This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

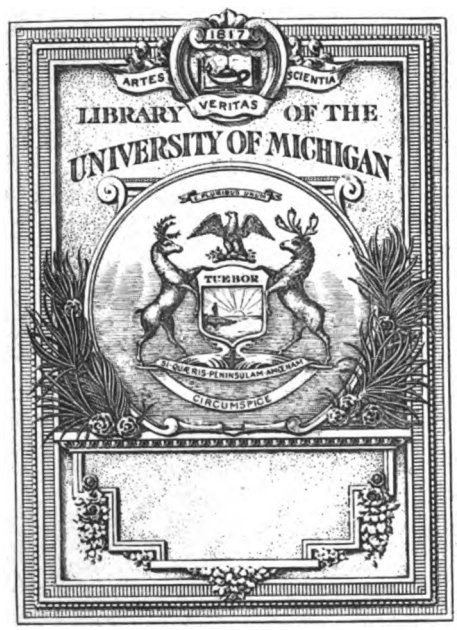

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

offert à Monsieur le Comte Anatole de Montesquiou
par le fils de l'auteur
Ch. Lucien Roeder

ŒUVRES

DU COMTE

P. L. ROEDERER.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Cette collection ne sera pas mise en vente. Elle doit contenir beaucoup d'ouvrages que mon père ne destinait pas à la publicité. En les publiant, je sais que j'enfreins sa volonté. Je ne l'ai pas fait sans y avoir beaucoup réfléchi, et j'ai trouvé une sorte d'excuse dans la pensée que j'aurais réussi à vaincre sa répugnance, si j'avais pu m'en occuper de son vivant. Alors, sans doute, il aurait fait subir à plusieurs morceaux des changements et des corrections dictés par la pureté et la délicatesse de son bon goût. — Mais, tels qu'ils sont, ils m'ont paru dignes de sortir de l'obscurité à laquelle il les avait condamnés. — Dans ce premier volume, par exemple, toute la seconde partie, celle qui renferme le *Théâtre Normand*, n'était pas destinée à l'impression ; et cependant, même les plus légères de ces productions, renferment des tableaux de mœurs qui ne sont pas sans intérêt. — Il s'amusait fort à étudier les habitudes du beau *pays de sapience*, de défiances et de réticences qu'il habitait, et son esprit de fine observation ressort dans les peintures animées qu'il en fait.

Enfin, j'ai cherché, en ne faisant tirer cet ouvrage qu'à un petit nombre d'exemplaires, destinés à la famille, et à ceux de ses anciens amis auxquels il avait coutume d'adresser ce qu'il imprimait, j'ai cherché, dis-je, en n'y donnant ainsi qu'une sorte de *demi publicité*, à concilier, autant que possible, les volontés de mon père et la satisfaction que je voulais me donner, de ne pas laisser cette collection trop incomplète.

L'éditeur,
Le Baron Rœderer.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE LOUIS RŒDERER

Député de Metz
à l'Assemblée Nationale en 1789.

A Paris chez l'AUTEUR quay des Augustins N° 71 au 3ème

Imp. de Pierron, rue Montfaucon, 1.

Digitized by Google

ŒUVRES

DU COMTE

P. L. RŒDERER,

PAIR DE FRANCE, MEMBRE DE L'INSTITUT,

ETC. ETC. ETC.,

PUBLIÉES PAR SON FILS

LE BARON

A. M. RŒDERER,

ANCIEN PAIR DE FRANCE,

TANT SUR LES MANUSCRITS INÉDITS DE L'AUTEUR,
QUE SUR LES ÉDITIONS PARTIELLES DE CEUX DE SES OUVRAGES QUI ONT DÉJA ÉTÉ PUBLIÉS,
AVEC LES CORRECTIONS ET LES CHANGEMENTS QU'IL Y A FAITS POSTÉRIEUREMENT.

TOME PREMIER.

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

M DCCC LIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MARGUILLIER

DE SAINT-EUSTACHE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Voici une comédie sans invention et sans intention. Elle s'est trouvée toute faite dans l'histoire de France. L'événement ou plutôt l'aventure qui est le fond du sujet, ses principales circonstances, le nom, le caractère des personnages, s'y rencontrent exactement. On peut s'en convaincre en lisant le douzième volume de l'Histoire de France, de Velly et Villaret, où cette aventure, qu'on peut dire burlesque, est encadrée dans les plus effroyables calamités de la monarchie, et touche à la catastrophe qui donna à la France un roi d'Angleterre pour maître.

La tragédie de *François II*, ouvrage du président Hénault, et la préface qui la précède, m'ont donné l'idée d'écrire cette comédie. Dans sa préface, l'auteur se plaint de *la froideur de l'histoire*. Il propose la création d'un *nouveau Théâtre Français* qui mette en action tous les grands événements dont l'histoire se borne à faire le récit. Il trace quelques préceptes ingénieux pour ce nouveau genre de composition ; et à ces préceptes il joint un exemple fort remarquable : c'est sa tragédie. Quand on ne connaît le président Hénault que par l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, l'ouvrage le plus savant, le plus exact, le plus judicieux de notre bibliothèque historique, mais aussi le plus décharné et le plus sec, on ne s'attend guère à cette préface et à cette tragédie de *François II*.

Voici comment l'auteur a été amené à des idées qui s'accordent si peu avec sa manière habituelle d'écrire l'histoire.

Il avait éprouvé une grande difficulté à mettre dans sa tête et à retenir l'histoire de Henri VI, après l'avoir lue et relue dans l'histoire d'Angleterre. « Un roi détrôné, « dit-il, et remis quatre fois sur le trône, « dans le court espace de quelques années; « des princes défaits tour à tour, et tour « à tour les maîtres du royaume; la cou- « ronne changeant de tête tous les six mois; « tout cela ne se voit pas distinctement dans « une narration, et ne se place avec ordre « dans la mémoire que très-difficilement; et « j'avoue que cent fois j'ai su ces faits et cent « fois je les ai oubliés. J'ai lu Shakspeare, « dans l'intention de me les bien représen- « ter... J'ai vu les principaux personnages « de ce temps-là mis en action; ils ont joué « devant moi; j'ai reconnu leurs mœurs, « leurs intérêts, leurs passions qu'ils m'ont « apprises eux-mêmes; et tout à coup ou- « bliant que je lisais une tragédie... je me « suis cru avec un historien, et je me suis « dit : *Pourquoi notre histoire n'est-elle pas « écrite ainsi, et comment cette pensée n'est- « elle venue à personne?* »

L'auteur répond ainsi à cette dernière question :

« Un poëte, dit-il, veut faire une bonne « tragédie, un historien une bonne his- « toire, et l'ouvrage en question ne serait « ni l'un ni l'autre... L'auteur ne serait « ni au rang de Corneille et de Racine, « ni dans celui de Tite-Live et de M. de « Thou... L'histoire nous instruit, à la vé- « rité, mais elle nous instruit froidement, « parce qu'elle ne fait que nous *raconter;* « et souvent elle le fait confusément, quel- « que ordre qu'ait pu y apporter l'histo- « rien, parce qu'elle ne séjourne pas assez « sur les événements, qu'un fait chasse « l'autre, et qu'un personnage fuit presque « aussitôt qu'il a été aperçu. La tragédie a « un défaut contraire, tout aussi grand « pour qui veut s'instruire, et dont pour-

Digitized by Google

« tant, avec raison, elle fait sa première « règle : c'est de ne peindre qu'une action « principale, et, ainsi que la peinture, de « n'avoir qu'un moment ; parce qu'en effet « c'est par ce secret qu'elle recueille tout « notre intérêt, qui se refroidit quand l'ima- « gination se promène sur plusieurs actions « différentes. Ainsi *l'histoire peint froide- « ment*, par rapport à la tragédie, une suite « longue et exacte d'événements ; et la tra- « gédie, vide de faits, par comparaison à « l'histoire, nous peint fortement le seul « événement qu'elle a entrepris de nous « représenter. Ne pourrait-il pas résulter « de leur union quelque chose d'utile et « d'agréable ? »

C'est ce qu'a cherché l'auteur, en rassemblant dans une tragédie en prose, et en cinq actes, tout ce qui signale les entreprises de la maison de Guise sur les princes du sang, et la jalousie de ceux-ci contre la maison de Guise, qui s'était emparée du gouvernement de l'État durant le règne de François II, règne qui ne fut, comme on le sait, que de dix-sept mois.

Cet ouvrage est dans le genre de Shakspeare ; il brave la loi de la triple unité ; il présente audacieusement diversité de temps, de lieux, d'actions ; et cependant on y trouve un intérêt profond et soutenu, qu'il faut attribuer peut-être à un fonds d'amour du bien public, à un sentiment patriotique qui rallie tous les événements à l'intérêt de l'État. En finissant la lecture de *François II*, on ne sent pas en soi l'impression que laisse une bonne tragédie ; mais on ne croit plus qu'il soit impossible, comme l'auteur l'avance dans sa préface, de faire une bonne tragédie historique, et l'on a la satisfaction de sentir pour jamais empreinte dans sa mémoire, et vivante dans sa pensée, une grande scène de l'histoire, qui jusque-là n'y avait laissé que de faibles traces.

Ce que le président Hénault a tenté pour les événements tragiques, pourquoi ne l'essayerait-on pas pour les faits comiques ? L'histoire n'est-elle pas un mélange des uns et des autres, et le ridicule n'y est-il pas aussi abondant que le terrible et l'odieux ? N'est-il pas aussi utile d'en tirer et d'en faire ressortir l'un que l'autre ? Que les crimes des cours soient le partage de la tragédie, leurs vices celui de la comédie : et le théâtre attaquera tout à la fois les principes et les conséquences. Ceci me ramène à mon sujet.

Entre les sanglantes dissensions des Bourguignons et des Armagnacs qui, sous Charles VI privé de sa raison, s'arrachaient l'exercice du pouvoir royal, on vit s'élever pour un moment un troisième parti : c'était celui du Dauphin, de l'héritier présomptif de la couronne, qui, ayant atteint sa dix-neuvième année, se sentait offensé d'être écarté des affaires par les factions rivales.

Ce jeune prince, sans talents et sans conduite, était, dit la chronique, *pompeux, paresseux, lâche, inutile, paoureux.* Au contraire, les chefs des deux partis opposés étaient des hommes supérieurs.

Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, beau-père du Dauphin, puissant par l'étendue de ses domaines, par ses alliances, par ses talents surtout et par son caractère, était un prince guerrier et un homme d'État.

Le chef du parti d'Orléans, le comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans et gendre du duc de Berri, issu d'aïeux qui remontaient au berceau de la monarchie, possédé de toute l'ambition qui alors pouvait être encore naturelle à un descendant de Clovis, était aussi un homme de talent et de caractère. Il maniait les affaires avec habileté ; il était homme de guerre.

La principale différence qui distinguait les deux rivaux, c'est que le duc de Bourgogne s'était fait l'homme du peuple, et le comte d'Armagnac l'homme des grands et des nobles. On sait que l'un et l'autre tombèrent sous les coups du parti auquel ils étaient contraires : le comte d'Armagnac massacré par le peuple dans une prison ; le

Digitized by Google

duc de Bourgogne assassiné en présence du Dauphin, par un de ses officiers, dans un guet-apens. Mais cette fin est postérieure à l'époque dont il s'agit ici.

Les deux princes et leurs partisans méprisaient également le Dauphin. Chacun, dans les moments critiques, trouvait bon de s'aider, contre son rival, de l'influence que la qualité d'héritier présomptif pouvait donner au jeune prince sur les hommes sages et attachés aux principes de la monarchie. Mais on ne le trouvait bon à rien et on le mettait à l'écart, dès qu'on avait obtenu l'avantage qu'on s'était promis de son appui. Las enfin de voir la puissance royale passer tout entière des mains d'un parti dans celles de l'autre, le Dauphin résolut de s'en saisir à son tour. Aidé de quelques amis de la même trempe que lui, favorisé du peuple, plutôt comme gendre du duc de Bourgogne que comme héritier du trône, il se livra au projet d'une entreprise dont Villaret parle dans les termes que je vais rapporter :

« L'exécution était projetée pour la veille « de la Purification de cette année (1414)... « *Au son de la cloche de Saint-Eustache, le « quartier des halles était averti de se soulever* : les conjurés devaient aller au Louvre, mettre le Dauphin à leur tête, se saisir « des postes les plus importants, chasser les « Orléanais et massacrer ceux qui feraient « résistance. Les ducs d'Orléans et de Bourbon furent instruits assez à temps pour « prendre leurs mesures. *Le marguillier de « Saint-Eustache eut ordre de fermer le clocher et d'empêcher le signal : ils s'emparèrent du Louvre, où le Dauphin était renfermé*; ils disposèrent des corps de garde « dans tous les lieux suspects. Les chefs « de la conspiration, du nombre desquels « étaient *plusieurs courtisans du Dauphin*, « furent arrêtés dans leurs lits; et le jour « paraissait à peine, que tout était dissipé (1).

(1) *Histoire de France*, t. XII, p. 329.

« Quelques jours après cette expédition, « le Dauphin partit, accompagné seulement « de huit personnes, et se rendit à Bourges, « d'où il vint à Mehun-sur-Yèvre, que le « duc de Berri lui avait donné. Le comte « de Vertus (1) et le comte de Richemont « l'ayant atteint, l'engagèrent à revenir. « *La reine, les ducs de Berri et d'Orléans « lui écrivirent*. Le jeune prince, persistant « toujours dans sa résolution de secouer le « joug, *employa la ruse pour y parvenir. Il « annonça le jour qu'il se rendrait à Corbeil, invitant la reine sa mère et les princes d'y venir; et, tandis que toute la cour « l'attendait, il force sa marche vers Paris, « fait lever en passant le pont de Charenton, « arrive au Louvre à cinq heures après midi, « ordonne sur-le-champ qu'on ferme toutes « les portes de la ville. Maître de la capitale, il envoie ordre aux princes de se retirer dans leurs terres; le duc de Berri eut « seul la permission de revenir* (2).

« Le Dauphin, par ce coup d'autorité, se « trouvant maître de la capitale, se vit en « liberté de manifester son *caractère altier, « indécis, porté à la frivolité, à la profusion « et au déréglement*. Entouré de courtisans, « vils corrupteurs de sa jeunesse, il leur « prodiguait les trésors du royaume, insuffisants à leur avidité. Enfin il s'attira le « blâme universel en reléguant à Saint-Germain la jeune Dauphine, princesse « aimable autant que vertueuse, pour se « livrer, avec moins de contrainte, à de « nouveaux penchants (3). » Et il fut obligé d'entendre patiemment, en pleine audience, des députés du duc de Bourgogne, son beau-père, qui vinrent le sommer, au nom du duc, de demeurer avec sa femme, et *de débouter de sa compagnie une sienne amie qu'il tenait en lieu de sadite femme*.

Tel est le détail que donne Villaret de cet

(1) Cousin du Dauphin, frère puîné de Charles, duc d'Orléans, p. 331.

(2) *Histoire de France*, t. XII, p. 331.

(3) *Ibid.*, p. 332.

Digitized by Google

incident, qui fit un moment diversion à la guerre des Bourguignons et des Armagnacs. Le Dauphin mourut peu de temps après, le 15 décembre 1415, *peu regretté, et*, dit Villaret, *méritant peu de l'être* (1).

Quelle anarchie que celle où la nation, ballottée entre les partis, également maltraitée de tous, devient indifférente à tous, et où le pouvoir suprême, après avoir passé et repassé comme une navette, d'une main à l'autre, peut être dérobé de même, et s'obtenir d'un tour d'escamoteur !

La ruse du Dauphin, pour s'emparer du pouvoir et en exclure ceux qui lui refusaient d'y prendre part, est le sujet de la pièce. Le marguillier de Saint-Eustache qui, la veille de la Purification, avait promis de faire sonner le tocsin à minuit en faveur de M. le Dauphin, et ne le fit point sonner, et qui probablement fit sonner et chanter le lendemain à midi un *Te Deum* en action de grâces de la découverte faite par le duc d'Orléans, en est le héros.

Je n'ai changé au fait historique qu'une circonstance indifférente : au lieu de faire partir le Dauphin pour Mehun-sur-Yèvre, et de le faire revenir à Paris, j'ai supposé, pour conserver l'unité de lieu, qu'il avait seulement feint d'aller en Berri ; qu'il y avait envoyé un homme de confiance en sa place ; qu'il s'était renfermé au Louvre dans un appartement reculé ; qu'il avait fait repandre la nouvelle de son départ, et avait écrit du Louvre sa lettre de convocation pour Corbeil, en la datant de Corbeil même.

J'ai introduit dans la pièce la fameuse Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, mère du Dauphin,

Reine, épouse coupable, et plus coupable mère (2),

qui fit entrer dans le lit du malheureux Charles VI des prostituées, avec lesquelles sa raison et ses organes s'affaiblirent sans retour (1); qui vécut publiquement avec le duc d'Orléans, son beau-frère, et concourut avec lui à l'oppression et à la ruine du peuple (2); qui, après que ce prince eut été assassiné par les ordres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, s'abandonna à la vie la plus désordonnée, donna des maîtresses à ses fils, des amants aux femmes de sa maison, et en prit elle-même presque sans choix entre les hommes que rassemblait la licence de sa cour. A l'époque de 1414, âgée de quarante-cinq ans, elle avait pour favori le seigneur de Boisbourdon, ou *Bouredon*, son grand maître d'hôtel, qui n'en avait pas vingt-cinq. Enfin, ce fut elle qui livra la France aux Anglais en 1414 même, selon les uns, en 1416, suivant d'autres : le traité solennellement conclu à Troyes est de 1419.

On sait que ce fut l'amour de la reine pour Boisbourdon qui l'entraîna à ce grand crime. Environ deux ans après l'époque de 1414, le connétable d'Armagnac, devenu tout-puissant, mais craignant l'influence d'Isabelle, découvrit au roi l'*intimité* de Boisbourdon avec elle. Charles, furieux, fit jeter ce favori dans la Seine, enfermé dans un sac de cuir sur lequel était écrit : *Laissez passer la justice du roi*. La reine fut exilée à Bourges, et à peu près renfermée. Alors le Dauphin, qui figure en 1414, n'était plus ; son frère puiné, qui fut depuis Charles VII, adhéra à la sévérité de son père, ou plutôt du comte d'Armagnac. Isabelle voua une haine implacable à l'un et à l'autre. Déterminée à tout tenter pour sa vengeance, elle implore le duc de Bourgogne, l'assassin de son premier amant ; le duc de Bourgogne la délivre. Alors le roi d'Angleterre s'avançait dans la basse Normandie ; Bayeux, Argentan, l'Aigle, Alençon, étaient à lui. Toute la France, ravagée par les bandits,

(1) *Histoire de France*, t. XII, p. 385.
(2) Épitaphe d'Isabelle de Bavière, par Laplace.

(1) Villaret, t. XII, p. 259.
(2) « Le peuple n'appelait la reine que la *grande* « *Gaure*, dénomination honteuse, dont la décence ne « permet pas de donner l'interprétation. » (Villaret, t XII, p. 427.)

Digitized by Google

n'était qu'une plaie. Le duc de Bourgogne s'empare de Paris par surprise; ses troupes, secondées par la populace, arrachent de leur lit le chancelier, les ministres, les principaux officiers, les grands du parti d'Armagnac; on arrête le connétable lui-même. « Quelques jours après, le peuple, « furieux, suscité par la reine, prend les « armes, court aux prisons où étaient ren- « fermés tant de prisonniers importants, « les force, égorge les geôliers, les gardes, « oblige les prisonniers de sortir un à un, « les massacre à mesure qu'ils sortent. » (Ne semble-t-il pas que les 2 et 3 septembre aient été une répétition de cette boucherie?) « Armagnacs, Bourguignons, cri- « minels, débiteurs, tous sont immolés « sans distinction d'âge ni de sexe. Le con- « nétable, le chancelier, sept prélats, les « seigneurs, les magistrats du parlement, « une multitude de citoyens renfermés dans « ces sombres demeures, privés de vie, sont « exposés aux regards de ces forcenés. Les « cadavres du connétable, du chancelier, « de l'évêque de Coutances son fils, furent « traînés pendant trois jours, et servirent « de jouet à la populace. » Nous avons vu de semblables horreurs; mais voici une circonstance qui est de moins dans celles dont nous avons à gémir. « On rougit, « continue Villaret, de partager le nom « d'homme avec de pareils monstres. Il « n'est pas moins honteux pour notre no- « blesse que Luxembourg, Fosseuse, Lisle- « Adam, de Bar, Chevreuse, Châtelain et les « autres chefs bourguignons, à la tête de « 2,000 hommes d'armes, aient assisté à « ces tragiques exécutions, et paru même « les encourager en disant : *Mes enfants,* « *vous faites bien.* TOUS S'ENRICHIRENT, et « les historiens contemporains (1) assurent « qu'il n'y eut pas de chef à qui cette révo- « lution ne valût plus de cent mille écus. »

Quelques jours après, Isabelle entra dans Paris en triomphe. Le Dauphin, l'année suivante, fait proposer au duc de Bourgogne une réconciliation; les deux princes se réunissent à Montereau. Pendant leur conférence, Tanneguy-Duchâtel, sous les yeux du Dauphin, assassine le duc de Bourgogne. Isabelle alors traite avec Henri V à Arras; elle conclut un traité *définitif* à Troyes, en 1419; elle déshérite son fils, le proscrit, et la France est aux Anglais.

Est-il nécessaire de dire qu'après le traité de Troyes tous les esprits s'éloignent d'Isabelle, et qu'il ne lui reste pas un partisan? L'étranger, qui n'a plus rien à espérer d'elle, passe bientôt de la négligence au mépris, du mépris à l'insulte; chaque jour, nouveaux affronts. Elle traîne, pendant quinze années, une vie misérable dans la solitude et le dénument. La paix d'Arras, qui réunit la maison de Bourgogne et celle de France en 1435, lui fait prévoir le rétablissement du fils qu'elle a proscrit; elle succombe à ses terreurs dix jours après le traité d'Arras. L'Anglais, ingrat et insolent, fait mettre le cercueil dans un petit bateau qui le transporte à Saint-Denis, escorté seulement de quatre personnes; et, pour excuser cet indécent cérémonial, il allègue le peu de sûreté de la route par terre. Telle fut la fin d'Isabelle. « Chargée du « mépris et de la haine de son siècle, le « tombeau même ne la sauva pas de l'indi- « gnation de la postérité. Près de quatre « cents ans se sont écoulés depuis sa mort, « et il n'est point encore de Français qui « puisse entendre, sans frémissement, le « funeste nom d'Isabelle de Bavière (1). »

La personne que le Dauphin avait pour *sienne amie*, et dont le duc de Bourgogne lui fit demander l'expulsion en 1414, était une des filles d'honneur de la reine (2). Juvénal des Ursins en parle dans les termes suivants :

« Il y avait une demoiselle moult belle en l'hôtel de la reine, fille de messire Guil-

(1) Juvénal des Ursins.

(1) Villaret, t. XV, p. 196 et 197.

(2) *Idem*, t. XIII, p. 303.

Digitized by Google

laume Cassinel, laquelle vulgairement on nommait la Cassinel. Si elle était belle, elle était aussi très-bonne et en avait la renommée ; *de laquelle on disait que ledict seigneur le Dauphin faisait le passionné.* »

Le même Juvénal des Ursins dit que dans la campagne qui avait eu lieu au commencement de l'année 1414 contre le duc de Bourgogne, campagne où le roi et le Dauphin avaient marché en personne (1), « monseigneur le Dauphin était bien joli, « avait un moult bel étendard tout battu « en or, où avait un K, un cygne, et une L, « pour exprimer le nom de Cassinel. »

La demoiselle de Cassinel m'a paru être un personnage nécessaire pour donner à la pièce un peu de cet intérêt tendre dont notre théâtre ne peut se passer. Et elle ne fut certainement pas étrangère à la politique de la cour, ni à la ruse du Dauphin. Villaret dit, en parlant de la bannière décrite par Juvénal des Ursins : « Peut-être le Dau- « phin, en annonçant, avec aussi peu de « mystère, l'éloignement que cette passion « étrangère lui donnait pour les charmes de « la Dauphine, avait-il dessein de mortifier « le duc de Bourgogne (2). » On peut présumer aussi que la reine avait favorisé cette liaison pour entretenir la mésintelligence de son fils avec le duc de Bourgogne, qui avait fait assassiner Louis d'Orléans, son premier amant, et qu'elle avait en horreur.

Il paraît que le comte d'Armagnac n'était point à Paris dans le temps où le Dauphin joua la cour si facilement, et avec un succès si complet. Il est certain que la surintendance des finances, la place de connétable, le gouvernement de toutes les citadelles et places fortes, ne lui furent données que plusieurs mois après et à la suite de la bataille d'Azincourt (3). Mais comme il avait gouverné la faction d'Orléans depuis 1410, époque où il maria sa fille au duc d'Orléans ; comme il avait donné son nom à cette faction ; comme son crédit ou plutôt son autorité étaient telles en 1414, qu'au commencement de cette année le roi ayant marché en personne à la tête de cent mille hommes contre le duc de Bourgogne, *princes, seigneurs, officiers, soldats, tous portèrent l'écharpe aux couleurs d'Armagnac* (1); il m'a paru convenable de mettre en scène ce grand personnage, et d'anticiper de quelques mois sur l'époque où ses dignités et ses pouvoirs confirmèrent son autorité personnelle.

(1) Villaret, t. XIII, p. 303.
(2) *Idem, ibid.*, p. 381.
(3) *Idem, ibid.*, p. 381.

L'histoire n'a jamais voulu mettre à découvert le véritable dessein qui animait le comte d'Armagnac ; il semble qu'il ait caché ses intentions par la crainte de faire connaître des droits qui pourtant étaient dès lors à peu près du même genre que seraient ceux d'un descendant de César sur les Gaules.

« On avait persuadé au roi, dit Villaret, « et au duc de Guienne (le Dauphin), que « le projet des Armagnacs était de transfé- « rer le sceptre au duc d'Orléans ; on pré- « tendait même que ce prince s'était rendu à « Saint-Denis pour s'y faire couronner (2). » Villaret rapporte cette opinion à l'époque où le roi, uni avec le duc de Bourgogne contre les Armagnacs, leur faisait une guerre à outrance, à l'année 1411.

Cependant, le duc d'Orléans n'avait alors que seize ans ; son caractère n'était pas porté à l'ambition ; il ne montrait d'ardeur que pour venger son père sur le duc de Bourgogne, son assassin.

Le comte d'Armagnac, au contraire, était dans la force de l'âge, trente-sept à trente-huit ans. Puissant par ses domaines, descendant de Clovis, il se piquait de plus de fierté que les princes de la maison régnante. Quand son beau-père et son gendre se déclaraient vassaux de l'Angleterre pour obtenir d'elle des secours contre le duc de Bourgogne (en 1412), il signait ses traités

(1) Villaret, t. XIII, p. 303.
(2) *Idem, ibid.*, p. 384.

Digitized by Google

sous le titre de Bernard, *par la grâce de Dieu*, comte d'Armagnac (1). Quelle apparence qu'il voulût pour roi un gendre qui se déclarait vassal du roi d'Angleterre, lui qui ne voulait pas l'être pour son comté d'Armagnac? Il avait saisi le pouvoir plutôt en conquérant qu'en usurpateur. Il fut, en 1416, plutôt roi que premier ministre et connétable. Quel orgueil et quelle puissance que celle d'un connétable, d'un gouverneur général des places fortes, d'un surintendant des finances, qui, n'étant encore que commandant en second de l'armée française, lui avait fait porter ses couleurs!

Si dans ces circonstances, et dans cent autres que l'histoire rapporte, on ne voit pas distinctement l'ambition du descendant de Clovis, il suffira de considérer l'abjection de toute la cour, l'ineptie et la mauvaise conduite des trois Dauphins qui se sont succédé en moins d'une année, la corruption et la scélératesse de la reine, l'état du roi, dont la folie dégénérait en stupidité, la soumission de tous les grands à la domination anglaise qui s'avançait à grands pas, et dont le peuple français avait horreur; il suffira, dis-je, d'arrêter les yeux sur ce spectacle pour ne plus révoquer en doute l'existence d'un plan dont l'exécution aurait été si facile et la réussite si probable, sans la faute que fit le connétable en laissant surprendre Paris, et en s'y laissant arrêter.

Charles, duc d'Orléans, gendre du comte d'Armagnac, était cousin du Dauphin, et du même âge que lui, dix-neuf ans. Il était fils de Louis d'Orléans, qui fut assassiné le 24 novembre 1407, par ordre du duc de Bourgogne, son cousin germain : il fut le père de Louis XII. En 1415, les Anglais le firent prisonnier à la bataille d'Azincourt. Il demeura vingt-cinq ans en Angleterre. Il mourut à Paris en 1465, âgé de soixante-quatorze ans. Il aimait les lettres et les cultivait. On l'a appelé le restaurateur de la poésie française. On a conservé de lui quelques pièces de vers qui ne manquent pas de douceur et de grâce.

Le duc de Bourbon, qui figure dans la pièce, est Jean, fils de Louis, surnommé *le Bon*, celui qui répondit à un délateur : *Vous avez noté dans votre mémoire toutes les fautes qu'ils ont commises; avez-vous tenu registre des services qu'ils m'ont rendus?* Jean était oncle du Dauphin; il était âgé de quarante-cinq à cinquante ans en 1414.

Il y a peu de chose à dire du duc de Berri, grand-oncle du Dauphin. Il était fort âgé en 1414, avait peu d'influence, et n'avait jamais joué un grand rôle.

« L'ambition, dit Villaret, l'indolence, « la prodigalité, l'avarice, dominèrent tour « à tour ce prince inconstant. » Le Laboureur en parle encore moins honorablement : « *Cruel et faussement pieux*, dit-il, *il tint « un grand nombre de provinces sous le pressoir* pour enrichir des palais, bâtir des « églises, acheter des reliques, faire des

(1) Voici ce qu'on lit dans le treizième volume de Villaret, page 205, au sujet du traité du mois de mai 1412 :

« Cet acte ignominieux justifie les différents traits « répandus dans cette histoire contre ces princes si « peu dignes de leur élévation et du sang dont ils « étaient formés. Ils s'engagent à contribuer, de tout « leur pouvoir, à remettre les Anglais en possession « de toutes les places de la Guyenne qui leur avaient « été prises depuis le traité de Brétigny; à faire hom- « mage au roi d'Angleterre de toutes les places qu'ils « possédaient dans cette province, dont le nombre est « estimé à 1,500 forteresses. Le duc de Berri se recon- « naissait vassal du roi d'Angleterre pour le comté de « Poitiers, dont la propriété devait, après sa mort, re- « tourner à Henri ou à ses successeurs. Le duc d'Or- « léans déclarait tenir aux mêmes conditions le comté « d'Angoulême, et rendait en même temps hommage « pour le comté de Périgord. Dans cette honteuse con- « vention, les ducs de Berri et d'Orléans sont expres- « sément qualifiés de vassaux et de sujets du roi d'An- « gleterre, *tandis que le comte d'Armagnac*, quoique « dans la même position et soumis au même hommage « pour quatre châtellenies dont la propriété lui est « *cédée, est simplement désigné par son titre de sei- « gneurie*. Cette distinction provenait sans doute de « l'indépendance affectée par le comte, *qui avait l'or- « gueil de ne point reconnaître de seigneur suzerain « de ces domaines, dont il s'intitulait* COMTE PAR LA « GRACE DE DIEU. »

Digitized by Google

« fondations de charité. » Il ruina l'État, et mourut ruiné. Il avait donné au Dauphin le domaine de Mehun-sur-Yèvre, dans le Berri, et le jeune prince parut l'affectionner.

Voilà ce que j'avais à dire sur le fond et sur les principaux rôles de cette pièce, dont les événements ni les grands personnages ne se rapportent à aucun de ceux de notre temps, et dans laquelle j'ai soigneusement évité tout ce qui pourrait prêter à des allusions répréhensibles et à de fâcheuses applications.

Le personnage du Marguillier de Saint-Eustache présente seul des traits qui peuvent paraître empruntés au temps présent, et faire jeter les yeux sur quelques intrigants modernes. Mais d'abord je pourrais dire que ces traits sont *indiqués* par l'histoire; et, en effet, dans le récit même qui a fourni le sujet de la pièce, elle montre le marguillier disposé à sonner le tocsin à minuit en faveur du Dauphin, et ensuite détourné de ce dessein par le duc d'Orléans. N'y lit-on pas aussi que dans les églises, notamment dans celle de Saint-Eustache, on affublait alternativement les saints des couleurs de Bourgogne ou d'Armagnac? Ne lit-on pas qu'en 1411, *les prêtres se paraient aux autels de l'écharpe rouge et de la croix de Saint-André, signe de la faction de Bourgogne; que les images des saints en étaient chargées* (1); et ensuite, en 1414, *qu'à la croix bourguignonne succéda l'écharpe armagnac* (qui était blanche); *que les saints l'arborèrent; qu'un homme fut banni et eut le poing coupé pour l'avoir enlevée à la statue de saint Eustache* (2)? Il est évident que le marguillier de Saint-Eustache présidait à tous ces changements de décorations et de costumes.

Je pourrais ajouter qu'il a existé, dans tous les temps de factions et d'anarchie, des hommes qui portent, comme on dit, l'*eau sur les deux épaules*, ou qui *nagent entre deux eaux*. Le temps présent n'est, sous ce rapport, qu'un renouvellement du temps passé; et c'est peut-être par cette seule raison qu'un tableau du passé, et conforme au passé, semble être une copie du temps présent.

Mais, sans me mettre en peine de justifier ce personnage, je dirai qu'on peut appliquer à tant de gens le ridicule dont il est affublé, qu'on ne rencontrera personne qui s'y reconnaisse, et qui n'y reconnaisse une vingtaine de ses amis. Ainsi personne ne s'en offensera, et beaucoup, j'espère, s'en réjouiront. D'ailleurs, tous les marguilliers du monde et de tous les âges ont été abandonnés aux menus plaisirs des honnêtes gens qui aiment à se divertir de la gravité apportée dans des occupations sans difficulté et de faible intérêt, et de l'importance attachée *aux honneurs de paroisse*. Cette gravité et cette importance sont le type reconnu de la pédanterie.

M. Coquelet, prenant Ménechme pour le chevalier Ménechme son frère, lui demande le montant d'un mémoire que celui-ci lui doit. Ménechme lui répond :

Vous êtes un vieux fou.

M. Coquelet reprend fièrement :

Je suis marchand fripier.
Mon nom est Coquelet, syndic et MARGUILLIER.

La dispute continue. Ménechme veut couper le nez à M. Coquelet. Valentin, son valet, l'en empêche, et lui dit :

Laissez-le aller;
Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un MARGUILLIER?

Ces quatre vers donnent assez bien la mesure de l'opinion qu'un marguillier a de lui-même et de celle qu'en ont les autres.

Je ferai, au reste, sur le caractère que j'ai donné à maître Lahure, deux observations que je prie de noter.

La première, c'est qu'il n'a rien de commun avec ces caractères doux, faibles et timides que le pouvoir en mauvaise humeur, ainsi qu'il est toujours en temps de

(1) Villaret, t. XIII, p. 187.
(2) *Ibidem*.

Digitized by Google

révolution, fait trembler; et qui, comme la chauve-souris de la Fontaine, disent à a belette *ennemie des souris :*

Moi, souris !...
Je suis oiseau ; voyez mes ailes :
Vive la gent qui fend les airs !

et ensuite à une autre belette *aux oiseaux ennemie :*

Je suis souris ; vivent les rats !
Jupiter confonde les chats

Ces variations, inoffensives pour le pouvoir, sont une innocente et légitime défense contre ses abus, et la Fontaine ne feint pas d'appeler sage celui qui l'emploie.

Le sage dit, selon les gens :
Vive le roi ! vive la Ligue !

Sage ne s'entend pas ici dans le sens absolu : il signifie *prudent*. Mais la prudence est la sagesse du faible.

Je déclare, en second lieu, que le caractère de Me Lahure n'a rien de commun non plus avec celui de ces bons et paisibles habitants des pays monarchiques qui, se tenant à l'écart et se renfermant dans leur famille durant les orages politiques, sont toujours soumis à l'autorité qui se trouve à la tête du gouvernement, sans s'informer d'où procèdent ses droits; qui se reconnaissent obligés de leur personne et d'un partage de leurs revenus envers celui, quel qu'il soit, qui protége les personnes et les propriétés; qui croient, avec la foi du charbonnier, à la légitimité de *celui qui est*, et disent, avec toute la sincérité et la simplicité de l'Église, qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, sans demander à voir sa généalogie (1).

Ces hommes sont heureusement le fonds des nations monarchiques, sans quoi les mutations des princes pourraient être, seraient inévitablement la subversion et l'anéantissement des peuples.

Certes, ce ne sont pas les mœurs conservatrices de l'état social au milieu des subversions de cour, que j'ai voulu ridiculiser par le rôle de Me Lahure; ce sont ces hommes qui se mettent en avant dans les temps de trouble; qui viennent toujours au secours du plus fort; qui sont les premiers à saluer le parti triomphant et à solliciter ses faveurs; qui, en jouissant de ses bienfaits, songent déjà à se préparer des titres près du parti opposé, et se présentent à lui, ces titres à la main, le jour même qu'il a pris sa revanche; qui se trouvent ainsi les premiers placés et les mieux placés sous les régimes les plus opposés, et toujours dans une position de faveur à la suite des convulsions politiques qui ont entraîné le plus de désastres et de ruines.

Je demande s'il est un précepte dans la morale, une loi dans la politique, une règle dans la bienséance, qui défende de rire un moment de cette espèce d'industrie si lâche, que, malgré ses succès, elle ne parvient jamais à exciter autant d'envie que de mépris?

Toutefois, je n'ai fait de Me Lahure qu'un sot mu par l'instinct de la vanité plutôt que par des calculs d'intérêt. Si j'avais voulu et si j'avais pu lui donner un peu plus d'esprit, et le combiner avec de l'effronterie, avec une corruption profonde, un égoïsme dégagé de toute affection et de toute contrainte, j'en aurais fait un personnage odieux, qui, après tout, et malgré ses talents, n'eût été que l'âne de la Fontaine. Cet âne déteste également le maître qu'il sert, celui qu'il a servi, celui qu'il servira. Il tend le dos au bât du maître qui arrive, pour être sûr d'avoir toujours la tête au râtelier. Le maître qui part et cède l'écurie n'obtiendra de lui qu'un coup de pied.

(1) « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce* « *qui est à Dieu*, dit Jésus-Christ. Pour prononcer « cette sentence, sans demander comment et avec quel « ordre se levaient les impôts, Jésus-Christ ne regarde « que l'inscription du nom de César, gravé sur la « monnaie publique. » Bossuet, *Polit. de l'Écr. sainte*, t. II, p. 234.

La classe de citoyens dont je parle est fort bien représentée par le personnage le plus judicieux de la famille Glinet.

Digitized by Google

Est-il dans *un pré plein d'herbe et fleurissant?* il ne s'embarrasse ni de l'ennemi qui s'approche, ni du maître qui s'enfuit et l'appelle.

> Fuyons, dit alors le vieillard.
> Pourquoi? répondit le paillard;
> .....
> Sauvez-vous, et me laissez paître.
> *Notre ennemi, c'est notre maître.*

Cet âne est un mauvais sujet, dont le discours pourrait être une leçon de bonté pour les maîtres durs, si son exemple n'était une leçon d'ingratitude pour les serviteurs les mieux traités.

Le ciel m'a préservé de la tentation de présenter ma pièce à une administration de théâtre; et pourtant, s'il était possible qu'un théâtre français éprouvât un moment de stérilité, et se trouvât quelque jour dénué de nouveautés, je ne serais point fâché de la voir représenter.

Je ne désespérerais pas d'obtenir un si grand honneur, si les acteurs et actrices qui pourraient y prendre des rôles avaient une idée précise des costumes du temps.

M. le docteur Bourdois possède dans sa jolie collection un tableau qui rassemble tous les personnages de ma pièce, excepté le Marguillier de Saint-Eustache. On y voit les habits de la cour de Charles VI tels que les historiens du temps les décrivent, et même avec une circonstance de plus, dont ils ne parlent pas (1). Legendre, Villaret, nous disent que *les seigneurs, ainsi que les dames, étaient alors en usage de porter la représentation de leurs armoiries sur leurs habits* (2).

Quant à la coiffure des femmes, voici comment Juvénal des Ursins la dépeint : « Quelque guerre qu'il y eût, dit-il, tem« pêtes et tribulations, les dames et demoi« selles menaient grands et excessifs états, « *et cornes merveilleuses, hautes et longues;* « et avaient de chacun côté, en lieu de « *bourlées, deux grandes oreilles* si larges, « que quand elles voulaient passer l'huis « d'une chambre, il fallait qu'elles se tour« nassent de côté et baissassent, ou elles « n'eussent pu passer. »

Non, je ne serais pas fâché, dans ces temps bienheureux de résurrection générale (1), où le goût renaît avec tant d'autres qualités distinctives de la nation française, de voir l'antique élégance de nos pères et de nos mères, et surtout les *grandes oreilles* s'étaler, en attendant mieux, sur la scène française.

Un autre motif est peut-être caché sous celui-là. Je me persuade qu'une comédie dont un événement du règne de Charles VI forme le fond, pourrait déterminer les personnes qui ont quelque teinture de l'histoire, à relire celle de cette époque malheureuse. Il n'en est point qui soit plus féconde en leçons de haute importance, et qui les distribue plus également entre les partis les plus opposés dans l'intérieur, entre le Français et l'étranger, le vainqueur et le vaincu.

Les âmes vraiment françaises y verront avec douleur, mais non sans profit peut-être, les fautes et les crimes qui introduisirent en France la domination anglaise. La sagesse anglaise y verra aussi comment cette domination s'est évanouie, et elle comparera le nombre des soldats qui sont entrés en conquérants sur notre territoire, avec celui des soldats qui sont rentrés en fuyards, ou en vertu d'une capitulation, dans leur patrie.

(1) La braguette.
(2) Villaret, t. XIV, p. 265.

(1) La première édition de cette comédie a paru en 1818. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

LE

MARGUILLIER

DE SAINT-EUSTACHE.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

ISABELLE DE BAVIÈRE, femme de Charles VI, âgée d'environ quarante-cinq ans.
LE DAUPHIN (Louis), fils de Charles et d'Isabelle, âgé de dix-neuf ans.
LE DUC D'ORLÉANS (Charles), cousin du Dauphin, âgé de dix-neuf ans.
LE DUC DE BERRI, grand-oncle du Dauphin, soixante-treize ans.
LE DUC DE BOURBON, grand-oncle du Dauphin, quarante-cinq à cinquante ans.
LE COMTE D'ARMAGNAC, gendre du duc de Berri, beau-père du duc d'Orléans, trente-huit à quarante ans.
La demoiselle DE CASSINEL, fille de la maison de la Reine, maîtresse déclarée du Dauphin, vingt ans.
Le duc DE BAR, gouverneur du Louvre, vingt-cinq ans.
Le sire DE MARCOIGNET, } du même âge.
Le sire DE RAMBOUILLET, }
Maître Jean DE WAILLY, chancelier de Guyenne, quarante ans.
Le seigneur DE BOISBOURDON, favori de la Reine, grand maître d'hôtel de sa maison, vingt-quatre ans.
Maître LAHURE, marguillier de Saint-Eustache, quarante à cinquante ans.
JACQUEVILLE, commandant de la garde du Roi.
LASTI.
Officiers de la Reine.
Officiers du Dauphin.
Hommes du peuple.

Le lieu de la scène est l'appartement du Dauphin, au Louvre. L'époque de l'action est l'année 1414.

Digitized by Google

LE

MARGUILLIER

DE SAINT-EUSTACHE.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE DAUPHIN, LE DUC DE BAR, LE SEIGNEUR DE MARCOIGNET.

LE DUC DE BAR. — Monseigneur, tout va bien. Dans trois heures, Paris sera sens dessus dessous.

LE DAUPHIN, *l'air inquiet* (*). — Duc de Bar, ce n'est pas le moment de plaisanter.

MARCOIGNET. — C'est le moment d'oser et de vaincre. Les halles sont à nous; les forts se battront, s'il le faut, comme des diables.

LE DUC DE BAR. — Et les femmes crieront comme des enragées. Ces *dames* de la halle ont des voix! quelles voix!

LE DAUPHIN. — Eh! la voix du peuple! heureux qui l'a pour soi!

MARCOIGNET. — La voix du peuple, c'est la voix de Dieu.

LE DUC DE BAR. — La voix de Dieu plutôt que la voix de ses anges. Oh! il n'y a rien de mieux pour crier à minuit, ce soir, dans tout Paris: Vive le Dauphin! au diable les Armagnacs! au diable la reine! au diable toute la cour de l'hôtel Saint-Paul!

LE DAUPHIN. — L'heure est-elle bien donnée?

MARCOIGNET. — Oui, monseigneur; à minuit précis, le tocsin de Saint-Eustache sonnera. Tout le quartier des halles se soulève alors; une partie s'empare des postes; une autre se rend au Louvre où nous voici, vous conjure de vous mettre à leur tête, de chasser la faction d'Armagnac, de tirer le roi des mains de la reine, et de l'amener au Louvre; et enfin de gouverner la France, qui ne peut être sauvée que par le fils des maux qu'a entraînés l'état affligeant du père, et qui a besoin de voir l'héritier présomptif de la couronne prendre la place du monarque qui survit à sa raison, et n'est plus que le malheureux instrument des passions d'une cour corrompue et d'une reine dépravée... Pardonnez, monseigneur, si je m'exprime ainsi en parlant d'Isabelle, votre mère.

LE DUC DE BAR, *riant*. — Dites donc au moins, Votre auguste mère.

LE DAUPHIN. — Ou plutôt ma tendre mère. Oui, oui, il faut mettre fin aux malheurs de l'État. Moi, je ne vois que l'État et le bien public.

LE DUC DE BAR. — Nous en raffolons tous. Vive monseigneur le Dauphin! vive le bien public!

LE DAUPHIN. — L'amour du bien public est devenu une passion en moi. Je ne concevais pas cela il y a six mois; je ne m'en faisais pas une idée. Mais depuis que je vois les Armagnacs, que j'ai soutenus contre le duc de Bourgogne mon beau-père, et que j'ai aidés à triompher de lui; depuis que je les vois aussi obstinés que lui à m'éloigner des affaires et à me refuser de l'argent, vraiment les malheurs de la patrie m'affectent profondément. Cela me prend ici (*montrant son cœur*); et quand je pense à ces gens-là, l'amour du bien public me suffoque.

MARCOIGNET. — Je me figure la colère de la

(*) Cet air d'inquiétude ne le quitte pas durant toute la scène. Il ne faut pas oublier que la chronique le qualifie de *lâche et paoureux*.

Digitized by Google

reine. Son premier moment sera terrible.

LE DAUPHIN. — Elle s'adoucira; laissez-lui le temps de rencontrer les yeux de Boisbourdon...

LE DUC DE BAR. — Et moi, ce que je me représente, c'est la figure du comte d'Armagnac, lorsque cet auguste *descendant* de Clovis se verra tout à fait *descendu*... Comme sa mine de prétendant va s'allonger, lorsque son épée de connétable se trouvera raccourcie! Ah! ah! ah! (*Il rit.*)

LE DAUPHIN, *riant avec contrainte et de complaisance.* — Et son gendre, le duc d'Orléans, mon cher cousin; les beaux vers, les belles complaintes qu'il va faire! Ah! ah! ah!

LE DUC DE BAR. — Comme il va bien chanter ses douleurs! et encore il s'accompagne lui-même... Ah! ah!

LE DAUPHIN. — C'est un véritable troubadour, que mon cousin... Ah! ah!

LE DUC DE BAR. — Et vous ne parlez pas de notre bon vieux duc de Berri, votre grand-oncle et beau-père du connétable, ce cher oncle, qui vous a si bien élevé, et qui va recueillir le prix de ses soins.

LE DAUPHIN. — Et de la seigneurie de Mehun-sur-Yèvre, qu'il m'a donnée dans son domaine du Berri. Ah! ah! ah!

MARCOIGNET. — Monseigneur, songeons à notre affaire. Rambouillet devrait être ici; il est dix heures. Nous n'en avons plus que deux d'ici au moment décisif. Ce n'est pas trop pour nous armer, et faire préparer nos chevaux.

LE DAUPHIN. — Avons-nous affaire de Rambouillet? n'a-t-il pas le mot d'ordre?

MARCOIGNET. — Oui; mais il s'est chargé d'une commission importante, et il serait bon de savoir...

LE DAUPHIN. — Eh quoi donc?

MARCOIGNET. — Il s'est chargé de voir le marguillier de Saint-Eustache.

LE DUC DE BAR. — Et pourquoi faire?

MARCOIGNET.—Pourquoi faire! Tout dépend de lui. C'est chez lui qu'est la clef du clocher. On ne peut pas sonner le tocsin, à minuit, sans sa permission. Il faut donc être assuré de lui.

LE DAUPHIN. — Sans doute! Ce tocsin est le signal d'où dépend toute l'affaire.

MARCOIGNET. — Ce marguillier est un original...

LE DUC DE BAR. — Serait-il douteux?

MARCOIGNET. — Douteux? non. C'est un discoureur qui raisonne sur tout ce qu'on lui propose, mais qui fait tout ce qu'on lui ordonne.

SCÈNE II.

LES MÊMES, RAMBOUILLET, LAHURE.

RAMBOUILLET. — Monseigneur permet-il que je lui présente maître Lahure, marguillier de Saint-Eustache? (*Bas au Dauphin.*) Je n'ai trouvé que ce moyen pour conclure avec lui et m'assurer de ses dispositions. Monseigneur, dites-lui quelques mots de bonté.

LE DUC DE BAR. — De cette bonté de prince qui ne tire pas à conséquence et ne manque jamais son effet.

LE DAUPHIN. — Laissez-moi faire. (*Haut.*) Bonsoir, mon cher maître de Lahure; vous voilà sur pied plus tard que vous n'auriez voulu, peut-être... Je suis fâché qu'on vous ait dérangé... quoique charmé de vous voir.

MARCOIGNET, *bas.* — Droit au fait, monseigneur! nous n'avons pas de temps à perdre.

LE DAUPHIN. — Mon cher maître de Lahure, vous êtes des nôtres, n'est-ce pas?

LAHURE. — Monseigneur me fait trop d'honneur. (*Bas à Marcoignet.*) Est-ce pour souper ce soir? Monseigneur soupe un peu tard.

LE DUC DE BAR. — Non, c'est pour dîner demain.

MARCOIGNET, *bas.* — Droit au clocher, monseigneur!

LE DAUPHIN. — Vous avez une bien belle sonnerie, maître de Lahure, au clocher de Saint-Eustache.

LAHURE. — Oh! monseigneur, hier on y a mis le comble : monseigneur sait qu'hier on a baptisé notre nouvelle cloche du beffroi?

LE DAUPHIN. — C'est celle qui sonne le tocsin?

LAHURE. — Justement, monseigneur; c'est une superbe cloche qui a été fondue par le même fondeur à qui nous devons ce beau Saint-Eustache qui est au-dessus du banc des marguilliers.

LE DAUPHIN. — C'est vous qui avez la clef du beffroi?

LAHURE. — De tout le clocher, s'il vous plaît, monseigneur, de tout le clocher. La sonnerie tout entière est à ma disposition; c'est moi qui...

LE DAUPHIN. — Nous n'avons besoin que du

Digitized by Google

beffroi. Le sire de Rambouillet vous a dit...

LAHURE. — Monseigneur, il m'a fait l'honneur de venir me voir; mais il m'a trouvé au milieu des décomptes de l'auguste cérémonie qui a eu lieu hier pour le baptême de notre cloche. Cette cérémonie a coûté un peu cher; mais ces choses-là n'arrivent pas tous les jours. Mon nom est inscrit dans un bandeau qui règne sur toute la circonférence de la cloche, avec celui du parrain et de la marraine, qui viennent après. Monseigneur sait le nom qu'on lui a donné?

LE DAUPHIN. — Ma foi, non; mais il ne m'importe.

LAHURE. — Mon Dieu si, monseigneur, il vous importe : c'est le nom d'Isabelle, de la reine, de votre auguste mère... Monseigneur ignorait, à ce qu'il paraît, cette circonstance!... C'est moi qui en ai donné l'idée. Oui, notre cloche du beffroi se nomme Isabelle. Quelques-uns disent Isabeau; mais cela était bon quand la reine était plus jeune. Ainsi, quand le beffroi sonnera, on dira : C'est Isabelle. Ces choses-là rappellent toujours le nom des maîtres. Les princes ne peuvent trop multiplier les occasions de faire parler d'eux; le son de notre Isabelle retentira dans tous les cœurs, quand il frappera les oreilles.

MARCOIGNET. — Au fait, maître Lahure, nous avons besoin de cette cloche à minuit sonnant.

LAHURE. — Monseigneur peut en disposer. Veut-il qu'elle répète l'heure de minuit?

LE DAUPHIN. — Oh! il s'agit de bien autre chose.

LAHURE. — Faut-il qu'elle sonne une messe, un mariage, un enterrement, un *Te Deum?*

LE DUC DE BAR. — Rien de tout cela, mon cher. Le tocsin.

LAHURE. — Le tocsin! bon Dieu! le tocsin! Et pourquoi?

MARCOIGNET, *avec chaleur.* — Pourquoi? pouvez-vous le demander? un bon citoyen comme vous! Les maux de l'État ne vous sont-ils pas connus? ne sont-ils pas à leur comble? La maladie du roi n'a-t-elle pas ramené tous les fléaux de sa minorité, cette ambition de régner sous son nom qui a divisé ses oncles, leur insatiable avidité qui s'est disputé les trésors de l'État et les fortunes particulières? Ces tristes effets de la démence de Charles ne sont-ils pas aggravés par les déréglements de la reine? Les dilapidations des ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, d'Orléans, ne sont-elles pas encore surpassées par celles du scandaleux amant que la reine traîne à sa suite? Tandis que les oncles du roi se disputent l'exercice du pouvoir royal, ne voyez-vous pas dans le comte d'Armagnac l'ambition de l'usurper? Enfin les Anglais, déjà établis en Normandie, ne sont-ils pas assez près de Paris?

LAHURE. — Il n'est que trop vrai; vous rouvrez les plaies de mon cœur. Mais il me semblait que monseigneur avait porté remède à ces maux, en se réunissant, ces jours passés, par le traité d'Arras, avec les princes, la reine, les Armagnacs, contre le duc de Bourgogne (*)?

MARCOIGNET. — Eh non, mon cher ami; ils sont pires que le duc de Bourgogne; ils avaient flatté monseigneur de l'espérance d'un meilleur avenir; ils l'ont trompé.

LAHURE. — Ah! ils ont trompé monseigneur!

LE DAUPHIN. — Indignement trompé, mon cher maître Lahure.

LAHURE, *furieux.* — Ils ont trompé monseigneur!

MARCOIGNET. — Eh bien, mon cher, faites entendre à minuit le terrible beffroi de votre vénérable clocher; qu'il donne le signal de la vengeance à l'animadversion générale. On n'attend que les premiers coups de ce beffroi, redoutable aux méchants, pour punir les ennemis du bonheur public.

LAHURE, *toujours plus furieux.* — Ils ont trompé monseigneur!

LE DUC DE BAR. — Oui; et tout le quartier des halles n'attend que le tocsin que vous ferez sonner à minuit, pour arrêter le duc d'Orléans et la reine, et proclamer monseigneur régent.

LAHURE. — Tromper monseigneur!

LE DUC DE BAR. — Le tocsin, le tocsin, et la régence est à nous... Voilà donc monsei-

(*) Traité d'Arras, fait en 1414 entre Charles VI et Jean sans Peur, duc de Bourgogne, pour la réconciliation des deux partis. La croix bourguignonne et les écharpes d'Armagnac sont abolies. Le duc de Bourgogne remet au roi les clefs d'Arras et le Crotoy; il s'engage à ne venir à Paris qu'avec la permission du roi, etc.

Digitized by Google

gneur le régent! le voilà qui vous regarde, qui vous parle... Vous êtes avec lui... Sentez-vous le bonheur d'être près de monseigneur le régent?

LAHURE, *ne sortant pas de sa colère.* — Oh! c'est épouvantable. Je ne le cache pas, j'estimais le comte d'Armagnac et le duc d'Orléans, qui m'ont fait député aux états généraux, pour la commune de Paris; mais dès qu'ils ont été capables de tromper monseigneur, qui est mon seigneur et le leur; *oui, et le leur* (*il dit ces mots d'une voix terrible*), il ne me reste qu'à rougir de leur avoir obligation. Je les croyais honnêtes gens, princes fidèles; ils l'étaient peut-être; mais ils ont changé... Ils ont changé! Eh bien, je ne change pas, moi, je reste toujours le même; et puisqu'ils ont changé, je les abhorre, je les exècre... je... (*Au duc de Bar.*) Vos mesures sont bien prises, au moins?

LE DUC DE BAR. — Impossible qu'ils échappent.

LAHURE. — Les misérables! trahir son légitime maître!... Vous êtes bien sûrs des personnes chargées de les arrêter?

LE DUC DE BAR. — Très-sûrs. Nous délivrons le roi, nous le ramenons de l'hôtel Saint-Paul, où il est prisonnier, au Louvre, où monseigneur soignera sa santé.

MARCOIGNET. — Sa santé, sa dignité, sa liberté, sa puissance.

LE DUC DE BAR. — Surtout nous aurons grand soin de sa puissance.

LAHURE.—Les monstres!... (*Au duc de Bar.*) Et la reine sera hors d'état de vous contrecarrer?

LE DUC DE BAR. — La reine!... renfermée.

LAHURE.—Renfermée!... L'horrible femme! Oserai-je demander où elle sera renfermée?

LE DUC DE BAR. — Au couvent, et rasée.

LAHURE. — Juste châtiment!... Et cela est bien résolu?

LE DUC DE BAR. — Invariablement!

LAHURE. — L'indigne épouse! la méchante mère! Oh! si je pouvais faire effacer mon nom qui est à côté du sien sur le bandeau de la cloche!

LE DUC DE BAR. — Vous le pouvez; qui vous en empêche?

LAHURE. — Mais on ne saura plus que j'étais marguillier à une époque qui va être si glorieuse pour monseigneur.

LE DUC DE BAR. — Eh! parbleu, effacez-le de dessus la cloche, et faites-le graver sur le battant. Mieux vaut cent fois sur le battant que sur la cloche.

LE DAUPHIN. — Sentez-vous la différence?

LAHURE. — Si je la sens, monseigneur! si je la sens! c'est la différence du marteau à l'enclume.

LE DUC DE BAR. — C'est cela même, mon cher; il faut être du parti du battant.

LE DAUPHIN. — C'est au battant qu'il faut consacrer votre nom, mon cher Lahure.

LAHURE. — Que les idées politiques de monseigneur sont grandes et élevées! Que le peuple sera heureux sous un si grand prince, qui a tant d'esprit!

LE DAUPHIN. — Ainsi, à minuit sonnant, le tocsin; c'est bien entendu.

LAHURE. — A minuit sonnant, ce soir. Je dis ce soir, car monseigneur oubliait de dire que ce serait ce soir, le tocsin sera sonné sur la grande tour de la paroisse Saint-Eustache, par la cloche du beffroi, l'Isabelle, contre Isabelle sa patronne, reine, épouse, mère infidèle, en faveur de très-haut, très-grand, très-magnifique, très-légitime prince, monseigneur le Dauphin, qui...

LE DAUPHIN. — Allons, allons, mon cher, c'est assez, c'est assez; à minuit précis, à minuit. Nous nous reverrons.

LAHURE.—Oh! monseigneur est d'une bonté!

LE DAUPHIN. — Oh! oui, il faut que nous nous revoyions; je veux faire plus particulièrement connaissance...

(*Lahure sort*).

SCÈNE III.

LES MÊMES, UN PAGE, *apportant une lettre.*

LE PAGE. — Une lettre de l'hôtel Saint-Paul, pour monseigneur.

LE DAUPHIN. — De l'hôtel Saint-Paul, à cette heure-ci?

LE PAGE, *s'approchant, et bas.* — De la part de la demoiselle de Cassinel.

LE DAUPHIN. — Voyons. (*Il prend la lettre, l'ouvre, et lit*). « Mon bien-aimé seigneur, ma« dame la Dauphine, toujours bonne pour vous « et même pour moi, malgré nos torts envers « elle, vient de me confier que la reine est in« formée d'un complot dirigé par vos amis,

Digitized by Google

« contre elle et les Armagnacs. Les informa-
« tions données à la reine ne font pas con-
« naître le jour et le moment où la conspira-
« tion se propose d'agir. Prenez vos mesures
« en conséquence. Quoi qu'il arrive, comptez
« sur mon zèle et sur quelques amis secrets
« qui sauront entretenir les dispositions du
« peuple, et les mettre à profit pour votre sû-
« reté. »

Mes amis, nos affaires vont mal.

LE DUC DE BAR. — Quel est le traître?

MARCOIGNET. — Il paraît qu'il n'a pas dit l'heure ni le jour; cela nous sauve. Si leurs précautions ne sont pas prises en ce moment, elles le seront trop tard.

LE DAUPHIN. — Il faut les prévenir. Séparons-nous. Allons nous armer, et ne perdons pas un moment. Je vous attends ici dans une demi-heure. Nous irons vers les halles, au lieu d'attendre au Louvre l'affluence du peuple.

(*Ils se séparent; il ne reste que quelques officiers pour le service du prince. Des écuyers portent des armes, une armure, un casque, et une cuirasse, dans la pièce du fond, où le prince s'est retiré.*)

SCÈNE IV.

JACQUEVILLE, UN OFFICIER DU PRINCE.

L'OFFICIER. — Que souhaite monseigneur le chevalier?

JACQUEVILLE. — De la part du roi, de la reine, et du comte d'Armagnac : je ne souhaite pas, j'ordonne.

L'OFFICIER. — Mais, chez monseigneur le Dauphin, c'est moi qui ai l'honneur de commander le service.

JACQUEVILLE. — Ah! ah! est-ce vous qui le commandiez aussi il y a huit jours, quand il donnait le bal au grand scandale de tout Paris qui meurt de faim, et que j'ai fait sauter les musiciens et les danseurs par la fenêtre (*)? Ah! ah! ah!

L'OFFICIER. — Mais une première licence n'en autorise pas une seconde.

JACQUEVILLE. — Non; c'est la seconde qui va justifier la première.

L'OFFICIER. — Je vais informer monseigneur...

JACQUEVILLE. — De par le roi, je vous ordonne de rester là. (*Il entre des hommes armés. Jacqueville en place un à la porte de la chambre du prince.*) Vous empêcherez qu'on n'entre dans cette pièce et qu'on n'en sorte, et particulièrement l'officier que voilà.

(*A un autre qu'il place à une seconde porte.*) Vous, ici. (*Il lui donne la consigne.*)

SCÈNE V.

LES MÊMES, LA REINE, LE DUC D'ORLÉANS, LE DUC DE BERRI, LE DUC DE BOURBON, LE COMTE D'ARMAGNAC, LA DEMOISELLE DE CASSINEL, PAGES, OFFICIERS.

UN OFFICIER, *annonçant.* — La reine!

LA REINE, *à l'officier du prince.* — Où est monsieur le Dauphin?

L'OFFICIER DU PRINCE. — Madame il est retiré dans son appartement, et couché sans doute.

(*On se présente pour sortir de la chambre du Dauphin; la sentinelle en empêche.*)

LA REINE. — Qu'on laisse entrer.

UN SECOND OFFICIER DU PRINCE, *entrant.* — Madame, monseigneur, qui est malade et couché, m'a ordonné de lui rendre compte de ce qui se passait dans cette pièce, où il a entendu du bruit.

LA REINE. — Dites-lui que c'est sa mère qui vient avec ses oncles lui faire une visite.

LE PREMIER OFFICIER DU PRINCE. — J'ai eu l'honneur de dire à la reine (*) que le prince est incommodé et couché.

(*) « 1413. Jacqueville, capitaine de la milice de « Paris, passant avec sa troupe près de l'hôtel Saint-« Paul, où le Dauphin donnait un bal, monta brus-« quement à l'appartement du prince, et lui reprocha « la dissolution dans laquelle il vivait. S'adressant « ensuite au seigneur de la Trémouille, il l'accabla « d'invectives, l'accusant d'être le conseiller et le mi-« nistre de ces indécentes orgies. Le Dauphin, indi-« gné, tira sa dague, et s'élança sur Jacqueville pour « l'en percer. Alors les soldats de ce dernier se jetè-« rent sur la Trémouille, qu'ils auraient massacré, si « le duc de Bourgogne, qui survint, ne lui eût sauvé « la vie. » (*Tableau historique et pittoresque de Paris*, t. II, p. 68.)

Jacqueville était de la faction de Bourgogne. Je le suppose ici dans les intérêts de la cour, pour avoir occasion de placer une anecdote caractéristique.

(*) A cette époque, on ne donnait point encore à la

Digitized by Google

LA REINE. — Je ne veux pas qu'il se dérange; j'irai dans un moment lui faire ma visite dans sa chambre. (*A Jacqueville.*) Toutes les issues de son appartement sont bien gardées?

JACQUEVILLE. — Oui, madame.

LA REINE. — Les issues du Louvre sont-elles bien fermées?

JACQUEVILLE. — Oui, madame.

LA REINE. — Tout est-il prêt pour les emprisonnements ordonnés?

JACQUEVILLE. — Oui, madame; sauf la vérification de la liste que le sire de Boisbourdon s'est chargé de vous présenter.

(*Il sort.*)

SCÈNE VI.

LES MÊMES, BOISBOURDON.

BOISBOURDON. — Jacqueville, à qui la reine a désigné, seulement de vive voix, les treize personnes qui doivent être arrêtées au Louvre comme complices de la conspiration, a mis leurs noms par écrit, crainte de méprise ou d'oubli : voici la liste qu'il en a faite; il demande que la reine veuille bien l'entendre, pour la confirmer ou la corriger.

LA REINE. — Voyons.

BOISBOURDON, *lisant.* — Le sire de Brimeu.

LA REINE. — Bon.

BOISBOURDON. — Le sire de Montauban.

LA REINE. — Très-bien.

BOISBOURDON. — Le sire de Croï.

LA REINE. — Très-bien.

BOISBOURDON. — Le sire de Moï (*).

LA REINE. — Très-bien.

BOISBOURDON. — Le duc de Bar.

LA REINE. — Ensuite?

BOISBOURDON. — Le seigneur de la Rivière.

LA REINE. — Après?

BOISBOURDON. — Le seigneur de Marcoignet.

LA REINE. — Continuez.

BOISBOURDON. — Le seigneur de Boissey.

LA REINE. — Et de Rambouillet, sans doute?

BOISBOURDON. — Et de Rambouillet. Jean de Wailly, chancelier de Guienne.

LA REINE. — Quoique ces six personnages aient été arrêtés, il y a deux mois, par ordre du duc de Bourgogne, comme opposés à ses intérêts, ils n'en sont pas mieux disposés pour les miens. Est-ce tout?

BOISBOURDON. — Voici encore trois noms.

LA REINE. — Voyons.

BOISBOURDON. — Haster.

LA REINE. — Très-bien.

BOISBOURDON. — La Morlière.

LA REINE. — Et pourquoi la Morlière? un vieillard!

BOISBOURDON. — Ah, madame! il est encore capable d'une mauvaise action.

LA REINE. — Passons.

BOISBOURDON. — Le Millau.

LA REINE. — Quoi! le Millau? un enfant!

BOISBOURDON. — Il est déjà capable d'un mauvais conseil.

LA REINE. — Mais le duc d'Orléans n'a qu'à s'en louer.

BOISBOURDON, *à part.* — Moi, je n'ai qu'à m'en plaindre. (*Haut.*) Si vous l'ordonnez, je vais le rayer.

LA REINE. — Je ne conçois pas qu'il se trouve là, non plus que la Morlière. Je ne les ai sûrement pas nommés...

BOISBOURDON. — Madame, je vais les rayer.

LA REINE. — Oui; mais je voudrais savoir la raison...

BOISBOURDON. — La voici : Jacqueville, à qui vous aviez désigné treize personnes, en ayant oublié deux et voulant à toute force avoir son compte, je l'ai complété pour le satisfaire, et, à vrai dire, assez au hasard (*).

---

reine ni même au roi le titre de *majesté;* c'est seulement sous le règne de Louis XI, dit le président Hénault, qu'on a commencé à le donner au roi.

(*) Les seigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban et de Croï, ne furent pas arrêtés à cette époque; mais la reine les avait fait arrêter l'année précédente, sous les yeux du Dauphin et dans son appartement, comme amis du duc de Bourgogne. (*Tableau historique de Paris,* t. II, p. 70.)

(*) Ce fait est historique; mais je dois déclarer qu'il n'appartient pas précisément à l'histoire du XVe siècle : il appartient à celle du XVIIIe, à celle de la révolution. A une époque orageuse (*a*), un ministre de la police générale de la république ayant présenté au pouvoir exécutif une liste de journalistes à déporter, un autre ministre (*b*) réclama en faveur d'un de ces journalistes, pour qui il avait de la bienveillance et qu'il savait lui être attaché (*c*); il obtint sa radiation. Le ministre de la police l'effaça de la fatale liste; après quoi il dit gaiement : « Citoyens, ma liste

(*a*) Le 18 fructidor an V.
(*b*) M. de Talleyrand.
(*c*) M. Rœderer. (*Notes de l'éditeur.*)

Digitized by Google

LA REINE. — Ah! c'est une raison. Pour qu'il n'ait pas regret à son zèle, je passe ces deux noms.

BOISBOURDON — Il est bon de ne pas décourager...

LA REINE. — Je remarque cependant que si je fais son compte, il ne fait pas le mien. Je lui accorde deux hommes dont je n'ai pas besoin, et il en laisse de côté deux qu'il me faut. Duc d'Orléans, vous rappelleriez-vous?

LE DUC D'ORLÉANS. — Non, madame; mais on peut retrouver. .

LA REINE. — Ne perdons pas de temps à chercher. Marchez à l'exécution. J'accorde à Jacqueville quatre emprisonnements de plus, mais il faut qu'il replace dans la liste les deux noms qui me manquent; s'ils ne s'y trouvent pas demain, et qu'ils me reviennent à la mémoire, Jacqueville sera tenu de dédommager ceux qui seront trouvés innocents, s'il en est...

(*Boisbourdon sort pour remettre la liste à Jacqueville et lui donner l'ordre. Il rentre au commencement de la scène suivante.*)

SCÈNE VII.

LES MÊMES.

LA REINE. — Duc d'Orléans, vous avez pris vos précautions pour qu'on ne sonne point le tocsin, à minuit?

LE DUC D'ORLÉANS. — Madame, en venant ici, j'ai passé chez le marguillier de Saint-Eustache; je lui ai dit que les chefs de la conspiration devant être arrêtés au moment que je lui parlais, il ne s'agissait plus que d'empêcher le tocsin de rassembler le peuple, et que vous comptiez sur lui pour cela. Le marguillier m'a paru très-joyeux de la nouvelle, et de la marque de confiance que je lui donnais. Il m'a promis de placer à la porte du clocher des hommes dont il est sûr, pour empêcher l'entrée aux gens des halles, et de s'y trouver lui-même avec les orateurs les plus éloquents de la paroisse et les meilleurs poumons de son lutrin, pour exhorter sa troupe à la résistance et pérorer les gens de la faction même, s'il s'en présente. Il est tellement assuré du succès, qu'il a fini par me proposer de faire chanter demain un *Te Deum*, à midi, dans sa paroisse, en action de grâces de la découverte du complot tramé par les amis de monsieur le Dauphin, et d'y inviter monsieur le Dauphin lui-même. J'ai fort approuvé son zèle et son projet; et comme il m'a paru fort sensible aux honneurs, je lui ai promis, en récompense, pour demain, à son lever, la décoration du *Porc-Épic* (*), et je la lui donnerai en effet, à moins que vous ne me désapprouviez.

LA REINE. — J'approuve très-fort ce que vous avez fait et ce que vous avez l'intention de faire. Entrons chez monsieur le Dauphin.

(*Le fond s'ouvre; on voit la chambre du Dauphin; il est dans son lit.*)

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, LE DAUPHIN.

LA REINE. — Eh bien, mon fils, vous êtes malade?

LE DAUPHIN. — Madame, je ne sais qui a pu vous dire...?

était de trente noms, je n'en ai plus que vingt-neuf; de manière ou d'autre, *donnez-moi mon compte.* » On regratta alors sur les journaux qui étaient restés intacts; *Perlet* vint sous la main, fut inscrit à la place vide, et compris dans l'arrêté de déportation, auquel il échappa par la fuite.

Il est permis de penser que, dans toutes les proscriptions de tous les temps et de tous les pays, se sont mêlées des *légèretés* de ce genre; et c'est ce qui m'a déterminé à faire entrer celle-ci dans la *compilation* historique que j'ai intitulée *comédie*.

Au reste, comme on ne peut rien imputer à l'arbitraire qui soit plus criminel que l'arbitraire même, on ne se compromet ni avec sa conscience, ni avec l'honneur, ni avec la justice, en lui attribuant des *légèretés* et des inconséquences. On ne peut jamais le calomnier. D'ailleurs, tout le monde a droit de juger arbitrairement l'arbitraire, et de proscrire la proscription.

(*) L'ordre du *Porc-Épic* fut institué par Louis d'Orléans, père de celui-ci. Louis XII en portait la décoration; au-dessous du porc-épic étaient écrits ces mots: *Cominus et eminus*, de près et de loin. Cette devise faisait allusion aux dispositions du fondateur à l'égard du duc de Bourgogne, son ennemi, et par les ordres de qui il fut assassiné en 1407. Quelque temps avant sa mort, il avait pris pour devise un bâton hérissé de nœuds, avec ces mots: *Je l'envie*. Le duc de Bourgogne y répondit par la devise d'un rabot, au-dessus duquel on lisait: *Je le tiens*. C'est ainsi que ces deux princes correspondaient ensemble.

Digitized by Google

LA REINE. — Personne; c'est mon cœur qui m'a seul avertie.

LE DAUPHIN. — On vous a donné de l'inquiétude bien mal à propos.

LA REINE. — Je l'ai prise de moi-même.

LE DAUPHIN. — Madame, je suis confus...

LA REINE. — Duc d'Orléans, vous connaissez-vous à la fièvre?

LE DAUPHIN. — Madame, je n'ai pas la fièvre.

LA REINE. — Souffrez... pour ma tranquillité...

LE DUC D'ORLÉANS *se présente pour tâter le pouls.* — Si monseigneur permettait?

LE DAUPHIN, *par un mouvement d'impatience, fait résonner son armure.* — Non, monsieur; je n'ai pas de confiance, moi, en votre savoir.

LE DUC D'ORLÉANS, *bas à la reine.* — Votre fils est tout armé dans son lit.

LA REINE. — Mon fils, votre agitation m'inquiète; vos mouvements ont quelque chose de si brusque... Qu'on cherche mon médecin en diligence; qu'il vienne voir mon fils.

(*Minuit sonne.*)

LE DAUPHIN, *sortant de son lit tout armé.* — Minuit! je n'ai plus rien à dissimuler. Je vais être délivré. Eh bien, duc, et vous, comte, et vous, madame, que voulez vous?

LA REINE. — Quoi! mon fils tout armé! (*Riant.*) Digne chevalier, qui ne quitte pas son armure, même pour dormir! (*Les princes sourient; Boisbourdon éclate.*)

LE DAUPHIN, *irrité, regardant fixement Boisbourdon.* — Quoi! madame, est-ce pour m'insulter que votre cour vient à cette heure au Louvre? Est-ce par l'outrage qu'elle prétend varier les passe-temps du quai Saint-Paul? Qu'ils s'en tiennent à leurs amusements ordinaires; qu'ils se contentent d'insulter aux mœurs, à l'opinion, à la misère publique qui est leur ouvrage : leur licence avec moi est de trop, je les en avertis.

LE DUC D'ORLÉANS. — Monseigneur ne rend pas justice à nos sentiments.

LE DUC DE BOURBON. — Si monseigneur pouvait douter...

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Prince, vous confondez, dans un avis commun à toute la cour, des personnes qui ne se ressemblent guère. Désunies par leurs principes et leurs habitudes, toutes sont forcées de se joindre pour leur défense; mais toutes n'ont pas oublié le respect qui est dû à l'héritier du trône.

LA REINE. — Les amusements du quai Saint-Paul ne sont pas plus criminels que ceux du Louvre; on sait, au quai Saint-Paul, ce qui se passe au Louvre, mieux, ce me semble, qu'au Louvre on ne sait ce qui se passe au quai Saint-Paul.

LE DAUPHIN, *à part, cherchant des yeux.* — Minuit sonné, et je ne vois aucun de nos gens! (*Haut.*) Je n'entends pas, madame, ce que vous voulez dire.

LA REINE. — Cela ne tardera pas à s'éclaircir.

SCÈNE IX.

LES MÊMES. (*Un officier vient parler bas à Boisbourdon.*)

BOISBOURDON, *bas à la reine.* — Toute la liste est arrêtée.

LA REINE. — Fort bien; et qu'a-t-on fait des conspirateurs?

BOISBOURDON. — Ils sont en chemin, sous bonne escorte, pour les différentes prisons qui ont été destinées à les recevoir.

LA REINE. — A merveille! (*Aux princes.*) Princes, obtenez de monsieur le Dauphin qu'il se couche. Il a voulu nous prouver tout à l'heure qu'il se portait bien, à nous qui le croyions malade; apprenez-lui maintenant qu'il est plus malade qu'il ne le croyait. Je vous laisse au coucher de monsieur; mais engagez-le à se soulager du poids de son armure; qu'il se couche doucement et commodément. Il a besoin de repos, et n'a rien de mieux à faire que d'en prendre tout le reste de cette nuit, qu'il avait destinée à autre chose. Duc d'Orléans, faites-lui entendre cela, je vous prie.

(*Elle sort en riant; les ducs de Bourbon et de Berri la suivent.*)

SCÈNE X.

LE DAUPHIN, LE DUC D'ORLÉANS, LE COMTE D'ARMAGNAC, BOISBOURDON.

LE DUC D'ORLÉANS. — La reine me donne là une étrange commission.

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Laissons-la faire par d'autres. Elle convient peut-être à l'inso-

Digitized by Google

lence d'un favori (*), mais non à la dignité d'un prince du sang. Sortons.

(*Ils sortent.*)

SCÈNE XI.

BOISBOURDON, LE DAUPHIN.

BOISBOURDON, *ricanant.* — Monseigneur, il ne vous vient personne ce soir. Rien n'empêche que vous ne vous couchiez... Vos amis sont occupés ailleurs... Vous n'avez point d'importunité à craindre de leur part... Les ordres de la reine y ont pourvu.

(*Il sort.*)

LE DAUPHIN, *stupéfait.* — Il paraît que la reine est informée, et qu'ils m'ont prévenu. Ils ont arrêté mes amis, et empêché la révolte; cela me paraît trop clair. Sachons cependant ce qu'il en est.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

LAHURE, *seul.*

J'avais bien prévu l'issue qu'aurait l'entreprise de ces étourdis. Quelle légèreté!... Avec quelle indifférence ils ont écouté, et monseigneur le Dauphin tout le premier, les détails du baptême de la cloche de Saint-Eustache!

Et puis le fils contre la mère! le neveu contre ses oncles! un jeune homme contre toute une cour ancienne et consommée dans la politique! la cloche du beffroi contre sa marraine! Tout cela n'était pas naturel...

Comme la cour vient de prouver la supériorité de ses lumières, sa justice, la pureté de ses intentions! Moi qui devais donner le signal de la révolte en faisant sonner à minuit le tocsin contre la cour du quai Saint-Paul, moi qui pouvais être considéré comme un de ces grands coupables à qui l'on n'accorde ni grâce ni miséricorde, eh bien! on respecte ma liberté, tandis qu'on arrête tous les auteurs et complices de la conspiration! Quel discernement! La cour du quai Saint-Paul a vu que j'étais exposé à l'influence de la cour du Louvre, et elle m'épargne! A-t-on jamais rien vu au monde de plus judicieux?...

Aussi, quelle sagesse dans ma conduite! quelle réponse j'ai faite au duc d'Orléans, quand il m'a parlé du tocsin! C'est que les cloches de Saint-Eustache, le clocher et moi, sommes élevés fort haut par-dessus tous les petits intérêts et les petites passions! Je puis me rendre cette justice, que l'élévation des sentiments répond en moi à celle de l'autorité...

A vrai dire, pourtant, je me suis attiré une commission fort désagréable; et ma situation, ici, est assez difficile. Venir inviter monseigneur le Dauphin pour un *Te Deum* qui sera sonné, par ordre de la reine, dans une heure d'ici, en réjouissance de l'incarcération des amis de monseigneur; et faire sonner ce *Te Deum* le lundi, à midi, au grand déplaisir de celui à qui j'avais promis le tocsin pour la veille, à minuit!

Certainement ma conduite est très-régulière; mais ce jeune prince est-il assez raisonnable pour sentir que... Le voici... Comme il est abattu!... On le serait à moins.

SCÈNE II.

LE DAUPHIN, LAHURE.

LE DAUPHIN. — Vous voilà, mon cher Lahure?

LAHURE, *à part.* — Mon cher Lahure!

LE DAUPHIN. — C'est être un ami courageux de venir aujourd'hui au Louvre! Je vous croyais coffré avec tant d'autres; mais comment se fait-il que vous ayez échappé hier?

LAHURE. — Monseigneur, c'est un miracle!

LE DAUPHIN. — Mais comment se fait-il qu'ayant échappé, le tocsin n'ait pas sonné à minuit?

LAHURE, *avec embarras.* — Monseigneur, cela serait un peu long à expliquer... Je viens ici par ordre de la reine...

(*) Villaret fait de Boisbourdon un *chevalier estimé l'un des plus braves de la France;* plus heureux, dit-il, s'il eût paru moins aimable. D'autres historiens en font un insolent parvenu. (*Diction. des Hommes illustres, par Delandine, au mot Isabelle.*) J'ai préféré cette dernière opinion, comme la plus vraisemblable.

Digitized by Google

LE DAUPHIN. — De la reine! Vous, messager de la reine! (*Irrité.*) Ah! tout m'est expliqué par ce mot. Eh bien! marguillier de Saint-Eustache, messager de la reine, que venez-vous faire ici?

LAHURE. — Monseigneur, je viens prendre vos ordres.

LE DAUPHIN. — Mes ordres! Vous, le serviteur des Boisbourdon et des Armagnacs!

LAHURE. — Vos ordres, monseigneur, concernant l'heure et le cérémonial qu'il vous plaira déterminer, en ce qui vous concerne, pour un *Te Deum*...

LE DAUPHIN. — Un *Te Deum!*

LAHURE. — Oui, en action de grâces de ce que de jeunes insensés viennent d'être mis hors d'état d'accomplir leurs pernicieux desseins, et éloignés de votre auguste personne, qu'ils trompaient et qu'ils égaraient!...

LE DAUPHIN, *furieux.* — Insolent!

LAHURE, *effrayé.* — Je répète ce qu'ils disent, monseigneur; et daignez croire que je n'en crois que ce que je veux. Je suis obligé d'obéir; monseigneur le sent bien. Que suis-je? un grain de poussière, un atome. A quoi servirait la résistance d'un marguillier? J'avais ce matin la courageuse ambition de me rendre maître du beffroi, dans l'intention de vous servir; mais, en prenant la clef du clocher, ils m'ont prouvé que le battant, la cloche, le clocher, tout appartient au plus fort.

LE DAUPHIN. — Ajoutez, le marguillier.

LAHURE. — Oh! si notre grand saint Eustache protégeait monseigneur et ses amis, avec quelle ardeur se manifesteraient les sentiments de mon cœur!

LE DAUPHIN. — Vous parlez du chœur de votre paroisse, sans doute : c'est là que vous êtes homme de chœur. (*A part.*) J'aperçois une femme. Ciel! c'est Cassinel! Que vient-elle m'annoncer? (*A Lahure.*) L'homme de chœur, retirez-vous; je suis las de vous entendre.

LAHURE, *s'en allant.* — (*A part.*) Et moi de te voir, conspirateur manqué!

SCÈNE III.

LE DAUPHIN, LA CASSINEL.

LA CASSINEL. — Cher prince, j'accours secrètement pour vous informer de ce qui se passe. Il y a des attroupements de peuple sur le quai Saint-Paul. Vous croyant exilé ou emprisonné, ils vous redemandent à grands cris. J'ai rassemblé ceux de vos amis qui ne sont pas connus à la cour. Ils se sont répandus dans le peuple, et y ont accrédité le bruit de votre exil. Le peuple menace; la cour tremble. Ne pouvez-vous tirer parti de ces dispositions? Voyez ce que vous avez à faire.

LE DAUPHIN. — Que votre démarche est courageuse, ma chère amie! Vous, l'une des filles de la reine, vous ici!

LA CASSINEL. — Parlons de vos intérêts, monseigneur.

LE DAUPHIN. — Ma chère, comme ils m'ont traité!

LA CASSINEL. — C'est une horreur!

LE DAUPHIN. — Me refuser toute part aux affaires!

LA CASSINEL. — A l'héritier présomptif de la couronne!

LE DAUPHIN. — A un homme de mon âge; dix-neuf ans tout à l'heure!

LA CASSINEL. — De votre mérite!

LE DAUPHIN. — De ma force!

LA CASSINEL. — De votre figure!

LE DAUPHIN. — Qui a tant de bonne volonté pour régner!... Je n'aurais pour moi que ma bonne volonté, c'en serait assez, s'ils avaient l'ombre de justice.

LA CASSINEL. — Qui a plus de talent qu'aucun d'eux!

LE DAUPHIN. — Qui a la confiance du peuple, tandis qu'eux sont abhorrés. Certainement, je ne dirai pas de mes amis emprisonnés qu'ils soient des aigles pour l'esprit, ni des anges pour la vertu. Je sens tout ce qu'ils doivent à ma faveur. Mais, moi et eux, valons mieux que tout le quai Saint-Paul. Qui est-ce qui nous le disputerait? serait-ce un Boisbourdon? L'insolent! un vrai drôle. Dites-moi comment la reine peut... comment mes oncles souffrent que la reine... Me refuser tout pouvoir, et le prodiguer ainsi que l'argent à un Boisbourdon! Quand je remonte à la source de son crédit, je suis indigné... L'Armagnac, me direz-vous, est une autre tête!... Ma foi, je n'en sais rien. Un homme qui ne peut pas oublier qu'il descend de Clovis; qui regarde comme nul et non avenu tout ce qui s'est fait depuis et compris Charlemagne jusqu'à nous, est aussi

Digitized by Google

ridicule qu'un descendant de César qui revendiquerait les Gaules.

LA CASSINEL. — S'il n'avait pour lui que sa généalogie, ce serait peu de chose; je crains son génie et son caractère... Mais, monseigneur, occupons-nous du moment. Parlons de vos intérêts. Prenez un parti promptement.

LE DAUPHIN. — Mon parti est pris : c'est de quitter Paris et de me rendre en Berri. Ce sera véritablement un exil; un exil qui, sans m'être imposé, ne sera pourtant pas volontaire, et doit suffire pour intéresser le peuple en ma faveur, puisque je ne puis rester avec honneur dans la capitale après l'avanie qu'on m'a faite, et, s'il faut le dire, sans pouvoir, sans considération, sans argent, même sans sûreté.

LA CASSINEL. — Non, prince, non; il ne faut point quitter Paris. Il faut y rester, prêt à profiter des événements, et en position de les faire naître. Il faut y rester, mais secrètement, et feindre seulement un départ. Le bruit s'en répandra; cela suffit à vos desseins

LE DAUPHIN. — Comment! feindre un départ?

LA CASSINEL. — Oui, faire partir, sous votre nom, un affidé qui vous ressemble. Il évitera de se laisser voir d'assez près pour qu'on puisse le reconnaître; vous vous tiendrez caché ici, bien caché, dans un appartement reculé, et l'on répandra que vous êtes parti.

LE DAUPHIN. — Cela se peut faire; mais quelle sera la suite?

LA CASSINEL. — A la nouvelle de votre départ, la clameur publique éclate; le peuple entier se rend à l'hôtel Saint-Paul, demande impérieusement votre retour, se déclare pour vous. Vous sortez alors de votre retraite; vous vous montrez à la tête des révoltés; et vous imposez les conditions qu'il vous plaît.

LE DAUPHIN. — Qu'est-ce, entre nous, ma chère, que ce peuple qui est pour moi? Ce ne sont que ces bonnes gens des halles, et aussi ces paisibles bourgeois qui voient en moi l'héritier du trône; mais les *cabochiens*, les *bouchers*, les *écorcheurs* du duc de Bourgogne, cette partie forte et terrible du peuple m'était contraire il y a un an, et n'est pas déclarée en ma faveur dans ce moment-ci (*). Elle ne remue ni ne parle : si elle allait se tourner contre moi!... J'aime autant être en Berri qu'à Paris pendant la crise. Vous savez bien que je suis brave, n'est-ce pas? mais la prudence... Si je n'étais pas l'héritier de la conronne, je pourrais... Mais vous sentez que je ne puis disposer de moi... j'appartiens à l'État!...

LA CASSINEL. — Le duc de Bourgogne est en Flandre. Ses amis sont dans l'impuissance de remuer. Les cabochiens ne se réuniront jamais aux Armagnacs : le parti d'Armagnac est la noblesse. Les cabochiens agiront avec les halles, s'ils se mettent en mouvement.

LE DAUPHIN. — Puisque vous croyez que je puis être tranquille de ce côté, je cède. Mais si les gens de l'hôtel Saint-Paul vont m'écrire quand ils me croiront à Mehun?

LA CASSINEL. — Votre représentant vous fera passer leur lettre; vous répondrez d'ici, et vous daterez votre réponse de Mehun.

LE DAUPHIN. — Et s'ils m'envoient en Berri des ambassadeurs, quelque comte de Richemont, un Armagnac?

LA CASSINEL. — Votre représentant leur refusera audience.

LE DAUPHIN. — S'ils insistent?

LA CASSINEL. — Il leur fera dire d'écrire leurs propositions.

LE DAUPHIN. — Et comment pourra-t-il y répondre?

LA CASSINEL. — Il dépêchera vers vous un de vos écuyers qui l'accompagnera à Mehun, et fera dire aux ambassadeurs que cet écuyer est porteur d'une réponse qu'il veut faire passer à la reine sans intermédiaire. Le courrier vous apportera la lettre, et vous ferez ici la réponse, toujours datée de Mehun.

LE DAUPHIN. — Mon amie chérie a tout prévu. (*Il lui prend la main et la baise, et dit à part :*) Diable! la chère demoiselle en sait long.

LA CASSINEL. — Avec tant d'inquiétude, comment n'aurais-je pas un peu de prévoyance?

LE DAUPHIN. — Il est certain pourtant que la Dauphine n'aurait pas imaginé tout cela.

LA CASSINEL. — Ah! monseigneur, ne me

(*) Ces noms étaient ceux des gens qui composaient différentes troupes dévouées à la faction de Bourgogne : ce sont eux qui ont exécuté ce massacre des prisons où le comte d'Armagnac périt, comme nous l'avons vu dans la préface.

Digitized by Google

faites pas rougir! Si je prends la place de madame la Dauphine, assurément je ne me flatte pas de l'occuper aussi dignement qu'elle. Si vous acceptiez ses soins, elle ferait plus et mieux que moi. Quelque jour, quand vous aurez besoin du duc de Bourgogne, vous sentirez mieux le mérite de sa noble fille.

LE DAUPHIN. — Je n'aurai jamais besoin du duc de Bourgogne.

LA CASSINEL. — Hélas! dans ces temps malheureux, il ne faut jurer de rien. Quoi qu'il en soit, monseigneur, daignez trouver bon que je sois reconnaissante de l'indulgence de madame la Dauphine pour moi. Et ne dois-je pas l'être à plus d'un titre? Cette indulgence n'est-elle pas une preuve du plus tendre amour pour vous, et du plus désintéressé?

LE DAUPHIN. — Si jamais j'étais obligé de me raccommoder avec elle, je voudrais que mon amie fût la première des filles de sa cour.

LA CASSINEL. — Le bonheur de la servir sera sans doute alors une consolation nécessaire à mon cœur... Revenons à notre affaire.

LE DAUPHIN. — Je me range à votre avis; mais qui enverrons-nous à Mehun?

LA CASSINEL. — J'ai pensé à Lasti. Il est à peu près de votre taille : il ne manque pas d'esprit.

LE DAUPHIN. — Ah! traîtresse! Lasti!

LA CASSINEL. — Monseigneur, quelle idée! et quel moment pour de semblables remarques! N'entendez-vous pas les cloches de Saint-Eustache qui sonnent l'insolente cérémonie?

LE DAUPHIN. — Allons, Lasti, soit; mais où le trouver?

LA CASSINEL. — Je l'ai prévenu, il est ici. (*Elle fait signe à un officier de l'introduire.*)

LE DAUPHIN. — Je devais m'y attendre.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, LASTI.

LE DAUPHIN *à la Cassinel, avec humeur.* — Donnez-lui vos instructions vous-même.

LA CASSINEL. — Monseigneur, il serait plus flatté de les recevoir de vous.

LE DAUPHIN. — Non, je veux qu'il vous ait l'obligation du service qu'il va me rendre : je suis généreux.

LA CASSINEL, *tendrement.* — Moins que vous ne le croyez, je vous assure.

LE DAUPHIN, *radouci.* — Je dirai donc, je veux vous avoir à vous seule l'obligation du service qu'il va me rendre.

LA CASSINEL. — C'est mieux de cette manière. Je vais lui expliquer tout ce qui est convenu entre nous, et lui apprendre le rôle qu'il doit jouer.

(*On entend du bruit dans la cour du Louvre.*)

LE DAUPHIN. — Qu'est-ce que ce bruit de chevaux et de voitures?

SCÈNE V.

LES MÊMES, UN OFFICIER DU DAUPHIN.

L'OFFICIER. — La reine et les princes vont arriver ici. Leur avant-garde entre précipitamment dans la cour. On dit que, menacés par le peuple à l'hôtel Saint-Paul, ils ont assuré que le bruit de votre exil était faux, et ont annoncé qu'ils allaient vous inviter à vous montrer avec eux; qu'ils se rendaient pour cet effet au Louvre, où ils étaient bien sûrs de vous trouver. Le peuple criait : *Nous voulons voir M. le Dauphin! qu'on fasse revenir M. le Dauphin! A bas les Armagnacs!*

LA CASSINEL. — Monseigneur, tout va bien; ils viennent chercher leur sûreté près de vous; ils sont à vous. Mais il ne faut pas se rendre à une première avance; suivons le plan arrêté. Laissons peser sur eux pendant quelques jours la colère publique. (*A un officier.*) Allez au-devant de la reine, dites-lui que le prince est parti depuis une heure.

L'OFFICIER. — Oui, madame.

LA CASSINEL, *le rappelant.* — Mon ami!

L'OFFICIER. — Madame.

LA CASSINEL, *à part.* — Il faut intéresser cet homme au secret par quelques bonnes paroles. (*Haut.*) Mon ami, vous ne direz pas où va le prince.

L'OFFICIER. — Je l'ignore.

LA CASSINEL. — Vous ne direz pas la route qu'il a prise.

L'OFFICIER. — Je ne la connais pas.

LA CASSINEL. — Vous ne direz pas de quel côté il a tourné en sortant d'ici.

L'OFFICIER. — Monseigneur n'est pas encore sorti.

LA CASSINEL. — C'est bien, très-bien. Cet homme a de l'intelligence et du zèle. Mon ami, on se souviendra de vous. (*Au Dauphin.*)

Digitized by Google

Passez vite dans l'appartement qui doit vous servir de retraite, et expédions Lasti. Après quoi je retourne promptement à l'hôtel Saint-Paul pour éviter les soupçons, et savoir le parti que la cour prendra en y rentrant.

SCÈNE VI.

LA REINE, LE DUC D'ORLÉANS, LE DUC DE BERRI, LE DUC DE BOURBON, LE COMTE D'ARMAGNAC, UN OFFICIER DU DAUPHIN, OFFICIERS DE LA REINE.

UN HUISSIER *annonce*. — La reine!

L'OFFICIER. — Madame, monseigneur le Dauphin est parti.

LA REINE. — Parti!

L'OFFICIER. — Depuis environ deux heures.

LA REINE. — Et où va-t-il?

L'OFFICIER. — Je l'ignore.

LA REINE. — Quelle route a-t-il prise?

L'OFFICIER. — Je l'ignore.

LA REINE. — De quel côté a-t-il tourné?

L'OFFICIER. — Je l'ignore.

LA REINE. — Quoi! tu ne sais pas, insolent, s'il a tourné à droite ou à gauche?

L'OFFICIER. — A gauche... non, à droite... Je disais bien, à gauche.

LE DUC D'ORLÉANS. — Il faut livrer cet homme au prévôt de l'hôtel; il saura bien en tirer d'autres réponses. (*Des officiers de la reine le saisissent en criant:* Au prévôt, au prévôt, ce scélérat! *On l'emmène de suite. Le duc d'Orléans parle bas à plusieurs personnes.*)

SCÈNE VII.

LA REINE, LE DUC D'ORLÉANS, LE DUC DE BERRI, LE DUC DE BOURBON, LE COMTE D'ARMAGNAC, OFFICIERS DE LA REINE.

LA REINE. — L'affreuse position! (*Elle se jette dans un fauteuil.*)

LE DUC D'ORLÉANS. — Un peuple en fureur qui demande M. le Dauphin!

LE DUC DE BERRI. — M. le Dauphin parti sans qu'on sache de quel côté il a tourné!

LE DUC DE BOURBON. — Et nous qui avons promis de l'amener à l'hôtel Saint-Paul!

LE DUC DE BERRI. — Il est sans doute allé demander du secours au duc de Bourgogne, et il va nous ramener ce fléau!

LA REINE. — Une populace qui, apprenant la fuite du Dauphin, va s'emporter aux derniers excès!

LE DUC D'ORLÉANS. — Que dire au peuple?

LE DUC DE BERRI. — Où trouver M. le Dauphin?

LE DUC DE BOURBON. — Comment le déterminer à revenir?

LE COMTE D'ARMAGNAC, *à part*. — Ces gens-là font pitié.

LA REINE. — Si l'on savait seulement pour quel motif il s'est enfui?

LE COMTE D'ARMAGNAC, *à part*. — Celle-ci fait perdre patience. (*Haut.*) Vous demandez, madame, pourquoi monsieur le Dauphin s'est enfui? Si son départ ne s'expliquait pas assez par l'emprisonnement de ses amis et l'obstacle mis à ses desseins, il faudrait penser qu'il a été déterminé par les insultes et les humiliations ajoutées à la rigueur de ce coup d'État.

LA REINE. — Comment, et par qui?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Vous m'interrogez, je vais répondre sans détour: Par l'insolence de Boisbourdon, votre... protégé.

LA REINE. — Entendez-vous me faire un reproche d'avoir fait arrêter des conspirateurs qui n'avaient pas l'intention de vous épargner plus que d'autres? N'était-ce pas l'intérêt commun, le vôtre? N'était-ce pas votre avis?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Je me suis réuni sans doute contre les conspirateurs; mais je ne suis pour rien dans les causes de la conspiration, ni dans les insultes qui ont accompagné des précautions qu'elle a rendues nécessaires.

LA REINE. — Et quelles sont donc ces causes, si ce n'est l'ambition du Dauphin... enhardi peut-être par les divisions que fomentent à la cour des intérêts opposés à la maison régnante?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Il n'y a de divisions à la cour, madame, que celles qu'a mises entre vous et les princes votre... maître d'hôtel Boisbourdon.

LA REINE. — Les divisions de la cour, comte d'Armagnac, quelle qu'en soit la première cause, ont pu paraître utiles à un ambitieux qui prétend faire revivre en lui-la première

Digitized by Google

race des rois de la monarchie (*), et qui...

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Comment des princes de la maison royale peuvent-ils voir de sang-froid la France entre les mains d'un Bois-bourdon?...

LA REINE. — Comment un descendant de Clovis pourrait-il voir patiemment la France entre les mains des Valois?

LE COMTE D'ARMAGNAC, *à part*. — Je l'en arracherai. (*Haut.*) Où sont les cautions d'une étrangère et d'un favori tiré du néant, contre l'Angleterre, qui trouvera plus facile d'acheter la France que de la conquérir?...

LA REINE, *à part*. — Je la lui vendrai plutôt que de la laisser en ton pouvoir. (*Haut.*) Où sont les garants?...

LE DUC DE BERRI. — Ah, madame! quel moment pour de semblables querelles! Monsieur le connétable, un danger commun nous menace; que ce danger nous réunisse! Oublions le passé; faisons face au présent et à l'avenir!

LE DUC D'ORLÉANS. — Madame, oublions ou du moins suspendons les souvenirs du passé. Monsieur le connétable, sans l'union, tout est perdu.

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Duc d'Orléans, quand je vous ai donné pour femme Bonne d'Armagnac (**), ma fille; duc de Berri, quand j'ai épousé la vôtre, j'ai fait assez pour prévenir les injurieux soupçons que madame ne craint pas de...

LE DUC D'ORLÉANS, *à la reine*. — L'irritation vous a fait aller plus loin que vous ne vouliez.

LA REINE. — Monsieur le connétable, c'est trop d'emportement des deux parts; il s'agit de nous sauver d'un péril commun.

LE COMTE D'ARMAGNAC, *reprenant son sang-froid*. — Madame, je suis prêt; ordonnez: que faut-il faire?

LES PRINCES. — C'est à vous de nous dire...

LA REINE. — C'est de vous que nous attendons un avis salutaire.

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Il me semble que, pour le moment, il ne peut y avoir deux avis. D'abord il faut déclarer franchement et hautement, au peuple, le départ de M. le Dauphin, et promettre son prochain retour; ensuite négocier, sans retard, avec lui pour l'obtenir.

LE DUC D'ORLÉANS, LE DUC DE BERRI, LA REINE, *ensemble*. — Mais où le trouver? où est-il? s'il est allé vers le duc de Bourgogne?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Où le trouver? Chez lui... chez lui, dis-je, à Mehun-sur-Yèvre, dans le domaine que le duc de Berri lui a donné.

LA REINE. — Comment savez-vous...?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Je sais qu'il est là, parce qu'il ne peut être ailleurs. Il n'est point allé vers le duc de Bourgogne, parce que ce n'est point pour le duc de Bourgogne, mais pour lui-même et pour lui seul, qu'il a conspiré; parce qu'il veut de l'indépendance et du pouvoir, et qu'il n'en a pas plus obtenu du duc de Bourgogne que de la reine et du conseil. Remarquez quels étaient les confidents et les chefs du complot: tous des ennemis du duc de Bourgogne, le duc de Bar, les sires de Marcoignet, de Rambouillet, et autres, que le duc de Bourgogne fit arrêter comme ses ennemis il y a un an (*). Si donc monsieur le Dauphin n'est pas allé en Flandre où est le duc, je le répète: il ne peut être que dans son domaine, à Mehun.

LE DUC DE BERRI. — Et qu'est-il allé faire là?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Bouder... et attendre que le peuple agisse. Et de quel autre dessein est-il capable? Sait-il faire la guerre? Entre ses compagnons de plaisir, a-t-il un

(*) Le nouveau Dictionnaire historique, au mot *André d'Armagnac*, établit sa descendance de Clovis, et la donne pour motif de la conduite qu'il a tenue à la cour de Charles VI.

(**) Ce fut la deuxième femme du duc d'Orléans; Isabelle de France, veuve de Richard II, fut la première: la princesse de Clèves fut la troisième.

(*) « La populace furieuse (excitée par le duc de « Bourgogne en 1413) se précipite vers l'hôtel de « Guyenne, où logeait le Dauphin, en brise les portes « et pénètre jusqu'à l'appartement du prince. On sai- « sit devant lui plusieurs de ses officiers que l'on con- « duisit en prison, à l'hôtel même du duc de Bour- « gogne: c'était le duc de Bar, Jean de Wailly son « nouveau chancelier, les seigneurs de la Rivière, de « Marcoignet, de Boissey, de Rambouillet. » (*Tableau historique de Paris*, t. II, p. 67.

Digitized by Google

homme qui ait la première idée de la guerre? A-t-il des troupes, de l'argent, de la tête, du courage? Rien de tout cela.

LA REINE. — Mais ce peuple sur lequel il compte?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Ce peuple, tout redoutable qu'il est, n'est pourtant pas incapable d'entendre raison. Ce sont les gens de la halle, les forts du port au blé, bonnes gens au fond. Heureusement les *cabochiens*, les *bouchers*, les *écorcheurs* du duc de Bourgogne, ne sont pas de la partie; ils pourraient s'en mêler, et c'est là le danger qu'il faut prévenir. Mais le Dauphin, brouillé avec le duc de Bourgogne, doit les craindre aussi bien que nous; et, à tout prendre, il doit être à peu près aussi disposé que nous-mêmes à entrer en négociation.

LA REINE. — Que peut-on lui promettre?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Tout ce qu'il voudra, afin de sauver la difficulté du moment.

LA REINE. — Et ensuite?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Et ensuite accomplir toutes les promesses qui lui auront été faites, et le satisfaire sur tous les points... un seul excepté.

LA REINE. — Et ce point est?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Le pouvoir. Je dispose de l'armée, des places fortes et des finances (*) : je ne me dessaisis point de ce partage.

LE DUC DE BERRI. — Il voudra d'abord de l'argent.

LE COMTE D'ARMAGNAC. — J'en donnerai.

LE DUC D'ORLÉANS. — La solde des troupes n'est point au courant.

LE DUC DE BOURBON. — Les pensions ne sont point à jour.

LA REINE. — Avec de l'argent et sa faction, il aura bientôt du pouvoir! Il vaudrait mieux lui en donner tout de suite, que de lui en laisser prendre.

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Je lui donnerai de l'argent, mais avec mesure et avec précaution. J'empêcherai qu'il ne fasse rien d'important; mais il m'importe qu'il ose et hasarde quelque chose.

LA REINE. — C'est-à-dire qu'il se compromette! Or, à moi il m'importe qu'il ose peu et qu'il puisse davantage; et pourvu que je reste en possession de la personne du roi, qui ne peut m'être disputée, j'aime autant le pouvoir dans les mains de mon fils que dans d'autres. (*Elle adresse ces dernières paroles au comte d'Armagnac.*)

LE COMTE D'ARMAGNAC, *avec hauteur.* — Et moi je trouve la conservation du roi mieux assurée par la surveillance de son fils que par... Du moins son fils n'aura pas le funeste secret d'obscurcir ou d'abréger, dans des plaisirs désordonnés, les moments lucides de ce malheureux prince, et de mesurer à l'intérêt de ses favoris la dose de raison qu'on pourra lui laisser...

LE DUC D'ORLÉANS, *s'interposant.* — Monsieur le connétable, ce n'est pas encore le moment de discuter les conditions du traité définitif. La chose urgente est de retourner au quai Saint-Paul, de promettre au peuple le retour de monsieur le Dauphin, d'expédier sans retard au prince des négociateurs pour l'obtenir.

LE COMTE D'ARMAGNAC, *de sang-froid.* — Voilà en effet tout ce qu'il faut pour le moment.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, UN OFFICIER DE LA REINE, UN ÉCUYER DU DAUPHIN.

L'OFFICIER DE LA REINE. — Un écuyer de monseigneur le Dauphin demande à remettre de sa part une lettre à la reine.

(*L'écuyer présente la lettre et sort.*)

LA REINE. — Donnez. (*Elle lit.*) « Madame, « je me rends à Mehun-sur-Yèvre, décidé à « ne rentrer à Paris qu'à des conditions con- « venables. Si vous mettez de l'intérêt à m'y « revoir, une conférence sera nécessaire pour « faire nos conventions. Je ne m'y refuserai « pas si vous et les princes me la proposez, et « voulez vous y trouver réunis : en ce cas, il « faudra convenir d'un point intermédiaire en-

(*) Le connétable, après s'être fait accorder la surintendance des finances et le gouvernement général de toutes les forteresses du royaume, *régnait plus en despote qu'en souverain*, dit Villaret, t. XIII, p. 392.

Digitized by Google

« tre Mehun et Paris, et nous y rendre chacun « de notre côté. Corbeil me paraîtrait le lieu « convenable : c'est de cette ville que je vous « écris. Je pars pour Mehun, où je pourrai re- « cevoir votre réponse. » — Eh bien, princes, que dites-vous de cette proposition?

LE DUC DE BERRI. — Je dis, madame, qu'elle vient fort à propos pour nous tirer d'embarras; fort à propos.

LE DUC DE BOURBON. — Très à propos.

LE DUC D'ORLÉANS. — Merveilleusement à propos.

LA REINE. — Votre avis serait donc de nous rendre à Corbeil?

LE DUC DE BERRI. — Oui, madame.

LE DUC DE BOURBON. — Je pense de même.

LE DUC D'ORLÉANS. — C'est bien mon sentiment.

LA REINE. — Et vous, monsieur le connétable?

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Je suis d'un avis opposé. Laisser la faction maîtresse de la capitale et du roi!

LA REINE. — Les chefs sont arrêtés; le Dauphin sera avec nous... Quel vacarme!... le tocsin!

(*On entend le tocsin, le tambour, et des cris réitérés de* Vive monseigneur le Dauphin! Où est le Dauphin? nous voulons le Dauphin!)

LE COMTE D'ARMAGNAC. — Le rassemblement du quai Saint-Paul se sera porté ici, et se sera joint à celui des halles. Madame, sortez, ainsi que les princes, par le quai du Louvre, pour retourner à l'hôtel Saint-Paul, où vous prendrez un parti.

(*La cour sort.*)

SCÈNE IX.

LAHURE, ET AUTRES MARGUILLIERS DE SAINT-EUSTACHE.

LAHURE. — Où fuir? où se réfugier? Quelle fureur pour ce *Te Deum!*... Ah! ce serait au moins une consolation de rencontrer quelqu'un qui pût rapporter à la reine à quoi son *Te Deum* m'a exposé...

(*On entend des cris confus :* Le Dauphin! monseigneur le Dauphin!)

PREMIER MARGUILLIER. — Êtes-vous sage de venir chercher un asile au Louvre? près du Dauphin que vous avez offensé?

LAHURE. — Je n'ai pas eu le choix. Ayant dit à ces enragés, dans le premier moment de ma détresse, que j'étais venu ici prendre les ordres de monsieur le Dauphin avant de faire sonner le *Te Deum*, ils ont voulu vérifier le fait, m'ont forcé de les précéder au Louvre, et ne m'ont laissé de ressource que dans la longanimité de monseigneur. Je n'ai pas espéré de trouver ici ma sûreté, mais un moindre danger, et de gagner du temps...

SECOND MARGUILLIER, *accourant.* — J'apprends à l'instant que monsieur le Dauphin est parti; qu'il a quitté Paris il y a trois heures; qu'il est bien loin.

LAHURE. — Parti! c'est un coup du ciel! Parti! parti depuis trois heures! Quel bonheur inespéré! Maintenant je puis dire ce que je voudrai sans crainte d'être démenti.

LE PEUPLE, *dans la cour du Louvre.* — Monseigneur le Dauphin! monseigneur le Dauphin! nous voulons monseigneur le Dauphin!

LAHURE, *au balcon, s'adressant au peuple.* — Envoyez ici des députés; on vous fera savoir...

LE PEUPLE, *dans la cour.* — A bas Lahure!

LAHURE. — A bas Lahure! Ma tête est menacée!

LE PEUPLE, *dans la cour.* — A bas les oreilles du marguillier!

LAHURE. — O ciel! les oreilles de Lahure! et pour quelle raison, grand Dieu!... Ils ne savent seulement pas pourquoi on a sonné ce maudit *Te Deum.*

PREMIER MARGUILLIER. — Il faudrait qu'ils fussent bien bêtes pour ne pas savoir que c'est en réjouissance des emprisonnements de la nuit passée, et...

LAHURE. — Et qui leur a dit cela?

PREMIER MARGUILLIER. — Eh! ne doivent-ils pas le supposer? Le *Te Deum* peut-il être ordonné par un autre que la reine?

LAHURE. — Je n'ai dit à personne, qu'à monseigneur le Dauphin, qu'il fût ordonné par la cour. Et si je vous disais, moi, monsieur, si je vous disais que ce n'est point par ordre de la reine, ni de la cour... (*Ils rient.*) Et je vous le dis... Qu'avez-vous à répondre?

DEUXIÈME MARGUILLIER. — Voici du nouveau!

Digitized by Google

LAHURE. — Eh! non, monsieur, ce n'est pas pour les incarcérations faites cette nuit; c'est, au contraire, pour celle qui n'a pas été faite; c'est pour l'heureuse évasion de monseigneur le Dauphin, qui a si miraculeusement échappé aux funestes desseins d'une cour perverse...

PREMIER MARGUILLIER. — Bravo! c'est bien trouvé.

DEUXIÈME MARGUILLIER. — C'est savoir se retourner!

PREMIER MARGUILLIER. — La girouette de notre clocher ne tourne pas mieux que cela.

LE PEUPLE, *dans la cour.* — A bas Lahure! à bas les marguilliers! Monseigneur le Dauphin! Monseigneur le Dauphin!

LAHURE. — Girouette tant qu'il vous plaira. (*Il va au balcon.*) Envoyez ici des députés; on vous expliquera...

LE PEUPLE, *dans la cour.* — A bas! à bas! à bas!

LAHURE, *au balcon.* — Envoyez ici des députés; on vous fera connaître... (*Aux marguilliers.*) Pardieu, vous êtes bons avec votre girouette, quand il y va de la tête, ou des oreilles tout au moins! Marguilliers de seconde et troisième ligne, savez-vous seulement ce que c'est qu'une girouette? (*Ils rient.*) Non, vous ne le savez pas. Ce que vous voyez tourner au vent, c'est la banderole; mais la pièce principale de la girouette, c'est le pivot; c'est le pivot qui est fixe, immobile, invariable sur le comble de l'édifice, et qui en fait la solidité: c'est l'homme public ferme dans sa place; c'est le marguillier d'honneur de Saint-Eustache, assis invariablement sur l'édifice de la fabrique.

SCÈNE X.

LAHURE, LES MARGUILLIERS, DES DÉPUTÉS DU PEUPLE.

PREMIER DÉPUTÉ. — Marguillier, le peuple veut avoir la clef du clocher; donne-la, ou tu es mort!

SECOND DÉPUTÉ. — J'voulons la clef de l'orgue et celle-là du vestiaire, et celle-là du luminaire aussi. Si tu refuses, t'es occis!

LAHURE. — Parlons, entendons-nous, mes chers concitoyens. Je veux bien vous remettre ces précieuses clefs, mais à une condition sans laquelle je perdrai plutôt la vie.

PREMIER DÉPUTÉ. — Point de condition.

SECOND DÉPUTÉ. — Tes clefs, ou tu es mort!

LAHURE. — Eh bien, je veux mourir, oui, mourir, mes chers concitoyens, plutôt que de livrer ces précieuses clefs, à moins que vous ne me juriez, au nom du peuple français, de ne permettre ni à l'organiste de jouer, ni au souffleur de souffler d'autres airs que des airs agréables à monseigneur le Dauphin, tels que *Charmante Cassinel* et autres semblables; de plus, de ne permettre aux sonneurs de sonner et carillonner qu'en réjouissance de l'heureuse évasion qui a soustrait monseigneur le Dauphin à l'emprisonnement qu'avait ordonné la cour du quai Saint-Paul; et enfin de ne mettre aux statues de notre église que des écharpes aux couleurs et aux armoiries de Bourgogne, son beau-père, et l'ami du peuple.

PREMIER DÉPUTÉ. — Que diable est-ce qu'il nous chante donc? C'est lui qui nous recommande de... c'est à nous qu'il veut faire jurer que... c'est donc lui qui... c'est donc nous que... je pensions, quoi!...

SECOND DÉPUTÉ. — C'est donc vrai qu'ils voulions arrêter monseigneur le Dauphin?

LAHURE. — Très-vrai, puisque c'était pour son évasion, par son ordre, et pour vous l'annoncer, que je faisais sonner ce *Te Deum* pour lequel vous m'avez si injustement maltraité.

PREMIER DÉPUTÉ. — Oh diantre!..... Eh bien! si c'est comme ça, faut chanter le *Te Deum!* faut le chanter; je voulons qu'il fût chanté...

LAHURE. — C'est bien le cas, mes amis, c'est bien le cas. Retournez donc, faites sonner le *Te Deum*, et ayez le soin de tirer du vestiaire, pour la cérémonie, les chapes et autres ornements aux couleurs de Bourgogne, et blasonnées de la croix de Saint-André: le tout comme c'était il y a quelques mois. Il faut revêtir d'écharpes aux mêmes couleurs et aux mêmes armoiries tous les saints de l'église paroissiale. Ce n'est pas trop en règle, de mettre sur les épaules de notre grand saint Eustache la croix de saint André, son confrère; mais je pense, d'après l'idée que je me suis faite de

Digitized by Google

ses vertus et de son caractère, qu'il se prêtera volontiers à la circonstance. Voilà les clefs. A l'égard du luminaire, vous trouverez dans l'armoire aux cierges trente douzaines de cierges et de flambeaux de tous les calibres, et qui n'ont été qu'émêchés pour le duc de Bourgogne. Veillez à ce qu'on les allume fidèlement, car les sacristains ont toujours soin d'en laisser la moitié d'éteints pour en gagner la cire. Quand le public se plaint de ce que la paroisse est mal éclairée, ils croient être quittes pour accuser la qualité de la cire, parce que c'est la fabrique qui la fournit. Les marguilliers n'en sont pas dupes; ils veillent sur les abus, je les en avertis, et sur les progrès des lumières... Allez, mes chers concitoyens, instruisez le peuple des faits, et éclairez-le...

(*Les députés sortent.*)

SCÈNE XI.

LAHURE, LES MARGUILLIERS.

LAHURE. — Il me semble que ce n'est pas mal s'en tirer. Qu'en dites-vous?

PREMIER MARGUILLIER. — C'est admirable!

LAHURE. — Remarquez-vous que le *Te Deum* va être chanté, et que je n'en aurai pas le démenti? Si le Dauphin ne revient pas, et que la reine et les Armagnacs triomphent, je leur dirai que le péril le plus imminent et le plus grave ne m'a pas empêché d'exécuter les ordres de la reine. Si c'est le Dauphin qui l'emporte, il saura que la cérémonie a eu lieu à son intention. Me voilà en mesure des deux côtés.

PREMIER MARGUILLIER. — C'est un coup de maître.

LAHURE. — Mais ce n'est pas tout. Je viens de me ménager en même temps la faveur du duc de Bourgogne. Le Dauphin ayant rompu avec les Armagnacs, il est à croire qu'il a renoué avec le duc de Bourgogne; et c'est son intérêt, car ce n'est point le Dauphin, c'est Jean-sans-Peur, que les cabochiens ont dans leur diable de caboche. Ainsi je contente tout le parti populaire, en conseillant *verbalement*, notez bien, *verbalement*, d'arborer à la paroisse les couleurs et les armes de Bourgogne; et, ce qui est le comble de l'habileté, en remettant au peuple la clef du vestiaire, je lui laisse le blâme de cette action, si la reine l'emporte, et j'ai le mérite du conseil, si c'est le Dauphin.

PREMIER MARGUILLIER. — Il serait possible que votre habileté se trouvât ici en défaut; car bien des gens pensent que le Dauphin s'est brouillé avec les Armagnacs, sans se raccommoder avec les Bourguignons.

LAHURE. — C'est très-invraisemblable; mais un averti en vaut deux. Tâchons de savoir ce qu'il en est; toutefois sans sortir encore du Louvre, de crainte d'accident.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE DAUPHIN, *seul.*

J'ai eu là une bien bonne idée, de leur écrire qu'ils vinssent à Corbeil, s'ils voulaient me ravoir à Paris!

Là je ferai mes conditions si bien, que...

Et puis je les aurai humiliés. Ma chère et redoutée mère, les princes, le connétable, obligés de venir me supplier à Corbeil!

Il est aussi très-bon de sortir de Paris. C'est une ville si remuante! Et mes amis qui sont arrêtés; que ferais-je sans eux?

La petite Cassinel ne s'attendait pas, en me quittant, à la démarche que j'ai faite. Elle sera bien surprise en l'apprenant. Elle a ce défaut-là... de croire que je ne sais pas prendre un parti... Elle s'imagine qu'elle a plus d'esprit que moi... C'est une fort bonne fille; mais je suis bien aise qu'elle voie que je puis me passer d'elle pour conduire mes affaires...

SCÈNE II.

LE DAUPHIN, LA CASSINEL.

LA CASSINEL. — Dois-je croire, monseigneur, ce que la reine vient de me dire? Est-il vrai que vous lui ayez écrit, et que vous lui proposiez, ainsi qu'aux princes, de vous réunir à Corbeil, et d'avoir là une conférence pour y régler les conditions de votre retour?

Digitized by Google

LE DAUPHIN. — Très-vrai, ma chère belle.

LA CASSINEL. — La bonne, l'excellente idée!

LE DAUPHIN. — Vous trouvez...?

LA CASSINEL. — Admirable.

LE DAUPHIN. — A peine êtes-vous sortie, qu'elle m'est venue. Il semble qu'elle n'attendait que votre départ.

LA CASSINEL. — En quittant la reine, j'ai fait venir chez moi nos amis secrets. Je leur ai recommandé d'entretenir les attroupements et la rumeur sur le quai Saint-Paul. Ils feront distribuer quelques vivres à l'heure des repas; car ces gens du peuple sont très-difficiles à retenir, quand la faim les prend. On poussera de temps en temps des cris de : *Vive monsieur le Dauphin! qu'on ramène monsieur le Dauphin!*

LE DAUPHIN, *d'un ton mystérieux et capable.* — J'approuve fort... Cela entre bien dans mes vues.

LA CASSINEL. — Je le présume. Il faut presser le départ pour Corbeil. Si on leur laisse le temps de la réflexion, ils ne s'y rendront pas. Il convient de tenir le peuple en haleine.

LE DAUPHIN. — Il est temps d'en finir.

LA CASSINEL, *riant.* — Il est plaisant de leur donner de l'empressement pour aller à ce rendez-vous... ah! ah! ah!

LE DAUPHIN. — Qui les contrarie.

LA CASSINEL. — Et où vous ne vous rendrez pas. Ah! ah! vous leur jouez là un bon tour... pourvu qu'ils ne s'en doutent pas!

LE DAUPHIN. — Comment?

LA CASSINEL. — Quoi donc...!

LE DAUPHIN. — Je partirai dès que je saurai leur départ.

LA CASSINEL. — C'est à-dire que vous resterez... Vous voulez vous amuser à mes dépens... Mais si je n'ai pas eu l'esprit d'inventer ce bon tour, j'en ai bien assez pour le comprendre.

LE DAUPHIN. — Ma chère, vous courez après la finesse, et vous n'avez pas atteint ma pensée. En les obligeant à venir pour moi à Corbeil, je les humilie, et je suis maître des conditions de mon retour.

LA CASSINEL. — Monseigneur, en restant à Paris vous êtes maître du pouvoir, et sans conditions; cela vaut bien mieux. Privés du pouvoir, ils sont plus qu'humiliés, ils sont anéantis.

LE DAUPHIN, *étonné.* — Comment l'entendez-vous?

LA CASSINEL. — N'avez-vous pas ici contre la cour les mêmes moyens que vous aviez hier, et que vous auriez employés, si l'on n'avait pas empêché le tocsin de sonner à minuit?

LE DAUPHIN. — Les mêmes moyens, non, puisque mes amis, le duc de Bar, Rambouillet, Marcoignet, sont en prison.

LA CASSINEL. — Ne pouvez-vous les délivrer? les faire suppléer par d'autres? D'ailleurs, remarquez que s'il vous manque quelques amis, vous aurez aussi des ennemis de moins, puisque les gens du quai Saint-Paul seront à Corbeil.

LE DAUPHIN. — Mais je ne vois personne, à portée de moi, en qui je puisse prendre confiance... Je ne dois pas me livrer à tout le monde.

LA CASSINEL. — Vous pouvez disposer de tous les amis du duc de Bar, de Marcoignet et de Rambouillet. Plusieurs vous ont été présentés, et sont dans le secret.

LE DAUPHIN. — Ce sont de nouveaux visages... Il faudra me mettre en avant..., tout voir, tout dire, tout faire par moi-même... Oh! si j'avais mes amis, le duc de Bar seulement!

LA CASSINEL. — Que vois-je? Quel bonheur! les voici tous les trois.

SCÈNE III.

LE DAUPHIN, LA CASSINEL, LE DUC DE BAR, MARCOIGNET, RAMBOUILLET, LE CHANCELIER WAILLY.

LE DAUPHIN. — Est-ce bien vous, duc de Bar, Marcoignet, Rambouillet, Wailly? Quoi! vous voilà, mes amis!

LE DUC DE BAR. — Le peuple nous a ouvert la prison, et notre premier devoir...

LE DAUPHIN. — Duc de Bar, que je vous embrasse. Le bon peuple! Je l'aime à la folie!... (*Sérieusement.*) Mais que diable venez-vous faire ici? Vous ignorez donc, mes chers amis, que je n'y suis pas?... Je suis en Berri, je suis à Mehun-sur-Yèvre... (*Gravement et affectueusement.*) J'ai dû marquer mon ressentiment pour l'injure qui m'a été faite dans la personne de mes amis, et je n'ai pas balancé, je suis parti sur l'heure.

Digitized by Google

RAMBOUILLET et MARCOIGNET. — Ah! monseigneur est d'une bonté parfaite.

LE DAUPHIN. — En ce moment-ci, mes amis, les gens du quai Saint-Paul se mordent bien les doigts de ce qu'ils vous ont fait. Ils le payeront cher. Ils veulent entrer en négociation avec moi. Je leur ai proposé de se rendre à Corbeil, où j'irais de Mehun. Si je consens à traiter, ma première condition sera qu'ils vous remettent en liberté. Je n'entends à aucune autre, s'ils n'acceptent celle-là.

LE DUC DE BAR.—Monseigneur, c'est de vous seul que nous désirons vous voir occupé. Nous voilà libres; ainsi...

LE DAUPHIN. — Non, non, vous direz tout ce qu'il vous plaira : moi je veux... Laissez-moi faire.

LA CASSINEL, *au duc de Bar.* — Monsieur le duc, j'avais l'honneur de dire à monseigneur qu'au lieu d'aller négocier à Corbeil avec ses ennemis, il devait rester ici, et profiter tout simplement de leur absence pour s'emparer du pouvoir.

LE DAUPHIN. — Cela dérangerait mon plan; j'ai déjà mis dans ma tête tout ce que j'ai à leur dire; je les veux confondre (*Au duc de Bar*), et mon amitié pour vous...

LE DUC DE BAR. — Monseigneur, permettez-nous de sacrifier nos intérêts aux vôtres.

RAMBOUILLET. — N'en doutez pas, monseigneur, ce que mademoiselle propose est ce qu'il y a de mieux à faire. Depuis dix ans, le pouvoir est comme une navette qui passe et repasse des Armagnacs aux Bourguignons, des Bourguignons aux Armagnacs. Il ne s'agit que de mettre la main dessus, et de l'intercepter. Le peuple aimera mieux obéir à l'héritier présomptif de la couronne qu'à tout autre prince. S'ils vont à Corbeil, point d'hésitation, monseigneur, demeurez au Louvre; faites-y amener le roi, dites que vous êtes régent, et vous le serez.

LE DUC DE BAR. — Qu'iriez-vous faire à Corbeil? Toute la faction se trouvera là, rangée en bataille!

MARCOIGNET. — Vous serez dans l'alternative de céder à l'ascendant de votre mère, ou de lui manquer.

LE DAUPHIN.— Oh! je lui dirai de dures vérités.

LE CHANCELIER. — Monseigneur, un fils!

LE DAUPHIN. — Mais quelle mère!

LE CHANCELIER. — Et le connétable, qui sera là!

LE DAUPHIN. — M'empêchera-t-il de me défendre?

LE CHANCELIER. — Il vous aidera, au contraire, à attaquer votre mère. Mais ensuite, comment vous défendre contre lui? En noircissant votre mère, il imprime une tache sur vous, et c'est son but (*)... Vos oncles, votre mère, veulent pour eux l'exercice du pouvoir du roi; mais le comte d'Armagnac en veut le renversement. Ils ont l'ambition de gouverner, de commander, de prendre et donner; lui, celle de régner. Ayez toujours devant les yeux l'origine des Armagnacs et leurs prétentions.

LE DAUPHIN. — Le vilain homme que ce comte d'Armagnac! Ne lui trouvez-vous pas une figure atroce?

MARCOIGNET. — Il l'a froide et sévère, comme les hommes à grands desseins.

LE DAUPHIN. — Il l'a farouche comme les vilains hommes du Nord qui ont commencé la monarchie. Ses cheveux, coupés je ne sais comment, lui donnent une physionomie mérovingienne et norvégienne qui me déplaît. Tous les hommes du temps de la première race étaient très-sales et fort laids; (*à la Cassinel*) n'est-il pas vrai? Il n'y a de propreté dans la monarchie que depuis nous.

MARCOIGNET. — Ne dites pas de mal des hommes de la première race. Hugues Capet n'était pas de la première race royale, mais de la première race des Français, c'est-à-dire valeureux et entreprenant... Mais, monseigneur, nous nous écartons de notre affaire. Permettez-moi de

(*) Le connétable d'Armagnac, en découvrant au roi la mauvaise conduite de la reine, n'eut pas pour unique but de se débarrasser d'elle et de punir l'insolence de Boisbourdon. Aspirant au trône, il convenait à ses desseins de faire authentiquement déclarer et punir, par le roi même, les déportements d'Isabelle; il accréditait, par ce moyen, l'opinion qu'il avait intérêt de répandre sur la naissance de ses fils, déjà suspecte par ses amours avec Louis, duc d'Orléans; et il amenait le roi à partager cette opinion, et à la déclarer lui-même. On voit qu'en 1420 ce malheureux prince n'appelait plus Charles, son cinquième fils, alors troisième Dauphin, et qui régna depuis sous le nom de Charles VII, que le *soi-disant Dauphin*. (Hénault., Villaret.)

Digitized by Google

demander à mademoiselle s'il est sûr que la cour se rende à Corbeil.

LA CASSINEL. — C'est là toute la question. Quand je suis partie de l'hôtel Saint-Paul, il était encore douteux qu'elle acceptât la proposition de monseigneur. Le comte d'Armagnac s'opposait au départ, et soutenait son avis avec beaucoup de chaleur.

LE DAUPHIN. — Comment savez-vous cela?

LA CASSINEL. — Il y a deux heures, la reine m'a fait appeler dans son cabinet, où les princes étaient à délibérer sur votre lettre. Elle m'a fait approcher, et m'a ordonné, à voix basse, de vous écrire pour vous prévenir de ses bonnes intentions, et vous disposer à les accueillir, si la cour et elle allaient à Corbeil. Elle m'a dit, de plus, de lui apporter la lettre que je vous écrirais. J'ai exécuté ses ordres, et je crois que le comte de Vertus et le comte de Richemont seront chargés de ma lettre, ainsi que de la réponse de la reine à votre dépêche (*). Ma présence a deux fois interrompu le conseil; néanmoins en sortant j'ai entendu le comte d'Armagnac dire : *S'il se jette dans Paris quand vous n'y serez pas, vous y laisserait-il rentrer?* Jugez de l'effet que cette parole a dû produire sur moi!... Il m'a paru qu'en disant à la reine ce qu'elle aurait à craindre en partant, il indiquait ce que monseigneur a de mieux à faire si elle part.

LE DUC DE BAR, MARCOIGNET, BAMBOUILLET, LE CHANCELIER, *ensemble*. — Sans doute, sans doute.

LE DAUPHIN. — Comment l'entendez-vous? M'est-il si facile de les empêcher de rentrer quand ils seront sortis?

LA CASSINEL. — Monseigneur se moque de moi, pour m'avertir sans doute de ne pas me mêler de politique et de guerre.

LE DAUPHIN. — Non; non, expliquez-vous.

LA CASSINEL, *riant*. — Pour les empêcher de rentrer, il n'y a qu'à fermer les portes quand ils seront sortis.

MARCOIGNET. — C'est très-bien. Cependant nous ajouterons quelques autres précautions, si monseigneur prend le parti de rester et de se déclarer régent.

LE DUC DE BAR. — Je parie, mon cher Marcoignet, que si vous consultiez mademoiselle, elle vous en dirait autant que votre prudence.

MARCOIGNET. — Je n'en doute pas.

LE DAUPHIN. — Dites néanmoins ce que vous feriez.

MARCOIGNET. — Je serais d'avis qu'on ne fermât pas les portes de Paris sur leurs talons; je pense qu'il vaudrait mieux attendre qu'ils fussent à deux ou trois lieues au delà de Charenton. Alors on couperait le pont, et l'on ferait passer tous les bateaux de la rive gauche de ce côté-ci : ce serait seulement ensuite qu'on fermerait les portes de Paris. Cela fait, il conviendrait de relever tous les postes par des gens à nous : ensuite on proclamerait la régence et le reste.

LE DAUPHIN, *à la Cassinel*. — Eh bien! aviez-vous pensé à tout cela?

LA CASSINEL. — Oh! mon Dieu, non. J'ai pensé au zèle de vos serviteurs et à votre sagesse, voilà tout.

LE DAUPHIN. — Certainement, quand le pont de Charenton sera coupé, la porte Saint-

(*) Le comte de Richemont dont il s'agit ici est ce grand personnage qui fut connétable sous Charles VII, mourut duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, conservant néanmoins son titre de connétable, parce que, disait-il, il voulait honorer dans sa vieillesse une dignité qui l'avait honoré dans sa jeunesse. C'est à lui, à Dunois, à Jeanne d'Arc, à Jean Bureau, grand maître de l'artillerie, à Jacques Cœur, aux bourgeois de Paris et de Rouen, de toutes les villes, à une armée presque toute plébéienne, que Charles VII et la France, eurent la principale obligation de l'expulsion des Anglais, au moins de ceux qui occupaient le centre du royaume, l'est et l'ouest. La noblesse eut plus de part à l'expulsion des Anglais qui occupaient la Guienne; là périrent Pierre de Beauveau, Jean de Chabanes et d'autres. Le duc de Richemont travailla, malgré Charles VII, à la restauration de la monarchie. Il fut le précurseur de Sully, et peut-être son modèle : toutefois, il eut un caractère plus âpre, étant plus homme de guerre, et vivant dans des temps encore plus orageux, et avec des hommes encore plus corrompus. Il fit arrêter de sa pleine autorité, au château de Chinon, presque sous les yeux du roi, George de la Trimouille, ministre et favori du prince, et le fit conduire enchaîné au château de Montrésor, sans que le roi osât en témoigner le moindre mécontentement, tant il était honteux des habitudes voluptueuses et efféminées qui le distrayaient de la restauration de la France et du trône.

Le duc de Richemont fut réellement envoyé à Mehun-sur-Yèvre par Isabelle de Bavière, pour engager le Dauphin à rentrer dans Paris.

Digitized by Google

Antoine fermée... et toutes les autres... je pourrai... je pourrai, je crois, me féliciter de la belle idée que j'ai eue de les faire aller à Corbeil!... Mais partiront-ils, ne partiront-ils pas?

LE DUC DE BAR — Donneront-ils dans le panneau?

LE DAUPHIN. — S'ils ont peur du peuple, qui me réclame?

MARCOIGNET. — Mais si le connétable leur fait peur de vous et de vos affidés?

LE DUC DE BAR. — S'ils sont entre deux peurs, pas de doute qu'ils ne préfèrent le moindre danger; c'est de rester ici.

LA CASSINEL. — S'ils partent, il faudra qu'ils donnent des ordres pour le voyage; j'en serai avertie sur l'heure. Mais, en attendant, ne serait-il pas convenable que je fisse dire à nos amis de déterminer un redoublement de clameurs au quai Saint-Paul, et un mouvement du peuple, afin de faire céder les bonnes raisons du comte d'Armagnac, si l'on discute encore, ou faire changer de résolution, si l'on a décidé de rester?

LE DUC DE BAR. — C'est très-bien pensé.

(*La Cassinel donne des ordres à voix basse à un officier.*)

LE DAUPHIN, *au duc de Bar.* — Vraiment cette petite Cassinel est d'un zèle... elle a un esprit... une intrigue...

SCÈNE IV.

LES MÊMES, UN VALET, *remettant une lettre à la Cassinel.*

LA CASSINEL. — Monseigneur, voici ce qu'on m'écrit du quai Saint-Paul : « Nos gens ont fait « merveille. Deux pièces de vin de Surène, « que j'ai fait amener sur le quai, ont donné « un redoublement de patriotisme à la troupe. « Jamais plus beau concert ne s'est fait enten- « dre à nos oreilles que les cris qu'ils ont « poussés alors. Tandis que l'Armagnac pres- « sait ses arguments, des voix terribles fai- « saient trembler les vitres de l'appartement, « en criant : *A bas les Armagnacs!* Enfin, la « fenêtre du balcon s'est ouverte, et le duc « d'Orléans s'est montré. Il a annoncé au peu- « ple que M. le Dauphin attendait la cour à « Corbeil pour traiter; le peuple a aussitôt « crié : *A Corbeil! à Corbeil!* Le duc d'Orléans « a repris : *La reine et les princes vont se ren- « dre à Corbeil.* Et, en effet, les ordres étaient « déjà donnés pour le voyage, et un moment « après la reine et les princes sont montés en « voiture, et ont tourné vers la porte Saint-An- « toine. » Monseigneur, voilà le moment d'agir et de vous montrer.

LE DAUPHIN. — Oui, de me montrer à nos amés et féaux du parlement, à notre bonne fille l'université, à nos bons et chers amis de l'hôtel de ville. Marcoignet, Rambouillet vont se montrer aux Armagnacs. Marcoignet, Rambouillet, je me repose sur vous. Marcoignet, faites les dispositions nécessaires pour empêcher le retour de la reine et des princes à Paris. Et vous, chancelier Wailly, convoquez le parlement, l'université, l'hôtel de ville.

LE DUC DE BAR. — La première chose est de faire amener ici le roi votre père.

LE DAUPHIN. — Marcoignet, je vous en charge; dites bien au roi qu'il sera mieux au Louvre qu'au quai Saint-Paul.

MARCOIGNET. — Je n'aurai pas de peine à le persuader...

LE DAUPHIN, *au chancelier.* Faites proclamer mon retour et ma régence.

LA CASSINEL. — Monseigneur, n'est-ce pas précipiter...?

LE DUC DE BAR. — N'allons pas trop vite.

LE DAUPHIN. — Ils sont partis! je suis pressé.

LE DUC DE BAR. — Il serait prudent...

LE DAUPHIN. — Prudent! Ah! prudent est bon!

LE DUC DE BAR. — Il faudrait au moins attendre qu'ils fussent au delà de Charenton.

LE DAUPHIN. — Sauront-ils ce qui se passera ici?

LE DUC DE BAR. — Sont-ils seulement hors de la porte Saint-Antoine? S'ils allaient se raviser!

LE DAUPHIN. — Bah! ils sont bien loin.

(*Le chancelier, Rambouillet et Marcoignet sortent.*)

SCÈNE V.

LE DAUPHIN, LA CASSINEL, LE DUC DE BAR.

LE DAUPHIN. — Me voilà, grâce au ciel, en

Digitized by Google

pleine régence. J'ai bien des affaires sur les bras : par où vais-je commencer? (*A la Cassinel.*) D'abord, je veux m'acquitter envers vous.

Duc de Bar, vous êtes un homme de goût : je vous charge de me faire faire une bannière battue en or, sur laquelle vous ferez peindre, en couleur de rose, la lettre K, un cygne et un L; vous entendez que cela veut dire *K* CYGNE *L* (*). Il y a longtemps que j'ai cela en tête. Je veux arborer cette bannière. Vous approuvez...?

LE DUC DE BAR. — A merveille, monseigneur!

LE DAUPHIN. — Je ne m'en tiens pas à cela, ce serait trop peu pour ma reconnaissance. J'exile la Dauphine, mon honorée femme, à Saint-Germain.

LA CASSINEL. — Ah! monseigneur, je n'accepte point un tel bienfait.

LE DAUPHIN. — Je veux d'ailleurs que le duc de Bourgogne, son père, sache bien qu'en écartant les Armagnacs je n'ai pas eu le dessein d'ouvrir aux Bourguignons les portes de Paris, et que je contiendrai l'une et l'autre faction.

LA CASSINEL. — Quel arrêt vous avez prononcé! *J'exile madame la Dauphine.* Madame la Dauphine! un ange de vertu, de bonté! Et vous appelez cela une récompense pour moi!

LE DAUPHIN, *choqué.* — Mon intention du moins méritait un autre accueil.

LA CASSINEL. — Plutôt mon exil, que celui de cette excellente et charmante princesse!

LE DAUPHIN.—Prenez garde, ma chère belle, vous devenez héroïque; oui, héroïque. M'imposer l'admiration et le repentir, deux supplices à la fois! Rien ne vous arrête.

LA CASSINEL. — Je n'ai qu'une crainte, celle de vous voir débuter par une injustice, par une cruauté qui révolterait tous les cœurs honnêtes... (*Tendrement.*) Croyez, prince, croyez que si je vous étais moins attachée...

LE DAUPHIN.—Ah! du pathétique à présent!... Mais je n'ai pas le temps d'admirer tant de métamorphoses. (*A part.*) Je ne sais à quoi il tient que je ne la prenne au mot; et s'il ne m'avait pas semblé qu'elle a de l'inclination pour Lasti, je la congédierais. Voici le chancelier...

(*Elle sort.*)

SCÈNE VI.

LE DAUPHIN, LE DUC DE BAR, LE CHANCELIER WAILLY.

LE CHANCELIER. — Monseigneur, en ce moment on proclame votre retour et votre régence. J'ai expédié des lettres de convocation pour les trois grands corps que vous avez indiqués.

LE DAUPHIN. — Le peuple est bien content, n'est-ce pas?

LE CHANCELIER. — Il est transporté de joie.

LE DAUPHIN. — Cela fait son bonheur, heim?

LE CHANCELIER. — C'est tout ce qu'il désirait. Le marguillier de Saint-Eustache, qui se trouve déjà ici avec toute sa fabrique, demande à vous offrir ses hommages. Ce brave homme est dans l'ivresse : celui-là est un zélé serviteur de monseigneur.

LE DAUPHIN. — Qu'on le fasse entrer. Je l'ai traité tantôt un peu rudement. Dans un moment comme celui-ci, il faut être bon avec ces gens-là, sauf à les remettre ensuite à leur place.

LE DUC DE BAR, *au chancelier.* — Il y aurait des choses plus pressées à faire que d'écouter de sottes harangues. Le voilà qui règne, et il ne sait pas encore si la cour est sortie de Paris.

LE CHANCELIER. — C'est l'affaire d'un moment, et nous avons besoin de tout le monde aujourd'hui.

SCÈNE VII.

LES MÊMES, LAHURE ET LES MARGUILLIERS.

LAHURE. — Monseigneur, enfin une joie vraiment franche, cordiale, nationale, universelle, se manifeste, pour la première fois, dans le peuple. Pour la première fois aussi la vérité va faire entendre des louanges sincères et libres, qui ne seront point exagérées, quelque excessives qu'elles puissent être. Avant vous, monseigneur, il n'y en eut que de fausses; pour vous il n'y en aura que de vraies. Ce qu'on aura dit à tant d'autres, on ne l'aura

(*) Historique. Voyez la préface, page 6.

Digitized by Google

senti que pour vous : on a dit à d'autres, sans le croire, qu'ils étaient grands, magnanimes, héroïques; maintenant, dans quelques termes qu'on vous le dise, quelque souvent qu'on le répète, pardonnez, monseigneur, à ma témérité, j'ose vous assurer qu'on vous le dira moins qu'on ne le pense.

LE DAUPHIN. — Marguillier de Saint-Eustache, votre franchise est courageuse. Elle me plaît...

LE DUC DE BAR. — Monseigneur, congédiez ce maraud, qui vous répète ce qu'il a dit au duc d'Orléans après le traité d'Arras.

LE DAUPHIN. — Serait-il vrai?

LAHURE. — Il serait possible que...

LE DAUPHIN. — Cela étant, quelle confiance puis-je prendre en vos discours?

LAHURE. — Ah! monseigneur, je m'en rapporte à votre conscience : elle est mon garant. Je ne fais que répéter ce qu'elle vous dit de vous-même. Il n'en était pas ainsi de mon discours au duc d'Orléans.

LE DAUPHIN. — Il ne vous croyait donc pas! lui?

LAHURE. — Oh! pardonnez-moi, monseigneur; mais par un sot orgueil dont vous êtes exempt. C'est encore un témoignage que vous vous rendez à vous-même, j'en suis certain.

LE DAUPHIN. — Ma foi, je suis obligé de convenir qu'il a raison. Maître Lahure, je vous crée chevalier *de la Ceinture de l'Espérance* (*).

LAHURE. — Monseigneur m'accable de ses bontés.

LE DUC DE BAR, *bas à Lahure.* — Comment! m'accable? Dis donc me comble, imbécile!

LAHURE. — Aussi, monseigneur peut être assuré que je le comble de mes bénédictions, de mes...

LE DUC DE BAR. — Dis donc je l'accable, butor!

LE CHANCELIER. — Monseigneur ne daignera-t-il pas ajouter le noble monosyllabe *de* au nom de maître Lahure?

LE DAUPHIN. — A la première occasion, chancelier. Il faut bien tenir quelque grâce en réserve pour un sujet qui s'épargne si peu.

LE DUC DE BAR. — Si monseigneur voulait seulement changer une lettre au nom de Lahure, pour le rendre plus sonore, et le préparer à recevoir la haute qualité d'écuyer, par exemple, un *I* à la place de l'*E* qui le termine?

LE DAUPHIN. — J'y consens : qu'il s'appelle donc Lahuri. Il sentira, j'espère, que cet *I*, à la place qu'il va occuper, vaut, à lui seul, toute une syllabe.

LE DUC DE BAR. — Honneur au chevalier Lahuri! Remerciez monseigneur.

LAHURE, *à part et se ployant en deux.* — Le duc de Bourgogne me donnera quelque jour la Toison d'or.

LE DAUPHIN. — Pour relever *la Ceinture de l'Espérance*, j'abolis l'ordre du *Porc-Épic*; cela fera d'ailleurs plaisir à ceux qui ne l'ont pas.

LAHURE, *à part, tirant de sa poche la décoration du* Porc-Epic. — Et moi qui l'ai reçue hier!

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, UN OFFICIER.

L'OFFICIER. — Monseigneur, il arrive une grande foule du côté du quai Saint-Paul. Elle est déjà à la halle, près de la pointe Saint-Eustache.

LE DAUPHIN, *troublé.* — Qu'est-ce que cette foule?

L'OFFICIER. — On dit que c'est la reine et le peuple qui la suit; on ajoute qu'elle va faire une station à la paroisse Saint-Eustache...

LAHURE, *à part.* — Oh, la reine!... elle aura été avertie. Courons vite.

(*Il sort.*)

SCÈNE IX.

LES MÊMES, LA CASSINEL.

LE DAUPHIN, *absorbé.* — La reine! la reine!

LA CASSINEL. — Ce n'est point la reine, monseigneur; c'est le roi votre père. Nos amis n'ont pas attendu le sire de Marcoignet. Le sire de Croï a obtenu du roi la permission de vous l'amener bien escorté.

LE DAUPHIN. — Je respire... Quelle sotte

(*) Charles VI, étant à Toulouse en 1389, fonda l'ordre de *la Ceinture de l'Espérance.* (Hénault.)

Villaret attribue la création de cet ordre à Louis de Bourbon, justement surnommé *le Bon*, père de Jean; qui figure dans la pièce.

Digitized by Google

frayeur m'avait saisi? Suis-je fou? M'étonner comme cela de rien, lorsque je triomphe! Qu'on se prépare à m'accompagner pour recevoir le roi à l'entrée du Louvre.

LA CASSINEL. — Le roi sera ici dans une demi-heure : il est gai et riant. Le peuple est dans un mouvement extraordinaire.

LE DAUPHIN. — Chancelier, puisque nous avons encore une demi-heure, mettons-la à profit. Asseyez-vous là.

LE CHANCELIER *s'assied devant une table, et prend une plume.* — Je suis à vos ordres.

LE DAUPHIN. — Chancelier, prenez note de ce que je vais vous dire :

1° Mettre sous les scellés les trésors de madame ma mère;

2° Faire un discours au parlement, pour annoncer que je me fais superintendant des finances. N'épargner ni ma mère, ni mes oncles, ni mes cousins, quand vous parlerez du désordre des finances (*).

Et, avant tout cela, expédiez à la reine une lettre...

LE CHANCELIER. — Une lettre de change! cela regarde le trésorier...

LE DAUPHIN. — Non, une lettre d'exil. Je l'exile à Tours. De plus, j'exile

Le comte d'Armagnac à Orléans;
Le duc d'Orléans à Mehun-sur-Yèvre;
Le duc de Bourbon à Corbeil;
Le duc de Berri..., à Bourges... Non, je consens que celui-là vienne à Paris. Il ne m'a pas tant maltraité que les autres.

N'oubliez pas madame la Dauphine. Je l'exile à Saint-Germain en Laye.

LA CASSINEL. — Monseigneur!...

LE DAUPHIN, *la regardant avec humeur et hauteur.* — Encore!

LA CASSINEL. — Quel regard! (*Elle se recule de quelques pas.*)

LE DUC DE BAR, *la suivant des yeux, à part.* — Peut-on affliger une telle amie!

LE DAUPHIN, *au chancelier.* — Voilà le plus pressé. Nous ferons mieux quand nous aurons du loisir.

Duc de Bar, je vous donne, à vous, à Marcoignet, à Rambouillet, et au chancelier, tout l'argent qui se trouvera dans les caisses des receveurs des tailles, des aides et des gabelles.

LE DUC DE BAR. — Monseigneur, que vous restera-t-il?

LE DAUPHIN. — Et l'argent de la reine! Chancelier, avant une heure d'ici, que j'aie son trésor à ma disposition. Il est nourri ce cher trésor, et enfin je vais jouir! Et surtout un beau discours sur l'ordre des finances et sur les anciennes déprédations! Mettez là toute votre éloquence.

LE CHANCELIER. — Je ferai de mon mieux, et je n'épargnerai personne.

LE DUC DE BAR, *à part.* — Rejoignons cette pauvre Cassinel; d'une manière ou de l'autre, il faut la consoler. Si elle me laisse le choix des consolations... ma foi!... (*Il se place à côté d'elle.*)

SCÈNE X.

LES MÊMES, MARCOIGNET, *une suite d'officiers ramenant Lahure par les oreilles.*

MARCOIGNET. — Monseigneur, vos ordres sont exécutés; quatre cents des nôtres sont maintenant en possession des portes de Paris et des postes principaux de l'intérieur. Il est défendu de laisser sortir personne de Paris. Les troupes de la faction ont été désarmées, et tous les mécontents arrêtés. Un peloton de nos gens suit les voitures de la reine et des princes, et, dès qu'elles auront passé le pont de Charenton, le pont sera coupé, tous les bateaux de la rive gauche amenés sur la rive droite, et gardés.

(*) « Le Dauphin, en prenant possession du gouvernement, s'était fait remettre, par une déclaration « authentique, la surintendance absolue du royaume, « objet essentiel pour un prince prodigue. Il fit annoncer ses intentions dans une assemblée à laquelle « furent appelés le prévôt de Paris, celui des marchands, l'université, et les principaux bourgeois. « Le nouveau chancelier de Guyenne retraça toutes « les déprédations commises dans les finances, depuis le commencement du règne, par tous les princes qui avaient eu part à l'administration; aucun « ne fut épargné. Les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne et d'Orléans furent introduits successivement « dans ce tableau des désordres publics. L'orateur les « accusa d'avoir dissipé les trésors du roi. Il termina « son discours en déclarant que *monseigneur le Dauphin, duc d'Aquitaine, ne voulant plus souffrir une « si grande destruction des biens de ce royaume, avait « résolu d'y pourvoir lui-même.* » (Villaret, *Histoire de France*, t. XIII, p. 333.)

Digitized by Google

LE DAUPHIN. — C'est tout au mieux. J'ai le temps de faire reconnaître mes droits dans l'assemblée du parlement et des notables, que mon chancelier a convoquée : je compte sur l'affection que tous les corps de l'État ont pour moi.

LE CHANCELIER. — C'est une confiance bien fondée. Mais vous pouvez compter aussi sur la haine que ces corps ont pour vos ennemis.

MARCOIGNET. — Monseigneur, je prends la liberté de solliciter un témoignage de votre satisfaction.

LE DAUPHIN. — Vous n'avez qu'à parler.

MARCOIGNET. — Le sieur Lahure, que voilà, s'en allait tout courant au-devant de la cour, et il semait sur son chemin l'alarme dans tout votre parti, lorsque mes gens l'ont arrêté. Je demande à monseigneur la permission de l'exposer, toute la journée de demain, au haut du clocher de Saint-Eustache, à la place de la girouette.

LE DAUPHIN. — Volontiers.

LAHURE. — Peut-on pousser plus loin l'ingratitude?

LES COURTISANS. — A la girouette, à la girouette, le marguillier de Saint-Eustache! Et vive monseigneur!

(*Ils sortent.*)

SCÈNE XI ET DERNIÈRE.

LA CASSINEL, LE DAUPHIN, LE DUC DE BAR.

LE DUC DE BAR, *à demi-voix.* — Monseigneur, ne dites-vous pas un mot à votre amie?

LE DAUPHIN. — Si elle veut bouder! Moi, j'ai tant à faire!...

LE DUC DE BAR, *bas au Dauphin.* — Ferai-je faire l'étendard?

LE DAUPHIN. — Sans doute... C'est moins pour elle que contre le duc de Bourgogne.

LE DUC DE BAR, *bas, au Dauphin.* — Elle perdra sa place chez la reine!

LE DAUPHIN. — Ah!... vous m'y faites penser!... C'est vrai... elle s'est sacrifiée pour moi!...

LE DUC DE BAR, *à demi-voix à la Cassinel.* — Ne restez donc pas à cette distance... Allons, approchez-vous de monseigneur.

LA CASSINEL. — Si cela ne déplaît point à monseigneur... je ne demande pas mieux.

LE DUC DE BAR, *d'un ton d'intelligence et de familiarité.* — C'est ce qui me semble! Allons, je veux le raccommoder avec vous.

LA CASSINEL, *riant.* — Oui?... (*D'un ton grave.*) Et moi je veux le raccommoder avec madame la Dauphine.

LE DAUPHIN, *allant à elle.* — Eh bien! sommes-nous brouillés? ma puissance vous fait-elle peur? croyez-vous qu'elle change mes sentiments pour vous?... (*Affectueusement.*) Pouvez-vous le croire?

LA CASSINEL, *avec gravité et douceur.* — Votre puissance, monseigneur, change votre existence et la mienne. Elle nous rend tous deux à nous-mêmes; vous, à la grandeur, qui est votre partage naturel; moi, à des devoirs, dont le premier, le plus pressant pour mon cœur, est... est le seul qui me reste à remplir près de vous.

LE DAUPHIN, *au duc de Bar.* — Que veut-elle dire?

LE DUC DE BAR. — Toujours l'idée de madame la Dauphine...

LE DAUPHIN, *bas, au duc de Bar.* — Elle veut être demoiselle dans sa maison. (*A la Cassinel.*) Croyez, ma chère, que je veux toujours tenir à vous... et... de près.

LA CASSINEL. — Daignez y tenir toujours, monseigneur; mais de haut, comme à une personne dévouée à vos véritables intérêts, et qui l'est surtout à votre gloire.

FIN.

Digitized by Google

LE

FOUET DE NOS PÈRES,

OU

L'ÉDUCATION DE LOUIS XII

EN 1469,

COMÉDIE EN TROIS ACTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

En étudiant dans l'histoire des rois de France celle de la nation, j'ai découvert qu'à la fin du quinzième siècle, et au commencement du seizième, ce que nous appelons la *révolution française* était consommé; que la liberté reposait sur une constitution libre, et que Louis XII, *le Père du Peuple*, avait consacré cette constitution. Ce titre de *Père du Peuple* se présenta alors à mon esprit sous un aspect nouveau, et, si je puis parler ainsi, rayonna subitement d'une gloire éclatante. Je fus entraîné à l'examen approfondi d'un règne qui me parut avoir été mal compris par les historiens, ou mal présenté à dessein. Dans mes recherches, j'appris bientôt que les grands appelaient entre eux *roi plébéien, roi roturier*, le prince que le peuple appelait son père (1); et quand je vis la haine des grands s'attacher au prince qui était l'amour du peuple, il me parut évident que ce titre de *Père du Peuple* voulait dire Protecteur courageux et éclairé d'une révolution qui a rétabli la nation dans ses droits, contre une classe d'hommes puissants qui l'avaient opprimée. Je conçus alors l'ambition d'écrire l'histoire du règne de Louis XII. Mais bientôt, craignant de faillir à son nom et à sa mémoire, je me bornai à rassembler quelques instructions pour les écrivains qui se sentiraient capables de remplir une si noble tâche. Tel a été l'objet du *Mémoire* que j'ai publié *pour servir à une nouvelle Histoire de Louis XII*. Je crois avoir prouvé dans cet ouvrage que la froide estime des historiens pour Louis XII provient de leur servilité, qui s'est prêtée à l'aversion des successeurs de ce prince et des grands de tous les temps, pour les principes qu'il a reconnus et consacrés. Je crois avoir prouvé que cette honteuse servilité les avait conduits à calomnier non-seulement son règne, mais aussi toute la partie de sa vie qui a précédé son règne. Ils ont, en effet, établi que Louis XII, honnête homme et roi médiocre dans son âge mûr, avait été, dans son âge viril, *factieux;* dans sa jeunesse, *crapuleux;* dans son enfance, *mutin et indomptable :* ils ont voulu que tout se suivît dans son existence, et que le prince à qui ils n'accordaient que peu d'esprit dans sa maturité, ne montrât que du mauvais esprit dans les temps antérieurs. En recherchant et en examinant les reproches qu'ils ont faits à son enfance, j'ai trouvé, dans une circonstance fort bizarre de son éducation, sinon la matière, au moins le germe d'une comédie.

Voici comment l'histoire rapporte cette circonstance :

« Louis d'Orléans, dit Garnier, ayant « perdu son père (Charles d'Orléans) au « sortir du berceau, était resté sous la tu- « telle de Marie de Clèves, sa mère, qui « *n'avait rien épargné* pour son éducation. « Mais *l'indocilité du fils* rendit tous ses « soins inutiles. *Il ne souffrait, de la part « de ses instituteurs, ni correction, ni répri- « mande;* si sa mère ordonnait qu'on le « *châtiât*, celui de ses *officiers* qu'elle char- « geait de cette *dangereuse* commission « *était obligé de se masquer et de se déguiser*

(1) Mornacii opera nova, editio locupletior; *Lutetiæ Parisiorum*, sumptibus Montalent, 1724, 4 *vol. in-fol.* Observationes in codicis librum II, tit. 3; De Pactis, col. 294.

Digitized by Google

« *si bien qu'il ne pût être soupçonné* (1). »

C'est une singulière indocilité sans doute que celle d'un enfant qui résiste à tous les soins que sa mère et ses instituteurs donnent à son éducation! Mais le châtiment qu'on lui inflige n'est pas moins étrange, corporel, avilissant; *le fouet*, en un mot, c'est le châtiment des esclaves et des bêtes de somme (2).

La manière dont la peine est infligée, la précaution de l'officier chargé de l'infliger, sont bien plus étranges encore.

---

(1) Garnier, Histoire de Charles VIII, t. XIX, p. 139.

(2) Le fouet a été le châtiment des enfants de France longtemps encore après Louis XI. — Marie de Médicis fit fouetter Louis XIII, âgé de neuf ans et déjà roi; et Louis XIV, si l'on en croit Bussy-Rabutin, fit donner la même correction à ses neveux; mais il ne la subit jamais, et ne la fit pas subir à ses enfants ni petits-enfants.

Voici ce qu'on lit, concernant Louis XIII, dans le *Journal de l'Estoile*, sous la date du 29 mai 1610 : « Notre nouveau roi (Louis XIII) fut fouetté ce jour « par le commandement de la reine régente, sa mère, « pour n'avoir voulu prier Dieu. M. de Souvrai n'y « vouloit mettre la main, jusqu'à ce que, forcé par « S. M., fut contraint d'en exécuter le commande- « ment. Le roi se voyant pris : Je vois bien, dit-il, « qu'il faut que j'en passe par là, puisque la reine « le veut. *Mais regardez bien au moins de ne me frap-* « *per pas guères fort.* Peu après, étant allé trouver « la reine, S. M. s'étant levée, et lui ayant fait la « révérence, comme de coutume : *J'aimerois mieux,* « va dire ce prince tout brusquement, *qu'on ne me* « *fît point tant de révérence, et qu'on ne me fît point* « *fouetter.* » (T. IV, p. 99.)

Louis XIII avait alors neuf ans. Il était roi. Louis XIV, au même âge, était comblé des hommages de la nation et des respects de l'Europe. Le duc d'Enghien préludait par des victoires à la gloire dont il jouit sous le nom de *grand Condé;* chaque matin annonçait des succès militaires à Louis XIV. La différence de ces commencements suffit pour expliquer celle du caractère qui distingua les deux princes et les deux règnes. La timidité de Louis XIII, son abandon aux favoris, l'empire du cardinal de Richelieu, l'aversion du monarque pour sa mère, sa vie entière est dans le fouet du 29 mai 1610.

La hauteur de Louis XIV, son respect de lui-même, principes de sa modération, de son respect pour les bienséances, sont les fruits des premiers avantages dont la fortune le fit jouir sous une mère sage et éclairée. Après lui, les enfants de France furent au-dessus des humiliations auxquelles Louis XII et Louis XIII étaient exposés.

On lit dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin, t. V, *La France devenue italienne*, p. 18, 19 et 20 : Que plusieurs princes de la maison royale s'étant fait recevoir dans l'ordre institué par Grammont, de Tilladet, Biron et autres, en *haine des femmes*, et plusieurs scènes de désordre s'étant passées dans une assemblée de l'ordre, le roi, qui en fut informé, *fit donner le fouet à l'un des princes en sa présence, envoya l'autre à Chantilly*, et enfin témoigna une si grande aversion pour tous ceux qui y avaient trempé, que personne n'osa parler pour eux.

Madame Dunoyer rapporte dans ses lettres cette espièglerie du duc de Berri, petit-fils de Louis XIV, fils puîné du duc de Bourgogne et frère de Louis XV et du roi d'Espagne, mort le 4 mai 1710 : « Lorsqu'il était encore enfant, il faisait souvent de petites fredaines, et le roi lui ordonnait les arrêts dans sa chambre. Un jour, son sous-gouverneur fit fermer les fenêtres, disant que les prisonniers ne doivent point voir le jour. — « Vous me faites bien plaisir, lui dit le jeune prince, puisque vous me garantissez par là d'une vision aussi désagréable que la vôtre. » — Après cela, il se mit à badiner et à battre du tambour avec ses doigts sur une table. Le sous-gouverneur trouva encore cela mauvais, et *pria le prince de ne point toucher à cette table, puisqu'elle ne lui appartenait pas, et que tous les meubles étaient au roi* (Assurément cette raison était des plus plates). — « Oh! pour le coup, vous ne me disputerez pas que « ceci ne soit à moi. » En même temps il se mit à battre sur ses fesses. Le sous-gouverneur eut toutes les peines du monde à garder son sérieux, et le roi rit beaucoup du rapport qu'on lui fit de cette scène. »

« Le 12 janvier 1669, monseigneur le duc de Bourgogne et messeigneurs ses frères allèrent tirer des lapins; et comme monseigneur le duc de Berri tirait un peu imprudemment, et qu'il avait même blessé un des batteurs, M. de Rasilly, son sous-gouverneur, lui en fit réprimande, dont il ne fit aucun cas. Il continua à tirer sans plus de ménagement. M. de Rasilly lui ôta son fusil. Il s'emporta fort, et dit même à M. de Rasilly que, si le roi faisait justice, il le ferait pendre. M. de Rasilly en a rendu compte au roi, qui a pris l'affaire sérieusement, quoique M. le duc de Berri soit fort jeune; et S. M. a ordonné qu'il demeurât huit jours dans sa chambre, sans voir personne. »

« Le 18, le roi, le matin, dans son cabinet, fit venir monseigneur le duc de Berri. Sa pénitence est finie; mais le roi lui parla avec tant de force et de raison, que ce prince parut touché et repentant de l'emportement qu'il eut il y a huit jours. » (*Mém. du marquis de Dangeau*, t. II, p. 135, etc.)

Digitized by Google

Il est assurément bizarre qu'une punition qu'on a choisie entre les plus humiliantes, comme la plus propre à réprimer l'orgueil, principe de l'indocilité, soit accompagnée d'une précaution qui, apprenant à l'élève à quel point son ressentiment est redouté, ne peut qu'ajouter à son indocilité même, et en fortifier le principe.

Mais ce qui est plus remarquable, c'est l'esprit et le caractère de l'officier, du gentilhomme, qui se masque pour exécuter sur le jeune prince l'ordre de ses parents; c'est sa bassesse, qui se prête à un acte dont rougit son orgueil; c'est son hypocrisie, qui veut dérober aux regards des autres un acte dont son orgueil ne peut absoudre sa bassesse; c'est cet esprit d'intérêt, de calcul et de fausseté, qui se partage entre le présent et l'avenir, s'accommode aux volontés des parents pour conserver sa place auprès de l'élève, et à tous les sentiments de l'élève, pour se ménager une bienveillance sur laquelle sont fondées des espérances de fortune : esprit d'autant plus digne d'être observé qu'il anime trop souvent les personnes attachées à l'éducation des princes.

Le fait de la correction donnée sous le masque, le gentilhomme qui l'administre, sa double face, dont un côté sourit à la sévérité qui punit, tandis que l'autre s'attendrit à l'humiliation du châtiment, et dont le masque sert tout à la fois à l'orgueil et à la bassesse, m'ont donc paru mériter les honneurs de la scène comique, et j'ai désiré que l'histoire fournît quelques accessoires propres à les faire ressortir.

Quand j'ai cherché à quelle cause on pouvait attribuer cette *indomptable indocilité* dont l'histoire a gravement conservé le souvenir, il s'en est présenté plusieurs dans les circonstances qui ont entouré le berceau de Louis XII, et elles m'ont fourni l'idée de la faute qu'il était nécessaire de supposer à l'enfant, pour qu'il y eût lieu à lui infliger une punition.

Louis XI n'avait point de fils lorsque naquit Louis d'Orléans; celui-ci était l'héritier présomptif de la couronne, et le fut jusqu'à l'âge de huit ans, c'est-à-dire jusqu'à la naissance de Charles, dauphin, qui régna depuis sous le nom de Charles VIII. A l'âge de vingt mois, il avait été fiancé à Jeanne de France, fille aînée de Louis XI, laquelle n'avait pas un an. Il était donc destiné à un mariage prématuré. En effet, il avait à peine atteint l'âge de dix ans quand ce mariage fut célébré. Ainsi, du moment qu'il fut capable d'assembler deux idées, il se vit homme fait, gendre du roi, héritier du royaume, presque roi.

Voilà bien des motifs d'orgueil et un bon levain de mutinerie contre la pédanterie de ses instituteurs. Arrêtons-nous-y un moment.

Dans toutes les conditions, il se trouve quelques enfants précoces, qui ont, avant les autres, le pressentiment de ce qu'ils seront un jour.

Mais tous les princes naissent assez précoces pour avoir, dès la plus tendre enfance, le pressentiment du pouvoir et de la grandeur. Tout annonce aux premiers regards des enfants des rois leur future destinée : ils ne voient autour de leur père qu'empressements, respects, adorations; ils ne découvrent autour d'eux-mêmes que magnificence, désir de plaire, crainte de contrarier.

Au fond, l'amour du pouvoir est le sentiment qui entre le plus facilement dans le cœur de tous les hommes : il commence avec la vie. Pouvoir par soi-même, pouvoir par les autres, est déjà l'ambition de l'enfant qui veut teter, et qui bat sa nourrice.

Eh ! si les circonstances et la nature elle-même ne mettaient pas sous ce rapport l'enfance en intelligence avec l'avenir, les jeunes princes ne manqueraient pas de courtisans pour le leur dévoiler !

Durant une période de notre histoire, qui, bien que très-courte, y occupera un grand espace par les hauts faits qui la remplissent, on a été surpris de voir avec quelle facilité des princes, nés loin du trône, loin des cours même, qui n'avaient pas été plus

Digitized by Google

exercés à rendre des respects qu'à en recevoir, s'étaient approprié le code de l'étiquette en parvenant au suprême pouvoir, avaient saisi l'esprit de ses lois à la fois subtiles et profondes, en avaient établi le rigorisme dans leur cour. On s'étonnait qu'ils fussent si bien informés des assujettissements imposés dans les cours les plus anciennement exercées à tous les petits artifices de la grandeur, à tous les petits secrets de la puissance; qu'ils distinguassent avec une précision si parfaite, jusque dans la familiarité, les nuances les moins sensibles entre l'abandon qu'elle autorise et la retenue que le respect impose. Ceux qui s'étonnaient de cette subite instruction, ceux qui l'admiraient comme une soudaine illumination du génie qui d'ailleurs faisait de si hautes preuves, ceux dont elle était le tourment, ces vieux généraux, ces anciens camarades à qui l'on interdisait chaque jour quelque habitude de cordialité pour en prendre une d'étiquette glacée; tous ignoraient que ces monarques avaient des instituteurs secrets, qui, par une certaine émulation de servilité élégante et polie, enseignaient chaque jour quelque raffinement de l'ancienne rubrique. Et quels étaient ces instituteurs? C'étaient des hommes de l'ancienne cour, tout fiers de se montrer plus profonds dans la science des respects et plus souples dans l'art de les rendre, que ne pouvaient l'être des guerriers appesantis par leurs services, toujours occupés de ceux qu'ils pourraient rendre encore, accoutumés à se jeter dans les périls ou à se roidir contre les obstacles, et qui, ne connaissant pas de nuances dans leur dévouement, étaient peu capables d'en mettre dans leurs sujétions. Étonnez-vous, après ces exemples, de voir un prince appelé au trône, comme l'était Louis XII, imbu à sept ans des idées de sa future puissance, et s'en former de fort exagérées!

On sait la réponse de Louis XIV, encore enfant, à Louis XIII qui lui demandait, au retour de la cérémonie de son baptême, quel nom on lui avait donné: *Louis XIV*, répondit-il; et il n'avait pas encore cinq ans. Tout Louis XIV que devait être cet enfant, il ne s'était pas donné ce nom lui-même.

Le duc de Bourgogne, son petit-fils, n'avait pas huit ans quand il dit à Fénelon, son précepteur: *Je ne me laisse pas commander; je sais ce que je suis et ce que vous êtes.* — « Vous vous imaginez, monsieur, être plus « que moi, lui dit le lendemain Fénelon; « *quelques valets sans doute vous l'auront* « *dit:* et moi, je ne crains pas de vous dire « que je suis plus que vous.... Vous ne « savez que ce que je vous ai appris, et ce « que je vous ai appris n'est rien en compa- « raison de ce qu'il me resterait à vous « apprendre. Quant à l'autorité, vous n'en « avez aucune sur moi, et je l'ai moi-même « pleine et entière sur vous. »

Fénelon attribue aux discours de *quelques valets* le propos de son élève. Le mot de *valets* est ici très-bien placé; mais il est employé figurément. On ne laisse pas les valets, proprement dits, entrer en conversation avec les jeunes princes; mais beaucoup de gens qui ont des âmes et des esprits de valets y sont habituellement.

L'homme qui avait appris au jeune prince qu'il était d'une autre espèce que Fénelon, était sans doute quelque sous-précepteur subordonné à Fénelon lui-même. Mais il est juste de dire, pour l'excuse de cet officier subalterne, que son discours était conforme à la doctrine professée dans un ouvrage composé pour l'éducation du Dauphin, père du duc de Bourgogne, par le précepteur du prince, par le rival, l'ennemi, le persécuteur de Fénelon..., par Bossuet. On s'étonne d'entendre désigner Bossuet comme la source d'où ont pu procéder les paroles méprisables que Fénelon qualifie de *langage de valets;* on s'offense d'entendre attacher à un si grand nom une accusation avilissante. Ce n'est point ma faute. Pourquoi n'a-t-on osé dire jusqu'à présent que la haute, la sublime perfection dans l'art d'inculquer

Digitized by Google

dans un jeune prince les plus odieuses maximes de gouvernement, appartient à Bossuet? Qui peut se dissimuler, après avoir parcouru la *Politique de l'Écriture sainte*, que Bossuet fait résulter le pouvoir absolu de faux rapprochements, de fausses applications, de fausses interprétations de nos livres sacrés; qu'il fonde sur l'autorité de la religion les doctrines du courtisan et du prêtre orgueilleux, et qu'il en infecta en même temps et le père et le fils, Louis XIV et le grand Dauphin, père du duc de Bourgogne? M. Lemontey, dans son ouvrage sur la monarchie de Louis XIV, a rassemblé en quelques pages les opinions exprimées par le monarque sur le pouvoir royal : il en fait honte à sa mémoire. Comment M. Lemontey n'a-t il pas remarqué que les paroles dont s'est servi ce prince sont littéralement copiées de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, ouvrage adressé à M. le Dauphin, et dans lequel Bossuet applique aux monarchies constituées et gouvernées par les hommes, les préceptes du royaume d'Israël, constitué et gouverné par Dieu même? On ne conçoit pas un si déplorable abus d'un esprit éminent, d'une éloquence qui n'est surpassée par celle d'aucun modèle, d'une autorité qui n'a point d'égale dans l'Église gallicane. Mais en voici la preuve :

Louis XIV dit, dans ses instructions pour le Dauphin : « Celui qui a donné des rois « aux hommes a voulu qu'on les respectât « *comme ses lieutenants*.... Sa volonté est « que quiconque est né sujet, *obéisse sans* « *discernement* (1). »

Or, Bossuet avait dit au Dauphin et au roi : « Les princes agissent comme ministres « de Dieu et ses *lieutenants sur la terre*. « Le trône royal n'est pas le trône d'un « homme, mais le trône de Dieu même (2)... « Les princes sont des dieux, et participent « en quelque façon à l'indépendance divine. « Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs « jugements et de leurs personnes (1). »

On sait que Louis XIV, écoutant les remontrances d'un parlement, les interrompit à ces mots : *les intérêts du roi et de l'État. L'État*, dit-il, *c'est moi*. M. Lemontey appelle ces quatre syllabes le Coran de Louis XIV, et il cite à cette occasion quelques lignes d'un cours de droit public qu'il avait fait composer pour le duc de Bourgogne : « Le « roi, y est-il dit, représente en France la « nation entière, et chaque particulier n'est « qu'un individu envers le roi. — La nation « ne fait pas corps en France; *elle réside* « *tout entière dans la personne du roi.* »

Or, voici ce qu'avait écrit Bossuet : « *Tout* « *l'État est dans la personne du prince;* en « lui est la puissance, en lui est la volonté « de tout le peuple (2). Il faut servir l'État « comme le prince l'entend. En lui réside « la raison qui conduit l'État (3). »

Bossuet a donc été l'évangéliste de Louis XIV. J'ai donc fait la preuve de la corruption qu'il a portée dans l'âme du monarque.

Au reste, il faut être juste : ce n'était point par servilité que Bossuet professait le pouvoir absolu; c'était au contraire par orgueil, parce qu'il voulait la servitude pour le peuple, l'autorité pour le roi, la suprême domination pour un prêtre. En disant au roi, *Vous avez le pouvoir* ABSOLU, il ajoutait : *Vous n'avez pas le pouvoir* ARBITRAIRE. Mais quel était, selon lui, le régulateur? Dieu. Et qui était l'organe de la volonté divine? Faut-il le demander? C'était l'Église et le prêtre. Bossuet ajoutait encore, pour plus de sûreté : « Il y a une exception à l'obéis- « sance qu'on doit au prince : c'est quand il « commande contre Dieu. On ne doit pas, « dit-il, obéir au gouvernement contre les « ordres du roi, on doit encore moins obéir

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 336.
(2) *Politique tirée de l'Écriture*, liv. III, art. 2.

(1) *Politique tirée de l'Écriture*, liv. III, art. 1.
(2) *Ibid.*, liv. VI, art. 6, 1re prop.
(3) *Ibid.*, liv. VI, art. 1, 2e prop.

Digitized by Google

« au roi contre les ordres de Dieu (1). » Mais où sont les organes des ordres divins? Ne voyez-vous pas toujours le prêtre et l'Église ?

Ainsi la monarchie, selon Bossuet, est un gouvernement où le peuple est abandonné aux caprices d'un maître qui n'a de supérieur que le clergé, et près de qui le clergé seul est en sûreté et en considération.

Qu'on me pardonne cette digression involontaire (2). Je reviens aux causes de l'indocilité de Louis d'Orléans : l'histoire en découvre une positive, qui dispenserait de toute autre.

---

(1) *Politique tirée de l'Écriture*, liv. VI, art. 11, 2e prop.

(2) Puisque je me suis laissé aller à cette digression, qu'il me soit permis de dire en note qu'au moment où Louis XIV ferma les yeux, les princes de son sang professèrent une doctrine fort opposée à celle qui suppose la royauté de droit divin, et reconnurent à la nation, par acte authentique et revêtu de leur signature individuelle, un droit qui a une ressemblance, bien coupable sans doute, avec celui de la souveraineté, puisqu'il consiste, selon eux, dans la faculté d'en déléguer l'exercice à une famille du choix national, et sous des conditions d'hérédité déterminées. Il faut que je dise encore qu'un édit solennel confirma cette doctrine aujourd'hui réputée hétérodoxe, et punissable parmi les ultramontains. Voici les faits et les actes qui justifient ce que j'avance.

Au mois de juillet 1714, Louis XIV avait ordonné, par un édit, que les princes légitimes de la maison de Bourbon venant à manquer, le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses fils adultérins, qu'il avait légitimés malgré les lois qui défendaient la légitimation des enfants de cette origine, succéderaient à la couronne de France. Les motifs exprimés dans cette loi, ce sont les malheurs et les troubles qui pourraient arriver un jour dans ce royaume, si tous les princes de la maison royale venaient à manquer.

Le même édit ordonnait que le duc du Maine et le comte de Toulouse auraient entrée et séance au parlement au même âge et avec les mêmes honneurs que les princes du sang, et qu'ils jouiraient des mêmes prérogatives dans toutes les cérémonies où le roi et les princes se trouveraient. Cet édit avait été registré au parlement le 2 août de la même année 1714.

Quelque temps après, des chambres du parlement ayant refusé de donner aux princes légitimés la qualité de princes du sang, Louis XIV, par une déclaration du 23 mai 1715, défendit de faire aucune différence entre les princes légitimes et légitimés, et ordonna que ceux-ci prendraient la qualité de princes du sang, et qu'elle leur serait donnée dans tous les actes judiciaires et autres.

Trois mois après cette déclaration, Louis XIV meurt.

Alors trois princes du sang, le duc de Bourbon, le comte de Charollais et le prince de Conti, présentent au roi, dans son conseil, une requête et différents mémoires pour obtenir la révocation de l'édit du mois de juillet 1714 et de la déclaration du 23 mai 1715. Un des griefs exposés dans leurs requêtes était que la ligne masculine et légitime venant à manquer dans la maison de Bourbon, c'était à la nation à faire choix d'une famille pour régner, et que Louis XIV n'avait pas le droit de disposer de la couronne.

Il faut remarquer qu'alors Louis XV était mineur, et le duc d'Orléans, régent.

La requête fut communiquée aux princes légitimés, qui supplièrent le roi de la renvoyer à sa majorité, ou de faire *délibérer les états du royaume, juridiquement assemblés, sur l'intérêt que la nation pouvait avoir aux dispositions de l'édit de juillet, et s'il lui était utile ou dangereux d'en demander la révocation*. Peu après, ces princes firent une protestation aux mêmes fins devant notaire, et ils en demandèrent le dépôt au greffe du parlement. Le parlement rendit compte de cette requête au roi, et attendit ses ordres pour statuer.

Au mois de juillet 1717, le roi mit fin à la difficulté par un édit qui révoqua et annula celui du mois de juillet 1714 et la déclaration du 23 mai 1715.

Cet édit, signé *Louis*, l'est aussi par le duc d'Orléans régent, présent.

Le préambule de la loi expose les principes que nous allons transcrire littéralement, dans la crainte d'en altérer la substance :

« Nous espérons (c'est le roi qui parle) que Dieu, « qui conserve la maison de France depuis tant de siè« cles, et qui lui a donné dans tous les temps des « marques si éclatantes de sa protection, ne lui sera « pas moins favorable à l'avenir, et que, la faisant du« rer autant que la monarchie, il détournera par sa « bonté le malheur qui avait été l'objet de la pré« voyance du feu roi. *Mais si la nation française « éprouvait jamais ce malheur, ce serait à la nation « même qu'il appartiendrait de le réparer* PAR LA « SAGESSE DE SON CHOIX; et puisque les lois fonda« mentales de notre royaume nous mettent dans une « heureuse impuissance d'aliéner le domaine de no« tre couronne, nous faisons gloire de reconnaître « qu'*il nous est encore moins libre de disposer de no« tre couronne même :* nous savons qu'elle n'est à « nous que pour le bien et pour le salut de l'État, et « que par conséquent *l'État seul aurait droit d'en « disposer dans un triste événement que nos peuples « ne prévoient qu'avec peine*, et dont nous sentons

Digitized by Google

Louis d'Orléans avait perdu son père presque en naissant, et Louis XI s'était alors occupé de son éducation, non pour qu'elle fût digne de son rang, mais au contraire pour empêcher l'esprit du jeune prince de s'élever à la hauteur de sa destinée.

Seyssel, Mézeray, Garnier, s'expliquent nettement sur cette intention, qui est un des traits marquants du caractère de Louis XI. *Il voulait*, dit Seyssel, *que Louis d'Orléans fût imbécile d'entendement, et n'eût sens ni autorité, ni suite, ni crédit* (1). *Il ne souffrait pas*, dit Mézeray, *qu'on lui élevât l'esprit par aucune éducation* (2). *Bien que lui tenant lieu de père*, dit Garnier, *il n'avait travaillé en effet qu'à l'avilir et à le perdre* (1).

On sait que Louis XI étendit à la suite sa défiance à son propre fils et même à sa femme : il tenait toujours la reine éloignée de lui, dit Mézeray, et *il nourrissait son fils* (Charles VIII) *comme captif dans Amboise parmi des valets, de peur qu'il ne sentît son cœur*.

Philippe de Comines cite des faits à l'appui de la même vérité. Claude de Seyssel dit que, *de son fils même, Louis XI avait souci qu'il n'eût le cœur trop grand*.

Quand on voit le terrible Louis XI opposé à la bonne éducation que Marie de Clèves s'efforçait de donner à son fils, l'indocilité de l'enfant doit paraître fort naturelle, et l'on serait surpris de lui voir un caractère flexible et doux.

Parmi les causes présumables du caractère attribué par les historiens à Louis XII enfant, j'ai trouvé la matière d'une fiction propre à faire ressortir le caractère du gentilhomme prudent qui avait besoin d'un masque pour corriger le jeune prince.

Je suppose que, le jour où Louis d'Orléans entre dans sa septième année et passe dans les mains des hommes, s'exaltant dans la joie de ce changement, il écrit à sa fiancée pour lui annoncer une visite nocturne, dans l'intention de lui porter quelque cadeau ; par la même occasion, il lui parle du trône qu'ils étaient alors appelés à partager. La lettre est interceptée et portée au roi, à qui cette espérance du trône déplaît, et Sa Majesté ordonne la correction du jeune prince. Voilà tout ce qu'il y a de fabuleux dans cette petite pièce, dont le sujet serait à peine digne d'un théâtre de collége, s'il n'était relevé par les accessoires, et particulièrement par les personnages historiques que cette fiction met en scène.

D'abord l'histoire présente deux sœurs

« que la seule idée les afflige. Nous croyons donc de-
« voir à une nation si fidèlement et si inviolablement
« attachée à la maison de ses rois, la justice de ne pas
« prévenir *le choix qu'elle aurait à faire;* et c'est par
« cette raison qu'il nous a paru inutile de la consul-
« ter en cette occasion, où nous n'agissons que pour
« elle, en révoquant une disposition sur laquelle elle
« n'a pas été consultée; *notre intention étant de la*
« *conserver dans tous ses droits,* en prévenant même
« ses vœux comme nous nous serions toujours cru
« obligé de le faire pour le maintien de l'ordre public,
« indépendamment *des représentations que nous avons*
« *reçues de la part des princes de notre sang.* »

Tels sont les motifs littéralement exprimés dans l'édit de 1717, qui révoque celui de 1714 et la déclaration de 1715.

La fin du préambule que nous venons de citer, indique que les principes exposés étaient invoqués par les princes du sang dans la requête présentée par eux au conseil de régence. Ainsi, ajoutant à l'hommage que leur ont rendu les princes requérants celui que leur rend le duc d'Orléans, président du conseil de régence, en signant l'édit et en l'envoyant au parlement, on peut dire que tous les princes de la maison de Bourbon ont alors individuellement exprimé leur profession de foi sur les droits de la nation ; ajoutez le suffrage unanime des membres du conseil du roi, entre lesquels on voit l'illustre Daguesseau, et l'assentiment unanime du parlement qui a enregistré sans le moindre délai l'édit de révocation de 1717, et il sera, je crois, évident que la royauté de droit divin, la royauté telle qu'elle était dans Israël, telle que nous la donne Bossuet, telle que croyait la posséder Louis XIV, a été désavouée par la famille de ce prince immédiatement après sa mort.

L'édit de juillet 1717, qui renferme tout ce qu'on vient de lire, est imprimé dans tous les recueils du temps.

(1) Seyssel, *Histoire de Louis XII*, p. 39 et 45.

(2) Abrégé chronologique, sous l'année 1481.

(1) *Histoire de France*, t. XXI, p. 17.

Digitized by Google

contrastant l'une avec l'autre, l'une et l'autre avec le jeune duc et avec la duchesse d'Orléans sa mère, et très-propres à figurer dans le même cadre.

Ce sont les deux sœurs de Louis même, nées quelque cinquante ans avant lui, d'un premier mariage de Charles d'Orléans, son père, avec Isabelle de France. Ces deux sœurs auraient pu être les aïeules de Louis d'Orléans, et mères de la duchesse d'Orléans, leur belle-mère. L'ainée était l'abbesse de Fontevrault, abbesse et abbé en même temps; car elle réunissait sous la crosse abbatiale un couvent de religieuses et un couvent de moines, lequel, en s'avançant dans les voies du salut, est devenu depuis un chapitre de chanoines. L'autre était mariée au duc d'Alençon, prince toujours en révolte ou en prison, et qui a passé sa vie entre des entreprises factieuses et l'échafaud.

Il m'a paru naturel de supposer que Louis XI avait chargé l'abbesse de Fontevrault de l'éducation de madame Jeanne sa fille, et la duchesse d'Alençon de la première éducation du duc d'Orléans. On sait que la première éducation dure pour les princes jusqu'à l'âge de sept ans, et qu'alors ils passent des mains des femmes dans celles des hommes.

L'histoire fait connaître trois précepteurs ou sous-précepteurs de Louis d'Orléans.

Le précepteur était maître Mornac, les sous-précepteurs étaient les sires de Bressille et de Montenac (1); mais plusieurs indications m'ont fait croire que Louis XI avait placé au-dessus des précepteurs un surveillant, grand seigneur, qui eut le titre de gouverneur, et que, par bienséance, il ajouta encore un sous-gouverneur ecclésiastique. Ce n'était pas trop de cinq précepteurs de cour pour concourir à l'éducation d'un prince que le roi voulait soigneusement préserver de toute instruction et même de toute vertu.

Mézeray nous apprend (1) qu'entre *les hommes doctes accueillis fort humainement et favorisés par Louis XI, lorsqu'ils se sauvèrent de la Grèce après la prise de Constantinople, était le fameux maître Galeotus Martius, natif de Narni dans l'État romain.*

Le fameux Galeotus Martius réunissait toutes les conditions que Louis XI pouvait désirer dans l'instituteur d'un prince de son sang; et je me suis persuadé qu'il l'avait nommé sous-gouverneur de Louis d'Orléans : si je me suis trompé, du moins on ne me reprochera pas de lui avoir prêté un mauvais choix.

D'abord maître Galeotus avait composé un traité *de Homine interiore et de corpore ejus* (2), c'est-à-dire de l'homme moral et de l'homme physique. C'était le Condillac et le Buffon de ce temps-là.

En second lieu, maître Galeotus s'était particulièrement voué à l'enseignement de la jeunesse. Il avait commencé par être professeur de belles-lettres dans l'université de Padoue.

De plus, il avait été secrétaire de Mathias Corvin, roi de Hongrie, et précepteur de Jean Corvin, son fils.

Et ce n'est pas tout encore : maître Galeotus, étant secrétaire de Mathias Corvin, avait pris note de ses bons mots, et en avait fait un recueil. Cet ouvrage est imprimé dans la collection des historiens de Hongrie (3). Louis XI était narquois et moqueur, il disait

(1) Suivant l'*Histoire de Louis XII*, par Garnier (t. XXI, p. 48), dans le procès instruit pour le divorce de Louis XII et de Jeanne de France, des témoins déposèrent que Louis XI avait promis une pension à Mornac pour qu'il disposât son élève à épouser Jeanne.

Soupçonnant Montenac et Bressille de l'en détourner, il avait cherché un prétexte pour les perdre; Bressille, chargé de fers, avait été appliqué à la question, et Montenac n'avait évité la mort qu'en se réfugiant à Rodez.

(1) Abrégé chronologique, à la fin du règne de Louis XI.

(2) Cet ouvrage a été imprimé à Bâle en 1517, 1 vol. in-4°.

(3) Cette collection a été imprimée à Francfort en 1600, 2 vol. in-fol.

Digitized by Google

des *bons mots;* et, par cette raison, il devait aimer un homme d'esprit, soigneux de les recueillir, capable de les arranger, quelquefois de lui en prêter, et assez prudent pour n'en jamais dire (1).

On voit que si le fameux Galeotus vivait encore à l'époque où Louis XI régla l'éducation du duc d'Orléans, ce qui est fort probable, le monarque n'a pu se dispenser de le nommer au moins sous-gouverneur du prince : c'est ce que j'ai supposé.

D'après un bon document, je me crois fondé à dire que le gouverneur en chef nommé par Louis XI à Louis d'Orléans, fut Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. Voici d'abord quelques détails qui feront connaître ce personnage, et ce qui le rendait propre à cet emploi :

« C'était, dit Duclos, un caractère haut « et difficile (2); d'ailleurs un des plus braves « hommes de son temps; sincère, fidèle, na- « turellement emporté, ami vif, implacable « ennemi. »

Il avait commencé par être page du brave la Hire. Sous Charles VII, il se mit à la tête des brigands connus sous le nom d'*écorcheurs*. Les hauts et puissants seigneurs de ce temps-là ne faisaient pas d'autre métier. Il se signala en 1433 et 1437 par de brillants exploits (3). Il engagea le Dauphin (Louis XI) dans la *Praguerie*, et se joignit à lui contre Charles VII. Mais ayant bientôt reconnu que le bien public n'était pour rien dans la révolte des princes, et ayant été initié dans une conjuration contre le roi, il retourna vers lui, et lui découvrit le danger qu'il courait. Le Dauphin revenu à la cour traita Chabannes d'*imposteur*. Chabannes lui déclara en face qu'il était prêt à soutenir sa déposition, par les armes, contre les avoués du prince.

Il présida la commission qui jugea Jacques Cœur en 1454 et 1455; il prononça la confiscation de ses biens, s'en fit adjuger une partie, notamment la seigneurie de Saint-Fargeau, les baronnies de Toney et de Péreuse, etc. (1). Le roi le nomma grand maître de sa maison.

En 1461, la révolte du Dauphin ayant recommencé, Chabannes eut ordre de marcher contre lui : il le poursuivit vivement, et fut au moment de le faire prisonnier. Au fort de cette guerre, Charles VII, pour qui Chabannes combattait, meurt; le Dauphin, qu'il combattait, monte sur le trône, et le voilà Louis XI!

Chabannes est alors éloigné; sa charge de grand maître est donnée à Croï. Il passe chez l'étranger, et revient presque aussitôt, demandant à être jugé *selon la rigueur des lois, et sans miséricorde*. Le roi lui ordonne de sortir du royaume. Il se retire en Allemagne. Cependant on instruit son procès; il revient, et se constitue prisonnier. On le juge, on le déclare criminel de lèse-majesté. Louis XI, *préférant miséricorde à justice*, le fait enfermer à la Bastille, et partage ses biens entre les favoris de la cour.

En 1465, Chabannes s'échappe et se joint aux princes, toujours révoltés contre Louis XI. Le traité de Conflans stipule sa réintégration dans ses droits. Il se réconcilie avec le roi; l'arrêt de sa condamnation est cassé, ses biens lui sont rendus. Il est rétabli dans sa place de grand maître. Il fait décider la guerre contre le duc de Bourgogne, est investi du commandement des troupes, et sauve l'État. Il est un des premiers décorés de l'ordre de Saint-Michel, à l'époque de la création. Enfin il devient l'intime confident de Louis XI.

Bientôt il est chargé de commander une

(1) Je ne suis pas ici d'accord avec Brantôme, je l'avoue. *Ce bon prince*, dit-il, *aimoit fort les bons mots et les esprits subtils*. (Hommes illustres, t. I, p. 29.) J'observe, sur ce mot *bon prince*, que Philippe de Comines l'appelle aussi *son bon maître*.

(2) *Histoire de Louis XI*, liv. VI, p. 277.

(3) Villaret, *Histoire de France*, t. XVI, p. 14.

(1) Cette commission, dit Villaret, refusa un avocat et un conseil à l'accusé; *les commissaires voulaient le trouver coupable*.

Digitized by Google

expédition contre Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, contre le sire d'Albret, le comte de Foix et Jean, comte d'Armagnac, princes toujours en révolte.

Les premiers se soumettent.

Le comte Jean d'Armagnac prend la fuite. Le parlement de Paris procède contre le fugitif, le juge par contumace en 1469, le déclare convaincu du crime de lèse-majesté, et ordonne la confiscation de ses biens.

Ils sont partagés *entre les principaux officiers* qui avaient servi à l'expédition (1). Le comte de Dammartin y a bonne part. Le malheureux contumax étant revenu peu après à Lectoure, y est pris, et massacré sous les yeux de sa femme enceinte, qui, peu de jours après, est empoisonnée.

En 1478, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ayant été de nouveau mis en jugement pour sa persévérance dans la révolte, compromit le comte de Dammartin, qui devint suspect au roi; ce qui n'empêcha ni la condamnation ni l'exécution du malheureux Nemours, dont on fit ruisseler le sang sur la tête de ses enfants. Dammartin fut en disgrâce jusqu'à la mort de Louis XI.

Aux états généraux assemblés en 1483 et 1484, à l'occasion de l'avénement de Charles VIII au trône et de la régence d'Anne de Beaujeu, le comte de Dammartin fit partie de la cour du roi, ou cour des pairs, dans la séance solennelle d'ouverture. Les fils du duc de Nemours, qui avaient été arrosés du sang de leur père, et Charles d'Armagnac, frère puîné de Jean, massacré à Lectoure, se présentèrent devant l'assemblée, accompagnés d'avocats chargés d'exposer leurs réclamations. L'avocat de Charles d'Armagnac imputa en face au comte de Dammartin d'avoir commis toutes les horreurs imaginables dans l'expédition de 1469; d'avoir *dépouillé les particuliers*, *pillé les églises*, marqué tous les lieux de son passage *par des incendies*; d'avoir fait assassiner le comte Jean dans Lectoure, empoisonner sa femme et l'enfant dont elle était enceinte, le tout au mépris d'une capitulation en vertu de laquelle il était entré dans la place. Il se plaint des affreux tourments que son client a endurés lui-même après l'assassinat de son frère. Il a subi plusieurs fois le supplice de la question... A la suite d'un détail de cruautés qui font frémir, l'avocat s'écrie : « Et les scélérats que j'accuse « respirent! et ils ont l'audace de paraître « dans cette assemblée! Je les vois, *je les « vois, parés des dépouilles des malheureux, « insulter par leurs ris à mes discours et à « leurs larmes*... Riez, misérables, continue-« t-il, riez, car bientôt vous pleurerez... « Roi, le plus grand nombre des coupables « est ici; mettez-les entre les mains de votre « parlement. » Dammartin, agité de la plus terrible colère, déclara que tout s'était fait par l'ordre du roi, et que le comte avait été un séditieux et un traître. *Vous en avez menti par la gorge!* s'écrièrent les sieurs d'Albret et Lescun. A ces mots, le vieux guerrier met l'épée à la main et fond sur ses accusateurs. La présence du roi n'aurait pu empêcher que la scène ne fût ensanglantée, si un grand nombre de personnes ne se fût jeté entre les combattants (1). Ce dernier trait fait connaître tout ensemble la violence du caractère de Dammartin, et les temps auxquels ce personnage appartient.

En 1469, époque où Louis XII avait atteint sa septième année, âge que lui suppose la comédie qu'on va lire, le comte de Dammartin jouissait près de Louis XI de la faveur qu'il avait méritée par l'expédition de Lectoure contre Jean d'Armagnac. Il était fort naturel que Louis XI ayant à donner un chef à l'éducation du duc d'Orléans, jetât les yeux sur un grand aussi énergiquement prononcé que Dammartin contre la maison

(1) Villaret, *Histoire de France*, t. XVII, p. 368.

(1) Garnier, *Histoire de France*, t. XIX, p. 213 et 214.

Digitized by Google

d'Armagnac, qui avait été si longtemps à la tête du parti d'Orléans; d'ailleurs *franc chevalier*, incapable, à ce titre, de souffrir aucune influence douteuse près du jeune prince, et assez profondément ennemi des lettres pour ne pas permettre que son enfance pût être atteinte par la calamité de la plus légère instruction.

Comme je l'ai dit, il paraît dans le fait que le comte de Dammartin eut part à l'éducation ou, si l'on veut, à l'inéducation de Louis XII. Il serait impossible d'expliquer autrement que par cette circonstance une lettre que Louis XI lui écrivit à l'époque du mariage de Louis XII avec Madame; cette lettre, produite juridiquement dans le procès du divorce qui eut lieu à la suite, s'exprime ainsi : « Monseigneur le grand « maître, je me suis décidé de faire le ma- « riage de ma petite-fille Jeanne et du petit « duc d'Orléans (Louis XII), vous avertis- « sant que j'espère faire ledit mariage; ou, « autrement, ceux qui iront au contraire « ne seront jamais assurés de leur vie dans « mon royaume; pourquoi il me semble que « j'en ferai le tout à mon intention. »

Il faut remarquer ici que le contrat de mariage du duc d'Orléans avec Madame est du 28 octobre 1473 (1); qu'alors le jeune prince n'était âgé que de dix à onze ans, et qu'ainsi son éducation n'était point finie. Quel motif aurait pu donner lieu à la lettre du roi, si ce n'était de faire notifier à tous les précepteurs et autres gens du service du jeune prince des intentions que chacun d'eux devait seconder?

(1) Duclos donne avec précision la date des fiançailles et du contrat de mariage de Louis XII avec Jeanne de France. Le contrat de fiançailles est du 19 mai 1464; le contrat de mariage est postérieur de neuf ans. (*Histoire de Louis XI*, t. II, p. 414.)

On a dit que cette lettre avait été supposée pour établir l'allégation de *contrainte* sur laquelle Louis XII fondait la demande de son divorce. Il faudrait des preuves bien fortes pour faire croire que Louis XII ait été capable de produire des pièces fausses dans ce procès. Mais, fausses ou vraies, il n'importe ici; le faussaire, pour donner un air de vérité à son imposture, et surtout pour que l'acte faux produisît l'effet qu'on en attendait, n'a pu l'adresser qu'à un homme en autorité sur les personnes qui entouraient Louis d'Orléans, alors âgé de neuf ans; et quelles étaient ces personnes, sinon ses précepteurs et instituteurs?

Ayant rassemblé sous mes yeux, dans une espèce de tableau de famille, les divers personnages dont je viens de parler, il m'a paru que si je les montrais tous en action, selon leur caractère, dans une de ces circonstances où le gentilhomme, instituteur du jeune Louis, faisait usage de son masque, cet ouvrage serait une espèce de drame amusant et même instructif. J'ai d'ailleurs été entraîné à cette légère composition par le goût qui est naturel à la vieillesse pour l'enfance; par l'affection qui est naturelle à un citoyen pour Louis XII; par l'idée qu'il ne serait pas sans utilité de rappeler, s'il était possible, quelques regards sur la personne même du plus parfait de nos rois; par l'espérance qu'on ne verrait pas sans intérêt les premiers commencements d'une de ces vies illustres et vénérables dont les lecteurs sont ordinairement bien aises de ne rien perdre. Enfin, je me suis enhardi en pensant que s'il ne m'appartenait pas de me mesurer à mon âge avec l'importance d'une histoire complète de Louis XII, je ne risquerais peut-être pas de rester trop au-dessous de mon sujet en représentant une anecdote de son enfance.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, Marie de Clèves, mère de Louis XII, âgée de vingt-cinq ans.

LE DUC D'ORLÉANS (Louis XII), âgé de sept à huit ans.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, âgée de cinquante ans.
LA DUCHESSE D'ALENÇON, âgée de quarante ans.
} Sœurs du duc d'Orléans, d'un premier lit.

LE COMTE DE DAMMARTIN, gouverneur du duc; cinquante ans.

MAITRE GALEOTUS MARTIUS, sous-gouverneur et précepteur; cinquante ans.

MONTENAC, sous-précepteur civil; trente ans.

BRESSILLE, sous-précepteur militaire; trente ans.

HENRIETTE, femme de la chambre du duc d'Orléans; seize à dix-huit ans.

DAMES de la première éducation du duc d'Orléans.

La scène est à Fontainebleau, dans un salon de l'appartement de la duchesse d'Orléans.

Digitized by Google

LE

FOUET DE NOS PÈRES,

OU

L'ÉDUCATION DE LOUIS XII.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *seule*.

Ma sœur n'arrive pas. Elle me fait dire qu'elle viendra me parler d'une affaire importante à neuf heures, et il en est dix! (*Ironiquement et gaiement.*) Mais c'est madame l'abbesse de Fontevrault! la seule abbesse du monde qui ait jamais réuni sous sa crosse un couvent de religieuses et un couvent de moines, qui soit abbesse et abbé! Elle me fait attendre comme un de ses chapitres; c'est tout simple... D'ailleurs, chargée en chef de l'éducation de Madame, fille du roi, honorée de la confiance d'un monarque qui n'en accorde à personne, se croyant responsable de la gloire de son règne!... mon aînée!... oh oui, mon aînée, et de plus de trois ans!... combien d'avantages, combien de titres pour me faire attendre, moi, chétive gouvernante de notre petit frère d'un troisième lit, enfant difficile et mutin, qui sait déjà ce que c'est qu'être héritier présomptif de la couronne, et serait complétement gâté par la duchesse d'Orléans, sa mère, si le roi ne jetait sans cesse ses yeux défiants sur lui et sur ceux qui l'entourent!... J'aurais grand tort de me plaindre, assurément.

Mais que me veut madame de Fontevrault? Une affaire importante...! dit-elle. Me parler, à moi... à moi... d'une affaire importante!... quelque vétille dont elle veut que je l'aide à faire une affaire sérieuse!... (*Gaiement.*) De tout mon cœur, ma chère sœur, de tout mon cœur. Rien de plus aisé. Ne sommes-nous pas à la cour? Je suis un bon petit caractère, qui ne me refuserai jamais à ce qui peut y mettre du mouvement et de la gaieté.

SCÈNE II.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, LA DUCHESSE D'ALENÇON.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Ne me grondez pas, ma chère sœur; c'est le roi qui m'a retenue.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je l'avais pensé.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *gourmée*. — La faveur est très-honorable, sans doute, mais elle est quelquefois fatigante.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *ironiquement*. — Bon Dieu! vous en paraissez accablée! asseyez-vous, je vous prie.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Il faut toujours être là.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *ironiquement*. — Avec le roi? Quelle sujétion!

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Plus grande qu'on ne saurait l'imaginer.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Le roi pourtant a bien de l'esprit.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Sans doute; mais il se fait toujours attendre, et il ne vient pas toujours.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *malignement*. — Il se fait attendre! il ne vient pas toujours! l'esprit du roi?...

Digitized by Google

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *vivement*. — Je ne dis point cela, madame ; je dis que le roi se fait attendre. Son esprit ne tarit jamais ; jamais son esprit...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Pardonnez !

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Oui, je me plains de l'attendre quelquefois toute une journée, pour être avec lui un quart d'heure...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Mais quel quart d'heure !

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Dans ce quart d'heure... ou cette demi-heure... quelquefois il ne dit rien, quelquefois il ne finit pas de parler. C'est ce qui est arrivé aujourd'hui.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — La circonstance exigeait sans doute...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Ah ! la circonstance ! la circonstance ! sans doute elle est grave la circonstance. Mais j'ai aussi des soins à donner à mes abbayes. Deux de mes religieuses se sont dit des injures, il y a quatre jours, en plein réfectoire, et deux de mes moines se sont battus à coups de rateaux dans leur jardin.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Est-il croyable que la discorde pénètre dans ces pieux asiles ?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Cela se comprend d'autant moins qu'il règne une parfaite intelligence entre le couvent des hommes et le couvent des femmes.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *riant*. — Cette bonne intelligence des deux maisons n'expliquerait-elle pas les querelles intérieures de chacune ?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Fi donc, ma sœur !... comment de telles idées... Ce n'est pas tout : mon vidame est en guerre avec trois vicomtes des environs.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *toujours ironiquement*. — Ceci est très-sérieux.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Oui... en ce qu'il se compromet avec des vicomtes : si c'étaient des comtes, passe !

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — J'ignorais que les vicomtes fussent tellement inférieurs aux vidames... Si notre petite sœur Marie, qui est fiancée au vicomte de Narbonne, vous entendait !...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Oh ! vous parlez là d'un vicomte de l'ancienne roche. Je parle, moi, des vicomtes de nouvelle fabrique. Certains vicomtes du temps de Charles le Simple étaient bien autre chose que les ducs les plus éminents du temps de Louis XI. (*Gravement.*) Quant aux vidames, madame la duchesse, leur importance n'a point varié : ce sont des avoués de l'Église qui ne relèvent point du roi ; (*élevant la voix*) et le vidame de Fontevrault !...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je ne prétends pas méconnaître son importance... Mais pardonnez à l'impatience que j'ai de connaître le sujet de votre visite.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *gourmée et après un silence*. — Je crains, ma chère sœur, que vous n'ayez fait ou permis quelque indiscrétion.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *effrayée*. — Vous me faites frissonner. M'aurait-on accusée auprès du roi ?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Vous êtes chargée de surveiller l'éducation de Louis d'Orléans, notre jeune frère, comme moi celle de madame Jeanne, fille du roi. Louis a aujourd'hui atteint sa septième année ; Madame, sa sixième. Fiancés l'un à l'autre depuis cinq ans, destinés à un mariage prématuré, des conversations que vous aurez jugées sans conséquence auront pu donner à Louis des idées confuses... de certaines choses... D'ailleurs, héritier présomptif de la couronne, il aura fallu bien peu de paroles irréfléchies pour lui inspirer des sentiments anticipés d'indépendance...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Sur quoi présumez-vous... ?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Il a écrit à Madame ; il l'appelle sa *petite femme*. Il lui propose un rendez-vous... un rendez-vous nocturne... sous prétexte... Que vous dirai-je ?... c'est une horreur.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *à part*. — Ah ! je respire ! (*Haut et ironiquement.*) C'est une horreur, sans doute !... qui pourrait même passer pour un enfantillage !

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Un enfantillage ! ah, un enfantillage ! J'en suis fâchée, ma sœur, mais le roi n'en a pas jugé ainsi... et ce n'est pas tout. Votre élève assure Madame qu'elle sera reine de France, et se déclare ainsi héritier du trône !... En un mot, le

Digitized by Google

roi dit que cet enfant est mal gardé, mal instruit, mal élevé... que sais-je?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Si le roi veut que ceci soit une affaire sérieuse, je conçois que vous ne l'empêcherez pas. Mais les rapports qu'on a faits au roi sont-ils bien exacts?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Voici la lettre qu'on a interceptée et qu'on lui a remise.

LA DUCHESSE D'ALENÇON *lit*. — « Ma chère « petite femme, c'est aujourd'hui que je sors « des mains des femmes; me voilà un homme. « La bonne Dubellay m'a donné hier en pro- « fusion des bonbons et des confitures. Je lui « ai dit que je les acceptais pour les partager « avec vous. Mais comment arranger cela? « Si votre vieille et ennuyeuse gouvernante, « madame l'abbesse de Fontevrault, ma chère « sœur, dort aussi profondément qu'elle en- « dort les autres, vous pourriez ce soir en- « tr'ouvrir la fenêtre de votre cabinet qui « donne sur la terrasse; je sais par où passer « pour m'y rendre. Maintenant je ne serai « plus sous les yeux de la duchesse d'Alençon; « je serai moins surveillé, et je serai même « favorisé par mes surveillants. Vous ne savez « peut-être pas que je suis héritier présomptif « de la couronne : cela veut dire que si vous « priez bien Dieu pour qu'il ne vous vienne pas « de frère, je vous ferai un de ces matins reine « de France. L'on m'a appris que les institu- « teurs et précepteurs de l'héritier de la cou- « ronne ne sont en effet qu'une cour formée « autour de lui; qu'on ne corrige jamais un « héritier du trône, si ce n'est pour les bonnes « qualités qu'il annonce; qu'on craint qu'il « n'ait de la mémoire quand il sera roi. En- « fin je vais être, comme le roi, *hors de page*. « A ce soir. »

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Croyez-vous que cet essor anticipé du prince héréditaire ne choque pas autant le roi que celui du fiancé de sept ans?

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *avec inquiétude et après un moment de silence*. — Où a-t-il pris ce qu'il dit?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *à part*. — Ah! ah! madame la duchesse, je vous ai fait baisser le ton! (*Haut*.) Vous devez le savoir mieux que personne.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Jamais on ne s'est entretenu de choses pareilles en sa présence, à moins que ce ne soit un de ses sous-précepteurs qui depuis deux jours a eu la liberté de s'introduire quelques instants auprès de lui. Je soupçonne Montenac, son sous-précepteur civil...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Quoi qu'il en soit, le roi veut que le prince soit puni. Il m'a chargée de vous l'ordonner de sa part.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Puni! et comment?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — La peine prononcée par le roi est sévère.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Eh bien?... c'est?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Le fouet.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Le fouet!

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Oui, le fouet, le fouet. Belle merveille qu'on donne le fouet à un petit garçon de sept ans, méchant comme la peste!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Pauvre enfant!

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Pauvre enfant, il est vrai! qui m'appelle ennuyeuse et vieille gouvernante! Vous avez aujourd'hui l'âme bien tendre pour lui!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Que dira la duchesse d'Orléans?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Le roi le veut.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Vous vous proposez sans doute d'en parler à la duchesse d'Orléans.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Cela vous regarde. Mais, à votre place, j'ordonnerais l'expédition sans en parler à personne.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je ne le puis, ni ne le veux.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Le roi l'a ordonné.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Cette correction ne me regarde pas.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — N'êtes-vous pas la gouvernante?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — D'aujourd'hui, je ne la suis plus. Il passe à l'éducation des hommes. C'est au gouverneur, madame, qu'il faut porter les ordres du roi.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Au comte de Dammartin! moi! au plus emporté, au plus violent... de nos *malandrins*. à celui qui mesure le moins son ton et ses expressions! Non

Digitized by Google

certes. Le roi m'a chargée de vous faire connaître sa volonté, à vous, pas à d'autres; ma commission est faite, je me retire.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Un moment: voici justement le comte...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Le temps me presse. Il faut que je rende compte au roi, et que j'expédie des ordres à Fontevrault.

(*Elle sort.*)

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je voulais d'une petite affaire en voir naître une grande! la voilà plus grande que je n'aurais voulu... Et ce n'était pas contre Louis XI que je prétendais lutter. Je suis toute troublée...

SCÈNE III.

LE COMTE DE DAMMARTIN, MAÎTRE GALEOTUS, LA DUCHESSE D'ALENÇON.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Permettez, madame la duchesse, que je vous présente maître Galeotus Martius, que le roi vient de nommer sous-gouverneur de monseigneur le duc d'Orléans... C'est un *second* qu'il m'a donné, qui sera le *premier* en sagesse et en science; car, par Dieu, je ne me pique ni de l'un ni de l'autre. Mais je suis docile, et d'ailleurs j'aime les savants, moi: maître Galeotus a été précepteur du prince d'Esclavonie, fils et héritier de Mathias Corvin, roi de Hongrie, homme d'esprit, ma foi... Maître Galeotus connaît la cour...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je vous félicite, monseigneur, d'avoir près de vous une personne sur qui vous puissiez vous reposer des petites difficultés qui se rencontreront dans cette éducation.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Des difficultés! ah, des difficultés!

Me GALEOTUS MARTIUS. — Je ne négligerai rien pour les aplanir... et nos méthodes nouvelles...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Oui, oui, aplanissez, aplanissez! quand il faudra, moi, je trancherai.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *malignement.* — Le roi veille de très-près sur cette éducation.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Mais il m'a dit ses intentions; d'après cela, il me semble qu'il est dispensé de tant de surveillance; il lui suffira de voir de temps en temps mon élève pour savoir s'il profite ou non.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Le roi le veut bien instruit, sans doute?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Très-instruit, fort instruit: manier la dague et tirer l'arbalète, monter à cheval, la chasse, la danse, la paume... Oh! la journée sera bien remplie!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Et la duchesse d'Orléans, sa mère, vous a-t-elle aussi notifié ses intentions?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Non; mais celles du roi ne suffisent-elles pas? est-ce qu'elle aurait quelque chose à changer, ajouter, retrancher?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Mais vous devez croire qu'une jolie veuve que mon père, en ses vieux ans, a consolée de son union avec lui, par des vers tendres et galants, qui se pique d'un esprit délicat, une mère passionnée pour un fils unique, héritier du trône (tant que le roi n'aura pas de fils)..

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Par Dieu, le roi est bien maladroit de ne pas se faire un fils! Il est vrai que la reine... Mais pardon, je vous ai interrompue.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je disais que la duchesse voudrait à son fils toutes les sciences, tous les talents, toutes les perfections.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Oh, diable!... je ne suis pas l'homme qu'il lui faut pour cela.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Soyez tranquille; en désirant que le duc sache tout, la duchesse veut qu'on lui épargne la peine de rien apprendre... C'est un fils unique... il est prince héréditaire!..

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il faudra pourtant bien qu'il apprenne tout ce que le roi veut qu'il sache.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *riant.* — Et s'il est indocile?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Je me suis expliqué sur cela avec le roi... Oh! parbleu, s'il est indocile...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Eh bien?...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Eh bien!... le fouet de nos pères.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Oh! vous êtes sévère. Mais peut-être... votre sévérité est-elle fort à propos... dans ce moment-ci... car...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Pour ce mo-

Digitized by Google

ment-ci ! non pas, par Dieu ! et n'allez pas lui dire... je ne veux pas qu'il s'éloigne de moi dès le premier jour; tout dépend du commencement. Il faut, au contraire, lui dire, s'il vous plaît, et je vous en prie, que je suis très-bon homme et très-doux.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *à part*. — Cela ne fait pas notre compte. (*Haut.*) Sans que vous me l'ayez demandé, je n'y ai pas manqué.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il est aimable cet enfant, très-aimable. Hier il a beaucoup regardé mon épée; il voulait la tirer du fourreau.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il l'échangera quelque jour contre une épée de connétable... si le roi ne le prévient.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il ne m'a parlé que de mon cheval de bataille.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il veut vous faire sa cour.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Je l'aime à la folie; ce sera un joli garçon... (*se reprenant*). Il ne faut pas dire cela au roi !

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — En ce cas, ne vous brouillez jamais avec moi.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Comment ! me brouiller avec vous ! et à quelle occasion cela se pourrait-il ?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — A quelle occasion ? à la cour... !

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Vous voulez me faire peur ?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Moi, faire peur au comte de Dammartin !...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — On peut être brave à la guerre, et craindre de déplaire aux dames.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Le comte de Dammartin galant !

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Je vous étonne ! cela ne m'étonne pas. Je suis changé, très-changé. Depuis que le roi m'a fait grand maître de sa maison, j'ai des élans de politesse... des emportements de cérémonie... des accès de douceur... dont je ne suis pas maître.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Peut-être tout cela sera-t-il bientôt mis à l'épreuve. Nous verrons comment vous vous en tirerez.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Toujours la même menace !

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Voici la duchesse d'Orléans, avec toutes les personnes de l'éducation qui finit et de celle qui commence.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Elle est dans l'ivresse; la tête lui tourne de voir son fils en haut-de-chausses ! (*A part.*) Par la Pâques-Dieu, comme dit le roi, les femmes sont folles !

SCÈNE IV.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, LA DUCHESSE D'ALENÇON, LE COMTE DE DAMMARTIN, MAÎTRE GALEOTUS, MONTENAC, BRESSILLE, DAMES DE L'ÉDUCATION, HENRIETTE.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Ma chère duchesse, faites-moi compliment; c'est aujourd'hui un beau jour pour moi !... l'anniversaire de la naissance de mon fils, l'accomplissement de sa septième année, l'époque où il passe de l'éducation des femmes à celle des hommes ! (*Elle fait une inclination de tête au comte.*) J'ai ordonné une petite fête pour ce soir, afin de marquer cette époque. Un bal, une scène de paysans qui lui donneront des fleurs, une collation... Mon fils fera hommage de la fête à Madame... Mais qu'avez-vous ?...

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *avec embarras*. — Cette journée rompt une habitude qui m'était douce...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Pardonnez, ma chère duchesse; je ne songeais pas... Ce soir, j'en suis bien sûre, mon fils marquera sa reconnaissance à sa bonne sœur, à l'excellente amie de sa mère... Je n'en dirai pas autant pour madame l'abbesse de Fontevrault. Il sent déjà qu'elle ne nous aime guère, et il la détestera. (*Elle rit.*)

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Elle a la confiance du roi... elle est gouvernante de Madame...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Si l'on dit à mon fils tout ce qu'il faudrait faire ce soir pour se rendre agréable à madame l'abbesse de Fontevrault, ce sera pour lui un avertissement de ne pas le faire; du moins je le crains. Il faudrait l'amener à vouloir être bien, sans lui prescrire les moyens de l'être.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *vivement*. — Madame, c'est à nous-mêmes qu'il faut songer : nous ne devons rien laisser au hasard. C'est nous qu'on écoutera en écoutant votre fils,

Digitized by Google

que l'on jugera en le jugeant. Il vaut mieux qu'il n'ait pas le mérite d'un empressement aimable, que de nous exposer au reproche d'un manquement que nous aurions pu prévoir. (*A part.*) A quelle bassesse nous sommes condamnées!

Me GALEOTUS. — Nous devons cependant nous appliquer à faire valoir monseigneur.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Appliquez-vous à prévenir ce qui l'exposerait à perdre la bienveillance du roi.

Me GALEOTUS. — Nous devons faire en sorte qu'il la mérite.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il est plus simple de faire en sorte qu'il l'obtienne. (*A part.*) Courage, duchesse! toujours de plus plat en plus plat!

Me GALEOTUS. — Oui, en évitant ce qui peut déplaire à l'élève.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Nous reparlerons de cela. En ce moment, il s'agit de savoir si les dispositions sont faites pour notre petite fête, et particulièrement si notre scène sera bien exécutée. (*A la duchesse d'Alençon.*) Le sujet de cette scène, c'est *le lièvre de Viromfosse,* ou *les chevaliers du lièvre.* Vous savez leur histoire?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je l'aurai peut-être sue... mais...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Oh! je la sais bien, moi, et de mon grand-père, qui disait toujours : *C'est de ces chevaliers du lièvre que nous viennent tant de prétendus nobles qui rivalisent aujourd'hui avec les seigneurs.* En 1337, les armées française et anglaise étant en présence à Viromfosse, on fit des *chevaliers français* pour la bataille qui devait être livrée. Un lièvre qui donna dans l'armée française fut le seul ennemi qui s'avança vers elle. On se retira des deux parts sans se battre. Les nouveaux chevaliers furent nommés les *chevaliers du lièvre.* Mais ces chevaliers n'en sont pas moins restés chevaliers; ils ont fait souche, et on ne voit aujourd'hui que leurs descendants.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Nous avons supposé que pour s'illustrer dans leur retraite, faute d'attaque, ils se mettent à la poursuite d'un jeune paysan et d'une jeune fille qui vont se marier, qualifiant le marié de *ravisseur,* et la mariée de *belle opprimée.* Ces deux jeunes amants fuient devant les chevaliers du lièvre, et viennent se réfugier près de mon fils et de Madame; ils se dépouillent de leurs bouquets, de leurs rubans, et les leur offrent, afin de n'être pas reconnus des chevaliers... Les chevaliers arrivent... mais ils voient les objets de leur poursuite derrière Madame et mon fils; ils s'arrêtent par respect, et prennent part à la fête. Voilà notre spectacle... Chacun sait-il bien son rôle?

PLUSIEURS VOIX. — Oui, madame la duchesse.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Les chevaliers sont-ils bien armés, bien habillés, bien montés?

PLUSIEURS VOIX. — Oui, madame la duchesse.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Ils manœuvrent bien?

PLUSIEURS VOIX. — A merveille.

Me GALEOTUS. — Le lièvre de Viromfosse, qui paraît dans le premier acte, est un peu étourdi : il se jette à droite et à gauche.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Mais les chevaliers se retirent en bon ordre, grand train, sans se retourner et sans se détourner d'une ligne. C'est d'après nature.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — C'est fort bien. Et la mariée?

HENRIETTE, *pleurant.* — Je ne pourrai jamais jouer mon rôle.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS —Et pourquoi donc, ma chère enfant?

HENRIETTE. — Je ne pourrai jamais.

MONTENAC. — Elle est si chagrine de n'être plus du service de Monseigneur!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Pauvre petite! (*Elle donne quelques ordres à voix basse.*)

MONTENAC, *bas à Henriette.* — C'est moi qui le guide... je ne le quitterai pas, je lui ai déjà donné des conseils... j'ai sa confiance... je vous donnerai tous les jours de ses nouvelles... mais il faudra m'écouter... Vous le voulez bien, n'est-ce pas?

HENRIETTE, *riant.* — Il faudra!... s'il faut absolument!...

MONTENAC, *à part.* — Charmante créature!

HENRIETTE, *à part.* — L'insupportable homme!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Mes enfants, il faudra répéter encore une fois vos rôles dans

Digitized by Google

la journée. Allons, ma pauvre Henriette, du courage!

SCÈNE V.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, LA DUCHESSE D'ALENÇON.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Vous me trouvez un peu d'idolâtrie pour cet enfant, n'est-ce pas?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — La tendresse d'une mère peut aisément y ressembler.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Ne remarquez-vous pas en lui un changement, et à son avantage? Il a pris un air de gravité...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — D'autorité, ce me semble... et cet air ne vous déplaît pas, peut-être?...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Il se croit un homme fait.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ou plutôt un homme puissant.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Fiancé depuis cinq ans, il se voit marié, père de famille. (*Elle rit.*)

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Gendre du roi, héritier de la couronne, il se voit sur le trône. (*A part.*) Et madame sa mère l'y voit aussi.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — La petite fête que j'ai ordonnée pour ce soir...

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *vivement*. — Ah! Madame, ne parlez plus de cette fête. Le roi lui en a destiné une autre qui n'est pas gaie.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Que voulez-vous dire?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Une triste fête!...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Le roi!... vous me faites frémir!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Cet enfant ne s'est-il pas avisé d'écrire à Madame qu'il voulait aller la voir cette nuit? La lettre a été interceptée, remise au roi, qui me la fait passer avec l'ordre de punir le duc. (*Elle remet la lettre à la duchesse.*)

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *après l'avoir lue*. — Quel enfantillage!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — C'est ce que j'ai dit.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Et quelle punition le roi a-t-il ordonnée?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Le fouet.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Le fouet! le fouet à mon fils! et aujourd'hui!...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Aujourd'hui même.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Je vais parler au roi.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — S'il est irrité?...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Eh! qu'importe au roi une étourderie d'enfant? Porter en cachette des confitures à sa cousine! le beau motif de colère pour un puissant roi!... Mais vous... ma chère duchesse, je ne vous reconnais pas à votre sérieux...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Et la couronne que le duc se promet et qu'il annonce à sa fiancée! Gardez-vous d'aller au roi. Il a accablé mon père, le père de cet enfant, votre mari; il l'a fait mourir de chagrin par ses duretés, pour avoir intercédé en faveur du duc de Bretagne. Il verra, déjà peut-être il voit revivre dans le jeune Louis d'Orléans la faction des Orléans, des Armagnacs, des Nemours, qu'il a si cruellement poursuivis. Croyez-moi, madame, évitez au roi toute contrariété; il faut laisser oublier la faute de l'enfant, et non en inculquer le souvenir par la moindre résistance...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Et que devient la fête annoncée, ordonnée pour ce soir?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il me semble impossible qu'elle ait lieu. Le roi croirait qu'on le nargue. Fêter le soir le prince qu'il fait punir le matin!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Mais la décommander, retirer les invitations, c'est publier la honte de mon fils. Je veux écrire au roi, lui demander grâce, et, s'il ne l'accorde pas, recevoir ses ordres sur la fête préparée.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Peut-être feriez-vous bien de voir avant tout l'abbesse de Fontevrault.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Vous avez raison. Je cours la chercher. Si je ne puis la rencontrer, je lui laisserai une lettre que je vais écrire par précaution... J'oubliais!... Ma chère, il est bien entendu qu'il faut garder le plus profond secret sur tout ceci. (*Elle sort.*)

Digitized by Google

SCÈNE VI.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *seule.*

Ce petit garnement nous a mis dans un bel embarras... Le plus profond secret!... c'est bien dit; cependant il faut que je m'entende, s'il se peut, avec le gouverneur qui me remplace. C'est sa besogne que cette correction. Mais quel brutal que ce comte de Dammartin! quel emporté! Les beaux haut-le-corps qu'il va faire! N'importe... il faut lui parler... oh! je suis impliquée dans une belle affaire!

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE COMTE DE DAMMARTIN, MAÎTRE GALEOTUS.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *agité.* — Maître Galeotus Martius, je vois avec plaisir que le roi m'ait donné un homme de votre sagesse et de votre expérience pour sous-gouverneur de l'éducation du duc d'Orléans... et, par Dieu! pour me gouverner moi-même, car j'ai des jours, des jours où j'ai diablement besoin d'être modéré; et aujourd'hui est un de ces jours-là. « Maître Galeotus, m'a dit le roi, tempérera la chaleur de votre caractère, et vous vous trouverez bien de ses conseils. » J'éprouve déjà la vérité de ce discours, et vous avez certainement raison de mettre un frein à ma colère contre cette... cette diablesse de duchesse d'Alençon, qui veut nous renvoyer la punition d'une faute commise sous sa gouvernance... Il est bon, j'en conviens, de ne pas me brouiller d'entrée de jeu avec cette... cette... cette... enfin je ne veux pas me brouiller avec elle.

Me GALEOTUS. — Monseigneur est bien encourageant; et je m'estime très-heureux de ce qu'il apprécie l'expérience que j'ai pu acquérir à la cour de Hongrie. Il y a des gens qui disent: *Experientia fallax;* mais, pour le grand nombre: *Experientia rerum magistra.*

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Maître Galeotus, vous oubliez que je ne sais pas le latin comme le roi de Hongrie et vous.

Me GALEOTUS. — Cela veut dire, monseigneur, que des présomptueux disent: *L'expérience est trompeuse,* croyant leur jugement bien plus sûr; mais que l'expérience est pourtant la maîtresse qui nous donne le meilleur enseignement.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Ah, par Dieu! je vous en réponds, il n'y a que celle-là de bonne, et voilà pourquoi les seigneurs sont si supérieurs aux gens d'étude. Je ne dis pas cela pour vous et pour moi, maître Galeotus; vous êtes une exception si bien reconnue... Mais revenons à notre affaire et concluons: à quoi nous arrêtons-nous?

Me GALEOTUS. — Il me semble qu'il faut voir venir; jusqu'à présent, rien de positif. Tout se borne à une confidence de la duchesse d'Alençon. C'est à madame la duchesse d'Orléans à prononcer si la commission dont on nous menace nous regardera, ou non. Il faut donc attendre sa décision. Seulement il est opportun d'ordonner aux deux sous-précepteurs de vous informer de l'ordre que l'un ou l'autre pourrait recevoir immédiatement de madame la duchesse d'Orléans, et ce, avant de procéder à l'exécution. Je les ai mandés ici pour recevoir vos ordres. Au fond, monseigneur, il est certain que si l'éducation du jeune duc devait commencer par une expédition aussi fâcheuse, il ne nous accorderait jamais cette confiance si nécessaire au succès de nos soins.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Par Dieu! cette cérémonie entrera mieux dans les adieux des femmes que dans le joyeux avénement de l'éducation des hommes... et d'ailleurs, de quel droit cette... la duchesse d'Alençon prétend-elle rejeter sur nous...? Il suffit qu'elle ait l'insolence de prétendre... par Dieu... je ne prétends pas qu'elle s'ingère à prétendre avec moi... d'autant plus, voyez-vous, maître Galeotus, qu'elle ne demanderait pas mieux que de donner elle-même de sa main sèche la correction imposée à son petit frère... Mais la... la dame a des enfants, et elle veut leur ménager l'amitié de notre jeune prince, héritier présomptif jusqu'à ce jour... Vous voyez l'intérêt... mais, je le répète, vous avez raison, il faut attendre que la duchesse d'Orléans prenne un parti.

Me GALEOTUS. — Voici les sous-précepteurs; monseigneur va leur dire...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Je suis plus embarrassé pour parler à des savants qu'à mes gendarmes.

Digitized by Google

SCÈNE II.

LE COMTE DE DAMMARTIN, MAÎTRE GALEOTUS, MONTENAC, BRESSILLE.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Messieurs, comme *gouverneur* de monseigneur le duc d'Orléans, je vous ai convoqués, de l'avis de maître Galeotus Martius, son sous-gouverneur, vous, sire de Montenac, son *sous-précepteur civil*, vous, sire de Bressille, son *sous-précepteur militaire*... (*A part.*) Par Dieu! si le prince ne devient pas savant, ce ne sera pas faute de précepteurs. (*Haut.*) J'ai à vous prévenir d'une malencontre qui vous attend... Vous savez ce que le roi a ordonné contre le duc d'Orléans pour une faute commise ces jours passés; et la... une personne, que je ne nomme point, déclare que c'est à vous à exécuter cet ordre.

MONTENAC. — A nous, monseigneur, à nous personnellement?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — A vous, oui, à vous personnellement.

MONTENAC. — Monseigneur, cela est impossible.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Qu'est-ce à dire?

MONTENAC. — Monseigneur, en aucun cas cet office ne peut nous être personnellement imposé.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Voici du nouveau! De la résistance! Tout à l'heure je vais être de l'avis de la duchesse d'Al... (*Se reprenant.*) de la personne que je ne nomme point.

MONTENAC. — Nous rendre odieux à notre élève dès le premier jour!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Par Dieu! je n'y ai pas regardé de si près avec Charles VII, quand il m'ordonna de lui amener son fils Louis XI, aujourd'hui régnant, qui alors était en révolte en Dauphiné; j'y allai bon jeu, bon argent.

MONTENAC. — Oui, monseigneur; mais l'épée à la main, et attaquant en face... Daignez remarquer la différence.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — L'épée ou la verge à la main, en face ou... ou de profil, qu'importe?... N'est-ce pas le roi qui nous met la verge à la main?

MONTENAC. — Notre engagement est d'enseigner le prince, et le fouet n'enseigne rien.

Me GALEOTUS. — Il dispose à recevoir l'enseignement, il inculque ce qui est enseigné.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Oui, oui, le fouet de nos pères! Il a toujours contribué à former la jeunesse. De par le roi, messieurs les novateurs, point d'innovations... Par Dieu! si je ne me range à l'avis de la duchesse... de la personne que je ne nomme point... nous verrons... (*Avec emportement.*) Ah! de la contradiction, messieurs! ah! de l'opposition! ah! ah!

Me GALEOTUS, *aux sous-précepteurs.* — De la modération, messieurs; de la mesure, de l'aplomb, vous en manquez; de l'aplomb, de la mesure! Il est certain que le fouet de nos pères a toujours été un ressort dans l'éducation de la jeunesse.

MONTENAC. — De la jeunesse plébéienne, oui; mais d'un prince!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — D'un prince! d'un prince!

MONTENAC. — Un prince ne doit rien faire ni rien souffrir dont il puisse rougir!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il ne doit rien souffrir de ce qu'il peut empêcher; mais un enfant, comment empêchera-t-il? Par Dieu...! quand j'étais page du brave la Hire (ce fameux la Hire qui est immortel, puisqu'ils en ont fait le valet de cœur), il me fallut bien souffrir une correction qu'Isabelle de Bavière, qui est aujourd'hui Argine, la dame de trèfle, me fit administrer, parce que j'avais frotté les oreilles d'un sien page... Comment l'aurais-je empêché? D'ailleurs les corrections faites par ordre des princes ne déshonorent pas, elles sont au contraire un honneur qu'ils n'accordent pas à tout le monde. Et, au fond, celle-ci m'a fait du bien, beaucoup de bien; elle a modéré mon caractère, qui était violent et emporté... Parbleu, si je connaissais aujourd'hui le brave homme qui m'a donné le fouet, je lui ferais une pension. Devenu homme, je pris sur un autre ton un outrage du roi; et si je ne prouvai pas trop clairement dans tous les temps de ma vie qu'un seigneur ne doit rien faire de honteux, je prouvai du moins très-bien qu'il ne doit rien souffrir d'offensant. Charles VII s'avisa un jour de m'appeler *capitaine des écorcheurs;* je l'étais bien véritablement, mais, par Dieu! il ne fallait pas me le dire. Je répondis vertement au roi, et je partis le lendemain pour me réunir à la *Praguerie;* on appelait ainsi la conspiration des princes et de Louis XI contre son père. Voilà la conduite

Digitized by Google

d'un homme qu'on offense! Mais quel est celui qui se rappelle les petits chagrins de son enfance?

MONTENAC. — Le caractère du jeune duc donne lieu de craindre qu'il ne garde le souvenir de ceux qu'on lui pourra causer!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — A-t-il de l'esprit, oui ou non?

TOUS LES PRÉCEPTEURS. — Beaucoup.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Eh bien, s'il devient jamais roi, soyez-en sûr, Louis XII ne vengera pas les injures du duc d'Orléans. Louis XI a-t-il vengé les injures qu'il reçut, comme Dauphin révolté, contre Charles VII son père?

Me GALEOTUS. — Monseigneur, quand on s'attache à l'éducation de l'héritier présomptif, il est naturel d'espérer de lui sa fortune.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Messieurs, il n'y a de sage que de s'attacher au roi régnant, toujours au roi régnant.

MONTENAC. — Celui qui va régner à sa place mérite pourtant...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Qu'importe! Toujours le roi régnant! jamais que le roi régnant! quoi qu'il ordonne contre qui que ce soit, fût-ce contre celui qui va régner; car dès que celui-ci régnera, il sentira le prix de la fidélité au roi régnant. Ne suis-je pas un bel exemple à l'appui du principe? J'ai servi Charles VII régnant, contre tous ses ennemis. J'ai fait un procès, un procès à la diable, à Jacques Cœur, son argentier; j'ai prononcé la confiscation de ses biens; je m'en suis même appliqué la plus forte partie: cela s'appelle du dévouement, je pense! Cependant le roi m'ayant traité d'une manière incivile, l'humeur me pousse un moment vers le Dauphin, révolté en Dauphiné; mais bientôt la raison me ramène près du roi. Le Dauphin avait conçu des projets parricides; je l'accuse. Il revient, il me traite de calomniateur; j'offre de prouver mon dire les armes à la main. Dans ces circonstances le roi meurt, et voilà le Dauphin devenu roi sous le nom de Louis XI. Plein de ressentiment, il me reprend ce que j'avais confisqué, confisque ce que j'avais hérité de mes pères; mais tout cela dans le premier moment de son pouvoir. Bientôt il réfléchit: il me rappelle, il me fait son confident, il me rend ce qu'il m'avait pris. Il ne s'en tient pas là; il me donne à juger le comte d'Armagnac comme j'avais jugé Jacques Cœur. (*Avec chaleur.*) Je l'ai jugé, condamné, confisqué; j'ai ajouté ses biens à ceux que je tenais de Jacques Cœur et de mes pères. Ce grand roi a fait plus, il m'a donné la charge de grand maître de France, c'est-à-dire de sa maison, ce qui est la même chose. (*Ici l'enthousiasme du comte s'exalte, et va toujours croissant jusqu'à la fin de son discours.*) Je commande à tout le service de la bouche du roi, à tous ses maîtres d'hôtel, queux, maîtres queux, officiers du gobelet, fruitiers, échansons, panetiers; c'est un corps d'armée! J'ai été un des premiers décorés du grand collier de l'ordre de Saint-Michel; enfin je suis gouverneur du duc d'Orléans: cela n'est pas mal, ce me semble! Et voilà ce que c'est que d'avoir toujours servi le roi régnant. (*A Montenac.*) Qu'avez-vous à répondre à cela? hem?

MONTENAC, *embarrassé.* — Monseigneur, puisqu'il faut vous le dire, j'ai l'honneur d'être gentilhomme; l'office dont il s'agit ne peut regarder qu'un garçon de la chambre.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *avec emportement.* — Comment, ventrebleu! un ordre direct du roi! un petit écuyer, un varlet trouverait indigne de lui...!

Me GALEOTUS. — De la mesure, messieurs, de l'aplomb!... il n'y a que ce qu'on dit qui nuise; ce qu'on ne dit pas sert souvent plus que ce qu'on peut dire de mieux.

BRESSILLE, *bas à Montenac qui veut encore parler.* — Laissez-moi faire. (*Haut.*) Je pense comme monseigneur; il n'est aucun ordre du roi dont l'exécution soit au-dessous d'un gentilhomme.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — C'est bien penser.

BRESSILLE. — Je crois même qu'il en est au-dessus de la portée d'un simple écuyer.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Cela peut être.

BRESSILLE. — Mon sentiment est aussi qu'il n'appartient pas à un plébéien de mettre la main sur un prince, pas même sur le fils d'un simple gentilhomme.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Maître Galeotus, vous devez approuver ce langage?

Me GALEOTUS. — Très-fort, monseigneur.

BRESSILLE. — Je vais plus loin, et je dis: Ce n'est pas assez d'un simple gentilhomme pour

Digitized by Google

infliger à l'héritier du trône une correction corporelle. Ce n'est pas trop d'un seigneur de race illustre...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Où en veut-il venir? qu'est-ce à dire?

BRESSILLE. — Je pense qu'un seigneur seul peut avoir reçu du ciel un tact assez fin et assez sûr pour mettre dans une correction de ce genre les nuances, les convenances, les bienséances...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Les révérences, peut-être! (*A part.*) Ce faquin voudrait-il me compromettre avec le roi? Prenons garde. (*Haut.*) Mon ami, réfléchissez à ce que vous allez dire...

BRESSILLE. — Les pères n'ont jamais rougi de corriger leurs enfants; les enfants ne sont point dégradés par les corrections qu'ils reçoivent de leurs pères!... Le gouverneur d'un prince représente son père; nous autres sous-précepteurs, à peine pouvons-nous être comparés à des frères aînés: le droit de correction n'appartient pas aux frères dans les familles.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *à part.* — Si l'on mettait cela en tête au roi!... maugrebleu!

Me GALEOTUS. — De la mesure, messieurs, de la mesure! Monseigneur, ces messieurs n'entendent pas la question. Messieurs, monseigneur n'a pas mis en question à qui de vous devrait être remise l'exécution de l'ordre du roi. Monseigneur pense au contraire que c'est aux femmes et non aux hommes qu'elle appartient, parce que la faute à punir est du temps des femmes. Je vous ai réunis, par ordre de monseigneur, pour vous dire que son intention est d'épargner à ses subordonnés une si triste corvée. Ainsi vous devez des remercîments à monseigneur...

MONTENAC. — Monseigneur excusera notre méprise.

BRESSILLE. — Nous le prions de pardonner...

MONTENAC. — Nous sommes pénétrés de reconnaissance...

BRESSILLE. — Monseigneur aplanirait toute difficulté...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Vous ne connaissez pas votre ennemi. C'est la duchesse d'Alençon... Mais je prendrai votre parti, d'autant qu'elle ne consulte que son intérêt, sans s'inquiéter de son élève. Elle veut rester de ses amis, et nous brouiller avec lui. Si la duchesse d'Orléans vous chargeait, l'un ou l'autre, d'exécuter l'ordre du roi, venez sur-le-champ m'en prévenir; aussi bien, il ne doit vous être rien ordonné que par moi, sans exception.

MONTENAC. — Monseigneur, nous ne manquerons pas de vous instruire, s'il y a lieu. (*A part.*) Ah! c'est la duchesse d'Alençon qui veut nous... C'est bon à savoir!

Me GALEOTUS. — Voilà la duchesse d'Alençon, séparons-nous.

(*Ils sortent. Montenac revient furtivement.*)

SCÈNE III.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, MONTENAC.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *se croyant seule.* — Je suis bien impatiente de savoir la réponse que la duchesse aura reçue de l'abbesse de Fontevrault.

MONTENAC, *d'un ton patelin.* — Ne désapprouvez pas, madame, que M. le gouverneur nous ait communiqué ce qui... se passe... et vous... affecte. J'ai conçu une idée très-propre à vous tirer d'embarras.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *piquée.* — D'embarras? moi, monsieur!

MONTENAC, *goguenardant.* — Quand je dis vous... ah! ce n'est pas de vous, madame, mais de M. le gouverneur que je parle... Sans doute vous ne vous souciez guère d'avoir aux yeux du roi le mérite d'une obéissance sans hésitation; mais il n'en est pas de même du comte de Dammartin; et si vous vous intéressez à lui...

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *à part.* — L'insolent! il ose me railler!

MONTENAC. — Le comte ne serait peut-être pas fâché, au fond de l'âme, de voir humilier un petit prince qui a déjà de la hauteur; mais, d'un autre côté, ce petit prince est prince héréditaire, et l'on ne se soucie pas d'encourir l'éternelle inimitié du futur roi de France.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Diriez-vous ces choses-là devant le comte de Dammartin?

MONTENAC. — Comme je les dis devant vous... en ayant l'air de les dire pour un autre.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *avec impatience.* — Enfin, monsieur, où voulez-vous en venir?

MONTENAC. — Je viens de dire quels sont

Digitized by Google

les seuls intérêts à considérer dans cette affaire... car, que cette correction soit méritée ou non, qu'elle doive être utile au prince pour dompter son caractère, ou funeste en l'aigrissant, peu imp orte; moi je ne sais et ne demande pas même à savoir pourquoi on le punit... Or, ces intérêts, j'ai trouvé le moyen de les mettre tous à couvert... (*A demi-voix*) en me chargeant de l'exécution, si vous le voulez, et si vous approuvez quelques conditions...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — En vous chargeant... vous!... l'on m'a dit que vous aviez poussé la résistance jusqu'à la témérité avec le comte de Dammartin.

MONTENAC. — Eh! madame, si j'avais accepté sa commission par obéissance, pourrais-je la solliciter de vous par dévouement, et m'en faire un mérite près de madame la duchesse d'Orléans?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je vous croyais du faible pour cet enfant. Vous vous êtes empressé à lui plaire; il a paru trouver du plaisir, ces jours derniers, dans votre conversation.

MONTENAC. — C'est précisément parce qu'il me soupçonnera moins qu'un autre, que je conviens mieux : car je mets pour première condition à mon offre de service, que madame la duchesse d'Orléans ne dira à personne la commission dont je me suis chargé, et me permettra de prendre un moyen assuré d'en dérober la connaissance à son fils.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — La duchesse vous promettra le secret, et le gardera. Mais comment éviterez-vous que l'enfant ne vous reconnaisse?

MONTENAC. — Par un moyen très-sûr : je me déguiserai sous un ample manteau, et je me couvrirai le visage d'un masque.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — D'un masque! excellente idée! bonne et sage précaution! En effet, sa petite tête s'est fortement exaltée depuis quelques jours sur sa qualité d'héritier présomptif. Il rêve déjà à la couronne. Je ne sais pourquoi je me suis persuadée qu'il tenait de vous toutes ces idées qui le ravissent.

MONTENAC. — De moi-même, madame; il faut bien gagner sa confiance en commençant son éducation.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Mais vous ignorez que ces rêves sont la principale cause du mécontentement du roi.

MONTENAC, *effrayé*. — Se pourrait-il?

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *reprenant le ton moqueur*. — Il vous sied à merveille d'en infliger la punition. (*A part.*) Lâche, je te tiens à mon tour!

MONTENAC, *vivement*. — Ah! madame la duchesse, ce que vous venez de me dire est une raison de plus, et bien plus déterminante que les autres. N'ai-je pas le plus puissant intérêt à éloigner de l'esprit du roi le soupçon d'avoir entretenu le jeune prince de ses droits héréditaires? et ne me sera-t-il pas permis de mettre pour seconde condition à mon dévouement, que le roi en sera informé?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Assurément, monsieur; il est aussi juste que le roi sache ce que vous aurez fait pour l'exécution de ses ordres, qu'il est convenable de laisser ignorer au duc ce que vous aurez fait pour la réparation de ses fautes.

MONTENAC. — Puis-je aussi me flatter que madame la gouvernante me saura quelque gré...?

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *malignement*. — Beaucoup, infiniment au delà de ce que je puis vous exprimer. Et comment pourrais-je méconnaître votre obligeance extrême, après avoir entendu de votre bouche que l'intérêt de l'éducation du jeune duc n'entrait pour rien dans votre dévouement?

MONTENAC. — Ah, madame! quelle éducation peut-on donner à l'héritier du trône?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ne pourrait-on pas, en s'y prenant bien et en mettant la mesure convenable, lui enseigner la justice, la modération?

MONTENAC. — Y pensez-vous, madame? faire la satire du roi régnant!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ne pourrait-on pas lui proposer pour modèle les bonnes qualités du roi?

MONTENAC. — Éveiller sa jalousie!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — La jalousie du roi?

MONTENAC. — Ce mot vous étonne? vous savez fort bien que la suprême puissance est une maîtresse pleine de charmes : celui qui la possède prend aisément ombrage des qualités de celui qui l'attend, et Louis XI...

Digitized by Google

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — L'héritier du trône serait donc condamné à des vices qu'aucune qualité ne rachète?

MONTENAC. — C'est à la nature et aux circonstances à faire quelque chose de lui.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ses maîtres peuvent au moins travailler à le rendre bon.

MONTENAC. — Bon!... Soit, si par bon vous entendez nul.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ainsi, ses instituteurs ne sont que des courtisans masqués.

MONTENAC. — Hélas!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ainsi, aujourd'hui, au lieu d'un masque, vous en voulez deux; voilà tout ce que votre rôle aura d'extraordinaire.

MONTENAC. — Hélas!...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Hélas!... (*Elle rit de mépris.*)

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS, HENRIETTE.

HENRIETTE, *bas à la duchesse.* — Madame, ne pourrais-je vous dire quelque chose d'important en particulier?

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *à Montenac, en lui faisant signe qu'il peut se retirer.* — Je me souviendrai de tout ce que nous avons dit.

(*Il sort.*)

SCÈNE V.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, HENRIETTE.

HENRIETTE. — Madame, il se répand dans la maison que le roi a ordonné une terrible exécution contre monseigneur.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Qui vous a dit cela?

HENRIETTE. — Tout le monde.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il ne faut pas parler de cela.

HENRIETTE. — Madame, on a calomnié ce pauvre monseigneur; je réponds qu'il n'a pas fait ce qu'on lui impute.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Savez-vous ce qu'on lui impute?

HENRIETTE. — Non, mais je réponds...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ne répondez de rien.

HENRIETTE. — Si madame la duchesse sait quelque chose... Mais je suis bien sûre que ce n'est pas à mauvaise intention. Le prince a un si bon cœur! il est si aimable! il est si joli, si charmant! Quel malheur qu'on nous l'ôte!... (*Elle sanglote.*)

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Là, là, ma pauvre Henriette, calmez-vous. Le prince ne pouvait pas toujours rester enfant.

HENRIETTE. — Mais, madame, on le traite pourtant comme un enfant: le fouet! le fouet à son âge! Le jour où il quitte les jupes pour prendre les habits d'homme! Quelle étrenne pour ses hauts-de-chausse... qui lui vont si bien!... Ah! mon Dieu, le roi est bien méchant!

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Chut! on ne dit pas de ces choses-là.

HENRIETTE. — Quand on les pense...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il ne faut pas les penser, de crainte de les dire.

HENRIETTE. — Mais on assure que ce sont ces vilains hommes qui vont exécuter l'ordre du roi. Ils ont la main si lourde! Pauvre enfant!... Madame, il m'est venu une idée: puisque monseigneur doit être puni pour quelque faute de ces jours passés, c'est aux femmes à le punir. Ainsi vous êtes maîtresse...

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Que voulez-vous dire?...

HENRIETTE. — Si vous vouliez charger de l'expédition une personne de confiance... qui ne la ferait pas... si vous vouliez me charger..

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Vous charger, vous, de la correction du prince!

HENRIETTE. — Mais je ne le corrigerais pas; et quand je le corrigerais, je serais bien sûre qu'il serait moins fâché que ce fût moi qu'un autre. Ce ne serait pas la première fois... Quand je le portais et qu'il me chiffonnait, et qu'il me prenait toutes mes épingles, oh! je le corrigeais, et il ne se fâchait pas... Mais cette fois je le gronderais bien, et je suis sûre que s'il me promettait de ne plus faire la faute qu'on lui reproche, il ne la ferait plus... On obtient de lui tout ce qu'on veut par la douceur. Le charmant enfant!... Il est vrai qu'il a des moments où l'on dirait qu'il veut exterminer tout le monde: il injurie, il frappe, il mord, il bat à droite, à gauche, il vous estropierait si l'on n'y prenait garde; mais il n'a pas plutôt les talons

Digitized by Google

tournés, qu'il ne pense plus à tout cela. Ce sera le meilleur prince de la terre.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Il ne s'agit pas de l'avenir; et l'ordre du roi est positif.

HENRIETTE. — Mais le roi ne saura pas ce qu'on aura fait. Il ne faut que lui dire que son ordre est exécuté. Qui est-ce qui lui dira le contraire?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Qui? le duc lui-même, qui le dira à tout le monde.

HENRIETTE. — Si je le prie de ne pas le dire, et s'il sait qu'il me ferait de la peine, mon Dieu, il ne le dira pas. Et quand il le dirait? le roi me punira s'il le veut: j'y consens.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Allez, ma pauvre Henriette, je penserai à votre proposition. Je vous sais gré de votre bon cœur. J'attends ici la duchesse d'Orléans. Je veux être seule avec elle.

(*Henriette sort.*)

SCÈNE VI.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, LA DUCHESSE D'ALENÇON.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Je suis toujours à attendre la réponse de l'abbesse de Fontevrault; elle ne peut tarder... Je me flatte que le roi pardonnera.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je le désire plus que je ne l'espère, et je dois vous prévenir d'incidents sur lesquels vous aurez à prendre un parti, si le roi ne pardonne pas.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Parlez; de quoi s'agit-il?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — S'il y a lieu à la correction, il faudra prononcer par qui elle sera infligée. Les femmes soutiennent que c'est l'affaire des hommes; les hommes, que c'est l'affaire des femmes. Les instituteurs se rejettent sur les garçons de la chambre; les garçons de la chambre, sur les instituteurs. Si vous voulez du secret, il faut terminer sans retard ces débats, qui feraient éclater ce que vous voulez tenir caché.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *ironiquement et avec amertume.* — Ai-je ma tête à moi pour prononcer sur des questions si importantes et si délicates? Vous verrez qu'il faudra consulter le grand maître des cérémonies?

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Le premier instituteur s'offre; il est gentilhomme. Si vous l'agréez, les difficultes disparaissent; mais il craint que l'enfant n'ait bonne mémoire, et il désire d'être masqué pour l'expédition.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Il sera temps de décider quand le dernier mot du roi sera connu.

SCÈNE VII.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, LA DUCHESSE D'ALENÇON.

UN VALET, *annonçant.* — Madame l'abbesse de Fontevrault, de la part du roi.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Je n'ai rien obtenu. Au premier mot que j'ai dit au roi, il m'a interrompue en s'écriant : « Quoi ! ce n'est pas chose faite ? Par la Pâque-Dieu ! a-t-il ajouté, je ferai ce petit garçon moine de Cluny, et je renverrai sa mère en Allemagne (*). J'ai d'autres affaires en tête que celles-là : je ne veux en entendre parler que pour apprendre que ce que j'ai ordonné a été exécuté. Je vous charge de m'en rendre compte. »

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Ainsi il faut décommander la fête de ce soir?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Point du tout. J'ai soumis votre scrupule à la décision du roi.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Eh bien?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Il a haussé les épaules. « Rien n'empêche, a-t-il dit, qu'un petit drôle corrigé le matin ne danse l'après-midi ; la danse fait partie de ses exercices : qu'on ne me fasse pas une affaire d'État d'une misère de famille. »

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — C'est, en effet, une petite affaire pour le roi que le chagrin d'une mère et l'humiliation d'un enfant! Cependant, madame, vous auriez pu lui représenter...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Lui représenter... et quoi ?... Franchement, moi, je suis de l'avis du roi : les corrections de famille ne dégradent point du tout. Quand je suis à mon abbaye de Fontevrault, il ne se passe pas de semaine que je ne mette quelqu'un de mes

(*) Propres paroles de Louis XI.

Digitized by Google

moines en pénitence, et, l'an passé, j'ai tenu trois mois mon vidame aux arrêts.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Personne ici ne veut se charger d'infliger cette punition. Les hommes renvoient aux femmes, les femmes aux hommes, le service d'honneur au service roturier, la roture à la noblesse.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Bel embarras! Si j'étais la mère de cet enfant, mon parti serait bientôt pris.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Rendez-moi le service de m'éclairer...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Si j'étais sa mère, j'exécuterais moi-même la volonté du roi, sans autre cérémonie.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Eh bien! vous êtes sa sœur aînée : que je vous aie l'obligation... Vous rendriez au roi un compte plus sûr de l'exécution de ses ordres; et enfin, puisque vous êtes obligée de la lui apprendre, il faut que vous soyez agente ou témoin.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Vous êtes d'une faiblesse!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Vous êtes d'une dureté!...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Si j'avais le malheur de n'avoir pas plus de caractère, mes religieuses et mes moines feraient un joli charivari!... Adieu, madame.

SCÈNE VIII.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, LA DUCHESSE D'ALENÇON.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Il faut se résigner. Faites venir, je vous prie, l'instituteur.

(*La duchesse d'Alençon donne ordre d'appeler l'instituteur.*)

SCÈNE IX.

LES PRÉCÉDENTS, MONTENAC.

MONTENAC. — Me voici aux ordres de Madame.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *péniblement.* — Je vous charge d'exécuter l'ordre du roi. Vous voulez être inconnu du prince : vous pouvez vous masquer. Je vous garderai le secret.

MONTENAC. — Madame, ne serait-il pas nécessaire que vous informassiez le prince de cet ordre... et que mon ministère fût accrédité près de lui? Il ne servirait à rien que je fusse masqué, s'il fallait que je parlasse pour expliquer ma mission : le prince me reconnaîtrait à la voix.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *à la duchesse d'Alençon.* — Je n'ai pas la force nécessaire pour parler à mon fils; mon visage trahirait le secret de mon cœur.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Vous pourriez lui écrire de manière à lui faire sentir sa faute, et le disposer à la soumission qu'exige l'ordre du roi.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Ma chère duchesse, rendez-moi le service d'écrire ce qu'il faut que je dise, je le transcrirai de ma main... Vous trouverez mieux que moi les choses convenables.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Très-volontiers. (*Elle écrit.*)

MONTENAC. — Pour que le prince ne pût me soupçonner d'être l'exécuteur de l'ordre, il faudrait que je me rendisse tout de suite près de lui, que je l'entretinsse de quelques idées amusantes. Pendant que je serais avec lui, arriverait la lettre de madame la duchesse; on la lui remettrait devant moi. Je me retirerais. J'irais prendre au plus vite mon déguisement, et je rentrerais aussitôt pour exécuter ma mission.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Voilà, madame, ce que j'écrirais au prince.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Qui chargerai-je de cette lettre?

MONTENAC. — La demoiselle Henriette étant instruite, et ayant marqué de la bonne volonté, elle ferait la chose très-convenablement.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Allons, ma chère duchesse, allons terminer cette triste affaire.

SCÈNE X.

LES MÊMES, UN PAGE, UN HUISSIER.

L'HUISSIER, *annonçant.* — De la part de monseigneur le grand maître de France.

LE PAGE, *à la duchesse d'Orléans.* — Je suis chargé par monseigneur de remettre cette lettre à madame la duchesse, et d'attendre sa réponse.

(*Il se retire au fond du théâtre.*)

Digitized by Google

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *après avoir lu.* — Le comte de Dammartin me demande un entretien.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Aurait-il quelque chose d'heureux à vous annoncer? Il serait possible qu'il n'eût pas craint de faire au roi quelques représentations; il ne risque pas d'être suspecté, lui!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Si cela était! Mais ne nous flattons pas... Au reste, il ne peut rien nous annoncer de plus fâcheux que ce que nous a appris l'abbesse de Fontevrault.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. Vous trouverez peut-être un moyen de l'intéresser en faveur de votre fils.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — J'essayerai. (*Au page.*) Je recevrai monsieur le grand maître dans une heure. (*Le page se retire.*) (*A Montenac.*) J'attendrai jusqu'à la visite du comte pour faire remettre la lettre projetée à mon fils.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *seul.*

Le roi est de mauvaise humeur; il se pourrait qu'il s'en prît à moi du retard qu'éprouve l'exécution de ses ordres. Si cette duchesse d'Alençon avait trouvé le moyen de lui persuader que cela regarde l'éducation des hommes!...

Sachons de la duchesse d'Orléans où en sont les choses.

SCÈNE II.

LE COMTE DE DAMMARTIN, LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — La visite du comte de Dammartin me présage un heureux changement dans les volontés du roi.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Ma visite n'est, madame, qu'un effet de mon zèle pour ce qui vous intéresse : le roi est d'une mauvaise humeur qui tombe sur tout ce qui l'approche.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Que la cause de cette mauvaise humeur est légère, et disproportionnée avec le trouble qu'elle répand ici!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Moins l'objet de son mécontentement est important, plus la contrariété l'offense, parce qu'elle l'occupe plus longtemps que la chose ne vaut.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Ainsi le roi persiste?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Toujours. Le roi ne démord jamais de ce qu'il a une fois voulu, surtout quand il l'a ordonné.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Je ne veux pas résister à sa volonté. Mais comment se peut-il que l'étourderie d'un enfant mette un tel mouvement dans l'esprit d'un grand monarque?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Une fourmi dans l'oreille d'un lion suffit pour le mettre en fureur.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Donnez moi la satisfaction de convenir que le sujet de cette affaire est bien peu de chose.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — En elle-même ce n'est rien. Mais tout ce qui rappelle au roi des choses graves, est grave.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Consterner cet enfant dans sa première joie!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — C'est la première joie d'un prince naissant.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — L'humilier dans ses premiers mouvements d'honneur!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Le roi y voit un germe d'orgueil et d'ambition.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — L'anéantir dans le premier sentiment de son existence!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Dites de la destinée qui l'appelle au trône.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Le pauvre enfant! c'étaient aussi les premiers élans de son bon cœur! Comme il s'exprimait hier, et comme il se promettait de témoigner aujourd'hui sa reconnaissance à sa sœur d'Alençon, à Henriette, à toutes les personnes du service qui finit!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Pour cela, le roi n'y trouve point à redire.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *avec insinuation.* — Comme il se proposait de faire en sorte de gagner votre amitié!

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Mon amitié! il l'a, je vous assure, madame... Et véritablement c'est un très-aimable enfant.

Digitized by Google

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *gracieusement.* — Je me réjouis, me disait-il, de commencer mes exercices devant le comte de Dammartin : je veux qu'il soit content de moi !

LE COMTE DE DAMMARTIN, *flatté.* — Je suis sûr que nous serons contents l'un et l'autre.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *affectueusement.* — Il disait : « Si je pouvais avoir aussi bon air, imiter ses façons nobles et guerrières ! » et il se mettait en attitude pour vous imiter. (*Elle indique par un mouvement l'attitude que prenait son fils.*)

LE COMTE DE DAMMARTIN, *poliment.* — Oh ! il est bien constitué, bien tourné ; il sera mieux que moi.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *s'exaltant.* — Il veut comme vous une épée courte, et la porter comme vous, haut, droit, et à la main.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *riant et charmé.* — Il a beaucoup regardé hier celle-ci : il voulait la tirer du fourreau.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *toujours plus animée.* — Point de toque, disait-il ; un chapeau comme le sien, avec une seule plume, et placée sur l'oreille gauche !

LE COMTE DE DAMMARTIN, *se passionnant.* — Oui, oui, il a raison. Du feutre ! et point d'étoffe sur la tête. La toque est une coiffure de femme.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *avec exaltation.* — Il veut un cheval blanc et grand comme le vôtre. « Quand pourrai-je, dit-il, gouverner mon cheval comme le comte manie le sien ? »

LE COMTE DE DAMMARTIN, *enchanté, avec effusion.* — Il est charmant, en vérité ; je l'aime comme mon fils et comme mon futur maître... (*Il regarde derrière lui si personne ne l'a entendu.*) Oui, comme le digne successeur de mon maître...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *avec un ton de confiance et de séduction.* — Mon cher comte, ne pourriez-vous rien pour nous tirer de peine ?

LE COMTE DE DAMMARTIN, *se rembrunissant.* — Mais j'y suis comme vous, et si bien que je venais vous demander comment...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Si je pouvais me flatter qu'à votre amitié pour mon fils se joignît un peu d'intérêt pour sa mère ?...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — C'est par ce double intérêt dont je suis pénétré pour l'une et pour l'autre, que je vous prie de me dire quels moyens vous avez pris pour faire savoir au roi sans délai...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Vous n'ignorez pas comme il m'a traitée !

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Parlez-vous de ce qu'il a dit à madame l'abbesse de Fontevrault ?

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Il lui a dit qu'il me renverrait en Allemagne... Quelle plus indigne menace ferait-on à une aventurière ?...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il est dur ; et il parlait à l'abbesse de Fontevrault, qui ne le disposait pas à la tendresse.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Il a ajouté qu'il ferait mon fils moine de Cluny ! Et pourquoi ? parce que cet enfant est jusqu'à présent héritier présomptif de la couronne, et parce qu'il s'appelle le duc d'Orléans.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il n'aurait pas d'autre motif. Mais il n'a fait là qu'une vaine menace. Ce sont paroles en l'air ; c'est du bruit.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Quel affreux présage ! Parce que mon fils est appelé au trône, nous verrons le roi se placer sur son chemin en ennemi redoutable ! Quelle destinée sera la nôtre ! Ah ! plaignez-nous...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Madame, nous nous laissons aller à des inquiétudes pénibles, et nous oublions qu'en ce moment...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Soyez médiateur entre le roi et nous !

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Une princesse alliée du roi, mère du premier prince de la famille royale, n'aura jamais besoin que d'elle-même auprès du roi ; mais s'il se trouve une occasion de lui donner d'importants avis ou d'utiles conseils, je m'empresserai de la saisir ; et, pour commencer...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Un crédit aussi solidement établi que le vôtre ne courrait pas le moindre risque, dans le moment présent, à une démarche bienveillante en notre faveur.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Mon crédit ! vous savez comme il a varié ! Mon crédit n'est fondé ni sur l'estime ni sur la reconnaissance ; il l'est sur la haine et la vengeance vouées à beaucoup de gens que vous connaissez.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Le roi a de la confiance en vous.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Oui, de la con-

Digitized by Google

fiance en mes défiances. Nous sommes en société de défiances et d'inimitiés; voilà en quoi consiste mon crédit près de lui. Si je cesse un moment d'agir et de penser selon son caractère, je tombe dans sa haine; s'il cesse un moment de voir par mes yeux de la même manière que par les siens, il lira dans les miens mille perfidies. Vous le connaissez: s'il suspecte en un point, il suspecte pour tout; s'il suspecte un moment, il suspecte toujours; et dès qu'il suspecte, il condamne, et s'il ne frappe pas à l'instant, le coup n'est que suspendu. Avec lui, madame, il faut être en pleine faveur, en faveur sans nuage, pour être sûr de n'être pas pendu.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Vous allez me persuader que vous êtes le plus à plaindre de nous tous.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Franchement, je suis inquiet de l'air rébarbatif avec lequel le roi m'a reçu ce matin après l'abbesse de Fontevrault, et je me crois obligé de vous demander où vous en êtes pour l'exécution de ses ordres...

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *sèchement*. — Le roi vous en a-t-il donné?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Non; mais il m'a paru supposer que j'en étais responsable.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Mais vous avez rejeté de si haut et si loin cette commission...

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Il est vrai, et j'ai peut-être eu tort.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Vous avez voulu qu'elle pesât de tout son poids sur la duchesse d'Alençon.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *vivement*. — Elle s'en est donc chargée?

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *froidement*. — Le roi sera obéi.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Mais quand? par qui?

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — La duchesse d'Alençon répondra au roi de l'exécution des ordres qu'elle a reçus. Je ne puis rien vous dire de plus.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Et si le roi allait vouloir que je lui répondisse de la duchesse d'Alençon !... Franchement, je crains sa faiblesse et la vôtre: elle est si naturelle à une mère, à une sœur! et c'est si naturel au roi de s'en défier!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *ironiquement*. — Vous ferez bien de prendre vos précautions, et de demander les ordres du roi pour votre tranquillité; ne pouvant rien faire pour moi, dédommagez-moi, monsieur, en faisant quelque chose pour vous.

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Cet avis n'est peut-être pas à négliger. Je vous en remercie. (*A part.*) Elle est fâchée! Ma foi, si je pouvais obtenir la grâce de cet enfant!...

(*Il sort.*)

SCÈNE III.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *seule*.

Qu'on appelle Henriette... J'ai été bien insensée d'attendre quelque chose de cette âme de bronze... de bronze, oui, pour les autres, et si délicate pour ce qui le regarde. Il n'y a plus rien à espérer.

SCÈNE IV.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, HENRIETTE.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Voilà une lettre que vous porterez à mon fils. Vous la lui remettrez en présence de son sous-précepteur Montenac, et vous sortirez ensemble de l'appartement; le sous-précepteur en fermera la porte à la clef, afin que mon fils soit seul pour lire cette lettre. Exécutez ponctuellement ce que je vous dis.

Voici Montenac, prévenez-le.

SCÈNE V.

MONTENAC, HENRIETTE.

HENRIETTE. — J'apporte une lettre de madame la duchesse pour monseigneur.

MONTENAC. — Je sais ce que c'est.

HENRIETTE. — Et moi aussi.

MONTENAC. — C'est moi, ma chère, qui vous ai valu cette commission. J'ai pensé que vous seriez bien aise d'avoir une occasion de voir monseigneur.

HENRIETTE. — Je m'en serais bien passée, et je ne sais pourquoi on me donne cette commission quand on m'a refusé celle de le punir; de celle-là je m'en serais chargée volontiers.

MONTENAC. — Comment!... Vous?

Digitized by Google

HENRIETTE. — Oui, moi. (*A part.*) Le sot, qui ne voit pas ce que je veux dire!

MONTENAC. — Je vous croyais tant d'affection pour lui! Et vous vous seriez chargée de le punir! vous qui pleuriez tantôt de le voir passer entre les mains des hommes!

HENRIETTE. — Eh bien! est-ce que l'amitié empêche...? Ah! le prince est quelquefois bien méchant, croyez-moi.

MONTENAC. — Ainsi vous l'auriez...?

HENRIETTE, *à part.* — Le sot, qui ne devine pas! (*Haut.*) Ah! de la bonne manière!

MONTENAC. — Eh bien! ma chère Henriette, soyez tranquille; il ne perdra rien au change. Puisque votre intention était de ne pas l'épargner, soyez sûre que l'on n'ira pas de main morte.

HENRIETTE. — Comment donc?

MONTENAC. — Je connais, ma chère, celui qui doit administrer la correction; et puisque vous voulez qu'elle soit de bonne façon, comptez sur lui; je lui ferai savoir votre intention. Trop heureux, ma chère Henriette, de pouvoir faire quelque chose qui vous soit agréable!

HENRIETTE, *avec joie.* — Ah! vous connaissez la personne qui... et vous êtes sûr qu'elle fera bien les choses?

MONTENAC. — Sûr, très-sûr qu'il se conformera à votre intention.

HENRIETTE. — Oh, que vous êtes aimable!

MONTENAC, *à part.* — Chère petite!

HENRIETTE. — Je vous embrasserais volontiers pour lui.

MONTENAC, *à part.* — Charmante!

HENRIETTE. — Que vous êtes bon!

MONTENAC. — Eh bien! il faut m'embrasser pour lui et pour moi.

HENRIETTE. — Et pour vous!... ah! pour vous!... Vous me faites rougir!

MONTENAC. — Oui, pour moi, belle Henriette.

HENRIETTE. — N'y a-t-il pas de la conséquence?... Vous êtes si aimable!

MONTENAC, *à part.* — Charmant embarras! délicieuse!... délicieuse! (*Haut.*) Eh bien, ma chère Henriette, je ne veux avoir rien de caché pour vous; mais, de grâce, que ce que je vais vous dire reste entre nous. Je vous confie que c'est moi qui ferai l'expédition. Mais je serai masqué, afin que le prince et tout le monde ignore qui en est chargé; et je compte sur votre discrétion... Vous voyez que tout dépend de vous.

HENRIETTE, *d'un ton patelin.* — Oh! je ne voudrais pas être cause que vous traitassiez le prince plus durement que vous n'aviez l'intention...

MONTENAC. — Eh non, ma chère! point de scrupule, c'est l'intention du roi. L'enfant est très-coupable, j'ignore de quoi; mais je suis sûr qu'il est très-coupable.

HENRIETTE, *changeant de ton.* — Sérieusement, grand vaurien, croyez-vous que vous alliez me faire plaisir en agissant en brutal avec cet enfant?

MONTENAC. — Quoi! ne me disiez-vous pas...? (*A part.*) O ciel! quelle indiscrétion j'ai faite!

HENRIETTE. — Quoi! ne deviniez-vous pas que si je désirais être chargée de la besogne, c'était pour ne pas la faire? Pour un savant, vous n'avez guère d'esprit.

MONTENAC. — Ah! s'il en est ainsi, ma chère Henriette, j'irai tout doucement, tout doucement; vous serez contente... Et, après tout, nous ne savons seulement pas de quoi il s'agit; et pour un enfantillage peut-être...

HENRIETTE, *le contrefaisant.* — Tout doucement, tout doucement!... cela ne suffit pas. Il faut tout à fait lui épargner cette punition.

MONTENAC. — Fort bien; mais si le roi le savait!

HENRIETTE. — Il ne faut pas lui faire du mal.

MONTENAC. — C'est mon désir; mais si le roi le savait!

HENRIETTE. — Il faut lui sauver la honte.

MONTENAC. — Rien de plus raisonnable; mais si le roi le savait!

HENRIETTE. — Eh bien! si le roi le savait, grand nigaud, qu'en arriverait-il? (*Riant.*) Vous ferait-il donner le fouet, à la place du prince? Et quand cela serait, y aurait-il un si grand malheur?

MONTENAC. — Ma chère Henriette, ne riez pas. L'affaire est sérieuse. (*A part.*) Oh! quelle indiscrétion j'ai faite! (*Haut.*) Ce que je puis vous promettre, c'est d'y aller légèrement, très-légèrement, comme vous auriez pu faire avec votre bon cœur... avec cette petite main délicate et blanche. (*Il lui prend la main, et la baise.*) Serez-vous contente?

Digitized by Google

HENRIETTE. — Contente! non, certes.

MONTENAC. — Mais le temps presse; il faut nous acquitter, vous et moi, de notre commission. Je vais trouver le prince. Attendez-nous ici; je l'y amènerai en causant avec lui, et vous lui remettrez la lettre de sa mère.

SCÈNE VI.

HENRIETTE, *seule*.

Ah! c'est toi qui vas faire l'expédition! tu vas exécuter l'ordre du roi, et tu veux conserver l'amitié du prince!... je te réponds que tu n'auras que son mépris... Il me vient une bonne idée: c'est de glisser dans la lettre de Madame un petit mot qui apprendra au prince quel est ce masque qui se présente à lui. (*Elle écrit.*) « Cher prince, le monstre qui a l'audace de se « présenter devant vous pour... je n'ose ache- « ver... c'est Montenac, votre instituteur le « plus empressé. Il n'osera mettre la main sur « vous, s'il sait que vous le connaissez. Votre « servante, qui vous aime bien,

« HENRIETTE. »

SCÈNE VII.

LE DUC D'ORLÉANS, MONTENAC, HENRIETTE, *se tenant à l'écart*.

MONTENAC. — Oui, monseigneur, le ciel jusqu'à présent paraît vous avoir destiné au premier trône de l'univers; et si, dès vos jeunes années, vous avez le bonheur de vous attacher des hommes qui se dévouent à votre gloire et à vos plaisirs, vous serez le plus grand et le plus fortuné monarque de la terre.

LE DUC D'ORLÉANS. — Combien le roi de France a-t-il de sujets?

MONTENAC. — Dix-huit millions, les femmes comprises.

LE DUC D'ORLÉANS. — Est-ce que les femmes sont des sujets?

MONTENAC. — Sans doute, et de très-bons sujets.

LE DUC D'ORLÉANS. — Tous les sujets du roi lui obéissent-ils bien?

MONTENAC. — Le peuple, oui.

LE DUC D'ORLÉANS. — Est-ce qu'il y a autre chose que le peuple?

MONTENAC. — Il y a les grands.

LE DUC D'ORLÉANS. — Que font les grands?

MONTENAC. — Quand ils osent... mais ils n'osent plus guère depuis que Louis XI...

LE DUC D'ORLÉANS. — Ah! voilà Henriette.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, HENRIETTE.

LE DUC D'ORLÉANS. — Bonjour, ma bonne Henriette... Tu pleures! qu'as-tu, ma chère Henriette?

HENRIETTE. — Monseigneur, voilà une lettre de madame la duchesse; elle ordonne que vous la lisiez tout seul; nous allons nous retirer, et... et... (*elle sanglotte.*) Elle ordonne de fermer la porte de la chambre à la clef, afin que vous n'en sortiez pas...

LE DUC D'ORLÉANS. — Qu'est-ce que tu veux dire?

(*Henriette et Montenac sortent. On ferme la porte à la clef.*)

SCÈNE IX.

LE DUC D'ORLÉANS, *seul*.

Eh bien! ils ferment la porte à la clef... me voilà en prison!... (*Il prend un chandelier, et frappant à la porte:*) Qu'on m'ouvre, ou je casse la porte, les fenêtres, les meubles... tout... Qu'est-ce que m'écrit ma mère? (*Il lit.*) « Le roi est très-mécontent de la lettre que « vous avez écrite à Madame. » Pourquoi la lisait-il? elle n'était pas pour lui. « Il ordonne « que vous en soyez puni. Vous manquez de « respect à Madame. » Elle est ma fiancée! « Vous élevez votre orgueil jusqu'à l'espérance « de porter la couronne. » Est-ce moi qui me suis fait l'héritier présomptif? « Recevez avec « soumission la correction qui vous sera infli- « gée. C'est par le repentir que vous pourrez « regagner les bonnes grâces du roi, les mien- « nes, celles de votre sœur de Fontevrault et « de votre sœur d'Alençon. » Quelle correction? « Et la personne qui se présentera pour « l'exécution de l'ordre du roi sera masquée, « parce que vous vous faites craindre de tout « le monde par votre mauvais caractère. Vous « reconnaîtrez le ministre de la volonté du roi, « à la verge qu'il tiendra à la main. » Eh bien! ils veulent me donner le fouet! Par la Pâques-

Digitized by Google

Dieu! mordieu! jarnidieu! nous verrons cela. C'est cette vilaine Fontevrault qui aura rapporté au roi... vieille bigote! Ce sera un homme masqué qui viendra... Mais voici encore un billet!... (*Il lit.*) Ah, c'est d'Henriette!... Quoi! l'homme masqué sera mon bon ami Montenac! Traître, tu me le payeras!

SCÈNE X.

LE DUC D'ORLÉANS, MONTENAC.

(*Montenac entre masqué, ferme la porte à double tour et prend la clef, met un verrou en haut de la porte. Il arrive au prince, la verge haute, ouvre la porte d'un cabinet, fait signe à l'enfant d'y passer.*)

LE DUC D'ORLÉANS, *riant.* — Oui, je vais passer là-dedans avec toi!

(*Le masque lui commande du geste d'entrer.*)

Ne peux-tu me parler?

(*Le masque fait signe qu'il n'a rien à dire, et montre sa verge. Il pousse le duc par l'épaule.*)

Insolent! si tu me touches, je te passe au travers du corps la première épée qu'on mettra à mon côté.

(*Le masque lui montre en écrit ces mots:* FOUETTEUR DU ROI.)

Lâche! tu fouettes de par le roi, et tu n'oses parler! Je dirai au roi que tu te masques pour exécuter ses ordres, et que tu as plus peur de moi que de lui.

MONTENAC. — O ciel! je suis perdu!

LE DUC D'ORLÉANS, *malignement.* — Je crois reconnaître cette voix-là.

MONTENAC, *à part.* — Serait-il vrai? (*Contrefaisant sa voix.*) Non, non, vous ne la connaissez pas.

LE DUC D'ORLÉANS, *à part.* — Amusons-nous. (*Haut.*) C'est madame l'abbesse de Fontevrault.

MONTENAC, *à part.* — Il ne me connaît pas! (*Haut, en fausset.*) Allons, obéissez. (*Il le prend, et veut l'emporter.*)

LE DUC D'ORLÉANS. — Oses-tu bien, infâme Montenac! traître Montenac!...

(*Montenac abandonne le prince, laisse tomber sa verge, ôte son masque, se jette à genoux, demande grâce.*)

MONTENAC. — Ah! monseigneur! grâce! grâce!

LE DUC D'ORLÉANS. — Oui, je te ferai grâce! (*Il ramasse la verge, et lui en donne à travers la figure.*) Tiens, voilà la grâce que je te fais; je te fouette de la part du roi, parce que tu rougis de ton obéissance. (*Montenac veut se relever.*) Reste à genoux... baisse la tête jusqu'à terre, et attends que je te relève. (*Il prend une chaise, monte dessus, et ouvre le verrou qui fermait la porte. Il revient à Montenac.*) Donne-moi la clef.

MONTENAC, *lui donnant la clef.* — La voilà, monseigneur. Épargnez-moi.

LE DUC D'ORLÉANS. — Je te sauverai de la colère du roi, puisque tu viens d'éprouver la mienne. (*Il ouvre la porte, et revenant avec empressement vers Montenac.*) Reprends ton masque, je te l'ordonne. (*Montenac remet son masque.*)

SCÈNE XI.

LE DUC D'ORLÉANS, LA DUCHESSE D'ORLÉANS, LA DUCHESSE D'ALENÇON, L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, LE GOUVERNEUR, LE SOUS-GOUVERNEUR, BRESSILLE, MONTENAC, HENRIETTE; SUITE.

LE DUC D'ORLÉANS. — Entrez, entrez, mesdames; justice est faite! vous voyez le coupable repentant.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Qu'est-ce donc, mon fils? Est-ce ainsi que vous respectez un agent de la volonté du roi?

LE DUC D'ORLÉANS. — C'est ainsi que je punis ceux qui manquent de respect au roi, et qui sont honteux d'exécuter ses ordres.

LA DUCHESSE D'ALENÇON, *à la duchesse d'Orléans.* — Il aura reconnu Montenac. Petit démon!

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *à l'abbesse.* — Ceci va mettre le roi en colère; je suis toute tremblante...

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Qu'est-ce donc? qui est cet homme masqué?

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — C'est celui que j'avais chargé de la punition.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Il se nomme...

LE DUC D'ORLÉANS, *empressé de prévenir une reponse.* — C'est un secret.

Digitized by Google

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *au masque, impérieusement.* — Qui êtes-vous ?

LE DUC D'ORLÉANS. — Je te défends de répondre. (*A l'abbesse.*) Vous êtes bien fâchée qu'il n'ait pas rempli vos bonnes intentions pour moi ?

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — Non, mon cher frère, non ; pourquoi me croire si méchante ?... Je suis fâchée qu'il soit lâche, voilà tout.

LE DUC D'ORLÉANS. — C'est de quoi je l'ai puni ; car pour ce qui me regarde je suis clément... je suis clément : n'est-ce pas, masque ? Tu te tais ? Réponds... réponds de ta petite voix : Oui, ou Non.

MONTENAC, *de sa voix de fausset.* — Oui.

LE DUC D'ORLÉANS. — Je suis clément, très-clément ? Répète : Très-clément.

MONTENAC, *même voix.* — Très-clément.

LE DUC D'ORLÉANS. — Retire-toi, va te déshabiller, et ne manque pas de te trouver ici au bal. (*Le masque salue, et remercie du geste.*) Tu auras soin de danser, de beaucoup danser, et joyeusement, afin qu'on ne te reconnaisse pas (*Le masque salue, et remercie*); et n'aie pas l'air embarrassé. Justice est faite ! (*Montenac sort.*)

SCÈNE XII.

LES PRÉCÉDENTS, *excepté* MONTENAC.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Madame l'abbesse, vous voyez, personne ne peut gouverner ce caractère. Je vous prie de détourner de lui la colère du roi.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — La colère du roi ! le roi ne sera point en colère, j'en suis persuadée ; il est sévère, mais narquois : il aura du plaisir à voir l'homme fait, joué par un enfant malin ; le mauvais serviteur, puni par un petit cousin qui venge le maître ; le plus coupable enfin, par celui qui l'est moins.

LE DUC D'ORLÉANS. — Madame l'abbesse, chargez-moi de corriger vos béguines, vous verrez que tout ira bien à Fontevrault.

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *à la duchesse d'Orléans.* — Calmez-vous ! (*Au duc.*) Mon cher frère, d'autres soins m'amènent ici : j'ai précédé Madame, votre fiancée, qui vient, accompagnée de ses gouvernantes, au bal de votre anniversaire ; et je me réjouis de vous voir entrer aussi gaiement dans votre adolescence.

LE DUC D'ORLÉANS. (*Il s'approche d'Henriette et lui prend la main.*) — Ma chère Henriette, je te remercie : je reconnaîtrai ton bon office ; je veux que tu sois mariée, en même temps que moi, à un gentil petit mari. Ce sera bientôt, et je te retiens pour être la nourrice de mon premier enfant.

HENRIETTE. — Me voilà prête à tout ce que voudra monseigneur.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Ne faudrait-il pas aller au-devant de Madame ?

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *bas, à la duchesse d'Alençon.* — Je ne suis pas tranquille sur ce que le roi pensera de ceci.

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Je vois le comte de Dammartin ! tout va s'éclaircir.

SCÈNE XIII ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, LE COMTE DE DAMMARTIN.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *à la duchesse d'Orléans.* — Madame la duchesse, je viens vous faire part d'une nouvelle faveur que le roi vient de m'accorder, et qui m'est extrêmement agréable.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, *froidement.* — Vous ne trouvez ici que des personnes disposées à y prendre part.

LE COMTE DE DAMMARTIN, *avec embarras.* — Le roi m'a fait la grâce... de m'épargner la disgrâce de voir le prince malheureux, le jour même où Sa Majesté me fait la grâce de mettre son éducation entre mes mains. (*Prenant le duc d'Orléans des deux mains.*) Monseigneur, ce n'est point à vous que le roi remet la peine qu'il avait prononcée, c'est à moi, et il veut que vous le sachiez. En récompense de ce que le roi fait pour moi, il faut vous appliquer à bien l'aimer, à le chérir, à le respecter : il est nécessaire de vous habituer à cela. Vous entendez bien, n'est-ce pas, monseigneur ?

LE DUC D'ORLÉANS. — J'entends cela, monsieur, aussi bien que vous-même.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Comment vous exprimer notre reconnaissance ?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Vous ne me devez rien.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Aurez-vous la

Digitized by Google

bonté d'en offrir de ma part le respectueux hommage au roi?

LE COMTE DE DAMMARTIN. — Parbleu! je m'en garderai bien; s'il allait réfléchir sur votre satisfaction, il pourrait se repentir de sa faveur. C'est moi qu'il a voulu obliger, et pas d'autre: cela n'est pas poli à vous dire; mais il m'a ordonné de vous le dire. Entre nous, sa mauvaise humeur passera malgré lui... (*Il fait signe qu'il ne veut pas dire ce qu'il sait à tout le monde; les deux duchesses s'approchent très-près de lui.*) Entre nous, je crois... que la reine est grosse, et qu'elle vient de le lui apprendre (*). Cela détrône mon élève; mais, ma foi, vous, lui et moi, nous en serons plus tranquilles.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Oh! oui, nous en serons plus tranquilles; mais!... (*Elle soupire.*)

LA DUCHESSE D'ALENÇON. — Mais!

L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, *avec humeur.* — Si l'on veut aller au-devant de Madame, il est temps de finir ces chuchoteries fort inciviles.

LA DUCHESSE ET LE COMTE. — Allons, allons au-devant de Madame.

(*) Peu de mois après que Louis d'Orléans eut atteint sa septième année, la reine, femme de Louis XI, devint en effet enceinte de Charles VIII.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

DIAMANT DE CHARLES-QUINT,

COMÉDIE EN UN ACTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Le fond de cette comédie est pris dans l'extrait suivant d'un manuscrit de la bibliothèque de M. le comte Daru :

Charles-Quint et la duchesse d'Étampes.

« .... La seconde galanterie fut aussi bien reçue, quoiqu'elle parût venir d'un principe plus sérieux. L'empereur avait retenu à son service tous les gentilshommes français de la suite de Bourbon (du connétable) qui s'étaient voulu donner à lui après la mort de ce prince. Celui de tous qui s'était poussé plus avant dans sa cour se nommait Le Peloux, homme de bonne mine, d'esprit fin, de conversation aisée, principalement avec les dames, et capable de négociation et de secret, nonobstant son humeur enjouée. Il n'avait d'abord suivi le parti d'Espagne que par nécessité ; ensuite il s'y était accommodé par intérêt, puis il en avait pris insensiblement les inclinations. Depuis, il avait quitté ce qui lui restait d'inclination pour sa patrie, et ne cédait en rien au plus zélé des Espagnols pour l'agrandissement de son maître.

« Comme il était bien venu chez les personnes les plus considérables de la cour de France, il apprit bientôt qu'on n'était pas content du passage de l'empereur ; que Montmorency l'avait emporté contre le sentiment de tous les autres ministres et courtisans (1) ; qu'il y avait plusieurs intrigues formées pour dessiller les yeux du roi ; et qu'il était à craindre que Sa Majesté détrompée n'arrêtât l'empereur sous divers prétextes dont il ne manquerait pas, jusqu'à ce qu'il eût mis le duc d'Orléans en pleine possession du duché de Milan.

« Le Peloux en avertit l'empereur, qui se figura le danger d'autant plus inévitable, que l'on croit toujours plutôt ce que l'on craint que ce que l'on souhaite. Il repassa dans son esprit tous les expédients que l'adresse la plus consommée pouvait suggérer, et il n'en trouva point de meilleur que celui d'une libéralité surprenante. La dame qu'il redoutait le plus était la duchesse d'Étampes ; elle possédait absolument le roi. Cependant elle n'était plus dans les intérêts du connétable, et la jalousie en était cause. Le Dauphin avait une maîtresse, aussi bien que son père : c'était la veuve du sénéchal de Normandie (2), qui, dans un âge assez avancé, conservait la beauté la plus achevée du royaume. Il n'avait pas été difficile de se ménager avec ces deux dames, pendant qu'elles vivaient en parfaite intelligence ; mais il fallut prendre parti lorsqu'elles se brouillèrent. Il échappa à la duchesse de dire qu'elle était née le même jour que la sénéchale avait été mariée ; et ce reproche malin de vieillesse offensa tellement la personne qu'il touchait, qu'il fut impossible de l'apaiser. Le connétable, après y avoir inutilement employé son crédit, se déclara pour la sénéchale, parce qu'il estima sa fortune si bien établie auprès du roi, que rien ne pouvait l'ébranler. Mais sa prévoyance ne fut pas juste des deux côtés ; car en abandonnant la duchesse, il irritait une femme vindicative qui avait trop d'esprit pour perdre encore la première occasion qui s'offrirait de contribuer à sa disgrâce ; et, de fait, elle avait appuyé l'avis du cardinal de Tournon. On ne cessait de représenter au roi que Sa Majesté deviendrait l'objet de la raillerie publique, si elle se laissait encore tromper. On n'a pas su si l'empereur était informé de ces particularités ; mais il agit de la même manière que s'il les eût pénétrées. Un jour qu'il lavait avec le roi, et que la duchesse présentait la serviette, il laissa tomber une bague enrichie d'un diamant de très-grand prix ; la duchesse le ramassa et le voulut rendre ; mais l'empereur lui dit, avec tout l'enjouement dont il était capable, qu'il n'enviait pas le présent que la fortune venait de faire à une personne si charmante, et que la bague était à elle par une loi inviolable d'Allemagne, qui dispensait les empereurs en toute rencontre de reprendre ce qui leur était tombé des mains, quelque rare que fût l'objet ; au contraire, elles ordonnaient qu'il demeurât à quiconque l'avait trouvé, pour marque de l'aventure. Il n'était pas aisé de montrer d'où cette loi avait été tirée, ni d'apporter des exemples pour montrer qu'elle eût été en usage : aussi la duchesse employa tout ce qu'elle avait d'agrément pour persuader l'empereur de recevoir la bague. Le roi l'en pressa par toutes les voies civiles dont il put s'aviser ; mais l'empereur, qui avait trop bien commencé sa ruse pour la laisser imparfaite, s'obstina tellement à vouloir que le diamant restât à la duchesse, que le roi fut contraint de consentir qu'elle le gardât.

« L'effet qu'il produisit fut que la duchesse, qui avait de l'esprit, faisant réflexion sur la galanterie de l'empereur, et sur l'adresse qu'il avait eue à lui faire un présent dans la seule conjoncture où le roi pouvait agréer qu'elle l'acceptât, se sentit excitée à différer de se venger du connétable, de peur que sa disgrâce ne rejaillît sur un prince aussi libéral qu'était l'empereur. »

(*Extrait d'un manuscrit intitulé* François Ier, ou les choses les plus mémorables arrivées de son règne ; *tome IV, liv. IX, page* 221.)

(1) C'est-à-dire avait décidé le roi à permettre le passage de Charles-Quint en France.

(2) Diane de Poitiers, depuis duchesse de Valentinois.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

CHARLES-QUINT.
FRANÇOIS Ier.
LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY.
LA DUCHESSE DE VALENTINOIS.
LA DUCHESSE D'ÉTAMPES.
LE COMTE DE BOSSU-LONGUEVAL.
LE PELOUX.

La scène est dans le château de Fontainebleau, en 1540.

Digitized by Google

LE

DIAMANT DE CHARLES-QUINT.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE PELOUX, LE COMTE DE BOSSU-LONGUEVAL.

LE COMTE DE BOSSU. — Profitons du moment où les Majestés s'entretiennent ensemble, et causons.

LE PELOUX. — N'êtes-vous pas aussi surpris de me voir ici que je le suis moi-même, moi, l'affidé de ce malheureux connétable de Bourbon, si bien jugé *à la royale* (*) par votre maître?

LE COMTE DE BOSSU. — Assurément, il y a lieu de s'étonner de vous y voir, et plus encore d'y voir l'empereur.

LE PELOUX. — Après tant de guerres et tant de querelles, et tant de ces offenses personnelles qui engendrent des haines plus irréconciliables que la guerre la plus envenimée!

LE COMTE DE BOSSU. — Ajoutez donc: Après que le roi a paru croire et a fait croire que l'empoisonnement de son fils a été inspiré ou commandé à Montécuccoli (**) par votre maître.

LE PELOUX. — La présence de l'empereur ici est une preuve que le roi ne croyait pas à cette accusation: un père, quelle que soit sa courtoisie ou sa politique, n'embrasse pas l'assassin de son fils comme François Ier embrassa l'empereur, à leur première entrevue de Châtellerault.

LE COMTE DE BOSSU. — Il ne croyait certainement pas davantage aux soupçons que de Lève et Gonzague voulurent rejeter sur Catherine de Médicis; car jamais le plus léger nuage n'a passé entre la princesse et lui, et n'a altéré leur amitié.

LE PELOUX. — Vous penseriez, comte, que l'empereur, que ses plus illustres capitaines, de Lève et Ferdinand de Gonzague, ont été capables...

LE COMTE DE BOSSU. — Oh! point du tout!

LE PELOUX. — Montécuccoli aurait donc commis un crime sans intérêt! Cela est-il probable?...

LE COMTE DE BOSSU. — Nullement! Mais il n'a pas commis le crime: voilà la vérité.

LE PELOUX. — Qui donc a empoisonné le Dauphin?

LE COMTE DE BOSSU. — Personne: il n'a pas été empoisonné; il est mort d'une pleurésie.

LE PELOUX. — Pourquoi donc a-t-on supposé un empoisonnement, accusé et écartelé Montécuccoli?

LE COMTE DE BOSSU. — Pour faire accuser l'empereur, et exciter contre lui la haine publique dans un moment où il était près d'envahir la France, et où le roi, tombé dans la désaffection de ses peuples, se trouvait dans une situation désespérée. Ruse de guerre: voilà tout!

LE PELOUX. — Pourquoi donc vous étonniez-vous de la réception faite à l'empereur par votre maître?

LE COMTE DE BOSSU. — Je m'en étonnais comme d'une contradiction trop manifeste et trop choquante pour n'être pas remarquée quelque jour; je m'en étonnais comme de l'aveu de l'innocence de Montécuccoli (*). — Mais

(*) Pasquier.

(**) Le nom de ce malheureux a été fort diversement écrit; voici comment il doit s'écrire: *Montécuccoli.*

(*) Les personnes (en petit nombre) qui s'obstinent encore à regarder Montécuccoli comme coupable de l'empoisonnement du Dauphin, seront peut-être frappées de la remarque de Le Peloux et de la réponse du comte de Bossu.

Digitized by Google

nous voilà; et, sans nous étonner davantage de cette réunion, occupons-nous d'en tirer parti. Si vous désiriez rester en France, c'est, après tout, votre terre natale...; si vous aviez l'intention de vous rattacher au roi... après tout, c'est votre légitime souverain... je pourrais...

LE PELOUX. — Je vous remercie. Mais vous, comte de Bossu, est-ce qu'il serait bien étrange que vous suivissiez l'empereur dans les Pays-Bas qui sont votre patrie, et que vous rentrassiez au service de ce prince dont vous êtes le vassal? Si telle était votre intention, je m'empresserais...

LE COMTE DE BOSSU. — Je vous rends grâces: mais un intérêt supérieur à tous les intérêts me retient à la cour de France.

LE PELOUX. — C'est-à-dire l'amour?

LE COMTE DE BOSSU. — L'amour? non pas précisément, mais quelque chose qui y ressemble. Cela ne m'empêcherait pas d'être utile à l'empereur, si l'occasion s'en présentait; peut-être même serait-ce une raison... Mais parlons du moment présent. Dites-moi avec confiance à quels amusements vous vous plaisez, afin que je puisse vous témoigner le plaisir que j'ai à vous revoir. Que préférez-vous? le jeu, la table, la chasse, les femmes?

LE PELOUX *répond à chaque mot par un signe de tête*, oui; *de sorte que tout ce qui lui est proposé lui est agréable.*

LE COMTE DE BOSSU. — Eh bien! nous arrangerons tout cela. D'abord je vous mène ce soir chez la duchesse d'Étampes: la bonne chère, le jeu, les femmes, sont là d'habitude. La duchesse vous plaira beaucoup. C'est une tête charmante, et une bonne tête. Elle connaît bien tous les avantages de sa position, et sait les mettre à profit. La duchesse vous verra avec plaisir.

LE PELOUX. — Le roi en est-il toujours aussi amoureux?

LE COMTE DE BOSSU. — Il en est au moins fort occupé; mais sa santé... et la duchesse a trop d'esprit pour être dupe des vains honneurs dont elle est l'objet. Il lui faut d'autres jouissances. Elle est charmante!...

LE PELOUX. — Et il paraît que c'est elle qui vous a charmé...

LE COMTE DE BOSSU, *riant.* — Comment! l'objet du culte royal! j'aurais l'audace d'élever mes yeux jusqu'à sa hauteur?

LE PELOUX, *sérieusement et vivement.* — Mon cher comte, puisque vous vous entendez avec la duchesse d'Étampes, il n'y a rien de si facile pour vous que de servir l'empereur. (*A part.*) Je le tiens!

LE COMTE DE BOSSU. — Eh bien! mon cher Le Peloux, puisque vous avez la confiance de l'empereur, il n'y a rien de si facile pour vous que de servir la duchesse d'Étampes. (*A part.*) Il est à moi!

LE PELOUX. — Entendons-nous, accordons-nous: que désire-t-elle?

LE COMTE DE BOSSU. — Vous savez l'inimitié qui règne entre elle et la duchesse de Valentinois, l'amie du Dauphin: elle craint le moment, fort prochain peut-être, qui, mettant le Dauphin sur le trône, donnera à l'ennemie qu'elle brave aujourd'hui les moyens de lui nuire. Pour se soustraire à ce danger, elle a imaginé de faire investir du duché de Milan le jeune duc d'Orléans, qu'elle affectionne et dont elle captive les inclinations naissantes: elle a obtenu du roi la promesse de cette investiture pour le moment où l'empereur lui remettra cet héritage. C'est à Milan qu'elle espère trouver une retraite paisible, après la mort du roi. Mais, pour l'accomplissement de cette espérance, il faut obtenir de l'empereur d'effectuer la restitution promise. Vous pouvez puissamment servir la duchesse dans cette circonstance. Maintenant que désire l'empereur?

LE PELOUX. — On a fait craindre à l'empereur, depuis qu'il est en France, que le roi ne l'y retienne jusqu'à ce qu'il lui ait remis le Milanez: on lui persuade que François Ier voulait lui refuser le passage; qu'il ne l'a accordé que pour s'assurer de la restitution désirée: il sait que le connétable de Montmorency, qui a décidé le roi à permettre le voyage de l'empereur, est en butte à une cabale qui a résolu de dessiller les yeux du roi (*); et que la duchesse d'Étampes, sa maîtresse, est à la tête de cette cabale. L'empereur veut sans doute remettre le Milanez, mais à l'expiration du délai qu'il a fixé par le traité; il veut sauver la honte d'un abandon contraint et anticipé; il veut pour son honneur, et encore plus pour l'honneur de votre maître, que celui-ci res-

(*) Historique. Voyez l'avant-propos.

Digitized by Google

pecte les devoirs et les droits de l'hospitalité, la foi donnée, la parole sur laquelle l'empereur est entré dans le royaume et est venu à la cour de France; il veut enfin que le roi et lui conservent la gloire d'une confiance généreuse et réciproque.

LE COMTE DE BOSSU. — Avouez que celle du roi aurait quelque chose de follement héroïque, s'il n'avait pas l'intention de la mettre à profit?

LE PELOUX. — J'entends vanter ici la longanimité qui fait accorder le passage dans des États policés, gardés, armés, à un prince, ennemi ou ami, il n'importe, qui, après avoir demandé de les traverser, s'y présente, seul, sans escorte, sans moyens de nuire, sans intérêt à nuire, sans moyens de défense, sans autre sûreté que la permission qui lui est donnée. Le plus généreux est celui qui risque tout en obtenant; et il n'y a pas grand mérite à faire une concession sans péril et sans dommage: respecter la foi donnée n'est pas même ici un mérite, c'est seulement s'épargner une infamie.

LE COMTE DE BOSSU. — Nous n'aurons pas une longue discussion sur ce sujet, et je sais comme vous à quoi m'en tenir sur François Ier. Quant à l'empereur, sa confiance a été belle, je l'avoue, sans néanmoins être tout à fait dégagée d'un intérêt qui l'a fort aidée, le besoin de faire rentrer le peuple de Gand dans le devoir, et de se rendre à Gand par la voie la plus prompte. Sa confiance dans le roi a été soutenue d'un peu de défiance pour la mer, et au moins pour les incertitudes d'une longue navigation. Quoi qu'il en soit, j'entends le désir de l'empereur, je le trouve juste. Je suis convaincu que l'on calomnie le roi en lui prêtant le dessein qui paraît inquiéter l'empereur. En tout cas, il est possible de faire entendre à la duchesse que son ascendant serait plus noblement employé à détourner le roi de l'adoption d'un sinistre projet, qu'à l'y décider. Je la vois venir. Séparons-nous. Je vais lui annoncer votre visite.

SCÈNE II.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, LE COMTE DE BOSSU-LONGUEVAL.

LA DUCHESSE, *tenant un papier à la main.* — J'ai à vous parler de choses sérieuses. (*Elle lui tend la main, qu'il baise tendrement.*)

LE COMTE DE BOSSU. — Qu'est-ce que ce papier?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — C'est de quoi je veux vous entretenir. Enfin, j'ai obtenu du roi, malgré son indécision, qu'il me laissât maîtresse de faire ce que je jugerais le plus utile à ses intérêts. Ce papier est un ordre adressé au gouverneur d'Arras pour qu'il arrête l'empereur à son passage, sous quelque prétexte, et le retienne jusqu'à ce qu'il ait reçu une réponse du roi, qui pourra la faire attendre. Cet incident donnera ouverture à une dernière négociation au sujet du Milanez: il dépend de moi d'expédier cet ordre ou de le retenir, d'arrêter ou de laisser passer le fameux voyageur.

LE COMTE DE BOSSU. — Je trouve, comme vous, fort opportun et fort possible de vous assurer de la concession du Milanez.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Dites: restitution.

LE COMTE DE BOSSU. — Soit: restitution. Mais vous manquez le but, si vous mettez l'orgueil de l'empereur aux prises avec l'impatience du roi.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Comment?

LE COMTE DE BOSSU. — L'empereur peut vous le céder, à vous, sans honte; s'il le cède au roi, il risque de passer pour y avoir été contraint.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Mais quel motif l'empereur aurait-il de me satisfaire?

LE COMTE DE BOSSU. — La courtoisie, la galanterie.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Belle raison pour un prince de son caractère, qui ne me reverra jamais!

LE COMTE DE BOSSU. — Qui vous empêche de lui être utile?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, *vivement.* — Au préjudice du roi?

LE COMTE DE BOSSU, *d'un ton hypocrite.* — Non! pour l'intérêt commun, pour maintenir la bonne intelligence entre eux, pour favoriser le retour de la paix, dont la France a un si pressant besoin.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Il faudrait donc qu'il s'établît une correspondance entre lui et moi? Si le roi la découvrait?

LE COMTE DE BOSSU. — Une correspondance

Digitized by Google

directe serait dangereuse; mais indirecte, elle peut être ignorée; impossible à prouver si on la soupçonne; irréprochable, louable même, et digne de reconnaissance, si elle produit des résultats utiles. Un intermédiaire intéressé au secret, attaché à vos intérêts, bien pénétré du danger qui vous menacerait à la mort du roi, si vous étiez exposée sans défense à la haine de Diane votre ennemie, et de Catherine de Médicis, qui protége sa rivale près de Henri son époux, au préjudice des droits de la femme légitime; un tel intermédiaire, qui aurait lui-même la confiance de l'empereur, et qui d'ailleurs ne serait point désagréable au roi, vous donnerait la certitude du succès que vous désirez.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Mais cet intermédiaire, où le trouver?

LE COMTE DE BOSSU. — Ingrate! Si vous le cherchez, vous ne le trouverez pas. Il est sous votre main, devant vos yeux, ou bien il n'existe nulle part. Que votre question est offensante pour moi!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Comte, pardonnez à mon trouble. Je suis si inquiète, ma position est si nouvelle pour moi!

LE COMTE DE BOSSU. — Autorisez-moi à négocier avec l'empereur, à lier une intelligence entre lui et vous, et soyez sûre que dans peu de temps le Milanez est au duc d'Orléans, votre protégé.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Dites: mon futur protecteur, mon protecteur nécessaire... bien nécessaire... car la duchesse de Valentinois, maîtresse du roi futur, ne pardonnera pas la supériorité qu'a sur elle aujourd'hui la maîtresse du roi régnant. Dans peu de temps, dites-vous? Dans combien de mois, de semaines, de jours, de minutes? — Qu'il est affreux de ne pouvoir conclure pendant le séjour que l'empereur fait ici! Quel jour de triomphe pour Diane, que celui où l'empereur partira, ne me laissant tout au plus que de vagues et secrètes espérances!

LE COMTE DE BOSSU. — Ce triomphe serait de courte durée. Mais vos espérances, il est possible de faire qu'elles ne soient ni vagues, ni fondées sur des motifs trop secrets.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Et comment?

LE COMTE DE BOSSU. — Et, par exemple, si l'empereur vous donnait publiquement, je veux dire aux yeux de toute la cour, un témoignage marquant de bienveillance, et, s'il était entendu entre vous et lui que ce témoignage est le gage de sa promesse, ne seriez-vous pas satisfaite?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je ne vous entends pas.

LE COMTE DE BOSSU, *avec embarras*. — Je n'ai pas moi-même d'idée arrêtée sur le moyen à prendre pour remplir votre objet. Mais je conçois d'abord que si le roi vous nomme pour donner *à laver* à l'empereur au dîner de ce jour même, ou de demain, l'empereur pourra être amené à vous adresser quelques-uns de ces mots flatteurs qui sont si bien entendus et si profondément retenus par les amis et les ennemis!... Mais non, ce n'est point assez d'obtenir des paroles; il serait facile de l'amener à y joindre un présent qui serait un gage palpable de sa foi... et, par exemple, à vous offrir une de ces montres qu'il porte toujours en grand nombre sur lui... Vous savez ce qui lui est arrivé hier soir à son coucher: il avait rangé douze montres sur une table, un valet de chambre maladroit la renverse; des douze montres six sont brisées; on les ramasse... Imagineriez-vous ce que dit l'empereur?...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Il était sans doute en colère?

LE COMTE DE BOSSU. — Point du tout: il met d'un côté les montres intactes, de l'autre les montres cassées; et en considérant celles-ci, il dit en parlant du valet: Ce maladroit a trouvé le secret de faire ce que n'a jamais pu faire mon horloger, il a mis ces six montres-là d'accord (*)! Cela est gai, n'est-ce pas? (*Il rit.*)

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Fort gai! (*Rire de complaisance.*)

LE COMTE DE BOSSU. — S'il vous offrait une des montres qui lui restent entières!... Ne serait-ce pas un don symbolique qui vous dirait: Ce bijou marque l'heure, la minute, pour laquelle je vous ai promis le Milanez?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Cela est fort ingénieux, sans doute; mais elle marquera aussi bien l'heure d'un manque de parole que celle de la fidélité.

LE COMTE DE BOSSU. — Votre ennemie, du

(*) Historique.

Digitized by Google

moins, serait fort envieuse de la distinction qui vous serait donnée.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Vous le croyez? j'en doute fort... Et puis comment faire venir ce don sans blesser le roi? sans faire soupçonner...?

LE COMTE DE BOSSU. — Pardon... il me vient une meilleure idée. Vous avez remarqué ce magnifique diamant que l'empereur porte à sa main droite?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Oui : eh bien?

LE COMTE DE BOSSU. — C'est le seul qui soit au monde de ce volume et de cette pureté... c'est un présent de Fernand Cortez...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, *impatiente*. — Eh bien! eh bien! il est superbe ce diamant!

LE COMTE DE BOSSU. — Il faut que, quand vous lui donnerez *à laver*, il laisse tomber ce diamant; vous le ramasserez, vous le lui présenterez, il le refusera.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Il le refusera!

LE COMTE DE BOSSU. — Il le refusera, vous assurera qu'il est à vous, suivant les usages de la cour d'Autriche, où le monarque ne reprend jamais un bijou échappé de ses mains, et ramassé par un particulier.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — C'est très-bien. Mais est-il bien sûr que ce soit moi qui présente la serviette à l'empereur?

LE COMTE DE BOSSU. — Comment! cela n'est pas encore décidé? Et qu'est-ce qui peut donc arrêter?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Eh! ne le devinez-vous pas? une intrigue de la duchesse de Valentinois. Elle fait parler au roi par le prince, elle réclame pour elle ce service d'honneur...

LE COMTE DE BOSSU. — Sans doute le roi ne prononcera pas pour elle et contre vous.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je m'en flatte; mais encore n'a-t-il pas prononcé.

LE COMTE DE BOSSU. — Supposons qu'il a dit le dernier mot, et il n'est pas douteux qu'il ne le dise en votre faveur, quel est le vôtre sur ma proposition?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Il est magnifique ce diamant!

LE COMTE DE BOSSU. — Dites unique; il n'en existe pas un pareil au monde.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Diane mourrait de jalousie!

LE COMTE DE BOSSU. — En effet, quel sujet de dépit pour elle!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Mais la reine! elle n'a rien de si beau dans son écrin. N'y aurait-il pas de l'inconvenance...?

LE COMTE DE BOSSU. — Au contraire! Ne sera-ce pas un don de son frère, un témoignage permanent de sa magnificence? Ne jouira-t-elle pas de la grandeur de Charles, quand la cour en verra une telle marque à votre main?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Mais le roi... permettra-t-il que j'accepte un don si considérable?

LE COMTE DE BOSSU. — N'en doutez pas. La manière dont il sera offert, l'occasion, la présence même du roi, ne lui permettront pas d'y supposer un autre motif que la galanterie. Les conditions sous-entendues seront parfaitement ignorées.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Comte, je me laisse aller à vos raisons... je compte sur votre zèle pour mes intérêts... je m'abandonne à vos soins.

LE COMTE DE BOSSU. — Eh bien, je vais travailler en conséquence. — Ainsi il est bien entendu que si l'empereur laisse tomber sa bague à vos pieds *en lavant*, et qu'il refuse de la reprendre de votre main, ce sera comme s'il vous disait : « Madame, recevez ce gage de la promesse que je vous fais d'investir le duc d'Orléans du Milanez aussitôt que je pourrai le faire sans apparence de contrainte. » Et vous, en l'accceptant, c'est comme si vous lui répondiez : « Je m'engage à faire tout ce qui dépendra de moi près du roi, pour le disposer favorablement envers Votre Majesté; et je m'engage de plus à entretenir avec elle une correspondance secrète sur les moyens de faire et d'assurer la paix. »

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — C'est bien cela : et ce sera vous qui serez l'intermédiaire... C'est là, cher comte, la circonstance décisive pour moi. Le diamant est fort beau, mais il me rassure moins contre la mauvaise volonté de l'empereur que l'estime que vous avez pour lui, et votre confiance en sa loyauté... Il m'est doux de devoir à un ami si cher le succès d'une affaire d'où dépend mon bonheur.

LE COMTE DE BOSSU. — Le mien n'en dépend pas moins.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je ne vous de-

Digitized by Google

mande pas par quelles voies vous allez négocier avec l'empereur, ni par quels moyens vous espérez réussir. Je me livre à votre amitié et à votre habileté. Mais, avant tout, il faut voir la décision du roi, pour être sûre de présenter la serviette. Voici la duchesse qui vient l'apprendre peut-être.

SCÈNE III.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, LA DUCHESSE DE VALENTINOIS.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Je ne crois pas, madame, que je me sois exposée à vous déplaire, en soumettant au roi la demande de présenter la serviette à l'empereur avant le banquet de ce soir. J'ai supposé que cet honneur ne pouvait être un objet d'ambition pour vous. Votre position vous met fort au-dessus.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Un tel honneur, madame, n'est au-dessous de personne; et j'ose croire qu'il n'est pas au-dessus de moi.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Au-dessus! qui pourrait avoir une telle pensée?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Certainement, madame, ce n'est pas une personne connaissant comme vous la valeur des honneurs de cour, et jouissant des plus élevés. Mais quelqu'un pour qui ces honneurs ne seraient point faits, pourrait prendre la licence d'en douter. L'envie accompagne d'ordinaire les ambitions malheureuses.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Que je suis chagrine d'avoir ignoré le désir que vous aviez!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Faut-il, madame, que je me trouve, sans m'en être doutée, opposée à vos vœux?

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Au fait, c'est monsieur le Dauphin qui s'est mis dans la tête de me voir faire cette cérémonie.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je ne suis pour rien non plus dans la demande que j'ai faite. C'est monsieur le duc d'Orléans qui en a la fantaisie.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Monsieur le Dauphin en a parlé à la reine, qui a daigné approuver que je rendisse ces honneurs à l'empereur, son auguste frère.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — C'est monsieur le duc d'Orléans qui, dans les petites libertés qu'il a prises avec l'empereur à Châtellerault, où Sa Majesté a beaucoup caressé cet enfant, lui a fait naître l'envie de me connaître, et m'a comme forcé de me mettre en avant.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — S'il était temps encore, je prierais la reine de ne point présenter ma demande au roi.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Que ne m'est-il possible de négliger une occasion de répondre à l'obligeante curiosité que l'empereur a témoignée pour moi! je supplierais le roi...

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Je ne puis plus reculer; la décision du roi est sûrement déclarée à l'heure qu'il est au grand maître, monsieur le connétable de Montmorency, qui ne tardera pas à nous la transmettre. Puisse-t-elle, madame, m'être contraire et remplir votre attente!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — J'attends comme vous, madame, la décision du roi. Je serai au désespoir si elle trompe vos justes espérances.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Je puis vous le protester: la distinction que j'ai ambitionnée me serait moins sensible que la satisfaction de vous en voir jouir.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je vous prie de croire, madame, que ce sera un véritable chagrin pour moi de vous en voir privée.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — J'espère que le roi croira sans peine que j'ignorais vos desseins.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. — Assurez bien monsieur le Dauphin, je vous en conjure, de l'extrême contrariété que j'éprouve en apprenant l'intérêt qu'il mettait pour vous, madame, à cette distinction.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS. — Je cours chez le grand maître pour savoir la décision du roi.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Voici le roi qui me l'apprendra peut-être lui-même.

UN HUISSIER, *annonçant*. — Le roi!

SCÈNE IV.

LE ROI, LA DUCHESSE D'ÉTAMPES.

LE ROI. — Eh bien! qu'avez-vous décidé? Avez-vous expédié mon ordre à Arras, ou le jetons-nous au feu?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Rien ne presse de décider cela aujourd'hui, puisque l'empe-

Digitized by Google

reur ne se propose de partir que dans trois jours; il suffit, il est bon même pour le secret, que, si l'ordre doit s'expédier, il ne précède que de peu d'heures l'arrivée de Charles à Arras. Ainsi ne précipitons rien. Nous avons encore trois jours devant les mains. Plusieurs personnes, et particulièrement le connétable de Montmorency, se sont chargées de solliciter l'empereur, de le fatiguer même de leurs sollicitations pour l'investiture du Milanez. Attendons le résultat de leurs démarches...

LE ROI. — Il est certain que si l'on peut éviter l'esclandre d'une arrestation...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — On peut d'ailleurs retenir ici l'empereur quelques jours de plus, si son obstination rend ce remède nécessaire... on peut mêler à des instances polies je ne sais quoi par où on lui fera craindre qu'elles ne deviennent des empêchements positifs de départ... on peut lui préparer, lui annoncer des fêtes brillantes et dispendieuses, et lui faire entendre que le refus d'y assister serait pris pour une offense. Vous m'entendez très-bien, sire; et l'empereur aura assez d'esprit pour agréer comme de douces violences des instances dans lesquelles il sentira très-distinctement une pointe de menace. Il est pressé d'arriver à Gand pour arrêter une révolte qui de la ville gagne le pays; il voudra éviter ce qui retarderait son départ.

LE ROI. -- Attendons ce que le connétable doit me rapporter de son entrevue de ce matin avec l'empereur. Mais, dites-moi, persistez-vous toujours à vouloir lui donner la serviette au dîner d'aujourd'hui?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. – Si Votre Majesté n'a point changé de sentiment sur ce sujet, je me propose de lui rendre cet honneur.

LE ROI. — Je n'accorde pas trop votre intention de le retenir de gré ou de force avec le désir de lui rendre hommage, et que vous ayez tant à cœur...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je désire pour ma considération, qui, j'ose m'en flatter, ne vous est pas tout à fait indifférente, une distinction de cour aussi marquante; et pour votre intérêt, qui m'est plus cher que ma considération, je puis désirer que par nécessité, si ce n'est par justice, il vous rende ce qui vous appartient.

LE ROI. --- Mais que dira la reine, en voyant les services d'honneur de la cour rendus à l'empereur, son frère, par la bien-aimée de son mari?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Ma naissance me permet d'aspirer aux services d'honneur. D'ailleurs, un peu d'humeur de la reine, et d'humeur mal fondée, ne balancera peut-être pas dans votre esprit l'intérêt de mon existence tout entière, qui tient à cette distinction. Je vous l'ai déjà dit, sire, si la favorite du maître n'est pas honorée au-dessus de toutes les femmes de la cour, elle est méprisée de toutes : il faut qu'elle soit enviée, pour n'être pas dédaignée.

LE ROI. — Mais si l'empereur allait se formaliser de voir la rivale de sa sœur chargée de lui rendre les grands honneurs!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Un si grand politique, qui a tant d'intérêt de vous plaire, et à qui le connétable et d'autres l'auront sûrement fait sentir depuis hier, ne rebutera certainement pas les empressements des personnes qui jouissent de votre confiance. Les grands politiques ne reconnaissent pour parents que les personnes utiles à leurs intérêts. Je me suis proposé aussi de redoubler de respects envers la reine, et de lui prouver que si j'ai désiré de m'abaisser de plus haut devant elle, ce n'est pas pour me ployer moins bas. Vous serez content de moi à cet égard.

LE ROI. — C'est fort bien. Mais savez-vous une malencontre?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Eh, quoi donc?

LE ROI. — Un bassin et une aiguière d'or du plus beau modèle et de la ciselure la plus parfaite vous étaient destinés par l'orfévre Benvenuto Cellini : ces pièces auraient figuré admirablement pour ce dîner, où l'on me sert pour la première fois cette magnifique salière du poids de mille écus d'or, que ce même Cellini m'a apportée ces jours derniers, et où la salle sera éclairée par ces deux statues de Jupiter et de Junon...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je n'ai jamais entendu parler de cette aiguière et de ce bassin d'or que Cellini m'avait destinés. Pourquoi ne les aurais-je pas aujourd'hui pour laver?

LE ROI. — Parce qu'il les a donnés, il y a deux heures, à l'archevêque de Ferrare.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Ce matin?...

Digitized by Google

Vous me rappelez que Cellini s'est présenté chez moi.

LE ROI. — Oui, et vous l'avez fait attendre deux heures dans votre antichambre; et il s'est fâché (vous connaissez cet original); et il a dit tout haut : « Puisque c'est ainsi qu'on reçoit ici les artistes, allons porter ailleurs ce tribut de mon art; » et il a emporté le bassin et l'aiguière. L'archevêque de Ferrare, qui ne l'a point fait attendre dans son antichambre, a maintenant la jatte et le pot à l'eau (*).

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Si je l'ai fait attendre dans mon antichambre, ce n'est point par hauteur : j'ai sur le cœur un grief contre lui.

LE ROI. — Comment! un grief?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Lorsqu'il vous a invité à venir voir dans son atelier le Jupiter et la Junon d'argent massif qu'il a fondus et ciselés pour vous, pourquoi ne m'a-t-il point avertie? Il ne pouvait oublier que j'accompagnais Votre Majesté lorsqu'elle daigna pour la première fois visiter ses ateliers, et que mon admiration pour ses ouvrages n'a point affaibli votre bonne volonté pour lui. Vous savez que je l'ai toujours élevé fort au-dessus du Primatice et del Rosso, ses deux rivaux, et que la confiance de Votre Majesté en mes avis ne lui a pas été inutile. C'est un ingrat, à qui je revaudrai...

LE ROI. — Oui, mais c'est un artiste qui fait honneur à mon bon goût, qui décore mes palais et ma table; et, pour donner à laver à l'empereur, son aiguière et son bassin nous manqueront.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Je vous assure, malgré ce que ma bonté pour lui m'a fait dire de ses rivaux, que le Primatice et maître Roux, à qui vous le préférez, ont plus de talent que ce mauvais sujet : ils sont plus exacts à satisfaire Votre Majesté, et moins insolents.

LE ROI. — Voici le connétable de Montmorency.

LA DUCHESSE D'ETAMPES. — Je me retire.

LE ROI. Non, demeurez, je vous prie.

(*) Historique.

SCÈNE V.

LES MÊMES, LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY.

LE ROI. — Eh bien! monsieur le connétable, qu'avez-vous obtenu?

LE CONNÉTABLE. — Je n'ai pas obtenu l'investiture actuelle du Milanez, comme Votre Majesté le désirait.

LE ROI. — Non?

LE CONNÉTABLE. — L'empereur s'est refusé à toutes mes instances, s'est défendu contre toutes mes observations.

LE ROI. — Ne lui avez-vous pas fait entendre que tous mes fidèles serviteurs me conseillaient de le retenir à Paris jusqu'à ce qu'il eût accompli ses promesses, et qu'il ne serait pas impossible de me le persuader?

LE CONNÉTABLE. — Non, sire.

LE ROI. — Et pourquoi?

LE CONNÉTABLE. — Parce qu'il s'en faut encore de quatre mois que le délai dans lequel il a promis l'investiture ne soit expiré. Il n'a rien promis pour aujourd'hui, ni pour demain, ni pour le temps qu'il a demandé de passer en France. Ainsi Votre Majesté n'a pas plus de droit sur lui pendant son séjour que s'il n'avait absolument rien promis. Votre Majesté sait le proverbe : *Qui a terme ne doit rien.*

LE ROI. — Mais puis-je m'en rapporter à sa foi?

LE CONNÉTABLE. — Sire, en venant en France il s'est confié à la vôtre.

LE ROI. — Je ne lui demande rien qui excède ses promesses, mais seulement d'anticiper sur le temps de l'exécution. Voulant atteindre un but légitime, qui vous empêchait de lui insinuer la crainte d'une douce violence pour le retenir jusqu'à cette exécution?

LE CONNÉTABLE. — Ce qui m'empêchait, sire? C'est mon respect pour vous, et, si j'ose l'ajouter, c'est aussi mon honneur. Retenir l'empereur, c'est l'arrêter. Le mot de douce violence n'a de sens que pour les femmes. (*Il regarde la duchesse.*) Retenir sous des prétextes polis, serait ajouter la dérision à la violence. Ces choses-là sont au-dessus de moi, sire, et au-dessous de vous.

LE ROI, *avec colère.* — Eh bien! j'ordonne

Digitized by Google

qu'il soit arrêté, positivement arrêté, et sans déguisement.

(*Le connétable, se retournant, regarde derrière lui.*)

LE ROI. — Que cherchez-vous?

LE CONNÉTABLE. — Je regarde à qui s'adresse votre ordre.

LE ROI, *irrité*. — A vous.

LE CONNÉTABLE. — Sire, je le reçois avec respect; mais...

LE ROI. — Mais!...

LE CONNÉTABLE. — Mais j'y réponds avec franchise. Je serais un lâche serviteur de Votre Majesté, si j'allais obéir à sa colère au lieu de me conformer à ses sentiments. Je ne porterai point ce coup à sa gloire; je ne me dépouillerai pas ainsi de son estime. Non, sire, je ne m'exposerai point à votre mépris .. D'ailleurs Votre Majesté n'a pas entendu la fin du rapport que j'ai à lui faire. L'empereur m'a donné sa parole.

LE ROI. — Sa parole!

LE CONNÉTABLE. — Sa *parole d'honneur*.

LE ROI. — Sa parole d'honneur! vaut-elle mieux que son engagement écrit?

LE CONNÉTABLE. — Sire, elle le confirme, elle le consolide, elle est quelque chose au delà; et, supposé qu'elle ne fût pas quelque chose de plus dans la politique et dans la morale de l'empereur, j'en ai voulu faire un frein pour son honneur et sa pudeur, en l'acceptant avec confiance en votre nom... et au mien, qu'il veut bien compter pour quelque chose. Si j'avais eu le malheur d'insinuer que Votre Majesté était ébranlée dans sa fidélité à l'honneur de sa parole, j'aurais fait évanouir toute la valeur de celle que l'empereur me donnait. Je ne pouvais le serrer dans les liens de l'honneur qu'en lui laissant la persuasion que l'honneur était la passion dominante en France, et que la cour en était le foyer.

LE ROI. — Comment s'est-il exprimé avec vous?

LE CONNÉTABLE. — Voici les expressions dont il s'est servi: « J'ai engagé ma religion envers le roi, par le traité de Crépy, pour l'investiture du Milanez; je donne *ma parole d'honneur* au connétable de Montmorency de remplir mon engagement aussitôt que je pourrai le faire sans apparence de contrainte. »

LE ROI. — Et de quel ton prononça-t-il ces paroles?

LE CONNÉTABLE. — D'une voix forte et franche; de la voix d'un homme d'honneur.

LE ROI. — Et vous vous y confiez?

LE CONNÉTABLE. — Oui, sire; et je lui ai montré cette confiance avec une effusion qui, je crois, embarrasserait fort la déloyauté la plus aguerrie.

LE ROI. — Il faut bien me contenter de ce faible gage, puisque je ne puis en obtenir d'autre. (*A la duchesse.*) Ce parti est dur; mais puisque je n'ai pu obtenir de monsieur le connétable...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Ainsi il ne reste plus qu'à jeter au feu l'ordre destiné au gouverneur d'Arras!

LE ROI, *embarrassé*. — Je suis d'une humeur!...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, *à part*. — Feignons de brûler l'ordre, et gardons-le précieusement: cela pourra nous servir.

(*La duchesse, assise près d'une table, plie, sans être vue du roi, un papier sur le même format que l'ordre d'arrêt, serre l'ordre dans sa bougette, et tient le papier de manière que le roi le voie.*)

LE ROI. — Il dîne aujourd'hui avec moi. Vous remplirez votre office de grand maître de France. Vous l'enchaînez, dites-vous, par votre confiance : je veux l'accabler d'honneurs et l'éblouir par la magnificence de ma cour, signe non équivoque de ma puissance et de ma grandeur.

LE CONNÉTABLE. — Oui, sire; et déjà, d'après vos ordres, tout se prépare pour le grand couvert de Votre Majesté.

(*Pendant que le roi parle, la duchesse, feignant un air de mécontentement et de dépit, brûle à une bougie le papier blanc qu'elle a furtivement plié. Le connétable donne des ordres dans le fond du théâtre.*)

LE ROI. — Que faites-vous là, duchesse?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, *d'un ton de dépit*. — D'après vos concessions à monsieur le connétable, je brûle l'ordre écrit pour le gouverneur d'Arras.

LE ROI. — Ne vous avais-je pas laissée maîtresse de l'envoyer ou de le retenir?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Oui; mais vous avez fini d'une manière si faible avec M. de

Digitized by Google

Montmorency... j'ai cru entendre vos dernières intentions...

LE ROI. — Mes dernières et mes premières intentions sont toujours de ne pas m'écarter des vôtres.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, UN OFFICIER DE LA COUR.

L'OFFICIER. — La litière de l'empereur entre dans l'avenue.

LE ROI. — Je vais le recevoir.

(*Il sort avec le connétable.*)

SCÈNE VII.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, LE COMTE DE BOSSU-LONGUEVAL.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Eh bien! où en sommes-nous avec l'empereur?

LE COMTE DE BOSSU. — Je vous dirai ici que j'ai employé Le Peloux à cette négociation; il a fait de son mieux; il a même désiré que je visse son maître, et m'en a obtenu une audience. L'empereur a paru agréer nos offres de service; et quoiqu'il ne vous ait jamais vue, mais d'après ce qu'il a appris par la renommée, il s'est fort exalté en éloges sur votre beauté, sur votre esprit, sur vos charmes, sur votre excellent jugement, sur votre attachement pour le jeune duc d'Orléans; attachement qu'il trouve fort naturel, car lui-même est charmé de ce jeune prince, dont les caresses l'ont sensiblement touché à Châtellerault, où il accompagnait le roi.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Et le diamant?

LE COMTE DE BOSSU. — Il a entendu, s'est fait répéter d'un air riant et gracieux l'idée de laisser tomber son diamant à vos pieds, pour témoignage de l'approbation d'une correspondance secrète; mais quoiqu'il ait paru écouter cet arrangement avec plaisir, il n'a pas dit qu'il souscrivait à la proposition.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Il est si beau le diamant, et il sied si bien au doigt d'un puissant empereur! Charles y tient, cela est naturel...

LE COMTE DE BOSSU. — Cependant j'ai cru entrevoir qu'il ne lui faudrait qu'un peu plus de sécurité sur vos bonnes intentions pour se détacher noblement de ce bijou.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Que voulez-vous dire?

LE COMTE DE BOSSU. — Le Peloux a cru entendre que l'empereur avait soupçon ou connaissance d'un ordre de l'arrêter. N'en avez-vous pas laissé transpirer quelque bruit?

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Oui, sans doute, je l'ai cet ordre; mais comment aurait-il pu savoir?... je crois n'en avoir parlé qu'à vous. Au reste, j'en ai bien senti toute la valeur; j'ai voulu pouvoir le remettre à l'empereur même pour gage de ma foi quand son diamant, ou tout autre signe convenu, m'aurait assurée de la sienne. Je l'ai, le voilà ce précieux écrit; et j'en suis d'autant plus maîtresse que j'ai fait croire au roi que je l'avais brûlé, en brûlant sous ses yeux un papier de même dimension. Si l'empereur me fait connaître l'intérêt qu'il met à ma correspondance, je le lui remettrai.

LE COMTE DE BOSSU. — Il faudrait, en le lui donnant sans condition, lui faire connaître combien cet intérêt vous touche. Il faut assurer sa confiance par la vôtre.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Eh bien! le papier sera sous un pli de la serviette *à essuyer*, si le diamant tombe quand il prendra la serviette *à laver*.

LE COMTE DE BOSSU. — Fort bien; mais nous n'avons plus le temps de lui faire savoir...

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Le papier débordera le pli de la serviette, il pourra l'en tirer avec adresse en se tournant de façon à n'être pas vu; cela parlera de soi-même. Mes yeux lui diront ce qu'il faudra ajouter.

LE COMTE DE BOSSU. — Il est maintenant très-probable que l'affaire s'arrangera.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Puis-je l'espérer?

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, UN HUISSIER.

L'HUISSIER, *annonçant.* — Le roi!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Ce moment va décider de mon triomphe, ou de celui de Diane mon ennemie.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, LE ROI, L'EMPEREUR, LA DUCHESSE DE VALENTINOIS, LE CONNÉTABLE.

(*Les portes du fond du théâtre s'ouvrent;*

Digitized by Google

on voit la table du banquet dans une salle resplendissante de lumières et d'ornements de fête. Le connétable, le bâton de grand maître à la main, faisant les fonctions de grand maître de France, c'est-à-dire de la maison du roi, fait l'inspection du grand couvert. Pendant ce temps le roi nomme à voix basse à l'empereur plusieurs personnes du service d'honneur, et le connétable rentre.)

LE ROI. — Vous voyez, sire, le connétable de Montmorency dans ses fonctions de grand maître; il aura l'honneur de servir Votre Majesté. — Le comte de Bossu-Longueval, grand pannetier. — Voici la duchesse de Valentinois, dame pour accompagner la Dauphine. — Ici, la duchesse d'Étampes, qui aura l'honneur de donner la serviette à Votre Majesté.

L'EMPEREUR. — J'aurais reconnu madame la duchesse à l'éclat de sa beauté, dont la renommée est répandue partout. (*Il regarde la duchesse d'Étampes avec une complaisance et une admiration affectées.*)

LE ROI. Croiriez-vous, sire, que cette belle dame me conseille de vous retenir en France jusqu'à l'exécution du traité de Crépy?

(*La duchesse pâlit et chancelle; le comte de Bossu la soutient. L'empereur fait un mouvement de surprise et jette un regard d'indignation sur le roi; mais il reprend aussitôt sa contenance, et dit :*)

L'EMPEREUR. — Puisse-t-elle avoir la volonté de m'y retenir ma vie entière! Mais un si noble captif est dans ses liens!...

(*La duchesse se rassure.*)

LE CONNÉTABLE. — Le roi est servi.

LE ROI, *à l'empereur.* — Votre Majesté est servie.

(*Un officier présente à la duchesse d'Étampes un bassin d'or sur lequel est une serviette pliée; elle la prend de la main droite. Le comte de Bossu reçoit d'un page une aiguière, il verse de l'eau sur la serviette et en lève un coin. Il reçoit d'un autre page une serviette sèche. La duchesse lui donne de la main gauche l'ordre du roi pour Arras; le comte le glisse sous le premier pli de la serviette, en soulève le coin, et il la place sur le bras gauche de la duchesse, qui alors s'approche de l'empereur et lui présente le bassin qui contient la serviette mouillée. L'empereur saisit le papier inséré dans la serviette, et le remet à Le Peloux.*)

L'EMPEREUR, *bas à Le Peloux.* — Au plus vite des chevaux et ma litière, que je sois parti dans un quart d'heure.

LE PELOUX. — Votre Majesté va être obéie, tout est prêt; on n'attend que votre ordre.

(*Il sort.*)

L'EMPEREUR, *se frottant deux doigts à la serviette mouillée.* — C'est la première fois que ces honneurs ont du charme pour moi. (*Il s'essuie à la serviette sèche, et laisse tomber sa bague. La duchesse, rayonnante de joie, la ramasse et la présente à l'empereur.*)

L'EMPEREUR. — Non, madame; ce diamant est en de trop belles mains pour n'y pas rester, et je vous prie de trouver bon que je l'y laisse.

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES. — Ah! sire, un diamant de ce prix!

L'EMPEREUR. — S'il a du prix, cette belle main lui en donnera bien davantage.

(*La duchesse, jetant les yeux sur le roi, lui demande ou sa permission pour accepter, ou son appui pour refuser.*)

LE ROI, *à l'empereur.* — Son embarras doit toucher Votre Majesté. Madame sent qu'elle ne peut accepter, et n'ose refuser.

L'EMPEREUR. — C'est moi, sire, qui me trouve ici le plus dans l'embarras. Exigerez-vous que je me prive d'un droit dont je jouis chez moi; je dis plus, que je contrevienne à un usage qui fait loi à la cour d'Autriche? Cette *loi inviolable dispense les empereurs, en toute rencontre, de reprendre ce qui leur est tombé des mains, quelque rare que soit l'objet* (*); elle ordonne même que cet effet demeure à quiconque l'aura trouvé.

LE ROI. — Il serait, je crois, difficile à Votre Majesté de mettre le doigt sur la loi qu'elle cite.

L'EMPEREUR. — Cela me serait si facile, que je ne m'exposerai pas, s'il vous plaît, à mettre sur cette loi-là un doigt en pleine contravention à ce qu'elle prescrit. Pour que je puisse vous montrer la loi, il faut donc que cette bague soit au doigt de madame, et non au mien.

LE ROI. — Vous l'ordonnez... (*Il fait signe à la duchesse de céder.*)

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, *à l'empereur.* —

(*) Manuscrit de M. Daru.

Digitized by Google

Puisque Votre Majesté l'exige, je me soumets avec reconnaissance.

LA DUCHESSE DE VALENTINOIS, *avec un mouvement de dépit.* — Quelle soumission! l'impertinente!

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES, *bas au comte de Bossu.* — Voyez-vous la figure de la Diane? quelle humiliation pour elle!

(*Pendant le* LAVER *de l'empereur, la duchesse de Valentinois* (Diane de Poitiers) *a donné à* LAVER *au roi. — Le roi prend la main gauche de l'empereur et passe avec lui dans la salle du grand couvert, dont les portes se ferment.*)

SCÈNE X.

LE PELOUX, LE COMTE DE BOSSU.

LE PELOUX. — Comte, un mot! je ne vous retiens qu'une seconde. Je tiens l'*ordre* d'arrêt. Je suis convenu avec l'empereur qu'après l'avoir vérifié, je lui ferai remettre, à dîner même, un paquet contenant de prétendues dépêches de Belgique, que nous avons fabriquées ici de concert : elles appellent l'empereur en toute diligence, pour arrêter les progrès de la révolte des Gantois. Au moment où je vous parle, on lui remet cette lettre : sa litière doit être à la porte. Ses relais sont prêts sur toute la route ; il va certainement quitter la table, et le fera en homme troublé des nouvelles qu'il reçoit, et en s'excusant à sa manière près du roi; et sans retard il montera dans sa voiture.

LE COMTE DE BOSSU. — Comment! il n'attendra pas la fin du dîner?

LE PELOUX. — Non; il ne veut pas courir le risque d'être précédé à Arras par un nouvel ordre qui pourrait être si vite expédié. Et puis il faut que son trouble paraisse le dominer!

LE COMTE DE BOSSU. — Mais sa voiture arrivée à la porte du château aussitôt que sa lettre!

LE PELOUX. — C'est que son écuyer a reçu lui-même des dépêches de Belgique qui l'ont décidé à cette précaution.

SCÈNE XI ET DERNIÈRE.

(*On entend un grand mouvement dans la salle du grand couvert. Les portes s'ouvrent, on voit un certain désordre dans cette salle.*)

LE ROI, LE CONNÉTABLE.

LE ROI, *agité et mécontent.* — Le voilà parti! quelle incartade! Eh bien! monsieur le connétable... qu'en dites-vous?

LE CONNÉTABLE. — Sire, ce brusque départ ne m'étonne pas infiniment.

LE ROI. — Ne vous étonne pas!... une véritable esclandre!

LE CONNÉTABLE. — Si l'empereur a été instruit des desseins formés contre lui?

LE ROI. — Et par qui l'aurait-il été?

LE CONNÉTABLE. — Votre Majesté elle-même ne lui a-t-elle pas dit les conseils que lui donnait la duchesse d'Étampes?

LE ROI. — Ses dispositions étaient faites avant.

LE CONNÉTABLE. — Oui, pour un prochain départ peut-être... les nouvelles de Belgique ont servi de prétexe au départ subit.

LE ROI. — Il va rompre la trêve, m'apporter la guerre dans la Picardie... Monsieur, allez dans vos terres! S'il faut me défendre, je commanderai l'armée en personne, et saurai me passer de monsieur le connétable : comme grand maître de ma maison, vous m'êtes inutile dans les camps; retirez-vous... (*Le connétable salue et se retire.*) Quel trouble m'agite!... quelles sinistres conjectures se présentent à mon esprit!.. quels présages pour l'avenir! Allons consulter sur tout ceci ma fidèle et chère amie, la duchesse d'Étampes.

FIN.

Digitized by Google

LA PROSCRIPTION

DE LA

SAINT-BARTHÉLEMY,

FRAGMENT D'HISTOIRE DIALOGUÉ,

EN CINQ ACTES ET EN PROSE;

PRÉCÉDÉ D'UNE ÉBAUCHE HISTORIQUE DES PREMIÈRES GUERRES DE COUR,

OU GUERRES DES GRANDS DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE,

NOMMÉES IMPROPREMENT GUERRES DE RELIGION,

ET DE RÉFLEXIONS SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY;

SUIVI DE REMARQUES SUR PLUSIEURS ACCUSATIONS PORTÉES PAR DIVERS HISTORIENS DE NOS JOURS CONTRE CATHERINE DE MÉDICIS.

La Saint-Barthélemy ne fut pas le crime du fanatisme :
ce fut celui du pouvoir absolu.

Digitized by Google

Digitized by Google

A

M. ANDRIEUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Je vous adresse le premier exemplaire de mon ouvrage, comme à la personne dont la bienveillance m'a le plus sensiblement touché dans des temps malheureux, et dont je désire le plus qu'il satisfasse le jugement et le goût.

RŒDERER.

10 août 1830.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Après avoir lu, il y a quelque cinquante ans, les principaux écrits qui concernent la Saint-Barthélemy, il m'est resté dans l'esprit que la *Henriade* était fondée sur une pure fiction; que le massacre n'était point l'ouvrage du fanatisme, mais d'une convulsion de la haine et de la peur dans quelques personnages de cour et dans un roi absolu.

Quand, au mois d'août 1829, Charles X a composé un ministère pour le renversement de la liberté, et qu'il y a fait entrer un personnage fameux par un plan de proscription hautement manifesté, et par ce propos, *que le roi, à son retour de l'exil, aurait dû faire tomber soixante mille têtes*, j'ai eu la curiosité de revoir l'histoire de la Saint-Barthélemy, d'étudier toutes les circonstances de cette grande proscription, et de vérifier si une cour perverse ne pourrait pas la recommencer de nouveau.

C'est le résultat de ce travail que je publie aujourd'hui.

Digitized by Google

ÉBAUCHE HISTORIQUE

DES

PREMIÈRES GUERRES DE COUR

OU GUERRES DES GRANDS,

IMPROPREMENT NOMMÉES GUERRES DE RELIGION,

DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE.

LIVRE PREMIER.

PREMIERS ÉLÉMENTS ET PREMIERS MOTIFS DE GUERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Division entre les maisons de Guise et de Montmorency. — Sujet de cette division. — L'ambition rivale des charges, des dignités, des bénéfices de la cour et de l'État, qui pouvaient s'obtenir de la faveur de Henri III ou de son indolence.

Ces guerres ont commencé entre la maison de Guise et la maison de Montmorency, ou, pour fixer les idées avec plus de précision, entre François de Guise et Anne de Montmorency.

Ce furent deux fléaux pour la France que ces deux hommes-là. Le président Hénault dit à leur occasion que le concours de plusieurs grands hommes est un malheur pour les États.

Le Laboureur, dont l'opinion est respectable, appelle François de Guise *héros qui aimait l'État et la religion.*

François de Guise était un homme d'esprit et de cœur, mais n'était ni un héros ni un grand homme. Qu'il aimât l'État, cela peut être; qu'il aimât la religion, cela n'est nullement prouvé. Ses propres intérêts l'occupaient avant tout, ce qui n'est pas héroïque.

Anne de Montmorency était fort inférieur en mérite à François de Guise.

Le concours des grands hommes est toujours une grande gloire et un grand bonheur pour les nations : ce qui a fait souvent leur malheur, ce sont les grands, c'est la petitesse, quelquefois la bassesse des grands.

La jalousie entre les Guises et les Montmorencys a d'abord eu pour objet, sous le règne de Henri II, les charges de l'État, les honneurs de cour, la faveur du prince.

Les uns et les autres, courtisans vulgaires, rivalisèrent de courtoisie envers Diane de Poitiers, favorite de Henri II.

Le duc d'Aumale, frère du cardinal de Lorraine, épousa une des filles que la favorite avait de son mariage avec Louis de Brézé, et cette alliance attira de grands bienfaits sur la famille.

Le connétable à son tour jugea nécessaire, pour élever son crédit au-dessus de celui des Guises, de marier le duc de Montmorency, l'un de ses quatre fils, à Diane, bâtarde de Henri II et veuve d'Horace Farnèse, bâtard du pape Paul III. Le jeune duc avait fait secrètement une promesse de mariage à mademoiselle de Pienne; le connétable obtint du roi un édit contre les mariages clandestins, et dans cet édit il fit insérer une disposition rétroactive qui s'appliquait à l'engagement de son fils. En

Digitized by Google

même temps, il demanda des dispenses au pape pour relever celui-ci de sa promesse. François de Guise commandait alors (1556) une armée en Italie contre le successeur de Charles-Quint, qui venait de se démettre de l'empire : il sollicita et intrigua près du pape pour empêcher la concession des dispenses, et fut cause d'un long retard pour l'expédition. Il était jaloux du crédit que la maison de Montmorency allait obtenir par le mariage qu'elle voulait conclure par jalousie contre la maison de Guise.

L'année suivante, le connétable perd par sa faute, et, si l'histoire dit la vérité, faute de sens, la bataille de Saint-Quentin contre le duc de Savoie; il a la cuisse cassée, il est fait prisonnier avec le maréchal de Saint-André et le comte de Montpensier (1). Le duc de Guise n'est guère plus heureux en Italie contre le duc d'Albe; mais du moins il reste libre. La bataille de Saint-Quentin avait répandu la terreur en France; Guise est rappelé d'Italie avec son armée.

En 1558, le duc de Guise est nommé lieutenant général et représentant de la personne du roi, tant pour le conseil que pour la guerre.

Il obtient des succès glorieux. Il chasse les Anglais de la France; il prend Calais, Guines, Thionville.

Marie Stuart, reine d'Écosse, sa nièce, épouse le Dauphin, qui devait être peu après François II.

Tout rit à l'ambition du duc : mais il néglige la maîtresse du roi; il s'attache à Catherine de Médicis; il déplaît à la duchesse de Valentinois, et elle appuie de tout son crédit le connétable absent. Elle lui écrivait, et faisait écrire le roi avec elle : le monarque lui servait de secrétaire, puis elle reprenait la plume. Plusieurs lettres de cette correspondance secrète sont à la bibliothèque du Roi. Elles sont de deux écritures, et finissent ordinairement par cette formule : « Vos anciens et meilleurs amis, *Diane* et *Henri* (2). »

(1) Garnier donne pour motif à la bataille de Saint-Quentin la jalousie du connétable et de l'amiral de Coligny contre le duc de Guise, qui avait fixé l'attention publique par ses exploits en Italie; jalousie qui les décida à une entreprise hardie sur les Pays-Bas, où la trêve de cinq ans n'était pas encore expirée. (T. XXVII, année 1557, p. 343.)

(2) Garnier, t. XXVII, p. 473 et suivantes.

Cependant Catherine de Médicis, toujours attentive aux intérêts de sa famille, « marie, en 1559, Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine, que Henri II avait amené avec lui en France encore enfant : les noces se firent à Paris le 5 février, avec une magnificence extraordinaire (1). »

Dans le même temps, le connétable marie Damville, un autre de ses fils, avec Henriette de la Marck, petite-fille de la favorite.

Guise est à peu près en disgrâce, Montmorency dans la plus haute faveur. Comment en usera-t-il? M. de Thou va nous le dire : « S'étant insinué fort avant, par ses lâches soumissions, dans les bonnes grâces de la duchesse de Valentinois, qui gouvernait entièrement l'esprit du roi, il lui conseille, pour se rendre maîtresse absolue de toutes les affaires, de remplir de toutes ses créatures toutes les places que son sexe ne lui permettait pas de remplir elle-même. »

On commença les destitutions par le premier président du parlement de Paris, parce que ce magistrat respecté avait refusé, dans un conseil que présidait le cardinal, d'opiner debout et découvert, ce qui ne se pratiquait que dans les conseils présidés par le roi.

On chassa ensuite le chancelier Olivier; mais comme on ne put obtenir de lui la démission de sa charge, on la divisa, et l'on créa un garde des sceaux (2).

Montmorency fait la paix à Cateau-Cambrésis. Quelle paix! Lorsque la France commençait à reprendre ses avantages sur l'Espagne, le traité lui fait perdre ce que les armes espagnoles n'auraient pu lui enlever par trente années de succès. Mais le connétable mettait fin par la paix au commandement du lieutenant général, et l'arrêtait dans sa gloire.

Au milieu des fêtes et des réjouissances que la cour donne pour célébrer le triomphe d'un favori et la défaite de son concurrent, Henri II meurt le 10 juillet 1559, âgé de quarante et un ans, laissant la couronne à François II, âgé de dix-sept, prince faible, dont la *majorité imaginaire* devait être pire qu'une *minorité réelle* (3). Le pouvoir royal est comme à l'abandon.

(1) De Thou, t. II, p. 662.

(2) *Idem.*, liv. I, t. I, p. 524.

(3) Le Laboureur.

Digitized by Google

L'histoire a-t-elle besoin de dire quelles mains vont s'en saisir ?

CHAPITRE II.

Les princes lorrains supplantent les Montmorencys à la mort de Henri II, et gouvernent François II, son successeur, par la jeune reine, qui est leur nièce. — Le duc François de Guise et le cardinal à la tête du gouvernement. — François dépouille le connétable de la place de grand maître de France.

François II renvoie la maîtresse de son père, avec elle le connétable de Montmorency.

La jeune reine est belle; le roi en est amoureux : le duc de Guise, son oncle, la gouverne; le duc de Guise gouvernant la reine, qui gouverne le roi, est donc appelé à gouverner l'État.

François de Guise est plus guerrier qu'administrateur et homme d'État; mais il a un frère déjà fameux dans les affaires : c'est Charles, cardinal de Lorraine, qui a joué un grand rôle à la cour de François Ier. Il a puissamment aidé ce prince dans les deux grandes occupations de sa vie : il a persécuté les protestants et s'est constitué *le dresseur des jeunes dames qui arrivaient à la cour* (1) : c'est un homme d'État.

Voilà donc le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère aîné, chefs du gouvernement, l'un pour la guerre, l'autre pour les finances; et le connétable de Montmorency est retiré dans ses terres.

Henri II à son avénement avait fait don à François de Guise, alors duc d'Aumale, de toutes les terres vacantes du royaume qui appartiennent au premier occupant; don si immense que le donataire en fit part à Jean de Bourbon, duc d'Enghien, soit, dit de Thou, pour diminuer l'envie en partageant ce qui la causait, soit pour apaiser le ressentiment du duc d'Enghien, que la mort de son frère avait justement irrité contre lui. Ce frère avait été assommé, à la Roche-Guyon, d'un bahut jeté étourdiment ou à dessein, par une fenêtre du château, par François de Guise, après le siége d'un fort de neige dont ces jeunes seigneurs s'étaient amusés, et pendant lequel il s'était élevé entre eux quelque différend.

(1) Brantôme.

Outre la charge de connétable, Anne de Montmorency possédait celle de grand maître de la maison du roi, appelé, depuis Louis XI, *grand maître de France*, comme si la cour était l'État, et la maison du roi le royaume.

Les historiens ont à peine remarqué cette charge, qu'ils ont regardée comme purement honorifique et lucrative; cependant elle était un reste de cette grande charge de maire du palais, qui a mis la seconde race de nos rois à la place de la première. Ses prérogatives la retraçaient encore assez pour faire naître la tentation et donner quelques moyens de la relever. Le grand maître avait sous ses ordres tout le service de la bouche du roi et des tables de sa maison; il avait pour clients tous les commensaux et les personnes qu'il recevait à sa propre table, plus splendide que celle du roi; il tenait les clefs du palais, il en commandait la garde, il en avait la police; il pouvait entourer le roi d'ennemis, le roi ne pouvait l'entourer de surveillants affidés à sa personne; il était maître de tenir le roi prisonnier, le roi ne pouvait rien contre sa liberté. La réunion de cette charge avec celle de connétable dans les mêmes mains, reconstituait l'ancienne mairie du palais. Le connétable de Montmorency n'avait pas l'esprit nécessaire pour le comprendre : cependant il trouvait assez d'importance à sa charge pour en être jaloux. Mais, de son côté, François de Guise la jugea utile à son ambition, et en fut envieux : il saisit le moment de la disgrâce du connétable pour l'en dépouiller et s'en revêtir. L'histoire de cette mutation entre pour beaucoup dans celle de la guerre des grands; elle fut cause, dit Castelnau, *des inimitiés couvertes, et plus grandes qu'auparavant, qui animèrent les deux maisons* (de Guise et de Montmorency). Voyons donc comment elle est arrivée.

Le connétable étant prisonnier en Flandre à la suite de la bataille de Saint-Quentin, perdue par sa faute, demande à Henri II, qui ne refusait rien à *son compère*, la survivance de la place de grand maître pour François de Montmorency, son fils aîné : rien de mieux mérité, puisque François avait épousé une fille naturelle du roi. Le roi l'accorde; le duc de Guise en est aussitôt informé. Il s'en plaint, il représente qu'il a exercé les fonctions de grand maître depuis la prison du connétable,

Digitized by Google

et qu'il les a remplies au mariage du Dauphin avec la reine d'Écosse : ne sentant pas qu'il y avait peu de noblesse à se faire un titre contre le connétable, d'un avantage dû à son malheur. Le roi, qui, pour répondre au duc de Guise, n'avait qu'à lui en faire la remarque, se trouve au-dessous du courtisan ; il est embarrassé de la demande qui lui est présentée ; il l'est au point de nier qu'il eût accordé la survivance dont il s'agissait : le roi de France a besoin d'un mensonge pour s'excuser de n'avoir pas prévu une basse sollicitation du duc de Guise. En conséquence, celui-ci, malgré la survivance de François de Montmorency, continue ses fonctions jusqu'au retour du connétable, qui les reprend, mais pour peu de temps. La mort de Henri II l'ayant éloigné de la cour, François de Guise exerce de nouveau la charge de grand maître ; mais alors il prend des précautions contre la survivance qu'il savait avoir été accordée, et fait signer au roi un édit portant abolition des survivances, même de celles qui seraient actuellement accordées : celle de la charge de grand maître tombe donc sous cette loi. Mais Guise ne s'en tient pas là. Le connétable était en disgrâce : pourquoi l'épargner ? Il ne suffit plus au prince lorrain d'avoir l'espérance de remplacer Montmorency après sa mort ; il veut qu'il soit dépouillé vivant, et se couvrir sans délai de sa dépouille. La charge ne pouvait être enlevée au titulaire par une destitution, on l'enlève par une loi, comme on avait enlevé la survivance à son fils. Une loi ne coûtait pas plus à imposer au roi qu'un coup d'autorité ; elle coûtait moins peut-être, parce qu'elle prétextait l'intérêt général. Une loi défend donc de posséder en même temps deux grands offices. Il devait être fait des exceptions à cette loi pour toute la cour ; mais elle devait être opposée comme loi générale au connétable de Montmorency. Il est averti qu'il faut opter entre la place de connétable et celle de grand maître. Il n'était pas préparé à croire qu'il pût se faire des lois contre lui : il se défend. Il faut négocier avec lui. La reine mère y met toute son habileté. *Après s'être bien fait tirer l'oreille*, dit Mézerai, le connétable donne enfin sa démission de la charge de grand maître, à condition toutefois que l'on créerait, pour dédommager François de Montmorency, une charge de maréchal de France *surnuméraire*. Cette condition fut acceptée, bien que la loi qui dépouillait le connétable exposât entre ses motifs la nécessité de supprimer les emplois inutiles, et en supprimât en effet plusieurs.

Catherine de Médicis, mère du roi, avait peu d'influence sur son esprit, qui était gouverné par la jeune reine et par les Guises ; mais elle voyait avec satisfaction l'humiliation du connétable, qui avait été le courtisan de la duchesse de Valentinois, et avait eu l'imprudence de dire que, excepté la bâtarde du roi qui était sa bru, il n'y avait aucun des enfants de ce prince qui lui ressemblât : injure que Catherine de Médicis n'avait pas oubliée, quoiqu'elle ne l'eût point méritée, et que le connétable se la fût permise uniquement dans l'idée de relever l'alliance de son fils.

CHAPITRE III.

Les Colignys, alliés à la maison de Montmorency, font cause commune avec elle. — État nominal des personnages opposés.

Une autre maison jouissait en France d'une haute considération à l'époque où nous sommes arrêtés, c'était la maison de Coligny. Elle était composée de trois frères : Odet, né en 1515, connu sous le nom de cardinal de Châtillon ; Gaspard de Coligny, l'amiral, né en 1517, et François, célèbre sous le nom de Dandelot, né en 1521. Leur père, Gaspard de Coligny, seigneur puissant et illustre en Bourgogne, s'était établi en France sous Louis XI ; il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, Louis XII à celle du Milanais, François Ier à Marignan : ce prince le fit maréchal de France, et lieutenant général de Champagne et de Picardie. Il épousa la sœur du connétable Anne, et cette alliance, jointe à sa naissance et à ses services, attira sur lui et sur sa famille les faveurs de la cour. Il mourut en 1522, laissant ses fils en bas âge.

L'amiral avait quarante-quatre ans en 1559 ; Dandelot, son frère, en avait trente-huit. François de Montmorency en avait vingt-quatre ou vingt-cinq ; Henri de Montmorency, vingt-six. François de Guise en avait quarante ; Charles, cardinal de Lorraine, en avait trente-neuf ; le cardinal de Guise, trente-sept.

Voilà huit personnages principaux, dont six

Digitized by Google

se trouvent au même âge, avec un avenir d'égale durée, la même ambition, les mêmes titres, au même rang, à l'entrée de la carrière des honneurs, des pouvoirs, des richesses; plusieurs ayant encore des frères et beaux-frères et d'autres parents qui seconderont leurs efforts. Vous voyez à l'extrémité de cette carrière tous les objets de leur ambition, flottant, nageant pour ainsi dire dans l'anarchie, s'offrant au plus adroit, au plus hardi, au lieu d'être distribués au plus digne par la main équitable et puissante d'un monarque révéré : pouvez-vous ne pas prévoir d'avance les longues et vives agitations qui vont se succéder?

Le duc de Guise, dont la première ambition fut d'envahir des places et de s'enrichir, n'épargna dans sa faveur aucun des contemporains dont l'âge ne lui permettait pas d'espérer la succession.

Depuis plusieurs années il voyait avec inquiétude la faveur des Colignys. Il s'était approprié l'honneur de la victoire de Renti, à laquelle Coligny avait eu plus de part que lui. Il s'était hâté de faire rompre la trêve de cinq ans que Coligny, chargé de négocier la paix, avait heureusement obtenue de l'empereur. Quatre ans après, lorsqu'il se vit maître de l'État, il dépouilla l'amiral du gouvernement de Picardie dont il était investi, et s'aliéna ainsi cette famille comme il s'était aliéné celle de Montmorency.

Le cardinal de Lorraine était insolent et dur. Le nouveau conseil du roi ayant résolu, pour l'économie, de réduire l'état des troupes royales à quinze cents lances et à cinq ou six mille hommes d'infanterie, les officiers réformés affluèrent à Fontainebleau. Les deux frères s'étaient partagé les rôles : le duc écoute, fait des réponses douces et polies; le cardinal fait planter des potences à la porte du château, pour y accrocher prévôtalement ceux qui seront trouvés le lendemain dans la ville.

CHAPITRE IV.

Intervention des Bourbons. — État nominal des personnes de cette maison; leur situation politique. — Le roi de Navarre et le prince de Condé se mettent en opposition avec les princes lorrains. — Un parti de mécontents se forme autour du prince de Condé; les trois frères Colignys sont du nombre. — Les protestants maltraités font partie des mécontents.

Les Montmorencys et les Colignys étant éloignés et mécontents, les Bourbons, sûrs de les avoir pour alliés, se mettent en avant.

Cette famille se composait alors d'Antoine, roi de Navarre; de Jeanne d'Albret, sa femme, digne fille de Marguerite de Valois, sœur de François Ier; du cardinal de Bourbon; de Louis de Bourbon, prince de Condé, tous deux frères d'Antoine. D'Antoine et de Jeanne étaient nés *Henri*, qui fut depuis Henri IV, et Catherine. Henri était alors âgé de six ans; Catherine était son aînée.

Le prince de Condé avait aussi un fils de six ans. Ces deux enfants devaient figurer bientôt en face de Henri de Guise, fils de François, et de Henri de Valois, qui fut depuis Henri III, plus âgé de peu d'années.

Les Bourbons étaient pauvres; le roi de Navarre devait sa petite fortune à Jeanne d'Albret; aucune faveur de la cour, aucune charge ne les aidait à soutenir leur rang. Le règne de François II semblait les inviter à espérer enfin quelques avantages. La grandeur des Guises les blessait, et l'envie se mêlait en eux à l'ambition.

Ayant appris l'avénement de François II, le roi de Navarre se mit en marche pour venir à la cour, mais à pas lents. Alors les Guises étaient maîtres de tout, et Montmorency se retirait. Le roi de Navarre et Montmorency se rencontrèrent à Vendôme, et autour d'eux se rassemblèrent les chefs des grandes maisons, aussi mécontents qu'eux du pouvoir des princes lorrains. Le roi de Navarre et le connétable étant réconciliés, par la conformité de leur situation et de leurs désirs, il se tint là une assemblée dont le connétable dirigea tous les mouvements par Dardois, son secrétaire. Il ne s'agissait pas de protestants et de catholiques, mais des moyens d'enlever le gouvernement aux Guises, et de punir *les étrangers coupables du crime d'envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, crime de lèse-majesté au premier chef*. On conclut néanmoins qu'il convenait de prendre une marche prudente, de s'attirer la bonne volonté de la reine mère, de négocier avec elle, d'ouvrir les yeux au roi,

Digitized by Google

et de solliciter quelques places, quelques pensions, et une part aux affaires.

Cependant Antoine arrive à Blois, où résidait la cour. Le duc de Guise occupait son appartement; le roi de Navarre fut longtemps à chercher une chambre et un lit. Le maréchal de Saint-André partagea son logement avec lui.

Ce prince, d'un caractère indolent, se contenta de quelques promesses que la médiation de Catherine de Médicis lui fit obtenir. Elle l'envoya en Espagne conduire Élisabeth de France, sa fille, à Philippe II qui l'avait épousée, et porter à ce prince l'ordre de Saint-Michel. Condé ne fut pas aussi facile à contenter. Antagoniste de François de Guise, il ne lui ressemblait guère, au moins à l'extérieur. François de Guise était d'une taille majestueuse; sa figure était sérieuse, comme celle de tous les hommes à grands desseins. Le prince de Condé était petit, poli, joli, quoique un peu contrefait, toujours chantant, toujours riant, toujours amoureux et galant; mais il était fier, courageux, dépensier, et sans biens.

Il se trouva bientôt circonvenu de gentilshommes que blessaient les réformes opérées par les Guises. Les affidés du connétable, de ses enfants, ses enfants eux-mêmes, refluèrent vers le seul compétiteur qui pût s'opposer aux nouveaux maîtres qu'avait la France. En mesurant des yeux ses forces et celles des Guises, le prince de Condé rencontra inévitablement les regards de cette multitude de mécontents que la persécution des Guises avait faits. Jusque-là il avait été fort indifférent aux questions du luthéranisme; tout l'effet qu'elles avaient pu produire sur son esprit, c'était de l'ennuyer; mais quand l'esprit de révolte l'eut gagné, il sympathisa fortement avec les sectaires irrités par la persécution: toutefois il ne quitta ni ses goûts ni ses maîtresses.

Les Colignys élevaient au-dessus du parti leurs têtes honorées; l'amiral et Dandelot, tous deux hommes réfléchis, d'un esprit exercé, affectaient d'approuver la réforme; ils y avaient entraîné le cardinal leur frère, qui s'y mit fort à l'aise en épousant la comtesse d'Hauteville en Normandie, en vivant publiquement avec elle, si bien qu'à la cour, où elle allait sans difficulté et où elle assista même aux noces de Charles IX, on la nommait indifféremment madame la cardinale, ou madame la comtesse de Beauvais, parce que le cardinal était comte et évêque de Beauvais. Les deux frères, hommes de tête et d'esprit, avaient adopté la réforme par raison; ils s'y étaient attachés, soit par humeur, parce qu'elle était la réforme, soit pour fronder à la cour des courtisans odieux, soit aussi par aversion pour les mauvaises mœurs du clergé catholique, confondues avec celles de la cour, dont elles étaient l'excuse; peut-être enfin par un sentiment naturel de compassion pour les protestants persécutés, et de révolte contre les persécuteurs. Le prince de Condé compta donc les Colignys parmi les appuis sur lesquels il pouvait se reposer.

CHAPITRE V.

Acte de tyrannie du roi contre les magistrats protestants, en plein parlement. — Signal de réunion des mécontents autour des Bourbons.

L'exécution d'Anne Dubourg donna le signal de la réunion à une foule de personnes qui s'entendaient sans s'être parlé.

Tout le monde sait l'histoire de cette abominable exécution: elle ne s'oubliera pas plus que la Saint-Barthélemy.

La duchesse de Valentinois, espérant s'enrichir par la confiscation des condamnés, et les Guises, toujours occupés du soin de se faire un parti parmi les catholiques, ne cessaient de solliciter le roi à des violences contre les hérétiques. Ils firent agir auprès de lui des magistrats du parlement, et ils vinrent à bout de persuader à ce prince qu'il fallait commencer par châtier ceux d'entre eux qui étaient favorables aux sectaires; que là était la racine du mal. Ils lui conseillèrent de se rendre au parlement pendant une mercuriale, sans y être attendu. Le 15 juin, le roi se rend au parlement, accompagné des princes de la maison de Bourbon, de François, duc de Guise, du connétable de Montmorency, et des cardinaux de Lorraine et de Guise. Là, il dit qu'il a cimenté la paix par le double mariage de sa sœur et de sa fille (1); qu'il faut maintenant finir l'affaire de la religion. Anne Dubourg observe qu'il serait bon d'examiner qui était l'auteur des trou-

(1) De sa sœur, mariée au duc de Savoie; de sa fille, Rénée, mariée au duc de Lorraine.

Digitized by Google

bles en matière de religion, de peur qu'on ne fût obligé de faire la réponse d'Élie à Achab : *C'est vous qui troublez Israël* (1).

Le roi s'offense de cette citation. Le connétable de Montmorency s'étant approché de lui pour prendre ses ordres, descend dans le parquet, saisit sur leur siége Dufour et Dubourg, et les livre au capitaine des gardes Montgommery, qui les conduit à la Bastille. Un autre capitaine des gardes va en saisir six autres dans leur maison, pour avoir opiné dans le même sens : une commission les condamne tous à être roués vifs et brûlés. Le roi avait annoncé qu'il assisterait au spectacle de cette exécution, lorsque, se donnant en spectacle lui-même dans un tournoi, il est frappé d'un coup mortel. Les Guises pouvaient sauver les magistrats proscrits, en faisant un appel à la clémence naturelle du jeune successeur ; ils ne le font point, ils avaient besoin de la terreur : Dubourg subit son supplice.

Alors tout afflue autour du prince de Condé ; les bannières de l'ambition trompée, de la justice lésée, des mœurs offensées, de la liberté de conscience révoltée, viennent se ranger sous celle qu'ont levée l'orgueil et l'ambition de ce prince, jusque-là regardé avec indifference ; et parmi ces bannières diverses on ne voit point celle du protestantisme évangélisant, travaillant à se propager par la force et à extirper la religion catholique.

CHAPITRE VI.

État respectif des partis : d'un côté, les Guises et la jeune reine, Marie Stuart ; de l'autre, les Bourbons, les Montmorencys, les Colignys. — Le roi mené par sa femme et les Guises. — Catherine de Médicis sans puissance, mais disposée favorablement pour les Bourbons. — État des protestants. — Assemblée du parti de Bourbon contre les Guises. — Délibération politique nullement religieuse. — Formation d'un conseil permanent.

L'objet dont il s'agit entre les partis est l'exercice du pouvoir royal, qui semble s'offrir aux mains qui voudront s'en saisir : celles du roi, âgé de quinze ans, indolentes et sans force, le laissent à l'abandon.

A côté du jeune monarque est la reine, Marie Stuart, princesse jeune, belle, spirituelle, qui le captive.

Plus loin et de côté, Catherine de Médicis, mère du roi.

En face sont les trois familles de grands que nous connaissons : les Guises, au nombre de six, et quatre sœurs ; les Montmorencys, au nombre de cinq, le connétable et quatre fils ; les trois Colignys.

Plus loin, mais plus haut, la maison de Bourbon, composée, comme nous l'avons dit, du roi de Navarre, de Jeanne d'Albret sa femme, du cardinal de Bourbon et du prince de Condé son frère, sans compter le jeune prince de Navarre, âgé de six ans.

Les mécontents politiques s'unissent à la Ferté, maison du prince de Condé voisine de la Picardie, avec les calvinistes. Là, le prince s'attache à l'amiral.

Les réformés commençaient à former une secte composée de personnes de tous les états ; ils se réunissaient en assemblées depuis Boulogne jusqu'à Bayonne, depuis Brest jusqu'à Metz.

Dans l'assemblée de la Ferté, on est bien loin de s'occuper de la prééminence du calvinisme sur le papisme, et des moyens de faire triompher les réformés, même de les soutenir contre les catholiques ; cela n'importait ni au prince de Condé ni aux Colignys. Ils avaient accueilli les calvinistes comme mécontents et non comme calvinistes ; ils les avaient pris sous leur protection, ils ne s'étaient pas mis sous la leur ; ils ne s'étaient pas dévoués à leur cause, ils les avaient admis à soutenir leurs intérêts personnels. Dans le fait, le triomphe du culte protestant n'aurait apaisé aucun des griefs de la maison de Bourbon et des Colignys ; et ceux-ci, en délivrant la France de l'oppression et de la tyrannie des Guises, faisaient pour les protestants tout ce que des hommes raisonnables avaient l'intention de leur accorder, savoir : la liberté de conscience. On ne discuta dans l'assemblée de la Ferté que des questions politiques où Condé et son parti avaient intérêt.

On y examine s'il n'appartenait pas à la nation de former un conseil d'administration, lorsque le roi n'était pas en état de gouverner? C'était là l'affaire des Bourbons.

Ce fut pour combattre l'opinion exprimée à

(1) De Thou, t. II, p. 571.

Digitized by Google

ce sujet par les mécontents, que du Tillet, le plus éclairé des publicistes du temps, fit le fameux mémoire où il établit que le roi majeur, c'est-à-dire à quatorze ans, a seul le droit de nommer ses ministres.

On demanda ensuite si la principale noblesse n'était pas en droit de requérir la convocation des états généraux, et de l'exiger.

En troisième lieu, si les députés n'étaient pas en droit de se faire escorter par un certain nombre d'hommes armés pour leur sûreté, soit pendant la route, soit pendant leur séjour à la cour.

En quatrième lieu, si une assemblée de ces mêmes personnes ne pourrait provisoirement donner force de loi à ses décisions.

En cinquième lieu, s'il n'était pas permis de tuer les oppresseurs de la liberté publique, au cas qu'ils ne pussent être jugés dans la forme ordinaire.

Ces questions, réduites à leur simple expression, étaient de savoir si le prince de Condé et les Colignys ne pouvaient pas se mettre à la tête du gouvernement, en chasser les Guises à force ouverte, et les faire tuer.

CHAPITRE VII.

Conjuration de Lyon, appelée *conspiration d'Amboise*, des Bourbons et adhérents, contre les princes lorrains. — Les Guises en font une boucherie à Amboise, après les y avoir attirés par surprise.

On forme un conseil à Lyon.

La Renaudie, gentilhomme d'une bonne maison de Périgord, homme d'épée et nullement théologien, aimé et estimé du prince de Condé, va consulter à Lausanne et à Genève sur le parti qu'il convient de prendre. Il rapporte de Genève une consultation de François Hottman, fils d'un conseiller au parlement de Paris, et l'un des plus célèbres jurisconsultes de son temps. Les conjurés se réunissent à Nantes. La Renaudie y harangue avec véhémence; il accuse les Guises d'avoir privé la nation du droit de s'assembler, de composer seuls le conseil pendant le bas âge du roi, d'en éloigner les princes du sang, qu'il dit être *magistrats nés du royaume dans un temps de minorité;* de priver, sous prétexte d'économie, les anciens officiers domestiques de leurs emplois, tandis qu'ils doublent les gages de leurs affidés; de se revêtir des grands offices, des grands gouvernements, et d'en dépouiller des hommes tels que le connétable de Montmorency et l'amiral de Coligny. On voit ici à découvert des intérêts politiques et personnels, appuyés sans doute sur les droits les plus certains, mais enfin différents des intérêts religieux. Ceux des calvinistes ne seront pas exclus de la protection des conjurés, mais ils ne sont pas l'objet de la conjuration : on ne s'occupera point de leurs succès, de leurs progrès, même de leur défense; on ne protégera que le droit de se défendre eux-mêmes, que la liberté de se servir, pour leur conservation ou leur propagation, des moyens qui leur sont propres : l'exercice du culte, la parole, et l'exemple.

Non-seulement les conjurés ne sont point fanatiques des opinions des calvinistes, mais ils ne croient ni au fanatisme des calvinistes ni même à celui des catholiques. La Renaudie, après avoir représenté les magistrats arrachés de leur siége, traînés sur un échafaud, brûlés, pour avoir déclaré qu'ils croient la tolérance juste et nécessaire, s'écrie : « Plût à Dieu « qu'une piété mal entendue, un zèle aveugle mais vrai, le fanatisme enfin (voyez quel « vœu j'ose former!), dirigeât nos persécuteurs! « du moins nous apercevrions un terme à nos « maux, car la vérité triomphe tôt ou tard. « Mais... regarderai-je comme un dévot, comme « un chrétien, un homme dont la conduite est « directement opposée aux maximes de l'Évangile, un prêtre qui, dans une cour débordée, est encore un objet de scandale? (Il parlait du cardinal de Lorraine.) N'entends-je « pas débiter dans les rues que les princes « lorrains sont les vrais descendants de Charlemagne, que les Capets sont des usurpateurs? Si cette fable s'accrédite, il ne leur « manquera qu'un ordre émané de Rome pour « parvenir à leur but; et Rome le fera-t-il longtemps attendre? »

Après ce discours, la Renaudie communique la consultation, et fait connaître les dispositions des princes et celles des puissances étrangères en faveur des réformés. On convient de signer d'abord une protestation de fidélité au roi, ensuite de rédiger une requête qui lui serait présentée, pour demander l'expulsion des Guises. On prévoit le cas où les porteurs de la requête seraient écartés du trône par les Guises. En ce

Digitized by Google

cas, s'écrie-t-on, qu'ils meurent de la mort des tyrans! La présentation de la requête devait avoir lieu à Blois, le 15 mars.

Dans l'intervalle, la conjuration se découvre. Guise est nommé lieutenant général pour le temps et le fait de la conspiration. La reine consulte les Colignys, feignant d'ignorer qu'ils soient d'accord avec les conjurés. Les Colignys feignent, de leur côté, d'ignorer les griefs des conjurés, excepté celui de la persécution, qu'on ne pouvait nier. En conséquence, ils conseillent de désintéresser les protestants en leur accordant liberté de conscience et amnistie.

La cour se rend à Amboise. Le prince de Condé s'y rend avec ses gentilshommes; des troupes de réformés s'avancent.

Nemours va au-devant. Il propose de déposer les armes, et s'offre à conduire les pétitionnaires au pied du trône : on souscrit à son offre. Sur sa parole, on entre désarmé dans Amboise. Malgré les réclamations de Nemours, dont l'honneur est engagé, on jette les pétitionnaires dans les prisons, on en fait mourir douze cents.

CHAPITRE VIII.

Faiblesse du prince de Condé, qui désavoue son parti. — Fausse générosité du duc de Guise. — Bévue de quelques historiens, qui représentent les deux princes comme héroïques dans cette circonstance. — La conjuration n'avait pour objet aucun intérêt de religion. — Les Montmorencys partisans secrets du prince de Condé.

Le prince de Condé voit ruisseler le sang de son parti dans Amboise, et douze cents cadavres suspendus à de longues perches aux murs d'enceinte de la ville. Il demande à prouver devant le roi et devant la cour, non que les victimes étaient irréprochables, que c'étaient des Français dévoués à leur roi, que leur but était de lui faire connaître d'utiles vérités; mais qu'il n'était pas leur complice.

« Si quelqu'un, dit-il, est assez hardi pour « soutenir que j'ai tenté de révolter les Fran- « çais contre la personne sacrée du roi, *et que* « *je suis auteur de la conspiration*, renonçant « au privilége de mon rang, je suis prêt à le « démentir par un combat singulier. »

« Et moi, dit aussitôt le duc de Guise, je ne « souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci « d'un pareil crime, et je le supplie de me « prendre pour second. »

Les narrateurs de cette étrange scène y voient deux héros, deux actes héroïques. De la part de Condé, c'est, disent-ils, un appel courageux à l'ennemi de la patrie qui est aussi le sien, et qui, dans cette circonstance, est à peu près maître de son sort. De la part de Guise, c'est la généreuse garantie d'une dénégation dont il lui importait et dont il lui était facile de prouver la fausseté.

Le fait est que Condé trahit son parti, car il avoua une conspiration, en affirmant qu'il n'y était pas entré. Il déclara cette conspiration criminelle, en protestant qu'il n'en était pas complice. Il rachète, à la vérité, ce qu'il y a de lâche dans cette trahison en s'attaquant personnellement à son ennemi; mais la trahison reste.

Guise ne veut ni combattre son ennemi, ni en triompher par l'autorité sans le combattre : on pourrait douter que cette conduite fût aussi brave que décente, si l'on n'était frappé de ce qu'elle a d'habile. Le duc de Guise sentit à l'instant tout l'avantage que lui donnait la dénégation du prince de Condé, qui accusait les victimes sacrifiées, justifiait l'épouvantable et inutile effusion de tant de sang, et se dégradait; il vit avec joie l'heureuse occasion, sinon d'acquérir l'amitié du prince, au moins d'étonner sa haine par l'apparence d'une générosité héroïque. Ajoutons, avec Castelnau, que le duc de Guise jugea plus prudent de laisser subsister un si puissant ennemi, que de prendre sur lui l'événement d'une si grande condamnation.

Cette fameuse scène ne présente que deux grands, qui, dans les affaires où ils entraînent les petits, ne sont occupés que d'eux-mêmes; et c'est là une de ces bonnes leçons de l'histoire qu'il ne faut pas refuser.

Quoiqu'un grand nombre d'écrivains du temps aient fait de la pétition d'Amboise une affaire de *religion*, les plus éclairés ont pensé, comme l'a dit un des plus judicieux, *qu'il y eut plus de mal contentement que de huguenoterie;* et, dans le fait, les écrits répandus dans le temps par les écrivains du parti affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la reli-

Digitized by Google

gion (1), mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises et procurer l'assemblée des états, dans laquelle on aurait pu modérer les édits portés contre les calvinistes. Ce sont les écrits des Guises, leurs déclarations adressées aux parlements, aux gouverneurs de province et aux princes étrangers, qui ont répandu que la conjuration avait pour objet de changer la religion, et d'établir en France une république.

Le connétable fut chargé d'aller informer le parlement des événements d'Amboise; on croyait le placer dans l'alternative de se rendre suspect à ses amis en blâmant les conjurés, ou odieux au roi en les épargnant. Il se borna à présenter cette considération : que comme un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, ainsi, et à plus forte raison, le roi n'a pu voir sans irritation qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres. Ainsi, il laissa la liberté de croire que les Guises n'étaient pas irréprochables; que leur dureté et leur mauvaise administration avaient poussé des malheureux à la démarche dont ils avaient été si cruellement punis.

CHAPITRE IX.

L'hypocrisie des Guises met la prétendue conspiration punie à Amboise sur le compte du calvinisme, et fait paraître un édit portant abolition des crimes commis sous prétexte de religion. — Le chancelier Olivier meurt de douleur; Catherine de Médicis le remplace par Michel de l'Hôpital. — Le prince de Condé, les Montmorencys, les Colignys, se retirent dans leurs terres.

L'hypocrisie des Guises ayant mis sur le compte du calvinisme la révolte des peuples opprimés, qu'échauffaient des grands offensés, ils imaginèrent de terminer l'affaire d'Amboise par un édit portant abolition de tous les crimes commis sous le prétexte de la religion (2), pourvu que les coupables rentrassent dans le sein de l'Église.

Le chancelier Olivier mourut de douleur à la suite de l'exécution d'Amboise. Il ne voulut pas voir le cardinal de Guise; il s'écria, en refusant sa visite : *Maudit cardinal, tu te damnes, et nous fais tous aussi damner.* Catherine le remplaça par Michel de l'Hôpital, voulant s'appuyer de ses sages conseils contre la puissance des Guises.

Depuis qu'ils se trouvaient bien affermis, ils dédaignaient de lui communiquer les affaires; elle avait cessé aussi d'avoir confiance en eux. A la naissance de leur pouvoir avaient commencé les variations qu'on a tant reprochées à cette reine, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes. Un jour, disent les historiens, favorable aux religionnaires, elle recevait leurs écrits et semblait approuver leur doctrine; le lendemain, elle leur était contraire. Certes, ces variations avaient des causes bien autres que les opinions religieuses! Elle était favorable aux Guises quand elle craignait Condé, Montmorency, Coligny; ou à ces derniers quand la puissance des Guises l'humiliait ou l'inquiétait. Elle agissait alors d'elle-même, comme le chancelier de l'Hôpital lui conseilla d'agir quand il eut sa confiance; et l'on peut croire qu'elle la lui donna parce qu'il pensait comme elle, et non qu'elle pensât comme lui quand elle lui eut donné sa confiance. Pendant tout le règne de François II, la reine fut vacillante comme le caractère du roi.

Montmorency, Condé et tous les grands du même sentiment quittèrent la cour. Montmorency alla bouder dans ses terres, et le prince de Condé se rendit à Nérac pour se plaindre au roi de Navarre des mauvais traitements qu'il avait éprouvés à Amboise.

CHAPITRE X.

La reine assemble des notables à Fontainebleau. L'assemblée arrête la convocation d'un concile national et des états généraux à Orléans. — Les Guises font de l'assemblée des états un piége contre les princes de la maison de Bourbon. — Le prince de Condé est condamné à mort.

La reine, par esprit de conciliation, les Guises, pour sortir d'une position équivoque, assemblèrent des notables à Fontainebleau le 21 août 1560. Les princes, les plus puissants

(1) Anquetil, liv. I, p. 65. — Mémoires de Condé, t. I, p. 347. — De Thou, liv. XXV. — Davila, liv. II.
(2) Édit de 1560.

Digitized by Google

seigneurs, les chevaliers de l'ordre, les principaux magistrats des parlements, s'y rendirent. Chaque parti fit une grande ostentation de principes : c'était à qui montrerait plus d'amour et de zèle pour l'État, et chacun faisait entrer dans son système de bonheur public l'intérêt de son culte; les Guises pour aider la domination politique de la domination religieuse, les Condé pour aider la résistance à l'oppression politique, des intérêts de la liberté de conscience.

La conclusion fut qu'il serait incessamment convoqué un concile national et une assemblée d'états généraux à la fin d'octobre, à Orléans.

Dans l'intervalle, il est croyable que les Bourbons remuèrent pour avoir des partisans dans les états, et il est certain que les Guises ne négligèrent rien pour faire de cette réunion un piége dans lequel le prince de Condé, si bien disculpé à Amboise par le duc de Guise, trouvât la peine de son aversion pour les Lorrains.

Les trois frères, Antoine, roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, se rendent à Orléans. Le roi fait arrêter le prince de Condé, nomme une commission pour le condamner. *Il faut*, disaient les Guises, *couper d'un seul coup la tête à l'hérésie et à la rébellion.*

La tyrannie des Guises n'en voulait qu'à la révolte, mais ils craignaient de donner lieu de penser que la révolte n'en voulait qu'à leur tyrannie; il fallait qu'elle se fût élevée contre de bons et fidèles catholiques, et qu'elle fût inspirée par l'hérésie.

Le roi de Navarre s'humilia en vain devant le cardinal de Lorraine pour sauver son frère; il fut rebuté durement par le duc de Guise (1). La mort du roi de Navarre lui-même fut résolue; on décida qu'il serait assassiné sur un signe que ferait le roi dans son appartement. Mais il répondit si modestement, si humblement, que le roi le laissa sortir. Il entendit en se retirant un des Guises qui, outré de le voir échappé, s'écria en parlant du monarque : *O le lâche ! ô le poltron* (2) !

(1) Anquetil, liv. I, p. 83.
(2) D'Aubigné, Cayet, Laplanche.

CHAPITRE XI.

Mort de François II avant la signature de l'arrêt de mort prononcé contre le prince de Condé. — Charles IX, âgé de dix ans, est roi. — Catherine régente, aidée des conseils de l'Hôpital. - Le roi de Navarre lieutenant général du royaume. — Anne de Montmorency rentré en grâce à la cour. — Les Guises restent à la cour, mais leur position est changée.

L'arrêt du prince de Condé n'était pas encore signé par tous les juges, quand on apprit que le roi, languissant depuis un mois, était à l'extrémité. Condé attendait son arrêt en homme de cœur, et même, si l'on en croit les écrits du temps, avec sa bonne humeur ordinaire. Il écrivait à sa femme des lettres pleines de consolation, lorsqu'on lui annonça la mort du roi.

A François II succède Charles IX, roi de dix ans. Catherine de Médicis, aidée des sages conseils de l'Hôpital, se saisit de la régence, de concert avec le roi de Navarre, qui est déclaré lieutenant général du royaume. Le prince de Condé est délivré de sa prison, un délai est convenu avec lui pour sa justification. Le connétable Anne de Montmorency revient à la cour. Disgracié par François Ier à la fin de son règne, vengé par Henri II qui le mit à la tête de ses affaires, maltraité sous François II, il est rappelé par Charles IX, tant il y a de raison et de justice dans la cour des rois despotiques. Le connétable s'employa à établir la bonne intelligence entre la régente et le lieutenant général du royaume.

Les Guises restèrent à la cour, mais leur position était changée et leur caractère ne l'était pas. La régente s'était flattée de tout concilier, de tout balancer, en faisant jouer la crainte et l'espérance sur les partis opposés. Concilier était le vœu naturel d'une âme qui n'était pas méchante, et balancer les intérêts était un moyen digne d'un esprit qui n'était pas ordinaire. Cette marche était aussi convenable à la position d'une régente, qui ne devait pas trancher entre des grands dont la majorité du roi pourrait faire cesser les querelles.

CHAPITRE XII.

États d'Orléans. Leur indifférence pour les dissensions religieuses. — Les Bourbons et le connétable unis pour provoquer la recherche des dons faits sous le

Digitized by Google

règne précédent, dans la vue de faire dégorger Guise et autres princes lorrains. — Les Guises se lient avec l'Espagne par son ambassadeur.

Cependant les états généraux étaient assemblés à Orléans. Le nouveau roi s'y rendit avec toute sa cour.

Les séances durèrent tout le mois de janvier 1461. On les prorogea au mois de mai suivant.

Les objets qui occupèrent cette session méritent d'être remarqués : ils portent témoignage de l'éloignement qu'avait le fond de la nation pour les dissensions religieuses; son attention était tournée vers d'autres intérêts (1).

L'objet qui intéressait le plus la cour, c'étaient les finances. Le roi de Navarre proposa la recherche des dons et gratifications faites durant le règne précédent. Son but était moins de servir l'intérêt public que d'attaquer les Guises. Bientôt les Bourbons voulurent leur expulsion, et menacèrent d'aller à Paris faire déclarer, par le parlement, le roi de Navarre régent du royaume, si l'on ne chassait les Lorrains.

Le connétable était de ce parti; il était prêt à se rendre à Paris, quand Catherine, d'après le conseil de l'Hôpital, lui fait donner par le jeune roi l'ordre de rester près de lui, et de faire sa charge de grand maître. Cet ordre arrêta tout. On resta : Catherine soutint les Guises dans cette première bourrasque (2).

Mais en même temps elle voit une étroite liaison entre eux et l'ambassadeur d'Espagne, qui jouait en France le rôle de ministre d'État, louait, improuvait hautement, depuis que Catherine elle-même, après la mort de Henri II, avait réclamé une sorte de protection de la part de Philippe II.

Elle montra alors des égards aux calvinistes, par courtoisie pour les Bourbons. Elle aurait fait jouer cette bascule avec succès, si le connétable, rappelé par elle, était au moins resté neutre; mais il se réunit aux Guises, qui l'avaient chassé et dépouillé sous le règne précédent.

CHAPITRE XIII.

Le connétable se réunit aux Guises. — La crainte d'être recherché pour ses concussions le réunit aux princes lorrains. — Ils s'adjoignent un autre concussionnaire, le maréchal de Saint-André. — Le prince de Condé obligé de ployer devant le triumvirat. — On dissout ses troupes par un édit qui défend les assemblées de protestants.

Quelle cause détermina cette bassesse? Examinez les choses; elles vous répondront mieux que les écrivains du temps.

Le connétable avait été le persécuteur des protestants; il avait saisi de sa main Dubourg et Dufour sur les bancs du parlement : qu'avait-il à espérer de la régence du roi de Navarre qui était protestant, et de l'influence de la reine mère qui inclinait vers les Bourbons et vers la doctrine des protestants, leurs affidés?

Il avait de profonds ressentiments contre les Guises; mais, se réunissant avec eux, il partageait les bénéfices de l'anarchie, et trouvait des dédommagements qui convenaient fort à sa cupidité.

D'ailleurs, on avait attaqué les Guises pour les dilapidations des finances pendant le court règne de François II : n'était-il pas plus que probable que les attaques remonteraient bientôt au règne de Henri II, et par conséquent aux abus dont le connétable avait profité, et dont il avait été l'auteur?

Et en effet, les députés de Paris aux états généraux s'étant réunis en assemblée particulière pour délibérer sur les propositions qui seraient portées à la seconde session des états, prorogée au mois de mai, il fut arrêté qu'on y proposerait de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois non-seulement aux Guises, mais aussi à la duchesse de Valentinois, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour. C'était tout ensemble menacer le connétable et son fils, marié avec une fille de la duchesse, accuser son administration et ruiner sa famille : il fallait donc qu'il se réunît aux Guises pour éviter la honte et le dommage qui le menaçaient; heureux de pouvoir masquer des motifs peu honorables par une apparence de zèle pour la religion catholique et d'aversion pour les protestants!

L'animadversion publique nommait entre les dilapidateurs et les concussionnaires du temps de Henri II le maréchal de Saint-André, homme de plaisir, pour qui Henri II avait une ami-

(1) Anquetil, liv. I, p. 96.
(2) *Idem*, p. 100.

Digitized by Google

tié d'enfance, et célèbre par ses profusions et son avidité. Il s'était, ainsi que la duchesse de Valentinois, gorgé de confiscations qu'ils faisaient prononcer contre les calvinistes.

Le connétable Anne de Montmorency, le duc François de Guise, se groupèrent donc devant leurs accusateurs avec Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, pour former une opposition intestine à la cour et au conseil, sous la protection de Philippe II, roi d'Espagne; et avec le concours de son ambassadeur. Le public voulut bien donner à cette opposition, odieusement anarchique, le nom de triumvirat. C'est de cette réunion de trois concussionnaires que devait sortir la Ligue.

Dès lors, deux partis bien distincts se déclarèrent hautement dans l'État: celui des triumvirs avec les catholiques, celui des mécontents avec les réformés. La régente était entre ces deux partis; elle conservait une apparence d'autorité par le soin qu'elle prenait de les concilier, par le désir qu'elle montrait de les satisfaire. Elle inclinait pour le prince de Condé, mais la position du triumvirat donnait trop d'avantage à ses ennemis; il fallut négocier pour lui.

La question, quand le triumvirat se forma, consistait à savoir si les trois personnages qui le composaient devaient être éloignés du gouvernement comme concussionnaires, et si les Bourbons les remplaceraient. Depuis l'usurpation des triumvirs, la question est de savoir ce qu'on fera du parti protestant qui fournit des troupes au prince de Condé; s'il pourra lui en fournir encore, ou si on l'en empêchera. On colore des deux parts les intérêts de sa faction de prétextes religieux; on stipule en plénipotentiaires du catholicisme et du calvinisme pour la cupidité menacée sur ses trésors, et pour l'avidité envieuse qui voulait en amasser à son tour.

A la suite de longues négociations et de fréquentes consultations avec le parlement, parut un édit, au mois de juillet 1561. Cette loi interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes; les évêques connaîtront du crime d'hérésie, et ne pourront prononcer une peine plus grave que le bannissement; la peine de mort est prononcée contre les prédicateurs catholiques qui se permettront des qualifications injurieuses ou séditieuses contre les calvinistes.

Les calvinistes gagnèrent à cet édit l'abolition de la peine de mort contre l'hérésie prouvée; mais l'interdicton des assemblées ruinait les espérances du prince de Condé. Aussi était-ce le triomphe des Guises. François de Guise dit en sortant du parlement: *Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau.*

Le prince de Condé était aussi mécontent que le duc de Guise était glorieux de son succès. Il était inévitable que le premier favorisât sourdement des infractions à la loi. Cependant l'édit fut suivi de raccommodements de cour qu'on osait appeler réconciliations. Le prince de Condé et le duc de Guise s'embrassèrent, mangèrent ensemble, et, la haine dans le cœur, se jurèrent une amitié éternelle (1).

Bientôt les protestants du parti de Condé osèrent plus qu'auparavant; des rixes s'élevèrent entre eux et les catholiques, des violences furent exercées des deux parts.

Il devait arriver tout naturellement, quand la guerre fut allumée entre les grands dits catholiques et les grands dits protestants, quand il y eut deux armées, deux généraux, non pour l'intérêt du catholicisme ou du protestantisme, mais pour l'intérêt de leur grandeur, qu'il y eût aussi plus de troubles entre les catholiques et les protestants vrais, que les rixes se multipliassent, que les disputes, les injures devinssent plus sérieuses, plus meurtrières; les bancs des églises, les pupitres et les lutrins durent en souffrir beaucoup, et les images, ainsi que les reliques, en éprouver de notables dommages. Toutefois, les prédications, les incitations de l'orgueil théologique, ne furent pas cause de grands ravages. Les capitaines du prince de Condé furent bien autrement influents dans les désordres attribués au fanatisme. Dès 1560, les calvinistes eurent des capitaines autorisés par le prince, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil de troupes réglées. Peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comtat, et plusieurs autres, prirent des villes, ruinèrent le pays plat.

(1) Anquetil, liv. I, p. 109.

Digitized by Google

Les états généraux, convoqués à Pontoise au commencement de l'année 1561, se rendirent ensuite à Saint-Germain, où le roi fit l'ouverture de la session.

Le déchaînement fut extrême contre le clergé de la part de la noblesse et du tiers-état. Un cri général s'éleva contre les richesses de l'Église et contre leur mauvais usage. Le clergé offrit, pour apaiser ces rumeurs, le premier don gratuit qu'il ait payé.

Le colloque de Poissy se tint au mois d'août de la même année. Le 9 septembre, le roi s'y rendit. Le chancelier fit l'ouverture. Toujours homme d'État, toujours judicieux, il insinua que les catholiques devaient se relâcher sur quelques articles pour ramener les calvinistes, ce qui indigna les évêques.

Marie Stuart, devenue inutile aux Guises, retourna en Écosse.

Les historiens sont fort embarrassés pour décrire l'état des affaires à la fin de 1561 et au commencement de l'année suivante; ils croient voir le fanatisme des sectes contrevenir par un mouvement spontané aux conditions de l'édit, et ils ne remarquent pas de part et d'autre les chefs de la faction et leurs capitaines permettant, excitant les infractions, échauffant, irritant les partisans des deux cultes, parce qu'ils trouvaient utile de les tenir en haleine, et de les accoutumer à des attaques et à des rencontres qui leur préparaient des soldats pour des combats plus décisifs. Dans ces circonstances, le chancelier de l'Hôpital suggéra à Catherine de demander à tous les parlements des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils furent assemblés à Saint-Germain (1).

Le chancelier circonscrivit leur délibération dans ces termes :

« Est-il avantageux au royaume de permettre ou de défendre les assemblées des calvinistes?

« Supposant même la religion des calvinistes mauvaise, est-ce une raison de la proscrire? ne peut-on être bon sujet du roi sans être catholique, même chrétien?

« Nous sommes ici, dit-il aux magistrats, non pour établir la foi, mais pour régler l'État. »

Les questions de l'Hôpital, traduites selon l'intention qui les faisait proposer, pourraient se présenter ainsi : La liberté du calvinisme fera-t-elle cesser ou non les motifs qui déterminent un grand nombre de calvinistes à se ranger sous les drapeaux de la faction de Condé?

De la discussion parlementaire sortit un édit nouveau, qui fut célèbre sous le nom d'*édit de janvier* 1562.

Les calvinistes s'étaient emparés à force ouverte de quelques églises : l'édit ordonne qu'elles seront rendues et regarnies des croix, images et reliques enlevées. Ils s'étaient opposés à la levée des dîmes et autres revenus de l'Église catholique : il leur fut défendu d'y mettre obstacle. L'édit leur enjoint, de plus, de garder les jours de fête et d'observer la police extérieure du culte catholique; il leur interdit enfin de marier ensemble des parents au degré prohibé.

Mais ce ne sera plus un crime d'être hors de la religion catholique; la loi permet aux calvinistes l'exercice de leur religion; ils pourront s'assembler hors des villes et sans armes : les magistrats veilleront à ce qu'ils ne soient ni troublés ni injuriés. Ils ne pourvoiront pas par des tributs aux frais de leur culte, mais par des contributions volontaires. Les ministres ne se permettront ni injures ni invectives, ni contre les prêtres ni contre les cérémonies catholiques; ils s'interdiront les prédications ambulantes et hors de leurs églises; ils recevront dans leur église le magistrat qui pourra s'y présenter; enfin, ils ne tiendront de consistoire, ou assemblée générale des ministres, qu'avec la permission de la cour.

Toutes ces concessions sont provisoires, et en attendant la décision du conseil général.

Le chancelier de l'Hôpital, dont les conseils avaient autorisé Catherine, était un homme droit et éclairé; mais il regardait les excès des protestants et des catholiques comme des effets naturels d'un conflit d'opinions religieuses et des progrès de la secte nouvelle dans l'esprit des peuples; tandis que c'était le produit des influences exercées par des grands, ennemis les uns des autres, et par leurs affidés, à l'effet de grossir et d'exciter leur parti.

CHAPITRE XIV.

Les Guises feignent de se retirer, par mécontentement de l'édit de tolérance; ce n'était qu'une feinte con-

(1) De Thou, liv. XXIX. — Davila, liv. II. — Pasq., liv. IV, lettre XIII.

Digitized by Google

venue avec le connétable et Saint-André. — Le duc de Guise, dans son voyage, fait attaquer les protestants par des armes catholiques, pour pousser tous les catholiques contre Catherine et Condé. — Massacre de Vassy, ou plutôt soulèvement des catholiques contre la reine et Condé.

Les Guises voient avec un profond mécontentement ce qu'ils regardent comme le triomphe de Condé et de la régente. C'en était du moins la préparation. Pour sortir de cette humiliation, ils ont recours à une insigne perfidie.

Ils déclarent que l'édit de janvier est la perte de l'État et de la religion, qu'ils ne veulent pas être témoins des catastrophes que cette funeste loi prépare, et qu'ils se retirent.

Ils se rendent en effet en Lorraine; mais ils laissent à la cour deux confidents, deux complices de leur dessein, qui aideront à faire rentrer le duc de Guise triomphant à Paris. Ces complices sont le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. Deux autres agents déclament hautement, impudemment contre la loi réprouvée: ces agents sont le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne.

Les Guises s'assurent de la bonne volonté du duc de Lorraine, négocient avec les princes allemands, les détournent d'envoyer des troupes aux réformés.

Catherine cependant gouverne paisiblement. De bonnes lois, de sages règlements signalent sa confiance en son digne chancelier. Les Bourbons, dégagés de toute inquiétude, se divertissent, oublient les affaires; leurs amis, leurs ennemis s'oublient eux-mêmes dans des liaisons de galanterie, dans les fêtes, dans les voluptés qui en sont les suites ordinaires. Le roi de Navarre rêve aux espérances que l'Espagne lui donne de la restitution de son royaume. Pendant ce temps-là le prêtre italien crie; l'ambassadeur espagnol répand l'or et les menaces, intimide et corrompt; Saint-André tracasse; et le vieux connétable, devenu sournois et sombre attend pour devenir féroce, de brutal qu'il était, le signal qui sera donné par son nouvel ami, qui naguère était son spoliateur.

Bientôt on apprend que le duc de Guise est en route pour revenir à Paris. On apprend, quelques jours après, que, chemin faisant, il a fondu à Vassy sur douze ou quinze cents protestants réunis dans une église; que cinquante ont été tués et deux cents blessés. La reine s'émeut, toute la cour s'agite; on se demande pourquoi, comment est arrivé cet événement. On se récrie; on accuse le duc; on attend avec impatience son arrivée; on le voit d'avance rentrer prisonnier dans Paris; on prévoit son jugement, sa condamnation, son supplice. Enfin il est aux portes de la capitale, et l'on est stupéfait d'apprendre que le connétable de Montmorency et son maréchal de Saint-André sont là pour le recevoir avec les honneurs du triomphe. On entend proclamer la victoire du catholicisme sur l'hérésie; une victoire où il n'y avait point de guerre! On appelle victoire l'assassinat de cinquante malheureux désarmés et priant Dieu, par quatre ou cinq cents estafiers d'un méchant prince étranger! Montmorency et son suivant ont fait de ce crime l'affaire du gouvernement auquel ils ont part: c'est, disent-ils, sa volonté; c'est sa gloire, ce sont les prémices de ses futurs exploits (1).

LIVRE II.

LA GUERRE DÉCLARÉE ENTRE LES TRIUMVIRS, AU NOM DES CATHOLIQUES, D'UNE PART; LE PRINCE DE CONDÉ, AU NOM DES PROTESTANTS, DE L'AUTRE.

CHAPITRE PREMIER.

La régente veut demeurer indépendante des deux partis, et rester à Fontainebleau; les triumvirs l'emmènent de force à Paris. — Condé forme son armée, les triumvirs la leur. — La Normandie, la Provence et le Dauphiné se déclarent pour le prince de Condé, sur la provocation des seigneurs qu'il y envoie.

Cet éclat des triumvirs était tout à la fois une manifestation de leur indépendance à l'é-

(1) Davila rapporte qu'après l'affaire de Vassy le duc de Guise fit venir le juge du lieu, et le réprimanda vivement sur ce qu'il autorisait de pareils conventicules. Le juge s'excusa sur l'édit de janvier. Le duc, indigné de cette réponse, porta la main sur la garde de son épée, et répliqua avec feu : *Le tranchant de ce fer nous délivrera bientôt de cet édit, que l'on croit si solidement établi.*

D'Aubigné, les Mémoires de Condé, Théodore de Bèze, imputent positivement au duc de Guise le dessein formel du massacre de Vassy.

Digitized by Google

gard de la régente, une déclaration de guerre aux Bourbons ses conseillers préférés, et enfin un engagement des intérêts religieux dans les dissensions d'intérêt personnel.

Le duc de Guise était si persuadé de l'ardeur de toute la France catholique contre les protestants, qu'il se flattait de la déchaîner contre la reine et Condé, et de les réduire à lui demander grâce, par cela seul qu'il aurait fait un appel aux catholiques, et qu'il leur aurait montré un chef et un protecteur.

Les prédicateurs et les libellistes échauffent à l'envi les esprits en faveur du duc de Guise, qui est le catholicisme personnifié, contre le prince de Condé, qui est le calvinisme.

Catherine était à Monceaux en Brie avec le roi, quand Guise entra à Paris. Elle l'y appelle, il refuse de s'y rendre; il jouit de son triomphe dans la capitale. Le prince de Condé ne peut y lutter contre lui; la faveur populaire est pour Guise. La reine emmène le jeune roi à Melun, de là à Fontainebleau, cherchant un lieu où le parti des Bourbons la puisse faire respecter. Condé était en marche avec trois mille chevaux, pour enlever son fils et elle. Les triumvirs le préviennent; ils annoncent à la régente qu'ils veulent le roi à Paris; elle insiste pour demeurer à Fontainebleau et l'y garder. Le connétable fait démeubler de son autorité, et sous les yeux de la reine, les appartements qu'elle occupe. Elle cède à la force et à l'audace; elle livre son fils, elle se livre elle-même aux triumvirs, qui les emmènent à Vincennes, ensuite à Paris. Le connétable, à son arrivée dans la capitale, va dans les faubourgs briser et brûler les chaises et les bancs des églises calvinistes, et mériter le surnom de capitaine *Brise-Banc* ou *Brûle-Banc*, qui ne manque pas à son illustration. Cette avanie n'était pas l'effet d'une sainte et folle colère contre l'hérésie, mais une menace aux partisans de Condé, une incitation aux catholiques, une garantie d'impunité pour leurs excès.

Le prince de Condé, accompagné de Dandelot et de Coligny, court s'enfermer à Orléans.

Alors commence entre la cour et le parti de Condé une double bordée de manifestes. Condé suppose le roi prisonnier, et déclare qu'il travaille à sa délivrance; il demande pour les siens la liberté de culte promise par l'édit de janvier.

Les Guises font parler le roi, et c'est pour assurer qu'il est dans une parfaite liberté; ils confirment au reste l'édit de janvier, pour répondre au reproche de vouloir faire violence aux consciences.

La régente était obligée de prêter son nom à tout ce que les triumvirs faisaient de plus opposé à ses vœux. Il faut être d'aveugles compilateurs des prédications et des libelles du temps, pour l'accuser à cette occasion d'une nouvelle variation dans ses sentiments religieux. Il est évident qu'elle subissait la loi du parti contre lequel elle n'avait pu se défendre; elle était réduite à l'alternative de prêter son nom aux triumvirs, ou d'abandonner le roi et la régence. Elle eut la sagesse de s'attacher à son royal pupille, et de se maintenir par des concessions de fait dans son autorité de droit. Elle demeura ainsi en position d'observer, de négocier, d'attendre les occasions, et de les faire naître. Elle eut même l'art et le bonheur de se conserver de l'influence, au moins sur l'exécution des ordres donnés par les triumvirs, et d'adoucir les coups qu'elle ne pouvait empêcher. Elle embarrassait les plus chauds partisans des Guises dans les provinces: *Les lettres du duc de Guise*, dit Tavannes, *portaient qu'il fallait tout tuer; et celles de la reine, qu'il fallait tout sauver.*

Elle ne pouvait rien de plus, rien de mieux. Elle fit tout ce qu'elle pouvait.

Grâce à la conduite de cette régente si mal jugée, la position des triumvirs était au moins inquiétante pour eux. Ils avaient contre leurs actes le vœu secret de celle dont ils empruntaient la signature; et le prince de Condé, qui était l'objet de leurs rigueurs, avait été sollicité par elle aux actes de dévouement qu'ils voulaient réprimer.

Condé rassemble sous les murs d'Orléans une armée de gentilshommes; elle se partage en divers corps sous des chefs de noms illustres. Avec les Châtillons, on y voit Antoine de Croï, la Rochefoucauld, Rohan, Grammont, et nombre d'autres seigneurs considérables. Ils jurent au prince fidélité et obéissance jusqu'à la majorité du roi; ils s'engagent *à tirer le jeune monarque de sa captivité*, et à faire exécuter l'édit de janvier. La Normandie se déclare pour le prince de Condé; la Provence et le Dauphiné, qui déjà s'étaient armés un moment après l'exécution d'Amboise, reprennent les armes.

Digitized by Google

Condé négocie avec la reine d'Angleterre pour opposer les secours qu'il attend d'elle à ceux que son ennemi reçoit du roi d'Espagne.

Les triumvirs forment aussi leur armée ; peu de noblesse la compose, mais leurs agents font des recrues dans la populace de Paris, et les deux partis ont chacun dix mille hommes à s'opposer.

CHAPITRE II.

La régente tâche de rapprocher les esprits. — Brigandage des protestants et des catholiques. — Rouen pris par la reine.

Catherine conjure, autant qu'il est en elle, la guerre qui s'est déclarée. Elle a une conférence à Thoury avec le prince de Condé, et lui oppose le roi de Navarre, son frère, qui espère toujours de l'Espagne sa réintégration dans son royaume : elle n'obtient rien. Autre conférence sans résultat à Talfy, entre Orléans et Châteaudun. A la conférence de Thoury entre la reine et le roi de Navarre d'une part, et le prince de Condé de l'autre, « les gentilshommes des deux partis, que l'on tenait éloignés « de huit cents pas, de peur de querelle, ne « purent s'empêcher de courir aux embrassades, pleurant de joie de se revoir, et de douleur d'être sur le point de se couper la « gorge (1). » Quels fanatiques, et quelle inimitié !

Les deux armées marchent, mais ne se rencontrent point. L'armée de Condé pille Beaugency ; celle des Guises pille Blois et Mer, village du Blaisois. Des deux parts les excès sont affreux dans les villes de leur passage : d'un côté, la cour avait chargé les gouverneurs de provinces d'exercer toute sorte de persécutions sur les protestants, et ces gouverneurs avaient délégué à des agents abominables l'accomplissement de leur mission ; de l'autre, le prince de Condé avait rempli les provinces où il était le maître d'affidés redoutables. C'étaient Mebretin, à Angers ; Louis de Lannoy de Morvilliers, à Rouen ; Montgommery, en d'autres parties de la Normandie ; Yvoy, à Bourges ; Dupuy-Montbrun, à Châlons-sur-Saône ; Blacons, le baron des Adrets, à Lyon, à Grenoble, etc. Tous pillaient et excitaient au pillage (1).

Il paraît, par ce que Lanoue dit de cette époque, que ce furent les troupes protestantes, ou plutôt du parti de Condé, qui commencèrent les dévastations, et cela n'est point étonnant : elles n'avaient pas pour subsister les mêmes ressources que les troupes du gouvernement. Elles s'étaient conduites pendant les deux premiers mois d'une manière tout édifiante. Leur régularité allait jusqu'à faire des prières communes tous les jours le matin et le soir, et à chanter des psaumes dans la journée. Plus de jeux, plus d'ivrognerie, plus de jurements. « Mais, dit Lanoue, cet ordre ne devait « pas durer, et Coligny avait prédit que ces « gens-ci jetteraient toute leur bonté à la fois. « J'ai commandé, disait-il, à l'infanterie longtemps, et la connais. Elle accomplit souvent « le proverbe qui dit : *De jeune ermite, vieux « diable*. L'expérience nous fit connaître qu'il « avait été prophète.

« Le premier désordre qui arriva fut à *Boigency*, qui fut emporté par les *Provençaux*... « Là ils exercèrent plus de cruauté et de pillerie *sur ceux de la religion* habitants d'icelle « qui n'avaient pu sortir, *que contre les soldats « catholiques qui la défendaient* : mêmement

(1) Mézeray, p. 1023.

(1) Allard, *Vie du baron des Adrets*, p. 25 et 26, cite une lettre de Catherine de Médicis au baron des Adrets pour l'engager à détruire en Dauphiné l'autorité du duc de Guise : « Vous pouvez prendre, lui dit-« elle, parmi les protestants des forces pour lui oppo-« ser ; *ce n'est point ici une affaire de religion, mais de « politique.* »

Bayle parle de cette lettre au mot *Beaumont des Adrets*, et dans le supplément à ce mot.

On lit, dans les *Mémoires de Tavannes*, que la reine se joignit aux huguenots contre le triumvirat : non-seulement elle écrivait à des Adrets de la servir contre Guise, à Tavannes de tout sauver, quand Guise écrivait de tout tuer ; mais elle écrivait aux gouverneurs de livrer les villes aux huguenots. « Orléans pris, Poitiers, Lyon, Bourges, Romans, Valence et autres se jettent du parti des huguenots *par des lettres secrètes et commandements de la reine faites aux gouverneurs*. Elle était extrêmement irritée de se voir sans autorité entre les mains du roi de Navarre, de M. de Guise, du connétable, et du maréchal Saint-André. » Page 63.

Voir, dans les *Mémoires de Castelnau*, les lettres de la reine au prince de Condé, de 1562 à 1570.

Digitized by Google

« il y eut des forcements de femmes. Cet exem-
« ple servit de planche aux Gascons, qui mon-
« trèrent quelque temps après qu'ils ne vou-
« laient pas être surmontés à jouer des mains.
« Mais le régiment de M. d'Ivoy, *qui était tout*
« *de Français*, s'escrima encore mieux que les
« deux autres, *comme s'il y eût eu prix pro-*
« *posé à celui qui pis ferait*. Ainsi perdit notre
« infanterie son pucelage... d'où s'ensuivit la
« procréation de mademoiselle la Picorée, qui
« depuis est si bien accrue en dignité, qu'on
« l'appelle maintenant *madame;* et si la guerre
« civile continue encore, je ne doute pas qu'elle
« ne devienne *princesse. Cette perverse cou-*
« *tume s'alla incontinent jeter au milieu de la*
« *noblesse,* une partie de laquelle ayant goûté
« des premières friandises qu'elle administre,
« ne voulut plus se repaître d'autre viande; et
« en cette manière le mal de particulier devint
« général, et alla toujours plus en infectant le
« corps universel. » (*Mémoires de Lanoue*, p. 118 et 119.)

Lanoue nous apprend plus loin, p. 120, que « les bandes catholiques étaient aussi à ce « commencement bien policées et peu malfai- « santes aux peuples, entre lesquelles la no- « blesse reluisait. Mais de dire combien de « temps elles persévérèrent, je ne sais pas « bonnement. Toutefois j'ai entendu qu'elles « mirent tout incontinent les voiles au vent, et « prindrent la même route des autres. »

Lanoue dévoile, comme on voit, le secret motif de ces excès qu'on a imputés au fanatisme, et auxquels en effet une basse hypocrisie donnait des apparences de zèle religieux. Ce motif était l'avidité de l'argent, la passion de la *picorée* qui dominait les *grands* et les petits, les catholiques comme les protestants. Dans son dix-neuvième discours politique, il revient encore sur ces pillages et vilains saccagements du pauvre peuple. « Quand il est « question de paroles, dit-il, on n'oyt résonner « que pour maintenir *l'honneur de Dieu,* pour « le service du roi, *pour la religion catholique,* « *pour l'Évangile, pour la patrie.* Mais on voit « ensuite la plus grande partie prendre du tout « le contre-pied... soûler sa vengeance, son « ambition, sa cupidité, son avarice... Or, toute « la coulpe de ces désordres ne doit pas être « jetée sur les petits, dont les nécessités re- « muent la malice; *il y a les grands* qui doi- « vent en avoir leur part, lesquels ne se sou- « cient de les modérer ni de les réprimer. »

Ailleurs encore Lanoue fait le portrait des amateurs de la guerre dans les deux partis. Certes, ce n'étaient pas des gens entichés d'opinions religieuses, ni passionnés pour le triomphe de l'une ou de l'autre des religions contendantes : c'étaient ou des hommes d'Église ou de robe longue, *qui concluaient à la paix dès qu'on leur parlait de bailler la moitié de leurs rentes* pour payer les gens de guerre, *ou des gens avides de butin qui aimaient* la guerre pour le pillage. Lanoue ni l'amiral n'étaient dupes du langage que la plupart de ces braves tenaient. Ceux du parti catholique disaient : *C'est chose indigne et injuste de faire paix avec des rebelles hérétiques.* Parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient toujours la paix, *disant que ce n'étaient que trahisons.* Mais si l'on ordonnait aux premiers d'aller *à un assaut ou à une rencontre pour occire ces méchants huguenots*, ils concluaient à la paix; les seconds en eussent dit autant des plus solides paix, *pour ce que la guerre était leur mère nourrice et leur élément.* (*Mémoires*, p. 322 et 323.)

Le prince de Condé avait donné l'exemple ou plutôt le signal du pillage des églises. A Orléans il avait envoyé à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices, tous les ornements d'or et d'argent consacrés au culte catholique; mais ses partisans franchirent toutes les bornes, et mirent le comble aux excès.

Dans ces circonstances, le parlement de Paris fut forcé d'intervenir. Le roi et le chancelier allèrent dans son sein y requérir un arrêt contre les Colignys, et contre les troupes dites de protestants qui avaient commencé le brigandage. Cet arrêt n'est pas tel que plusieurs historiens, dont je ne citerai qu'Anquetil, l'ont présenté dans leurs ouvrages : il n'est pas vrai qu'il ordonnât de *courre sus aux calvinistes,* et de les tuer partout où on les trouverait. Toutefois, je n'ai pu découvrir le texte de cet arrêt; mais Davila en parle avec détail, et l'on peut en prendre une idée sur celui que le parlement de Toulouse fit quelque temps après, à l'exemple de celui de Paris (1). Cet arrêt ne

(1) Les noms donnés aux partis belligérants, de

Digitized by Google

mettait pas indistinctement tout individu protestant hors la loi, mais seulement les rebelles qui avaient pris des villes, avaient marché ou marcheraient en troupe et à main armée. Il n'autorisait pas tout catholique à tuer un protestant, mais les communes à sonner le tocsin et à marcher en armes, à tuer ceux qu'on ne pourrait prendre, à saisir et à livrer à la justice ceux qu'on pourrait faire prisonniers: c'est ainsi qu'en parle Mézeray. Les Colignys sont déclarés rebelles, criminels de lèse-majesté, et leurs biens confisqués. L'arrêt ne parle pas du prince de Condé. La cour, qui avait provoqué l'arrêt, voulait que le prince fût considéré comme retenu malgré lui. Il était pourtant bien coupable : non-seulement c'était lui qui avait suscité tant de Français à prendre les armes et à former des partis, il avait de plus négocié en Allemagne et en Angleterre pour obtenir des secours étrangers, et il avait résolu de livrer le Havre, Dieppe et Rouen aux Anglais (1); mais les grands étaient épargnés par Catherine de Médicis.

Catherine, qui n'a pu rien obtenir de ses négociations avec le prince de Condé, se décide à lui enjoindre authentiquement de poser les armes, et à le menacer de punitions sévères s'il persiste dans la révolte. Le prince répond qu'il a pris les armes par ordre de la reine. A la fin de juillet, un édit est publié contre *ceux qui ont pris les armes à Orléans*, excepté contre le prince de Condé, que l'on suppose toujours privé de sa liberté; la loi porte contre eux la peine du crime de lèse-majesté, s'ils ne rentrent dans l'obéissance.

Quand les triumvirs parlaient ainsi, leur armée venait d'être renforcée d'Allemands et de Suisses; d'un autre côté, trois mille Anglais étaient arrivés en Normandie, à la demande du prince de Condé, et occupaient Rouen. *Les étrangers*, dit Lanoue, *ouvraient les yeux, et frétillaient d'entrer en France*. Le roi d'Espagne, le pape même, étaient du nombre.

La régente fait le siége de Rouen en personne, ayant sous ses ordres le roi de Navarre, qui est atteint d'un coup mortel. La ville est prise d'assaut.

La Rochefoucauld et Dandelot rassemblent les débris de l'armée de Condé en Normandie, et vont renforcer celle d'Orléans. Condé marche sur Paris.

CHAPITRE III.

La reine négocie la paix. — On fait une trêve, pendant laquelle les Français des deux partis se rapprochent et s'embrassent. — Les négociations sont rompues. — Bataille de Dreux.

Catherine attend le prince de Condé avec de nouvelles propositions. Elle consent à l'exercice public du calvinisme partout où il a été établi depuis l'édit de janvier, excepté dans Paris, Lyon, les résidences des cours souveraines et les villes frontières. Condé veut l'exercice libre au moins dans les faubourgs de ces mêmes villes, et dans les lieux circonvoisins, chez les barons, châtelains et autres gentilshommes.

Pour ces négociations on était convenu d'une trêve. Remarquons, avec Lanoue, ce qui se passa entre les troupes respectives durant ce temps de repos. « On voyait, dit-il, sept ou « huit cents gentilshommes de côté et d'autre « deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, « d'autres s'entre-embrasser; de telle façon « que les reîtres du prince de Condé, qui igno- « raient nos coutumes, entraient en soupçon « d'être trompés et trahis, et s'en plaignirent « aux supérieurs. » Ces reîtres étaient de fort bon sens de ne pas croire qu'ils venaient se battre pour une religion contre une autre, quand ils voyaient ces manières élégantes de gentilshommes, cette politesse de nobles guer-

catholiques et de *protestants*, ont beaucoup contribué à faire prendre le change sur les motifs des guerres du seizième siècle, sur les causes qui les ont rendues si cruelles, sur les actes publics qui ont qualifié les partis. *Les protestants*, c'était le mot qui désignait l'armée de Condé; *les catholiques*, c'était le mot qui désignait l'armée royale, ou celle de Guise. Ainsi, quand on parle des excès d'une troupe d'un parti, c'est le nom d'une secte religieuse qui en porte le reproche; et par cette raison c'est le fanatisme de cette secte qu'on en accuse. Quand le parlement veut arrêter les ravages de l'armée de Condé, il fait poursuivre les protestants, pour ménager le nom de Condé. Voilà ce qu'il faut bien se mettre en tête pour entendre et les arrêts, et les édits, et les traités, et les historiens, même de Thou, qui s'est servi de mots de convention au lieu des mots propres, et auxquels s'ajustent les faits qu'il rapporte lui-même avec tant de franchise et de dignité.

(1) Davila, livre III, p. 114.

Digitized by Google

riers, dans des hommes en qui ils supposaient la rage du fanatisme et des aversions furieuses. Quelle apparence, en effet, d'une guerre religieuse entre ces combattants, qui ne sont en présence qu'en vertu de la foi jurée et de leur dévouement à un chef qu'ils affectionnent? Quelle apparence d'animosité religieuse entre ces reîtres et les Suisses soudoyés pour servir des querelles étrangères? Et si la France était aussi divisée, aussi exaspérée qu'on le suppose par les opinions religieuses, comment fallait-il des troupes étrangères pour vider ses différents? comment s'en mêlait-elle si peu? et comment laissait-elle à des mercenaires étrangers le soin de faire triompher une cause sacrée, et de servir les plus intimes intérêts de leur conscience?

Les négociations rompues, le prince de Condé s'éloigne de Paris; il va en Normandie au-devant d'un secours d'argent qu'Élisabeth lui envoyait d'Angleterre. L'armée de la cour le suit, et l'atteint près de Dreux.

Là, on se bat sept heures avec des alternatives de succès et de revers.

Enfin, les troupes du prince de Condé ploient et perdent le champ de bataille. Le maréchal de Saint-André est tué, le connétable prisonnier des confédérés, le prince de Condé prisonnier de l'armée de la cour.

Le duc de Guise, comblé par la fortune, achève la défaite des confédérés; il complète sa victoire, il s'en assure tout l'honneur; il n'en parlait jamais à la suite sans dire : « Ma bataille, ma victoire. » Il traita noblement son prisonnier : Condé et lui couchèrent ensemble, ce que n'auraient pas fait deux prêtres ou deux théologiens de différent culte; et le prince de Condé rapporte que le duc de Guise dormit profondément toute la nuit, tant il se sentait peu d'horreur pour l'hérétique qu'il avait vaincu.

Guise court à Orléans pour en faire le siége. Il est tué d'un coup de pistolet. Fût-ce un malheur de guerre, ou un assassinat? Fût-ce un meurtre commandé par l'amiral Coligny, chef de l'armée d'Orléans, ou commis par un officier agissant de son propre mouvement, et croyant user du droit de la guerre? Cette question, souvent discutée, semble avoir été jugée contre Coligny par le P. Griffet, critique savant et judicieux. Il resta dans l'esprit des princes lorrains que le meurtre avait été commis par ordre de Coligny. Le duc de Guise laissa un fils âgé de onze ans, qui devint célèbre à jamais par la Saint-Barthélemy, où il vengea son père, ensuite par les barricades, et enfin par l'assassinat qui termina sa vie.

CHAPITRE IV.

Situation des partis après la bataille de Dreux. — Guise tué à Orléans; Saint-André, à Dreux. — Restent Montmorency et Condé; ils sont prisonniers chacun du parti opposé. — Négociation. — Ils se prêtent à conciliation pour avoir leur liberté, mais les motifs de dissension subsistent.

A la mort du duc de Guise finit le triumvirat. Le seul des triumvirs qui subsistât encore, le vieux connétable, était prisonnier à Orléans. Le roi de Navarre, chef légal du conseil de régence, n'existait plus. Le parti de l'opposition était aussi sans chef, le prince de Condé se trouvant prisonnier de la cour. La régente était la seule personne en qui résidât l'autorité. Heureusement ses qualités personnelles convenaient parfaitement à l'exercice d'un pouvoir de régence, qui est temporiseur et médiateur par essence.

La fortune avait rendu à son autorité, pour laquelle on a accusé sa finesse et sa ruse d'avoir tant travaillé, sa légitime indépendance : elle avait fait plus, elle avait favorisé ses bonnes intentions en mettant entre ses mains le chef du parti qu'elle avait à combattre contre son gré.

Elle donna sa cour pour prison au prince de Condé : sa femme était avec lui. La régente les fêtait, les caressait tous deux; elle ne négligeait rien pour que la princesse de Condé disposât son mari à la paix. Cette princesse était nièce du connétable de Montmorency : la régente l'envoya près de lui à Orléans, espérant qu'elle fléchirait son opiniâtreté.

A force de sollicitations et de négociations, Catherine obtint des deux chefs qu'ils se relâcheraient de leurs prétentions.

Le duc de Montmorency ne voulait souffrir près de la régente aucune influence opposée à ses opinions, à ses sentiments, à ses habitudes, aux intérêts de ses protégés. Tout ce qui pouvait altérer l'identité qu'il voulait établir entre le roi, la régente et lui, le blessait; il se sen-

Digitized by Google

tait incapable d'exercer une autorité flexible, intelligente, et l'instinct des esprits bornés les porte au pouvoir absolu. L'aspect du prince de Condé près de Catherine et du jeune roi, ayant l'oreille de l'une et de l'autre, lui était insupportable. Tel était le fond de son âme. Mais il fallait un voile à ce bas instinct; en conséquence, l'antipathie envieuse du courtisan, antipathie déguisée sous l'apparence d'une patriotique aversion pour le culte protestant, ne se déclarait que sous cette formule, qu'*il ne faut qu'un culte dans l'État*, parce qu'à l'aide de ces paroles il écartait les affidés du prince de Condé. Il regardait l'interdiction de leur culte comme un obstacle à leur ralliement, et à ces assemblées où le prince pouvait faire une espèce de revue de sa clientèle. Il n'en voulait pas au culte, mais au patronage qui en tirait parti.

De son côté, le prince de Condé ne voulait abandonner ni les villes dont il était en possession, ni une clientèle à la tête de laquelle se trouvaient des personnages aussi éminents par la naissance, les emplois, les talents, et surtout le caractère, que les Colignys; il tenait à conserver un patronage qui, sous des apparences de désintéressement honorable, cachait l'ambition des pouvoirs et des richesses dont sa maison était privée, sa jalousie pour les Guises et les Montmorencys, sentiments dont ce prince répugnait à faire l'aveu.

Le fond de la question était toujours dans la différence d'intérêts entre le connétable et le prince de Condé. Ils étaient inconciliables et irréconciliables à cet égard. Mais l'un et l'autre étaient dominés par un besoin commun, celui de leur liberté, qui était un préliminaire au conflit de toute autre prétention, et à un nouveau combat pour tout autre intérêt.

Pour l'obtenir, il fut convenu que Condé garderait ses villes, mais qu'il n'aurait, pour l'exercice du culte qu'il protégeait, qu'une ville de chaque bailliage ressortissant au parlement, au lieu de la France entière que l'édit de janvier accordait pour l'exercice libre et général de ce culte. Cette restriction était nécessaire pour laisser au connétable l'espérance de voir plus tard son parti, qui était voué au culte catholique, regagner l'exclusif.

Il ne convenait pas aux chefs du parti religieux de négocier franchement sur leurs intérêts personnels, et d'échanger des paroles véridiques; il ne convenait pas plus à l'autorité royale d'intervenir comme médiatrice entre des hommes qui se disputaient des avantages acquis sur elle. En conséquence, on suivit la forme adoptée: on rédigea un édit qui parut le 19 mars 1563 à Amboise, et qui, pour sauver la majesté royale et masquer l'insolence des partis, évita de prononcer entre l'ambition de Montmorency et celle de Condé, et prononça entre les catholiques et les protestants.

L'erreur de croire aux guerres de religion est fort appuyée sur les édits de pacification, qui ne montrent jamais que les calvinistes en opposition avec les catholiques : prenons donc une idée bien nette de celui-ci, en nous en rappelant les antécédents.

Le parti calviniste ne faisait pas la guerre. Les ministres prêchaient; les désœuvrés, les femmes, écoutaient, suivaient, croyaient, criaient, s'étourdissaient et étourdissaient leurs parents, leurs amis, leurs voisins; quelques huguenots insultaient des catholiques, s'introduisaient même dans les églises pour en prendre possession : voilà la secte.

Les catholiques opposaient prédications et déclamations furibondes aux prédications et déclamations des intrus; l'autorité venait au secours des plus forts et des plus nombreux, qui étaient les catholiques; elle persécutait, écartelait, brûlait les sectaires : alors se déclarèrent en faveur de ceux-ci des hommes tels que les Colignys, Lanoue, gens fort indifférents aux dogmes, mais dont l'âme généreuse s'indignait de voir opprimer la liberté de conscience; ils se soulevèrent contre les cruautés d'une tyrannie sanguinaire; ces hommes réunis avec les sectaires qui croyaient croire, voilà le parti.

Quant à l'armée, c'étaient les reîtres et les lansquenets qui la composaient, et avec eux des troupes de gentilshommes qui voulaient bien faire, pendant un temps déterminé et pour l'ordinaire fort court, une espèce de service de vassaux près des grands qu'ils s'honoraient de servir; c'étaient les dévoués des princes de la maison de Bourbon, des Colignys, des Turenne, des Longueville, des Rohan, etc.; et dans ces troupes féodales les catholiques, circonstance remarquable, étaient mêlés avec les protestants.

Les troupes extraordinaires qui, dans ces

Digitized by Google

guerres, étaient ajoutées aux troupes royales soldées depuis François Ier, étaient composées de la même manière que celles des protestants; c'étaient des soldats suisses ou espagnols, et les vassaux volontaires des Guises et des Montmorencys, qui composaient la tête de la cavalerie.

Encore une fois les sectes, les cultes catholique et réformé ne se battaient pas; ils ne fournissaient même pas de soldats aux armées des grands, qui se battaient, disaient-ils, pour leur cause, dans la vérité, pour leur intérêt personnel. Ils leur donnaient des vivres, ils leur offraient au besoin des retraites, des places de sûreté; ils les accueillaient, ils les favorisaient; mais ils ne marchaient pas avec leurs troupes, ils n'en faisaient point partie; en un mot, ils ne faisaient pas la guerre.

Peut-on reconnaître le caractère de guerre de religion et de fanatisme, à celles où les religionnaires et les prétendus fanatiques des deux parts laissent à des mercenaires étrangers ou à des don Quichottes volontaires le soin de leurs querelles? Étranges fanatiques!

En conséquence du traité, le connétable et le prince de Condé furent mis en liberté. Les troupes du prince évacuèrent Orléans et Lyon, et la régente y mit garnison.

CHAPITRE V.

La régente favorise Condé, lui donne de hautes espérances. — Sans favoriser le connétable, elle l'emploie. — Pacification d'Amboise, glorieuse pour Catherine de Médicis; elle eut quatre ans de régence paisible et honorable.

La régente attire dans son intimité le prince de Condé; elle lui fait espérer la lieutenance générale du royaume qu'avait exercée le roi de Navarre son frère, et le royaume de Sardaigne qui lui était promis par l'Espagne; elle lui donne de l'argent, elle le livre à la séduction des femmes de sa cour.

Elle donne au connétable le commandement général des armées; elle l'envoie en Normandie, et le charge de chasser les Anglais du Havre, que le prince de Condé leur avait cédé pour sûreté des sommes envoyées par Élisabeth comme secours aux réformés.

Le connétable prend le commandement des troupes prétendues calvinistes qui l'avaient fait prisonnier; et ces troupes vont, sous les ordres de ce grand catholique, chasser de Calais les troupes anglaises qui avaient escorté les secours donnés par l'Angleterre aux protestants. Est-il possible de réunir plus de circonstances propres à montrer combien toute espèce de zèle religieux était étranger au chef et aux subordonnés? Et puisque cette circonstance ramène encore à cette déception historique des guerres de religion, plaçons ici une remarque de Lanoue sur la bataille de Dreux; elle pourra prouver combien les seuls Français des deux armées, c'est-à-dire la cavalerie, les hommes d'armes, les gentilshommes volontaires, étaient exempts de fanatisme religieux, et de l'aversion réciproque qu'il inspire aux sectes opposées. « Encore que les armées, dit-il, fussent plus « de deux grosses heures à se canonner, *il ne « s'attaqua aucun escarmouche; chacun alors « se tenait ferme, pensant que les hommes qu'il « voyait venir à soi n'étaient Espagnols, An- « glais ni Italiens, ains François, voire des « plus braves, entre lesquels il y en avait qui « étaient ses propres compagnons, parents et « amis*, et que dans une heure il faudrait se « tuer les uns les autres; ce qui donnait quel- « que horreur du fait, sans néanmoins diminuer « le courage. » Ne serait-il pas temps d'écrire l'histoire avec les mots qui expriment les choses, et de réformer ceux qui expriment seulement des apparences hypocrites? La guerre des reîtres n'est pas une guerre de prêtres; la guerre des grands n'est pas celle des citoyens. Les historiens, malgré leur révérence pour le trône, ont appelé actes de pacification des traités que la dignité royale qualifie d'actes de législation : qu'ils aillent plus loin, et qu'ils appellent guerres de grands ce qu'ils qualifient de guerres de religion.

La pacification d'Amboise fut une époque glorieuse pour Catherine de Médicis. D'abord, elle protégea, non, comme le disaient les catholiques, la propagande du calvinisme contre la domination du catholicisme, mais l'indépendance de l'une contre la tyrannie de l'autre, en un mot, la liberté de conscience. En second lieu, dès qu'elle eut acquis son indépendance, elle prouva qu'elle savait et voulait bien gouverner, et le prouva pendant quatre années consécutives. Dans cette période, elle se montra régente habile et fidèle, mère excellente,

Digitized by Google

tutrice éclairée du jeune roi, femme d'un bon naturel et d'un esprit supérieur. Dans cette période, on la voit tout entière, et il en sort des lumières qui éclairent le reste de sa vie. Laissons les libelles et les apologies de cette reine mémorable, pour observer les faits sur lesquels ses partisans et ses détracteurs sont d'accord. Un bon raisonnement sur un fait important et bien constaté, vaut mieux que vingt jugements des chroniqueurs et des compilateurs de chroniques les plus accrédités. Un témoin véridique n'est pas pour cela un juge compétent de la nature et de la portée de toutes les actions dont il dépose; et il n'en est pas du jugement des contemporains comme de leur témoignage : plus le témoignage est voisin du fait, plus il est croyable; et au contraire le jugement porté à distance mérite plus de confiance que celui qui est prononcé dans les circonstances flagrantes.

Le premier acte de la régente fut de mener son fils au siége du Havre, et ensuite à celui de Rouen. Brantôme l'a vue plusieurs fois à cheval parmi les troupes au siége de Rouen.

Le second fut de mettre un terme à sa régence en faisant déclarer le roi majeur au parlement de Rouen, pour se donner, en place de la tutelle, l'exercice de la royauté même, pouvoir plus déterminé que celui d'une régence. Le roi venait d'atteindre sa quatorzième année, elle avait le choix des conseillers qui devaient partager avec elle le soin du gouvernement. Personne sans doute ne la blâmera d'avoir pris les rênes du gouvernement pendant la jeunesse d'un roi de quatorze ans. Dans quelles mains le dépôt du pouvoir royal pouvait-il être placé plus sûrement que dans les siennes? Où était le personnage d'intentions moins suspectes? Quel conseil plus sage que le chancelier de l'Hôpital eût pu prendre un autre tuteur du roi? Le chancelier de l'Hôpital fut le sien. Peut-on dire qu'elle ait travaillé à rendre le roi incapable de régner, pour s'attribuer une perpétuelle régence? Non-seulement elle le menait avec elle à la guerre, mais elle le faisait aussi assister habituellement au conseil, et l'engageait à s'y trouver exactement; elle lui donnait connaissance des affaires, et lui en expliquait les difficultés et l'importance.

Elle rédigea par écrit des instructions excellentes pour sa vie intérieure, pour l'emploi de son temps, pour l'accomplissement de ses devoirs envers les personnes qui s'adressaient à lui par lettres, ou qui l'approchaient; sur les moyens de connaître et discerner les hommes de mérite qui étaient répandus par toute la France, et qui pouvaient convenir aux emplois; elle lui recommanda les exemples de Louis XII. Pendant une grande partie de l'année 1564, elle le fit voyager dans les provinces de l'est, du centre et du midi. Elle lui montra la France, elle le montra à son peuple; elle lui fit tout observer, tout voir, tout entendre. Ce n'est pas ainsi qu'eût agi une ambitieuse qui aurait destiné son fils à la vie d'un roi fainéant.

En préparant son pupille à bien exercer le pouvoir royal, elle exerçait elle-même la régence avec sagesse, habileté et application. D'abord, le voyage qu'elle fit avec le roi était un acte d'habile politique : elle avait laissé le gouvernement aux mains du connétable et du cardinal; par le voyage qui la mettait en contact immédiat avec les provinces, elle prenait de l'autorité tout ce qu'elle ne voulait pas leur en laisser. Ensuite elle leur donna le duc d'Anjou pour *président*, c'est-à-dire pour surveillant. Elle initiait par là le jeune prince aux affaires, et en même temps se tenait au courant de celles qu'il lui importait de connaître.

CHAPITRE VI.

Le connétable mécontent veut changer de situation. — Il en est de même de Coligny et de Dandelot. — La régente temporise, use de ménagement; elle contient, si elle ne contente.

Le connétable était mécontent au fond, et son parti ne l'était pas moins. L'habitude de se voir premier baron chrétien de France, à la tête du culte catholique, le chef d'une opinion unanime à la cour, lui rendait intolérable la plus faible participation des calvinistes à sa suprématie.

Le prince de Condé, plutôt séduit, distrait, entraîné que satisfait de sa position, avait contenté le vulgaire des protestants, qui, désormais tranquille dans sa croyance, se flattait de n'avoir plus à fournir des secours d'argent, de vivres, de logement, à des troupes qui se disaient armées pour eux. Peut-être aussi une

Digitized by Google

grande partie des gentilshommes armés à leurs dépens rentraient avec plaisir dans leurs foyers. Mais la paix avait révolté les têtes principales du parti, les trois Colignys et les ministres protestants, Calvin et Théodore de Bèze, qui se trouvaient avec Dandelot à Orléans quand cette paix fut conclue. L'amiral fut outré de colère en apprenant qu'il fallait dissoudre une armée vaillante, et renvoyer les reîtres et les lansquenets en Allemagne, au moment de former une entreprise glorieuse et décisive. Les Colignys, les ministres protestants firent de vifs reproches au prince de Condé, et lui prédirent qu'il ne tarderait pas à se repentir de sa légèreté ou de sa faiblesse. Les Colignys, et surtout Dandelot, étaient les premiers hommes du temps; ils balançaient, par la supériorité de leur esprit, la considération que le connétable tenait de son nom. Unis avec les chefs de la doctrine protestante, ils pouvaient tenir tête au connétable et au cardinal de Lorraine, qui figurait alors merveilleusement au concile de Trente.

Des deux côtés les chefs respiraient encore la guerre, et la régente discernait toutes les circonstances qui l'environnaient. Elle fit ce qu'il fallait faire pour gagner du temps; et c'était le parti le plus sage avec un roi de quatorze à quinze ans, qui, dans quelques années, pouvait imposer aux factions par ses propres déterminations, et dont le caractère annonçait de la résolution.

Encore que la reine eût prévu l'opposition du connétable, elle jugea cependant convenable de ne pas absolument l'écarter des affaires publiques. Des raisons de bienséance plutôt que de justice peut-être, la décidèrent à cette réserve. L'âge et les anciens services du connétable, sa captivité, l'expulsion récente des Anglais qui occupaient le Havre, l'espérance de le voir payer par plus de confiance et de considération les services qu'elle venait de lui rendre en faisant la paix, et par plus de reconnaissance le pouvoir qu'elle mettait volontairement entre ses mains; de le voir aussi moins travaillé d'ambition personnelle, la rivalité du duc de Guise n'existant plus; enfin, de lui inspirer pour la mère du roi majeur une soumission qu'il avait refusée à la régente; toutes ces circonstances déterminèrent Catherine à maintenir le connétable au commandement des armées. Ajoutons que l'intention de cette princesse n'ayant jamais été de favoriser l'invasion du calvinisme, ni d'abandonner l'ancienne religion de l'État, qui n'avait pas cessé d'être la plus générale, et qui lui paraissait tout aussi bonne qu'une autre, pourvu qu'on la guérît de l'intolérance que lui avait inspirée son ancienne possession de l'exclusif, elle était bien aise de maintenir au pouvoir le connétable, qui serait, si on peut le dire, l'enseigne de sa politique à l'égard des cultes.

Enfin, elle se persuada peut-être que, quand le connétable serait pour elle un froid ami, il valait mieux le maintenir dans son indifférence par une confiance réservée, que de s'en faire un violent ennemi par un éloignement contempteur.

Pour assurer que c'était là une erreur, il aurait fallu pouvoir dire avec certitude le mal qu'aurait fait et le bien qu'aurait empêché le connétable écarté des affaires. Cependant il est certain que le plan de la reine n'eut pas un plein succès. Le connétable se persuada que l'autorité partagée précédemment entre le duc de Guise et lui devait désormais lui revenir tout entière. Cette autorité, qui lui avait été ravie par le prince lorrain, dont il avait ensuite été trop heureux de recevoir de sa main une part assez faible, il ne voulait pas oublier qu'il l'avait possédée sans partage sous Henri II, son compère; et il voulait traiter la reine-mère, la tutrice naturelle de Charles IX, majeur de droit, enfant en réalité, comme il avait fait l'épouse négligée de Henri II, du temps de la duchesse de Valentinois. Il ne concevait pas que la reine se dispensât de prendre ses conseils dans toutes les affaires, qu'elle marquât de la confiance au prince de Condé. Il ne pouvait souffrir l'exécution d'une loi qu'elle avait faite, et qui favorisait la liberté de conscience, qu'il avait toujours détestée; il lui fallait la guerre pour détruire, disait-il, toutes les causes des maux de l'État.

Tandis que le vieux et farouche connétable murmurait, déblatérait contre la cour, rabrouait les imposteurs, le petit et sémillant prince de Condé y répandait l'enjouement de son esprit et les charmes de sa galanterie; il était l'âme de la société particulière de la reine. Ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, rebuté par la sévérité un peu triste des Colignys, obsédé

Digitized by Google

de la chaleur des ministres réformés qui le poursuivaient sans cesse, il respirait au sein d'une cour galante, très-exercée dans l'art de plaire, et qui, à l'exemple de la régente, était empressée à y réussir près de lui.

Il jouissait sans impatience des espérances qu'elle lui avait données, en goûtant des jouissances qui étaient pour lui d'un prix supérieur à celles du pouvoir.

La reine exerçait alors sur lui cet empire créé par François Ier sur les grands de sa cour, cet art de les asservir par les voluptés, et qu'on nomme galanterie.

Éléonore de Roye, princesse de Condé, mourut dans ce temps-là. Catherine essaya de distraire le prince d'abord par le projet d'un second mariage avec Marie Stuart, reine d'Écosse, veuve de François II; ensuite par les séductions de deux femmes de sa cour, la veuve du maréchal de Saint-André et Isabelle de La Tour de Turenne, appelée la belle Limeuil: la première lui donna son bien, et la seconde lui sacrifia son honneur (1).

CHAPITRE VII.

La maison du connétable devient le rendez-vous des mécontents; il projette un massacre; il eut l'initiative de la Saint-Barthélemy. — Fermeté de la régente. — Plaintes générales des protestants.

Il était impossible que l'édit d'Amboise, du 19 mars, ne souffrît pas de la malveillance opiniâtre du connétable et de l'indolence du prince de Condé. Bientôt Catherine apprend que la maison du connétable est devenue le rendez-vous des partisans et des créatures de l'ancien triumvirat, qu'il excite leur animosité contre le prince de Condé, les Colignys et leurs principaux affidés. Bientôt après on lui rapporte que le connétable, devenu féroce, ne pouvant faire exterminer les partisans du prince à Paris par une ordonnance, en prépare le massacre par un soulèvement contre les protestants, et que le pillage de leurs maisons est promis aux assassins (1). Il avait signé de sa main l'arrêt de mort de plus de trois cents proscrits, et en avait remis l'état à des gens qui devaient être apostés pour ameuter la populace. Plusieurs gouverneurs avaient aussi fait leurs listes dans leurs gouvernements, Damville en Languedoc, Tavannes en Bourgogne; c'était, comme on voit, le projet de la même boucherie qui a été exécutée le jour de la Saint-Barthélemy. Le pape, le concile assemblé à Trente, l'Espagne, des ambassadeurs étrangers, appuyaient, excitaient les auteurs du complot. Les uns tonnaient, anathématisaient; d'autres menaçaient, d'autres sollicitaient contre les protestants. Ces circonstances n'intimident point Catherine; elle arrive à Paris. L'émeute commencée, elle fait pendre à la fenêtre de leur maison plusieurs des chefs, sans autre forme de procès; exécution dont l'illégalité et la promptitude parurent excusées par l'urgence, comme toutes celles qui ont lieu en cas d'émeute, et dont on aurait été encore moins étonné peut-être si elle avait compris le connétable, qui se retira à sa terre de Chantilly, confus, mais impuni, comme tous les grands l'étaient alors.

CHAPITRE VIII.

Alarmes des protestants causées par les commissaires chargés de l'exécution du traité d'Amboise et par un nouvel édit en interprétation du traité d'Amboise, en conséquence d'une décision émanée du concile de Trente.

Les protestants paisibles s'effrayent et se rassurent en même temps à la nouvelle du crime, accompagnée de celle du châtiment.

Mais d'autres circonstances concourent à répandre des alarmes.

Catherine avait envoyé des commissaires dans les provinces pour l'exécution du traité d'Amboise. Dans les parties où les calvinistes étaient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée commodes; ailleurs, la gêne qu'on leur imposait équivalait à l'interdiction : des plaintes commencèrent à se faire entendre.

Dans le même temps (vers la fin de 1563), le concile de Trente, commencé depuis vingt-cinq

(1) Anquetil, liv. I, p. 204. Ce fut alors qu'on fit ces vers:

Ce petit homme tant joli
Qui toujours chante, danse et rit,
Et toujours baise sa mignonne,
Dieu gard de mal le petit homme!

(1) Anquetil, liv. I, p. 206.

Digitized by Google

années, touchait à sa fin ; ses décisions étaient attendues avec impatience, comme la règle invariable de la foi catholique. Le cardinal de Lorraine y figurait parmi les plus influents; il avait de fréquentes conférences avec l'empereur et avec le pape, ce qui ajoutait beaucoup à la considération qu'il tenait de sa doctrine peu profonde, mais tranchante, et de ses mœurs peu régulières, mais aimables et faciles. Alors se décida une question sur laquelle plusieurs grands prélats étaient partagés; c'était de savoir si le mariage serait permis aux prêtres. Plusieurs ecclésiastiques et des religieuses s'étaient mariés en France, croyant ne pas blesser en cela la foi catholique. Comme nous l'avons vu, le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, était du nombre; sa femme était reçue à la cour sous deux titres : ou madame la cardinale, ou madame la comtesse de Beauvais.

Le concile prononça contre le mariage des prêtres. Quelles furent ses raisons? Nous savons par l'histoire du concile celles qu'on a données; nous savons par l'histoire du cœur humain celles qui ont déterminé. On a dit que la soumission au chef de l'Église serait moins parfaite et moins intime, le recueillement dans des fonctions sacrées moins profond, l'élévation des âmes vers des contemplations sublimes moins facile, le respect de soi-même moins exalté, si l'esprit des prêtres était partagé entre le sacerdoce et des affections de famille, entre les intérêts de l'Église et les intérêts domestiques. Mais le motif déterminant fut que les prêtres qui s'étaient mariés depuis quelques années étaient par cela même des partisans de Calvin, des hérétiques, des ennemis; qu'autoriser leur mariage serait leur accorder une victoire dont ils ne pourraient manquer de se prévaloir. Ajoutons que le cardinal de Lorraine et ses adhérents avaient les yeux fixés sur son confrère le cardinal de Châtillon, prêtre marié, et considéraient qu'une approbation de son mariage, quand il était possible d'en faire un scandale, présenterait ce contresens de donner de la force à un adversaire redoutable, dans la circonstance la plus favorable qui pût se présenter pour l'abaisser. Le bruit de la décision s'étant répandu en France, la cour, sans attendre la clôture du concile, fit un édit en interprétation de celui d'Amboise. « Ce nouveau règlement tombait principalement sur les personnes du clergé qui s'étaient laissé entraîner à la nouvelle religion, et célébraient le nouveau rit dans leurs propres églises (1). Le roi déclare que dans les lieux appartenant à l'Église il ne pourra point être établi de prêches; on met quelques restrictions aux lieux accordés pour les assemblées, surtout aux environs de Paris, et au mode d'exercice ; enfin, et ce fut l'article le plus dur, la loi enjoignit aux religieux et religieuses qui avaient renoncé à leurs vœux de rentrer dans leurs couvents, et aux prêtres qui s'étaient mariés de rompre leur mariage ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent; ils inondèrent le royaume d'apologies, de complaintes, de remontrances qu'ils adressèrent au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, surtout au prince de Condé, qui, ayant signé le traité d'Amboise, était appelé à en garantir l'exécution.

CHAPITRE IX.

La reine annonce que le roi et elle vont voyager par toute la France pour assurer la tranquillité. — Marche du voyage, de Lorraine en Provence et en Languedoc en 1564, à Bayonne en 1565. — Entrevue avec la reine d'Espagne. — Conférence avec le duc d'Albe. — Retour à Blois à la fin de l'année.

Catherine annonça le voyage du roi comme un moyen de porter, sur tous les points de la France qu'il parcourrait, la confiance et la tranquillité. Elle voulait, disait-elle, le montrer à ses sujets, les lui attacher, et obvier par là à toute occasion de trouble pour la suite (2).

Vers le temps fixé pour le départ, arrivèrent à Fontainebleau des ambassadeurs du pape, du roi d'Espagne et du duc de Savoie, suscités par le cardinal de Lorraine. Ils demandèrent que le concile de Trente fût reçu en France, qu'on punît sans miséricorde les hérétiques, qu'on révoquât les grâces qui leur avaient été accordées; enfin, *que le roi condamnât comme criminels de lèse-majesté les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise*. Le roi se borna à répondre qu'il voulait vivre dans la religion de ses pères, qu'il

(1) Anquetil, liv. I, p. 202.
(2) *Idem*, *ibid.*, p. 210.

Digitized by Google

était disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écrirait à leurs maîtres.

La cour partit pour le voyage projeté au commencement de 1564.

La reine ne négligea dans ce voyage aucun moyen d'assurer l'obéissance des provinces. Ses premiers pas furent dirigés vers la Lorraine : pendant les fêtes dont elle et son fils étaient l'objet, elle négociait avec les princes allemands pour qu'ils s'engageassent à ne plus laisser passer leurs soldats au service des calvinistes.

Les provinces du midi, hérissées de châteaux forts, pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avaient, pendant la guerre, fourni aux affidés de Condé des officiers sûrs et des troupes de gentilshommes (1). Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, et se concilier les villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandait ; Tavannes, génie profond, général habile qui avait défait les hérétiques en plusieurs combats. La reine s'assura de lui.

La cour passa la fin de l'année en Provence et en Languedoc.

Au commencement de l'année 1565, la reine eut à Bayonne la visite de la reine d'Espagne, sa fille ; son séjour dans cette ville a donné lieu à une absurde calomnie qui a été renouvelée dans des histoires modernes. Le duc d'Albe accompagnait Élisabeth. Catherine eut des entretiens particuliers avec lui, et l'on veut que de leur conférence date le projet du massacre de la Saint-Barthélemy, et que Charles IX même y fut dès lors initié.

Il n'est pas douteux que le duc d'Albe n'ait exprimé contre les protestants toute la haine dont il a donné tant de preuves dans les Pays-Bas; et l'on cite de lui un mot qui prouve qu'il les détestait non comme religionnaires, mais comme toujours prêts à former un parti dévoué à quelque ambitieux. On peut croire aussi qu'il a fait impression sur l'esprit de Catherine et sur celui de son fils.

Mais de ces impressions à la conception d'un projet monstrueux il y a une longue distance.

D'abord, les leçons du duc d'Albe, toutes politiques et nullement religieuses, loin de tendre à un massacre général des dissidents, indiquaient au contraire le sacrifice d'une tête principale comme bien plus utile qu'une proscription qui s'étendrait à la multitude.

Ensuite, comment accorder dans l'esprit de la reine un projet de massacre avec la sévérité dont elle avait usé un an auparavant envers les auteurs d'un pareil complot, et la disgrâce du connétable ?

Toutefois, plusieurs circonstances concoururent à approfondir l'animadversion que le duc d'Albe avait inspirée contre la révolte. Tavannes était dans l'opinion qu'il ne fallait qu'un seul culte ; il y était de bonne foi. C'était sa politique, comme c'était l'instinct du connétable de Montmorency ; il avait aussi eu des conférences avec la reine, et l'on ne peut douter qu'il ne lui ait dit sa pensée.

Enfin, le jeune roi et sa mère n'avaient pu voir sans un secret dépit, en parcourant les provinces méridionales, « les monastères ren-« versés, les églises ruinées, les croix abattues, « les statues des saints mutilées, les campagnes « semées d'ossements arrachés des tombeaux, « les villes démantelées, et les traces presque « encore fumantes des incendies allumés dans « la dernière guerre (1). » Tous ces désastres n'offensaient pas comme ouvrage de l'hérésie, mais comme ouvrage de la révolte : un roi de seize ans, tout inepte qu'il peut être pour juger des questions de religion, est fort capable de s'irriter de la désobéissance des peuples et de l'impuissance de la punir.

CHAPITRE X.

Assemblée des notables annoncée pour le commencement de 1566 à Moulins. -- Paix de Moulins. — La reine se sert de cette solennité pour opérer un rapprochement entre la maison de Lorraine et les Colignys d'abord, et ensuite entre elle et les Montmorencys ; les querelles se pallient ; les mécontents se concentrent et ne se dissipent point.

La cour revint à Blois au commencement de l'hiver. Toutes les affaires qui se présentèrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

Ce n'était point une assemblée d'états géné-

(1) Anquetil, liv. I, p. 217.

(1) Anquetil, liv. I, p. 227.

Digitized by Google

raux, mais de notables insignes. Elle fut composée des princes du sang, de beaucoup de cardinaux, d'évêques, des chevaliers de l'ordre, des seigneurs les plus considérables et des chefs de tous les parlements. Le jeune roi dit à l'assemblée qu'il avait parcouru son royaume pour recevoir les plaintes de ses sujets, connaître les désordres, et y remédier. Il invita l'assemblée à concourir avec lui à ce but. Le chancelier de l'Hôpital proposa en conséquence le fameux édit de Moulins, qui règle une multitude de cas jusque-là indécis. Quant aux querelles religieuses qui partageaient le royaume, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix; nouvelle et solennelle preuve de l'opinion généralement établie en France, que les deux religions pouvaient y exister ensemble, et que, par elles-mêmes, elles n'étaient nullement causes de guerre civile.

Catherine voulut que la réunion de ces notables servît à rapprocher les esprits, dont elle avait à craindre de nouvelles dissensions; car c'était dans les partis de la cour et non dans les deux cultes opposés, c'était dans l'âme des grands et non dans celle des croyants des deux sectes, qu'étaient les ferments de guerre. Elle pouvait raisonnablement espérer que l'autorité d'une grande assemblée de notables opérerait un rapprochement, en faisant agir sur chacun la raison de tous, en rattachant les individus à une masse considérable, en unissant ceux à qui un rapprochement immédiat était impossible, par des tiers agréables à chacun d'eux; en mettant les intérêts personnels et les animosités particulières en présence d'une assemblée qui représentait l'intérêt public, en les soumettant aux lois de l'honneur, au besoin de considération. L'intention de la reine était noble, judicieuse et éclairée.

Il faut se rappeler ici que quand François de Guise fut assassiné, on accusa l'amiral d'avoir commandé le meurtre (1). A la paix d'Amboise, le prince de Condé jura que l'amiral était innocent, et se donna pour garant de son innocence; mais la veuve de François de Guise, Anne d'Est, et Antoinette de Bourbon, mère du duc, allèrent néanmoins au Louvre demander justice au roi; elles étaient couvertes de crêpe, suivies de leurs femmes en deuil, de leurs parents, de leurs amis. Le roi permit de porter l'affaire au parlement, mais après trois années révolues, pendant lesquelles il ordonnait le silence. Les trois années étaient écoulées, et n'avaient point affaibli les ressentiments de la famille de Guise; la reine se flattait d'éviter par un raccommodement solennel l'éclat d'une procédure qui n'avait été éloignée que pour parvenir à ce louable but. La solennité projetée pouvait remplir son attente. « On convint qu'après le serment fait par l'amiral qu'il n'était ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diraient qu'ils le croyaient innocent, qu'on s'embrasserait, et qu'on promettrait de ne plus garder aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, fit pourtant remarquer qu'il ne prenait aucune part à la cérémonie (1). »

Le duc de Montmorency, fils du connétable et gouverneur de Paris, avait aussi une querelle à terminer avec le cardinal de Lorraine. Celui-ci, à son retour de Trente, sous prétexte que les ennemis de son frère étaient aussi les siens, avait obtenu la permission de prendre des gardes. Près de rentrer dans Paris, il grossit sa garde d'une nombreuse escorte de parents et d'amis, tous armés, avec laquelle il comptait entrer dans la capitale d'une manière triomphante. Montmorency, en sa qualité de gouverneur, marche à sa rencontre, lui fait dire par des hoquetons de renvoyer sa troupe. Le cardinal ne tient compte de l'avertissement. Quelques coups de feu sont tirés de part et d'autre; quelques hommes des deux côtés sont étendus sur le pavé. Le cardinal descend de cheval, se jette dans une boutique, et de maison en maison gagne la sienne pendant la nuit. Dans l'explication qui eut lieu après l'avanie, le prélat assura que, s'il n'avait pas montré l'ordre du roi qui l'autorisait à avoir des gardes, ce n'était point par mépris pour le gouverneur; et le gouverneur assura qu'il n'avait agi comme il avait fait que pour remplir

(1) Anquetil, liv. I, p. 230.

(1) *Mémoires de Condé*, t. II et IV; *Vie de Coligny*, liv. IV.

Digitized by Google

son devoir, et sans intention d'offenser monsieur le cardinal : ils s'embrassèrent, et se promirent amitié.

Catherine avait fait tout ce qui lui était possible contre les passions et contre les intrigues, en les mettant toutes en présence dans une grande assemblée de notables. Les grandes assemblées sont le refuge des intentions droites contre l'intrigue, contre les malveillances cachées, contre les ambitions hypocrites; elles sont aussi la sûreté de la force et de la véritable habileté, contre l'adresse insidieuse et les manœuvres souterraines. Mais il y a des temps où les meilleurs moyens échouent. Dans l'anarchie, il n'en est aucun dont le succès soit certain; il n'y a de sûr contre elle que le temps qui l'use. Catherine fit des raccommodements, point de réconciliation.

CHAPITRE XI.

Éléments d'une nouvelle guerre. — Le prince de Condé, les princes lorrains, les Montmorencys, les Colignys, voulaient tous exercer le pouvoir du roi, âgé de seize ans. — L'esprit de vengeance de Henri de Guise, l'animadversion de son oncle, revenu du concile, celle du duc d'Aumale, se font sentir contre les Colignys. — Ceux-ci se voient menacés ; ils ont besoin de la guerre ; les protestants, tranquilles dans leur liberté, ne leur offrent point de concours ; ils arborent la révolte politique.

C'est le sort d'une régence de ne pouvoir fixer les ambitions, parce qu'une régence n'est qu'une autorité temporaire et de courte durée, et qu'un jeune roi a d'autres idées et d'autres affections qu'une vieille reine; parce que, aussi, la régence d'une femme est d'ordinaire le partage d'une princesse étrangère : c'était là ce qu'on voyait en France. Gagner du temps par des transactions, éviter les usurpations qui menaçaient le pouvoir royal, le remettre entier au prince lorsqu'il serait en âge de gouverner, c'est tout ce que pouvait faire la régente.

Catherine gagna peu à la réunion de Moulins; le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency et son fils le duc de Damville, le prince de Condé, les trois Colignys, voulaient tous l'exercice d'un pouvoir que le roi, âgé alors de seize ans, n'exerçait pas encore, et qu'ils ne pouvaient s'habituer à voir dans les mains d'une Florentine entrée dans la famille royale par une mésalliance.

Le prince de Condé, qui avait oublié son parti dans les délices de Valéri, terre qu'il tenait de la maréchale de Saint-André, n'avait pas oublié la promesse que Catherine lui avait faite de la lieutenance générale du royame, comme l'avait eue son frère; et Catherine avait prudemment répondu qu'elle la destinait au duc d'Anjou, le jeune frère du roi, dont elle opposa les titres à plusieurs ambitions suspectes ou à des prétentions excessives, telle que celle du connétable Anne de Montmorency, qui sollicitait la survivance de sa charge pour son fils. Avec un lieutenant général, disait-elle, une survivance de connétable est inutile.

Le jeune Henri de Guise n'avait pas renoncé, comme sa mère, comme son aïeul, et son oncle le cardinal de Lorraine, à venger la mort de son père sur l'amiral de Coligny. Les Colignys ne se voyaient aucune garantie contre cette famille. Le retour du cardinal, le caractère du duc d'Aumale son frère, l'esprit de vengeance qui s'annonçait dans le jeune Henri de Guise leur neveu, la rendaient redoutable. Le raccommodement de Moulins était si peu une réconciliation avec les Guises, qu'après la séparation des notables, le duc d'Aumale appela l'amiral en combat singulier en présence de la reine; et les Colignys se plaignirent que les Lorrains voulaient les faire assassiner et empoisonner (1).

La position des Colignys les força de recommencer la guerre. De tous les grands qui jusque-là l'avaient faite, ils étaient les seuls de qui l'on pût croire qu'un peu d'affection sincère pour le calvinisme entrât dans leurs motifs. C'étaient les seuls esprits capables d'examiner les nouvelles doctrines, et les seuls caractères à qui il fût possible d'aimer une discipline plus sévère dans l'Église, plus de simplicité dans le dogme, plus d'accord entre les nouveaux rites d'une part, et les intérêts politiques et les bonnes habitudes de la vie privée de l'autre. Mais, pour croire qu'ils ne fussent portés à la guerre que par les intérêts de la réforme, il faudrait ne pas leur en voir de personnels et de plus pressants; et pour que la

(1) Anquetil, liv. I, p. 230.

Digitized by Google

religion parût être leur motif unique ou principal, il faudrait ne pas la voir employée par eux comme moyen de succès pour des intérêts différents, ainsi qu'elle va l'être.

Nous avons dit qu'à la conclusion du traité d'Amboise, Dandelot, l'esprit le plus méditatif de la famille, avait près de lui, à Orléans, Calvin et Théodore de Bèze; ces deux chefs de la secte recevaient de lui les instructions et les directions dont ils avaient besoin pour assurer la marche de leur Église. On peut conjecturer celles qui leur furent données après le traité d'Amboise, en observant la révolution qui se déclara dans le clergé protestant en 1566 et 1567, et surtout après le traité de Moulins. Les calvinistes affectèrent alors un rigorisme extrême dans leurs mœurs; ils étaient déchaînés contre la galanterie, ils faisaient pendre les adultères (1). Les Colignys trouvaient dans ce système un moyen de faire rougir le prince de Condé de ses faiblesses, de le faire revenir aux intérêts de son parti; et, en effet, ce fut sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont la vie était encore moins réglée depuis son veuvage que durant son union avec Éléonore de Roye, prit la résolution de se remarier, et épousa la sœur du duc de Longueville (2).

Mais ce qui détermina surtout ce changement, fut que le gros des protestants, depuis qu'ils avaient des églises, ne voulait plus entendre parler de guerre, ni de contributions pour la guerre, ni de logements de gens de guerre, par la raison que la liberté de conscience suffisait à leur ambition. « L'amiral et les ministres de la religion protestante, dit Anquetil, se sentaient incapables de contre-balancer les vœux de tout le royaume pour la paix. » L'intérêt de la religion réformée ne concourant donc plus aux vues des Colignys, ils excitèrent, au nom de la morale et de la justice, une révolte contre les désordres de la cour; n'ayant plus à venger la violation de la liberté de conscience, ils excitèrent les esprits contre la licence effrénée des mœurs et contre tous les abus du gouvernement qui en étaient la suite, notamment contre l'arbitraire et l'excès des taxes qui pesaient sur le peuple. Aux controverses théologiques se mêlèrent les pamphlets de morale et de politique, les libelles, les satires personnelles, les pasquils, les placards séditieux. Tous les bons Français étaient appelés à la révolte, sans distinction de culte, contre les favoris qui dévoraient les revenus du trésor, contre les traitants italiens qui en retenaient ou en détournaient une grande partie.

Les protestants du parti de Coligny ne s'en tinrent pas aux écrits; ils s'unirent par des confédérations et par des serments Depuis longtemps, la religion romaine entretenait des confréries (1) : les grands du parti catholique en avaient fait une qui fut découverte pendant le voyage du roi. La reine l'avait dissoute dans un conseil extraordinaire, et avait forcé les confédérés à la désavouer : le parti de Coligny ne s'en autorisa pas moins; il avait des rôles de recrues, des recettes établies, des routes tracées, des mots de ralliement, des signaux d'intelligence, des envoyés publics ou secrets dans les cours étrangères.

CHAPITRE XII.

Catherine, personnellement attaquée, se met en défense. — Les confédérés arrêtent d'enlever le roi, qu'ils supposent prisonnier d'une faction.

La reine, personnellement attaquée dans les écrits du parti, directement menacée par des lettres anonymes, voyant que la tolérance dont elle avait eu à cœur de faire jouir les protestants, et pour laquelle elle s'était fait des ennemis parmi les catholiques, ne suffisait pas aux chefs de parti, et que les Colignys avaient regagné le prince de Condé, croit devoir se mettre en défense. L'empereur envoyait des troupes en Belgique pour y réprimer des troubles; elles étaient conduites par le fameux duc d'Albe et devaient traverser la Lorraine; Catherine prend prétexte de ce passage pour réunir des forces en Champagne, remettre sur pied les anciennes compagnies, lever six mille Suisses, appeler des troupes d'Espagne et de la cour de Rome (2), et faire des emprunts. Le duc d'Albe et son armée passent, et les nouvelles troupes françaises et les troupes suisses

(1) Anquetil, liv. I, p. 233.
(2) *Ibid.*

(1) Anquetil, liv. I, p. 223.
(2) Castelnau, liv. VI. — Anquetil, liv. I, p. 269.

Digitized by Google

ne sont pas moins conservées. Il se répand alors que la destination en doit être funeste aux chefs des confédérés, et que le prince de Condé, toujours à Valéri, doit être incessamment arrêté ainsi que l'amiral; que ces dispositions ont été résolues dans un conseil secret.

Les chefs du parti se rassemblent d'abord à Valéri, où l'on ne conclut rien; ensuite à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral; et là les confédérés résolvent d'enlever le roi, qu'ils supposent prisonnier d'une faction.

Le 26 septembre 1567, la cour inquiète envoie un observateur à Châtillon-sur-Loing pour savoir ce qui s'y passe; l'observateur rapporte qu'il a trouvé l'amiral habillé en *ménagier*, faisant ses vendanges. Le rapport était vrai: néanmoins, le 28, toute la France était en armes; alors il y eut, dit Tavannes, cinquante places de prises, et il se trouva tout à coup dans Rosai, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie tout composé de gentilshommes commandés par le prince de Condé, l'amiral, Dandelot, et le comte de la Rochefoucauld.

LIVRE III.

DEUXIÈME GUERRE ENTRE LE PRINCE DE CONDÉ, LES COLIGNYS, D'UNE PART, ET LES GUISES ET LES MONTMORENCYS, DE L'AUTRE, APPUYÉS DU JEUNE ROI ET DE LA REINE MÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Bataille de Saint-Denis. — Mort du connétable.

Ici commence la seconde guerre dite *de religion*, où la religion n'est pour rien, ni dans les motifs, ni dans les moyens, ni même dans les prétextes.

La reine et le jeune roi étaient à Monceaux en Brie, maison de campagne tout ouverte. L'approche du prince de Condé jette la terreur à la cour. Elle fait arriver les Suisses à marches forcées; la reine et son fils se placent au milieu d'eux, et partent pour Paris.

A une lieue de Monceaux, l'escadron du prince de Condé se présente la lance en avant, prêt à charger. Les Suisses se forment en bataillon carré, baissent la pique, et font bonne contenance. Dandelot et la Rochefoucauld tentent d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Le jeune roi, outré de colère, charge lui-même; il aurait peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût empêché.

Ce n'était plus l'enfant de quatorze ans qui avait été proclamé à Rouen, et dont on pouvait se disputer la tutelle; il avait dix-sept ans, de la force, de l'adresse, développées par l'exercice. Dans son voyage d'une année il avait vu beaucoup d'hommes et beaucoup de choses; à chaque pas il avait reçu des témoignages de respect et d'affection, et rencontré des traces récentes de révolte; il avait appris l'orgueil de la royauté, et ressenti son irritation dans les humiliations du pouvoir disputé, et dans les exaltations simultanées du pouvoir adoré. Dégagé des lisières qui avaient conduit son enfance, il ne contestait pas encore à sa mère le droit de se faire écouter, parce qu'elle avait plus d'expérience que lui; mais il se connaissait le droit de se faire craindre et obéir. C'était étrangement confondre les temps et les circonstances, que de prétendre, comme le faisaient Condé et Coligny, réaliser sur ce jeune roi le projet d'enlèvement conçu durant son enfance, plusieurs années auparavant.

A l'égard de la reine, c'était lui déclarer personnellement la guerre, et la punir de la protection qu'elle avait donnée au prince de Condé, aux Colignys, aux calvinistes de leur parti, uniquement parce qu'elle n'avait pas fait tout ce qu'ils auraient voulu, et qu'au lieu de les élever, elle s'était bornée, en régente sage, à les soutenir. Elle fut ainsi forcée à la haine pour Condé et ses principaux adhérents, et aussi à retirer aux calvinistes, comme formant le parti de Condé ou lui donnant leur nom, une protection qu'elle avait entendu donner à une croyance sans danger pour les intérêts de l'État. C'est ce changement que les historiens ont qualifié de variation dans les sentiments religieux, et qu'ils ont cru déterminé par l'amour du pouvoir: certes, il ne fallait à la reine que le sentiment du plus important devoir, pour ne pas consentir à l'enlèvement du roi et au sien propre; et déjà il ne s'agissait plus du pouvoir de la tutelle dont on l'avait crue si jalouse: le pupille avait pris son essor, et sentait profondément dans son âme royale

Digitized by Google

qu'il s'agissait du pouvoir du roi. Il savait bien dire de lui-même à sa mère : « *Le duc d'Albe a raison, des têtes si hautes sont dangereuses dans l'État; l'adresse n'y sert plus de rien, c'est la force qu'il faut;* il savait bien dire à l'amiral de Coligny : *Bientôt vous voudrez être seul en France, et nous chasser du royaume.* Ce n'était pas sa mère qui le faisait suffoquer de colère quand des ambassadeurs de princes protestants de l'Allemagne vinrent lui demander liberté de conscience sans exception de temps, de lieux ni de personnes, et qu'il leur répondit d'une voix frémissante : *Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs États : je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes.* Les historiens parlent aussi du jeune roi de dix-huit ans comme de l'enfant émancipé à quatorze, et de la reine mère comme de la nourrice qui le soutient avec des lisières. Il est manifeste que, en 1567, le roi marchait en maître sur les traces de son père et de son aïeul, que sa mère suivait et ne dirigeait plus : une soumission forcée eût opéré son changement à l'égard des partis, si son ressentiment personnel ne l'eût préparé.

La cour arrive à Paris, profondément offensée. Les confédérés publièrent qu'ils n'avaient pris les armes que pour chasser leurs mortels ennemis d'auprès du roi, *et se sauver*, selon l'expression de Lanoue, *par les bras plutôt que par les jambes.* La régente n'avait point mérité l'injure qu'ils lui faisaient.

Le prince de Condé fait le blocus de Paris; il demande les états généraux, la diminution des impôts, l'expulsion des maltôtiers italiens; il fait afficher, dans les villes, qu'il n'a pris les armes que pour le soulagement du peuple.

La révolte des princes est ici à découvert et sans détour; ce n'est plus au nom de l'hérésie contre l'Église qu'ils se déclarent, c'est au nom de l'oppression contre la tyrannie, et de la misère publique contre les spoliateurs; c'est un prince du sang, ce sont des grands et leurs complaisants vassaux qui, pour des intérêts personnels, s'élèvent contre la régence de l'État; c'est Condé, ce sont les Colignys, leurs amis et leurs créatures conjurés contre Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency, le cardinal de Lorraine et six mille Suisses.

On se bat le 10 novembre 1567 dans la plaine de Saint-Denis. La victoire est longtemps indécise. Enfin le champ de bataille reste aux troupes royales; mais le connétable est blessé à mort.

La régente, pour éviter le choix d'un autre chef qui serait probablement dévoué au cardinal de Lorraine, met à la tête de l'armée royale le duc d'Anjou, par qui elle avait déjà fait présider le conseil en l'absence du roi; il est nommé lieutenant général du royaume pour combattre les rebelles, cette tâche étant jugée au-dessous de la majesté royale. On donne des capitaines expérimentés pour conseil au duc d'Anjou; il n'avait que seize ans, circonstance qui fait voir combien il est injuste d'accuser Catherine d'avoir voulu retenir ses fils dans une perpétuelle enfance, pour se conserver l'autorité.

Le duc d'Anjou poursuit le prince de Condé, qui passe la Meuse à la fin de décembre avec sa cavalerie pour aller au-devant des troupes allemandes que lui amène le prince palatin Casimir; et il rentre en France, au mois de janvier 1568, avec une armée leste, pleine de confiance, cherchant le vainqueur comme une proie assurée. Elle apprend qu'il est à Chartres, et fait le siége de cette ville.

La reine, toujours dans l'idée qu'une victoire et une défaite sont presque également dangereuses pour elle, persuadée que le roi est trop près du moment où il entrera dans le plein exercice de la royauté, pour qu'elle prenne sur elle l'événement d'une bataille décisive, et que ce jeune prince n'est pourtant point encore assez dégagé des incertitudes de l'inexpérience pour prendre fermement un parti en connaissance de cause, négocie un nouvel accommodement, dans la vue de gagner du temps, peut-être aussi de se venger plus sûrement du prince de Condé et des Colignys, devenus ouvertement ses ennemis personnels.

CHAPITRE II.

Deuxième paix, 23 mars 1568. — L'armée protestante dissoute et les chefs sans parti, par les concessions

Digitized by Google

trompeuses qu'on fait aux mécontents. — Mouvements sourds excités par la cour contre le parti. — Les princes lorrains s'emparent du jeune roi et de l'esprit de la reine. — L'Hôpital exilé. — Attaque au prince de Condé pour le payement des reîtres; ordre de l'arrêter.

Le 23 mars 1568, le roi promet par un édit l'exécution de celui de janvier 1562. Il pardonne tout; il rend ses bonnes grâces aux confédérés.

Ils se séparent dans un morne silence. Les troupes allemandes sont congédiées, la cour se charge de les payer, en se réservant secrètement de récupérer cette avance sur le prince de Condé. Condé et l'amiral se retirent dans leurs châteaux. Tous les grands de leur parti font de même; ils se trouvent ainsi dispersés dans le royaume.

Et voilà ce qu'on appelle la deuxième paix de religion.

Le parti de Condé céda-t-il par confiance en ses forces, ou au contraire par un sentiment de faiblesse? Crut-il les promesses de la cour bien sincères et bien solides? La réponse ne me paraît pas douteuse : si le prince de Condé et les Colignys se fussent sentis appuyés fortement, en déposant les armes ils eussent exigé quelques garanties. Il est probable que la folle entreprise d'enlever le roi ne parut au peuple protestant, comme aux catholiques, qu'un attentat de l'ambition parfaitement étranger à tout intérêt public ou religieux. Dès lors les contributions pour payer les reîtres devaient être fort difficiles à obtenir. Il faut donc regarder la dispersion de l'armée de Condé comme un acte de résignation et de prudence en même temps, parce qu'en la dispersant, ce prince se flattait d'ôter à la cour toute raison de révoquer ses concessions.

Il n'était plus temps pour le prince de Condé ni pour les Colignys de compter sur les bonnes intentions de la reine, ni même d'espérer qu'elle leur saurait gré de leur résignation à ses volontés : la faction l'avait réduite à vouloir son extinction totale.

Dès que les reîtres furent retirés, la reine permit aux prêtres catholiques les prédications séditieuses contre les protestants et contre la paix; ils avancèrent hautement qu'on ne doit pas garder la foi aux hérétiques, et qu'on fait son salut en les assassinant. Les prêtres catholiques n'étaient en cela ni les organes de leur religion ni ceux de la masse de catholiques qui composait le gros de la nation, ni même ceux d'un parti fanatique. Ils étaient les organes d'une cour ulcérée contre des courtisans en révolte (1). Par le mot d'hérétiques, on n'entendait pas les simples et francs calvinistes, mais les amis et les partisans du prince de Condé et des Colignys. Le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, détruisaient ceux qu'on savait conserver ou seulement avoir eu des liaisons avec le prince ou ses principaux affidés. Les écrivains de la faction prétendent qu'en trois mois plus de dix mille personnes périrent par ces moyens exécrables (2).

Le ressentiment de la reine et l'irritation du jeune roi, qui avait atteint sa dix-huitième année, se déclarèrent sans déguisement. Le chancelier de l'Hôpital fut exilé dans ses terres et dépouillé des sceaux; le cardinal de Lorraine devint l'âme de la reine et des conseils; la reine fit signer à la cour et aux gouvernements de province le serment de ne reconnaître que les ordres du roi, de ne prendre les armes que pour lui, de s'abstenir de toute entreprise qui n'aurait pas son aveu, comme si les lois n'imposaient pas ces devoirs, ou qu'on fût dispensé de l'obéissance aux lois.

Les manifestes, les plaintes, les récriminations se succédaient dans le parti des confédérés avec la même rapidité et les mêmes caractères que du côté de la cour.

Bientôt elle agit contre le prince de Condé; elle lui demanda le remboursement des cent mille écus avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume; le roi déclara qu'il n'entendait pas que cet argent fût levé sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étaient engagés envers les étrangers.

L'amiral accourut vers le prince de Condé, qui était alors dans son château de Noyers en Bourgogne; le reste du parti s'émeut, se rapproche, se groupe.

---

(1) La chaire faisait alors la fonction que font aujourd'hui les gazettes. Walter Scott a justement observé que les gazettes ont beaucoup réduit l'effet de la prédication.

(2) Anquetil, liv. I, p. 273.

Digitized by Google

Tavannes, commandant en Bourgogne, reçoit l'ordre d'arrêter le prince à la fin d'août 1568. Le prince est averti, s'échappe de Noyers avec l'amiral, sa femme, sa fille aînée, d'autres enfants en bas âge, l'épouse de Dandelot, un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, partie à cheval, partie en litières, le tout escorté de cent cinquante hommes.

CHAPITRE III.

Le prince de Condé et Coligny se réfugient à la Rochelle. — La troisième guerre éclate; le duc d'Anjou généralissime et Tavannes, d'une part; Condé, Coligny, de l'autre. — Bataille de Jarnac; Condé tué. — Jeanne d'Albret. — Son fils Henri, prince de Béarn. — Le jeune prince de Condé.

Les confédérés avaient conservé pour toute garantie plusieurs places et quelques troupes de garnison. La Rochelle était du nombre des places. Le prince de Condé et son cortége y arrivent le 18 septembre 1568, malgré les difficultés d'un voyage nocturne, à travers des chemins détournés, passant la Loire à un gué jusqu'alors inconnu, et évitant les corps de cavalerie embusqués sur tous les passages.

Le cardinal de Châtillon se sauve en Normandie, de là en Angleterre, déguisé en matelot.

La reine de Navarre se rend aussi à la Rochelle avec son fils et sa fille, munie d'argent et suivie de troupes. Soubise, Montmorency, le vidame de Chartres, Dandelot, Lanoue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans la province où il se trouvait.

La guerre commença ainsi, en 1568, de tous côtés et en même temps.

A cette époque, la politique de la reine, ses principes de tolérance, qu'elle n'avait pas craint de manifester au pape, cédèrent à sa colère et à ses ressentiments, et à la ferme volonté de son fils. Elle vit dans le calvinisme, non plus la doctrine, mais la révolte de fait; elle s'autorisa de l'exemple de François Ier, son beau-père, et de Henri son mari, pour l'interdire, non comme doctrine dépravée, mais comme secte différente du culte général, envieuse, malheureuse, et qui, par son malaise et son mécontentement, offrait toujours à l'ambition des grands la facilité et la tentation de se former un parti contre le gouvernement.

On vit paraître édits sur édits contre les religionnaires. L'édit de janvier 1562 est révoqué; l'exercice du calvinisme est interdit sous peine de mort. Les calvinistes sont dépouillés de leurs charges, et n'en pourront plus posséder. La persécution est imminente; les échafauds et les bûchers sont relevés. Ainsi la secte était frappée en haine de ses chefs, et la religion réformée fut menacée de payer pour l'ambition en révolte; tout cela était de la persécution à l'égard du culte où Condé trouvait des partisans : ce n'était nullement de la guerre de religion.

Pour l'exécution des nouvelles lois, le duc d'Anjou est nommé généralissime d'une armée qui heureusement n'était pas encore sur pied, et ne pouvait y être de quelque temps.

Les chefs de la faction entament des négociations en Angleterre, en Allemagne, partout où ils espèrent trouver des secours.

Ils amassent des vivres, des armes, des munitions; ils composent des manifestes et des apologies où, plus sages que l'année précédente, au lieu de supposer prisonnier le roi qui les désavoua et les chargea l'épée à la main, et d'attaquer la régente qui les avait toujours protégés, ils font tomber leurs reproches sur leur invariable et fougueux ennemi, le cardinal de Lorraine. L'amiral met en mer une petite flotte; il fait des armements en course, et trouve des ressources dans les prises faites sur les marchands flamands, sujets de l'Espagne. La révocation des édits de tolérance, qui avaient rendu les protestants si indifférents aux entreprises du prince de Condé et des Colignys, fit accourir sous ses drapeaux des hommes qui jamais n'avaient pris les armes. Il se forma de petites armées dans plusieurs provinces du Midi. Le baron d'Acier leva jusqu'à vingt-cinq mille hommes dans le Languedoc et le Dauphiné. Ces troupes pillaient, dévastaient, incendiaient, massacraient indistinctement ce qui se rencontrait sur leur passage; elles s'acharnaient principalement sur le clergé; elles démolissaient les églises des monastères; mais toutes étaient conduites ou excitées par des gentilshommes affidés au prince de Condé.

Digitized by Google

La soldatesque du parti catholique n'était ni plus humaine, ni plus modérée.

Cette rage malfaisante n'avait rien de fanatique; c'était comme précédemment une *picorée*, une espèce de chasse nécessaire pour subsister, et en même temps une prouesse et un divertissement.

Les deux armées eurent l'air de se chercher vers Loudun. Le froid, qui était excessif, les força de se retirer et d'attendre. Beaucoup de villes s'ouvrirent alors au parti du prince de Condé; la voix publique le secondait si bien, qu'il s'enivra d'espérances chimériques; il affecta la puissance suprême et trancha du monarque; il fit des traités avec des princes souverains, fit frapper à son effigie une monnaie dont la légende était *Louis XIII, roi de France;* il reçut de l'Angleterre des canons, des hommes et de l'argent; et, des bords du Rhin, lui vint une nouvelle armée d'infanterie commandée par un prince de Bavière, duc de Deux-Ponts.

Les deux armées se remettent en campagne, et elles se battent sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, le 13 mars 1569. Tavannes commandait l'armée royale sous les ordres du duc d'Anjou; il surprend le prince de Condé, qui n'avait qu'une faible troupe. Ce prince venait d'avoir la jambe cassée par accident; il chargea néanmoins l'ennemi; il fut accablé par le nombre, et, au moment qu'il venait de se rendre sous la promesse de la vie, le capitaine des gardes du duc d'Anjou, Montesquiou, survint, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet par derrière.

Il mourut, ainsi que François de Guise, son contemporain, son émule de gloire, son adversaire, par une espèce d'assassinat que les mœurs du temps, la guerre, la révolte, permettaient de regarder sans horreur, et moins comme un crime que comme une méchanceté licite.

Il s'était attiré cette guerre par celle qu'il avait faite injustement à la régente; mais la représaille de la régente, en s'étendant à tous les protestants qui étaient étrangers à l'injure dont elle se vengeait, et en abolissant la liberté de conscience, était encore plus injuste que les attaques dont elle avait été l'objet. Elle vengeait son offense particulière par une persécution générale, et c'était cette raison qui avait concilié un si nombreux parti au prince de Condé. Les défenseurs de la liberté de conscience ne devaient pas manquer de protecteur et de chef. La reine de Navarre, *princesse qui*, dit d'Aubigné, *n'avait de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités*, met à la tête du parti le prince de Béarn son fils, et le fils aîné du prince de Condé; elle les conduisit elle-même à l'armée commandée, à Cognac, par Dandelot : le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

A cette époque, les partis belligérants avaient donc pour chefs sept adolescents, nourris dans les passions et les ambitions qui avaient signalé leur père.

D'un côté, c'était le roi, âgé de dix-neuf ans; son frère le duc d'Anjou, âgé de seize ans, qui, à Jarnac, avait montré de la bravoure, s'était jeté dans la mêlée, et avait eu un cheval tué sous lui; il était, comme nous l'avons dit, généralissime de l'armée royale; un troisième frère, le duc d'Alençon, qui jouera près du duc d'Anjou, devenu roi sous le nom de Henri III, le rôle de celui-ci à l'égard de Charles IX; enfin, Henri de Guise, âgé de dix-huit ans, fils de François, tué par Poltrot, avec le duc de Mayenne, son frère puîné.

D'autre part, c'était le jeune roi de Navarre, qui devait être notre Henri IV, âgé de seize ans, et le jeune Henri de Bourbon, prince de Condé, fils aîné de Louis *le petit homme tant joli*, qui s'était battu avec honneur contre ce colosse de connétable de Montmorency. Le jeune prince de Condé avait quatorze ans.

CHAPITRE IV.

Le cardinal de Lorraine gouverne le jeune roi, lui inspire de la défiance contre sa mère. — Jalousie du roi contre son frère. — Mort de Dandelot. — Coligny donné pour guide au prince de Béarn. — Le roi se met à la tête de l'armée; va au-devant des troupes allemandes. — Bataille de Moncontour.

La reine mère n'était alors, pour le roi, qu'un premier ministre; maîtresse encore de beaucoup de choses, mais sous de sérieuses conditions, et à la charge d'une grande conformité de volonté avec celles du maître. Le cardinal de Lorraine, témoin du plaisir que le

Digitized by Google

jeune prince prenait à constater son pouvoir en le faisant sentir souvent à celle qui l'avait longtemps exercé, glissa dans cette âme neuve de la méfiance pour sa mère et de la jalousie pour son frère; la reine fut réduite à exercer l'art d'un courtisan pour plaire au roi et pour nuire au cardinal, qui espérait plaire bientôt plus qu'elle.

A peine Henri, prince de Béarn, a pris la place du prince de Condé, que le sage Dandelot meurt : on a dit sans preuve qu'il fut empoisonné; ces accusations prouvent au moins que les mœurs du temps ne rendaient pas le fait incroyable. Coligny restait pour guide au jeune prince, et pour chef au parti.

Le duc d'Anjou profita mal de la victoire de Jarnac. Content d'avoir prouvé sur le champ de bataille qu'il était brave, il montra dès lors la nonchalance qui l'a caractérisé à la suite. Coligny eut le temps de recevoir des troupes du duc de Deux-Ponts; car les religionnaires français se lassaient bien vite, et retournaient chez eux au premier événement qui les rebutait ou les tranquillisait; ils ne voulaient pas servir l'ambition des grands, et la soupçonnaient aisément : ceux-ci auraient-ils eu besoin d'Allemands, si le fanatisme avait soulevé les Français?

Le roi cependant s'était mis en campagne; il était à la tête d'une armée commandée par le duc d'Aumale, à Metz, pour empêcher l'entrée de ces troupes du duc de Deux-Ponts : c'était le fruit des conseils que lui avait donnés le cardinal de Lorraine, ainsi que de sa jalousie contre son frère et contre sa mère.

Le duc de Deux-Ponts battit le roi et les ducs de Nemours et d'Aumale, malgré la supériorité de leurs forces; son armée arriva sans être entamée sur la Loire, traversa le fleuve, et, le 15 juin, elle se joignit à l'amiral au milieu de la Guyenne : ainsi, le premier essai que le roi fit de ses talents militaires ne fut point heureux.

Pendant l'expédition du roi, Catherine était allée joindre le duc d'Anjou; le cardinal de Lorraine l'accompagnait. Il s'était flatté de procurer de merveilleux succès aux armes du prince, et de lui en ravir la gloire ainsi qu'à la reine. En effet, il s'ingéra à commander une manœuvre; Tavannes en prouva l'ineptie, et refusa d'obéir, en disant : *A chacun son métier! il est impossible d'être tout ensemble bon prêtre et bon gendarme.*

Les historiens supposent que les revers du roi étaient l'ouvrage de la reine, et que c'était elle-même qui s'était donné le cardinal pour compagnon de voyage à l'armée du duc d'Anjou, à l'effet de l'éloigner du roi. On la fait toujours puissante tutrice de ce roi, qui alors était âgé de vingt ans, dont elle avait perdu la confiance, dont elle voulait éviter de subir la disgrâce. On la voit toujours commander, quand elle manœuvre en courtisan soumis; on croit qu'elle a commandé au cardinal de la suivre, quand il lui est imposé comme surveillant.

Les armées étant en présence, tout à coup le duc d'Anjou dissout la sienne, qui était la plus forte, renvoie les gentilshommes chez eux, met ses soldats en quartier de rafraîchissements, avec ordre de rejoindre le drapeau au 1er octobre. Il renonce à toutes ses espérances de victoire, et réduit l'armée opposée à faire des siéges pendant les chaleurs de l'été. Cela pouvait être fort sage; mais il est manifeste que ce parti convenait surtout à l'amour-propre de la reine et de son fils, à qui l'orgueil des prétentions et l'incapacité du cardinal de Lorraine faisaient craindre également des revers préjudiciables, et des succès dont il aurait eu les honneurs.

L'amiral se détermine à faire le siége de Poitiers. Le jeune duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, se jettent dans cette ville avec une troupe de gentilshommes. Le duc d'Anjou rassemble des troupes et assiége Chatelleraut, où étaient les malades de l'armée de l'amiral, attaqués de la dyssenterie. Le parlement de Paris met à prix la tête de l'amiral, qui lève le siége de Poitiers. Le duc d'Anjou le poursuit, et gagne contre lui une bataille sanglante à Moncontour, le 3 octobre 1569. L'amiral ne conserve pas cinq ou six mille hommes, de vingt-cinq mille qu'il avait.

CHAPITRE V.

Jalousie du roi après la bataille de Moncontour; il prend le commandement; se trouve en mauvaise situation; fait la paix : c'est la troisième paix.

La victoire de Moncontour réveille la jalousie du roi contre le duc d'Anjou; le monarque part pour l'armée, prend le commandement,

Digitized by Google

assemble un conseil. Tavannes veut qu'on poursuive les vainqueurs sans relâche; mais la jalousie qui excitait le roi tourmentait bien d'autres. Les Montmorencys, négligés par la cour, se laissaient volontiers aller à leur penchant naturel pour Coligny, leur parent. Le maréchal de Cossé, le duc de Montpensier, les Guises, le cardinal même, ne se souciaient point de contribuer à la fin d'une guerre dont la gloire devait revenir à un enfant guidé par des capitaines nouveaux, dont ils ne seraient que les seconds, tant il était vrai qu'ils étaient faiblement passionnés contre l'hérésie, et peu jaloux de l'extirper!

Tavannes se retire, les créatures de la reine sont écartées. Le roi partage le commandement entre le duc de Montpensier et les autres généraux, y compris le duc d'Anjou, sans préférence ni distinction. Il mortifia ainsi ce jeune prince et sa mère, dont la puissance, comme on voit, n'allait pas même jusqu'à terminer un ouvrage commencé si utilement pour l'autorité royale. Sa situation était une véritable disgrâce, mot nouveau alors, comme le remarque Henri Estienne, mot qui ne pouvait être inventé que dans une cour où la défaveur était une peine infligée aux actes hors de l'atteinte des peines légales.

Le roi se mit à attaquer les places occupées par les religionnaires; six des plus fortes se rendirent presque sans défense; mais Saint-Jean-d'Angély tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva; il fallut mettre les troupes en quartier.

La Rochelle restait aux vaincus. L'amiral, à qui l'on avait laissé le temps de refaire en Languedoc sa petite troupe de trois mille chevaux, si harassée que les paysans même la molestaient, avait réuni un nombre considérable de gentilshommes. L'affabilité des jeunes princes, leur ardeur guerrière gagnaient la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie; on rappela Montgommery (1) et sa troupe victorieuse, qui était en Béarn. L'armée se refit autour de Montauban, dans des quartiers où régnait l'abondance; il ne manquait à cette armée que de l'argent et des munitions.

(1) Anquetil, liv. I, p. 318.

La Rochelle en fournit; le dixième des prises que faisaient les armateurs était pour l'armée.

Au commencement du printemps de 1570, elle descend du haut Languedoc, se répand dans les plaines de Toulouse, brûle les maisons des magistrats du parlement, qui avaient toujours été si âpres à faire brûler les luthériens et les calvinistes; ils avancent vers la Loire, marchant droit vers Paris; pénètrent dans la Bourgogne, s'avancent vers l'Orléanais et l'île de France par le pays situé entre l'Yonne et la Loire. Les troupes allemandes firent plus de huit cents lieues en six mois.

Après la victoire de Moncontour, le pape, les princes d'Italie, le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats, comme désormais superflus en France; les Allemands s'étaient retirés sans solde (1). Le roi n'avait pour sa défense que quatre à cinq mille Suisses et quelques compagnies formées par des gentilshommes volontaires, et pas un sou pour les payer.

Sa situation était déplorable; l'éloignement de sa mère lui était funeste, parce qu'il n'était pas en état d'agir lui-même; et pourtant il répugnait à des succès dont il lui aurait eu l'obligation. Il voulut la paix à tout prix. La situation des princes, ou, si l'on veut, de Jeanne d'Albret, était bonne, mais précaire, parce que la nation, tout échauffée qu'on la supposait pour ou contre le calvinisme, était opposée aux deux partis qui se faisaient la guerre. Il fallut donc faire la paix : elle se conclut à Saint-Germain en Laye, où était le roi, le 2 août 1570.

Les confédérés obtinrent une amnistie générale, le libre exercice de la religion prétendue réformée, excepté à la cour, la restitution des biens confisqués, la faculté de parvenir à toutes les charges de l'État, celle de récuser pour leurs affaires six juges catholiques dans les parlements. Enfin on leur accorda quatre villes de sûreté: la Rochelle, Montauban, Cognac, la Charité; sous la condition que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux de leur parti, feraient le serment de les rendre dans deux ans.

(1) Anquetil, liv. I, p. 322.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Convention glorieuse pour Coligny et le prince de Béarn. — Le roi s'éloigne tout à fait de sa mère et de son frère, se jette du côté de Coligny et de son parti contre sa mère et le duc d'Anjou. — Principe de la Saint-Barthélemy.

Ces conventions étaient glorieuses pour l'amiral, pour les jeunes princes, et surtout pour Jeanne d'Albret, qui était l'âme des conseils de la Rochelle.

Cette princesse était à l'égard du prince de Béarn son fils, et du prince de Condé son neveu, ce que Catherine de Médicis avait été successivement près de ses deux fils François II et Charles IX, et ce qu'elle n'était plus: mère chérie, tutrice respectée, guide écouté et suivi, en toute occasion, avec une confiance sans réserve.

Elle jouissait de sa position, tandis que Catherine dévorait l'humiliation de la sienne; l'une plus heureuse, l'autre plus malheureuse, par la comparaison qu'elles faisaient l'une et l'autre de leur sort respectif.

Les deux jeunes princes reconduisirent les Allemands jusqu'à Langres; ils revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixèrent leur demeure près de la reine de Navarre. Les protestants prirent confiance dans un état de choses garanti par la disgrâce de Catherine, du cardinal de Lorraine et de Tavannes, qu'ils regardaient comme leurs ennemis, et se reposèrent sur la volonté d'un jeune monarque qui annonçait de la vigueur de caractère, et dont la jeunesse promettait un long règne. Le mariage de Charles, qui eut lieu le 23 octobre 1570, avec Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur, princesse grave et prudente, douce et réservée, rassurait encore contre un retour de confiance et de soumission de la part du roi vers sa mère.

Le roi se jeta du côté de la petite cour de la Rochelle, non qu'il y vît des amis, mais parce qu'elle était composée des ennemis de sa mère et de son frère. Il parla de marier sa sœur Marguerite au prince de Béarn; le prince de Condé fut destiné à Marie de Clèves, troisième sœur de la duchesse de Guise; l'amiral lui-même, s'étant marié à la duchesse d'Autremont, qui possédait en Savoie de grands biens dont le duc de Savoie avait ordonné la saisie, le roi interposa ses bons offices en faveur des deux époux.

Il montrait une telle bienveillance aux jeunes princes, à leur mère, à l'amiral de Coligny, que Jeanne résolut de rendre les places de sûreté avant l'expiration des deux années pour lesquelles elles étaient livrées, et les remit en effet; procédé dont n'eût pourtant point été capable une âme moins généreuse et moins élevée. Des deux parts on se donnait des avis importants, des deux côtés on punissait les brouillons, on concertait des mesures utiles; le roi se complaisait dans ces communications, qui promettaient le bonheur public. On veut que sa bienveillance ne fût qu'apparente, que ce fût une feinte qui cachait le dessein du massacre de la Saint-Barthélemy. Une telle profondeur de scélératesse est impossible à vingt ans; et comme tous les crimes de ces temps malheureux s'expliquent par l'anarchie, par l'absence des lois, qui autorisent tout ce que paraît demander la sûreté individuelle, il est absurde d'avoir recours, pour les rendre croyables, à des prodiges de férocité, et d'imaginer des monstres.

CHAPITRE VII.

Proposition d'envahir les Pays-Bas, faite par Coligny.

Dans ces circonstances, Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, vient proposer à Charles IX d'envahir les Pays-Bas, qui étaient en révolte contre le roi d'Espagne. Leur résistance, quoique heureuse, le savait épuisés, et les forçait, disait le prince, à se donner à l'Angleterre ou à la France. Le roi l'écoute favorablement, mais il veut consulter Coligny. Coligny, jaloux de maintenir le roi dans ses bonnes dispositions à son égard, trouva bon d'occuper l'activité de son esprit, et surtout son orgueil, à cette entreprise importante, dans laquelle il aiderait son inexpérience et suppléerait les talents qui lui manquaient; il jugeait utile aussi *d'occuper* et *d'amuser* au dehors les nobles de son parti, qui *pour le sûr*, disait-il à Brantôme, *recommenceraient sans cela à brouiller au dedans, tant il les connaissait remuants, frétillants, et amateurs de la picorée.* Coligny saisit donc avec ardeur le projet d'envahir les Pays-Bas. Il était toujours à la Rochelle : le roi l'invita, ainsi que la reine de

Digitized by Google

Navarre, à venir le voir à Blois, où il s'était rendu pour être plus à portée de concerter le mariage de sa sœur avec le prince de Béarn. La reine de Navarre amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral, au milieu du mois de mai 1572 (1).

Les Mémoires de Tavannes nous apprennent l'accueil que leur fit le roi, les fêtes qui se succédèrent longtemps à la cour à l'occasion de leur arrivée, la tendre considération que le roi montrait à l'amiral, les caresses naïves du duc d'Alençon, le plus jeune des frères du roi, la *politesse* du duc d'Anjou et de la reine mère elle-même. Mais ces deux derniers personnages étaient loin de partager les sentiments du roi et du duc d'Alençon. Peu après, Coligny se rendit à sa terre de Châtillon-sur-Loing, d'où il revint plusieurs fois à la cour.

LIVRE IV.

VIOLENTE ANIMOSITÉ ENTRE LE DUC D'ANJOU ET L'AMIRAL DE COLIGNY, EN 1572.

CHAPITRE PREMIER.

Situation respective des partis.

Quand le roi, fatigué de sa mère, jaloux de son frère, se défiant des Guises, s'est jeté dans le parti de Coligny, où les plus fortes haines contre les mêmes personnes étaient invétérées, il a par cela même armé tout ensemble l'amiral contre sa famille et sa famille contre l'amiral. Il a armé de ses passions, de la violence de son caractère, de son redoutable pouvoir, de son inviolabilité même, les passions, les haines, les ressentiments de l'amiral, déjà si fort de la confiance de la reine de Navarre, de l'affection des jeunes princes, de celle de la maison de Montmorency, son alliée, et surtout de son propre caractère; il a armé la reine mère et le duc d'Anjou de toutes les résolutions que peuvent inspirer l'orgueil irrité, la crainte de la plus affligeante dégradation, et l'espérance de l'impunité.

(1) Anquetil, t. II, p. 10.

Coligny gouvernant le roi, il n'est rien que le duc d'Anjou et la reine ne puissent craindre de son ambition, de sa haine, de ses ressentiments; il n'est rien, en effet, qu'il ne puisse se permettre impunément contre eux, soit par justice, par fantaisie ou par intérêt. Que résultera-t-il de cet état de choses?

Menacé par la famille entière des princes lorrains, il se connaît dans le fils de François de Guise, tué par Poltrot, un ennemi qui croit se devoir à tous les autres, et avoir à venger un assassinat de guet-apens dont la revanche est généralement attendue. Les Guises doivent donc être effrayés de son crédit.

Ses ennemis croient avoir d'autant plus à craindre de lui qu'il aurait tout à craindre d'eux si le roi l'avait en aversion comme eux, s'ils étaient dans son affection comme lui.

Son ennemi principal est le duc d'Anjou.

Le duc d'Anjou, lieutenant général et généralissime des troupes françaises, est au moment de perdre, avec ces titres, l'autorité et les profits du commandement, et les amis importants qu'il lui donne, et les ennemis qu'il lui soumet. Il voit ses partisans et les amis de la reine écartés; il prévoit son isolement dans le vide que va faire autour de lui la haine de son frère.

La reine, qui n'a plus d'appui à espérer du duc d'Anjou, ni des guerriers courtisans qui ont attaché leur fortune à sa gloire, tels que Tavannes, Cossé et autres, comme lui disgraciés et retirés dans leurs terres; la reine, que Coligny a prétendu séparer du roi, et dont il a osé déclarer que les influences étaient funestes pour le jeune monarque, appréhende d'être renvoyée à Florence; il ne s'agit pas pour elle de sauver des ressources à son ambition, de maintenir l'éclat qui l'environne dans une cour qui a si longtemps été la sienne : il s'agit de son état de *reine mère* dans un grand royaume, au moins de mère honorée près d'un fils qui lui doit sa couronne; il s'agit de toute son existence.

Le duc d'Anjou, qui a besoin d'elle, de son génie, de son expérience, de son caractère, pour résister, comprend la cause maternelle dans ses intérêts propres.

Qu'à ces motifs de défiance et de malveillance réciproques se mêlent quelques causes d'irritation et quelques mouvements de peur

Digitized by Google

de part ou d'autre, la guerre entre le duc d'Anjou et l'amiral sera une guerre à mort.

Telle était la perspective qui effrayait les regards pénétrants aux mois de mai et de juin 1572. Elle était masquée, pour le vulgaire, par les apprêts du mariage de Marguerite, sœur du roi, avec le prince de Navarre; par l'arrivée à la cour des protestants les plus considérables, par celle de Jeanne d'Albret et de l'amiral de Coligny. La mort inattendue qui frappa, le 10 juin, la reine de Navarre, le deuil qui suivit cet événement, l'absence du jeune prince de Béarn, arrêtèrent quelques jours la marche des affaires; mais elles reprirent bientôt leur cours.

CHAPITRE II.

Premières attaques du duc d'Anjou contre l'amiral de Coligny.

L'intérêt commun du duc d'Anjou, de la reine mère, des princes lorrains et des grands de leur parti, l'intérêt que tous s'attachèrent à faire prévaloir, parce qu'il pouvait se couvrir de l'intérêt public, c'était d'éviter la guerre avec l'Espagne, de laisser la révolte des Pays-Bas à la destinée qui prononcerait entre la liberté du pays et la cruauté du duc d'Albe, et de rendre inutiles au roi les talents et le zèle de Coligny.

Le roi demanda à Coligny un exposé de ses raisons, pour le faire discuter dans son conseil; il y fit répondre par son garde des sceaux, de Morvilliers, qui était dans les intérêts de la reine et du duc d'Anjou.

Le mémoire de Coligny assurait que la guerre serait juste, facile et honorable.

Juste, comme vengeance et des injures reçues de l'Espagne pendant la minorité du roi, et de l'envahissement de la Navarre et d'autres provinces, et de la persécution exercée dans les Indes occidentales, et des massacres de la Floride, et enfin de la préséance enlevée aux Français à la cour d'Autriche.

Facile, parce que la France entière était exercée aux armes et aguerrie; parce que la paix avait dissipé les semences de division entre les soldats; qu'ils se réuniraient de tous les partis pour marcher contre un ennemi étranger, comme ils avaient fait en courant avec une ardeur égale à la reprise du Havre, un moment après s'être battus les uns contre les autres. Facile encore, parce que l'Espagne avait ses troupes loin d'elle, et que les troupes de la France ne s'éloigneraient pas de ses frontières; que les troupes allemandes et italiennes, auxquelles l'Espagne devait sa renommée, ne faisaient plus partie de ses forces; que les troupes qui lui restaient faisaient la guerre aux Turcs; que plus le duc d'Albe prenait de villes en Flandre, et plus les garnisons diminuaient les combattants.

Avantageuse, parce que la France gagnerait un grand accroissement et empêcherait celui de l'Angleterre, qui prendrait les Pays-Bas si la France ne s'en emparait.

Morvilliers, chargé de répondre à ce mémoire, laisse de côté la question de justice; il examine ce qu'on doit penser de la facilité ou de la difficulté du succès.

Il ne doute pas que les Flamands, excédés des tyrannies de l'Espagne, ne tendent la main à un libérateur; mais 1° il doute qu'ils soient disposés à prêter serment de fidélité au roi; leur haine naturelle pour les Français, leur inconstance, leur esprit de révolte même, justifient ses craintes. L'Artois et la Flandre ont fait partie de la France, ils n'ont jamais obéi de bon cœur, et ont été souvent en révolte. Pour garder les villes, il y faudra mettre de fortes garnisons; et pour payer les garnisons, des impôts qui porteront toujours plus à la révolte. Il sera peut-être facile de conquérir, mais difficile de conserver.

2° Il faut s'attendre à la guerre avec Philippe; or, les forces de l'Espagne depuis Charles V ne sont pas diminuées, ni les nôtres augmentées.

3° On ne peut se fier au prince d'Orange : son armée, qu'on dit si florissante, s'arrête sur la frontière sans oser rien entreprendre; le bruit se répand qu'elle est prête à se débander; et, en effet, le prince d'Orange vous demande cent mille florins à emprunter pour la retenir.

4° Est-il sans danger de donner des secours à des sujets révoltés contre leur prince légitime? N'est-ce pas un exemple pernicieux?

5° Le roi, en s'établissant en Flandre, aurait à craindre la reine d'Angleterre, et surtout l'empereur, qui regarde la Flandre comme son patrimoine. Qu'on retire le duc d'Albe du pays,

Digitized by Google

que les Espagnols en sortent, qu'on leur donne un prince de la maison d'Autriche, ou qu'on y envoie l'impératrice sœur de Philippe, ces peuples rentreront incontinent dans le devoir. Philippe alors s'emparera du marquisat de Saluces, peut-être de la Provence, qui n'est pas en état de défense.

6° Les finances de France sont épuisées; la guerre est un gouffre. Si l'on emploie la violence pour lever des impôts, quelle différence y aura-t-il entre les Français et les Flamands?

Il est temps que le roi songe à payer ses dettes; il doit vingt millions aux Suisses; il a répondu de cinquante millions pour les protestants; il doit de grosses sommes à la cavalerie allemande. Ses dettes, en somme, montent à quarante millions d'écus d'or.

Il faut rendre aux lois leur force, à la justice son cours, et se mettre en état de résister à Philippe s'il attaque la France. Voilà le parti le plus sage.

Telle était en substance la réponse de Morvilliers, ou plutôt du duc d'Anjou, au projet de l'amiral. Lequel des deux avis était le plus conforme aux intérêts de la France? C'était sans contredit celui qui tendait au maintien de la paix.

Mais lequel était le plus dégagé d'intérêts personnels et d'intérêts odieux? De quel côté étaient les vues les moins criminelles, le moins de projets de haine et de vengeance? C'est ce qu'il n'est pas facile de dire, et c'est cependant ce qu'il faudrait savoir pour prononcer avec justice entre le duc d'Anjou et l'amiral, qui se firent à la suite une affaire personnelle et violente du projet de la guerre de Flandre. Coligny voulait-il seulement se mettre en position de se défendre contre la malveillance des Guises, de la reine et du duc d'Anjou, ou profiter de l'ascendant que la guerre lui donnerait sur le roi pour les opprimer tous? Le duc d'Anjou voulait-il seulement défendre son rang, ses dignités et le commandement des armées, ou exterminer Coligny et son parti tout entier? On peut croire que, dans le principe, les deux partis ignoraient eux-mêmes jusqu'où ils pourraient aller par la suite; mais en général on croit sentir dans l'amiral de Coligny plus d'ambition, et dans le duc d'Anjou plus de férocité.

CHAPITRE III.

Débats au conseil sur la guerre de Flandre. — Agitation des intérêts impliqués dans la question. — Attaques personnelles et réciproques entre Coligny, le duc d'Anjou et Tavannes, chefs de l'opinion opposée à Coligny. — Réclamation de l'ambassadeur d'Espagne contre l'embarquement de Strozzi. — Incident malheureux qui décrédite le projet de Coligny. — Appui de la reine mère, et nouvelle démarche du duc d'Anjou en faveur de Tavannes contre le projet de guerre. — La querelle des deux partis s'envenime.

La réponse de Morvilliers au mémoire de l'amiral fut remise au roi dans le mois de juin. Les deux pièces forment ensemble un volume in-4° d'environ vingt-cinq pages fort serrées.

La discussion s'ouvrit dans le mois de juillet au conseil.

Tout concourait à la rendre vive et éclatante. Le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, le duc de Montpensier qui s'était attaché aux Valois, les princes lorrains et tous les grands qui s'étaient dévoués à leurs intérêts, étaient fort inquiets de ce qui se passait à la cour. Bientôt le parti qui s'était éloigné et dispersé s'y trouve rassemblé, le duc d'Aumale, Henri de Guise et son neveu, les ducs de Nemours, d'Elbeuf, de Nevers, de Montpensier, y reparaissent tous, avec une suite nombreuse de gentilshommes affidés.

Coligny était à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Téligny, son gendre, Briquemaut et Chavannes, ses amis et ses conseils, allaient alternativement lui rendre compte de ce qui se disait, de ce qui se passait

Tavannes rédigea, sous le nom du duc d'Anjou, un avis, qui fut lu au roi, contre la guerre.

Il en présenta un autre en son propre nom.

Jusque-là on se tenait de part et d'autre dans les termes de la question politique. Tavannes et le duc d'Anjou ménageaient l'amiral, non-seulement par égard pour les préventions du roi, mais aussi parce que la reine s'était laissée aller au projet d'embarquer à Bordeaux, sous les ordres de Strozzi, son parent et son protégé, dix mille hommes formant la meilleure partie de l'armée française, et qu'il les avait déjà embarqués, dans la double vue de les porter sur le point de la France où des troubles pourraient l'exiger, ou de tourner vers la Flandre, si l'occasion se présentait :

Digitized by Google

laissant l'Espagne en doute si ce serait pour profiter des défaites du duc d'Albe, ou pour y secourir l'autorité de Ferdinand. La reine regardait cette armée, confiée à son parent, comme un moyen de crédit pour elle et de sûreté. L'amiral la regardait comme destinée à son entreprise contre l'Espagne, du moment que le roi l'agréait, et Strozzi comme un de ses coopérateurs; mais ni Tavannes ni le duc d'Anjou ne pouvaient attaquer les dispositions de l'amiral sans offenser la reine, et sans dévoiler au roi d'Espagne une intention qui le mettait en droit de faire la guerre à la France. L'ambassadeur d'Espagne demande le rappel de Strozzi et la révocation des ordres qu'il suppose lui avoir été donnés contre la Flandre. La reine mère s'inquiète, le duc d'Anjou et Tavannes s'expriment avec une égale véhémence contre la guerre; mais l'amiral combat violemment dans le conseil contre les opinions qui lui sont opposées. Il y domine, se sentant fort de la faveur du roi, avec qui il tient des conseils secrets, et dont il prononce impérieusement les résolutions. « Entre espoir et désespoir, dit Tavannes, il violentait les conseils, sans considérer que c'est un mauvais moyen de faire redouter son maître, avec lequel il tient des conseils secrets. »

Dans un de ces conseils secrets, l'amiral promet au roi dix mille hommes pour l'exécution du dessein, dans lequel il veut le confirmer. Le roi, dans un entretien particulier avec Tavannes, lui dit : « On m'offre dix mille hommes pour la guerre. » Tavannes ne peut se contenir : « Sire, dit-il, celui de vos sujets qui vous porte de telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous? c'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, et qu'il est chef de parti à votre préjudice; il a fait de ces dix mille hommes, qui sont vos sujets, des hommes à lui, pour s'en aider au besoin contre vous. »

Tavannes ne crut pas avoir fait impression sur le roi par ce discours, car il rapporte que le roi, *passionné et aveugle*, le redit à l'amiral; mais l'avoir redit à l'amiral prouverait une inquiétude que le roi avait voulu celer à Tavannes, et que celui-ci ne devina point. Le maréchal de Retz et le secrétaire d'État de Sauve, hommes dévoués à la reine, étaient présents aux conseils secrets du roi avec l'amiral, et en faisaient connaître toutes les particularités à Catherine et au duc d'Anjou. Ils leur rapportèrent, ainsi qu'à Tavannes, ce que le roi avait dit à Coligny, et sans doute aussi les répliques de Coligny, qui n'étaient probablement pas propres à inspirer plus de modération au maréchal. La reine et le duc d'Anjou dissimulèrent; mais Tavannes avait jeté le gant, et n'était pas homme à reculer.

Cependant l'ambassadeur d'Espagne insistait sur la révocation des ordres de Strozzi, qui était à Bordeaux avec huit mille hommes, et avait fait tous les préparatifs maritimes propres à faire soupçonner par les Espagnols une expédition hostile. « Divers bruits, dit Tavannes, courent de cet embarquement, en effet préparé pour la Flandre et non pour le Pérou, et encore moins pour la Rochelle. » L'ambassadeur d'Espagne demande qu'on lui donne congé si Strozzi met à la voile.

Le conseil est assemblé; Tavannes ouvre l'avis de donner satisfaction au roi d'Espagne, de rappeler Strozzi, et néanmoins de placer les troupes qu'il commande en observation sur la frontière, et de tenir les vaisseaux armés, équipés et munis de vivres, parce que la prudence conseille de se tenir armé quand on voit des armées étrangères à côté de soi.

Le roi n'est pas déterminé; il veut entendre Coligny en conseil secret. Coligny s'emporte contre Tavannes : il dit au roi que c'est son ennemi; qu'il lui est nécessairement contraire, comme partisan de M. d'Anjou; que les conseils de Tavannes tendent à l'exaltation de M. d'Anjou et à l'abaissement de Sa Majesté. Le roi ne tient pas contre ces raisons. Les sorties de l'amiral reviennent à la reine, au duc d'Anjou, à Tavannes, par de Sauve et de Retz, qui ne manquent pas d'ajouter leurs remarques sur l'impression funeste que le roi en a éprouvée.

Cependant l'avis de Tavannes se trouve tout à coup fortifié par les nouvelles de Flandre : le duc d'Albe a chassé les Français de Valenciennes, et bloque Mons à l'étroit. Mais Coligny a obtenu la permission de lever autant de troupes qu'il jugera nécessaire; il a envoyé, sous les ordres de Genlis, trois mille hommes au secours de Mons.

Malheureusement « les Espagnols, bien avertis, dit Tavannes, les rencontrent à trois

Digitized by Google

lieues de Mons... et les défont. Demeurent sur la place plus de deux mille, tant morts que prisonniers... Genlis et plusieurs signalés sont pris. Cette défaite vole en cour, change cœur et conseils... L'audace augmente aux pacifiques (aux partisans de la paix), tout tonne dans la cour. »

Le parti d'Anjou s'écrie de toutes parts : Voilà ce que c'est que de faire la guerre à l'Espagne ! Coligny et les siens s'écrient de leur côté : Voilà ce que c'est que de ne pas avoir déclaré la guerre à l'Espagne ! Les Français seraient en force en Flandre, et les Flamands tendraient les bras à leurs libérateurs.

La reine mère, effrayée, voit déjà le roi d'Espagne, son ami, son appui, entrer en France en vainqueur irrité; elle se déclare contre la guerre; les intérêts de Strozzi ne la touchent plus.

Charles, affligé, écrit au roi d'Espagne pour lui demander la liberté de ses gentilshommes prisonniers. Cependant il n'a point encore abandonné le système de l'amiral. « L'amiral, qui possède le roi, ne perd pas courage; il fait une nouvelle levée de trois mille hommes de pied sous Villars et autres. Emporté d'audace, le sang et les yeux troublés des prospérités passées et des adversités présentes, ne considérant ni quel il est, ni où il est, sur l'assurance qu'il met dans le roi outrecuidé, il déclare *qu'il ne peut plus tenir ses partisans, qu'il faut une des deux guerres, espagnole ou civile* (1). »

Cette alternative d'une guerre avec l'Espagne, ou d'une guerre entre le parti de Coligny et le parti de la cour, émeut tous les esprits. « Chacun, dit Tavannes, demeure en garde sur la pointe de la résolution. » (Sur la résolution qui poindra ou proviendra de cette alternative.)

Mais le duc d'Anjou, mais la reine enfin, bien décidée contre une guerre où son protégé Strozzi n'a plus rien à espérer, mais Tavannes et tous leurs adhérents ont acquis, par la défaite de Mons et par l'audace de Coligny, un avantage dont il est difficile de comprendre que le malheureux amiral n'ait pas senti les conséquences.

(1) Tavannes.

CHAPITRE IV.

Exaspération réciproque du duc d'Anjou et de Coligny au sujet de la guerre de Flandre. — Coligny attaque sans ménagement la mère et le fils dans l'esprit du roi. — Ils apprennent ses conseils à leur égard. — Le duc d'Anjou et son conseil décident que la reine fera son possible pour regagner son empire sur le roi, et qu'on se défera de l'amiral; le duc d'Anjou se déclare chef du parti; les Guises s'engagent à le servir. — Conférence de la reine avec le roi à Montpipeaux. — Mesures prises par le duc d'Anjou et sa mère pour faire périr l'amiral. — Coup d'arquebuse tiré sur lui, dont il n'est point tué, mais seulement blessé.

Le duc d'Anjou, en sa qualité de lieutenant général du royaume, présente au roi un rapport sur le désastre de Mons et sur les moyens d'en prévenir les suites. Il propose de faire lever des troupes par les mestres de camp du roi, « afin que les soldats ne prennent parti sous les *mestres de camp des huguenots*. » C'est-à-dire, afin que Coligny ou ses subordonnés ne fassent pas d'enrôlements. Il propose de plus de faire marcher Strozzi avec ses troupes en Picardie.

Tavannes présente aussi au roi un avis vivement et fortement exprimé, sur le danger de laisser lever des gens de guerre sans commandement de Sa Majesté, d'accoutumer les particuliers à une pareille autorité, qui emporte avec elle la faculté *de mettre le royaume à la guerre quand ils voudront*, et déterminera enfin le roi d'Espagne à la déclarer. « Cette guerre une fois commencée, dit-il, ne pourra avoir fin, sinon par la ruine de l'un des deux rois, *la paix n'étant en la puissance du roi de France*, pour être (parce qu'il est) dans la subjection de partie de son peuple qui veut la guerre, et n'a rien à livrer en garantie de la paix... Soit qu'on veuille la guerre ou non, il est nécessaire de désaccoutumer cette partie du peuple de créer capitaines, envoyer enseignes s'élever quand il lui plaist. Faut que tout se lève par commission du roi pour garder les frontières, si l'on ne veut rappeler Strozzi, ce qui est le plus court et le plus sûr chemin. »

L'amiral tient ferme; il s'indigne qu'on trouve mauvais de voir ceux de la religion s'évertuer pour servir le roi et lui conquérir la Flandre. « Il ne cognoit, dit Tavannes, ou ne veut pas considérer la légèreté du roi Charles, la

Digitized by Google

puissance que la reyne a sur ses fils par ses créatures, qu'elle leur a données pour serviteurs dès leur enfance. Il essaye de mettre la division dans la famille, remontre au roi qu'il ne fera jamais rien que vaille s'il ne limite le pouvoir de sa mère, et s'il ne chasse son frère hors du royaume. Il propose de l'envoyer en Pologne, où le trône est vacant par la mort de Sigismond.

On apprend alors que le duc d'Anjou vient d'être élu roi de Pologne; et il se répand qu'il n'est point pressé de quitter la France, qu'il y est retenu ou par une ambition vague ou par son amour pour la princesse de Condé; qu'il regarde sa royauté de Pologne comme un exil; que sa présence à la cour de France fatigue le roi, impatient de le voir partir. « L'amiral, dit Tavannes, estant adverty de l'élection, il répand qu'il faut que Monsieur déclare ne vouloir sortir de France si, après avoir refusé le royaume d'Angleterre par alliance, il rejette celui de Pologne par élection. » Ce discours était la plus cruelle offense que l'amiral pût faire au prince. Celui-ci n'avait jusque-là vu en Coligny qu'un ennemi de sa gloire et de son autorité; il fut forcé d'y voir enfin un ennemi de sa personne, de sa sûreté, de sa liberté, peut-être de son existence, puisqu'il exaltait la haine du roi et attirait sur lui sa colère.

En effet, les visites du duc d'Anjou et de sa mère au roi, ensemble ou séparément, devinrent pour eux des crises effrayantes. Le Laboureur raconte ce qui suit : « Le duc d'Anjou entrant un jour dans la chambre du roi, qui se promenait familièrement avec l'amiral, *il vit le roi changer de visage à son arrivée*, et, de serein qu'il était auparavant, *reprendre la fureur de ses yeux*, porter les mains sur la garde de son poignard, et faire des mines qui firent tout aussitôt retirer le duc d'Anjou tout en désordre, pour en porter les nouvelles à la reine mère. Elle lui dit alors qu'il ne fallait plus marchander; mais, pour être plus assurée, elle épia la sortie de l'amiral, et vint, avec un visage mêlé de sérieux et de gaieté, demander au roi ce qu'il avait appris d'une si longue conversation. *J'ai appris*, lui dit-il en blasphémant, *madame, que je n'ai pas de plus grands ennemis que vous et mon frère*; et, se promenant à grands pas, la laissa là bien étourdie d'un si dur accueil, qui la fit sortir sans aucunement délibérer. » A la suite de ce récit, le Laboureur dit que la reine assembla aussitôt un conseil, où l'on conclut sur-le-champ avec elle qu'il se fallait défaire de l'amiral.

Le duc d'Anjou, étant roi de Pologne, à la suite d'une nuit fort agitée par les souvenirs de la Saint-Barthélemy, raconta au marquis de Souvray, son plus intime confident, et à Miron, son médecin, peu de jours après son arrivée à Cracovie, une scène qui, malgré quelques différences avec celle que rapporte le Laboureur, pourrait bien être la même : « Partant de mon logis, dit-il, pour aller voir le roi, comme je fus entré dans sa chambre et demandé où il était, et quelqu'un m'eut répondu qu'il était dans son cabinet, *dont tout premièrement l'amiral venait de sortir* (1), qui y avait été seul fort longtemps; j'y entrai incontinent, comme j'avais accoutumé; mais sitôt que le roi mon frère m'eut aperçu, sans me rien dire, *il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant fort souvent de travers et de fort mauvais œil, mettant la main sur sa dague, et d'une façon si animée que je n'attendois autre chose qu'il me vînt colleter pour me poignarder.* Et comme il continuait cette façon de marcher et ses contenances si étranges, je fus fort marry d'être entré, pensant au danger où j'étais, mais encore plus à me retirer; ce que je fis si dextrement, que, lui se promenant ainsi et me tournant le dos, je me retirai promptement vers la porte, que j'ouvris; et, avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, qui ne fut quasi aperçue de lui que je ne fusse dehors, tant j'en sus prendre le temps à propos; et ne la peus faire pourtant si soudaine qu'il ne me jetât deux ou trois fois des œillades, sans me dire ou me faire autre chose, ni moi à lui, que tirer la porte doucement après moi, faisant mon compte de l'avoir, comme on dit, belle échappé.

« De ce pas, je m'en allai trouver la reine ma mère, à laquelle faisant tout ce discours, et rejoignant ensemble tous les rapports, avis, suspicions, le temps et toutes les circonstances passées avec cette dernière rencontre, nous de-

(1) Dans le récit de le Laboureur, le prince trouva l'amiral avec le roi. (*Discours sur la vie de Henri III.*)

Digitized by Google

meurâmes l'un et l'autre persuadés et comme certains que l'amiral était celui qui avait imprimé au roi quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et résolûmes dès lors de nous en défaire, et d'en rechercher les moyens avec madame de Nemours. »

Ce récit paraît se rapporter à la première des deux visites que le Laboureur a racontées; c'en est la confirmation. Le roi de Pologne ne parle pas de celle de sa mère qui suivit la sienne, et précéda la résolution de se défaire de l'amiral; mais son omission n'infirme pas ce qu'il dit de la réception que lui fit son frère. La scène faite à sa mère, dont il n'avait pas été témoin, a pu ne pas se représenter à sa mémoire à Cracovie, et d'ailleurs lui paraître moins frappante et moins concluante que sa propre aventure pour justifier ses craintes et l'assassinat de précaution dont il voulait s'excuser.

Quoi qu'il en soit, on voit ici dans l'âme du duc d'Anjou un troisième sentiment, celui de la peur, se joindre à la haine et à la jalousie conjurées contre l'amiral, qu'il regardait comme la cause de la malveillance et de la colère royale; et l'on ne s'étonne pas de voir la peur enfanter le projet d'un assassinat dans une âme lâche et méchante, que soutenait la certitude de l'impunité. Jamais il n'avait été plus naturel que *couardise fût mère de cruauté*.

La mort de l'amiral est donc résolue. « Le duc d'Anjou, dit le Laboureur, se déclare chef du parti, et la maison de Guise lui promet service, » c'est-à dire un bras pour assassiner l'amiral.

La déclaration de Cracovie confirme et développe ces paroles de l'historien : « Nous résolûmes, dit le roi de Pologne, de rechercher les moyens de nous défaire de l'amiral avec madame de Nemours... (1); et l'ayant fait appeler et conféré avec elle,... nous envoyâmes querir incontinent un capitaine gascon;... mais à l'instant même nous vîmes bien qu'il ne fallait pas nous servir de lui :... nous le jugeâmes trop écervelé et éventé (quoique assez courageux et hasardeux) pour l'entreprendre, mais non pas sage et prudent pour l'exécuter. De façon que, l'ayant remis à une autre fois pour lui dire le reste, nous advisâmes aussitôt de nous servir de *Montravel*, comme d'un instrument plus propre et déjà pratiqué et expérimenté à l'assassinat, que peu devant il avait commis en la personne du feu Mouy...

« Après... que nous eûmes discouru des moyens et de la facilité d'y parvenir, nous n'y en trouvâmes point de plus favorable que celui de madame de Nemours, qui avait l'un des siens logé bien à propos pour cet effet. » Le moyen donné par madame de Nemours était de faire tuer l'amiral d'un coup d'arquebuse qui serait tiré par la fenêtre du logis indiqué par elle.

En attendant, de Sauve et de Retz conseillent à la reine de reprendre assez d'empire sur le roi et de regagner assez sa confiance pour n'avoir point à craindre personnellement les premières éruptions de sa colère, et pouvoir même en préserver le duc de Guise, qui se déclarera le vengeur de son père; ensuite l'adoucir, et enfin l'apaiser.

La marche de la reine mère est réglée sur cet avis. Voici comment Tavannes la décrit :

« Le roi chasseur, dit-il, va à Montpipeau; la reine y court. Enfermée en un cabinet avec lui, elle fond en larmes, et dit : *Je n'eusse pensé que, pour avoir pris tant de peine à vous élever, vous avoir conservé la couronne que les huguenots et les catholiques vous vouloient oster, après m'être sacrifiée pour vous et encouru tant de hasards, que vous m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moi, qui suis votre mère, pour prendre conseil de vos ennemis. Vous vous ostez de mes bras pour vous appuyer des leurs, qui ont voulu vous assassiner. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral; vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et nos personnes, en proie de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse avant que de voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance, et éloignez de vous votre frère, qui*

(1) Madame de Nemours était fille de Charles d'Aumale, petite-nièce de François de Guise assassiné par Poltrot, et cousine issue de germaine de Henri de Guise, qui se donne pour vengeur de François son père. Madame de Nemours était une très-jeune femme. Remarquez l'esprit de la famille de Guise à l'égard de l'amiral, que l'on supposait avoir commandé le coup porté par Poltrot; remarquez surtout les mœurs du temps, qui mêlent une jeune princesse à la manœuvre d'un assassinat.

Digitized by Google

se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vôtre. Donnez-lui au moins le temps de se retirer du danger et présence de ses ennemis acquis en vous faisant service, huguenots qui ne veulent la guerre d'Espagne, mais celle de France et la subversion de tous Estats, pour s'établir.

« Cette harangue artificielle (artificieuse) esmeut, estonne, espouvante le roi, *non tant des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance en son Estat; s'esmerveille de ses conseils révellez* (s'étonne de la révélation de ses conseils), *les avoue, demande pardon, promet obéissance.* »

L'entretien de Montpipeau produisit moins, comme on voit, un retour de tendresse du fils vers sa mère, que de soumission à l'ancien ascendant de sa tutrice, que l'appréhension de son ressentiment, et la honte de la voir instruite de sa marche secrète; son résultat fut de jeter le roi dans l'incertitude sur son grand projet contre la Flandre. Mais Catherine a jeté des semences fécondes dans son esprit; elle n'en attendra pas longtemps les fruits.

« Cette défiance semée, continue Tavannes, ce premier coup porté, la royne continuant son mécontentement, se retire à Monceaux. Le roi tremblant la suit, la trouve avec son frère, les seigneurs de Tavannes, de Retz et de Sauve, lequel de Sauve se met à genoux, et reçoit pardon de Sa Majesté pour avoir révélé ses conseils à sa mère. »

On conçoit bien que la faiblesse du roi ne se borne pas à pardonner; il fait un mérite à de Sauve d'avoir mis sa mère dans une confidence qui éveillait sa sagesse et sa tendresse, et lui en témoigne de la reconnaissance. Alors tous les amis de Catherine s'évertuent contre les huguenots; c'est à qui les chargera de plus d'imputations odieuses. « Leur infidélité, leurs braveries (bravades), leur audace, leurs menaces, sont magnifiées (exagérées) avec tant de vérité et artifices (avec un air de vérité si artificieux), que *d'amis, les voilà ennemis du roi,* » c'est-à-dire que le roi est frappé de leurs mauvaises intentions et voit en eux des ennemis. Il promet de se garder de leurs atteintes; cependant il demande des preuves, et l'amiral fait toujours exception dans son esprit; le projet de la guerre d'Espagne ne lui paraît pas devoir être compris au nombre des mauvais desseins des huguenots; il en attend toujours du renom et de la gloire. « Fluctuant, dit Tavannes, il ne pouvoit perdre le désir conçu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnole. » Mais la reine mère en a fait assez pour le moment. Il lui suffit « d'avoir disposé le roi sans lui en dire davantage, » ou plutôt il suffit d'avoir mis en tête au roi que le parti de Coligny est ennemi de sa personne et de son autorité. Le roi se retire; elle reste avec M. d'Anjou et deux conseillers seulement, de Retz et de Sauve. Si l'on en croit Tavannes, il n'assista pas à la conférence qui suivit la visite du roi. « La reyne, dit-il, jugea qu'il n'y alloit seulement de l'Estat de la France, mais de ce qui lui estoit plus proche, savoir, le gouvernement du royaume, prévenir son renvoi à Florence et le danger de M. d'Anjou. Elle résolut avec ses deux conseillers et M. d'Anjou la mort de l'amiral, croyant tout le parti huguenot consister en sa tête, espérant, par le mariage de sa fille, r'habiller tout. Elle résout l'exécution, et de se couvrir du prétexte de ceux de Guise, dont l'amiral avoit aidé à faire tuer le père. »

Cette narration de Tavannes nous apprend que la reine et le duc d'Anjou ne s'en tinrent pas, pour l'exécution de leur projet, à la décision qu'ils avaient concertée avec madame de Nemours. Ils crurent devoir s'autoriser de l'avis de deux hommes d'État, et s'assurer du concours de la famille de Guise, qui n'était pas suffisamment représentée par la jeune duchesse de Nemours. Le duc d'Anjou s'adressa au duc d'Aumale, aïeul de madame de Nemours, le plus ancien de la famille alors présent à la cour, et concerta définitivement avec lui l'exécution. « Le cardinal de Lorraine absent, dit Tavannes, le pacquet s'adresse à M. d'Aumale, qui le reçoit avec joie. Morver (Maurevel), assassinateur de Moüy, est choisi; il promet de tuer l'amiral d'une arquebusade. M. d'Aumale le loge dans le logis de Chailly, son maître d'hôtel. »

Cependant les noces de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois se célèbrent : la messe de mariage a lieu le 18 août, à quatre heures après midi, quatre jours avant le meurtre projeté. L'amiral était à la cérémonie; Jacques de Thou, l'historien, l'a vu montrer à Damville les drapeaux de Bassac et de Montcontour,

Digitized by Google

suspendus aux murs de Notre-Dame, tristes monuments de la défaite de son parti, et lui a entendu dire ces paroles : *Dans peu, on les arrachera de là, et on en mettra d'autres à leur place qui seront plus agréables à voir.* Il voulait parler des trophées qui seraient rapportés de la guerre de Flandre, qu'il croyait résolue.

Tavannes cite un autre mot de lui, qui prouvait sa confiance dans l'affection du roi : il dit en gaussant : « Je demande les cinquante mille écus promis à celui qui apporteroit ma tête. »

Le mariage donne lieu à nombre de fêtes : « masques, bagues, ballets, ne s'épargnent. »

Quatre jours se passent ainsi ; cette perte de temps, la dissipation du roi, lassaient la patience de Coligny, toujours occupé de son projet de guerre. « Il presse, importune, se fasche contre l'esprit de la cour, qu'il croit ensevely dans les tournois et les mascarades. »

Rappeler un prince, comme Charles IX, du plaisir aux affaires, se dépiter contre lui, censurer amèrement sa dissipation, c'était prendre une autorité qui devait déplaire; c'était confirmer ce que l'on disait aux oreilles du roi : que Coligny voulait le gouverner; c'était une témérité fort intempestive. Le moment était mal pris pour exciter l'humeur d'un prince déjà mal disposé; mais l'amiral ne s'en tint pas là : tout à coup il menace de partir. De partir ! « C'était, au dire de Tavannes, le premier son de trompette de la guerre civile !... »

Le vendredi 22 août, quatre jours après le mariage de Henri de Navarre, « l'amiral ayant accompagné le roi au jeu de paulme, proche le Louvre, et retournant à son logis sur les onze heures du matin, comme il fut devant la maison de Villemur, précepteur du duc de Guise, et allant tout bellement, parce qu'il lisoit une requête qu'on lui avoit présentée, un *gentilhomme*, qui avoit autrefois servi le duc de Guise, lui tira d'une fenêtre une arquebuzade de deux balles. Une de ces balles lui emporta le doigt indice (l'index) de la main droite, une autre le blessa au bras gauche. L'amiral ne dit mot, et montra seulement le lieu d'où on lui avoit tiré le coup; et, regardant son escuyer d'escurie qui estoit auprès de lui, lui dit : Yolet, allez dire au roi ce qui m'est advenu (1). »

CHAPITRE V.

Ce qui s'est passé après la blessure de l'amiral dans le reste de la journée du vendredi 22 août. — L'événement eut lieu à onze heures du matin. — A midi, les amis de l'amiral sont réunis autour de lui. — A deux heures le roi, la reine mère, le duc d'Anjou et des grands du parti du duc d'Anjou vont lui faire visite ; le roi lui témoigne un vif intérêt et lui promet vengeance : l'amiral s'entretient en particulier avec le roi. — A trois heures, la cour retourne au Louvre ; la reine et le duc d'Anjou sont malmenés par le roi dans le chemin ; ils cherchent à excuser le duc de Guise ; la reine allègue qu'il a voulu venger son père ; le roi s'obstine à vouloir l'arrestation du duc de Guise : la reine et le duc d'Anjou, effrayés des dispositons du roi, se retirent. — La reine à son souper entend les menaces des seigneurs protestants ; elle apprend l'agitation du parti ; sa frayeur redouble ; elle charge de Retz d'aller informer le roi de la part qu'elle et le duc d'Anjou ont prise à l'action du duc de Guise, et du danger qu'elle court

---

(1) Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, liv. VI, p. 342.

Pierre Mathieu et Tavannes paraissent ne pas s'accorder sur la maison d'où l'arquebuse fut tirée. Le meurtrier, selon Tavannes, fut logé dans la maison de Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale ; et, selon Pierre Mathieu, le coup partit de la maison de Villemur, précepteur du duc de Guise. Il se rencontre encore une autre désignation dans la narration de Cracovie, telle que les *Mémoires* de Villeroi la rapportent ; madame de Nemours y nomme *Vilague, un des siens, comme logé bien à propos pour cet effet.* Il faut d'abord écarter ce nom de *Vilague*, parce que la mémoire du roi de Pologne a pu le confondre avec celui de Villemur, et que l'édition donnée de cette même narration, par Pierre Mathieu, ne porte point de nom propre, et dit seulement que madame de Nemours avait un des siens logé bien à propos. Reste donc à éclaircir la différence qui paraît être entre Tavannes et Pierre Mathieu ; elle est expliquée par la procédure qui fut commencée contre l'assassin de Coligny. Il en résulte que le duc d'Aumale logea d'abord Maurevel chez Chailly, son maître d'hôtel ; mais que, plusieurs jours avant le coup, Chailly le mena dans le logis de Villemur qui était absent, en le recommandant aux domestiques comme un des plus intimes amis de leur maître. Le laquais qui servait cet assassin déposa que, le matin du jour qu'il fit l'action, il l'avait envoyé chez Chailly, pour le prier de lui tenir prêts les chevaux qu'il lui avait promis : c'est donc de la maison de Villemur qu'est parti le coup d'arquebuse. Voyez de Thou, liv. LII.

Digitized by Google

ainsi que son frère et lui. — Il assemble un conseil; il s'effraye avec sa mère et son frère, et prend feu contre les protestants; il veut qu'ils soient tous tués.

Vendredi 22 août, de onze heures à deux heures après midi.

« Soudain après le coup, la porte du logis d'où l'arquebusade avait été tirée fut enfoncée; l'arquebusade fut trouvée, mais non l'arquebusier : il s'était enfui par la porte de derrière... où on lui gardait un cheval tout prêt (1). »

L'arquebuse fut reconnue pour être d'un garde du duc d'Anjou (2).

Le roi jouait à la paume avec Téligny, gendre de l'amiral, et Guise, son assassin, quand il apprit la nouvelle : l'amiral venait de les quitter. Le roi jeta sa raquette avec colère, en disant : « N'aurai-je jamais de repos? verrai-je toujours troubles nouveaux (3)? »

Le duc de Guise sortit promptement du jeu de paume, et se retira (4); le roi rentra au Louvre.

« Le roi, dit Marguerite sa sœur, se doutant bien que Maurevel avoit fait ce coup à la *suasion* de M. de Guise, pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise son père, que ledit amiral avoit fait tuer de la même façon par Poltrot, il étoit en si grande colère contre M. de Guise, qu'il jura qu'il en feroit justice; et si M. de Guise ne se fût tenu caché tout ce jour-là, le roi l'eût fait prendre. »

« Le roi averti, dit pareillement Tavannes, il s'offense contre ceux de Guise, ne sachant d'où venoit le coup, » c'est-à-dire, duquel des Guises.

L'amiral est entre les mains du chirurgien Paré, qui lui scie le doigt avec de mauvais ciseaux, et fait des incisions dans le bras pour en retirer la balle. « L'amiral endura tout avec un visage constant (5). »

Le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte de la Rochefoucauld, Cossé, Damville, et plusieurs autres seigneurs, accourent près de l'amiral... Coligny exprime le désir de voir le roi. Je vais en avertir Sa Majesté, dit Damville, et il se rend au Louvre (1). Le roi consent à se rendre chez l'amiral, et va le voir sur les deux heures après midi (2).

De deux heures à trois.

Le roi se rend chez l'amiral, accompagné de la reine sa mère, de ses deux frères le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, du duc de Montpensier, du cardinal de Bourbon, des maréchaux de Damville, Tavannes et Cossé, du comte de Retz, des sieurs de Thoré et de Méru, deux fils du connétable, de Nancey, capitaine des gardes; et, peu après, y vint aussi Gonzague, duc de Nevers : en tout treize personnes (3).

Dans ces treize personnes il se trouvait cinq assassins, non compris le roi, qui n'était pas encore décidé à le devenir. Il est vraisemblable que Tavannes, l'un des plus ardents, et qui était loin de rougir d'avoir part au complot formé contre la vie de l'amiral, aurait voulu ne pas être de la visite, et rougissait d'avoir eu part à cette démarche d'insigne fausseté, car il n'en donne aucun détail dans ses Mémoires; il affecte même un anachronisme sur la date de la démarche; il suppose que le roi se borna, le vendredi, à faire demander des nouvelles de l'amiral, et qu'il ne l'alla voir que le dimanche: or, le dimanche, l'amiral n'existait plus.

Quant au duc d'Anjou et à sa mère, ils avaient de bonnes raisons pour vouloir être présents à la conversation du roi avec l'amiral; aussi le roi n'eut pas besoin de les presser pour l'accompagner. Étant en Pologne, le duc dit à Souvray : « Mon frère voulant aller voir l'amiral à son logis, ma mère et moi nous délibérâmes d'être de la partie pour l'accompagner et voir aussi la contenance de l'amiral. »

La visite a été racontée avec bien des circonstances diverses, qui peuvent s'être succédé et du moins ne sont pas opposées les unes aux autres. Les narrateurs vont eux-mêmes les présenter ici dans l'ordre où elles paraissent s'être enchaînées; entre ces narrateurs est compris le roi de Pologne, qui fut le principal

(1) Pierre Mathieu.
(2) Tavannes.
(3) De Serre.
(4) De Thou et d'Aubigné.
(5) *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX.*

(1) De Thou.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

Digitized by Google

agent de toute l'affaire lorsqu'il était duc d'Anjou. M. de Thou, qui a très-fidèlement résumé tous les autres, ne connaissait pas le récit de Cracovie, parce que cet écrit n'était pas publié quand il écrivait. Nous n'avons pas de document plus authentique. Il a été recueilli par l'éditeur des *Mémoires* de Villeroi, comme adressé par le roi de Pologne à Souvray, son plus intime confident; et d'un autre côté Pierre Mathieu l'a inséré dans son histoire comme fait à Miron, le médecin du prince. Il paraît avoir été fait à tous deux, la présence de l'ami et celle du médecin étant également présumables près du prince, qui avait besoin de soulager son âme après une pénible insomnie (1). Toutefois, le récit du roi de Pologne ne doit pas être admis sans examen dans les détails, où le narrateur avait intérêt à mentir.

A l'arrivée du roi chez l'amiral, on fit retirer toutes les personnes de service près de celui-ci, excepté le domestique qui l'assistait, et un gentilhomme qui se tint à la porte. Téligny resta seul des amis de Coligny (2).

« Le roi, selon sa coutume, salua bénignement et affectueusement l'amiral; il l'interrogea doucement comment il se portoit. L'admiral répondit avec une singulière modestie : « Sire, je vous remercie, autant humblement qu'il m'est possible, de l'honneur qu'il plaist à Votre Majesté de me faire et de tant de peine que vous prenez pour moi. » Le roi lui déclare qu'il s'esjouit de le voir si constant, et le prie d'avoir bon courage (3). Il assure que la justice ne lui manquera pas : « Vous avez reçu, lui dit-il, le coup au bras, et moi je le ressens au cœur (4). » La reine et le duc d'Anjou lui donnent bonne espérance de guérison, l'assurent, à l'exemple du roi, qu'il lui sera fait bonne justice de celui ou de ceux qui l'ont blessé, et de tous leurs partisans. Après avoir répondu quelque chose, il demanda au roi de lui parler en secret, ce que le roi accorda très-volontiers, faisant signe à sa mère et au duc d'Anjou de se retirer (1). M. de Thou a douté de cette circonstance, et il rapporte le discours de l'amiral comme ayant été entendu par tout le cortége du roi. Le témoignage du duc d'Anjou établit le fait contraire, et il va être d'ailleurs évident, par les choses que dit l'amiral et par les expressions dont il se servit, qu'il aurait été plus qu'indiscret de parler à haute voix. « Nous nous retirâmes incontinent, dit le duc d'Anjou, au milieu de la chambre, où nous demeurâmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon (2) (une grande inquiétude). »

L'amiral dit alors au roi : « Sire, je n'ignore point que, s'il plaît à Dieu que je meure, plusieurs calomnieront mes actions... Dieu m'est témoin que j'ai toujours été fidèle et affectionné serviteur de Votre Majesté et de votre royaume, et n'ai jamais rien eu en plus grande recommandation que le salut de ma patrie, conjoint avec la grandeur et l'accroissement de vostre Estat (3). Je sçais qu'on m'a voulu faire passer pour un traître, un rebelle, un perturbateur du repos de l'Estat : Dieu jugera entre mes ennemis et moi (4). » Ce discours a été répété par l'amiral, et répandu par le domestique qui était resté auprès de lui.

L'amiral passe ensuite des plaintes aux remontrances. « Il anime le roi à ne se refroidir en la résolution qu'il avoit prise de porter la guerre en Flandre, pour assurer la paix dans son royaume (5). » « Vous avez pris, dit-il au roi, l'engagement de l'entreprendre. Mais n'est-ce pas une chose indigne qu'on ne puisse rien agiter dans votre conseil secret, que le duc d'Albe n'en soit instruit dans le moment? Quelle honte pour la France, qu'il ait fait pendre ou périr par d'autres supplices plus de trois cents tant gentilshommes que soldats, qui furent faits prisonniers à la défaite de Genlis? Cependant on s'en divertit à la cour, et l'on en fait des railleries (6) ! »

Il est manifeste que Coligny n'aurait pu dire ces paroles à haute voix en face des coupables,

(1) De Thou est mort en 1617. Les dix-huit premiers livres de son histoire ont paru en 1604. Les *Mémoires* de Villeroi ont paru pour la première fois en 1622; et l'*Histoire* de Pierre Mathieu, en 1631.

(2) De Thou, et *Mémoires de l'estat de la France.*

(3) *Mémoires de l'estat de la France.*

(4) Pierre Mathieu.

(1) Récit du roi de Pologne.

(2) *Idem.*

(3) *Mémoires de l'estat de la France.*

(4) De Thou.

(5) Pierre Mathieu.

(6) De Thou.

Digitized by Google

sans exciter au moins une violente rumeur contre lui.

Il paraît qu'en ce moment l'impatience gagna le duc d'Anjou et la reine mère, et qu'ils s'approchèrent du roi, non-seulement pour mettre fin à un entretien secret qui les inquiétait, mais aussi parce qu'ils se trouvèrent dans une situation humiliante et peut-être périlleuse entre les amis et les serviteurs de l'amiral, qui, ayant vu le roi en conférence particulière dans le fond de la pièce avec lui, et pendant ce temps-là la reine avec son autre fils, et leur cortége faisant en quelque sorte antichambre dans la même chambre, y étaient rentrés en grand nombre, pressés d'ailleurs par une curiosité vive et intéressée. Voici comment s'exprime à cette occasion le roi de Pologne :

« Pendant ce colloque privé, qui nous donnoit un grand soupçon... nous nous vismes tous entourez, sans y penser, de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'admiral qui estoient dans la chambre, et dans une autre après, et encore dans une salle basse; lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens malcontents, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils devoient, et quasi comme s'ils avoient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'admiral... Nous fusmes surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a avoué la reyne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques entrée en lieu où il y eût tant d'occasion de peur, et d'où elle fût sortie avec plus d'ayse et de plaisir. Ce doubte nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisoit au roy, sous une honneste couverture que la reyne ma mère inventa; laquelle s'approchant du roy, lui dit tout haut qu'il n'y avoit point d'apparence de faire ainsi parler si longtemps monsieur l'admiral, et qu'elle voyoit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais; comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de lui donner la fiebvre, dont sur toute chose il se falloit garder; priant le roy de remettre le reste de leurs discours à une autre fois, quand monsieur l'admiral se porteroit mieux. Cela fascha fort le roy, qui vouloit bien ouïr le reste de ce qu'avoit à lui dire l'admiral.

« Cependant l'admiral s'estendit encore sur le peu de bonne foi avec laquelle on observoit les lois de pacification. Il s'en plaignit également à la reyne mère; l'un et l'autre lui promirent justice. « Mais je vois, dit le roy, que vous vous esmouvez un peu trop en parlant : cela pourroit nuire à votre santé. Vous êtes blessé voirement; mais, par la mort-Dieu, je vengeray cet outrage si roidement, qu'il en sera mémoire à jamais (1). »

« Le roy et la reyne mère approchèrent plus près de l'admiral, et parlèrent quelque temps fort bas ensemble. Celui qui estoit près du lit ne put entendre autre chose, sinon que, sur la fin, la reyne mère dit : *Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoie de bonne heure* (2). »

Il est présumable que ce qui se dit à voix basse entre le roi, la reine mère et Coligny, regardait le duc de Guise.

« En sortant, le roy prit en particulier le gentilhomme qui estoit à la porte; il demanda à voir la balle dont l'admiral avoit été blessé; elle étoit de cuivre. Il s'enquit si l'admiral avoit beaucoup souffert quand on lui avoit coupé le doigt et la partie du bras offensé. Cornaton, qui avoit tenu le bras de l'admiral quand on le pansoit, avoit encore sa manche tout ensanglantée. Le roi lui demanda si c'étoit du sang de l'admiral, et s'il en avoit beaucoup perdu. Sur la réponse de Cornaton, le roi dit : *Je ne sais pas d'homme plus magnanime et constant que l'admiral* (3). Il tenoit la balle de cuivre à la main, faisant un mouvement pour la rendre; la reyne mère la voulut voir, et dit : *Je suis bien aise que la balle ne soit pas demeurée dedans; car il me souvient que lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent que si la balle estoit dehors, encore qu'elle eût été empoisonnée, il n'y avoit danger de mort* (4). »

Ces paroles, dites à la sortie de l'appartement, et de manière à ne pas être entendues de l'amiral, étaient un prélude à ce que la reine mère avait dessein de dire au roi en re-

(1) *Mémoires de l'estat de la France.*
(2) *Idem.*
(3) *Idem*, et de Thou.
(4) *Mémoires de l'estat de la France.*

Digitized by Google

venant ensemble au Louvre, toutefois après avoir appris ce que l'amiral lui avait dit de si secret.

De trois à quatre heures.

Selon M. de Thou, la visite dura une heure.

Incontinent après la sortie de chez l'amiral, la mère et le fils prièrent le roi de leur apprendre ce qui lui avait été confié avec tant de mystère.

« Il refusa par plusieurs fois, dit le roy de Pologne; mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, il nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant par la mort-Dieu, *que ce que lui disoit l'admiral estoit vrai; que les roys ne se recognoissoient qu'à la puissance qu'ils avoient de faire bien ou mal à leurs subjects et serviteurs, et que la sienne s'estoit finement* (insensiblement) *escoulée entre nos mains; mais que cette super-intendance et cette auctorité lui pourroit être quelque jour grandement préjudiciable et à tout son royaume, et qu'il la devoit tenir pour suspecte et y prendre garde; dont l'admiral l'avoit bien voulu advertir, comme l'un de ses meilleurs et plus fidèles subjects et serviteurs, avant que de mourir. Eh bien, mort-Dieu,* dit le roy en finissant, *puisque vous l'avez voulu savoir, c'est ce que me disoit l'admiral.* Cela fut dict ainsi de passion et de fureur, ajoute le roi de Pologne. Nous dissimulasmes combien ce discours nous touchoit grandement au cœur; nous nous excusasmes l'un et l'autre, amenans beaucoup de justifications à ce propos, y adjoutant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le démouvoir et dissuader, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre, où, ayant laissé le roy dans sa chambre, nous nous retirasmes dans celle de la reyne mère, piquée et offensée de ce langage de l'admiral au roy, et encore plus de la créance que le roy sembloit en avoir. Et pour n'en rien desguiser nous demeurasmes si despourvus et de conseil et d'entendement, que, ne pouvant rien résoudre à propos pour cette heure-là, nous nous retirasmes, remettant la partie au lendemain. »

Dans les explications dont parle le roi de Pologne, se placèrent de fortes accusations contre l'amiral et de vives représentations en faveur du duc de Guise, dont le roi avait promis la punition. Marguerite, sœur du roi et du duc d'Anjou, parle de cet entretien dans ses Mémoires.

« La reyne ma mère, dit-elle, ne se vit jamais si empeschée qu'à faire entendre audit roy Charles que le coup avoit été faict pour le bien de son Estat, à cause de l'affection qu'il avoit à M. l'admiral, à Lanoue et à Téligny, desquels il goustoit l'esprit et la valeur...; et bien qu'ils eussent été très-pernicieux à son Estat, les renards avoient sceu si bien feindre, qu'ils avoient gagné le cœur de ce brave prince, pour l'espérance de se rendre utiles à l'accroissement de son Estat, en lui proposant de belles et glorieuses entreprises en Flandre, seul attrait en cette âme grande et loyale; de sorte que, combien que la reyne mère lui représentast que l'assassinat que l'admiral avoit fait faire à M. de Guise rendoit excusable son fils, si n'ayant peu avoir justice, il avoit voulu prendre lui-mesme vengeance; qu'aussi l'assassinat qu'avoit fait ledit admiral de Charry, maistre de camp de la garde du roy, personne si valeureuse et qui l'avoit si fidèlement assistée pendant sa régence et la *puérilité* (minorité) dudit roy Charles, le rendoit digne de ce traitement (1)... Tout cela n'empescha pas son âme, passionnée de douleur de la perte des personnes qu'il pensoit lui estre un jour fort utiles, d'offusquer son jugement; et ne put modérer ni changer ce passionné désir d'en

(1) Dandelot a pu être soupçonné d'avoir favorisé le meurtre de Charry, qui était premier capitaine du régiment des gardes; mais ce fait a été fort étranger à l'amiral. Charry a été tué par Chastelier-Portaud, qui avait à lui reprocher la mort de son frère. Charry, dévoué aux Guises, avait donné plusieurs sujets de mécontentement à Dandelot, qui, comme colonel général de l'infanterie, était son supérieur. Souvent, dit de Thou, il lui répondait avec hauteur à l'occasion du service. Chastelier-Portaut s'était persuadé par cette raison que Dandelot *le protégerait contre la faveur et le crédit des courtisans*, s'il se vengeait de Charry. Ce Chastelier-Portaut était, selon de Thou, *un homme plein de courage et de valeur*, quoique assassin de Charry. Charry était un autre brave dont Montluc a souvent fait l'éloge, quoique assassin du frère de Chastelier. Dandelot enfin, quoique homme distingué en tout, a pu très-bien n'être pas sans reproche à l'égard du meurtre de Charry: c'étaient les mœurs de l'anarchie et de la guerre civile.

Digitized by Google

faire justice, commandant toujours qu'on cherchast M. de Guise, qu'on le prist, et qu'il ne vouloit pas qu'un tel acte demeurast impuni. »

La situation de la reine et du duc d'Anjou, en se retirant de la chambre du roi, était difficile. Si le duc de Guise était arrêté, il était fort à craindre qu'il ne s'excusât sur les ordres du duc d'Anjou et de la reine mère : ainsi la fureur du roi les menaçait l'un et l'autre autant que le duc de Guise lui-même ; et pour les perdre, il n'avait qu'à les laisser à la merci des vengeances du parti de Coligny. Il s'agissait ici d'un intérêt capital pour la reine, pour le duc d'Anjou, comme pour le duc de Guise.

Pendant que ces débats avaient lieu au Louvre, des amis de l'amiral tenaient un conseil autour de lui ; ils examinaient leur position, et cherchaient ce qu'ils avaient à faire. « Les principaux, dit Tavannes, s'assemblèrent chez l'admiral... Deux avis sont débattus par eux; les uns proposent de sortir le blessé en armes, malgré Paris et la cour, aucuns d'entre eux se méfiant de tous (c'est-à-dire du roi, de la reine, des Guises, de la cour tout entière); les autres accusent seulement ceux de Guise, descoulpent (disculpent) Leurs Majestés, qui avoient, disoient-ils, autre moyen de faire mourir l'admiral que d'une arquebusade.

« Téligny, gendre de l'admiral, le croit ainsi; il asseure, il jure que le roi étoit pour eux (pour le parti de Coligny), et qu'on verroit punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Téligny, l'incommodité de transporter le blessé, font résoudre le séjour de deux jours (de différer le départ de deux jours). »

De Thou expose le débat qui eut lieu chez l'amiral de la même manière que Tavannes. « Le vidame de Chartres, dit-il, propose de sortir à l'instant de la ville... Téligny rend inutile l'avis du vidame. »

Que font dans le même temps les huguenots répandus par la ville? Ils s'inquiètent, s'agitent, murmurent, menacent; ils vont, ils viennent, se cherchent, se groupent. « Ils passent, dit Tavannes, à grandes troupes cuirassées devant le logis de MM. de Guise et d'Aumale, menacent de les attaquer. » Ce fut en effet sur les princes lorrains que se jetèrent les premiers regards. Mais les Guises nient et se défendent; ils pressent la reine et le duc d'Anjou de prendre leur parti. Il se répand que l'arquebuse qui a blessé Coligny a été reconnue pour être à un des gardes du duc d'Anjou. « Les huguenots soupçonnent M. d'Anjou; ils demandent justice, ils annoncent que s'ils ne l'obtiennent, ils la feront sur-le-champ; ils menacent Leurs Majestés. »

A six heures du soir, au souper de la reine.

Le souper de la reine fut orageux. Plusieurs amis de l'amiral s'y trouvaient; ils s'exprimèrent avec chaleur sur son accident; Pardaillan, entre autres, s'emporta jusqu'à la menace. Cette scène détermina la reine mère à une démarche sur laquelle le duc d'Anjou et elle s'étaient proposé de réfléchir jusqu'au lendemain matin, et dont ils auraient bien voulu se dispenser. Laissons parler ici la reine Marguerite : « Enfin, dit-elle, comme Pardaillan découvrit, par ses menaces au souper de la reine ma mère, la mauvaise intention des huguenots, et que la reine vit que si l'on ne prévenoit leur dessein la nuit même, ils attenteroient contre le roy et elle, elle prit résolution de faire entendre au roy la vérité de tout et le danger où il étoit, par M. le maréchal de Rais, de qui elle savoit qu'il le prendroit mieux que de tout autre, comme celui qui étoit plus confident et plus favorisé. »

C'était une démarche critique pour elle que de déclarer au roi, toujours prévenu en faveur de Coligny et animé contre tous ses ennemis, qu'elle était complice de son assassinat. Mais il fallait hasarder quelque chose d'un côté pour se préserver de l'autre; elle avait moins à craindre en se mettant à la merci de son fils par un aveu, qu'en restant exposée sans défense au ressentiment de l'amiral et de ses amis, pour qui la vérité ne pouvait rester cachée. Un aveu était un appel à la tendresse filiale; d'ailleurs il se présentait avec des excuses spécieuses, tirées du ressentiment d'offenses personnelles; il menait des excuses à l'apologie du meurtre, de cette apologie à l'incrimination de l'amiral et de son parti, à de violentes déclamations, à de sanglantes conclusions contre eux. Le maréchal de Retz entendait très-bien les intérêts de la reine mère, connaissait l'esprit du roi, et possédait l'art

Digitized by Google

nécessaire à la négociation dont elle le chargeait.

De neuf à dix heures du soir.

« De Rais (c'est toujours Marguerite qui parle) vint trouver le roy le soir dans son cabinet sur les neuf heures ou dix heures, et lui dit que, comme son serviteur très-fidèle, il ne lui pouvoit celer le danger où il étoit, s'il continuoit en la résolution qu'il avoit de faire justice de M. de Guise; et qu'il falloit qu'il sceust que le coup qui avoit été fait de l'amiral n'avoit été par M. de Guise seul, mais que mon frère le roy de Pologne, depuis roy de France, et la reyne ma mère avoient été de la partie; qu'il savoit l'extrême déplaisir que ma mère receust à l'assassinat de Charry, comme elle en avoit très-grande raison, ayant pour lors très-peu de tels serviteurs qui ne dépendissent que d'elle; estant, comme il savoit du temps de sa puérilité, toute la France partie, les catholiques pour M. de Guise, et les huguenots pour le prince de Condé, tendant les uns et les autres à lui oster la couronne, qui ne lui avoit été conservée, après Dieu, que par la prudence et vigilance de la reyne sa mère, qui en cette extrémité ne s'étoit trouvée plus fidèlement assistée que dudit Charry; que dès lors il savoit qu'elle avoit juré de se venger dudit assassinat. Qu'aussi voyoit-elle que ledit amiral ne seroit jamais que très-pernicieux en cet Estat; et, quelque apparence qu'il fist de lui avoir de l'affection et de vouloir servir Sa Majesté en Flandre, qu'il n'avoit d'autre dessein d'elle, n'avoit été en cette affaire que d'oster cette peste de ce royaume, l'admiral seul. Mais que le malheur avoit voulu que Maurevel avoit failli son coup, et que les huguenots étoient entrez en tel désespoir, que ne s'en prenant pas seulement à M. de Guise, mais à la reine sa mère et au roi de Pologne son frère, ils croyoient aussi que lui-même en fust consentant, et avoient résolu de recourir aux armes la nuit même. De sorte qu'il voyoit Sa Majesté en un très-grand danger, fust du côté des catholiques à cause de M. de Guise, ou des huguenots pour les raisons susdites. »

Il paraît, par ce qu'ajoute Marguerite, que le comte de Retz fit impression sur l'esprit du roi, et que de ce moment il fut décidé à se confier aux avis de sa mère, et à se garantir, dit-elle, des huguenots par les catholiques.

Tavannes rend compte du changement qui s'opéra dans l'esprit du roi. Il est inexact, en ce point fort indifférent, qu'il crut que le comte de Retz accompagnait la reine lorsqu'il fit ses représentations au roi.

« Le roi, dit-il, après avoir été un peu adouci par sa mère aidée du sieur de Retz (1), ils mettent Sa Majesté en colère contre les huguenots, vice péculier (particulier) par Sa Majesté, d'humeur colérique; ils lui font croire avoir sceu une entreprise des huguenots contre lui. Les desseins de Meaux et d'Amboise lui sont représentés; soudain gagné, il abandonne les huguenots, demeure fasché avec les autres que la blessure de l'admiral n'étoit mortelle. »

Après cet entretien avec le comte de Retz, le roi alla chez sa mère; il la trouva avec ses conseillers ordinaires. Le conseil est tenu, dit Tavannes, composé *de six*, qu'il ne nomme point; mais on peut croire, d'après la composition du conseil définitif du lendemain, laquelle est connue, que ces six personnes furent la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Auvergne, le maréchal de Tavannes, le comte de Retz.

Marguerite dit que dans cette nuit même fut prise la résolution de faire le massacre de la Saint-Barthélemy (2) : c'est aussi ce que diront tout à l'heure Tavannes et Pierre Mathieu.

« Quand on asseura le roy, dit Pierre Mathieu, que l'admiral seroit bientôt guéry, que sans doute il s'en vengeroit, et que les siens parloient si haut dans le Louvre et sur le pavé de Paris, le roy fut conseillé de le faire achever; et cela ne se pouvant faire sans envelopper dans la même peine les principaux du parti, on iugea nécessaire d'en ruiner plusieurs pour en perdre un. »

Voici ce que Tavannes rapporte de ce con-

(1) L'exactitude aurait demandé : « Après avoir été un peu adouci par le sieur de Retz parlant au nom de la reine mère, » etc.

(2) Elle dit quelque chose de plus : les Mémoires portent que fut prise la résolution de faire *dans la nuit même* le massacre de la Saint-Barthélemy. Le jour de la Saint-Barthélemy ne commençait qu'à minuit du lendemain; il était d'ailleurs physiquement impossible que tout fût décidé, ordonné, préparé, exécuté en moins de deux heures de temps.

Digitized by Google

seil : « Le roi cognoissant dans ce conseil que tout alloit se découvrant, et que ceux de Guise même, pour se laver, accuseroient la royne et M. d'Anjou, et que la guerre étoit infaillible, pensa qu'il valoit mieux *gagner une bataille* dans Paris, où tous les chefs étoient réunis, que de la mettre en doute en la campagne, et tomber en une dangereuse et incertaine guerre. » C'est-à-dire qu'il valait mieux vaincre sans combattre, en surprenant l'ennemi à Paris, que combattre en bataille rangée sans avoir la certitude de vaincre. « *Du péril présent de Leurs Majestés et des conseillers tenus en crainte* (et des craintes de leurs conseillers), *naist la résolution de nécessité de tuer l'admiral et tous les chefs de partis.* »

Il importe de remarquer que jusqu'à présent on ne voit que la résolution de tuer l'amiral et avec lui les principaux du parti, comme dit Mathieu, les chefs du parti, comme dit Tavannes. Le projet ne s'étendit que dans la journée du lendemain.

CHAPITRE VI.

Journée du 23 août, qui fut la dernière de l'amiral. — (De sept heures à neuf heures du matin.) La reine mère levée avant son heure ordinaire, le duc d'Anjou se rend près d'elle tout aussitôt. — Décision. — La reine mère va se promener aux Tuileries. — Le duc d'Anjou va chez le roi. — Des huguenots demandent justice avec insolence à Catherine dans les Tuileries. — (De dix heures à midi.) Elle revient au plus vite et tout épouvantée au Louvre. — Pendant que le duc d'Anjou va chez le roi, Cornaton vient demander au roi une garde pour l'amiral; le roi l'accorde : le duc d'Anjou donne pour garde à Coligny la troupe et le chef les plus féroces et les plus violents contre le parti de Coligny. Il fait loger ses principaux amis dans son voisinage, sous prétexte de sûreté pour lui et pour eux. — Conseil chez l'amiral au retour de Cornaton. Plusieurs amis de Coligny persistent dans leur défiance; Coligny et Téligny persistent dans leur confiance; ils y sont confirmés par le roi de Navarre et le prince de Condé. — (Midi.) A midi le dîner du roi. — (De trois à quatre heures.) A trois heures conseil chez la reine; la reine parle la première; elle annonce au roi la révolte du parti de Coligny, et celle du parti de Guise s'il ne réprime la première; elle ne demande que la mort de l'amiral et de deux ou trois de ses amis. Le roi veut avoir l'avis de toutes les personnes du conseil; trois s'opposent aux meurtres proposés; le roi paraît céder; le conseil se sépare; la reine et le duc d'Anjou lui prédisent le renversement de son trône dans la nuit prochaine; il fait rappeler le conseil; on délibère de nouveau; les dissidents se réunissent à l'avis des autres, qui est celui du roi; les dissidents avaient annoncé la crainte des vengeances; le roi, pour détruire l'objection, prononce qu'il faut tout tuer; on agite si le roi de Navarre et le prince de Condé seront compris dans le massacre; on décide que non. — (De quatre à six heures.) A la sortie du conseil, le duc d'Anjou court les rues de Paris avec le bâtard d'Auvergne, pour répandre l'arrivée du duc de Montmorency et émouvoir les Guises; il négocie avec eux; les princes lorrains viennent se plaindre au roi. — (A six heures.) Souper du roi; souper de la reine mère. — (De sept à dix heures et demie.) Le roi après son souper reçoit les courtisans de la société particulière : de Retz, la Rochefoucauld, etc. — La reine, après son souper, va aux Tuileries par forme de promenade : là se réunit dans le jardin le conseil où s'arrêtent les détails de l'exécution. — — (Vers onze heures.) Coucher du roi; le roi veut retenir la Rochefoucauld; le roi se couche et se relève aussitôt. — (Entre onze heures et minuit.) Le duc d'Anjou amène au roi le duc de Guise pour recevoir les ordres de Sa Majesté et l'aveu de ce qui était fait; il avait amené aussi Nevers, Birague, Tavannes et de Retz. — (Minuit.) La reine descend chez le roi, et là se donnent les derniers ordres, et celui du premier signal du massacre.

De sept à neuf heures du matin.

Le 23, la reine mère fut sur pied plus matin qu'à l'ordinaire. Le duc d'Anjou se rendit près d'elle de très-bonne heure; il la trouva déjà levée.

Ils concertèrent alors les moyens de *dépescher* l'amiral. Les ruses, les finesses ne pouvaient plus mener à ce but; c'était à force ouverte qu'il fallait y parvenir. Mais, pour employer la force ouverte, il fallait le consentement du roi; ils arrêtèrent l'exécution, et se proposèrent d'aller après dîner trouver le roi dans son cabinet, et d'y appeler Nevers, Birague, Tavannes et de Retz (1), pour qu'ils dissent leur avis sur les moyens.

(1) « Le matin, dit le roi de Pologne dans son récit de Cracovie, j'allai trouver la reine ma mère, *qui étoit déjà levée.* J'eus bien martel en tête et elle aussi de son côté; et ne fut pour lors prins aucune délibération que de faire, par quelque moyen que ce fût, *despescher l'admiral;* et, ne se pouvant plus user de ruse et finesse, il falloit, pour le faire, amener le roi à cette résolution, et que l'après-disnée nous l'irions

Digitized by Google

De neuf à dix heures du matin.

C'était l'heure du lever du roi : la reine mère alla prendre l'air aux Tuileries, et le duc d'Anjou se rendit chez le roi.

Pendant que le duc d'Anjou était avec son frère, Cornaton vint les supplier l'un et l'autre de la part de l'amiral, « et au nom de tous les protestants, de vouloir bien (c'est de Thou qui parle) donner quelques troupes pour garder sa maison, parce qu'ils avoient des avis certains que soixante mille Parisiens commençoient à se mutiner et à prendre les armes... Le roi et le duc d'Anjou accordèrent très-gracieusement ce qu'on leur demandoit, et Cosseins, colonel des gardes françoises, eut ordre de prendre quelques soldats de son régiment, et de demeurer sous les armes à la porte de Coligny. Pour ôter tout soupçon, on y joignit quelques Suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre. Pour plus grande sûreté encore, le roi ordonna que les seigneurs protestants qui étoient à Paris allassent se loger aux environs de l'amiral. Sur-le-champ l'ordre fut donné aux maréchaux des logis de leur marquer des maisons dans ce canton; et tout le monde entendit le roi qui disoit à un des colonels qui étoient là présents, qu'il le chargeoit d'empêcher aucun catholique d'approcher de ce quartier; qu'il fît main basse sur tous ceux qui oseroient s'y présenter. Sur cela on chargea des officiers de ville de prendre la liste des protestants, et de les exhorter à aller loger près de l'amiral; que le roi le désiroit ainsi. »

Le roi accueillit de bonne foi la demande de l'amiral, et donna ses ordres à bonne intention; dans le conseil de l'après-midi, il soutint encore l'amiral. Mais l'accueil du duc d'Anjou fut celui d'un fourbe méchant et cruel qui voit avec joie sa victime se livrer à ses mauvais desseins. Il tressaillait en voyant les huguenots « aider, comme dit Tavannes, à leur ruine, aveugles qui demandent les gardes du roi pour garder l'amiral, autour duquel les principaux se logent... et faciliter le massacre ! »

De Thou rapporte que « Montmorency-Thoré avertit Coligny qu'on ne pouvait pas confier la garde de sa personne à un plus dangereux homme que Cosseins; que c'était donner la brebis à garder au loup, et qu'il pouvait compter qu'il n'avait point de plus cruel ennemi. »

Quand Cornaton fut revenu du Louvre, il se tint dans sa chambre un conseil entre les principaux amis de l'amiral. Le vidame de Chartres, Ferrières, insista de nouveau pour qu'on emmenât l'amiral hors de Paris, et pour en sortir avec lui. Chose incompréhensible ! Téligny persista dans l'opinion contraire. Le roi de Navarre et le prince de Condé furent de l'avis de Téligny ; et il ne faut pas moins que deux autorités pareilles pour sauver Téligny du reproche d'avoir cédé, en misérable courtisan, à la séduction d'un prince lâche qui allait trahir l'honneur, la justice et l'humanité.

Pendant que le duc d'Anjou s'assurait ainsi de ses victimes, la reine mère était assaillie, dans le jardin des Tuileries, des vives et énergiques réclamations de nombreux protestants que les illusions de la faveur du roi n'avaient point atteints : ils accusent hautement le duc d'Anjou, son fils préféré. Effrayée de l'air farouche qui accompagnait leurs discours, elle précipite sa marche vers le Louvre, emportant avec elle un motif de plus de hâter leur perte. « Les huguenots, dit Tavannes, demandent justice *insolemment;* la reine, *craintive* (saisie de crainte), s'en retourne au Louvre, haste la résolution de tuer les huguenots qui murmuroient contre M. d'Anjou. »

Elle ne pouvait rien hâter en ce moment : l'heure du dîner du roi approchait, et le rendez-vous avec le duc d'Anjou et le conseil était fixé à trois heures après-midi.

L'heure venue, elle se rend avec le duc d'Anjou dans le cabinet du roi, où se trouvaient Nevers, Birague, Tavannes et de Retz.

En entrant elle prend la parole; elle annonce comme faits positifs que les *huguenots s'arment;* que des *dépêches sont expédiées en Allemagne pour une levée de dix mille hommes de pied;* qu'un *grand nombre de capitaines français sont partis pour faire des levées dans le royaume;* qu'ils *ont des intelligences avec beaucoup de villes, communautés et peu-*

---

trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les maréchaux de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Birague, pour avoir seulement leur advis des moyens que nous tiendrions à l'exécution, laquelle nous avions déjà arrêtée ma mère et moi. »

Digitized by Google

ples. Si le roi ne juge pas urgent de prévenir les calamités qui le menacent, *elle le veut bien avertir*, dit-elle, *que les catholiques*, moins patients que lui, *ont résolu d'y mettre obstacle; et s'il ne veut profiter de leurs conseils, ils ont arrêté entre eux d'élire un capitaine général pour prendre leur protection*; de sorte qu'on verra *toute la France armee en deux grands partis sur lesquels il n'aura aucun commandement, et n'auront pour lui aucune obéissance.* Pour détourner tant de malheurs, il *faut seulement tuer l'amiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles, et deux ou trois hommes. Ce sacrifice retiendra toujours les catholiques en l'obéissance du roi, et les desseins et entreprises des huguenots mourront avec l'amiral.*

Ce discours est rapporté par le roi de Pologne dans le récit de Cracovie. Pierre Mathieu, dans une note marginale de son histoire, met à la bouche de Catherine l'équivalent de ce que le duc d'Anjou lui fait dire au sujet de la résolution prise par les catholiques, mais exprimé d'une manière moins convenable. Selon Pierre Mathieu, « le roi dit à sa mère et à Tavannes, qui le pressoient fort : Où est ma foi, et la promesse que je leur ai donnée? Elle répondit : *Soyez-en s'il vous plaît, sinon le jeu se fera sans vous.* » Ainsi toujours elle pressait le roi entre l'un de ces trois résultats : être la victime de ce qu'elle appelait les huguenots, ou l'être des catholiques, c'est-à-dire de Coligny ou du duc d'Anjou aidé des Guises et d'elle-même, ou sacrifier Coligny et ses principaux amis.

Le roi résistait toujours à sacrifier l'amiral; mais le duc d'Anjou et ses quatre soutiens développèrent, fortifièrent les raisons exposées par la reine, et y ajoutèrent. Elle y insista elle-même avec chaleur ; « tellement, dit ce même duc d'Anjou, que le roi entra en une extrême colère et comme en fureur contre les huguenots, mais ne voulant au commencement consentir à ce qu'on touchast à l'amiral. Cependant, frappé du danger qu'on lui avoit représenté, il déclare qu'il veut savoir, dans une affaire de cette importance, si l'on ne pourroit remédier au mal par d'autres moyens, et qu'il veut entendre sur ce l'avis et opinion de chacune des personnes du conseil. »

Le garde des sceaux Birague et le bâtard d'Angoulême furent alors introduits dans le conciliabule, et le conseil se forma pour délibérer sur le sort de Coligny et des principaux du parti.

Quatre témoignages se présentent sur la délibération qui eut lieu : celui du duc d'Anjou dans son récit de Cracovie, celui de Tavannes, celui de Pierre Mathieu, celui de Jacques de Thou.

Pierre Mathieu nous apprend que quelques-uns rejetèrent la proposition, « la qualifiant d'exécrable, et disant qu'il n'y avoit esprit si cruel et si brutal qui ne *s'effroyast* de voir une telle boucherie, non-seulement des coulpables qui estoient venus asseurez de la clémence du roy et sur la foy publique, mais des innocents qui s'y trouveroient enveloppez. Sur ces paroles, tout le monde se tut, chacun se retira; le roy même sembloit n'y vouloir plus penser. »

Le récit du roi de Pologne confirme ce rapport, et fait connaître l'opinant qui, au grand étonnement de sa mère et au sien, s'exprima avec le plus d'énergie : c'était le maréchal de Retz. « Ceux qui opinèrent les premiers, dit le roi de Pologne, furent tous d'avis qu'il en falloit user ainsi que nous l'avions proposé. Mais quand ce fut au rang du maréchal de Retz à parler, il trompa bien notre espérance; nous n'attendions point de lui une opinion toute contraire à la nôtre. Il commença ainsi : « S'il y a un homme dans le royaume qui doive haïr l'admiral et son party, c'est moi; mais je ne veux pas, au mépris de mon rang et aux dépens de mon maître, me venger de mes ennemis particuliers; nous serions à bon droit taxez de perfidie et desloyauté; nous perdrions toute la créance et la confiance qu'on doict avoir en la foy publique et en celle de son roy. » Il nous paya de tant d'aultres et si apparentes raisons, qu'il nous dérangea à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution. » Il paraît que quelques voix se joignirent à celle du maréchal de Retz, mais brièvement.

L'opinion du maréchal de Retz, dont le duc d'Anjou fut si surpris, parce qu'il la savait contraire au sentiment intime de ce courtisan, est une preuve certaine que celui-ci, après avoir conversé à plusieurs reprises avec le roi sur Coligny, lui avait fait l'honneur de croire qu'il serait invariable dans son affection et dans sa protection pour ce zélé serviteur. Nous tou-

Digitized by Google

chons au moment de la funeste et honteuse variation du monarque.

La reine mère et le duc d'Anjou ne se tinrent pas pour vaincus. Voici ce que rapporte Pierre Mathieu : « Aussitôt que le conseil fut sorti du cabinet, la reine mère dit au roi : *Vous pouvez faire état que l'heure de la tenue de ce conseil est la dernière de votre règne... Tout ce qui a été proposé va être incontinent éventé. Dès demain chacun troussera son pacquet, et vous ne les reverrez plus qu'en corps d'armée pour vous assiéger dans votre Louvre.* »

Ces paroles jetèrent l'épouvante dans l'âme du lâche monarque, et de ce moment il ne fut plus à lui. « Les paroles de la reine, dit Pierre Mathieu, le pressèrent si vivement, que ceux qui étoient déjà à la porte du Louvre pour se retirer furent rappelés, et le roi leur dit *que c'estoit fait de son Estat, s'il ne faisoit ce qu'il avoit proposé; et que si la nuict se passoit sans le faire, il seroit prévenu, estant bien adverty du mauvais dessein des traîtres et rebelles.* Cette parole, accompagnée de juremens et de véhémence, ne rencontra que de l'étonnement, d'autant même qu'il disoit que *ceux qui trouvoient mauvais son dessein n'étoient pas de ses serviteurs.*

« Le conseil rassemblé, on ne s'amusa point à discourir si l'on devoit suivre les formes de justice contre l'admiral. Il avoit à la cour huit cents gentilshommes nourris parmi les guerres civiles, venus en bon équipage et tous à sa disposition. Il y avoit dans Paris huit mille hommes de sa religion. »

Suivant de Thou, on supposa que Coligny était la source de tous les maux de la France, que sa mort aurait remédié à tout, mais que les médecins garantissaient sa guérison.. ; qu'à la tête de son parti, il serait, au sortir de Paris, comme un lion échappé de sa loge, et exterminerait tout ce qui se présenterait devant lui; qu'il était d'une nécessité absolue d'exterminer avec lui ceux qui lui étaient attachés, et tous les protestants; qu'il n'y avait qu'à laisser agir la populace; que quand la chose serait faite, il serait facile de la colorer; qu'on en rejetterait la faute sur les Guises, qui se chargeraient volontiers de cette haine. Suivant Pierre Mathieu, l'avis de laisser agir la populace fut pesé et rejeté. « On considéra, dit-il, que le cheval ayant rompu son frein, l'escuyer ne le pourroit arrester. » Mais le massacre général des protestants ne fut pas moins résolu, comme le dit de Thou.

Tavannes donne quelques détails qui font connaître les vrais caractères de la délibération et la situation de la reine. Elle avait la tête agitée, *tournée* de diverses craintes, sur l'exécution projetée; mais elle courait personnellement un danger imminent et capital, qui la touchait bien autrement que ceux dont elle effrayait son lâche fils : si le roi, qui était informé par elle-même de la part que le duc d'Anjou et elle avaient eue à l'assassinat tenté sur Coligny, était rendu à l'influence de l'amiral, elle le connaissait homme à les livrer à sa vengeance et à celle de ses amis, ou du moins à l'exiler pour leur donner satisfaction. Catherine était réellement dans l'alternative où elle voulait que le roi se crût, de perdre l'amiral ou de périr elle-même; il fallait que le roi fût coupable avec elle du plus énorme des crimes, pour qu'il ne fût pas vérifié et notoire qu'elle l'était d'un assassinat. C'est ce qu'expriment les paroles plus claires que correctes de Tavannes: « La reine en diverses craintes; *la vérification du coup que l'on doubtoit d'éclaircir*, la guerre, ou l'exécution présente pour l'empêcher, lui tournent la tête. *Si elle se feut peû parer de la source de l'arquebusade* (du soupçon d'être la cause de l'arquebusade), malaisément eût-elle achevé ce à quoi l'événement la contraint. »

Le duc d'Anjou peint fort énergiquement la manière soudaine dont se termina la délibération, et comment le roi acheva de surmonter l'oppression où l'opinion de Retz et de quelques autres l'avait jeté un moment :

« Après que nous eûmes combattu fort et ferme l'opinion à laquelle le roi revenoit toujours, enfin nous l'emportâmes, et reconnûmes à l'instant une soudaine mutation et merveilleuse métamorphose dans l'esprit du roi, qui passa bien plus outre et criminellement notre opinion; car s'il avoit été auparavant difficile à persuader, ce fut alors à nous à le retenir. Se levant, prenant la parole, nous imposant silence, il nous dict de fureur et de colère, en jurant par la mort-Dieu : *Que puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui*

Digitized by Google

lui peust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement. »

Après cet horrible arrêt, le roi sortit comme un furieux de son cabinet, et y laissa aviser à loisir aux préparatifs du massacre. « Il nous laissa, dit le duc d'Anjou, dans son cabinet, où nous advisâmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuit, ce qui sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise. »

Le duc d'Anjou ne s'est pas attaché à une scrupuleuse exactitude sur ce conseil, dans ce qu'il dit de sa continuité ou de son interruption, de sa tenue dans le même lieu, ou de son changement de local, de la permanence des mêmes personnes en séance, ou de leur variation. Mais il est certain qu'immédiatement après la séance du roi, le duc d'Anjou alla manœuvrer dans la ville, comme nous l'allons voir. Il est prouvé par le récit de de Thou, et par les *Mémoires de l'estat*, que les gens du conseil se rendirent dans le jardin des Tuileries par manière de promenade, afin d'éviter les soupçons que la permanence d'un conseil dans le cabinet du roi aurait donnés aux amis de Coligny. Il est probable que le roi, en sortant de son cabinet, s'y rendit; que la reine et d'autres du conseil, ainsi que le duc d'Anjou au retour de ses courses, allèrent l'y joindre. En un mot, le conseil pour l'exécution se tint partie au Louvre et partie aux Tuileries.

On se sépara à l'heure du dîner.

Après-midi, le conseil se réunit chez la reine, afin que le roi pût recevoir à l'ordinaire les courtisans qui venaient à cette heure lui faire la cour. Ce fait résulte de la présence du duc de la Rochefoucauld, de Pardaillan, et autres, à son coucher. Enfin, les personnes de ce conseil ne se rendirent chez le roi qu'après son coucher, qui fut suivi de son lever subit aussitôt que la Rochefoucauld fut sorti, c'est-à-dire vers onze heures du soir.

Cinq heures du soir.

« Après le conseil, dit de Thou (vraisemblablement vers cinq heures du soir), le duc d'Anjou et le bâtard d'Angoulême, allant en carrosse par la ville, firent courir le bruit que le roi avoit envoyé ordre au duc de Montmorency de venir à Paris avec un corps de cavalerie. » Pierre Mathieu, qui rapporte le même bruit, ajoute « que c'étoit afin d'asseurer davantage l'admiral contre les menées du duc de Guise et du duc d'Aumale. » Cette vue entrait probablement dans celles du duc d'Anjou; mais sa manœuvre avait aussi pour objet de fournir aux princes lorrains un prétexte de se présenter au roi, de lui faire sentir leur position et leur mécontentement, de le décider à livrer l'amiral à leurs coups, et de se ménager l'occasion de se faire confirmer la volonté royale, dont ils n'étaient informés que par la reine et le duc d'Anjou. L'intrigue ne manqua pas son effet. « Les princes lorrains, dit Pierre Mathieu, en cela conforme à de Thou, se présentèrent au roi, et le supplièrent de ne permettre pas que leur honneur demeurât exposé à la calomnie de ceux qui les faisoient auteurs de la blessure de M. l'admiral : « Et même Votre Majesté, dirent-ils, semble en retenir quelque chose, si nous en jugeons par la froideur de ses paroles et le changement de l'air de son visage quand nous approchons d'elle. Nous ne pouvons, sire, demeurer à la cour dans une défaveur si visible ; elle nous fait résoudre de nous éloigner. » Le roi, blessé d'une démarche qu'il jugea concertée pour assurer une détermination à laquelle il avoit été amené malgré lui, et toujours frappé de l'idée que le coup porté à l'admiral étoit la seule cause de l'événement qui faisoit violence à son inclination naturelle, reçut avec humeur Guise et d'Aumale, et les laissa libres de faire ce qu'ils voudroient. « La morgue et les rides qu'il ajouta à sa réponse, dit Pierre Mathieu, furent incontinent rapportées à l'amiral, pour l'entretenir dans l'idée qu'il n'y avoit rien au cœur du roi qui ne parût sur son front. »

A six heures du soir.

Le souper du roi et celui de la reine mère interrompirent jusque vers la nuit le mouvement des affaires dans le Louvre. Mais le duc d'Anjou avait donné des ordres, et ses agents remuaient dans la ville. On cherchait les affidés; on leur indiquait les heures, les lieux de réunion; on désignait les victimes, on s'informait de leur domicile; on rassemblait des armes, etc.

Entre sept et huit heures du soir.

« Sur le soir, dit Mathieu, on entendit des

Digitized by Google

bruits sourds, par la ville, qu'il se tramoit quelque chose de grand. L'admiral en fit avertir le roy, qui lui manda que la maison de Guise faisoit cela pour enflammer le peuple, mais que tout cela ne réussiroit qu'à sa confusion. » Lâche fourberie d'un prince devenu tout à coup tyran sanguinaire et féroce, et dont le bas instinct cherche d'avance à se couvrir du nom d'un complice à qui il va mettre le fer à la main. »

« Dans le même temps on avertit Téligny, dit de Thou, que des crocheteurs portoient des armes dans le Louvre. Il répondit : « Qu'on ne parle de rien à l'admiral. Ces armes sont destinées pour attaquer, par divertissement, un fort construit dans le Louvre. »

« Pendant que le conseil régloit tout chez la reine, que le duc d'Anjou se concertoit avec le duc de Guise et les chefs militaires, le roy s'entretenoit dans sa chambre avec les courtisans. Le roy de Navarre étoit parmi eux.

« Plus le roi faisoit mauvais visage au duc de Guise, plus il caressoit le roi de Navarre; il lui dit confidemment qu'en l'état où les choses étoient, et le peuple penchant à la dévotion du duc de Guise, il étoit contraint d'en endurer, et le conjuroit de ne le point aigrir pour le porter à quelque violence; et lui conseilloit de tenir auprès de soi, dans le Louvre même, ceux de qui il se fioit le plus. »

Ceci n'était point une fausseté : Charles croyait n'avoir cédé qu'aux Guises en consentant au massacre. Il avait voulu que le roi de Navarre n'y fût point compris; il l'avertit de ne rien faire qui servît de prétexte à l'audace de celui que le duc d'Anjou avait intérêt à faire regarder par le roi comme le chef de la faction qu'il avait seul suscitée.

Le roi de Navarre se conforma à l'avis que lui donnait le roi, et rassembla un grand nombre de gentilshommes dans son appartement.

De dix à onze heures du soir.

L'heure du coucher du roi étant arrivée, Pardaillan, un ami de l'amiral, le même qui, la veille, avait effrayé la reine mère à son souper, se présente à la chambre du roi pour assister au coucher. L'huissier lui refuse la porte. Pardaillan s'emporte, menace de le frapper, et entre. « Le roi dissimule, dit Tavannes, et entretient lui et la Rochefoucauld de propos joyeux. »

Le comte de la Rochefoucauld resta le dernier chez le roi; Mergey, gentilhomme attaché à la Rochefoucauld, et qui le suivait partout, raconte dans ses Mémoires que « monsieur le comte, suivant sa coutume, estant demeuré le dernier en la chambre du roy, lui, Mergey, entendant le remuement des souliers qui a lieu quand on fait la révérence, il s'approcha de la porte, et entendit le roy dire : *Foucault*, car il l'appeloit ainsi, *ne t'en va pas, il est déjà tard; nous baliverneronns le reste de la nuit. — Cela ne se peut*, respondit le sieur comte, *car il faut dormir et se coucher. — Tu coucheras*, lui dit-il, *avec mes valets de chambre. — Les pieds leur puent*, lui respondit-il. *Adieu, mon petit maistre!* »

De Mergey ajoute que le comte, à la sortie de chez le roi, alla passer une heure chez la princesse de Condé, à qui il faisait l'amour, et ensuite une demi-heure avec le roi de Navarre. « Force gentilshommes, dit-il, estoient retirés dans la garde-robe du roi de Navarre, qui estoit seulement fermée de tapisserie... Elle estoit quasi pleine, les uns jouant, les autres causant. »

Le coucher de la reine mère avait lieu à peu près à la même heure. Ses deux filles, la duchesse de Lorraine et Marguerite de Valois, y assistaient.

Voici ce que Marguerite rapporte dans ses Mémoires : « Estant au coucher de la reyne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine que je voyois fort triste, la reine ma mère, parlant à quelques-uns, m'apperceust, et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je faisois la révérence, ma sœur me prend par le bras, et m'arreste, et, se prenant fort à pleurer, me dit : *Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas!* ce qui m'effraya extrêmement. La reine ma mère s'en aperceut, et, appelant ma sœur, se courrouça fort à elle, et luy défendit de me rien dire. Ma sœur lui dit : *Qu'il n'y a point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doute s'ils découvroient quelque chose, ils se vengeroient de moy.* La reine ma mère répond *que s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais que, quoi que ce fût, il falloit que j'allasse, de*

Digitized by Google

peur de leur faire soupçonner quelque chose...

« Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bonsoir, sans m'oser dire autre chose; et moi, je m'en allay toute transie et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que je fus dans mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il lui plust me prendre en sa protection, et qu'il me gardast, sans savoir de quoy ny de qui. Sur cela, le roy mon mary, qui s'estoit mis au lit, me manda que je m'en allasse coucher. Ce que je fis, et trouvay son lit entouré de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore; car il y avoit fort peu de temps que j'étois mariée. Toute la nuict, ils ne firent que parler de l'accident qui estoit advenu à monsieur l'admiral, se résolvans, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roy de M. de Guise; et que si on ne la leur faisoit, ils se la feroient eux-mêmes. »

De onze heures à minuit.

Le roi se couche, laisse partir la Rochefoucauld, et se lève soudain, dit Tavannes; et « deux compagnies des gardes mandées arrivent. »

Quand le comte de la Rochefoucauld et de Mergey descendirent dans la cour, après avoir visité le roi de Navarre, « déjà, dit de Mergey, toutes les compagnies des gardes étoient en bataille, tant Suisses, Écossois que François, depuis l'escalier qui monte en la grande salle jusqu'à la porte. » De concert avec le duc d'Anjou, le duc de Guise avait pourvu à tout. La reine et le conseil sont appelés chez le roi; Nevers, Birague, Tavannes, de Retz, y sont amenés par *Monsieur* (le duc d'Anjou): c'est Tavannes qui nous l'apprend. Suivant d'Aubigné et suivant le duc d'Anjou, la reine descend d'elle-même chez le roi, « *craignant quelque mutation* en lui, et voulant lui faire prendre courage. » De Thou dit la même chose. Au contraire, Tavannes, qui était présent, et qui n'aimait pas la reine mère, dit qu'elle eut besoin d'être encouragée elle-même. « Comme femme craintive, dit-il, elle se fût volontiers *dédictée*, sans le courage qui lui fut redonné chez elle par les capitaines, lui représentant le péril où elle et ses enfans estoient. »

Jusque-là M. de Guise avait agi sur la parole du duc d'Anjou et de la reine; il lui fallait enfin un ordre, ou du moins un aveu du roi, qui l'avait mal accueilli le matin. « M. de Guise est envoyé querir, dit Tavannes, *sous prétexte duquel est résolue l'exécution*. Il lui est permis d'aller tuer l'admiral, et venger la mort de son père; il y court. » Il court du moins aux derniers préparatifs.

« Il éveille les capitaines des gardes et des Suisses, leur donne l'ordre, les poste sur les avenues du Louvre et autres lieux (1). »

De Thou rapporte les paroles qu'il adressa aux commandants des Suisses catholiques, et à quelques colonels des troupes françaises. Il leur dit entre autres choses : *La victoire est aisée, et il ne tient qu'à vous de vous enrichir à peu de frais, et sans courir aucun risque, d'un butin considérable, et qu'on vous abandonnera comme une récompense...*

Bien des arrêts de mort étaient renfermés dans ces paroles.

Le duc de Guise défendit de laisser sortir du Louvre aucun des domestiques du prince de Condé et du roi de Navarre, et Cosseins eut la même consigne pour les gens de la maison de l'amiral. Il ordonna de commencer l'exécution par l'amiral et tous les siens. L'heure qu'il donna fut celle de deux heures après minuit, au son de la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, qui sonnait ordinairement à cette heure (2). Après ces ordres, le duc de Guise remonta dans l'appartement du roi.

Le prévôt des marchands de Paris y était appelé, et avec lui *autres principaux de Paris;* Marcel et les capitaines avaient été prévenus dans la journée. « Guise et le bâtard d'Angoulême n'avaient rien oublié, dit de Thou, pour que l'affaire réussît comme ils le vouloient. Il falloit bien que Charron, prévôt des marchands, reçût aussi l'ordre de la bouche du roi. Le duc de Guise, continue de Thou, lui ordonna d'enjoindre aux capitaines d'armer leurs compagnies, de se rendre, sur le minuit, à l'hôtel de ville, pour y apprendre ce qu'ils auroient à faire; il leur annonça que le signal

(1) Pierre Mathieu.
(2) *Vie de Coligny*, p. 420.

Digitized by Google

seroit donné par le tocsin de l'horloge du Palais; il ordonna que, pour se reconnoître, on mît une écharpe de toile blanche au bras gauche, une croix blanche au chapeau, et des flambeaux aux fenêtres. » Ces ordres se donnèrent en présence du roi. « Les magistrats, dit Brantôme, firent, à ce qu'on lui a rapporté, de grandes difficultés, et y apportèrent de la conscience. Mais M. de Tavannes, devant le roi, les rabroua si fort, les injuria, et menaça que si ils ne s'y employoient, le roi les feroit tous pendre; et dit au roi de les en menacer. Les pauvres diables, ne pouvant faire autre chose, respondirent: *He! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains, à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais.* A quoi ils ne faillirent, mais ne le vouloient dès le commencement. »

Minuit.

Minuit approchait; le signal annoncé à Cosseins pour le meurtre de l'amiral ne devait avoir lieu qu'à deux heures du matin, à Saint-Germain l'Auxerrois. Mais une rixe sanglante qui s'engagea entre des gardes du corps postés devant le Louvre et des protestants attirés par une curiosité inquiète, causa de l'effroi à la reine mère, et elle déclara, dit de Thou, « *qu'il n'étoit plus possible de contenir les troupes; qu'il étoit temps de faire donner le signal au Louvre; qu'en tardant davantage, il étoit à craindre que la confusion ne se mît dans la ville.* » Là-dessus, ajoute de Thou, le roi approuva qu'on sonnât le tocsin à Saint-Germain l'Auxerrois, et les ordres furent donnés en conséquence. Il était alors plus de minuit, puisque de Thou ajoute encore: *C'étoit le vingt-quatrième jour du mois d'août, jour de la fête de Saint-Barthélemy;* et il n'était pas plus d'une heure, puisque, suivant l'auteur de la *Vie de Coligny*, la reine fit sonner à Saint-Germain l'Auxerrois *une heure plus tôt que de coutume*, « de peur que le roi, qui paraissoit quelquefois se repentir de l'ordre qu'il avoit donné, ne rétractât sa parole. »

CHAPITRE VII.

Le massacre, à compter de minuit 24 août, jour de la Saint-Barthélemy. — Premier tocsin et premier massacre entre minuit et une heure : la maison de l'amiral, le quartier Saint-Germain l'Auxerrois et le Louvre. — Second tocsin à quatre heures du matin, et second massacre : le reste de la ville de Paris et le faubourg Saint-Germain. — Les principales villes du royaume. — Nombre des victimes à Paris; nombre des victimes dans le royaume.

Excidat illa dies... Puisse l'horreur que ce jour inspire tenir lieu d'oubli!...

Je m'étendrai moins sur la catastrophe que je ne l'ai fait sur sa préparation. L'intérêt de l'histoire demandait qu'une recherche scrupuleusement exacte tirât enfin du doute, et des questions sans cesse controversées, les causes et les personnes qui ont déterminé ce massacre. J'ose croire cette tâche à peu près remplie. Cependant il reste encore à faire connaître ce que la férocité et la cupidité des agents d'exécution ont ajouté aux crimes ordonnés; non que la part de ces agents doive être retranchée de la masse imputable aux gens du Louvre, mais parce qu'il peut être utile de distinguer ceux qu'ils se mirent dans la nécessité de permettre, de ceux qu'ils se crurent en droit de prescrire.

De Thou rapporte que Marcel, ancien magistrat très-populaire, fut chargé de notifier aux capitaines des compagnies bourgeoises que l'intention de Sa Majesté était d'exterminer *Coligny et son parti*, et qu'ils prissent garde qu'il n'en échappât aucun. « Ces ordres, continue l'historien, et les avis de Marcel *furent reçus avec joie* par les échevins, les capitaines des quartiers, les dizeniers, et par tous les autres officiers de ville qui se préparèrent tous à cette expédition. »

Il ne se trouva que trop de bourgeois sans doute qui entrassent dans la passion des princes lorrains. Mais de Thou a trop étendu son reproche. Tavannes, qui aurait eu grand plaisir à louer les bourgeois de Paris du zèle dont les blâme de Thou, les accuse, au contraire, d'une lâche prudence. « De peu de catholiques parisiens advertis (de peu de bourgeois catholiques qui avaient été avertis) IL EN MANQUE, dit-il, LA MOITIÉ, *tant la crainte a de pouvoir*, nonobstant l'autorité du roi qui commandoit les armes. »

A une heure.

Le signal est donné : la porte de la maison

Digitized by Google

habitée par l'amiral est enfoncée. Cosseins, Besme, Attin, Sarlabous, entrent dans sa chambre, le percent de leurs épées. « Le duc de Guise, qui étoit demeuré dans la cour avec le bâtard d'Angoulême, ayant entendu les coups, crie : *Besme, as-tu achevé? — C'est fait*, répondit Besme. Alors le duc de Guise répliqua : *M. le chevalier* (1) *ne le peut croire s'il ne le voit de ses yeux; jette-le par la fenêtre.* Alors Besme et Sarlabous le jetèrent par la fenêtre (2). » L'amiral n'était pas mort; Tavannes dit que quand les deux assassins le poussèrent vers la fenêtre, il tâcha « *de prolonger sa vie;* il embrassa la fenestre pour n'être jeté en bas. » Brantôme dit que « ils ne le jetèrent pas sans peine; car le corps, retenant encore de cette vigueur généreuse du passé, résista un peu, s'empeschant des jambes contre la muraille de la fenêtre, à cette chute; mais, aidés par d'autres, il fut précipité. »

Les *Mémoires de l'estat de la France* avancent que « Guise, *lui torchant le visage* avec un mouchoir pour en ôter le sang, dit : Je le reconnois, c'est lui; et ensuite lui donna un coup de pied à la figure. » Brantôme dit, au contraire, *qu'il ne fit que le regarder seulement, sans lui faire outrage.* De Thou nous apprend que ce fut le bâtard d'Angoulême qui essuya le sang du visage de l'amiral, « et qu'il fut accusé de s'être oublié jusqu'à donner plusieurs coups de pied à son cadavre. »

Après cette expédition, le duc de Guise sortit de la maison de l'amiral, et, « s'adressant aux troupes qui étoient au devant, il leur cria : *Courage, soldats! nous avons heureusement commencé, allons aux autres, car le roi le commande.* Et répétoit souvent à haute voix ces paroles : *Le roi le commande, c'est la volonté du roi, c'est son exprès commandement* (3). »

Alors les assassins se jettent dans les maisons habitées par les amis et les parents de Coligny : une multitude de personnes de noms illustres sont percées de coups.

Téligny fut tué sur le toit d'une maison, la Rochefoucauld dans un grenier. Les assassins de la Rochefoucauld étaient masqués, ceux de Téligny étaient de la garde du duc d'Anjou.

Vers trois heures, le carnage commença dans le Louvre; les agents du massacre vinrent en arracher les serviteurs privés du roi pour les frapper à la porte, et entasser leurs cadavres sous les yeux du monarque et de sa cour. « Les capitaines et gentilshommes couchés en la chambre du roi, dit Tavannes, en sont tirés et tués... Deux catholiques qui se trouvent parmi eux se sauvent par leur résistance pour ne vouloir marcher à la mort, n'ayant perdu l'entendement (n'ayant point perdu la tête). »

Un sort pareil attendait les gentilshommes que le roi de Navarre avait rassemblés autour de lui par le conseil de Charles.

A la pointe du jour, le roi de Navarre dit à Marguerite (c'est elle qui rapporte le fait) qu'il voulait aller jouer à la paume jusqu'au réveil du roi Charles, qu'il attendait pour aller réclamer justice. Il sortit avec tous ses gentilshommes. Il ne savait pas ce qui se passait au château; il l'apprit bientôt. « On appelle ses capitaines et gentilshommes les uns après les autres, on les fait descendre dans la cour, et on les poignarde (1). »

« A mesure qu'on massacroit ces malheureux, dit de Thou, on jetait leurs corps devant le château. » Les yeux du roi, de la reine et de toute la cour vinrent les y contempler.

Un de ces malheureux s'échappa des mains des assassins, entra dans la chambre où Henri avait laissé Marguerite couchée, et chercha un refuge dans le lit de la princesse, avec laquelle il roula dans la ruelle opposée (2).

Henri et le prince de Condé, frappés de terreur, rencontrent Tavannes, veulent savoir de lui quel sort leur est réservé; il détourne les yeux et s'éloigne, n'osant leur répondre : « Ils essayent, dit-il, de parler à moy, qui ne leur osay respondre. »

L'exécution dura, au Louvre, jusqu'au grand jour; mais on n'en attendit pas la fin pour commencer le massacre dans les quartiers de Paris.

Vers quatre heures du matin.

« Le tocsin du Palais, dit Tavannes, point

(1) Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II et d'une Écossaise.

(2) *Mémoires de l'estat de la France.*

(3) *Idem.*

(1) L'Estoile, aux notes, t. I, p. 53.

(2) *Mémoires* de Marguerite.

Digitized by Google

(commence) avec le jour; tout se croise, tout s'émeut, tous s'excitent et cherchent colère. Le sang et la mort courent les rues en telle horreur, que Leurs Majestés même, qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre. Tous huguenots indifféremment sont tués sans faire aucune défense. Je sauvai la Neufville, Béthune, Baynac, et aidai fort à Lavardin. »

Pierre Mathieu, Brantôme et de Thou sont un peu plus développés que Tavannes, et parlent de lui plus et autrement qu'il n'a fait lui-même.

Pierre Mathieu dit « qu'au signal donné par l'horloge du Palais, le maréchal de Tavannes et le duc de Nevers allèrent par les rues pour émouvoir le peuple, et lui faire entendre que l'admiral et les siens avoient conjuré contre le roy, la royne sa mère, ses frères, et même le roy de Navarre. »

De Thou rapporte le même fait; mais il ajoute le duc de Montpensier à Tavannes et à Nevers « Ils étoient, dit-il, l'épée à la main, et animoient le peuple, déjà disposé par lui-même à ne point faire de quartier... Tous crioient qu'ils n'épargnassent pas le sang de ces ennemis jurés du roi et de la patrie; *qu'ils s'emparassent de leurs biens comme d'un butin qui leur appartenoit légitimement.* » C'est ce que le duc de Guise avait dit aux soldats des gardes (1).

Brantôme dit que le maréchal de Tavannes, ce jour, se montra fort cruel, « et, se pourmenant tout le jour par la ville... s'escryoit au peuple : *Saignez, saignez! les médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois d'aoust comme en may;* et de tous ces pauvres gens il n'en sauva jamais un, que le sieur de la Neuville, honneste et vaillant gentilhomme. »

« La bride ainsi laschée, reprend de Thou, chacun poursuit son ennemi et son rival; plusieurs, *avides de butin,* entrent de force dans les maisons, et tuent pêle-mêle ce qui s'oppose à leur dessein. »

(1) Voyez ci-dessus. Ces paroles sont remarquables; elles mettent ici à découvert une nouvelle cause de massacre : c'est la cupidité qui ajoutera ses crimes à ceux de la haine et de la vengeance, et les décuplera.

Pierre Mathieu nous montre « les vengeances particulières inhumainement exercées dans les vengeances publiques, et plusieurs assouvir leurs passions sur les innocents. »

Tavannes lui-même s'avoue fatigué du spectacle de tant d'horreurs; peut-être éprouve-t-il quelque remords de sa coopération. « La résolution de tuer seulement les chefs est enfreinte, dit-il. Plusieurs femmes sont tuées à la furie populaire... Paris semble une ville conquise au regret des conseillers, n'ayant été résolue que la mort des chefs et factieux. Tous huguenots, femmes et enfants, sont tués indifféremment du peuple, ne pouvant, le roi ni lesdits conseillers, retenir les armes qu'ils avoient débridées. »

Mais ce ne furent pas seulement les hommes du parti de Coligny ou les protestants qui furent sacrifiés : la rapine choisissait ses victimes, elle en fit parmi les catholiques. « Il en coûta la vie à nombre de catholiques, » dit la Popelinière. « Il y eut même, dit de Thou, des seigneurs catholiques qui coururent grand risque, entre autres Montmorency-Thoré..., le maréchal de Cossé..., Biron..., etc. »

Vers le soir, la lassitude de la boucherie gagna les bouchers, mais la soif du pillage n'en fut que plus ardente. « Le sang s'étanche, dit Tavannes; le sac augmente; le sieur de Tavannes seul a les mains nettes, et ne souffre que ses gens prennent autre chose. »

Il n'en est pas de même de ceux du duc d'Anjou : « Ils pillent, dit Tavannes, les perles des étrangers. »

Capilupi croit qu'il y eut quatre mille maisons de pillées, à commencer par celle de l'amiral.

Brantôme rapporte qu'un de ses camarades gagna dix mille francs au pillage de la Saint-Barthélemy.

Pendant l'exécution de l'amiral, de ses amis logés dans son voisinage, et des serviteurs immédiats du roi logés dans son Louvre, que faisaient le roi, la reine sa mère, le duc d'Anjou, premier moteur des événements?

C'est le duc d'Anjou qui va nous l'apprendre dans la déclaration qui a suivi sa pénible insomnie à Cracovie... *Ils dormoient.*

Cependant, à la pointe du jour, la curiosité les réveille; ils veulent voir comment les choses se passent. Voici les paroles du prince :

Digitized by Google

« Après avoir reposé seulement deux heures de la nuit (reposé!... reposé deux heures!... *seulement* deux heures!), ainsi que le jour commençoit à poindre, le roy, la royne ma mère et moi allasmes au portail du Louvre, joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la basse-cour, pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas longtemps. » Il peut paraître invraisemblable, impossible même, que ces trois personnes aient ignoré jusqu'à la pointe du jour l'effroyable exécution qui s'était faite dans le quartier Saint-Germain l'Auxerrois et au Louvre même. Cependant le fait est croyable, parce que l'arrangement concerté avec le duc de Guise était de mettre la mort de l'amiral sur le compte de la vengeance filiale, et le massacre qui suivrait sur le compte de la *furie populaire*. De sorte que les trois personnages principaux, le roi, la reine mère et le duc d'Anjou, devaient éviter de paraître; ils devaient être renfermés dans leur chambre, dormir, ignorer ce que l'audace du duc de Guise entreprendrait; toutes les communications devaient être interdites entre leur service intérieur et le dehors : et l'on sait que les précautions sont bien prises autour des rois et des princes pour que rien ne trouble leur repos.

Le duc d'Anjou continue : « Ainsi que nous considérions les événements et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guières bien pensé (1), nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet, et ne saurions dire en quel endroit, ny s'il offensa quelqu'un : bien sçay-je que le son seulement nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et nostre jugement, espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre. » Ils furent épris de terreur, non pour les victimes désignées, mais pour eux-mêmes. Ils crurent qu'on pouvait bien avoir tiré sur eux ce coup de pistolet, et qu'il serait suivi de plusieurs autres, cela est évident. C'est ce que nous a déjà appris Tavannes : «Le sang et la mort courent les rues en telle horreur, que *Leurs Majestez même ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre.* » « Et pour obvier, continue le duc d'Anjou, nous envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour luy dire et expressément commander de nostre part qu'il se retirast en son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust été tué. Mais tost après le gentilhomme retournant nous dit que M. de Guise luy avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard, et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter partout le reste de la ville. Ainsi... nous laissasmes suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution (1). »

Pierre Mathieu rapporte un fait qui dut se passer au même moment : « Le roi envoya au logis de l'admiral pour dire qu'on ne touchât point à la Rochefoucauld, dont l'humeur lui plaisoit, et dont il vouloit se servir; mais s'estant sauvé en un grenier, un Écossois le tua, de quoi le roi fut fort marry. »

C'est à ce moment aussi que doit se rapporter un fait indiqué par Tavannes, et raconté avec détail par Pierre Mathieu et de Thou. « Le roi de Navarre et le prince de Condé sont menés au roi. Il leur propose la messe ou la mort; menace le prince de Condé, qui ne veut feindre. »

De quatre à cinq heures du matin.

Quand le massacre fut commencé dans les quartiers de la ville, le duc de Guise pensa au faubourg Saint-Germain. « Il y étoit resté, dit de Thou, un grand nombre de protestants à qui l'on n'avoit pu persuader d'aller passer la

(1) Cette légèreté est fort possible. Remarquez l'âge des hommes qui faisaient couler tant de sang: Charles IX avait vingt-deux ans, le duc d'Anjou dix-neuf, le duc de Guise vingt et un; d'ailleurs dans ce haut rang on ne voit que la mort de son ennemi; quant à la multitude qui devait périr avec lui, on ne prend pas garde à cela.

(1) Il est évident que le roi de Pologne fait ici un mensonge; il ne pouvait présumer, à la pointe du jour, que l'amiral existât encore; mais il veut faire honneur à sa mère, à son frère et à lui, d'un moment de repentir, et rejeter l'événement sur une espèce de fatalité.

Digitized by Google

nuit dans la ville. De ce nombre étoient le vidame de Chartres, Gabriel de Montgommery, et d'autres seigneurs protestants. On avoit chargé Laurent de Maugiron du massacre de ces personnages, et l'on avoit ordonné à Marcel de lui envoyer, pour cet effet, mille hommes des compagnies bourgeoises. Mais il exécuta cet ordre *assez négligemment*. Cependant, on vint donner avis à Montgommery que toute la ville étoit en mouvement... il le fit savoir au vidame de Chartres et à tous les autres; ils s'assemblent pour délibérer... Maugiron ayant attendu longtemps les Parisiens que le duc de Guise lui avoit promis, mais qu'il ne put envoyer parce qu'ils s'étoient dispersés pour piller, le duc de Guise, ennuyé de tant de longueurs, fit venir des soldats des gardes, leur ordonna de passer la rivière en bateau, et prit le parti d'aller lui-même au faubourg... Pendant qu'on alloit chercher les clefs de la ville, le jour qui commençoit à paroître fit apercevoir les Suisses et les gardes françoises qui traversoient la Seine... alors les seigneurs protestants prirent le parti de la fuite, et ils étoient déjà loin lorsque les troupes furent passées. Le duc de Guise poursuivit Montgommery et ceux qui l'accompagnoient jusqu'à Montfort-l'Amaury sans pouvoir les atteindre... François de Briquemaut et Arnault de Cavagnes furent arrêtés... Le duc de Guise avec le duc d'Aumale et le bâtard d'Angoulême reviennent à Paris, où les gardes massacroient les protestants de quelque distinction, leurs amis pour la plupart, pendant que la populace exerçoit toutes sortes de barbaries. »

Un écrivain calviniste (1) prétend que Charles IX voyant, du Louvre, Montgommery et le vidame de Chartres qui se sauvoient, tira sur eux une arquebuse de chasse.

Brantôme confirme ce fait dans ses Mémoires. Voici comment il s'exprime : « Quand il fut jour, le roi mit la tête à la fenêtre de sa chambre; et voyant aucuns dans le faubourg Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avoit, et en tiroit tout plein de coups sur eux; mais en vain, car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment crioit : Tuez! tuez!... »

(1) *Mémoires de l'estat de la France*, p. 212, v°.

Suivant une note de Voltaire sur la *Henriade*, plusieurs personnes ont entendu conter à M. le maréchal de Tessé que, dans son enfance, il avait vu un vieux gentilhomme âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, qui avait été fort jeune dans les gardes de Charles IX; il interrogea ce vieillard sur la Saint-Barthélemy, et lui demanda s'il était vrai que le roi eût tiré sur les huguenots : *C'est moi*, monsieur, répondit le vieillard, *qui chargeais son arquebuse*.

On est en droit d'imputer l'action du roi à férocité naturelle, ou à l'animosité qu'on avait excitée en lui, ou à la peur qui le possédait. On peut choisir, car ces trois maladies se rencontraient dans ce prince misérable.

M. de Guise poursuit en vain Montgommery, qui se sauve en Angleterre. Mais son excursion à Montfort-l'Amaury fit qu'on le vit peu dans la journée du 24 à Paris. Il ne fut pas du nombre des excitateurs : au contraire, il sauva plusieurs gentilshommes, entre autres Crussol, sieur d'Acier; aussi Tavannes fait-il entendre qu'on accusa le duc de Guise de ne pas mettre un grand intérêt à l'extinction du parti.

« Le sieur de Tavannes, disent les Mémoires rédigés par son fils, sauve le maréchal de Biron, soupçonné, sans sujet, de favoriser les huguenots, par l'avis qu'il lui donne de se sauver dans l'arsenal. MM. de Guise, en exemptant d'autres, sont calomniés de ne vouloir l'extinction du prétexte des armes. » (Sont calomnieusement accusés de ne vouloir l'extinction du parti qui fournit le prétexte de la guerre.)

De Thou appuie le sentiment de Tavannes : « Les Guises, à ce qu'on disoit, avoient le dessein de faire retomber sur le roi et sur la fureur populaire toute l'horreur de cet indigne massacre, et de faire croire qu'à leur égard ils n'en vouloient qu'au seul Coligny, l'ennemi particulier de leur maison. D'ailleurs ils étoient bien aises de se faire par là des créatures, et ils y réussirent en effet. »

24 *au soir, et* 25 *au matin.*

« Sur le soir, le roi fit crier par la ville que chacun eût à rentrer dans sa maison, sous peine de mort. On croyoit que cette précaution feroit cesser les meurtres et les pillages; mais ils recommencèrent la nuit d'après, et

Digitized by Google

continuèrent les jours suivants avec la même fureur (1). »

« Le sieur de Tavannes sépare (partage) les quartiers de la ville à plusieurs seigneurs, par le commandement du roi, *pour faire cesser le meurtre et le pillage* (2). »

N'allons pas plus loin dans ces horreurs : toutefois essayons de compter les victimes sacrifiées à Paris :

« Il y eut, dit de Thou, deux mille hommes de tués à Paris, le premier jour seulement. »

C'est aussi le compte de Tavannes.

D'Aubigné en compte trois mille dans la première journée. Hadriani et Capilupi sont aussi pour trois mille. Péréfixe porte le nombre à cinq mille, dont vingt seigneurs de marque, douze cents gentilshommes, et trois ou quatre mille soldats et bourgeois. Papyre-Masson n'en compte que deux mille pour Paris pendant les trois ou quatre jours que dura le massacre. La Popelinière réduit le nombre des victimes à mille, mais il mérite peu de confiance.

Ce qui se passa en province n'est pas moins effrayant que la boucherie de la capitale.

« Plusieurs villes du royaume tuent non-seulement les chefs et factieux, comme il leur avoit esté mandé, ains se gouvernent en cette effrenée licence parisienne (3). »

Beaucoup de villes, celles de Troyes, de Meaux, d'Orléans, de Bourges, d'Angers, de Toulouse, de Rouen, et surtout celle de Lyon, imitèrent ce qu'on appela les *matinées parisiennes*. Les relations de ces massacres sont consignées dans le premier volume des *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*, page 236.

« A Toulouse, on se saisit de tous ceux qui étoient suspects... ; on les conduisit dans les prisons du palais ; on les fit tous égorger la nuit par des scélérats de profession, mais surtout par cette espèce de gladiateurs qui se mêloient parmi les écoliers en droit (4). »

Ce fut encore pis à Rouen ; à Orléans, il y périt plus de mille personnes. La populace de Lyon surpassa celle des autres villes par ses atrocités ; on tua, selon de Thou, huit cents personnes de tout âge et de tout sexe. Les *Mémoires de l'estat de la France* rapportent ce qui suit : « La populace ayant commencé à traisner et à jeter les cadavres dans le fleuve, voicy venir un apothicaire, lequel remontra qu'on pouvoit faire argent de la graisse qu'on tireroit de ces corps... Après les avoir fendus, on en tira bonne quantité, laquelle a été vendue trois blancs la livre... Les paisibles catholiques de Vienne, Valence, Viviers, le Pont-Saint-Esprit, voyant ce tas de corps morts flotter sur l'eau, ne se pouvoient contenir de faire infinies imprécations à l'encontre des massacreurs. Ceux d'Arles, entre autres, n'osoient ni ne vouloient boire de l'eau du Rhosne ainsi ensanglantée... »

Il y eut de braves gouverneurs qui ne voulurent point que le sang de leurs concitoyens coulât. La postérité de plusieurs subsiste encore. On cite Bertrand de Simiane, baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné ; Saint-Héran, en Auvergne ; la Guiche, à Mâcon ; Chabot-Charny, en Bourgogne ; le vicomte d'Orthe, à Bayonne ; et en Provence, le comte de Tende, qui partagea la générosité du comte de Carces, dont Davila et Brantôme n'ont point parlé, mais que le Laboureur, d'après Peiresec, a vengé de leur oubli.

L'auteur de la vie du maréchal de Matignon rapporte qu'il préserva Alençon ; Tanneguy-Leveneur préserva quelque temps Rouen, mais il fut ensuite obligé de céder.

L'histoire joint à ces illustres noms celui de Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, qui témoigna de l'horreur pour le massacre.

Le nombre des victimes qui ont péri à Paris et dans les provinces a été diversement évalué.

Péréfixe estime que le massacre s'est étendu à cent mille personnes dans le royaume, outre les cinq mille tuées à Paris.

Sully rapporte qu'on fit monter le nombre des victimes à soixante et dix mille.

De Thou dit : « Plusieurs ont écrit que plus de trente mille hommes avoient perdu la vie dans le royaume au milieu de ces tumultes, quoique je sois persuadé qu'il en périt un peu moins. » Dans ce compte ne sont pas compris deux mille personnes tuées à Paris le premier jour, et autant dans les suivants.

Davila croit « que dans les deux premiers jours il périt dans la capitale plus de dix mille

(1) De Thou.
(2) Tavannes.
(3) *Idem*.
(4) De Thou.

Digitized by Google

personnes;... que, dans l'espace de peu de jours, il en périt plus de quarante mille en province. »

L'estimation de de Thou est la plus vraisemblable. Le père Griffet, dans ses *Remarques sur l'Histoire de France de Daniel*, a combattu victorieusement l'exagération de Péréfixe.

Je n'étendrai pas plus loin cette ébauche des guerres de cour. Ce qui précède suffit pour indiquer aux écrivains qui entreprendront de refaire l'histoire du seizième siècle, la part fort inégale que l'ambition et la religion eurent aux calamités qui ont signalé la dernière moitié de ce siècle. J'ai aussi rempli mon objet particulier, en montrant la génération des événements politiques qui ont amené le massacre de la Saint-Barthélemy, et qui déterminent le véritable caractère de ce grand crime.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS

SUR LES DIVERSES OPINIONS QUI ONT ÉTÉ RÉPANDUES

CONCERNANT LES CAUSES

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY,

ET RÉSUMÉ DE CES CAUSES.

Quand on a suivi attentivement et sans prévention les événements précurseurs du massacre de la Saint-Barthélemy, et la marche des personnes qui ont concouru à l'ordonner, on est fort surpris de se trouver si éloigné de la plupart des opinions publiées sur les causes de cet événement, et de n'être complétement d'accord avec aucune.

D'abord, ce n'a point été un acte de fanatisme religieux. Ce ne sont point les protestants qu'il a frappés; ce sont les amis et les partisans de l'amiral Coligny. Ce ne sont pas des huguenots qu'on a voulu détruire pour extirper l'hérésie; ce sont des rebelles et des traîtres qu'on a prétendu prévenir ou punir. L'hérésie n'a pas même été rappelée une fois comme prétexte dans les conseils secrets du Louvre; on n'y a pas prononcé le mot de *religion;* on n'y a admis ni appelé aucun ecclésiastique, pas même le cardinal de Guise.

Voltaire a pu dire comme fiction poétique, dans la *Henriade :*

> C'est la religion dont le zèle inhumain
> Mit à tous les Français les armes à la main.

Mais c'est uniquement par réminiscence de poëte qu'il a dit ensuite, dans son *Essai sur les guerres civiles*, que « quelques prêtres, tenant un crucifix d'une main et une épée de l'autre, couraient à la tête des meurtriers. et les encourageaient, au nom de Dieu, de n'épargner ni parents ni amis. » Ni Pierre Mathieu, ni Tavannes, ni de Thou, ni Davila, ni d'Aubigné, ni aucun des nombreux écrits du temps qui ont été lus pour la rédaction de celui-ci, ne disent rien de semblable. On possède encore d'anciens tableaux et d'anciennes gravures qui représentent le massacre; on n'y voit pas un prêtre. La joie des cardinaux, à Rome, a été condamnée par la douleur du pape; la joie des cardinaux, fort étrangère à la religion, était celle de princes romains dont la domination se voyait triomphante : elle ne prouve pas qu'ils aient eu part à la victoire.

Les protestants ont supposé que le massacre avait été prémédité et concerté à Bayonne, avec le duc d'Albe, en 1565, sept ans avant l'exécution. Cette assertion a eu pour unique fondement le rapport de Henri, prince de Béarn, alors âgé de moins de onze ans, devant qui Catherine de Médicis et le duc d'Albe s'entretinrent de leurs vœux très-présumables pour l'extirpation des protestants de France et des gueux de Hollande. Henri rapporta que le duc d'Albe avait dit à la reine qu'*une tête de saumon valait mieux que mille têtes de grenouilles.*

Il est absurde de voir là le complot de la Saint-Barthélemy concerté entre Catherine de Médicis, Charles IX, et le duc d'Albe.

D'abord, il y a une distance infinie entre les opinions et les vœux exprimés dans une conversation, et un complot positif. Ensuite il y eut sept années d'intervalle entre le voyage de

Digitized by Google

Bayonne et le massacre. Troisièmement, à l'époque du voyage, Charles IX n'avait guère plus de treize ans. En quatrième lieu, le propos du duc d'Albe aurait un sens opposé au massacre, car il voudrait dire qu'il fallait tuer le chef ou les chefs, et ne pas s'embarrasser de la multitude; la conséquence aurait donc été de tuer Coligny, et de laisser tranquilles les huguenots : or, ce n'est pas ce qu'on a fait. Cinquièmement, le premier coup qui a été porté sur l'amiral, et l'a blessé, est une preuve qu'on ne songeait pas à faire la boucherie du surlendemain; car ce coup manqué était, pour le parti de Coligny, un avertissement de se mettre sur ses gardes, et un moyen d'attirer sur la cour un massacre, au lieu de lui donner le moyen d'en faire un. Enfin, si le massacre était résolu, à quoi bon faire tirer un coup d'arquebuse sur l'amiral, qui devait être compris dans la boucherie générale?

M. de Thou a néanmoins regardé comme possible la préméditation et le complot que nous osons qualifier d'absurde; d'Aubigné l'a déclaré certain. Mais d'Aubigné était un protestant très-passionné, et Bayle le blâme d'avoir assuré positivement ce dont de Thou se contente d'admettre la possibilité. Plus un crime est grave, dit Bayle, plus il a besoin de preuves. M. de Thou n'a pas été exempt de prévention en faveur des protestants et de leurs traditions.

Les Italiens Hadriani et Capilupi font un mérite à la reine et à Charles IX de leur longue persévérance dans ce projet, et de leur patience jusqu'au moment propice. Brantôme se moque de cette méprisable flatterie, comme d'une bassesse et d'une sottise.

La reine Marguerite avance que la résolution du massacre ne fut déterminée que par les menaces des huguenots après la blessure de l'amiral. Elle assure qu'elle a ouï dire à Charles IX qu'il ne l'eût jamais prise, si on ne lui avait fait entendre *qu'il y alloit de sa vie et de son Estat*.

« Villeroy a dit à plusieurs que le massacre n'avoit pas esté prémédité. »

Pierre Mathieu, qui rapporte ce témoignage, y ajoute le sien : « Il est certain, dit-il, que si l'admiral fust mort de ses blessures, le malheur de son parti s'en fust allé avec lui. »

Tavannes dit clairement que « l'entreprise de la Saint-Barthélemy vint de l'imprudence des huguenots. » Il revient à plusieurs reprises sur cette vérité, à laquelle il n'avait aucun intérêt : car il est certain qu'il n'était pas du complot de Bayonne, et il professait hautement sa haine pour Coligny et son parti.

Le marquis d'Aubais (1) s'exprime ainsi au sujet du meurtre de Lignerole, qu'on disait avoir été tué par ordre du roi, parce qu'il avait divulgué le secret de la Saint-Barthélemy : *Le massacre de la Saint-Barthélemy arriva par hasard, et ne fut point projeté.*

Je viens à ceux qui ont qualifié le massacre de coup d'État. Ils ont moins cherché la vérité qu'un moyen de détourner de dessus la religion une accusation qu'ils croyaient injurieuse pour elle. Si Charles IX avait ordonné le massacre pour sauver l'État menacé d'une trahison, ou l'autorité royale menacée d'une subversion, ou seulement la personne du roi, en qui il pouvait croire que résidait l'intérêt de l'État, ce ne serait pas sans raison qu'on dirait qu'il a frappé un coup d'État. Mais le roi était plein de confiance et d'affection pour Coligny; il en attendait des services qu'il mettait à haut prix. Coligny était factieux peut-être, mais ses vues n'étaient dirigées ni contre le roi ni contre le pouvoir royal; il était ennemi de la reine mère et du duc d'Anjou; il aurait peut-être désiré le renvoi de l'une et l'éloignement de l'autre; mais il n'était armé contre eux que de la confiance et des préférences du roi. Il avait entraîné le roi à l'adoption d'un projet de guerre dangereux pour l'État, mais il ne prétendait pas la faire avec indépendance. Il tirait tous ses moyens de la bienveillance et de l'approbation du roi; il lui en laissait les avantages, il lui assurait la gloire du succès, il guidait le commandement et s'y soumettait. Ne tenant les moyens d'agir que de la faveur du roi, il suffisait au roi de lui retirer sa faveur pour que tout projet d'ambition personnelle s'évanouît, et qu'il se retirât aussitôt dans la terre d'où il avait eu tant de peine à sortir. Il ne fallait pas d'autre coup d'État pour l'éliminer de Paris et de la cour, et lui fermer la carrière où il offusquait des ambitions plus exaltées que la sienne. Il n'y avait donc pas

(1) Notes sur l'*Histoire des guerres du comtat Venaissin*, par Perussis, t. Ier des Pièces fugitives, p. 304.

Digitized by Google

lieu à ce qu'on appelle un coup d'État, et l'acte que l'on qualifie ainsi aurait été, sous ce rapport, un crime tout à fait gratuit.

On a attribué le massacre à l'ambition de Catherine de Médicis, à l'amour du pouvoir, au désir de gouverner sous le nom de son fils.

L'ambition d'exercer un pouvoir subordonné est un motif bien vague, un but bien obscur, bien indéterminé, bien peu important au fond, et surtout bien facile à atteindre par des voies droites et naturelles. Un tel motif ne suffit pas pour expliquer un crime aussi effroyable, aussi difficile, aussi périlleux que celui de la Saint-Barthélemy. Quel esprit raisonnable et réfléchi n'est frappé de l'énorme disproportion qui se trouve entre le massacre de quarante mille Français et le bonheur qu'une reine mère peut trouver à être premier ministre d'un fils de vingt-deux ans, qui sort de sa tutelle? Quel usurpateur a fait pour détrôner un prince et une dynastie, quel prince légitime a fait pour reconquérir sa couronne sur un usurpateur, ce qu'on impute à Catherine de Médicis d'avoir fait pour reprendre son ascendant de tutrice sur un fils toujours enfant en réalité, *pour sauver*, si l'on veut, *quelques lambeaux d'un pouvoir expirant?*

Il faut distinguer dans le massacre deux parties: celle qui fut positivement résolue et ordonnée par la cour, et celle qui s'opéra comme d'elle-même par le fait et la volonté des agents d'exécution, par leur multiplicité, inévitable effet de la permission de piller, et de l'instinct qui fait chercher une garantie d'impunité dans la grande multitude des complices.

La première partie eut pour cause diverses passions de grands personnages de l'État, la jalousie, l'ambition, la haine, la vengeance, la peur surtout, et la participation du roi à toutes ces passions. La seconde eut pour cause l'avidité, excitée d'abord dans les soldats nobles et non nobles, à qui le pillage fut accordé comme droit de la guerre; ensuite dans la populace, par l'exemple des gens de guerre, par les encouragements directs de plusieurs grands, et les incitations des bourgeois affidés à la faction de Guise.

Cette distinction, nécessaire ici pour s'entendre, est d'ailleurs sans objet; car le massacre tout entier, sans exception d'une seule de ses circonstances et de ses victimes, pèse sur la mémoire de ceux qui ont ordonné le massacre de l'amiral et des grands de sa famille et de ses amis: je dis plus, l'abomination de ce grand attentat est imputable tout entière aux auteurs du premier attentat commis sur l'amiral deux jours avant le massacre; et jamais il ne fut mieux prouvé par le fait que le coup qui frappe un seul membre du corps social, menace et frappe la société tout entière.

Quatre personnes peuvent être accusées de la proscription de la Saint-Barthélemy;

Le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III;

Catherine de Médicis, sa mère;

Henri de Guise;

Charles IX.

Deux classes de personnes peuvent être accusées des excès de l'exécution, savoir: la garde du roi, celle du duc d'Anjou, et les compagnies bourgeoises de la faction du duc de Guise. Ajoutons les grands du parti d'Anjou qui ont excité les gardes, les bourgeois et la canaille.

La cause première fut la jalousie qui animait Charles IX contre le duc d'Anjou, son frère, à cause du renom que ce prince s'était fait à la guerre, et des guerriers illustres qui s'étaient attachés à sa gloire. Cette jalousie porta le roi à rechercher l'amiral de Coligny, ennemi du duc d'Anjou, et rival de ses affidés en talent et en considération.

La cause immédiate fut la jalousie que la faveur du roi pour Coligny excita dans le duc d'Anjou, dont elle envenima la haine et les ressentiments.

L'occasion qui fit éclater ces passions odieuses fut le projet de la guerre de Flandre. Coligny voulait que le roi fît cette guerre, parce qu'il y aurait commandé sous l'autorité du roi, et qu'il aurait soustrait le jeune monarque à toute autre influence que la sienne.

Le duc d'Anjou s'y opposait:

1° Parce qu'elle lui faisait perdre la lieutenance générale du royaume, son titre et ses fonctions de généralissime des armées;

2° Parce qu'elle écartait Tavannes, Nevers, Montpensier, et tous les grands qui formaient son parti, dont il ne voulait pas la ruine.

Catherine avait d'abord été favorable à l'idée de cette guerre, parce que Strozzi, son

Digitized by Google

parent et protégé, avait le commandement de l'infanterie, et espérait tirer de la considération de cette entreprise : la reine était bien aise qu'un affidé si sûr obtînt la faveur du roi et eût des troupes à commander.

Le roi mit en discussion dans son conseil la question de savoir ce qui valait mieux, de rester en paix, ou de faire la guerre dans les Pays-Bas. La discussion dégénéra bientôt en querelle ; la querelle s'envenima. Coligny fit adopter par le roi son projet, et lui communiqua son humeur contre sa mère et contre son frère. L'humeur du roi s'emporta jusqu'à la plus redoutable menace contre le duc d'Anjou; la mère et le fils craignirent Coligny, et encore plus le roi, animé par lui.

La reine mère et le duc d'Anjou, aliénés contre Coligny, voyant sa haine armée de toute la puissance du roi, ou du moins assurée de l'impunité s'il osait attenter sur eux, conçurent une idée très-familière à toutes les inimitiés dans ces temps de dissensions entre les grands, d'absence des lois et de lâche despotisme, celle de se défaire de son ennemi. L'opinion générale accusait Coligny du meurtre de François de Guise; il s'était mal défendu de cette accusation; son frère Dandelot était accusé de la mort de Charry, et ne s'en justifiait pas mieux. Ils jettent les yeux sur Henri, fils du duc de Guise, qui avait juré de venger son père; le jeune homme s'empresse d'unir son ressentiment au leur, et de hâter pour eux le coup qu'il devait porter plus tard à l'amiral : car la mort de l'amiral était promise par l'amour filial et par l'honneur à l'ombre d'un père et à la douleur de sa famille; la haine et le ressentiment de la reine mère et de son fils ne faisaient qu'avancer sa destinée. Henri de Guise promet la mort de l'amiral; ils lui promettent leur appui contre les poursuites auxquelles elle pourrait donner lieu.

Remarquez ici comme les choses s'arrangeaient pour soulager des consciences qui d'ailleurs ne péchaient point par trop de délicatesse : l'assassinat de l'amiral, qui était pour la reine mère et pour le duc d'Anjou un crime bien caractérisé, se partageait, si on peut le dire, en trois fractions inégales, dont Catherine et son fils ne prenaient que les plus faibles à leur compte, et encore en se mettant à couvert sous le motif vertueux et honorable du duc de Guise.

Un meurtrier à gages frappe l'amiral, et l'amiral n'est que blessé. A la nouvelle de sa blessure la fureur de ses amis éclate, et celle du roi en même temps.

Le roi reconnaît le duc de Guise au coup frappé sur l'amiral.

Les huguenots le désignent; mais bientôt après ils désignent aussi le duc d'Anjou, son ami.

Le duc de Guise, poursuivi par la colère du roi, réclame l'appui de ses deux complices.

Ils le défendent près du roi.

La reine commence par donner pour excuse de l'attentat du duc de Guise, celui que Coligny a commis sur François de Guise, père de l'accusé (1); mais elle n'obtient aucun succès.

Cependant, les amis de Coligny, au nombre de huit cents, tous guerriers aguerris, et huit mille protestants répandus dans Paris, avec eux le roi de Navarre et le prince de Condé, demandent justice, ou sont prêts à se la faire. Ils ne donnent qu'un jour, que quelques heures pour les venger.

La reine et le duc d'Anjou se voient menacés par divers dangers : le duc de Guise peut déclarer leur complicité; on peut la pénétrer sans lui, et trop d'indices la font connaître. En l'apprenant, les gens du parti peuvent se venger de leur propre mouvement; le roi peut les venger sans qu'ils s'en mêlent, ou les autoriser à se venger eux-mêmes. Enfin, le parti de Guise peut venger l'abandon où il aura été laissé par les complices sur l'appui desquels il a compté.

La voie de salut la plus probable pour la reine et le duc d'Anjou est d'avouer au roi leur complicité avec le duc de Guise, de la motiver sur les mauvais desseins de l'amiral, et de faire passer dans l'esprit du monarque la persuasion que ses desseins sont d'un traître, d'un ennemi de l'État et du roi.

On se résout à ces pénibles aveux; et, en

(1) L'amiral, sans être expressément convenu d'avoir eu part au meurtre commis sur François de Guise par Poltrot, a fait des aveux qui paraissent fort concluants contre lui. Voyez la dissertation du père Griffet sur ce meurtre, dans ses observations sur l'histoire du père Daniel.

Digitized by Google

attendant, le duc d'Anjou négocie avec les princes lorrains, et conjure la mort à force ouverte de l'amiral et de ses amis.

« Le duc d'Anjou, dit le Laboureur, permit très-volontiers au cardinal de Lorraine (1) de proscrire non-seulement tous les ennemis de sa maison, mais quasi tous ceux qui n'en étaient pas amis. »

Le roi se trouve entre le ressentiment des Colignys et de leur parti, le ressentiment de Catherine, du duc d'Anjou et des clients du duc d'Anjou, et le ressentiment de Henri de Guise.

Le cas est urgent : contre qui se décidera-t-il?

Les Colignys sont encore arrêtés par leur confiance dans le roi. Ils ne sont pas armés contre lui; ils ne sont pas prêts à se défendre contre lui. On peut les frapper sans crainte et sans péril.

Au contraire, les Guises, le duc d'Anjou, Catherine, les partisans d'Anjou, sont avertis, sont sous les armes, prêts à surprendre leurs ennemis. La victoire est sûre pour ces premiers, s'ils préviennent les coups que le roi suspend. C'est donc pour eux que le lâche roi se décidera.

Un conseil s'assemble; la reine mère et les adhérents du duc d'Anjou établissent la nécessité de faire périr Coligny et ses principaux amis, sur les dangers dont son parti tout entier, c'est-à-dire les protestants, menacent le roi et sa famille. Le roi, dans une sorte de convulsion de peur et de colère, et néanmoins plus conséquent que les instigateurs de la proscription, s'écrie : *Qu'ils meurent tous!* Cette proscription générale s'est à peine échappée de ses lèvres, que déjà l'exécution est préparée. On ne prend pas le temps de marquer des bornes, de faire des exceptions, de délibérer. On se soucie peu du plus ou du moins de sang qui sera répandu. On aurait le temps de délibérer, que l'on se garderait bien de le faire, pour ne pas compromettre l'ordre obtenu contre l'amiral; ce serait le remettre au hasard que d'agiter la plus légère question avec un roi versatile, pour l'exécution d'un arrêt prononcé dans sa colère (1).

Il fallait d'ailleurs multiplier les coupables pour assurer l'impunité. On les multiplia par l'appât du pillage; on commença par donner le pillage pour faire tuer; bientôt les assassins tuèrent, et se multiplièrent pour piller.

Voilà l'histoire du massacre.

Si l'on veut mesurer la part que chacun des quatre conjurés eut à ce grand crime, on le fera facilement d'après les faits qui viennent d'être exposés.

Le duc d'Anjou fut le plus lâche, le plus ardent et le plus atroce; il était, dans le principe, le moins intéressé, au fond, à la mort de Coligny; il n'avait à craindre que de perdre le commandement des troupes Cette privation eût laissé encore assez d'importance et de grandeur au premier prince de la famille royale, héritier du trône. Mais quand son orgueil fut irrité par les insinuations que Coligny se permettait contre lui auprès du roi; quand il apprit, par les rapports de de Saulves, que son éloignement de France était sollicité par l'amiral, comme nécessaire à la tranquillité de l'État et à la gloire du roi; que son élection au trône de Pologne prenait le caractère d'un exil, par l'intention qui décidait le monarque à la favoriser; quand il essuya personnellement les témoignages de l'animadversion royale, que sa vie fut menacée d'un coup de poignard par la colère dont Coligny avait rempli l'âme de son frère, alors il donna l'essor à son instinct de basse vengeance et de cruauté. Le Laboureur dit, avec raison, « qu'il eut la principale part à cette cruelle et sanglante tragé-

(1) Lisez, *à Louis de Lorraine, cardinal de Guise.* Le Laboureur s'est mépris en nommant le cardinal de Lorraine, qui était à Rome quand la Saint-Barthélemy a eu lieu. Il est arrivé aussi à plusieurs écrivains d'appeler le premier cardinal de Guise cardinal de Lorraine, après la mort de Charles, qu'on appelait le grand *cardinal de Lorraine;* cela explique la méprise de le Laboureur, qui écrivait bien postérieurement à cette mort.

(1) M. Audin nous apprend que Charles IX commença, dans son accès de fureur, par ordonner que le roi de Navarre et le prince de Condé seraient compris dans le massacre. Un des agents de l'exécution lui demanda par lequel on commencerait? Cette question sauva les princes. J'ai lieu de croire que ce n'est pas là un fait historique, mais un trait de génie dramatique d'une admirable vérité morale, et une preuve que les projets criminels ne peuvent soutenir la délibération.

Digitized by Google

die, et qu'il ne se répandit tant de sang que pour ses intérêts. »

Catherine de Médicis, effrayée, moins pour elle que pour son fils, et menacée de perdre son état, son rang, ses honneurs, d'être renvoyée en Italie, fut la seule qui éprouva des mouvements d'effroi à l'idée du crime qu'il s'agissait de commettre, la seule en qui la peur de le commettre combattit avec celle d'être l'objet d'un crime commis sur elle-même; mais ayant été obligée de mettre en usage l'art et la persuasion dont elle était capable pour déterminer le roi à l'approuver, il n'est pas étonnant qu'elle ait été accusée d'avoir conçu, conduit, pressé le fatal événement. Davila, qui l'admire en tout, lui reproche d'avoir eu moins d'horreur pour l'effusion du sang qu'il ne convient à son sexe; mais il rejette ce sujet de blâme sur le temps et la nécessité, et le trouve racheté par l'art et le soin qu'elle mettait ordinairement à prévenir les causes de dissension et de meurtre.

Le duc de Guise, seul entre les artisans de ce grand crime, eut la contenance assurée; seul il pouvait se dire exempt de basse envie, de petite ambition, de haine intéressée, même de peur honteuse; il se présentait en vengeur de son père, et le crime que méditait sa vengeance semblait protéger de quelques apparences de vertu celui de ses complices. Cependant à l'atrocité d'un assassinat se joignait une double lâcheté : faire tuer l'amiral par un mercenaire, le faire tuer d'un coup imprévu, de guet-apens, et, de plus, attendre, pour commettre ce crime, que deux complices comme la reine mère et le premier prince de la famille royale, héritier du trône, en garantissent l'impunité; prendre l'heure propice au courtisan pour satisfaire à ce qu'il croit être le devoir d'un fils; n'avoir pu le faire plus tôt, ne pouvoir le différer, tout cela était d'un digne ami du prince qui devait un jour le faire assassiner lui-même aussi lâchement.

Charles IX est le plus mémorable exemple qu'on puisse donner à l'appui de cette maxime : *Couardise, mère de cruauté;* de cette autre vérité, que *Mollesse est mère de couardise.*

Charles IX fut le dernier à entrer dans le complot, mais ce fut lui qui en étendit le plus l'objet et les effets. On lui demandait d'approuver le meurtre de l'amiral et d'un petit nombre de ses principaux amis; on le mit en colère contre les huguenots en général, on lui fit peur d'eux, pour lui prouver la nécessité de se défaire de quelques-uns. *Qu'on les tue tous!* fut la réponse de sa colère et de sa peur, et on ne lui fit point d'objection pour éviter de lui fournir une occasion de révoquer la permission de tuer l'amiral.

En rejetant comme absurde l'imputation qu'on lui a faite d'avoir nourri sept ans au fond de son âme le projet du massacre, et d'avoir poussé avec l'amiral et son parti la perfidie au dernier degré de noirceur pendant plus d'une année, je ne prétends pas que sa trahison se réduise à n'être qu'une faiblesse déplorable. Il y a peu de différence entre avoir attiré l'amiral et ses amis dans un piége, et leur avoir fait un piége de l'attrait qu'on leur a présenté de bonne foi pour les réunir à Paris, et auquel ils ont cédé avec confiance. Profiter de la confiance et de l'abandon obtenus par des intentions bienveillantes, en profiter pour rendre victime de l'intention atroce qui survient inopinément, n'est pas une perfidie moins infâme que d'avoir masqué l'intention atroce par la démonstration perfide d'intentions bienveillantes. Trahir après une longue préméditation n'est pas plus odieux que trahir par une variation subite.

La peur n'excuse point Charles IX; elle excuserait les sollicitations de son frère, de sa mère, sans obtenir d'indulgence pour lui. Il exerçait le pouvoir absolu; c'est avec raison qu'on tremble dans l'absence des lois et sous le règne d'un tyran. S'il est fort et violent, on tremble devant lui; s'il est faible et lâche, on tremble devant lui et devant les ennemis qu'on peut avoir autour de lui, parce qu'ils peuvent s'emparer de lui, s'assurer de l'impunité dans les excès où se portera leur inimitié, associer même sa puissance à leur haine, à leur vengeance, et l'approprier à leurs passions.

L'anarchie est toujours voisine du despotisme, quel que soit le despote, violent, ou lâche et dissipé. Ici ce sont les gardes prétoriennes, les strélitz, les janissaires, qui, par la force ou la menace, entrent en partage du pouvoir absolu; là ce sont de grands officiers, des maires du palais, des courtisans corrupteurs, des prêtres fourbes et dominateurs, des

Digitized by Google

ministres pervers, par la déception, par la captation, par l'obsession. Le pire des despotes n'est pas celui qui abuse du pouvoir, c'est celui qui permet d'en abuser sous son nom; le plus coupable des tyrans n'est pas celui qui commet les plus grands crimes, c'est celui sous l'autorité de qui il peut s'en commettre en plus grand nombre impunément.

La Saint-Barthélemy fut une grande boucherie du pouvoir absolu dominé par les grands, ou du despotisme et de l'anarchie. Supposez le pouvoir absolu en France sans l'anarchie des grands, ou l'anarchie des grands sans le pouvoir absolu; supposez-les de moins l'un et l'autre, vous ne concevrez pas la possibilité de la Saint-Barthélemy.

Ainsi, au lieu de dire avec Voltaire : C'est le crime du fanatisme religieux; avec Caveirac : C'est un coup d'État, un crime politique; avec d'autres : C'est le crime de l'ambition effrénée de Catherine de Médicis; disons : C'est le crime d'une cour où le despotisme et l'anarchie régnaient ensemble, ou plus simplement : *C'est le crime du despotisme*, car l'anarchie était son ouvrage. Et quel homme de sens et de cœur, à la lecture des documents qui nous restent sur la Saint-Barthélemy, pourra ne pas être pénétré d'horreur, je ne dis pas seulement pour le prince qui d'un mot frappe de mort quarante mille victimes, mais pour le pouvoir politique qui donnait une telle force à ce mot fatal? Quel homme de sens et de cœur pourra se tourmenter d'un autre sentiment, chercher d'autres griefs, prendre le change sur ses propres impressions? Est-il un sentiment plus digne d'être recueilli, conservé, fomenté dans le cœur d'un citoyen, que l'horreur du pouvoir qui a commandé le massacre de quarante mille Français? Est-il une leçon plus utile que ce grand crime, pour prémunir tous les esprits contre le pouvoir absolu qui l'a enfanté? Et pourquoi refuserions-nous cette instruction? n'est-elle pas pour nous un motif de chérir la révolution qui, en 1789, a rendu l'existence de ce fléau désormais impossible, et de nous dévouer à la constitution qui l'a consacrée?

Digitized by Google

AVIS.

Cet ouvrage n'est point une tragédie, ce n'est point un drame, c'est uniquement ce qu'annonce son titre, un fragment d'histoire dialogué; les faits, les circonstances qui ont amené la proscription de la Saint-Barthélemy n'ont rien de dramatique : cette grande catastrophe est l'ouvrage de la peur et de la défiance de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou son fils, agissant sur la lâcheté, l'orgueil et la férocité de Charles IX, et surprenant, dans un moment d'irritation convulsive, une résolution de tyrannie effrénée. Il n'y a rien de théâtral dans l'art qu'ont exercé le duc d'Anjou et sa mère pour provoquer la proscription prononcée par Charles IX, ni dans les sentiments qui les ont déterminés. Sans doute il serait facile de produire des effets dramatiques, en ajoutant aux faits constatés quelques fictions qui donneraient un mouvement plus passionné aux caractères, et en marqueraient mieux le trait. Mais depuis la *Henriade* jusqu'aux écrits les plus récents, l'*histoire de la Saint-Barthélemy* a été tellement travestie, que j'ai cru utile de mettre la vérité en évidence, et, pour cet effet, de m'interdire toute espèce d'ornement; c'était le cas de se dire :

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

Pour ne laisser aucun doute sur l'exactitude à laquelle je me suis attaché, je cite à chaque pas mes autorités. J'ai voulu aussi faciliter la vérification des passages sur lesquels je me fonde, et épargner de longues et de pénibles recherches, en transcrivant à la suite de l'ouvrage ce que disent des causes de la Saint-Barthélemy trois personnages dont les témoignages ont une grande authenticité : le premier est Jacques-Auguste de Thou; le second est le maréchal de Tavannes; le troisième est Henri III, alors qu'il était roi de Pologne. Comme il existe un grand nombre d'éditions de leurs écrits, les renvois que j'aurais faits sur mes exemplaires n'auraient pu servir aux personnes qui auraient eu des éditions différentes; en conséquence, j'ai fait des coupes nombreuses dans les extraits que j'ai imprimés; je les ai numérotés en chiffres romains, et j'y renvoie de toutes les parties du texte qui peuvent demander une preuve.

D'autres autorités que les trois dont je viens de parler m'ont donné des notions qui manquent à leurs relations; je les ai placées au bas de chacune des pages où elles se rapportent, parce que ce que ces auteurs disent d'ailleurs aurait été superflu. Ces autorités accessoires sont celles de Marguerite de Valois, de Pierre Mathieu, de le Laboureur, de Mergey, de l'auteur de la *Vie de Coligny*.

P. S. Depuis que cet ouvrage est à l'impression (1), M. Crapelet a publié une *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemy;* on y trouve les deux lettres qui suivent.

LA REINE A MANDELOT.

13 aoust.

Monsieur de Mandelot, je vous faictz ce mot de lectre pour vous dire que sur tant que vous aymez le service du roy monsieur mon filz, et à luy obéir, vous ne laissiez passer aucun courrier venant de Rome en çà, soit qu'il soit dépesché vers le dict seigneur ou aultre quelque soit, que lundy ne soit passé, prenant bien garde qu'ilz ne puissent passer jusques à la première poste secrettement, et delà prendre la poste pour s'en venir par deçà; et m'asseurant que vous satisferez entièrement à la volonté dudict seigneur et à la mienne, je feray fin à la présente, priant Dieu, monsieur de Mandelot, vous tenir en sa saincte garde.

(1) En 1830. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Escript à Paris, le treizième jour d'aoust 1572, et que le fassiez sans que l'on puisse congnoistre que en ayez commandement, et le plus secrettement que pourrez, sans qu'il en soit bruict.

Signé CATHERINE.

Et contresigné CHANTEREAU.

LE ROI A MANDELOT.

18 aoust.

Monsieur de Mandelot, je vous faictz ceste lectre par ce courrier que j'envoye expressément vers vous, pour vous pryer ne laisser passer par ma ville de Lyon aucun courrier ny autre, quel qu'il soit, allant en Italye, dans six jours, à compter du datte de ceste présente, sinon en vous faisant apparoir un passeport de moi bien et duement expédié, et signé de l'un de mes secrétaires d'Estat; ce que je vous prye faire bien et duement observer, comme de vous-même; tenant le commandement que je vous en faictz si secret, que l'on ne pense que ce soit chose qui vienne de moy. A quoy m'asseurant que sçaurez très-bien et exactement tenir la main, je prye Dieu, monsieur de Mandelot, etc.

Escript à Paris, le dix-huitième jour d'aoust 1572.

Signé CHARLES.

L'éditeur trouve dans ces deux lettres la preuve que, plusieurs jours avant la blessure de l'amiral, la boucherie de la Saint-Barthélemy était irrévocablement fixée au 24 août, c'est-à-dire que le massacre fut prémédité sept ou huit jours avant l'exécution.

Voici l'argument qu'il tire de la lettre de la reine. Elle est du 13 août, qui était un vendredi. Elle ne pouvait, dit-il, parvenir à Lyon que le lundi 17, ou le mardi 18; ainsi, la défense de laisser passer les courriers venant d'Italie *avant le lundi*, doit s'étendre jusqu'au lundi 24. Or, le lundi 24 était le jour marqué pour le massacre: quel était donc l'objet de la lettre? C'était, selon l'éditeur, d'éviter qu'un courrier de la cour de Rome ne vînt apporter obstacle au mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre, qui devait se célébrer le 18, et de dissiper l'illusion que ce mariage avait pour objet d'entretenir dans les protestants, jusqu'au jour marqué pour leur extermination.

D'abord, l'éditeur suppose qu'il fallait cinq jours pour porter une dépêche de Paris à Lyon; il en fallait au plus deux. La lettre du 13 au matin pouvait arriver le 15, qui était le dimanche matin; elle s'appliquait aux courriers qui arriveraient dans cette journée et dans celle du lundi 16; et cela suffisait à la reine mère, parce que le mariage de Marguerite avait lieu le mercredi 18: ainsi le courrier qui aurait été arrêté le 15 ou le 16, et qui ne se serait remis en marche que le 17, n'aurait pu arriver avant la cérémonie et l'empêcher.

C'est donc sans raison que l'éditeur veut étendre au second lundi qui suivra la réception de la lettre, ce qui s'applique littéralement à celui qui la suivra immédiatement. Pour substituer un sens conjectural au sens grammatical d'une phrase, il faut que le premier soit évident. Est-ce une assertion indubitable de dire que le mariage eut pour objet d'empêcher les protestants de prévoir le massacre du 24? Elle est plus que douteuse, puisqu'elle porte sur une supposition incroyable, ou du moins qui est en question: c'est celle du massacre.

Quant à l'ordre du roi, en date du 18, *qui* défend de laisser passer *aucun courrier ni autre* allant en Italie avant le 24, l'éditeur pense que Charles IX, en écrivant cette lettre, « prévoyait le cas où quelque victime songerait à « fuir. Son intention, dit-il, est manifeste. « Comme la mort de Coligny, arrêtée pour le « 22, devait réveiller toutes les craintes des re« ligionnaires, la plupart devaient, en l'appre« nant, chercher à se soustraire au même « sort. » L'éditeur a supposé plus haut qu'il fallait quatre ou cinq jours à un courrier du cabinet pour aller de Paris à Lyon; et ici il suppose qu'en deux jours de nombreux fugitifs partant en troupe de Paris le 22, pouvaient être arrivés le 24. Il suppose l'impossible, car des troupes de fugitifs ne vont pas comme des courriers du cabinet. Il est manifeste que le roi, en ne défendant de laisser passer des courriers et des voyageurs que jusqu'au 24, laissait un libre passage aux fugitifs que le meurtre de l'amiral, dans la journée du 22, avait déterminés à fuir: le 24, les plus diligents et les mieux servis n'auraient pas été à moitié chemin de Lyon. Le 25, le 26 et les jours suivants, la sortie de France leur eût été ouverte sans difficulté.

Mais l'éditeur fait prévoir la fuite des religionnaires d'après une supposition manifestement inadmissible: c'est que la mort de Coligny ait été arrêtée pour le 22, comme pré-

Digitized by Google

lude du massacre du 24. La blessure de l'amiral est la preuve la plus certaine qu'on puisse donner de l'absence de tout projet pour le 24.

Pour qui sait l'histoire de cette époque, la lettre du roi, écrite le 18 août, jour du mariage de sa sœur avec le roi de Navarre, a eu pour objet d'empêcher le légat d'écrire au pape les détails de la cérémonie et même des fêtes accessoires, avant que le roi les eût lui-même adressés au saint-père tels qu'il voulait qu'ils lui fussent présentés.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

CHARLES IX.
CATHERINE DE MÉDICIS.
LE DUC D'ANJOU, frère du roi.
LE DUC DE MONTPENSIER.
LE DUC DE GUISE, grand maître de France (du palais de France).
LE DUC DE NEVERS.
LE DUC D'AUMALE.
LE CHANCELIER BIRAGUE.
LE MARÉCHAL DE TAVANNES.
LE MARÉCHAL DE RETZ.
COSSEINS, colonel des gardes françaises.
PARDAILLAN, CORNATON, } huguenots amis de Coligny.
CHARRON, prévôt des marchands.
MARCEL, notable de Paris.
MUNICIPAUX.
DES COLONELS de régiments suisses et français.
DEUX GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE.
UN MAÎTRE D'HÔTEL.
BERTEAUX, valet de chambre du roi.

La scène est au Louvre, dans une salle qui précède le cabinet du roi. — Le temps de l'action est du 22 août à onze heures du matin, au 24 à une heure du matin, en l'année 1572.

Digitized by Google

LA PROSCRIPTION

DE LA

SAINT-BARTHÉLEMY.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LA REINE. — Nous ne pouvons pas nous le dissimuler : faire tuer l'amiral est un crime... qui nous attirera bien des malédictions.

LE DUC D'ANJOU (*). — Si l'amiral était irréprochable, oui; mais un homme qui veut nous faire reléguer, vous à Florence, moi en Pologne (**); qui persuade au roi que mes amis, leurs conseils, leurs services et les miens, tendent à mon exaltation et à l'abaissement de Sa Majesté (***); qui excite sa colère contre moi, au point de lui faire porter la main sur son poignard quand je l'approche (****) !...

LA REINE. — On dira que cela ne concerne que nos deux personnes.

LE DUC D'ANJOU. — Vous me l'avez dit vingt fois : il se rend maître du roi au point de lui faire oublier ce qu'il doit à sa mère et à son frère; bientôt il lui fera oublier ce qu'il se doit à lui-même.

LA REINE. — Il est vrai.

LE DUC D'ANJOU. — Et cette guerre à laquelle il entraîne le roi pour se rendre nécessaire, et qui peut être la ruine de la France; cette guerre contre le roi d'Espagne, qui a été notre appui constant; cette guerre qui n'a d'autre but que de me dépouiller du commandement des troupes pour s'en revêtir, en donnant l'apparence du commandement supérieur au roi en personne (*), est-ce un crime ou un mérite?

LA REINE. — C'est un crime, sans doute.

(*) Le Laboureur dit « que le duc d'Anjou se déclara chef du parti formé contre l'amiral; que la maison de Guise lui promit service; qu'il eut la principale part à cette cruelle et sanglante tragédie (de la Saint-Barthélemy), et qu'il ne se répandit tant de sang que pour ses intérests. » Discours sur Henri III, dans les pièces à la suite du Journal de l'Estoile.

(**) Voyez, à la suite de la pièce, l'extrait des *Mémoires* de Tavannes, aux paragraphes cotés XVIII et XXVIII.

(***) Tavannes, X.

(****) Voyez, à la suite de la pièce, la relation de Henri III pendant qu'il était roi de Pologne, XII.

(*) De Thou, livre LII; Mémoires de Tavannes.

Je répéterai encore ici que le projet de cette guerre de Flandre a été le principe du complot formé par le duc d'Anjou contre Coligny et son parti. Coligny l'avait conseillée au roi, et s'était fait écouter en lui faisant remarquer que son frère le duc d'Anjou, à l'aide de Tavannes et autres, s'était acquis de la gloire dans l'armée et de la considération en France, tandis que lui ne s'était mis en avant que dans des occasions malencontreuses. L'amiral donnait beaucoup d'autres raisons pour entreprendre cette guerre, et elles étaient au moins spécieuses. Le duc d'Anjou et Tavannes combattirent au conseil le projet de cette guerre, et par de bonnes raisons. Le débat s'envenima, et ce fut alors que Coligny, dans un entretien particulier avec le roi, lui conseilla d'envoyer sa mère à Florence et son frère en Pologne : *indè iræ*. De Thou, dans le livre LII de son Histoire, fait connaître la discussion; et Tavannes dans ses Mémoires en parle avec étendue, I, II, III et suiv., jusqu'à XXI.

Digitized by Google

LE DUC D'ANJOU. — Vous craignez de verser le sang d'un homme, quand il s'agit d'épargner celui de vingt mille Français qui périraient dans la guerre projetée?

LA REINE. — Vous avez raison... Je veux secouer mes inquiétudes... Après tout, ce ne sont pas des scrupules;... non,... c'est un accès d'humanité,... une faiblesse... Maurevert est-il bien préparé?

LE DUC D'ANJOU. — Il est établi derrière une croisée grillée en bois à petites losanges, et sur laquelle est étendu un rideau de toile (*). Il passera son arquebuse à travers une losange, à la hauteur nécessaire pour que le coup porte à la poitrine.

LA REINE. — Et son arme?

LE DUC D'ANJOU. — Excellente! c'est l'arquebuse d'un de mes gardes, connue pour la plus sûre et la meilleure de celles de la compagnie (**).

LA REINE. — Le sang me bouillonne dans les veines... Qu'il me tarde d'entendre l'arquebuse de Maurevert!... Entre l'ordre du meurtre et le meurtre, quel pénible intervalle d'agitation et de crise! Nous en espérons, et avec raison sans doute, d'heureux fruits; et cependant une foule de conséquences funestes se présente à mon esprit... Ces jours passés, hier encore, je voyais tous nos malheurs finis par cette mort nécessaire; et, depuis que nous touchons au dénoûment, je ne vois que trouble et confusion. Quelle heure est-il?

LE DUC D'ANJOU. — Onze heures tout à l'heure.

LA REINE. — L'amiral ne doit pas tarder à sortir du Louvre pour rentrer chez lui.

LE DUC D'ANJOU. — Pour y rentrer mort.

LA REINE. — Le conseil où il a été appelé a commencé à neuf heures et demie; il a fini à dix heures et demie, et le roi est allé jouer à la paume avec le duc de Guise et Téligny. Coligny y est entré avec eux (***). Il n'y restera pas longtemps: il n'est ni joueur ni amateur, et tous les amusements du roi lui donnent de l'humeur... (*).

(*) De Thou, I.

(**) Pierre Mathieu dit: « La porte fut enfoncée; l'arquebuse fut trouvée, mais non l'arquebusier. » Voyez ce que dit Tavannes sur le propriétaire de l'arquebuse, XXXV.

(***) De Thou, I; Tavannes, XXV; Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, liv. VI, p. 342.

SCÈNE II.

LES MÊMES, COSSEINS.

LA REINE. — Eh bien! Cosseins?

COSSEINS, *bas*. — L'amiral est sorti du jeu de paume pour rentrer chez lui. Plusieurs des siens l'attendaient à la porte avec des requêtes: son écuyer les a reçues, et lui en a remis une qu'il lit en marchant. Il a pris le chemin de sa maison, et va très-lentement (**).

(*Il sort.*)

(*On entend un coup d'arquebuse.*)

SCÈNE III.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU. — Allons, madame, plus d'inquiétude; c'en est fait, nous en voilà délivrés! Un tel ennemi de moins, on se sent soulagé!

LA REINE. — La mort d'un ennemi comme celui-là peut redoubler l'inimitié des autres.

LE DUC D'ANJOU. — Je vais chercher des nouvelles.

(*Il sort.*)

SCÈNE IV.

LA REINE, *seule*.

L'émotion sera vive parmi les amis de Coligny; mais le mariage de ma fille avec le roi de Navarre apaisera leur rumeur (***)... Il faut que je parle à Marguerite, et qu'elle nous serve auprès de son mari. Le roi sera en colère: son Téligny lui demandera vengeance; mais Téligny est bonne pâte de courtisan; nous l'avons mené comme un enfant. Le duc d'Anjou lui fera si bonne mine... La colère du roi tombera sur M. de Guise. Je trouverai moyen de l'excuser.

(*) Tavannes, XXIV.

(**) Pierre Mathieu, de Thou, Tavannes, s'accordent sur le temps, le lieu où Coligny fut blessé. Voyez les passages auxquels renvoie la note précédente.

(***) Tavannes, XXIX.

Digitized by Google

SCÈNE V.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU, *tout ému.* — L'amiral n'est point mort. Ce scélérat de Maurevert a manqué son coup!

LA REINE. — Il n'est point mort! mais s'il est blessé mortellement...

LE DUC D'ANJOU. — Non, non; il n'est que blessé légèrement. Le traître est resté debout: il a marché jusque chez lui.

LA REINE. — Où est-il blessé? à la tête, à la poitrine?

LE DUC D'ANJOU. — A la main droite et au bras gauche. Le coup a été ajusté trop en avant: la balle a passé de la main droite au bras gauche, en effleurant la poitrine (*). L'amiral lisait un papier, il avait la main haute: si l'arquebuse avait été placée un quart de ligne moins à droite, elle portait juste au cœur.

LA REINE *se jette dans un fauteuil avec un air de profond chagrin.* — Il n'est que légèrement blessé! Tous ses amis vont être furieux, et lui... il reste pour les diriger et pour exciter la colère du roi... Il ne m'est plus possible de calmer cette colère. Sa blessure va redoubler le funeste ascendant du traître sur ce petit idiot de roi! Comment résister aux huguenots de l'amiral, animés par sa voix et ses clameurs? Que fait le roi? qu'a-t-il dit? que fait M. de Guise? où est-il?

LE DUC D'ANJOU. — Le roi, en apprenant la blessure, a jeté sa raquette avec fureur, en disant: « Ne me laissera-t-on jamais de repos? Quoi! toujours de nouveaux troubles (**)? » Il a lancé un regard furieux sur Guise, qui jouait contre lui et Téligny, et est retourné au Louvre. Le duc de Guise est sorti du côté opposé, et doit être maintenant dans la ville. Marguerite, que j'ai vue un moment, m'a assuré que le roi venait de donner l'ordre de l'arrêter, de fermer les portes de la ville pour qu'il n'en sortît point, et d'y faire des perquisitions (***). Il veut qu'on le trouve, et qu'il soit puni d'une façon exemplaire. Marguerite lui a fait dire de se cacher.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, COSSEINS.

COSSEINS. — Madame, je viens en hâte vous prévenir d'une nouvelle qui peut vous importer: le duc de Damville a prié dans le moment le roi Charles, de la part de l'amiral de Coligny, d'avoir la bonté de venir le voir, en annonçant que l'amiral avait des choses de la plus grande importance à communiquer à Sa Majesté avant de mourir (*).

LA REINE. — Qu'a répondu le roi?

COSSEINS. — Il a répondu qu'il se rendrait chez l'amiral tout de suite après son dîner, vers deux heures (**).

LA REINE, *au duc d'Anjou, vivement.* — Il faut absolument que nous accompagnions le roi dans cette visite, afin d'empêcher que l'amiral et ses amis ne donnent carrière à leur rage; et surtout pour empêcher le roi de leur prêter une oreille complaisante (***).

COSSEINS. — Le roi dîne en ce moment. Il aura fini vers une heure et demie.

LA REINE. — Il est une heure, rendons-nous sans retard près de lui, pour lui montrer que nous partageons son intérêt en faveur de l'amiral, et pour obtenir la faveur de le visiter.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE ROI, LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

(*Ils reviennent de chez l'amiral.*)

LA REINE, *au roi, qui a l'air sombre et mé-*

(*) Tous les écrivains du temps sont uniformes sur ces détails.

(**) De Serres; Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, p. 342 et suiv.; de Thou, IV; Tavannes, XXVI.

(***) *Mémoires* de Marguerite de Valois: « Le roi Charles, dit-elle, se doutant bien que Maurevel avoit fait le coup à la suasion de M. de Guise, il en fut en si grande colère contre M. de Guise, qu'il jura qu'il en feroit justice; et si M. de Guise ne se fût tenu caché tout ce jour-là, le roi l'eût fait prendre. » Voyez de Thou, VIII.

(*) De Thou, IX.

(**) *Idem*, X.

(***) Discours de Henri III, ci-après, VIII.

Digitized by Google

content. — A votre silence et à votre air, je dois croire que vous êtes mécontent...

LE ROI, *durement.* — J'ai lieu de l'être, mort-Dieu ! et je le suis (*).

LA REINE. — Vous êtes offensé de la liberté que j'ai prise d'interrompre votre conversation secrète avec l'amiral. Cependant, si vous vouliez bien y réfléchir... vous verriez qu'il est dur pour une mère...

LE ROI. — Oui, pour une mère qui veut toujours être régente, de voir son pupille émancipé !

LA REINE. — Non, monsieur ; il est dur pour une mère, toujours prête à se sacrifier pour un fils qu'elle chérit et respecte, de se voir écartée de lui comme suspecte, par des ennemis qu'elle s'est faits pour lui.

LE ROI. — L'amiral vous fait-il injure parce qu'il a confiance en moi, et qu'il veut me parler en particulier?

LA REINE. — Si votre affection pour moi n'a pas daigné remarquer la position où elle m'a mise, l'inimitié de l'amiral en a du moins bien joui ; ses amis, ses officiers, ses gens, ont eu la satisfaction de nous voir écartés de votre conversation, et comme repoussés dans une antichambre, par la barrière que votre ordre a mise entre nous... Nous faisions réellement antichambre dans la chambre même de l'amiral, et ses amis, ses gens, ses valets peut-être, en ont jugé ainsi ; car encore qu'on les eût fait sortir à votre arrivée, dès qu'ils vous ont vu en conversation intime avec l'amiral, ils sont rentrés, comme si l'antichambre commençait au point où nous étions, votre frère et moi ; ils sont venus insolemment se placer tout près de nous ; ils se sont mis à passer et à repasser entre nous, nous regardant, les uns d'un air farouche et menaçant, les autres avec un ris moqueur (**).

LE DUC D'ANJOU. — Nous regardant sous le nez ;... et si je ne m'étais rangé, je ne sais s'ils ne m'auraient pas poussé...

LA REINE. — Votre intention, sans doute, monsieur, n'était pas que votre mère et le premier prince de la famille royale fussent ainsi bafoués par une troupe de factieux...

LE ROI. — Madame, vous aviez de l'humeur, et vous avez jugé avec prévention les amis de l'amiral.

LA REINE. — De l'humeur !... dites de l'indignation ! Mais bientôt elle fit place à un sentiment d'effroi, quand je réfléchis de quelles gens nous étions entourés, à la merci de quels ennemis nous nous trouvions... (*).

LE ROI, *d'un rire de mépris.* — Ah, ah !

LA REINE. — Monsieur, mon effroi était plus pour vous et votre frère que pour moi. Toute votre dynastie était en ce moment dans les mains de ses ennemis : votre couronne, votre vie, votre héritage dépendaient de trois coups de poignards. Il y en avait là deux cents, deux mille d'aiguisés contre vous, et vous n'aviez pas dix hommes pour vous défendre.

LE ROI. — J'étais là avec des serviteurs affectionnés ; et mes ennemis...

(*Regardant sa mère avec colère.*)

LA REINE, *baissant la voix.* — Mon intention, monsieur, n'est pas de vous offenser ;... je n'ai voulu que m'excuser près de vous du mouvement involontaire qui m'a portée à vous dire que vous faisiez trop parler l'amiral ; que ses médecins souffraient de l'agitation dont cette conversation était cause. Cela était une vérité... (**). Quoi qu'il en soit, pardonnez cette indiscrétion ;... je vous prie de n'y plus penser...

(*Le roi ne répond que d'un coup de tête, et comme fatigué de cette explication.*)

LA REINE, *après un silence, et observant la figure du roi.* — Peut-être effaceriez-vous un souvenir pénible pour tous, si vous vouliez nous apprendre ce que l'amiral vous disait de si intéressant (***).

LE ROI, *durement.* — Que vous importent les paroles d'un homme pour qui vous avez si peu d'estime ?

LA REINE. — Ce qui méritait d'être écouté par vous ne peut pas être entendu par nous sans intérêt.

LE DUC D'ANJOU. — S'il parlait pour votre intérêt et votre gloire, nous ne pouvons qu'en être charmés ; et... s'il parlait contre nous,... il est de votre justice de nous entendre à notre tour.

(*) Discours de Henri III, XII.
(**) *Idem*, X.

(*) Discours de Henri III, X.
(**) *Idem*, XI.
(***) *Idem*, XIII.

Digitized by Google

LA REINE. — Il vous disait peut-être... que...

LE ROI, *brusquement*. — Par la mort-Dieu! l'amiral m'a dit de grandes vérités. Les rois ne se reconnaissent, m'a-t-il dit, qu'à la puissance qu'ils ont de faire du bien ou du mal à leurs sujets et à leurs serviteurs; et la mienne s'est insensiblement écoulée entre les mains de ma mère et de mon frère. Votre superintendance, a-t-il ajouté, pourra quelque jour m'être grandement préjudiciable et à tout mon royaume; je la dois tenir pour suspecte et y prendre garde; et il a voulu m'avertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs, avant de mourir. Eh bien, mort-Dieu! puisque vous l'avez voulu savoir, voilà ce que me disait l'amiral (*).

LA REINE. — Suffit-il d'accuser votre mère et votre frère pour leur faire perdre votre confiance et votre affection? L'amiral est un calomniateur, à qui vous n'auriez pas dû prêter l'oreille.

LE ROI. — Votre ami lui a donné le droit de parler sans ménagement, et sa situation le dispense de toute précaution.

LA REINE. — Notre ami!

LE ROI. — Oui, Guise, son assassin. Je veux qu'on l'arrête, pardieu! Il sera fait justice de son crime (**)!

LA REINE. — Guise, notre ami! Guise son assassin!

LE DUC D'ANJOU. — Il n'est ni l'un ni l'autre.

LE ROI. — Il est l'assassin. Pour votre ami, non, il ne l'est pas, vous avez raison; vous dites plus vrai que vous ne le croyez. (*Élevant la voix*) Mais vous êtes les siens; vous servez ses desseins contre moi, contre ma couronne, croyant qu'il est utile à votre indépendance, à la rivalité que vous affectez avec moi, à l'ascendant que vous voulez prendre sur moi; mais, par la mort-Dieu! je mettrai fin à vos manéges.

LA REINE. — J'ignorais qu'il fût l'assassin de Coligny, mais puisque vous le dites, je le crois; et... (*froidement*) je l'apprends sans étonnement : Coligny a été l'assassin de son père : Coligny devait périr comme François de Guise, de la main d'un meurtrier gagé, tel qu'était Poltrot.

LE ROI. — Qui vous assure qu'il fut l'assassin de François de Guise?

LE DUC D'ANJOU. — Il s'en est faiblement défendu; il convient d'avoir donné à Poltrot le cheval sur lequel il s'est enfui (*).

LE ROI. — Les Lorrains avaient juré à Fontainebleau d'oublier le passé.

LA REINE. — Le duc, alors enfant, n'a rien juré; et tout le monde sait qu'il a promis depuis à sa famille de venger son père: il y était engagé par l'honneur et par le devoir.

LE ROI. — Eh bien! moi je jure, par l'honneur et par le devoir du roi de France, de le punir d'une façon dont toute la terre gardera la mémoire!

LA REINE. — Il est bien jeune...

LE ROI. — Il est audacieux, entreprenant, ambitieux.

LA REINE. — Si ce coup est un crime, ce n'est pas l'ambition qui l'a fait commettre.

LE ROI. — Sacredieu! ce n'est pas l'ambition! Abattre les têtes qui sont entre lui et moi, qui sont ma sûreté, ma défense!... Et vous ne voyez pas qu'il vous menace vous-mêmes? car après moi, c'est vous, c'est mon successeur.

LA REINE. — Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, ce que j'ai dit tout à l'heure à l'amiral lui-même, qu'il fallait arrêter ces complots à l'origine; qu'aujourd'hui c'était à l'amiral, que demain ce serait peut-être à moi... Vous m'avez entendue (**)?

LE DUC D'ANJOU. — Oui, vous avez dit cela en propres termes.

LE ROI. — Eh bien, cela est-il vrai pour vous et faux pour moi?

LA REINE. — Cela n'est juste ni pour vous

(*) La réponse du roi est extraite littéralement du discours de Henri III, XIII.

(**) *Mémoires* de Marguerite de Valois.

(*) Voyez, dans les observations du père Griffet sur l'histoire du père Daniel, celle qui regarde l'amiral de Coligny et le meurtre de François, duc de Guise, devant Orléans.

(**) Selon de Thou, VII, elle dit ces paroles au roi de Navarre et au prince de Condé quand ils vinrent se plaindre au roi du coup porté à l'amiral, et elle a dit à peu près la même chose à l'amiral, suivant le discours de Henri III, IX. Suivant les *Mémoires de l'estat de la France*, la reine dit à Coligny : « Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoye de bonne heure. »

Digitized by Google

ni pour moi. Quand je parlais ainsi, je regardais l'arquebusade comme le fait d'un parti; et maintenant il est connu que c'est la vengeance d'un fils: c'est une faute sans conséquence.

LE ROI. — Une faute! une faute! le mot est doux!... Pardieu! vous la verrez punie comme un crime... comme un crime, entendez-vous?

(*Il sort.*)

SCÈNE II.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU. — Quelle fureur! Comment l'apaiser?

LA REINE. — Il nous menace aussi. On dirait qu'il soupçonne...

LE DUC D'ANJOU. — Il sait déjà peut-être...

LA REINE. — Il ne sait pas; mais le duc de Guise nous accusera pour se tirer d'embarras.

LE DUC D'ANJOU. — Comment nous accuser d'être ses complices sans avouer son crime?

LA REINE. — Il peut nier sa participation, et nous imputer le crime à nous seuls. Et, sans nous accuser devant le roi, il peut faire répandre dans le parti de Coligny que nous sommes seuls coupables.

LE DUC D'ANJOU. — Oh! madame, quel malheur que cette maladresse de Maurevert!

LA REINE. — Qui pouvait la prévoir? il avait si bien expédié Dumouy!...

(*Long silence.*)

LE DUC D'ANJOU. — Nous avons contre nous l'embarras de Guise et son parti, le ressentiment de Coligny, du roi de Navarre, du prince de Condé, enfin la fureur du roi.

LA REINE. — La fureur du roi m'a émue et troublée. Ah! si sa colère était apaisée, le reste ne serait pas difficile à arranger, mais...! Toutes mes idées se confondent. Laissez un peu reposer ma tête, ne vous agitez point ainsi... Mon Dieu!... mon fils, que vous me donnez de peine!... Tout n'est pas perdu: quelques heures de calme m'aideront peut-être à trouver un moyen de sortir de cette situation...

(*Elle s'assied, prend la position d'une personne qui réfléchit profondément, et reste ainsi quelques moments en silence. Le duc d'Anjou s'agite, la regarde avec anxieté.*)

SCÈNE III.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU, LE DUC DE GUISE.

LA REINE *se lève tout à coup à la vue de M. de Guise, et s'écrie:* — M. de Guise!

LE DUC D'ANJOU, *en même temps.* — M. de Guise!

LA REINE. — Grand Dieu! que venez-vous faire ici?

LE DUC D'ANJOU. — Le roi est furieux contre vous!

LA REINE. — Il n'écoute rien, il ne veut rien entendre; son entretien avec l'amiral lui a tout à fait tourné la tête. L'amiral vous a accusé.

LE DUC D'ANJOU. — Il y a des ordres réitérés de vous arrêter.

LA REINE. — Des menaces affreuses!... Comment vous exposez-vous à être rencontré dans le Louvre (*)?

LE DUC D'ANJOU. — Vous nous aviez promis d'en sortir, et de vous tenir toute la journée chez madame de Nemours ou chez M. d'Aumale.

LE DUC DE GUISE. — Je ne suis pas venu ici sans précaution. Cosseins commande aujourd'hui la garde. En ma qualité de grand maître du palais, il y a peu d'hommes au Louvre qui ne me soient affidés. Au reste, madame (*froidement*), je n'y suis pas venu sans nécessité.

LA REINE. — Savez-vous quelque chose de nouveau?

LE DUC DE GUISE, *avec une froideur affectée, mais pesant sur les mots qu'il dit.* — Je sais que le temps presse,... que des troupes de huguenots armés et cuirassés n'ont cessé depuis midi de passer et repasser devant la maison du duc d'Aumale et la mienne, avec des figures sinistres, des gestes insolents et des paroles menaçantes... (**).

Vous m'apprenez que vous ne pouvez rien sur la colère du roi contre moi!... (*Avec amertume.*) Je conçois qu'il vous serait pénible de vous exposer à la partager par un aveu qui pourtant, en changeant sa direction, pourrait la modérer; mais moi j'ai résolu de l'affronter:

(*) *Mémoires* de Marguerite de Valois.
(**) Tavannes, XXIX.

Digitized by Google

le duc d'Aumale et moi, nous sommes décidés à nous présenter au roi pour nous plaindre de l'injure qu'il nous fait en rejetant sur nous l'assassinat manqué, et lui annoncer l'intention de nous retirer de la cour, où son injustice nous met dans une situation humiliante et périlleuse (*).

LA REINE. — Vous me faites trembler!

LE DUC DE GUISE. — Et pourquoi? les huguenots n'en veulent qu'à moi.

LA REINE. — Mais la colère du roi! S'il vous fait arrêter sans vouloir vous écouter...?

LE DUC DE GUISE, *d'un ton à faire entendre à la reine et au duc d'Anjou qu'ils sont intéressés à apaiser la colère du roi.* — Le roi sait que bien d'autres haines que la mienne et d'autres passions que ma vengeance sont déclarées contre l'amiral depuis le projet de la guerre de Flandre!

LE DUC D'ANJOU, *avec embarras.* — Mais ce coup est parti de la maison de Villemur, votre précepteur (**); Maurevert y a été établi, plusieurs jours avant le coup, par Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui l'a logé quelque temps dans son propre logis (***).

LE DUC DE GUISE. — Vous savez et le roi saura peut-être que le duc d'Aumale s'est prêté à des demandes de madame de Nemours, sa petite-fille, qui lui avaient été suggérées par d'autres que moi (****). (*Il dit ces derniers mots de manière à rappeler au duc d'Anjou que c'est lui qui a fait agir madame de Nemours.*) Et vous n'ignorez sans doute pas que l'arquebuse trouvée dans la pièce d'où est parti le coup a été reconnue pour être de l'uniforme de vos gardes (*****). Mais tout cela vous importe peu, à ce qu'il paraît. Pour nous, nous sommes sans défense entre la colère du roi et la fureur de la faction; un entretien avec le roi est nécessaire pour nous tirer de cette situation.

LA REINE, *toujours avec embarras.* — Je ne doute pas que le roi ne vous donne satisfaction; je vais tenter des moyens nouveaux pour l'obtenir, et je ne m'épargnerai pas.

(*Le duc de Guise salue pour se retirer.*)

LE DUC D'ANJOU, *le suivant.* — Je vous accompagne, pour plus de sûreté de votre personne.

(*Le duc de Guise et le duc d'Anjou sortent ensemble, après avoir regardé de différents côtés si personne ne se rencontrera.*)

SCÈNE IV.

LA REINE MÈRE, UN MAITRE D'HOTEL, PLUSIEURS COURTISANS, PARDAILLAN.

UN MAITRE D'HÔTEL. — Le souper de la reine est servi.

(*La reine fait signe d'approcher. On apporte la table dans une salle ouverte au fond; on n'y voit qu'un seul couvert. Plusieurs courtisans debout entrent avec les maîtres d'hôtel pour assister au souper.*)

LA REINE. — Qu'on avertisse M. de Retz de se rendre dans mon cabinet après mon souper. (*Avant de se mettre à table, à Pardaillan.*) Il fait, ce me semble, extrêmement chaud; le temps est lourd.

PARDAILLAN, *vivement.* — Le temps est à l'orage.

LA REINE, *négligemment.* — Cela se passera.

PARDAILLAN. — Non, non, madame, cela ne se passera pas. L'orage éclatera; on nous fera justice, ou bien...

LA REINE, *l'interrompant.* — Le roi ne la refuse à personne; mais il faut le temps pour découvrir les coupables.

PARDAILLAN. — Pour ne pas les voir, il faut être aveugle ou avoir de bonnes raisons. Si l'on ne nous fait pas justice, nous nous la ferons nous-mêmes (*).

(*La reine mère, qui marchait vers la table, se retourne brusquement, regarde fixement Pardaillan. Tous les courtisans se retirent.*)

(*) De Thou motive leur visite au roi sur l'arrestation d'un des domestiques du duc de Guise; mais ils ne pouvaient ignorer les ordres que le roi avait donnés pour faire arrêter le duc, et les *Mémoires* de Marguerite de Valois disent qu'il se cacha toute la journée du 22.

(**) Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, liv. VI, p. 342; *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 196.

(***) Pierre Mathieu; de Thou.

(****) Discours de Henri III, III, IV et V.

(*****) Tavannes, déjà cité pour le même fait.

(*) L'algarade de Pardaillan est rapportée par Marguerite de Valois en ces termes : « Enfin, comme Pardaillant découvrit, par ses menaces au souper de la reine, ma mère, la mauvaise intention des huguenots,

Digitized by Google

SCÈNE V.

LA REINE MÈRE, *seule.*

Quelle audace! quelle assurance! Cet insolent me rend mon courage... Il n'y a plus à choisir : leur mort ou celle de mon fils et la mienne; un nouveau crime est ici nécessaire, nécessaire de leur part ou de la nôtre! Il faut la mort de mon fils Henri ou la leur :... si je les épargnais, je serais leur complice, je serais parricide. Il n'y a pas à balancer... Cependant nous ne pouvons rien sans Guise et son parti : cela nous met entre ses mains. Il connaît si bien l'avantage de sa position! il est si disposé à en abuser!... Est-il donc impossible de s'emparer de l'esprit du roi, et de l'amener au sacrifice de son amiral? Si je lui montrais qu'il est dans l'alternative de consentir à sa mort ou à celle de son frère, à celle de sa mère!... si je retrouvais dans son cœur un point encore sensible pour moi!... Mais non; point d'illusion! je suis plus sûre de trouver dans son cœur de lâches appréhensions. Eh bien! il faut les y chercher et les émouvoir fortement : oui, c'est ta propre perte, fils ingrat et cruel, qu'il faut te faire prévoir et prévenir. Je veux risquer encore un entretien avec lui, et je chargerai de Retz de l'y préparer.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE ROI, LE MARÉCHAL DE RETZ.

LE ROI. — Dites à la reine ma mère que je la recevrai après l'audience que MM. d'Aumale et de Guise m'ont demandée. Ils viendront dans une demi-heure.

(*Le maréchal de Retz sort.*)

et que la reine vit que cet accident (la blessure de l'amiral) avoit mis les affaires en tels termes que, si l'on ne prévenoit leurs desseins, la nuit même ils attenteroient contre le roi et elle, elle prit la résolution de faire entendre au roi le danger où il étoit par M. le maréchal de Rais, de qui elle savoit qu'il le prendroit mieux que de tout autre, comme de celui qui lui étoit plus confident et plus favorisé de lui. » *Mémoires* de Marguerite, sous l'année 1572.

SCÈNE II.

LE ROI, CORNATON, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Sire, le sieur de Cornaton demande à parler à Votre Majesté de la part de M. l'amiral.

LE ROI. — Faites entrer.

CORNATON. — Sire...

LE ROI. — Dites-moi d'abord des nouvelles de M. l'amiral.

CORNATON. — Grâce au ciel, sire, les douleurs sont calmées; il n'a point de fièvre, ses médecins nous donnent de bonnes espérances. La visite dont Votre Majesté l'a honoré lui a rendu des forces et de la sérénité.

LE ROI. — N'est-ce pas vous qui étiez à la porte de sa chambre pendant ma visite, et à qui j'ai demandé, en sortant, à voir la balle qui l'a blessé?

CORNATON. — Oui, sire, et à qui vous eûtes la bonté de demander si M. l'amiral avait beaucoup souffert quand Paré lui hacha le doigt avec de mauvais ciseaux (*).

LE ROI. — En vérité, mon cœur saigne et frémit encore à cette pensée. Quel courage l'amiral a montré! Je vous le répète, je n'ai jamais vu plus beau courage, ni homme plus magnanime et plus constant que l'amiral... Que désire-t-il de moi (**)?

CORNATON. — Sire, M. l'amiral m'a chargé de supplier Votre Majesté et monseigneur le duc d'Anjou de vouloir bien me donner quelques troupes pour garder sa maison. Des avis qui paraissent très-sûrs annoncent que soixante mille Parisiens commencent à se mutiner et à prendre les armes (***).

LE ROI. — La maison de Guise fait cela pour enflammer et exciter le peuple; mais tous ses efforts ne tourneront qu'à sa confusion. Rassurez l'amiral, et cependant je donnerai très-volontiers les gardes qu'il désire (****). Voilà le duc d'Anjou qui, dans l'instant même, enverra des troupes au logis de l'amiral.

(*) *Mémoires de l'estat de la France*, folio 97 verso.
(**) De Thou, XV.
(***) *Idem*, XVII.
(****) *Idem*., XVII.

Digitized by Google

SCÈNE III.

LE ROI, LE DUC D'ANJOU, CORNATON.

LE ROI, *au duc d'Anjou.* — L'amiral a de l'inquiétude; je veux le rassurer, et lui donner une garde de quelques soldats des gardes françaises. Faites appeler le colonel.

LE DUC D'ANJOU. — A l'instant, sire. (*A un officier de la chambre.*) Appelez M. de Cosseins, qui est dans la salle du service.

LE ROI, *à Cornaton.* — On poursuit la procédure contre l'assassin de l'amiral : j'en ferai, mort-Dieu ! un exemple dont on se souviendra jusqu'à la dernière postérité. L'amiral peut compter sur mon amitié.

CORNATON. — Sire, il est plein de confiance en Votre Majesté, et pénétré de ses bontés.

LE DUC D'ANJOU. (*Il va au-devant de Cosseins, et lui dit bas :* — Offrez-vous vous-même pour commander la garde de l'amiral : c'est à notre sûreté qu'il faut songer, non à la sienne.

(*Cosseins fait un signe d'intelligence.*)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, COSSEINS.

LE DUC D'ANJOU. — Sire, voilà le colonel des gardes françaises.

LE ROI, *à Cosseins.* — Prenez quelques soldats de votre régiment; postez-les devant la maison de l'amiral de Coligny, et qu'ils y demeurent sous les armes pour sa sûreté (*).

COSSEINS. — Si Votre Majesté ne dispose pas de moi autrement, je les commanderai moi-même, pour assurer l'exactitude du service (**).

LE ROI. — Ce sera bien. Pour que les amis de l'amiral soient en plus parfaite sécurité, il faut ajouter aux hommes des gardes françaises, des Suisses des cantons protestants qui composent la garde du roi de Navarre (***).

(*) De Thou, XVII.

(**) Thoré avertit Coligny qu'on ne pouvait pas confier la garde de sa personne à un homme plus dangereux que Cosseins, et qu'il n'avait pas de plus cruel ennemi. De Thou, LXVIII.

(***) De Thou, LXVIII.

LE DUC D'ANJOU, *à Cosseins.* — Quelques Suisses en petit nombre suffiront.

COSSEINS. — Ils ne seraient même pas nécessaires : je réponds de tout. (*Ces derniers mots sont accompagnés d'un signe d'intelligence avec le duc d'Anjou.*)

LE ROI, *à Cornaton.* — L'amiral ne trouverait-il pas convenable, pour plus grande sûreté encore, que tous ses amis vinssent se loger près de lui dans le quartier de Saint-Germain l'Auxerrois (*) ?

CORNATON. — Sire, je crois que cette réunion ne pourrait que lui être agréable; cette attention de Votre Majesté touchera M. l'amiral jusqu'au fond du cœur.

LE ROI. — C'est mon intention qu'elle lui fasse plaisir; car, je vous l'ai dit, je ne crois pas tant de précautions nécessaires.

LE DUC D'ANJOU. — Celle-ci sera fort utile.

LE ROI, *au duc d'Anjou.* — Eh bien, donnez l'ordre aux maréchaux des logis du palais de leur marquer aussitôt des logis dans le quartier... Il faut en même temps que les officiers de ville prennent la liste des amis de l'amiral, les exhortent à aller loger près de lui, et leur disent que le roi le désire ainsi (**).

(*Le duc d'Anjou donne les ordres nécessaires pour l'exécution des volontés du roi. En même temps le roi interroge Cornaton d'un regard sur la dernière mesure qu'il propose. Cornaton exprime par un salut son respect et sa reconnaissance.*)

LE ROI, *à Cosseins.* — Colonel, je vous charge expressément d'empêcher aucun catholique d'approcher du quartier de M. l'amiral; et s'il s'en présentait quelques-uns, j'ordonne qu'il soit fait main basse sur eux : entendez-vous (***) ?

COSSEINS. — J'entends, sire; vos ordres seront exécutés.

LE DUC D'ANJOU, *bas à Cosseins, en lui serrant la main.* — Mon cher Cosseins, voilà nos ennemis devenus vos prisonniers. Je compte sur votre fidélité.

COSSEINS, *bas.* — Comptez-y, monseigneur.

(*Il se retire.*)

(*) De Thou, XVII.

(**) *Idem*, XVII.

(***) *Idem*, XVII.

Digitized by Google

SCÈNE V.

LE ROI, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU. — MM. d'Aumale et de Guise attendent l'audience que Votre Majesté leur a promise; il me paraît qu'elle ne doit pas, dans la circonstance présente, les recevoir sans précaution et se trouver seule avec eux... non que je craigne autre chose que l'exaltation de leurs paroles, mais...

LE ROI. — Demeurez près de moi.

SCÈNE VI.

LE ROI, LE DUC D'ANJOU, LE DUC D'AUMALE, LE DUC DE GUISE.

LE DUC D'AUMALE. — Nous venons, mon neveu et moi, au nom de notre famille, supplier Votre Majesté de ne permettre que notre honneur reste plus longtemps exposé à la calomnie de ceux qui nous accusent d'être auteurs de la blessure de l'amiral. L'on n'appuie cette calomnie que sur le ressentiment que nous devons avoir de l'assassinat de François de Guise mon frère, et père de ce jeune homme (*il montre le duc de Guise*). Mais M. de Coligny a su se faire bien d'autres ennemis que nous; et quoiqu'il se les soit attirés par de moins sensibles offenses, il les a trouvés sans doute moins faciles à réconcilier que nous ne l'avons été à l'assemblée de Fontainebleau.

Ce matin, Votre Majesté, par la froideur de ses paroles et le changement de son visage, m'a fait trop connaître qu'il en est resté quelque chose dans son esprit (*). Nous braverions sans hésiter les dangers que nous courons étant en butte à des inimitiés violentes et protégées, si le respect ne nous ordonnait de nous soustraire à vos regards, que paraît blesser notre présence; c'est aussi une humiliation qui passerait notre courage, de demeurer à la cour dans une défaveur si visible. Nous avons donc pris la résolution de nous éloigner, et d'attendre que les informations de Votre Majesté lui fassent connaître les coupables (**).

(*) D'Aumale était gouverneur de Paris, et à ce titre avait entrée au lever du roi.

(**) De Thou, XXVI.

LE ROI. — Elles ne tarderont pas, j'espère, à éclaircir la vérité. Vous pouvez, en attendant, aller où vous voudrez; je saurai bien vous retrouver (*).

(*Ils se retirent.*)

SCÈNE VII.

LE ROI, LE DUC D'ANJOU, LA REINE MÈRE *ensuite*.

LE ROI, *sérieusement*. — La reine ma mère m'a fait prévenir par de Retz qu'elle avait à me parler (**). Vous savez, sans doute, le sujet de sa visite; car tout le monde s'entend ici, tout conspire contre mon repos, et peut-être contre mon autorité. (*S'adressant à la reine, qui entre.*) Venez-vous encore me parler pour cet assassin de Guise?

LA REINE. — Non, monsieur.

LE ROI. — Que voulez-vous?

LA REINE. — Je viens vous déclarer ses complices.

LE ROI. — Ses complices !

LA REINE. — Les livrer, les mettre entre vos mains.

(*Elle prend le duc d'Anjou par la main.*)

LE ROI, *avec un étonnement mêlé d'effroi.* — Je vous entends... (*Long silence.*) Eh bien ! vous venez défier mon indignation ?

LA REINE, *avec respect*. — Je viens implorer votre justice.

LE ROI. — Ma justice ! Ce mot ne vous fait pas trembler !

LA REINE, *d'un ton suppliant*. — Votre clémence, votre bonté pour une mère désolée, votre amitié pour un frère malheureux...

LE ROI. — Le plus malheureux de nous, c'est moi, c'est moi !

LA REINE, *vivement*. — Oui, sire, c'est vous; et c'est à votre anxiété que nous avons voulu mettre un terme. L'assassin du père du duc de Guise...

LE ROI. — Encore l'assassinat du duc de Guise !

(*) Pierre Mathieu dit que le roi les reçut assez mal, et ajouta à sa réponse *de la morgue et des rides*. Mais je ne puis retrouver le livre où j'ai lu les derniers mots que, sur la foi de ma mémoire, je place à la fin de la réponse du roi : *Je saurai bien vous retrouver*.

(**) Discours de Henri III, XVI.

Digitized by Google

LA REINE. — Qui a été aussi l'assassin de Charry, le plus dévoué, le plus brave serviteur qui ait été dans votre garde, celui qui, à Meaux, vous a fait un rempart de son corps... (*).

LE ROI. — C'est Dandelot, le frère de l'amiral, et non l'amiral, qu'on a accusé du meurtre de Charry...

LA REINE. — Les deux frères étaient d'accord. L'assassin de François de Guise qu'a voulu venger son fils, de Charry que j'ai promis de venger, est à la tête d'une conspiration qui menace aussi votre vie; c'est à ce grand attentat qu'il s'acheminait par les deux autres, par mon expulsion de France qu'il a osé vous demander...

LE ROI. — Qui a pu vous dire...?

LA REINE. — Par l'exil de votre frère en Pologne, que son audace vous a conseillé comme le seul moyen d'assurer le repos de votre royaume!

LE ROI. — D'où savez-vous...?

LA REINE. — De Sauve et de Retz (**) m'ont dit tout ce qui s'est passé dans ces conciliabules où vous avez permis de conjurer la perte de la plus tendre mère, du frère le plus dévoué, au mépris des services qu'il vous a rendus par sa bravoure et de ceux que je puis attribuer à ma vigilance et à ma fermeté.

LE ROI. — De Sauve! de Retz! Les traîtres!

LA REINE. — Ils vous sont dévoués de cœur; ils ne vous ont point trahi. En s'ouvrant aux plus tendres de vos amis, ils ont fait eux-mêmes l'office d'amis vrais; en invoquant mes conseils, en me pressant de vous les offrir moi-même, ils ont prouvé à quel point ils sont convaincus du danger où vous précipitent des ennemis déguisés, dont les apparences vous trompent et vous séduisent (***).

LE ROI, *avec un peu de confusion.* — Madame, je suis persuadé de vos bonnes intentions... Vous faites passer dans mon esprit des nuages affreux sur l'amiral et ses amis;... mais je suis loin d'être convaincu qu'ils soient mes ennemis... Quand je songe!... je m'y perds!... J'y penserai (*). (*Il se retire.*)

(*) Les *Mémoires* de Marguerite disent que la reine mère imputa le meurtre de Charry à Coligny, pour excuser M. de Guise d'avoir attenté à la vie de celui-ci. Cependant ce n'était point à Coligny, mais à Dandelot, que le meurtre de Charry était imputé. La reine n'y regardait pas de si près.

(**) Tavannes, XXI, XXIV, XXV, XXVI.

(***) *Idem*, XXI, XXIV, XXV, XXVI.

SCÈNE VIII.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU, LE DUC DE GUISE.

LE DUC DE GUISE. — Madame, M. d'Aumale et moi venons de prendre congé du roi.

LA REINE. — Vous vous éloignez!...

LE DUC D'ANJOU. — Les protestants diront que vous les craignez!...

LE DUC DE GUISE, *avec froideur et amertume.* — En effet, s'ils m'attaquent, j'ai à craindre d'être faiblement défendu;... mais la peur n'est pour rien dans mes motifs.

LA REINE. — Si je vous demande quels ils sont, vous ne le direz pas. Je vais le dire pour vous : vous êtes fâché contre nous, parce que vous croyez que nous laissons peser sur votre tête la colère du roi au sujet de la blessure de l'amiral, quoique nous en soyons aussi coupables que vous.

LE DUC DE GUISE. — Franchement, madame, il est vrai.

LA REINE. — Eh bien, sachez donc que nous venons de nous déclarer vos complices.

LE DUC DE GUISE. — Vous déclarer! et à qui?

LA REINE. — Au roi lui-même, à l'instant. Et je puis croire qu'en divisant sa colère je l'ai fait tomber, et que nous sommes tous absous.

(*Elle lui tend la main, et il la baise.*)

LE DUC DE GUISE. — Je vous reconnais, et vous retrouve.

LE DUC D'ANJOU. — Mon ami, vous ne pouvez pas nous quitter à présent.

LA REINE. — Sans doute, il faut rester. Voilà un pas de fait; mais ce n'est encore qu'un danger de moins : nous restons toujours exposés à la fureur de la faction et à l'ascendant de Coligny.

LE DUC DE GUISE. — Que faut-il faire?

(*) Tavannes, XXVII.

Digitized by Google

LE DUC D'ANJOU. — L'achever (*)!

(*Ils se regardent tous trois fixement et en silence.*)

LA REINE. — Ici, il faut agir à force ouverte (**).

LE DUC D'ANJOU. — D'abord, il n'y a pas moyen de l'atteindre autrement.

LA REINE. — La rumeur de ses huguenots, leurs armements, leurs menaces, leurs allées et venues, autorisent la force ouverte.

LE DUC DE GUISE. — La force ouverte! ce parti me plaît.

LA REINE. — Vous serez le chef de l'entreprise. Compléter votre vengeance, acquitter votre dette envers la mémoire de votre père, sera toujours glorieux pour vous. Ce noble motif masquera nos communs griefs.

LE DUC DE GUISE. — Je prends tout à mon compte. Cependant le consentement du roi me serait nécessaire; et le même ascendant qui a pu obtenir le pardon de la blessure, parviendrait aisément à faire approuver sa mort.

LA REINE. — Nous parlerons de cela... En ce moment et dans ce lieu, nous risquons d'être soupçonnés de comploter ensemble : séparons-nous.

LE DUC D'ANJOU. — Je vais réunir mes amis, Nevers, de Retz, Tavannes. Dans deux heures, nous vous attendrons chez la reine.

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

DEUX GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE.

UN GENTILHOMME, *sortant de l'appartement du roi.* — Huissiers, ouvrez pour la sortie du conseil.

UN AUTRE GENTILHOMME. — Qui aurait cru que le conseil finît sitôt aujourd'hui (***)?

LE PREMIER GENTILHOMME. — Sans doute il a trouvé plus pressant d'agir que loisible de délibérer.

(*Les personnes du conseil défilent dans le fond.*)

LE SECOND GENTILHOMME. — Le maréchal de Tavannes a le visage tout en feu.

LE PREMIER GENTILHOMME. — Le bâtard d'Auvergne est agité comme un fou.

LE SECOND GENTILHOMME. — Mais le maréchal de Retz et M. de Birague paraissent satisfaits; leur avis a triomphé sûrement.

(*) Discours de Henri III, XVI. L'expression de la reine fut : *le dépêcher*.

(**) *Idem*, XVI.

(***) Pierre Mathieu rapporte que « le roy assembla les princes et seigneurs auxquels il vouloit soumettre la proposition de la royne, d'envelopper dans l'exécution de Coligny les principaux du party, et d'en ruiner plusieurs pour en perdre un. Ceux qui n'avoient d'aultre passion que la crainte de Dieu et l'honneur de ceste couronne, la rejettèrent, et dirent que cet acte étoit si exécrable que la seule pensée leur donnoit de l'horreur, et qu'il n'y avoit esprit si cruel et si brutal qui ne *s'effroydt* de voir une telle boucherie, non-seulement des coulpables qui estoient venus asseurez de la clemence du roi et de la foi publique, mais des innocents qui se trouveroient enveloppez en cet orage. (Cette opinion fut ouverte par le maréchal de Retz, comme on le voit dans le discours de Henri III, XX.) Il y avoit si peu d'apparence à contredire cette raison, que le silence de ceux qui ne la pouvoient gouster luy servoit d'approbation; et sur ce, chacun se retira, et le roy sembloit n'y vouloir plus penser. Mais la royne mere et ceux qui conspiroient avec elle lui dirent que l'heure de la tenue de ce conseil estoit la dernière de son règne; que tout ce qui avoit été proposé seroit incontinent éventé; que dès demain chacun trousseroit son pacquet, et qu'on ne les reverroit plus qu'en corps d'armée pour l'assiéger dans son Louvre. Cela le pressa si vivement, que ceux qui estoient déjà à la porte du Louvre pour se retirer furent rappellés; et le roy leur dict *que c'estoit fait de son Estat*, s'il ne faisoit *ce qu'il avoit proposé, et que si la nuict se passoit sans le faire, il seroit prévenu, estant bien adverty du mauvais dessein des traitres et rebelles.* Cette parole, accompagnée de jurements et véhémence, ne rencontra que de l'étonnement, d'autant mesme qu'il disoit *que ceux qui trouvoient mauvais son dessein n'estoient pas de ses serviteurs.* »

En marge du texte qu'on vient de lire est imprimée l'annotation suivante : « Le roy consentit contre son gré à ceste exécution; il dit à sa mère et à Tavannes qui le pressoient fort : *Où est ma foi et la promesse que je leur ay donnée?* La royne lui dit : *Soyez-en, s'il vous plaist; sinon le jeu se fera sans vous.* Et lors, craignant que son autorité ne fust offensée, il l'accorda, parce qu'il ne le pouvoit empescher. » *Histoire de Charles IX*, sous l'année 1572.

Digitized by Google

LE PREMIER GENTILHOMME. — MM. de Nevers et de Montpensier s'en vont tristes et rêveurs...

SCÈNE II.

LE ROI, LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE ROI. — Eh bien, madame, êtes-vous contente? le conseil, dont vous venez d'entendre l'avis, s'est-il assez clairement expliqué sur votre prétendue nécessité d'expédier l'amiral et ses amis? a-t-on montré assez d'horreur pour ce projet? Vous ne vous attendiez pas que de Retz, en qui vous avez tant de confiance, l'accuserait de déloyauté, de perfidie et d'atrocité? Vous avez frémi quand vous avez entendu de sa bouche qu'il n'y avait esprit si cruel et si brutal qui ne *s'effroyât* de voir une telle boucherie de gens irréprochables, et d'autres venus sur la foi publique et assurés de ma clémence.

LA REINE. — J'ai frémi d'indignation contre cet indigne flatteur, contre ce traître qui vous a perdu (*)!

LE ROI. — Perdu, parce qu'il m'a préservé d'une atrocité!

LA REINE. — Parce qu'il vous a fait rejeter comme monstrueuse une résolution nécessaire.

LE ROI. — Nécessaire à vous, sans doute?

LA REINE. — A vous-même... Le conseil que vous venez de tenir est le dernier de votre règne...

LE ROI. — Qu'est-ce à dire?

LA REINE. — De ce moment, votre couronne est tombée de votre front, et votre règne est fini.

LE ROI. — Expliquez-vous...

LA REINE. — Dans une heure la proposition discutée dans votre conseil sera éventée; tout Paris en sera informé.

LE ROI. — Eh bien?...

LA REINE. — Eh bien! le moins qui puisse vous en arriver, c'est que vos huguenots fassent incontinent leur paquet et s'évadent de Paris.

LE ROI. — Serait-ce un si grand malheur?

(*) Discours de Henri III, XX.

LA REINE. — Ils sortiront aujourd'hui de Paris pour y revenir demain, pour y revenir en corps d'armée, et mettre le siége devant votre Louvre...

LE DUC D'ANJOU. — Si les huguenots sont instruits de ce qui vient d'être dit dans le conseil, ils ne sortiront pas de Paris pour préparer leur vengeance, elle est toute prête. Il y a ici huit cents gentilshommes à la disposition de l'amiral, tous venus en bon équipage et nourris dans les guerres civiles; ajoutez huit mille huguenots établis dans la ville et au faubourg Saint-Germain, qui lui sont dévoués; au premier signal, ils fondent sur nous. Ils s'arment peut-être en ce moment (*).

LE ROI. — Qu'on rappelle les gens du conseil... Ils ne doivent pas être loin...

LE DUC D'ANJOU, *après avoir regardé par la fenêtre.* — Ils ne sont pas encore à la porte du Louvre...

LE ROI. — Que l'on coure bien vite pour les faire revenir. Je n'avais pas fait cette réflexion que, le projet ayant été mis en délibération, il ne pouvait être rejeté sans un danger éminent... (*Après un long silence.*) Cependant ils sont ici sur la foi de mon amnistie!

LA REINE. — Vous avez accordé l'amnistie sur la foi de leurs promesses de soumission, et ils sont en révolte.

LE ROI. — Ils sont en révolte, parce que vous les y avez mis.

LA REINE. — Ils y sont : n'importe par quelle cause. Ils y sont, ils vous menacent, ils nous menacent tous. D'un autre côté, le duc de Guise se met sur ses gardes : les catholiques se défendront, si vous ne les défendez; ils y sont résolus; ils ont arrêté entre eux d'élire un capitaine général pour prendre leur protection et faire ligue offensive et défensive contre les huguenots. Voulez-vous voir toute la France se partager entre eux, et votre trône tomber en poussière devant le victorieux (**)?

(*) Pierre Mathieu s'exprime ainsi : « On ne s'amusa point à discourir si l'on devoit suivre les formes de justice contre l'admiral; il y avoit à la cour huit cents gentilshommes nourris parmi les guerres civiles, venus en bon équipage, et tous à sa disposition; il y avoit dans Paris huit mille hommes de sa religion. » Règne de Charles IX, an 1572.

(**) Discours de Henri III, XVIII.

Digitized by Google

LE ROI. — Ah ! ce scélérat de Guise ! je vous le disais bien !

LA REINE. — Il n'est plus temps de récriminer.

LE ROI. — Non, ni de délibérer; il faut agir. Je vais leur parler... mort-Dieu ! et de la bonne façon.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Messieurs du conseil reviennent sur leurs pas, et seront ici dans un moment.

LE ROI, *à sa mère*. — Vous m'appuierez au moins !

LA REINE. — Assurément.

LE ROI, *à son frère*. — Vous m'appuierez ?

LE DUC D'ANJOU. — J'y suis intéressé comme vous.

LE ROI. — Il faut leur faire sentir fortement la position où nous sommes : Guise d'un côté, Coligny de l'autre ! Par la mort-Dieu ! il faut sortir de là.

SCÈNE III.

LES MÊMES, LE MARÉCHAL DE TAVANNES, LE MARÉCHAL DE RETZ, BIRAGUE, NEVERS, ET MONTPENSIER.

LE ROI. — Messieurs, je me suis laissé aller comme vous à de beaux sentiments;... mais si l'on n'exécute pas ce qui a été proposé, c'en est fait de mon état et de ma couronne. Si la nuit se passe sans cette expédition, je serai prévenu; il ne sera plus temps demain. Votre morale est fort belle; mais elle protége des traîtres et des rebelles dont les mauvais desseins me sont connus (*).

LE MARÉCHAL DE RETZ. — Sire, si j'ai été égaré, c'est par un excès de zèle pour la gloire de Votre Majesté.

LE ROI. — Il ne s'agit pas de ma gloire, mais de ma couronne et de ma vie; ceux qui trouvent mauvaise une résolution salutaire ne sont pas de mes serviteurs (**).

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Nous aurons ou la tête de l'amiral et de ses principaux amis, ou la guerre civile. Il vaut mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs sont réunis, que de la mettre en doute dans la campagne, et tomber en une dangereuse et incertaine guerre (*).

LE DUC D'ANJOU. — Il vaut mieux battre sans combattre, que de combattre sans avoir la certitude de vaincre.

LA REINE. — Je n'ai pas été surprise que plusieurs d'entre vous, à qui je crois une sincère affection pour les intérêts du roi, aient été plus effrayés du projet de dépêcher l'amiral et deux ou trois autres chefs du parti, que du danger du roi même et de l'approche d'une guerre civile. J'ai à me reprocher de ne vous avoir pas mis à découvert toute l'étendue et toute l'imminence du danger; je voulais épargner au roi des inquiétudes inutiles. Maintenant je ne dois rien cacher; voici l'état des choses : l'amiral a expédié plusieurs dépêches en Allemagne pour y faire une levée de dix mille reîtres, et d'autres aux cantons protestants de la Suisse, pour avoir dix mille hommes de pied. Des capitaines français, partisans des huguenots, sont déjà en route pour faire des levées dans le royaume; le lieu, le temps du rendez-vous sont arrêtés et indiqués. Beaucoup de villes, communautés et peuples doivent se révolter au moment déterminé; j'ai sur cela des avis certains (**).

Les troupes du roi ne sont point bastantes, à moitié près, pour y résister. Mais ce n'est pas tout : apprenez, messieurs, que les catholiques, ennuyés de tant de guerres et vexés de tant de calamités, ont résolu d'y mettre fin, et ont arrêté d'élire un capitaine général pour prendre en main leur protection, et faire une ligue offensive et défensive contre le parti huguenot. Ces mêmes catholiques, au contraire, demeureront dans l'obéissance due au roi, si on sacrifie l'amiral et deux ou trois hommes; alors ils seront contents et satisfaits (***).

LE DUC D'ANJOU. — Rien n'est plus facile que d'écarter tout danger. Les plus considérables de nos ennemis se sont réunis autour de l'amiral; ils sont sous la garde de Cosseins; aucun protestant n'en peut approcher : ainsi,

(*) Le discours du roi au conseil est littéralement extrait de Pierre Mathieu, passage cité plus haut.

(**) Voyez la note extraite de Pierre Mathieu, p. 186.

(*) Propres paroles de Tavannes, *Mémoires*, XLI.

(**) Discours de Henri III, XVII.

(***) *Idem*, XVIII.

Digitized by Google

nous tenons sous la main les chefs dont il s'agit de se défaire; mais il est urgent de les expédier. Ceux qui sont restés au faubourg Saint-Germain, Ségur, Pardaillan, le vidame de Chartres, Montgommery, et nombre d'autres, sont sur leurs gardes; ils ont refusé de venir près de l'amiral (*), ils sont tout prêts pour se battre. Cette nuit même ils peuvent faire une entreprise, si on ne leur ôte Coligny, leur chef et leur guide. Qu'on se figure Coligny à la tête de son parti! Il n'est que légèrement blessé... Il serait comme un lion échappé de sa loge, et il exterminerait tout ce qui se présenterait devant lui (**).

LE ROI *se lève avec véhémence et colère.* — Finissons ces discours inutiles et inconséquents. Dépêcher l'amiral et quelques-uns des siens, n'est-ce pas appeler tous les autres à la vengeance? Par la mort-Dieu! puisque le conseil trouve bon qu'on tue l'amiral, qu'on le tue; mais avec lui tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui puisse après me reprocher sa mort... Donnez-y ordre promptement, et point de vaines paroles (***).

(*Il sort.*)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LE ROI.

(*Tous les personnages stupéfaits se regardent, la reine paraît absorbée; elle s'assied.*)

LE DUC D'ANJOU, *aux personnes du conseil.* — L'arrêt est porté. Le roi a parlé. Il n'y a rien à objecter. C'est un éclair subit de sa sagesse; c'est la foudre lancée par la justice souveraine. Il faut se hâter d'obéir.

(*A sa mère.*)

Madame, n'y aurait-il pas à craindre, si le conseil se prolongeait, que sa durée extraordinaire ne donnât lieu aux huguenots, qui nous observent, de soupçonner qu'on prend des déterminations contre eux, et ne les amenât à agir soudain?

(*) De Thou, LXII.

(**) *Idem.*, XXII.

(***) *Idem*, XXIII; Discours de Henri III, XXI. Ce que le roi dit ici est copié littéralement dans ce discours.

LA REINE, *avec préoccupation.* — Cela pourrait être.

LE DUC D'ANJOU. — Cependant, comme il est urgent de concerter les moyens d'exécuter la volonté du roi, je proposerais, madame, à messieurs du conseil, si vous l'approuviez, de nous rendre séparément au jardin des Tuileries, par manière de promenade, et là nous reprendrions la délibération, sans qu'on se doutât que nous tenons conseil (*).

LA REINE. — C'est très-bien; je m'y rendrai.

MORVILLIERS. — Nous y allons par des chemins différents, et en affectant un air de désœuvrement.

(*Ils sortent tous, excepté le maréchal de Tavannes et la reine mère.*)

SCÈNE V.

LA REINE MÈRE, LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Madame, quel est cet abattement où je vous vois au moment décisif, quand nous avons le plus grand besoin de vous, madame (**)?

LA REINE. — Quelle effusion de sang! quelle boucherie!

LE MARECHAL DE TAVANNES. — Vous épargnez notre sang en versant le leur.

LA REINE. — Combien d'innocentes victimes! Quel massacre! quel carnage!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Imputez-le aux chefs qui l'ont rendu nécessaire. Ne serions-nous pas aussi d'innocentes victimes? Aimez-vous mieux tomber sous leurs coups?

LA REINE. — Malheureuse! J'ai horreur de la vie... comme de la mort.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — C'est la mort et l'ignominie qu'ils vous ont destinées. Ils vous accusent hautement de la blessure de l'amiral.

LA REINE, *se levant.* — Ils m'accusent! De Guise aura parlé.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Guise af-

(*) De Thou dit que tous ceux qui étaient du secret tenaient conseil aux Tuileries *sous prétexte de promenade*, et ce fut là qu'on prit les dernières mesures pour l'exécution du complot, XXI.

(**) Tavannes, LV.

Digitized by Google

firme son innocence, mais n'accuse personne.

LA REINE. — Les soupçons qu'il détourne loin de lui tournent sur nous.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — L'arquebuse dont s'est servi Maurevert accuse un serviteur du duc d'Anjou.

LA REINE. — Comment?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Elle a été reconnue pour être une arme de l'uniforme des gardes du duc d'Anjou.

LA REINE. — De l'uniforme! Quelle imprudence!... (*Après un silence.*) Avez-vous pensé, monsieur le maréchal, aux périls qui accompagnent une telle entreprise?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Il est plus facile et plus sûr d'en tuer tout d'un coup cent mille qui ne s'y attendent pas, que d'en tuer vingt dont la mort mettrait les cent mille sous les armes (*).

LA REINE. — Cent mille, quel carnage!... Et s'ils résistent?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Ils sont pris au dépourvu.

LA REINE. — Mais où trouverez-vous des bras en assez grand nombre?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Nous donnerons le pillage aux meurtriers (**).

LA REINE. — Mais plus tard! la justice, la vindicte publique!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — En multipliant les coupables, vous assurez l'impunité. On peut punir vingt, trente meurtriers, on n'en punit pas cent mille.

LA REINE. — Mais la honte!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — La honte! on ne rougit de rien avec cent mille complices. Une victoire remportée sur un parti ennemi passe aisément pour glorieuse, fût-elle criminelle. Le mépris n'atteint pas à des actes de si grande portée. La honte! le duc de Guise se fera un honneur de la mort de l'amiral et de ses amis; le reste sera imputé à la canaille.

(*) Ces paroles sont la traduction d'une phrase de Tavannes à l'occasion du projet de massacre: « Il vaut mieux, dit-il, gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs sont, que de la mettre en doute dans la campagne, et tomber dans une dangereuse et incertaine guerre. » *Mémoires* de Tavannes, XLI.

(**) De Thou, XXIX, LI et LII; Tavannes, LXVIII.

LA REINE. — Est-il sûr que le duc de Guise ne recule pas devant l'idée d'un massacre général pour satisfaire une vengeance particulière?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — M. le duc d'Anjou assurera le cardinal de Guise, le duc d'Aumale, tous les princes lorrains, que dans le massacre seront soigneusement compris et leurs ennemis et ceux qui ne seront pas de leurs amis (*).

LA REINE. — Oui... oui, le duc de Guise se mettra volontiers à la tête de ce grand attentat... par une raison que vous ne dites pas, et qui est pour nous un sujet d'alarme.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Je ne vois pas...

LA REINE. — Par le pillage il enrichit sa clientèle; par le sang et le meurtre, par la communauté du crime, il cimente le dévouement de sa faction.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES. — Madame, on vous attend au jardin des Tuileries.

LA REINE. — Allez-y, je vais vous suivre.

(*Tavannes sort.*)

SCÈNE VI.

LA REINE, *seule.*

Heureux ces hommes de guerre! ils n'ont qu'une pensée, abattre l'ennemi qui est là debout devant eux! et nulle horreur du sang!... tandis que moi!... je vois naître mille dangers de celui que j'écarte, mille guerres de celle que j'évite, des millions de vengeurs des ennemis dont je me défais! moi qui suis obligée de me livrer à des ennemis secrets, pour me dérober aux coups de mes ennemis déclarés; de grandir, de fortifier les Guises, pour anéantir Coligny! moi que l'effusion du sang glace d'effroi... (*avec un accent douloureux*), et qui prévois l'exécration du genre humain jusqu'à la fin des siècles, pour un massacre qu'aucun prétexte d'intérêt public ne couvre de la plus faible excuse!... La présence d'un danger capital m'oblige à vouloir ce massacre! que dis-je, à le vouloir? à le faire vouloir au roi, à le presser, à le solliciter, à le justifier, à y faire

(*) Le Laboureur, discours concernant Henri III, inséré dans le Journal de l'Estoile.

Digitized by Google

concourir toutes les personnes et tous les moyens qui sont en ma puissance! Affreuse destinée!... Mais où m'emporté-je! Vaut-il mieux périr sous leurs coups, et abreuver leur haine de mon sang (*)?

ACTE V.

SCÈNE PREMIÈRE.

(*Onze heures et demie du soir; les lumières sont éteintes.*)

LA REINE MÈRE, *seule, un bougeoir à la main* (**).

Que se passe-t-il chez le roi? Je suis dans une inquiétude mortelle. Est-il seul? avec qui a-t-il fini la soirée? quels conseils a-t-il reçus les derniers? a-t-il changé de résolution? hésite-t-il?... Son valet de chambre m'a promis de m'instruire du moment où il aurait fermé ses rideaux; nous approchons de minuit, et il n'est pas venu! (*Elle regarde une pendule.*) Non, il n'est encore que onze heures et demie... Que la patience m'est difficile! Les mesures concertées ce soir au jardin des Tuileries m'épouvantent (***), et j'ai aussi peur de leur insuffisance que de leur succès; j'en crains autant les retards que les approches; je redoute également la révocation des ordres et leur exécution... Cependant ma pauvre Marguerite, que je viens d'envoyer si durement coucher dans la chambre de son mari, et qui va se trouver entourée de meurtres! Ah! pourquoi tiens-je à la vie?... Mais non, je défends mes fils, l'État, la puissance royale... Point de faiblesse, point de lâcheté... Je vois Berteaux.

(*) Tavannes parle à plusieurs reprises des hésitations de la reine mère, XLVI, LV.

(**) De Thou, XXXVIII.

(***) Ce fut là, dit de Thou, qu'on prit les dernières mesures pour l'exécution du complot, XXI.

SCÈNE II.

LA REINE MÈRE, BERTEAUX, VALET DE CHAMBRE DU ROI, *une lumière à la main, marchant très-doucement.*

LA REINE. — Eh bien, Berteaux, le roi est-il couché?

BERTEAUX. — Oui, madame, il s'est couché à onze heures; et dès que M. de la Rochefoucauld s'est retiré, le roi s'est relevé soudain (*). Maintenant je viens au-devant de M. le duc d'Anjou et des autres personnes du conseil pour leur ouvrir les portes et les introduire sans bruit.

LA REINE. — Quelles personnes sont restées les dernières au coucher?

BERTEAUX. — M. de Pardaillan et M. de la Rochefoucauld.

LA REINE. — Pardaillan!

BERTEAUX. — Oui, madame.

LA REINE. — Pardaillan!... (*A part.*) Cet audacieux qui a osé me menacer hier à mon souper (**)! Le roi serait-il d'intelligence? (*Haut.*) Il devait être consigné!

BERTEAUX. — Il l'était probablement, car il a forcé la porte.

LA REINE. — Que dites-vous? forcé la porte?

BERTEAUX. — Oui, madame. Quand il s'est présenté pour le coucher, Nambur, l'huissier de service, lui a refusé l'entrée. Mais M. de Pardaillan, après quelques paroles dites d'un ton fort haut, a levé la main sur lui, et l'aurait frappé, si le roi, étonné du bruit qu'il entendait et informé de la cause, n'eût fait ordonner d'ouvrir (***).

LA REINE. — Et comment le roi l'a-t-il reçu après cette insolence?

BERTEAUX. — Sa Majesté l'a reçu comme si de rien n'était. Elle a causé et ri pendant une demi-heure avec lui et M. de la Rochefoucauld (****). Il s'est retiré avec le service, et M. de la Rochefoucauld est resté seul jusqu'à ce qu'on eût tiré les rideaux.

LA REINE. — Vous dites qu'ils ont ri!

BERTEAUX. — Ri et folâtré. Même quand

(*) Tavannes, LIV.

(**) Voyez la note (*), sur la scène IV du second acte.

(***) Tavannes, LIV.

(****) *Idem.*, LIV.

Digitized by Google

M. de Pardaillan fut retiré, le roi dit à M. de la Rochefoucauld : « Foucault, ne t'en va pas ; il est déjà tard, nous balivernerons le reste de la nuit. Cela ne se peut, lui répondit le sieur comte, il faut dormir et se coucher. Tu coucheras, reprit le roi, avec mes valets de chambre. » Le comte eut l'impolitesse de lui répliquer... Ces huguenots se permettent tout !...

LA REINE. — Quoi donc ?

BERTEAUX. — Les pieds leur puent, a-t-il dit ; et il ajouta familièrement : Adieu, mon petit maître (*).

LA REINE, *rassurée, à part.* — Le roi n'a point parlé !

SCÈNE III.

LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU, LE DUC DE GUISE, LE DUC DE NEVERS, BIRAGUE, TAVANNES, LE COMTE DE RETZ.

LE DUC D'ANJOU. — Nous venons rendre compte au roi des mesures concertées, et prendre ses derniers ordres (**).

LA REINE. — Ainsi, M. de Guise se charge toujours de l'exécution du projet ? (*Au duc de Guise.*) Il s'est bien étendu depuis sa première conception ! »

LE DUC DE GUISE. — Je prends tout sur moi, madame ; je me charge de l'amiral et de son voisinage, et du Louvre, pourvu que MM. de Montpensier, de Nevers, de Tavannes et de Retz se chargent des autres quartiers de Paris (***), et surtout que le roi me l'ordonne : car, jusqu'à présent, il ne m'a montré que de l'animadversion.

LE DUC D'ANJOU, *au duc de Guise.* — Soyez sûr qu'il vous donnera son approbation. (*A tous.*) Messieurs, tout va bien ; nous avons parcouru la ville, M. le chevalier d'Angoulême et moi. Nous avons répandu que le roi faisait venir le connétable de Montmorency avec des troupes (*). Cela a produit deux bons effets : le premier, de rassurer les protestants ; le second, d'irriter les catholiques du parti de Guise. (*Au duc de Guise.*) J'ai vu M. le cardinal de Guise et votre oncle d'Aumale ; je leur ai demandé la liste des personnes dont ils croyaient bon de se défaire, afin de veiller avec une attention particulière à ce qu'elles n'échappent point (**).

LE DUC DE GUISE. — Mes amis sont maintenant aussi agités que ceux de Coligny. Il s'agit, pour les premiers, de ma vie, comme d'un doigt de Coligny pour les seconds. Ils se cherchent, ils s'arment, ils se trouveront prêts au premier signal. J'ai prévenu Marcel que son zèle serait bientôt mis à l'œuvre. J'ai insinué à plusieurs capitaines de troupes bourgeoises que je comptais sur elles pour ma défense, si le parti de Coligny osait entreprendre quelque chose contre moi, fût-il soutenu du connétable et de ses troupes (***). Le prévôt des marchands et ses principaux officiers de ville doivent se trouver ici à minuit, pour recevoir l'ordre. Mais, pour l'expédition de l'amiral et du Louvre, j'ai besoin de troupes réglées ; le secret et la ponctualité sont nécessaires pour le commencement de l'opération (****). (*A Tavannes et autres.*) L'exécution de Paris ne commencera que quand celle du Louvre sera assurée (*****).

(*) Tout ce que Berteaux rapporte de l'entretien du roi avec le comte de la Rochefoucauld est copié littéralement dans les *Mémoires* du sieur de Mergey, gentilhomme champenois qui était attaché à la Rochefoucauld et le suivait partout. Ces Mémoires font partie de la collection générale pour servir à l'histoire de France, publiée avant la Révolution. « Le samedi, vigile de la Saint-Barthélemy, dit Mergey, M. le comte, selon sa coutume, estant demeuré le dernier en la chambre du roi, et se voulant retirer, un gentilhomme des siens et moi l'attendions en la salle ; et entendant le remuement des souliers quand on fait la révérence, je m'approche près de la porte, et entends que le roi dit audit sieur comte : « Foucault, ne t'en va pas, etc. »

(**) D'Aubigné.

(***) De Thou, XXIII, LII, LXVI.

(*) De Thou, XXV.

(**) Le Laboureur, passage déjà cité du discours concernant Henri III, imprimé dans les *Mémoires* de l'Estoile.

(***) De Thou, XXXIV et XXXV.

(****) De Thou dit que les gardes massacraient les protestants de quelque distinction, amis des Guises pour la plupart, pendant que les échevins et les officiers des compagnies bourgeoises massacraient et pillaient dans Paris, LXVI.

(*****) Deux signaux successifs étaient convenus : l'un devait être donné par la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, qui sonnait ordinairement à deux heures ; l'autre par l'horloge du Palais, une heure avant le

Digitized by Google

TAVANNES. — Cela est entendu.

LE DUC DE GUISE. — Les colonels des troupes françaises et les commandants des Suisses des cantons catholiques seront au Louvre à minuit.

LA REINE. — L'inquiétude m'a fait descendre ici; je voulais savoir si le roi était seul. Maintenant qu'il va se trouver en compagnie non suspecte, je vous laisse rendre compte de vos dispositions; ces détails me causent une peine extrême, je crains ma faiblesse. Seulement je vous recommande, messieurs, de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté du roi de Navarre, et pour que ma fille, que je viens d'envoyer coucher dans la chambre de son mari, ne se trouve pas dans le sang et le carnage (*).

TAVANNES. — Soyez assurée, madame, que le capitaine des gardes Nancey veillera à leur sûreté (*).

LE DUC DE GUISE. — Pour épargner un tel spectacle à la reine Marguerite, Nancey ordonnera de faire successivement l'appel des gentilshommes du roi de Navarre; on les fera descendre l'un après l'autre, sans bruit, dans la cour, et là seulement ils seront poignardés (**).

LA REINE. — Quelle boucherie!

TAVANNES. — Madame, n'oubliez pas qu'il s'agit de sauver vos fils et vous-même!

(*La reine mère et le duc d'Anjou sortent.*)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LA REINE MÈRE ET LE DUC D'ANJOU.

TAVANNES, *aux personnes qui restent.* — Elle se dédirait volontiers, si on ne lui donnait du courage (***). Si elle eût pu écarter d'elle l'accusation d'avoir été à la tête du complot de l'arquebusade, elle ne se serait jamais décidée à consommer le meurtre de l'amiral et à la proscription de tant d'autres (****). Mais depuis qu'elle a su que l'imprudence et les menaces des huguenots allaient jusques à accuser M. d'Anjou, et que l'arquebuse trouvée en la maison de Chailly était reconnue pour être à un de ses gardes (*****), elle a senti la nécessité de sacrifier ce parti.

SCÈNE V.

LES MÊMES, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU. — Une partie des protes-

---

jour. On verra plus loin comment les heures furent changées. *Mémoires* de Coligny, p. 420, et de Thou, XXXV et XXXIX.

(*) Les *Mémoires* de Marguerite racontent ce qui suit : « Le 23 au soir, étant au coucher de la royne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, la reine ma mère, parlant à quelques uns, m'aperçut, et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je faisois la révérence, ma sœur me prend par le bras et m'arrête, et, se prenant fort à pleurer, me dit : *Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas!* ce qui m'effraya extrêmement. La royne ma mère s'en aperçut, et, appelant ma sœur, se courrouça fort à elle, et lui deffendit de me rien dire. Ma sœur lui dit *qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela; et que sans doute s'ils découvroient quelque chose, ils se vengeroient de moi.* La royne ma mère répond *que s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais, quoi que ce fust, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose.*

« Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit *bonsoir*, sans m'oser dire autre chose; et moi, je m'en allai toute transie et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que je fus dans mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il lui plût me prendre en sa protection, et qu'il me gardât, sans savoir de quoy ni de qui. Sur cela le roy mon mary, qui s'étoit mis au lit, me manda que je m'en allasse (vinsse) coucher : ce que je fis. Et trouvai son lit entouré de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore, car il y avoit fort peu de temps que j'étois mariée. Toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident (la blessure) advenu à M. l'admiral, se resolvans, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roi de M. de Guise; et si on ne la leur faisoit, ils se la feroient eux-mêmes. »

(*) Les *Mémoires* de Marguerite prouvent que Nancey veilla en effet à sa sûreté.

(**) Le commentateur de l'Estoile, t. I, p. 53, aux notes, s'exprime ainsi : « Les gentilshommes et capitaines réunis près du roi de Navarre sont aussi massacrés. On les appeloit, et on les faisoit descendre l'un après l'autre dans la cour, et là on les poignardoit. » De Thou raconte le même fait avec quelques différences, LIX.

(***) Tavannes, LV.

(****) *Idem*, XLVI.

(*****) *Idem*, XLV.

Digitized by Google

tants est furieuse. Le vidame de Chartres, Montgommery, Pardaillan, sont obstinément restés au faubourg Saint-Germain (*) : ils ont été bien aises d'avoir la rivière entre eux et le Louvre. Mais les autres ont pris, comme des moutons, les logis qu'on leur a marqués dans le quartier Saint-Germain l'Auxerrois, tout près du Louvre. L'amiral a éprouvé une satisfaction parfaite en apprenant l'investissement de sa maison par la garde de Cosseins; et le roi de Navarre a rassemblé autour de lui au moins soixante gentishommes de confiance dans son appartement, par le conseil du roi (**).

TAVANNES. — On les trouvera là; cela dispensera de les chercher.

LE DUC D'ANJOU. — Une chose admirable, c'est que c'est la faiblesse et la bienveillance du roi pour les huguenots qui les met sans défense entre nos mains ! Le doigt de la Providence est ici bien marqué.

LE DUC DE GUISE. — Téligny est aussi aveugle que son beau-père; il a constamment repoussé tous les conseils qui les pressaient de quitter Paris.

LE DUC D'ANJOU. — Leur aveuglement est une faveur du ciel envers nous.

LE DUC DE GUISE. — C'est tout simplement une obstination du beau-père et du gendre dans les bons principes de l'art du courtisan : ils savent qu'il ne faut pas s'éloigner de la cour si l'on y veut conserver la faveur. Ceux-ci ne la quitteront qu'en perdant la vie.

TAVANNES. — Le roi de Navarre et le prince de Condé y sont pris aussi (***). Comment le roi ne les tromperait-il pas? il se trompe lui-même : il les croit ses amis, il les traite comme tels. Il n'aurait pas si bien réussi, s'il avait arrêté de longue main un plan de perfidie et de trahison. La feinte du roi Charles n'eût pu être telle que la vérité. Nul conseil de si longue haleine ne se cèle à la cour (****).

LE DUC DE GUISE. — On m'annonce les commandants militaires et les gens de l'hôtel de ville.

(*) De Thou, LXII.

(**) *Mémoires* de Mergey. — *Mémoires* de Marguerite. — De Thou, LIX.

(***) De Thou, XX et XXVII.

(****) Tavannes, copié littéralement, XLI.

LE DUC D'ANJOU. — Puisque M. de Guise doit paraître seul dans cette affaire, comme grand maître du palais, je vais entrer chez le roi et vous annoncer.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LE DUC D'ANJOU; LE PRÉVOT DES MARCHANDS, *accompagné de quelques municipaux et de* MARCEL, *entrent, et se rangent d'un côté; les commandants des Suisses catholiques et quelques colonels de troupes françaises se rangent de l'autre.*

LE DUC DE GUISE, *aux commandants et colonels.* — Messieurs, le roi, informé de la conspiration de Coligny et de son parti contre Sa Majesté et sa famille, a résolu de prévenir leurs attentats. Le temps est venu de punir ce rebelle et d'exterminer ses partisans... Mettez à profit une si belle occasion de terrasser les ennemis du royaume; la victoire est aisée, et il ne tient qu'à vous de vous enrichir à peu de frais, et sans courir aucun risque, d'un butin considérable, et qu'on vous abandonnera comme une récompense due au courage et à la fidélité que vous aurez témoignée dans cette rencontre (*). Vous allez ranger vos troupes sur deux haies, à partir du haut de l'escalier du Louvre jusqu'au logement de l'amiral, et vous envelopperez tout le quartier où ont été logés hier les calvinistes. Vous attendrez là mes ordres sous les armes. — Agissez sans bruit; point de mouvement inutile; profond silence. Vous empêcherez de sortir du Louvre, de la maison de l'amiral, et des maisons voisines. Cosseins, Besme, Sarlabous, Attin et Pétrucci (**), c'est à vous que j'ai réservé l'honneur de frapper l'amiral. Je vous donnerai des ordres particuliers. Vous m'attendrez à la sortie de cette salle. (*Le duc de Guise se tourne vers le prévôt des marchands.*) Vous avez entendu, messieurs, les volontés du roi. Sa Majesté vous

(*) De Thou, XXIX, copie littéraie.

(**) Noms des cinq meurtriers qui entrèrent cuirassés dans la chambre de Coligny pour l'assassiner. Ce fut Besme qui lui porta le coup mortel : ce Besme avait été domestique de la maison de Guise. De Thou, XLV.

Digitized by Google

admet à concourir à l'exécution de son salutaire dessein. Vous enjoindrez aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies, et de se rendre incontinent à l'hôtel de ville, pour y apprendre ce qu'ils auront à faire (*).

LE PRÉVÔT DES MARCHANDS, *avec embarras.* — Monseigneur, une telle exécution nous semble offenser l'humanité, et nos consciences ne nous permettent pas...

TAVANNES, *au prévôt.* — Vous voulez, je pense, juger la justice du roi et méconnaître son autorité? Il vous sied bien de résister à sa volonté !

LE PRÉVÔT DES MARCHANDS, *tremblant.* — Monseigneur, nous ne résistons pas... mais...

TAVANNES. — Mais !... Si vous ne vous employez avec zèle à l'expédition ordonnée pour le salut de l'État, le roi vous fera tous pendre (**).

MARCEL, *à Tavannes.* — Laissez dire, laissez dire. Puisque le roi le veut, vous aurez de nos nouvelles; nous y mettrons si bien les mains, qu'il sera mémoire à jamais de la fête de saint Barthélemy (***).

LE DUC DE GUISE. — C'est bien, M. Marcel; on vous trouve au besoin. Le signal vous sera donné par le tocsin de l'horloge du Palais; vous ordonnerez à vos gens de se mettre au bras gauche une écharpe de toile blanche, pour se reconnaître, et une croix blanche au chapeau; des flambeaux aux fenêtres incontinent, pour empêcher le désordre avant le signal (****).

(*Les municipaux se retirent.*)

SCÈNE VII.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LES MUNICIPAUX, LE ROI, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU. — Sire, tout est prêt, tout est ordonné, sous votre bon plaisir.

LE ROI, *avec inquiétude, à Tavannes.* — N'y aurait-il donc aucun moyen de finir autrement cette affaire ?

(*) De Thou, XXXII.

(**) Ce colloque de Tavannes avec le prévôt des marchands est littéralement extrait de Brantôme.

(***) Brantôme, littéral.

(****) De Thou, copie littérale, XXXV.

LE DUC D'ANJOU, *bas au duc de Guise.* — Il est encore indécis. Heureusement la reine est ici près.

(*Il sort, pour l'appeler.*)

TAVANNES. — Quand vous délibérez, sire, ils agissent; quand vous parlez de les sauver, ils préparent votre fin.

LE ROI. — Mais enfin la paix accordée, jurée (*)! et la religion employée à venger des intérêts bien opposés à ses principes !

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LA REINE *prend le roi à part; les autres personnages s'éloignent. A demi-voix.* — Vous hésitez ! quand tout est prêt, et par votre ordre ! Différez une demi-heure, l'éveil sera répandu parmi tous les protestants. Songez à ce qui peut en arriver ! Après tout, de quoi s'agit-il? de permettre au duc de Guise de venger son père : il paraît seul dans ceci, il prend tout sur lui.

LE ROI. — Et ce massacre général, sera-ce aussi pour venger son père?

LA REINE. — Ce sera une conséquence inévitable... ce sera la haine des catholiques pour les protestants qui aura complété l'événement.

LE ROI. — Et ne voyez-vous pas que Guise s'attache pour jamais les bourgeois et la canaille qu'il va employer, en leur donnant les dépouilles des victimes?

LA REINE, *après avoir regardé si le duc de Guise n'est pas à portée de l'entendre, s'approchant du roi, lui dit à voix basse, mais avec une vive expression :* — Cela peut être; mais tout est armé, rangé sous les ordres du duc de Guise, et plein d'ardeur pour sa personne : si vous ne voulez pas en être, le jeu se fera sans vous (**).

LE ROI. — Sans moi! il oserait ! Qu'il ose !...

LA REINE, *avec un accent encore plus prononcé.* — S'il se fait sans vous, il se fera contre vous. (*Le roi interdit la regarde fixement*

(*) Paroles écrites dans la note marginale de P. Mathieu, dont il a été donné copie plus haut.

(**) Pierre Mathieu, note marginale.

Digitized by Google

et en silence.) Je n'ai plus qu'un mot à vous dire : (*bas*) au moment que je vous parle, il n'est plus possible de contenir les troupes; les corps de garde postés autour du Louvre sont aux prises avec des protestants qui sont venus les insulter (*). (*Le roi fait un mouvement d'effroi. La reine élevant la voix :*) M. de Guise attend votre ordre, sire; n'hésitez pas... donnez-lui l'ordre qu'il attend.

(*Elle fait signe au duc de Guise de s'approcher.*)

LE DUC DE GUISE. — Sire, je me suis dévoué à l'exécution de vos volontés; je n'attends que votre ordre.

LE ROI, *avec frémissement.* — Mon ordre!

LE DUC DE GUISE, *avec fermeté.* — Votre ordre.

LE ROI. — Eh bien!... allez, monsieur, venger votre père (**).

LE DUC DE GUISE. — J'y cours, et le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois vous apprendra bientôt qu'il n'y a plus à reculer (***).

(*Tous les conjurés se retirent avec le duc de Guise.*)

SCÈNE IX ET DERNIÈRE.

LE ROI, LA REINE MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU. — Puisque Guise prend tout sur lui et que nous ne devons point paraître, il est prudent de nous retirer chacun dans notre appartement.

LA REINE. — En effet, si quelque incident, si le tocsin allait pousser les gens de service à entrer dans nos chambres, il faut qu'on nous y trouve comme étrangers à ce qui se passera. (*Au roi.*) Mon fils, vous avez besoin de prendre un peu de repos; séparons-nous.

LE ROI, *comme égaré.* — Oui, séparons-nous, cachons-nous.

LE DUC D'ANJOU. — Et vous, madame, vous êtes accablée... Il est bon...

LA REINE. — Hélas!

(*On entend le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois.*)

LE DUC D'ANJOU. — Voilà le signal!... (*A sa mère et au roi.*) Retirons-nous. Quand nous ne reposerions que deux ou trois heures (*)!...

(*Ils se séparent.*)

(*) De Thou, littéral, XL.

(**) Tavannes: « Il reçoit l'ordre de venger son père; il y court. » LVIII et LIX.

(***) On lit dans la *Vie de Coligny*, p. 420, ce qui suit :

« Le duc de Guise ayant reçu les ordres du roi, disposa ses amis, les Parisiens, et quelques gens de guerre qui étaient à sa dévotion. *L'heure qu'il leur donna fut quand ils entendraient sonner la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, qui sonnait ordinairement à deux heures après minuit, et à qui les autres cloches de Paris devaient répondre.* Mais la reine mère l'ayant fait sonner une heure plus tôt ce jour-là, de peur que le roi, qui paraissait quelquefois se repentir de l'ordre qu'il avait donné, ne rétractât sa parole, Cosseins, averti par le duc de Guise qu'il était temps, frappa à la porte du logis de l'amiral, etc. »

(*) Cette scène est indiquée par le discours de Henri III, XXIV; par Tavanes, LIV et LV; par les actes authentiques du roi, immédiatement après le massacre de Paris. Tavannes dit que le roi à son coucher entretient Pardaillan et la Rochefoucauld de propos joyeux, leur donne congé, *se couche, et se lève soudain.* Le roi avait donc l'intention de se cacher. Il reposa deux ou trois heures, dit Henri III, c'est-à-dire qu'il fut retiré ce temps-là. Enfin, les premières lettres du roi aux provinces, après le massacre, mettent tout sur le compte de Guise. Donc pendant la nuit il dut se tenir renfermé, afin qu'aucun témoin ne pût dire qu'il n'avait pas été étranger à ce qui se passait.

FIN.

Digitized by Google

ÉCRITS JUSTIFICATIFS

DE LA PROSCRIPTION

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

HISTOIRE DE J. A. DE THOU.

EXTRAIT DU LIVRE LII, ÉDITION DE LONDRES, 1734, TOME VI, PAGES 384 A 414.

I. Le vendredi (août 1572), après qu'on eut parlé de beaucoup d'affaires dans le conseil du roi, où était le duc d'Anjou... le roi, suivi de Coligny, alla jouer à la paume auprès du Louvre. Après la partie que le roi avait faite avec Guise et Téligny, Coligny s'en retourna chez lui. Lorsqu'il fut vis-à-vis de la maison de Villemur, marchant fort lentement, parce qu'il lisait un Mémoire qu'on venait par hasard de lui présenter, Maurevel lui tira un coup d'arquebuse d'une fenêtre devant laquelle était un rideau de toile.

II. Le coup blessa Coligny de deux balles, dont l'une lui coupa l'index de la main droite, et l'autre lui fit une grande blessure au bras gauche. Guerchy était à sa droite, et Sorbiers des Pruneaux à sa gauche, qui furent effrayés du coup aussi bien que toute sa suite. Coligny, sans la moindre émotion, leur montra la maison d'où le coup était venu; et aussitôt il manda à Armand de Clermont, seigneur de Piles, et à François de Monins, d'aller trouver le roi de sa part, et de lui dire ce qui venait de lui arriver.

III. Ensuite il fit bander son bras, et s'en alla à pied à son logis, soutenu par ses domestiques... Sur-le-champ on attaque la maison d'où l'on avait tiré, on brise les portes, et l'on trouve dans une chambre basse une servante, un laquais et une arquebuse; la servante et le laquais furent arrêtés. Pour Maurevel, il se sauva par une porte de derrière, monta à cheval, gagna la porte Saint-Antoine, où il trouva un cheval tout frais, et s'enfuit.

IV. Le roi à cette nouvelle s'écria d'un air consterné : « N'aurai-je jamais de repos? Quoi! toujours de nouveaux troubles! » Et ayant jeté sa raquette par terre, il rentra dans le Louvre. Guise sortit du jeu de paume par un autre côté, et se retira...

Le roi de Navarre et le prince de Condé se rendirent bientôt chez lui, et le virent panser.

V. Ambroise Paré ayant été d'avis de lui couper le doigt, parce que la gangrène y était déjà, et ayant essayé de le faire avec des ciseaux mal aiguisés, Coligny sentit une douleur très-vive; mais il ne laissa échapper aucune plainte, quoique le chirurgien eût ouvert et refermé trois fois les ciseaux...

VI. Le roi de Navarre et le prince de Condé vont chez le roi pour se plaindre d'une action si détestable, et ils le prient de trouver bon qu'ils se retirent, puisqu'il n'y a point à Paris de sûreté pour eux ni pour leurs amis. Le roi fut le premier à exagérer l'atrocité du crime, et il leur donna sa foi, avec les plus grands serments qu'il eût jamais faits, qu'il punirait le meurtrier, les auteurs, les fauteurs et les complices du crime, d'une manière dont Coligny et ses amis seraient satisfaits, et qu'il en ferait un exemple à la postérité... que si Coligny avait reçu la blessure, c'était le roi qui l'avait sentie; et il pria les princes de rester pour en être eux-mêmes les témoins.

VII. Catherine, qui était présente, continua sur le même ton : que ce n'était point à Coligny, mais au roi, qu'on avait fait outrage; qu'on pousserait bientôt l'insolence jusqu'à attaquer le roi dans sa maison, si on laissait un pareil attentat impuni... Ces paroles adoucirent le roi de Navarre et le prince de Condé.

VIII. On dépêcha des gens pour courir après le meurtrier, qu'on ne connaissait pas encore. On le fit chercher dans Paris; et afin qu'il ne pût échapper, s'il y était, on ferma toutes les portes, excepté deux qu'on réserva pour l'entrée des vivres; mais le roy y fit mettre des gardes.

... Christophe de Thou et Bernard Prévôt, seigneur de Morsan, présidents du parlement, et Jacques Viole, conseiller, interrogèrent séparément la servante

Digitized by Google

et le laquais arrêtés dans la maison de Villemur.

... Le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces, pour leur faire entendre qu'il détestait cet assassinat.. . et qu'il en ferait un exemple très-sévère.

IX. Les maréchaux de Damville, de Cossé et de Villars vinrent voir Coligny sur le midi... Ils lui dirent qu'ils n'étaient point venus pour l'exhorter à souffrir... avec courage et patience; que tout cela lui était naturel... « Je vous proteste, leur dit Coligny d'un « visage gai, que la mort ne m'effraye point;... mais « je voudrais bien voir le roi avant que de mourir; « j'ai à lui parler de choses qui regardent sa per- « sonne et le salut de son État, que je suis assuré « qu'aucun de vous n'oserait lui dire. » Je vais en avertir Sa Majesté, reprit Damville; et aussitôt il sortit avec Villars et Téligny.

X. Le roi informé par Damville du désir que Coligny avait de lui parler, Sa Majesté y consentit en apparence assez volontiers, et elle vint le voir sur les deux heures après midi, accompagnée de la reine mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon, du cardinal de Bourbon, du duc de Montpensier, du duc de Nevers, des maréchaux de Cossé et de Tavannes, de Villars, Méru et Thoré, frères de Damville, de Nancey et du comte de Rais, qui entrèrent dans la chambre avec le roi. On fit retirer les autres personnes qui y étaient, excepté Téligny et un gentilhomme qui demeura à la porte.

XI. On lit dans quelques Mémoires que Coligny avait dit quelque chose au roi en secret; mais d'autres assurent qu'il ne lui parla point en particulier, et que la reine, qui commençait à se défier du roi, empêcha qu'il ne le fît, de peur qu'il ne gagnât l'esprit de ce prince, et qu'il ne le fît changer de sentiment. Mais voici ce que tout le monde entendit (1). Coligny ayant remercié le roi de sa bonté, Sa Majesté, d'un air triste et rêveur, l'interrogea sur sa santé, lui protesta qu'elle était très-fâchée de cet accident, et lui dit ces mots : « La blessure est pour vous et la douleur est pour moi. Mais je jure (et il y joignit ses imprécations ordinaires) que j'en tirerai une vengeance si terrible que jamais elle ne s'effacera de la mémoire des hommes. »

XII. « Dieu, devant qui je paraîtrai apparemment bientôt, reprit Coligny, m'est témoin que j'ai été toute ma vie très-fidèle et très-attaché à Votre Majesté, et que j'ai toujours souhaité de tout mon cœur que son règne fût tranquille et florissant. Je sais cependant qu'on m'a voulu faire passer pour un traître, un rebelle, un perturbateur du royaume; mais... Dieu jugera entre mes ennemis et moi;... je suis tout prêt de lui rendre compte de la fidélité et du respect que j'ai toujours conservés pour Votre Majesté. Henri, votre père, m'ayant comblé d'honneurs, et Votre Majesté ayant eu la bonté de me conserver mes emplois, la fidélité et le zèle que je dois avoir pour vos intérêts exigent de moi que je vous supplie, avec toute l'instance possible, de ne pas perdre l'occasion présente dont la France peut tirer de grands avantages... Vous avez fait connaître vos dispositions sur la guerre de Flandre ; on peut dire même que vous avez pris des engagements pour l'entreprendre : mais si vous en restez là, et que vous ne poursuiviez pas ce que vous avez commencé, vous exposez le royaume à un péril évident. N'est-ce pas une chose indigne, qu'on ne puisse rien agiter dans votre conseil secret, que le duc d'Albe n'en soit instruit dans le moment (1) ? Quelle honte pour la France, que ce duc ait fait pendre, ou périr par d'autres supplices, plus de trois cents tant gentilshommes que soldats qui furent faits prisonniers à la défaite de Genlis ! Cependant on s'en divertit à la cour, et on en fait des railleries (2). Le troisième chef dont je voulais parler à Votre Majesté est le peu d'égard que l'on a pour votre édit de pacification : vos juges sont les premiers à s'en moquer... Tout nouvellement encore on a maltraité à Troyes des gens de la princesse de Condé : et cette dame ayant, en vertu de l'édit, choisi un village appelé l'Ile pour y faire l'exercice de notre religion, un homme et une nourrice, avec un enfant que l'on y avait portés baptiser, furent tués en s'en retournant chez eux, le 10 du mois de juillet dernier.

XIII. Le roi lui répondit : « Je vous l'ai dit bien des fois, mon père, je connais votre bravoure; je sais jusqu'où va votre fidélité, et votre zèle pour ma gloire :... je vous regarde comme un des plus grands généraux que j'aie dans mon royaume... A l'égard de mon édit, j'ai toujours souhaité et je souhaite encore qu'il soit religieusement observé; j'ai envoyé des commissaires dans toutes les provinces pour y veiller; et je suis prêt à en nommer d'autres, si ceux-là vous sont suspects. »

XIV. Pour finir cet entretien, le roi ajouta : « Je m'aperçois, mon père, que vous parlez avec beaucoup d'action ; je crains que la violence que vous vous faites ne nuise à votre santé, et ne retarde la guérison de votre blessure : j'aurai soin de tout. » Et il lui répéta, en jurant le nom de Dieu : « Je vengerai l'in-

(1) J'ai adopté l'assertion de ceux qui disent que l'amiral eut un entretien secret avec le roi : 1° parce que le récit fait par le duc d'Anjou à Souvrai et à Miron, en Pologne, ne permet pas d'en douter; 2° parce que le discours de Coligny que rapporte M. de Thou, comme on va le voir, renferme des griefs que l'amiral n'a pu articuler à haute voix devant les personnes mêmes qui avaient donné lieu à ses plaintes. On demandera peut-être comment les paroles de Coligny au roi ont été généralement répandues, si elles n'ont été entendues que du roi? On peut répondre qu'elles ont dû être répétées par Coligny à ses amis, ou par Téligny, qui était resté dans sa chambre pendant la visite du roi.

(1) Il n'est nullement probable que Coligny ait parlé ainsi à haute voix en présence des personnes du conseil qui étaient là réunies.

(2) Même observation.

Digitized by Google

suite que vous avez reçue, comme si elle m'était faite à moi-même ; soyez assuré que j'en punirai sévèrement les auteurs. » « Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligny ; les indices sont assez clairs. Mais je suis content, et je remercie très-humblement Votre Majesté de la justice qu'elle a la bonté de promettre. »

XV. Le roi ayant ensuite pris en particulier le gentilhomme qui était à la porte, ordonna qu'on lui apportât la balle dont l'amiral avait été blessé, et il voulut la voir ; elle était de cuivre. Il demanda encore à ce gentilhomme si Coligny avait perdu beaucoup de sang ; s'il s'était plaint lorsqu'on l'avait pansé ; s'il avait jeté des cris. Le gentilhomme ayant répondu que non, le roi loua beaucoup la grandeur d'âme et la fermeté de l'amiral, et ordonna à ce gentilhomme de ne le point quitter.

Voilà ce qui se passa dans la chambre de cet illustre blessé...

XVI. Lorsque le roi fut retourné au Louvre, les seigneurs protestants s'assemblèrent pour délibérer sur la conjoncture présente. Jean de Ferrières, vidame de Chartres, dit au roi de Navarre et au prince de Condé que la blessure de l'amiral était le premier acte de la tragédie, qui finirait apparemment par le meurtre général de tous ses amis ; que son avis, par conséquent, était qu'on sortît à l'instant même de la ville ; et, pour appuyer son sentiment, il allégua divers indices et diverses preuves qu'il tira des bruits qui avaient couru...

XVII. Le jour suivant, Coligny envoya Cornaton au roi et au duc d'Anjou pour les supplier, au nom de tous les protestants, de vouloir bien donner quelques troupes pour garder sa maison, parce qu'ils avaient des avis certains que soixante mille Parisiens, c'est-à-dire soixante mille ennemis jurés de l'amiral et de tous ceux qui lui étaient attachés, commençaient à se mutiner et à prendre les armes ; que s'il arrivait quelque émotion, la garde du roi pourrait tenir en respect les séditieux. Le roi et le duc d'Anjou accordèrent très-gracieusement ce qu'on leur demandait ; et Cosseins, colonel des gardes françaises, eut ordre de prendre quelques soldats de son régiment, et de demeurer sous les armes à la porte de Coligny.

XVIII. Pour ôter tout soupçon, on y joignit quelques suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre. Pour plus grande sûreté encore, le roi ordonna que les seigneurs protestants qui étaient à Paris allassent se loger aux environs de l'amiral. Sur-le-champ l'ordre fut donné aux maréchaux des logis de leur marquer des maisons dans ce canton, et tout le monde entendit le roi qui disait à un des colonels qui étaient là présents, qu'il le chargeait d'empêcher aucun catholique d'approcher de ce quartier ; qu'il fît main basse sur tous ceux qui oseraient s'y présenter. Sur cela, on chargea des officiers de ville de faire la visite partout, de prendre la liste des protestants, et de les exhorter à aller loger auprès de l'amiral ; que le roi le désirait ainsi.

XIX. Ces mesures de la part de la cour, jointes aux bruits qui couraient, suffisaient, ce me semble, pour réveiller les protestants, s'ils n'avaient pas été aveuglés. Mais le roi se contrefit si bien jusqu'au bout, que jamais l'amiral ni Téligny ne purent se persuader qu'il fût capable d'un si horrible dessein (1).

XX. Cependant on tint encore là-dessus un conseil chez l'amiral, dans la chambre de Cornaton : et le vidame de Chartres persista dans l'avis qu'il avait déjà donné, de sortir de Paris sur-le-champ, et d'emmener Coligny, qui était un peu mieux ce jour-là, malgré le danger qu'il y aurait à le transporter. Téligny soutint, au contraire, qu'il fallait demeurer ; et son sentiment l'emporta, parce que le roi de Navarre et le prince de Condé furent du même avis. Pouvait-on, disaient-ils, prendre ce parti sans outrager le roi, qui leur témoignait tant d'amitié ? On soupçonna un des assistants d'avoir été sur-le-champ rendre compte au roi de ce qui se passait. (C'était Bayancourt, seigneur de Bouchavanes, fort connu de la reine.)

XXI. En effet, il alla en diligence aux Tuileries, où tous ceux qui étaient du secret tenaient conseil, sous prétexte de promenade, et ce fut là qu'on prit les dernières mesures pour l'exécution de ce complot ; le roi y était avec la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Birague, Tavannes et le comte de Rais.

XXII. On y supposa que Coligny était la source des maux qui affligeaient la France ; que le dessein d'y remédier par la mort d'un seul homme n'ayant pas réussi, puisque les médecins garantissaient la guérison, il n'y avait plus d'autre parti à prendre que d'exterminer ceux qui lui étaient attachés... Que ne ferait pas, à la tête de son parti, après une injure si sanglante, celui qui avait si longtemps fait la guerre au roi, et ravagé le royaume dans un temps où il n'avait aucun sujet de se plaindre ? Qu'au sortir de Paris, semblable à un lion échappé de sa loge, il exterminerait indistinctement tout ce qui se présenterait devant lui ; que comme on ne pouvait envisager ces maux sans frémir, il n'y avait qu'à laisser agir la populace, assez animée d'elle-même (2).

XXIII. Que, quand la chose serait faite, on ne manquerait pas de prétextes pour la colorer ; qu'on en rejetterait la faute sur les Guises, qui se chargeraient volontiers de cette haine. En conséquence, le massacre de tous les protestants fut résolu ; et la reine se rendit aisément à une décision si conforme à ses vues et à ses maximes.

XXIV. On mit en délibération si l'on excepterait le roi de Navarre et le prince de Condé. A l'égard du roi

(1) Le roi était de bonne foi, Tavannes le dit et le prouve ; Marguerite, sœur du roi, l'affirme ; enfin le discours du duc d'Anjou à Souvrai et à Miron ne laisse aucun doute à cet égard. Il faut remarquer à cette occasion que le discours du duc d'Anjou n'était pas connu quand de Thou écrivait.

(2) Pierre Mathieu et Tavannes.

Digitized by Google

de Navarre, tout le monde fut de cet avis : la dignité royale, disait-on, et l'alliance qu'il venait de contracter avec le roi, demandaient qu'on en usât ainsi... Tout ce qu'on pourrait dire pour en charger les Guises ne laverait jamais le roi. Il y eut plus de difficultés pour le prince de Condé : son rang, sa dignité, et l'autorité du duc de Nevers, qui se rendit garant de sa fidélité et de sa soumission, lui sauvèrent la vie.

XXV. Au sortir de ce conseil, le duc d'Anjou et le bâtard d'Angoulême, allant en carrosse par la ville, font courir le bruit que le roi avait envoyé ordre au duc de Montmorency de venir à Paris avec un corps de cavalerie.

XXVI. « Dans le même temps, on arrête un homme soupçonné de meurtre, qui s'avoue domestique de MM. de Guise. Au bruit qui s'en répand, les ducs de Guise et d'Aumale, et quelques autres de leurs parents, vont trouver le roi pour se justifier, et se plaignent qu'ils sont accablés par le crédit de leurs ennemis; que les juges sont toujours disposés à écouter toutes les calomnies qu'on répand contre eux, et que leur innocence n'empêche point qu'on ne les attaque; qu'ils s'aperçoivent de jour en jour qu'ils ont encouru la disgrâce du roi, sans qu'ils en puissent deviner la cause; qu'ils ont dissimulé toutes ces injures, dans l'espérance que le temps, cet excellent maître de la vérité, détrompera le roi de la mauvaise opinion qu'il a conçue d'eux; mais qu'ils voient bien qu'il ne reste aucune ressource à leur innocence : qu'ainsi ils sont forcés, malgré eux, de supplier le roi qu'il leur permette de se retirer... Le roi leur répondit assez froidement; ce qui acheva de persuader les protestants que ce prince n'aimait pas les Guises.

XXVII. Sur cela, Sa Majesté avertit le roi de Navarre qu'il était à propos qu'il fît venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens à lui, sur lesquels il pouvait compter, afin de s'en servir pour arrêter l'insolence et l'impétuosité des Guises, qui, dans l'agitation violente où étaient les esprits, pouvaient, à l'aide de la populace, entreprendre quelque mauvais coup... Le roi de Navarre sut très-bon gré au roi de cet avis, et il fit venir des gens dont il connaissait la bravoure, pour rester auprès de lui pendant la nuit.

XXVIII. Quelques personnes attentives ayant remarqué que les rues et les environs du Louvre étaient pleins de gens en armes qui allaient et venaient; que le peuple était dans l'agitation et le mouvement, et qu'on entendait des menaces de tous côtés, jugèrent que tout se préparait à une émotion, et ils en donnèrent avis à Sa Majesté. « Coligny n'a rien à craindre, répondit le roi; qu'il demeure tranquille; rien ne se fait que par mes ordres; il s'agit de calmer une populace que les Guises veulent mettre en mouvement. »

XXIX. Dans le même temps, on vint avertir Téligny que l'on avait vu des crocheteurs chargés d'armes, que l'on faisait entrer dans le Louvre. Mais il méprisa cet avis, en disant : « L'on a grand tort de chercher à multiplier les sujets de défiance dans les tristes circonstances où nous nous trouvons. Qu'on ne parle de rien à l'amiral : ces armes sont destinées pour attaquer, par divertissement, un fort que l'on a construit dans le Louvre. »

Il semblait que par ce mépris à contre-temps des sages avis qu'on lui donnait, et des périls dont son parti était menacé, il eût voulu faire parade de prudence et de modération.

XXX. Guise, qui avait été chargé en chef de l'exécution, fit venir, fort avant dans la nuit, les commandants des Suisses des cinq cantons catholiques, et quelques colonels des troupes françaises; et après leur avoir déclaré les ordres du roi : « Le temps est venu, ajouta-t-il, de punir ce rebelle haï de Dieu et des hommes, et d'exterminer tous ses partisans : la bête est dans les toiles, ne la laissons pas échapper. Songez à mettre à profit une si belle occasion de terrasser les ennemis du royaume. La gloire des succès remportés dans les guerres passées, qui ont coûté tant de sang aux fidèles sujets du roi, n'est rien en comparaison de celle que vous pouvez acquérir aujourd'hui. »

XXXI. Après ce discours, il plaça les Suisses et quelques compagnies françaises autour du Louvre, avec ordre de ne laisser sortir aucun des domestiques du roi de Navarre et du prince de Condé. Cosseins, qui gardait la maison de Téligny, eut ordre aussi de n'en laisser sortir aucun, et de se servir, pour l'empêcher, des arquebusiers que l'on avait postés dans toutes les maisons du voisinage.

XXXII. Après que Guise eut disposé les troupes étrangères, il fit venir Jean Charon, président de la cour des aides, qui avait enfin obtenu la charge de prévôt des marchands, qu'il avait longtemps sollicitée en vain; il lui ordonna d'enjoindre aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies, et de se rendre, sur le minuit, à l'hôtel de ville, pour y apprendre ce qu'ils auraient à faire.

XXXIII. Quoique Marcel ne fût plus en place, on savait néanmoins qu'il était en quelque considération chez la reine par les services secrets qu'il lui avait rendus, ce qui lui donnait encore de l'autorité dans le corps de ville; ainsi on lui fit dire aussi de se rendre à l'hôtel de ville. Comme on le voyait souvent au Louvre, on s'était persuadé qu'il avait une sorte de faveur auprès du roi et de la reine; et il n'en fallut pas davantage pour lui gagner la confiance et l'amitié de la populace.

XXXIV. Et ce fut lui qui leur déclara, de la part du roi, que Sa Majesté leur permettait de prendre les armes; que son intention était que l'on exterminât Coligny et tout son parti; qu'ils prissent garde qu'il n'échappât aucun de ces impies, et qu'on ne les cachât dans les maisons; que le roi le voulait ainsi, et qu'il donnerait ordre que toutes les villes du royaume suivissent l'exemple de la capitale.

XXXV. On leur dit que, pour donner le signal, on sonnerait le tocsin avec la cloche de l'horloge du Palais; et que, pour se reconnaître les uns et les autres,

Digitized by Google

ils porteraient une écharpe de toile blanche au bras gauche, et une croix blanche à leur chapeau; qu'ils vinssent donc bien armés et résolus à bien faire. On ajouta que, pour empêcher qu'il n'arrivât quelque désordre avant le signal, il fallait mettre des flambeaux à toutes les fenêtres.

XXXVI. Les ordres et les avis de Marcel furent reçus avec joie par les échevins, les capitaines des quartiers, dizeniers, et par tous les autres officiers de ville, qui se préparèrent tous à cette expédition avec autant de silence que l'état présent des choses le pouvait permettre; et ils disposèrent des corps de garde pour toutes les places et les carrefours; mais d'abord on les cacha dans les maisons voisines de leurs postes.

XXXVII. D'un autre côté, Guise et le bâtard d'Angoulême n'oubliaient rien pour que l'affaire réussît comme ils le voulaient.

XXXVIII. Sur le minuit, la reine s'imaginant qu'elle avait laissé le roi dans une espèce d'incertitude à la vue d'une action si noire et si atroce, et craignant qu'il ne changeât, descendit chez lui. Le duc d'Anjou, Nevers, Birague, Tavannes et le comte de Rais, de concert avec elle, s'y rendirent aussitôt; et Guise vint les y joindre un moment après.

XXXIX. On dit que la reine, après une assez longue conférence avec le roi, trouvant encore ce prince irrésolu, lui représenta que ces incertitudes allaient faire perdre l'occasion que Dieu lui présentait de triompher de ses ennemis. Ce prince féroce et accoutumé à verser le sang, regardant ce discours comme un reproche de lâcheté, prend feu tout d'un coup, et ordonne qu'on commence. La reine saisissant ce mot, et craignant que la colère du roi ne se ralentît si l'on attendait davantage, fait donner à l'heure même le signal, qui ne devait se donner qu'une heure avant le jour; et, au lieu de la cloche du Palais, elle ordonne qu'on sonne le tocsin à Saint-Germain l'Auxerrois, qui était plus près.

XL. Il y avait déjà longtemps que les soldats qu'on avait postés dans les rues étaient comme en bataille, attendant impatiemment le coup du signal. Le bruit et le fracas qui s'excitent subitement, réveillent les protestants qui s'étaient venus loger dans le voisinage par ordre du roi. Ils sortent de leurs maisons, et vont du côté du Louvre où le gros se rassemblait. En chemin, ils demandent pourquoi tant de flambeaux et de gens armés? On leur répond qu'on se prépare à un combat pour le divertissement de la cour, et que la curiosité du spectacle est cause de tout ce concours. Comme ils ne laissaient pas d'avancer, les corps de garde postés autour du Louvre les repoussent durement, les accablent d'injures, et enfin en viennent aux coups. Ce fut un Gascon qui commença; et dès qu'il en eut frappé un, on tomba indistinctement sur tous ces infortunés.

XLI. La reine, impatiente de voir l'affaire engagée, saisit l'occasion de cette attaque, et vient dire au roi qu'il n'est plus possible de contenir les troupes; qu'il est temps de faire donner le signal au Louvre; qu'en tardant davantage, il est à craindre que la confusion ne se mette dans la ville, et que l'événement ne réponde mal à son attente. Là-dessus le roi fit sonner le tocsin à Saint-Germain (1): c'était le 24 du mois d'août, jour de la fête de saint Barthélemy, qui tombait cette année au dimanche.

XLII. Aussitôt les ducs de Guise et d'Aumale et le bâtard d'Angoulême s'avancent vers la maison de Coligny, gardée par Cosseins. Coligny s'étant réveillé au bruit, jugea qu'il y avait quelque émeute; mais il ne craignait rien de la part du roi, soit que de lui-même il comptât sur les assurances que ce prince lui avait données, soit que ce sentiment lui eût été inspiré par Téligny son gendre. Il crut bien qu'il viendrait quelque populace ameutée par les Guises, mais que sitôt qu'elle verrait les gardes sous la conduite de Cosseins se mettre en devoir de le défendre lui et ses gens, elle se dissiperait à l'instant.

XLIII. Cependant le désordre augmente, il entend tirer un coup d'arquebuse dans sa cour. Jugeant alors sainement de toute cette affaire, mais trop tard pour pouvoir se soustraire aux meurtriers, il sort de son lit, met sa robe de chambre, et se tient debout appuyé contre la muraille pour faire sa prière.

XLIV. Cosseins avait ordonné de la part du roi à Labonne, qui avait les clefs de la maison, d'ouvrir la porte; cet officier, qui n'avait aucun soupçon, l'ouvrit sur-le-champ, et fut, un moment après, poignardé par les soldats qui entrèrent avec Cosseins.

Les Suisses qui étaient dans la cour, effrayés de cet assassinat, gagnent la porte de l'escalier, la ferment sur eux, et la barricadent avec des coffres, des tables et d'autres meubles; et dans ce premier choc il n'y eut qu'un Suisse de tué, d'un coup d'arquebuse tiré par un des soldats de Cosseins.

XLV. Mais lorsqu'on eut brisé la porte, Cosseins, Attin et Corboran de Cardillac de Sarlabous, colonels des troupes françaises, avec Petrucci, Siénois, et Besme, Allemand, qui avait été domestique dans la maison de Guise, tous armés de cuirasses, montèrent à la chambre de Coligny. Guise était demeuré dans la cour avec quelques seigneurs et le reste de sa suite.

XLVI. Pendant ce tumulte, Coligny faisait ses prières, qu'il récitait avec le ministre Merlin. Dès qu'il les eut achevées, adressant la parole à ceux qui étaient auprès de lui, c'est-à-dire à ses chirurgiens et à quelques-uns de ses gens, et les regardant d'un visage

(1) Ceci ne s'accorde pas avec le n° 39; ici c'est le roi qui fait donner le signal, plus haut c'est la reine mère; ici c'est une rixe engagée entre les protestants et la garde du Louvre qui détermine à hâter le signal, plus haut c'est un mouvement d'amour-propre blessé qui excite le roi; ici la reine est amenée près du roi par le danger où cette rixe met les conjurés, plus haut c'est l'inquiétude que la reine a conçue de l'irrésolution du roi : je tiens la dernière version comme la plus naturelle.

Digitized by Google

tranquille et assuré, leur dit : « Sauvez-vous promptement, mes amis, de peur que vous ne vous trouviez enveloppés dans mon malheur... » Aussitôt ils se sauvèrent, les uns dans les chambres d'en haut, les autres sur les tuiles.

XLVII. Pendant ce temps-là, les conjurés brisent les portes de l'appartement, et se jettent dans la chambre de Coligny. Besme, l'épée à la main, voit l'amiral derrière la porte, et lui dit : « Est-ce toi qui es Coligny? » « C'est moi-même, » répond ce seigneur d'un air tranquille... Besme lui enfonce son épée dans le corps, la retire pour lui en donner à travers le visage, et le défigure entièrement; il redouble encore ses coups, et le jette mort par terre... Attin, un des meurtriers... n'avait jamais vu d'homme envisager le péril avec tant de fermeté, ni souffrir la mort si constamment.

XLVIII. Guise, qui était demeuré dans la cour, demanda à Besme si l'affaire était finie. Besme répondit qu'oui. « M. d'Angoulême, reprit Guise, ne le croira point s'il ne le voit à ses pieds. » En même temps on le jeta par la fenêtre. Le bâtard, comptant à peine sur ses propres yeux, essuie avec un linge le sang dont son visage était couvert; et, après s'être bien assuré que celui qu'il voyait était Coligny, on prétend qu'il s'oublia jusqu'à donner plusieurs coups de pieds à son cadavre.

XLIX. Pour lors il (1) sort avec tout son cortége en disant : « Allons, camarades, continuons notre ouvrage, le roi l'ordonne! » Ce qu'il répéta plusieurs fois.

L. La cloche de l'horloge du Palais ayant sonné dans le moment, on cria *Aux armes!* de tous côtés; et à l'instant la populace accourut à la maison de Coligny. Après avoir fait mille indignités à son corps, elle le jette dans une écurie voisine et lui coupe la tête, qu'on eut soin d'envoyer à Rome. Ces forcenés exercent leur fureur sur ses mains, ses pieds, et les parties que la pudeur nous empêche de nommer, et traînent le tronc par les rues jusqu'au bord de la rivière; traitement qu'il semblait avoir prédit quelque temps auparavant sans y penser. Comme des enfants se disposaient à le jeter dans le courant, on le retira pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses avec des chaînes de fer...

LI. Après le massacre de tous ceux que l'on trouva dans la maison de Coligny, ou que l'on put tirer des endroits où ils s'étaient cachés, le soldat se met à piller, casse les coffres, prend l'argent et tout ce qui se rencontre de plus précieux...

LII. Nevers, Tavannes et Montpensier même, par la haine qu'ils portaient aux protestants, courent par la ville l'épée à la main, pour animer le peuple déjà disposé par lui-même à ne point faire de quartier. Ils publient que Coligny et ses amis avaient conjuré contre le roi et ses frères, contre la reine et le roi de Navarre;... qu'ils n'épargnassent point le sang de ces impies, ennemis jurés du roi et de la patrie; qu'*ils s'emparassent de leurs biens comme d'un butin qui leur appartenait légitimement*...

LIII. La bride ainsi lâchée à la fureur, chacun poursuit son ennemi et son rival; plusieurs, avides de butin, entrent de force dans les maisons, et tous tuent pêle-mêle ce qui s'oppose à leur dessein.

LIV. Le comte de la Rochefoucauld éprouva le même sort que Coligny...

LV. Téligny, gendre de Coligny, s'était sauvé sur les tuiles et avait échappé aux poursuites d'une partie de ces furieux, lorsque les gardes du duc d'Anjou l'aperçurent enfin, et l'égorgèrent.

LVI. Antoine de Clermont, marquis de Renel,... Antoine Marafin de Guerchy, très-brave officier,... Baudiné, Puviant et Berny, furent assassinés par les soldats de la garde du roi, aussi bien que Charles de Quellene, baron du Pont, en Bretagne.

LVII. A mesure qu'on massacrait ces malheureux, on jetait leurs corps devant le château, sous les yeux du roi, de la reine et de toute la cour; et les dames venaient en foule, avec encore plus d'impudence que de curiosité, considérer ces cadavres nus, sans qu'il parût qu'un si horrible spectacle leur fît la moindre peine.

LVIII. Charles de Beaumanoir de Lavardin fut poignardé et jeté dans la rivière, de dessus le pont des Moulins.

De Brion, gentilhomme de bonne maison, gouverneur du marquis de Conti, fut tué entre les bras de ce jeune prince, qui fit tout ce qu'il put pour lui sauver la vie. Mais jamais spectacle ne fut plus digne de pitié que celui du meurtre de François Nompar de Caumont, logé près du Louvre.

LIX. On n'épargna pas même ceux que le roi de Navarre avait fait entrer au Louvre; car le roi, qui avait conseillé à ce prince de les retirer, leur fit dire de sortir de l'appartement de leur maître, et de descendre dans la cour. Ils n'y furent pas plutôt qu'on leur ôta leurs épées, et qu'on les chassa du château. On en poignarda une partie dès le vestibule; on mena le reste un peu plus loin, où on les massacra tous, entre autres Pardaillan, Saint-Martin, Bourses et Armand de Clermont, seigneur de Piles, illustre par la belle défense qu'il fit au siége de Saint-Jean d'Angely...

LX. De Leyran fort blessé s'échappa des mains des meurtriers, gagna la chambre de la reine de Navarre, et se cacha sous son lit, ce qui lui sauva la vie : car les médecins du roi le traitèrent avec grand soin, à la recommandation de cette princesse. Beauvoir, qui avait été gouverneur du roi de Navarre, et qui depuis longtemps était malade de la goutte, fut tué dans son lit...

LXI. Après tous ces meurtres, le roi fit venir le roi de Navarre et le prince de Condé, à qui il dit que... c'était par son ordre qu'on avait tué Coligny, le chef de tous les troubles, et qu'on traitait de même dans

(1) Est-ce d'Angoulême ou Guise?

Digitized by Google

toute la ville les scélérats et les impies infectés des mêmes erreurs que lui; qu'il n'ignorait pas combien ils lui avaient fait de mal l'un et l'autre en se mettant à la tête des rebelles et en lui faisant la guerre; qu'il avait de bonnes raisons pour se venger de l'outrage qu'il avait reçu d'eux, et que l'occasion ne pouvait être plus favorable: mais qu'il voulait bien, en faveur de la parenté et de l'alliance, et en considération de leur jeunesse, oublier le passé, et croire que leurs entreprises contre le bien du royaume venaient moins de leurs mouvements que des conseils de Coligny et de ses partisans, qui en étaient déjà punis, ou qui le seraient bientôt, comme leur crime le méritait; que leur faute demeurerait ensevelie dans un éternel oubli, pourvu que de leur côté ils voulussent la réparer par une fidélité sincère et par une soumission telle qu'ils la lui devaient; que pour cet effet il fallait abjurer la doctrine profane qu'ils avaient embrassée, et revenir de bonne foi à la religion catholique et romaine;... que c'était à eux à voir s'ils voulaient accepter ces conditions, sans quoi ils pouvaient s'assurer qu'on leur ferait le même traitement qu'on venait d'exercer sur tant d'autres.

Le roi de Navarre le pria humblement de ne point faire de violence à leurs corps ni à leurs consciences; que, dans tout le reste, ils ne manqueraient jamais à la fidélité qu'ils lui devaient... Condé ajouta... que la religion ne se commandait point; que sa tête et ses biens étaient entre les mains du roi, et qu'il en pouvait disposer;... que pour sa religion il ne la tenait que de Dieu, et n'en devait rendre compte qu'à lui... Le roi, vivement piqué de cette réponse, le traita d'opiniâtre, de séditieux, de rebelle et de fils rebelle, et lui déclara que si, dans trois jours, il ne sortait de son obstination, il lui en coûterait la tête.

LXII. Il était resté au faubourg Saint-Germain plusieurs protestants à qui l'on n'avait pu persuader d'aller passer la nuit dans la ville: Jean de Rohan de Frontenay, Godefroi de Caumont, le vidame de Chartres, Gabriel de Montgommery, Jean Lafin, seigneur de Beauvais, Ségur, Pardaillan, et quelques autres. On avait chargé Laurent de Maugiron du massacre de ces seigneurs, et l'on avait ordonné à Marcel de lui envoyer pour cet effet mille hommes des compagnies bourgeoises; mais il exécuta cet ordre assez négligemment.

LXIII. Cependant on vint donner avis à Montgommery que toute la ville était en mouvement, et que le peuple se disposait à prendre les armes; il le fait savoir au vidame et à tous les autres. S'étant assemblés pour délibérer sur le parti qu'ils prendront, ils ne savent à quoi se déterminer, parce que la plupart, comptant sur la parole du roi, se persuadent que ce tumulte vient des Guises, à qui l'insolence d'un peuple séditieux donne la hardiesse de tout entreprendre: ainsi plusieurs sont d'avis d'aller trouver le roi, et de lui offrir leurs services pour repousser la populace mutinée. Quoique les plus sages ne doutassent point que tout ne se fît par ordre du roi, cependant on passa quelques heures dans cette irrésolution; et il aurait été facile aux conjurés de les accabler pendant qu'ils étaient assemblés, sans un contre-temps qui les sauva.

LXIV. Car Maugiron ayant attendu longtemps les Parisiens que Guise lui avait promis, mais qu'il ne put envoyer parce qu'ils s'étaient dispersés pour piller, ce dernier, ennuyé de tant de longueurs, fait venir des soldats des gardes, leur ordonne de passer la rivière en bateaux, et prend le parti d'aller lui-même au faubourg. Lorsqu'il fut à la porte de la ville, on reconnut que les clefs qu'on avait apportées n'étaient pas celles dont on avait besoin.

LXV. Pendant qu'on va les chercher, le jour qui commence à paraître fait apercevoir les Suisses et les gardes françaises qui traversent la rivière; on entend en même temps un coup de canon du côté du Louvre, tiré par ordre du roi, à ce qu'on croit. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les seigneurs protestants à prendre le parti de la fuite, et ils étaient déjà loin lorsque les troupes furent passées. Guise poursuivit Montgommery et ceux qui l'accompagnaient jusqu'à Mortfort-l'Amaury, sans pouvoir l'atteindre; il chargea Saint-Léger, qu'il trouva dans cette petite ville, de prendre des chevaux frais et de continuer à les suivre; il envoya encore des gens à Houdan et à Dreux pour les arrêter s'ils y passaient; mais ils ne purent les joindre...

LXVI. Guise, avec le duc d'Aumale et le bâtard d'Angoulême, revint pendant ce temps-là à Paris, où les gardes massacraient les protestants de quelque distinction, leurs amis pour la plupart, ou du moins de leur connaissance, pendant que la populace, conduite par les échevins et par les officiers des compagnies bourgeoises, exerçait toute sorte de barbaries contre leurs concitoyens. La ville n'était plus qu'un spectacle d'horreurs et de carnage...

LXVII. La fureur du peuple enveloppa dans le malheur des protestants des gens qui ne l'avaient jamais été... Pierre Salsède, Espagnol... quoiqu'il ne fût pas protestant...

LXVIII. Il y eut même des seigneurs catholiques qui coururent grand risque, entre autres Thoré, qui avertit Coligny qu'on ne pouvait pas confier la garde de sa personne à un plus dangereux homme que Cosseins; que c'était donner la brebis à garder au loup, et qu'il pouvait compter qu'il n'avait pas de plus cruel ennemi.

LXIX. Le maréchal de Cossé fut aussi en danger, parce qu'il était ami des Montmorencys, et qu'il n'était pas du parti des Guises...

LXX. Il y eut quelques protestants de nom qui échappèrent par un bonheur extraordinaire, entre autres Jean de Saint-Chaumont, seigneur de Saint-Romain, Cugy, et le jeune Briquemaut. Jacques de Crussol d'Acier fut épargné par ordre de la reine, à la considération d'Antoine de Crussol, duc d'Usez, son frère. Ce furent les Guises qui le sauvèrent avec quelques autres gentilshommes, à dessein, à ce qu'on

Digitized by Google

disait, de faire retomber sur le roi et sur la fureur populaire toute l'horreur de cet indigne massacre, et de faire croire qu'à leur égard ils n'en voulaient qu'au seul Coligny, l'ennemi particulier de leur maison; d'ailleurs ils étaient bien aises de se faire par là des créatures, et ils y réussirent en effet...

LXXI. Il y eut environ deux mille hommes de tués le premier jour. Sur le soir, le roi fit crier par toute la ville que chacun eût à rentrer dans sa maison, sous peine de mort contre les contrevenants, et qu'il n'y eût que les gardes et les officiers de la ville avec leurs archers à cheval qui pussent marcher par les rues. On croyait que cette précaution ferait cesser les meurtres et les pillages; mais ils recommencèrent la nuit d'après, et continuèrent les jours suivants avec la même fureur.

LXXII. Le roi, voulant faire retomber sur les Guises toute la haine de cette horrible boucherie, écrivit le jour même, à tous les gouverneurs de province, que le désordre avait commencé sans qu'il y eût aucune part et sans qu'il en eût rien su auparavant; mais que les Guises, informés que les amis et les parents de Coligny, qu'il appelait toujours son cousin, se préparaient à venger la blessure de cet amiral, avaient fait armer, outre leurs gentilshommes, un si grand nombre de Parisiens, qu'ils avaient renversé la garde qu'il avait donnée à Coligny, et qu'ils avaient massacré ce grand homme avec tout ce qu'ils avaient pu trouver de ses partisans; que cet exemple s'était communiqué à toute la ville avec tant de rapidité et de fureur, qu'il avait été impossible d'y remédier aussitôt qu'on l'aurait voulu; qu'enfin la sédition causée par l'inimitié particulière de ces deux familles était apaisée; et que, comme elle était arrivée contre sa volonté, ils eussent soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venait de se passer ne donnait aucune atteinte au dernier édit de pacification; qu'il ordonnait donc de nouveau qu'on l'observât religieusement par tout le royaume, et qu'il enjoignait à tous les gouverneurs des villes d'empêcher qu'on en vînt aux armes les uns contre les autres: qu'il voulait que chacun demeurât en repos tant dans les villes qu'à la campagne, sous peine de la vie contre ceux qui n'obéiraient pas.

A la fin de la lettre, il y avait ces mots: « Je suis « avec le roi de Navarre, mon frère, et avec mon cou- « sin le prince de Condé; s'ils courent quelque ris- « que, je suis résolu de le partager avec eux. »

LXXIII. La reine écrivit sur le même ton, non-seulement en France, mais aux d[illegible] des Suisses; et on envoya de pareilles lettres en [illegible] et en Allemagne.

Le lendemain on continua de tuer et de piller.

MÉMOIRES DE GASPARD DE TAVANNES.

EXTRAIT DE LA COLLECTION DES MÉMOIRES PARTICULIERS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, T. XXVII, CHAP. XXVII, PAGE 239 ET SUIVANTES.

CHAPITRE XXVII.

Les avis du sieur de Tavannes irritent l'amiral. — Les calvinistes français sont assiégés dans Mons. — Défaite de Genlis. — Nouveaux avis du duc d'Anjou et du sieur de Tavannes contre la guerre de Flandre. — Projet pour faire élire le duc d'Anjou roi de Pologne. — L'amiral s'empare de l'esprit du roi. — Conférence de ce prince avec la reine sa mère à Montpipeau. — On l'inquiète, on excite sa colère. — Mort de l'amiral résolue. — Noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. — L'amiral blessé grièvement par Maurevert. — Le roi promet justice. — Son conseil s'assemble. — La perte des huguenots est arrêtée. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Description de ce massacre et de ses suites.

I. Cest advis du sieur mareschal de Tavannes (contre le projet de Coligny de porter la guerre en Flandre), appreuvé des non-passionnez, n'estoit agréable au roy, qui estoit enclin à la guerre, joinct à la vacillation de la reyne, possédée d'espérance, de timidité, et de sa fille, qui devoit estre reyne de Navarre, de la terreur d'une guerre estrangère, et du désir de l'avancement de Strosse et de ses parents; cela embrouille toutes résolutions.

II. L'admiral, entre espoir et désespoir, violentoit les conseils, sans considérer que c'est un mauvais moyen de faire craindre son maistre, avec lequel il tient des colloques secrets.

III. Offre dix mille hommes, ce que le roy ayant dict au sieur de Tavannes, il respond: « Sire, celuy de vos subjets qui vous porte telles parolles, vous luy devez faire trancher la teste. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous? c'est signe qu'il les a gagnez et corrompus, et est chef de party à vostre préjudice; il a rendu ces dix mille vos subjets à luy, pour s'en ayder à un besoin contre vous. »

IV. Le roy passionné et aveuglé le redit à l'admiral, tournant sa générosité en imprudence, suivant laquelle il croyoit que MM. de Retz et le secrétaire de Sauve ne révéleroient ses conseils à la reyne, sans considérer qu'elle avoit pourveu à ses desseins, luy ayant dès son enfance donné ses créatures: elle dissimule, feint de ne savoir les conseils secrets de son fils tant qu'elle fust résolue.

V. L'ambassadeur d'Espagne insistoit sur la révocation du voyage de Strosse, qui estoit à Bourdeaux avec 8,000 hommes, tous préparatifs maritimes soupçonnez des Espagnols; divers bruits courent de cest embarquement, en effet préparé pour la Flandre, non pour le Pérou, et moins pour la Rochelle, encore qu'aucuns huguenots, qui ont survescu l'admiral, l'ayent creu.

Digitized by Google

VI. Il n'y avoit résolution de la Saint-Barthélemy, que celle que l'admiral et ses adhérents par imprudence firent naistre.

VII. Ceste entreprise de Strosse faisoit désirer à la reyne la guerre d'Espagne, par lettres qu'elle recevoit de luy. C'est assez rompre un voyage que le retarder; la saison fort advancée en juillet rend le voyage douteux : joint que l'ambassadeur d'Espagne demande congé, s'il n'est rompu.

VIII. Le conseil assemblé, le sieur de Tavannes donne cest advis.

(*Suit l'avis de M. de Tavannes. Il conclut :*)

« ... Que toutes les navires et l'équipage de ceste armée de M. de Strosse doivent estre conservez, et les munitions renouvelées, s'il est besoin, pour (si ceste entreprise se treuve si advantageuse, et que les occasions qui escherront le permettent) l'entreprendre à la prime, et que le dict Strosse et ses gens soient révoquez et mis en la frontière aux places qu'il sera advisé, pour en faire selon les événements, et tenir le royaume en seureté. »

IX. Le franc conseil du sieur de Tavannes, fortifié des nouvelles de la grande armée du duc d'Albe, qui avoit chassé les François de Valenciennes, assiégé Monts si à l'étroict qu'il estoit en voye de se perdre, estoit loué de tous les bons François, et néanmoins non encore bien gousté du roy ni de la reyne, imbus des raisons susdictes.

X. Joinct que l'admiral crie au roy Charles *que le sieur de Tavannes est son contraire, partisan de M. d'Anjou, son frère; que ses conseils tendent à son exaltation et abaissement de Sa Majesté, et s'en faisant accroire.*

XI. L'admiral lève jusqu'à trois mille hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Monts; les Espagnols, bien avertis par les ennemis des huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Monts, paraissant au bord d'une forest. La cavalerie de Genlis imprudente va à la charge, laquelle soustenue de leurs ennemis avec des picques, faveur du pays, et 2,000 mousquetades, elle plie, puis tourne et fuit. La cavalerie espagnole tombe et charge sur eux en chaleur, et soustenement des escadrons de picques en ordre. Et comme il advient à ceux qui ont peur, encore que ceste cavalerie françoise en fuite se fust peu détournée de leur infanterie qui venoit au combat, ils se précipitent au milieu, y pensant plus de seureté, ayant du mesme party tiré les uns sur les autres de rage, par confusion se rompent, se désordonnent; et voilà tous les François en fuite, suyvis en ordre des Espagnols, tirans de pas à autre : les retraictes par des chaussées estroictes causèrent l'entière perte et meurtre par les gens du pays. Le travail de la nuict (ayant combattu tout le jour devant en pays marescageux) avoit osté aux François la force comme le courage de se sauver, et demeurèrent plus de deux mille, morts que pris; un petit nombre de despouillés se sauvent par pitié en France, Genlis et plusieurs signalez pris.

XII. Ceste defaicte vole en cour, change cœur et conseils, apprend aux entrepreneurs ce qu'il importe de bien commencer, et se garder des accidents qui empeschent les résolutions du gros de la guerre.

XIII. Ceste route, joincte aux menaces et imprudences des huguenots, sont autheurs de leur massacre; la peur saisit la reyne des armes espagnolles; le desdain, le despit, se conçoit dans l'admiral, qui rejette cette defaicte sur ceux qui avoient empesché le roy de se déclarer; l'audace augmente aux pacifiques, tout tonne dans la cour.

XIV. L'admiral ne perd courage, possède le roy, faict nouvelle levée de trois mille hommes de pied sous Villars et autres, emporté d'audace, et du destin des prospéritez passées et adversité présente, trouble son sang et ses yeux, ne considérant quel et où il est; sur l'assurance du roy, outrecuidé dit, *qu'il ne pouvoit plus tenir ses partisans, qu'il falloit une des guerres espagnole ou civile.* Chacun demeure en garde sur la poincte de la résolution.

XV. Le sieur de Tavannes dicte advis à M. d'Anjou, qui (comme lieutenant général) rend compte au roy de ce qu'il avoit faict depuis la défaicte de Genlis, conseille faire levée sous les maistres-de-camp du roy, à ce que les soldats ne prennent party sous ceux des huguenots.

(*Suit l'avis de M. de Tavannes.*)

XVI. La défaicte, le doute de la reyne, et faveur de M. d'Anjou, qui penchait à la paix, fait parler le sieur de Tavannes plus librement, résolu, à quelque péril que ce fust, de ne celer ce qui estoit utile à la France.

(*Suit l'avis de M. de Tavannes pour la guerre de Flandre.*)

XVII. L'admiral maintient ses propositions, qu'on ne devoit treuver mauvais si ceux de la religion s'eslèvent pour servir le roy, et luy conquérir la Flandres.

XVIII. Il ne s'apperçoit que la reyne s'esloigne de ses advis, ne cognoist la légèreté du roy Charles, la puissance que la dicte reyne a sur ses enfants, par ses créatures qu'elle leur a données pour serviteurs dez leur enfance. Imprudemment essaye d'y mettre la division, remonstre au roy qu'il ne fera jamais rien qui vaille s'il ne limite le pouvoir de sa mère, et qu'il ne chasse son frère hors du royaume; propose de l'envoyer en Pologne (siége vacant par la mort de Sigismond), nation qui veut estre creue belliqueuse, et toujours veut la paix, nommément avec les Turcs. Leur royaume est pauvre, excepté trois villes; le Turc ne les veut conquérir; leur pauvreté les défend.

XIX. Eslisent un étranger, parce qu'ils ne se veulent céder les uns aux autres, se laissent corrompre par argent de leur élection. La réputation de M. d'Anjou le fait désirer; l'alliance que les François ont avec le Turc, auquel les Polonois sont dès longtemps associez, joinct aux belles harangues du sieur de Valence, avec la hayne qu'ils portoient aux Allemands, commandement et défence du Turc, qui empeschent l'élection du fils de l'empereur, prépare celle de M. d'Anjou.

Digitized by Google

XX. L'admiral en estant adverty, publie qu'il falloit que Monsieur desclarast ne vouloir sortir de France, si, après avoir refusé le royaume d'Angleterre par alliance, il réjette celuy de Pologne par élection : fondement aussi faux que sa conduite.

XXI. Voulant contraindre la France à deux extrémitez dangereuses, ou la guerre d'Espagne, ou la civile, ce n'est merveille si elle se tourne à sa perte. MM. de Sauve et de Retz advertissant la reyne des secrets conseils, desseins et parolles du roy, que si elle n'y entendoit, les huguenots le posséderoient.

XXII. Qu'au moins (avant que penser à autre chose) ils lui conseilloient de regagner la puissance de mère, que l'admiral lui avoit fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition démesurée, enflamme, brusle la reyne dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de l'admiral.

XXIII. Le roy, chasseur, va à Montpipeau ; la reyne y court ; enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes (dit) : *Je n'eusse pensé que, pour avoir pris tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la couronne que les huguenots et catholiques vous vouloient oster, après m'estre sacrifiée pour vous et encouru tant d'hazard, que m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moy (qui suis votre mère) pour prendre conseil de vos ennemis; vous vous ostez de mes bras, qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sçai que vous tenez des conseils secrets avec l'admiral; vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre vostre royaume, vous et nos personnes en proye de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse avant que de voir cela, donnez-moy congé de me retirer au lieu de ma naissance, et esloignez de vous vostre frère, qui se peut nommer infortuné, d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre; donnez-luy au moins tems de se retirer hors du danger et présence de ses ennemis, acquis en vous faisant service; huguenots qui ne veulent la guerre d'Espagne, mais celle de France, et la subversion de tous estats pour s'establir.*

XXIV. Ceste harangue artificielle esmeut, estonne, espouvante le roy, non tant des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sçait la finesse, ambition et puissance en son Estat, s'émerveille de ses conseils revellez, les advoue, demande pardon, promet obéissance.

XXV. Ceste méfiance semée, ce premier coup jetté, la reyne, continuant son mécontentement, se retire à Monceaux ; le roy tremblant, la suit, la treuve avec son frère, les sieurs de Tavannes, de Retz et de Sauve.

XXVI. Lequel de Sauve, secrétaire d'Estat, se met à genoux, et reçoit pardon de S. M. pour avoir révélé ses conseils à sa mère.

XXVII. L'infidélité, braverie, audace, menaces et entreprises huguenotes sont magnifiées avec tant de vérité et artifices, que d'amis les voilà ennemis du roy ; lequel, fluctuant, ne pouvoit perdre le désir conceu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnolle.

XXVIII. La reyne juge qu'il n'y alloit seulement de l'estat de la France, mais de ce qui luy estoit plus proche, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, et du danger de M. d'Anjou, se contente d'avoir disposé le roy, sans luy en dire davantage.

XXIX. Résout, avec deux conseillers et M. d'Anjou, la mort de l'admiral, croyant tout le party huguenot consister en sa teste, espérant, par le mariage de sa fille avec le roy de Navarre, r'habiller tout ; résout l'exécution, et de se couvrir du prétexte de ceux des Guises, dont l'admiral avoit aidé à faire tuer le père.

XXX. Le cardinal de Lorraine absent, le paquet s'adresse à M. d'Aumale, qui le reçoit en joie. Morver, assassinateur de Mouhy, est choisi ; blasmé de ce premier coup par le sieur de Tavannes, maintenant, par commandement de la reyne, agréé par luy pour effect semblable.

XXXI. Il promet de tuer l'admiral d'une arquebuzade. M. d'Aumalle le loge dans le logis de Chailly, son maistre d'hostel ; il s'affuste, il se couvre de drapeaux aux barreaux des fenestres, dispose sa fuitte par une porte de derrière, sur un cheval d'Espagne.

XXXII. Cependant les nopces du roy de Navarre et de Marguerite de France se font, mariant les deux religions ensemble. Les huguenots dans la nef de Nostre-Dame, l'admiral dit qu'*il falloit oster les enseignes conquises sur les hérétiques, marques de troubles; demande, gaussant, les* 50,000 *escus promis pendant iceux à celuy qui apporteroit sa teste.*

XXXIII. Masques, bagues, ballets, ne s'espargnent. Purgatoire, enfer, représentez en Bourbon, où sont envoyez les huguenots après un combat de barrière, présage de leur malheur.

XXXIV. L'admiral, pressé, continue ses audaces, importune, se fasche, croit l'esprit de cour estre ensevely dans tournois et mascarades, *menace de partir, qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile.*

XXXV. Il est pourveu, retournant du conseil, par une arquebuzade dans les deux bras. La porte est rompue ; cependant l'arquebuzier se sauve. L'admiral porté en son logis.

XXXVI. Le roy adverty s'offense, menace ceux de Guyse, ne sachant d'où venoit ce coup.

XXXVII. Et après, un peu r'adoucy par la reyne, à l'aide du sieur de Retz, ils mettent S. M. en colère contre les huguenots (vice péculier par S. M., d'humeur colérique) ; ils lui font croire avoir sceu une entreprise des huguenots contre luy ; les desseins de Meaux, d'Amboise, luy sont représentez.

XXXVIII. Soudain gagné, comme sa mère se l'estoit promis, il abandonne les huguenots, demeure fasché, avec les autres, que la blessure n'estoit mortelle.

XXXIX. Les huguenots (encore aveuglez du roy) ne pénètrent ce coup, passent à grandes troupes cui-

Digitized by Google

racez devant le logis de MM. de Guyse et d'Aumalle, menacent de les attaquer.

XL. Eux, s'excusant, somment le roy de prendre leur querelle, ce qui fait que lesdits huguenots pénètrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, ou qu'ils la feroient sur-le-champ, menacent Leurs Majestez.

XLI. Le conseil est tenu, composé de six, le roy présent cognoissant que tout s'alloit descouvrant, et que *ceux de Guyse mesme, pour se laver, accuseroient la reyne et M. d'Anjou*, et que la guerre estoit infaillible, qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris où tous les chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne, et tomber en une dangereuse et incertaine guerre. Du péril présent de L. M. et des conseillers tenus en crainte, naist la résolution de nécessité, telle qu'elle fust, de tuer l'admiral, et tous les chefs de part; conseil nay de l'occasion, par faute et imprudence des huguenots, et qui ne se fust peu exécuter sans estre descouvert, s'il eust été prémédité, la feinte du roy Charles n'eust peu estre telle que la vérité; il ne luy estoit besoin de déguisement, puisqu'il estoit à eux, et porté à la guerre; nul conseil de si longue haleine ne se cèle dans la cour.

XLII. Le roy, ivre, proteste de son déplaisir, envoye visiter l'admiral blecé, luy promet justice exemplaire.

XLIII. Toute la cour est triste, aucuns du coup, et la plus grande part de la faute; les huguenots interprètent ce deuil à leur advantage.

XLIV. Les principaux s'assemblent chez l'admiral, le chirurgien l'asseure. Deux advis sont debattus par eux, de sortir de blecé en armes malgré Paris et la cour; aucuns se méfient de touts, autres accusent ceux de Guyse, descoulpent Leurs Majestez, qui avoient (disoient-ils) autre moyen de le faire mourir que d'une arquebuzade. Telligny, beau-fils de l'admiral, le croit ainsi, pour s'estre le premier trompé; il asseure, il emporte le conseil, jure que le roy estoit pour eux, qu'ils verroient punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Telligny, l'incommodité de transporter le blecé, resout le séjour de deux jours.

XLV. L'imprudence, les menaces continuent, jusques à accuser M. d'Anjou que l'arquebuse treuvée en la maison de Chailly estoit recogneue pour estre à un de ses gardes.

XLVI. Le conseil du roy rassemblé, le péril présent, la reyne en diverses craintes, la vérification du coup, que l'on doustoit s'esclaircir, la guerre ou l'exécution présente pour l'empescher, lui tournent dans la teste. Si elle se fust peu parer de la source de l'arquebusade, malaisément eust-elle achevé ce à quoy l'événement la contrainct.

XLVII. L'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les chefs. Ce qui est proposé au roy l'esmeut et le colère contre les huguenots: ils luy remonstrent le danger commun, les moyens de l'éviter, se destrapant de ses compagnons et maistres.

XLVIII. Le chancelier de Birague, M. de Nevers, avoient esté adjoincts à cest advis.

XLIX. La mort du roy de Navarre, du prince de Condé, des mareschaux de Montmorency et d'Anville, est sur le tapis; l'opinion du sieur de Retz est indécise, si c'estoit pour couper la source des guerres, ou pour avoir leurs estats de mareschaux, est contredicte et rejettée par le sieur de Tavannes, lequel propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres; que le roy de Navarre et prince de Condé estoient du sang de France, qu'il falloit espargner et respecter; qu'ils estoient jeunes, et que l'on leur pouvoit donner des serviteurs qui leur feroient changer de religion et d'opinion. De ce seul advis et de ceste seule voix du sieur de Tavannes, ce grand roy Henry IVe, régnant aujourd'hui, et le feu prince de Condé, tiennent la vie; et le malheur est pour la postérité du sieur de Tavannes, et que Sa Majesté n'en savoit la vérité; et disoit davantage le sieur de Tavannes, *que ce coup de nécessité devoit estre franc d'autre blasme.*

L. La résolution prise, les huguenots semblent aider à leur ruine; aveuglez, demandent les gardes du roy, qui leur furent accordées pour garder l'admiral, autour duquel les principaux se logent, autres avec le roy de Navarre dans le Louvre, pour le concerver (disoient-ils) de ceux de Guyse. Ils facilitent leur massacre.

LI. Le roy voit l'admiral le dimanche (1), qui luy dict que Dieu l'avoit réservé pour son service, messe, requeste, crainte et menaces; essaye de parler au roy particulièrement; il en est empesché par la reyne.

LII. Les huguenots se rasseurent, se gardent seulement de ceux de Guyse, demandent justice, un matin, au jardin des Tuileries, insolemment.

LIII. La reyne, craintive, s'en retourne au Louvre, haste la résolution de tuer l'admiral et les chefs huguenots, qui murmuroient contre M. d'Anjou.

LIV. Eux abandonnez de Dieu, Pardaillan, huguenot, veut battre Nambur, huissier du roy à la porte, qui ne le vouloit laisser entrer à son coucher. Le roi dissimule, entretient luy et la Rochefoucault de propos joyeux, leur donne congé, se couche, et se lève soudain.

LV. La reyne et les conseillers appellez, elle (comme femme craintive) se fust volontiers dédictée, sans le courage qui luy fut redonné des capitaines, luy présentant le péril où elle et ses enfants estoient.

LVI. Deux compagnies des gardes mandées arrivent à minuit, le logis de l'admiral est investy de sentinelles.

LVII. De peu de catholiques parisiens advertis, il

(1) Tous les écrits du temps s'accordent à dire que le roi alla visiter l'amiral le vendredi, jour de la blessure de celui-ci. Le dimanche, Coligny n'existait plus.

Digitized by Google

en manque la moitié, tant la crainte a de pouvoir, nonobstant l'autorité du roy, qui commandoit les armes.

LVIII. M. de Guyse est envoyé querir, sous prétexte duquel est résolue l'exécution; il luy est permis d'aller tuer l'admiral, venger la mort de son père.

LIX. Il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de Sa Majesté.

LX. L'admiral cognoit sa mort, adverty que c'estoient les gardes du roi qui l'attaquoient, admoneste ses amis de se sauver, qui montent sur les toits; quelques Suisses tués à l'abordée. Besme, Haultefort, Hattain, trouvent l'admiral sur-pied, en l'appréhension de la mort. Les admoneste d'*avoir pitié de sa vieillesse;* se sentant leurs espées glacées dans son corps, il prolonge la vie.

LXI. Embrasse la fenestre pour n'estre jetté en bas, où, tombé, il assouvit les yeux du fils dont il avoit fait tuer le père.

LXII. Le tocsin du Palais poinct avec le jour; tout se croise, tout s'esmeut, tous s'excitent et cherchent colère; le sang et la mort courent les rues en telle horreur, que Leurs Majestés mesme, qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre.

LXIII. Tous huguenots indifféremment furent tuez, sans faire aucune défence. Je sauvay la Neufville, Béthune, Baignac, et ayday fort à La Verdin.

LXIV. Les gentilshommes et capitaines couchez en la chambre du roy au Louvre en sont tirez et tuez; deux catholiques parmy eux, pour ne vouloir marcher à la mort, s'exemptent, n'ayans perdu l'entendement.

LXV. Le roy de Navarre et prince de Condé craintifs, après avoir essayé de parler à moy, qui ne leur osay respondre, et de quoy Sa Majesté s'est bien souvenue depuis à mon préjudice, sont menez au roy. Il leur propose la messe ou la mort, menace le prince de Condé, qui ne se pouvoit feindre.

LXVI. La résolution de tuer seulement les chefs est enfreinte; plusieurs femmes et enfants tuez à la furie populaire, il demeure deux mille massacrez. Le sieur de Tavannes sauve le maréchal de Biron, soupçonné (sans subject) de favoriser les huguenots, par l'advis qu'il luy donne de se sauver dans l'Arsenal.

LXVII. MM. de Guyse (en exemptant d'autres) sont calomniez de ne vouloir l'extinction du prétexte des armes.

LXVIII. Le sang s'estanche, le sac s'augmente; le seul sieur de Tavannes a les mains nettes, ne souffrant que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou pillent les perles des étrangers; Paris semble une ville conquise, au regret des conseillers, n'ayant esté résolu que la mort des chefs et factieux. Au contraire, tous huguenots, femmes et enfants, sont tuez indifféremment du peuple, ne pouvant le roy ni lesdits conseillers retenir les armes qu'ils avaient débridées.

LXIX. M. de Guyse suit en vain Montgommery, qui se sauve du faubourg Saint-Germain en Angleterre.

LXX. Les mareschaux de Montmorency et Dampville estonnez s'abaissent, recherchent leurs amis, évitent le péril. Leur maison estoit soupçonnée des intelligences huguenottes.

LXXI. Plusieurs villes du royaume tuent non seulement des chefs et factieux, comme il leur avoit été mandé, ains se gouvernement en ceste effrenée licence parisienne.

LXXII. Ce coup faict, la colère refroidie, le péril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis; le sang espandu blece les consciences. L'exécution de l'acte avoit occupé les entendemens, tellement qu'ils vascilloient aux prétextes plusieurs fois changez, selon les occurrences, monstre qu'*il n'y avoit rien de prémédité,* et descharge les huguenots de l'accusation de l'entreprise à eux depuis imputée.

LXXIII. Les premières lettres du roy contenoient aux princes étrangers et ambassadeurs que la blessure de l'admiral avoit été commise par ceux de Guyse, ses ennemis. Le stile en est changé après le meurtre général des huguenots, les mesmes villes et ambassadeurs advertis par le roy que c'estoient ceux de Guyse qui avoient faict ce massacre; bruit qui eust continué, si lesdicts sieurs de Guyse, plus fins, cognoissans le tems que leur refus ne pouvoit retarder l'exécution jà acheminée, n'eussent dit et publié que ce n'estoit eux, ains Sa Majesté, qu'ils supplioient ne les vouloir mettre en butte à tous les hérétiques de la chrétienté.

LXXIV. Que puisque Sa Majesté en avoit peur, à plus forte raison les devoient-ils craindre. Ce conseil rassemblé, la foy violée, l'hymen arrosé de sang, contrainct d'inventer un troisième mensonge. Les huguenots sont accusez d'avoir voulu tuer Leurs Majestés, dont la force n'avoit donné temps ny moyen d'user de la formalité de justice, avoit contraint de la superséder jusques après l'exécution, pour mieux prévenir la leur; qu'il n'y avoit danger de mentir en les accusant, puisqu'en l'entreprise de Meaux ils avoient feint que l'on eust entrepris sur eux, pour prendre le roy. Sa Majesté advoue l'acte assis en sa cour de parlement.

LXXV. L'admiral traisné, pendu à Montfaucon par les pieds, sa teste envoyée à Rome, les processions générales se font.

LXXVI. Le sieur de Tavannes sépare les quartiers de la ville à plusieurs seigneurs par le commandement du roy, pour faire cesser le meurtre et le pillage. Briquemault et Cavagnes pris, liberté leur est promise, s'ils avouent avoir voulu entreprendre contre le roy; eux (bien avisez) le nient, sachans que puisqu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fust sans mentir, que essayer par artifices à sauver ce qu'il falloit perdre: ils sont pendus en Grève. C'est Dieu qu'il faut appaiser; esteignant les troubles, s'en allument d'autres.

LXXVII. M. d'Alançon, offensé de n'avoir rien sceu

Digitized by Google

de ce dessein, se lie davantage avec ceux de Montmorency, autre source de guerres civiles. Je vis parties des papiers de l'admiral chez mon père, le roolle de leurs hommes, leurs levées de deniers, les signals et menées de leur party, avec un discours de Francourt, prévoyant de point à autres ce qui advint : que l'on tireroit l'admiral d'une arquebusade; si failly, seroit cause du meurtre de tous les huguenots, et de leur party, tant les hommes d'Estat ont pouvoir de deviner. L'aubespin fleurit, une estoille (non remarquée par le passé) nasquit, tout est attribué à miracles.

DISCOURS DU ROI HENRI III

A UN PERSONNAGE D'HONNEUR ET DE QUALITÉ ESTANT PRÈS DE SA MAJESTÉ A CRACOVIE; DES CAUSES ET MOTIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

(Extrait des Mémoires d'État, par M. de Villeroi, t. II, p. 361; Amsterdam, 1723.)

Tel est le titre de ce discours, imprimé à la suite des Mémoires de Villeroi.

Les éditeurs de ces Mémoires, dans la collection générale des Mémoires de l'Histoire de France, croient que le personnage d'honneur et *de qualité* indiqué par le titre est Souvré, l'ami particulier du roi, qui l'avait accompagné à Cracovie.

Pierre Mathieu, dans son histoire, rapporte le même discours, comme tenu à Miron, médecin du roi.

Un préambule assez long raconte les circonstances du départ de Henri pour la Pologne, par la volonté de Charles IX, son frère, et son chagrin de quitter la France.

Il s'achemina par la Lorraine, et traversa l'Allemagne, fut grandement festoyé avec toute sorte d'allégresse et de bonne chère de plusieurs seigneurs, princes, républiques et communautés.

« Si est-ce que, parmi le contentement de tant d'honneurs et de respects qu'il y reçut, il eut ce déplaisir, faisant son entrée en quelques villes des Pays-Bas où il y avoit des François fugitifs et réfugiés, d'entendre parmi les rues où le peuple estoit assemblé pour le voir passer, *des voix s'ellever contre lui pleines d'injures et de reproches s'adressant indignement à lui par hommes, femmes et enfants, Français et Allemands, tant en notre langue qu'en allemand et en latin,...* procédans de la seule occasion et en haine de la Sainct-Barthélemy.

« Et davantage *en des banquets et festins* faicts à S. M... se disoient *des brocards piquans*, et des rencontres *et allusions* qu'aucuns faisoient venir à propos, *qui l'offensoient grandement*.

« Et encore des *grands tableaux mis exprès aux salles et chambres où il devoit loger*, dans lesquels les exécutions de la Sainct-Barthélemy faites à Paris et autres lieux estoient peints au vif, et les figures représentées après le naturel, où aucuns des exécutés et des exécuteurs estoient si bien dépeints, qu'on les remarquoit naïvement... »

L'auteur de la relation laisse au jugement commun à décider si le souvenir de ces disgrâces récentes, et si souvent répétées durant le voyage du roi, ne fut point cause de l'agitation qui s'empara de lui durant la nuit, deux jours après son arrivée à Cracovie, et ne lui permit pas *de reposer une seule minutte de temps*. Le fait est « qu'environ sur les trois heures après minuit, il envoya querir, par un valet de chambre, *le personnage que je ne puis nommer*, dit l'auteur, *qui, pour le rang qu'il tenoit près de sa personne* (1), *estoit logé dans le château près de la chambre du roy....*, pour lui faire entendre *au vray l'occasion de l'exécution de la Sainct-Barthélemy, faite le* 24 *d'août* 1572.

« Commença, le voyant entrer dans sa chambre, à lui dire, l'appellant par son nom : « Monsieur tel, etc..., je vous fais venir ici pour vous faire part de mes inquiétudes et agitations de cette nuict qui ont troublé mon repos en pensant à l'exécution de la Sainct-Barthélemy, dont possible n'avez-vous pas sceu la vérité telle que présentement je vous la veux dire.

I. « La royne ma mère et moi desja par trois ou quatre fois nous estions apperceus que quand l'admiral de Chastillon avoit en particulier entretenu le roy mon frère (ce qui advenoit souvent), eux deux seuls, en de bien longues conférences, si lors, et par cas d'aventure, après le départ de l'admiral, la royne ma mère ou moy abordions le roy pour lui parler de quelques affaires, voire mesme de celles qui ne regardoient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et renfrogné, avec un visage et des contenances rudes, et encores davantage ses réponses, qui n'estoient point vrayement celles qu'il avoit accoutumé de faire à la royne ma mère précédemment, accompagnées d'honneurs et de respects qu'il luy portoit, et à moy de faveur et signes de bienveillance.

II. « Cela nous estant ainsi arrivé plusieurs fois, et encores en mon particulier bien peu de temps avant la Sainct-Barthélemy, partant exprès de mon logis pour aller voir le roy, comme je fus entré dans sa chambre et demandé où il estoit, et que quelqu'un m'eut respondu qu'il estoit dans son cabinet, d'où tout présentement l'admiral venoit de sortir, qui y avoit esté seul fort long-temps, j'y entrai incontinent, comme j'avois accoutumé.

(1) Ces mots indiquent Souvré plutôt que Miron. Je n'ai pas rencontré le titre sous lequel Souvré était près du roi; mais c'était ou premier gentilhomme de la chambre, ou capitaine des gardes. A son retour en France, Henri le fit grand maître de sa garde-robe, étant à Turin, et l'envoya sous ce titre à Catherine sa mère, qui était à Lyon.

Digitized by Google

« Mais si tost que le roy mon frère m'eust apperceu, sans me rien dire il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant souvent de travers et de fort mauvais œil, *mettant parfois la main sur sa dague,* et d'une façon si animeuse que je n'attendois autre chose sinon qu'il me vinst me colleter pour me poignarder; et ainsi je demeurois tousjours en cervelle. Et comme il continuoit cette façon de marcher et ces contenances si estranges, je fus fort marry d'estre entré, pensant au danger où j'estois, mais encores plus à m'en oster; ce que je fis si dextrement qu'en se promenant ainsi et me tournant le dos, je me retiray promptement vers la porte, que j'ouvris; et, avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, qui ne fut quasi point apperceue de luy que je ne fusse dehors, tant j'en sceuz prendre le temps à propos; et ne la peus faire pourtant si soudaine qu'il ne me jettast encores deux ou trois fascheuses œillades, sans me dire ny faire autre chose, ny moy à luy, que tirer doucement la porte après moy, faisant mon compte (comme on dit) de l'avoir belle eschappée.

III. « Et de ce pas m'en allay trouver la royne ma mère, à laquelle faisant tout ce discours, et conjoignant ensemble tous les rapports, advis et suspicions, le temps et toutes les circonstances passées avec cette dernière rencontre, nous demeurasmes l'un et l'autre aisément persuadez et comme certains que l'admiral estoit celui qui avoit imprimé au roy quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et *résolusmes dès lors de nous en desfaire,* et d'en chercher les moyens avec madame de Nemours, à qui seule nous estimasmes qu'on se pouvoit descouvrir, pour la haine mortelle que nous sçavions qu'elle luy portoit.

IV. « Et l'ayant fait appeler et conféré avec elle des moyens et de l'ordre que nous devions tenir pour exécuter ce dessein, nous envoyasmes incontinent querir un capitaine gascon;... à l'instant mesme nous vismes bien qu'il ne se falloit pas servir de luy; qui fut cause que par manière de jeu nous luy fismes montrer le moyen qu'il tiendroit pour attaquer celuy que nous désirions; et l'ayant bien considéré et tous ses mouvemens, sa parole et ses contenances, qui nous avoient fait rire et donné du passe-temps, nous le jugeasmes trop écervelé et éventé (quoiqu'assez courageux et hazardeux pour l'entreprendre), mais non pas sage et prudent pour l'exécuter. De façon que l'ayant remis à une autre fois pour lui dire le reste, nous l'envoyasmes.

V. « Nous avisasmes aussitôt de nous servir de Montravel comme d'un instrument plus propre, et déjà pratiqué et expérimenté à l'assassinat que peu devant il avoit commis en la personne de feu Moüy. Mais afin de ne perdre temps, l'ayant incontinent mandé, et découvert notre entreprise, pour l'y amener davantage nous lui dismes que pour son salut même il ne la devoit refuser, et que nous savions bien que s'il tomboit entre les mains de l'admiral, qu'il lui feroit mauvais parti pour le meurtre de son plus favori ami Moüy, et qu'il ne pouvoit ignorer qu'il n'en devoit jamais attendre qu'un mauvais traitement. Enfin, après avoir long-temps débattu là-dessus, et qu'il nous eut promis d'exécuter l'entreprise, et que nous eusmes discouru des moyens et de la facilité d'y parvenir, nous n'y en trouvasmes point de plus favorable que celui de madame de Nemours, qui avoit Vilaine, l'un des siens, logé bien à propos pour cet effect, donnant ordre à tout ce qui lui estoit nécessaire; et, assuré qu'il fut d'une bonne récompense, et de l'appui et support qu'il devoit espérer de nous, et encore conforté de tout ce que nous pensions servir à l'encourager et fortifier davantage à l'entreprendre asseurément, nous le laissasmes (comme l'on dict) aller sur sa foy tirer le coup d'arquebuse par la fenestre.

VI. « Il ne se montra si bon ni si asseuré arquebusier que nous pensions, ayant seulement blecé l'admiral aux deux bras.

VII. « Ce beau coup failli et de si près, nous fit penser à nos affaires jusques à l'après-disnée.

VIII. « Alors le roy mon frère le voulant aller voir à son logis, la royne ma mère et moi délibérasmes d'estre de la partie, pour l'accompagner et voir aussi la contenance de l'admiral.

IX. « Et estant là arrivez, nous le vismes dans son lit, fort blecé; et comme le roy et nous lui eusmes donné bonne espérance de guérison, exhorté de prendre bon courage, l'ayant aussi asseuré que nous lui ferions faire bonne justice de celui ou ceux qui l'avoient ainsi blecé et de tous les auteurs et complices, et qu'il nous eut répondu quelque chose, il demanda au roy de parler à lui en secret.

X. « Ce qu'il lui accorda très-volontiers, faisant signe à la royne ma mère et à moi de nous retirer, ce que nous fismes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon; mais encore plus que, sans y penser, nous nous vismes tous entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'admiral, qui estoient dans la chambre et dans une autre auprès, et encore dans une salle basse, lesquels avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal-contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils devoient, comme il nous sembla pour lors; et quasi ils avoient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'admiral; quoique c'en fust, nous le jugeasmes de la façon, considérans possible toutes leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fusmes donc surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a avoué plusieurs fois la royne ma mère, et qu'elle n'estoit onc entrée en lieu où il y eust tant d'occasion de peur, et d'où elle fust sortie avec plus d'ayse et de plaisir.

XI. « Ce doute nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisoit au roy, sous une honneste couverture que la royne ma mère inventa, la-

Digitized by Google

quelle s'approchant du roy, lui dict tout haut qu'il n'y avoit point d'apparence de faire ainsi parler si longtemps M. l'admiral, et qu'elle voyoit bien que les médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de lui donner la fièvre, dont sur toute chose il se falloit garder, priant le roy de remettre le reste de leurs discours à une autre fois, quand M. l'admiral se porteroit mieux.

XII. « Cela fascha fort le roy, qui vouloit bien ouïr le reste de ce qu'avoit à lui dire l'admiral. Toutes fois, ne pouvant résister à une si apparente raison, nous le tirasmes hors du logis.

XIII. « Et incontinent la royne ma mère, qui désiroit surtout savoir le discours secret que l'admiral lui avoit communiqué, duquel il n'avoit voulu que nous fussions participans, pria le roy, et moi aussi, de nous le dire, ce qu'il refusa par plusieurs fois. Mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, comme il sembloit, et plus par manière d'acquit qu'autrement, nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant *par la mort-Dieu*, « que ce que lui disoit l'admiral estoit vray, et que les roys ne se recognoissoient en France qu'autant qu'ils avoient de puissance de bien ou mal faire à leurs subjets et serviteurs, et que cette puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit finement escoulé entre vos mains; mais que cette super-intendance et autorité me pouvoit estre quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que je la devois tenir pour suspecte et y prendre garde, dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles subjets et serviteurs, avant que mourir : eh bien, mort-Dieu ! puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est ce que me disoit l'admiral.

XIV. « Cela ainsi dict de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulasmes le mieux qu'il nous fut possible, nous excusant toutes fois l'un et l'autre, amenant beaucoup de justifications à ce propos, ajoutant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le desmouvoir et le dissuader de ceste opinion, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre.

XV. « Où ayant laissé le roy dans sa chambre, nous nous retirasmes en celle de la royne ma mère, picquée et offensée au possible de ce langage de l'admiral au roy, et encores plus de la créance qu'il sembloit en avoir, craignant que cela n'apportast quelque altération et changement en nos affaires et au maniement de l'Estat. Et pour n'en rien desguiser, nous demeurasmes si despourvus et de conseil et d'entendement, que, ne pouvans rien résoudre à propos pour cette heure-là, nous nous retirasmes, remettans la partie au lendemain que j'allai trouver la royne ma mère, qui estoit déjà levée.

XVI. « J'eus bien martel en teste, et elle aussi de son costé; et ne fut pour lors pris autre délibération que de faire, par quelque moyen que ce fust, *despescher l'admiral*, et ne se pouvant plus user de ruses et de finesses, *il falloit que ce fust par voye descouverte;* mais qu'il falloit, pour ce faire, amener le roy à cette résolution, et que l'après-disnée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les maréchaulx de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Biragues, pour avoir seulement leurs avis des moyens que nous tiendrions à l'exécution, laquelle nous avions déjà arrestée ma mère et moi.

XVII. « Si tost que nous fusmes entrez au cabinet où le roy mon frère estoit, elle commença à lui remonstrer que le party des huguenots s'armoit contre lui à l'occasion de la blessure de l'admiral, qui avoit fait plusieurs despesches en Allemagne pour faire une levée de dix mille reistres, et aux cantons des Suisses avec une autre levée de dix mille hommes de pied, et que les capitaines françois partisans des huguenots estoient desja la pluspart semblablement partis pour faire levées dans le royaume, et les rendez-vous du temps et du lieu desja aussi donnez et arrestez : qu'une si puissante armée une fois joincte aux forces françoises (chose qui n'estoit que trop faisable), ses forces n'estoient pas bastantes à moitié près d'y pouvoir résister, veu les practiques et intelligences qu'ils avoient dedans et dehors le royaume, avec beaucoup de villes, communautés et peuples (dont elle avoit de bons et certains avis) qui devoient faire révolte avec eux sous prétexte du bien public, et que lui estant foible d'argent et d'hommes, elle ne voyoit lieu de seureté pour lui en France.

XVIII. « Et si il y avoit, bien davantage, une nouvelle conséquence, dont elle le vouloit advertir : c'est que tous les catholiques ennuyez d'une si longue guerre, et vexez de tant de sortes de calamitez, estoient délibérez et résolus d'y mettre une fin. Et où il ne voudroit user de leur conseil, il estoit aussi arresté entre eux d'élire un capitaine général pour prendre leur protection, et faire ligue offensive et défensive contre les huguenots, et ainsi demeureroit seul enveloppé en de grands dangers, sans puissance ni autorité. Qu'on verroit toute la France armée de deux grands partis, sur lesquels il n'avoit aucun commandement, et aussi peu d'obéissance; mais qu'à un si grand danger et péril éminent de lui et de tout son Estat, et à tant de ruines et calamitez qui se préparoient, où nous touchions desja du doigt, et au meurtre de tant de milliers d'hommes, un seul coup d'épée pouvoit remédier et détourner tous les malheurs, et qu'il falloit seulement tuer l'admiral, chef et auteur de toutes guerres civiles. Que les desseins et entreprises des huguenots mourroient avec lui, et les catholiques, satisfaits et contens du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureroient toujours en son obéissance.

XIX. « Cela ainsi dict, et beaucoup d'autres inconvéniens qui lui furent présentez, lesquels il ne pouvoit éviter s'il n'usoit de ce conseil, y amenant encore les persuasions plus à propos, et d'autres raisons

Digitized by Google

que la royne ma mère y ajouta et moy aussi, et les autres n'oublians rien qui n'y pust servir. Tellement que le roy entra en une extresme colère et comme en fureur, mais ne voulant au commencement aucunement consentir qu'on touchast l'admiral.

XX. « Enfin, ainsi picqué et grandement touché de la crainte du danger que nous lui avions si bien peint et figuré, esmu aussi de la considération de tant de practiques et menées dressées contre lui et son Estat, comme il crut par l'impression que nous lui en avions donnée, il voulut bien néanmoins, sur une affaire de telle importance, sçavoir si par un autre moyen l'on n'y pourroit remédier, et en avoir sur ce notre conseil et avis, et que chacun en dist présentement son opinion. Or ceux qui opinèrent les premiers furent tous d'avis qu'il en falloit ainsi user, que nous l'avions proposé pour le plus expédient. Mais quand ce fut au rang du mareschal de Retz à parler, il trompa bien notre espérance, et n'attendions point de luy une opinion toute contraire à la nostre, commençant ainsi : Que s'il y avoit homme dans le royaume qui dust haïr l'admiral et son party, c'estoit lui; qu'il avoit diffamé toute sa race par sales impressions qui avoient couru par toute la France et aux nations voisines; mais qu'il ne vouloit pas aux dépens de son roy et de son maistre se venger de ses ennemis particuliers, par un conseil à lui si dommageable et à tout son royaume, voire qui regardoit la postérité, au grand deshonneur des roys et de la nation françoise, qui seroit déchue de son ancienne splendeur et réputation. Que nous serions et à bon droit taxez de perfidie et de desloyauté, et que par ce seul acte nous perdrions toute la créance et confiance qu'on doit avoir en la foy publique et à celle de son roy, et par conséquent le moyen de traiter cy-après de la pacification de ce royaume, avenant qu'il tombast encores aux guerres civiles, comme infailliblement il y seroit bientost; et que par une si sinistre action nous le pensions libérer des armes étrangères, nous nous trompions bien fort, et n'y en eut jamais tant, ni tant de calamitez et ruines, desquelles nous, ni peut-estre nos enfans, ne verroient jamais le bout. Et pour le vous faire plus court, il nous paya de tant d'autres et si apparentes raisons, qu'il nous partit à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution, tant il nous sceut bien persuader.

XXI. « Mais n'estant secondé d'aucun, et après avoir ramassé et repris nos esprits, revenans à nous-mesmes, et reprenans tous la parole, en combattant tous fort et ferme son opinion, nous l'emportasmes, et reconnusmes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et estrange métamorphose au roy, qui se rangea de notre costé et embraça notre opinion, passant bien plus oultre et plus criminellement; car s'il avoit été auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Car en se levant et prenant la parole, nous imposant silence, nous dict de fureur et de colère, en jurant *par la mort-Dieu! puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui pust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement.*

XXII. « Et sortant furieusement, nous laissa dans son cabinet, où nous avisasmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuict, ce qui nous sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise.

XXIII. « Nous nous assurasmes du prevost des marchands, des capitaines du quartier, et autres personnes que nous pensions les plus factieux, faisant un département des quartiers de la ville, désignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fut M. de Guise pour tuer l'admiral.

XXIV. « Or, après avoir reposé seulement deux heures la nuict, ainsi que le jour commençoit à poindre, le roy, la royne ma mère et moy, allasmes au portail du Louvre, joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la basse-cour, pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas long-temps.

XXV. « Ainsi que nous considérions les événemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guère bien pensé, nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet, et ne sçaurois dire en quel endroit, ni s'il offença quelqu'un : bien sçai-je que le son nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et notre jugement, pris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre; et pour y obvier envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guyse, pour lui dire et expressément commander de notre part qu'il se retirast en son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral; ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parcequ'il avoit été arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust été tué. Mais tost après le gentilhomme retournant nous dict que M. de Guyse lui avoit répondu que le commandement estoit venu trop tard, que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter par tout le reste de la ville; ainsi retournasmes à notre première délibération, et peu après laissasmes suivre le fil et le cours de l'exécution. Voilà, monsieur tel..., la vraye histoire de la Sainct-Barthélemy, qui m'a troublé cette nuit l'entendement. »

Digitized by Google

REMARQUES

SUR PLUSIEURS ACCUSATIONS

PORTÉES PAR DIVERS HISTORIENS DE NOS JOURS

CONTRE CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Médicis a été peinte diversement par les écrits de son temps. Les uns l'ont louée sans restriction et sans mesure; d'autres ont tempéré des éloges du genre le plus élevé par quelques reproches; d'autres, mais en très-petit nombre, n'ont écrit sur son compte que des injures. De nos jours les éloges ont été écartés; les reproches, les injures ont été fort aggravés, et pour les nombreux lecteurs qui ne lisent que les livres du jour, il ne reste attaché à la mémoire de Catherine que des titres à l'exécration universelle.

Voici à quoi m'ont paru se réduire les imputations dont ce nom est chargé.

« Catherine de Médicis fut, dit-on, possédée d'une ambition effrénée. Ce fut sa passion dominante; le pouvoir suprême fut le but de toutes ses actions. Elle y tendit dès son arrivée en France, et ensuite avec une constance opiniâtre jusqu'à la fin de sa vie.

« Elle se mit d'abord dans la tête de rendre héritier du trône Henri son mari, qui en était écarté par un frère aîné: elle y réussit par un crime. Henri succéda à François Ier; mais il mourut prématurément, et François II, fils aîné de Henri, lui succéda. C'était, comme on sait, un enfant chétif au moral et au physique. Catherine devint régente de fait et gouverna.

« Elle prévit de bonne heure la fin de François II et le règne de son frère puîné, Charles IX. Dès lors elle conçut, selon les uns, le projet de placer ses fils puînés sur des trônes étrangers; selon les autres, de gouverner ceux qui devaient se succéder sur le trône de France, non-seulement tant que durerait leur minorité, mais pendant toute sa vie: accusations inconciliables, ce qui n'a pas empêché des historiens modernes de les cumuler.

« Quand il ne lui resta plus de sa nombreuse famille que Henri III sans enfants, elle travailla pour ménager à son petit-fils de Lorraine la succession à la couronne de France, nonobstant les droits de la maison de Bourbon, légitime héritière des Valois.

« Ceux qui lui reprochent d'avoir voulu s'assurer un pouvoir sans terme sur ses fils, l'accusent de les avoir élevés dans la mollesse et la dissipation, et de les avoir rendus à dessein incapables de régner.

« On l'accuse d'avoir brouillé les grands et excité entre eux la guerre civile, non-seulement pour régner à la faveur de leurs divisions, mais aussi pour les détruire les uns par les autres;

« D'avoir opposé des partis au pouvoir royal, pour obliger le roi régnant à revenir vers elle quand il s'en est éloigné;

« D'avoir changé de religion et de parti au gré de ses intérêts;

« D'avoir été soigneuse de corrompre tous les ennemis qu'elle a cru pouvoir séduire, les amis froids qu'elle a voulu intéresser en sa faveur; d'avoir été cruelle pour les incorruptibles et pour ceux qu'elle a jugés irréconciliables, scélérate avec tous: mêlant et faisant jouer dans sa cour la séduction, les prestiges, les enivrements, avec la terreur; les largesses ou plutôt les profusions, le faste, les fêtes, la galanterie, avec le poison, les assassinats et les massacres.

« On l'accuse enfin d'avoir appelé les funestes secours des étrangers les plus déclarés contre la France, comme supplément de ce qui pouvait manquer à l'infaillible perversité de ses moyens et à l'inévitable effet de ses coups. »

La justice demande l'examen de ces accusations.

On veut d'abord que, pour ouvrir à son mari le chemin du trône, Catherine ait fait empoisonner le Dauphin son beau-frère. Mais Charles-Quint, alors en guerre avec la France, a été accusé d'avoir commandé cet empoisonnement. Montecucullo, qui n'avait aucune relation avec Catherine, a été décapité comme

Digitized by Google

coupable de l'exécution. Il est aujourd'hui reconnu que le Dauphin n'a point été empoisonné, et qu'il est mort d'une pleurésie. Quand il est mort, Catherine avait quinze ans : est-ce l'âge d'un tel crime? elle n'était alors occupée qu'à plaire à son beau-père et à la duchesse d'Étampes, qui la consolaient de l'attachement de son mari pour la duchesse de Valentinois : ç'aurait été un étrange moyen d'y réussir que de s'exposer au soupçon d'un crime qui privait le roi de son fils aîné, et élevait la duchesse de Valentinois à un rang d'où elle pouvait anéantir la duchesse d'Étampes à la mort de François Ier !

Comment croire qu'elle ait prévu la succession de trois de ses fils l'un après l'autre, en bas âge et de son vivant, sur le trône de France; et qu'elle ait prévu aussi que, ses fils étant rois, il se pourrait qu'ils eussent la fantaisie de l'écarter absolument des affaires, et qu'elle ait pris en conséquence des précautions contre cette fantaisie?

Dans le cas même où elle aurait pu prévoir que ses deux fils aînés seraient successivement enlevés par une mort prématurée, comment se persuader que cette femme, qu'on suppose si profonde en politique, ait pris à tâche d'affaiblir en eux les facultés morales qui pouvaient assurer la gloire de son nom et la puissance de sa famille, pour le vain plaisir de partager leur confiance avec des maîtresses ou des favoris? N'avait-elle pas plus de gloire et de richesses à espérer d'une autorité que ses fils auraient su faire respecter, que de leur imbécile soumission à ses vaniteuses prétentions? Quand elle fit voyager Charles IX, quand elle lui montra la France et le montra à la France entière, est-il présumable qu'elle voulût le rendre si indifférent aux intérêts de sa couronne et lui rendre les Français si étrangers? Quand elle le mena au siége de Rouen, envahi par les Anglais, était-ce pour lui ôter toute idée de ses devoirs envers la France et tout sentiment d'honneur? Quand elle plaça son troisième fils sur le trône de Pologne, était-ce pour l'entretenir dans une ignorance imbécile? Quand, à la mort de son mari, elle prit pour conseil et pour guide, dans l'éducation de ses enfants et dans les soins du gouvernement, le chancelier de l'Hôpital et le maréchal de Tavannes, les deux hommes les plus distingués du temps et les plus fidèles serviteurs de la couronne, jouait-elle le rôle d'une intrigante, ennemie de ses enfants? Non sans doute; et s'ils ont été des princes méprisables, c'est par une cause indépendante de leur mère, c'est parce qu'ils étaient fils d'un mauvais roi, petits-fils d'un roi plus mauvais encore, qui devait faire souche de princes corrompus : je parle de François Ier.

Catherine mérite, il est vrai, le reproche de n'avoir point combattu, d'avoir même appuyé les traditions et les exemples de François Ier. Mais il est fort probable qu'elle eût en vain travaillé à empêcher les influences de la cour organisée par ce prince : on peut le croire d'après une remarque de Castelnau concernant Henri III. Ce prince fut, selon lui, le mieux élevé des enfants de Catherine de Médicis; *elle le rendit*, dit-il, *capable d'ambition, lui inspira de grands desseins*, pour l'opposer à Charles IX quand il montra de l'éloignement pour elle. Cependant, Henri III a été le plus dépravé des cinq derniers Valois, et le plus obstinément déclaré contre sa mère. Et remarquez que quand il monta sur le trône de France, il avait voyagé, il avait régné en Pologne; il avait vu beaucoup d'hommes et de choses; depuis longtemps il n'était plus un enfant tenu en lisières par l'autorité maternelle. Trop jeune encore pour être ployé sans retour à des habitudes vicieuses, il était trop âgé pour ne pas prendre un essor indépendant et suivre ses propres impulsions. Cependant, quel roi dans la monarchie fut plus méprisé que Henri III?

L'intention dont on accuse Catherine, de faire monter à la mort de son mari ses trois fils puînés sur des trônes étrangers, ne s'accorde point avec les ridicules précautions qu'on lui prête contre leur gouvernement en France; ces deux accusations s'entre-détruisent. Comment concilier l'ambition de gloire et de puissance qu'on lui suppose pour ses enfants, avec l'exhérédation de tout mérite et la dégradation de leurs facultés morales et intellectuelles qu'on lui impute? Comment allier une ambition qui n'a pu venir qu'à une mère et à une reine illustre, avec la basse jalousie d'une marâtre vulgaire? Comment concevoir surtout la possibilité de rendre les mêmes élèves capables de régner sur des étrangers, et d'en faire en même temps des idiots incapables de gouverner la France et de se gouverner eux-mêmes?

Au reste, ce n'aurait pas été une ambition bien criminelle ou bien insensée dans une reine de France, que d'aspirer à voir tous ses enfants régner chez des étrangers. Cette espèce d'invasion amiable d'une partie de l'Europe aurait-elle donc été si funeste à la France? et la possibilité du succès n'a-t-elle pas été prouvée par le fait, puisque Henri III fut élu roi de Pologne, et le duc d'Anjou duc de Flandre et de Brabant, après avoir été quelque temps dans l'espérance de s'asseoir à côté d'Élisabeth sur le trône d'Angleterre?

Que Catherine de Médicis, après la mort du duc de Flandre et de Brabant, héritier présomptif de Henri III, ait songé à faire passer la couronne sur la tête du duc de Lorraine, son petit-fils, à la mort du roi régnant, ce serait une conséquence de la guerre flagrante entre ce roi et Henri de Navarre : on souhaite à son ennemi tout le mal qu'il est possible de lui faire, et à soi-même tout le bien qu'il est possible d'espérer. Mais où est la preuve du projet ambitieux qu'on suppose ici à Catherine? On ne peut en imaginer un plus éventuel, on ne peut en conjecturer un plus chimérique. Si l'inimitié entre Henri de Navarre et elle avait commencé à l'époque où la maison de Valois ne se vit plus d'héritier direct, on pourrait

Digitized by Google

croire que l'ambition d'exclure le roi de Navarre pour le duc de Lorraine l'a excitée à la guerre; mais la guerre était flagrante alors; et, dans ce cas-là même, combien d'obstacles! Le duc de Guise ne se présentait-il pas le premier, et le duc de Mayenne à sa suite, pour recueillir le fruit de leurs manœuvres concertées, des risques qu'ils avaient courus ensemble et de ceux qu'ils avaient à courir encore? Pouvait-elle présumer qu'ils travaillassent pour le duc de Lorraine, quand, d'accord avec le pape et le roi d'Espagne, ils travaillaient à se faire eux-mêmes rois de France? Catherine de Médicis avait trop de jugement, d'expérience, et connaissait trop les hommes à qui elle avait affaire, pour leur accorder une confiance aussi peu raisonnable. Enfin, Henri III était jeune et vigoureux, et Catherine était avancée en âge; il était présumable qu'à l'ouverture de la succession de son fils, elle n'existerait plus, et qu'ainsi les espérances qu'elle aurait conçues pour le duc de Lorraine, son petit-fils, n'auraient plus un seul appui, et au contraire seraient combattues par des intérêts opposés. Ainsi, l'ambition qu'on lui suppose pour son petit-fils n'aurait pu être qu'une spéculation vague, une rêverie sans conséquence en politique, et irréprochable en morale.

L'accusation d'avoir allumé la guerre civile en France est non-seulement dénuée de preuves, mais précisément opposée aux vérités les plus constantes de l'histoire du temps. Tous les historiens sont d'accord que la guerre civile a commencé par le massacre de Vassy, et que ce fut le duc de Guise qui ordonna ce massacre. Il est aussi certain et incontesté que le duc de Guise, qui formait, avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, ce fameux triumvirat si opposé à Catherine de Médicis, suscita les troubles de Vassy en haine de l'édit de janvier 1562, qui établissait la tolérance en faveur des calvinistes, et qui était l'ouvrage de la reine mère, conseillée par le chancelier de l'Hôpital, en qui elle avait placé sa confiance. Cet édit était un des griefs principaux des triumvirs contre elle. Ainsi, le crime de Vassy est imputé à la même personne contre laquelle il a été dirigé!

Le parti soi-disant catholique ayant commencé la guerre civile contre les protestants, dont Catherine de Médicis protégeait, non le culte, mais la liberté de conscience, on conçoit qu'au seizième siècle les écrivains catholiques, ou qui ne voulaient pas courir les risques attachés aux moindres apparences de calvinisme, aient accusé Catherine de Médicis d'avoir causé la guerre civile *par sa tolérance:* mais, de nos jours, cette imputation est sans excuse.

Diviser pour régner, maxime qu'on reproche à Catherine de Médicis d'avoir apportée d'Italie, est une règle pratiquée dans tout pays, et partout raisonnable *contre l'ennemi;* elle est du droit de la guerre. Le gouvernement, assailli par une faction, divise les chefs pour la réduire. Un usurpateur cherche à diviser les partisans du gouvernement légitime, pour s'assurer le pouvoir. Des factions contendantes travaillent réciproquement à diviser le parti opposé. Catherine a-t-elle divisé les chefs d'une faction opposée au gouvernement? En ce cas, ne l'accusez pas pour avoir fait une chose si louable. Direz-vous qu'elle était une usurpatrice, une factieuse à qui il était utile de diviser les appuis du gouvernement? Appelée quatre fois à la régence de l'État par la loi de l'État et par la force des choses, elle avait besoin, pour régner doucement et sans péril, que les grands fussent unis entre eux et avec l'autorité qu'elle exerçait. Pour elle, diviser était un moyen de ne régner que dans les orages, et même de ne pas régner. Ainsi son intérêt dément l'accusation (1).

En second lieu, elle n'a pu diviser pour régner, parce que quand elle a commencé à gouverner, elle a trouvé les divisions établies, et qu'elles étaient de nature à ne pouvoir être éteintes par une régence. C'est affronter les témoignages les plus authentiques de l'histoire, que de chercher dans l'astuce italienne le principe des dissensions qui ont éclaté entre les grands durant le règne de Catherine de Médicis. Était-ce une chimère que l'excessive grandeur des Guises, et l'envahissement qu'ils avaient fait des grandes charges et des grandes dignités sous Henri II, et leur progrès sous François II, époux et amant de Marie Stuart, leur nièce? Étaient-ce des chimères que les griefs et la jalousie des Montmorencys et des Coli-

(1) La destinée de Catherine de Médicis, fort extraordinaire en ceci comme en beaucoup d'autres choses, lui déféra quatre fois la régence du royaume sans qu'elle eût besoin de la moindre intrigue pour l'obtenir. Jamais régence ne fut mieux motivée, plus nécessaire, moins prolongée de droit et de fait que les siennes. La première lui fut confiée par Henri II son mari pendant une absence qu'il fit : il n'eut que des éloges à lui donner à son retour. Il mourut, et laissa pour successeur un fils de seize ans, infirme, qui végéta dix-sept mois sur le trône. Elle fut sa tutrice de fait, sans être régente de droit. François II eut pour successeur son frère Charles, âgé de dix ans. Elle fut déclarée régente, et reconnue comme telle au parlement. Charles IX entrait seulement dans sa quatorzième année quand elle le fit déclarer majeur au parlement de Rouen ; et bientôt le jeune monarque fit sentir à sa mère qu'il était roi émancipé. Charles IX mourut à vingt-quatre ans. Henri, qui régnait en Pologne, était son héritier. Charles, en mourant, la nomma régente jusqu'au retour de Henri. Le duc d'Alençon, puîné de Henri, conspira pour empêcher son retour et monter sur le trône à sa place; elle le contint avec sévérité, et le mit dans l'impuissance de nuire. Elle alla au-devant du roi à Lyon, pour lui remettre et le pouvoir royal qu'elle avait conservé intact, et le prisonnier qui avait osé y prétendre. De ce moment Henri ne cessa de se montrer fils ingrat à la mère qui l'avait préféré à ses autres enfants, qui lui avait donné une moins mauvaise éducation, et lui avait conservé une couronne disputée par son frère soutenu d'un grand parti. Elle fut témoin muet, mais non insensible, de tous les écarts de ce fils et de toutes les indignités de sa cour.

Digitized by Google

gnys? Était-ce une chimère que l'intervention de la maison de Bourbon entre ces partis, qui ne lui laissaient qu'un nom illustre à porter, sans gloire, sans argent, sans puissance? Catherine pouvait-elle empêcher les Guises d'être ambitieux, envahisseurs et tout-puissants; les Montmorencys, dépouillés par les Guises, d'être irrités, envieux et jaloux; les Bourbons, d'être offensés et indignés de l'ambition des uns et des autres? Si l'on ne peut contester l'existence de factions puissantes à dater du règne de Henri II, il est absurde de dire que Catherine de Médicis les a fait naître, et d'attribuer leur division à la politique et à l'astuce italienne.

Nos historiens n'auraient-ils pas confondu et cumulé plusieurs idées fort disparates? N'ont-ils pas appliqué le reproche de diviser pour commander, à l'art de balancer les partis, de les opposer les uns aux autres? art tout différent de celui de les diviser, art utile à tous les gouvernements faibles, et *nécessaire à une régente;* art que Catherine a pratiqué avec habileté dans plus d'une occasion, par lequel elle a mérité les éloges des historiens les plus distingués de son temps, et qui, au reste, lui fut recommandé par un guide respectable, le chancelier de l'Hôpital.

Mais, à part l'utilité et la justice de cette pratique, n'est-il pas contradictoire de cumuler et de confondre le reproche d'avoir voulu régner par la division d'hommes qui étaient unis, avec celui de l'équilibre maintenu entre des partis antérieurement et spontanément divisés?

Et même y aurait-il de la justice et de la raison à confondre l'art et le talent de diviser un parti ennemi, avec l'art funeste de diviser en partis une cour liée par une soumission unanime à l'autorité?

Nos grands historiens, qui tranchent si durement sur l'art employé par Catherine de Médicis durant ses régences, ont-ils bien considéré les devoirs d'une régente? En a-t-on une juste idée quand on lui impose une inflexible rigidité dans l'exercice du pouvoir qu'elle est surtout chargée de conserver, et qu'on lui interdit les ménagements et les négociations? L'autorité passagère d'une régente ne peut ni ne doit trancher dans des prétentions dont la minorité du prince est l'occasion, parce que sa majorité en sera le remède; elle ne peut ni ne doit, sans une nécessité absolue, élaguer les branches d'une famille royale dont elle n'est qu'alliée, ni les grands d'une cour qui n'est pas la sienne. Catherine de Médicis dut, comme dans la suite Anne d'Autriche, tenir l'équilibre entre les partis, et les opposer au besoin l'un à l'autre. Sa tâche était moins d'exercer habilement l'autorité royale que de la préserver de toute atteinte, d'écarter tout ce qui peut la compromettre, et de la remettre intacte à l'héritier du trône. C'est ce qu'ont voulu faire Catherine de Médicis et Anne d'Autriche, et c'est aussi ce qu'elles ont fait.

Mais on reproche aussi à Catherine de Médicis d'avoir suscité des grands contre ses fils eux-mêmes, quand ceux-ci se sont dérobés à son autorité. Si ses fils se sont dérobés à son autorité pour se livrer aveuglément à d'indignes favoris, tels que les Joyeuse et les d'Épernon; si ces favoris, qu'on peut regarder comme les plus funestes ennemis du roi, se sont aussi déclarés ceux de la reine mère, la reine mère a pu légitimement et utilement être leur ennemie. Si ces favoris ont attiré contre le roi tous les grands de l'État dans tous les partis, elle a pu contribuer au salut de l'autorité royale en prêtant l'oreille aux mécontentements fondés, même aux clameurs de l'ambition, en maintenant son crédit dans ces partis, en s'interposant entre le roi et eux pour les rallier tous à lui. Vous dites vous-même qu'elle voulait rendre sa médiation nécessaire : eh bien ! était-ce un crime quand tout était compromis par ses fils, au mépris de ses conseils et de ses principes? Le crime aurait été de leur faire des ennemis; et il est louable de s'être mis en position de les réconcilier avec des ennemis qu'ils avaient pris le soin de se faire eux-mêmes.

On peut remarquer ici que, dans la politique des cours, les mêmes actions, les mêmes paroles, les mêmes procédés peuvent, suivant le but qu'on se propose et l'intention qui dirige, recevoir des qualifications fort différentes; s'appeler loyauté ou imprudence et maladresse; habileté ou artifice; prudence ou fausseté; prévoyance ou ruse; précaution ou fourberie; délicatesse ou hypocrisie; activité et entregent, ou intrigue et manége. C'est le but et l'intention qui donnent aux actions leur caractère et leur nom propre. Ici quelle a pu être l'intention de Catherine? d'usurper la couronne sur ses enfants? Personne ne l'en a soupçonnée. D'usurper l'*exercice* du pouvoir royal sous le nom de ses enfants? Si ses enfants étaient capables de l'exercer, s'ils l'ont exercé en effet à l'avantage et au contentement de la nation, elle est fort coupable; mais s'ils ont été ineptes et méchants, elle a bien mérité de la France en les circonvenant, en exerçant sur eux son ascendant, en leur rendant nécessaire le secours de ses conseils, le concours de ses bons offices. Confondrez-vous une reine mère qui travaille à rassurer le pouvoir royal quand ses enfants le laissent péricliter ou travaillent à l'ébranler, qui l'exerce pour le sauver de dangers imminents, avec l'ambitieux qui tend à s'en emparer, même avec celui qui le fait servir à ses intérêts personnels, qui l'exerce sans titre, le dégrade par l'usage qu'il en fait, et par son exemple en prépare l'usurpation? La force qu'une reine mère donne au pouvoir en l'exerçant ne finit-elle pas toujours par profiter à son fils (1)?

(1) Voltaire dit, dans la *Henriade :*

> Chacun de ses enfants, nourris sous sa tutelle,
> Devint son ennemi dès qu'il régna sans elle.

L'auteur veut dire qu'il fut regardé par elle comme un

Digitized by Google

Observons au reste que les reproches d'astuce italienne, de politique fallacieuse, brouillonne et scélérate, d'ambition démesurée, etc., ne portent jamais sur des faits positifs et précis; mais qu'ils sont vaguement imputés par conjecture, par déduction de prémisses incertaines et mal liées, par respect pour les jugements, les opinions que des personnes accréditées peuvent avoir énoncés au hasard : ces reproches sont, pour la plupart, des réminiscences de libelles, ou la suite d'impressions faites par un orateur, par un poëte; ce sont, en un mot, des répétitions, des applications, des exagérations de lieux communs adoptés machinalement. Il s'agit d'une Médicis, d'une femme de cette famille parvenue en Italie par son ambition : ne faut-il pas qu'elle soit ambitieuse? Il s'agit d'une Florentine: sera-t-elle dépourvue de l'astuce italienne? Elle est nièce de Léon X, elle avait dans la figure plusieurs traits de ressemblance avec le pontife : se pourrait-il qu'elle n'en eût pas aussi dans l'esprit? Elle était nièce de Clément VII, autre Médicis, qui la maria en France : peut-il l'avoir envoyée à la cour de François Ier, et à son fils, sans l'avoir profondément endoctrinée de ce que doit savoir une reine et une régente de France? Enfin, Léon X et Clément VII étaient contemporains de Machiavel : leurs conseils seront-ils autre chose que ce qu'on est convenu d'appeler du machiavélisme tout pur?

Cependant Catherine de Médicis a passé sa première enfance et a reçu sa première éducation dans le couvent des *Dames murées* de Florence, où l'on s'occupait plus de catéchisme que de politique. A quatorze ans elle a quitté l'Italie pour venir en France, et, quoi qu'en dise la *Biographie universelle*, ce n'est pas à cet âge qu'une jeune princesse peut concevoir une *estime profonde* pour la politique italienne. Quel intérêt avait le pape à inculquer une si profonde politique et à si bien enseigner l'art de régner à un enfant qui allait épouser un prince puîné à qui la couronne n'était point destinée, à qui elle ne pouvait échoir que par accident, et sur qui d'ailleurs Catherine n'avait à espérer aucun ascendant en matière politique, puisqu'il avait publiquement une maîtresse plus âgée qu'elle de dix-huit ans (1)? Enfin, les écrits contemporains nous apprennent que le catéchisme politique enseigné par Clément VII à sa pupille, quand il l'envoya en France, se réduisit à ces mots plus intelligibles pour la jeune Florentine et beaucoup plus sensés que les doctrines attribuées à Machiavel : *Ayez des enfants*.

Plus nous avançons, et plus les écrivains qui parlent de Catherine de Médicis se croient obligés de passer la mesure dans leurs accusations. Comment en effet se résoudre à copier sans enchérir sur les écrivains que l'on compile? Quelle raison aurait-on d'écrire encore ce qui a été écrit tant de fois, si l'on n'avait à montrer plus de sagacité et de profondeur qu'un de Thou; un sens moral plus exquis que nos Daniel, nos Maimbourg, nos Griffet; plus de discernement et de bienséance que Mézerai; plus de mouvement et de couleur que ce sage et loyal Anquetil, qui a le défaut *de ne s'indigner jamais* (1)? Il faut, pour surpasser ses devanciers, découvrir plus d'atrocité dans la scélératesse de Catherine de Médicis qu'ils n'en ont vu, plus d'énormité dans ses prétendus crimes, et surtout une finesse de combinaison si merveilleuse dans tous ses forfaits, que le lecteur puisse douter si elle ne leur en a elle-même légué l'authentique confidence. D'ailleurs, un digne historiographe ira-t-il, en décrivant ces temps orageux, décharger son éloquence sur des têtes royales, quand il peut sauver le respect dû, selon Mazarin, aux rois passés et à venir, à quelque distance qu'ils soient de nous, en foudroyant une étrangère, une parvenue d'origine bourgeoise, une femme enfin? Ira-t-il oublier ce qui arriva à Mézerai, sa punition, ses amendes honorables, et frapper sur des têtes couronnées, quand il peut impunément frapper toujours de nouveaux coups sur une tête moins élevée, que lui ont abandonnée dix générations de censeurs royaux ou impériaux? Enfin, comment répéter simplement, contre Catherine de Médicis, des injures devenues lieux communs, dans un temps où les écrivains ne trouvent de ressource pour se faire lire que dans l'art malheureux d'étourdir le bon sens et d'étonner l'imagination? On a besoin de monstres: il faut que Catherine en soit un de plus dans les ménageries de nos poëtes et de nos historiens.

Citons un exemple de ce misérable esprit. Quelques jours avant la Saint-Barthélemy, entre les fêtes dont le mariage de Henri de Navarre fut l'occasion, on exécuta au Louvre un ballet allégorique. Le vulgaire des historiens assure que ces fêtes, ainsi que le mariage même, avaient pour objet de prévenir les inquiétudes des protestants pendant que la cour préparait le massacre de la Saint-Barthélemy. Ce serait là une perfidie bien caractérisée; mais un auteur moderne y voit bien autre chose. Comme le ballet représentait des chevaliers catholiques qui précipitaient dans les enfers d'autres chevaliers ennemis de leur sainte religion, allégorie qui était dans le goût du temps, l'auteur suppose que Catherine eut tout ensemble le projet d'entretenir la sécurité des protestants par cette fête, et pourtant de les rendre spectateurs de ce qui devait leur arriver quelques jours après, sans qu'ils s'en doutassent : succès assurément difficile. Et il ajoute : *On voit par là combien Catherine avait étudié non-seulement le crime, mais l'art d'en jouir*. Ainsi, le profit du crime ne lui suffit pas; il faut à cette femme exécrable l'art de jouir du

ennemi. La vérité est qu'il fut réellement son ennemi, et qu'il faut entendre littéralement le vers du poëte.

(1) Diane de Poitiers est née en 1499, Catherine de Médicis en 1518.

(1) Histoire des guerres de religion.

Digitized by Google

plaisir de le commettre. Et voilà la profondeur de notre Tacite moderne.

Ni Tavannes, ni Castelnau, ni Pierre Mathieu, ni l'Estoile, ni Brantôme, ni le Laboureur, ni de Thou, ni Péréfixe, ni Mézerai, ni Daniel, ni son éditeur le père Griffet, ni Maimbourg, ni le président Hénault, ni Anquetil, ni Voltaire même dans ses ouvrages historiques, qui diffèrent sous ce rapport de la *Henriade*, n'ont parlé de Catherine de Médicis comme nos écrivains du jour. La seule autorité que puissent invoquer ces écrivains est celle de Henri Estienne (second du nom), dans son libelle du *Discours merveilleux de Catherine de Médicis*, écrit en 1594, publié l'année suivante sans nom d'auteur, traduit ensuite en latin sous ce titre : *Legenda sanctæ Catharinæ*, réfuté quelque temps après par Brantôme (1). Mais, dans son *Discours merveilleux*, Henri Estienne ne se donne pas pour historien ; il prend franchement le ton et le langage de la satire et du libelle. Il professe l'inimitié la plus violente contre Catherine. Son écrit est un acte de guerre ; ses injures sont une volée de mitraille lancée dans le camp ennemi. Il est vrai que, suivant l'Estoile, le cardinal de Lorraine dit à un sien familier, qui croyait tout faux dans ce livre : « Crois-moi, « Montagne, les mémoires des huguenots ne sont pas « bien certains, mais de ce côté-là *ils ont rencon-* « *tré;* j'en sais quelque chose. » C'est comme si le cardinal avait dit : Les mémoires des huguenots sont faux quand ils disent du mal de moi ; mais ils ont raison quand ils en disent de mes ennemis. Il ne prenait pas garde que dire du bien des libelles des protestants, c'était confirmer le mal dont ils avaient flétri son nom et sa personne, et concourir à déclarer ses témoignages indignes de toute croyance et de toute estime. L'Estoile ajoute : « J'ai ouï dire par des catho- « liques qu'il n'y avait pas moitié de ce qu'elle avait « fait. » Mais qui étaient ces catholiques? Les croire serait aussi raisonnable que de prendre à la lettre et au sérieux ce que Catherine dit elle-même du *Discours merveilleux* après en avoir entendu la lecture : *Si l'on m'en avait communiqué avant la publication, j'en aurais appris bien d'autres* (2).

David Ancillon, protestant, né de parents réfugiés à Berlin après la révocation de l'édit de Nantes, critique impartial, judicieux et savant, s'exprime ainsi sur l'ouvrage de Henri Estienne (1) : « Deux auteurs « ont fait l'histoire de Catherine de Médicis. L'un n'a « pas voulu se faire connaître, il a bien fait, car c'est « un imposteur, et son livre est un libelle. (Il parle « du *Discours merveilleux*.) Le second, qui est le sieur « de Brantôme, l'en accuse et l'en convainc. Ainsi, « pour savoir l'histoire de cette reine, il faut lire Bran- « tôme, et non l'historien anonyme. »

Tavannes, soutien passionné du pouvoir royal, avait sur le cœur l'inclination qu'elle avait montrée un moment pour le parti de Condé; cela ne l'a pas empêché de lui rendre cette justice, que *quand les lettres du duc de Guise portaient qu'il fallait tout tuer, la reine écrivait de tout sauver*.

Quand on reprochait à la reine d'avoir attiré le roi de Navarre et le prince de Condé à Amboise pour les faire périr, la prévention de Tavannes ne l'empêche pas d'attester *qu'elle leur fit donner secrètement l'avis de ne pas venir*.

Castelnau et son éditeur, l'abbé le Laboureur, font d'elle un éloge sans restriction; suivant le premier, « elle fut une princesse d'un *esprit incomparable*, ce « qu'elle fit bien paraître lorsqu'elle prit en mains « les rênes du gouvernement avec la tutelle de ses « enfants, témoignant n'avoir aucun plus grand dé- « sir que de se faire connaître pour mère de roi, et « de croire le conseil établi par le feu roi son mari (2). »

Ailleurs, Castelnau s'exprime ainsi : « La reine « mère du roi a toujours cherché de maintenir les « choses pour la sûreté de l'État, et éviter les incon- « vénients dont on voyait la France menacée. »

Ailleurs encore, il dit : « Il n'y avait pas d'occasion « de lui ôter l'autorité, parce qu'elle était une per- « sonne très-sage et très-vertueuse, qui ne voulait ni « ne désirait que la grandeur de ses enfants et le re- « pos du royaume (3). »

Le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, la loue de sa conduite avec les partis qui se disputaient le pouvoir. « Elle se servit, dit-il, des « deux partis, et tint les choses en contre-poids, sans « avoir obligation de l'affermissement de son autorité « qu'à son esprit (4). »

Brantôme atteste « qu'elle sauva, préserva et garan- « tit ses enfans en leurs règnes de plusieurs entrepri- « ses, avec telle prudence et industrie, que tout le « monde la trouva admirable (5). »

Quand elle invoqua le secours du prince de Condé contre Guise, Montmorency et Saint-André, ce dernier, dans une séance du triumvirat, avait proposé de la

(1) L'auteur était assurément un savant illustre : les lettres lui doivent le *Thesaurus linguæ græcæ*, vrai trésor d'érudition littéraire. Elles lui doivent aussi les *Dialogues du langage françois italianisé ;* ouvrage où se trouve marquée l'époque d'une des plus importantes révolutions de la langue française, celle où le langage de la galanterie et de la courtisanerie prit naissance et prépara celui des *précieuses* du dix-septième siècle, dont il nous est tant resté de choses. On voit dans cet ouvrage de Henri Estienne comment et pourquoi la prononciation d'une multitude de mots a changé de son temps, comment les *oi* sont devenus des *ès*, comment François est devenu Francès ou Français, etc.

(2) L'Estoile, t. I, p. 104 et 105.

(1) *Mélanges critiques*, t. II, p. 75.

(2) Sur l'année 1559, chapitre II.

(3) Sur l'an 1560, chapitre XII.

(4) Addition aux Mémoires de Castelnau, p. 282.

(5) Discours sur Catherine de Médicis, t. II des Œuvres de Brantôme, p. 273.

Digitized by Google

jeter dans un sac à la rivière. C'est Brantôme qui rapporte ce fait.

On lit ce qui suit dans une autre partie du même discours : « Encore que cette reine n'eût allumé nos « guerres civiles, elle employait toujours ses peines « et ses labeurs à les éteindre, abhorrant de voir tant « de noblesse et de gens de bien mourir. Tels l'ont « haïe à mal mortel, qui seraient en terre sans sa « bonté, dont nous aurions besoin maintenant; car, « ainsi que tout le monde le dit et le pauvre peuple « le crie : Nous n'avons plus de reine mère pour nous « faire la paix (1). »

Pierre Mathieu, historiographe de Henri IV, qui fut guidé, éclairé par ce prince lui-même dans les obscurités de ces temps-là, mais qui partagea et exprima les justes ressentiments de Henri contre Catherine, devenue l'ennemie de ce prince après l'avoir tendrement aimé, l'accuse de « s'être proposé la divi- « sion des grands du royaume, pour jouir en assu- « rance de son pouvoir,... principalement sous la mi- « norité de ses enfans. Henri III, à qui elle avait acquis « un royaume étranger et conservé celui de ses pères « parmi tant de divisions, ne lui laissa que la souve- « nance des occupations que le béguin et la baverolle « de François et de Charles lui avaient données; dé- « pitée, et pour troubler son jeu, elle lui opposa le « duc d'Alençon, et après lui le duc de Guise, afin... « de demeurer arbitre entre eux. » Telles sont les plus graves accusations que Pierre Mathieu se permette contre Catherine, malgré sa partialité pour Henri IV, ennemi personnel, mais loyal, de cette princesse : *elle a troublé le jeu de Henri III*, prince aussi indigne du trône que fils indigne d'une telle mère; et dans quelles vues? pour interposer entre lui et les Guises sa médiation! Certes, de pareils reproches sont souvent mérités dans la vie commune par l'amour jaloux, par l'amitié inquiète; et on ne s'avise pas d'en faire des chefs d'accusation capitale. Le même Pierre Mathieu, il est vrai, quand il parle des rapports de Catherine avec Henri de Navarre, dit qu'elle « *était* « *irréconciliable en l'inimitié qu'elle portait aux prin-* « *ces du sang* (aux Bourbons), transportée de l'amour « qu'elle continuait sur les enfans de sa fille, la du- « chesse de Lorraine (2). » Mais on ne voit là qu'une conjecture de Henri IV, qui supposait la haine de Catherine pour lui motivée par l'amour qu'elle avait pour son petit-fils; et il serait aussi raisonnable de penser que les vues conçues, *peut-être*, par Catherine pour le jeune duc de Lorraine sont venues de la haine qu'elle a connue au roi de Navarre pour elle. D'ailleurs, ces vues, leur origine, leurs effets, tout cela flotte dans le vague, et l'historiographe n'en peut porter un témoignage affirmatif et consciencieux. Enfin, qu'elle qu'ait été au fond la pensée de Pierre Mathieu, elle ne l'a pas empêché de parler honorablement de Catherine de Médicis : « Femme capable, « dit-il, de grandes entreprises,... la plupart de ses « actions furent ou parfaitement belles ou entière- « ment vitupérables, se tenant sans milieu par les « extrêmes. » C'est ainsi qu'on partage ordinairement la vie d'un ennemi qu'on ne peut mésestimer. On consent à l'honorer pour toutes les actions où l'on n'a aucun intérêt, et l'on se révolte contre toutes celles où l'on croit trouver des marques de sa haine. « Elle « emporta, continue Pierre Mathieu, *le nom de la* « *plus sage* et la plus rusée princesse de l'Europe... « Au reste, elle passa par son courage au travers tous « les accidents de la fortune, *surpassant en beaucoup* « *de qualités la condition des plus grandes reines dont* « *l'histoire fait parade.* »

Péréfixe, autre historien de Henri IV, attaché comme Pierre Mathieu d'intérêt et d'affection à ce prince, parle aussi de Catherine de Médicis comme d'une ennemie de son héros, et néanmoins avec ménagement et sans en faire une scélérate. « Elle voulait tout gou- « verner, dit-il en parlant du règne de Henri III; elle « croyait qu'il le fallait embarrasser par des factions « et des guerres civiles, dont elle seule, par manière « de dire, eût la clef, en sorte qu'il ne pût du tout se « passer d'elle. Voilà pourquoi tant qu'elle vécut elle « ne fit que susciter sous mains des brouilleries... « Elle causa la désolation de l'État, la subversion de « toutes les lois et de tous les ordres (1). » Ceci n'est qu'une épétition de P. Mathieu, un peu envenimée, parce qu'on ne veut pas copier, surtout quand on répète.

De Thou, accusé par les prêtres d'avoir incliné pour le parti protestant qui était celui de Henri IV, c'est-à-dire d'avoir embrassé le parti de la légitimité contre l'usurpation et l'anarchie, a aussi été fort prévenu contre Catherine de Médicis. Il lui reproche « d'avoir « gouverné trente ans la France en y faisant naître « adroitement des troubles, et les apaisant à son gré, « selon que ses intérêts le demandaient, par la divi- « sion et la jalousie qu'elle fomentait entre les plus « grands seigneurs du royaume; elle sut, dit-il, pro- « fiter des calamités publiques pour attirer à elle « toute l'autorité. »

De Thou était persuadé, dit le père Griffet, que si, au lieu de vouloir exterminer les huguenots, on leur eût accordé la liberté de conscience, comme le fit Henri IV par l'édit de Nantes, la France aurait été exempte des guerres qui ont eu lieu.

C'était une grande erreur de croire que les partis étaient vraiment attachés à des intérêts religieux. « Les protestans, comme l'observe Griffet, avaient à « leur tête, ainsi que les catholiques, des princes et « des seigneurs puissans, qui, sous prétexte de servir « leur religion, aspiraient en effet au gouvernement

(1) Brantôme, p. 283.
(2) Livre III, p. 83.

(1) Histoire de Henri le Grand en 1574, p. 34.

Digitized by Google

« de l'État. » L'édit de Nantes ne conciliait pas des prétentions de ce genre. D'ailleurs, ce n'était qu'un précis des édits de pacification accordés en différents temps par Catherine elle-même, ou son influence. Enfin, cet édit de Nantes n'a préservé ni Louis XIII, ni Louis XIV, ni Henri IV lui-même, de *troubles* religieux, qui, à la vérité, n'étaient pas la guerre. Les partisans des Guises reprochaient à Catherine le contraire de ce que blâmait de Thou, c'est-à-dire d'avoir d'abord protégé et toujours ménagé les protestants. Griffet leur oppose l'exemple de Charles V et de Philippe II, qui, malgré leur sévérité, leur perfidie, leur force, leur violence, n'ont pu arrêter les troubles des Pays-Bas.

Nous avons déjà remarqué que pendant ses quatre régences elle avait intérêt à l'union, non aux divisions. Pendant le règne de Henri III, qui méprisa constamment ses conseils, si elle opposa les Guises aux Joyeuse et aux Épernon, comme le lui reproche de Thou, copié en cela par le président Hénault, elle se trompa peut-être; mais on conviendra que si elle avait tort de se livrer aux Guises, il lui était bien pardonnable de détester leurs rivaux. Qui peut dire à quoi tendaient ceux-ci, et à quoi ils seraient parvenus si l'ambition des Guises, hommes au moins remarquables par le talent et le courage, n'eût fait obstacle à la leur? Quoi qu'il en soit, a-t-on le droit d'imputer à une vaine jalousie du pouvoir l'animadversion que ces favoris devaient inspirer à une âme élevée?

De Thou reproche aussi à Catherine son faste, ses profusions en bâtiments, ses folles dépenses pour placer sur des trônes les deux fils qui restaient à établir après le couronnement de Charles IX. A quel roi ne peut-on pas reprocher quelque mouvement d'ambition et quelque abus de l'argent des peuples?

De Thou l'accuse à ce sujet de s'être entêtée des prédictions des astrologues, qui avaient promis une couronne à chacun de ses fils. La superstition de Catherine de Médicis est encore une imputation que rien ne justifie. Elle avait trop d'esprit pour croire aux astrologues, et pour ne pas feindre qu'elle y croyait, dans une cour ignorante où elle pouvait accréditer des prédictions qui répondaient à ses désirs, et qu'elle provoquait peut-être. Ce ne sont pas des assertions jetées au hasard par la malveillance des partis, qui font foi en pareille matière : ce sont les faits. Si Catherine avait été superstitieuse, on rencontrerait quelque marque de cette infirmité d'esprit dans les grandes occasions où il a fallu prendre des résolutions importantes. Or, l'histoire ne nous fait connaître aucun acte, aucun ordre, aucune délibération, aucune discussion de cette princesse, soit dans les conseils, soit dans des entretiens sérieux, où des rêves astrologiques, des superstitions quelconques soient entrés pour rien. Toujours ses motifs de décision sont tirés du fond des choses; ils sont toujours positifs, pertinents et précis.

Voltaire l'a déclarée « infidèle à sa secte et superstitieuse. » Elle ne fut pas plus dupe d'une secte que superstitieuse. Il lui était égal, comme elle le disait, de prier Dieu en latin ou en français : mais elle voulait sa sûreté contre ses ennemis.

De Thou lui fait un reproche plus sérieux et bien mérité : c'est « d'avoir entretenu les princes, ses enfants, dans la mollesse et l'amour du plaisir. » Nous reviendrons sur ce grief, et nous y insisterons; mais nous annonçons d'avance que son motif ne fut point de *satisfaire son ambition particulière*, comme l'ajoute cet historien, d'ailleurs si grave et si respectable; et quand on voit les démêlés dont elle se rendait la médiatrice ou l'arbitre, les bévues qu'elle redressait, les emportements qu'elle modérait, les faiblesses dont elle relevait, on ne peut s'empêcher de regarder son intervention dans le gouvernement comme généreuse autant que salutaire.

Les griefs de de Thou ne l'empêchent pas de démentir les calomnies de Henri Estienne concernant les mœurs privées de Catherine de Médicis, mœurs que celui-ci appelle *des vices monstrueux*, et que, d'après lui, la *Biographie universelle* a qualifiées de scandaleuses. Les traducteurs de l'*Histoire universelle* de de Thou lui font dire que Catherine *fut détachée de la bagatelle, vice si ordinaire à son sexe* : de Thou n'a rien dit de semblable. La grossièreté et la trivialité sont étrangères à ses idées et à son langage. Mais il a renfermé la même opinion dans cette autre phrase, également noble et caractéristique : « Comme, « par ses pensées toutes viriles, elle avait secoué les « vices ordinaires des femmes, elle travailla pour son « ambition en remplissant de futilités et de voluptés « l'esprit de ses fils : *cum virilibus curis fœminarum « vitia exuisset, ad explendam ambitionem, filiorum « animos vanis rerum ac fœdis voluptatibus interea oc- « cupavit...* » Voltaire s'est rapproché de de Thou quand il a dit :

> Esclave du plaisir, mais moins qu'ambitieuse.

Ses griefs n'empêchèrent pas de Thou de commencer le portrait de Catherine par un coup de pinceau qui en dessine le trait dominant et en détermine le caractère : *Fœmina vasti animi et superbi luxus;* femme d'un esprit vaste et d'un grand éclat. *Vasti animi* : qu'on réfléchisse à tout ce que renferme ce mot et à tout ce qu'il exclut; qu'on se rappelle

> Le droit qu'*un esprit vaste* et ferme en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains,

et l'application de ce mot à Catherine de Médicis paraîtra un immense éloge.

Un esprit vaste peut-il manquer d'élévation, de droiture, de justesse et de justice dans ses desseins, de hardiesse et de courage dans ses entreprises, de puissance et de fécondité dans ses moyens de réussite? Embrassant un immense horizon, n'a-t-il pas le choix du but qu'il peut se proposer et des voies qui doivent y conduire? Un esprit vaste est-il ambitieux des pe-

Digitized by Google

tits honneurs attachés au pouvoir, des petites gloires attachées au commandement sans but? est-il capable des vanités d'une cour, d'un jour, d'un moment? Un esprit vaste! Ce mot est la condamnation des écrivains qui ont fait de Catherine de Médicis l'intrigante la plus méprisable, une espèce d'aventurière follement avide de pouvoir, une empoisonneuse publique, une parricide (1), une reine de sang et de boucherie?

Si, des écrivains contemporains de Catherine, nous passons aux historiens d'une période moins éloignée de nous, nous trouvons un fonds d'idées à peu près semblables aux leurs. Mézerai, Daniel, Griffet, Maimbourg, Anquetil surtout, Voltaire même dans son *Histoire générale*, ont gardé une mesure décente et raisonnable dans ce qu'ils ont dit de Catherine de Médicis.

Mézerai a été le moins retenu, et il l'est beaucoup en comparaison de nos historiographes et de nos biographes du temps présent. « Depuis que la reine Catherine, dit-il, s'était fortifiée des conseils du chancelier de l'Hôpital, elle avait pris ses précautions « *aussi bien contre les Guises que contre les princes du* « *sang* » (remarquez ici que Mézerai reconnaît deux partis préexistants); « et comme elle voulait toujours, continue Mézerai, tenir pour règle de sa conduite *cette maxime de sa maison, qu'il faut diviser* « *pour régner*, elle songeait à *entretenir* les troubles, « afin d'avoir de tous côtés de quoi s'appuyer, et afin « de contenir tous les partis l'un par l'autre. Quand « la balance penchait trop d'un côté, elle la recharge-« geait de l'autre pour la remettre dans l'équilibre. » Le texte de Mézerai est évidemment incohérent; il a commencé par reconnaître des partis existants avant les régences de Médicis, et rien n'est plus certain que leur existence : il suppose ou plutôt il reconnaît que le chancelier de l'Hôpital lui a conseillé de prendre ses précautions contre l'un et contre l'autre, ce qui comprend bien l'idée d'opposer, le cas échéant, le moins dangereux au plus dangereux; et cependant il affirme que le sage équilibre qu'elle a maintenu, a été le fruit de la maxime de *diviser pour régner*. On ne peut s'empêcher de voir ici la contradiction d'un auteur en qui les opinions des autres se mêlent à son insu avec ses propres observations (2).

Le père Daniel, qui était, comme le dit le président Hénault, plus instruit et plus impartial que bien des gens ne l'ont cru, prononce honorablement sur la mémoire de Catherine. Il est bien persuadé que l'ambition et le désir de gouverner étaient ses passions dominantes; mais il ne désapprouve pas qu'*ayant trouvé trois factions établies à la mort de son mari, elle ait prévu que si elle ne s'appuyait pas de l'une des trois, elle succomberait, étant étrangère et sans soutien* (1). Il la loue même d'avoir *balancé les partis opposés*. Il pense que si elle eut l'ambition de gouverner, elle en eut aussi le droit pendant les minorités : que si elle était jalouse de son autorité, elle devait l'être, parce qu'il y allait de sa sûreté. Il observe qu'au fond elle *fut toujours portée à la paix*, et tenait pour maxime que la guerre ne pouvait que préjudicier à la France; qu'elle a manifesté cet amour de la paix par une multitude de négociations et de traités. Quant à sa conduite à l'égard de Henri III, il pense qu'*après le service qu'elle lui avait rendu, elle était fondée à trouver mauvais qu'il eût fait, à son exclusion, d'autres personnes* dépositaires de son autorité; que les troubles et les désordres de ce règne eurent pour cause la haine et le mépris général attirés par les favoris sur le roi, *et nullement l'ambition de la reine* (2). A sa mort, ses dernières paroles recommandèrent à Henri III d'affectionner les princes de son sang, principalement le roi de Navarre, et d'accorder aux protestants la liberté de conscience. « *Tout bien* « *considéré*, dit Daniel, *et sans trop outrer son éloge*, « *elle doit passer pour une des personnes les plus ac-* « *complies de son sexe qui aient jamais monté sur le* « *trône de France.* » C'est là sa conclusion.

Le père Griffet, dans ses *Observations sur le règne de Henri III*, a inséré un chapitre entier sur Catherine de Médicis. Il fait remonter les imprécations de divers historiens au *Discours merveilleux* de Henri Estienne, et il le réfute de point en point à l'aide de Brantôme et de ses propres observations. Il va plus loin, comme nous l'avons vu : il défend la mémoire de Catherine de Médicis contre de Thou, qui s'était persuadé qu'un édit semblable à l'édit de Nantes aurait établi le même calme qu'il procura quelque temps sous Henri IV, mais que Catherine avait besoin de troubles pour se rendre nécessaire.

Daniel et Griffet partagent l'opinion de Brantôme, de la Noue et d'un grand nombre d'historiens sur le massacre de la Saint-Barthélemy. Ils pensent que cet événement n'a été ni concerté, ni préparé; et Griffet dit avec Brantôme que « si, après le coup d'arquebuse « qui blessa l'amiral, ses amis se fussent tenus coi, et « n'eussent sonné mot, et eussent laissé guérir M. l'a-« miral, il s'en fût allé après de Paris tout bellement « et à son aise, *et n'en fût été autre chose.* »

Du reste, Griffet n'ajoute ni ne retranche au jugement de Daniel sur Catherine : c'est l'approuver et le confirmer.

Il n'est pas inutile d'observer que Griffet est regardé comme un modèle de critique historique, et qu'il

(1) Voltaire a dit, à l'occasion de la mort de François II et de ce qu'en dit Henri Estienne :

Mais je ne prétends pas
A Médicis encore imputer son trépas.

(2) Mézerai, *Ab. chr.*, année 1560.

(1) Daniel, *Histoire de France*, t. XI, p. 6.

(2) *Idem.*, p. 365.

Digitized by Google

est aussi législateur dans cette partie, dont il a donné les règles dans son *Traité des preuves servant à établir la vérité de l'histoire;* ouvrage que Sabatier appelle *le code des historiens.*

Maimbourg (1) blâme la prodigalité de Catherine, son luxe, la dissolution qu'elle permettait dans sa cour, qu'elle y favorisait même pour gagner ceux dont elle avait besoin. Il lui croit peu de sincérité et de foi. Il l'accuse d'une ambition démesurée, à laquelle elle a, dit-il, sacrifié l'État et la religion. Il lui reproche d'avoir haï le roi de Navarre, son gendre, et favorisé sous main la Ligue, dont elle était dupe, pour servir les intérêts de son petit-fils de Lorraine. Cependant il lui reconnaît de la grâce et de la noblesse dans les manières, de la politesse, de la délicatesse, de la pénétration dans l'esprit; un talent merveilleux pour la négociation, une singulière adresse pour tourner les esprits à son gré, une magnificence royale, une constance et une fermeté extraordinaires dans une femme, *un courage viril, une grandeur d'âme qui la portait naturellement à tout ce qu'il y a de plus éclatant et de plus relevé dans le monde.* Ce n'est pas là la Médicis de nos historiens du jour. « Elle « n'eut rien de médiocre, dit encore Maimbourg, ni « dans le bien, ni dans le mal. » La Médicis de nos écrivains passe les bornes d'une perversité accomplie.

Anquetil, le plus moderne des historiens de la Ligue et le plus réfléchi, bien qu'il soit venu le dernier, donne aussi à Catherine *un esprit d'intrigue;* mais il déclare que, *comme tutrice de ses enfants et comme régente du royaume, son caractère est encore un problème pour les esprits non prévenus. Elle avait,* dit-il, *toute l'astuce de son sexe et de son pays;* mais il avoue aussi que, « forcée de se précautionner sans « cesse contre ses amis et ses ennemis, sa vie aurait « été bien pénible, si elle-même n'eût eu un génie « d'intrigue qui ne lui permettait pas de rester tran- « quille. » On ne peut méconnaître ici un véritable éloge donné par la conscience de l'historien, sous des couleurs de blâme qui sont une concession au préjugé. Si le légitime soin de sa conservation dans le péril peut être qualifié d'*intrigue,* qu'appellera-t-on sagesse? ou quelle précaution sage contre un danger grave ne sera pas qualifiée d'intrigue?

C'est probablement le ton d'incertitude sur lequel paraît s'exprimer Anquetil, qui a fait dire dans la *Biographie universelle:* « Les historiens ont avoué que « le caractère de Catherine de Médicis est *incompré-* « *hensible.* » Sur quoi l'auteur affirme que ses ennemis ne l'ont pas jugée plus sévèrement: car, dit-il, « comment condamner plus fortement une reine qui « n'a cessé d'agir depuis 1559 jusqu'en 1589, qu'en « avouant que trente années d'exercice public de « l'autorité n'ont pas suffi pour la faire connaître? »

(1) *Histoire de la Ligue,* p. 302.

Dire, comme le fait le biographe, que *ses mœurs furent scandaleuses,* qu'elle fut *fausse, méchante, cruelle,* c'est, ce me semble, condamner plus fortement que de dire qu'elle a été incompréhensible. Les personnages historiques seraient font à plaindre s'ils étaient rangés au-dessous des scélérats les plus caractérisés, par cela seul qu'ils seraient incompréhensibles pour les écrivains de faible portée, et pour ceux qui n'auraient pas pris la peine de les étudier.

Voltaire est l'autorité sur laquelle s'appuient beaucoup de faux jugements contre Catherine de Médicis.

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.

Ce vers de la *Henriade* avertit néanmoins de ne pas s'en rapporter sans examen à l'auteur de la *Henriade* même. On lit dans ce poëme les vers suivants:

Chacun de ses enfants nourris sous sa tutelle
Devint son ennemi dès qu'il régna sans elle.

J'ai déjà remarqué que *devint* signifie là *fut regardé* par elle comme un ennemi.

Ses mains autour du trône *avec confusion*
Semaient la jalousie et la division:
Opposant sans relâche, *avec trop de prudence,*
Les Guises aux Condés et la France à la France;
Toujours prête à s'unir avec *ses* ennemis,
Et changeant d'intérêt, de rivaux et d'amis;
Esclave des plaisirs, mais moins qu'ambitieuse;
Infidèle à sa secte et superstitieuse;
Possédant *en un mot, pour n'en pas dire plus,*
Les défauts de son sexe et peu de ses vertus.

Ces vers, où il y a trois hémistiches parasites et une amphibologie, prouvent, par leur faiblesse et leur incorrection, le défaut de conviction de l'auteur, l'hésitation d'une pensée mal assise, un pénible travail sur la pensée d'autrui. Mais voyons la suite. On lit au sujet de la Saint-Barthélemy:

Dans l'ombre du secret depuis peu Médicis
A la fourbe, au parjure avait formé son fils,
Façonnait aux forfaits ce cœur jeune et facile;
Et le malheureux prince, à ses leçons docile,
Par son penchant féroce à les suivre excité,
Dans sa coupable école avait trop profité.

Coligny est assassiné:

... L'on porta sa tête aux pieds de Médicis,
Conquête digne d'elle et digne de son fils.
Médicis la reçut avec indifférence,
Sans paraître jouir du fruit de sa vengeance,
Sans remords, sans plaisir, maîtresse de ses sens,
Et comme accoutumée à de pareils présents.

Le massacre s'exécute dans Paris:

Du haut de ce palais excitant la tempête,
Médicis à loisir contemplait cette fête.

Le roi était agité: le remords se faisait déjà sentir:

Par sa mère élevé, nourri dans ses maximes,
Il n'était point comme elle endurci dans les crimes.

Digitized by Google

Tels sont les traits principaux sous lesquels le poëte a peint Médicis. Mais plusieurs observations se présentent ici.

D'abord, ce n'est pas sa propre pensée qu'exprime le poëte. Tout ce qu'on vient de rapporter, il l'a mis dans la bouche de Henri IV parlant à la reine d'Angleterre. C'est donc un ennemi de Catherine qu'il fait parler; et quoique Henri IV soit le héros du poëme, l'auteur n'a pas dû lui interdire le langage de l'inimitié et de la vengeance, quand il va demander à la reine d'Angleterre des secours contre son ennemie.

En second lieu, quand ce serait le poëte lui même qui aurait parlé son propre langage et exprimé son sentiment, il ne serait pas pour cela une autorité en histoire. Son épopée demandait une reine scélérate et méchante, et le but qu'il s'était proposé, celui d'attaquer le fanatisme religieux, exigeait que Henri III, qui devait être frappé par un moine, intéressât par quelque vertu, ou du moins ne se fût aliéné le lecteur par aucun crime; en conséquence, le poëte a crayonné Catherine de Médicis d'après les écrits détracteurs qui l'ont peinte comme il fallait qu'elle fût dans son poëme, et il met entièrement sur son compte le massacre de la Saint-Barthélemy, dont Henri III lui-même s'est déclaré le principal auteur. En cela tout est fiction. Mais ce qui est fiction dans un poëme serait fausseté, imposture, prévarication dans l'histoire. L'engagement du poëte est d'intéresser et de plaire; celui de l'historien est d'instruire. Certes, la vérité historique n'est point interdite au poëte, mais c'est à condition que l'art puisse s'arranger avec elle: intéresser et plaire est sans doute permis à l'historien, mais ce n'est qu'autant que la vérité n'a point à souffrir de l'art.

En troisième lieu, Voltaire historien ne parle pas le même langage que Voltaire poëte épique, faisant parler son héros contre une ennemie déclarée. Voici ce qu'on lit dans l'*Essai sur les Mœurs* (1) : « Cette « affreuse journée (de la Saint-Barthélemy) fut, dit« il, d'abord méditée et préparée pendant deux an« nées. » Il ajoute : « On a peine à concevoir com« ment une femme telle que Catherine de Médicis, « élevée dans les plaisirs, et à qui le parti huguenot « était celui qui lui faisait le moins d'ombrage, put « prendre une résolution si barbare. » Cette réflexion infirme déjà l'assertion qui précède; mais ce qui vient à la suite la fait évanouir : « Le père Daniel, « dit l'auteur, veut faire croire que les massacres ne « furent jamais prémédités. Il se peut que le temps, « le lieu, la manière, le nombre des proscrits n'eus« sent pas été concertés pendant deux ans; mais il est « vrai que le *dessein d'exterminer le parti était pris* « *depuis longtemps.* » Voltaire réduit donc son accusation au dessein vague d'*exterminer* le parti ennemi. Si ce dessein vague d'exterminer son ennemi, même si la menace de le faire est l'équivalent du complot d'un massacre, il faut convenir qu'il n'y a pas de guerre, de troubles civils, de procès importants, où chaque parti ne soit aussi coupable envers son adversaire, où le gouvernement surtout ne le soit autant que les auteurs de la Saint-Barthélemy. Je ne sais si je me trompe, mais je crois sentir dans les dernières phrases de Voltaire que là sa conscience d'historien a l'intention de dégager le lecteur de l'obligation de croire à la préméditation, pour laquelle il a hasardé une affirmative d'abord trop absolue.

Toutefois, je ne prétends pas dissimuler que Catherine a eu part au massacre de la Saint-Barthélemy, événement à jamais exécrable sans doute, qui fut occasionné par de funestes circonstances, plutôt qu'ordonné; crime qui ne fut ni prémédité, ni même délibéré; qui n'est pas un seul fait imputable à une, ni à deux, ni à plusieurs personnes déterminées, mais une suite, un ensemble de crimes divers commis par un grand nombre de personnes fort différentes par le rang, l'esprit et l'intention. La reine mère a proscrit trois têtes : voilà sa part dans le crime de la Saint-Barthélemy. Son motif fut la peur qu'elle en avait, et sa peur n'était pas sans fondement dans l'anarchie où la France se trouvait alors, et dans une cour où la haine et la vengeance pouvaient oser impunément tous les crimes : circonstances qu'il ne faut pas oublier. Les passions des grands, l'avidité de la soldatesque nobiliaire à la solde des grands, et des gens de la faction de Guise, ont fait le reste. L'histoire de ce massacre demande une révision. J'en ai tracé les principaux traits dans une Ébauche des guerres des grands, et j'espère qu'ils suffiront pour prouver que ce grand crime fut une convulsion de la haine et de la peur, qui, dans l'absence de l'autorité et dans la privation du secours des lois, ouvrirent la carrière aux passions les plus basses, à la vengeance, à la cupidité, et à la rapine.

Il n'y a rien à répondre aux écrivains peu nombreux qui, d'après Henri Estienne, n'ont pas craint de présenter Catherine de Médicis comme une empoisonneuse. Si on les en croit, non-seulement elle a empoisonné le Dauphin son beau-frère, mais aussi Jeanne d'Albret, reine de Navarre, l'illustre mère de Henri IV, au moment où ce prince allait épouser Marguerite de Valois, sa fille; plus tard, elle a empoisonné le cardinal de Châtillon et Dandelot son frère; elle a empoisonné le vidame de Chartres, que quelques-uns lui ont donné pour amant; elle a empoisonné François II, son propre fils... Enfin, elle a fait venir pour dix mille francs de poison de l'Italie, et les a confiés à des Italiens, à l'effet *d'empoisonner l'armée du prince de Condé tout entière, et la faire toute mourir d'un coup.* Ces calomnies se détruisent elles-mêmes par leur accumulation et leur monstruosité.

J'ai rejeté le motif qu'on lui a prêté pour autori-

(1) Tome XVIII de l'édition de Kehl, p. 505.

Digitized by Google

ser le reproche d'avoir élevé ses fils dans la mollesse, dans la dissipation, dans l'habitude du plaisir; mais je dois avouer que le vice de l'éducation qu'elle leur a donnée n'a été que trop réel, et a produit des fruits amers.

Brantôme parle de sa cour avec un enthousiasme extraordinaire : il se plait à en décrire les fêtes, les amusements, la magnificence, la liberté, les voluptés, les délices. Deux ou trois cents femmes étaient partout à sa suite, dans ses palais, dans ses voyages, à la guerre. Quarante ou cinquante étaient de ses chasses, *montées sur de belles haquenées, ayant leurs chapeaux bien garnis de plumes voletantes en l'air, annonçant amour ou guerre.* Selon Montluc : *Il fallait que, dans les plus grands embarras de la guerre et des affaires, le bal marchât toujours.* Toutes ces femmes étaient exercées à la galanterie, à ses manéges, à ses prestiges, et servaient à séduire ou à captiver les hommes de la cour au gré de sa politique et de ses intérêts.

C'est aux habitudes efféminées de la cour dans laquelle Catherine éleva ses enfants qu'il faut imputer l'incapacité qu'ils montrèrent pour le gouvernement, et l'audace des grands, qui, voyant le pouvoir flotter à l'abandon, se précipitèrent à l'envi pour le saisir. C'est à la mollesse et à l'incapacité qui en fut la suite qu'il faut imputer la cruauté féroce qui, dans les crises du pouvoir, leur fit chercher leur salut dans les moyens extrêmes. Catherine de Médicis mériterait donc les plus graves reproches pour n'avoir pas préservé ses fils de la dissolution de la cour, si on les mesurait aux conséquences de son abandon.

Mais bien des circonstances invitent à en modérer la sévérité. D'abord l'expérience dont nous avons parlé plus haut, qui a montré l'inutilité des soins donnés à l'éducation de Henri III; ensuite, si Catherine n'a pas modéré le goût du plaisir dans ses enfants, c'est qu'elle l'avait elle-même, parce qu'elle était femme et Italienne peut-être; mais surtout parce qu'elle était l'élève de François Ier, qu'elle avait pris à sa cour l'habitude de lui plaire et de l'imiter; parce qu'elle se faisait un point d'honneur de lui ressembler, et qu'à son exemple elle s'était élevée à la prétention de mener la cour par le plaisir, et la France par la cour.

Si l'historien de nos jours qui a le plus maltraité Catherine avait pu se plaire à la lecture de l'immodeste Brantôme, et se persuader, en le lisant, que la cour de Catherine de Médicis, celle du roi son mari et celles de ses fils, leur luxe, leur dissipation, leurs voluptés, leurs profusions, n'étaient qu'une continuation de la cour de François Ier, il aurait pu être plus indulgent pour les vices que n'eut pas cette princesse, en faveur des défauts qu'elle tint d'une origine si recommandable à ses yeux.

« Elle ne voulait, dit Brantôme, resserrer la cour à « la mode d'Espagne, ni d'Italie, ni même comme « nos autres reines Élisabeth d'Autriche et Louise de « Lorraine ont fait; disant que, tout ainsi que le roi « François Ier, son beau-père, qu'elle honorait fort, « *la lui avait dressée et faite libre,* qu'elle la voulait « ainsi entretenir *à la vraie française,* sans en rien « innover ni réformer, et *que ainsi l'avait voulu le roi* « *son mari.* »

La volonté du roi son mari ne serait-elle pas suffisante pour la justifier, si elle n'avait pas plusieurs autres excuses à produire?

Une de ces excuses, c'est que, se sentant capable de gouverner du sein d'une vie dissipée, réunissant l'amour du plaisir avec la plénitude des facultés du travail, elle a pu espérer la même alliance dans ses fils, et se plaire à l'idée de donner à leur caractère la douceur et le charme qui ajoutent tant de force au pouvoir. Mais c'est une grande méprise d'assimiler un homme efféminé à une femme virile, et il n'appartenait qu'à une femme de ce genre d'y tomber. La faiblesse est l'état naturel des femmes, la force est en elles une perfection; au lieu que la faiblesse est pour les hommes un état de dégradation. On passe facilement d'une perfection à une plus grande; et l'on tombe inévitablement d'une dégradation en une plus profonde. C'est l'effet de l'habitude qu'on a prise de marcher en montant ou en descendant, de se diriger d'un côté ou de l'autre. La femme virile est aussi supérieure à l'homme efféminé que la jeunesse vigoureuse l'est à la caducité.

La dernière excuse de son goût pour le plaisir, c'est qu'elle était née pour le sentir et l'inspirer. Brantôme nous apprend qu'elle était d'une figure charmante, d'une taille élevée; qu'elle avait la gorge très-belle, blanche et pleine, la jambe très-fine et la grève très-belle, la plus belle main qui se fût jamais vue, la peau d'une parfaite blancheur. Elle a conservé longtemps les avantages de sa taille et de sa figure, et « jusqu'à sa mort elle fut bien entretenue, fort désirable et agréable. » Elle excellait dans tous les exercices où les grâces, l'agilité et l'adresse se déploient : à la danse, à l'équitation, à la chasse, au paillemail, à l'arbalète *à talet* (1). « Elle est la première qui ait « mis *la jambe sur l'arçon;* la grâce y était bien plus « belle et plus apparaissante qu'à la planchette (2). » Elle allait à la chasse et à la guerre, à cheval : « Elle « fut ainsi au siége de Rouen et au Havre, ne sentant « pour cela sa dame hommasse, en forme et façon d'amazone, mais la gente princesse, belle, bien agréable et douce. » Elle avait l'esprit enjoué, l'humeur gaie et égale, *et disait volontiers le mot.* Elle riait volontiers, surtout à la comédie. Néanmoins elle avait habituellement un grand air de majesté et de douceur; elle savait toutefois faire dominer l'un ou l'autre à propos. Brantôme rapporte que mainte fois elle se promenait à pied avec le maréchal de Brissac ou le connétable de Montmorency, qui étaient à che-

(1) Petite balle de terre cuite.

(2) L'usage, avant Catherine de Médicis, était de poser les pieds sur une planchette suspendue à la selle le long du flanc de la monture. C'est ainsi que sont encore les selles des fermières de Normandie.

Digitized by Google

val à cause de leur goutte, *et ils parlaient ainsi d'affaires*. Elle parlait très-bien français, et avait cette attention pour la France de ne jamais parler que français aux Italiens.

Avec tant d'agréments il est naturel d'aimer ce qui les fait valoir, les bals, la chasse, tous les plaisirs qui déploient les avantages personnels; d'aimer la parure qui embellit, la magnificence qui ajoute ses prestiges à tout ce qui émeut et sollicite les sens; mille futilités qui se mêlent aux jouissances de la vanité; enfin, de se laisser aller à la volupté, à la mollesse. Heureuse une femme, de ne pas s'échapper de ces jouissances de l'imagination, vers la dissolution et l'incontinence!

Plaire est un plaisir; c'est mieux : c'est faire plaisir, c'est s'unir à plusieurs personnes, c'est les unir à soi, se les adjoindre; c'est adapter à ses propres moyens, à ses propres volontés une multitude de volontés et de moyens étrangers : plaire est un empire.

Réussir dans les soins qu'on se donne pour plaire et dans les moyens qu'on emploie, est un autre plaisir. On aime la parure non-seulement quand elle embellit, mais aussi lorsqu'on se croit ou qu'on se connaît le talent et le goût qui l'emploient avec succès, l'adaptent aux convenances de temps, d'âge, de figure, de physionomie; on aime le bal non-seulement quand la danse est un exercice agréable, mais surtout lorsqu'on sait qu'on l'anime, et qu'on ajoute par son éclat ou ses grâces personnelles à la magie d'une fête somptueuse et bien entendue. En un mot, on aime à faire ce qu'on fait bien, à exercer, à développer ses moyens de bien faire, de faire mieux, de faire plus, toujours plus et toujours mieux (1).

Le président Hénault a marqué la naissance de *l'art de plaire* en France au temps de Catherine de Médicis, et le lui attribue comme une création qui la caractérise; il paraît même croire que cet art fut en elle un don particulier de la nature. On conçoit très-bien comment *du don* et *du plaisir de plaire* naît l'étude des moyens de plaire encore davantage et de plaire toujours, et comment de cette étude se forme *l'art de plaire*. En ce sens, l'art de plaire fut réellement un don de la nature à Catherine de Médicis. Mais les circonstances, les positions où elle se trouva, lui eussent rendu cet art nécessaire, lui en eussent donné l'invention, alors même qu'elle n'y aurait eu ni disposition ni plaisir. Aussi fit-elle de ce même art un art profond, qui gagna depuis elle jusqu'aux racines de la société politique. Cette vérité se fera mieux sentir si on lit avec réflexion le portrait que le président Hénault a tracé de cette femme extraordinaire, non dans son histoire de France, mais dans son *drame historique de François II*. Il fait parler ainsi sur cette princesse le connétable Anne de Montmorency, l'un des personnages de sa pièce :

« C'est un *esprit vaste et profond, une âme ferme et* « *indomptable*, et qui, malgré sa roideur, *sait se plier* et « prendre toutes les formes qui lui sont utiles. Elle a « la qualité de toutes les situations où elle se trouve, « et l'ambition de tous les états. Quand elle vint en « France, elle n'avait autre chose à faire que de plaire « à son beau-père. Elle arrivait dans une cour brillante, dont la galanterie faisait la principale occupation. Nulle femme ne l'égala dans *l'art de plaire* « et d'en imaginer les moyens, *art fatal qui ne périt* « *plus, et qui ne fait que se perfectionner quand il a une* « *fois été inventé*. François Ier aimait la chasse : nulle « dame de la cour ne maniait mieux un cheval que « Catherine. Il se plaisait aux tournois : elle en eût « disputé le prix aux seigneurs de la cour les plus « adroits et les plus exercés. Il aimait le bal et la « danse : elle n'y connaissait point d'égale. Henri devient roi; il a une maîtresse plus âgée que son « amant, et qui l'avait subjugué par une espèce d'enchantement : Catherine, incapable de jalousie quoiqu'elle aimât son mari, devint l'amie, la confidente, peut-être même la complaisante de Diane de « Poitiers, sa rivale. Aujourd'hui la face de la France « a changé; la mort du roi vient de mettre sa femme « à la tête des affaires : vous l'allez voir appliquée, « sérieuse, absolue, jalouse de l'autorité, haute ou affable selon ses besoins, renfermée dans elle seule, « ayant l'air de se livrer, et échappant tout à coup... « Je n'ai jamais été dupe de l'amour qu'elle montrait « pour son mari... elle n'aimait essentiellement que « l'autorité. La galanterie, si elle en a eu, n'était « qu'un hasard ou qu'un amusement dans sa vie, et « jamais une passion (1). »

On voit bien clairement, dans ce qu'on vient de lire, le principe de l'éducation qu'ont reçue les fils de Catherine de Médicis, qui, au reste, ne faisait que se conformer à la volonté de son mari, et aux habitudes qu'il avait contractées dans l'école de François Ier, son père.

Gardons-nous de croire que Catherine de Médicis ait été d'une nature particulière. Son art de plaire, son esprit vaste, son âme ferme et indomptable, et néanmoins souple et multiforme, cet étonnant assemblage de qualités qui sont communément jugées disparates et même opposées, et ont fait dire aux compilateurs de notre temps, tout en l'accablant d'injures et de calomnies, *qu'elle était une femme incompréhensible*, tout cela est le fruit de l'éducation, non de celle qui procède par enseignement, préceptes, conseils, citations de grands exemples; mais de l'éducation des choses et des circonstances de temps, de lieux, de personnes parmi lesquelles elle vécut.

Elle naquit orpheline : sa mère mourut en accou-

(1) Napoléon dit un jour, en parlant de son frère Joseph : *Il prétend que je suis insatiable de pouvoir; oui, j'aime le pouvoir, mais ce n'est pas en despote; je l'aime comme Kreutzer aime son violon, parce que j'en joue bien.*

(1) *François II*, en cinq actes et en prose, acte I, scène I.

Digitized by Google

chant d'elle; son père mourut cinq jours après. Dans le même temps, le reste de sa famille fut proscrit à Florence. On la sauva en la cachant dans un cloître. Léon X, son oncle, la réclama; on lui répondit qu'on la mettrait dans le plus déshonnête lieu de la ville, plutôt que de la lui rendre : elle n'avait pas encore deux ans. Sept ou huit ans après, Clément VII, autre Médicis, élevé à la chaire pontificale, fait assiéger Florence pour y rétablir sa famille : alors on parle dans la ville d'exposer Catherine sur la brèche. Ainsi l'infamie menaça son berceau, et une mort violente menaça sa jeunesse. Les Médicis furent rétablis. Catherine fut délivrée, et Clément VII la maria, âgée de quatorze ans, au second fils de François Ier. Telle est l'histoire de Catherine dans les temps antérieurs à son arrivée en France.

Mariée à Henri, second fils de France, elle arrive à la cour de François Ier, son beau-père, cour voluptueuse et brillante.

Son mari avait une maîtresse, Diane de Poitiers; et son beau-père une autre maîtresse, la duchesse d'Étampes.

Étrangère, d'une extrême jeunesse, sans appui, il fallut plaire non-seulement à son beau-père et à son mari, mais à deux femmes jalouses, envieuses, et ennemies l'une de l'autre : tâche difficile!

Le caractère de Médicis, sa vie entière, sont dans les circonstances qu'on vient de rappeler.

Née dans les orages qui font les âmes fortes, longtemps en butte aux factions qui rendent attentif à ses ennemis, à ses amis et à soi-même; rendue, par un retour de fortune, de la proscription à l'élévation de famille souveraine; exercée à prévoir, à craindre ou espérer à propos, à lire de loin dans un immense horizon, enfin à ne désespérer jamais de sa situation : dans ces circonstances est le secret de son caractère politique.

Le secret de son caractère moral est dans sa situation durant plusieurs années, à la cour de François Ier, entre la femme qui avait captivé ce prince et celle qui avait captivé Henri, son époux : toujours contrainte à l'infatigable recherche des moyens de plaire aux deux princes, et à l'infatigable soin d'éviter ce qui pouvait déplaire à leurs maîtresses; toujours obligée d'essayer de nouvelles formes, de nouvelles manières, de nouveaux langages, pour plaire et ne pas trop plaire aux monarques, pour faire la cour aux maîtresses, en évitant de leur ressembler; il fallait voir en elles ses modèles et ses écueils, recevoir d'elles l'exemple de la dissolution, et donner sans pédanterie celui de la retenue; tel fut le secret de l'art à l'aide duquel, toujours maîtresse d'elle-même, elle se rendit maîtresse de tout ce qui l'approcha. Là est aussi l'explication de cette prodigieuse flexibilité, de cette incroyable souplesse, qui ont été si ridiculement attribuées à son origine et à son éducation italienne.

Pour conclure, j'oserai dire que Catherine de Médicis fut une femme supérieure qui joignit, à plusieurs qualités éminentes de notre sexe, les charmes du sien, et particulièrement la douceur, la modération, l'adresse, la conciliation. Elle fut quatre fois régente avec un succès digne d'admiration. Quand elle cessa d'exercer le pouvoir de régente, et qu'il ne lui resta d'autre autorité que celle des bons conseils sur des fils indignes d'elle, elle vit et éprouva de grandes calamités qu'elle ne pouvait empêcher. Ces calamités lui ont été imputées contre toute justice, dans son temps, par les partis contre lesquels elle se déclara, et dans le nôtre, par la courtoisie d'historiens persuadés qu'il est plus décent et plus monarchique de charger une femme, une étrangère, une bourgeoise surtout, de crimes dont elle est innocente, que de les laisser sur le compte des rois qui en sont coupables. Telle est l'histoire de sa renommée.

Moins heureuse qu'Élisabeth d'Angleterre, sa contemporaine, elle ne put racheter les fautes ou les malheurs de sa longue carrière par aucune de ces grandes réformes, ou de ces solides améliorations, ou de ces glorieuses révolutions que la reconnaissance nationale ne manque jamais d'opposer aux reproches sévères de la justice et de la morale. Élisabeth posséda pendant quarante années un pouvoir sans limite, et, par une exception bien rare, elle eut le bon esprit d'en user à l'avantage de la nation qu'elle avait à gouverner; Catherine de Médicis, durant quarante-cinq ans d'existence politique, n'eut que huit ou dix années de régence, sorte de pouvoir équivoque et précaire, et ces huit ou dix années furent interrompues quatre fois; le reste de sa vie, elle n'eut d'autorité que celle qu'elle dérobait pour ainsi dire à ses fils, toujours indolents, frivoles et dissipés, ou qu'elle exerçait sur leurs faibles esprits par un ascendant ou une séduction à laquelle résistaient souvent les caprices de leur orgueil ou la violence de leurs passions.

Il est plus facile de concevoir comment Élisabeth a pu secouer l'autorité du pape, contenir l'Écosse, occuper la France chez elle-même, ruiner la marine espagnole, relever la grandeur navale de l'Angleterre, que de comprendre comment Catherine de Médicis a pu conserver la couronne à ses fils, qui ne négligeaient aucun moyen de la perdre. Si Élisabeth a fait de plus grandes choses, Catherine en a fait de plus nécessaires et de plus difficiles.

Le principe de gouvernement que suivit constamment et en tout Élisabeth, fut de se conformer aux besoins et aux intérêts de la nation, même à ses préjugés, non-seulement dans l'ordonnance des choses, mais aussi dans le choix des personnes. Quoiqu'elle eût été élevée dans le culte catholique, elle adopta la religion protestante, parce que le fond de la nation anglaise était protestant : elle fut intolérante pour le papisme, parce que la nation ne voulait pas le souffrir. Elle eût protégé tous les cultes sans en adopter aucun, si l'esprit national eût été porté à la tolérance. Elle flattait l'opinion, même lorsqu'elle aurait pu facilement l'éclairer : elle accabla le peuple d'impôts indirects, ou d'impôts déguisés sous le titre de priviléges

Digitized by Google

exclusifs, la plus funeste espèce d'impôts, parce que le peuple avait une forte aversion pour l'impôt franc et direct. Elle choisit toujours ses ministres, ses généraux, ses amiraux, ses amants même, parmi les hommes agréables à la nation. Par cette raison elle fut bien servie, se vit toujours en état de maîtriser les factieux au dedans, et de déployer de grandes forces contre ses ennemis extérieurs.

Catherine de Médicis ne se trouva jamais dans une situation où elle pût appliquer le système d'Élisabeth. Si elle avait eu, comme cette reine, une action directe et continue sur les intérêts publics, si elle avait eu des droits héréditaires sur la France, si elle n'y avait pas été étrangère, et à ce titre également insupportable à tous les chefs de factions, si elle avait du moins eu le libre choix des hommes pour les grandes places de l'État, on pourrait justement lui reprocher d'avoir préféré l'art d'opposer les factieux les uns aux autres, au grand moyen d'opposer la force et la volonté nationales aux entreprises et à l'ambition de tous; mais l'administration publique lui était interdite, et, au lieu d'hommes dévoués à ses vues et à ses intérêts, elle rencontra presque toujours à la tête du gouvernement des ennemis personnels, contre lesquels elle avait à soigner sa sûreté et celle de ses fils puînés. Elle n'eut point la ressource des amants, qu'Élisabeth sut se faire pardonner; la politique aussi bien que la morale doivent la louer de s'en être privée; elle n'aurait pu se la permettre sans compromettre les droits de ses fils, et l'on peut présumer qu'elle craignit de voir un ambitieux qu'elle aurait favorisé, former des entreprises funestes à leur couronne, et peut-être l'y entraîner elle-même dans un moment de faiblesse.

La différence des positions où se trouvèrent les deux princesses ne permettant pas de les comparer par leurs actes de gouvernement, on peut seulement mesurer l'élévation de leur âme et la force de leur esprit sur le caractère que prit dans l'une et dans l'autre la passion qui les dominait toutes deux : l'amour du pouvoir. Les reproches attirés par cette passion à Catherine de Médicis sont la versatilité dans les principes et dans les affections, l'intrigue, la ruse, le manque de foi, la méchanceté et même la cruauté, tous les vices, même la scélératesse inhérente à l'ambition. Mais aucun des écrivains qui ont indiqué l'ambition du pouvoir comme but de toutes ses pensées et de toutes ses actions, n'a pu dire à quoi elle avait destiné ce pouvoir qu'elle poursuivait avec tant d'âpreté; aucun ne l'a accusée d'avoir voulu donner atteinte aux droits de ses fils, s'emparer de la couronne; d'avoir conspiré contre eux ou favorisé quelque conspirateur affidé; de sorte qu'elle aurait ambitionné le pouvoir pour le pouvoir. Or, cette supposition infirme sensiblement l'accusation : car un motif si faible, et, on peut le dire, aussi innocent, ne peut pas constituer une passion scélérate. Que Catherine ait aimé le pouvoir comme régente et comme tutrice de ses fils dans leur jeunesse, c'était un devoir; qu'après sa régence, elle l'ait aimé par habitude, par esprit de suite, par besoin d'activité, par envie de paraître, pour la gloire du talent, pour le plaisir et l'honneur de la difficulté vaincue dans des circonstances critiques, toutes ces causes sont vraisemblables, mais elles sont toutes plutôt louables que blâmables. Il est juste d'ajouter que, loin d'avoir aimé le pouvoir en usurpatrice, elle ne l'a jamais exercé qu'en mère occupée des droits de la couronne, en conservatrice des droits de ses fils. On peut ajouter encore qu'elle l'a toujours exercé avec jugement, avec mesure, en raison du danger que courait la royauté; quelquefois peut-être en raison de celui qu'elle courait elle-même, mais toujours dans des intentions purement défensives.

La passion d'Élisabeth pour le pouvoir eut un autre caractère : ce fut celle d'une égoïste concentrée, ombrageuse, méticuleuse et cruelle; elle fut faible, lâche, sanguinaire, et en même temps assez bizarre pour être aussi ridicule qu'odieuse. Peut-on en dire moins d'une reine absolue qui, sur un trône héréditaire, se voue par défiance au célibat, sacrifie le bonheur de se survivre à la misérable appréhension de voir au pied de son trône un héritier de son sang sur la tête de qui pouvait se dessiner l'ombre de sa couronne, et consume une partie de sa vie, de ses forces, de ses talents, de sa gloire, à poursuivre une malheureuse collatérale qu'elle appelait par son célibat même à lui succéder, et qu'elle a fait périr sur l'échafaud parce qu'elle était son héritière?

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

BUDGET DE HENRI III,

OU

LES PREMIERS ÉTATS DE BLOIS,

COMÉDIE HISTORIQUE EN CINQ ACTES;

PRÉCÉDÉ D'UNE

DISSERTATION SUR LA NATURE DES GUERRES

QU'ON A QUALIFIÉES DE

GUERRES DE RELIGION,

DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE;

SUIVIE D'UNE NOTICE NOUVELLE SUR LA VIE DE HENRI III.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Dire que la religion n'a été que le prétexte des guerres intestines du seizième siècle, ou que la religion n'est entrée pour rien dans les motifs de ces guerres, c'est dire exactement la même chose.

Cependant des critiques m'assurent que la première de ces propositions est un lieu commun, et la seconde un paradoxe. Dans votre ébauche des guerres des grands, me dit-on, vous n'avez fait que répéter ce que tout le monde a dit; quand vous assurez, m'ajoute-t-on, que la religion n'a pas été la cause de ces guerres, vous avancez un paradoxe insoutenable.

Quoique ces reproches ne s'accordent guère, je suis obligé de convenir que je les mérite tous deux; mon ouvrage est tout ensemble paradoxe et lieu commun.

Lieu commun, quand j'accuse l'ambition des grands, leurs passions, leur corruption; car tous les historiens ont réellement indiqué ces maladies comme causes des guerres du seizième siècle. Paradoxe, quand je me refuse à accuser le fanatisme, les prêtres, l'aveuglement populaire, des crimes dont j'ai accusé les grands; quand je suis conséquent et suivi, quand je suis un, précis, positif, et que je m'élève contre la contradiction des écrivains qui, après avoir indiqué l'ambition des grands comme motif des guerres civiles, vouent le fanatisme à l'exécration générale par une accusation directe et véhémente, répandent leur éloquence fulminante sur les excès du zèle religieux, mettent sur son compte des atrocités qui sont manifestement imputables aux seuls factieux de la cour, et laissent ceux-ci dans l'oubli et dans l'impunité. C'est une vérité d'expérience, qu'après avoir lu nos modernes historiens sur les guerres de religion, le lecteur ne sait à qui s'en prendre, ni sur qui arrêter son indignation, et reste dans une pénible perplexité. C'est parce que j'ai voulu en sortir, que j'ai étudié l'histoire de ces temps dans les sources; et c'est pour en tirer les autres, que je publie le résultat de mes études. Oui, à l'égard de nos historiens, je suis paradoxal; car mon système est l'opposé, non du sens commun, mais du contre-sens qui leur est commun à tous. Mon précédent écrit (1) et la dissertation qui suit réunissent donc deux caractères jusqu'ici tenus pour incompatibles; et j'espère que cette singularité sera assez curieuse pour m'attirer un certain nombre de lecteurs.

Quelques personnes m'ont adressé une critique plus sérieuse : c'est qu'il est dangereux d'affaiblir l'horreur du fanatisme. Je sens la gravité de cette observation, mais je ne puis me relâcher de mon respect pour la vérité et la justice. L'histoire doit sans doute livrer les monstres qu'elle rencontre à l'animadversion universelle; mais elle n'a pas le droit d'en créer ni d'en placer où il n'y en a pas. Où en serions-nous si l'historien arrangeait les faits en haine d'un parti odieux? Serait-il assuré, en le chargeant d'inculpations imméritées, de ne pas épargner des coupables beaucoup plus dangereux? Si l'on pouvait arranger les faits historiques pour condamner ou absoudre à volonté des catégories politiques, je demanderais sur qui, des grands d'une cour profondément vicieuse, ou de prêtres fanatiques, il serait aujourd'hui le plus utile de provoquer l'exécration générale? On pourrait être embarrassé pour le choix. La solution de la difficulté, c'est de marcher droit vers la justice et la vérité, et c'est ce que j'ai fait.

(1) Voir ci-dessus, pag. 97 et suivantes, l'*Ébauche historique des premières guerres de cour, ou guerres des grands, improprement appelées guerres de religion dans le seizième siècle.* (Note de l'Éditeur.)

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR LA NATURE DES GUERRES

QU'ON A QUALIFIÉES DE

GUERRES DE RELIGION.

CHAPITRE PREMIER.

Occasion de cette dissertation.

Le fond du *Budget de Henri III*, ou plutôt cette pièce elle-même s'est rencontrée entre les événements historiques de 1576, dans les séances des premiers états de Blois, au milieu des dissensions prétendues religieuses qui ont fatigué le seizième siècle, entre la quatrième paix et la cinquième guerre qu'on suppose avoir eu lieu entre les catholiques de France et les huguenots. C'est le tableau fidèle de ce qui s'est passé aux états généraux concernant le calvinisme, à l'occasion des demandes d'argent que leur fit Henri III, ou du *budget de Henri III*. On y voit en regard la cour et la nation : la cour, représentée par Henri III, Catherine de Médicis sa mère, le duc de Montpensier; la nation, représentée par plusieurs députés notables, tels que Bodin : tous dans la situation et dans les sentiments où les monuments historiques les présentent à l'époque dont il s'agit.

Lorsque Henri III convoqua les premiers états de Blois, il était dans un extrême embarras; et, au lieu d'y être intéressant comme tous les rois dans la peine, il était fort ridicule, parce qu'il s'y était mis lui-même par sa dissipation, par sa vanité, par un libertinage sans nom, par des profusions inouïes, et surtout par une incapacité que relevait sa merveilleuse confiance dans son talent pour gouverner. Entouré de perroquets, de singes, de mignons, épuisé par ses dépenses, manquant du nécessaire, sans crédit, sans ressources, son premier besoin était d'avoir de l'argent. Venait ensuite celui d'abaisser Henri, duc de Guise, qui, sous le titre de *grand maître de France*, s'essayait au pouvoir de maire du palais sous les yeux de ce nouveau roi fainéant, et s'était mis au-dessus des atteintes du pouvoir royal.

Une autre contrariété pesait encore sur sa petite âme : c'était l'ascendant de Catherine de Médicis, sa mère ; il en était d'autant plus fatigué que c'était lui-même qui, par son ineptie et ses extravagances, le lui avait attribué en dépit de son sot orgueil, toujours prêt à contester les avantages qu'il avait été forcé de lui reconnaître. Il augmentait cet ascendant de jour en jour par ses fautes, et chaque jour s'en indignait davantage, comme d'une usurpation et d'une offense. Enfin, le duc d'Anjou, son frère, qui, à la mort de Charles IX, avait intrigué pour empêcher son retour de Pologne, où il aurait été bien aise de le confiner pour monter à sa place sur le trône de France; ce frère, à qui Henri III avait pardonné, mais qui ne lui pardonnait pas de régner, l'inquiétait profondément. Ambitieux et tracassier, il s'était récemment rangé du parti des mécontents; sa mère et Marguerite, sa sœur, avec qui il était dans une liaison plus que fraternelle, venaient de le ramener à l'obéissance et de le réconcilier avec le roi, sans rassurer le monarque sur les sentiments du transfuge. Mais c'était son frère, c'était l'héritier de la couronne. Après lui venait le roi de Navrre, chef du parti op-

Digitized by Google

posé à la cour, gouverneur, à peu près vice-roi de la Guyenne : il était dangereux de l'approcher trop près du trône; le duc d'Anjou était nécessaire contre lui, tous deux ensemble l'étaient contre le duc de Guise : mais l'obligation où le roi était de les ménager ne faisait qu'ajouter aux motifs de les haïr et au besoin de les humilier. Telle était la situation de Henri III lorsqu'il convoqua les premiers états de Blois, en 1576.

Il avait conçu l'espérance de les amener par son habileté, quelle que pût être leur malveillance, à le délivrer de tous ses embarras à la fois. Il supposait que la France entière était partagée entre le culte catholique et les protestants, et que l'exaltation religieuse était extrême des deux parts. Il s'était persuadé que les catholiques étant les plus nombreux, la ferveur du catholicisme serait un moyen dont il pourrait se servir pour gouverner la nation, disposer de toutes les bourses et de tous les bras. Remarquant aussi que le duc de Guise avait conçu les mêmes espérances, qu'il était au moment de se faire proclamer chef du parti catholique, que des trésors lui étaient ouverts pour faire la guerre aux protestants, il pensa que s'il parvenait à se faire solliciter par les états généraux d'opérer de gré ou de force la réunion des protestants au culte catholique, il obtiendrait d'eux de l'argent pour la guerre, il se mettrait en possession des contributions volontairement amassées pour le duc de Guise, il l'écarterait du commandement des catholiques en se mettant lui-même à leur tête, et en montrant que son zèle pour la religion n'avait besoin ni d'être excité, ni d'être aidé, ni surtout suppléé par celui du duc, qui était tout à fait superflu. Outre ces avantages importants, il avait la satisfaction de voir dans des dispositions de guerre un moyen de s'assurer de son frère par l'appât d'un commandement d'armée, et de le compromettre avec les mécontents par ce commandement même. Il se flattait aussi d'imposer au roi de Navarre par l'aspect d'une guerre imminente, d'une guerre entreprise d'après la volonté nationale, exprimée par les députés des trois ordres aux états généraux. Enfin, il espérait couronner son œuvre par un coup de maître : c'était de négocier la paix aussitôt qu'il tiendrait l'argent destiné à la guerre. Il se croyait sûr d'y amener le roi de Navarre en vertu de la frayeur même qu'il lui aurait causée par son appareil de guerre, et se proposait d'employer à ses profusions habituelles l'argent qu'il aurait rendu inutile à la destination marquée par les états généraux; se moquant, au reste, de la stérile politique de sa mère, qui ne lui aurait pas donné un écu.

Malheureusement ce système reposait sur une fausse supposition : celle de l'irritation de la France contre le culte protestant. Une très-faible partie de la France prenait part aux querelles religieuses, et n'y prenait qu'une faible part. L'université, le parlement, les grands corps de l'État, s'opposaient à ce qu'elles se vidassent par la guerre. Les députés des trois ordres aux états généraux furent en vain sollicités par la cour de proclamer la guerre contre les calvinistes; ils ne voulurent pas y entendre; ils ne votèrent pas une obole de subside, et se moquèrent de l'avidité du monarque, et surtout de celle des courtisans, auxquels était promis le subside demandé.

Les premiers états de Blois ont été réellement une comédie, où l'on voit, d'un côté, la cour prendre une peine infinie pour persuader aux états généraux que la nation est furieuse contre les protestants, qu'elle veut absolument leur faire la guerre, que c'est son devoir, et par conséquent qu'ils doivent fournir au roi l'argent nécessaire pour la faire; et où l'on voit, de l'autre côté, les députés de la nation pénétrer l'intention du prince, se jouer du prince et des courtisans quand ils croient se jouer d'elle. C'est cette comédie que j'ai rédigée.

L'assemblée des états de 1576 confirme solennellement deux vérités déjà établies par ceux de 1560, et confirmées à la suite par ceux de 1588 : la première, que la religion n'est entrée pour rien, je ne dis pas dans les guerres du seizième siècle, mais dans les causes qui les ont excitées; qu'elle a principalement servi à les colorer; qu'elle n'y a concouru que faiblement, et uniquement comme moyen accessoire. La seconde, que ces guerres n'ont jamais été générales en France, ni par rapport au territoire, ni par rapport à la population, mais particulières à une petite classe de personnes, et ambulantes et cantonnées comme elles.

Ces vérités ont été la principale raison pour

Digitized by Google

laquelle j'ai cru bon de reproduire sous la forme dramatique ce qui s'est passé aux états de 1576. Le drame met en saillie et en mouvement ce qui, dans l'histoire, n'est clair parfois que pour des yeux attentifs et exercés. Je ne crois ni juste ni utile de laisser exclusivement sur le compte des religions catholique et protestante, ou de la religion en général, des calamités dont elle ne fut point cause, et auxquelles elle n'a concouru qu'accessoirement. L'erreur la plus utile a cela de funeste qu'elle tient la place d'une vérité, et lui ferme l'accès. Qui osera prononcer ici que la vérité inconnue dont la place est usurpée, ne serait pas bien plus utile que l'erreur accréditée? S'il se trouvait que les guerres du seizième siècle sont nées de la cupidité et de l'ambition de quelques grands de la cour, que cette cupidité et cette ambition ont été excitées par la faiblesse et l'indolence d'une royauté absolue de fait, sous des rois aussi incapables d'exercer le despotisme que le gouvernement légitime; que l'infirmité de ces rois est provenue d'un système de cour essentiellement corruptrice et corrompue; et enfin, que la corruption de cette cour elle-même a été une conséquence de l'isolement et de l'indépendance absolue d'un pouvoir parvenu à se rendre arbitraire, par le dégagement de toute opposition, de tout contrôle, de toute responsabilité : pourrait-on dire que ces vérités ne sont pas aussi utiles que les erreurs qui imputent au fanatisme et aux intérêts des prêtres exclusivement toutes les calamités du seizième siècle? et aussi serait-il sans utilité de faire perdre aux prêtres l'orgueilleuse persuasion que la nation s'est battue pour eux, que la cour même a fait massacrer pour leur plus grande gloire? Cette opinion très-fausse sur le passé ne pourrait-elle pas favoriser de funestes espérances pour l'avenir? Et remarquez que les prêtres, pour n'avoir pas été causes et mobiles des guerres, n'en ont pas pour cela été innocents. S'ils ne les ont pas allumées, ils les ont attisées. Il importe de noter cette différence essentielle entre la vérité et l'erreur dans ce point d'histoire, qu'en accusant uniquement les prêtres, on excuse les rois et les grands, bien plus coupables qu'eux; au lieu qu'en accusant en première ligne les grands et les rois, on ne justifie pas les prêtres. Ici le résultat des faits historiques bien entendus est de prémunir les peuples contre la domination des prêtres, la cupidité et l'ambition des cours, l'arbitraire des rois; il est bon de ne rien perdre de cette triple instruction.

CHAPITRE II.

Observations générales sur ce qu'on appelle guerres de religion.

Si l'on examinait attentivement l'histoire des guerres de religion de tous les temps et de tous les pays, soit de nation à nation, soit entre les partis d'une même nation, on n'en trouverait peut-être pas une seule qui n'eût été excitée par des intérêts fort étrangers à la religion, aucune qui fût justement nommée guerre de religion.

Sans parler des guerres de nation à nation, voyons ce qu'il faut entendre par ce mot, *guerre civile de religion.*

On pourrait appeler ainsi celle que des hommes d'une même société politique, pénétrés de sentiments religieux pour des objets de cultes différents, ou imbus de doctrines ou de croyances différentes pour le culte d'un même Dieu, se feraient réciproquement par zèle pour leur culte et par haine pour le culte opposé, dans la vue de renverser celui-ci, et d'établir le leur à la place, sans autre intérêt que ce triomphe.

Ce serait encore une guerre de religion, quand un des deux cultes seulement voudrait prévaloir sur l'autre, et que celui-ci se bornerait à se défendre, sans avoir l'ambition de renverser le culte rival. Cependant on pourrait dire en ce cas-ci que le parti attaqué ne fait que défendre une liberté sacrée, et qu'il pourrait justement combattre pour elle, quand il n'aurait aucun zèle pour son culte. Toutefois admettons, sans chicaner, que, dès qu'un des deux partis combat pour établir sa religion sur la ruine d'une autre, la guerre s'appellera justement guerre de religion.

On peut encore souscrire à appeler de ce nom celle qui serait allumée entre les ministres d'un culte et leurs affidés, sans participation du corps des citoyens, non par zèle pour leur croyance, mais parce que les uns voudraient envahir les biens, les honneurs et les

Digitized by Google

pouvoirs dont les autres seraient investis, ceux-ci parce qu'ils voudraient les conserver. A proprement parler, ce serait une guerre d'intérêts privés, et non celle de deux croyances sincères et désintéressées; ce serait la guerre des prêtres, non celle des cultes ou communions. Mais passons encore à celle-là la qualité de guerre de religion, car la religion en est au moins l'occasion.

Mais qu'un gouvernement, par un criminel abus de son autorité, repousse ou proscrive une religion (fait fort différent d'une guerre allumée entre citoyens); qu'il mette hors la loi, qu'il persécute, qu'il poursuive par les armes ou par des commissions, qu'il livre à l'échafaud, au bûcher, les sectateurs d'un culte différent du sien; que ceux-ci se révoltent, s'arment et combattent pour leur défense : ceci n'est pas une guerre de religion; c'est celle du pouvoir arbitraire, dans toute sa violence et sa cruauté, contre la liberté de conscience, et de la liberté contre l'oppression. Elle ne peut même être appelée qu'improprement guerre civile, car elle n'est pas de citoyen à citoyen : c'est la guerre du prince contre une portion de ce qu'il appelle ses sujets; aussi ne lui donne-t-on pas même le nom de guerre. Quoiqu'il soit évident que faire marcher des troupes contre des citoyens pour les opprimer, est un acte de guerre contre lequel la défense est de droit naturel, il est convenu que la guerre des rois contre leurs peuples ne s'appelle ni guerre civile, ni la guerre : c'est un acte de vigueur, de juste et salutaire sévérité, quand les rois sont les plus forts; c'est de la tyrannie, quand la révolte, la rébellion, l'insurrection, l'emportent, prennent leur nom, et donnent au tyran le sien.

J'ai dit que les guerres de religion proprement dites pourraient bien être des chimères. En effet, les sentiments religieux sont, par leur nature, fort opposés à toutes les passions hostiles. Ils font partie des relations de l'homme avec la Divinité. Ils se composent de respect, d'admiration, d'amour, et sont encore au-dessus de ces sentiments. Ils tendent à se communiquer, comme toutes les affections élevées, douces et heureuses. Toute passion haineuse leur est antipathique. Ils sont, si on peut le dire, un état de passion et d'étonnement continus. La guerre est impossible à la ferveur religieuse, comme la haine est impossible à des cœurs pleins d'amour.

Bien que la liberté de conscience soit la plus sacrée et la plus chère des libertés, il est de fait qu'elle est plus endurante que les libertés civiles et politiques, parce qu'elle réside dans le for intérieur où rien ne peut l'atteindre, parce qu'elle se nourrit de contrariétés, parce que la conscience se plaît à défier ou à contempler avec un mépris mystérieux les obstacles que la tyrannie oppose au culte extérieur, qu'elle aime à se recueillir en elle-même, et qu'enfin la ferveur de son culte intime s'accroît de sa résignation.

On ne peut pas rendre aux croyances ni aux *opinions* religieuses le même témoignage qu'aux *sentiments* religieux. Les croyances, les opinions sont des modifications de l'esprit, qui peuvent se mêler aux plus honteuses superstitions, aux plus détestables préjugés, aux plus malveillantes préventions, exciter les passions haineuses et malfaisantes. C'est ainsi que les opinions des manichéens étaient hostiles pour les païens. Ils étaient persuadés que les dieux de ceux-ci étaient des démons déguisés, c'est-à-dire des ennemis de Dieu et du genre humain. Ils regardaient les prêtres attachés aux autels de ces dieux et leurs adorateurs comme des ennemis remplis de l'esprit du démon contre tous les individus de l'espèce humaine. Ils devaient donc être toujours en disposition d'inimitié à leur égard. Mais cette disposition était particulière à leur croyance. Dans nos temps modernes, où des superstitions semblables sont impossibles, où les novateurs en matière de religion ne travaillent que sur de faibles accessoires d'un fond qui est commun entre eux et leurs prédécesseurs, les disputes théologiques sont de trop légère importance pour armer les citoyens. Je ne parle pas seulement du temps où nous vivons; ce que je dis s'applique aux guerres de la réforme, c'est-à-dire de trois siècles ou environ.

Ce n'est pas que les théologiens ne soient irascibles, que leurs discussions ne dégénèrent aisément en disputes, en querelles, en guerre de plume, en assaut d'injures; mais ce sont là de vaines agitations d'amour-propre, qui s'apaisent aussitôt que les spectateurs en détournent leurs regards et y refusent leur attention. Au fait, les agaceries de la controverse se ré-

Digitized by Google

duisent à piquer la vanité, lorsqu'elles sont dégagées de tout intérêt étranger.

Si de grandes jouissances temporelles, si des honneurs, des pouvoirs, des richesses n'étaient attachés aux fonctions du culte régnant, si seulement il n'y avait d'autre revenu attaché à ces fonctions que les offrandes des fidèles, en un mot, si les prêtres n'avaient que la pauvreté et la considération à se disputer, leurs querelles ne seraient ni plus vives, ni plus fréquentes, ni plus durables que celles des médecins et des procureurs qui se disputent leur clientèle. Mais les charges ecclésiastiques de la cour, les pensions, les archevêchés et les évêchés, les abbayes et les canonicats, les cures et les vicariats, sont des bénéfices bons à conserver et bons à acquérir; les chaises même et les bancs des paroissiens dans l'église paroissiale, les dignités des notables, les honneurs qu'ils reçoivent dans l'œuvre, au vu et su de tous les assistants, ont aussi leur importance. Qu'il se trouve des hommes pressés d'un vif désir de les acquérir; que, voyant ces avantages reposer sur le crédit acquis par la profession d'une croyance publique, ils conçoivent l'idée d'en substituer une autre dont ils seront les chefs; qu'ils se présentent en réformateurs et décrient le culte établi: alors ceux qui possèdent doivent s'élever avec une violente irritation contre les opinions qui tendent à prévaloir sur les leurs, accuser celles-ci de fausseté, les attaquer par le ridicule, en un mot, défendre leurs titres, leurs droits, le fondement de leur existence sociale. Ainsi, le désir d'acquérir, l'intérêt de conserver, disposeront des deux côtés à l'inimitié, aux querelles, aux emportements, aux vengeances. On ne peut nier cette vérité, et cependant il faut se garder de confondre ces dispositions avec des résolutions positives de guerres, ces haines et ces colères avec des motifs de guerre, les rixes qu'elles entraîneront, fussent-elles sanglantes, avec la guerre. La colère et la haine ne suffisent pas pour la vouloir, et encore moins pour la faire: il faut, en outre, des qualités guerrières. Or, les prêtres ni les dévots, tout favorisés du ciel qu'on peut les supposer, n'ont pas, en général, reçu ces qualités en partage.

Remarquez, d'ailleurs, que le culte assaillant n'aurait rien à gagner à l'envahissement des biens du clergé établi, et que le culte régnant n'a rien à faire pour s'en défendre, parce que l'autorité publique doit protection à celui-ci. C'est peu d'envahir, il faut pouvoir se maintenir dans l'invasion, garder le terrain envahi, avoir une garantie de sa possession. Or, la loi refuse cette garantie à l'envahisseur. Le culte régnant n'a besoin, pour se défendre, que du secours des lois. Les propriétés, les honneurs de ses ministres sont sous leur sauvegarde; ces ministres n'ont nul besoin de se hasarder dans des combats périlleux: la justice veille pour eux. Dès que le culte envahisseur attaque avec d'autres armes que celles de la doctrine, qu'il s'empare des églises et des manoirs ecclésiastiques, il est dans la classe des malfaiteurs qui encourent des peines afflictives. Que si le clergé dominant veut, dans son impatient orgueil, aller plus vite et plus loin que la loi, si l'inquiétude l'agite, si la colère l'emporte, et qu'il excite ses dévoués à devancer la justice des tribunaux, ou à la suppléer et à fondre sur l'ennemi, il entre lui-même dans la classe des malfaiteurs et mérite châtiment. La puissance publique est là pour l'arrêter et le punir. Il n'y a donc dans tout cela aucun motif de guerre civile.

Quand on supposerait des deux parts des emportements extrêmes, ce ne seraient encore que des mouvements indélibérés, irréguliers et de courte durée; ce serait seulement la guerre des prêtres, des sacristains, d'un petit nombre d'habitués, d'affidés, de clients, de bénéficiers: ce seraient des combats semblables à ceux de la Sainte-Chapelle, si plaisamment décrits par Boileau.. Un grand nombre de spectateurs resteraient témoins immobiles et muets de ces rixes indécentes. La plupart ne s'en occuperaient nullement, et resteraient paisiblement à leurs affaires.

Toutefois s'il arrive, pendant la chaleur de ces démêlés, que des ambitieux puissants, des intrigants mus par des intérêts étrangers à la religion, contraires même à ses préceptes, imaginent, comme un heureux artifice, d'appeler à leur secours les querelleurs de la paroisse, et que leur faction prenne le nom du parti théologique qu'ils s'adjoignent, qu'ils se battent sous le titre et avec la bannière qu'il leur apporte: leur guerre aura sans doute une fausse apparence de guerre de religion, et cependant elle n'en aura nullement le caractère.

Digitized by Google

Ce ne sera autre chose qu'une espèce de guerre civile odieusement déguisée. Je dis une espèce de guerre civile, parce que les grands se tenant pour supérieurs aux citoyens, ne les appelant dans leurs querelles que comme leurs créatures, ces querelles sont celles d'une classe isolée de la société générale; de sorte que la guerre des grands entre eux, comme celle des prêtres entre eux, n'est pas proprement une guerre civile. Les guerres du dix-huitième siècle n'ont pas été autre chose que des chocs d'ambition entre des grands aussi peu affectionnés au culte catholique ou calviniste qu'au roi et à la nation; mais assez avisés et assez hypocrites pour avoir impliqué dans leurs affaires ces deux cultes qui étaient en dispute, et se présenter à leurs contemporains comme animés d'un dévouement sans réserve pour leur religion, quand ils sacrifiaient sans foi ni loi à leur intérêt personnel.

CHAPITRE III.

Le luthéranisme, depuis son introduction en France jusqu'au massacre de Vassy, ou depuis 1520 jusqu'en 1562, a produit des querelles entre les sectaires, des persécutions de la part du gouvernement contre les protestants, et non la guerre civile.

Depuis 1520 jusqu'au massacre de Vassy en 1562, que voit-on dans l'histoire du luthéranisme en France? Une doctrine nouvelle en opposition avec la doctrine reçue; des querelles de prêtres qui, d'abord, se disputent l'attention et la confiance des personnes religieuses, qui, ensuite, se disputent les chaires, les églises, les bénéfices ecclésiastiques, les cures, les évêchés, les abbayes, les charges de cour, les pensions. On voit des rixes entre les partisans de la nouvelle doctrine et les personnes attachées à l'ancienne; entre les affiliés des évêques, des curés et des moines, et ceux des ministres du culte réformé. On voit des processions dérangées, des chantres hués, des lutrins, des chaires renversées, des bancs brisés, quelquefois même du sang répandu. Rien de plus extraordinaire dans ces querelles de cultes opposés qu'entre celles de différentes sections d'un même culte, de diverses confréries, de couvents de différents ordres, des moines noirs et des moines blancs, des dominicains et des cordeliers (1). Ce sont des querelles semblables à celles qui, dans les villes d'université, s'élevaient entre les écoles de droit et les garnisons; dans d'autres villes, entre les étudiants de différents colléges, entre diverses corporations d'arts et métiers, comme celles qu'on voit fréquemment en Angleterre entre les ouvriers de certaines manufactures et les entrepreneurs. Tout cela n'est pas la guerre civile, parce que la grande masse des citoyens est étrangère à ces querelles; parce qu'elles sont sans suite, sans conduite, sans chef, sans plan, sans armes de guerre, sans accord et sans lien entre les combattants, en un mot, sans principe de durée; parce qu'aussi il n'y a rien, dans les rixes qu'elles occasionnent, qui ne soit entre les accidents naturels d'un état social plus ou moins imparfait, rien qui s'élève au-dessus du gouvernement, de l'atteinte de la loi, du magistrat, de la force publique: au lieu que, dans la guerre civile, la révolte est organisée, et assez forte par le nombre et l'organisation pour résister à la force légale, et obliger le gouvernement à en employer une extraordinaire, et à exercer une action plus rapide que celle des lois et des magistrats. Jusqu'au massacre de Vassy, nous voyons intervenir, dans les querelles religieuses, des commissions royales; l'inquisition, la persécution du gouvernement, les supplices les plus affreux, tout ce qui provoque et autorise la révolte des peuples, semblait les inviter à se réunir en corps d'armée pour se défendre; en un mot, tout poussait à la guerre civile, et la France n'avait pas la guerre civile. Le gouvernement brûlait, rouait, écartelait, en toute sécurité et tout à loisir, les malheureux protestants. Deux raisons principales s'opposaient à la guerre: la première, c'est que les prêtres, je le répète, ne sont point belliqueux; la seconde, c'est que la disproportion du nombre des protestants avec les troupes du gouvernement était trop grande pour qu'ils osassent se mesurer avec elles. Aussi a-t-on vu des émeutes, des séditions, et pas une véritable rébellion.

(1) Les dominicains et les franciscains étaient divisés par leurs opinions sur la Mère de Dieu. Les cordeliers soutenaient qu'elle était née exempte du péché originel; les dominicains soutenaient qu'elle avait été livrée au démon à sa naissance, comme les autres femmes.

Digitized by Google

Les Mémoires de la Noue nous apprennent combien étaient puissants les obstacles qui s'opposaient à l'établissement du protestantisme : le parlement en était ennemi, et « le « clergé enrageoit de voir en public les assem- « blées qui le touchoient si au vif. Le corps de « la maison de ville s'efforçoit aussi de le ban- « nir ou reculer. A cette même fin tendoit « aussi l'université, et quasi tout le bas et menu « peuple, avec les partisans et serviteurs des « princes et seigneurs catholiques.

« La force nerveuse et assurée de quoi ceux « de la religion faisoient état, consistoit en trois « cents gentilshommes et autant de soldats ex- « périmentés aux armes; plus, quatre cents éco- « liers et quelques bourgeois volontaires sans « expérience. Qu'étoit-ce que cela contre un « peuple comme infini, sinon une petite mou- « che contre un grand éléphant? Je cuide que « si les novices des couvens et les chambrières « des prêtres seulement se fussent présentées « à l'improveue (à l'improviste) avec des bas- « tons de cotterets ès mains, que cela leur eût « fait tenir bride. » (Page 84.)

L'exemple de la cour tournait à la faveur du prince de Condé. « La cour, reprend la Noue, « est en général la vraie image du prince...; « et proposez à une cour la réformation, ôtez- « lui ses plaisirs et l'embrouillez en affaires, « elle vous hait à la mort. » (90.)

CHAPITRE IV.

Les disputes, les persécutions en matière de religion peuvent aider les interêts politiques et privés à exciter des guerres civiles. C'est ce qui est arrivé en France.

Mais si les querelles des gens d'Église n'étaient pas de nature à produire une guerre civile de religion, elles pouvaient concourir, comme accessoires d'intérêts privés et politiques, à allumer une guerre civile. Quand un levain de guerre politique fermente dans un pays, on ne peut douter qu'il ne soit facile d'y allier les querelles de religion, que celles-ci n'ajoutent à l'intensité de la fermentation, et ne soient une facilité peut-être déterminante pour faire éclater la guerre. Les prêtres, que les factieux intéressent à leur querelle et mettent dans leurs intérêts, servent à leur concilier l'opinion publique, et surtout à la tourner contre l'ennemi; ils font accueillir leur parti, ils nuisent à l'autre. Dans les guerres civiles, les chaires à prêcher font l'office de la tribune aux harangues dans la place publique à Rome, et des tribunes dans les clubs de la révolution. Les guerroyants ont toujours besoin de quelques secours, de quelque bon office, d'un refuge dans les revers, d'une place forte dans toutes les circonstances, de vivres, de fourrages dans une marche; ils ont besoin d'être avertis des desseins de l'ennemi, ils ont besoin du secret pour les leurs; la bienveillance des habitants est donc nécessaire, et le secours des prêtres fort utile. C'est ce qu'on a vu en France dans les guerres du seizième siècle. Le pouvoir royal se trouvait dans des mains débiles, le prince était toujours livré à quelque favori; des gens de cour ambitieux et rivaux ont conçu le dessein de s'emparer de ce pouvoir négligé: chacun d'eux alors a jeté les yeux sur les partisans des deux cultes opposés, sur leurs ministres surtout, et a trouvé utile de s'approprier leurs saintes colères, leurs théologiques ressentiments. Ces querelles misérables qu'ils eussent considérées avec mépris, ces disputeurs qu'ils eussent bafoués sous un prince puissant, les dupes populaires dont ils eussent déploré l'aveuglement, ils s'en firent des auxiliaires, espérant trouver en eux non des assaillants hardis, mais des brouillons infatigables, et attendant de leur concours non un renversement, mais des moyens de dissolution; non des moyens légitimes, mais des prétextes honorables.

Comme en Allemagne ce fut l'ambition de Charles-Quint qui profita du calvinisme pour diviser les princes et les asservir, en France ce fut l'ambition de quelques familles qui, dans la léthargie de l'autorité royale, se divisèrent par l'ambition de l'usurper. En France comme en Allemagne, les querelles religieuses ne furent que des accessoires des guerres politiques, et des moyens auxiliaires des ambitions opposées.

Observons d'abord comment ces guerres ont commencé, entre quelles personnes elles se sont allumées, quels ont été les premiers agents. Tous les historiens s'accordent à regarder le massacre de Vassy comme le commencement et le signal des guerres du seizième siècle. Ce massacre fut l'ouvrage du duc de Guise. S'il ne fut concerté avec le connétable de Mont-

Digitized by Google

morency et le maréchal de Saint-André, il est certain qu'il fut solennellement approuvé par eux (1) : leur intention était uniquement politique, la religion n'y était pour rien. Ils avaient pour but d'embarrasser, d'humilier la reine mère, le chancelier de l'Hôpital, conseil et guide de la reine mère, le prince de Condé, alors son ami, les adhérents du prince, et de les écarter tous du pouvoir. La reine exerçait l'autorité d'une régente sans l'être, et le prince de Condé aspirait aux faveurs du trône, étant pauvre et supportant impatiemment la privation des honneurs et des richesses dont les triumvirs étaient gorgés. Il était d'ailleurs un ralliement pour les mécontents. Voilà le fond des intérêts qui devaient enfanter les guerres civiles.

Le prince de Condé était du parti protestant, sans être plus calviniste que catholique ; il avait un grand nombre d'adhérents à la cour. La reine mère favorisait non le calvinisme, mais la liberté de ce culte, ou plutôt la liberté de conscience, qui était le grand intérêt et le vœu général de la nation. Les triumvirs, qui en avaient été les persécuteurs, étaient regardés par les prêtres catholiques comme leur patron. Le duc de Guise eut l'idée de faire jaillir de ce conflit accidentel la première étincelle de la guerre toute politique qu'il voulait faire à la reine mère et au prince de Condé. Ce fut pour l'exécuter qu'il excita à Vassy, entre les estafiers de sa suite et douze ou quinze cents protestants réunis dans une grange pour leurs exercices religieux, la rixe sanglante qui fut le signal des guerres, et qui contribua à les faire nommer guerres de religion. Le duc François de Guise était persuadé, comme le furent depuis Henri, son fils, et Henri III (et ce fut le malheur de tous les trois), que la nation était généralement passionnée contre le calvinisme, et qu'en flattant sa passion ou son fanatisme, on se rendrait maître absolu de cette nation. Tel fut le motif qui lui fit lever la bannière sous laquelle il espérait voir accourir tous les catholiques, se préparant à opposer leur masse redoutable à Catherine de Médicis, au prince de Condé, au chancelier de l'Hôpital, aux amis du prince de Condé.

Aussi le duc de Guise n'eut pas plutôt commis l'hostilité de Vassy, que le prince de Condé se leva, et avec lui tous les grands de sa clien-

---

(1) « Le duc de Guise, revenant de Lorraine, fut visité à Nanteuil par le connétable et trois de ses enfants, qu'il festoya l'espace de deux jours. De là il se rendit à Paris, où il entra accompagné du connétable, du duc d'Aumale, du maréchal de Saint-André. » (Théodore de Bèze, sur le massacre de Vassy.)

La connivence des triumvirs est prouvée par les faits.

Castelnau était un de ces hommes qui prennent toujours les choses du bon côté, et n'exagèrent ni le bien ni le mal.

Il était lié avec le duc de Guise.

Il tenait de lui le récit du massacre de Vassy, et il l'a entendu plusieurs fois de sa bouche. (Chap. VII, p. 26, an 1562.)

On n'a donc point à craindre que le récit de l'arrivée de Guise à Paris soit envenimé dans ses Mémoires, et voici pourtant ce qui en résulte :

Après l'événement, le duc se rend en hâte à Paris, toujours escorté de reitres qui l'accompagnaient à Vassy, commandés par le comte de Rœkendorf. (P. 26.)

La reine envoie au-devant de lui à Nanteuil pour lui faire dire de venir à la cour avec son train ordinaire seulement ; il se hâte d'arriver avec ses reitres avant de recevoir des ordres plus formels.

Le connétable arrivait de son côté avec un grand cortége.

Le duc, qui devait arriver par la porte Saint-Martin, affecte d'entrer par la porte Saint-Denis, par où les rois font leur entrée de cérémonie à Paris.

Le prévôt des marchands, à la tête des échevins, alla au-devant de lui, *comme aux entrées des rois*. Notez que Saint-André était resté à Paris. Le prévôt des marchands et les échevins ne faisaient point une telle démarche de leur propre mouvement.

Le duc de Guise, le connétable et Saint-André, à peine réunis, s'emparent du jeune roi.

Le connétable en fureur fait brûler les maisons où les protestants s'assemblaient hors de Paris, pour faire, comme le duc de Guise, son avanie aux protestants. (P. 41.)

Le cardinal de Lorraine, archevêque de Sens, fait dans le même temps son pillage et son massacre à Sens. (P. 56.)

L'archidiacre de la cathédrale sonnait la cloche. Hémart, lieutenant criminel de Sens, conduisait les pillards et les assassins.

Les mêmes excès se commirent à Amiens, à Abbeville, et toujours *par ordre* et sous l'autorité publique.

A Tours, ils furent *enfermés* dans les prisons, privés trois jours de nourriture, de là menés *deux à deux* à l'écorcherie, et assommés. Cette méthode était bien celle du pouvoir ; c'était bien celle de la faction, et non la frénésie de la discorde civile.

Digitized by Google

tèle. Le massacre eut lieu le 1er mars 1562, et déjà, le 11 avril suivant, le prince de Condé avait publié un acte de confédération contracté avec tous les mécontents de ses amis, dont une grande partie étaient catholiques.

Les protestants, en apprenant l'attentat du duc de Guise, ne coururent point aux armes; ils étaient consternés : ce furent le prince de Condé et ses amis qui leur mirent les armes à la main. Rohan, la Rochefoucauld, Croï, les Chatillons, et plusieurs autres seigneurs catholiques mécontents, se répandirent dans les provinces où le calvinisme avait gagné, et appelèrent à la rébellion les sectateurs de ce culte, non comme calvinistes, mais comme opprimés dans la plus chère de leurs libertés. L'histoire ne laisse aucun doute sur le caractère de ces enrôlements, qui s'établit sur une multitude de circonstances qui trouveront peut-être leur place dans la suite de cet écrit (1).

Le massacre de la Saint-Barthélemy a été imputé au fanatisme, comme celui de Vassy, et ne lui est pas plus imputable. Nous avons prouvé ailleurs que ce grand crime avait eu pour principe la jalousie du duc d'Anjou contre l'amiral Coligny, et pour cause immédiate l'irritation réciproque et la peur que se firent le parti de Coligny et celui du duc d'Anjou, sous une royauté absolue qui, pouvant tolérer, autoriser et commettre tous les crimes, était incapable d'en empêcher aucun.

L'ébauche que j'ai tracée des guerres des grands du seizième siècle jusqu'à la Saint-Barthélemy, a, je crois, suffi pour prouver :

Que la première eut pour objet l'exercice du pouvoir royal, disputé par le prince de Condé et la maison de Coligny au duc François de Guise et au connétable Anne de Montmorency, qui s'en étaient emparés sous François II, de l'aveu de la reine mère Catherine de Médicis;

Que la seconde guerre eut pour cause la même jalousie du pouvoir entre Condé et Coligny d'une part, et de l'autre, Anne de Montmorency, qui, après la mort de François de Guise, conserva la faveur de la reine mère;

Que la troisième eut pour motif l'animadversion de Catherine de Médicis contre le prince de Condé, qui, dans ses manifestes, l'avait personnellement et injustement outragée.

Je n'ai pas été plus loin, parce que ce fut entre la troisième et la quatrième guerre qu'eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy, dont mon objet était de faire clairement connaître les causes.

Ici j'ajouterai que la quatrième guerre, qu'on s'attend à voir résulter inévitablement de la légitime irritation des protestants, qui avaient payé de quarante mille têtes la jalousie que Coligny, en faveur près du roi, avait inspirée au duc d'Anjou et à la reine mère, fut seulement une réaction des restes du parti de Coligny réfugié à la Rochelle, secrètement appuyé de la maison de Montmorency, toute catholique, et qui s'était retirée de la cour.

Immédiatement après la Saint-Barthélemy, quatre-vingt mille protestants s'étaient rassemblés dans le Languedoc; mais ils s'étaient séparés peu de semaines après sans agir, et se confiant aux promesses de protection que le roi fit publier dans la province.

---

(1) L'effet du massacre de Vassy sur les protestants sincères est décrit pages 78 et 79 des Mémoires de la Noue :

« Incontinent le prince de Condé *en donne avis à quelques grands de la cour... Il avertit aussi* toutes les églises de France. Guise revient à Paris; Condé, obligé d'en sortir, se rend à Meaux. *Estant là, il envoie en diligence vers MM. l'admiral et Dandelot, et les avertit que César n'a pas seulement passé le Rubicon, mais déjà saisi Rome. Il leur mande qu'ils marchassent en diligence vers lui, ce qu'ils firent incontinent, avec tous leurs amis et équipages...* En même temps gentilshommes arrivoient inopinément de tous côtés, sans avoir été mandez. En quatre jours il s'en trouva à Meaux plus de cinq cents... On marche sur Saint-Cloud *pour s'emparer de la cour, s'autoriser de la faveur du roi pour la conservation de lui et de ceux de la religion.* M. de Guise avoit pris les devants. On courut alors à Orléans. Il se trouvoit mille gentilshommes qui faisoient bien quinze cents chevaux de combat*.

« Il est certain, continue la Noue, que la plupart de la noblesse ayant entendu l'exécution de Vassy, poussée d'une bonne volonté et partie de crainte, se délibéra de revenir près Paris, *imaginant, comme à l'aventure, que ses protecteurs pourroient avoir besoin d'elle.*

« ..... Et même j'ai ouï confesser plusieurs fois à MM. les princes et admiral que sans ce bénéfice (du massacre de Vassy), ils eussent été au hasard de prendre mauvais parti. » (P. 79.)

* L'éditeur remarque, dans la notice qui précède les Mémoires de Coligny, que l'amiral eut bien de la peine à se déterminer, malgré les circonstances du prince de Condé et de Dandelot.

Digitized by Google

La cinquième guerre peut moins qu'aucune autre être rangée entre les guerres de religion, car le parti qui l'alluma prit le titre de *Politiques* et de *Mécontents :* le prince de Condé était leur chef. Les Montmorencys étaient du nombre, et avec eux une multitude d'autres catholiques. Le duc d'Alençon, troisième frère du roi, se rangea dans ce parti. Il n'y avait de protestants dans l'armée que les affidés ordinaires des princes de la maison de Bourbon. Le duc de Guise arrêta les progrès de ce parti par la bataille de Langres, où il défit Montmorency-Thoré, qui commandait des troupes allemandes amenées en France par le prince de Condé.

La sixième guerre fut une reprise de la précédente, après une trêve de sept mois. D'un côté, les Mécontents, à leur tête le duc d'Anjou; de l'autre, Henri de Guise et la reine mère. Mais ici se présentent de nouveaux intérêts : il ne s'agit plus pour les premiers de s'emparer de l'exercice du pouvoir royal sous le nom du roi, il s'agit de démembrer la France. Le duc d'Anjou a de plus pour but secret de s'assurer l'héritage du trône en cas de mort du roi, à l'exclusion de son aîné qui régnait en Pologne. Quant au duc de Guise, le but était de se maintenir à la tête des affaires, pour se ménager l'usurpation du trône en cas d'événement, toujours avec l'appui de la reine mère, à qui il cachait son dessein.

Le duc d'Anjou voulait les droits régaliens dans trois provinces, l'Anjou, la Touraine, le Berry.

Le roi de Navarre les voulait en Guyenne et dans le Querci;

Le prince de Condé, dans le gouvernement de Picardie.

Damville les exerçait dans son gouvernement de Languedoc; Lesdiguières, dans le Dauphiné et la Provence; Bellegarde, dans le marquisat de Saluces.

Le duc de Guise lui-même, maire du palais sous le titre de grand maître de France, était gouverneur de Champagne, et le duc de Mayenne son frère, de la Bourgogne; et, dans le cas d'un démembrement, ces deux provinces eussent fait leur lot (1).

Cette sixième guerre n'est signalée par aucune grande bataille, mais il y eut des combats partout où Guise put porter des forces au nom du roi.

La septième guerre porte dans l'histoire un nom bien opposé à l'idée d'une guerre de religion : ce fut celle des *Amoureux*. Les jeunes guerriers de la petite cour du roi de Navarre y entraînèrent ce prince, et la proclamèrent par un mouvement de galanterie, en apprenant que Henri III avait eu l'infamie d'accuser Marguerite, sa sœur, femme du roi de Navarre, d'une liaison intime avec le vicomte de Turenne. Les historiens qui connaissent les faits, qui les rapportent même, ne rougissent pas d'appeler cette guerre, comme les autres, guerre de religion. Elle fut terminée par le traité de Fleix.

La huitième et dernière guerre dite de religion fut celle de la Ligue, commencée dans le mois de juin 1584, à la mort du duc d'Alençon. Celle-là a pour objet manifeste et déclaré la prétention du duc de Guise d'exclure le roi de Navarre de la succession au trône de Henri III, c'est-à-dire la prétention d'y monter à la mort de ce prince.

Le choix du moment où elle se déclare désigne assez son but : ce moment est celui de la mort de l'héritier du trône. La Ligue existait depuis plusieurs années, et, chose remarquable, ses premiers manifestes n'attaquaient que les favoris du roi, « les impositions et extorsions que leur insatiable cupidité inventait. » Le jésuite Mathieu s'indignait de ce qu'on ne parlait pas de religion. Après la mort de Monsieur, dit l'historien Pierre Mathieu, le prétexte de la religion, duquel on n'avait osé parler jusque-là, fut ajouté aux causes de la prise des armes.

Je m'arrête ici, en exprimant l'espérance de voir bientôt finir toute déception sur ce sujet par la publication d'une histoire de ces temps orageux, que le public attend de M. Mignet, dont il connaît déjà le beau talent et l'esprit sage et judicieux.

---

(1) Comment les historiens n'ont-ils pas remarqué la ressemblance de ce qui se passait alors avec ce qui arriva en France quand le gouvernement féodal s'établit sur les ruines de la royauté, et que Hugues Capet prit la place des Carlovingiens?

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Les caractères d'une guerre civile de religion ne se trouvent point dans les guerres du seizième siècle. — Et d'abord la conflagration spontanée y manque. — Ensuite les chefs n'ont nullement le caractère religieux, et sont d'une ambition effrénée. — En troisième lieu, absence de motifs de la part des catholiques les plus ardents, et de moyens du côté des protestants.

Le premier caractère d'une guerre civile de religion serait sans doute d'avoir pris spontanément naissance entre les citoyens des cultes opposés. Dans les guerres civiles, les citoyens sont longtemps à se battre avant de se nommer des chefs; les troupes existent avant de se former en corps d'armée. Ici nous voyons des chefs de faction longtemps avant de voir des troupes; nous voyons les premières attaques, les premiers manifestes émanés de ces chefs opposés : c'est seulement à la suite que des armées se forment autour d'eux. Nous voyons dans les troupes de l'armée dite protestante un grand nombre de catholiques; nous en voyons en grand nombre aussi dans les villes qui s'ouvrent pour eux, à la demande de leurs chefs. Nous voyons ces troupes, ces villes embrasser les intérêts politiques de ces chefs, non leur confier des intérêts communs de conscience et de religion. Et quels sont ces chefs? Regardez-les en face, et dites si vous voyez parmi eux une figure de fanatique. En connaissez-vous un seul d'une imagination ardente, religieuse, un seul capable de recueillement et de ferveur? Y découvrez-vous seulement de ces esprits orgueilleux, dominateurs, irritables, aiguisés par la dispute, ou des théologiens forcenés, profondément entêtés d'une thèse à laquelle ils se sont engagés? Les Bourbons, les Guises, les Montmorencys, les Colignys, tous, avec des esprits différents, étaient à une égale distance du fanatisme. Coligny et Dandelot étaient des guerriers sages et froids. Le cardinal de Châtillon, leur frère, était un prélat voluptueux. Les Montmorencys étaient tout orgueil et avarice. Les Guises étaient tout orgueil et domination. Les Bourbons, placés au-dessus des ambitions et de l'orgueil, s'étaient consacrés à l'honneur et adonnés au plaisir. Il n'y avait dans aucune de ces âmes-là un atome de fanatisme ou d'intérêt sacerdotal.

Comment la guerre se serait-elle allumée spontanément entre les catholiques et les protestants livrés à eux-mêmes? Les catholiques avaient-ils besoin de la faire déclarer? Depuis François Ier n'avaient-ils pas pour eux toute la force du gouvernement, sa violence, ses tyrannies, ses inquisitions, ses persécutions, ses sanglantes expéditions? N'était-il pas assez sûr pour eux, assez commode, assez lâche, d'opprimer les protestants, de les livrer à des inquisiteurs, à des soldats mercenaires et féroces, aux bourreaux, de les traîner à l'échafaud et au bûcher? Que pouvaient-ils désirer de plus?

Quant aux protestants, quel moyen avaient-ils pour attaquer, même pour résister? Encore une fois, ils étaient si peu nombreux! Et qu'ont-ils tenté sous François Ier, dans leurs plus grands périls, dans leurs extrêmes détresses, à Cabrières, à Mérindol, à l'Estrapade; et sous Henri II son digne fils, à la croix du Trahoir, et à la porte Saint-Antoine?

CHAPITRE VI.

Les guerres intestines du seizième siècle ont-elles été caractérisées religieuses par leur durée et leur obstination, par le nombre des armées, etc.?

Reconnaissez-vous dans les guerres dont nous parlons le caractère de guerre civile de religion, à leur durée, à leur obstination? Ont-elles réellement duré quarante ans?

La reconnaissez-vous aux nombreuses armées qu'elles se sont opposées?

A la chaleur des combats, à l'acharnement des combattants?

A l'étendue du territoire qu'elles ont désolé?

A la multitude de villes qu'elles ont divisées les unes des autres, ou dont elles ont divisé les habitants, les familles?

A l'oubli général des principes d'ordre, de justice, de bienveillance sociale?

A l'interruption de tous les exercices de l'esprit, de tous les développements de la raison, de tous les plaisirs de l'imagination?

A la langueur du travail, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce?

A l'appauvrissement général?

A la perte générale des jouissances de la vie sociale, à l'oubli des plaisirs qui accompagnent et signalent les progès soutenus de la richesse générale et de la civilisation?

Digitized by Google

La reconnaissez-vous à ce qu'en ont pensé et à ce qu'en ont dit dans le temps les grands corps de l'État, l'université, le parlement, trois assemblées d'états généraux ?

La reconnaissez-vous aux actes des parties belligérantes elles-mêmes, à leurs déclarations de guerre, à leurs négociations, à leurs traités de paix ?

Oui, oui, sans doute ! s'écrie-t-on de toutes parts ; toutes les circonstances qui caractérisent la guerre civile se trouvent réunies dans celles dont nous parlons ! Et moi je réponds, au risque de causer un grand scandale : Aucune, non, aucune des circonstances qui en effet caractérisent une guerre civile, ou en portent témoignage, ne se rencontrent dans les guerres dont nous parlons.

Et d'abord leur durée, qu'on dit toujours avoir été de quarante ans, a été de quinze années, mêlées dans vingt-cinq ans de paix. Huit édits de pacification prouvent huit intervalles de repos dans ces quarante années. Une guerre de religion entre citoyens eût été continue, tenace, irréconciliable. Si le protestantisme eût été envahissant et prosélytique, se fût-il contenté huit fois de la tolérance plus ou moins limitée qui était toujours le prix de la paix ? Si les catholiques eussent regardé l'existence des protestants comme incompatible avec la leur, leur intolérance aurait-elle cédé aux édits de pacification ?

En second lieu, cette guerre qu'on représente comme une conflagration générale en France, et comme embrassant tout le territoire de la nation, n'a jamais été que sur un point en même temps ; elle s'est promenée, comme les armées, au gré des chefs qui les conduisaient ; plusieurs grandes provinces n'en ont jamais été atteintes ; les villes ouvertes, les campagnes en ont été exemptes. Une guerre qui aurait été nationale, qui aurait eu pour principe et pour objet l'attaque ou le maintien d'une religion professée par la grande pluralité des Français, une guerre de fanatiques, en un mot, aurait été allumée sur tous les points.

Dans une guerre civile de religion, si tous ne sont pas armés et ne se présentent pas au combat, tous au moins sont divisés ; si tous ne souffrent pas, tous sont en crainte, en alarmes ; la discorde est partout où n'est pas la guerre ; l'union est rompue entre diverses contrées, entre diverses cités : elle l'est dans le sein des villes, entre les familles ; elle l'est dans le sein des familles, entre les plus proches parents, les plus intimes amis. Une guerre civile de religion est une perturbation générale, parce que la religion est un intérêt général. Or, les villes du parti protestant ont, dans les plus grandes ardeurs de la guerre, renfermé des catholiques qui y vivaient paisiblement ; et, réciproquement, les villes catholiques ont toléré des protestants. La Rochelle, qui soutint un si long siége contre les catholiques, qui, pendant ce siége, renfermait jusqu'à quarante ministres protestants, et les plus célèbres, avait une grande partie de ses habitants toujours fidèles au culte catholique, et qui le célébraient librement. L'armée et la cour du roi de Navarre et du prince de Condé, qui étaient les points de ralliement du parti appelé protestant, étaient pleines de catholiques. Les Mémoires de Marguerite, femme du roi de Navarre, ne laissent aucun doute sur ce fait. Jusque dans la cour de Nérac, catholiques et protestants étaient mêlés. Enfin, il est fort remarquable que quand la guerre eut commencé, c'est-à-dire après le massacre de Vassy, les controverses théologiques, les déclamations d'un parti contre l'autre, les rixes même, cessèrent entre les deux cultes.

Quelle a été la force des armées que les belligérants se sont opposées ? Quels hommes, quel nombre d'hommes se sont mesurés pour cette cause de la religion qu'on suppose avoir agité seize millions de Français ? Vous l'apprendrez de J. de Thou, qui est ordinairement si exact, et de Daniel, toujours si soigneux des détails militaires, qu'il entendait très-bien (1). Faites avec eux la revue des armées qui ont combattu à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour ; vous serez surpris de voir qu'elles se bornaient, du côté catholique, à quelques compagnies d'ordonnance, c'est-à-dire de cavalerie française, et à quelque dix mille hommes d'infanterie espagnole, suisse ou allemande ; et, du côté protestant, à quelques compagnies de gentilshommes à cheval, volontaires affidés aux chefs politiques du parti, de cinq ou six milliers d'hommes à pied, recrutés par les no-

(1) Il a fait l'Histoire de la milice française, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

bles à cheval, de quelque dix mille reîtres ou lansquenets, et de quelques troupes anglaises. On prouverait facilement que jamais dix mille Français ne se sont trouvés en face de dix mille autres dans ces fameuses guerres. Brantôme en était honteux pour la France; et il trouvait si coupable l'appel des étrangers, qu'il a cru juste de rechercher lequel des deux partis avait le premier donné l'exemple, et méritait le plus de blâme pour cette bassesse. « Puisque c'étoit « une guerre intestine, dit-il, nous la devions « démêler entre nous autres ensemble. La « guerre en eût été plus noble, de voir en même « campagne mêmes armes, mêmes sonneries « de tambourins et trompettes, et même façon « et ordre de guerre; ainsi qu'on vit aux plaines « de Pharsales mêmes Romains, dit Lucain, « mêmes aigles, mêmes armes, pareilles or- « donnances de gens et formes de guerre. » C'est aux catholiques que Brantôme fait le reproche d'avoir amené le premier des étrangers. « Aux premières guerres, dit-il, nous eûmes (il « parle des catholiques de la cour) les pre- « miers des Suisses et des lansquenets du rhin- « grave... Nous eûmes des Espagnols en Guyen- « ne, et puis en France... Les huguenots eurent « aussi quelques Anglois dans Rouen et le « Havre... J'ai vu les huguenots nous donner « deux batailles sans aucuns étrangers, qui est « celle de Saint-Denis, où nous avions des « Suisses six mille. Celle de Jarnac, ils n'en « avoient non plus; nous en avions des Suisses, « et même des reîtres (1); les huguenots après « en ont eu prou et trop. »

Quant à l'ardeur des combattants, elle était très-modérée de Français à Français.

La Noue raconte comment ils se rapprochaient dans les trêves, et comment ils se ménageaient sur le champ de bataille...

Peu de temps avant la bataille de Dreux, durant une trêve convenue entre Catherine de Médicis et le prince de Condé, « on eût vu, « dit la Noue, dans la campagne, entre les corps « de garde, sept ou huit cents gentilshommes, « de côté et d'autre, deviser ensemble, aucuns « s'entre-saluer, autres s'embrasser; de telle « façon que les reîtres du prince de Condé, « qui ignoraient nos coutumes, entraient en « soupçons d'être trompés et trahis, et s'en « plaignirent aux supérieurs. »

La trêve rompue, la bataille de Dreux eut lieu. Ce fut la plus sanglante de toutes celles qui signalèrent les guerres dites de religion; huit à neuf mille hommes y périrent. La Noue rapporte « que les deux armées furent en pré- « sence pendant plus de deux heures, sans « qu'elles s'attaquassent l'une l'autre par au- « cune escarmouche, chacun alors se repen- « sant en soi-même que les hommes qu'il voyoit « venir n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, « ains François, voire des plus braves, entre « lesquels il y en avoit qui étoient ses propres « compagnons, parents et amis (1). »

Le mot d'escarmouche indique que, dans ce passage, la Noue parle de la cavalerie des deux armées, toute composée de ces mêmes gentilshommes français qui s'embrassaient durant la trêve : là était le fond de l'armée française. Mais les reîtres du prince de Condé, les Suisses, les lansquenets de l'armée royale, les mercenaires appelés pour le meurtre et le carnage, s'acquittèrent bien de leurs engagements, et l'effusion du sang fut leur ouvrage. Les Suisses, dit Daniel, firent la plus grande perte; ils eurent onze capitaines tués sur la place. A la bataille de Saint-Denis et à celle de Jarnac, où Brantôme nous apprend que les protestants se présentèrent sans troupes étrangères, il y eut moins de sang versé. A la bataille de Saint-Denis, il périt six cents personnes, trois cents de chaque côté, dont une fut le connétable de Montmorency (2). La bataille de Jarnac coûta en tout six cents personnes aux deux armées. Daniel remarque que les trois cents morts de l'armée de Condé étaient, pour la plupart, gentilshommes, et qu'un grand nombre d'entre eux étaient des hommes de marque, tandis que celle des catholiques ne perdit que trois personnes de distinction, le connétable et deux jeunes seigneurs, le comte de Chaulnes et le comte Dubouchage (3). La différence venait de la composition des deux armées; l'armée catholique était en grande partie composée de Suisses.

La bataille de Montcontour, suivant la Noue,

(1) Discours de l'amiral de Châtillon, à la fin.

(1) La Noue, chap. I.
(2) Daniel.
(3) *Idem*.

Digitized by Google

ne dura pas une heure entière. Les calvinistes y perdirent cinq mille cinq cents hommes, y compris les valets et les goujats (1); soixante et dix capitaines d'infanterie française y périrent, mais les Allemands furent écrasés; deux colonels de reîtres, sur quatre, furent tués, et de vingt-huit capitaines d'infanterie allemande, il n'en resta qu'un. Trois mille Français se rendirent au duc d'Anjou, qui commandait l'armée catholique : action qu'il serait fort difficile de concilier avec le fanatisme qu'on donne pour motif de la guerre.

Au reste, je ne veux pas dire que la nation demeura étrangère à tous les maux qu'entraînent les dissensions civiles, mais qu'elle le fut à la fièvre, à la maladie de la guerre civile, aux fureurs qui l'accompagnent, aux motifs qui les inspirent, et aux ravages dont ordinairement elles sont seules capables.

CHAPITRE VII.

L'oubli général des principes d'ordre, de justice, de bienveillance sociale, qui est un caractère général des guerres de fanatisme, se fait-il remarquer dans les guerres intestines du seizième siècle?

Les historiens du temps ont-ils remarqué dans les mœurs le changement que les guerres civiles y apportent toujours, cette habitude de passions haineuses et farouches, cette direction générale des esprits vers les idées de violences et de proscription, enfin leur éloignement pour les idées de justice, de paix, d'union, d'harmonie sociale? Nullement, et, au contraire, tout prouve que le barreau, véritable école du juste et de l'injuste, fleurit dans ce temps; que l'étude du droit romain, qu'on a nommé la raison écrite, était en grand honneur. Regardez nos bibliothèques de droit, et vous verrez, à la date de nos principaux livres de jurisprudence, véritables cours de morale pratique, que jamais tant de grands jurisconsultes ne se succédèrent, et ne parurent ensemble, que sous les derniers Valois. Le président Hénault en présente la liste dans ses remarques sur le règne de Charles IX : Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, la famille des de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, le Fèvre, Gillet, la Guesle, Hotman, le Maistre, etc., etc.

Ajoutez que c'est sous le règne de Charles IX qu'ont été faites, comme dit Hénault, « nos « plus sages lois et les ordonnances les plus « salutaires à l'ordre public qui subsistent en« core aujourd'hui dans la plus grande partie « de leurs dispositions. » Hénault écrivait à peu près dans le milieu du siècle passé; mais on peut ajouter que la révolution française a fait revivre un grand nombre de ces lois du seizième siècle, et a répondu à un grand nombre de vœux exprimés dans le même temps par les états généraux de la nation.

CHAPITRE VIII.

Les progrès de la raison ont-ils été arrêtés par les prétendues guerres du fanatisme?

Prétendez-vous que les exercices de l'esprit et les développements de la raison aient été arrêtés par les guerres civiles, à l'époque où les presses et le savoir des Estiennes ont donné à l'Europe les premières éditions correctes des auteurs latins, ont publié les manuscrits de nos poëtes, de nos érudits? à l'époque où nous voyons briller Pasquier, Bodin, Montaigne? à l'époque où les procès-verbaux des trois assemblées nationales (celles de 1560, 1576, 1580) attestent une connaissance si précise des vérités les plus importantes, et donnent les solutions les plus justes des questions les plus ardues de l'ordre public? à l'époque où le système municipal était dans toute sa vigueur, où l'édit de Crémieu sous François Ier, un autre édit de Henri II, l'ordonnance d'Orléans de 1560, rendue par Charles IX sur la demande des états généraux, l'ordonnance de Blois de 1579, rendue par Henri III pareillement sur la demande des états de 1576, consacraient le droit d'élection municipale, et ranimaient même le zèle des habitants des villes pour l'exercer?

CHAPITRE IX.

L'industrie a-t-elle souffert? La consommation a-t-elle diminué? Les douceurs de la vie ont-elles cessé en France?

Vous céderez peut-être sur l'état des esprits,

(1) Castelnau. — La Popelinière.

Digitized by Google

par l'espérance de prendre votre revanche en gémissant sur l'appauvrissement des fortunes, sur la langueur de tous les genres d'industrie, sur la diminution du travail, sur l'interruption générale des jouissances les plus douces de la vie sociale. Eh bien! jamais l'accroissement de l'agriculture, des arts, du négoce, des fortunes, ne fut plus rapide et plus sensible que pendant les quarante années entre lesquelles se partagea la guerre civile; jamais le luxe n'étala plus de jouissances d'ostentation, n'offrit plus de jouissances voluptueuses, ou vaniteuses et frivoles. La découverte récente de l'Amérique, celle d'un nouveau passage aux Indes orientales, le perfectionnement de la navigation, la protection que les villes maritimes se donnaient mutuellement, celle qu'elles donnaient à leurs négociants et à leurs armateurs, l'encouragement que reçut l'industrie par la monétisation du capital mobilier des églises, par la confiscation ou, si l'on veut, la spoliation de leurs trésors, par l'avidité de jouissances qui caractérise les spoliateurs, et l'accroissement de consommations qui en résulta (1); toutes ces circonstances agissaient si puissamment sur la nation, qu'elle était à peine distraite de ses travaux par les agitations des grands. Ajoutez que par les injures qu'ils se prodiguaient et qui se répandaient, comme des vérités dont ils avaient trahi le secret, ils avaient enseigné à les mépriser, et à compter sur eux pour s'entre-châtier de leurs vices et surtout se corriger de leur ambition.

Nos recueils de législation renferment les témoignages authentiques du luxe qui régna en France sous les derniers Valois: ces témoignages sont leurs lois somptuaires et l'histoire de ces lois. Les lois prouvent, par leurs préambules et leurs dispositions, un accroissement de luxe si excessif et si général, que toutes les conditions en étaient confondues. Le sort qu'éprouvèrent les prohibitions dont les lois étaient remplies, je veux dire le mépris où elles tombèrent à leur naissance, les mépris auxquels elles exposèrent les magistrats qui en suivirent l'exécution, prouvent combien le progrès des richesses et de la civilisation était plus puissant pour exciter le luxe, que les lois, les magistrats, la cour et la guerre ne l'étaient pour l'empêcher. Particularité curieuse: Henri III se plaint, dans son édit de 1583, de ce que ces guerres ont été cause de la renaissance et des excès du luxe depuis 1576: ainsi, la guerre, qui est regardée, dans tous les temps et dans tous les pays, comme la plus puissante modératrice du luxe, la guerre civile, qui y fait un obstacle absolu, ont produit un effet tout contraire durant cette terrible période, dont nos rhéteurs nous font une si affreuse peinture. Peut-on demander une meilleure preuve du peu d'attention qu'y donnait le gros de la nation, tant cette guerre des grands entre eux lui était étrangère, tant on était généralement éclairé sur ses véritables causes, malgré la couleur que les partis voulaient lui donner?

(1) Voyez Brantôme sur ces *bonnes guerres civiles* (c'est ainsi qu'il les appelle), dans son *Discours de l'admiral de Châtillon* (Coligny).

CHAPITRE X.

Opinion du parlement, de l'université, et des notables assemblés à Fontainebleau, sur l'hérésie.

Que répondront nos déclamateurs aux opinions du parlement, de l'université, des états généraux, concernant l'hérésie qu'on veut nous donner pour motif de guerre?

En 1555, quand Henri II, qui avait donné à ses favoris le produit des confiscations dont les hérétiques seraient frappés, apprit par leurs clameurs qu'il ne leur avait rien donné parce que le parlement ne trouvait jamais de coupables, il prit le parti d'établir un tribunal d'inquisition. L'édit de création fut porté au parlement, qui en refusa l'enregistrement. Le président Séguier, armé d'un courage et d'une éloquence patriotiques, à la tête d'une députation de son corps, eut la gloire de faire reculer le conseil du roi devant les conséquences de la loi présentée, de faire pâlir le connétable de Montmorency, qui avait participé à la rédaction, d'en faire rougir le roi lui-même. On voit, dans les représentations faites au nom du parlement (1), qu'il considérait l'hérésie comme une opposition de mœurs bien plus que de doctrine, comme un système de réformation

(1) Garnier les rapporte dans son histoire; il les a extraites des registres du parlement.

Digitized by Google

morale aux prises avec les déréglements du clergé. Il estimait que cette querelle finie, celle des mots (car les discussions théologiques n'étaient pas autre chose) n'irait pas loin. Le président Séguier dit que le vrai remède contre l'hérésie était d'envoyer les évêques dans leur évêché.

En 1558, le chancelier Bertrand étant venu porter plainte au parlement, au nom du roi, d'une esclandre arrivée au Pré-aux-Clercs, à l'occasion d'une procession de calvinistes, le président le Maistre répondit que le fatal concordat qui avait privé les peuples de pasteurs légitimes, les désordres et l'indécence des évêques nommés par la cour, étaient les causes de ces nouveautés contre lesquelles la cour s'était armée; que l'on comptait en ce moment quarante évêques à Paris qui n'y faisaient que du scandale, et se montraient partout avec la cape et l'habit de cour.

En 1560, un nouvel édit dépouille le parlement de sa juridiction en matière d'hérésie, pour la remettre à des juges d'Église. Nouvelles remontrances du parlement, qui réitère l'assertion du président le Maistre : que le mal remonte à la fatale époque du concordat; que les églises sont sans pasteurs, les hôpitaux sans revenus, les peuples sans instruction; que le remède est de rendre les dignités ecclésiastiques à des hommes éclairés et vertueux.

Le désordre du clergé était si scandaleux, que la cour elle-même en faisait la censure dans son nouvel édit, et qu'elle enjoignait aux évêques de se rendre dans leur diocèse.

Une assemblée de notables, tenue la même année à Fontainebleau, exprime les mêmes opinions que le parlement. Les princes du sang, le connétable de Montmorency, les maréchaux, plusieurs cardinaux, plusieurs archevêques et évêques, en faisaient partie; tous se réunirent à demander la convocation d'une assemblée d'états généraux et celle d'un concile, pour prononcer sur la doctrine et réformer les abus de l'Église. L'évêque de Valence demande la liberté de conscience pour tous les hommes tranquilles et de bonne foi qui ont cherché dans la simplicité de leur âme la voie du salut, et des peines contre les hérétiques séditieux seulement. L'archevêque de Vienne en demande contre les séditieux de tous les cultes; car on a vu, dit-il, des prêtres catholiques exhorter à faire main-basse sur leurs adversaires : il faut défendre à tous de prendre les armes sans permission. L'évêque de Valence reconnaît, déclare que plus de quarante évêques consomment à Paris, en dépenses folles et scandaleuses, leurs immenses revenus. Plusieurs de ces évêques sont des enfants; d'autres sont des guerriers qui ne quittent point la profession des armes. Les cardinaux et les évêques confèrent les bénéfices dont ils ont la nomination, à leurs maîtres d'hôtels, à leurs cuisiniers, à leurs laquais. Voilà, dit-il, les antagonistes qu'on a opposés à quatre cents ministres de la réforme, hommes de mœurs irréprochables, exercés à la prédication. Les deux prélats insistent sur la convocation d'une assemblée nationale, pour faire revivre l'amour des peuples, instruire le jeune monarque de leurs besoins, et du contrat qui le lie à ses sujets.

CHAPITRE XI.

Opinion des états généraux assemblés à Orléans en 1560, sur les huguenots.

En conséquence des discussions de Fontainebleau, la convocation des états généraux eut lieu. Ils s'assemblèrent, à la fin de la même année 1560, à Orléans. On vient de voir que les personnes qui conseillèrent cette convocation étaient fort loin de regarder le calvinisme comme un motif ou même comme une occasion de guerre civile. Voyons ce que pensèrent les députés des trois états.

Mézeray dit que les états d'Orléans *ne se pressèrent point de détruire les huguenots*; et le motif qu'il leur suppose, *c'est que cette réforme tant prêchée par eux était passionnément désirée par les gens de bien; et que leur cause se trouvant en quelque façon jointe avec les intérêts de l'État, ceux qui se piquaient d'être bons Français les soutenaient indirectement, et joignaient leurs conseils avec les leurs*. Cet aperçu est fort juste, mais incomplet, comme on va le voir.

Le discours du chancelier de l'Hôpital, qui fit au nom du roi Charles IX l'ouverture des états; ceux des orateurs des trois ordres, les doléances de la noblesse et celles du tiers état, le discours de l'orateur du clergé au roi à la séance de clôture, expriment disertement le

Digitized by Google

vœu unanime de la tolérance à l'égard des calvinistes, et d'une réforme dans le clergé catholique. Qui oserait contester que le fond de la nation ne détestât les persécutions religieuses, quand on voit la chambre du clergé aux états généraux s'y montrer si étrangère, et laisser aux prêtres corrompus et débauchés la gloire d'une attaque passionnée, et l'appareil d'un fanatisme violent contre les protestants?

L'orateur de la noblesse, dans sa réponse au discours d'ouverture du chancelier de l'Hôpital, ne dit pas un mot de l'hérésie, comme s'il n'en était pas question en France. Et il provoque énergiquement la réforme des mœurs du clergé; il sollicite une loi qui force les évêques à la résidence; il supplie le roi de donner des bénéfices à des hommes qui en soient plus dignes.

L'orateur du tiers état ne se borne pas à censurer les désordres des gens d'Église : il remonte à leur source, il en indique les causes, il en accuse les mœurs de la cour, condamnables à double titre, comme principe de la corruption du clergé, comme cause de ruine pour la nation. Il s'élève contre les persécutions que le roi a dirigées contre les protestants, uniquement pour protéger les scandales des prêtres, et autoriser leur persévérance dans des voies honteuses dont la cour leur avait frayé l'entrée; il s'élève avec plus de véhémence encore contre les exécrables exacteurs et les grands dépensiers des emprunts et subsides. Il déclare que les peuples s'émeuvent depuis plusieurs années, uniquement contre les vexations et les déprédations de la cour; « que s'ils se couvrent du prétexte « de la religion, *comme ceux qui se sont dernièrement émus* (la conspiration d'Amboise) (1), « *c'est parce que, se sentant opprimés des calamités passées, l'ombre de la religion leur « semblait avoir plus d'apparence pour amé-*

(1) Le président de la Place, dans ses *Commentaires de l'état de la religion et de la république sous les rois Henry et François II et Charles IX* (1565), ouvrage estimé, p. 62 verso, et suiv., rapporte un discours d'un gentilhomme nommé Laplanche à la reine Catherine de Médicis, qui l'avait employé dans ses relations extérieures, et qui le consultait en 1560 sur les véritables causes du *tumulte d'Amboise*.

Laplanche, après s'être défendu de répondre, donne son avis. Il pensait et dit que l'élévation des Guises était la cause des troubles; que les princes étaient jaloux et tous les grands offensés de la supériorité qu'ils affectaient sur eux; que jamais prince étranger n'a réussi en France dans la superintendance des affaires; qu'une douzaine de maisons en France viennent en droite ligne de rois qui ont possédé royaumes; que les gentilshommes français ne regardent les princes des maisons étrangères que comme seigneurs et gentilshommes; que l'ancienne coutume des parlements a toujours été d'empêcher que nul ne s'y attribuât le nom de prince, s'il n'était du sang royal, etc.

On voit, par la réponse de la reine, que l'usage établi à la cour donnait rang, après le premier prince du sang de France, au premier prince de Lorraine; après le second prince du sang, au second prince de Lorraine : de sorte que tous les princes du sang royal, hormis le premier, étaient précédés par un prince lorrain.

Mais ce n'est pas de cela que je veux parler. Venons au fait.

Laplanche, pour dire toutes ces choses qu'il savait être désagréables à la reine, alliée à la maison de Lorraine, et qui pouvaient lui faire encourir l'inimitié du cardinal (qui en effet était caché derrière une tapisserie pendant la conversation de Laplanche avec la reine), prit de longs détours pour exposer son opinion; et, dans son préambule, il dit à la reine ce qui suit :

« Il y a dans le royaume deux sortes de *huguenaux :* « les uns huguenaux de religion, les autres *huguenaux d'État.* »

Cette distinction confirme ce que j'ai dit de l'adoption faite par les gens de cour du titre de huguenot pour couvrir leur intérêt politique ou intérêt d'État.

La Renaudie, continue Laplanche, voulant venger la mort de son beau-frère sacrifié par les Guises et les faire chasser de la cour, « trouva à propos les uns et « les autres huguenaux irrités à l'encontre desdits « de Guise : à savoir, les huguenaux de religion pour « ne pouvoir supporter plus la rigueur et la cruauté « exercées à l'encontre d'eux; et les huguenaux d'État pour ne pouvoir plus comporter l'usurpation « faite par lesdits de Guise de l'autorité n'appartenant à autres que aux seuls princes du sang.

« Et là-dessus remontroit que pour le regard des « premiers, d'autant que leur religion défendoit de « prendre les armes, il étoit aisé de les apaiser, en rédigeant par écrit les points de controverse, et que « l'on connoitroit qu'il en demeuroit bien peu en dispute, et seroit fort aisé de les décider pour la tranquillité du royaume : mais que pour le regard des « seconds, qui étoient les huguenaux d'État, la difficulté étoit plus grande...; qu'ils étoient plus difficiles à contenter...; que le moyen étoit de maintenir « les princes du sang au degré, honneur et autorité « qui leur appartient, et en retirer doucement, pa

Digitized by Google

« *ner un changement.* » A la séance de clôture, le même orateur termina la réponse qu'il était chargé de faire au chancelier de l'Hôpital par l'éloge du roi de Navarre, tout protestant qu'était ce prince, et le supplia d'aider la reine et les princes de ses conseils, pour le gouvernement de l'État.

Le cahier des demandes du tiers état, ses plaintes et doléances, manifestèrent l'assentiment qu'il donnait à l'orateur, assentiment assez présumable par le choix de son organe.

C'est ainsi que le tiers état considérait en 1560, peu de temps avant l'ouverture des guerres de Vassy, les hérétiques, et le zèle de la cour et de la partie corrompue du clergé contre les calvinistes; c'est ainsi qu'il était préparé à faire la guerre civile qui éclata en 1562, pour faire triompher la religion catholique de la rivale qui se présentait devant elle.

CHAPITRE XII.

L'attention des états d'Orléans tournée vers des objets fort étrangers aux rivalités de cultes.

Puisque nous avons cité les monuments qui nous restent des états de 1560, qu'il nous soit permis de saluer ces vénérables écrits, témoignage irrécusable de la grande supériorité de lumières, de talents, de civilisation que le tiers état avait acquise alors sur les deux autres ordres, et à laquelle le dix-huitième siècle a moins ajouté que ne l'ont supposé l'orgueil, d'ailleurs très-fondé, de la révolution et le sot orgueil de ceux qui la décrient. Les doléances et les cahiers de 1560 embrassent tous les grands intérêts de la société; ils discernent avec sagacité les différences qui les distinguent, et font la part de chacun avec précision. Ces cahiers sont un répertoire d'idées saines, clairement réduites, noblement exprimées, analytiquement classées en trois cent soixante-quatre articles, concernant toutes les parties de l'économie sociale. Ce que l'assemblée constituante a décrété de plus mémorable en 1789, les états généraux l'avaient demandé en 1560: l'égalité de tous les Français devant la loi, l'abolition des priviléges, l'affranchissement de toutes les servitudes personnelles, jugées dès lors incompatibles avec la liberté naturelle; enfin, l'affranchissement de toutes les charges réelles qui blessaient le droit de propriété. Les mêmes principes qui ont motivé les changements de 89, avaient motivé les cahiers de 1560. On sentait, dans le seizième siècle comme dans le dix-huitième, qu'il n'y a rien de contractuel dans des sujétions qui blessent les attributs essentiels de l'homme; que, par cela seul qu'elles affligent et humilient la nature humaine, elles portent l'empreinte de la violence et de l'oppression; que le consentement ne peut être présumé là où il y a cause continuelle de révolte. Les députés de 1560 étaient affermis sur cette vérité de sentiment par des vérités de fait dont ils rendent témoignage : ils avancent comme chose notoire que bon nombre de nobles imposent des corvées et des contributions, s'approprient les pâturages des communes, imposent l'usage de leurs fours, moulins, pressoirs, et font payer trois fois la valeur du service que leurs sujets en retirent. D'autres exigent des droits de péage sur des chemins qui ne sont pas même tracés, ou dont les traces ont disparu; d'autres, pour des ponts en ruine, ou prêts à s'écrouler sous la première voiture qui s'y hasardera. Les états de 1560 indiquaient les justices seigneuriales et la faculté d'en faire exécuter les jugements par des garnisons établies à discrétion chez les particuliers, comme le principe des abus dont nous venons de parler, et de beaucoup d'autres plus monstrueux encore, tels que celui de chasser en troupe et à cheval à travers les champs ensemencés, de faire faire guet et garde autour des châteaux, de faire séquestrer des filles riches, et de leur imposer des maris malgré elles et malgré leurs parents. Ils avaient aussi demandé que les juges des seigneurs ne pussent juger les causes où ceux-ci seraient parties.

« assemblée des états ou autrement, ceux de la maison de Guise... car quand les princes du sang voudroient que leur autorité fût baillée à d'autres, la noblesse françoise ne le voudroit jamais endurer... » Laplanche ajoute que « l'humeur des huguenaux d'État, plus dangereuse que celle des huguenaux de religion, l'est d'autant plus que *tous les gentilshommes* et les très-fonciers du royaume en sont. » Notez que le président de la Place, qui partageait l'opinion de Laplanche, était protestant. Il est par conséquent très-croyable quand il dévoile ceux qui se donnaient pour tels, et qui n'étaient que factieux.

Digitized by Google

Les états ne s'en tiennent pas là, ils vont à la racine du mal; ils attaquent les priviléges de la noblesse; ils représentent que, fondés originairement sur la charge qui lui était imposée de défendre l'État par les armes, ce fondement s'est écroulé depuis que le service militaire se fait par des troupes à la solde du tiers état. Ce qui met le comble au mal, ajoutaient les états, c'est qu'aux nobles, qui exercent tant de vexations, se joint une foule de gens qui se prétendent nobles sans l'être.

L'assemblée constituante n'a donc fait que remplir le vœu du seizième siècle en abolissant non-seulement les droits féodaux, les corvées, les bannalités, le guet et garde, les servitudes personnelles, mais aussi les justices seigneuriales, les priviléges de la noblesse, la noblesse elle-même. Les erreurs les plus accréditées passent et ne reviennent plus; les vérités ont quelquefois peine à percer et à s'établir, mais elles se reproduisent de temps à autre, jusqu'à ce qu'elles se soient fait reconnaître. Tel a été le sort de celles que la révolution de 89 a consacrées. Ce qu'on appelle la révolution n'a pas plus été l'acte improvisé d'un enthousiasme subit, que ce n'a été l'œuvre d'une faction ténébreuse et malfaisante, comme l'ont supposé quelques plats historiographes de nos jours. Ç'a été l'avénement de la nation aux destinées que lui avait promises, depuis plus de deux siècles, la sagesse de nos pères, ou plutôt une rentrée solennelle dans ses droits trop longtemps méconnus.

Le tiers état ne fut pas moins éclairé sur les principes de l'ordonnance sociale que sur ses droits. Il demanda la liberté du commerce intérieur, que l'assemblée constituante a opérée par le reculement des douanes aux frontières; l'unité de poids et mesures, qu'elle a consacrée par le système métrique; la fixité de la valeur des monnaies et l'imputation des frais de monnayage à la charge de l'État, qu'elle a établies par le nouveau système monétaire; l'abrogation de cinq cents coutumes diverses qui réglaient les relations civiles en France, et l'unité de lois que nous a données le code civil, la limitation à un degré des substitutions qui étaient alors indéfinies, et qui ont été totalement abrogées en 1790.

Enfin, ce qui complète les droits du tiers état à nos hommages, c'est qu'il s'occupa d'obtenir les plus fortes garanties contre les abus du pouvoir. S'agit-il du pouvoir judiciaire? il demande l'exclusion définitive des hommes d'épée pour l'administration de la justice, où ils entraient encore comme baillis; l'abolition des juridictions extraordinaires et des commissions, celle du privilége des clercs de n'être jugés que par des tribunaux ecclésiastiques: ils demandent une procédure uniforme, un style clair, des formes précises. L'accomplissement de ces idées du seizième siècle a fait l'honneur du nôtre. S'agit-il de la police? les états la veulent vigilante, mais amie des citoyens; ils en placent l'administration dans les municipalités, et ils composent les municipalités de notables citoyens élus par la cité. S'agit-il du système administratif? ils demandent la parfaite indépendance des municipalités pour leurs intérêts domestiques, pour la recette, la conservation, la dépense de leurs revenus. Enfin, ils n'oublient pas la garantie de toutes les garanties, l'institution d'assemblées nationales périodiques, à jour et à lieux certains, dont la réunion puisse s'opérer d'elle-même, sans mandement ni convocation, de cinq ans en cinq ans. Remarquons, en passant, qu'en marge de cette demande le roi fit écrire ces mots: *Le roi en ordonnera;* et que, quelques jours après, le tiers état, délibérant sur une demande de subside que le chancelier avait présentée, répondit: *La nation en délibérera; les députés n'ont charge de rien accorder;* et ils se retirèrent. Le roi fut obligé de convoquer une autre assemblée l'année suivante. L'année suivante, les députés sont assemblés à Pontoise; alors les ordonnances promises sur les cahiers n'étaient pas encore adressées au parlement pour y être registrées et publiées, suivant l'usage. Les députés, sur la demande du subside, déclarent *ne pouvoir prendre aucune résolution concernant la subvention requise par Sa Majesté* avant la publication des ordonnances promises sur les cahiers d'Orléans (1); et la cour se hâta d'envoyer l'ordonnance au parlement.

La digression que je viens de me permettre concernant les travaux dont s'occupèrent les états d'Orléans de 1560, n'est pas inutile pour

(1) Collection des états généraux, t. XII, p. 72.

Digitized by Google

faire sentir le peu d'importance qu'ils donnèrent au zèle des catholiques contre les réformés, à celui des réformés contre les catholiques, au zèle de la cour contre les réformés, au zèle du duc de Guise contre les réformés et contre la cour. On ne voit rien dans cette assemblée, extraite des trois ordres de la nation, qui annonce l'animosité dont la France aurait été agitée, si la religion avait dû être la cause d'une guerre civile peu de temps après. Comment concevoir l'existence simultanée d'un peuple en conflagration religieuse, et d'une représentation nationale en parfait accord sur la liberté des cultes?

CHAPITRE XIII.

Opinion des premiers états de Blois, assemblés en 1576, sur les cultes. — Faussetés avancées par les historiens sur la passion de cette assemblée contre l'hérésie. — Intérêts et premières manœuvres de la cour pour exciter les états contre les protestants.

Après les états de 1560, vinrent les premiers états de Blois, dont la comédie qu'on va lire a pour objet de présenter le tableau. Nous allons, par cette raison, en parler avec quelque étendue.

Les états de 1576 ne furent pas plus disposés à faire la guerre que ne l'avaient été ceux de 1560, quoiqu'en 1576 l'irritation eût gagné les esprits, et que les violences réciproques, exercées durant cinq guerres successives, apaisées par des traités aussitôt violés que conclus, eussent imprimé de part et d'autre de profonds ressentiments. Ici je suis en opposition avec de Thou, dont plus que personne je respecte l'autorité, et avec les historiens qui l'ont copié.

C'est en 1576 que se forma la Ligue, par l'influence des princes lorrains. Henri III s'en déclara le chef, « devint, de roi, chef de cabale, comme dit Mézerai, et, de père commun, ennemi de ses sujets. » Mézerai, Maimbourg, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Anquetil, Lacretelle, s'accordent à dire, d'après de Thou, que ce furent les états de 1576 qui poussèrent le roi à cette indignité. Selon de Thou, « on ne parlait dans les états que de rétablir en France la religion catholique. » Maimbourg affirme « que par les pratiques de la reine mère et des Guises, et par l'argent distribué dans les assemblées de province, non-seulement tous les députés étaient catholiques, mais aussi la plupart étaient de la Ligue. » L'*Art de vérifier les dates* dit expressément que « l'assemblée des états décida qu'on ferait la guerre aux huguenots, autorisa la Ligue, et obligea le roi à la signer. » Anquetil suppose que « les états échauffés, dès leur ouverture, de l'esprit de la Ligue, demandèrent la révocation des grâces accordées aux hérétiques et la guerre contre eux. » Lacretelle enfin assure que presque tous les discours des états se terminaient par ce cri : *Aux armes!*

Tout cela est imaginaire; tranchons le mot, tout cela est faux.

On peut opposer à ces écrivains le premier président de Thou, cité par de Thou l'historien; le duc de Nevers, dont celui-ci ne connaissait pas les Mémoires; Bodin, député, l'illustre auteur de la *République* (1); enfin le résultat authentique des délibérations des états : tous documents de la plus grande authenticité.

La mémorable censure que le premier président de Thou exerça sur la faiblesse du roi, « qui, disait-il, s'était dépouillé de la majesté royale, et qui du trône, où il n'avait point d'égal, s'était abaissé jusqu'à la condition de l'homme le plus vil de son royaume; » cette censure n'était pas d'un homme qui vît le roi si impérieusement forcé par les états généraux à sa propre dégradation, qui crût même que le roi eût l'excuse d'une opinion énergiquement prononcée pour la guerre, dans les états.

Mais voici des preuves positives :

Le journal de Bodin nous apprend que le très-faible zèle que les états de 1576 montrèrent pour le triomphe du catholicisme, et les

(1) Jean Bodin, avocat au parlement de Paris, député du tiers état de Vermandois, gouvernement de l'Ile de France, auteur d'un livre *De la République*, qui a été traduit en anglais, qu'il a traduit lui-même en latin, et d'une méthode pour parvenir facilement à la connaissance de l'histoire, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. Bodin a le premier observé l'influence des climats sur les lois et les mœurs; et ses aperçus peuvent avoir donné à Montesquieu l'idée d'un système qui a été souvent combattu, sur la fausse supposition que Montesquieu croyait cette influence absolue, tandis qu'il ne la remarquait que pour montrer la nécessité de la combattre souvent, et la possibilité d'y réussir.

Digitized by Google

faibles invitations qui, à l'ouverture des états, furent adressées au roi pour l'extirpation de l'hérésie, le furent, non à la majorité des suffrages individuels des députés du tiers, mais à la majorité de sept gouvernements contre cinq; majorité différente de celle des suffrages individuels, car elle comprenait le gouvernement de Provence qui n'avait que deux députés, et celui de Dauphiné qui n'en avait que dix-sept.

Voici qui est encore plus positif :

Les Mémoires du duc de Nevers nous font connaître que l'invitation adressée au roi par la majorité des gouvernements avait été provoquée par la cour et obtenue des députés un à un, par des intrigues et des sollicitations auxquelles s'abaissèrent et le roi et Catherine de Médicis, et le duc de Nevers et les ministres, et d'autres personnages de la cour; de sorte que la guerre, loin d'avoir été imposée au roi par les états, ne lui fut demandée par la majorité des gouvernements, qui n'était pas celle des votants, qu'en vertu de l'influence que lui-même exerça sur eux, et sur sa provocation.

Le journal de Bodin nous apprend que si la cour parvint à obtenir d'une majorité de départements fictive, et tout à fait dérisoire, une invitation à la guerre que ne voulait pas faire la majorité numérique des députés, celle-ci rendit le vœu de l'autre inutile, en refusant obstinément d'accorder des subsides sans lesquels la guerre ne pouvait s'entreprendre.

Et ce n'est pas tout encore. Aux dernières séances du tiers état, la majorité des suffrages individuels ayant changé dans les assemblées intérieures des gouvernements, la majorité des gouvernements changea elle-même, et la conclusion des états généraux fut de prier le roi de faire la paix avec les protestants, et de ne s'occuper de leur réunion que par les voies de la douceur et de la persuasion. Le résultat, plus concluant encore que les délibérations, fut que le roi et Catherine de Médicis, l'âme de son conseil, et le duc de Montpensier, et le duc de Nevers, et le conseil, estimèrent avec une sagesse merveilleuse *que, la guerre étant impossible, la paix était le parti le plus convenable.*

Enfin, ajoutons encore que les conférences du duc de Montpensier avec le roi de Navarre amenèrent effectivement la paix, aux grandes acclamations de joie de la France entière, comme l'assura le duc de Montpensier au roi et aux états, à son retour de Bergerac, où le traité avait été conclu.

Du reste, observons que les états étaient si peu échauffés sur le fait de la religion, qu'ils ne s'en occupèrent que pendant une faible partie de leur session. Ils travaillèrent assidûment à la réforme de l'état. Le résultat de leurs cahiers fut la fameuse ordonnance de Blois de 1579. Hénault rend grâces des belles lois de ce temps aux chanceliers qui se succédèrent : les chanceliers, même l'Hôpital, ne firent que ce que les états avaient demandé. C'était la nation qui disait ce qui lui convenait.

Il est curieux de voir comment Henri III, lié par le sang à Henri de Bourbon, roi de Navarre, et par l'intérêt commun de la dynastie régnante, lié par le traité de paix qu'il avait fait quelques mois auparavant avec ce prince, lié par l'honneur et par la foi jurée, provoqua néanmoins la demande de ne souffrir en France d'autre religion que la religion catholique, et comment il eut l'impudeur de répondre à cette demande : « que *c'était son intention*, qu'il l'avait promis à Dieu sur le saint « sacrement de l'autel; qu'il voulait que ses « *sujets fussent avertis de n'ajouter point de « foi à tout ce qu'il pourrait dire ou faire au « contraire; et que s'il était réduit à ce point-« là, il ne tiendrait son serment que jusqu'à « ce qu'il eût les forces et l'occasion de le rom-« pre.* »

Cette honteuse conduite, dont les protestants furent stupéfaits, était déterminée par deux motifs également dignes d'un prince plongé dans la crapule : le premier était la peur; le second, l'avidité de l'argent.

Henri eut peur du duc de Guise et de la Ligue, pénétré du sentiment de son impuissance pour les contenir, assez aveugle pour croire que le duc de Guise dominait les ligueurs par l'intérêt de la religion, tandis qu'ils s'étaient unis à lui par haine et par mépris pour la cour; assez présomptueux pour penser qu'il lui suffisait d'avoir l'air d'approuver la Ligue pour qu'elle se vouât à lui, et de s'en déclarer le chef pour l'être.

Se mettre à la tête de la Ligue parut au roi un parti d'autant plus merveilleux que la

Digitized by Google

guerre était, à ce qu'il présumait, un moyen d'obtenir de l'argent des états généraux. De l'argent! il était si nécessaire à ses plaisirs, à ceux de ses dignes amis! le gouffre de la cour en engloutissait tant chaque jour! c'était une habitude qui semblait si glorieuse, que d'y jeter sans relâche le produit des sueurs du peuple! Les ressources de Henri étaient épuisées. Des soulèvements attestaient de toutes parts que les peuples étaient las de payer des taxes illégales et exorbitantes. Le ciel a voulu que les princes absolus fussent attaqués d'un besoin immodéré de folles jouissances, et qu'ils fussent forcés par leurs profusions à attaquer les droits et les intérêts des citoyens, afin que la résistance eût une cause puissante, insurmontable dans leurs attentats mêmes. Henri avait été ainsi amené à la nécessité de convoquer des états généraux, et de travailler à les corrompre.

CHAPITRE XIV.

La cour organise les états généraux de manière à faire paraître un vœu différent de celui de la majorité de chaque ordre. — Assemblée préparatoire des états. — Deux partis, l'un pour la guerre, l'autre pour la réunion par les voies de la douceur.

Ils furent assemblés en décembre 1575. Les trois ordres délibérèrent séparément. Les députés du tiers état furent induits par les affidés de la cour à se subdiviser en gouvernements; ils se formèrent en douze bureaux. Les trois ordres firent trois cahiers distincts, et exposèrent leurs doléances chacun par un orateur particulier. Il fut arrêté que les résolutions du tiers état seraient prises à la pluralité des gouvernements, et non à la pluralité des suffrages individuels.

Le 3, les bureaux du tiers état tinrent chacun une assemblée préparatoire pour vérifier les pouvoirs. Les députés voulaient d'ailleurs se donner réciproquement une idée de leurs cahiers, et le roi les avait autorisés à ces conférences. Dans l'assemblée du bureau au gouvernement de l'Ile de France, se manifesta tout aussitôt le dissentiment qui devait diviser les états. Deux partis se montrent à découvert: le parti de la guerre, c'était le parti de Guise et de la cour; le parti de la paix, c'était le parti national ou français. Les députés de la ville de Paris étaient pour le roi; les députés du reste de l'Ile de France étaient pour la patrie. A la tête de la députation de Paris était un avocat nommé Versoris: Bodin fut son antagoniste.

Paris était pour la guerre, parce que Paris jouissait plus que tout le reste du royaume des faveurs de la cour, et, par cette raison, devait être plus jaloux de l'exclusif pour le culte du prince. Paris était catholique, pour être de l'avis de celui qui donne. Paris était la résidence des grands, et voulait leur plaire comme les grands voulaient plaire à la cour. Paris était pour la guerre, parce que le prétexte de la guerre devait faire voter des subsides nouveaux, au lieu de retrancher, comme tout en menaçait, ceux que le roi avait illégalement établis de sa seule autorité, et sur lesquels étaient affectées les rentes d'emprunts faits pour lui à l'hôtel de ville de Paris.

Le 4 décembre, Versoris donne lecture d'un article du cahier *de la ville* de Paris, portant que le roi serait requis de *réunir ses sujets à la religion catholique*. Un député de *la prévôté* de Paris lit dans son cahier un semblable article. Bodin, à son tour, donne lecture des 1er et 12e articles du cahier général de Vermandois (pays compris, avec Paris même, dans le gouvernement de l'Ile de France), portant *qu'il plût au roi maintenir ses sujets en bonne paix, et, dans l'espace de deux ans, tenir un concile général ou national, pour régler le fait de la religion.*

Bodin est interrompu par Versoris. Il reprend la parole, il réfute son adversaire, il conclut au maintien de l'édit de pacification. Les autres députés des bailliages du même bureau ou gouvernement se partagent entre l'avis de Bodin et celui de Versoris. Senlis est pour celui-ci; Mantes propose d'ajouter à l'article du cahier de Paris ces mots, qui, au fond, revenaient à l'avis de Bodin: Réunir ses sujets à la religion catholique *par douces et saintes voies.* Le député de Valois fut d'avis de remettre la discussion de l'article du culte après celle des autres objets. Cet avis fut adopté avec empressement, chaque parti espérant qu'un délai lui donnerait le moyen de s'assurer de la majorité, qui était douteuse.

L'ajournement ne convenait point à la cour. Elle voulait que, quelques jours après l'ouver-

Digitized by Google

ture solennelle des états, ils manifestassent le vœu d'une réunion des protestants *par la force des armes*, afin de mettre à couvert les impôts illégalement établis, et d'avoir le temps de demander et d'obtenir un supplément d'impôts. Elle voulait que, sans attendre la rédaction des cahiers, où le vœu de la guerre serait inséré, la réponse des états au discours d'ouverture que ferait le roi exprimât énergiquement ce vœu. Nous voyons dans les Mémoires du duc de Nevers et le dessein de la cour et sa manœuvre.

CHAPITRE XV.

Ouverture des états. — Le roi et la reine mère suggèrent, révisent, corrigent les requêtes qui seront présentées au roi par les états. — On prend les voix à la majorité des gouvernements, au lieu de les prendre à la majorité des votants. — Cette majorité fictive donne un résultat faux, mais favorable aux desseins du roi.

L'ouverture des états se fit le 6 décembre 1576 (1). Ce jour même, avant la séance solennelle du roi aux états, le roi tint un petit conseil, où assistaient les reines, Monsieur, les princes, le chancelier et autres officiers, *pour voir comment il aurait à se gouverner pour faire qu'il n'y eût qu'une religion en France*. Il fut résolu que, *suivant la requête que les états lui présenteraient* pour n'avoir qu'une religion dans le royaume, *il accepterait*. Cela voulait dire que le roi agréerait la requête qu'il se ferait présenter ; car comment pouvait-il assurer sans cela que cette requête lui serait présentée? La suite des Mémoires de Nevers ne laisse aucun doute sur la justesse de cette interprétation. Six jours après la séance d'ouverture, le 12 décembre 1576, le roi dit au duc de Nevers que le baron de Sennecey, orateur désigné par la noblesse pour répondre au discours du trône, ne voulait pas conclure à ce qu'il n'y eût qu'une seule religion, disant *qu'il ne fallait point entrer en guerre;* ce que le roi trouva fort étrange. « Je dis au roi, ajoute naïvement le duc de Nevers, *qu'il fallait parler à lui* (Sennecey), *pour le gagner, et demander le père pour le gagner aussi*. Le roi me dit que le père le conseillait à cela (conseillait son fils de ne point conclure pour une religion exclusive). *Je lui dis qu'il fallait* ESSAYER TOUS MOYENS, *et l'y faire résoudre* PAR AMITIÉ OU AUTREMENT; *ce que le roi trouva bon de faire.* » Le père du baron de Sennecey était grand prévôt de l'hôtel du roi; il était présumable qu'on le ferait résoudre par amitié ou autrement. Aussi rencontra-t-on le moyen convenable, car le duc de Nevers nous apprend que, deux jours après, *fut dressée par la reine la forme des propos que le baron de Sennecey devait dire touchant la religion*. Le roi même y mit la main, pour une correction qui lui paraissait importante. Les mains royales, comme on voit, traçaient alors les discours des députés d'*elite;* depuis ce temps, on a employé celles du ministre des finances.

Un discours de la reine mère dans un conseil du roi, rapporté par le même duc de Nevers, nous apprend que l'orateur du clergé même, président de cet ordre, l'archevêque de Lyon, ne voulait pas non plus *mordre à la déclaration* que désirait le roi; et que ce fut elle, Catherine de Médicis, qui le détermina.

Quant au tiers état, les députés de Bourgogne, de Bretagne, de Guyenne, du Dauphiné, étaient pour la paix. Ceux de Provence, qui étaient en très-petit nombre, ceux de Languedoc, de Picardie, de Normandie, de Champagne, étaient pour la réunion à tout prix et par tous moyens, c'est-à-dire pour la guerre. Le Lyonnais inclinait pour la paix; celui de l'Ile de France était divisé. Or, le duc de Nevers s'exprime ainsi dans son journal, sous la date du 14 décembre : « *Je gagnai les députés du Lyonnais, ce matin, pour y mettre une seule religion.* »

Je gagnai les députés du Lyonnais! Est-ce une félicitation que l'auteur se fait à lui-même? est-ce un fait qu'il raconte naïvement? Je ne sais, mais certainement ce n'est pas un reproche qu'il s'adresse. Il a le bonheur d'ignorer que c'est un crime de corrompre un représentant de la nation; il ne sait pas ce que c'est que de corrompre et d'être corrompu : à la cour, on naît corrompu. Il ne sait pas que la cour et le peuple peuvent être fort opposés

(1) Bodin ne parle d'une séance royale que sous la date du 17 janvier 1577. — La présentation des cahiers le 9 février.

Digitized by Google

l'un à l'autre; il ne sait pas ce que c'est que le peuple, ce que c'est qu'une nation.

La requête, suggérée par le roi, devait lui être présentée à une séance qui aurait lieu quand les esprits seraient jugés suffisamment préparés à concourir aux vues du roi; elle eut lieu, comme nous le verrons, le 17 du mois suivant.

Le 15 décembre, le roi s'étant assuré des orateurs des trois chambres, fait remettre en délibération, dans le bureau du tiers état de l'Ile de France, l'article qui avait été ajourné à la suite des cahiers. « Jà étoit accordé par la noblesse, dit Bodin, que le roi seroit requis de réduire ses sujets à la religion romaine. » Le fidèle Versoris déclare que *le roi l'entend et le veut ainsi*. Bodin réclame : « C'est déclarer la guerre, dit-il; mon mandat me prescrit de demander l'exécution du traité de pacification. » Un troisième avis se forme, et prévaut : la majorité émet le vœu de la réunion en un seul culte, en ajoutant : *par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté avisera*. Bodin se range à cet avis, qui, sans promettre la parfaite liberté de conscience, écarte du moins la guerre et la persécution.

Le 16, les *bureaux* du tiers état délibèrent, *en assemblée générale*, sur l'article de la religion. On arrête, à la pluralité des bureaux, c'est-à-dire des gouvernements, que le roi sera supplié de réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine, *par les meilleures et plus saintes voies et moyens que Sa Majesté avisera*. Jusque-là c'était l'avis auquel s'était rangé Bodin dans le bureau particulier de l'Ile de France, le 15 du même mois; mais on ne s'en tint pas là, et le parti de la cour fit décider qu'on supplierait le roi d'interdire l'exercice de toute autre religion prétendue réformée, soit en public, soit en particulier; d'ordonner que les ministres du culte prétendu réformé quittassent la France dans le délai qu'il plairait au roi de fixer; que, néanmoins, Sa Majesté serait suppliée de prendre en sa protection tous ceux de ladite religion autres que les *dogmatisants*, en attendant leur retour à la religion catholique.

La majorité était composée des gouvernements de l'Ile de France, de Normandie, de Champagne, de Languedoc, d'Orléans, de Picardie et de Provence.

La minorité l'était des gouvernements de Bourgogne, Bretagne, Guyenne, Lyonnais, Dauphiné, qui s'en tenaient à l'avis que l'union de la religion se fît par voies douces et pacifiques, et sans guerre.

La majorité des gouvernements n'était pas la majorité des votants, le Dauphiné n'ayant que dix-sept députés, et la Provence deux. Peut-être même la majorité des votants n'était-elle pas dans les sept départements qui firent l'arrêté; car plusieurs députés purent croire que le vœu de la paix, qui formait le fond de l'arrêté, ferait fléchir, dans l'exécution, l'interdiction de l'exercice du culte, ainsi que la proscription des ministres protestants; et certainement la minorité des mêmes gouvernements n'avait pas renoncé à s'appuyer sur le vœu exprimé en faveur de la paix, pour empêcher l'interdiction du culte public et le bannissement des ministres, dispositions qui constituaient la guerre.

CHAPITRE XVI.

Le roi se fonde sur le sentiment supposé des états pour se déclarer contre les protestants dans son conseil. — Il y trouve de l'opposition. — Il se fâche; elle cède.

Comme les députés de la nation pouvaient trouver dans la résolution dominante des états, en faveur de la paix, des raisons d'empêcher l'exécution des dispositions subordonnées qui tendaient à ramener la guerre, de même l'impatience royale se plaisait à regarder la réunion au culte catholique, l'interdiction du culte protestant et la proscription des ministres, comme l'intention dominante; et la douceur, comme une faculté dont on n'userait que dans le cas où l'on aurait le choix des moyens. S'étant d'ailleurs assuré des orateurs dont les harangues s'accorderaient à parler énergiquement pour la réunion, le roi voulut se donner, aux yeux de la faction à laquelle il s'était voué, le mérite d'avoir décidé de lui-même ce que les états devaient lui demander; se flattant d'ailleurs que l'éclatante approbation que ne manquerait pas de lui donner la Ligue, dans laquelle son aveuglement ne voulait pas voir la haine de son gouvernement et le mépris de sa personne, ajouterait au zèle des orateurs, à la force d'une majorité fictive et illusoire, qui

Digitized by Google

était minorité de fait, et imposerait silence à la majorité des votants, qui était en apparence la minorité dans le calcul des votes par gouvernement. En conséquence, le roi, dans des conseils qu'il tint les 24 et 26 décembre, ordonna de proclamer dans tout le royaume qu'il ne permettrait l'exercice d'aucune autre religion que la religion catholique, pour exécuter le serment qu'il avait fait à son sacre. Il ajouta qu'il avait signé l'édit de pacification *par force*. Le maréchal de Cossé trouva de l'inconvénient à ce que l'on parlât si librement au roi de Navarre, de peur de l'aigrir, ce que le roi ne trouva bon.

Le lendemain, le duc de Cossé eut le courage d'insister sur son avis. Le roi, la reine, les cardinaux de Bourbon et de Guise, le chancelier, le duc de Biron, et enfin le duc de Nevers, qui nous apprend tous ces détails, furent de l'avis opposé. Le 23, Bellièvre dit à la reine mère que le roi, en fondant la déclaration projetée sur le serment qu'il avait fait au sacre, fermait la porte à toute capitulation avec des princes étrangers; que cette déclaration ne devait pas se trouver dans l'instruction des députés envoyés vers le roi de Navarre. Ce propos du marquis de Bellièvre, dit le duc de Nevers, fâcha le roi, qui s'échauffa de nouveau dans son conseil pour la résolution qu'il avait prise, *et déclara qu'il ne voulait sur ce aucun avis. Cette résolution fut louée, et Sa Majesté aussi, de tous ceux de son conseil*, même du maréchal de Cossé.

CHAPITRE XVII.

Le roi de Navarre et le prince de Condé, instruits de la guerre qui les menace, prennent des places en Guyenne. — Le roi invite les états à leur envoyer des députés pour appuyer ses menaces. — Les états se refusent à toute démarche offensante pour le roi de Navarre.

Cependant ceux de la religion prétendue réformée, informés des intentions du roi, ne perdent pas de temps pour se mettre en état de résister. Le 28 décembre, on apprend qu'ils se sont emparés, dans la Guyenne, de plusieurs villes, places et châteaux ; les états font à ce sujet une députation au roi. Le roi répond qu'il a pourvu à ce qu'il fallait; cependant il déclare qu'il serait bon que les députés choisissent quelques-uns d'entre eux pour les envoyer en qualité d'ambassadeurs vers le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville; sans dire à quelles fins, observe Bodin.

Il voulait que les états envoyassent aux princes une espèce de manifeste au nom de la nation, leur fissent d'altières sommations, leur déclarassent une guerre à outrance, s'ils ne se soumettaient pas à la clôture de leurs temples et à la proscription de leurs ministres; et par ce moyen il espérait s'assurer de la concession de subsides mesurés à la violence de sa démarche. Ces subsides obtenus, il prenait la voie des négociations avec le roi de Navarre; il rejetait sur les états l'odieux de sa déclaration, faisait la paix, et pouvait appliquer à ses profusions les fonds mis à sa disposition pour la guerre. Cette combinaison d'une cour besoigneuse et avide se manifeste dans tous les détails qui suivent la proposition du roi.

Sur sa réponse, chacun des trois ordres nomme douze commissaires pour délibérer sur les instructions qu'il serait convenable de donner aux ambassadeurs proposés; on les nomme même, à la charge qu'ils déclareront en pleine assemblée l'objet de leur légation. La chambre du clergé, sur le rapport de ces douze commissaires, se hâte d'envoyer un projet d'instructions aux deux autres ordres. Le clergé, comme de raison, les avait remplies de paroles aigres et piquantes; ce sont les expressions de Bodin. Les envoyés du clergé avaient laissé, à l'appui des instructions, un cahier beaucoup plus ample, d'où elles étaient extraites. Le tiers état se les fait lire, et les trouve pleines de paroles dénonciatives de la guerre, et obligatoires aux frais de la guerre. Alors la majorité, qui avait voté pour l'abolition du culte protestant, se désunit; et une partie se joignant à ceux qui n'avaient voulu consentir que la conversion par voies douces et raisonnables, l'assemblée fait noter en interligne les endroits piquants et contumélieux, et entend qu'ils soient retranchés. Cette décision eut lieu le 2 janvier 1577. Communiquée le même jour aux deux autres ordres, les instructions sont rapportées le lendemain 3. Le clergé et la noblesse y avaient fait quelques-unes des corrections indiquées, mais pas toutes. Le tiers état, retrouvant encore plu-

Digitized by Google

sieurs paroles piquantes qu'il avait avisé de rayer, et observant de nouveau que de telles paroles étaient dénonciatives de la guerre et obligatoires aux frais d'icelle, persista à vouloir de nouvelles corrections. Alors l'évêque de Bazas, député du clergé pour la communication dont il s'agit, confessa que messieurs du clergé n'étaient point les promoteurs de cette légation, AINS LE ROI, QUI VOULAIT QUE LESDITES PAROLES QUE LE TIERS ÉTAT VOULAIT RAYER FUSSENT EMPLOYÉES.

Rien de plus clair, ce me semble. Le roi voulait des paroles *obligatoires aux frais de la guerre :* c'était un engagement de lui fournir de l'argent; il lui fallait de l'argent, c'est ce qu'il voulait le plus sérieusement et le plus décidément. Le tiers état, qui ne voulait ni que le roi fît la guerre, ni donner des impôts au roi, ni dire au roi de Navarre ce que le roi n'aurait osé dire lui-même, persista à rejeter la rédaction du clergé devenue celle du roi, et l'évêque de Bazas remporta ses instructions.

Le 5 (janvier 1577) elles reviennent, enfin purgées de ce que le tiers état y avait trouvé de répréhensible; on les expédia telles qu'il les voulait, on en retint une copie, qui fut remise sous cachet au président du tiers état.

Ainsi s'évanouit toute apparence de cet esprit guerrier et fanatique dont le roi croyait avoir réussi à pénétrer une partie des trois états. Cependant le roi fit bonne contenance, persuadé qu'il suffisait qu'il se montrât toujours résolu à la guerre, pour qu'on ne pût lui refuser les moyens de la faire.

CHAPITRE XVIII.

Le roi persiste à vouloir la guerre. — Il se rend aux états généraux pour recevoir les requêtes qu'il a suggérées. — L'orateur du tiers état, gagné par la cour, trahit le vœu de l'assemblée dont il était l'organe.

Cette résolution à la guerre, cette affectation de fanatisme et d'humeur belliqueuse, n'avancent rien. Les trois ordres travaillent journellement à leur cahier. Ils passent en revue toutes les parties de l'économie sociale; ils marquent les abus du sceau de leur réprobation; ils indiquent les lacunes à remplir dans la législation, les changements, les améliorations à faire dans plusieurs parties. La noblesse était particulièrement occupée d'un règlement de haute importance pour l'état militaire, la discipline, la police, le payement de la gendarmerie et de l'infanterie; le tiers état était occupé à l'examen de l'administration de la justice. On parlait par intervalle de finances, mais pour attaquer les abus; le tiers état avait mis le doigt sur une des plaies des finances : les constitutions arbitraires de rentes, les dons déguisés sous ce titre, les uns sans qu'il fût entré un denier du capital dans les coffres du roi, les autres pour une somme très-modique. Il demandait qu'on en fît la recherche. Le roi était dans une vive impatience. Le 11, il n'y tint pas. Il envoie son ami de Villequier au tiers état. Villequier *fait entendre* à l'assemblée que le roi *trouvait étrange qu'on s'occupât à des disputes frivoles et inutiles* (telles que la justice, la discipline militaire, les rentes simulées), *et qu'on ne touchât point* AU PRINCIPAL, *qui était* DE FAIRE FONDS AUDIT SEIGNEUR *pour subvenir à ses urgentes affaires, exhortant qu'on eût à y pourvoir et à y donner ordre* (1). Le lendemain 12, le roi indique une séance royale pour le jeudi suivant 17. C'était là que devaient lui être solennellement adressées la harangue du clergé, pour laquelle Catherine de Médicis avait pratiqué l'archevêque de Lyon; la harangue de la noblesse, rédigée par la reine pour le baron de Sennecey et corrigée de la main du roi; et la harangue de Versoris, dont le zèle pour la cour n'était pas douteux. Le clergé et la noblesse invitent le tiers état à former une commission des trois états pour aviser aux finances; et cette commission a lieu. Le roi y fait faire des ouvertures; le 16, la veille de la séance royale, le comte de Suze vient à l'assemblée du tiers état, reprocher, de la part du roi, la lenteur que l'on met à la rédaction des cahiers, et se plaindre des insinuations des députés, qui soutenaient n'avoir charge de fournir moyens au roi. Le roi fait dire que les cahiers, donnant charge de demander l'unité de religion, comprenaient la détermination de la guerre, et par conséquent prescrivaient de donner les moyens de la faire (2).

(1) Journal de Bodin.
(2) Bodin.

Digitized by Google

Hémart, président de Bordeaux, présidait ce jour-là l'assemblée. Il répondit au comte de Suze qu'on ne demandait pas la réunion par les armes, *mais celle qui se pouvait faire par conciles et par réformation d'abus*. On ne voulait pas la réunion *à tout prix;* on la voulait sans guerre et sans impôt : c'est ce que la cour ne voulait pas entendre.

Le roi ne souffrait pas autour de lui le moindre désir de la paix; il fallait que tout fût possédé du démon de la guerre, car sans la guerre point de subside. Le moment où il se persuadait que les orateurs des trois ordres allaient, suivant leur promesse, la souffler dans la nation contre les protestants, était arrivé. Catherine de Médicis ayant laissé échapper, en parlant à Villequier, le regret d'avoir conseillé la fatale déclaration, le roi *se fâche contre elle à ce sujet* dans un conseil tenu le lendemain (1), et charge ensuite Villequier de l'apaiser.

Enfin, arrive le jour de la séance royale, le 17 janvier. Le roi s'y rendit en habit de fantaisie, « vêtu *non d'un manteau grand et royal*, « mais d'un petit manteau de drap d'or, avec « un pourpoint et des chausses de même; le « tout si riche, qu'on disait *qu'il y avait quatre mille aunes de passement sur le tout* (2). »

Il n'est pas inutile de dire ici que le tiers état, assemblé deux jours auparavant pour entendre la lecture des principaux points de la harangue de Versoris, avait arrêté qu'il en ajouterait quatre. Le premier, que la réunion demandée devait se faire *par moyen doux et sans guerre*. Sans guerre! le mot était poignant pour la cour. Il fut répété à Versoris *qu'il n'oubliât ces mots :* sans guerre, *et de tendre à la paix par toutes voies*. Le second point regardait les bénéfices consistoriaux, à l'élection desquels on voulait que le roi n'eût aucune part; le troisième, les abus des finances; le quatrième, l'éloignement des étrangers admis aux emplois publics. La recommandation faite à Versoris manifestait toujours plus l'esprit de tolérance de la majorité des votants des trois ordres, et devenait un commentaire très-modéré de ce qu'il y avait de violent dans l'arrêté de la majorité dérisoire des gouvernements.

(1) Journal de Nevers.
(2) Detaix.

Versoris ne remplit point dans sa harangue, ou ne remplit qu'imparfaitement, le vœu de l'ordre au nom duquel il parlait. Il insista fortement sur le besoin de la réunion des cultes; peu ou point sur la manière de l'opérer telle que l'entendaient les états.

La réponse du roi fut très-succincte. Elle se borna à témoigner la satisfaction qu'il ressentait de la requête tendante à ce qu'il voulût réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine.

Une grande rumeur s'élève le lendemain dans l'assemblée du tiers état contre Versoris (1). Cinq départements protestent contre son discours; et, quelques jours après, quand on fit la lecture générale du cahier qui contenait l'arrêté des gouvernements, une nouvelle altercation s'éleva entre lui et ceux qui lui reprochaient l'omission remarquée dans sa harangue. Un député l'accusa formellement de n'avoir pas dit au roi, malgré l'ordre qu'il en avait reçu, et malgré le texte même de l'arrêté compris dans le cahier, que la réunion devait s'opérer par *douces et saintes voies*. Versoris soutient qu'il l'avait dit. Un autre député démentit Versoris; alors le prévôt des marchands de Paris, député aussi, met la main sur son collègue, lui disant *qu'il le mènerait au roi;* mais le lieutenant général de Limoges l'*empêcha* par *paroles hautes et piquantes*. L'assemblée jette de grands cris (2); le président s'évade par l'huis (la porte) de derrière, *craignant une émeute et des violences*, et ne revient que quand le bruit a cessé. Le débat finit sans que l'article de la religion qui y avait donné lieu fût corrigé, parce qu'un député modérateur mit en avant une autre affaire (3).

CHAPITRE XIX.

Le roi affecte de méconnaître le vœu des états; en conséquence il demande l'argent nécessaire pour faire la guerre. — Refus des états. — Le roi insiste à deux reprises. — Nouveaux refus.

Le roi, toujours décidé à se montrer con-

(1) De Thou dit que Versoris *ne répondit point à ce qu'on attendait de lui*.
(2) Bodin, Collection des états généraux, t. XIII, p. 262.
(3) *Idem*.

Digitized by Google

vaincu que la majorité voulait à tout prix l'unité de religion; que vouloir une seule religion et vouloir la guerre, et vouloir établir de nouveaux subsides, étaient volontés identiques et indivisibles, pressa l'impôt en homme qui se croyait sûr de son fait. Une compagnie de spéculateurs avait conçu le plan d'une subvention unique, du produit de 15 millions, payable par feux, dont la plus forte taxe serait de 50 fr. et la plus faible de douze deniers : le roi s'en était entiché. Il le recommande à l'attention de plusieurs députés. Le 24, le tiers état, sans discuter le projet de subvention unique, décide de donner avis au roi de lever, par forme d'emprunt, telle somme qui serait déterminée par les états, sur les financiers et partisans.

Mais le roi envoie, le 26, vers les trois états, le duc de Montpensier, le prince dauphin d'Auvergne fils du duc de Montpensier), le cardinal de Bourbon, le duc de Cossé, Morvilliers et le duc de Nevers, le fidèle narrateur de tous ces faits, pour notifier à quoi se montent les sommes qu'exige l'exécution du projet de réunir tous les Français au culte catholique.

Le prince dauphin ne voulut point se trouver aux états. Le chancelier exposa les besoins du royaume, déclara les volontés du roi. Il demandait que l'assemblée avisât le moyen de faire fonds selon le projet de la subvention unique, et lui fournir en deniers comptant deux millions pour fournir aux frais de la guerre qui se présentait. Le cardinal de Bourbon leur fit ensuite une petite exhortation, et leur remontra qu'aider le roi en une si sainte résolution n'était pas moins le devoir d'un bon chrétien que celui d'un fidèle sujet.

Le roi était dans une parfaite assurance du succès. Il croyait déjà tenir l'argent promis eux favoris, puisqu'il l'avait demandé pour la religion et pour la guerre contre les hérétiques.

Dans sa joie, il recommence à porter des pendants d'oreilles, ce qu'il n'avait pas fait, dit Nevers, depuis plusieurs mois; c'est-à-dire que ce jour-là le roi quitte le deuil qu'il portait depuis plusieurs mois, le deuil de ses finances épuisées, le deuil que partageait la cour entière, étant privée de l'aliment nécessaire à ses folies : ce jour-là, était revenue la douce attente de nouveaux fonds à gaspiller; ce jour-là, le roi rentrait dans la royauté, à laquelle il avait si tristement dérogé en s'occupant de ses affaires, et il annonçait, par sa parure, qu'il était rendu aux douceurs de l'amitié, dont il avait souffert la trop longue privation (1).

Ce vertige ne fut pas long.

Le lendemain 28, le tiers état décide qu'on représentera au roi, au sujet de l'octroi de quinze millions, que les députés ne sont autorisés à aucune offre;

Et l'on fait une lecture générale des cahiers.

Le roi ne peut croire à ce refus. Sans doute on ne l'aura pas entendu! Il ne craint pas de se compromettre par une insistance. Il met en avant son frère, qui, le 31 janvier, accompagné des ducs de Mayenne, du Maine, de Nevers et de Morvilliers, vient répéter que le roi demande deux millions comptant, et l'octroi de quinze autres.

Le tiers état répond de nouveau que les provinces n'ont donné charge à leurs députés de faire aucune offre. Le prince n'admet point cette réponse : il invite à délibérer de nouveau sur sa demande, et se retire.

On délibère de nouveau, et l'on persiste.

Le roi témoigne le lendemain un grand mécontentement au président du tiers état. Il n'y a que des ennemis du trône qui puissent refuser l'argent nécessaire pour la guerre sainte. Pourquoi il commande d'aviser derechef touchant les deux millions que Sa Majesté demandait pour six mois, et l'octroi des quinze millions, et de ne chercher excuse dans les procurations.

Le jour suivant, nouvelle délibération sur la

(1) Qui ne regarderait l'anecdote écrite par le duc de Nevers, sous la date du 27 janvier, concernant les pendants d'oreilles, comme un trait de satire, si son journal tout entier n'était la preuve de son dévouement aveugle aux opinions du roi? Il est de son avis envers et contre tous. Il ne se contente pas de pousser à la guerre contre les huguenots; il offre au roi deux millions sur la forêt de Senonches, le fonds de dix mille écus de rentes qu'il possédait en Flandre, et encore d'autres terres engagées, il est vrai, pour quatre millions, mais qu'il s'empressera de retirer, pour le bailler à quelque prince allemand qui amènerait en France six mille lansquenets. Ceci rappelle que le duc de Nevers, fils du duc de Mantoue, n'était pas Français. C'est de la meilleure foi du monde qu'il consigne dans son journal un fait qu'il regarde comme le signe de la satisfaction qui renaissait dans le cœur du roi.

Digitized by Google

demande des deux millions pour six mois, et de l'octroi annuel de quinze. Les députés de Paris remuent ciel et terre pour les faire accorder : ils craignaient la suspension des rentes de l'hôtel de ville. L'assemblée persiste; les députés de Paris se tiennent enfin pour battus; ils ne reparaissent que rarement aux assemblées; et, après avoir flatté les espérances du roi par une majorité factice et illusoire, ils finissent par éprouver que les décrets obtenus ou surpris, moyennant quelques voix artificieusement et faiblement décidées, ne tiennent point contre l'assentiment général, et n'ont ni stabilité ni vertu.

Mézeray dit à ce sujet : « Le roi demandait deux millions d'or pour les frais de la guerre, et les favoris firent jouer tous les ressorts imaginables pour avoir *cette gorge chaude.* »

Il avait dit un peu plus haut (*Abrégé chron.*, p. 1125) : « Le roi, afin d'avoir des garants en« vers le public de la guerre qui s'allait com« mencer, désira prendre par écrit l'avis des « plus grands seigneurs et de ses principaux « conseillers. Ils conclurent tous qu'elle était « juste et nécessaire : non pas peut-être qu'ils « le crussent ainsi, mais parce qu'ils pen« saient que c'était son désir de la faire, *ou du « moins d'en feindre l'envie, afin de tirer de « l'argent des états.* »

Deux jours après, les cahiers sont signés. Ils comprennent quatre cents articles; ils embrassent toutes les branches de l'organisation sociale; ils attestent, par les développements qu'ils ajoutent aux cahiers de 1560, que la civilisation faisait chaque jour de nouveaux progrès; que des lumières vives et sûres et des sentiments généreux s'étendaient progressivement dans la nation.

On décide que les cahiers seront présentés au roi par le président du tiers état, accompagné d'un député de chaque département.

Dans l'étrange lutte qui était engagée entre le roi et les états, le roi n'eut pas assez de jugement pour reconnaître que plus il montrait le désir de la guerre, plus on était obstiné à lui refuser les subsides; et il croyait être bien habile en s'obstinant à la résolution de faire la guerre pour forcer à les lui accorder : bévue facile à expliquer, par cette fausse idée qu'il y a un art de gouverner les peuples contre leurs intérêts.

CHAPITRE XX.

Retour des députés envoyés vers le roi de Navarre et le prince de Condé. — Le roi de Navarre ne demande que la paix. — Les états arrêtent qu'ils vont se séparer. — Le roi les retient, demande la faculté d'aliéner une partie du domaine. — Refus. — Insistance du roi.

Le même jour 8 février, il fallut pourtant changer de ton. Les députés envoyés vers le prince de Condé revinrent à Blois. Ce prince, d'un caractère ferme, n'avait voulu ni les entendre, ni recevoir la lettre des états, ne les reconnaissant pas, parce que, disait-il, les formes n'y avaient pas été tenues; parce que les élections avaient été travaillées par des agents envoyés exprès dans les provinces; parce que les députés étaient pratiqués, corrompus et gagnés, et que quelques-uns s'étaient prostitués au point de prévariquer et de changer leurs cahiers (1). Le prince de Condé avait ajouté que si les députés avaient quelque chose à lui proposer de la part du roi, il était prêt à les écouter. Plus habile que le roi n'avait cru l'être, fermant l'oreille aux états que le roi avait mis en avant, l'ouvrant au roi qui ne pouvait parler pour la paix, parce qu'il voulait de l'argent pour la guerre, ni attiser la guerre, voulant au fond faire la paix quand il aurait reçu l'argent nécessaire pour en jouir, il laissait le roi plongé dans ses honteux embarras.

La reine alors recommença à dire que le roi avait trop tôt fait sa déclaration pour le fait de la religion. Le roi dit qu'il était vrai, mais qu'*il fallait bien que les états la sussent* (en effet, sans cela, point de subsides); et il ajoute « qu'il « ne changera jamais; et puisque le roi de Na« varre dit qu'il doit plutôt obéir à Dieu qu'aux « hommes, ainsi le veut-il faire. »

Le lendemain, les cahiers des trois états sont présentés au roi par douze députés de chaque ordre. Le roi promet de donner prompte satisfaction.

Le 15, les députés envoyés vers le roi de Navarre font leur rapport. Ce prince les avait reçus fort différemment du prince de Condé; il les avait écoutés, il leur avait répondu gracieusement. Les instructions des ambassadeurs contenaient une invitation d'assister aux états,

(1) Bodin.

Digitized by Google

une autre de se joindre au roi pour réduire ses sujets à une religion : et finissaient par représenter au roi de Navarre les inconvénients et les malheurs qui adviendraient de la division de lui et des états : ajoutant que lesdits états étaient résolus d'employer la vie et les biens pour la réduction des sujets du roi à une même religion. Ceci était une menace de guerre à outrance. Les instructions avaient été données par la cour, et excédaient le mandat corrigé par le tiers état. Le roi avait voulu y reproduire ce qu'on avait retranché du mandat, et l'archevêque de Vienne, orateur de la députation, dit, en rendant compte de l'ambassade, qu'il en épargna la lecture au roi de Navarre. Le roi de Navarre avait fait une réponse par écrit aux états, et leur avait présenté de sages observations. Les députés remettent cet écrit, digne monument de la justesse d'esprit, de la solidité de jugement que ce grand homme unissait à la chaleur d'âme et à la bonté de cœur, dès les jeunes années de son existence politique. Le prince invite à la paix, fait des ouvertures, donne des moyens de la conclure et de l'affermir ; les états et le roi n'ont plus qu'à la vouloir.

Les états avaient assez prouvé qu'ils la vou-.aient : se séparer sans voter de subsides nouveaux, c'était forcer le roi à la vouloir aussi. En conséquence, l'assemblée arrête que ses fonctions sont terminées, ses pouvoirs expirés, depuis la présentation des cahiers qui avait eu lieu six jours auparavant, et demande congé au roi. Le roi leur fait dire qu'il va répondre aux cahiers, qu'il s'en occupe sans distraction. Il fait inviter les députés à ne point partir sans congé exprès. Il insiste lui-même, dans une audience royale, sur la prolongation de leur séjour, au moins jusqu'au retour du message envoyé au duc de Damville, et du duc de Montpensier, qu'il avait envoyé une seconde fois vers le roi de Navarre. Le roi se persuadait encore (et il le dit) que les nouvelles qu'on recevrait de l'armée de Damville donneraient lieu d'aviser aux moyens de secourir l'État. Il termine en déclarant qu'il était résolu de vendre les biens de son domaine pour trois cent mille livres de rente à perpétuité, ce qu'il désirait être fait par l'avis des députés, auxquels, pour cet effet, il ordonnait de se rassembler.

Les députés se rassemblent ; on décide de demeurer jusqu'au retour du message envoyé au duc de Damville par les états, et du duc de Montpensier que le roi avait envoyé au roi de Navarre. On décide, d'après une sage et savante discussion de Bodin, que la propriété du domaine est à la nation ; que le roi n'en a que l'usufruit ; que les députés n'en peuvent autoriser l'aliénation.

Bellièvre vient, par ordre du roi, pour justifier, dit-il, l'aliénation du domaine ; on consent, par égard, à délibérer encore sur ses représentations. On délibère, et l'on persiste.

Les députés envoyés vers Damville reviennent le 26 ; et, sur leur rapport, un grand nombre de députés proposent de faire nouvelles instances pour la paix envers le roi. Plusieurs s'y opposent vivement ; mais le duc de Montpensier arrive le lendemain, et son rapport décide la grande pluralité à demander la paix.

CHAPITRE XXI.

Le duc de Montpensier apporte des nouvelles du roi de Navarre qui décident la paix.

Le 28 février, dit le journal de Bodin, M. de Montpensier vint à l'assemblée faire remontrance pour la paix, d'après ses conférences avec le roi de Navarre, vers qui il avait été envoyé par Leurs Majestés (le roi et la reine mère). « Malgré les sujets de mécontentement « et de défiance que le roi de Navarre a dit « avoir contre Leurs Majestés, je l'ai laissé, dit « le duc de Montpensier, en bonne volonté de « rechercher tous les moyens qu'il pourra « pour parvenir à la paix ; et il ne tiendra pas « à lui que nous ne l'ayons. » Le duc de Montpensier rapporte ensuite « que par tous les « lieux où il a passé, catholiques et réformés « l'ont requis d'un commun accord de procu- « rer la paix. » Voilà bien la preuve de ce que nous avons avancé, que le fond de la nation n'était pour rien dans les guerres dites de religion. Ce prince considère ensuite « le succès « qu'on eût pu obtenir pour apaiser les trou- « bles et amener à la religion catholique, par « un sage amendement de nos vies, avec une « bonne réformation en tous les états de ce « royaume, laquelle est très-nécessaire. Il re- « présente que Charles-Quint ayant tenu les

Digitized by Google

« gens de la religion prétendue réformée cap-« tifs et à sa merci, il a néanmoins été forcé « de leur laisser le libre exercice de cette reli-« gion; que le roi d'Espagne, après avoir fait « si longtemps la guerre dans les Pays-Bas, a « cependant été obligé de reconnaître la reli-« gion que voulaient les états. Ces circonstan-« ces, dit le prince, et d'autres encore, font « que je suis contraint de donner avis à Leurs « Majestés de se résoudre à une paix. Il ne « s'agit, de leur côté, que d'adoucir l'étroite « observation de la déclaration que le roi a na-« guère fait publier; le roi de Navarre est dis-« posé, du sien, à retrancher et diminuer l'édit « de pacification... Il me semble, messieurs, « que vous devez avoir même sentiment que « moi, et faire requête à Leurs Majestés d'en-« tendre à la paix. » Avant de conclure ainsi, le prince avait eu la précaution de dire que « personne ne pouvait douter de son zèle pour « l'Église catholique, ni avoir oublié qu'en une « si sainte querelle, et pour le service de son « roi, il a exposé sa vie et ses biens en toute « occasion, assisté à plusieurs batailles, tant « en présence de Sa Majesté que comme son « lieutenant général : » précaution qui indique assez qu'il avait en vue le parti de Guise qui voulait la guerre, et dont la rivalité était un des motifs du roi pour avoir l'air de la vouloir encore plus vivement.

Le duc de Montpensier fit le même jour 28, aux deux autres ordres, le même rapport qu'au tiers état. Le même jour, il le fit aussi à un conseil tenu par le roi; il y parla fortement pour la paix. Le dauphin d'Auvergne, le maréchal de Biron, le maréchal de Cossé, Morvilliers, étaient de son avis. La reine mère, comme dit Bodin, fit merveille de bien dire pour la paix. Le duc de Nevers, qui seul était resté d'avis de la guerre, rapporte le discours de la reine, qui est en effet remarquable par son éloquence, et plus encore par les faits qu'elle articule : « Mon fils, dit-elle, vous savez « que j'ai été une des premières qui vous aient « conseillé de ne permettre dans votre royau-« me qu'une seule religion, et que je vous ai « dit qu'il vous fallait *servir du moyen des états « qui se trouvaient ici.* » (C'est-à-dire faire servir les états à un dessein qui était utile au roi, soit qu'ils en eussent ou non l'intention, que ce fût ou ne fût pas le vœu des commettants, que ce fût ou non l'intérêt public.) « Vous savez « davantage (en outre) quelles pratiques et « quelles menées j'ai faites avec les députés « des trois états, même avec M. de Lyon (l'ar-« chevêque de Lyon), qui du commencement « n'y voulait pas mordre, comme aussi beau-« coup d'autres de l'Église, de la noblesse et « du tiers état. » Notable exemple du système de conduite de la cour à l'égard des représentants de la nation; bon avertissement contre les assemblées peu nombreuses; bonne leçon contre les élections faites négligemment, contre ces choix de fantaisie, les choix de concession, de complaisance, de transaction; bonne instruction contre les députés besoigneux et plus encore contre les députés dépensiers, quelle que soit leur fortune. « Je leur ai parlé, « continue la reine, par votre commandement, « et les ai induits à cette résolution; et, pour « dire la vérité, *ils ne s'y fussent jamais four-« rés que par votre commandement*, la plupart « alléguant qu'ils n'avaient pas pouvoir de ce « faire, par leurs cahiers. » Ces paroles confirment bien l'assertion du prince de Condé concernant la prévarication de plusieurs députés, assertion qu'on pourrait sans cela soupçonner de prévention. Elles confirment bien aussi le vœu de la majorité effective de l'assemblée, et la majorité encore plus grande de la nation en faveur de la tolérance et de la paix. « Par là, ajoute la reine, on peut voir « que mon intention a toujours été qu'il n'y « eût qu'une religion catholique et romaine « dans votre royaume; cela me fera parler « plus hardiment, et dire que *jusqu'à ce « que le roi ait le moyen d'exécuter la résolu-« tion d'une seule religion, il ne doit pas dé-« clarer* la guerre; que ce ne serait pas chose « nouvelle, de permettre l'exercice de la reli-« gion prétendue réformée aux lieux où il « ne peut l'empêcher, etc... »

Après la reine, le roi prit la parole, et conclut. Son langage fut ignoble. C'est le duc de Nevers qui nous l'a transmis; ainsi il n'a pas été travesti par la malveillance. Il est impossible de mieux démentir les historiens qui ont représenté les états généraux de 1576 comme animés de l'esprit de la Ligue : « Chacun de vous, a-t-il « dit, a vu de quelle affection j'ai embrassé « ce qui était pour l'honneur de Dieu, et com-« bien j'ai désiré qu'il n'y eût qu'une religion

Digitized by Google

« dans mon royaume; même j'ai brigué, s'il « faut ainsi dire, les gens des trois états, qui « n'allaient que d'une fesse, *pour les pous-* « *ser à demander une seule religion*, dans « la croyance que j'avais qu'on m'aiderait « à exécuter une si sainte résolution. Mais, « voyant le peu de moyens qu'ils m'en ont « donné, cela fait connaître le peu d'espérance « qu'il y a d'exécuter ma première intention. « Il est permis de changer son opinion, quand « l'occasion s'en présente. De mon côté, je ne « pense point faillir, si je ne déclare pas main- « tenant (1) que je veuille entretenir une seule « religion dans mon royaume, puisque je n'ai « pas le moyen de le faire. Je désire que l'on « connaisse mon intention, afin que, hors du « conseil, on n'aille pas médire de moi et pu- « blier des choses qui me font préjudice, etc. » (Ces dernières paroles regardaient le cardinal de Guise et le duc de Guise, qui assistaient au conseil, et qui seuls, avec les ducs du Maine et de Nevers, persistèrent dans l'avis de la guerre.)

Les états, de leur côté, délibéraient en même temps que le conseil, sur le rapport du duc de Montpensier; et il fut décidé à la pluralité, et cette fois à la pluralité des voix, « que le « roi serait supplié, par requête, de réunir ses « sujets par tous moyens saints et légitimes « et sans guerre, selon qu'on avait donné « charge à Versoris de l'en supplier par déli- « bération du 15 janvier, l'acte de laquelle se- « rait attaché à ladite requête. » Les députés se séparèrent le 28 février. Le 3 mars, le roi dépêcha Biron vers le roi de Navarre pour faire retrancher tout ce qu'on pourrait de l'édit.

Ainsi finirent les états de 1576 à 1577. Ils attestent, je pense, d'une manière satisfaisante l'éloignement que les députés des trois états eurent pour la guerre civile, et leur aversion pour l'intolérance en matière de religion; et ces sentiments des députés de la nation sont une assez bonne preuve de ceux de la nation elle-même.

Je puis donc considérer comme absolument erronés les témoignages des historiens qui imputent aux états d'avoir poussé violemment le roi à la guerre.

(1) Le conseil était à délibérer sur la réponse à faire à l'article de la religion, inséré dans le cahier du tiers état.

CHAPITRE XXII.

L'histoire des guerres civiles du seizième siècle ne peut s'expliquer par les intérêts religieux, séparés des intérêts privés de quelques grands de l'État, et au contraire s'explique très-bien par les intérêts opposés de ces grands, sans l'instigation des intérêts religieux, même sans leur immission, intervention, ou accession.

Les intérêts des grands ont été si exclusivement la cause et le motif des guerres dont nous parlons, que si l'on mettait de côté les intérêts personnels de six ou sept grands personnages du temps, pour expliquer ces guerres par les prétentions respectives des cultes rivaux, on ne parviendrait jamais ni à lier les faits, ni à en faire une histoire : la preuve en est dans la confusion des histoires qui existent. Au lieu que, mettant de côté les querelles des cultes, toute l'histoire des guerres dont il s'agit s'expliquera facilement, clairement, simplement par les intérêts, les passions et les actes des six ou sept personnages contemporains ou successifs qu'on voit y figurer.

J'ai essayé de prouver ailleurs cette vérité, tout exubérante qu'elle me paraît, en ébauchant ce que j'appelle la guerre des grands, dégagée de toute question religieuse. J'ose croire qu'il est démontré par cette ébauche, néanmoins très-imparfaite, que les Guises et les Montmorencys de moins en France, ou les Valois valant quelque chose de plus, les querelles de religion n'auraient jamais pu entrer, même comme accessoires, dans une guerre civile. Je me flatte qu'elle dissipera surtout l'illusion qu'a faite, aux historiens les plus éclairés, la multitude d'édits appelés de pacification qui ont marqué des intervalles de repos au milieu des temps de troubles, et qui ont toujours supposé une guerre entre les catholiques et les protestants. L'opinion que semblent autoriser ces édits doit s'évanouir devant cette remarque, qu'aucun édit n'a paru en France en faveur ou en haine des religionnaires, qui n'ait été précédé d'un traité purement politique concernant les intérêts des chefs des deux partis; comme aucune paix n'a été enfreinte qu'au gré de ces mêmes intérêts tout personnels.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

Quels grands et quels motifs ont été cause de la guerre.

J'ajouterai encore à cette discussion, quoique déjà trop longue, quelques détails qui peuvent être utiles pour montrer comment les chefs des partis respectifs furent amenés à se déclarer, les uns pour le culte catholique, les autres pour le calvinisme; et comment ils parvinrent à impliquer ces cultes dans leurs querelles particulières.

Les Guises furent engagés dans la persécution des protestants par l'exemple et l'autorité du cardinal de Lorraine, le guide de François Ier dans la direction des affaires de religion, et l'instigateur des violences de ce roi cruel; ils le furent par l'exemple et l'autorité de Henri II, digne successeur de son père, dans la faveur de qui François de Guise voulut s'établir, au préjudice du connétable de Montmorency qu'il enviait et qu'il craignait; ils le furent enfin, parce que c'était la religion de l'État, et qu'ils gouvernaient l'État. Les prêtres catholiques durent donc voir dans le duc de Guise un protecteur, et il dut voir en eux une clientèle qui pourrait le servir contre le parti qui lui était opposé.

Les Colignys furent poussés dans les intérêts du parti protestant par la malveillance des princes lorrains. Pierre Mathieu rapporte que, sous le règne de Henri II, le cardinal de Granvelle, Antoine Perrenot, évêque d'Arras, insinua au duc (régnant) de Lorraine, lequel conseilla ensuite au cardinal, de noircir les Colignys par les épithètes d'hérétiques et de luthériens, et de leur enlever par ce moyen la protection des Montmorencys. Le motif de Granvelle était la crainte que le luthéranisme ne s'étendît de l'Allemagne sur la Flandre, ayant déjà reconnu, disait-il, que, par les ruses du diable en Flandre, les Flamands, pour être voisins de l'Allemagne, n'avaient reçu que trop librement ces furieuses opinions. Granvelle accompagna ces paroles de belles promesses de la part de la cour d'Espagne. Les Colignys, ainsi désignés, acceptèrent la couleur que les Guises leur donnaient, et la donnèrent à leur parti. Les mécontents ne demandèrent pas mieux que de s'emparer des griefs des protestants, et d'en fortifier les leurs. Les Montmorencys même, qui avaient concouru avec les Guises à la persécution des protestants, tant que l'ambition de ceux-ci ne les avait ni inquiétés, ni humiliés, ni lésés, se joignirent aux Colignys et à la maison de Bourbon, qui était protestante: preuve manifeste que ce n'était pas la religion qui divisait les partis.

Les Condés, les Montmorencys, les Colignys, patrons des mécontents de tout genre, eurent pour clientèle tous les Français que les profusions de cour et ses scandales révoltaient. N'était-il pas naturel qu'ils s'adjoignissent aussi les protestants qu'elle persécutait, et qu'ils espérassent y trouver des secours d'argent, peut-être des hommes pour commencer l'armée qui leur manquait? Le titre de calviniste n'était-il pas un nom de ralliement qui leur était donné par l'ennemi même?

Des deux parts un instinct de bienséance faisait sentir que conserver la religion de l'État, ou assurer contre elle la liberté de conscience, étaient deux intérêts qu'on pouvait honorablement avouer, dont il était plus facile de couvrir et de colorer des intérêts grossièrement personnels qu'il ne l'eût été en prenant pour prétexte le pur amour du bien public, motif toujours suspect d'hypocrisie, parce que l'exaltation lui est moins ordinaire et moins naturelle qu'aux sentiments religieux.

Enfin, des deux parts on comptait sur les étrangers. La maison de Guise était assurée de l'appui de plusieurs princes catholiques, du duc de Lorraine, du pape, du roi d'Espagne. Les Colignys et les Bourbons étaient sûrs d'obtenir des princes protestants d'Allemagne de ces troupes mercenaires que la France a si souvent achetées d'autres nations. Ils pouvaient aussi espérer d'autres secours de l'Angleterre.

C'est ainsi que la religion a figuré dans nos guerres du seizième siècle. Les partis, totalement politiques au fond, ont emprunté aux catholiques et aux protestants les noms sous lesquels ils se sont déclarés, leur cri de guerre et leur bannière. C'est sous le nom des deux cultes qu'ont été déclarées des guerres, négociées des alliances, conclues des pacifications politiques C'est, pour ainsi dire, sous le masque que les partis se sont battus, réconciliés, embrassés et battus encore, et ont paru partager la condition du parti dont ils déployaient

Digitized by Google

les enseignes. C'est ce qui a brouillé les récits de tous les historiens et les idées de tous les lecteurs. Je ne prétends pas nier que les catholiques et les protestants n'aient sérieusement été en discorde. Sans doute, ils ont eu de fréquentes rixes; sans doute, la guerre elle-même a été l'occasion de plusieurs actes d'animosité entre eux; mais je dis toujours qu'ils ne faisaient pas la guerre, qu'ils ne marchaient pas en troupes réglées, qu'ils n'avaient point d'armées; que tout marchait, tout se mouvait au gré d'un seul chef politique et nullement religieux; que la guerre, si l'on peut parler ainsi, campait et décampait avec les chefs de faction qui commandaient les armées dites catholiques et protestantes.

Digitized by Google

NOTE.

Hume, dans son histoire du règne d'Élisabeth, présente la naissance des guerres de religion précisément sous le même aspect et avec les mêmes circonstances qui m'ont frappé à la lecture de l'histoire de France, malgré les fausses lumières jetées sur ce sujet par nos historiens; je m'honore de m'être rencontré avec lui. Voici ce que dit Hume :

« Le duc de Guise, secondé par ses quatre frères, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur, tous aussi dévorés d'ambition que lui, s'étaient emparés de toute l'autorité. Comme il réunissait en lui les qualités brillantes qui exigent l'estime ou qui s'attirent l'affection des hommes, ses acquisitions et ses prétentions paraissaient infinies. Le connétable de Montmorency, qui avait balancé longtemps son crédit, venait d'être disgracié. Les princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé son frère, étaient totalement éloignés des affaires et de la faveur. La reine mère elle-même, Catherine de Médicis, voyait tous les jours diminuer son pouvoir. François, jeune prince également faible d'esprit et de corps, se laissait gouverner absolument par la reine son épouse; cette princesse donnait à ses oncles le même ascendant sur son esprit. On désespérait, dit-il, de voir jamais sortir l'autorité des mains des Guises, lorsque les *disputes* de religion inspirèrent le courage aux Français de s'opposer ouvertement au pouvoir exclusif de cette maison. »

Digitized by Google

PERSONNAGES.

HENRI III, âgé de vingt-trois ans (né le 15 février 1551).
LA REINE, LOUISE DE LORRAINE.
MONSIEUR, frère du roi, âgé de vingt-deux ans.
MARGUERITE, reine de Navarre, sœur du roi et de Monsieur, âgée de vingt ans.
CATHERINE DE MÉDICIS, reine, mère du roi, âgée de cinquante-huit ans.
LE DUC DE MONTPENSIER (Bourbon), oncle du roi de Navarre, âgé de cinquante ans.
LE DUC DE NEVERS (Gonzague de Mantoue), cinquante-six ans.
LE CARDINAL D'ESTE.
LE CARDINAL DE BOURBON.
LE CARDINAL DE GUISE.
LE DUC DE BIRON, grand maître de l'artillerie.
LE MARÉCHAL DE COSSÉ.
BODIN, député du tiers état du Vermandois.
MORVILLIERS, CHEVERNI, } ministres.
DE BELLIÈVRE, secrétaire d'État.
DE NICOLAI, premier président de la chambre des comptes.
DE SAULVES, secrétaire d'État.
QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC, } mignons du roi.
UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.
UN MAÎTRE DES CÉRÉMONIES.
UN CHAMBELLAN, etc.

La scène est dans le château de Blois, où réside la cour et où s'assemblent les états généraux. Le théâtre représente le cabinet du roi. Au fond, sa chambre à coucher. On y voit son lit, entouré d'une balustrade dorée. D'un côté de l'appartement, plusieurs perroquets sur leurs perchoirs, au pied desquels sont attachés de petits singes. — L'époque de la pièce est la fin de février 1577.

Digitized by Google

LE

BUDGET DE HENRI III.

ACTE PREMIER.

Le fond de la salle est garni d'officiers de la cour et de courtisans, qui doivent servir de cortége au roi pour se rendre aux états dont il va faire l'ouverture.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA REINE MÈRE ET UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

LA REINE MÈRE. — Je suis en retard d'un quart d'heure.

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Le roi vient seulement de commencer sa grande toilette. Sa Majesté en a encore pour quelque temps.

LA REINE MÈRE. — Les états sont-ils déjà réunis?

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Ils le sont depuis plus d'une demi-heure. L'ouverture était indiquée à neuf heures, et il en est bientôt dix.

LA REINE MÈRE. — La reine Louise (*) est chez le roi, sans doute?

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Oui, madame, elle vient d'y entrer.

LA REINE MÈRE. — Ne m'annoncez point encore; j'ai à parler à M. de Nevers.

SCÈNE II.

LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS.

LA REINE MÈRE. — Eh bien, M. de Nevers, où en sommes-nous des négociations dont le roi nous a chargés?

(*) Louise de Vaudemont.

LE DUC DE NEVERS. — Madame, j'ai à peu près réussi dans celles qui me sont échues.

LA REINE MÈRE. — Que je vous dise d'abord ce que j'ai arrangé avec d'Espinac; car il faut commencer par le clergé.

LE DUC DE NEVERS. — D'Espinac?... (*Il a l'air de ne pas le connaître.*)

LA REINE MÈRE. — On voit bien que vous arrivez de Rome (*) : vous ne savez pas que d'Espinac est l'archevêque de Lyon, président du clergé... Quand je lui ai dit, ainsi que le roi l'avait prescrit, qu'il fallait, dans sa réponse au discours du trône, exprimer le vœu que Sa Majesté ne permette qu'une seule religion en France, il m'a d'abord allégué l'édit de pacification, qui permet le culte public des réformés (**). J'ai écarté ces lieux communs de la foi jurée, du besoin de la paix : « Qu'est-ce, lui ai-je dit, que la foi jurée par le roi contre le vœu de ses sujets catholiques, et qu'est-ce qu'une paix plâtrée qui empêche une bonne et solide paix? » Il a insisté, et m'a dit : « Madame, le vœu du clergé est sans doute de voir régner sans partage en France le culte catholique; mais il n'est pas de voir les réformés persécutés de nouveau. » J'ai répondu : « Il suffit que vous exprimiez en général le vœu du clergé de France, sans en marquer les limites. » L'archevêque m'a répliqué que, malgré le désir naturel au clergé de voir l'unité de culte, il ne lui semble pas opportun de manifester ce dé-

(*) Journal de Nevers, 2 décembre 1576.

(**) Ce que dit ici la reine mère est extrait littéralement de son discours dans le conseil du 28 février 1577, où elle rend compte de sa négociation avec l'archevêque de Lyon avant l'ouverture des états. Ce discours est rapporté par Nevers, sous la date de ce jour 28 février.

Digitized by Google

sir, parce que ce serait faire un appel à l'autorité royale contre les calvinistes, et se mettre par là en opposition avec le vœu de la France, qui, comme celui du clergé, tend à la paix. Bref, l'archevêque ne voulait pas mordre à ma proposition (*). A toutes ses raisons j'en ai opposé une victorieuse, le désir du roi et la promesse d'une ou deux abbayes. Je l'ai assuré en même temps qu'il trouverait le clergé plus disposé qu'il ne croyait à demander la réunion de tous les Français au culte catholique; que j'étais assurée de l'intention de plusieurs évêques et archevêques, que j'ai en effet gagnés (*elle rit*) en les assurant de celle de l'archevêque de Lyon. D'après cela, d'Espinac exprimera le vœu du clergé pour le culte catholique exclusivement.

LE DUC DE NEVERS. — C'est manœuvrer habilement, comme il appartient à Votre Majesté.

LA REINE MÈRE. — A vous, maintenant, mon cousin. Qu'avez-vous fait avec la noblesse?

LE DUC DE NEVERS. — J'ai vu le baron de Sennecey, qui a la confiance de son ordre, et sera chargé de répondre au discours du roi (**). Il s'est obstiné à ne vouloir me rien promettre qui fût ou pût paraître contraire le moins du monde à la pacification et à l'édit. Cependant, comme le roi m'avait dit que c'était M. de Beaufremont, père de Sennecey, qui entretenait celui-ci dans ses idées en faveur des protestants, j'ai été voir M. de Beaufremont, et même madame de..., dont le roi m'avait aussi parlé. Je les ai trouvés ensemble. J'ai pressé vivement Beaufremont : il m'a répondu, avec une humeur mal dissimulée, que son fils parlerait sans doute suivant sa conscience et son honneur.

LA REINE MÈRE. — Oh! oh! l'*humeur* et l'*honneur* en jeu! Mon cousin, aux grands maux les grands remèdes. (*Elle rit.*)

LE DUC DE NEVERS. — Alors j'ai fait entendre à M. de Beaufremont que le roi pourrait avoir aussi de l'humeur, et je lui ai rappelé que sa charge de grand prévôt de l'hôtel n'était point inamovible : le roi m'avait autorisé à cette menace. Beaufremont a fait aussitôt appeler son fils. Le baron de Sennecey est venu; je lui ai fait de nouvelles observations que son père n'a point contestées; mais ç'a été inutilement. Alors M. de Beaufremont lui a dit : « Mon fils, vous pouvez éviter de mécontenter le roi sans vous manquer à vous-même : renoncez à l'honneur que vous a fait la noblesse en vous chargeant de répondre à la harangue du roi. » Le baron de Sennecey a souscrit à cette proposition, et l'orateur de la noblesse sera cette fois Rochefort, qui parlera dans le sens du roi, au nom de toute la noblesse de France. Je m'étais assuré de Rochefort avant d'aller chez Sennecey.

LA REINE MÈRE. — A merveille, mon cher cousin! Le roi de son côté a pratiqué plusieurs gentilshommes, qui iront bien (*). Et le tiers état?

LE DUC DE NEVERS. — Oh! le tiers état... c'est au delà des souhaits. Nous avons là un avocat Versoris, député de la prévôté de Paris, et un M. l'Huillier, prévôt des marchands, député de la ville de Paris, qui sont bien les plus ployantes échines que je connaisse : ils saluent jusqu'à terre; ils appuieront sur leurs genoux jusqu'au ventre; et la bouche?... ils l'ouvriront jusqu'aux oreilles pour crier à tue-tête que les peuples donneront *tripes et boyaux*, et jusques à la dernière maille de leurs biens, avec la dernière goutte de leur sang, pour aider le roi à réduire les cultes au seul culte catholique (**). Le roi s'est chargé de quelques autres gens du tiers; mais nous n'avons eu presque rien à faire avec ces gens-là; le duc de Guise les avait amenés, pour son intérêt, au ton et au langage où nous les voulions; et c'est un trait d'habileté dont le roi peut se vanter, d'avoir fait tourner au succès de ses desseins les dispositions du duc de Guise pour servir son ambition.

LA REINE MÈRE. — Ainsi, grâce aux soins du roi, aux vôtres, aux miens, nous voilà assurés d'avoir, par les orateurs des trois ordres, l'expression franche et fidèle des sentiments de la France tout entière. (*Elle dit ces derniers mots en riant.*)

(*) Journal de Nevers. Propres paroles de la reine mère.

(**) Voyez la note *A*, à la suite du premier acte.

(*) Nevers, 23 décembre 1576. Voyez la note *B*, à la fin du premier acte.

(**) Historique et littéral.

Digitized by Google

LE DUC DE NEVERS *rit.* — Ah! ah! ah!

(*Les perroquets éclatent de rire.*)

LA REINE MÈRE. — Vous riez, mon cousin! En vérité, ce n'est pas le cas de rire. Vous voyez combien les rois sont à plaindre, et combien il faut qu'ils se donnent de peine pour connaître l'opinion et les sentiments des peuples! (*Elle rit.*)

SCÈNE III.

LES MÊMES, UN HUISSIER.

L'HUISSIER, *annonçant.* — La reine de Navarre!

LE DUC DE NEVERS. — La reine votre fille est ici?

LA REINE MÈRE. — Elle vient d'arriver. Je ne l'ai pas encore vue.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, LA REINE DE NAVARRE, MONSIEUR.

LA REINE MÈRE. — Vous arrivez bien à point, mes enfants, pour la cérémonie.

MONSIEUR, *lui baisant la main.* — Nous descendons de voiture; à peine avons-nous eu le temps de nous habiller.

(*La reine de Navarre baise aussi la main à sa mère.*)

LA REINE MÈRE. — Vous êtes venus ensemble?

LA REINE DE NAVARRE. — Ensemble.

MONSIEUR. — Nous sommes partis hier soir d'Olainville, et nous avons marché toute la nuit (*).

LA REINE DE NAVARRE. — Je vous ramène un fils bien soumis à vos volontés ainsi qu'à celles du roi, et bien revenu de son inclination pour les huguenots.

LA REINE MÈRE. — C'est fort nécessaire à tous. Ma chère Marguerite, vous avez fait là une excellente chose... Si vous étiez arrivée dix heures plus tôt, vous auriez pu nous rendre un autre service du même genre. Le roi vient d'envoyer le duc de Montpensier en ambassade vers votre mari, pour l'engager à se rendre aux états, où il apprendra quel est le sentiment général en France concernant l'hérésie, et ce qu'il a de mieux à faire en conséquence.

LA REINE DE NAVARRE. — Une femme est-elle bien propre à convertir un mari?

LA REINE MÈRE. — Vous avez si bien converti votre frère!

LA REINE DE NAVARRE. — Un mari ne ressemble... à rien.

LA REINE MÈRE, *à Monsieur.* — Il faut que vous soyez bien au courant de ce qui se passe ici, afin de vous conformer exactement aux désirs du roi votre frère. Apprenez en gros le principal. Inquiet de la popularité du duc de Guise, jaloux de la confiance que lui témoignent les catholiques, le roi vient de se mettre à la tête des associations catholiques qui se font chaque jour (*); il s'en est déclaré chef, pour empêcher le duc de Guise de l'être. Il se peut aussi qu'il soit bien aise de trouver l'occasion de vous compromettre avec le parti huguenot, par un commandement qui vous interdirait tout retour vers eux, et vous les aliénerait pour jamais. Enfin, il veut qu'il soit dit qu'il n'en fait qu'à sa tête : depuis quelque temps il prend à tâche de me contrarier; dans la circonstance présente, il m'a durement fermé la bouche et m'a presque traitée de huguenote. Ajoutons l'influence des favoris qu'il a près de lui à Blois. Ce sont Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin, et Saint-Luc. Ils sont du conseil du cabinet, et du conseil bien plus intime de la chambre. Ils sont criblés de dettes. Trois surtout sont insatiables; Saint-Luc mérite une exception (**). Pour nous, nous n'avons pas de quoi payer nos gens et pourvoir aux plus pressants besoins : nous manquons de tout. Le roi veut être excité à la guerre

(*) On lit dans M. de Thou : « Le duc d'Alençon vint à Paris le 9 novembre 1576, tint sur les fonts de baptême l'enfant du duc de Nevers, puis s'en retourna avec la reine de Navarre, *sa sœur bien-aimée,* trouver le roi à Olainville, d'où ils vinrent à Blois, où les états étaient convoqués au 25. »

(*) Le roi signa, le 12, un acte d'association avec les fidèles zélés catholiques contre les huguenots. Le texte de cet acte se trouve dans la collection des états généraux, t. XIII. Déjà une association catholique s'était formée en Picardie, sous l'influence du parti de Guise. Ce fut le commencement de la Ligue. M. de Thou rapporte le texte de l'acte d'association de Picardie.

(**) Voir la note C, à la suite du premier acte.

Digitized by Google

pour avoir de l'argent, mais ne veut pas la faire. Je crois que voilà l'objet de la convocation des états, et la clef de tout ce qui se passera (*).

MONSIEUR. — C'est une fâcheuse extrémité que de recourir à une assemblée d'états généraux.

LA REINE MÈRE. — Pas d'autre moyen d'avoir de l'argent.

MONSIEUR. — L'hôtel de ville?

LA REINE MÈRE. — Ignorez-vous l'esclandre de l'an passé, pour quelque deux cent mille méchants écus d'or que le roi eut la bonté d'aller leur demander en personne, et qu'il ne put obtenir?

MONSIEUR. — Ne pouvait-on envoyer un bon édit au parlement pour autoriser un emprunt?

LA REINE MÈRE. — Le parlement! Les misérables, pour refuser il y a six mois un édit d'emprunt, eurent l'insolente adresse d'ouvrir au roi leur propre bourse; ils vendirent leur petite vaisselle pour lui en donner le prix; ils imposèrent les avocats, les procureurs même, les firent contribuer pour cent mille livres.

MONSIEUR. — Imposer les avocats, les procureurs! c'est grêler sur le persil!

LA REINE MÈRE. — Dites sur le tambour, sur la cloche du beffroi. Aussi entendit-on un terrible roulement et un affreux tocsin. Mais il avait fallu en venir là pour payer les reîtres, qui ne voulaient point sortir de France sans être payés.

MONSIEUR. — Comment ne peut-il s'aider de son crédit personnel?

LA REINE MÈRE. — Son crédit personnel! il l'a perdu sans ressource, depuis que dans le mois de mai il s'est avisé de mettre la main sur l'argent destiné à payer un quartier de rentes aux rentiers de Paris.

MONSIEUR. — Sans doute un besoin urgent servait d'excuse à cette mesure?

LA REINE MÈRE. Il avait besoin de cet argent pour aller, avec la reine, en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, dans l'espérance d'avoir des enfants (**), et ensuite prendre des bains de mer à Dieppe.

MONSIEUR. — Eh bien, comment la reine s'est-elle trouvée de ce voyage?

(*) Voir la note *D*, à la suite du premier acte.

(**) Voir la note *E*, à la suite du premier acte.

LA REINE MÈRE. — Ce qu'ils en ont rapporté de plus clair, c'est une grande quantité de guenons, de perroquets, de petits chiens achetés à Dieppe, dont ils ont rempli leur voiture, et qui, comme vous voyez, ornent maintenant les appartements du roi. (*Elle montre de la main des perroquets sur leur perchoir, et appuie sur les mots :* les appartements du roi.)

UN DES PERROQUETS. — Vive Sa Majesté!

LA REINE MÈRE. — Il a raison, on ne dit plus le roi; on dit Sa Majesté. Cela est ordonné par l'étiquette du palais (*).

MONSIEUR. — Je vous remercie de me mettre au courant de toutes ces nouveautés.

SCÈNE V.

LES MÊMES, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Le roi va se rendre aux états.

(*La reine mère et toute la cour entrent dans la chambre du roi.*)

NOTES DU PREMIER ACTE.

(*A*) Mémoires de Nevers, 12 décembre 1576. « Le 14 décembre, fut dressée par la reine la forme des propos que le baron de Sennecey devait dire touchant la religion; et le roi à la messe le vit (c'est-à-dire l'écrit de la reine), et y corrigea *la plus saine et la meilleure partie du royaume*, c'est-à-dire de la religion romaine, et quelques autres termes. »

Nevers dit plus bas : « Pour les Sennecey, qui ne veulent pas dire que tous requissent la religion seule, avis fut de la meilleure et plus saine partie du royaume. »

On voit par ces paroles que Sennecey n'ayant pas voulu assurer dans sa harangue que tous les habitants du royaume demandaient la religion catholique seule, et ayant écrit qu'une partie la requérait, le roi voulut qu'au moins il dît : *la meilleure et la plus saine partie du royaume;* et écrivit cette rédaction de sa main. Ce fait, bien prouvé, autorise à présumer qu'entre les discours prononcés depuis Henri III, dans les assemblées nationales en faveur de la cour, par des députés de la nation, plusieurs ont été revus et corrigés par des ministres du roi, par la reine, par une maîtresse, par le roi lui-même. *Ignari discant.*

(*) Voir la note *F*, à la suite du premier acte.

Digitized by Google

(*B*) Nevers, 23 décembre 1576. « Le roi commanda en particulier d'aucuns gentilshommes de faire qu'en leurs provinces, auprès de leurs états, qu'ils demandassent une seule religion. » En leurs provinces, auprès de leurs états, signifie dans les assemblées des députés de la noblesse de leur province, parce que, comme on l'a vu, les députés se rassemblaient particulièrement par provinces.

(*C*) C'est à l'époque des premiers états de Blois que l'on commença à parler des mignons, et que ce mot trotta, dit Bodin, dans la bouche du peuple. On distinguait trois classes : les mignons de couchette, les mignons de la chambre, et les mignons moins favorisés. Les deux premières classes étaient distinguées par une fraise semblable à celle que portait le roi, et, à table, par un cadenas, c'est-à-dire par un coffret fermant à clef, qui contenait des assiettes, des couteaux et des fourchettes.

Le roi de Navarre ayant appris en Gascogne l'assassinat de Saint-Mégrin, tué par vingt ou trente hommes qu'on crut être affidés du duc de Guise, dit : « Je sais bon gré à mon cousin le duc de Guise de n'avoir pu souffrir qu'un MIGNON DE COUCHETTE le fît cocu. » (Journal de l'Estoile, sous la date du 21 juillet 1558.) Sur les mignons en général, voyez l'*Ile des Hermaphrodites*, p. 13.

(*D*) Catherine explique le véritable but de la convocation des états. La cour les a appelés pour provoquer la guerre, et la provocation à la guerre a eu pour but d'obtenir de l'argent et de ravir au duc de Guise la confiance publique que le roi et le duc lui-même croyaient être attachée au zèle dont le prince lorrain faisait étalage pour le culte catholique.

(*E*) Cette anecdote est rapportée par l'Estoile, sous la date du 23 janvier 1579. Ainsi il y a ici anachronisme de deux années. Voici comment s'exprime l'Estoile : « Le roi y prit (en l'église de Chartres) deux « chemises de Notre-Dame, une pour lui, l'autre pour « la reine sa femme ; ce qu'ayant fait, il revint à Paris coucher avec elle, dans l'espérance d'avoir un « enfant par la grâce de Dieu et des chemises, dont « il étoit incapable par la v..... qui le mangeoit et les « lascivetés qui l'énervoient. »

(*F*) L'Estoile, 1575. « En ce temps n'étoit tenu pour « bon courtisan, qui disoit le roi. Mais falloit dire « Leurs Majestés, à la mode de la cour. Sur quoi par « dérision fut fait le *sonnet des Majestés*. » « Henri III, dit le commentateur, quelque temps après son retour de Pologne, établit un nouveau cérémonial de cour et de nouvelles manières de grandeur. Il fit mettre des balustres autour de sa table, ne sortait que rarement, presque toujours enfermé avec ses favoris, et passait des journées entières à disputer sur la découpure d'un habit. Il fit un règlement pour ceux qui devaient entrer dans sa chambre, dans son cabinet, et à quelles heures, et prescrivit un ordre pour le service de sa bouche. A ces règlements il ajouta les termes propres dont il voulait qu'on se servît lorsqu'on parlait de sa personne ; et pour lui faire sa cour il ne fallait point dire le roi, mais Leurs Majestés. » Le règlement dont parle le commentateur était fort étendu. Il fait le fond de celui de Louis XIV en 1687, lequel se trouve dans l'état de la France de 1736. On en trouve des fragments dans le recueil manuscrit de Saintôt qui est à la bibliothèque de l'Institut ; P. Mathieu en a aussi imprimé une partie ; mais le règlement entier ne s'y trouve pas, et les recherches que j'ai faites pour le découvrir ont été inutiles. Toutes les bibliothèques ont été dépouillées des documents qu'elles renfermaient concernant le service intérieur de la maison du roi, lorsqu'il a été question de composer l'étiquette impériale pour l'empereur Napoléon. Ces pièces se retrouveront dans les bibliothèques des grands officiers, à l'ouverture de leurs successions. C'est dans les inventaires qui suivent les décès, que se retrouvent journellement des livres égarés de la bibliothèque du Roi et autres bibliothèques publiques.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

UN CHAMBELLAN, UN HUISSIER.

LE CHAMBELLAN. — Le roi revient des états. Ouvrez les portes de sa chambre : il quittera ici le manteau royal (*).

(*L'huissier ouvre la porte du fond. On y voit le lit du roi, et au-devant du lit une balustrade.*)

SCÈNE II.

LE ROI, LES TROIS REINES, MONSIEUR, LE DUC DE NEVERS.

LE ROI. — Que dites-vous, mesdames, de cette cérémonie ?

LA REINE, FEMME DU ROI. — Votre Majesté a lieu d'en être contente.

LA REINE MÈRE. — Votre Majesté a été admirée, applaudie, et c'est bien justement.

LA REINE DE NAVARRE. — Votre Majesté a parlé divinement (**).

(*) Voir la note *H*, à la suite du deuxième acte.

(**) Bodin, 6 décembre 1577. « Le roi fit sa harangue d'une grâce et action très-belle. » (L'Estoile, 13, x.) « Le roi harangua disertement et fort à propos ; au contraire, le chancelier Birague, longuement, lourdement, et mal à propos. »

Digitized by Google

LE ROI, *à la reine mère.* — Qu'augurez-vous de la disposition des états?

LA REINE MÈRE. — Ils veulent l'unité de religion, si l'on juge de leur intention par les réponses des présidents de chaque ordre.

LE ROI. — C'est un indice presque assuré de l'esprit des trois chambres.

LA REINE, FEMME DU ROI. — Ils veulent donc abolir l'édit de pacification?

MONSIEUR. — C'est-à-dire qu'ils veulent la guerre.

LA REINE DE NAVARRE. — La guerre contre mon mari!

LE ROI, *avec une teinte d'humeur.* — C'est évident; ils veulent la guerre contre l'hérésie. Ils pensent en cela comme la France tout entière. (*A la reine de Navarre.*) Vous êtes bien émue, Marguerite! Qu'avez-vous?

LA REINE DE NAVARRE. — Sire, la guerre entre mon frère... (*se reprenant.*) entre mes frères et mon mari!

LE ROI, *à la reine mère.* — Madame, si vous le trouvez bon, je ferai convoquer un conseil dans votre cabinet.

LA REINE MÈRE. — Quand il vous plaira.

LE ROI. — Tout de suite. Vous le présiderez; j'irai vous trouver.

(*Les reines, Monsieur et le duc de Nevers se retirent. Quélus, Saint-Mégrin, Maugiron, Saint-Luc, qui étaient restés dans le fond du théâtre, s'approchent du roi.*)

SCÈNE III.

LE ROI, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC.

LE ROI, *à Saint-Mégrin.* — Débarrasse-moi de cet accoutrement (*).

QUÉLUS. — Il sied bien à Votre Majesté.

MAUGIRON. — C'est majestueux, un manteau comme celui-là!

SAINT-MÉGRIN. — Tout sied à Votre Majesté: elle a la grâce qui s'accorde avec tous les vêtements; la grâce piquante d'une jolie femme quand elle danse, ou qu'elle court la bague en habit de femme; la grâce et la dignité d'un grand monarque sous le manteau royal. (*En disant ces paroles, il détache le manteau.*) Qu'il est lourd!

QUÉLUS. — Mais qu'il est magnifique!

LE ROI, *regardant le manteau qu'étale Saint-Mégrin.* — Il est vraiment beau. Cette coupe est excellente, et, en dépit du tailleur de ma garde-robe (*) et du grand maître même, les changements que j'ai faits à leur modèle l'ont singulièrement embelli. (*A Quélus.*) Je voudrais te le voir sur le corps, pour juger de l'effet.

(*Saint-Mégrin et Saint-Luc posent le manteau royal sur les épaules de Quélus. Le roi attache le gland sous le cou du favori.*)

QUÉLUS. — Ah! mon roi! (*Avec exaltation.*) Ce manteau fait passer en moi le feu qui vous animait aux états: je me sens transporté de l'esprit qui vous inspirait ces belles paroles (*Il s'assied dans un fauteuil, prend l'attitude majestueuse et douce du roi, et, imitant son ton et sa voix, il dit:*) (**) « Aussitôt que j'eus « l'âge de porter les armes, je n'ai épargné ni « labeur ni peine pour faire service au roi mon « frère et au royaume; j'ai exposé ma per- « sonne et ma vie à tous les hasards de la « guerre, partout où il a été besoin d'essayer « par les armes à mettre fin aux troubles pour « cause de religion. »

LE ROI. — Cela est-il vrai, ou non?

MAUGIRON. — C'est notoire.

LE ROI, *à Quélus.* — Continue.

QUÉLUS. — « Mais, considérant que si le mal- « heur voulait la continuation de la guerre in- « testine, je serais contraint de continuer aussi « les charges et tributs de mon peuple, peut- « être de les multiplier, car les dépenses des « guerres sont infinies et inestimables... »

(*Il élève et enfle la voix à ces dernières paroles.*)

LE ROI. — Très-bien!

QUÉLUS, *sans s'interrompre, et donnant à sa voix plus d'accent et à son débit plus de chaleur.* — « Et pouvant affirmer, en vérité, que, « dans tous les accidents de ces dernières « guerres, je n'ai rien senti si grief, ni qui « m'eût pénétré si avant dans le cœur, que les « oppressions et misères de mes pauvres su-

(*) Voir la note *I*, à la suite du deuxième acte.

(*) Voir la note *K*, à la suite du deuxième acte.

(**) Voir la note *L*, à la suite du deuxième acte.

Digitized by Google

« jets, la compassion m'a ému à prier Dieu « (*accent de ferveur religieuse*) de me faire la « grâce de les délivrer en bref de leurs maux, « ou de terminer en cette fleur de mon âge « mon règne et ma vie, avec la réputation qui « convient à un prince descendu de tant de « magnanimes rois, plutôt que de me laisser « *envieillir* entre les calamités de mes sujets « sans y remédier, et que mon règne fût en « la mémoire de la postérité remarqué comme « exemple de règne malheureux. »

MAUGIRON ET SAINT-LUC. — C'est divin ! c'est ravissant ! c'est pour en mourir (*) !

(*Ils s'essuient les yeux.*)

QUÉLUS, *continuant.* — « Bien dois-je ren- « dre grâce à Dieu que en toutes les cogita- « tions d'orages et tempêtes il m'a toujours « conforté d'une ferme confiance, qu'il ne m'a « point mis cette couronne sur ma tête pour « ma confusion, ni le sceptre en main pour « verge de son ire (*de sa colère*)... J'ai pris la « voix de douceur et de réconciliation... Elle « a éteint le feu de la guerre dont tout le « royaume était enflambé... mais de cette « combustion il est resté beaucoup de reli- « ques (*restes*), lesquelles pourraient facilement « rallumer le feu... Il n'y a rien si difficile « dont avec le travail et universel consente- « ment de mes sujets, tous lesquels vous re- « présenterez ici, je ne me puisse promettre « l'issue que je désire... Pour ces causes, je « vous prie et conjure tous, par la foi et la « loyauté que vous me devez, par l'affection « que vous me portez, par l'amour et charité « qu'avez envers votre patrie, au salut de « vous, de vos enfants, postérité, qu'en cette « assemblée... vous veuillez mettre vivement « la main avec moi à ce bon œuvre, m'aider « à assurer ce repos si nécessaire, extirper « autant que faire se pourra les racines et se- « mences de division (*), réformer les abus, « remettre la justice en son intégrité... Je pro- « teste devant Dieu que mon intention est de « régner comme bon, juste et légitime roi. »

LE ROI. — En vérité, mon ami, si j'ai aussi bien joué la comédie que toi, je m'en suis tiré à mon honneur. Tu as bonne grâce et bonne mémoire.

QUÉLUS, *se débarrassant du manteau.* — Ah ! mon roi, il me manque ce port majestueux, ce regard noble et tendre, cette voix sonore et soutenue qui captivaient tout le monde... et cette main charmante dont le geste ajoutait à l'expression de la parole (**), et qui, à la fin de votre harangue, semblait prendre à votre bouche vos paroles de bonté, comme pour en répandre le charme plus loin, plus abondamment et plus également. (*Il baise la main du roi.*)

SAINT-LUC, *à ses camarades.* — Moi, qui n'étais pas comme vous assis dans les honneurs, j'ai observé le public, et je puis vous en représenter une partie. (*Le roi lui fait un signe de consentement.*) Quand Sa Majesté s'est arrêtée un moment, à cause du bruit qu'on faisait à la porte, je me suis tourné de ce côté par impatience. Savez-vous ce que j'ai vu? (*Il parle à ses camarades.*) Des visages peut-être? Point du tout : j'ai vu des oreilles, rien que des oreilles; chacun en présentait une. Figurez-vous une muraille d'oreilles allongées pour entendre. (*On rit.*)

MAUGIRON. — Moi, sire, j'assure Votre Majesté que je ne jouerais pas mal votre chancelier Birague.

(*Il contrefait l'attitude du chancelier, le cou allongé, la tête en avant, le bras étendu, un doigt en l'air.*)

LE ROI. — C'est bien cela ! c'est cela !

SAINT-MÉGRIN. — C'est comme si on le voyait.

(*) Locution qui commença dans ce temps-là à être en usage parmi les *agréables* de la cour. Dans le *dialogue de Mathurine et Duperron de la confession de Sancy*, Mathurine se vante d'avoir appris au comte de Sainte-Marie les grands airs de cour : « à rire du coin des dents ou comme un chien à qui l'on présente de l'ail, à parler de la gorge, à peigner ses cheveux... à dire toutes les admirations, comme : *Je suis le plus du monde.* Oh ! oh ! oh ! *Il y a de l'excès. C'est pour en mourir.* »

(*) Cette phrase est la seule qui ait rapport à la religion. Le mot n'en est pas prononcé dans la harangue une seule fois.

(**) L'*Ile des Hermaphrodites* offre la peinture fidèle (au jugement de Henri IV) des usages de l'intérieur de la cour de Henri III. On voit là que la beauté et la blancheur des mains du monarque étaient pour les mignons un sujet de louanges habituelles.

(Voir la note qui concerne cet ouvrage, acte IV, scène V.)

Digitized by Google

MAUGIRON, *répétant la harangue du chancelier.* — « Bien que ce royaume soit com-« posé de plus de trois espèces de personnes, « il est aisé de rapporter toutes autres à trois, « qui est un nombre parfait et de grande ex-« cellence. »

(*Maugiron finit, le doigt en l'air. Le roi et les mignons rient.*)

LE ROI *répète avec emphase, mettant aussi la main et un doigt en l'air.* — Et de grande excellence! C'est bien là mon Birague.

MAUGIRON, *continuant.* — « Je ne puis vous « dire que le roi vous a donné la paix pour la-« quelle la reine sa mère a tant travaillé et « d'esprit *et de corps*, comme chacun sait. »

LE ROI, *interrompant sèchement.* — Il n'a pas dit cela.

MAUGIRON, *interrogeant des yeux Quélus et Saint-Mégrin, comme pour les prendre à témoin.* — Il n'a pas dit cela?

QUÉLUS. — Sa Majesté vous dit que son chancelier n'a pas dit cela. C'est clair.

MAUGIRON. — J'ai cru l'entendre.

LE ROI, *reprenant son ton de douceur.* — Tu t'es trompé. Mais que cela ne t'empêche pas de continuer (*).

MAUGIRON. — Permettez, sire, que je m'en tienne à ce que j'ai dit. Je pourrais, contre mon intention, faire quelque nouvelle sottise.

QUÉLUS. — Au reste, cette harangue de monsieur le chancelier a été bien longue, bien lourde, bien ennuyeuse (**).

MAUGIRON. — Bien pédante, pleine de latin et de grec. N'y avait-il pas aussi de l'hébreu?

QUÉLUS. — Il y avait de toutes les langues, hormis du français. Quelle contorsion il a faite pour prononcer *françois* au lieu de français que nous avons adopté; *le roi*, au lieu d'*el re* qui nous serait si doux! Et quoique nous ayons embelli la langue de l'accent italien, qui est le sien, il l'a évité pour déguiser son *orizine*.

(*) Birague a réellement dit, dans son discours aux états, la phrase repétée par Maugiron : *la paix* pour laquelle la reine sa mère a tant travaillé *d'esprit et de corps;* mais l'auteur de la pièce suppose que le roi ne croit pas décent de livrer sa mère à la gaieté de ses mignons.

(**) L'Estoile, jeudi 13 décembre, ouverture des états : « Le roi harangua disertement et fort à propos; le chancelier, Birague longuement, lourdement et mal à propos. »

LE ROI. — *Il re, il re!* je trouve cela un peu fade. Qu'on dise *francès*, *anglès*, au lieu de françois, anglois; *reyne* même au lieu de royne, je le veux bien. Mais *le roi, moi le roi*, vaut mieux que *il re* ou *io el rè*, comme les Espagnols. *Moi le roi*, cela est plus sonore. Je sens bien, mon petit Quélus, qu'il faut un peu plus ouvrir la bouche et desserrer les dents pour dire *le roi* que *il re;* mais c'est un sacrifice qu'il est bon de faire à la royauté. Mon cher cœur, je suis persuadé que tu feras sans regret un effort pour moi, n'est-ce pas?

SAINT-MÉGRIN, QUÉLUS, MAUGIRON, *ensemble.* — Sans doute, roi chéri, grand roi, roi charmant.

LE ROI. — Je réclame aussi pour *la foi*, contre la fé que vous dites souvent. Le roi, la foi! il n'y a pas de mal qu'on desserre un peu les dents pour ces mots-là.

QUELUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN. — Oui, oui, vive le roi, vive la foi (*)!

LE ROI, *serieusement.* — Au reste, mes amis, vous n'êtes point justes. Birague n'a pas manqué d'art pour faire sentir qu'il me faut de l'argent.

LES FAVORIS, *étonnés.* — Ah! ah!... Mais oui... c'est important ça!...

LE ROI. — Vous avez oublié, étourdis que vous êtes, que j'attendais les états pour payer vos dettes.

QUÉLUS. — Ah! sire, que Votre Majesté est bonne!

LE ROI. — Je n'oublie pas, moi, votre attachement pour ma personne, et que quand les autres courent les emplois et se tuent à servir, vous êtes assidus auprès de moi et toujours empressés à me plaire; et c'est ce qui n'est point échappé à Birague.

QUÉLUS. — Ah! ce bon vieux Birague!

MAUGIRON. — Le brave homme! au fond, c'est un excellent serviteur de Votre Majesté.

SAINT-MÉGRIN. — Comment cela nous est-il échappé?

LE ROI. — Il a d'abord parlé des intérêts publics, comme s'il n'avait pas à les entretenir d'autre chose, et que les états n'eussent été assemblés que pour cela. Il a ensuite fait l'éloge de la reine mère, et y a glissé, comme

(*) Voir la note *M*, à la suite du deuxième acte.

Digitized by Google

par occasion, que sa sagesse et son habileté n'avaient pu éviter de grandes déperditions dans les finances, pendant les minorités de mes deux frères. Ce n'est pas maladroit, cela.

SAINT-MÉGRIN. — On ne peut pas lui refuser de l'habileté, à ce bonhomme.

QUÉLUS. — Avec son air bonace, il a l'œil fin et la main légère.

MAUGIRON. — Quel heureux à propos que la citation qu'il a faite de ce vieux roi de Sicile, qui disait en mourant que sa veuve ne pourrait préserver ses enfants des milans, des chats-huants, et autres oiseaux de proie qu'il voyait déjà voler autour de la maison royale!

QUÉLUS. — Voilà que cela me revient. Il a dit en latin : *Quos videbat jam circumvolare domum suam.* Ce pauvre vieux roi!

SAINT-LUC. — Birague leva les yeux et les mains au ciel, comme s'il y voyait lui-même les milans et les chats-huants.

LE ROI. — Ce texte l'amenait tout droit à dire qu'en montant sur le trône, j'avais trouvé les finances du tout épuisées, *ærarium penitùs exhaustum* (1).

MAUGIRON. — J'y suis, j'y suis; il a distingué deux sortes de besoins publics : les besoins ordinaires pour la garde et tuition du royaume, et aussi pour la maison du roi et de la reine, et les besoins extraordinaires pour la guerre.

SAINT-MÉGRIN. — Il a dit très-bien : *Nummi sunt belli nervi,* Les écus sont le nerf de la guerre.

MAUGIRON. — Sa distinction est très-sage entre les besoins ordinaires et les besoins extraordinaires.

LE ROI. — Je suis bien aise que tu remarques une chose aussi judicieuse.

MAUGIRON. — Il a pour ainsi dire ouvert deux poches affamées devant les états, dans l'espérance qu'on remplirait au moins une des deux.

LE ROI. — Avez-vous remarqué la réponse de maître Nicolas l'Huillier prévôt des marchands de Paris et président du tiers état? Un maraud sur qui je comptais! Après ses compliments à perte de vue, il m'a rendu grâces de ma charité paternelle pour mon pauvre, affligé et désolé tiers état, de la compassion que j'ai témoignée pour sa misère, et de ma vraiment paternelle volonté de la soulager (*).

QUÉLUS. — Le sot a pris à la lettre les paroles de bonté de votre discours.

LE ROI. — Comment trouvez-vous des gens que j'ai assemblés pour refaire mes finances et me donner les moyens de faire la guerre, et qui arrivent tendant la main et me demandant l'aumône?

SCÈNE IV.

LES MÊMES, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

LE GENTILHOMME. — Sire, M. le duc de Nevers et M. de Morvilliers demandent à Votre Majesté la permission d'entrer.

LE ROI. — Faites entrer.

(*Le gentilhomme se retire.*)

(*Les mignons se retirent dans le fond de la salle, et se mêlent parmi les courtisans.*)

SCÈNE V.

LE ROI, LE DUC DE NEVERS, MORVILLIERS.

LE ROI. — Eh bien! messieurs, vous m'apportez des nouvelles des états?

MORVILLIERS. — Leur arrêté vient d'être pris.

LE DUC DE NEVERS. — Ce n'a pas été sans peine; mais il est à souhait.

LE ROI, *à Morvilliers.* — Lisez.

MORVILLIERS, *lisant.* — « Le roi sera supplié de réunir tous ses sujets à la religion « catholique et romaine, par les meilleures et « plus saintes voies et moyens qu'il se pourra. »

LE ROI, *interrompant.* — Par les plus saintes voies! Il s'agit bien de cela!

LE DUC DE NEVERS. — Vous serez plus content de ce qui suit.

MORVILLIERS. — « Il sera demandé au roi « que, dès à présent, l'exercice de la religion « prétendue réformée soit interdit, tant en pu- « blic qu'en particulier. »

LE ROI. — Ceci vaut mieux.

(*) Maguier, pag. 202 et suiv.

(*) Maguier, p. 210 et suiv. Extrait littéral.

Digitized by Google

LE DUC DE NEVERS. — Ce qui suit est parfait.

MORVILLIERS. — « Que les ministres dogmatisant, diacres, surveillants, soient contraints « vider le royaume dans le temps qu'il plaira « au roi ordonner, nonobstant tous édits faits « au contraire (*). »

LE ROI. — Ceci n'est pas une invitation à faire la guerre, comme je l'attendais; mais c'est une invitation à s'y préparer; la conséquence est la même : c'est qu'il me faut de l'argent. (*Au duc de Nevers.*) Cet arrêté a passé à une grande majorité, à l'unanimité peut-être ?

LE DUC DE NEVERS. — Malheureusement non, sire ; l'arrêté a d'abord été fortement contesté. Un avocat, nommé Bodin, a mis une forte opposition au dernier article; les poumons d'un autre avocat, appelé Versoris, affidé de la maison de Guise, l'ont heureusement emporté; mais la majorité qui l'a voté est fort équivoque.

LE ROI. — Qu'est-ce à dire ?

LE DUC DE NEVERS. — Les députés n'ont point voté par tête.

LE ROI. — Je le sais; j'avais fort recommandé qu'on fît voter par gouvernement. J'étais sûr d'en avoir sept contre cinq.

LE DUC DE NEVERS. — Aussi a-t-on voté par gouvernement. Nous avons eu peine à l'obtenir; mais nous l'avons emporté, en donnant pour prétexte le danger des longueurs.

LE ROI. — Voilà à quoi servent de bons présidents.

MORVILLIERS. — Dans les sept gouvernements qui ont formé la majorité, il y en a deux qui, entre eux, ne comprenaient que dix-neuf députés : le premier en avait dix-sept, le second deux (**). Quand ils seront complets, la majorité des gouvernements pourra changer.

LE ROI. — Elle pourra aussi n'être que plus décidée.

MORVILLIERS. — Si l'on en vient à compter les suffrages par tête, je crains fort que la majorité ne soit contre nous.

LE ROI. — La majorité des gouvernements aura suffi pour changer bien des opinions individuelles. Et d'ailleurs l'argent et l'intrigue peuvent me faire des recrues dans les arrivants, comme ils en ont fait dans les arrivés. Enfin, comptez-vous pour rien l'accueil que je prépare aux demandes de la majorité qui vont m'être présentées ? Quand on saura, à n'en pas douter, le plaisir que me fait une hostilité marquée contre l'hérésie ! N'est-ce rien que l'ascendant de mon opinion, l'influence de mes sentiments ? Combien y a-t-il de députés qui en arrivant aux états ne demandent pas quel est le sentiment du roi, pour s'y conformer ?

MORVILLIERS. — Oui, quand ils ignorent celui de leurs commettants.

LE ROI. — Ils ne le savent jamais que confusément. La loi seule en est censée l'expression. La loi faite, c'est la loi ; on obéit. La nation ne peut faire elle-même le compte des voix dont elle se compose : c'est la loi qui le lui apprend.

LE DUC DE NEVERS. — Cela peut être pour les lois de peu d'importance. Mais quand les lois blessent des intérêts sérieux, la douleur crie, la douleur répond; les souffrances s'entendent, se reconnaissent, et ceux qui souffrent de ces prétendues lois ont bientôt fait le compte de ceux qui en rient.

LE ROI, *étonné*. — Monsieur de Nevers, n'êtes-vous pas malade ? n'auriez-vous pas besoin de quelques jours pour vous soigner (*) ? Vous voyez tout en noir.

LE DUC DE NEVERS. — M. Bodin, que Votre Majesté estime, m'a paru se bien porter, et il n'est pas de la majorité. Je dois même vous dire ce qui lui est arrivé. L'arrêté fait, une députation particulière de son bailliage s'est trouvée là pour le désavouer : Versoris triomphait. Bodin reprit la parole en homme supérieur, et avec un tel avantage, que les provinces ont été au moment de revenir sur leur résolution, et ont imposé à Versoris de vous exprimer leur éloignement pour la guerre.

LE ROI. — Bodin est un de mes amis; je lui ai fait dire que je lui permettais d'assister à mon dîner. J'arrangerai cela avec lui. Quant à Versoris, s'il faiblit, je n'ai besoin que d'un regard pour le relever.

(*) Cet arrêté est littéralement copié dans le journal de Bodin, sous la date du 18 décembre 1576.

(**) Journal de Bodin, 18 décembre 1576.

(*) Nevers rapporte que le roi lui demanda s'il n'allait pas, pour se purger, à la campagne ?

Digitized by Google

MORVILLIERS. — Votre Majesté décidera si elle veut recevoir la députation des états aujourd'hui.

LE ROI. — Je la recevrai tout de suite; il ne faut pas perdre une minute. Après cela vous vous rendrez au conseil chez la reine ma mère: il faut y convoquer M. de Nevers, Cossé, le grand maître de l'artillerie Biron, Villauclerc, Cheverni, pour la guerre; Bellièvre et le premier président Nicolaï, pour les finances. (*A Morvilliers.*) Préparez-moi et mettez par écrit la petite exhortation que j'aurai à improviser avec nos députés.

(*Le duc de Nevers et Morvilliers se retirent. Les mignons se rapprochent.*)

SCÈNE VI.

LE ROI, QUÉLUS, SAINT-MÉGRIN, MAUGIRON, SAINT-LUC.

QUÉLUS. — Mon roi, nous allons donc avoir la guerre.

LE ROI. — Il faut au moins que je la déclare, et que je m'y prépare.

MAUGIRON. — Sa Majesté en doit aux huguenots.

LE ROI. — Mon Dieu, non!

SAINT-MÉGRIN. — C'est au roi de Navarre?

LE ROI. — Pas davantage.

SAINT-LUC. — Au maréchal de Damville, je gage?

LE ROI. — Je n'en veux à personne en particulier; je n'en veux qu'un peu à la bourse de tout le monde. Mes amis, mon plan est de préparer et déclarer la guerre aux huguenots, non pas pour la faire, mais afin que les états remplissent *la poche de l'extraordinaire*... Je vous confie là un grand secret. Gardez-le bien!...

(*Les mignons assurent de leur discrétion par un geste. L'un met la main sur sa bouche, l'autre sur son cœur; tous inclinant la tête avec respect.*)

Quand je dis que je n'en veux à personne en particulier, j'ai tort: j'en veux à un de mes grands amis.

QUÉLUS. — Ah! sire, cette parole fait frissonner.

LE ROI. — J'en veux à M. de Guise.

QUÉLUS, *avec étonnement.* — A M. de Guise!

LE ROI. — Jusqu'à présent j'ai été fort bien avec lui, vous avez vu... Pas plus loin que la semaine passée, je l'ai invité d'un tournoi; et la reine ma mère, qui, à la vérité, est maintenant toute Lorraine, lui a conservé son amitié. Mon aveuglement, à moi, a cessé. Je ne suis plus dupe. Nous avons eu la bonté, la reine mère et moi, de croire que les associations faites dans plusieurs provinces, et d'abord en Picardie, avaient pour objet notre sûreté et le bien de l'État, contre les entreprises des huguenots; et nous ne remarquions pas qu'elles s'attribuaient le droit de lever des hommes et des tributs, et de se nommer un chef: trois attentats sur l'autorité royale! Le duc de Guise a, pour s'assurer leur préférence et se rendre nécessaire, exalté les catholiques contre les huguenots (*).

QUÉLUS. — C'est un ambitieux.

MAUGIRON. — Un intrigant.

SAINT-MÉGRIN. — Un traître. Sa femme le connaît bien.

LE ROI, *gaiement et à demi-voix.* — Et tu connais bien sa femme?

SAINT-LUC. — Depuis longtemps je l'observe, et je me défie de lui.

LE ROI. — Mais ce n'est pas tout. Mon ambassadeur en Espagne vient de m'envoyer un écrit qui circule à la cour de Madrid, après avoir été présenté au pape et répandu à Rome (**).

MAUGIRON. — Il ne vient rien de bon de ces pays-là.

LE ROI. — Cet écrit porte que les Guises descendent en ligne directe de Charlemagne, que les descendants de Hugues Capet sont tous des usurpateurs, et que les Valois sont de plus un sang dégénéré: si bien que le trône appartient de droit au duc de Guise, et que mon royaume, à moi, ce doit être une cellule dans un couvent de *capuchins*. Cet écrit a été composé par un certain avocat David, affidé de la maison de Lorraine.

QUÉLUS. — L'insolent!

SAINT-MÉGRIN. — Je lui veux couper une oreille.

(*) Nevers, 30 janvier 1577. « Chiverni m'a dit qu'il fut cause de mettre le roi en telle association (*la Ligue*), quand M. le duc de Guise lui vint dire qu'il était recherché d'accepter la superintendance de celle de Picardie; tellement que lui Chiverni a été le premier promoteur du roi. »

(**) Voir la note *N*, à la suite du deuxième acte.

Digitized by Google

MAUGIRON. — Moi, l'autre!

SAINT-LUC. — Moi, toutes les deux!

QUÉLUS. — Il est sûrement des états : il faut faire sauter les états.

LE ROI. — Il n'est pas député. Mes amis, ce n'est pas à David qu'il faut s'en prendre, c'est à Guise.

QUÉLUS. — Guise n'est pas plus pour Votre Majesté que l'avocat David. Deux pouces de fer entre les côtes en feront raison.

LE ROI. — Chut! point d'éclat. Je l'humilierai en proportion de son orgueil; j'ai commencé par le désappointer, et dans peu je le réduirai à rien.

QUÉLUS. — Mais ces associations?

LE ROI. — Je les lui ai soufflées. Je me suis mis à leur tête; elles se réservaient de se nommer un chef: je me suis donné ce titre. J'ai renchéri sur le zèle du duc de Guise pour les catholiques contre les huguenots; j'ai excité, sous main, les états à me demander la réunion de mes sujets en un seul culte; au premier mot, je mets flamberge au vent, et, sans avoir seulement l'air de savoir qu'il y a au monde un duc de Guise, je me trouve le chef de ses conjurés, de sa conjuration, le maître de leurs bras, de leurs armes, de leurs finances, de lui-même : cela n'est pas maladroit, ce me semble, hein?

LES FAVORIS, *ensemble*. — Excellent, merveilleux, admirable!

(*Le roi et eux rient aux éclats.*)

LE ROI, *à Quélus*. — Mon pauvre Quélus, je t'ai presque fait pleurer! et toi, Saint-Mégrin, j'ai vu le moment que tu suffoquais. Pour Maugiron, il a plus de sang-froid; il se sent déjà du conseil d'État, où il ne figure pas mal; c'est un Caton. (*Il s'appuie d'un bras sur son épaule, et de l'autre côté il lui prend le menton.*) La barbe commence à lui venir. Voyez comme il est sérieux!

MAUGIRON. — Je réfléchis à tout cela, et j'observe que, sans avoir l'intention de faire la guerre aux huguenots et au roi de Navarre, vous la leur faites.

LE ROI. — Non. Tu ne saisis pas ma pensée. Je les menace de la guerre, je m'y prépare, je la leur fais craindre par un appareil formidable de forces et par un zèle emporté; mais je ne la fais pas pour cela. Il est bon que je les intimide, mais il ne m'en faut pas davantage, et je n'en veux pas plus. (*Avec finesse.*) Quand je tiendrai mes subsides ordinaire et extraordinaire, je rassurerai tout le monde, et je confirmerai la paix.

QUÉLUS. — Maugiron a aujourd'hui l'esprit bouché!

MAUGIRON. — Mon Dieu! je le crois... Cependant... (*Au roi.*) Mais si le roi de Navarre n'attend pas que vous lui fassiez la guerre, et qu'il la commence par précaution?

LE ROI. — J'aurai toujours le moyen de la faire finir.

MAUGIRON. — Même s'il vous prend au dépourvu et qu'il se trouve maître du terrain?

LE ROI. — Sans doute. Je lui ferai savoir que je ne me suis engagé dans la guerre que pour arrêter l'ambition du duc de Guise, son ennemi; qu'ainsi c'est la cause des légitimes héritiers du trône, la sienne, que j'ai défendue... Tu ne vois pas, mon ami, l'habileté de cette combinaison? Remarque donc : j'aurai enlevé au duc de Guise son ascendant sur le parti catholique, j'aurai gagné la confiance de ce parti, j'aurai imprimé une terreur salutaire au roi de Navarre et aux calvinistes, j'aurai garni mon trésor d'un subside extraordinaire, outre l'ordinaire, qui ne peut pas manquer; et nous aurons la paix, qui s'embellira de nos moyens de faire la guerre... Trouves-tu ce plan si gauche?

QUÉLUS. — C'est admirable! Nos dettes seront payées.

SAINT-MÉGRIN. — C'est un coup de maître. M. de Birague, qui a si bien dit, L'argent est le nerf de la guerre, a ajouté : *et l'ornement de la paix*, PACIS ORNAMENTUM!

SAINT-LUC. — Le duc de Guise sera anéanti sans avoir pu proférer une plainte ni pousser un soupir.

LE ROI, *d'un ton supérieur*. — Et vous ne voyez pas encore tout : j'aurai occasion de compromettre monsieur mon frère en lui donnant le commandement d'une armée contre les huguenots.

QUÉLUS. — A merveille!

LE ROI. — Ensuite je mets la reine, ma mère, à la place où je la veux désormais. Elle a la manie de se croire toujours régente, et de me croire toujours en Pologne; elle apprendra enfin à me connaître. Et d'ailleurs je veux qu'elle cesse de flotter entre le Lorrain

Digitized by Google

et le Béarnais, entre le catholicisme et le calvinisme, et qu'elle s'arrête à mes idées et à mes intérêts. (*Les favoris applaudissent par des signes de tête.*) Mais ce qui me réjouit au fond de l'âme, c'est qu'à la fin de tout cela j'aurai joué messieurs les députés des trois états réunis à Blois, et messieurs les électeurs qui les ont nommés! La dextérité de certaines manœuvres convenues entre moi, les présidents et orateurs de chaque ordre, va les amener à me donner de l'argent, en dépit de leurs cahiers, qui ne les autorisent qu'à me proposer de bonnes lois. Je leur en donnerai tant qu'ils voudront, de bonnes lois; mais contre de bons écus, et argent comptant.

MAUGIRON. — Je me rends, et je reconnais mon maître en ceci, comme en tout.

LE ROI. — J'oubliais de te dire que, pour tenir toujours une porte ouverte à la conciliation avec le roi de Navarre, je ne me suis point déclaré pour la guerre dans ma harangue aux états généraux (*); que la proposition viendra d'eux, que je ne ferai que céder à leur vœu. Ainsi, ils feront mon excuse auprès des huguenots... La manœuvre n'est pas mauvaise, hein? Vous ne tarderez pas à les entendre ici: ils vont m'apporter leur réponse délibérée. Versoris sera l'orateur du tiers état: c'est plaisant; Versoris, l'homme des Guises! préparé à jouer leur jeu, et qui va jouer inévitablement le mien!

QUÉLUS. — Ce que c'est qu'un esprit supérieur!

SAINT-MÉGRIN. — Il mène sa famille, sa cour, ses états généraux, la France entière, d'un fil, comme des automates.

MAUGIRON. — Il se fait un jeu des plus grandes difficultés.

SAINT-LUC. — Il livre tous ses ennemis à la risée générale, sans qu'ils se doutent seulement qu'il ait deviné leur intention.

LE ROI. — Mes amis, que faisons-nous ce soir pour nous désennuyer?

QUÉLUS. — Les Gelosi jouent ce soir une de leurs plus joyeuses pièces.

(*) C'est un fait. On voit même, dans son premier entretien avec le duc de Nevers, qu'intérieurement il ne voulait pas la guerre; mais qu'il avait le désir d'y être excité. Nevers rapporte cet entretien sous la date du 19 décembre 1596.

LE ROI. — La reine va tenir le conseil; nous n'avons rien de mieux à faire que d'aller voir les Gelosi (*)... aussitôt que j'aurai congédié la députation des états, qu'il faut attendre.

NOTES DU DEUXIÈME ACTE.

(*H*) Le roi était âgé de vingt-trois ans, d'une taille élevée et élégante; plus tard il devint fort gros. Il avait une figure très-agréable, des yeux doux et mélancoliques, la bouche gracieuse, des cheveux châtain-clair, une voix douce et sonore, de belles mains, petites, blanches, bien faites, toujours parfumées. Il portait habituellement des ornements de femme, comme des colliers, des bagues aux doigts, des boucles ou bagues d'oreilles; au lieu de chapeau ou bonnet, une toque de velours attachée par des épingles; des cheveux frisés et arrangés autour de la toque, passant par les crevés. Il ne l'ôtait jamais, pas même à l'église, pas même pour communier. C'était comme la coiffure d'une femme. Il fit faire, suivant l'usage des Italiens, un collet renversé sur son habit. Ce collet était de l'étoffe et de la couleur de la doublure. Sur ce collet, un collet de toile d'atour ou très-fine toile renversé, comme ce qu'on appelle aujourd'hui collet à la chevalière: et au-dessus de tout cela, joignant le menton et le tour du visage, une fraise goudronnée à gros tuyaux, et d'à peu près cinq ou six pouces de largeur. C'est ainsi qu'il est représenté dans ses monnaies. Il avait l'esprit et les mœurs d'une femme. Il régnait comme règnent les femmes dans les temps calmes: allant de la toilette au conseil, du conseil à la toilette. Il ne manquait ni d'esprit, ni de jugement, ni de bon cœur. Mais les affections personnelles usaient toute sa bonté en faveur de ses mignons. Dans les affaires difficiles, il montra qu'un homme efféminé est fort au-dessous d'une femme qui, comme sa mère, a quelque chose de mâle dans l'esprit et le caractère.

(*I*) Souvrai fut fait grand maître de la garde-robe par Henri III, avant de rentrer en France, car il en prévint sa mère lorsqu'elle arriva à Lyon au-devant de lui, au mois de novembre 1574. Il est probable qu'il l'était encore à la fin de 1576, quand les premiers états de Blois furent assemblés. C'est donc une fiction d'avoir supposé, comme j'ai fait, Saint-Mégrin à cette place de grand maître de la garde-robe. Mais Souvrai était un esprit sage, un personnage grave, et il me fallait un favori qui entrât dans la passion du roi pour la parure et pour toutes les frivolités dispendieuses.

(*K*) Le tailleur de Henri III était un personnage à sa cour. Il avait des fonctions, comme les officiers en

(*) Voir la note *O*, à la fin du deuxième acte.

Digitized by Google

titre. A la réception des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, il posait le manteau de l'ordre sur les épaules du récipiendaire, dans l'assemblée générale de l'ordre; et ce, en vertu d'un règlement du roi qui le nomme plusieurs fois. Ce tailleur travaillait avec Sa Majesté. Godefroy dit, dans une note sur l'Ile des Hermaphrodites du sieur Dambry : « On sait, par l'histoire, qu'une des principales occupations de Henri III était d'inventer de nouvelles modes, de s'habiller ou d'arranger ses propres ornements et ceux de la reine sa femme. »

(*L*) Tout ce que Quélus répète est textuellement extrait du discours du roi, inséré dans la collection des états généraux, t. XIII. Ce discours, qui est ici fort abrégé, est admirable. Heureuse la France, si la conduite du roi y avait répondu! Mais cette belle composition exprimait les sentiments de Morvilliers qui en était l'auteur, et non ceux du monarque qui le prononçait.

(*M*) Voyez l'ouvrage curieux de Henri Estienne, intitulé *Dialogues du nouveau langage italianisé*, édition d'Anvers de 1559. On apprend là l'origine d'une foule de mots et de locutions de la langue; et on y voit quand et pourquoi on a cessé de dire *françois* pour français, et en général comment la vocale *oi* a été convertie par l'usage en *ès* ou *ais*.

Le roi aimait à parler de grammaire, et des usages de la langue française.

On lit ces vers de Pasquier sur Henri III, dans ses Mélanges :

Gallia dum passim civilibus occubat armis,
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet media rex noster in aulâ;
Dicere jamque potest, vir generosus, *amo*.
Declinare cupit, verò declinat et ille
Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.

Un historiographe a conclu de cette épigramme que Henri III faisait conjuguer des verbes latins par la reine et les filles de la reine. C'est comme s'il avait conclu de l'*Énéide* que Priam parlait latin, et de l'*Iphigénie* de Racine, qu'Achille parlait français. Il est bien vrai que Henri III faisait conjuguer et décliner les femmes de la reine, mais dans leur langue et non en latin; il ne faisait pas conjuguer *amo*, mais *j'aime*.

Voici d'autres vers du temps sur le même sujet :

Discere te linguæ fama est elementa latinæ;
Atque amo, per quinos jam variare modos.
Quid facis, o βασιλεὺ, nimiùm scis istud amare,
Plus satis ista tibi mollia verba placent.
Quin potiùs, si te externæ capit æmula laudis
Gloria, per græcas fortior ibis opes :
Illic invenies generosum et nobile τύπτειν,
Hostibus horrendum, conveniensque tibi.
Non alio poteris pacem tibi quærere verbo.
Cum dices τύπτω, dicet et hostis, *amo*.
Grammaticæ studet Henricus, declinat et ille.
Extera regna habuit, vix sua regna tenet.

(*N*) De Thou, liv. LXXXI, pages 337-342, rapporte que dans ce temps (pendant les états de Blois) les protestants publièrent le mémoire au pape pour la maison de Guise. Le roi, encore prévenu pour les Guises, n'y ajouta aucune foi. Mais, sur l'envoi qui lui en fut fait par son ambassadeur en Espagne, il en fut frappé. Toutefois, manquant de la fermeté nécessaire pour exterminer le parti, de l'avis de sa mère trop faible aussi, et par le conseil de Jean de Morvilliers, homme mou, qui n'osèrent attaquer la Ligue dans un moment où l'on ne parlait aux états que de rétablir la religion catholique, le roi crut faire un acte très-habile en signant l'union et en s'en déclarant chef. C'est ainsi que s'explique de Thou sur ce sujet. On voit qu'il était dupe des déclamations qui avaient été excitées dans les états par le roi lui-même, par la reine sa mère, et par le duc de Nevers. Il n'avait pas lu les Mémoires de ce dernier, et ignorait les menées que la reine et le roi lui-même révélèrent dans le conseil du 28 février 1577.

(*O*) L'Estoile, t. I, p. 202, sous la date du mois de février 1577 : « Les comédiens italiens appelés *il Gelosi*, que le roi avait fait venir de Venise et desquels il avait payé la rançon, ayant été pris par les huguenots, commencèrent à jouer leurs comédies dans la salle des états de Blois; et leur permit le roi de prendre demi-teston de ceux qui viendraient les voir jouer. »

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS, MAUGIRON.

LA REINE MÈRE, *à Maugiron.* — Le roi n'est pas encore levé?

MAUGIRON. — Pas encore, madame; Sa Majesté s'est couchée fort tard.

LA REINE MÈRE. — Il s'est fatigué hier.

MAUGIRON. — Il a reçu la députation des états, et l'a entretenue fort longtemps.

LA REINE MÈRE. — Et, par là-dessus, il a été aux Gelosi jusqu'à minuit.

MAUGIRON. — Oui, madame; et cette distraction était bien nécessaire à Sa Majesté, sans cela le roi n'eût guère dormi.

LA REINE MÈRE. — Croyez-vous que le lever tarde longtemps?

MAUGIRON. — Le service vient d'entrer.

(*Maugiron se retire, et entre dans la chambre du roi.*)

Digitized by Google

SCÈNE II.

LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS.

LA REINE MÈRE. — Il assemble un conseil dans mon cabinet, et n'y vient pas!

LE DUC DE NEVERS. — Cela arrive si souvent, que Votre Majesté ne doit pas s'étonner.

LA REINE MÈRE, *gaiement*. — Les affaires sont pourtant assez sérieuses, mon cousin; ne trouvez-vous pas?

LE DUC DE NEVERS, *gravement*. — L'absence du roi prouve sa confiance en Votre Majesté.

LA REINE MÈRE, *toujours gaiement*. — S'il en a plus en moi qu'en lui-même, il en a beaucoup.

LE DUC DE NEVERS. — Vos conseils lui sont fort nécessaires.

LA REINE MÈRE. — Il n'est pas persuadé de cela. C'est plutôt sa paresse que sa confiance qui se repose sur moi. Maintenant qu'il s'agit de se procurer des troupes et de l'argent, il faut pourtant qu'il paye un peu de sa personne... Entre nous, mon cousin, ne trouvez-vous pas nos moyens en hommes et en finance bien faibles, bien incertains et bien tardifs, pour une guerre où l'on se veut jeter actuellement?

LE DUC DE NEVERS. — Tout dépend des états généraux.

LA REINE MÈRE. — Ils ont annoncé hier de la bonne volonté.

LE DUC DE NEVERS. — Pas unanimement. Bodin a fait une vive impression; cet homme-là parle franchement, fortement; il a une grande réputation de savoir, de sagesse, de droiture, même d'affection pour le roi : il se fait écouter. Il fera au moins traîner les discussions auxquelles les demandes du roi donneront lieu; et si les moyens qui seront octroyés se font attendre, ils viendront trop tard.

LA REINE MÈRE. — Si l'on pouvait parler au roi, et lui persuader de remettre à un autre temps!

LE DUC DE NEVERS. — Qui le pourrait mieux que Votre Majesté?

LA REINE MÈRE. — Ne savez-vous pas comme il repousse les idées qui viennent de moi? S'il était disposé à écouter quelqu'un, M. de Nevers, ce serait vous.

LE DUC DE NEVERS. — Moi, madame! Je me garderai bien de lui parler contre la guerre; je ne lui donne d'avis que quand il m'en demande... Le roi a trop bien profité du conseil (très-sage en lui-même) que Votre Majesté lui a plusieurs fois donné.

LA REINE MÈRE. — Quel conseil, mon cousin?

LE DUC DE NEVERS. — « Qu'il ne faut pas « qu'il autorise personne pour le faire être trop « grand, et qu'il doit se souvenir de feu M. le « duc de Guise et du comte de Retz (*). » Votre Majesté lui a fait aussi un point d'honneur de passer pour gouverner seul. Cheverni le sait trop bien, à son grand déplaisir. Il tient de Votre Majesté : « que le roi ne prendra ja- « mais personne pour son conseil arrêté (**), par « la raison qu'il pense que cela toucherait à sa « réputation. »

LA REINE MÈRE. — Il y a un milieu entre se laisser subjuguer par quelqu'un, et n'avoir confiance en personne. Je l'ai en effet prévenu contre l'usurpation de son autorité; mais je lui ai aussi conseillé d'avoir près de lui un homme sage, à qui il pût confier ses idées, et dont il pût mettre à profit l'expérience. Je lui ai même cité l'exemple de son aïeul François Ier, qui, après avoir éloigné le connétable de Bourbon, voulut ouvrir tous les paquets et faire tout lui-même, ce qui fit que tout demeura. Il se fâcha. Il prit Annebau et le cardinal de Tournon. Le roi n'a point profité de mon dernier conseil, et il a outré l'application de l'autre : au point que je ne puis faire aucune chose à part, et qu'il le trouverait mauvais. Vous le voyez : certainement je suis loin de pouvoir tout ce que je veux (***).

LE DUC DE NEVERS. — Je me flattais d'avoir fait sentir au roi, dès le lendemain de mon arrivée à Blois, qu'il y aurait de l'imprudence à déclarer son intention pour l'unité de culte, avant d'être assuré des moyens de vaincre la résistance des huguenots (****). J'ai été surpris et affligé quand j'ai su que le roi avait signé l'union, et qu'il dirigeait l'esprit des députés contre les gens de la religion, étant dénué de moyens d'en triompher.

LA REINE MÈRE. — Il comptait sur la bonne volonté de ces députés mêmes, pour l'aider à

(*) Journal de Nevers, 23 janvier 1577.
(**) *Idem*, 22 janvier.
(***) Journal de Nevers, 22 janvier.
(****) *Idem*, 2 et 3 décembre 1576.

Digitized by Google

faire la guerre; il espérait, et il faut espérer encore, qu'il les trouvera conséquents, et qu'en se déclarant pour l'unité de religion, ils donneront les moyens de l'établir.

LE DUC DE NEVERS. — Ce succès serait probable, s'ils avaient déclaré leur opinion et celle de la France; mais ils n'ont déclaré (comme nous le savons vous et moi) que l'opinion et la volonté qui leur a été insinuée par le roi : si bien que leur déclaration n'est au fond qu'un acte de complaisance; et encore cette complaisance étant le fait de la majorité des provinces, fort différente de celle des votants, peut-on se flatter qu'ils soient conséquents à une opinion qu'ils n'ont pas, de préférence à celle qu'ils ont apportée aux états?

LA REINE MÈRE. — Mais n'est-ce pas vous-même, mon cousin, qui avez porté le roi à ne vouloir souffrir que la religion catholique?

LE DUC DE NEVERS. — J'avoue, madame, que j'ai toujours cru plus avantageux d'avoir une seule religion que deux. J'estime aussi la religion catholique préférable à la prétendue réformée, ne fût-ce que parce qu'elle est la plus ancienne et la plus générale. Mais...

LA REINE MÈRE. — Allons, allons, *caro mio Ludovico*, ne déguisez rien. Vous arrivez de Rome, et le bon accueil que vous avez reçu *dal santissimo padre* n'a pas nui dans votre esprit au catholicisme (*).

LE DUC DE NEVERS. — Je suis catholique de cœur, et de plus très-affectionné au saint-père; mais, madame, je ne parle ici que dans les intérêts politiques de la France et les vôtres, et je dis que l'établissement d'un culte différent de celui du prince dans l'État donne aux ambitieux intrigants un moyen facile d'exciter un grand nombre de ses sujets contre lui, de mettre en jeu leurs mécontentements, leurs jalousies, leurs inquiétudes, leurs prétentions, de les unir en factions, de les soulever enfin sous prétexte de soutenir une sainte cause (**). Mais, en conseillant au roi de préférer l'unité de culte à la concurrence de deux, je n'ai pas pour cela conclu à faire la guerre sans moyens de la soutenir. Quand le roi a déclaré l'intention de la faire, je lui ai montré toutes les conséquences de son entreprise (*); quand ensuite il a dit qu'il la voulait faire, c'était mon devoir de le seconder, et je l'ai fait : à présent, j'y dévouerais ma fortune et ma vie, comme si je la trouvais fort à propos.

LA REINE MÈRE. — Ce que vous venez de dire est mon histoire. J'ai cru dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, que la fidélité envers le roi consiste à le détourner, autant qu'on le peut, d'une funeste résolution, et à se soumettre franchement à sa volonté quand il a déclaré qu'il persistait. C'est sur ce principe que je me suis toujours conduite avec mes fils, sans considérer qu'on me reprocherait de varier, et de favoriser alternativement les partis opposés.

LE DUC DE NEVERS. — C'est par cette raison que j'ai consenti à pratiquer, tous ces jours derniers, des députés pour les amener à voter une seule religion.

LA REINE MÈRE. — A cet égard, mon cousin, je n'ai rien à vous reprocher. Si vous avez travaillé les Beaufremont, moi j'ai travaillé l'archevêque de Lyon, et d'autres du même état. Je suis pourtant moins persuadée que vous de la nécessité d'un seul culte en France; la France paraît être assez grande pour que deux cultes puissent s'y cantonner, subsister à côté l'un de l'autre, se voir même sans jalousie, pourvu qu'on les traite sans partialité et équitablement, et surtout qu'on ne s'occupe de l'un et de l'autre qu'autant qu'il faut pour assurer leur liberté. Au reste, nous sommes pleinement d'accord, vous et moi, à regarder comme très-inconsidérée la conduite actuelle du roi, et cependant à faire nos efforts pour qu'il sorte sans désavantage de la situation où il s'est mis.

SCÈNE III.

LE ROI, LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS, LES MEMBRES DU CONSEIL.

(*On ouvre les portes de la chambre à coucher du roi.*)

LA REINE MÈRE, *au roi*. — M. de Nevers va

(*) Mathieu, *Histoire du règne de Henri III*, liv. 7, p. 435, observe « qu'on donne au duc de Guise tout le blâme d'avoir fait le plan de cette Ligue; mais le duc de Nevers y apporta bien du sien, et fit un voyage à Rome, où se fondit la cloche dont le son a étonné toute l'Europe. »

(**) Voyez la note *P*, à la suite du troisième acte.

(*) Voir la Conférence du duc de Nevers avec le roi, le 3 décembre, avant l'ouverture des états.

Digitized by Google

vous rendre compte de ce qui s'est fait au conseil (*).

LE DUC DE NEVERS. — Nous avons examiné les états fournis par MM. de Cossé et de Biron, pour les troupes et l'artillerie des trois armées ordonnées par Votre Majesté : l'une, qu'elle commandera contre le roi de Navarre ; la seconde, que commandera Monsieur contre le maréchal de Damville ; la troisième, pour M. de Mayenne contre le prince de Condé. Nous avons vérifié l'état des troupes existantes, et arrêté celui des hommes, des chevaux et de l'artillerie qui nous manquent.

LE ROI, *au maréchal de Cossé.* — Combien vous manque-t-il d'hommes d'armes?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Trois mille.

LE ROI. — Et d'hommes à pied?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Six mille.

LE ROI, *au duc de Biron.* — Et vous, monsieur le grand maître de l'artillerie, que vous manque-t-il?

LE DUC DE BIRON. — Il me manque quatre cents chevaux d'artillerie.

LE ROI. — Quels moyens avons-nous pour nous procurer des hommes?

LE DUC DE NEVERS. — Nous avons l'arrière-ban, pour les hommes d'armes.

CHEVERNI. — Je pense qu'il vaut mieux demander de l'argent que des hommes, et laisser l'arrière-ban tranquille, pour qu'il fournisse à la dépense.

LE ROI. — Je suis de cet avis.

LE DUC DE NEVERS. — Nous aurons du moins le service des gentilshommes sans fiefs.

CHEVERNI. — Ajoutez que le clergé offre cinq mille hommes de pied et douze cents chevaux ou hommes d'armes (**). Avec de l'argent, nous aurons facilement une augmentation de gendarmerie et d'hommes à pied.

LE DUC DE BIRON. — Avec de l'argent, l'artillerie aura facilement des chevaux.

LE ROI. — Sans doute : voyons donc le chapitre des finances.

LE DUC DE NEVERS. — M. le premier président de la chambre des comptes a fait un état fort précis des voies et moyens qui s'offrent pour subvenir aux dépenses. C'est un travail très-lumineux, à la manière des Anglais dans leur parlement. C'est ce qu'ils appellent un *budget*.

LE ROI. — Un budget, soit. Eh bien! M. de Nicolaï, sommes-nous riches?

DE NICOLAÏ. — Oui, sire, en espérance : en réalité, pas encore.

LE ROI, *à M. de Bellièvre.* — Le résultat des calculs faits sur les besoins et les moyens?

DE BELLIÈVRE. — En résultat, il manque huit millions pour les dépenses ordinaires, y compris l'intérêt de la dette. Quant aux dépenses extraordinaires de trois armées pendant six mois, elles ne peuvent s'élever à moins de quatre millions; il faut en outre douze cent mille livres pour première mise (*).

LE ROI. — Et vos moyens pour remplir ce déficit sont?

DE BELLIÈVRE. — Pour les dépenses ordinaires, un impôt unique qui remplacera tous les autres impôts, rendra le double de ce qu'ils rapportaient, et sera presque insensible aux contribuables. Plus de taille ni de taillon; plus de gabelles ni de regrats; plus d'aides, de gros ni de détails. Une seule taxe imposée sur trois millions de feux, dont la plus forte taxe sera de cinquante livres, et la plus faible de douze deniers (**) : cette taxe, sur trois millions de feux, produira vingt-cinq millions. Si l'on veut se réduire à deux millions cinq cent mille feux, elle produira quinze millions. C'est une admirable invention de trois habiles hommes qui ont fait faire un progrès très-sensible à l'art des finances, une des gloires de ce temps-ci.

LE ROI. — Il faut encourager leurs talents. Dites-moi leurs noms.

DE BELLIÈVRE. — Chatillon, Poncel et Delaborde (***).

(*). Voyez la note *Q*, à la suite du troisième acte.

(**) L'assemblée du clergé résolut de bailler le payement de 5,000 hommes de pied et contribuer à l'association, et M. d'Angers propose M. de Reims pour colonel desdits 5,000 hommes. (*Nevers.*)

(*) Pour la guerre (*Nevers*, 27 janvier). Message du roi vers la noblesse et le clergé : le roi demande au clergé 200,000 livres par mois pendant six mois, ci..... 1,200,000 livres.
A la noblesse..... 2,000,000 —
(Bodin) 31 janvier, au tiers état... 2,000,000 —
Pour les dépenses ordinaires, octroi de quinze millions sur les feux.

(**) Bodin, 23 janvier 1577.

(***) Voyez la note *R*, à la suite du troisième acte.

Digitized by Google

LE ROI. — Je m'en souviendrai. Dites-leur que j'ai demandé leur nom; répandez même le bruit de cette faveur : cela donne de l'émulation.

DE BELLIÈVRE. — Pour l'extraordinaire, il faudra que le tiers état fournisse, en deniers comptant, deux millions (*); la noblesse, deux millions sur le ban et l'arrière-ban, outre le service personnel du premier ban; le clergé, douze cent mille livres. En tout, cinq millions deux cent mille livres pour la guerre.

LE ROI, *à M. de Bellièvre.* — Vous ne parlez pas des fonds des associations (**).

DE BELLIÈVRE. — Ces fonds sont le produit de contributions volontaires si éventuelles, si conditionnelles, si casuelles...

LE ROI. — Il ne faut pas les mépriser pour cela.

DE BELLIÈVRE. — Nous les regardons comme une réserve.

LE ROI, *joyeusement.* — Ainsi il ne s'agit plus que de communiquer tout cela aux états, et provoquer leur délibération. Je veux m'y rendre demain moi-même, et y tenir une séance royale au petit pied. J'irai sans appareil, avec une bonhomie dont ils seront touchés... Visite de famille... J'aurai un manteau court et leste que j'ai fait faire exprès, au lieu de cet attirail de manteau royal qui ne finit pas... Il n'est cependant pas dépourvu d'un certain éclat; l'étoffe est d'or, et elle est recouverte de quatre mille aunes de canetille : c'est ainsi qu'il faut être quand on demande de l'argent. On ne peut rien refuser à un roi magnifique : on voudrait, on ne peut pas. Je dirai franchement, bonnement, avec confiance aux états ce que j'attends d'eux, et ils se confondront infailliblement en effusions de reconnaissance, et l'octroi de subsides s'ensuivra. M. le garde des sceaux (*à M. de Bellièvre*), vous préviendrez de ma visite M. le président du clergé, qui préside les trois états.

Toutefois, il est bon que la séance soit précédée de quelques communications. (*A M. de Bellièvre.*) Mon superintendant des finances ira successivement aux trois chambres leur présenter les états de finances arrêtés au conseil... Mais non : il vaut mieux que ce soit M. de Nicolaï. Un premier président de la chambre des comptes, un magistrat supérieur, inspirera plus de confiance qu'un officier de ma maison et de ma cour. M. de Nicolaï, c'est donc vous que je charge d'aller ce matin aux états. Vous leur déclarerez la situation des affaires : bien entendu que ce sera sommairement.

DE NICOLAÏ. — J'entends, sire. Je ferai un exposé court et clair.

LE ROI, *sévèrement.* — Et clair! Que dites-vous donc, monsieur? Court et obscur, voilà ce qu'il faut, et de façon à ne leur faire entendre le fond des choses (*).

DE NICOLAÏ. — Pardonnez, sire; je croyais toujours être à la chambre des comptes.

LE ROI, *à la reine mère.* — Maintenant il faut voir ce que nous avons à faire à l'égard du roi de Navarre. Les états lui envoient une députation pour lui notifier le désir de le voir réuni à eux, et désirent que je leur adjoigne un député. Qu'a pensé le conseil sur ce sujet?

LA REINE MÈRE. — D'après l'opinion unanime du conseil et la mienne, et sauf votre approbation, j'ai chargé M. de Saulves de rédiger des instructions pour M. de Biron, qui se rendra vers le roi de Navarre (**), indépendamment de la lettre que vous vous êtes réservé d'écrire vous-même. De Saulves doit être ici, avec le projet de cette instruction.

LE ROI, *à un officier de la chambre.* — Faites entrer le secrétaire d'État de Saulves.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, DE SAULVES.

LE ROI. — Lisez l'instruction du député qui va vers le roi de Navarre.

DE SAULVES *lit.* — « L'envoyé de S. M. ex-« primera au roi de Navarre la peine qu'elle « éprouve de ne pas le voir aux états généraux « pour y défendre lui-même ses intérêts, et sur-« tout pour être témoin de leur zèle en faveur « d'une seule religion. Ce spectacle l'aurait « probablement déterminé à rentrer dans l'É-« glise catholique, et ce retour aurait opéré le « bonheur général.

(*) Bodin, 26 janvier.
(**) Bodin, 31.

(*) Voyez note *S*, à la suite du troisième acte.
(**) Nevers, 28 décembre 1576.

Digitized by Google

« Il fera sentir au roi de Navarre que le vœu « manifesté par les états, pour la réunion des « Français en une seule religion, ne permet « pas au roi de maintenir plus longtemps l'édit « de pacification, dont ceux de la religion ont « abusé; qu'en signant cet édit, le roi avait eu « pour principal motif la paix générale; mais « que son intention avait été trompée par les « huguenots, qui ont renouvelé les troubles.

« Il représentera au roi de Navarre que Sa « Majesté, en rentrant dans sa conscience, n'a « pu se dissimuler qu'à son sacre elle avait fait « le serment solennel d'ôter l'hérésie de son « royaume (*); qu'en signant l'édit de pacifica- « tion, elle était contrevenue à ce serment, ce « qui rend l'édit nul et de nul effet.

« Du reste, il emploiera tous les raisonne- « ments qu'il croira propres à toucher le roi « de Navarre, et tous les moyens d'émouvoir « qu'il pourra tirer de l'intérêt de la paix gé- « nérale, de la réunion de tous les esprits, et « des dangers auxquels la guerre exposerait la « personne du roi de Navarre, sa couronne, « et ses droits éventuels au trône de France. »

LE ROI. — Ces instructions ne répondent pas complétement aux intentions que j'ai précédemment exprimées (**). (*Avec humeur.*) J'ai appris que M. de Bellièvre avait cru hier signaler une haute prudence et une sagesse supérieure, en disant à la reine ma mère, déjà trop disposée peut être à penser comme lui, d'aviser aux paroles que j'ai proférées hier au sujet du roi de Navarre, savoir : que le serment fait à mon sacre m'interdisait tout engagement contraire, annulait même ceux que j'avais contractés, et ceux que je pourrais contracter à la suite; enfin, que celui auquel j'avais souscrit était contre mon intention. On craint, dit-on, que par ces paroles je ne vienne à fermer la porte à toute capitulation et à tout traité, même avec des princes étrangers. Certes, voilà d'étranges discours! (*Avec véhémence.*) Ils s'accordent bien avec la fausse assurance qui me fut hier donnée de l'éloignement des députés pour la guerre, et du témoignage que Versoris devait m'en apporter de leur part. Versoris a démenti cette fausseté en m'assurant hier, comme orateur du tiers état, et à la tête de sa députation, que les états voulaient la réunion des cultes à tout prix, absolument et sans condition. Prétend-on que je transige avec l'hérésie, ou du moins que je me réserve le droit de le faire, quand la nation entière me rappelle mon serment du sacre, et déclare qu'elle ne tient compte de l'édit de pacification? Se promet-on d'enchaîner mon zèle, de ternir mon renom de catholique fidèle, de glacer l'ardeur de la nation au moment où elle se prépare à voter des subsides pour faire une guerre vigoureuse à l'hérésie? Ce que j'ai dit, je veux le répéter solennellement devant le conseil, malgré le blâme dont on s'est permis de le couvrir. Oui (*Il élève la voix et prend un ton solennel*) (*), oui, je veux que l'on sache la résolution que j'ai prise de ne permettre autre culte que la religion catholique romaine, selon que je l'ai juré à mon sacre, solennellement, devant le corps de Jésus-Christ, que je pris sur l'heure devant Monsieur, devant le roi de Navarre lui-même, et tant de pairs et de peuple. Je déclare que je n'ai consenti au dernier édit de pacification que pour ravoir mon frère, chasser les reîtres et forces étrangères de mon royaume, espérant aussi que cela y ramènerait quelque repos; mais en intention de remettre ladite religion en son entier le plus tôt qu'il se pourrait, comme elle était du temps des rois mes prédécesseurs. Et, pour conclusion, je veux faire savoir à tous que j'entends ne pouvoir plus m'obliger à autre serment que celui du sacre, ni m'engager par aucun que je puisse faire à l'avenir au contraire d'icelui, afin de ne laisser aucune espérance d'appointement ni transaction sur le fait de la religion, n'en voulant plus aucune, mettant ma confiance dans l'aide de Dieu et de tous mes fidèles sujets et serviteurs, et voulant décourager ceux qui jusqu'à présent ont nagé entre deux eaux, et les détourner de tenir ce chemin à l'avenir. Je veux et entends que cette résolution soit positivement exprimée dans les instructions du député qui ira vers le roi de Navarre.

LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS, LE MARÉCHAL DE COSSÉ, LE DUC DE BIRON, DE CHEVERNI, DE MORVILLIERS, DE NICOLAÏ, MAUGIRON, *approuvent, par des exclamations unanimes,*

(*) Nevers, 29 décembre 1576.

(**) Nevers, 24 décembre 1576.

(*) Tout ce discours est littéral; voyez la note *T*.

Digitized by Google

le discours du roi. On n'entend que ces paroles mêlées : — Sainte résolution! vertueuse chaleur! admirable zèle! courage salutaire, détermination sublime! royale et sainte entreprise! explication décisive! Nous jurons tous de seconder ce pieux dessein; nous le jurons; je le jure, je le jure, je le jure!

DE BELLIÈVRE. — La solennelle déclaration de Votre Majesté la met désormais au-dessus de tous les dangers et de toutes les inquiétudes que le passé permettait de concevoir.

LE ROI, *dédaigneusement à M. de Bellièvre, et souriant.* — Je l'ai dit à Cheverni : il ne manquait à mon opinion, pour avoir votre assentiment, que d'être un peu plus fortement exprimée, et j'étais sûr que vous seriez des premiers à m'approuver et à me seconder (*Bellièvre salue*); oui, j'en étais sûr (*). (*A la reine mère.*) Il me reste à écrire particulièrement au roi de Navarre pour appuyer les instructions de Biron. Je vais lui écrire de bonne encre, et n'épargnerai pas les paroles propres à lui faire entendre les sentiments que je viens d'exprimer.

(*Le roi congédie le conseil d'un signe de tête.*)

SCÈNE V.

LE ROI, MAUGIRON, QUÉLUS, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI, *éclatant de rire après avoir regardé si tout le monde est sorti.* — Qu'en dis-tu, Maugiron? Quand je m'y mets, suis-je énergique?... Ce pauvre Bellièvre! il ne s'attendait guère à voir sa vieille prudence de courtisan désappointée de cette manière (**)!

MAUGIRON. — Votre Majesté l'a presque anéanti.

LE ROI. — Je l'ai relevé ensuite, et même à mes dépens : j'ai besoin de lui... Mais les autres, comme ils ont été émerveillés?... C'est qu'ils prennent les choses à la lettre; ils croient bonnement que je veux faire une guerre à outrance!

MAUGIRON. — J'avoue, sire, qu'il m'a fallu bien me tenir à ce que vous nous avez dit en particulier, pour ne pas m'y tromper moi-même : et il me semble que vous avez été un peu loin à l'égard du roi de Navarre.

LE ROI. — N'as-tu pas entendu que j'allais lui écrire une lettre particulière?

MAUGIRON. — Oui, mais de *bonne encre*, avez-vous dit, et pour lui confirmer...

LE ROI. — Au contraire, ce sera pour démentir toutes mes démarches patentes, mes discours d'apparat, mes instructions ostensibles (*).

MAUGIRON. — Mais quand vous accusez d'imposture les promesses faites dans l'acte de pacification, ne le prévenez-vous pas contre toutes vos négociations présentes et à venir?

QUÉLUS. — Tu parles comme le vieux Bellièvre. Ne doit-on pas s'en rapporter à l'esprit de Sa Majesté pour pallier tout ce qui peut offusquer le roi de Navarre, concilier d'apparentes contradictions?

SAINT-MÉGRIN. — Le roi, dans une démarche directe, aura bien de l'ascendant.

QUÉLUS. — Et de la persuasion donc? s'il laisse couler dans ses paroles cette bonté, cette grâce, cette douceur, ce charme qui lui sont naturels... (*Le roi paraît préoccupé. — Quélus lui prenant la main.*) Mon roi ferait prendre deux pierres ensemble.

LE ROI, *sortant de sa réflexion.* — Je vais écrire; mes amis, vous verrez ma lettre. Maugiron ne sent pas que, lié d'intérêt comme je le suis avec le roi de Navarre, il ne me fallait pas moins qu'une déclaration de perfidie passée, présente et à venir dans mes relations d'amitié avec lui, pour décider la confiance des états en mon dévouement à la cause catholique. Le moment est critique : si j'avais donné la moindre attention aux scrupules de Bellièvre, cette confiance pouvait m'échapper au moment de voter le subside que j'attends. (*Sérieusement à Maugiron.*) Non, mon ami, tu n'es pas assez pénétré de ce que vaut la confiance des états généraux.

MAUGIRON. — Sans doute, sire, elle est flatteuse; mais...

LE ROI. — Bah! flatteuse, il s'agit bien de cela! Dis donc qu'elle est fructueuse, féconde.

(*) Nevers, 21 décembre 1576.

(**) Voyez la note *U*, à la suite du troisième acte.

(*) Voyez la note *V*, à la suite du troisième acte.

Digitized by Google

C'est la source aux écus, c'est le Pactole, c'est le jardin des Hespérides qui doit payer nos dettes.

QUÉLUS ET SAINT-MÉGRIN. — Sans doute, sans doute.

LE ROI. — Une table, que j'écrive au roi de Navarre!

QUÉLUS ET SAINT-MEGRIN *approchent une table, en disant, l'un :* Roi charmant! *l'autre :* Esprit supérieur!

(*Le roi s'assied, et écrit. Les trois mignons s'éloignent, font silence, ensuite se parlent à demi-voix.*)

QUÉLUS. — Que fera le roi ce soir pour se désennuyer de tout ceci?

SAINT-MÉGRIN. — Hier spectacle, aujourd'hui la bague.

MAUGIRON. — Le temps est beau, mais fred; *fa freddo.*

QUÉLUS. — Va pour la bague. Le roi peut se préserver du fred; c'est le cas de courre en masque et en habit de femme.

MAUGIRON. — Chut! nous dérangeons le roi.

(*Silence.*)

LE ROI. — Parlez, parlez, mes amis. Je n'ai plus que deux mots.

(*Encore un moment de silence, après lequel le roi se lève.*)

C'est fini. (*Il donne sa lettre à Quélus.*)

Lis-nous cela, Quélus, mais bien, avec intelligence, comme tu nous as répété ma harangue aux états.

QUÉLUS *lit.* — « Monsieur mon frère, j'ai « voulu écrire particulièrement à Votre Ma- « jesté pour l'informer de mes intentions se- « crètes à son égard, et désavouer les instruc- « tions ostensibles et les actes patents que les « circonstances m'imposent pour des intérêts « qui nous sont communs.

« M. de Guise ne cache plus l'intention de « me succéder, peut-être même de m'ôter la « couronne. Il se fait descendre de Charlema- « gne; il a fait courir sa généalogie de Rome « à Madrid, de Madrid elle m'est venue à Paris. « Vous n'avez pas oublié qu'à mon sacre il a « pris le pas sur M. de Montpensier, prince du « sang royal de la branche de Bourbon. Il a « suscité dans les provinces des actes d'union « entre mes sujets, pour le soutien de la reli- « gion catholique contre les calvinistes. Enfin, « il a pratiqué les élections et les députés aux « états généraux, pour que leurs vives récla- « mations se joignissent aux actes de l'union et « les fortifiassent. Les associations des pro- « vinces sont conjurées avec les députés contre « vous, comme huguenot, contre moi, comme « trop faible protecteur des catholiques. Tous « étaient dans la main du duc de Guise, et près « de le reconnaître ouvertement pour leur chef. « Dans ces circonstances, j'ai cru qu'il était de « votre intérêt, comme du mien, de dérober à « notre ennemi commun son influence et de « me l'approprier, en me montrant plus zélé et « plus puissant que lui pour la défense du culte « catholique. Et comme l'ancienne et tendre « amitié qui me tient au cœur pour vous, et « qui date de notre enfance, me rendait sus- « pect de partialité en votre faveur, il m'a été « nécessaire de signaler mon aversion pour « l'hérésie par des paroles violentes, et capables « de rendre d'autres que nous irréconciliables. « Je vous déclare la guerre pour que des tiers « ne nous la fassent pas à tous deux, et pour « en être le modérateur et le pacificateur, « quand il nous conviendra. Je vous préviens « donc que tout ce qui vous sera rapporté « comme de mon fait, ou dit comme de ma « part, notamment par mon ambassadeur Bi- « ron d'après ses instructions, est absolument « contraire à mes intentions. Il vous est facile « de prévoir que la guerre ne sera pas san- « glante ni de longue durée. Entre nous, il me « faut des subsides. Je suis au bout de mes « moyens pour vivre; le secours des états m'est « nécessaire; vous sentirez que j'ai besoin avec « eux d'un peu de complaisance. Souffrons « donc, mon cher frère, qu'ils fulminent contre « l'hérésie pendant qu'ils sont là. Pour les con- « tenter, je leur accorde sans difficulté les lois « qu'ils me demandent, afin que tout cela « finisse au plus vite, et que je puisse satisfaire « au vœu de mon cœur en vous embrassant de « nouveau. Vous jugerez, par la confidence « que je vous fais, de la sincérité de mes senti- « ments.

« HENRI. »

QUÉLUS. — Il faudrait que le roi de Navarre eût l'âme noire et dure comme une pierre, pour n'être pas pénétré de reconnaissance en recevant une pareille lettre!

MAUGIRON. — Comment douterait-il d'une

Digitized by Google

amitié dont vous lui donnez une assurance si positive?

SAINT-MÉGRIN. — Comment croirait-il à vos actions plus qu'à d'aussi flatteuses paroles?

QUÉLUS. — Point de grief qui puisse tenir contre tant de loyauté, de confiance et de bonté.

LE ROI. — Vraiment, je compte sur l'effet de ma lettre. Le Béarnais a le cœur chaud; il est bon homme; il sera touché de mon amitié, qui au fond est sincère, et il y répondra. (*A Maugiron.*) Cachète cette lettre de mon sceau privé, et fais-la remettre à de Saulves, qui la joindra aux instructions de Biron; mais cachète-la avec soin.

QUÉLUS. — Mon roi veut-il faire trêve aux affaires, et venir enfin aux choses raisonnables? Il faut songer, mon bon maître, à votre santé. Vous ne faites point d'exercice. Si vous couriez aujourd'hui une bague en masque et en jupes? Il fait fred, et les habits de femme vous vont si bien! Un peu de mouvement et le grand air vous seraient nécessaires.

LE ROI. — Je le veux bien. Ma foi, c'est le cas de se divertir quelque peu. Combien de choses j'ai faites dans cette matinée! Trois armées, des finances pour l'ordinaire et l'extraordinaire! Aussi je me sens soulagé d'un grand fardeau! Ouf! Voilà qui est heureusement fini; respirons... Oui, je veux courir une bague, en habit de femme (*); c'est bien dit. Je crois, mon ami, qu'un peu de parure m'irait bien aujourd'hui.

QUÉLUS. — Elle ne vous est jamais nécessaire, elle ne vous nuit jamais.

LE ROI. — J'étais en deuil de mes finances; les voilà florissantes, et trois armées sur pied! Il est temps que je quitte le deuil. Si tu voulais, mon ami, je remettrais aujourd'hui des *boucles d'oreilles* (**) et un collier de perles.

QUÉLUS. — A merveille, mon charmant roi; allons faire votre toilette (***).

(*Le roi entre dans sa chambre à coucher; les mignons suivent.*)

(*) Voyez la note *X*, à la suite du troisième acte.

(**) Nevers, 27 janvier. «Le roi commence à porter des pendants d'oreilles, ce qu'il n'avait pas fait il y a plusieurs mois.»

(***) Voyez la note *Y*, à la suite du troisième acte.

NOTES DU TROISIÈME ACTE.

(*P*) C'était là le motif du connétable de Montmorency; c'est le motif banal des apologistes du culte exclusif, du culte dominant, de la religion de l'État. L'histoire, dit-on, justifie ce motif en France, et l'on se prévaut des exemples de grands factieux qui se sont mis à la tête des protestants pour soulever les peuples contre le gouvernement. Ces exemples prouvent une seule chose : c'est que dans un État où il y a un culte dominant, ou seulement préféré, à qui le gouvernement a donné le privilége des honneurs publics et des bénéfices, le culte seulement toléré forme inévitablement un assemblage de mécontents qui peut être dangereux. Mais aucun danger ne peut se rencontrer dans un pays où les cultes sans préférence sont aussi sans rivalité, où le prince, hors l'exercice de ses devoirs religieux, ne fait acception ni de catholiques, ni de huguenots, ni de juifs, ni de chrétiens, ni de ministres, ni de curés, ni d'évêques, ni de rabbins, et réprime avec une égale sévérité tout ce qui trouble l'ordre, protége et favorise tout ce qui le respecte et l'entretient. Le danger qui résulte du concours de différents cultes ne vient donc jamais que du gouvernement; c'est toujours son fait, et il ne peut l'imputer qu'à lui-même.

(*Q*) 26 janvier 1577. Bodin. Assemblée du tiers état convoquée après dîner par ordre du roi, pour aviser à faire fonds, selon l'intention de Châtillon et compagnie, et à fournir en sus, en deniers comptants, deux millions pour la guerre. Le chancelier vint faire cette demande.

28 janvier. Bodin. Résolu par toute l'assemblée du tiers état, sur l'invention de l'octroi de quinze millions, qu'il serait remontré au roi que les députés n'avaient aucune charge de faire aucunes offres.

27 janvier 1577. Nevers. Message du roi vers la noblesse et le clergé, pour demander à l'Église aide de 1,200,000 liv. en six mois et 200,000 liv. par mois; à la noblesse, 2 millions.

30 janvier. Bodin. Le tiers état convoqué pour recevoir Monseigneur, frère du roi, pour toucher la partie des 2 millions et faire entendre la nécessité du roi. (Il n'y vint pas, étant demeuré tard en l'assemblée de la noblesse.)

(*R*) Tout ce qu'on vient de lire sur le projet de cette taxe est exactement conforme à l'histoire. Bodin et Nevers en parlent de la même manière, et de Thou après eux.

Bodin, 23 janvier 1577. « Le roi mande en son cabinet aucuns des députés du tiers état... et il leur communique une invention pour faire fonds, et au soulagement de son peuple; et fait entrer MM. Joullet, de Chatillon, le chevalier Poncet et un nommé Laborde, qui récitèrent ladite invention, qui était que pour tout subside, aides et gabelles qui demeureront abolis, serait accordé au roi un octroi de 15 millions

Digitized by Google

qui se payerait par feux, le plus haut ne portant que 50 liv., et le plus petit 12 deniers. »

Le journal de Nevers, 24 janvier, rapporte le même fait : « Le roi, dit-il, entend le récit des ouvertures du chevalier Poncet et de Laborde. »

Je ferai sur ce projet une remarque qui ne sera peut-être pas inutile, parce qu'il séduit au premier coup d'œil les personnes sans instruction et sans jugement, ce qui n'est pas le petit nombre. Il a été reproduit au moins trois fois depuis Henri III jusqu'à la fin du siècle dernier : la première, dans le testament politique attribué au maréchal de Belle-Isle, p. 186 et suiv.; la seconde, en 1763, dans une brochure intitulée : *la Richesse de l'État;* la troisième, durant l'assemblée constituante, sous ce titre : *l'Impôt unique.* Il ne soutient pas le plus léger examen. Il se réduit à une capitation graduelle, c'est-à-dire au plus arbitraire des impôts, au plus vexatoire et au plus difficile à répartir et à percevoir, par cela seul qu'il ne comprend dans le nombre des contribuables que le dixième de la population, et qu'il paraît ne les affecter que très-légèrement. Le projet de l'impôt unique fixe son maximum à 750 liv., et son minimum à 3 liv.; ce qui fait qu'on se demande comment les plus riches contribuables de l'État se trouveront surchargés par une taxe de 750 liv. : et quel contribuable, sur deux millions d'habitants désignés comme propriétaires en France, pourra se plaindre en payant 3 liv.? Mais l'illusion est dans ce rapprochement du maximum et du minimum. L'on suppose la même modération dans les dix-huit taxes intermédiaires. Or, la modération des deux termes extrêmes fait que les classes intermédiaires sont excessivement taxées. Le projet suppose plus d'un million de contribuables en France à peu près de l'opulence de la première classe, qui est taxée à 750 liv.; et c'est une grossière erreur : cependant c'est sur ce million d'habitants que le projet impose 640 millions, sur 666 millions formant le montant de la contribution.

(*S*) Nevers, 31 décembre 1576. Bodin, sous la même date, confirme que le surintendant remplit fidèlement l'intention de son maître, et qu'on ne comprit rien à son rapport. « Il se trouva, dit Bodin, qu'on « ne pouvait entendre au vrai ledit état des finances, « attendu que ledit président ne baillait rien qu'en « abrégé, et plusieurs pensaient que les abrégés n'é- « taient pas faits au vrai; ni pareillement les dons « et pensions ne furent point communiqués auxdits « états. »

(*T*) Nevers, 29 décembre 1576. « Je veux le déclarer devant tout le conseil : j'ai juré à mon sacre, solennellement et devant le corps de Jésus-Christ, que j'ai reçu sur l'heure, devant Monsieur, devant le roi de Navarre et tant de pairs et de peuple, de ne permettre jamais en France d'autre religion que la religion catholique et romaine. Ce que j'ai fait au préjudice de mon serment du sacre est nul. Je n'ai consenti à l'édit de pacification que pour ravoir mon frère et chasser les reîtres du royaume, espérant aussi que cela y ramènerait quelque repos, mais en intention de remettre ladite religion en son entier le plus tôt qu'il se pourrait, comme elle était du temps des rois mes prédécesseurs. »

(*U*) C'était un tic du roi de demander toujours quel effet il avait produit par ses discours ou sa figure. Le 8 février 1577, ayant de nouveau éclaté dans un conseil où étaient les cardinaux, contre la nouvelle religion, « et déclaré hardiment qu'il n'en voulait « qu'une, il ajouta qu'il fallait écrire à M. de Mont- « pensier que, ne faisant rien auprès du roi de Na- « varre, il s'en retournât à Bordeaux. Ensuite, dit « Nevers, il nous a dit, à M. le chancelier et à moi : « N'ai-je pas parlé bien clair pour le fait de la reli- « gion? » Le lendemain, dans un autre conseil, il reprit le chancelier et Nevers, pour leur demander des éloges sur les paroles du 8. Voici ce qu'en rapporte Nevers, 9 février : « Le roi m'a dit, et au chancelier, « s'il n'avait pas bien parlé hier, et qu'il attendait « que quelqu'un l'en louât. Mais voyant que nul ne « parlait, il l'a voulu bien dire, et demander s'il n'a- « vait pas bien fait. »

(*V*) Nevers dit, sous la date du 29 décembre : « Hier, « a été en secret résolue la dépêche du roi de Navarre « pour le duc de Biron et pour M. de Lenoncourt (an- « cien évêque d'Auxerre, envoyé vers le maréchal de « Damville); et aujourd'hui a été lue devant le conseil, « en public, l'instruction que l'on a adressée pour l'y « envoyer. » Le mystère que le roi fit de sa lettre particulière ne peut s'expliquer que par l'opposition de cette lettre avec la missive patente. C'est pourquoi Nevers en fait la remarque.

(*X*) Le roi courut plusieurs fois la bague, et figura dans un tournoi à pied. Les plus fâcheuses nouvelles ne le retenaient pas plus que les bienséances. On lit ce qui suit dans le journal de l'Estoile, sous la date du 24 février 1577 : « Le roi eut avis que les huguenots « avaient fait une contre-ligue dans laquelle étaient « entrés les rois de Suède, de Danemark, les Alle- « mands et la reine d'Angleterre, ce qui refroidit « beaucoup de gens d'entrer dans ladite ligue. » (Les associations de Picardie, de Paris et autres, qui furent le commencement de la ligue.) « Et cependant faisait « ballets et tournois, où il se trouvait ordinairement « habillé en femme, ouvrant son pourpoint et décou- « vrant sa gorge, y portant un collier de perles et « trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, « ainsi que le portaient les dames de la cour. »

Le journal de Nevers cite deux bagues et un tournoi dans le mois de janvier, savoir : le 3, le 10 et le 29. Le 28 février, jour de carême-prenant, le roi alla courir les bals avec ses mignons, et finit la journée chez Alluye, son intendant des finances, avec les femmes de la reine.

La bague se courait à cheval et la lance au poing. La bague était à l'extrémité d'une longue carrière en ligne droite. C'était de sa nature un exercice militaire qui donnait l'habitude de mener un cheval, apprenait à diriger la lance et à frapper juste de sa pointe. Par

Digitized by Google

l'ordonnance de Blois, art. 294, il est prescrit « aux « gens d'armes en garnison, tant pour exciter leurs « personnes au fait des armes que pour dresser leurs « chevaux au combat, de courir la bague deux fois « la semaine et combattre à l'épée, armés des armes « portées par les ordonnances. » Pour le roi et sa cour, la bague était un amusement frivole, une occasion de déployer des grâces naturelles et d'étaler un grand luxe. Aussi Henri III, pour ne pas être soupçonné de déroger à la royale futilité, prenait-il cet amusement en habit de femme.

(Y) Un homme dont l'opinion a beaucoup de poids dans mon esprit (*), m'a conseillé de supprimer la fin de cette scène depuis ces mots : « Je crois, mon ami, « qu'un peu de parure m'irait bien aujourd'hui. » Si cette partie était d'invention, je n'hésiterais pas. Mais elle est tellement historique, que je ne puis que regretter de n'avoir pas eu l'art de préparer le lecteur à l'entendre, et de sauver la disparate, qui sans doute ne serait pas choquante si j'avais mieux peint le caractère de l'original. Loin d'avoir chargé le tableau, je l'ai fort affaibli. On lit dans l'*Hermaphrodite*, qu'aux discours des mignons et du roi se mêlaient plusieurs mots de charité et de fraternité qui faisaient horreur. Sur quoi une note nous apprend que l'Histoire de d'Aubigné a été supprimée par le parlement de Paris pour avoir donné trop de détails à ce sujet. Voyez l'édition de Maillé, 1616 ; celle de Lyon, 1626, est purgée de ces détails.

J'observe que c'est en 1577, époque des premiers états de Blois, que les mignons commencèrent effectivement à entrer en faveur. Voyez P. Mathieu, Histoire de Henri III, liv. VIII, p. 778.

ACTE IV.

SCÈNE PREMIÈRE.

MONSIEUR, LA REINE DE NAVARRE.

MONSIEUR. — Ma chère Marguerite, pendant que le roi court la bague avec ses mignons, il vient d'arriver des députés du roi de Navarre, votre mari, avec des dépêches pour lui. Ils en apportent aussi, sous son bon plaisir, pour les états.

LA REINE DE NAVARRE. — Et que demandent ces députés ?

MONSIEUR. — Ils viennent expliquer pourquoi leur maître ne se rend pas aux états.

LA REINE DE NAVARRE. — Et quelle est sa raison ?

MONSIEUR. — Que les élections ont été pratiquées, qu'un grand nombre de députés ont été choisis parmi ses ennemis, par ses ennemis.

LA REINE DE NAVARRE. — Et cela est-il vrai ?

MONSIEUR. — Indubitable.

LA REINE DE NAVARRE. — Et que demande-t-il au roi ?

MONSIEUR, *lui prenant la main avec tendresse.* — Ma chère Marguerite !...

LA REINE DE NAVARRE. — Mon cher François... qu'avez-vous ? parlez.

MONSIEUR. — Il demande sa femme.

LA REINE DE NAVARRE. — O ciel !

MONSIEUR. — Les députés sont probablement chargés d'une lettre pour vous.

LA REINE DE NAVARRE. — D'un ordre sans doute pour que j'aille le joindre... (*Vivement.*) Je n'irai pas.

MONSIEUR. — C'est bien ; mais il faut donner des raisons.

LA REINE DE NAVARRE. — Des raisons ? (*Elle regarde Monsieur d'un air piqué.*) Je n'irai pas.

MONSIEUR. — Quel prétexte prendrez-vous pour refuser ?

LA REINE DE NAVARRE. — Le prétexte que je n'y veux point aller.

MONSIEUR. — Ma chère, point d'enfantillage ; nous n'avons pas un instant à perdre pour concerter une résolution.

LA REINE DE NAVARRE. — Eh bien, ne savez-vous rien à dire ? Est-ce à moi seule à chercher le moyen de sortir de là ?

MONSIEUR. — Comment ?

LA REINE DE NAVARRE. — Vous me questionnez comme si vous ne preniez aucune part...

MONSIEUR. — Marguerite, ce n'est pas le moment de quereller... Eh bien ! si vous prétextiez votre santé pour aller aux eaux de Spa ? Et moi... si je proposais de profiter des troubles des Pays-Bas, pour aller observer sur les lieux les moyens de les enlever à l'Espagne ? Nous partirions ensemble.

LA REINE DE NAVARRE *embrasse son frère.* — A la bonne heure !

MONSIEUR. — Qui pourrait trouver étrange l'amitié du frère pour la sœur ?

LA REINE DE NAVARRE, *tendrement et riant.* — De la sœur pour le frère, et la froideur d'une femme pour son mari ?

MONSIEUR. — J'entends le retour de la course.

(*) Le général Drouot, à qui l'auteur avait communiqué son manuscrit. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Voilà de Saulves qui apporte les dépêches du roi de Navarre. Je me retire.

SCÈNE II.

LA REINE DE NAVARRE, DE SAULVES.

LA REINE DE NAVARRE. — Vous apportez au roi des dépêches du roi de Navarre?

DE SAULVES. — Non, madame, mais des députés en apportent de sa part.

LA REINE DE NAVARRE. — Il n'y en a pas pour moi?

DE SAULVES. — S'il y en a, elles sont dans le paquet adressé au roi. Voilà le roi.

LA REINE DE NAVARRE. — Je vais l'attendre dans sa chambre.

SCÈNE III.

LE ROI *habillé en femme* (*), QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC, DE SAULVES.

DE SAULVES. — Sire, voilà des dépêches arrivées, depuis deux heures, de différents gouvernements.

LE ROI. — Ouvrez-les, vous m'en rendrez compte quand j'aurai changé d'habits.

DE SAULVES. — Il y a aussi des députés du roi de Navarre pour Votre Majesté et pour les états, si elle le permet.

LE ROI. — Je les recevrai quand vous m'aurez fait le rapport des dépêches. (*M. de Saulves sort.*)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, EXCEPTÉ DE SAULVES.

LE ROI, *se regardant au miroir.* — Oh ciel! comme je suis échevelé! et ma collerette, comme elle va de travers! Est-ce qu'il y a longtemps que je suis dans cet état-là?

(*Il se rajuste.*)

QUÉLUS. — Nous n'avons pas remarqué cela, mon beau roi; nous n'avons pas quitté des yeux la pointe de votre lance. Comme elle enfilait la bague! une à chaque passe!

LE ROI. — Il faut être juste: Saint-Luc m'a suivi de bien près; et sans cette dernière bague qu'il a laissée couler de sa lance...

(*Pendant que le roi parle, on commence à le déshabiller.*)

SAINT-LUC. — Oui, j'ai été bien maladroit. Je la tenais. Aussi Votre Majesté n'a pas manqué la suivante qu'il lui fallait pour gagner.

LE ROI. — Je crois, mon cher Saint-Luc... que tu as fait là une maladresse un peu volontaire.

QUÉLUS, *gaiement.* — Bien adroite peut-être.

LE ROI. — Je le pense, à vrai dire. Il tenait bien la bague, et il a aussitôt baissé sa lance.

SAINT-LUC. — Ah! sire, je suis incapable de frauder, ayant l'honneur de courre avec Votre Majesté.

(*Il a l'air affecté du reproche du roi.*)

LE ROI. — Ne te chagrine pas, mon ami frauder pour perdre n'a jamais été un crime.

SAINT-LUC. — Mais perdre pour flatter!

LE ROI. — Quel mal quand tu aurais voulu me laisser le plaisir de gagner un joueur aussi adroit que toi?

SAINT-LUC, *humilié.* — Sire, il eût été si simple de ne pas enlever la bague!

LE ROI. — Oui, je vois bien que tu as fait une maladresse. Mais point de chagrin pour cela, je t'en prie. Tiens... l'abbaye de Luzarches est vacante, elle vaut quatre mille livres de rentes, je te la donne; je te fais abbé de bénédictins pour te consoler. C'est contre les cahiers des états, mais ils ne me sont pas encore remis, et ils ne font pas loi (*).

MAUGIRON, *à Saint-Luc, en lui prenant la main.* — Oh! le grand maladroit!

QUÉLUS. — Maladroit! maladroit! (*Il l'embrasse.*)

SAINT-LUC, *au roi.* — Mon trop bon et trop aimable maître!... La tête me tourne... qu'ai-je dit?... qu'ai-je fait?... N'allez-vous pas me croire un habile et avide courtisan (**)?

(*Le roi défait ses boucles d'oreilles devant son miroir.*)

(*) La cour était tout entière montée sur un ton efféminé, à l'exemple du roi. La fraise godronnée, la toque d'étoffe, étaient à l'usage de tous les jeunes courtisans. Henri de Guise les portait comme les autres. Il est absurde de le faire aller à la cour en cuirasse. « L'avant-veille de la Saint-Barthélemy, il entra en lice pour courir la bague avec le roi. Il était vêtu en amazone comme le roi. » (*Mém. de l'estat de la France.*)

(*) Journal de Nevers, 5 février 1577. « Hier, Saint-Luc eut l'abbaye de Luzarches en Périgord, de 4,000 liv. de rentes, et ce, contre les ordonnances des états. »

(**) Voyez la note *Z*, à la suite du quatrième acte.

Digitized by Google

QUÉLUS. — Cette parure ajoute à la douceur de votre visage.

LE ROI. — Je pensais, au moment même, que ces bagues d'oreilles te siéraient très-bien ; les perles avec les cheveux blonds sont d'un accord charmant (*).

(*Il s'assied; Quélus se met à genoux devant le roi, qui lui attache ses boucles aux oreilles.*)

Mon ami, je veux que tu les gardes jusqu'à ce que je les détache. Entends-tu ?

QUÉLUS. — J'entends, sire, et je sens encore mieux la grâce que me fait mon bon maître.

LE ROI. — Regarde-toi, mon ami ; n'es-tu pas à ton gré ? Quelle femme ne serait flattée d'être aussi jolie que cela ?

QUÉLUS. — Quelle femme ne s'enivrerait d'un regard du prince que j'adore (**) ?...

LE ROI. — Ferme cet écrin.

QUÉLUS. — Mon roi me permet-il de passer quelques anneaux et quelques bagues dans ses doigts ? (*Il passe plusieurs bagues et anneaux à la main gauche du roi.*) Que ce diamant rose sied bien sur cette main si blanche en dehors, et plus rose en dedans que ce brillant même ! Quels doigts parfaits ! Comme cette main s'arrondit, comme elle se déploie ! Comme ces jolis doigts se séparent et se rapprochent ! Que d'expression dans ses mouvements ! Quel accord avec le plus doux visage et la voix du plus doux accent !

LE ROI, *à un officier de la chambre.* — Faites rentrer M. de Saulves.

(*Les favoris s'éloignent, excepté Maugiron et Saint-Mégrin.*)

SCÈNE V.

LE ROI, DE SAULVES, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI, *à de Saulves.* — Voyons l'extrait des dépêches.

DE SAULVES, *lit.* — « Les huguenots viennent « de déclarer une contre-ligue, composée du « roi de Navarre, du prince de Condé, du ma- « réchal de Damville. Le prince de Condé en est « lieutenant général, sous la direction du roi « de Navarre. Dans cette ligue sont entrés les « rois de Suède et de Danemark, les Alle- « mands et la reine d'Angleterre. Cette nou- « velle refroidit beaucoup les gens qui étaient « disposés à entrer dans les associations. »

LE ROI. — Qui m'écrit cela ?

DE SAULVES. — La lettre est signée *Barville.*

LE ROI. — Il ne me vient de là que de mauvaises nouvelles. Continuez.

DE SAULVES. — J'ai la douleur d'apprendre à Votre Majesté la prise de Loudun.

LE ROI. — Bicoque ! Une autre.

DE SAULVES. — Il m'est pénible d'apprendre à Votre Majesté...

LE ROI, *avec impatience.* — Faites-moi grâce des préambules. N'avez-vous pas pris note de toutes ces lettres en abrégé ?

DE SAULVES. — Si Votre Majesté veut entendre l'état général des invasions faites par les huguenots depuis le mois de décembre jusqu'à ce jour 28 février, je l'ai en mains.

LE ROI. — Lisez, que je voie où j'en suis.

DE SAULVES. — « 30 décembre. Plusieurs « villes prises en Poitou.

« Marmande, près de Bordeaux.

« 18 janvier. La Réole, près de Limoges.

« 19 idem. Cap en Dauphiné.

« 28 idem. Conques en Bretagne.

« 26 février. Loudun.

« Id. La Charité. »

LE ROI, *interrompant.* — C'est assez.

DE SAULVES. — Ils ont, de plus, leurs places de sûreté : la Rochelle et Montauban.

LE ROI, *avec impatience.* — Je sais cela.

DE SAULVES. — En un mot, ils ont presque toutes les villes et places du Poitou, de la Saintonge, de la Gascogne, du Dauphiné et du Languedoc.

LE ROI, *avec humeur.* — C'est assez, m'entendez-vous ? (*Un moment de silence et de réflexion*)... Ces huguenots (*ton de mépris*), ça ne dort ni jour, ni nuit. Le Béarnais, avec son petit royaume, n'a rien à perdre à la guerre, rien à gagner à la paix ; ça n'a ni affaires ni plaisirs : il lui faut une petite armée en campagne pour faire du bruit avec ses tambours... Élevé comme un miquelet ! ça ignore ce que c'est que de vivre, n'a pas la plus légère idée de ce que c'est que de régner. Cela couche sur la dure ; cela dort à cheval, et fait l'insolent !

SAINT-MÉGRIN. — Il est certain qu'il n'y a pas là l'étoffe d'un roi. Qu'est-ce qui le distingue

(*) Voyez la note *AA*, à la suite du quatrième acte.
(**) Voyez la note *BB*, à la suite du quatrième acte.

Digitized by Google

d'un homme du peuple, d'un bourgeois, d'un manant, d'un vilain, d'un maheutre?

QUÉLUS. — Montrez-vous : tout cela tombera en poussière.

SAINT-MÉGRIN. — Quand vous aurez déployé votre bannière, que deviendra cet essaim de Gascons devant la noblesse de France?

LE ROI. — Patience, patience, messieurs de la Vascogne (*il contrefait leur accent*), patience : j'ai aussi mes gens d'armes, vous allez voir cela, et mes troupes à pied, et mon artillerie ! Il est comique le Béarnais ! (*Il rit, ainsi que les mignons, à gorge déployée.*) Il est vraiment comique avec ses conquêtes !

Le maréchal de Cossé est-il là?

UN OFFICIER DE SERVICE. — Oui, sire.

(*Il sort pour appeler Cossé.*)

DE SAULVES. — Les députés du roi de Navarre attendent toujours.

LE ROI. — Qu'ils attendent. Je sais d'avance ce qu'ils ont à me dire. Leur maître, tout en faisant ses grandes conquêtes, tremble de mes formidables préparatifs de guerre. (*A part.*) Ma lettre l'aura bientôt modéré.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, LE MARÉCHAL DE COSSÉ.

LE ROI. — La formation de l'armée est achevée sans doute?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Votre Majesté en a commandé trois : de laquelle veut-elle parler?

LE ROI. — De toutes les trois.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Les troupes de Votre Majesté consistent en ce moment dans les gens d'armes ordinaires de votre état militaire, et les Suisses. Cela ne fait ni trois armées, ni deux, ni une.

LE ROI. — N'a-t-il pas été convenu qu'il y en aurait trois?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Oui, sire; mais les moyens d'exécution sont en grande partie restés indécis. Plusieurs de ceux qu'on regardait comme certains ont manqué.

LE ROI. — Comment donc?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Je prie Votre Majesté de permettre que je lui rappelle ce qui a été dit et fait pour l'armée.

LE ROI. — Parlez.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — D'abord Votre Majesté a nommé, dans le mois de décembre, un ministre des affaires militaires. C'est un magistrat fort instruit des affaires civiles : M. de Cheverni. Il devait faire dans le jour la revue de l'artillerie et en régler l'accoutrement. M. de Villauclerc (secrétaire d'État) n'a pas voulu s'y trouver avec M. de Cheverni, et l'artillerie manque de chevaux. On avait proposé de convoquer l'arrière-ban, pour mettre sur pied des hommes d'armes : le 5 janvier, M. de Cheverni détourna de ce parti, disant qu'il valait mieux demander de l'argent que du service aux gens de l'arrière-ban. Le 1er février, les députés de l'Église offrirent quatre mille hommes de pied et mille chevaux ou hommes d'armes; mais ils eurent la fantaisie de se réserver la nomination des capitaines qui commanderaient les hommes d'armes, et de ne confier qu'à eux l'argent nécessaire pour la solde. Votre Majesté n'agréa point une proposition si bizarre.

LE ROI. — Avais-je tort, monsieur de Cossé? Ils voulaient me donner, pour commander les compagnies, M. de Guise et l'archevêque de Reims. Un archevêque pour commander des gens d'armes !

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Le 7 février, je proposai au conseil une milice de noblesse, à peu près comme elle existe dans le Dauphiné. Ma proposition fut écartée, parce que M. de Nevers comptait sur l'affluence volontaire de la noblesse, comme elle avait eu lieu pour les croisades du temps de saint Louis.

Cependant j'avais fait avancer de l'artillerie de Paris à Montargis à l'effet de la porter de là sur Gien, point important à garder pour la sûreté de votre personne et des états généraux, et qui n'est qu'à deux journées de Blois : à Montargis, il ne se trouva que cent chevaux, et l'on n'avait point d'argent pour acheter les trois cents autres.

LE ROI, *avec humeur*. — Eh bien, depuis ce temps-là, qu'a-t-on fait?

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Ce temps-là, sire, c'était hier, ou plutôt cette nuit.

LE ROI. — Mais encore, depuis hier on a dû faire quelque chose.

LE MARÉCHAL DE COSSÉ. — Tout dépend des états : on attend d'eux des hommes et de l'argent; ou assez d'argent pour avoir des hommes.

LE ROI. — Il est vrai, il est vrai. Le temps

Digitized by Google

perdu peut se regagner : avec de l'argent on va vite en besogne, et nous allons n'en pas manquer... Qu'on fasse entrer les députés du roi de Navarre... (*Se reprenant.*) Non, non; qu'on leur dise, au contraire, de remettre leurs dépêches. Eux, je les verrai plus tard. (*Un officier sort.*) Il est bon que je sache de quoi il s'agit avant de leur parler.

SCÈNE VII.

LE ROI, UN DÉPUTÉ DU ROI DE NAVARRE, LE MARÉCHAL DE COSSÉ, UN OFFICIER DE LA CHAMBRE, LES FAVORIS *dans le fond.*

L'OFFICIER DE LA CHAMBRE. — Sire, un des députés demande la permission de remettre en personne, aux mains de Votre Majesté, la dépêche du roi de Navarre, qui est adressée à elle-même.

LE ROI. — Qu'il entre.

(*Le député remet sa dépêche au roi sans parler.*)

LE ROI. — Je recevrai dans un autre moment votre députation. (*Il ouvre le paquet, et y trouve une dépêche avec cette suscription :*) Pour la reine de Navarre, sous le bon plaisir du roi. Qu'on appelle la reine de Navarre.

(*Il lit la dépêche qui est pour lui.*)

SCÈNE VIII.

LE ROI, LA REINE DE NAVARRE, LES FAVORIS *dans le fond.*

LE ROI. — Voilà une lettre de votre mari. Voyez ce qu'il vous écrit.

(*La reine de Navarre lit sa lettre.*)

Il vous demande pour la seconde fois... Il ne veut pas venir aux états... (*A part.*) Ma lettre pourra le faire changer de résolution.

LA REINE DE NAVARRE. — Votre Majesté, j'ose l'espérer, daignera considérer ma situation. Quitter votre personne, la reine mère, Monsieur mon frère, pour aller dans un camp ennemi !

LE ROI. — Mais vous êtes dans le camp ennemi relativement à votre mari ! Dans lequel des deux camps ennemis est votre place ?

LA REINE DE NAVARRE. — Elle n'est ni dans l'un ni dans l'autre : je serai suspecte à celui des deux où je resterai, et odieuse à celui dont je serai éloignée. Un voyage à Spa me semblerait plus convenable. J'irais avec la princesse de la Roche-Guyon, qui a besoin des eaux de Spa. Je pourrais vous y être utile, en observant ce qui s'y passe. La haine pour l'Espagne y est fort exaltée. Monsieur pourrait trouver là des chances favorables, et je pourrais les lui ménager ou l'y seconder... s'il venait lui-même.

LE ROI. — Je ne rejette point cette idée. Nous en reparlerons. Mais, en ce moment, il se pourrait que j'eusse besoin de vous auprès de votre mari... Gardez-moi le secret sur cette confidence; demain je pourrai vous en dire davantage. Je compte que vous vous prêterez à ce qu'exigera le bien de mes affaires.

(*La reine de Navarre se retire.*)

SCÈNE IX.

LE ROI, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN, SAINT-LUC.

LE ROI *se promène en réfléchissant, et se dit à lui-même :*

Il faut pourtant que je me prépare à la séance royale. Morvilliers ne me laissera pas arriver à mon fauteuil, sans m'avoir suggéré quelques phrases.

QUÉLUS, *avec inquiétude.* — Ah ! sire, Votre Majesté se tue.

SAINT-LUC. — Sa Majesté est absorbée.

SAINT-MÉGRIN. — Ce n'est pas vivre que d'exister ainsi.

MAUGIRON. — Du moins ce n'est pas régner, c'est travailler.

QUÉLUS. — Ce n'est pas être sur le trône, c'est prêter ses épaules pour le supporter.

LE ROI *sort brusquement de ses réflexions, marche vite, se frotte les mains.* — Mes amis, mes affaires vont bien ;... elles vont très-bien,... presque trop bien.

LES FAVORIS, *étonnés.* — Se peut-il ? comment ? Eh bien ! ô ciel !

LE ROI. — Ce que je dis vous étonne ! Enfants que vous êtes !

QUÉLUS. — Mais, sire, ces invasions des huguenots !

MAUGIRON. — Il devrait nous être facile de partager l'assurance d'un maître si supérieur à nous en toutes choses : cependant nous ne pouvons nous défendre d'un peu d'inquiétude... Le roi de Navarre, le prince de Condé, le maré-

Digitized by Google

chal de Damville, occupent vos places fortes, et vos préparatifs de guerre sont à peine ordonnés.

LE ROI, *avec humeur*. — Avez-vous déjà oublié ce que je vous ai dit?... et ma lettre au roi de Navarre? Il serait aux portes de Blois avec ses troupes, que je n'en serais point inquiet. Je lui dirais : Que voulez-vous? faire des conquêtes sur la France, sur votre patrimoine, sur vous-même? Je lui montrerais le mémoire de David, et il me tendrait les bras. Mais, mettant tout cela à part, comment ne voyez-vous pas à quel point la précipitation du roi de Navarre sert en ce moment à l'accomplissement de mes desseins? Ne met-elle pas les états dans l'impossibilité de me refuser des subsides? ne les oblige-t-elle pas à les hâter? ne les amène-t-elle pas à les voter largement? Ils auraient pu lésiner pour une agression de ma part; ne sont-ils pas forcés de me mettre au large pour la défense?

QUÉLUS. — C'est évident! c'est évident!

SAINT-MÉGRIN. — L'affection s'alarme si aisément!

MAUGIRON. — Je ne suis pas maître de moi, quand je vois le roi dans une position douteuse.

QUÉLUS. — Mon roi n'a pas oublié ce que son impertinent prédicateur a osé dire aujourd'hui en chaire, en sa présence?

LE ROI. — Je n'ai guère écouté ses grandes phrases.

QUÉLUS. — Il a osé dire que c'est très-mal fait d'aller au spectacle; que Dieu nous châtiera, parce que nous ne nous amendons aucunement à ses prédications. Et pourquoi a-t-il dit cela? Parce qu'il savait que les Gelosi ont annoncé pour ce soir une pastorale nouvelle, qui pourrait vous délasser de tant de fatigues (*).

LE ROI. — Mes amis, puisque le spectacle est défendu, il ne faut pas...

SAINT-MÉGRIN, *étonné*. — Il ne faut pas y aller?

(*) Nevers, 28 février 1577. « Le soir, fut jouée une pastorale par les comédiens, ores que le matin le prédicateur eût dit, en la présence du roi, que c'était très-mal fait d'y aller, et que Dieu nous menaçait de châtiment, parce qu'il voyait que, malgré tant de prédications, nous ne nous amendions aucunement. »

LE ROI. — Il ne faut pas y manquer. Allez voir la pastorale.

SAINT-MÉGRIN. — Et vous, sire?

LE ROI. — J'attends Morvilliers; n'est-il pas nécessaire que j'aille parler de mes finances à ces gens des états? Allez, allez.

LES FAVORIS, *en s'en allant*. — Au diable les états!... toutefois quand ils auront octroyé de l'argent.

NOTES DU QUATRIÈME ACTE.

(*Z*) Il faut distinguer Saint-Luc des trois autres mignons du même temps. D'Aubigné, dans la Confession de Sancy, chap. VII, dit : « Rochefort eut tort de faire l'anagramme de Saint-Luc, *Cats in c*. Ce pauvre garçon avait en horreur cette vilenie, et fut forcé la première fois, le roi lui faisant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand prieur et Carmille lui passèrent le couvercle sur les reins; et cela s'appelait prendre le lièvre au collet. » — « Ce fut lui et Joyeuse, dit le Duchat dans les remarques sur le 7e chap. de Sancy, qui, pour donner lieu à ce prince de renoncer à ses débauches, auxquelles ils ne contribuaient qu'à regret, entreprirent de percer un cabinet, et de faire couler par la ruelle du lit, entre la couverture et les rideaux, une sarbacane d'airain, par le moyen de laquelle ils voulaient contrefaire un ange, et faire couler en l'oreille du roi des menaces du ciel et quelques terreurs contre son péché. Ils y réussirent un peu mieux qu'ils ne voulaient; car ce prince devint tout à coup si peureux, qu'au moindre coup de tonnerre il se cachait sous les lits et jusque sous les basses voûtes du Louvre. Joyeuse découvrit au roi sa fourberie et celle de Saint-Luc, en sorte que ce fut à ce dernier à se sauver. En effet, il gagna Brouage, où il était gouverneur, et s'y maintint depuis pour la Ligue, jusqu'à ce que, le roi étant mort, il reconnut incontinent son successeur. » — L'ancienne et bonne édition de M. de Thou s'accorde pour cette histoire avec d'Aubigné, hors en deux points : l'un que, suivant M. de Thou, ce fut Jeanne Cossé-Brissac, femme de Saint-Luc, qui donna ce conseil à son mari; et l'autre, que celui qui découvrit la tromperie de Saint-Luc fut le mignon d'O. Mais cet endroit est retranché de l'édition de Genève, t. III, liv. LXXIV, p. 526, D, ligne 8, où il devait suivre les mots *male ominari*. Saint-Luc fut fait maréchal de France et grand maître de l'artillerie par Henri le Grand, et tué au siége d'Amiens. Cela répond à l'historiographe des guerres de religion (t. III, liv. IX, p. 168), qui regarde l'anecdote de la sarbacane comme un conte, parce qu'elle roulait, dit-il, depuis trois cents ans dans les fabliaux français et dans les nouvelles espagnoles et italiennes. Il présume que M. Anquetil, dans l'ouvrage de qui il l'a

Digitized by Google

trouvée, l'a racontée sur la foi du conteur Varillas. D'Aubigné et de Thou sont deux autorités graves, et le Duchat qui les cite est un critique fort justement estimé. Les vieilles ruses en tout genre sont les plus répétées. Au reste, il me suffit que des faits incontestables déposent en faveur de Saint-Luc : après avoir été du nombre des mignons de Henri III, il fut en disgrâce; et quand Henri IV monta sur le trône, Saint-Luc revint à la cour, y fut honoré de l'amitié du roi, élevé à la dignité de maréchal de France et de grand maître de l'artillerie. Quoi qu'il en soit de la sarbacane, Saint-Luc ne doit pas être confondu avec Quélus et Maugiron.

(*AA*) Quélus et Maugiron étaient blonds. L'Estoile, 27 avril 1578, époque du combat des mignons contre les officiers du duc de Guise, combat où les premiers succombèrent, s'exprime ainsi : « Le roi portait une « merveilleuse amitié à Quélus et à Maugiron. Il fit « couper et garder leur blonde chevelure. Il ôta à « Quélus les pendants de ses oreilles, que lui-même « auparavant lui avait attachés de sa propre main. »

ACTE V.

SCÈNE PREMIÈRE.

BODIN, DE NICOLAI.

DE NICOLAÏ. — Vous avez froidement accueilli cette fois la harangue royale, messieurs des états !

BODIN. — Vous nous aviez glacés par la vôtre, monsieur le président.

DE NICOLAÏ. — Je vous ai cependant présenté des états bien nets, bien vrais et bien concluants. Le calcul est infaillible, et c'est ce qui désole les raisonneurs abstraits...

BODIN. — Le calcul est infaillible, oui; mais qui garantit les données ?

DE NICOLAÏ. — Je dois vous dire, monsieur, que le roi vient d'être instruit par moi de la réponse que les états se proposent de lui faire. C'est pour s'en entretenir avec vous, qu'il vous a fait inviter à venir lui parler.

BODIN. — Je suis prêt à répondre à Sa Majesté, et à faire pour son service tout ce qui sera compatible avec mon mandat.

DE NICOLAÏ. — Votre mandat ! Mais le roi paraît; je me retire.

SCÈNE II.

LE ROI, BODIN.

LE ROI. — Vous ne m'êtes pas favorable relativement aux finances; mais je vous tiens pour homme de bien, et j'ai mauvaise opinion de ceux qui me rapportent vos discours et sûrement n'adoucissent pas vos paroles (*). Dites-moi franchement par quels motifs vous vous opposez à la guerre.

BODIN. — Sire, parce que la France ne la veut pas.

LE ROI. — Les états n'ont-ils pas voté la rupture de l'acte de pacification ?

BODIN. — Les voix ont été comptées par gouvernements; si elles l'eussent été par têtes, la majorité aurait été opposée à la rupture de la paix, puisque, quand on a délibéré sur les subsides nécessaires pour faire la guerre, on a voté par tête, et qu'alors la majorité s'est déclarée contre.

LE ROI. — Que m'a donc dit Versoris dans sa harangue ?

BODIN. — Il est contrevenu à son mandat, qui était d'inviter Votre Majesté à travailler à la réunion des calvinistes par douces et saintes voies, et sans guerre.

LE ROI. — Aujourd'hui il ne s'agit plus pour moi de faire ou de ne pas faire la guerre. On me la fait; il faut me défendre.

BODIN. — Les états regardent les hostilités du roi de Navarre comme purement défensives. Ce sont les menaces parties de ce côté-ci qui l'ont déterminé à reprendre les armes. Il veut la liberté de conscience que l'édit de pacification lui assurait : c'est vous, sire, qui contrevenez à l'édit de pacification; c'est vous qui déclarez la guerre. Rentrez dans l'esprit de la pacification, et vous aurez la paix.

LE ROI. — Vous croyez donc au roi de Navarre une conscience bien religieuse ?

BODIN. — Il suffit qu'il veuille l'avoir libre.

LE ROI. — Croyez-moi, il ne tient guère à ses calvinistes.

BODIN. — Un brave se bat pour une épingle, si on la lui dispute.

LE ROI. — Soit; mais n'est-il pas vrai que vous ne le croyez pas bien ardent calviniste ?

(*) Voyez la note *BB*, à la suite du cinquième acte.

Digitized by Google

BODIN. — Si Votre Majesté m'ordonne de lui répondre sans aucun déguisement...

LE ROI. — Parlez.

BODIN. — Je lui crois la même ferveur pour le calvinisme qu'a Votre Majesté pour le culte catholique.

LE ROI, *souriant*. — Vous voulez dire la même indifférence. Je vous entends, monsieur le philosophe... Eh bien, pourquoi le roi de Navarre ne se fait-il pas catholique ?

BODIN. — Parce que le roi de Navarre et ses adhérents le prince de Condé, le maréchal de Damville, M. de Turenne, ont des ennemis dans votre cour et se souviennent de la Saint-Barthélemy; parce qu'ils ont, comme chefs des protestants, une clientelle pour les défendre, des places de sûreté pour les préserver, des alliés pour les secourir au besoin.

LE ROI. — Vous croyez donc que nos dissensions sont purement politiques, sous des apparences d'intérêts religieux ?

BODIN. — Je le crois : je crois même, comme vérité historique, qu'il n'y a jamais eu de guerres de religion, et, comme vérité morale, que les différences de culte et d'opinion ne sont point un principe de guerre civile.

LE ROI. — Tout cela est fort bien ; mais enfin le roi de Navarre me fait la guerre. Irai-je humblement lui demander la paix, en roi vaincu, qui implore un prince victorieux ?

BODIN. — Tel est le caractère du roi de Navarre, qu'il lui suffira peut-être d'être assuré que vous ne la refuserez pas, pour vous l'offrir.

LE ROI. — Vous disiez tout à l'heure qu'il a des ennemis autres que moi : rien n'est plus vrai. Ses ennemis sont aussi les miens; je suis armé contre eux plus que contre lui : ils sont plus dangereux pour moi que je ne veux l'être pour lui.

BODIN. — Un intérêt personnel se joindra donc à la générosité naturelle, pour déterminer le roi de Navarre à accepter la paix. Au reste, sire, les états ne sont pas autorisés par leurs cahiers à voter des subsides, ni pour la paix, ni pour la guerre.

LE ROI. — Que sont-ils donc venus faire à Blois ?

BODIN. — Ce que vos lettres de convocation indiquaient : de bonnes lois, et réformer les abus.

LE ROI. — Mes ministres auraient bien fait de bonnes lois sans eux.

BODIN. — Les états peuvent aussi en concevoir de bonnes sans les ministres.

LE ROI. — De bonnes lois sur l'impôt seraient bien nécessaires, et corrigeraient bien des abus. Par exemple, je propose un impôt sur les feux, un impôt unique qui remplacerait tous les autres, dont la perception serait économique et douce, et qui délivrerait la France des rigueurs, de la complication et des frais de la taille, du taillon, des gabelles et des aides.

BODIN. — Nous n'avons pas le pouvoir d'abolir les impôts qui existent, ni d'en créer qui n'existent pas. D'ailleurs...

LE ROI. — Achevez.

BODIN. — Quand la taille a été établie, l'abolition des aides et de la gabelle devait s'ensuivre, et on les a cumulées; aujourd'hui les quatre impôts se lèvent ensemble. Enfin, ne voulant point la guerre défensive ni offensive, nous n'avons pas à en voter la dépense.

LE ROI. — Si vos députés n'ont à m'apporter que des refus, je les dispense de venir... Mais qu'ils remettent mes demandes en délibération avant de me faire une réponse (*). Pensez sérieusement, je vous prie, aux conséquences qu'aurait leur mauvaise volonté. Leurs commettants ne sont pas indifférents, comme vous le supposez, aux intérêts de la religion. Leurs cahiers ne s'opposent point à l'octroi d'un subside, au moins d'un extraordinaire. La plupart demandent la réunion en un seul culte; c'est comme s'ils consentaient au moyen de l'opérer, et par conséquent à un subside. Qu'ils y réfléchissent encore... Je les recevrai après une nouvelle délibération.

(*Bodin se retire.*)

SCÈNE III.

LE ROI, UN OFFICIER DE SERVICE.

LE ROI, *à l'officier de service*. — Qu'on ap-

(*) Nevers, 2 février 1577. « Le roi dit aux députés qu'il ne pense pas que ceux qui les ont députés aient si mauvaise volonté comme eux disent : et qu'ils se rassemblent derechef pour qu'ils songent à leurs opinions particulières ; et qu'ils devraient s'affectionner, puisque c'est pour la religion et pour leur bien. »

Digitized by Google

pelle MM. de Bellièvre et Cheverni. (*A part.*) Il serait bon que je visse aussi les trois cardinaux. (*A un autre officier de service.*) Qu'on appelle messieurs les cardinaux d'Este, de Bourbon et de Guise. Voici fort à propos ma mère et le duc de Nevers.

SCÈNE IV.

LE ROI, LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS.

LE ROI. — Eh bien, madame, les moyens de finance viendront-ils au secours de l'armée?

LA REINE MÈRE. — Il serait bien nécessaire, car il est temps que l'armée vienne au secours de la religion catholique. Les huguenots gagnent bien du terrain. Il se répand que leurs armées sont près de se joindre, et se dirigent sur Blois.

LE ROI. — L'argent remédierait bien vite au mal. Mais où en sommes-nous pour l'argent?

LA REINE MÈRE. — Je n'en sais rien... si ce n'est que les états sont mal disposés et que nous n'avons pas un liard pour faire la guerre (*), pas un seul liard; et que vous n'avez presque pas de quoi vivre (**). (*Elle se tourne vers M. de Nevers en riant bien fort.*) Mon cousin, nous nous serons mis bien avant dans tout cela: Dieu sait comment nous en sortirons (***).

SCÈNE V.

LES MÊMES, DE BELLIÈVRE, DE CHEVERNI.

LE ROI. — Messieurs, la reine, ma mère, m'apprend de belles choses! Les huguenots s'avancent à grandes journées, sans obstacle, triomphants. Ils sont tout à l'heure maîtres de la France. Les états refusent des hommes et de l'argent, ou du moins il faut s'y attendre. N'avez-vous aucun expédient qui supplée à leur bonne volonté?

DE BELLIÈVRE. — Votre Majesté se rappellera peut-être ceux qui lui ont été proposés.

LE ROI. — Voyons.

DE BELLIÈVRE. — Le premier est celui dont le tiers état arrêta de donner avis à Votre Majesté...

LE ROI. — Je ne me rappelle pas.

DE BELLIÈVRE. — De lever un emprunt sur les financiers, receveurs généraux et particuliers, fermiers de son domaine, des aides et gabelles, des douanes, des parties casuelles et autres semblables.

LE ROI. — La belle idée! Me brouiller avec les seules personnes sur qui je puisse compter dans un pressant besoin (*)! Les amis sont trop rares pour maltraiter ceux qu'on a.

DE BELLIÈVRE. — Le 13 janvier, M. l'évêque d'Embrun a proposé que chacun donnât au roi une journée de sa dépense.

LE ROI. — Eh bien! cela était fort simple.

DE BELLIÈVRE. — On a demandé à M. d'Embrun s'il savait ce qu'il dépensait par jour, s'il dépensait un jour autant que l'autre? Il a répondu que non, et il est convenu qu'il en serait de même de tous les contribuables.

LE ROI. — A d'autres!

DE BELLIÈVRE. — M. le cardinal d'Este a proposé de mettre la main sur les fonds destinés à payer les assignations données sur la caisse du clergé.

LE ROI. — Eh bien?

DE BELLIÈVRE. — On lui a demandé s'il savait dans quelles mains étaient ces assignations; il a répondu qu'il n'y en avait point dans les siennes. La proposition est restée là.

LE ROI. — Autre chose.

DE BELLIÈVRE. — M. le cardinal de Guise a proposé de prendre l'argent des pensions.

LE ROI, *vivement.* — Ceci est une méchanceté. Je m'y oppose... au moins en ce qui regarde les pensions données à mes amis... Passe

(*) Nevers, 27 février 1577, rapporte que la reine mère dit ces propres paroles à M. de Bauzille, qui était probablement un des députés de la noblesse.

(**) Nevers, 28 février 1577. La reine dit ces propres paroles au roi, le 28 février 1577.

(***) Nevers, 24 février 1577, rapporte ces paroles de la reine et son éclat de rire: « La reine dit au roi, parlant sur les préparatifs de la guerre et faute d'argent, regardant à moi et *riant bien fort:* Nous nous y serons mis bien *avant.* Comme, de fait, elle-même y avait aidé. »

(*) Bodin, 24 janvier 1576. « Il a été résolu dans le tiers état de donner avis au roi lever un emprunt de telle somme qui serait avisée par les états sur ses *financiers, receveurs généraux et particuliers, fermiers de son domaine, aides et gabelles, douanes, parties casuelles et autres semblables.* »

Digitized by Google

pour celles qui ne sont fondées que sur des services... N'y a-t-il que cela?

DE BELLIÈVRE. — La reine, mère de Votre Majesté, a proposé la confiscation des biens des rebelles, si dans six mois ils ne se faisaient catholiques.

LE ROI. — Dans six mois! L'idée de confiscation est bonne; mais donner six mois de répit! L'expédient ne produirait rien avant six mois! C'est se moquer. D'ailleurs, une semblable faveur me rendrait justement suspect aux catholiques (*). Mais, je le répète, l'idée est bonne; j'y reviendrai.

DE BELLIÈVRE. — Votre Majesté y est déjà revenue. Elle a envoyé un maître des requêtes en Normandie, pour faire quelques ventes de biens d'hérétiques. Personne n'a voulu en acheter (**).

LE ROI. — Est-ce tout?

DE BELLIÈVRE. — On a proposé de se servir, sans forme de procès, des biens des huguenots, meubles et immeubles.

LE ROI. — Qu'est-ce qui en empêche?

DE BELLIÈVRE. — Sire, M. de Cossé s'y est opposé. « Si on fait cela, a-t-il dit, nous « nous retirons chez nous, à garder nos « moyens (***). »

LE ROI. — C'est un vilain trait; mais il faut lui passer quelque chose : il m'est nécessaire, et il le sait bien!

DE BELLIÈVRE. — M. de Nevers a proposé d'établir un tronc dans chaque église du royaume pour y recevoir les contributions de la noblesse (****). (*La reine mère sourit.*)

LE ROI, *vivement à Bellièvre.* — M. de Nevers ne s'est pas borné à provoquer le dévouement des autres; il s'est obligé à fournir cent mille écus, à prendre sur la vente d'un de ses domaines (*****).

DE BELLIÈVRE. — Sire, je prie Votre Majesté de remarquer que je ne parle ici que des expédients proposés. L'offre de M. de Nevers est en première ligne dans l'état des ressources réalisées.

LE ROI. — Très-bien! Continuez.

DE BELLIÈVRE. — Le 2 février, une requête présentée à votre conseil a demandé la confiscation du quart des biens appartenant aux étrangers, sur ce motif que les guerres qu'ils ont faites ont été la cause du taillon.

LE ROI. — Eh bien?

DE BELLIÈVRE. — Le tiers état, à qui pareille enquête fut présentée, la fit lacérer comme infâme (*).

LE ROI. — Autre chose.

DE BELLIÈVRE. — Le 7 février, la reine mère a proposé un emprunt de deux millions d'or près du roi de Fez (**).

LE ROI. — Eh bien! (*En riant*) ma mère a des amis partout!

LA REINE MÈRE. — Les partisans qui s'offraient à négocier cet emprunt se sont retirés, en apprenant qu'aux états on parlait de poursuivre les traitants.

LE ROI. — Cela ne m'étonne pas. Poursuivre les traitants, c'est tirer sur notre colombier.

DE BELLIÈVRE. — On a proposé de retrancher le payement des officiers généraux de l'armée (***).

LE ROI. — Mettez cela dans les ressources assurées, car j'approuve cet expédient.

LA REINE MÈRE, *avec ironie.* — Mettez aussi le refroidissement des officiers généraux dans les chances de revers les plus probables.

LE ROI. — Ce ne sont pas mes amis; ce sont des serviteurs ambitieux d'honneurs et de pouvoir. Or, je ne leur ôte pas ces avantages. Est-ce tout?

DE BELLIÈVRE. — C'est tout ce que je me rappelle.

LE ROI. — Vous ne me parlez pas des contributions volontaires, offertes par les associations, à Paris et dans les provinces?

DE BELLIÈVRE. — Votre Majesté se rappellera qu'au conseil, monsieur le chancelier a

(*) Nevers, 26 février 1577.

(**) Nevers, 27 février 1577.

(***) Nevers, 26 février 1577. Littéral.

(****) Nevers, 23 janvier 1577. «Convenu dans mon cabinet, avec Longnac et Magnac, de faire que la noblesse contribue à la guerre des hérétiques, et faire un tronc aux églises. »

(*****) Voyez la note *CC*, à la suite du cinquième acte.

(*) Nevers, 5 février 1577. « Les états déchirent la requête pour la confiscation du quart des étrangers.»

(**) Nevers, 5 février 1577.

(***) Nevers, 11 février 1577. «Conseil avec la reine et les cardinaux pour retrancher les payements des officiers généraux du roi, pour son service au fait de la guerre. »

Digitized by Google

ouvert l'avis de mettre la main sur les deniers rassemblés dans les caisses de plusieurs associations...

LE ROI. — Eh bien?

DE BELLIÈVRE. — Le bruit en a couru; et ce bruit a fait cesser et les associations et les contributions (*).

LE ROI, *avec amertume.* — Ainsi les ressources qui se sont offertes au zèle, aux lumières, aux talents, à l'expérience de mes féaux et sages conseillers, se réduisent à...?

DE BELLIÈVRE. — A zéro, sire; ils le disent avec une véritable douleur.

LA REINE MÈRE. — Ne penseriez-vous pas, mon fils, qu'il serait bon d'avoir sur ce sujet un entretien sérieux avec les trois cardinaux? Il y aurait de grandes ressources dans le clergé, s'ils voulaient vous y servir.

LE ROI. — Je les ai fait appeler. Qu'on les fasse entrer.

LA REINE MÈRE. — Il faut que monsieur de Nevers entre en matière avec eux. Frais émoulu de la cour de Rome, il a un grand crédit sur ces messieurs.

SCÈNE VI.

LES MÊMES, LES CARDINAUX DE BOURBON, D'ESTE ET DE GUISE.

(*Les personnages s'asseyent en conseil.*)

LE ROI. — Messieurs, nous parlions de l'insuffisance de mes moyens en argent et en hommes pour faire la guerre aux hérétiques. Vous ne serez pas de trop à cet entretien. Monsieur de Nevers, dites-nous votre avis.

LE DUC DE NEVERS. — On peut secouer tous les embarras de détails, enjamber sur toutes les petites difficultés de finances et autres, si l'on veut exciter la noblesse, comme on le fit au temps de saint Louis. Elle s'enlèverait comme d'elle-même; elle irait droit à l'ennemi d'un commun élan, comme firent nos pères quand ils se croisèrent pour la terre sainte. (*Avec feu.*) C'est la même cause qu'il s'agit de soutenir : c'est Dieu (*avec véhémence*), c'est Dieu qu'il s'agit de faire triompher de ses ennemis. Le roi saint Louis, après avoir perdu une bataille dans la terre sainte contre les Sarrasins, ne perdit pas le courage d'y retourner au sortir de sa prison (*).

LA REINE MÈRE, *gaiement.* — Comment, mon cousin, vous voulez nous envoyer faire la guerre au Grand Turc (**)! (*Sérieusement, mais avec douceur.*) Si saint Louis et d'autres prédécesseurs de ce roi ont été à Constantinople pour la religion, c'est que leur royaume était en paix; s'ils eussent été dans la situation du roi, ils seraient restés chez eux pour y pacifier les troubles (***).

LE CARDINAL DE BOURBON. — Madame, il s'agit de Dieu et de son Église.

LE CARDINAL D'ESTE. — Oui, de la sainte Église catholique, apostolique et romaine!

LE CARDINAL DE GUISE. — De l'Église, madame, et de la religion de l'État.

LA REINE MÈRE. — Il n'y a rien de plus vrai, messieurs: mais, encore une fois, les moyens?

LE DUC DE NEVERS. — Bien faire, et laisser à Dieu à faire le reste.

LE CARDINAL DE BOURBON. — Ne pas s'arrêter aux forces humaines; et Dieu donnera cœur et force à ceux qui combattront ses ennemis, et fera qu'un seul catholique vaudra six huguenots (****).

(*La reine mère sourit avec dédain et hausse les épaules.*)

LE CARDINAL D'ESTE. — Les bénédictions du saint-père sont assurées à une si glorieuse entreprise. Son légat offre quarante mille écus, et le saint-père six cent mille livres.

LE CARDINAL DE GUISE, *avec affectation.* — Le roi pourrait se procurer de grandes ressources en se confiant au zèle, au talent et au courage de grands et illustres catholiques tout

(*) Nevers, 2 février 1577. « L'on a trop parlé au conseil des deniers des associations; car cela cause de faire retarder les volontés des personnes, de les lever pour les associations ou d'y contribuer, *de peur qu'on ne les prenne.* » Voir la note *DD*, à la suite du cinquième acte.

(*) Extrait, en partie littéral, du discours de Nevers au conseil du 28 février 1577.

(**) Nevers, suite de la séance du conseil du 28 février 1577. « La reine mère, bien aise après s'être levée pour aller promener, me dit en riant : *Comment, mon cousin, vous voulez nous envoyer en Constantinople!* »

(***) Nevers, 28 février 1577.

(****) *Ibidem.*

Digitized by Google

dévoués à la cause de la religion. (*Le roi regarde le cardinal d'un œil pénétrant, et prend un air d'humeur.*) J'en connais qui font du pis qu'ils peuvent parce qu'on se défie d'eux, et qui feraient merveille si on les laissait agir avec confiance (*).

LA REINE MÈRE, *après avoir remarqué l'humeur du roi, prend vivement la parole* (**). — J'ai été la première à conseiller une seule religion, et à dire qu'il était bon de se servir des états pour y ramener la France. J'ai pratiqué les députés des trois états pour les porter à demander la guerre, quoiqu'ils dissent qu'ils n'avaient pouvoir de ce faire par leurs cahiers. Depuis seize ans, j'ai plusieurs fois hasardé ma personne contre les huguenots : la vie est pour moi peu de chose; j'ai cinquante-huit ans, je suis prête à mourir, espérant d'aller en paradis; ainsi je puis parler hardiment, et je dis que je ne désire point de voir mettre l'État en péril, pour m'autoriser parmi les catholiques, et pour l'honneur de dire : J'ai tout sacrifié à la religion catholique. Perdre l'État, c'est perdre aussi la religion; au lieu que si l'État se sauve, la religion est en sûreté.

LE ROI, *à part.* — Essayons de jouer ici le dépit et la colère. (*Haut et d'un ton dégagé.*) Messieurs (***), arrivera ce qui pourra, j'en ai la conscience nette; personne ne veut rien faire pour la religion, j'attendrai pour agir qu'on me seconde. Je puis dire que, d'accord avec la reine ma mère, j'ai manœuvré, même intrigué (****), puisqu'il faut le dire, avec tous les gens des trois états, qui n'allaient que d'une fesse, pour les pousser à ne demander qu'une seule religion (*****), espérant qu'ils m'aideraient à exécuter mon dessein; mais ils ne m'en donnent pas les moyens. Je suis contraint de suspendre l'exécution de mon projet, mais je veux que chacun sache que je l'exécuterais si les moyens nécessaires m'étaient donnés, afin qu'on n'aille point dire de moi des choses qui me porteraient préjudice. Je crois être aussi affectionné qu'un autre à la religion, sans être de ceux qui, pour se faire apparoir des piliers de l'Église, ne se soucient de dire à tort et à travers tout ce qui leur vient à la bouche (*il regarde les cardinaux*), sans se presser davantage de mettre la main à la poche pour donner de quoi la soutenir. Quant à présent, je ne puis avoir recours qu'à l'assistance du ciel contre l'invasion des huguenots. Au refus de toute autre, celle-là sera peut-être implorée avec succès. (*A un officier.*) Appelez Maugiron. Au moins en ordonnant des prières publiques j'écarterai de moi le reproche d'indifférence à la cause de la religion, et les fidèles catholiques chercheront les auteurs de leur détresse (*).

(*La séance est levée.*)

SCÈNE VII.

LES MÊMES, MAUGIRON.

LE ROI, *à Maugiron.* — Les huguenots font des progrès effrayants. Les moyens de les combattre me sont refusés. Dieu seul peut arrêter leur rage, ou inspirer aux catholiques ce qu'ils ont à faire. Qu'on assemble ce soir la congrégation des *battus-blancs* (**); qu'on leur annonce que mon intention est d'aller demain en procession de l'église de Saint-Sauveur à celle du faubourg (***). (*Les cardinaux se regardent avec inquiétude.*)

LE CARDINAL DE BOURBON. — Sire, ne délaissez pas une si sainte cause.

LE ROI, *à Maugiron, sans écouter le cardinal.* — Dieu nous sera en aide, et inspirera du moins ce qu'il faut faire.

MAUGIRON. — Votre Majesté n'indique pas d'heure?

LE ROI. — On sortira à neuf heures du matin de Saint-Sauveur. Les battus-blancs seront nu-pieds, en sacs, leur discipline au côté, leur chapelet en sautoir.

LE CARDINAL D'ESTE, *d'un ton suppliant.* — Sire!...

LE ROI, *sans écouter le cardinal.* — On ira

(*) Voyez la note *EE*, à la suite du cinquième acte.

(**) Extrait littéral du discours de la reine mère au conseil du 28 février 1577.

(***) Extrait littéral du discours du roi en son conseil du 28 février 1577.

(****) Le texte dit, au lieu d'*intrigué*, *brigué*.

(*****) Littéral.

(*) Cette dernière phrase et la scène suivante sont une fiction qui toutefois se compose entièrement de détails empruntés à l'histoire et aux chroniques du temps.

(**) Voyez la note *FF*, à la suite du cinquième acte.

(***) Voyez la note *GG*, à la suite du cinquième acte.

Digitized by Google

par le jardin des Jésuites et le faubourg de Vienne, on reviendra par les halles et la rue de la Bretonnerie; ce sont les quartiers les plus peuplés de Blois, et habités par les meilleurs catholiques.

LE CARDINAL DE GUISE, *à part.* — Oui, par la plus méchante populace. (*Haut.*) Sire, ne pourrait-on... ?

LE ROI, *sans écouter.* — On fera cinq stations.

LE CARDINAL D'ESTE. — Sire, le pape donnera trente mille écus par mois pendant six mois (*), en tout six cent mille livres; et M. le légat cent mille livres tout de suite (**).

LE ROI *n'écoute pas, et toujours s'adressant à Maugiron.* — Les cinq stations auront lieu aux halles, à l'hôtel de ville, à la chapelle Saint-Fiacre, sur le pont, et devant l'église Sainte-Solenne.

LE CARDINAL DE GUISE. — Sire, le clergé et la noblesse ne demandent que d'avoir des chefs de leur choix pour les commander, et tenir en dépôt les fonds nécessaires à leurs dépenses.

LE ROI, *toujours sans écouter, et irrité par ce qu'a dit le cardinal de Guise.* — A chaque station, les pénitents chanteront un *Dies iræ, dies illa*, et se donneront quinze coups de discipline sur les épaules découvertes.

LE CARDINAL DE GUISE. — L'émotion de la populace peut être dangereuse.

LE ROI, *sans écouter, et plus vivement.* — Si l'on remarque de l'émotion dans les spectateurs, on redoublera. Qu'on n'épargne rien pour la cause de Dieu! Vingt-cinq coups de discipline au lieu de quinze, si les premiers font impression sur les spectateurs.

LE CARDINAL DE BOURBON. — Sire, vous allez jeter l'affliction et la désolation dans votre bon peuple.

LE ROI, *sans écouter.* — S'il s'élevait des gémissements parmi le peuple, les battus-blancs se répandraient dans la foule, et expliqueraient aux plus affligés quelles raisons obligent à recourir à l'assistance du ciel. Ils diraient que l'invasion des huguenots se fait sans obstacle; que...

LES CARDINAUX, *effrayés, perdent contenance et s'écrient tout éplorés :* — Sire, sire, daignez nous écouter !

LE CARDINAL DE BOURBON. — Le clergé est tout prêt de vous bailler telle somme de deniers qu'il sera nécessaire pour accomplir vos desseins. Nous étions venus dans l'intention de le dire de sa part à Votre Majesté (*).

(*Le roi se tourne vers les cardinaux, et leur prête l'oreille.*)

LE CARDINAL DE GUISE. — Oui, sire, le clergé est tout prêt.

LE CARDINAL D'ESTE. — Nous pouvons en assurer Votre Majesté.

LE ROI. — S'il est ainsi, les choses peuvent encore se raccommoder. Que le clergé fournisse la somme que je lui ai demandée, que le tiers état autorise une vente de domaines, et que la noblesse monte à cheval; cela fait, Monsieur, M. du Maine et moi nous y serons tout aussitôt, et à la tête de nos trois armées.

LE CARDINAL DE BOURBON. — Voilà, sire, ce qui comblerait les vœux de la France.

LE ROI. — Eh bien! messieurs, le clergé est assemblé; portez-lui sans retard mes sincères et affectueux remerciments. (*Maugiron, qui écrivait sur une table l'ordre de la procession dictée par le roi, se lève.*) Remettez-vous. Cela n'empêche pas que je n'achève le règlement de ma procession. (*Maugiron se rassied.*)

LE CARDINAL DE GUISE. — Sire, cette peine est inutile, si...

LE ROI. — Pendant que j'ai les idées présentes, je suis bien aise de compléter cette ordonnance. Si elle ne sert pas demain, elle sera toute faite pour un autre jour. (*Les cardinaux se retirent.*)

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LES CARDINAUX.

LE ROI, *continuant sur le même ton à dicter à Maugiron.* — J'irai sans suite et sans distinction parmi les battus-blancs. J'aurai mes grandes heures à la main, je veux dire celles où sont les portraits de Quélus, Saint-Mégrin,

(*) Nevers, 9 février 1577.

(**) Nevers, 30 décembre, s'exprime ainsi : « La reine me dit au soir que le nonce lui avait offert quarante mille écus. »

(*) Voyez la note *HH*, à la suite du cinquième acte.

Digitized by Google

et le vôtre. Sur l'épaule gauche, ma discipline; en travers, mon grand chapelet à tête de mort que je portais, au mois d'août dernier, à la procession du jubilé... Qu'on n'oublie pas surtout de préparer mon corset piqué, couvert en taffetas couleur de chair, à l'épreuve de la flagellation. (*Le roi, la reine et le duc de Nevers éclatent de rire.*) Eh bien, madame, ma procession n'est-elle pas bien trouvée?... et bien ordonnée? qu'en dites-vous?... et mon appel à la justice céleste? Nos cardinaux ne s'y sont pas trompés; ils y ont vu un bon appel au peuple contre les intrigants du parti de Guise et contre l'avarice de messieurs du clergé... Le peuple jettera les hauts cris, demandera des armes contre les huguenots, et il faudra bien que messieurs des états interprètent mieux leur mandat.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, UN OFFICIER DE LA CHAMBRE.

L'OFFICIER DE LA CHAMBRE. — M. de Montpensier désire que Sa Majesté soit informée de son retour (*).

LE ROI. — Faites entrer.

SCÈNE X.

LE ROI, LA REINE MÈRE, LE DUC DE NEVERS, LE DUC DE MONTPENSIER.

LE ROI. — Eh bien, mon cousin, nous annoncez-vous de nouvelles invasions du roi de Navarre?

LE DUC DE MONTPENSIER.— Oui, sire : il est à vingt-cinq lieues de Blois.

LE ROI, *à part.* — Ah! messieurs des états, cette nouvelle et ma procession de demain vous décideront peut-être!

LE DUC DE MONTPENSIER.—Mais je vous apporte la paix; du moins le roi de Navarre vous l'offre à des conditions très-favorables. Il ne demande guère que la liberté de conscience et la tolérance d'un culte sans éclat (**).

LA REINE MÈRE. — C'est se relâcher de tout ce qui choquait les catholiques dans l'édit de pacification.

LE ROI. — C'est toujours s'opposer à l'unité de religion. Les états sont-ils informés de la nouvelle que vous m'apportez?

LE DUC DE MONTPENSIER. — Elle m'a devancée, semée partout par l'allégresse générale.

LE ROI, *à part.* — Tant pis. (*Haut.*) Il se peut qu'elle ne contente pas les états.

LE DUC DE MONTPENSIER. — Les états peuvent-ils penser le contraire de ce que veut la nation à l'unanimité? Qu'est-ce qu'une majorité d'assemblée quand elle est opposée à la majorité nationale? et qui peut mesurer la force d'une opposition qui parle et agit même en minorité, selon le vœu général? L'unanimité de la France est pour la paix; qu'importe ce qu'en penserait une majorité séduite ou corrompue? Mais cette majorité même n'existe pas ici (*).

SCÈNE XI.

LES MÊMES, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE, TROIS DÉPUTÉS DE CHACUNE DES CHAMBRES DES ÉTATS.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE. — Sire, un député de chacun des trois ordres demande à Votre Majesté l'heure où elle voudra bien recevoir une grande députation des états. Monseigneur de Lyon est ici pour le clergé, M. de Rochefort pour la noblesse, M. Bodin pour le tiers état.

LE ROI, *à l'archevêque de Lyon.* — Qu'y a-t-il de décidé dans votre séance de ce soir?

L'ARCHEVÊQUE DE LYON. — Le clergé ayant appris que nosseigneurs les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este, ont assuré à Votre Majesté qu'il était prêt de lui fournir telles sommes qui pourraient lui être nécessaires, s'est empressé de nous envoyer vers Votre Majesté...

LE ROI, *l'interrompant.* — Soyez les bienvenus, messieurs; je vous reçois avec le même plaisir qui vous amène...

L'ARCHEVÊQUE DE LYON, *reprenant du même ton.* — ... Nous envoie vers Votre Majesté pour l'informer que jamais il n'a autorisé mesdits seigneurs à faire en son nom une promesse qui

(*) Nevers, 27 février. « Retour de Montpensier de sa mission vers le roi de Navarre. »

(**) Voyez la note *II*, à la suite du cinquième acte.

(*) Voyez la note *KK*, à la suite du cinquième acte.

Digitized by Google

compromît le domaine de Dieu, dont l'Église est gardienne et dépositaire; qu'il proteste contre toute atteinte qui pourrait y être portée (*). Quant à l'aliénation que Votre Majesté a projetée d'une partie de son domaine, le clergé ne peut se départir du principe exprimé dans ses cahiers, que *le domaine est inaliénable*. Au reste, Sire, il supplie Votre Majesté de lui donner congé.

DE ROCHEFORT, *député de la noblesse*. — Sire, les députés composant la chambre de la noblesse aux états offrent de nouveau leur sang à Votre Majesté. Mais ils ne peuvent point promettre d'argent au nom de leurs commettants, qui ne leur ont donné aucun pouvoir à cet égard (**). Quant à l'aliénation proposée d'une partie de vos domaines, la noblesse se réfère au principe exprimé dans son cahier : que *le domaine royal est inaliénable*, et vous demande très-humblement congé.

BODIN, *député du tiers état*. — Sire, le tiers état est obligé de déclarer à Votre Majesté qu'il tient le domaine de la couronne pour inaliénable, comme la couronne elle-même; que la couronne et le domaine appartiennent à la nation; que les rois n'en sont que dépositaires et usufruitiers. Il demande à Votre Majesté, conformément à l'instruction donnée à Pierre Versoris, et qu'il vous a déguisée, que l'union désirée se fasse par voies justes et raisonnables, et non par force ni violence; il vous prie de jeter les yeux sur les pouvoirs de Pierre Versoris : Votre Majesté y lira ces paroles : *à condition que la réunion se fera par les voies de la douceur, et sans en venir aux armes* (***). Au reste, le tiers état supplie respectueusement Votre Majesté de lui bailler audience de congé pour qu'il s'en retourne dans ses foyers.

LE ROI, *avec humeur*. — Est-il bien nécessaire que je donne une audience de congé aux états, pour m'entendre répéter ce que vous venez de me dire?

BODIN. — C'est une faveur qu'ils seraient affligés de ne pas obtenir.

LE ROI. — Je ferai savoir demain mon intention.

(*Il les congédie d'un signe de tête.*)

(*) Voyez la note *LL*, à la suite du cinquième acte.
(**) Voyez la note *MM*, à la suite du cinquième acte.
(***) De Thou, liv. XIII.

SCÈNE XII.

LES MÊMES, LA REINE DE NAVARRE, MAUGIRON, QUÉLUS, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI, *à la reine mère en particulier*. — Il serait bon que Marguerite allât joindre son mari. Je vais lui parler de cela; je vous prie de lui faire entendre l'utilité de cette démarche.

(*La reine mère, les cardinaux, le duc de Nevers, Bellièvre et Cheverni se retirent.*)

SCÈNE XIII.

LE ROI, LA REINE DE NAVARRE, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI. — Ma chère Marguerite, il faut aller joindre votre mari.

LA REINE DE NAVARRE. — O ciel!

LE ROI. — Nous faisons la paix; mais je voudrais que vous l'amenassiez à se convertir. Cela serait nécessaire pour cimenter une bonne paix par un bon traité...

LA REINE DE NAVARRE. — En attendant la conclusion de ce traité, je serai suspecte à celui de vous deux près de qui je ne serai pas. Permettez-moi d'aller prendre les eaux de Spa.

LE ROI. — Parlez de ma proposition à la reine mère, elle vous dira mes raisons; nous verrons ensuite.

LA REINE DE NAVARRE. — (*A part.*) O ciel! la paix! Aller rejoindre mon mari! me séparer de Monsieur! Aurais-je dû m'attendre à cette catastrophe!

(*Elle se retire.*)

SCÈNE XIV ET DERNIÈRE.

LE ROI, QUÉLUS, MAUGIRON, SAINT-MÉGRIN.

LE ROI *se jette dans un fauteuil avec un air d'abattement*. — Comme toute cette parade des états a tourné!

QUÉLUS. — La paix et pas le sou! (*Profond soupir.*)

SAINT-MÉGRIN. — Comment Votre Majesté va-t-elle payer ses dettes?

LE ROI. — Mes dettes! elles ne m'inquiètent guère. Mais les vôtres, mes amis! vous ne pouvez pas faire banqueroute, vous autres.

MAUGIRON. — Il me semble que Votre Ma-

Digitized by Google

jesté a trop insisté sur la guerre; elle a laissé croire qu'elle n'avait pas d'autre besoin.

LE ROI. — Eh! quand j'aurais insisté sur mes dettes, sur mes besoins personnels, qu'aurais-je gagné? de beaux discours contre les usuriers qui m'ont prêté, contre les traitants qui ont envahi mes finances; et de grandes prédications sur mes dons et pensions; de grandes exhortations à l'économie, à la basse et sordide économie. L'économie, c'est leur grand secret, c'est leur grand mot. Quand ils ont dit ce mot-là, ils croient avoir tout dit.

(*Il se lève et marche vivement.*)

L'économie! autant vaut me proposer l'abdication de ma couronne. Qu'est-ce qu'un roi qui ne peut ni donner, ni laisser prendre, ni laisser aller; qui doit soumettre et toutes les fantaisies de son imagination, et tous les mouvements de son cœur, à une arithmétique canaille; qui, vil geôlier de ses finances, doit avoir toujours les yeux sur les fripons qui les manient? C'est un roi dépouillé, dégradé, détrôné, anéanti; c'est un mercenaire à qui il est imposé de gagner son argent et de travailler pour vivre. (*Il se rassied et garde un moment le silence.*) Tout cela est fort triste!... (*Il se lève.*) Mais il y a du remède!... (*Il reprend un visage gai.*) Il y a du remède. Mes bons amis les financiers italiens vont manœuvrer à leur aise! Pour le coup, je leur donne les coudées franches.

QUÉLUS. — Et les griffes?

LE ROI. — Les poings, les coudes, les griffes; qu'ils y aillent d'estoc et de taille. D'abord les créations d'offices et les créations de lettres de noblesse et de titres de marquis; ensuite les confiscations; ensuite l'altération des monnaies; ensuite..., ensuite j'ai le projet de donner une fête fort magnifique qui ne me coûtera rien.

QUÉLUS. — Qui ne vous coûtera rien?

LE ROI. — Rien, parce que le lendemain j'enverrai emprunter de quoi la payer à ceux qui auront eu l'honneur d'y être invités (*).

QUÉLUS ET SAINT-MÉGRIN. — C'est juste, c'est juste.

LE ROI, *d'un ton déterminé.* — Nous ne mourrons ni de faim ni d'ennui, parce que ces messieurs des états nous veulent mettre au petit pied. D'abord je te donne à toi, Quélus, deux charges de trésoriers de France, et cent cinquante charges de conseillers du roi perruquiers, baigneurs-étuvistes... A toi, Saint-Mégrin, je te donne les confiscations et amendes qui vont être prononcées contre les usuriers que tu as dénoncés (*). A toi, Maugiron, la première abbaye qui sera vacante...

Avant six mois, messieurs du parlement recevront soixante édits bursaux de ma façon; oui, soixante, pas un de moins... (**).

Mais laissons là ces ennuyeuses bagatelles. Mes amis, nous oublions que c'est aujourd'hui carême-prenant. Au lieu de nous coucher sur nos disgrâces de la journée, masquons-nous, et allons courir les bals. Nous commencerons par celui de ce coquin d'Alluye, l'intendant de mes finances (***). On saura cela demain dans Paris; et ces sottes gens des trois états n'emporteront pas dans leurs petits manoirs la satisfaction de croire qu'ils me laissent dans l'embarras.

LES MIGNONS. — C'est charmant, c'est charmant!

NOTES DU CINQUIÈME ACTE.

(*BB*) Bodin, 1er février 1577. Le roi, dans un entretien avec le président des états, ayant imputé la résistance qu'il éprouvait particulièrement aux députés de l'Ile-de-France, « le député d'Auxerre demanda en sortant, au président, pourquoi le roi taxait plutôt l'Ile-de-France. Le président lui répondit qu'il n'entendait parler que de Bodin, député du Vermandois, dont les députés de l'Ile-de-France suivaient le plus souvent l'avis, lequel était souvent suivi des autres gouvernements. Ce discours excita plusieurs députés de Paris à dire au roi et à la reine que ledit Bodin était contraire aux intérêts du roi, quoiqu'il assistât depuis le 25 novembre au dîner du roi toutes fois que la nécessité de sa charge ne l'empêchait (le roi ayant alors rétabli la coutume de son aïeul, d'ouïr discourir à sa table de tout propos grave et honnête). Le roi ayant ouï mal parler de Bodin, ne put se tenir de dire qu'il était homme de bien; ce qu'il dit devant Bigot, avocat du roi. Le roi avait mauvaise opinion de ceux qui lui rapportaient l'avis de

(*) Voyez la note *NN*, à la suite du cinquième acte.

(*) Voyez la note *OO*, à la suite du cinquième acte.

(**) Voyez la note *PP*.

(***) Voyez la note *QQ*.

Digitized by Google

l'assemblée. » On ne peut contester qu'il n'y ait dans le récit de Bodin des faits honorables pour Henri III, qui paraissent contredire les imputations qui lui sont faites d'ailleurs, et contrastent avec toute sa conduite postérieurement aux états de 1576-1577. Mais on conciliera aisément ces oppositions ou ces disparates, si l'on se fait une juste idée des mœurs de ce roi à l'âge de vingt-quatre ans, qui était le sien en 1576. Il venait d'entrer dans ces habitudes de mollesse, de vanité, d'incontinence, de frivolité qu'il avait contractées dans le commerce des femmes que Catherine de Médicis avait rassemblées autour d'elle, et dont il s'était rassasié jusqu'au dégoût. C'était alors un homme efféminé ou plutôt une femme, même moins qu'une femme, à qui il restait de l'esprit de sa mère, mais avec moins de ressort, qui le dépensait à de petites intrigues avec lesquelles il croyait gouverner habilement son royaume. Il fut, ainsi que ses frères, victime des traditions de la cour de François Ier, son aïeul.

(*CC*) Nevers, conseil du 25 janvier 1577. « J'offre au roi, dit Nevers, 100 ou 200 mille livres à prendre sur les forêts de Senonches, et les offre dès ce moment à vendre à qui voudra m'en bailler de l'argent ; plus, pour faire la levée de huit cents reîtres, je baillerai des terres en Flandre; et je suis assuré que ma femme, étant fille de prince qui a bien servi le roi votre père, s'en contentera bien volontiers. »

(*DD*) L'Estoile, 1er février 1577. « Le vendredi 1er février, les quarteniers et dizainiers de Paris allaient, par les maisons, porter la Ligue et faire signer les articles d'icelle. Le président de Thou et quelques autres présidents et conseillers la signèrent avec restriction, les autres la rejetèrent tout à plat; la plupart du peuple aussi, de même que les villes de Picardie et de Champagne. »

Nevers, 1er février 1577. « Au matin fut traité des associations qui ne pourraient s'effectuer, tant parce que l'Église ne voulait contribuer en divers lieux, que aussi le tiers état : que voyant cela, il fallait prendre les deniers d'icelles après qu'ils seraient levés; sur quoi le chancelier en dit trop, et découvrit de trop bonne heure notre intention. »

L'Estoile, 15 février 1577. « Le vendredi 15 février 1577, le seigneur d'Humières, accompagné de deux ou trois cents chevaux, avec bon nombre de noblesse picarde, entra dans Amiens à dessein de forcer les habitants à signer la Ligue. Mais voyant le peuple mutiné et armé pour repousser la force par la force, se retira avec sa courte honte. »

Notez que d'Humières se présentait pour faire signer la Ligue dans l'intérêt du parti de Guise. On refusait donc toute ligue, parce qu'on ne voulait point de guerre.

(*EE*) Le duc de Nevers, sous la date du 31 janvier 1577, rapporte que le roi fut informé des démarches du duc de Guise vers les députés de la noblesse pour les détourner de servir six mois; de quoi le roi fut fâché. « Le cardinal l'excusa près de la reine mère, en disant que le duc voyait qu'on se défiait de lui, et que, pour cela, il ferait du pis qu'il pourrait; mais que quand l'on voudrait se servir de lui, il s'y emploierait. »

(*FF*) On lit dans le Journal de l'Estoile qu'en 1574, le roi étant à Avignon, s'était fait recevoir de la congrégation des battus-blancs; qu'il institua en 1583, à Paris, les pénitents blancs. Les uns comme les autres étaient l'ornement de toutes les processions. Ils y figuraient dans un sac de toile blanche, percé à l'endroit des yeux; ils portaient un chapelet en sautoir, et une discipline à leur côté : ils se frappaient les épaules de cette discipline de temps en temps dans leur marche.

(*GG*) La procession qui fait le sujet de cette scène est supposée. Henri III ne commença qu'en 1583 la pratique des processions, après qu'il eut établi les pénitents blancs. On trouve dans l'Estoile, t. I, p. 389, une description assez étendue de la première procession des pénitents blancs. On lit plus loin le détail des abus qui résultèrent de cette pratique : « En 1589, le peuple, dit l'Estoile, était si enragé... qu'il se levait souvent de nuit, et faisait lever les curés et prêtres de la paroisse, pour les mener en procession... Le curé de Saint-Eustache, deux ou trois autres de Paris, condamnaient avec raison ces processions nocturnes, où les hommes, les femmes et les filles marchaient pêle-mêle, et où tout était de carême-prenant, c'est-à-dire qu'on en vit des fruits... Le chevalier d'Aumale s'y trouvait ordinairement; et même, aux grandes rues et aux églises, il jetait, au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles par lui reconnues, auxquelles il donnait ensuite des collations, où madame de Sainte-Beuve sa cousine n'était point oubliée. Un jour cette dame, seulement couverte d'une fine toile et d'un point coupé à la gorge, se laissa mener par-dessous le bras au travers de l'église Saint-Jean et muguetter et attoucher, au scandale de plusieurs qui allaient de bonne foi à ces processions. »

En supposant au roi le projet d'une procession de pénitents blancs durant les états, je n'ai fait qu'un léger anachronisme.

(*HH*) On lit dans le journal de Nevers, sous la date du 1er mars 1577, que « les députés du clergé étant venus présenter une requête au roi, le roi les remercia de l'offre qu'ils ont faite, et d'être prêts de lui bailler telle somme de deniers nécessaires, SELON QUE MESSIEURS LES CARDINAUX LUI AVAIENT DIT. Ils n'ont rien répondu, et ont demandé congé de retourner en leurs provinces. Le clergé a été bien marri du remerciment fait à ses députés, pour une offre qu'il n'a jamais donné charge de faire et qu'il ne voulait réaliser, puisque le roi était résolu à faire la paix. » Nous verrons plus bas la résolution énergique qu'il prit à ce sujet.

(*II*) Bodin et Nevers, 28 février. Discours de M. de Montpensier aux trois ordres réunis : « J'ai voulu venir vous trouver pour vous faire entendre qu'il est très-nécessaire d'avoir la paix. Pourvu que l'on n'a-

Digitized by Google

bolisse du tout l'édit de pacification, je suis assuré que le roi de Navarre en retranchera plusieurs articles. Je vous prie de m'aider et assister à faire au roi requête de la paix. »

De Thou, liv. LXIII, rapporte le discours du duc de Montpensier à peu près dans toute son étendue.

(*KK*) Nous avons vu que les voix avaient été prises par gouvernements lorsqu'on vota sur l'unité de religion, au lieu de l'être par têtes, et que dans les gouvernements qui composaient la majorité il y en avait un où il ne se trouvait que dix-sept députés pour les trois ordres, et un autre où il ne s'en trouvait que deux, de sorte que ce qu'on appela alors la majorité était effectivement petite minorité. Quand M. de Montpensier eut parlé pour la paix, les états voulurent opiner par tête, avec d'autant plus de raison que nombre de députés étaient arrivés depuis l'arrêté qui avait chargé de porter au roi le vœu d'une seule religion, toutefois sans en venir aux armes, et par voies justes et raisonnables. On voit très-clairement dans le LXIIIe liv. de l'histoire de de Thou comment fut confondu Pierre Versoris, qui, sans faire connaître au roi la seconde disposition de l'arrêté, où les états rejetaient toute voie de violence, s'était fort appesanti sur le vœu de la réunion en un seul culte. Voici le texte de l'historien : « L'autorité d'un si grand homme (il parle du duc de Montpensier), dont la conduite était irréprochable, fortifia beaucoup le parti de Bodin, et de ceux qui comme lui conseillaient la paix. Sur ses instances on remit la chose en délibération, et, à la pluralité des voix, l'avis passa enfin que, conformément à l'instruction qui avait été donnée à P. Versoris, S. M. serait suppliée de ramener ses sujets à l'unité de la religion catholique, apostolique et romaine, par toutes sortes de voies justes et raisonnables, sans en venir à la force et aux armes... ; et qu'il serait présenté à S. M. une supplique par laquelle le tiers état protesterait que dès le commencement ils n'avaient jamais été d'avis qu'on dût user de violence... et qu'à cette supplique serait joint un extrait de l'arrêté du 15 janvier... qui prouverait que, dans l'instruction donnée à P. Versoris, on avait inséré cette clause : A condition que la réunion se ferait par les voies de la douceur, et sans qu'on fût obligé d'en venir aux armes. »

(*LL*) Nevers, sous la date du 3 mars, rapporte que le clergé protesta, ce jour, contre la promesse d'un secours au roi, et contre toute taxe qui serait imposée sur le clergé. Cette protestation très-véhémente est insérée textuellement dans le t. XIII de la collection des états généraux.

(*MM*) Nevers, sous la date du 30 janvier 1577, dit ce qui suit : « Monsieur fut envoyé à la noblesse pour la prier de servir le roi six mois de l'année sans charger ses finances... Douze personnes au moins dirent qu'ils étaient prêts de donner leur vie, et qu'ils s'assuraient que les gentilshommes de leurs provinces feraient de même. D'autres dirent qu'ils ne voulaient se faire fort que d'eux-mêmes, et qu'ils n'avaient pouvoir de leurs provinces.

(*NN*) On lit dans l'Estoile que le 15 mai, après la prise de la Charité, le roi donna une fête à Monsieur pour célébrer cet exploit. « Dans cette fête, les dames, « vêtues de vert en habit d'hommes, à moitié nues, « et les cheveux épars comme épousées, firent le « service, et tous les assistants vêtus de vert : pour- « quoi avait été levé à Paris pour 60 mille livres « de soie verte. » Cette fête fut suivie d'une autre à Chenonceaux, maison de plaisance de la reine mère. Elle coûta plus de 100,000 liv., qu'on leva par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du roi, même sur quelques Italiens, qui surent bien s'en faire rembourser au double.

(*OO*) Bodin, 1er février 1577. « La noblesse propose au tiers état de supplier le roi de ne faire dons de confiscations et amendes sollicitées de lui contre des prévenus d'usure, mais de les appliquer à ses affaires... Le tiers état adhère. » Je ne sais pas le résultat : mais comme il a été présumé par les états, d'après beaucoup d'autres du même genre, je prends ici l'intention pour le fait.

(*PP*) L'Estoile, 4 septembre 1578 : « Ce jour, le roi envoya au parlement vingt-deux édits bursaux. » Le 9 septembre, le parlement, par un arrêt notable, en refusa vingt. Le roi envoya Chavigné et Bellièvre menacer le parlement de sa visite et de sa colère ; alors on en vérifia encore quelques-uns.

(*QQ*) On lit dans les Mémoires de Nevers, sous la date du 19 février 1577 : « Le roi est allé l'après-dînée à Beauregard, chez M. d'Alluye, faire son carême-prenant avec Monsieur et autres princes, et les filles de la reine sa mère. La reine mère est revenue le soir de Chenonceaux. » A la suite, le roi ne s'en tint pas à fêter le carême-prenant dans un bal particulier. On lit dans l'Estoile qu'en 1583, « le jour de carême-prenant, le roi avec ses mignons furent en masque par les rues de Paris, où ils firent mille insolences ; et la nuit allèrent rôder de maisons en maisons, faisant lascivetés et vilenies avec ses mignons frisés, bardachés et fraisés, jusqu'à six heures du matin du premier jour de carême. »

(L'Estoile, t. I, p. 387.)

FIN.

Digitized by Google

NOTICE

SUR HENRI III.

On peut dire qu'avec toutes les parties d'un excellent monarque, il devint le fardeau de l'État, et que sa cour fut le scandale de la religion. C'est une vérité que je dis à regret, mais qu'il faut pourtant publier : car ce serait faire tort à la justice de Dieu de ne pas la reconnaître dans cette révolution étrange qui fit perdre la couronne à une race qui avait si longtemps combattu pour nos autels, et qui la transporta sur la tête d'un prince, chef du parti hérétique. Ce serait encore priver le public, mais principalement les rois, d'un exemple terrible de la vengeance divine sur ceux qui abusent de leur autorité, pour être impunément vicieux, et qui déguisent leurs passions d'un prétexte de piété plus criminel que l'hérésie.

(Le Laboureur, *Discours sur la vie du roi Henri III*, p. 2)

Les historiens parlent différemment de ce prince quand ils narrent ses actions et quand ils jugent l'ensemble de sa vie. Sévères et justes dans les détails, ils sont plus qu'indulgents quand ils le considèrent sous un aspect général. D'où vient cette différence? C'est qu'ils se laissent aller à leurs impressions quand ils narrent, et elles sont rarement favorables au prince : au lieu que, quand ils le jugent ou qu'ils font son portrait, ils regardent le censeur royal qui les attend; ils tâchent de racheter à ses yeux bien des vérités dures, et de s'en faire absoudre par d'officieux mensonges.

Le résultat de cette méthode, pour le lecteur, est un amas d'idées confuses dont il ne reste que le poids et la fatigue.

Une autre cause de confusion, c'est qu'on a fait de Henri un prince bizarre, toujours en contradiction avec lui-même, dévot et libertin, bienfaisant et cruel, politique fin et rusé, et monarque imbécile.

On a cru concilier bien des contradictions en distinguant dans sa vie trois périodes où il fut, dit-on, différent de lui-même : on le fait sage et vaillant jusqu'à sa royauté de Pologne : *dignus regni dum non regnasset;* dissolu et cagot dès qu'il régna en France, et jusqu'aux deux ou trois dernières années de sa vie, c'est-à-dire, pendant douze ou treize ans; corrigé et revenu à ses premières vertus pendant ses dernières années. Mais on se rappelle, en lisant cette distinction, que, dans sa première période de vertu, Henri provoqua la Saint-Barthélemy, et que, dans la seconde, il assassina le duc de Guise.

En dernier résultat, on se rallie à ce mot de de Thou : *caractère d'esprit incompréhensible : dans certaines choses, au-dessus de sa dignité; en d'autres, au-dessous de l'enfance* (1).

J'ai déjà remarqué une vérité importante : c'est qu'en général on s'est plu à adoucir les traits qui représenteraient fidèlement Henri III, pour reporter l'odieux qui lui appartient sur Catherine de Médicis. On a cru que, pour concilier ici la maxime historiographique de respecter éternellement, ou du moins de ménager la mémoire des rois les plus anciens, avec le respect dû aux principes de la morale, il suffisait de rejeter sur la reine italienne, et de sang bourgeois, les fautes de son fils, et de la sacrifier.

Il sera bon de se débarrasser l'esprit de tant

(1) Ce mot est cité par le président Hénault. Je n'ai jamais pu le rencontrer dans l'histoire de de Thou.

Digitized by Google

de fausses notions, si l'on veut que l'étude de ces temps si féconds en instructions soit de quelque utilité.

L'étude du règne de Henri III, entreprise sérieusement, sans préjugé, sans prévention, apprendra bientôt que ce prince fut toujours le même dans tout le cours de son existence politique; que la distinction de trois périodes dans sa vie morale est fausse et chimérique; que les variations et les oppositions qu'on a cru voir d'un jour à l'autre dans sa conduite, pendant treize années de son règne, sont imaginaires; qu'il a été le même d'une période à l'autre, le même dans chaque période: toujours un, toujours même caractère, mêmes principes, mêmes passions; ou plutôt toujours même absence de caractère, de principes et de passions. Car il faut enfin le dire: efféminé dès l'enfance par l'éducation, devenu étranger aux deux sexes dans sa jeunesse, soit par épuisement, soit par une maladie honteuse, soit par le remède qu'on y appliqua, son existence morale ne put, en aucun temps de sa vie, s'élever au-dessus de sa dégradation physique; sa vie politique ne put se séparer de sa vie privée; dans le monarque, on a toujours vu le prince qui n'est d'aucun sexe. Sa doctrine politique n'a jamais été que l'exagération d'une funeste tradition de François Ier et Henri II; sa politique, qu'intrigue rampante; son habileté, que trigauderie; sa finesse, qu'industrie. Sa bonté, sa libéralité, ses profusions, ses amitiés, ses amours infâmes, sa cagoterie, son monachisme, son jésuitisme, n'ont été que d'ignobles calculs; et il n'est sorti de cet état de lâcheté et de bassesse que par des accès de tyrannie et de férocité.

CHAPITRE PREMIER.

Physique de Henri III.

Au commencement de son règne, il était, dit de Thou, d'une taille droite et élevée. Il était beau, dit Pierre Mathieu. Ses monnaies le représentent avec un nez aquilin. De Thou remarque qu'à la suite il devint fort gros, effet naturel de sa dégradation physique, dont nous parlerons.

Il avait, selon de Thou, le regard sérieux; selon d'autres, mélancolique. De Thou lui donne un air doux et affable, majestueux en public, enjoué en particulier. Cet historien rapporte qu'en Pologne, lorsqu'il s'agissait de son élection, l'ambassadeur de France, Montluc, fit exposer son portrait en différents endroits, pour que la vue de ses traits, mêlés de douceur et de majesté, effaçât l'impression de cruauté que ses ennemis y avaient jetée par leurs récits concernant la Saint-Barthélemy.

Sa manière de parler était agréable. Davila vante sa faconde familière, Pierre Mathieu son éloquence. Il avait la voix claire et haute, la prononciation nette, le débit animé, le geste noble et expressif. Lemagnier, dans le procès-verbal des premiers états de Blois, dit que « le roi fit sa harangue d'ouverture d'une parole ferme, haute et diserte, et de bonne grâce. » Bodin dit aussi qu'il « fit sa harangue d'une grâce et d'une action très-belles. » Pierre Mathieu atteste que « si jamais prince au monde a été recommandable pour bien faire, celui-ci l'a été pour bien dire. »

Il y a lieu à faire ici une remarque à son éloge. Quoique ses favoris eussent contracté, dans le commerce des marquis et des financiers italiens, une prononciation italienne dont Catherine de Médicis, qui parlait bien français et ne parlait jamais d'autre langue (1), n'avait pu garantir la cour, il faut rendre à Henri III la justice de dire qu'il s'en préserva. Il toléra qu'on dît autour de lui chouze au lieu de chose, couste pour coste, et cousté pour costé, piaisir, piume, pour plaisir, plume, piou pour plus, affettion pour affection, massime pour maxime. Il permit aussi qu'on dît la reyne au lieu de la royne, francès au lieu de françois, bearnès au lieu de béarnois, et ainsi de beaucoup d'autres mots qui, jusque-là, se prononçaient en *oi*. L'usage de l'*ès* ou *ai* a prévalu; mais la constance du roi dans l'ancienne prononciation gauloise et françoise sauva du moins la foi, la loi, le roi, le moi, les Valois, le boire, l'histoire, la gloire, tous les mots qui semblent exiger que la bouche s'ouvre et que les dents se desserrent à leur passage: il les préserva d'un travestissement ridicule qui en aurait fait la fès, la lès, le rès, les Valès, le baire, l'histaire, et la glaire (2).

(1) Brantôme.

(2) Voyez les *Dialogues du langage françois italianisé*, par Henri Estienne.

Digitized by Google

Henri III était né avec un tempérament robuste. « Il l'altéra, dit de Thou, par les excès de sa jeunesse. Mais, ajoute-t-il, en menant une vie plus réglée il l'avait ensuite rétablie : il ne faisait plus que deux repas par jour, mais il mangeait beaucoup, parce qu'il était fort gros. » De Thou parlait de la dernière année de la vie de Henri. Cependant il ajoute qu'alors « il était devenu sujet à une bile noire qui le rendait intraitable. Il ne fallait plus parler de plaisir ; il dormait peu, veillait tard, se levait matin, travaillait continuellement, et faisait alors des édits pleins de sévérité. » C'est dans un de ses accès que Henri, suivant la prédiction de Cheverni à de Thou, « devait faire poignarder le duc de Guise. » Mais ce crime ne peut pas être attribué uniquement à une cause physique.

Quand de Thou dit vaguement que Henri altéra sa santé par les excès de sa jeunesse, il y a lieu de croire que les scrupules ajoutés, par une religion célibataire, aux délicatesses de la pudeur, ont empêché ce grave historien d'employer le mot propre. L'altération de santé éprouvée par Henri III fut la perte absolue d'une faculté essentielle dans une monarchie héréditaire, dans des temps d'anarchie, entre des ambitions flagrantes qui menacent la succession légitime au trône.

Un écrit satirique publié dans les premières années du règne de Henri III, a fait de ce prince l'empereur de l'*Ile des Hermaphrodites*. Plus tard, la stérilité de son mariage et les désordres qui en résultaient imposaient à l'histoire l'obligation de dire qu'au lieu d'être de deux sexes, il avait cessé d'être d'aucun.

Fallait-il priver la morale et la politique de la vengeance qu'elles demandaient contre un prince qui, par son incontinence précoce et ses choix honteux, au milieu des factions qui aspiraient à sa couronne et dans la conflagration des guerres excitées par l'ambition des grands, s'est mis hors d'état de remplir le vœu d'une monarchie héréditaire (1) ?

Il tomba dans l'impuissance : voilà la vérité ; il est nécessaire de la dire. Elle fournira une raison de plus de prévenir par une éducation mâle et élevée l'incontinence précoce des héritiers du trône, la bassesse des liaisons hasardées. Peut-être aussi la considération des vertus dont fut privé Henri III par sa nullité physique, et des vices qui furent en lui l'effet de cette situation, fera-t-elle réfléchir sur l'existence entière d'hommes devenus parmi nous volontairement et légalement étrangers à l'intérêt qui unit et sépare les deux parties intégrantes du genre humain, unit les générations vivantes aux générations à venir. Peut-être enfin cette circonstance peut-elle seule expliquer ce caractère que de Thou, et tant d'autres après lui, ont déclaré incompréhensible.

Brantôme, dans son discours concernant Louise de Lorraine, femme de Henri III, nous apprend que, du vivant de ce prince, c'était une opinion reçue qu'il était impuissant. Il raconte « qu'une dame de ses plus privées eut un jour la témérité de lui dire, en riant et gaudissant, que, puisqu'elle ne pouvait avoir d'enfants du roi, ni n'en aurait jamais, par beaucoup de raisons qu'on disait dans ce temps-là, elle ferait bien d'emprunter quelque aide. Mais elle rejeta bien loin et prit en mauvaise part ce conseil bouffonnesque. »

Péréfixe, historien de Henri IV, parlant de la mort de Monsieur, frère de Henri III, qui n'a jamais été marié, observe « qu'on savait trop bien que le roi était incapable d'avoir des enfants, à cause d'un mal incurable qu'il avait contracté à Venise, à son retour de Pologne (1). »

Mézerai, dans son récit de ce qui est arrivé à Venise en 1574, quand Henri y passa, nous apprend que ce prince vit l'arsenal avec admiration, et avec plus de plaisir les dames et les courtisanes même, qu'il trouva aussi divertissantes que belles ; mais que quelqu'une lui fut trop prodigue d'une faveur qu'il se repentit toute sa vie d'avoir acceptée (2). Sous la date de 1581, Mézerai revient sur ce fait en ces termes : « Depuis la mort de la princesse de Condé, il avait eu peu d'attachement pour les femmes, et son adventure de Venise lui avait donné un autre penchant (3). »

(1) La maladie qui en fut cause, plus justement appelée honteuse pour un roi de France que pour des particuliers, fut un grand événement pour le royaume, puisqu'elle fit passer la couronne à la maison de Bourbon, comme l'observe le Laboureur.

(1) *Histoire de Henri le Grand*, p. 55.
(2) *Abrégé chronologique*, p. 1106.
(3) *Idem*, p. 1143.

Digitized by Google

Daniel a aussi lu, dans les écrits du temps, qu'à la mort du duc d'Anjou, époque où la Ligue prit le parti d'agir ouvertement, « on affectait de publier en tout lieu les infirmités du roi, causées par ses débauches, et le peu d'espérance qui lui restait d'avoir des enfants après tant d'années d'un mariage jusqu'alors stérile (1). »

On pourrait soupçonner ces publications d'être des calomnies inventées par l'esprit de parti, si, en effet, la stérilité de son mariage ne les avait confirmées, si ses *ex-voto*, si ses nombreux pèlerinages, ses processions pour obtenir des enfants, ne prouvaient qu'il savait n'avoir à attendre de progéniture que d'un secours du ciel; et s'il n'était certain qu'il n'eut point de maîtresses, et pas plus d'enfants illégitimes qu'il n'en eut de légitimes avec Louise de Vaudemont, qui était jeune, belle, qu'il aimait, et dont il était aimé (2).

A l'occasion des pèlerinages, le témoignage de l'Estoile vient se joindre à ceux que nous avons cités : « Le 13 janvier 1579, dit-il, le roi alla en l'église de Chartres, y prit deux chemises de Notre-Dame, une pour lui, l'autre pour la reine sa femme. Ce qu'ayant fait, il revint à Paris coucher avec elle, dans l'espérance d'avoir un enfant par la grâce de Dieu et des chemises, dont il était incapable, par la v..... qui le mangeait et les lascivetés qui l'énervaient. »

M. de Mayer, qui a fait des recherches fructueuses dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, a lu le passage qui suit dans un de ces écrits qui paraît se rapporter aussi aux temps qui suivirent la mort du duc d'Anjou. « Afin de calmer les troubles que l'Espagne et les Guises entretenaient, à faute d'enfants mâles, il conseilla à la reine d'admettre Joyeuse dans son lit; laquelle, vertueuse, refusa net. » Le manuscrit ajoute : « Il avait communiqué à la reine la maladie qu'il avait prise à Lyon, à son retour de Pologne, dont elle avait été fort désobligée (1). » Voici ce qu'ajoute M. de Mayer sur cet accident, sans doute d'après le même manuscrit : « Un essai qu'on voulut faire sur Henri affaiblit ses organes, et le rendit, à peu de chose près, inhabile au gouvernement. Ambroise Paré, médecin savant (2), et qui cherchait un remède aussi actif que le venin, crut l'avoir trouvé dans l'usage du sublimé corrosif. Le remède était bon, c'était beaucoup de l'avoir trouvé; mais la dose n'en était pas encore indiquée. Un excès nuisit à l'efficacité du remède, et ruina la santé de Henri. De là vint son inapplication au travail. La fréquentation de ses mignons, en l'éloignant des femmes, le plongea dans un nouveau genre de dissolution qui le rendait de plus en plus incapable de régner par lui-même (3). »

Il résulte des manuscrits consultés par M. de Mayer, que le prince garda son mal et perdit une faculté; de sorte qu'il mérita également l'horreur et le mépris des femmes. Mais, quelle que soit la vérité relativement à cette double dégradation, soit que la nullité de Henri vînt d'épuisement ou de la maladie de Venise, ou du remède appliqué à la maladie, l'impossibilité où il s'était mis d'avoir des héritiers paraît constante, et par le fait, et par le témoignage de tous les historiens du temps (4).

---

(1) *Histoire de France*, t. XI, p. 181.

(2) Pierre Mathieu, liv. IV, p. 20 verso et suiv., rapporte que « Henri, passant en Lorraine pour aller en Pologne, fut très-frappé de la beauté de la princesse de Vaudemont, mais qu'il était alors épris de la princesse de Condé. Il ajoute qu'après la mort de celle-ci il se souvint de la première; et que, par l'avis de la duchesse de Lorraine, sa sœur, qui disait n'y avoir femme au monde plus propre à son humeur que cette princesse, il la demanda et l'eut pour sa femme. » Pag. 20.

(1) L'auteur du manuscrit a cru que la maladie avait été prise à Lyon, parce que c'est dans cette ville qu'elle s'est déclarée. Quand Henri s'y est trouvé en 1574, il arrivait de la Pologne par Venise.

(2) Paré était le chirurgien (non le médecin) du roi et des deux reines.

(3) *Galerie du seizième siècle*, t. II, p. 83.

(4) Pierre Mathieu, dans son *Histoire de Henri IV*, liv. IV, p. 21, impute à la reine la stérilité de leur mariage. « Six semaines après son mariage, dit-il, on s'aperçut de sa grossesse. Mais par malheur elle fit, quelques jours après, une fausse couche d'un fils. Cela lui laissa une jaunisse pour quelques jours, et *une indisposition pour toujours qui fit perdre au roi et au royaume l'espérance de la voir mère*. Une multitude d'écrits du temps parlent de l'impuissance du roi; aucun autre que celui de Pierre Mathieu ne parle de l'*indisposition* qui, selon lui, rendit la reine stérile. Il faut observer que Henri IV ménageait la mémoire de Henri III, et n'aimait point Louise de Vaudemont, dont il avait eu à se plaindre : il est tout simple que son historio-

Digitized by Google

Je n'ajouterai aux autorités déjà citées qu'un extrait de la *Relation de l'île des Hermaphrodites*, écrit satirique qu'il ne faut pas confondre avec les libelles du temps. Bayle en parle avec éloge (1). Il est, de plus, accrédité comme vrai par un mot de Henri IV, qui ne voulut pas qu'on en poursuivît l'auteur, « se faisant conscience, disait-il, de chagriner un honnête homme pour avoir dit la vérité (2). » L'auteur suppose Henri empereur de l'île, et qu'en cette qualité il promulgue un code. Voici les qualités qu'il prend en tête de sa loi : « *Imperator varius, heliogabalus, hermaphroditicus, gomorrhicus;* EUNUCHUS, *semper impudentissimus.* » Une note du commentateur porte que « les qualités qu'on lui attribue dans cet intitulé sont autant de vices auxquels on croyait Henri sujet; *varius*, parce que jamais roi ne fut plus inconstant, soit dans ses amitiés, soit dans ses résolutions les plus importantes, etc. »

Enfin, nous verrons dans un moment si les vices et les habitudes qui ont rendu Henri odieux et méprisable, malgré des qualités aimables, ne sont pas précisément celles qui caractérisent, dans l'Orient et en Italie, cette espèce d'hommes qui n'appartiennent à aucun sexe : une malheureuse obstination à suppléer le sens dont ils sont privés par l'abus des sens qui leur restent (3); un besoin tourmentant de tromper des désirs qui renaissent sans cesse de l'impuissance de les satisfaire, par des sensations qui soient du moins le mensonge du plaisir; la frivolité, la petitesse, la bassesse des goûts, des fantaisies qui mêlent leurs vils amusements à ces sensations imparfaites; la jalousie, la haine, la persécution lâche où ils se complaisent contre les femmes, un besoin continuel de domination sur les hommes : tristes consolations, faible dédommagement de leurs privations, pénible vengeance de l'humiliation qu'ils ressentent dans les mépris dont ils sont l'objet, garantie nécessaire contre les derniers outrages et le dernier degré d'avilissement auquel ils sont exposés (1).

---

graphe ait écrit selon lui. D'ailleurs, imputer la stérilité du mariage à une suite de couche malheureuse, ne fait aucun tort à la mémoire de la reine; et c'est ajouter à l'odieux de celle qu'a laissée Henri III, de l'attribuer à son libertinage. Pierre Mathieu ne nie pas, au reste, que le roi ait été atteint d'une *maladie contagieuse* qu'il ne nomme point, et pour laquelle ses médecins lui interdirent pendant sept mois le lit de la reine. « Et, bien que l'affection du roi (pour la « reine) fût beaucoup diminuée, si est-ce qu'ils n'eu- « rent jamais qu'un lit et ne se séparèrent de cou- « che, *sinon six ou sept mois pour une maladie du* « *roi et par l'advis des médecins, car elle était conta-* « *gieuse.* »

(1) Au mot *Salmacis*.

(2) Godefroy, dans la préface de l'ouvrage. L'auteur se nommait Thomas Artus, sieur d'Ambry.

(3) Montesquieu, *Esprit des lois* et *Lettres persanes*.

(1) Dans l'Orient, les eunuques ont non-seulement la garde des femmes, mais l'administration des maisons riches. A la Chine, ils exercent les magistratures inférieures, dont l'action est immédiate sur les dernières conditions. La plupart des mandarins, chargés de la police, sont eunuques. Cette interposition d'individus distincts des deux sexes, entre le mari et ses femmes, entre le maître de la maison et les gens de son service domestique, entre le magistrat qui exerce une autorité paternelle et ceux qui pèsent sur les dernières conditions du peuple, produit un résultat estimé avantageux, et regardé comme une *harmonie* dans le pays où elle a lieu : c'est de dispenser les chefs de famille et les autorités supérieures des soins qui les rendraient odieux, et de leur réserver l'affection et le respect des subordonnés. Confier les emplois odieux et qui ont quelque chose de méprisable à des hommes déjà odieux et méprisables par eux-mêmes, c'est exempter les hommes qui peuvent se faire aimer du malheur d'être haïs, et ce n'est pas aggraver la condition des autres. Ajoutez que les soins de domination vétilleuse et tracassière sont tellement conformes au caractère des eunuques, qu'ils sont plus exactement suivis par eux qu'ils ne le seraient par l'intérêt personnel. Ce système serait, en effet, une harmonie parfaite, si les hommes qui en sont la base étaient nés tels que les a faits l'industrie sociale, et s'ils n'avaient été destinés par la nature à jouir de tous les avantages de la société, à être heureux, justes, bons, doux, aimés de leurs semblables comme les autres hommes, au lieu d'être condamnés à des privations désespérantes, à des vices hideux, pour rendre la vertu facile aux autres et assurer leur bonheur.

Ces observations conduisent à remarquer que l'esprit de domination vétilleuse, tracassière et tyrannique, dirigée particulièrement contre les femmes, est le caractère distinctif d'une partie des prêtres auxquels le célibat est imposé, et qui se piquent de l'observer. Leur séparation d'un sexe auquel le nôtre doit ses plaisirs les plus vifs et plusieurs de ses vertus, produit sur eux les mêmes effets que la dégradation physique sur les hommes retranchés de leur sexe. Il n'est pas difficile de voir de combien de vertus doit les priver une situation qui, les séparant de la moitié

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Facultés intellectuelles et morales.

Toutes les dispositions agréables que la nature avait mêlées dans Henri III à de grandes imperfections, s'évanouirent quand il eut perdu la plénitude de son existence. Les historiens ont tous vanté son humeur, ses manières, son affabilité, la facilité de son accès. C'était un prince aimable, dit Pierre Mathieu. Il avait une amabilité noble et digne d'un prince, dit Davila. « Il fut, disait de Thou, d'une douceur et d'une bonté sans exemple; il écoutait tout le monde avec patience, il répondait avec bonté. »

Tout cela a pu être vrai avant le retour de Pologne et l'aventure de Venise. Mais pourquoi laisser ces traits dans le portrait qu'on fait de Henri, quand on a été obligé d'écrire que ce prince, dont l'abord avait été si gracieux, était devenu d'un accès fort difficile, à peu près impossible; qu'il s'était rendu invisible dès le commencement de son règne; qu'il s'était renfermé dans les appartements les plus reculés du Louvre, concentré dans la société de quelques favoris, « lesquels, dit Davila, exigeaient des présents considérables pour permettre de pénétrer jusqu'à lui. » Pierre Mathieu dit aussi que « sa nonchalance et sa solitude (c'est-à-dire son isolement) lui firent perdre les occasions de se mettre en repos, de devenir l'amour de ses sujets, la terreur de ses ennemis. » Un sentiment de honte et d'infirmité concourait, avec ses habitudes vicieuses, à lui faire éviter les regards.

Pierre Mathieu n'est pas le seul qui ait remarqué la nonchalance de Henri : « Il était, dit de Thou, indolent, aimant le repos, incapable de grandes entreprises, lent à prendre un parti, plus par indolence que par timidité. » Ailleurs il lui reproche « trop de penchant pour la mollesse et les plaisirs. » Cheverni dit crûment que « ses voluptés le firent mépriser. » Après la bataille de Jarnac, couronnée par le meurtre du prince de Condé, il donna déjà des marques de cette indolence qui l'a toujours caractérisé. « Dès lors, comme dit Anquetil, on put remarquer en lui des alternatives d'activité et de nonchalance. »

Il avait reçu de sa première éducation, et peut-être de la nature, ces dispositions à l'indolence, à la mollesse et aux plaisirs. Son état de dégradation augmenta les unes et lui fit un tourment des autres. Davila croit que « naturellement il était fort disposé à la vie voluptueuse, qu'il s'en était fait un système politique, mais qu'elle tourna bientôt en habitude. » C'est aussi l'opinion de Pierre Mathieu, qui marque les premiers états de Blois, en 1576, comme l'époque où Henri s'abandonna aux mignons. « Il voulait la paix, dit-il, et il crut la faire désirer par les plaisirs de sa cour. » Tavannes lui en fit des reproches. On lit dans ses Mémoires ce qui suit : « M. d'Anjou (qui fut depuis Henri III), riche d'apanage et d'honneurs, mignon de sa mère (qui le prépare pour s'en servir contre le roi son fils, s'il lui voulait ôter le gouvernement des affaires), se plonge aux plaisirs. Le sieur de Tavannes l'en reprend, lui remontre que la mort vient assez tôt, sans l'avancer par volupté et irritements d'appétit extraordinaire, ruine d'âme, de corps et de réputation (1). »

Le Laboureur a avancé que Henri III avait été mieux élevé que ses frères; que Catherine de Médicis « avait favorisé la noble et la belle éducation que Carnavalet lui donnait; l'avait rendu capable d'ambition, et lui avait inspiré de grands desseins (2). » Catherine de Médicis eut en effet la bonne intention que lui suppose le Laboureur, qui ne l'aimait pas; mais ses moyens ne répondaient pas à son intention. L'instruction que donnait ce Carnavalet pouvait être excellente; mais ce sont les cir-

---

du genre humain, les sépare, en outre, des générations à venir. Le père de famille dont l'imagination est le moins sensible à la gloire, pressent néanmoins une sorte de perpétuité d'existence dans la mémoire de ses enfants, et il la souhaite honorée. Ajoutez que l'estime et l'affection de chaque sexe sont le but principal de toutes les pensées et de toutes les actions de l'autre, le mobile, le véhicule des actions difficiles; et qu'après s'être attachés l'un à l'autre comme au but naturel de leur existence, les deux sexes se servent ensuite comme moyens de bonheur et de vertu, deviennent fidèles auxiliaires l'un de l'autre, et conservent de concert les traditions de famille au profit de la société générale.

(1) Pag. 193.

(2) Discours sur la vie de Henri III.

Digitized by Google

constances dont on environne les princes qui sont leurs véritables précepteurs. Henri III a été élevé, comme son père, comme ses frères, au milieu d'une troupe de filles jeunes, belles, galantes, au sein des plaisirs qu'elles attiraient autour d'elles. Il a été nourri des traditions de son père et de son aïeul François Ier ; imbu de la folle idée de gouverner la cour par le plaisir, et la France par la cour. A la vérité, Catherine de Médicis mit de bonne heure le jeune prince à la vie militaire, si toutefois c'est la vie militaire que d'être placé en prince, avec le titre et les honneurs de général en chef, à la tête d'une armée dont le commandement est confié à des capitaines expérimentés. Mais Henri n'eut ce commandement honoraire que très-peu de temps; ne s'y dévoua, comme le dit Brantôme, que par haine personnelle pour le prince de Condé, qui avait prétendu à la lieutenance générale du royaume. L'orgueil du commandement, la certitude de vaincre, ayant à sa disposition des forces doubles de celles de l'ennemi, le feu de la jeunesse, ont pu alors faire briller en lui quelques étincelles de courage, mais non fortifier une constitution énervée. Il a pu s'enfler alors de quelque audace, non acquérir une vigueur capable de la soutenir. Catherine a pu lui inspirer ses desseins généreux, mais sans lui donner la force d'oser, encore moins d'accomplir, ceux qui auraient besoin d'un peu de persévérance. L'accident de Venise a rendu le mal incurable par l'affaiblissement des organes et l'impuissance de toute application : aussi verrons-nous sa vie privée traîner dans les plus misérables futilités et dans les plus sales voluptés, et sa politique se mettre au niveau de sa vie privée.

De Thou assure qu'il avait l'esprit fort pénétrant; mais, selon Cheverni, il avait peu de jugement, et sentait mieux qu'il ne pensait, c'est-à-dire que ses premiers aperçus étaient justes et ses raisonnements faux. Ainsi sa pénétration était un avantage inutile.

A quoi aurait-elle pu servir, même étant accompagnée de jugement, depuis que son esprit appesanti, devenu incapable d'application, ne pouvait être tiré de son engourdissement que par la débauche?

A quoi aurait-elle servi contre les détestables traditions de son père et de son aïeul, qui obstruaient son jugement en matière de religion et de gouvernement politique; contre l'esprit de persécution, contre l'opinon qu'il ne faut souffrir qu'une seule religion dans l'État, contre la doctrine de gouverner la cour et l'État par la magie du trône et les plaisirs : malheureuses erreurs qu'il avait héritées en naissant?

A quoi aurait-elle servi enfin, contre un jugement faux, à un prince qui tenait de son état de roi et de la flatterie de ses courtisans toute la présomption nécessaire pour ne jamais douter de la parfaite sagesse de ses plus extravagantes fantaisies?

Davila, après avoir exposé son système de gouvernement (que nous verrons plus loin), et en avoir fait sentir le ridicule, dit « qu'il croyait l'avoir merveilleusement acheminé vers le succès. Il était convaincu que finalement il se rendrait supérieur à toute opposition avec une grande facilité. »

Cheverni dit « qu'il avait trop bonne opinion de sa suffisance, et qu'il méprisait les conseils. »

Pierre Mathieu peint très-bien sa présomption à son retour en France : « Arrivé à Lyon, dit-il, il voulait que l'on connût qu'on n'avait pas affaire à un prince mineur; qu'il n'était pas novice à régner; qu'ayant porté la couronne d'un grand royaume, vu tant de pays et d'affaires, sa jeunesse était déjà envieillie dans l'expérience, et que la réputation de ses prédécesseurs devait du retour à la sienne. »

Mézerai attribue cette présomption à « ses premiers mignons (1), qui, dit-il, lui persuadaient qu'il surpassait infiniment tous les rois ses précédents, et que la prudence des plus habiles n'était qu'ignorance auprès de la sienne. »

La sagacité et la finesse qu'on lui attribue furent assurément en défaut dans une circonstance importante : ce fut en 1576, lorsqu'il se persuada qu'il amènerait les états généraux à déclarer une guerre à outrance aux protestants, et, pour cet effet, à lui voter des millions, dont une partie était promise d'avance à ses favoris et à leurs créanciers. Il parvint à s'assurer par l'argent et l'intrigue un orateur

(1) Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin.

Digitized by Google

dans chacune des trois chambres, et les trois présidents; mais la très-grande majorité, dont il croyait se jouer par ces moyens, le joua elle-même, flatta le zèle qu'il témoignait pour la religion, mais s'opposa constamment à la guerre, et se sépara sans avoir voté un écu. L'intrigue du roi pour avoir de l'argent, l'adresse et la fermeté de l'assemblée pour éluder sa demande, sont le sujet du *Budget de Henri III*.

A l'apathie, à la présomption, il faut ajouter une extrême légèreté : c'était une de ces têtes où rien ne s'imprime, où rien ne reste. De Thou le dit « prudent, d'une prudence consommée. » Il l'appelle quelque part « ce sage prince. » Mais ailleurs il nous fait remarquer « qu'à peine délivré d'un danger, il en perdait le souvenir. » Il va jusqu'à le déclarer « prévoyant; mais, ajoute-t-il, tout occupé du présent sans se mettre en peine de l'avenir, et négligeant les plus belles occasions. »

Il avait autant de légèreté dans les sentiments que dans les idées.

Pierre Mathieu rapporte les démonstrations d'excessive douleur qu'il fit à la mort de la princesse de Condé, à qui il écrivait de son sang en Pologne. Il portait de petites têtes de mort aux rubans de ses souliers; il en portait à ses aiguillettes; il chargea Souvrai, le grand maître de sa garde-robe, de lui faire faire pour six mille écus d'ornements de ce genre. Il portait toujours sur lui une croix et des boucles d'oreilles de la princesse. Enfin, sa mère prit le parti de les lui faire dérober : il en fut, dit Pierre Mathieu, de cette soustraction comme de la bague enchantée de Charlemagne. Davila rapporte que ces témoignages de douleur extrême à la perte de Quélus, Maugiron et Saint-Mégrin, ne l'empêchèrent pas de se mettre aussitôt en quête d'autres jeunes gens pour remplacer ceux-là. Les folies qu'il fit pour Joyeuse et d'Épernon n'empêchèrent pas que, dégoûté du premier, il ne l'envoyât commander une armée contre le roi de Navarre, avec des recommandations qui firent penser au jeune courtisan que le roi n'avait pas grande idée de sa bravoure, ce qui le poussa à chercher la mort à la bataille de Coutras. Il exila d'Épernon à Loches, et le dépouilla de tous ses emplois.

La contenance de Henri à Jarnac et à Montcontour a attaché à sa jeunesse des idées de courage qui sont restées à sa mémoire. Voltaire fait dire de lui par Henri IV :

Il est vaillant, mais faible, et moins roi que soldat.

C'est un anachronisme.

Pierre Mathieu le voit belliqueux, courageux, passionné pour la gloire, quand il n'était que duc d'Anjou. « A Poitiers, dit-il, à Jarnac, à Montcontour, à la Rochelle, il se jeta plus avant dans la mêlée que la qualité de sa personne ne le permettait. »

Davila lui reconnaît un courage généreux, de la valeur, une contenance admirable sous les armes, mais toujours dans sa première jeunesse.

De Thou pense qu'intrépide dans le danger, il fut peu propre à l'affronter. Il ne remarque pas dans les batailles de Jarnac et de Montcontour toute la vaillance qu'on y admire : « Henri y mérita, dit-il, d'être considéré comme un prince favorisé de la fortune. » Et en effet, Castelnau nous apprend que « le maréchal de Tavannes ne cessa pas un moment d'être à ses côtés. » C'était réellement lui qui ordonnait ce que le prince commandait. Mais cette circonstance n'ôte rien à celui-ci du mérite de la bravoure.

Quoi qu'il en soit de cette bravoure dans les batailles dont il s'agit, elle ne peut honorer que sa première jeunesse. Tous les historiens reconnaissent que depuis sa royauté de Pologne, ce fut un autre homme. Quand le héros de Jarnac et de Montcontour monta sur le trône de France, il était pis que poltron, il était peureux et lâche. Saint-Luc, qui avait vécu avec lui dans une intimité dont ensuite il avait eu horreur, et dont il avait essayé de lui faire honte, disait à d'Aubigné que « quelquefois il prenait au roi des frayeurs qui le faisaient cacher sous son lit; et que, dès qu'il tonnait, il descendait toujours aux basses voûtes du Louvre (1). » Voilà la bravoure de Henri III dans la seconde période de sa vie.

Voici pour la suivante :

Pierre Mathieu dit, sous la date de 1581, que « Henri n'aimait plus la guerre, et vivait

(1) *Histoire des troubles*, liv. I.

Digitized by Google

plus en capucin qu'en roi; que sa diane était le chant des Feuillants, son champ de bataille un cloître, sa cuirasse un sac de pénitent. » Davila représente aussi le héros de Jarnac et de Montcontour entouré dans le même temps de capucins, de hiéronymites, de bernardins, de jésuites, et d'autres religieux.

La bravoure de Henri était digne de l'état de dégradation physique où il était tombé : on ne vante pas celle des merveilleux chanteurs de l'Italie, des gardiens des sérails de Constantinople, et des officiers de police de Pékin.

CHAPITRE III.

Qualités morales et vices.

Les facultés que nous venons d'observer dans Henri III donnent la mesure de ses qualités, et font pressentir sa vie morale et politique. Tout s'y ressentit de l'infirmité de la personne, tout, jusqu'à ses actes de tyrannie et de cruauté; car, comme dit la Bruyère, « il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie; et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée, et de nul raffinement. Elle inspire de tuer ceux dont la vie est un obstacle à notre ambition : un homme né cruel fait cela sans peine. C'est la manière la plus horrible et la plus grossière de se maintenir ou de s'agrandir (1). »

La vie privée de Henri III est assez difficile à séparer de sa vie publique; car ses plus futiles amusements, ses plaisirs les plus désordonnés entraient dans sa politique, ou, pour mieux dire, étaient sa politique tout entière. Cependant essayons de donner une idée distincte de ses habitudes particulières; et d'abord parlons de sa société intime. Ce que nous allons en dire se rapporte à treize années de son règne. Nous parlerons à part des deux dernières.

Ces treize années furent le règne des favoris, qui peut se partager en deux temps : d'abord celui de Quélus, de Maugiron, de Saint-Mégrin, de Saint-Luc, de René de Villequier; ensuite celui de Joyeuse et d'Épernon. Le premier commença en 1576; le second, après le duel où succombèrent Quélus et Maugiron en 1578.

(1) La Bruyère, chap. X, *du Souverain*.

Les relations de Henri III avec ses favoris sont assez clairement exprimées par le mot de *mignons*, qui, dit Bodin, commença à trotter dans le peuple en 1576. « Compagnons dans le cabinet, dit Pierre Mathieu, ils étaient maîtres ailleurs. » « Des vices énormes, dit Davila, furent imputés à la vie domestique de Henri. » D'Aubigné nous apprend que la reine de Navarre, après son retour de Gascogne avec la reine sa mère, « fit parti avec ceux de la cour qui diffamaient le roi, en lui imputant de très-sales voluptés, auxquelles il semblait que les dames eussent intérêt (1). » Le titre du Code des Hermaphrodites annonce assez que la substance de la description de l'île où ce code est inséré, est une accusation longue et développée du vice régnant dans la société intime du roi. On trouve, à la page 34 de cet écrit, une allusion et une note qui ne permettent pas de douter au moins de la patience du monarque dans ce désordre. L'anecdote de Saint-Luc, qui, à l'instigation de sa femme, et au moyen d'une sarbacane introduite à travers le mur au chevet du lit du roi, le menace au nom du ciel d'une punition sévère, s'il continue la vie honteuse et criminelle qu'il mène, est une autre preuve assez forte pour avoir décidé Daniel à regarder comme indubitables les accusations dont les liaisons du roi ont été l'objet.

Enfin, sans remuer le cloaque où se pourraient rencontrer d'autres témoignages, on se sent atteint d'une conviction douloureuse quand on voit le vice reproché à Henri III régner à découvert, cent ans après lui, sous le règne si révéré de Louis XIV, dans les temps de sa dévotion, renforcée par celle de madame de Maintenon; quand on entend, le jour de Noël 1687, le prédicateur de la cour, le sévère Bourdaloue, adjurer le roi, du haut de la chaire de vérité, de faire cesser dans sa cour un désordre que les saintes Écritures défendent de nommer; quand on lit l'écrit de Bussy-Rabutin qui termine son *Histoire amoureuse des Gaules* sous ce titre : *la France italianisée*, on ne peut se défendre de revenir à l'histoire de Henri III, de se rappeler ses mignons, de voir en lui et en eux l'origine de la dépravation contre laquelle tonnait Bourdaloue, et de lui

(1) Tome II, liv. V, p. 414.

Digitized by Google

imputer cette infamie séculaire qui paraît avoir été favorisée par la politique militaire de Louvois, grand partisan du bataillon thébain (1), et qui n'a cessé que sous le règne tant calomnié du duc d'Orléans, qui ramena sinon aux amours légitimes, au moins à des amours exempts de dépravation.

Le goût pour les habits de femme est particulier à ceux qui, pour se dédommager du malheur de ne pouvoir plaire aux femmes, essayent de plaire aux hommes. En butte dès son enfance aux séductions du sexe, instruit par son exemple à l'art de plaire avant d'être parvenu à l'âge d'aimer, efféminé avant d'avoir atteint l'âge des qualités viriles, Henri, quand il fallut désespérer de plaire aux femmes, était tout disposé à plaire comme elles et à leur manière. Il s'habillait fréquemment en amazone pour courir la chasse ou la bague, et en femme pour le bal et pour les mascarades nocturnes. Il se découvrait la poitrine, et la garnissait de colliers de perles, et portait des pendants bouclés à ses oreilles. Il se coiffait toujours en femme, même avec des habits d'homme, même dans les cérémonies publiques. Il se présentait ainsi à l'église et à la sainte table, au grand scandale des catholiques, qui voyaient en lui un mahométan couvert de son turban; il est ainsi représenté dans ses monnaies. Cette coiffure était une toque de velours, attachée dans les cheveux avec des épingles, et autour de laquelle les cheveux étaient relevés et bouclés. Sur le devant était placée une aigrette, nouée par des pierreries.

Il portait habituellement deux paires de gants, l'une très-fine et qui s'appliquait juste à la peau des mains, qu'il avait fort blanches et très-bien modelées; l'autre plus large et parfumée, qui se mettait par-dessus la première. Ajoutez autour du cou l'énorme fraise godronnée, au milieu de laquelle sa tête était placée comme dans un bassin, et avec laquelle il est aussi représenté dans ses monnaies. C'est à peu près ainsi qu'Héliogabale se montrait, quand il voulait « se marier comme femme aux cochers du cirque. » (Je me sers de l'expression de Crévier.)

(1) Voyez le *Banquet* de Platon, traduit par Racine.

La chasse, la bague, le bal, tous les exercices où les femmes peuvent déployer le plus de grâce et le plus de séduction, comme les hommes le plus de vigueur, étaient ceux pour lesquels il préférait d'ordinaire les habits de femme.

Au soin de plaire aux hommes à la manière des femmes, se joignait celui de mal parler des femmes dans la conversation, comme les femmes galantes parlent les unes des autres, et de leur nuire à toutes par ses discours et ses actions, comme font les gardiens des sérails de l'Orient; de livrer les unes à la vengeance de leur mari, d'autres à l'ingratitude de leurs amants, d'autres à un déshonneur public, et même aux violences des amants méprisés. Il ne négligeait pas même d'ajouter, à la condition et à l'avilissement des femmes perdues, quelque cruauté scandaleuse ou quelque outrage plus contraire à la décence et aux mœurs que leur conduite même.

Dans les réunions familières du roi et des mignons, on s'entretenait de toutes les aventures galantes de la cour; on en méditait, on en préparait de nouvelles; on recherchait les femmes intactes, pour les séduire, ou leur tendre quelque piége et les déshonorer. « Les mignons se divertissaient, dit le Laboureur, de la licence que le roi leur donnait d'attenter à l'honneur des dames. » Ils se distribuaient entre eux celles que chacun devait livrer au scandale; on rapportait chaque jour au monarque les progrès qu'on avait faits, les difficultés qu'on avait rencontrées. Le roi donnait l'argent nécessaire pour assurer les victoires, soit par des cadeaux, ou par des fêtes, ou par des médiations intéressées. Pierre Mathieu (1) le dit fort clairement : « Le roi non-seulement aimait ses favoris, mais il favorisait leurs amours, et facilitait, par sa libéralité, l'accomplissement de leurs désirs. » Le Laboureur va plus loin : « Quand ils lui venaient rendre compte de leurs entreprises d'amour, il louait, dit-il, les heureux, il plaignait ceux qui avaient été rebutés, favorisait leurs passions impudiques, et souffrait qu'ils usassent de son autorité par des violences que je n'ose décrire.

(1) Pag. 490.

Digitized by Google

Cela lui attira la haine des femmes, qui révélèrent son dérèglement (1). »

M. de Mayer a osé imprimer ce que l'abbé le Laboureur a eu honte d'extraire des manuscrits de la Bibliothèque royale : « Il eut fantaisie un jour de mander au Louvre la femme d'un conseiller. A peine fut-elle entrée dans son cabinet, qu'il lâcha sur elle sa bande débordée ; et Cypière se mit en devoir de la violenter en telle compagnie ; mais elle se pâma si fort qu'il fallut qu'on la reportât toute morte. La Guiche, amoureux de madame l'Amirande, dame de haut lieu et fort sage, implora l'intercession du roi, qui manda la dame au Louvre ; et, là, la Guiche la pressa à outrance. Elle se défendit bien fort ;... mais, tenue par deux valets et devant le roi,... elle sortit tout éplorée et criant merci... » Le même manuscrit apprend de quelle manière il s'y prenait pour réformer les mœurs des courtisanes. « Il en fit un jour conduire cinquante à Saint-Cloud, les fit dépouiller toutes nues et courir dans le bois. Il fit mettre aussitôt autant de Suisses nus à leurs trousses, et monta à cheval pour voir cette chasse singulière... »

Les mêmes manuscrits ont confirmé à M. de Mayer que « Henri avait pris l'habitude de courir de nuit les rues de Paris souvent masqué en femme, et que ses courses se terminaient par des violences de tous les genres. » Les historiens se sont servis d'une expression inexacte quand ils ont qualifié ces mascarades nocturnes de parties de débauche. La débauche entrait, il est vrai, pour quelque chose dans ces parties crapuleuses ; mais c'étaient d'horribles avanies qui les complétaient. Un plaisir malfaisant succédait aux plaisirs honteux. On trouvait piquant d'insulter les femmes honnêtes, après avoir fatigué les femmes perdues. Le roi accordait la débauche aux favoris : les favoris réjouissaient par les avanies le monarque impuissant. Le règlement de police de l'Ile des Hermaphrodites fait allusion à ces avanies. L'article 10 de ce règlement s'exprime ainsi : « Les ravissements, violements (les rapts et les viols), et autres galanteries, seront tenus en réputation dans cet empire, pourvu qu'on s'adresse à ceux qui seront de beaucoup inférieurs, et que l'offensé ait plus de crainte de l'agresseur que d'espérance de justice, quand bien il s'en viendrait plaindre. »

L'Estoile rapporte, sous la date de 1583, que, le jour de carême-prenant, le roi avec ses mignons furent en masque par les rues de Paris, « où ils firent mille insolences ; et la nuit allèrent rôder de maison en maison, faisant lascivetés et vilenies avec ses mignons frisés, bardachés, fraisés, jusqu'à six heures du matin. »

L'Estoile, en 1584, dit : « Jour de carême-prenant, cavalcade masquée, courant à bride avalée, renversant les uns, battant les autres, firent mille insolences à la foire Saint-Germain... et toute la nuit courant, jusqu'au lendemain dix heures, par toutes les bonnes compagnies qu'ils surent être à Paris. »

Les occupations et les amusements qu'on vient de rappeler alternaient de temps en temps avec des pratiques religieuses, des visites de couvents, des assemblées de congrégations, des processions, des pèlerinages, des stations de paradis en paradis dans les églises. C'est à Henri III que le culte catholique doit l'invention des paradis et des reposoirs. Ces actes de dévotion, précédés et suivis de tant de débauches, en étaient secrètement mêlés eux-mêmes ; sous le sac de pénitent, décorés du chapelet à tête de mort en ceinture, et de la discipline en sautoir, le roi et les favoris avaient encore des intelligences lascives avec des femmes mêlées parmi eux, ou qu'ils voyaient à leurs fenêtres, et à qui ils soufflaient, par des sarbacanes, des pastilles musquées ou des billets galants.

Les historiens ont fait unanimement de Henri III un prince attaché à la religion catholique, toutefois en l'accusant de cagoterie et de superstition.

Il eût été bien plus juste et bien plus simple de l'accuser d'hypocrisie. S'il eût été cagot, superstitieux, pieux surtout, attaché à la religion, il n'aurait pas été dans des alternatives continuelles de débauches et de dévotion ; il n'aurait pas mêlé ensemble les momeries, les indécences, les obscénités, et surtout il n'aurait pas commis, à seize ans de distance, les deux plus énormes crimes de son siècle, le massacre de la Saint-Barthélemy et l'assassinat de guet-apens du duc de Guise.

On ne voit, dans aucune des délibérations qui ont précédé les actes mémorables de Henri III,

(1) Discours sur Henri III.

Digitized by Google

aucune hésitation, ni aucune détermination produite par une idée superstitieuse; toujours les motifs sont ou des faits positifs, précisément articulés, ou des intérêts nets, bien ou mal entendus, mais toujours politiques et très-sensibles. Il en était de même de Catherine de Médicis.

Aux avanies dont nous avons parlé, peut-on reconnaître le prince dont tant d'historiens respectables ont loué la bonté? Pierre Mathieu, de Thou, ont vu en lui « un prince bon, enclin à faire du bien, d'une bonté sans exemple. »

« Il fut libéral, dit Pierre Mathieu, en un degré éminent. »

« Bon ami, libéral, bienfaisant, généreux, dit de Thou, il ne donnait jamais sans s'excuser de ne pas faire davantage. »

C'est sans doute ce qui fait dire ailleurs, par de Thou, qu'il eut toutes les belles qualités de corps et d'esprit que l'on peut désirer dans un grand monarque.

C'est sans doute ce qui a fait dire par Davila que ce fut un prince plein de vertus singulières et de grandes qualités.

C'est sans doute le mélange de ces belles qualités avec tant de petitesses et d'infirmités de caractère, que de Thou avait présent à l'esprit quand il écrivait ces mots cités par le président Hénault : « Caractère d'esprit incompréhensible : en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous de l'enfance. » La bonté est en effet au-dessus de la dignité.

C'est de la bonté, de la générosité attribuées à Henri, que Voltaire parlait quand il disait :

Valois reçut du ciel des vertus en partage.

Ce sont ces qualités qui ont enchanté Daniel et Anquetil, au point d'inspirer au premier cet éloge : « Prince orné de très-grandes qualités, même de celles qui font le plus d'honneur à la majesté royale; » et à Anquetil ces mots : « Prince fait pour être adoré de ses peuples, s'il n'eût eu des défauts qui auraient été sans conséquence dans des particuliers, mais qui firent mal interpréter toutes ses actions. » De sorte que, suivant Anquetil, les mépris des peuples furent très-injustes (1); et Henri mérita les larmes véritables qu'il eut la consolation de voir couler avant sa mort.

C'est le privilége de la bonté d'intéresser les cœurs honnêtes; c'est aussi un privilége des sentiments affectueux et des airs caressants, de passer aisément pour de la bonté. On ne peut donc s'indigner contre les historiens qui se sont laissé décevoir par les apparences de la bonté dont se parait Henri III, et qui ont bien voulu se persuader qu'elle rachetait en lui les excès, les abus, les faiblesses dont ils avouent qu'elle était accompagnée.

Cependant il faut être conséquent, et ne pas perdre de vue le but de l'histoire.

On ne peut pas qualifier un prince de bon, quand on a rapporté de lui cent traits de dureté de cœur, de méchanceté noire, et qu'on les a soi-même ainsi qualifiés.

Ce que nous avons vu de sa conduite envers les femmes a été constamment lâche et cruel, excepté avec la seule princesse de Condé, lorsqu'il était dans sa première jeunesse. Mais comme sa méchanceté s'est dédommagée par sa conduite envers sa sœur la reine de Navarre, et d'autres personnes de la cour! Quel nom donner aux outrages auxquels il livra Marguerite, à ses efforts pour la perdre dans l'esprit de son mari, au soin qu'il prit de la déshonorer si publiquement, que Henri se trouva dans l'impossibilité de continuer à vivre avec elle?

Elle va un jour visiter un couvent de femmes où une de ses dames avait une tante. Le roi, se promenant avec Henri, voit le chariot de sa sœur près de ce couvent. Il veut qu'elle soit dans le voisinage chez un amant qu'il lui suppose : il envoie un de ses officiers visiter la maison. Elle ne s'y trouva pas. Elle ne fut pas moins réduite à faire preuve devant sa mère, devant son mari, devant toute la cour, qu'elle était allée à la maison religieuse de Saint-Pierre, près de laquelle son chariot était arrêté.

Une autre fois, étant à Nérac avec son mari, et vivant avec lui en bonne intelligence, le roi fait dire à Henri que le vicomte de Turenne a des liaisons secrètes avec elle. Cette délation odieuse soulève toute la cour de Nérac, et donne lieu à la guerre qu'on nomma des Amoureux.

C'est Marguerite elle-même qui raconte,

(1) *Esprit de la Ligue*, liv. VI.

Digitized by Google

dans ses Mémoires, les deux anecdotes qu'on vient de rapporter (1).

Dans l'histoire de la vie de Duplessis-Mornay on lit que « le roi ayant ordonné à sa sœur de délivrer sur-le champ la cour de sa présence, il la fit arrêter à quatre lieues de Paris, et fit emprisonner une partie de ses femmes. Henri, roi de Navarre, envoya demander à son beau-frère les motifs d'un semblable traitement, et lui annoncer qu'il ne pouvait recevoir sa femme ainsi déshonorée. »

Il ne réussit point à faire poignarder sa sœur par le prince magnanime à qui il l'avait mariée. Mais on peut lui imputer le meurtre de Françoise de Lamark, femme de René de Villequier, l'un de ses plus indignes favoris : on peut, dis-je, le lui imputer, soit, comme l'a dit de Thou dans un passage qui a été retranché de son livre, par vengeance des reproches sans doute peu ménagés qu'elle lui avait faits sur ses rapports avec le roi (2), soit par vengeance du roi lui-même, qui, offensé de ses propos, dénonça ses amants à son mari, comme le pense le Laboureur. A cette époque, 1577, dit-il, « ce vaillant et ce victorieux, trouvant les armes trop pesantes, ne s'était réservé que le stylet contre ceux qui lui étaient suspects (3). » Ailleurs il fait entendre que l'assassinat de madame de Villequier « partait de l'esprit vindicatif d'un grand prince qui poursuivait plus cruellement ses querelles contre les dames que contre les hommes (4). » Le détail qu'il en donne fait voir qu'il parle du roi. Et quelle preuve plus claire peut-on demander contre ce prince, que le fait même, comme le rapporte l'Estoile dans son journal : « L'assassinat fut commis au commencement de septembre 1577, dans le château de Poitiers, où lors était le roi, et où, comme favori de Sa Majesté, Villequier était aussi logé. » Le crime fut donc commis sous les yeux du roi, et il n'en témoigna pas le plus léger mécontentement.

De Thou et l'Estoile nous apprennent que ce bon Henri III a aussi fait assassiner Bussy-d'Amboise par Monsoreau, en instruisant celui-ci d'une liaison intime de sa femme avec Bussy, et en l'excitant à la vengeance.

De Thou dit encore que le roi favorisait l'intrigue de Saint-Mégrin avec la duchesse de Guise, se plaisant aux brocards que l'infidélité de la duchesse attirait sur son mari : ce qui dut les exciter et les propager, jusqu'à ce qu'ils avertissent l'orgueilleux duc du ridicule auquel il était en butte, et provoquassent ainsi la vengeance dont Saint-Mégrin fut la victime.

La persécution des femmes, la vigilance sur leur chasteté, le besoin de tourmenter les maris amoureux et jaloux, tout cela est tellement du caractère d'un vil eunuque, que la conduite de Henri III à leur égard peut être attribuée à une cause moins odieuse que la méchanceté. Mais voyons-le dans d'autres relations.

On est fondé à croire, d'après Brantôme et Castelnau, qu'à la bataille de Jarnac le prince de Condé fut tué par un ordre de Henri, alors duc d'Anjou ; et Pierre Mathieu nous a préparés à accueillir leur témoignage, en disant que ce prince si bon « regardait les cruautés utiles comme justes et permises. »

Brantôme dit que Montesquiou, capitaine des gardes suisses de Monsieur, « n'avait garde de faillir à tuer le prince, car il avait été fort recommandé à plusieurs des favoris dudit Monsieur, pour la haine qu'il lui portait (depuis que le prince de Condé avait montré l'ambition d'être lieutenant général du royaume), et aussi parce qu'il n'y a rien qu'un grand haïsse tant qu'un autre grand son pareil, ou qui veut s'égaler à lui. » Ce texte peut ne s'entendre que d'une recommandation générale. Mais Castelnau, qui était à Jarnac, rapporte qu'après que le prince de Condé se fut rendu prisonnier à Dargence et lui eut remis son épée, « Montesquiou, capitaine des gardes de Monsieur, et partant d'auprès de sa personne, vint au derrière du prince de Condé, et le tua d'un coup de pistolet entre ses deux garants. » Depoulcre, sieur de la Motte-Messemé, dit crûment, dans une note de son poëme des *Honnêtes loisirs*, que « Montesquiou tua le prince de Condé de sang-froid, par le commandement, dit-on, de son maître. »

(1) Liv. Ier, p. 71.

(2) *Cruentus sanguine uxoris, ob improperatam sibi repudiosam vitam interfectæ.*

(3) Discours sur la vie de Henri III.

(4) *Mémoires de Castelnau*, t. II, liv. VI, p. 820.

Digitized by Google

Le coup de fusil tiré par Maurevert sur l'amiral de Coligny, le fut par ordre du même prince : il eut le premier l'idée de cet assassinat.

Ce fut lui qui excita sa mère, et qui, avec sa mère, excita Charles IX au massacre de la Saint-Barthélemy, et en provoqua l'ordre.

Lorsque Salcède fut mis à la question, le roi y assista caché derrière un rideau ; il alla même à l'hôtel de ville pour le voir écarteler. Il était curieux sans doute des révélations que Salcède pourrait faire, et ce n'était pas sans raison. « Mais bien des gens, dit de Thou, trouvèrent qu'un tel spectacle ne convenait guère à la dignité royale. »

Enfin, l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Guise son frère, fut prémédité par lui pendant plusieurs années.

Pierre Mathieu, et vingt autres après lui, assurent pourtant que ce fut la renommée de la prouesse et de la bonté de Henri qui fit que les Polonais lui présentèrent la couronne. Si ce fait était vrai, il ne faudrait pas s'étonner que nos historiens eussent été dupes d'une renommée si trompeuse. Mais de Thou ne pense pas comme Mathieu sur les motifs qui déterminèrent les Polonais à élire Henri III pour leur roi, et rien ne prouve cette renommée de prouesse et de bonté antérieure à celle que les historiens ont faite à ce prince.

Selon de Thou, ce fut Catherine de Médicis qui mit le duc d'Anjou sur les rangs des prétendants en Pologne ; ce fut Jean de Montluc, évêque de Valence, qui mit ce projet en tête à Catherine de Médicis ; et ce fut Balagni, bâtard de Montluc, voyageant en Pologne à la mort du précédent roi, qui en conçut la première idée (1).

D'un autre côté, Tavannes nous apprend que Coligny avait conseillé au roi Charles IX (2) de limiter le pouvoir de sa mère, de chasser son frère hors du royaume, et de l'envoyer en Pologne. Le roi, qui détestait son frère, avait goûté cette idée, et Montluc fut envoyé à Varsovie pour négocier, intriguer, solliciter, acheter la couronne vacante. Voilà comment les Polonais ont conçu l'idée d'élire Henri III.

(1) Liv. LVI.

(2) Chap. 27.

Sa réputation n'était pas tellement glorieuse, que Montluc ne fût obligé de répondre aux reproches de cruauté qu'on faisait au prince au sujet du massacre de la Saint-Barthélemy, et de faire solennellement le plus honteux mensonge pour le laver. De Thou nous a conservé les paroles de Montluc : « Le « prince, dit ce prélat, n'a jamais voulu se « déclarer sur le projet de ce massacre, comp- « tant qu'il lui serait honteux de faire assassi- « ner sans combat des gens qu'il avait tant de « fois battus à la tête d'armées nombreuses, et « de les abandonner à la fureur de quelques « gladiateurs et d'une populace effrénée. » Ces mensonges ne suffirent pas ; Montluc fut obligé de souscrire à des conditions stipulées durement par les Polonais en faveur des protestants de France, et d'en promettre secrètement la ratification dès que le prince serait élu.

L'embarras des Polonais pour faire un choix entre les compétiteurs qui se présentaient, la grandeur de la maison de France, la bienveillance des Turcs pour elle, circonstance d'un grand poids en Pologne, aidèrent puissamment Montluc à obtenir les suffrages nécessaires.

Enfin, l'argent de la France détermina l'élection. Les Polonais reprochèrent aux Lithuaniens, qui les premiers s'étaient déclarés pour la France, de s'être laissé corrompre ; « et ils prétendirent que Montluc leur avait distribué cent mille écus d'or. » De Thou, en rapportant ce fait, ne dit ni ce qu'il en sait ni ce qu'il en pense. Mais Tavannes supplée à son silence : « Les Polonais, dit-il, élisent un étranger (le duc d'Anjou) parce qu'ils ne se veulent céder les uns aux autres, et se laissent corrompre par argent de leur élection. »

Cette élection ne fut donc en aucune façon un hommage rendu par l'enthousiasme d'une nation généreuse à la prouesse et à la bonté de Henri. Les lecteurs sont donc libres de croire ce qu'ils voudront du renom de bonté que les annalistes lui supposent et qu'ils lui ont fait.

Il faut être conséquent, ai-je dit ; de Thou et les autres historiens ne l'ont pas été davantage quand ils ont loué la libéralité, la générosité, la bienfaisance de Henri, que quand ils

Digitized by Google

ont fait l'éloge de sa bonté, et l'ont appelé bon ami.

De Thou avait plusieurs fois répété, dans le cours de son histoire, « que les vues des favoris du roi l'emportaient toujours sur le bien de l'État... que ses profusions l'obligèrent à inventer tous les jours de nouveaux impôts... que, pour plaire à ses favoris, il ruina l'État. »

Peut-on raisonnablement donner le titre honorable et touchant de bon ami à un prince qui s'est fait le compagnon de quelques vauriens? L'amitié des bandits entre eux a-t-elle jamais été regardée comme une vertu? Est-ce autre chose qu'une conjuration contre les honnêtes gens? et peut-on lui donner le nom d'amitié sans prostituer ce mot?

Ce prince est-il bienfaisant, qui, pour enrichir de méprisables favoris, laisse languir le mérite; qui, pour récompenser l'art de lui plaire, rebute les services les plus utiles et les plus difficiles? Qu'appellera-t-on faveur aveugle, injustice criante, si ce ne sont là les noms que mérite cette espèce de bienfaisance?

Est-il tolérable d'entendre appeler libéral, généreux, le prince que sa prodigalité pour d'indignes favoris, que ses profusions, son faste personnel, rendent avare, non-seulement pour de bons serviteurs, mais aussi pour les dépenses publiques les plus urgentes; le monarque dont le faste personnel condamne tous les établissements, tous les services qui intéressent la nation, à un aspect d'indigence honteuse, à une détérioration sans remède; dont l'avidité insatiable jette la nation elle-même dans l'épuisement par l'excès des impôts, et, ce qui est un malheur plus grand encore, lui imprime une flétrissure profonde, une tache indélébile par la vénalité des charges de tout genre, même des hautes magistratures, qu'il donnait aux mignons, lesquels « les donnaient en payement, dit de Thou, aux parfumeurs, aux traiteurs, aux marchands d'étoffes, à quiconque était devenu leur créancier, qui les revendaient ensuite, à des prix excessifs, à des hommes de néant? »

Il ne faut que rapprocher les témoignages favorables que le sage de Thou rend à Henri III, et les censures qu'il lui inflige, à de longs intervalles de son histoire, pour en faire voir la contradiction. Si, au lieu de dire : il fut bienfaisant, libéral, généreux, bon ami, mais il fut d'une prodigalité sans mesure pour des favoris méprisables, et il ruina l'État pour satisfaire sa vaine ostentation; si, dis-je, au lieu de composer ainsi sa phrase, il l'eût commencée en disant : il fut d'une prodigalité sans mesure, et ruina l'État, aurait-il osé dire ensuite : Mais il fut libéral, généreux, bon ami?... sa plume, fidèle à la raison, se fût refusée à la finir. Tant il est vrai qu'il n'est point d'erreurs qui, rendues clairement, ne tombassent d'elles-mêmes.

Mais passons qu'on puisse être touché des accents de l'amitié et de la générosité d'un prodigue, qui s'accuse de ne point faire assez quand il donne sans mesure : au moins faut-il être sûr de la tendresse, de la sincérité de cette amitié, de son désintéressement, de sa constance. Or, nous verrons ce qu'était celle de Henri pour ses mignons, quand nous jetterons les yeux sur sa vie politique.

La plus sérieuse occupation de Henri dans les relâches que lui laissaient ses plaisirs, celle vers laquelle son esprit était habituellement tendu, était de régler la forme de ses habits et de sa coiffure, celle des habits et de la coiffure de la reine, des habits et de la coiffure de ses mignons. Il travailla longtemps à la coupe de l'habit et du manteau de l'ordre du Saint-Esprit, ainsi qu'à la composition de son collier. Il institua un tailleur en titre pour cet ordre, lui donna des fonctions dans la cérémonie de la réception : c'était lui qui posait le manteau sur les épaules du récipiendaire, et il est plusieurs fois nommé dans le règlement originaire de l'ordre. Henri s'appliquait également à bien assortir les parures en bijoux, aux parures en étoffes et aux coiffures d'homme et de femme. Il les essayait, il en étudiait les effets. Il allait jusqu'à régler les compartiments de ses écrins et de ceux de la reine, il y rangeait ses pierreries. Le jour de son mariage, il fit attendre jusqu'à six heures du soir la messe que les règlements de l'Église veulent être dite avant midi, parce qu'il arrangeait la coiffure de la reine. Bientôt la toilette de la cour ne suffit pas à son génie; il se mit à régler l'habillement de la France entière, pour hommes et pour femmes. Sa déclaration du 24 mars 1583, qui est dans nos recueils de législation, est d'un détail si analytique, elle sup-

Digitized by Google

pose une connaissance si parfaite de tous les éléments qui entrent dans la composition d'une robe ou d'un habit, depuis l'étoffe de dessus jusqu'au fil qui l'attache à la doublure, et de toutes les circonstances de la confection, depuis la coupe jusques aux *revers*, *bordures*, *coutures*, *points et arrière-points* (1), qu'on croit lire une instruction magistrale d'un maître tailleur ou d'une maîtresse couturière à leurs ouvriers.

A l'occupation d'inventer des habits et des parures se joignait celle de s'habiller et de se parer tous les jours. Henri était longtemps à sa toilette ; il y revenait plusieurs fois par jour. Il lui arrivait souvent de passer à plusieurs reprises, dans la même journée, des habits d'homme aux habits de femme, et des habits de femme aux habits d'homme.

Des intérêts lascifs n'étaient pas le seul but de tant de soins donnés à l'habillement et à la parure ; une vanité de femme, ou plutôt d'enfant, contribuait à entretenir ces habitudes misérables. Henri aimait en tout le faste et l'éclat. La parure faisait partie de cette ostentation, qui est l'orgueil des petites âmes et la majesté des rois fainéants.

Parlerai-je des amusements qui remplissaient le vide de cette âme incapable de sentiments intimes, de cet esprit incapable d'un grande pensée ? Péréfixe et l'Estoile en font connaître plusieurs qui étaient habituels au roi : Il enseignait la reine et ses femmes à conjuguer des verbes et à décliner des noms. Il s'exerçait à l'air d'une chanson, il découpait des images, il apprenait à parler à des perroquets, il faisait danser des singes, il élevait de petits chiens turquets qu'il portait dans des paniers suspendus à son cou. L'Estoile nous apprend qu'en 1585 il commença à jouer au bilboquet, et qu'il le portait à la main, même allant par les rues.

L'Estoile parle aussi d'un autre amusement plus sérieux qui venait quelquefois aggraver sa pauvreté volontaire : c'était le jeu. Dans le mois de janvier 1579, au plus fort de ses misères, il perdit 30 mille écus dans une nuit, tant à la prime qu'aux dés, en jouant contre une bande de banquiers italiens qu'il avait permis d'introduire dans son palais.

(1) Tous ces mots sont dans la loi, avec des dispositions qui s'y rapportent.

CHAPITRE IV.

Mœurs politiques et opinions politiques de Henri III.

Si à cette ébauche de la vie privée de Henri III, qui nous a fait connaître son courage, sa bonté, sa générosité, la pureté de ses affections domestiques, ses occupations et ses amusements, on fait succéder un court examen de sa vie politique, on saura ce qu'il faut penser de sa sagesse, de sa justice, de son habileté dans l'exercice de la royauté ; peut-être aussi découvrira-t-on les connexions secrètes qui unissent l'homme physique à l'homme moral, l'homme privé à l'homme public, et les influences irrésistibles qui, dans les circonstances orageuses, peuvent mener un prince impuissant, voluptueux et prodigue, de la sale débauche à une tyrannie violente et sanguinaire.

Les mœurs politiques de Henri III, comme ses mœurs privées, furent déterminées de bonne heure par sa première éducation. Elle était molle et efféminée ; il fallait que sa politique fût basse, faible et rusée.

Les principales directions de sa politique furent aussi marquées dès sa première jeunesse, d'abord par les traditions de son père et de son aïeul François Ier, par leur système de cour voluptueuse et magique, par leurs violences et leurs cruautés contre les protestants. Elles le furent surtout par les propres écarts du jeune prince, par plusieurs de ces actes irrémissibles qui font perdre sans retour la confiance des gens de bien, jettent pour la vie hors des voies droites, et forment des engagements avec le vice, quelquefois même avec le crime. Jaloux de Coligny, inquiet de la gloire que l'amiral était près d'assurer au roi son frère, il concourt, avec le duc de Guise, alors son ami et le compagnon de ses premières débauches, à le faire tuer d'un coup d'arquebuse : le coup manqué, il provoque un massacre pour y comprendre la victime qui lui est échappée, et la boucherie s'étend sur la France entière. De cette époque il est certain que si le prince doit régner en France, il sera le violent persécuteur des protestants, dont il s'est assuré l'éternelle haine ; comme, dans sa

Digitized by Google

vie privée, il fut le persécuteur des femmes, parce qu'il connaissait ses titres à leurs mépris.

S'il avait pu dérober à la connaissance de la nation la part qu'il avait eue au massacre du 24 août, et qu'il eût été capable de grandes choses, peut-être n'aurait-il pas désespéré d'acquérir le respect public. Mais, en montant sur le trône, il était informé des sentiments de la France et de l'Europe pour lui. Voltaire a dit, en parlant de l'éclat éphémère de sa jeunesse :

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt fameux !

S'il avait voulu être fidèle à la vérité historique, il aurait dit : C'est un poids bien pesant que la honte d'un grand crime et la certitude de porter un nom odieux !

Henri, en traversant l'Allemagne pour aller en Pologne, avait appris que sa participation au massacre de la Saint-Barthélemy le rendait universellement odieux. L'esprit de parti et la flatterie de cour lui avaient dissimulé cette vérité. Son voyage, dès son entrée dans le Palatinat, fut une suite non interrompue de malédictions de la part des peuples, et d'outrages de la part des princes souverains qui se trouvèrent sur son passage. L'électeur palatin le reçut de la manière la plus offensante, lui tint et permit aux personnes de sa cour de tenir devant lui les discours les plus humiliants. De Thou a fait l'histoire très-détaillée de ce voyage (1).

En arrivant en Pologne, il apprit que le massacre de Paris avait fort aliéné ses partisans et compromis son élection. La noirceur de cette exécution, dit de Thou, y avait fait une impression terrible sur tous les esprits... Montluc avait excusé la chose du mieux qu'il avait pu. Sans son habileté, l'élection aurait manqué. La Popelinière (2) rapporte « que les Polonais, fâchés de savoir Henri accusé par un si grand nombre de personnes, stipulèrent avec Jean de Montluc qu'il plût au roi très-chrétien abolir pour jamais la mémoire de toutes choses advenues en France à cause des guerres civiles; qu'en après le roi accordât à tous ceux qui le voudraient la liberté de vivre paisiblement par toute la France sans être molestés pour la religion réformée; que le roi remît dans leurs biens, noblesse et honneurs, tous ceux qui avaient été condamnés pour cette prétendue conspiration de Paris, au mois d'août 1572. » C'est-à-dire pour la conspiration imputée à Coligny et à son parti par le duc d'Anjou et la reine mère.

Telle était l'humiliation de Henri à la suite des avanies qu'il avait essuyées, et en apprenant les sentiments des Polonais, que, peu de jours après son arrivée à Cracovie, il éprouva le besoin d'excuser son crime aux yeux de Souvrai, premier gentilhomme de sa chambre, et de Miron, son médecin, qui, tous deux, avaient cruellement souffert des marques d'indignation dont ils avaient été les témoins. C'est à ce sentiment d'humiliation que l'histoire doit la Déclaration de Henri, roi de Pologne, publiée à la suite des Mémoires de Villeroi, comme adressée au marquis de Souvrai, et insérée dans l'histoire de Pierre Mathieu, comme faite au médecin Miron; elle paraît l'avoir été à tous deux.

A son retour de Pologne, Henri prit une autre route que celle sur laquelle il avait reçu un si fâcheux accueil. Les égards que l'empereur, les Vénitiens, le duc de Savoie, croyaient devoir au nouveau roi de France, n'empêchèrent pas que tous ne lui fissent de vives représentations et de pressantes exhortations pour le détourner de rouvrir, en entrant dans sa puissance, la boucherie qu'il avait ouverte sous le nom de Charles IX, son frère. Le voyage de France en Pologne par les pays protestants lui avait appris qu'il était en horreur aux calvinistes; son retour lui apprit qu'il n'avait ni la confiance ni l'estime des catholiques.

Ainsi Henri, rentrant en France pour y régner, savait que la fatale journée de la Saint-Barthélemy lui avait attiré l'animadversion des gens de bien de toutes les religions.

Il y apprit bientôt qu'il avait aussi celle des femmes. Dans une cour galante et dans une capitale infectée des mœurs de la cour, elles auraient pu servir un prince voluptueux et magnifique; elles pouvaient par la même raison nuire à un roi détracteur du sexe, et dont les liaisons crapuleuses venaient de lui faire encourir son éternelle excommunication.

Anquetil, résumant des notes extraites des Mémoires de Marguerite, de ceux du duc de

(1) Liv. LVII.
(2) Tome II, liv. XXXV, fol. 176 verso.

Digitized by Google

Nevers (1), de Brantôme (2), de Pierre Mathieu (3), de Dupleix (4), raconte que Henri étant en Pologne s'entretenait fréquemment, avec ses confidents, des dames de France. Ces jeunes gens vantaient leurs bonnes fortunes et en imaginaient.

La correspondance du roi, tendre avec la seule princesse de Condé, était une satire continuelle des autres femmes de la cour : il déshonorait par ses lettres celles que l'indiscrétion de ses amis et la sienne avaient épargnées avant de quitter la France (5). Aussi quand le duc d'Alençon et le prince de Béarn conspirèrent avec les Montmorencys, la Mole et Coconas, pour empêcher son retour de Pologne, « les femmes furent l'âme de cette conspiration. Charles IX étant mort, aucuns des princes du sang, officiers de la couronne, beaucoup de noblesse, ceux de la religion prétendue réformée, qui haïssaient Henri III, et jusqu'aux dames, se réunirent à M. d'Alençon pour empêcher le retour du roi (6). »

Henri avait été instruit de toutes les circonstances de cette conspiration.

Monter sur le trône de France, y porter la prétention du pouvoir absolu, et se sentir dégradé, détesté, méprisé des deux moitiés de la nation, se connaître dans l'impuissance de gagner l'affection et le respect par de belles actions et des vertus, est un malheur si grand et qui en fait pressentir tant d'autres, surtout dans des temps d'ambitions effrénées et d'orages politiques, qu'un prince sur lequel il pèse n'a qu'une ressource pour se soutenir sur un trône fatigué du poids de sa puissance : c'est de s'unir intimement avec les institutions conservatrices de l'ordre, de s'appuyer fortement sur les corps respectés de la nation, de se serrer tout près des tribunaux, des magistrats, des lois. Si cette union ne suffit pas pour gagner la nation, elle suffit pour préserver le prince des malveillances : si elle ne lui acquiert point de pouvoir, elle contient le désir de lui ôter celui qu'il possède. Pour le conserver, il suffit de ne pas violer les règles de l'éternelle justice et les droits de la nation. Un prince, à ces conditions, peut végéter tranquillement dans la royauté, quelle qu'ait été sa vie antérieure : mais ce n'est point ainsi que Henri III a entendu sa situation.

« Il passait sa vie (1) dans la profusion et l'oisiveté. René de Villequier présidait à ses plaisirs, secondé par un gendre digne d'un tel beau-père, François d'O, l'homme de la cour le plus gâté, débauché à l'excès, fier jusqu'à être inabordable. On ne savait ce qui était le plus insupportable en lui, ou ses hauteurs continuelles, ou son avarice insatiable. Il n'avait de génie que pour calomnier les honnêtes gens, inventer de nouveaux impôts, et sucer le sang du peuple. »

Davila, parlant du même temps, rapporte que Henri « se fabriqua un nouveau mode de gouvernement : il s'attribua la disposition la plus arbitraire des fonds du trésor public. Un ordre de sa main, sans contrôle et sans responsabilité du surintendant, en faisait sortir les fonds; et la chambre des comptes avait ordre de se contenter de ses acquits de comptant, sans s'informer de l'emploi. » Cet abus introduit par François Ier avait été interrompu pendant les minorités des frères du roi. Il fut rétabli plus criant que jamais durant la surintendance d'O, que le roi déchargeait par ce moyen de toute responsabilité. Le surintendant d'O, et Villequier son beau-père, étaient les ministres des plaisirs de Henri.

« C'était eux, dit de Thou, qui introduisaient près de sa personne des enfants de famille bien nés, tels que Quélus, Maugiron, Livarot, Saint-Luc, Saint-Mégrin, Anne de Joyeuse, et Bernard et Jean-Louis de Nogaret. Ces jeunes gens gouvernaient successivement l'esprit du roi. Bientôt ils s'enivrèrent de leur fortune : les murs du Louvre ne furent plus capables de les contenir. Ils voulurent rendre le public témoin de leur gloire et de leur triomphe, recevoir des respects éclatants, se faire suivre, sous les yeux du prince et même par son ordre, de tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'État... Cependant, il n'y avait point de revenus, quelque grands qu'ils

(1) Tome Ier.
(2) Tome III.
(3) Liv. VII.
(4) Tome III.
(5) De Mayer.
(6) De Mayer. Manuscrit de la bibliothèque du Roi.

(1) 1578. De Thou.

Digitized by Google

fussent, que ces profusions immenses et ces dépenses énormes du roi et de la cour n'absorbassent sans y suffire. On voyait chaque jour paraître des édits bursaux; on créait de nouvelles charges, ou on augmentait le nombre de celles qui étaient déjà établies (1). »

Ainsi le roi, amené par ses profusions à la plus odieuse spoliation du trésor public, et au mépris des lois constitutives de la chambre des comptes, le fut bientôt à la spoliation des citoyens par les impôts arbitraires. En 1577, les premiers états de Blois lui avaient refusé un accroissement de subside (2). Ce fut pour suppléer à ce refus qu'il présenta successivement au parlement une multitude de lois bursales, et jusqu'à vingt-sept à la fois. Le parlement commença par les refuser; le roi ne craignit pas de violer les droits de la propriété et la liberté publique, en forçant le parlement à un enregistrement que ce corps n'avait pas le droit de faire. Il entra ainsi en pleine tyrannie. Mais laissons parler de Thou : « Lorsque les membres du parlement de Paris refusaient de prêter leur ministère à la publication de ces édits, ils ne trouvaient que hauteurs dans les ministres, parce qu'ils étaient maltraités, et, dans la personne du prince, qu'un maître animé contre eux, qui leur ordonnait d'obéir, après leur avoir fait les réprimandes les plus aigres. Que si, malgré ces jussions réitérées, usant de leur privilége, ils représentaient qu'ils ne pouvaient ni ne devaient approuver ces nouveautés, le beau-père et le gendre (Villequier et d'O) menaient aussitôt le roi tenir son lit de justice au parlement, afin de l'obliger à enregistrer les édits par respect pour sa présence. Cela arriva si souvent, que Henri se rendit par là odieux... Un gouvernement si tyrannique détruisit dans le cœur des Français cet ancien attachement que la nation a toujours eu pour ses princes (1). »

Le mépris des lois garantes de la liberté et de la propriété s'étant signalé ainsi par la dilapidation du trésor national et par la spoliation des citoyens, il conduisit le monarque au dernier attentat : de spoliateur, il se vit comme forcé à devenir assassin. Cette progression et cet enchaînement de crimes vont se dévoiler et s'expliquer très-clairement.

Le duc de Guise gagnait dans l'opinion générale à mesure que le roi s'aliénait les esprits. En 1576, il commença la Ligue qui devait entreprendre de détrôner Henri III et méconnaître après lui les droits de Henri IV. Le roi crut faire un acte de merveilleuse politique en s'en déclarant le chef. Il était persuadé qu'il la dérobait au duc de Guise, avec les armes et les trésors qu'elle avait amassés pour lui; il croyait que la confiance et le dévouement d'un parti peuvent se ravir à un chef de faction comme son gant et son épée; et, dans ces folles idées il ne soupçonnait pas qu'il y eût le moindre danger à consacrer l'œuvre de l'union, l'œuvre de la révolte, de la reconnaître comme un service public, et de dire à la faction : Vous avez si bien fait, que je m'empresse et m'honore de continuer avec vous votre entreprise, et d'y attacher le sceau de mon autorité. « Par cette démarche, disait Christophe de Thou, le roi s'est dépouillé de la majesté royale. Il n'avait point d'égal, il s'est fait l'égal de l'homme le plus vil de son royaume. En adoptant les levées qui se font en France au nom de l'union, il a appris aux Français qu'il peut y avoir dans le royaume une autorité différente et toute distinguée de celle du roi, assez puissante pour former impunément, dans le cœur du royaume, un nouvel État, un nouveau corps inséré et vivant dans le corps de la nation. »

Et à quelle fin le monarque se déclarait-il le chef de cette force organisée contre lui? C'était pour exercer une odieuse tyrannie sur les consciences, pour opprimer, au gré des catholiques ligués contre lui, les protestants soumis à son autorité; pour dérober au duc de Guise

(1) Je prie le lecteur d'observer que je ne mets rien de moi dans cette *Biographie de Henri III*. Je dis des faits publiés par des écrivains estimés : j'emprunte leurs réflexions; tout est à eux.

Je compile de point en point
Ce qu'on pensa; mais je ne pense point.

(2) C'est ce que montre la pièce du *Budget de Henri III*.

(1) Histoire, liv. LXVI.

Digitized by Google

les moyens de faire aux réformés une guerre que la nation ne voulait point faire; pour lui souffler, si on peut s'exprimer ainsi, une faction qui était odieuse à tous les honnêtes gens; car le duc de Guise, comme le roi, se trompait sur les dispositions de la France à l'égard des protestants, et cette erreur a causé les malheurs de l'un et de l'autre. La nation ne voulait point l'hérésie : mais elle ne voulait point la guerre contre les hérétiques; et le tranquille effroi avec lequel elle vit l'assassinat du duc de Guise est une preuve de la méprise de ce factieux.

Entrer dans l'union, n'était-ce pas un manifeste de haine et de mépris pour la nation, les lois, les magistrats; une déclaration ouverte de tyrannie, et en même temps une basse intrigue et une ineptie?

Le prince provocateur de la Saint-Barthélemy, qui, devenu roi, s'est déclaré spoliateur de la nation, oppresseur des magistrats, persécuteur des consciences, sentit bientôt que l'appui qu'il avait cru se donner en signant l'union allait se dérober sous le poids des iniquités dont il se chargeait. Les traditions de François Ier son aïeul, et de Henri II son père, vinrent alors au secours de son génie étroit et de sa petite âme. Il s'appliqua à faire servir le plaisir aux affaires, la corruption de la cour au gouvernement de l'État, et ses compagnons de débauche à sa sûreté personnelle. Il se créa des troupes domestiques et privilégiées, et s'entoura de troupes étrangères pour garder le Louvre, au défaut d'une armée brave et fidèle, pour garder ensemble le roi et l'État; il créa, pour l'exercice de sa justice privée, des ministres à stylet (1), au lieu des tribunaux, dont ses actes de tyrannie multipliés lui persuadaient qu'il avait le droit de se défier. Il travailla de cent manières à se faire des créatures, au défaut de sujets soumis et dévoués; à se faire des dupes enfin, n'osant se confier au droit sens qui parle à tous les citoyens en faveur des rois sages, justes et bons.

Davila nous a transmis des notions positives sur la destination politique que Henri III donna à ses mignons. « Ces jeunes seigneurs, qui étaient établis dans la chambre du roi, étaient comme les chefs des autres qui s'élevaient en grand nombre et formaient la principale espérance de la couronne (1). » Qui étaient ces autres? C'étaient « les quarante-cinq gentilshommes que Henri III avait mis sus pour être toujours auprès de lui, comme sûrs gardes de son corps, se défiant de chacun (2). » Ils ne durèrent que quelques années en cette qualité de gardes; ils furent nommés les gentilshommes ordinaires après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, qui fut un de leurs exploits.

Outre ces quarante-cinq, Henri avait une garde de deux cents hommes d'armes, qui servaient de jour seulement et par quartier. Cinquante d'entre eux se tenaient dans l'antichambre et accompagnaient le roi quand il sortait, soit à pied ou à cheval (3). Ce service fut à la suite donné aux gardes du corps.

« Henri se plaisait, dit le Laboureur, à avoir plusieurs favoris ensemble. Il les aimait vaillants, pourvu qu'ils fussent téméraires; spirituels, pourvu qu'ils fussent vicieux. Il les voulait magnifiques et dépensiers, pour faire dépit à ceux qui prétendaient qu'il dût quelque chose à leur naissance et à leur mérite. »

Brantôme remarque que, « sous le règne de Henri III, le Louvre fut converti en salle d'armes où la jeune noblesse s'exerçait à tous les genres d'escrimes. Le roi, dit-il, se fit des *tenants;* il habitua la jeune noblesse aux coups de main, il excita en eux l'émulation des coups hardis. » Ils se faisaient fort de tailler les ennemis du roi en petits morceaux, comme Saint-Mégrin, en déchiquetant son gant avec son épée, se vantait de tailler les princes lorrains.

On peut conclure de ces faits que, dans les amours de Henri, il y avait quelque chose encore plus infâme que leur infamie même: c'était un calcul d'intérêt personnel et une dupli-

(1) Le Laboureur.

(1) Liv. VI, p. 377. Davila a très-bien démêlé le système de Henri III. Il connaissait parfaitement l'intérieur de la cour; il y était entré comme page de Henri III. Sa sœur avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis, avant d'être mariée au maréchal d'Hémeri.

(2) *Journal de Henri III*, p. 131. — *Histoire de la milice française*, t. II, p. 98.

(3) Ordonnance du mois de janvier 1583.

Digitized by Google

cité malfaisante. « C'était, dit le Laboureur, un de ses plaisirs d'exposer jusques à ceux qu'il aimait au hasard des embuscades qu'il leur faisait dresser, ou des querelles qu'il faisait naître pour susciter des combats entre eux. »

Davila vient à l'appui de cette opinion. Lorsque Quélus et Maugiron furent tués en duel par des officiers du duc de Guise, et Saint-Mégrin assassiné, le roi en témoigna une douleur extravagante, leur rendit des honneurs scandaleux, jusqu'à leur élever des statues dans l'église de Saint-Paul. Mais ces douleurs et ces honneurs n'absorbaient pas tellement le roi qu'il ne substituât successivement « dans sa faveur, dit Davila, d'autres jeunes gens dignes de remplacer ceux qu'il avait perdus, et capables par leur naissance et leur esprit de répondre à la grandeur de ses desseins : *Andava, di mano in mano, sostituendo nella sua grazia altri giovani che per nascimento e per ingenio corrispondessero alla grandezza di suoi disegni.* »

De Thou dit, à l'occasion de la perte qu'il fit de ses trois favoris, que les nouvelles amitiés lui faisaient aisément oublier les anciennes.

Sa basse politique, qu'on pourrait appeler une spéculation sur l'infamie, fut bien caractérisée par le traitement des successeurs qu'il donna à Quélus et à Saint-Mégrin, c'est-à-dire, de Joyeuse et Nogaret de la Valette, qu'il fit duc d'Épernon. Il avait donné plus d'argent que d'élévation aux premiers, espérant plus de leur audace et de leur épée que de leurs conseils et de leur considération. Au contraire, il attendit plus de l'habileté de Joyeuse et de la Valette, et de la considération qu'il saurait leur donner, que de leur épée ; et il les éleva avec une intention bien marquée de les mettre autant qu'il se pouvait au niveau de ses ennemis ; il mesura leur puissance et leur fortune de manière à racheter ce qui manquait à leur naissance pour y atteindre. Il leur donna à chacun un duché-pairie ; les maria aux princesses de Vaudemont, sœurs de la reine ; appela Joyeuse son frère ; ordonna, par les lettres patentes données pour l'érection des duchés-pairies de Joyeuse et d'Épernon, que les deux ducs prendraient rang au parlement après les princes et avant les anciens pairs ; les combla de richesses, de dignités, d'emplois ; leur accorda et leur fit rendre des honneurs jusque-là réservés à la famille royale, au roi lui-même ; en un mot, leur donna presque l'autorité royale. Et pourquoi ? Pour les intéresser à le défendre, pour leur donner les moyens de le faire avec avantage, et de se mesurer de plus près avec les chefs des factions opposées : il leur donna sa personne, se fit leur courtisan pour obtenir leur protection. Jamais marché ne fut plus manifeste, ni plus honteux.

Toutefois, je dois le dire, de Thou ne voit dans les bienfaits de Henri III pour Joyeuse et d'Épernon que de la passion, et n'a pas l'idée qu'ils procédassent d'un calcul d'intérêt. « Ce prince, dit-il, les aimait tous deux éperdument ; quoique peu maître de lui d'ailleurs, il avait une attention infinie à leur partager également ses bienfaits, de crainte que la moindre inégalité n'excitât entre eux de la jalousie : mais il n'était pas aisé de l'empêcher ; et l'envie de les voir unis l'inquiétait beaucoup plus que le repos et la tranquillité de son royaume. » De Thou ne dit pas sa pensée, ou bien il est évidemment dans l'erreur. D'abord deux amours éperdus n'entrent point ensemble dans un même cœur : ce n'est point là le motif du soin qu'il prenait de les traiter également. De Thou nous apprend lui-même l'intérêt politique que Henri avait à maintenir l'union entre eux et avec lui : Joyeuse était proche parent des Guises ; Nogaret penchait pour le roi de Navarre. Henri regardait comme l'œuvre d'une politique transcendante, et comme un triomphe pour ses charmes, de s'attacher ces deux personnages, de les dérober à ses ennemis, d'en faire peut-être ses espions, de les employer comme médiateurs ou négociateurs dans l'occasion, ou de les opposer comme ennemis dans le besoin. C'était en effet une idée neuve de faire ses amis de deux amis de ses ennemis, fort disposés, par cette circonstance même, à une inimitié réciproque. Ce que Henri faisait pour contenter l'un, lui faisait un ennemi de l'autre. Pour regagner le favori mécontent, il fallait inventer de nouvelles faveurs qui refroidissaient son rival. M. de Thou nous apprend lui-même que « jamais Henri ne put les empêcher de prendre parti pour une des deux factions qui divisaient le royaume. » Il ne faut donc pas attribuer à l'entraînement d'une passion aveugle, à débauche de générosité, ni même à la prodigalité de la débauche, les pro-

Digitized by Google

fusions, les faveurs de tout genre dont les deux favoris étaient l'objet : la suite le prouvera encore mieux.

Les faveurs dont le monarque comblait les favoris enflèrent leur orgueil. Ils devinrent insupportables à la cour. Les courtisans se jetèrent à l'un des deux partis, ou en formèrent un troisième. Les favoris accrurent ainsi les forces des ennemis, que l'étrange trafic du roi avec eux avait pour but d'anéantir.

Henri, reconnaissant enfin qu'il n'avait réussi qu'à créer de nouvelles factions et à donner plus de force aux anciennes, prit le parti de ne se reposer que sur lui-même du soin de sa sûreté; il s'éloigna des favoris, les éloigna de lui. Joyeuse, chagrin de sa disgrâce, se fit tuer à la bataille de Coutras. « Le roi, dit de Thou, ne fut point fâché de la perte d'un homme qui voulait toujours se battre. » Épernon fut exilé à Loches, et dépouillé de ses emplois; et voilà les amours éperdus de Henri III.

On ne peut s'arrêter à ce résultat sans déplorer les peines et les tourments auxquels se condamne un roi qui ne veut pas gouverner tout simplement sa nation au gré des intérêts communs et d'après les lumières de la raison publique, et sans déplorer surtout l'impuissance et le ridicule des moyens qu'il emploie. Quelle pitié que la finesse pour gouverner un empire comme la France ! Louis XII n'en avait point; il n'avait qu'une pensée : le bonheur du peuple. La simplicité des moyens répondait à la grandeur et à l'unité du but. Il n'y a finesse qui serve pour éviter la haine des peuples en contrariant leurs intérêts. On a beaucoup cherché dans les cabinets despotiques l'art de gouverner au détriment et au mépris des nations, toujours en vain. Ne se lassera-t-on pas d'une peine inutile?

Mais achevons de présenter le système politique de Henri III, pour nous mieux pénétrer de cette vérité.

Nous venons de voir à la tête de sa force et de sa justice les mignons en première ligne; les quarante-cinq qui faisaient la garde de sa chambre, en seconde ligne, avec les deux cents qui, le jour, gardaient l'antichambre et lui servaient d'escorte quand il sortait.

Ajoutons, pour la garde du Louvre un régiment de Suisses.

Ajoutez, comme créatures, les anoblis qu'il multiplia sans mesure.

Ajoutez les donataires et les acquéreurs des offices de nouvelle création donnés à Joyeuse et à la Valette, et par eux cédés à leurs créanciers.

Ajoutez les gens de finances, traitants ou employés, que les Italiens multipliaient sans mesure par les impôts indirects, dont l'invention leur coûtait si peu, et que l'avidité de la cour accueillait avec tant de faveur.

Ajoutez les nouveaux affiliés attachés à la personne du roi par la résurrection de l'ordre de Saint-Michel et la création de l'ordre du Saint-Esprit.

Ajoutez plusieurs ordres religieux qui n'existaient point en France, et qui furent établis, notamment les hiéronymites et les feuillants, en 1583.

Ajoutez les couvents d'ordres existants qui furent multipliés. L'ordre de Saint-François eut trois couvents à Paris : des cordeliers en 1573, des capucins en 1575, des récollets en 1584.

Ajoutez les congrégations, qui devinrent aussi plus nombreuses, notamment les jésuites, qui obtinrent plusieurs maisons.

« Les confréries de pénitents de trois couleurs, blancs, bleus, noirs, et, comme dit de Thou, une foule de fantômes de religion qui semblaient imaginés pour épouvanter les vieilles... » — Tels étaient les remèdes que la cour opposait à la haine publique.

Ajoutez, enfin, quelques bandes peu nombreuses de dupes que Henri se flattait de faire dans la populace par les paradis qu'il étalait dans les églises, par des reposoirs qu'il montait dans les carrefours, par ses processions d'un paradis ou d'un reposoir à l'autre et d'église en église, par ses retraites dans des couvents, par ses pèlerinages d'une ville à une autre ville, par l'accoutrement dans lequel il se montrait, le sac, le chapelet, la discipline; enfin, par les momeries qu'il affectait dans l'espérance d'intéresser les spectateurs et de s'attirer leurs respects.

Telles étaient les puissantes ressources de ce prince :

Des tenants au lieu de garde; des troupes étrangères au lieu d'une armée brave et dévouée; des assassins à gage pour agents de ses proscriptions, au lieu de tribunaux réguliers

Digitized by Google

et de magistrats fidèles pour ministres de sa justice; enfin, de la stupide canaille à la suite de ses processions, au lieu d'heureux et nobles citoyens dont le concours empressé lui atteste la reconnaissance générale : c'est à ces moyens que se bornait la haute politique de ce prince. Ajoutez, toutefois, de pompeux dehors et l'appareil d'un cérémonial respectueux, autre ressource des rois malveillants et ineptes. Il aimait en tout l'éclat et le faste, dit de Thou, dans les ameublements comme dans les habits. Il outra le cérémonial qu'avait établi François Ier. Il y ajouta, à son retour de Pologne, les formes de respect et presque d'adoration par lesquelles les Polonais dédommageaient leur roi du peu de puissance qu'ils lui laissaient. Il est, selon M. de Mayer, l'inventeur du bougeoir. Il ne s'en tint pas là. En 1584, il apprit dans un entretien avec lady Stafford, femme de l'ambassadeur de la reine Élisabeth, les formalités et les respects avec lesquels on abordait une reine d'Angleterre, combien de chambres et d'antichambres il fallait traverser pour arriver jusqu'à elle : ce cérémonial, dit de Thou, fut fort de son goût; il résolut de le faire observer désormais à son égard. Mais le remède était hors de saison, et trop faible pour le mal qu'on prétendait guérir.

Davila, en exposant la politique trop subtile, *troppo sottile*, de Henri III, et la machine occulte dont ses favoris étaient une pièce principale, nous apprend que ce prince, convaincu du succès qu'il en obtiendrait, « voulut joindre la théorie à la pratique pour conduire plus habilement l'exécution de son dessein, et qu'à cet effet il se renfermait tous les jours, après son dîner, avec Bacci Delbene et Jacob Corbinelli, deux Florentins très-versés dans les lettres grecques et latines, et se faisait lire Tacite, Polybe, et plus particulièrement les discours et le *Prince* de Machiavel. » Davila n'a pas eu la sottise de conclure de là, comme l'a fait un écrivain moderne, que Henri III avait suivi les conseils du livre du *Prince*, que ses turpitudes et ses crimes ont été l'ouvrage de Machiavel, et prouvent combien sont exécrables les maximes du Florentin. De tout ce que Machiavel a écrit de reprochable, il n'y a pas un mot qui soit applicable à la situation où se trouvait Henri III, et Henri III n'en a pas mis un mot en pratique. Ce qui blesse la morale dans Machiavel, s'adresse à un prince nouveau qui a conquis par la force l'État qu'il gouverne; et Henri III était un roi légitime. Quand Machiavel établit qu'un prince en général n'est pas obligé à garder sa parole, il s'agit des relations de ce prince avec un autre : cela ne regarde point encore le gouvernement de Henri III. Henri n'a donc rien fait ni pu faire de ce que Machiavel conseille de répréhensible, et on peut dire qu'il a fait le contraire de ce que Machiavel conseille d'applicable à sa situation. Le chapitre XVI, *de la libéralité et de l'économie*, le chapitre XIX, ayant pour titre : *Qu'il faut éviter d'être méprisé et haï*, fourniraient à chaque ligne le texte d'une censure amère contre Henri III. « La folle dépense, dit Machiavel, appauvrit; la pauvreté rend méprisable; et si tu veux te tirer de la pauvreté, tu deviens voleur et par conséquent odieux. Entre les choses dont le prince doit se garder, la principale est d'être haï et méprisé... L'un des meilleurs remèdes d'un prince contre les conspirations, c'est de n'être ni haï ni méprisé du peuple. Ç'a toujours été le principal souci des princes sages, de contenter le peuple et de ne pas désespérer les grands. » Est-ce pour suivre ces conseils que Henri III a, pendant les quinze années de son règne, indigné la France et déshonoré son trône par un libertinage sans nom, des profusions sans bornes, des impôts arbitraires et excessifs, des momeries ignobles, enfin par une lâche et sanglante tyrannie? Davila nous apprend précisément le fruit merveilleux que Henri III a retiré de la lecture de Machiavel, de Polybe et de Tacite : « ce fut l'importante création de l'ordre du Saint-Esprit! ce fut, dit-il, à la suite de ces lectures que, toujours plus excité, plus infatué, plus engoué, *invaghito*, de son secret, il créa l'ordre du Saint-Esprit, pour restreindre et obliger plus intimement et plus étroitement les personnages principaux à sa personne. » Voilà tout ce que ce prince a su tirer de Polybe, de Machiavel et de Tacite; à moins qu'on ne leur attribue le ridicule outré qui couronnait son déplorable système : c'était la prétention très-inoffensive d'être impénétrable aux plus fins; de se jouer des hommes et des affaires avec une égale facilité; de dominer les amis et les ennemis sans qu'ils s'en aperçussent; c'était,

Digitized by Google

avec cette prétention, une vanité indiscrète qui trahissait sans cesse l'intention qu'il croyait concentrée dans les profondeurs de son génie.

Tant que Monsieur, frère du roi, vécut, la faction de Guise contint son ambition ou masqua ses desseins; il semblait que le duc se contentât de régner en maire du palais sous le nom d'un roi fainéant : et le roi, à l'aide de sa présomption, put s'applaudir de tout ce qu'il avait fait pour sa sûreté, et croire qu'il avait assez fait. Mais en 1584, quand la mort de Monsieur, dernier prince de la maison de Valois, arriva; quand le roi de Navarre, huguenot, devint l'héritier présomptif de la couronne, alors les princes lorrains conçurent l'espérance d'écarter la maison de Bourbon, et de prendre sa place à la faveur de l'aversion que le duc de Guise avait, comme Henri III, la folie de supposer à la nation contre la réforme. Il croyait cette aversion assez forte pour que la France lui sacrifiât sans hésitation la loi de l'hérédité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la maison régnante, loi sur laquelle reposait depuis tant de siècles la monarchie française. Alors les princes lorrains levèrent le masque, et la prétention de succéder à Henri III fut à peu près mise à découvert.

Le roi avait adopté la Ligue : elle justifia la prédiction du premier président de Thou; chaque jour elle signala son zèle pour le duc de Guise, et son audace contre le roi. Henri se trouva dans l'alternative de perdre sa couronne, ou de sacrifier l'insolent dont le pouvoir répondait trop bien à son titre de grand maître de France (1).

On est généralement convenu de dire que le duc de Guise s'était mis au-dessus des lois; que le roi ne pouvait le livrer à la justice sans compromettre son pouvoir. Deux autorités irrécusables démentent cette assertion officieuse. Ce sont celles du premier président Christophe de Thou, et d'Achille de Harlay son successeur. Certes, Christophe de Thou avait un sentiment profond de la force qui eût soutenu le roi contre la faction lorraine, après le traité d'union primitif, si ce prince eût accusé le duc de Guise au parlement. Le magistrat manifesta assez fortement sa conviction, lorsqu'il prononça un blâme hardi sur l'engagement que le roi avait pris avec la Ligue naissante en 1576. Ce blâme était un témoignage bien assuré des sentiments de la compagnie dont il était le chef, en même temps que la fidèle expression des siens; il prouvait que les magistrats savaient oublier leurs injures et non leur devoir. Achille de Harlay ne doutait pas non plus de l'autorité des lois, et prouvait bien aussi le dévouement de sa compagnie au roi, lorsqu'il brava le duc de Guise triomphant dans la journée des barricades, et refusa d'assembler le parlement à la demande *de ce valet qui osait chasser son maître*. Peut-on douter que le magistrat héroïque qui seul osa résister en face et avec mépris au factieux qui avait mis le roi en fuite, eût hésité sur le tribunal à le juger selon la loi, si le roi, au lieu d'employer ses quarante-cinq à un assassinat, leur eût ordonné de le conduire à la conciergerie du palais?

Mais Henri III qui, dans l'intervalle de 1576 à 1588, n'avait cessé de faire violence au parlement pour l'enregistrement des édits bursaux qu'il accumulait sans pudeur, ne pouvait comprendre cette patriotique générosité. Il ne pouvait croire non plus que ses violences et ses mépris n'eussent pas anéanti l'autorité et la considération du parlement. Il ne vit de salut pour sa couronne que dans le meurtre du duc de Guise. Il étudia, médita, élabora longtemps les moyens de le commettre en sûreté. Le choix, le nombre des assassins, le lieu, le temps, les circonstances d'un infaillible guet-apens l'occupèrent, si ce n'est depuis la mort de son frère, au moins depuis les barricades. C'est le recueillement où il vécut pendant le travail de cette énorme pensée, c'est la sévérité de la vie qu'il mena alors, celle des lois qui s'échappaient par moments de sa bile irritée, qui ont fait dire et répéter tant de fois que, dans les deux dernières années de son règne, Henri avait recouvré sa première vertu, et qu'il commençait à se rendre digne de régner quand il fut assassiné. « Il était devenu meilleur, dit naïvement M. de Mayer, depuis qu'il méditait l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de

(1) Louis XI avait donné ce titre pompeux à son grand maître d'hôtel, quand il retira à cette place sa qualité de fief de la couronne, qui la rendait inamovible, héréditaire, et par conséquent indépendante.

Digitized by Google

Lorraine. » Quelle conversion que celle dont le terme est un double assassinat! Enfin, le crime fut commis.

Henri III, en mettant ces deux personnages hors la loi, s'y mit. Il fut assassin, et sept mois après il mourut assassiné.

Tel fut, pour Henri III, le résultat de cette funeste résolution, après lequel il ne reste rien à dire sur la politique de ce prince, si ce n'est que, pour éviter la vengeance des ligueurs, il avait tendu les bras à Henri de Navarre; que, du moment où ces deux princes s'étaient unis, la France entière, Paris excepté, s'était empressée à leur donner des secours contre la Ligue, et qu'ainsi elle avait bien prouvé à quel point le roi, les princes lorrains, la Ligue, étaient dans l'erreur sur les sentiments de la nation relativement à la réforme : les princes, en supposant que l'exclusif du catholicisme l'emportait dans les esprits sur la légitimité, et Henri en ayant la faiblesse de le craindre. La joie des Français prouva que la maxime de l'hérédité de mâle en mâle par ordre de primogéniture leur était chère, que l'exclusif du culte catholique leur était indifférent, et la persécution des réformés odieuse.

CHAPITRE V.

Résumé.

Si l'on veut rapprocher les traits qu'une longue discussion a inévitablement séparés, on verra : Un prince né dans la mollesse, élevé en femme entre des femmes galantes; brave un moment à la guerre, par haine et par colère; envieux et tracassier à la cour de son frère; principal instigateur du premier assassinat commis sur Coligny, par jalousie et par peur; provocateur du massacre de la Saint-Barthélemy, par un redoublement de peur et de jalousie; roi de Pologne par la grâce de cent mille écus d'or, et d'un mensonge officieux du prélat chargé de négocier ou d'acheter son élection; peu après, déserteur du pays qui l'a adopté, venant s'asseoir sur le trône de France, infecté d'un mal honteux qu'il avait gagné dans un mauvais lieu en passant à Venise; privé, par le mal ou par le remède, des facultés morales qu'exige le gouvernement d'une grande nation, et des facultés physiques que demande une monarchie héréditaire; condamné à voir finir en lui la race des Valois, et à la voir finir déshonorée.

Il règne, enchaîné, par sa double impuissance, aux funestes traditions de François Ier son aïeul, de Henri II son père; plein de leur esprit de persécution contre les protestants, et de la fatale doctrine de gouverner par le plaisir et les déceptions.

Il règne, confondant sa vie politique avec sa vie privée dans un système compliqué, dont une débauche sans nom est le lien, dont mille simagrées religieuses masquent le but, dont une espèce de bataillon thébain ou plutôt d'estafiers, de souteneurs titrés, fait la force, dont une foule de prêtres et de moines sont les garants et les prôneurs. Il entretient à la cour des mœurs lascives et crapuleuses, pour attirer autour de lui une affluence de jeunes courtisans; il emploie l'art et les formes du sexe pour se faire parmi eux des amis dévoués; il livre à tous l'honneur des femmes et le repos des maris : surveillant, dénonçant et accusant les femmes comme le ferait l'eunuque d'un sérail gardé pour des mignons dont le zèle et la reconnaissance feraient sa sûreté.

Oubliant son autorité et ses devoirs dans une dissolution où il croit trouver une solide garantie, il ne voit pas un grand, plein d'ambition, qui s'est saisi des rênes du gouvernement, tombées de ses mains indolentes.

L'ambitieux s'avance à grands pas vers le suprême pouvoir; le prince dédaigne longtemps de le remarquer. Il ne voit dans sa révolte naissante qu'une légère distraction d'obéissance; il compte sur la jeunesse dévouée dont il s'est entouré, sur ses empressements, sur ses illusions, sur l'exemple de soumission qu'elle donne, pour y ramener le factieux.

L'audace de celui-ci continue et s'accroît. Le roi déclare au parti qu'il ose lui opposer, qu'il se met à sa tête, croyant dérober par ce moyen la faction au factieux qui le menace.

Dans cette basse et grossière finesse, la faction ne voit qu'un aveu d'impuissance; elle s'enhardit et s'étend. Le prince y oppose des prêtres, des moines, des congréganistes, des pénitents, des gens de confréries, qu'il fait pulluler partout. Il répand l'argent en profusion, il le prodigue à ses estafiers, à ses couvents, à ses confréries; il fouille dans le trésor public et l'épuise; il lève des taxes arbitraires sur

Digitized by Google

l'État; il maltraite le parlement, qui s'oppose à la spoliation des citoyens; en même temps il redouble de momeries : on ne sait s'il est moine, ou roi de France.

Le mépris et l'indignation générale sont au comble.

La faction se fortifie de tout ce que le prince a cru faire pour la réprimer. Enfin, elle s'emporte, et le plus effrayant éclat signale son but et ses moyens.

Le roi regarde alors autour de lui, il cherche des yeux un appui : ses yeux rencontrent le parlement qu'il n'a cessé d'humilier, et qu'il croit avoir avili par des traitements injurieux, dont au contraire s'honore cette compagnie; il sent qu'il a mérité son animadversion par l'acte de tyrannie qui a forcé l'enregistrement de lois spoliatrices, et il ne peut concevoir l'espérance de trouver dans son sein de fidèles et généreux conservateurs de la puissance dont il a tant abusé : il supplée aux lois et aux magistrats par le poignard.

Voilà comment l'histoire présentera la vie de Henri III, quand elle aura renoncé sans retour à la bassesse historiographique, et quand elle renoncera avec dégoût au système misérable de narrer pour narrer, de compiler en s'interdisant de penser, de déguiser même dans ses compilations narratives le sentiment de ce qu'elle écrit, et de se montrer scrupuleusement neutre entre le bon sens et la folie, le courage et la lâcheté, le crime et la vertu.

Digitized by Google

NOTE DE L'ÉDITEUR.

L'auteur avait eu le projet de faire précéder *le Budget de Henri III* d'une *préface* dans laquelle il supposait que cet ouvrage *pouvait être de Théodore Agrippa d'Aubigné*. Mais, entraîné à l'accompagner d'une *dissertation sur les guerres dites de religion*, et à y ajouter de nombreuses notes historiques, et une *notice sur Henri III*, il a dû renoncer à cette fiction, et il a supprimé cette préface.

Un projet d'*avant-propos*, supposé écrit par l'éditeur de cette pièce, l'a remplacée, et a été également supprimé, par un motif que j'ignore.

Quoi qu'il en soit, après avoir inséré ici cette comédie telle qu'elle a été publiée par l'auteur (sauf les corrections et les additions qu'il a ensuite jugé convenable d'y faire, pour une seconde édition qu'il préparait), j'ai pensé que la production des deux morceaux supprimés n'avait désormais aucun des inconvénients qui avaient pu en déterminer la suppression, et aussi qu'on les lirait avec intérêt.

PRÉFACE.

Cette histoire, ce roman, ce poëme, cette comédie, ce drame, cette farce, comme on voudra l'appeler; en un mot, cet ouvrage a été trouvé manuscrit, sans nom d'auteur, dans la vieille bibliothèque d'un amateur. Des littérateurs érudits, comme on en voit plusieurs aujourd'hui, ont pensé qu'il pouvait être de Théodore Agrippa d'Aubigné, aïeul de madame de Maintenon, contemporain de Henri III, de Henri IV, et de Louis XIII; il vécut dans une étroite familiarité avec Henri IV, dont il fut un des plus zélés et des plus véridiques serviteurs: ce fut un homme extraordinaire par son audace et son dévouement à la guerre, par son habileté dans les négociations, par la franchise de son caractère dans la vie privée, ainsi que par la finesse et la gaieté caustique de son esprit; enfin, par son talent pour écrire; qui mit dans tous ses ouvrages l'empreinte de son caractère, fut original, et ne manqua pas d'art, quoiqu'il fût sans modèle.

D'Aubigné est auteur d'un grand nombre d'écrits qui concernent le règne de Henri III, et sont encore recherchés. On se bornera ici à en indiquer quelques-uns. Et d'abord son *Histoire universelle*, qui comprend la période de 1550 à 1601, 3 volumes in-folio, imprimés pour la première fois en 1610, 1618, et 1620, par *Maillé* et *Moussat*. Ensuite, *la Confession de Sancy*, brochure spirituelle et piquante qu'on trouve dans tous les recueils du temps, et parmi les preuves du *Journal de Henri III*, par *l'Estoile*. En troisième lieu, l'*Histoire secrète de Théodore Agrippa d'Aubigné*, c'est-à-dire la propre histoire de l'auteur. Enfin, les *Aventures du baron de Foeneste*, ou plutôt Fœneste, ou Feneste, si l'on en croit le Duchat (1), ouvrage qualifié de *roman satirique* par plusieurs bibliographes, mais qui est un véritable drame, puisqu'il ne renferme rien qui ne soit dit par des interlocuteurs que l'auteur a mis en scène, chacun selon son caractère, qui se soutient dans une fiction suivie. *Le Baron de Feneste* est véritablement une comédie historique; c'est la première que nous connaissions dans la littérature française; et d'Aubigné peut être regardé comme le créateur ou le père de ce genre de comédie, s'il est vrai qu'elle forme un genre à part dans les compositions dramatiques.

(1) Formey, de l'Académie de Berlin, dans son éloge de le Duchat, dit que le savant critique qui a fourni au premier éditeur de cet ouvrage les documents nécessaires pour l'imprimer, s'est plaint de la négligence de cet éditeur, et notamment de ce qu'il a écrit le nom de Feneste par un *œ*. (*Ducatiana*.)

Digitized by Google

Entre tous les ouvrages de d'Aubigné, *le Baron de Feneste* est celui qui a le plus d'affinité avec *le Budget de Henri III*. *Le Baron de Feneste* peint les mœurs de la fin du règne de ce prince, celles de la cour de Henri IV, qui fut malheureusement infectée des traditions de ses prédécesseurs; enfin celles de la cour de Louis XIII. — *Le Budget de Henri III*, ou *les premiers états de Blois*, a pour objet les mœurs de la première partie du règne de ce prince, qui commença si bien et qui finit si mal. A l'époque des premiers états de Blois (1576), la faveur des mignons venait seulement de s'établir; la dissolution était déjà extrême, mais il restait encore quelque pudeur. Ce mot marque le passage des mœurs efféminées aux mœurs atroces, et montre par quelle pente la mollesse peut conduire un prince de l'oisiveté au vice, du vice au crime, et par le crime aux plus horribles catastrophes.

Il y a moins de verve et de gaieté dans cet ouvrage que dans *le Baron de Feneste* : c'est probablement la raison qui aura déterminé d'Aubigné à le laisser dans le portefeuille où on l'a trouvé. Mais il y a plus de solide instruction, et d'ailleurs cette production inédite du créateur du genre mérite, à ce titre, quelque attention de la part des hommes de lettres qui se plaisent à étudier l'histoire de la littérature, et à suivre la marche des esprits distingués dans toute l'étendue de leur carrière.

Le fond de l'ouvrage est parfaitement historique; c'est là son mérite : il est, j'ose l'assurer, plus historique que nos histoires *ex professo* et que nos chroniques les plus accréditées. Aucun n'a présenté aussi exactement que *le Budget de Henri III* les manœuvres de la cour et celles des premiers états de Blois, le but opposé où tendaient les députés et le roi; j'ajoute qu'aucune n'a aussi fidèlement montré l'esprit qui animait la nation dans les querelles de religion, dont la cour fit ces guerres intestines qu'on a fort improprement appelées guerres civiles, et plus improprement encore guerres religieuses; car les citoyens n'y prirent aucune part, et la religion n'en fut que le prétexte.

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR.

Si l'on ne connaissait l'amour-propre des auteurs, les illusions qu'ils se font sur leurs ouvrages, la présomption qui leur met en tête que les suffrages du public ne peuvent leur manquer, pourvu que de bons comédiens veuillent seconder leur talent, on ne pourrait se persuader que l'auteur du *Budget de Henri III*, ouvrage qui ne présente qu'un ridicule et un intérêt politique et financier, a eu la prétention de faire jouer cette pièce au Théâtre-Français. Mais c'est un fait, et voici ce qui s'est passé à ce sujet entre l'auteur et Talma, peu de temps avant la mort de ce grand comédien. Le récit qu'on va lire a été rédigé par une personne à qui Talma en a raconté les détails.

SCÈNE PREMIÈRE.

L'AUTEUR ET TALMA.

L'AUTEUR. — Bonjour, mon cher Roscius.

TALMA. — Ah! bonjour...

L'AUTEUR. — Que faisiez-vous donc là?

TALMA. — Je travaillais avec monsieur, qui est le costumier de la Comédie-Française.

L'AUTEUR. — Un habit pour quelque nouveau rôle?

TALMA. — Oui, une robe consulaire pour le Sylla de Jouy.

L'AUTEUR. — Mais je vous ai vu dans la robe consulaire plusieurs fois! et Sylla, je pense, s'habillait comme un autre.

TALMA. — Sans doute; mais le Sylla de Jouy a quelque chose de particulier que n'avait pas le Sylla de l'histoire. Il dort, il rêve, il s'étend... Au reste, ce travail est fort ennuyeux.

L'AUTEUR. — C'était celui qu'aimait le mieux un de nos plus fameux monarques dont je venais vous parler.

TALMA. — Me parler, à moi, d'un de nos rois!

L'AUTEUR. — C'est de Henri III. Il taillait ses habits, ceux de ses mignons, les robes de sa femme. Je l'ai mis en comédie.

Digitized by Google

TALMA. — Bah! en comédie! Mais Voltaire l'a mis en épopée, Raynouard en tragédie, Vitet en drame noir... et vous, vous le trouvez bon à faire rire.

L'AUTEUR. — Je le donne aux autres comme il s'est montré à moi; il n'a pas toujours été assassin, ni assassiné. Il a eu un commencement qui était beau, un milieu ridicule, une fin exécrable. Je l'ai pris à son milieu, les autres à son extrémité.

TALMA. — Vous me montrerez cela, n'est-ce pas?

L'AUTEUR. — Je suis venu tout exprès. Mais ne vous attendez pas à une action gaie jusqu'à la bouffonnerie, et à des ridicules qui aillent jusqu'au grotesque.

TALMA. — Je m'attends à une comédie historique qui présente quatre choses piquantes : une action neuve, des caractères neufs, des décorations neuves, et des costumes neufs.

L'AUTEUR. — Mais il n'est pas sûr de trouver de la gaieté dans un sujet de politique.

TALMA. — Pourquoi, s'il y a du ridicule?

L'AUTEUR. — Il y en a, mais ce n'est pas de celui qui court les rues et les salons. Il s'agit du budget de Henri III. Henri veut attraper les états généraux, et ce sont les états généraux qui l'attrapent. Il feint de vouloir la guerre, pour avoir de l'argent. Les états feignent de craindre la guerre, pour refuser l'argent. Ce jeu entre un roi et une nation n'est pas à la portée de tout le monde.

TALMA. — Que dites-vous? Vous ne connaissez donc pas l'époque? Qui ne sait aujourd'hui ce que c'est que le budget de l'État? quel marchand, quel banquier ne fait pas le budget de sa maison, pour l'imposer à sa femme? Qui ne sait qu'un budget est le tableau des prévisions, des nécessités, des urgences?

L'AUTEUR. — Ajoutez, des croyances.

TALMA. — Des croyances, oui, sans doute, car elles coûtent assez d'argent, des besoins de tout genre, et des moyens d'y subvenir.

L'AUTEUR. — Je ne demande pas mieux que de le croire, et c'est ce que je me suis figuré. On doit savoir aujourd'hui que le budget est un jeu, où le pouvoir suppose des besoins imaginaires, ou exagère des besoins réels pour avoir de l'argent, et où les députés de la nation, dupes de l'art du budget, ont souvent la maladresse de disputer le nécessaire et d'accorder le superflu.

TALMA. — Les maladresses des députés ne sont pas plaisantes à ce jeu-là, car c'est la nation qui fournit les enjeux.

L'AUTEUR. — Sans doute; aussi n'est-ce pas là l'objet de ma pièce. Ce qui est plaisant en toute chose, c'est la prétention manquée; plus elle est ambitieuse et condamnable, et plus on aime à rire de ses disgrâces. Ainsi un roi qui, comme Henri III, feint un merveilleux zèle de religion, et un grand projet de guerre contre les protestants, à l'effet d'obtenir des députés une grosse somme d'argent qu'il destine à ses plaisirs et à ceux de ses favoris; qui séduit et corrompt une partie des députés pour qu'ils l'aident à tromper l'autre, et se moque d'avance, avec les complices de ses menées, des dupes qu'il va faire; ce prince, se trouvant au contraire joué par les députés des états, forcé à la paix, livré à ses créanciers, condamné au dénûment au milieu de ses mignons, qui font des *gorges chaudes* des aubaines qu'ils attendent; cela m'a paru plaisant. Si les peuples attrapés par le pouvoir sont chose trop commune et trop fâcheuse pour faire rire, un roi attrapé par les représentants du peuple est un sujet de surprise et d'amusement. C'est le sujet de ma pièce.

TALMA. — Nous verrons cela; mais vous n'entendez pas que cela soit joué au théâtre?

L'AUTEUR. — Pourquoi pas? Mon Henri III est un beau jeune homme, godronné, frisé, poudré, fardé, gracieux, efféminé. Il a quatre mignons autour de lui, de seize à vingt ans, blonds, blancs et roses; jeunes hommes charmants... Si vous pouviez déterminer vos jeunes actrices de la Comédie Française à jouer ces rôles de mignons, et...

TALMA. — Achevez donc.

L'AUTEUR, *hésitant*. — Et mademoiselle Mars à jouer Henri III, la pièce ferait un effet merveilleux. Les costumes sont charmants...

TALMA. — Des femmes pour jouer des courtisans! Mars pour jouer Henri III!

L'AUTEUR. — Vous ne vous souvenez donc pas que Henri III, dans les premières années de son règne, s'habillait souvent en femme, courait la bague en amazone, portait des boucles d'oreilles, une collerette, était coiffé d'une toque d'étoffe sur laquelle ses cheveux étaient

Digitized by Google

relevés, et qui ne le quittait jamais, même à l'église. C'était une femme! une vraie femme! Il est ainsi représenté sur ses monnaies.

TALMA. — Cela pourrait bien plaire à mademoiselle Mars.

L'AUTEUR. — Elle a fait la conquête de notre sexe; en homme, elle fera la conquête du sien. Elle a fait l'admiration des femmes, elle a été leur modèle; aujourd'hui et dans ma pièce, elle peut devenir leur amour. Elle a conservé plus de charmes qu'il n'en faut pour nous ravir tous.

TALMA. — Oh! oh! monsieur l'auteur, vous avez préparé vos armes pour séduire l'actrice dont vous avez besoin.

L'AUTEUR. — Si vous prenez un rôle qui vous mette en scène avec elle, ce moyen-là pourra plus sur elle que mes cajoleries.

TALMA. — Avez-vous un rôle pour moi?

L'AUTEUR. — Deux à choisir : le duc de Montpensier et le député Bodin.

TALMA, *vivement*. — Le député est-il patriote?

L'AUTEUR. - Je vous en réponds : c'est l'auteur du livre *de la République*, qui n'a pas été inutile à Montesquieu pour son *Esprit des lois*.

TALMA. — Bodin! Nous avions à la convention un député excellent de ce nom-là.

L'AUTEUR. — Excellent, et homme d'esprit. Mais son nom s'écrit *B, a, u*, et celui-ci *B, o*.

TALMA. — Où verrai-je ce que c'était que Bodin? car je veux connaître sa personne avant d'accepter son rôle.

L'AUTEUR. — Le rôle même vous le dira.

TALMA. — Monsieur l'auteur, soit dit sans vous déplaire, je ne me fie pas à l'auteur; je veux savoir par moi-même si sa peinture est fidèle.

L'AUTEUR. — Je vois que c'est en vous une affaire de conscience, et je trouve très-bien qu'un homme comme vous ait de tels scrupules. Vous m'avez promis de ne jouer jamais François Ier, et je vous en sais gré.

TALMA. — C'est, comme vous dites, une affaire de conscience pour moi, mais de goût et d'art en même temps. C'est ainsi que je m'associe au poëte tragique connaissant son héros; je supplée son portrait, s'il est imparfait; je déguise les fautes de dessin, s'il s'en trouve; je donne de la force aux traits faibles, de la profondeur aux traits légers, de la netteté aux traits indécis; j'ajoute à la vérité de tous. Savez-vous, monsieur, que quand j'ai bien étudié un rôle historique et que je suis en verve pour le jouer, il ne manque qu'un poëte capable de me peindre moi-même en beaux vers qui s'intercaleraient dans le dialogue, pour que la tragédie enrichie de mon talent devienne un poëme épique? J'épargnerais à ce poëte l'invention, il n'aurait qu'à décrire. Qu'est-ce qu'un poëme épique? C'est l'action d'un ou plusieurs personnages héroïques bien décrite. Qu'est-ce qu'une tragédie? C'est un poëme qui ne rapporte que ce que disent les personnages dans l'action, et où les comédiens la représentent.

L'AUTEUR. — Mon cher Talma, vous ne dites rien de trop concernant votre art. Vous seriez la moitié d'un poëme épique, si ce que vous mettez fugitivement dans une représentation était fixé par une fidèle peinture dans l'ouvrage. Le poëte fait parler Achille, Oreste; l'artiste dramatique ajoute à ses paroles l'action, le regard, l'accent souvent plus éloquent que les paroles, et est toujours de part dans l'effet qu'elles produisent. Le poëte épique décrit ce que l'auteur ajoute aux discours du héros, l'auteur d'une tragédie produit de la poésie permanente, l'acteur en ajoute une transitoire. Fixez celle-ci par une description exacte des lieux; mettez en vers les idées du décorateur, qui sont aussi de la poésie, et vous faites un poëme, une épopée. Les poëtes ont cru que les héros qu'ils chantaient n'étaient rien sans eux. C'est pousser les prétentions trop loin. Le héros que l'histoire fournit au poëte doit être considéré tout au moins comme l'auteur de l'action héroïque qui est le sujet du poëme. Le grand acteur est pour le poëte qui décrirait son action ce que le héros est pour le poëte qu'il prend pour sujet de son poëme. Vous et Racine, êtes Homère et Virgile...

TALMA. — Arrêtez, arrêtez. Je vois que vous m'avez préparé ma dose comme à mademoiselle Mars.

L'AUTEUR. — Je vous parle en amateur passionné de votre art et de votre talent.

TALMA, *lui prenant la main*. — Je crois à votre sincérité, et vous remercie.

L'AUTEUR. — Bodin est un puissant raisonneur. Son rôle n'est pas brillant, il est plutôt sévère.

Digitized by Google

TALMA. — Où verrai-je une notice bien sûre de son caractère?... En général, je voudrais connaître tous vos personnages; il y a plus : avant de lire leur portrait dans les historiens, je voudrais une notice des historiens mêmes qui en ont parlé, et savoir quels sont ceux en qui l'on peut prendre confiance. Par exemple, vous avez dans le temps de Henri III une Catherine de Médicis, un duc de Guise?

L'AUTEUR. — Un duc de Montpensier, un duc de Nevers... Tout cela est dans ma pièce.

TALMA. — Eh bien, j'ai beaucoup lu de choses sur ces personnages-là, et je ne puis m'en faire une idée nette. Les historiens se contredisent les uns les autres à leur sujet : chacun d'eux se contredit lui-même. Et, tenez, pour Catherine de Médicis, il ne m'est resté sur son compte que ce vers de la *Henriade :*

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.

Il me faudrait aussi dire où je trouverais un résumé clair et exact des circonstances du temps où vous avez pris l'action qui fait le sujet de votre pièce.

Sans ces préliminaires, je ne puis rien vous promettre, ni pour Mars ni pour moi.

L'AUTEUR. — Je vous satisferai. Mais voici notre ami Barbier, qui pourra, bien plus facilement que moi, éclaircir tout ce que vous pouvez désirer de savoir.

SCÈNE II.

M. BARBIER, TALMA, L'AUTEUR.

L'AUTEUR, *tendant la main à M. Barbier.* — Bonjour. Voilà le répertoire vivant de toutes les instructions qu'on peut désirer pour toutes les questions imaginables.

TALMA. — Parbleu, le bibliothécaire de l'empereur et de Louis XVIII!

L'AUTEUR. — Il connaît bien mon Henri III, lui!

M. BARBIER. — Je connais surtout les niaiseries de son règne : ses règlements pour le service de son palais, de sa chambre, de son lit, de sa table, de sa garde-robe; car il m'a fallu rechercher tout cela quand on fit l'étiquette du palais de l'empereur. Ses grands officiers se disputaient tout ce que je pouvais découvrir sur cet important sujet; et ces messieurs, à qui l'on ne pouvait rien refuser, ne rendaient rien. On ne trouve plus, ni à la bibliothèque du Roi, ni à l'Arsenal, ni à l'Institut, le grand règlement que le roi fit à son retour de la Pologne, et qui a servi de type au règlement de 1681, fait par Louis XIV, et contre-signé Colbert.

L'AUTEUR. — A qui dites-vous cela? Je n'ai que trop vérifié cette spoliation et celle de tous les ouvrages relatifs à la même matière. Mais nous n'avons pas besoin de ces livres-là en ce moment. Vous pouvez nous instruire de beaucoup d'autres choses.

M. BARBIER. — Je suis à votre disposition.

TALMA. — Je voudrais avoir une idée juste des personnages d'une pièce que monsieur connaît, et qu'on propose au Théâtre-Français.

L'AUTEUR. — M. Barbier saura bien que j'en suis l'auteur, car je me suis aidé de ses lumières.

M. BARBIER. — Votre *Budget de Henri III?*

L'AUTEUR. — Oui.

M. BARBIER, *à Talma.* — Eh bien, que voulez-vous connaître des personnages de cette pièce?

TALMA. — Je ne sais pas encore quels ils sont.

L'AUTEUR. — Je vais vous les nommer. Vous serez en pays de connaissance. Les voici par ordre de dignités :

(*L'auteur lit ces noms dans son manuscrit*)

« Personnages :

« Catherine de Médicis.

« Henri III, son fils.

« Le duc d'Alençon, *Monsieur*, son fils puîné.

« Marguerite de Valois, reine de Navarre, sa fille. » (*L'auteur s'interrompt ici.*) Le roi de Navarre, son mari, Henri de Bourbon, qui fut depuis notre Henri IV, ne paraît pas dans la pièce; mais il est l'objet de l'action ou de l'intrigue, et il en est incessamment question. Ses intérêts sont stipulés dans la pièce par :

« Le duc de Montpensier, son oncle, et par le cardinal de Bourbon.

« Le duc de Guise, Henri *le Balafré,* » est aussi un des personnages de l'action, mais il ne paraît pas dans la pièce... La suite des acteurs est :

« Louis de Gonzague de Mantoue, duc de Nevers;

« Le cardinal d'Este;

Digitized by Google

« Le maréchal de Cossé ;

« Le duc de Biron, grand maître de l'artillerie. »

Viennent ensuite les quatre mignons le plus en faveur à l'époque de l'action. D'abord :

« Quélus et Maugiron, tous deux chevaliers de l'ordre du roi, et membres du conseil privé. »

Ensuite : « Saint-Luc et Saint-Mégrin. »

Ajoutons trois grands fonctionnaires :

« Le chancelier Birague.

« Morvilliers, ministre de la guerre.

« De Saulves, secrétaire d'État. »

M. BARBIER. — Je vous mettrai sous les yeux des notions très-précises sur tout ce monde-là. Je ferai comme pour l'empereur. Je lui empilais les uns sur les autres les livres ouverts à la page qui résolvait la question dont il voulait être éclairci, et un sinet de papier lui indiquait les lignes concluantes.

TALMA. — Pas tant de livres, mon cher ami, sur le même personnage ; mais le meilleur.

M. BARBIER. — Un seul auteur ne suffit pas pour certains personnages sur lesquels les avis ont été partagés, comme Henri de Guise et Catherine de Médicis. Les écrivains de leur temps se divisent en deux partis : les écrivains de la Ligue, les écrivains protestants. Ils ne sont justes ni les uns ni les autres.

TALMA. — Brantôme ne tarit pas sur les perfections de Catherine de Médicis.

M. BARBIER. — On vous dira que Brantôme était homme de cour et homme de plaisir. Et Henri Estienne, second du nom (car l'imprimerie a eu, comme la royauté, son *Henri second*), qui était, je crois, un peu bilieux, et n'en pensait pas comme Brantôme ; son discours merveilleux de Catherine de Médicis, et ses dialogues du *Langage françois italianisé*, ne sont pas du style de Brantôme. D'ailleurs, nos historiographes en gants blancs, des temps modernes, les Genlis, les Lacretelle, rougissent au seul nom de Brantôme, écrivain tellement cynique, disent-ils, qu'il n'est pas même permis de s'informer s'il fut véridique.

TALMA, *riant*. — Ah ! ah ! ah !

M. BARBIER. — Nous avons encore d'autres sources que Brantôme ; nous avons les Mémoires de Marguerite de Valois, ceux du duc de Nevers, deux de vos personnages ; nous avons les Mémoires de madame de Montpensier, les *Œconomies* de Sully, l'édition originale, et non celle de l'abbé de l'Écluse. Nous avons l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, sa *Confession de Sancy*, son *Baron de Feneste*, le plus ancien de nos drames historiques, le plus gai et le plus mordant. Nous avons de Chambri ou de Duperron *l'Isle des Hermaphrodites*, dont Henri IV ne voulut pas que la justice poursuivît l'auteur, ne voulant pas, disait-il, qu'un honnête homme fût tourmenté pour avoir dit la vérité. Nous avons le *Journal des états* de 1576, des premiers états de Blois, par Bodin.

L'AUTEUR. — Ce sont ceux où a été porté le Budget de Henri III.

M. BARBIER. — Un autre par Detaix, chanoine de Notre-Dame, pour la chambre du clergé. M. Lacretelle ne lit pas ces choses-là, parce qu'il les trouve ennuyeuses ; mais il y a du bon, et tout y est vrai. Nous avons les Mémoires de l'Estoile (ou *Journal de Henri III*), qui sont estimés. Nous avons la grande histoire attribuée à Pierre Mathieu, quoiqu'elle soit seulement une compilation de ses papiers faite, après lui, par son fils ; mais nous avons de lui son Histoire des derniers troubles de France, dédiée à Henri IV, dont l'auteur était historiographe. Montaigne, Pasquier, Pibrac, ont lâché quelques traits que les historiens aiment à recueillir. Nous avons l'*Histoire de Henri IV*, par Péréfixe ; enfin, nous avons l'admirable ouvrage d'Auguste de Thou, avec les notes de Sainte-Marthe et autres ; ouvrage immortel, puisque madame de Genlis et M. Lacretelle le jeune n'ont pu encore le faire oublier. Voilà les sources de l'histoire des derniers Valois et de Henri IV. J'oubliais les Mémoires de Castelnau et les additions de l'abbé le Laboureur, ouvrages d'hommes purs, droits et éclairés.

TALMA. — Et trouverons-nous dans tout cela les costumes ?

M. BARBIER. — Oui, et très-bien décrits, ainsi que les usages, particulièrement dans *l'Isle des Hermaphrodites* et *le Baron de Feneste*. Vous avez tous ces livres-là dans votre bibliothèque ; donnez-moi deux heures, je vous fais voir clairement et brièvement écrit ce que vous désirez savoir.

TALMA. — Il y a du feu dans la bibliothèque. Vous y trouverez mon secrétaire : nous irons vous joindre. (*A l'auteur.*) En attendant, vous pourrez me donner une idée des temps

Digitized by Google

et des circonstances où vous avez pris le sujet de votre ouvrage.

M. BARBIER. — Vous verrez ensuite avec plus de plaisir et de fruit les caractères qui figurent dans l'action.

(*M. Barbier se retire.*)

SCÈNE III.

L'AUTEUR, TALMA.

L'AUTEUR. — L'action qui fait le sujet de ma pièce a eu lieu à la fin de l'année 1576 et au commencement de 1577, après la cinquième guerre civile, dite *de religion*, commencée en 1574, et quelques mois après l'édit de pacification, qui eut lieu au commencement de 1576.

TALMA. — La cinquième guerre civile ou religieuse ! Je n'ai guère d'idée des quatre autres, de leur véritable cause, et de leur origine. Je suis honteux de mon ignorance. J'ai lu tout cela ; je n'en ai retenu que des idées confuses.

L'AUTEUR. — Cela ne m'étonne point. Les historiens ont tous reconnu que la religion n'avait été que le prétexte des guerres du seizième siècle ; mais ils ont divagué sur les causes. Dans leurs récits, ils ont rarement conservé aux personnages et à leurs actes le caractère qui leur appartient ; l'hypocrisie ou la pudeur des partis ayant toujours mis en avant l'intérêt de leur culte, les historiens ont semblé quelquefois les croire sur leur parole ; en les reconnaissant sous le masque, ils ont trop souvent parlé comme s'ils y étaient eux-mêmes ; au lieu de parler toujours de la religion comme d'un moyen, ils en ont souvent parlé comme d'un motif. Ils savent que tous les partis agissent et parlent, font la guerre sous le masque, et ils tiennent pour vraies toutes leurs paroles et toutes leurs apparences, oubliant le fond de leur âme et l'objet de leur ambition. Ce sont surtout nos écrivains du dernier siècle qui ont exagéré les fureurs du fanatisme. Voltaire a dit, en parlant des guerres du seizième siècle :

> C'est la religion, dont le zèle inhumain,
> Mit à tous les Français les armes à la main.

Voltaire était bien jeune quand il a prononcé ce jugement. La vérité, qu'il aurait vue plus tard, c'est que l'ambition mit à un trop grand nombre de Français les armes de la religion à la main. Pour vous donner brièvement une idée juste et précise des guerres dont il s'agit, je vais vous en laisser un résumé que j'ai là dans mon portefeuille (*l'auteur cherche dans son porte-feuille, et en tire un petit cahier*) ; je l'ai destiné à servir de préface à ma pièce. Vous lirez cela à loisir.

La négociation de l'auteur avec Talma en était là, quand ce grand acteur fut atteint de la maladie qui l'a conduit au tombeau.

Digitized by Google

LA

MORT DE HENRI IV,

FRAGMENT D'HISTOIRE DIALOGUÉ,

DIVISÉ EN JOURNÉES, ET LES JOURNÉES EN SCÈNES;

Suivi d'un

MÉMOIRE

DONT L'OBJET EST DE PROUVER QUE LA PASSION DE HENRI IV POUR LA PRINCESSE DE CONDÉ A ÉTÉ LA CAUSE IMMÉDIATE ET OCCASIONNELLE DE SA MORT,

ET D'UNE

RÉFUTATION

DE L'OPINION CONTRAIRE ÉMISE PAR DIVERS AUTEURS.

Digitized by Google

PRÉFACE.

J'ai été fort en peine de savoir quel titre je donnerais à l'ouvrage qu'on va lire ; je l'ai appelé au hasard : *Fragment d'histoire dialogué.* Mais je ne serais pas étonné d'avoir fait, sans le savoir, une pièce de théâtre dans le genre de l'*Époque*, car j'en ai rempli diverses conditions : je confesse qu'il y a unité d'action ; mais j'ai heureusement embrassé des temps divers, et je montre mes personnages en divers lieux, ce qui est de règle aujourd'hui.

Mon fragment représente en moins d'une heure une action de huit grands mois, et il ne fallait pas moins pour que le roi pût rompre le mariage de Bassompierre avec la belle Charlotte de Montmorency, fille du connétable; arranger celui du prince de Condé, son neveu, à la place de Bassompierre; donner des inquiétudes au prince de Condé après son mariage ; le faire passer de l'inquiétude à la jalousie; lui faire concevoir divers projets pour se soustraire au malheur qui le menaçait; en réaliser plusieurs qui ne réussissent pas; emmener furtivement sa femme à la cour de Bruxelles pour la dérober aux poursuites du roi ; enfin, déterminer le roi à déclarer la guerre à cette cour qui refusait l'extradition de la princesse ; annoncer cette guerre dans le public; en faire les préparatifs; alarmer la reine sur les suites que la guerre pouvait avoir sur son état, que pourrait lui faire perdre un double divorce qui mettrait Charlotte de Montmorency sur le trône à sa place ; le couronnement de la reine ordonné par le roi l'avant-veille de son départ, pour la rassurer ; enfin, l'assassinat exécuté la veille de son départ pour l'armée. L'Arsenal, le Louvre produits sur le même plancher appelé *théâtre*, malgré la différence des lieux, leur distance, leur aspect, marqué par leurs destinations opposées, tout cela, dis-je, représenté en moins d'une heure, s'appelait autrefois des *invraisemblances* propres à empêcher ou à refroidir l'intérêt du spectacle, et s'appelle aujourd'hui la vérité même et la vie des œuvres dramatiques ; il est donc possible que j'aie fait une œuvre dramatique. Mais je veux être franc, et, dût-il m'en coûter un peu de gloire, je déclare que je n'ai pas entendu faire une pièce de théâtre ; je suis malheureusement d'un temps où l'on ne s'imaginait pas avoir fait un ouvrage dramatique quand on avait osé

> Sur la scène en un jour renfermer des années.

Toutefois, je l'avoue, je n'ai pu atteindre ce point de perfection,

> De montrer le héros d'un spectacle grossier,
> Enfant au premier acte, et barbon au dernier.

Mais du moins je me suis heureusement trouvé exempt de cette misérable loi :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Il est vrai que je n'ai pas conduit mes lecteurs, dans l'espace d'une heure, de Paris à Londres, ou de Londres à Paris ; mais je n'ai pas mal diversifié les lieux des différentes scènes, et j'ai fait faire passablement de chemin du Louvre à l'Arsenal et de l'Arsenal au Louvre, dans l'espace d'une heure que peut durer la représentation de mon ouvrage.

J'ai du moins prouvé que je n'avais pas la simplicité de croire que toute invraisemblance refroidit l'action théâtrale ; je me suis hautement affranchi de cette opinion de Boileau :

> Une merveille absurde est pour nous sans appas :
> L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas.

Je n'ai pas encouru le reproche de penser avec Pierre Corneille, approuvé en ceci par Voltaire, que l'action théâtrale la plus parfaite serait celle dont la représentation ne prendrait pas plus de temps que n'en demanderait la réalité,

Digitized by Google

parce que cette représentation serait la plus conforme à la chose représentée (*).

Chose déplorable ! on était affermi dans ces sottises par une sottise plus grande encore : c'était le principe d'éviter la confusion des genres. On disait avec une gravité niaise qu'il fallait distinguer l'épique du dramatique, l'épopée du théâtre ; qu'il fallait garder pour les récits de l'épopée les événements de longue haleine, qui se composaient d'une multitude d'événements divers et simultanés, mais arrivés en divers lieux éloignés les uns des autres, ou d'événements successifs qui s'étaient passés à de longues distances de temps. Le poëme épique, disait-on, peut, sans invraisemblance et sans diversion, présenter à l'attention et à la mémoire du lecteur une suite de choses diverses ; au lieu qu'une action théâtrale, qui se représente en quelques heures tout au plus, ne peut les rassembler sans invraisemblance, sans altération et sans confusion.

J'ai entendu des gens de lettres assurer qu'il y a aussi des choses poétiques qui gagnent plus à être décrites qu'à être représentées. La figure d'un héros, son attitude, son action dans une situation digne de l'épopée, peuvent être mieux imprimées dans l'imagination d'un lecteur par la description d'un poëte, que par l'action du meilleur comédien. La figure, le jeu d'un comédien diffèrent d'un théâtre à l'autre ; un comédien diffère chaque jour de lui-même ; enfin, il ressemble rarement au modèle que le poëte s'est proposé d'imiter.

Les mêmes gens de lettres ajoutaient qu'on n'enrichit point la littérature en transportant dans un genre de composition ce qui appartient à un autre ; qu'au contraire on appauvrit le champ où celui-ci peut moissonner, en dérobant ce qui lui appartient, pour l'employer hors de sa place ; que quand vous dérobez à la poésie épique un sujet qui lui est propre, pour le gâter dans une pièce de théâtre, vous gaspillez et n'enrichissez pas, vous dépouillez la poésie épique, vous fatiguez le théâtre.

Ce que j'ai voulu faire, c'est l'essai d'un Fragment d'histoire dialoguée entre les personnages qu'elle présente dans une action déterminée.

(1) Discours de Corneille sur l'art dramatique.

Mais ici, autre embarras ; peut-être devrais-je dire, autre scandale.

Je me suis proposé de prouver dans cet ouvrage, si ouvrage il y a, que la mort de Henri IV a eu, non pas pour cause unique, mais pour cause immédiate, la malheureuse passion que lui inspira Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. J'ai cru utile de montrer ce triste résultat de l'incontinence ouverte, et du scandale des maîtresses avouées, que François Ier avait mis à la mode, dont ses successeurs immédiats donnèrent de si fâcheux exemples, et dont Henri IV transmit l'habitude à ses descendants Louis XIV et Louis XV.

Je sais que l'exécution de mon dessein est une contravention positive à l'une des maximes nouvelles qui règlent la rédaction de l'histoire, et que le déclarer, c'est me mettre en pleine révolte contre ce principe nouveau : que l'histoire est faite pour narrer et pour ne rien prouver, principe qu'on regarde comme la fidèle traduction de ces paroles de Quintilien : « Scribitur ad narrandum, non ad probandum. » Mais j'ai la prétention d'établir : 1° que l'histoire est faite pour prouver quelque vérité, pour l'établir, pour la manifester ; 2° que Quintilien n'a jamais entendu dire le contraire ; 3° que la vérité dont j'ai voulu donner la preuve est une de celles dont il importe de pénétrer l'esprit.

Je suis dominé par la conviction que la vérité historique dont je me suis proposé de donner la preuve est une de ces grandes leçons dont les princes ont besoin, et qu'il est honteux aux écrivains d'avoir négligées si longtemps.

Une crainte louable, sans doute, a empêché les annalistes du temps de Henri IV d'indiquer comme la cause de sa mort sa passion pour la princesse de Condé. Ils ont repoussé une vérité qui semblait pouvoir affaiblir l'horreur inspirée par l'assassin. Ils ont appréhendé d'entrer dans une sorte de complicité avec la Ligue, avec les jalousies domestiques. Ils auraient cru attenter à la mémoire d'un prince rempli d'excellentes et de charmantes qualités, en attribuant sa mort à la folle tentative d'une passion criminelle.

Toutefois, je me sens atteint de la curiosité de savoir ce qu'a voulu dire Quintilien, dont on cite la phrase : « Scribitur ad narrandum, non ad probandum ; » et aussi de savoir ce que prétendent en inférer ceux qui la donnent comme

Digitized by Google

un précepte de l'art d'écrire l'histoire. Quelques auteurs, à en juger par les histoires qu'ils ont publiées de nos jours, ont pensé que l'histoire *est écrite pour raconter et ne rien prouver*, et que tel est le précepte de Quintilien.

Le sens littéral de sa proposition est fort différent de cette version. Ce sens est que l'histoire n'a point pour objet d'établir une proposition contestée; qu'elle n'est point appelée par la logique comme auxiliaire dans un combat engagé sur une question de morale ou de politique.

Citons ses paroles pour en bien faire connaître le sens : « Historia quoque alere oratio-« nem, quodam molli jucundoque succo potest. « Verum et ipsa sic legenda est ut sciamus ple-« rasque ejus virtutes oratori esse vitandas. Est « enim proxima poetis et quodam modo car-« men solutum, et scribitur ad narrandum, non « ad probandum : totumque opus non ad actum « rei pugnamque præsentem, sed ad memo-« riam posteritatis et ingenii famam componi-« tur : ideoque et verbis liberioribus et remo-« tioribus figuris narrandi tædium evitat (1). »

L'objet de ce passage est d'avertir l'orateur, en même temps, de l'utilité et du danger de l'histoire dans les compositions oratoires. Pour atteindre à son but, l'orateur, suivant Quintilien, doit toujours être debout, sous les armes, pour des intérêts considérables, et tendre à la victoire : « Armatus stare in acie, et summis « de rebus decernere et ad victoriam niti. » C'est ce combattant armé qu'il avertit de se garantir des habitudes des historiens, s'il veut employer quelquefois dans ses discours le suc de l'histoire; la plupart de leurs qualités seraient des défauts dans le discours oratoire; et en effet il déconseille la brièveté de Salluste, l'abondance *lactée* ou *laiteuse de Tite-Live*, *l'éloquence guerrière de Thucydide*, et l'*éloquence poétique de Xénophon*, qu'il a eu en vue en comparant l'histoire à un poëme en vers libres; « quodam modo carmen solutum. » Quintilien ne parle donc de la méthode des historiens que comme d'un fait; de l'affinité de l'histoire avec la poésie, « proxima poetis, » que comme d'un autre fait dont l'objet est d'éviter l'ennui des narrations, « narrandi tædium evitat. » Il ne connaît pas d'autre moyen d'éviter l'ennui de la narration historique, que ces embellissements dont l'orateur ne doit user que sobrement et avec précaution; il ne suppose pas que l'histoire ait d'autres ressources pour attacher l'attention; il la regarde comme une narration sèche quand il la considère en elle-même. Tout cela est l'expression de vérités historiques, c'est la notion positive de la manière dont on écrivait alors l'histoire; il n'y a point là de précepte pour l'art d'écrire l'histoire, il n'y a nulle intention d'en donner.

Et comment Quintilien aurait-il prétendu établir comme règle que l'histoire est faite pour raconter et ne rien prouver? Ce judicieux rhéteur peut-il avoir professé une absurdité? Sa proposition serait absurde, parce qu'elle aurait supposé l'impossible, et parce qu'elle irait directement contre le but de l'histoire.

Le but de l'histoire est bien marqué dans cette phrase de Volney : « L'histoire est, dit-il, un cours d'expériences que le genre humain a faites sur lui-même. » Comment décrire ces expériences sans prouver quelque chose?

Mais est-il possible à l'historien, à l'annaliste, au plus simple chroniqueur, de ne pas faire ressortir les preuves de quelque vérité ou opinion, quelle que soit la sécheresse de ses narrations? L'histoire même sans réflexions n'est pas pour cela sans intention. Point de *machine à chronique* qui, sans exprimer une opinion, n'en laisse voir une, qui ne l'insinue même en la cachant. La dissimuler est souvent un moyen de l'insinuer plus sûrement. Et quelle ridicule prétention ce serait, dans les événements où la justice, la raison, l'humanité sont intéressées, que celle de se montrer strictement impartial entre la raison et la folie, entre le crime insolent et la vertu malheureuse!

J'ai dit que l'histoire, quoi qu'on fasse, prouve toujours quelque chose : je dois observer que c'est plus ou moins. L'histoire se compose de parties dramatiques qui sont peu instructives, et de parties instructives qui ne sont pas toujours dramatiques. Qu'un écrivain soit poussé par son imagination vers une période historique éminemment propre à fournir un ouvrage dramatique ou romanesque; qu'il soit d'ailleurs privé de la haute et forte instruction, et de l'énergie de talent ou de caractère qu'il faudrait pour dégager une masse de faits

(1) *De Institutione oratoria*, lib. X, cap. 1.

Digitized by Google

graves, intimement liés par des rappports secrets, des vérités utiles dont les faits sont la condamnation; permis à lui de s'appliquer à ce travail historique et poétique tout ensemble : il n'a pas besoin de l'autorité de Quintilien pour cela, et surtout il n'a pas besoin de fausser le sens des paroles de cet illustre chef des rhéteurs pour se livrer à une tâche qu'il sera toujours honorable de bien remplir. Il aura besoin, je le conçois, de donner au texte de Quintilien le sens faussement attribué à ses paroles, s'il veut prendre place au rang des historiens. Mais on ne s'y élève pas par de frivoles compositions et par les suffrages de coteries ignorantes et oisives, ni par une fausse interprétation de Quintilien.

Sans doute l'objet ou la matière de l'histoire étant la narration, elle ne doit pas être subordonnée, enchaînée à des opinions, à des sentiments, à des systèmes adoptés et mis en avant par les historiens; elle ne doit pas être appelée à l'appui d'une doctrine énoncée « ex cathedrâ.» Sa fidélité serait alors justement suspectée. L'orgueil doctrinal pourrait être toujours présumé disposé à ployer les faits à son système. L'histoire pourrait être faite pour les doctrines, au lieu que les doctrines émanassent des observations historiques. Aussi toute histoire écrite par un historien engagé par de précédents écrits à une opinion religieuse, morale et politique, n'est-elle lue qu'avec suspicion. Il est trop vrai que l'histoire a servi trop souvent d'auxiliaire à toutes les passions, à tous les systèmes controversés dans le monde. Elle a été un arsenal ouvert aux fauteurs de l'anarchie comme à ceux du despotisme, aux fanatiques et aux détracteurs de toute religion. Mais est-ce une raison pour fermer aux esprits sages et éclairés cette source féconde d'instruction; et un homme qui se sent en état d'écrire l'histoire peut-il se dispenser de la faire concourir, autant qu'il est en lui, aux progrès de la raison?

On s'étonnera peut-être de ma réclamation en faveur de l'histoire, à l'occasion d'un drame que je prends la licence d'imprimer. Mais je puis affirmer que ce drame est de l'histoire toute pure, sous une forme qui m'a été fournie par les documents, je veux dire la forme du dialogue. Il est extrait des Mémoires de Sully et de ceux de Bassompierre, tous deux amis de Henri IV, non au même rang dans son estime, mais au même degré dans son intimité; l'un confident plus particulier de ses faiblesses et de ses plaisirs, l'autre de ses chagrins et de ses généreuses pensées. Sur cinquante ou soixante pages dont mon drame est composé, il n'y en a pas six de moi. Simple copiste, je me suis borné à coudre ensemble et à unir des textes dont l'enchaînement était marqué par les faits qu'ils exprimaient. J'aurais mieux fait peut-être de prouver par une dissertation ce que j'expose sous une forme dramatique. Peut-être aussi me lira-t-on plus volontiers sous cette forme : je me suis confié à mon caprice. Que j'aie tort ou raison sur la forme, il importe peu. Que je sois véridique et judicieux, voilà le point essentiel.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

HENRI IV.
LE DUC DE SULLY.
LE DUC DE BELLEGARDE, grand écuyer.
LE DUC DE GRAMMONT, } premiers gentilshommes de la chambre.
LE COMTE DE BASSOMPIERRE, }
BERINGHEN.
LA DUCHESSE D'ANGOULÊME.
MADEMOISELLE DE MONTMORENCY.
LE PRINCE DE CONDÉ.
M. DE PRASLIN.
M. DE THERMES.
LE DUC DE GUISE.
LE COMTE DE SOISSONS.
LE DUC D'ÉPERNON.
LE MARQUIS DE CRÉQUY.
M. D'ELBENNE.
LE CHEVALIER DU GUET.
LE MARQUIS DE CŒUVRES.
LE COMTE DE CRAMAIL.
M. DE LOMÉNIE, } ministres.
M. LE CHANCELIER, }
M. DE VILLEROI, }
LE PRÉSIDENT JEANNIN, }
LA MARQUISE DE VERNEUIL, maîtresse en titre.
LE NONCE DU PAPE.
LE PÈRE COTTON.
JOUANNINI.
RAVAILLAC.
VITRY, officier de service.
UN EXEMPT.

La scène se passe en divers lieux, et le temps de l'action s'étend de la fin de 1608 au 14 mai 1610.

Digitized by Google

LA

MORT DE HENRI IV.

PREMIÈRE JOURNÉE.

VERS LA FIN DE 1608.

SCÈNE PREMIÈRE.

Le matin, au Louvre.

LE ROI, *dans son lit;* LE DUC DE BELLEGARDE, LE DUC DE GRAMMONT, LE COMTE DE BASSOMPIERRE.

LE ROI. — J'ai passé une nuit diabolique. La goutte ne m'a pas laissé un moment de relâche; et ce matin, quand elle m'a quitté, je ne sais quelle agitation m'a tourmenté... Ventre saint-gris, mes amis, si j'avais eu l'un de vous près de moi, j'aurais eu recours à un grand remède contre l'insomnie : vous m'auriez lu l'*Astrée*, dont on parle tant (*)...

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, nous ne vous laisserons pas ainsi la nuit prochaine; nous veillerons près de Votre Majesté, et nous lui lirons l'*Astrée*, puisqu'elle a la curiosité de connaître ce roman.

LE ROI. — Ce roman! On dit que d'Urfé a mis là une partie des histoires galantes de la cour. Je suis curieux de voir comment il les traite.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je n'en puis rien dire à Votre Majesté. Ceux qui courent les aventures ne s'amusent guère à en lire.

LE DUC DE GRAMMONT. — Je ne connais pas non plus l'*Astrée*.

LE DUC DE BELLEGARDE. — Ni moi.

(*) « Nous lui lisions l'*Astrée*, qui lors était en « vogue. » (*Mémoires* de Bassompierre, Ire partie, p. 144, édition in-12, Cologne, 1703.)

LE ROI. — Il ne faut pas passer ici la nuit tous les trois; un seul suffit; et vous vous relèverez ainsi de trois nuits en trois nuits (*).

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Cela sera ainsi que l'ordonne Votre Majesté.

SCÈNE II.

L'après-dînée.

LE ROI, LA DUCHESSE D'ANGOULÊME, MADEMOISELLE DE MONTMORENCY, LE DUC DE BELLEGARDE, LE COMTE DE BASSOMPIERRE, LE DUC DE GRAMMONT, *et autres courtisans rangés en demi-cercle aux deux côtés du lit.*

LE ROI, *toujours dans son lit.*

(*Pendant que la duchesse d'Angoulême parle avec le duc de Bellegarde, il s'adresse à mademoiselle de Montmorency, qui est plus près de lui, et lui dit :*)

Monsieur le connétable est, comme moi, dans son lit, goutteux, et, j'espère, pestant comme moi.

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY. — Oui, sire, il est au lit; mais il me paraît patient.

LE ROI. — Il est comme cela devant vous... Je le serais aussi si vous étiez toujours là... Sa maladie retarde votre mariage?

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY. — Oui, sire.

LE ROI. — Ce retard vous fait-il bien de la peine?

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY, *embarrassée.* — Sire...

LE ROI. — Je vous aime comme ma fille; je

(*) *Mémoires* de Bassompierre, p. 144.

Digitized by Google

veux que vous soyez heureuse ; je veillerai sur votre bonheur. Vous demeurerez au Louvre avec votre mari pendant toute l'année de son exercice de la charge de premier gentilhomme de la chambre (*). Cela vous sera-t-il agréable ?

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY. — Tout ce que Votre Majesté ordonnera le sera sûrement à M. de Bassompierre.

LE ROI. — Mais cette union vous plaît-elle ? répondez-moi franchement. Si vous n'aviez pas de goût pour Bassompierre, il serait très-facile de rompre ; et, si vous le vouliez, je vous marierais à monsieur le prince, mon neveu (**) ?

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY. — Sire, puisque c'est la volonté de mon père que j'épouse M. de Bassompierre, je m'estimerai bien heureuse avec lui (***).

LE ROI. — Je vous regarde comme ma fille ; je ne désire rien autant que votre bonheur.

(*La duchesse d'Angoulême ayant fini ses entretiens particuliers, celui du roi avec mademoiselle de Montmorency finit en même temps.*)

SCÈNE III.

Le soir, après que les courtisans sont retirés.

LE ROI, *seul.*

Elle *s'estimerait bien heureuse* avec M. de Bassompierre ! *Bien heureuse !* Elle l'aime ; oui, elle aime Bassompierre. Ma proposition pour mon neveu ne la touche point : elle aime Bassompierre... Je ne souffrirai point ce mariage ; Bassompierre n'est pas de ces hommes dont quelques mois de mariage détachent tout à fait : plus elle le verra, plus elle l'aimera. Non, ce mariage ne s'accomplira pas... Jamais elle ne m'a paru aussi charmante qu'aujourd'hui. Comme sa figure s'est animée quand je lui ai parlé de son logement au Louvre ! .. je me suis flatté un moment... oui, j'ai cru qu'elle attachait à mon voisinage le même intérêt que moi... Mais ces mots de *bien heureuse avec M. de Bassompierre* me tuent (*)... Je ne dormirai pas... l'*Astrée* n'y ferait rien aujourd'hui. J'empêcherai le mariage. La personne me restera ; le cœur viendra après ; et il n'est pas encore tellement engagé que je ne puisse... Tâchons de dormir... Qu'on ferme mes rideaux !

(*) *Mémoires* de Bassompierre, p. 144.
(**) *Ibid.*, p. 144.
(***) *Ibid.*

(*) « Le roi m'a dit que cette parole, *bien heureuse*, « le fit résoudre à rompre son mariage. » *Mémoires* de Bassompierre, p. 144.)
(**) Cette scène est littéralement transcrite des *Mémoires* de Bassompierre, p. 145 et 146.

DEUXIÈME JOURNÉE.

SCÈNE PREMIÈRE.

Le lendemain, au Louvre, à huit heures du matin.

LE ROI, *dans son lit*, LE COMTE DE BASSOMPIERRE (**).

LE ROI. — Mon ami, je t'ai fait réveiller bien matin, n'est-ce pas ?

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, je suis toujours aux ordres de Votre Majesté.

LE ROI. — J'ai besoin de parler avec toi... Dis-moi, pourquoi ne m'as-tu pas veillé la nuit passée ?

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — C'était la nuit de M. de Grammont ; la prochaine sera la mienne.

LE ROI. — Mon ami, je n'ai jamais su fermer l'œil cette nuit. Approche-toi de mon lit ; mets-toi sur ce carreau...

(*Le comte de Bassompierre se met à genoux sur un carreau, au pied du lit.*)

LE ROI. — Mon ami, j'ai pensé à toi cette nuit : je veux te marier.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Me marier, sire ! Sans la goutte de M. le connétable, c'en serait déjà fait.

LE ROI. — Je songeais à vous marier avec mademoiselle d'Aumale, et, moyennant ce mariage, à renouveler pour vous le duché d'Aumale.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, je vous

Digitized by Google

remercie de penser à moi; mais est-ce que vous me voulez donner deux femmes?

LE ROI. — Non, non.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Votre Majesté sait bien que mon mariage est arrangé avec mademoiselle de Montmorency.

LE ROI, *après un grand soupir.* — Bassompierre, je veux te parler en ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimait, tu me haïrais. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence; car je t'aime d'affection et d'inclination.

(*Le comte de Bassompierre s'incline et ne répond rien.*)

LE ROI. — Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir près de ma famille. Ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui aime mieux la chasse que les dames, cent mille livres par an pour passer son temps; et je ne veux d'autre grâce d'elle que son affection, sans rien prétendre davantage.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE, *tristement, mais affectueusement.* — Sire... j'ai toujours ardemment désiré une chose, qui m'est arrivée lorsque je m'y attendais le moins: qui était, par quelque preuve signalée, témoigner à Votre Majesté l'extrême et ardente passion que je lui porte, et combien véritablement je l'aime.

(*Le roi pose une main sur celle de Bassompierre, et la presse. Bassompierre continue:*)

Certes, il ne s'en pouvait rencontrer une plus haute que celle-ci, de quitter sans peine et sans regret une si illustre alliance, une si parfaite dame, et si violemment aimée de moi, puisque, par cette pure et franche démission et résignation que j'en fais, je plais en quelque sorte à Votre Majesté.

(*Le roi lui presse de nouveau la main.*)

Oui, sire, je m'en désiste pour jamais, et souhaite que cette nouvelle amour vous apporte autant de joie que ma perte me causerait de tristesse, si la considération de Votre Majesté ne m'empêchait de la recevoir.

LE ROI, *attendri et versant des larmes.* — Mon ami! (*Il l'embrasse.*) Mon cher Bassompierre, je ferai pour votre fortune comme si vous étiez un de mes enfants naturels. Soyez bien assuré que je vous aime chèrement; vous n'avez point affaire à un ingrat. Je reconnaîtrai, mon ami, votre franchise et votre amitié. (*Bassompierre se lève. Les princes et seigneurs arrivant au lever, le roi le rappelle, et lui dit:*) Je veux que vous épousiez ma cousine d'Aumale, et que le duché d'Aumale revive en votre personne.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, vous avez bien pu me démarier; mais me marier ailleurs, c'est ce que je ne ferai jamais. (*Il se retire.*)

SCÈNE II.

Le même jour, sur le soir.

LE ROI, *toujours dans son lit. Ayant fait mettre une table de jeu dans la ruelle à droite, pour jouer à trois dés selon sa coutume, quatre courtisans sont assis à cette table; l'un d'eux est* LE COMTE DE BASSOMPIERRE, *un autre est* BERINGHEN.

(*Après quelques coups de dés et des mouvements d'argent qui y répondent, arrivent madame la duchesse d'Angoulême et mademoiselle de Montmorency, sa nièce*) (*).

LE ROI, *après les salutations d'usage, s'adressant à madame d'Angoulême:* — Madame d'Angoulême, voulez-vous approcher de ce côté? (*Il lui montre la ruelle à sa gauche.*)

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME, *passant dans la ruelle.* — Votre Majesté est toujours souffrante? (*Elle s'approche du roi.*)

LE ROI. — J'ai beaucoup souffert la nuit passée... Cependant j'ai beaucoup pensé à vous et à votre nièce; j'ai réfléchi sur son mariage. Bassompierre, sans doute, serait un mari convenable; mais mademoiselle de Montmorency serait plus dignement mariée au prince de Condé, et je ne vois qu'elle qui convienne à mon neveu. En lui donnant le prince de Condé, j'aurais la satisfaction de l'approcher davantage de moi: je l'aime véritablement comme ma fille. Ne voyez-vous point d'obstacle à ce changement?

(*) Cette disposition de la scène est exactement conforme au récit de Bassompierre, p. 147.

Digitized by Google

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME. — Ma nièce sera touchée comme elle doit être de l'honneur que vous lui faites, en vous proposant de la marier au premier prince de votre sang. Mais que deviendront les engagements de M. de Montmorency, et le consentement de sa fille même avec le comte de Bassompierre?

LE ROI. — J'ai l'assurance que Bassompierre ne se prévaudra pas de la parole de M. le connétable. Vous serait-il difficile d'engager le connétable à se désister de celle de Bassompierre?

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME. — Cela ne doit pas être impossible. M. le connétable ne peut être insensible à la bonté de Votre Majesté et à l'honneur qu'elle lui fait. Je lui parlerai, si elle le permet.

LE ROI. — Oui, parlez-lui. Mais, avant, il faut que je sache, de la bouche de votre nièce même, si elle n'a point de répugnance pour ce nouvel arrangement. Dites-lui de venir près de moi, afin que je connaisse son sentiment.

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME, *en se retirant de la ruelle.* — Elle va se rendre à vos ordres. (*Elle parle bas à sa nièce, qui passe dans la ruelle à sa place*) (*).

LE ROI. — J'ai beaucoup réfléchi sur votre établissement; je m'y intéresse véritablement en ami et en père, et je me fie aussi en votre amitié pour moi. Vous pouvez me tirer d'un embarras singulier, et je m'assure que vous me voulez un peu de bien en retour de celui que je vous désire et vous ferai en tout ce que je pourrai. Je ne sais à qui marier mon neveu: je ne veux point le marier hors de France; je ne veux point non plus le marier à mademoiselle du Maine, parce que je ne puis accroître d'un tel chef les restes de la Ligue. Je ne vois que vous qui conveniez au premier prince du sang; et quand je considère tout ce que vous avez de mérites et de charmes, je ne vois que lui qui ne soit point au-dessous de vous. M. le connétable, votre père, est déjà grand-oncle de M. le Prince (**). C'est trop peu pour vous d'être une simple dame, étant déjà si près du rang de princesse. Ce serait pour moi une grande satisfaction de resserrer par votre moyen cette alliance, de vous avoir pour nièce et pour amie, et de compter sur vous comme sur une proche et bonne parente, pour la consolation et l'agrément de ma vieillesse... (*Ici le roi parle d'une voix émue, et ses yeux se mouillent.*) Si vous saviez combien j'ai besoin, après tant de traverses et de chagrins dont ma vie a été remplie, de trouver dans ma famille un peu d'affection, vous ne seriez pas insensible au désir que je vous témoigne... Je suis dans un véritable abandon...

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY, *avec émotion.* — Ah! sire, se pourrait-il que mes respects contribuassent à votre contentement?

LE ROI. — Ma chère enfant, vous seule pouvez me rendre la vie désormais supportable. J'espère que vous ne me refuserez pas la marque d'amitié que je vous demande, en épousant mon neveu?

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY. — Il n'est pas en mon pouvoir de rien opposer aux motifs que Votre Majesté a la bonté de me faire connaître.

LE ROI. — Oui, devenez ma nièce; soyez ma fille, ma fille chèrement aimée. Vous le voulez bien, n'est-ce pas? Ma nièce! ma chère nièce!

MADEMOISELLE DE MONTMORENCY. — Votre Majesté peut ordonner tout ce qui dépendra de moi.

LE ROI. — J'en veux donner moi-même la nouvelle à madame d'Angoulême.

(*Mademoiselle de Montmorency se retire; la duchesse d'Angoulême prend sa place dans la ruelle du roi, qui lui dit :*)

Votre nièce consent à épouser le prince de Condé. Chargez-vous de faire entendre à M. le connétable que cet arrangement convient mieux que tout autre à sa famille et à la dignité de sa personne.

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME. — Je vais lui remener sa fille, et par la même occasion je lui ferai connaître les nouvelles bontés de Votre Majesté.

(*Pendant ce dernier entretien, mademoiselle de Montmorency, sur qui le comte de Bassompierre a les yeux fixés, jette sur lui un regard tendre et douloureux, en haussant les épaules. Bassompierre pâlit, porte son mouchoir à son*

(*) Toute cette action est exactement conforme à ce que dit Bassompierre, p. 147.

(**) *Mémoires* de Bassompierre, p. 144.

Digitized by Google

nez, comme s'il saignait, et sort précipitamment des cabinets) (*).

TROISIÈME JOURNÉE.

AU COMMENCEMENT DE 1609.

SCÈNE PREMIÈRE.

Dans le cabinet du roi.

LE ROI, LE PRINCE DE CONDÉ, M. DE PRASLIN, LE COMTE DE BASSOMPIERRE, M. DE THERMES, ET AUTRES COURTISANS.

(*Le roi s'entretient avec plusieurs de ces courtisans d'un côté du théâtre, vers le fond; le prince de Condé de l'autre côté, sur le devant, avec Bassompierre, Praslin et Thermes*) (**).

LE PRINCE DE CONDÉ. — Monsieur de Bassompierre, et vous, messieurs de Thermes et de Praslin, je vous prie de vous trouver cette après-dînée chez moi.

M. DE PRASLIN. — Monseigneur, je suis à vos ordres.

M. DE THERMES. — Je m'y rendrai avec empressement.

(*Le comte de Bassompierre ne répond rien.*)

LE PRINCE DE CONDÉ. — C'est pour mes fiançailles... c'est pour m'accompagner à mes fiançailles.

(*Le comte de Bassompierre rougit et salue.*)

MM. DE THERMES ET DE PRASLIN. — Nous sommes très-flattés de l'honneur que vous voulez bien nous faire.

LE PRINCE DE CONDÉ. — Je compte donc sur vous.

(*Il s'éloigne.*)

LE ROI *s'approche, et s'adressant en particulier au comte de Bassompierre :* — Bassompierre, dis-moi de quoi te parlait le prince de Condé (***).

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, il m'a demandé une chose que je ne ferai pas.

LE ROI. Et quoi donc?

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Que je l'accompagne pour se venir fiancer. N'est-il pas assez grand pour y aller tout seul, et ne se saurait-il fiancer sans moi?

LE ROI. — Mon ami, c'est une marque de considération qu'il vous a voulu donner.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je vous réponds, sire, que s'il n'a pas d'autre accompagneur que moi, il sera fort mal suivi.

LE ROI. — Il convient de faire ce qu'il vous a demandé.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je vous supplie très-humblement de ne me point le commander, car je ne le ferais point.

LE ROI. — Bassompierre, sans que je l'ordonne, vous le ferez.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE, *vivement.* — Votre Majesté n'est-elle pas contente que j'aie abandonné ma passion au premier mot qui m'a fait connaître ses désirs et sa volonté? Voudra-t-elle me forcer de me laisser mener en triomphe, après m'avoir ravi ma prétendue et tout mon contentement (*)?

LE ROI, *lui prenant le bras à sa manière accoutumée.* — Je vois bien, Bassompierre, que vous êtes en colère; mais je m'assure que vous ne manquerez pas d'aller à ces fiançailles, quand vous aurez considéré que c'est mon neveu, le premier prince du sang, qui vous en a prié lui-même. (*Le roi le quitte et va vers MM. de Praslin et de Thermes, et leur dit :*) Bassompierre a la tête montée; il a du chagrin. Je ne veux pas qu'il se brouille avec le prince de Condé, ni qu'il compromette sa fiancée. Allez dîner avec lui (**); calmez-le; amenez-le à vous accompagner de bonne grâce chez le prince de Condé, et à venir à sa suite au Louvre.

M. DE PRASLIN. — Oui, sire; et, le premier moment passé, nous aurons de lui tout ce que Votre Majesté désire.

LE ROI. — Il me fait beaucoup de peine à voir; il est si défait qu'il n'est pas reconnaissable. Parlez-lui doucement et comme bons

(*) *Mémoires* de Bassompierre, p. 147.

(**) Cette disposition de la scène est conforme à la narration de Bassompierre, p. 148.

(***) Dialogue copié littéralement. (Bassompierre, p. 148 et 149.)

(*) Littéral.

(**) Bassompierre, p. 149.

Digitized by Google

amis. A ce soir donc! Le prince doit être rendu au Louvre à cinq heures; la fiancée doit y arriver un quart d'heure avant lui. A ce soir!

M. DE PRASLIN. — Sire, nous serons exacts. (*Le roi se retire.*) Ce pauvre diable de Bassompierre a bien de la peine à se remettre de la secousse qu'il reçut de la première conversation du roi avec mademoiselle de Montmorency, au sujet de ce mariage avec M. le prince de Condé. Elle lui fit un signe d'adieu en sortant de la ruelle du roi; il quitta le jeu, alla se jeter dans le carrosse de M. d'Épernon, qui se trouvait à la porte, et se fit conduire à moitié mort chez lui, où il resta trois jours sans voir personne (*).

M. DE THERMES. — Il faut qu'il se remette avec d'Entragues et ses autres maîtresses, qu'il a quittées pensant se marier (**).

SCÈNE II.

Dans la maison de Bassompierre, à la suite de l'entretien précédent, et avant le dîner.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE, M. DE PRASLIN, M. DE THERMES.

M. DE THERMES. — Nous venons dîner avec vous.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Messieurs, je sais bien à qui j'ai l'obligation de vous voir.

M. DE PRASLIN. — Le roi est chagrin de votre affliction.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Plus inquiet que chagrin. Il ne veut pas que rien trouble la sécurité du prince de Condé.

M. DE THERMES. — Inquiet, peut-être bien; mais aussi il partage votre peine, et c'est le moins qu'il puisse faire pour vous.

M. DE PRASLIN. — Mon ami, il faut secouer ton chagrin. Le roi t'aime : il te dédommagera.

M. DE THERMES. — Ce sera une passade comme tant d'autres, et la princesse vous reviendra.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — J'ai fait mon sacrifice.

M. DE PRASLIN. — Si elle t'aime...

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Elle m'aime, mais pas assez pour ne pas sentir la différence qu'il y a d'être au rang de première princesse du sang au lieu d'être simple dame.

M. DE PRASLIN. — Une visite chez madame de Santeni, où vous retrouverez mademoiselle d'Entragues, vous dissipera.

M. DE THERMES. — Ton mariage faisait le tourment de trois ou quatre autres; tu auras le plaisir de les consoler.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je sens bien qu'il faut faire la chose de bonne grâce avec le roi, et je ne veux pas lui donner de chagrin; mais il m'en coûte beaucoup.

M. DE PRASLIN. — Ainsi, tu viendras ce soir prendre M. le Prince chez lui, pour l'accompagner avec nous au Louvre.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Mes amis, après dîner nous verrons cela.

M. DE PRASLIN. — Il faut que tu nous le promettes...

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Eh bien, je vous le promets, à une condition : Mademoiselle de Montmorency doit se rendre au Louvre une demi-heure avant le prince; elle doit passer avec son cortége devant ma maison : je veux la voir passer avant d'aller chez le prince de Condé... je veux voir si elle jettera un regard de ce côté-ci... Nous la suivrons avec son monde jusqu'à la porte du Louvre; nous irons ensuite, puisque vous le voulez, vers l'hôtel de Condé, et nous suivrons le prince (*).

M. DE THERMES. — Tu ferais plus sagement...

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Point de sagement, ou je quitte la partie. Après ceci, je vous promets d'aller chez madame de Santeni, et de reprendre d'Entragues et deux ou trois autres, pour me dissiper. Je ferai tout ce que vous voudrez afin de ne pas faire mauvaise mine à notre Henri, qui, après tout, est *le meilleur des hommes* (**). Allons dîner.

(*) Bassompierre, p. 147.

(**) « Pour ne demeurer oisif, et me réconforter « de ma perte, je me divertis en me raccommodant « avec trois dames que j'avais entièrement quittées, « pensant me marier; une desquelles fut d'Entragues, « que je vis chez madame de Santeni; les autres par « rencontre, sans y penser, et m'y rembarquai. » (Bassompierre, p. 148.)

(*) Cette marche eut lieu ainsi qu'elle est indiquée ici. (Bassompierre, p. 149.)

(**) *Ibid.*, p. 148.

Digitized by Google

QUATRIÈME JOURNÉE.

EN MARS OU AVRIL 1609.

SCÈNE PREMIÈRE (*).

Au Louvre.

LE ROI, LE DUC DE SULLY.

LE ROI. — Venez çà, grand maître. Dites-moi, quels amis intimes avez-vous en Berri et en Bourbonnais, en qui vous ayez grande confiance?

LE DUC DE SULLY. — Je n'ai aucune relation particulière dans ces provinces-là, qu'il me souvienne.

LE ROI. — Me direz-vous la pure vérité de ce que je vous demanderai?

LE DUC DE SULLY. — Si je vous dirai la vérité? Oui, sire, je vous la dirai, n'en doutez point.

LE ROI. — Mais bien la pure vérité?

LE DUC DE SULLY. — Oui, sire... mais avec retenue et circonspection. Si c'est chose qui touche Votre Majesté, et que j'estime pouvoir lui déplaire ou lui être ennuyeuse, je ne le ferai point, sinon après un absolu commandement, et que vous m'aurez donné votre parole de ne vous en offenser point et de ne m'en vouloir point de mal; mais si les vérités que j'aurai à dire ne touchent qu'à d'autres ou à moi-même, je vous en parlerai librement, sans rien déguiser.

LE ROI. — Mon ami, il ne s'agit point de chose qui me touche ou me puisse fâcher, ni même qui vous concerne, ni qui intéresse autrui. Je suis seulement curieux de savoir comment des discours que je vous ai tenus en toute confidence ont été répandus en Berri et en Bourbonnais.

LE DUC DE SULLY. — Sire, vous m'avez dit bien des choses, sur des objets différents, en confidence.

LE ROI. — Ce qu'on m'a rapporté regarde mademoiselle de Montmorency. Je ne me souviens pas d'en avoir parlé à d'autres qu'à vous, et je ne puis nier que je ne croie que vous en avez dit ou écrit quelque chose.

LE DUC DE SULLY. — Je jure sur ma foi et sur mon honneur que je n'ai jamais parlé ni écrit à personne sur ce sujet. Que Dieu me punisse exemplairement, s'il m'en est échappé une parole!

LE ROI. — Il est bien étonnant qu'on ait parlé en Berri et en Bourbonnais de l'amour que je vous ai confié. Rappelez-vous bien.

LE DUC DE SULLY. — Je fais serment à Votre Majesté que je n'ai rien à me rappeler.

(*Le roi se promène tout pensif. Sully ouvre quelques lettres.*)

LE DUC DE SULLY. — Sire, Votre Majesté permet-elle que j'ouvre des dépêches qui peuvent intéresser son service?...

LE ROI. — Ouvrez, voyez. (*Il continue à se promener en rêvant.*)

LE DUC DE SULLY, *à part, après avoir lu plusieurs dépêches* (*) — Certes, en voici une qui... Sire, ne trouverez-vous point mauvais si, m'ayant pris à serment tout à l'heure sur une vérité que j'affirmais, je vous supplie à mon tour, en toute humilité, de me vouloir dire si vous n'avez jamais parlé à qui que ce soit de ce que vous m'imputiez d'avoir décelé? Aussi bien, sire, quand vous me le nieriez, c'est chose, si vous ne le trouvez point mauvais, qu'il me sera facile de justifier, à moins qu'il n'y ait dans les gens qui vous approchent quelque esprit familier qui sache deviner les pensées.

LE ROI, *se mettant à rire, donne sur la joue un petit soufflet à Sully et l'embrasse; il lui dit ensuite:* — Mon ami, je vous souhaite trop véritable en mon endroit pour vous donner exemple du mensonge; et partant, je vous confesserai librement que j'en ai encore parlé au P. Cotton et à Beringhen, mais pour ce dernier, je répondrais bien pour lui qu'il n'en a dit mot.

LE DUC DE SULLY. — Aussi n'est-ce pas lui, sire; mais je tiens en main de quoi vérifier

---

(*) Cette scène est extraite presque littéralement des *Mémoires* de Sully, édition de M. Petitot, t. VIII, p. 28 et 29.

(*) Tout ce qu'il y a de fiction dans cette scène consiste en ce que l'auteur fait arriver pendant la visite du roi à l'Arsenal la lettre du P. Cotton, qui n'arriva dans le fait à M. de Sully que quelques jours après son entretien avec le roi. A cela près, la scène n'est guère qu'une copie des *Mémoires* de Sully.

Digitized by Google

que c'est l'autre : c'est une lettre du P. Cotton au P. Ignace, jésuite à Moulins, qui a été interceptée, et qui m'arrive en ce moment. (*Il présente la lettre au roi.*)

LE ROI *lit la lettre.* — « 15 mars 1609. » (*Il continue la lecture de la lettre à voix basse, et s'arrête à ces mots, qu'il relit à haute voix :*) « ... L'affection que savez continue, nonobs- « tant laquelle se feront après Pâques les ma- « riages de M. le prince et de M. de Vendô- « me. » Cela est fort clair.

LE DUC DE SULLY. — L'affection *que savez...* Votre Majesté remarquera ce dernier mot, qui suppose que les deux jésuites se sont déjà écrit ou parlé précédemment sur ce sujet.

LE ROI. — Cela ne peut être mis en doute. (*Il continue la lecture.*) Voici encore quelque chose : « La reine me mène à Chartres, et se « confie en moi *de ce que savez,* plus que de « coutume. » En voilà plus qu'il ne m'en faut pour connaître l'origine des bruits du Bourbonnais et du Berri. J'avoue, mon ami, qu'il y a plus de prudhomie et de loyauté en vous, et de vérité en vos paroles, quelque méchant huguenot que vous soyez, qu'en beaucoup de catholiques, voire ecclésiastiques, qui font bien les dévots et scrupuleux.

LE DUC DE SULLY. - Votre Majesté me permettra-t-elle une seule réflexion sur une phrase de la lettre du jésuite?

LE ROI. — Mon ami, dites-moi tout ce que vous avez dans la pensée.

LE DUC DE SULLY. — C'est sur ces paroles : *La reine se confie en moi de ce que savez, plus que de coutume.* Votre Majesté se rappelle ce que je lui ai représenté jusqu'à l'en fatiguer, que les jalousies de la reine étaient les causes secrètes des mauvaises humeurs et dépits qu'elle avait souvent. Voilà qu'elle a pris un confident, et, de plus, qu'elle redouble depuis quelque temps ses plaintes avec lui. Et quel est ce confident? c'est votre confesseur, c'est un jésuite, c'est l'homme d'une société que j'estime dangereuse ; et cet homme tient sa compagnie informée des chagrins de la reine et de leur cause. Votre Majesté ne peut donc se dissimuler que son intrigue avec mademoiselle de Montmorency, en excitant l'inquiétude de la reine, ne fournisse, par le canal des jésuites, un aliment à la haine de vos ennemis et à la malveillance de tous les anciens partisans de la Ligue. La naissance de mademoiselle de Montmorency, son parentage, qui la rapproche de la maison royale, son esprit, son courage, sont capables, surtout après la dissolution de votre premier mariage, d'engendrer plus d'ombrages, de jalousies et de mauvais ménages domestiques que jamais (*). Encore cette liaison est-elle peut-être moins dangereuse par sa nature que par la malice de ceux qui voudront la faire servir à leurs principaux desseins (**).

LE ROI. — Quoi que je fasse, je ne peux éviter les mauvais discours (***). Il n'est pas que vous ne vous souveniez bien que l'an passé l'on n'en disait pas moins de madame de Nevers, pour ce que je me plaisais de parler quelquefois à elle, et la trouvais de bonne compagnie?

LE DUC DE SULLY. — Ce bruit était faux, aussi est-il tombé. Que n'en est-il de même de ceux qui se répandent au sujet de votre intelligence avec mademoiselle de Montmorency.

LE ROI. — Grand maître, je ne me veux fâcher aujourd'hui contre vous ; mais voilà la troisième fois que vous revenez sur une supposition dont je me suis offensé chaque fois (****). Vous prenez les intentions d'elle et de moi tout à contre-sens : son désir et son humeur sont entièrement éloignés de tout désir de mal faire ; elle m'a toujours ôté toute espérance d'en obtenir jamais privauté ni faveur : c'est ce qui m'a donné sujet de la vouloir marier avec monsieur le prince, afin de faire tant plus facilement cesser tous les sots discours que les malins en ont voulu faire (*****).

LE DUC DE SULLY. — Ah ! sire, si je pouvais croire...

LE ROI. — Croyez-vous que je veuille vous tromper?

LE DUC DE SULLY. — A Dieu ne plaise, sire, que je fasse cette injure à votre loyauté ! Mais qu'il me soit permis de le dire à Votre Majesté, elle se trompe, elle veut se tromper elle-même.

LE ROI. — Ne vous ai-je pas prouvé la puissance que j'avais sur mes plaisirs, en vous

(*) *Mémoires* de Sully, t. VIII, p. 50.
(**) *Ibid.*, p. 61.
(***) *Ibid.*, p. 58.
(****) *Ibid.*, p. 51.
(*****) *Ibid.*, p. 58.

Digitized by Google

soutenant vous-même contre la marquise de Verneuil, et dans d'autres circonstances encore?

LE DUC DE SULLY. — La jeune beauté dont on parle aujourd'hui est un sujet plus relevé en perfection, esprit, naissance, parentage et courage, qu'aucune autre (*)... Vous croyez tous deux vous en tenir à l'amitié : vous le croyez, elle par innocence, vous par probité; mais tous deux vous irez plus loin. Vous êtes déjà trop engagés l'un à l'autre. Son mariage avec le prince de Condé ne fera qu'irriter votre passion pour elle, et décidera la sienne pour vous : vous lui donnez un mari qu'elle n'aimera point, et dont les tyrannies la jetteront dans votre séduction. Ce mariage, que vous regardez comme le terme des malins discours, les augmentera et les envenimera. Le ressentiment de monsieur le prince agira d'un côté, celui de la reine de l'autre. Cette tant éminente et haute alliance de cette personne avec le premier prince du sang ne servira qu'à vous donner plus d'ennemis, et de plus autorisés. Ajoutez le scandale d'un double adultère... Ah! sire! oui, je vous ai déjà trois fois importuné de mes représentations contre ce mariage, et pourtant je suis prêt à tomber pour la quatrième fois à vos genoux pour vous supplier de vous départir de l'alliance projetée avec monsieur le prince. Ayant acquis tant de gloire et de réputation entre tous les peuples et nations, gardez-vous, sire, de faire une action dérogeante à votre accoutumée vertu, de crainte d'altérer votre tant illustre renommée. Veuillez aussi éloigner de votre tête, si heureusement sauvée de tant de périls, les sinistres présages dont je la vois menacée par cette alliance.

LE ROI. — Je veux vous faire confesser, monsieur l'opiniâtre, que l'amour et la jalousie de ma femme peuvent bien avoir été pris pour prétexte de notre malentendu; mais qu'il y a bien d'autres causes plus importantes qui sont le vrai fondement des mélancolies, chagrins, dépits et embarras que l'on me fait essuyer, même dans les affaires d'État, et des desseins par lesquels on veut traverser les miens, et aussi des menées qui peuvent et doivent même faire naître entre nous des froideurs, aigreurs et contrariétés plus grandes qu'il n'y en eut jamais (*).

LE DUC DE SULLY. — Sire, je suis prêt à confesser les erreurs où mon zèle pourrait m'entraîner, et je prie Votre Majesté de ne les point prendre mal.

LE ROI. — Je vous dirai donc que l'ambassadeur de Florence, résident en Espagne, a ici de grandes intelligences et correspondances, et souvent des lettres de Concini et de sa femme, de Vinti, Guidi et Jouannini, et d'autres, et fait des ouvertures pour établir une alliance entre l'Espagne et la France; et il faut que ce soit d'accord avec ma femme et Villeroi; parce que, sur divers propos qu'ils m'ont tenus, j'ai jugé qu'ils n'approuvaient pas mes liaisons d'amitié et mes intelligences avec plusieurs rois, princes et États hérétiques pour la plupart, et tous ennemis de la maison d'Autriche (**). Je sais que l'on se propose de faire un double mariage des fils et filles de l'un et l'autre État, voire de bailler l'infante en France, sans lui imposer de renonciation au trône d'Espagne. On se fait fort de me disposer à cet arrangement. Mais qui sont ceux qui s'estiment assez accrédités en tant de confidence auprès de moi, pour me faire embrasser de telles propositions, vu la grande aversion que j'ai toujours témoignée pour icelles? Il faut nécessairement que, pour espérer de les faire réussir, ils comptent sur une prochaine fin de mes jours (***) : leurs projets ne peuvent être bâtis que sur certaines pronostications, d'où l'on m'a averti que je ne devais pas passer cinquante-huit ans, et notamment sur celles d'une certaine dévote qui était il y a quelque temps en France, laquelle, sur telles imaginations, a mis en tête à ma femme d'insister envers moi pour la faire couronner et sacrer, et que l'on m'a dit qu'elle voulait encore faire revenir (****). Car ma femme, et ceux avec qui je m'entretiens d'affaires d'État, savent très-bien que j'ai dessein de marier ma fille aînée avec le fils aîné du duc de Savoie, et ma seconde fille avec le prince de Galles, qui s'annonce

(*) *Mémoires* de Sully, t. VIII, p. 61.

(*) *Mémoires* de Sully, t. VIII, p. 51 et 52.

(**) *Ibid.*, p. 53 et 54.

(***) *Ibid.*, p. 55. Littéral.

(****) *Ibid.*, p. 57.

Digitized by Google

pour être quelque jour un brave et galant roi, lequel m'aime, publie partout mes louanges, et ne parle que de faire sous moi son premier apprentissage aux armes (*). Mon fils le Dauphin est destiné à la fille héritière de Lorraine; et mon fils dernier-né, à la fille de Mantoue, qui est petite-fille de Savoie. Je veux réunir le Milanez à la Savoie pour en faire un royaume, et rejoindre l'État de Lorraine avec celui de France; enfin, avoir un pied en Italie par Mantoue et le Montferrat, non pour envahir ni prendre le bien de personne, mais pour me soutenir contre l'Espagne, ce qui est plus utile que la double alliance avec l'Espagne, qui est directement contraire à ces projets. Vous avez autant d'intérêt que moi à empêcher tous ces mauvais desseins et changements, dont nul ne me saurait nuire qu'il ne tourne à votre dommage : il ne pleuvra jamais sur moi qu'il ne dégoutte sur vous (**). Mais, partant de ce que je viens de vous dire, vous ne devez plus croire que pour n'avoir nulles amourettes, et ne voir ni fille ni femme qu'on puisse me soupçonner d'aimer, cela soit suffisant pour empêcher toutes brouilleries et riottes entre nous; mais l'on est bien aise, voire quelquefois vous-même par crédulité, comme les autres tout exprès et par malice, de donner prétexte à toutes celles qui ne s'y voient que trop souvent, quoique en vérité elles soient excitées par des vues pernicieuses dont je vous ai souvent fait plainte. Je vous ai voulu décharger mon cœur de toutes ces peines et agitations, comme à mon plus loyal confident et affidé serviteur, pour que m'en disiez votre avis dans quelques jours, et que vous n'estimiez plus que mes amourettes soient les seules causes de nos mauvais ménages (***).

LE DUC DE SULLY. — Je ne doute aucunement que Concini et sa Léonore, et tous ces Italiens de la même bande, ne travaillent l'esprit de la reine par plus d'un mauvais motif. Ils sont peut-être agents de l'Espagne; ils veulent au moins se rendre nécessaires à la reine; mais...

LE ROI. — Ne vont-ils pas jusqu'à jeter dans son esprit que je veux me défaire d'elle? et ils sont parvenus jusqu'à lui persuader de ne manger rien de ce que je lui envoie, et de faire cuire souvent sa viande dans leur chambre (*)!

LE DUC DE SULLY. — Votre Majesté doit repousser l'idée d'une telle horreur... Je ne puis me persuader que la reine ait conçu de semblables défiances...; mais il est certain que les esprits malicieux essayent de lui persuader mille chimères, choses extravagantes et du tout impossibles, et lui font entrevoir que le roi serait homme pour se laisser dominer tellement à l'amour, qu'il l'abandonnerait pour prendre la beauté qu'il aime; et, pour cette cause, lui ont fait faire tant d'instances pour être couronnée reine en cérémonie et magnificence (**).

LE ROI. — Je vous donne ma foi et ma parole de quitter amours et amourettes, de ne voir plus ni filles ni femmes qui puissent lui donner ombrage; moyennant que la reine fasse le semblable, et qu'elle ôte sa Léonore et son Concini d'auprès d'elle, et qu'elle chasse d'auprès d'elle tous ceux qui m'y déplaisent : autrement, n'obtiendrez point de moi que je me prive de tous mes plaisirs pour la contenter. Serait-il raisonnable que je fisse toutes ses volontés, et qu'elle *contredisît* toutes les miennes (***)?

LE DUC DE SULLY. — Le moment n'est pas heureux pour cette négociation. La reine ne manquera pas de dire qu'on veut lui ôter tous les affidés qui peuvent l'instruire de ce qui l'intéresse, au moment où il s'agit de sa destinée comme épouse, comme mère, comme reine; partant j'estimerais que le parti le plus honorable et le plus sûr pour Votre Majesté serait de se dégager de tout lien suspect, plutôt par prudence et pour prévenir tous accidents, que par nécessité, pour apporter remède à iceux étant arrivés (****). Du reste, sire, n'appréhendez rien de la reine du côté des Espagnols: ce sont eux qui cherchent à la compromettre. Toutefois, j'admire les desseins de Votre Majesté contre l'Espagne : Charles-Quint aimait tant la France, qu'au lieu d'un roi qu'il y avait, il en aurait, disait-il, voulu trente. La

(*) *Mémoires* de Sully, t. VIII, p. 56.
(**) *Ibid.*, p. 57.
(***) *Ibid.*, p. 57.

(*) *Mémoires* de Sully, t. VIII, p. 59.
(**) *Ibid.*, p. 57 et 132.
(***) *Ibid.*, p. 58 et 59
(****) *Ibid.*, p. 61.

Digitized by Google

politique de Votre Majesté à l'égard de l'Espagne, est la seule qui convienne au bien de la France.

LE ROI. — Je n'ajoute donc rien à ce que vous savez. Dites-en quelque chose à Silleri, mais non à Villeroi. Concertez ensemble ce qu'il faut faire, et m'en donnez votre avis dans quelques jours. Adieu, mon ami; souvenez-vous de tout ce que nous avons dit, aimez-moi bien, car je vous aime autant que vous pouvez le désirer (*). (*Le roi sort.*)

SCÈNE II.

SULLY, *seul.*

Malheureux prince, qui cherche à me tromper et se tromper lui-même sur la situation de son âme! Il ne daigne s'occuper des misérables qui entourent sa femme, que parce qu'ils sont les délateurs d'une conduite qu'il n'a pas la force de réformer; exempt de toute superstition, il prend les avertissements de sa conscience pour la prédiction d'une mort fatale et violente!...

CINQUIÈME JOURNÉE.

LE 24 NOVEMBRE 1609.

SCÈNE PREMIÈRE.

A l'Arsenal, dans le cabinet du duc de Sully. Le 24 novembre 1609, environ six mois après le mariage du prince de Condé avec mademoiselle de Montmorency (**).

LE DUC DE SULLY, *seul, assis près d'une table, tenant à la main une lettre ouverte.*

Monsieur le prince m'écrit qu'il viendra cette après-dînée me visiter. C'est m'annoncer de nouvelles plaintes contre sa femme et le roi. Quelle patience il me faut avoir! Toujours écouter des clameurs, sans savoir que répondre! toujours forcé de condamner ce malheureux en le plaignant toujours! Mais on ne peut en honneur abonder dans le sens d'un jaloux; ce serait lui enfoncer le poignard, et condamner à la fois sa femme et le roi, que de déplorer avec lui un malheur dont il n'a encore que l'appréhension... Que l'appréhension! Hélas! elle est si fondée! Je ne m'étais pas trompé lorsque je prédisais au roi les funestes effets de son nouvel amour, et de la jalousie qu'il exciterait des deux côtés. J'en prévis de plus graves inconvénients que de tous les autres, et je fis tous mes efforts pour en empêcher les progrès; je les redoublai lorsque le roi m'annonça le projet de faire épouser cette jeune beauté à monsieur le prince. Je n'attendais point de Henri, dans cette occasion, la généreuse résolution de s'imposer la nécessité de renoncer à la personne aimée; c'était le contraire que j'appréhendais, et le point de vue ne me montrait que ressentiments et fureurs de la part du prince, des parents de la princesse, de la reine et autres : le fatal mariage ne s'en fit pas moins (*). Aussi, quelles animosités, quels scandales, quelles intrigues depuis trois mois!... J'entends M. le prince.

SCÈNE II.

LE PRINCE DE CONDÉ, LE DUC DE SULLY.

LE PRINCE DE CONDÉ. — Vous savez, monsieur le grand maître, sans que je le dise, le sujet qui m'amène vers vous.

LE DUC DE SULLY. — Je ne désire rien autant, monseigneur, que de vous servir en tout ce que vous ordonnerez de moi.

LE PRINCE DE CONDÉ. — Je ne puis plus supporter ma position. Le roi blesse chaque jour

(*) *Mémoires* de Sully, t. VIII, p. 59 et 60.

(**) Dans le milieu du mois de mai, le mariage s'était fait à Chantilly sans pompe.

(*) Je prends ces paroles dans l'Écluse, prétendu éditeur des *Mémoires* de Sully, et, dans le fait, rédacteur des Mémoires composés en partie de ceux de Sully, et en partie de résumés de ces mêmes Mémoires, faits d'après les interprétations souvent très-erronées du rédacteur. (Voyez t. V, p. 218 et suiv.) Excepté les paroles que je viens de lui emprunter, ce qui suit, concernant la princesse de Condé, est fort mal d'accord avec l'esprit et le texte du chap. IV du t. VIII de l'édition de M. Petitot, sur laquelle je me suis appuyé. (Voyez p. 49 de ce volume, jusqu'à la p. 60.)

Digitized by Google

plus sensiblement mon cœur et mon honneur; il me donne même lieu de craindre pour ma liberté, pour ma vie : en effet, il ne peut me faire perdre l'honneur sans m'arracher l'existence, car je le défendrai... Mais non, monsieur; pour éviter des emportements où je pourrais me laisser aller, j'ai pris la résolution de sortir de France, et d'emmener ma femme; j'ai voulu vous en prévenir, et vous déclarer en même temps, comme à l'un des conseillers les plus confidents du roi, qu'en m'éloignant du roi, comme son parent outragé et menacé, je demeure son serviteur et son fidèle sujet.

LE DUC DE SULLY. — Monseigneur, sortir de France sans la permission du roi serait un crime que les lois de l'État punissent de peines graves (*).

LE PRINCE DE CONDÉ. — Je ne suis pas de naissance et condition à être contraint et forcé par de telles lois.

LE DUC DE SULLY. — Nulle qualité n'en peut exempter personne. Les enfants et les frères des rois y sont eux-mêmes assujettis. Toutes nos histoires, et nommément celles du roi Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou et du roi à présent régnant, nous en serviraient d'exemple et de preuve plus que suffisante.

LE PRINCE DE CONDÉ, *après un moment de silence et de réflexion*.—Je veux croire, monsieur, ce que vous me dites; mais me donnerez-vous sûreté contre les atteintes que le roi a la volonté de porter à mon honneur et à ma liberté?

LE DUC DE SULLY. — Les griefs que vous croyez avoir contre le roi ne pourraient-ils s'éclaircir à votre contentement? Vos chagrins ne procèdent que d'un simple ombrage, et sont de pure imagination. Je ne doute nullement qu'ils ne soient entièrement destitués de raison et de sujet légitime.

LE PRINCE DE CONDÉ. — Monsieur le grand maître, à votre avis, le roi traite-t-il avec égard et considération la femme et la maison du premier prince de son sang, et se respecte-t-il lui-même, quand il tente de s'introduire en son absence, sous un déguisement ridicule, dans le château que la princesse habite, comme il le fit cet été à Chantilly, où il se présenta déguisé en seigneur flamand, ayant avec lui pour seule compagnie les sieurs la Varenne et Beringhen? Est-ce respecter ma femme, son honneur et le mien, que de se faire donner, encore en mon absence, par une femme du voisinage de ma terre de Verteuil, sur la frontière de Picardie, une fête où ma femme fut invitée, où il se trouva déguisé, et où, sans se laisser voir par personne, il trouva moyen de l'entretenir, mais non si secrètement qu'il ne fût surpris par la princesse douairière, ma mère, qui fit sur-le-champ partir sa belle-fille (*)?

LE DUC DE SULLY. — Monseigneur, je vois là des légèretés et des imprudences, contre lesquelles la probité du roi, son amitié pour vous, la vertu de madame la princesse, doivent vous rassurer. Ce sont des démarches qu'une innocente galanterie peut se permettre d'un côté, et qu'un peu d'amour-propre peut autoriser de l'autre (**), sans que votre honneur en souffre.

LE PRINCE DE CONDÉ. — Si le roi n'avait eu des desseins criminels sur ma femme, m'aurait-il refusé la permission de me retirer ce printemps avec elle dans une de mes terres? Et y a-t-il exemple d'une plus horrible tyrannie que celle de m'obliger à souffrir patiemment mon déshonneur? Aussi, je ne lui en épargnai pas le reproche. Oui, je l'appelai tyran, et il le méritait bien.

LE DUC DE SULLY. — Monseigneur, vous avez au roi de grandes et infinies obligations; il a, par sa vertu, relevé toute sa maison, toujours maintenu et défendu votre personne particulière contre tous ceux qui eussent bien désiré de l'opprimer. Je vous ai entendu reconnaître plusieurs fois que vous tenez de sa bonté et de sa faveur tout ce que vous êtes (***). Cela doit être suffisant et capable non-seulement de dissiper de vains ombrages, mais même d'effacer des mécontentements légitimes.

(*) Lettre de Sully à M. le prince, après sa sortie de France. (*Mémoires* de Sully, t. VII, p. 144.)

(*) *Œconomies royales* de M. Petitot, t. VIII, p. 130, en note.

(**) « Dans le commerce de lettres que le roi et la princesse avaient entre eux, le roi prenait le nom de *berger Céladon*, et la princesse celui de la *nymphe Galatée*. C'était une galanterie romanesque qui amusait une coquette inexpérimentée, mais qui ne suffisait pas au roi. » (M. Petitot, en note, t. VIII, p. 131.)

(***) *Mémoires*, édition de M. Petitot, t. VIII, p. 143. L'Écluse cite en note, t. V, p. 282, la réponse du roi au reproche de tyrannie : « Je n'ai fait en ma vie,

Digitized by Google

LE PRINCE DE CONDÉ. — Dans le mois de juin dernier, le roi n'a-t-il pas manifesté l'intention de m'opprimer quand il vous a défendu de me payer le quartier d'avril de ma pension (*) ?

LE DUC DE SULLY. — Monseigneur, cette rigueur, provoquée par des injures, n'a pas eu de suite, vous le savez.

LE PRINCE DE CONDÉ. — Il la recommencera demain. Vouloir me réduire à une patience honteuse, par la famine !

LE DUC DE SULLY. — Le roi ne peut répondre qu'il n'aura pas un mouvement de colère. Au reste, je me réduis à une observation : c'est, monseigneur, qu'en sortant de France sans sa permission, non-seulement vous manqueriez à vos devoirs, mais encore vous porteriez préjudice à l'État, parce que vous donneriez prétexte aux ennemis du roi pour se déclarer contre lui. Quelle que soit la réserve de vos paroles et la prudence de vos actions en pays étranger, loin de le préserver des accusations qu'on tirera de votre fuite, elles ne feront qu'ajouter aux motifs que l'on prétendrait avoir pour l'attaquer. Et, pour ne point user avec vous de déguisement dont vous puissiez vous plaindre, je vous déclare, monseigneur, que si vous preniez le parti que vous m'avez annoncé, mon devoir m'obligerait à conseiller au roi de prendre tous les moyens propres à vous en faire repentir. Sans me hasarder, monseigneur, à vous donner des conseils qui peut-être vous paraissent indignes d'être écoutés, je vous supplie d'en prendre encore de vous-même ; de donner une sérieuse attention à tout ce que vous diront votre raison, votre conscience, à ce que vous dira votre honneur même, bien autrement compromis par une faute contre le devoir, qu'il ne le serait par la disgrâce d'une infidélité que rien n'autorise même à prévoir (*).

LE PRINCE DE CONDÉ, *d'un ton froid et réservé.* — Monsieur, je réfléchirai sur ce que vous me dites, je vous le promets ; je ne précipiterai rien. Plaignez-moi, et gardez-moi votre bienveillance. J'aurai encore besoin de vos conseils.

LE DUC DE SULLY. — Monseigneur, pardonnez la rudesse de mes paroles. Elles me sont suggérées par un sentiment pur d'affection pour le roi et pour vous ; car je confonds vos intérêts avec les siens, et suis convaincu qu'ils ne peuvent en être désunis qu'au détriment de l'un et de l'autre.

SCÈNE III.

LE DUC DE SULLY, *seul, après s'être promené quelque temps en pensant profondément.*

Je ne puis me dispenser d'avertir le roi du dessein de monsieur le prince... J'entends d'avance le roi ; il me répondra : « Grand maître, vous « avez toujours les fantaisies les plus extravagantes du monde. Quelle apparence y a-t-il « qu'il s'en aille, n'ayant moyen de vivre sans « mon aide (**) ? — Sire, répliquerai-je, il « peut se passer de vous ; je vois bien des personnes qui sont de cette menée, et qui vous « trompent d'autant mieux que vous aidez à

« dit-il, acte de tyrannie que quand je vous ai fait « reconnaître pour ce que vous n'étiez point. » Mot effrayant, dont l'impudente Verneuil découvrit la profondeur quand elle dit au roi en *bouffonnant :* « N'êtes-vous pas bien méchant de vouloir coucher « avec la femme de votre fils ? car vous savez bien que « vous m'avez dit qu'il l'était. » Le langage du duc de Sully confirme ce propos.

(*) L'Écluse fait parler ainsi le duc de Sully, t. V, p. 281 : « Le 12 juin, le roi m'écrivait de Fontainebleau : « M. le prince est ici, qui fait le diable. Vous « seriez en colère et vous auriez honte des choses « qu'il dit de moi ; enfin la patience m'échappera, et « je me résous de bien parler à lui. » Pour le punir, le roi m'ordonnait de suspendre le payement du quartier d'avril de sa pension. « Si on ne le retient pas « par ce moyen, reprenait-il, il en faudra prendre « quelque autre, car il est honteux d'entendre ce qu'il « dit. »

Si on ne le retient ! Retenir le mari outragé en continuant l'outrage ! le retenir par le besoin ! Quel but, et quels moyens !

(*) « Dès le mois d'avril, peu après ses fiançailles, et avant ce mariage même, M. le prince, déjà inquiet des empressements du roi, avait comploté à Paris, avec un agent de la cour de Madrid, de passer en Espagne avec sa femme, aussitôt qu'il l'aurait épousée ; et même il avait déjà reçu de l'argent pour cela, et le roi en a été informé à Fontainebleau, après les fêtes de Pâques. » (L'Écluse, t. V, p. 280, édition de M. Petitot, t. VIII, p. 97.)

(**) Ce fut en effet la réponse que le roi fit à Sully. (Édition de M. Petitot, t. VIII, p. 131.)

Digitized by Google

« vous tromper vous-même... » — Quelqu'un !... Des chevaux, que j'aille au Louvre !

SIXIÈME JOURNÉE.

LE 2 DÉCEMBRE 1609 (*).

SCÈNE PREMIÈRE.

Dans le petit cabinet du roi, après le départ du prince de Condé et de la princesse.

LE ROI, LE COMTE DE SOISSONS, LE COMTE DE BASSOMPIERRE, LE DUC DE GUISE, LE DUC D'ÉPERNON, LE MARQUIS DE CRÉQUY, D'ELBENNE, LE CHEVALIER DU GUET.

(*Le comte de Bassompierre, le comte de Soissons, les ducs de Guise et d'Épernon jouent avec le roi : le comte de Bassompierre est à sa droite. D'Elbenne dit quelques mots à l'oreille du roi au moment qu'il finit ; le chevalier du guet lui remet un rapport écrit.*)

LE ROI, *après avoir lu, dit bas à Bassompierre.* — Bassompierre ! mon ami, je suis perdu ; cet homme mène sa femme dans un bois. Je ne sais si c'est pour la tuer ou la mener hors de France. Prends garde à mon argent et entretiens le jeu, cependant que je vais savoir de plus particulières nouvelles (**). (*Il sort, le jeu cesse.*)

LE COMTE DE SOISSONS, *à Bassompierre.* — Qu'est-ce qu'il y a ?

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Monsieur le prince est parti avec sa femme.

LE DUC D'ÉPERNON. — Et où la mène-t-il ?

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je l'ignore : c'est ce que le roi va savoir.

LE DUC DE GUISE. — Il paraît qu'il est fort ému de cette nouvelle.

LE MARQUIS DE CRÉQUY. — Il y a de quoi.

(*Les joueurs se lèvent ; Bassompierre prend l'argent du roi, et le met dans son chapeau.*)

(*) Le 29 septembre 1609, à cinq heures du matin, le prince de Condé part de Verteuil, frontière de Picardie, et emmène sa femme.

(**) *Mémoires* de Bassompierre, 1re partie, p. 175.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je vais porter au roi son argent, qu'il a laissé sur la table ; ce sera une occasion d'apprendre des détails.

SCÈNE II.

Dans la chambre de la reine (*).

LE ROI, LE MARQUIS DE CŒUVRES, LE COMTE DE CRAMAIL, M. D'ELBENNE, M. DE LOMÉNIE, LE COMTE DE BASSOMPIERRE.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, voilà votre argent.

LE ROI, *transporté de colère.* — Mon ami, je suis hors de moi : le monstre ! le scélérat !

LE MARQUIS DE CŒUVRES. — Sire, faites courir le chevalier du guet après monsieur le prince.

LE ROI. — Oui, oui. Loménie, écrivez-en l'ordre.

LE COMTE DE CRAMAIL. — Il serait plus sûr et moins humiliant pour monsieur le prince de dépêcher Bouin et Balagni pour tâcher de l'attraper.

LE ROI. — Oui, oui. Loménie, expédiez-en l'ordre.

M. D'ELBENNE. — Il serait bon aussi d'envoyer Vaudecourt sur la frontière de Verdun, pour empêcher son passage par là, s'il s'en avise.

LE ROI. — Loménie, vous entendez ? ajoutez cela.

M. DE LOMÉNIE. — Sire, vos ministres doivent être arrivés.

LE ROI. — Qu'on les fasse entrer.

SCÈNE III.

LES MÊMES, M. LE CHANCELIER, M. DE VILLEROI, LE PRÉSIDENT JEANNIN.

LE ROI, *au chancelier, à Villeroi et à Jeannin.* — Messieurs, vous savez que monsieur le prince est parti, emmenant sa femme avec lui, montée en croupe derrière son valet de chambre (**). Il a tourné du côté des Pays-Bas, a pris

(*) Bassompierre, 1re partie, p. 176.

(**) *Ibid.*, p. 176.

Digitized by Google

la route de Landrecies. Vous connaissez ma situation relativement à la maison d'Autriche, et les raisons que j'ai de ne point la regarder comme amie. Dites-moi votre avis sur ce qu'il est à propos de faire.

M. LE CHANCELIER, *avec emphase.* — Monsieur le prince est sorti du bon chemin. Il eût été à désirer qu'on l'eût mieux conseillé. Il aurait dû modérer l'ardeur d'un premier mouvement, et c'était un devoir pour lui.

LE ROI, *avec impatience.* — Monsieur le chancelier, ce n'est pas cela que je vous demande, c'est votre avis sur ce qui est à faire.

M. LE CHANCELIER. — Mon avis est qu'il faut rédiger, publier et proclamer de bonnes et fortes déclarations contre M. le prince et tous ceux qui le suivent ou iraient le joindre à la suite, ou lui donneraient aide, soit d'argent ou de conseil.

LE ROI, *impatienté, à M. de Villeroi.* — Et vous, M. de Villeroi, votre sentiment?

M. DE VILLEROI. — Sire, il convient de dépêcher à tous les ambassadeurs du roi vers les princes étrangers, pour leur donner avis du départ de monsieur le prince sans permission du roi, et pour leur faire faire leur office auprès des princes où ils résident, afin qu'ils ne retiennent pas le prince et sa femme dans leurs États, ou les renvoient à Sa Majesté.

LE ROI. — Et vous, monsieur le président Jeannin?

LE PRÉSIDENT JEANNIN. — Votre Majesté, si elle daigne m'en croire, dépêchera sans retard un de ses capitaines des gardes du corps pour tâcher de ramener les fugitifs; et ensuite chez les princes aux États desquels ils seront allés, pour les menacer de leur faire la guerre en cas qu'ils ne les lui remettent entre les mains. M. le prince sera sans doute allé en Flandre par un coup de tête, sans avoir prévenu l'archiduc, qui ne le connaît point, qui n'a point d'ordre exprès de la cour d'Espagne pour le maintenir, et qui respecte et craint le roi, et ne se le voudra pas jeter pour peu de chose sur les bras, et sans doute vous le renverra, ou le chassera de ses États.

LE ROI. — Je goûte assez l'expédient de M. le président Jeannin, et son observation est juste en ce qui regarde l'archiduc... Cependant je veux encore avoir l'avis de M. de Sully avant de me résoudre à un parti. Je l'ai mandé par M. de Praslin; il ne peut guère tarder (*).

SCÈNE IV.

LES MÊMES, LE DUC DE SULLY.

(*Le roi se promenant la tête baissée, les mains derrière le dos, et tous les assistants debout contre les murailles, sans dire mot ni pouvoir parler bas les uns aux autres, à cause qu'ils sont trop écartés* (**).

LE ROI, *voyant entrer Sully, va à lui et lui prend la main.* — Eh bien! Praslin vous a dit... Notre homme s'en est allé et a tout emmené : qu'en dites-vous?

LE DUC DE SULLY. — Je dis que cela ne m'est ni nouveau ni étrange, et que, depuis qu'il parla à moi à l'Arsenal, je me suis toujours attendu à cette escapade dont je vous avais prévenu, laquelle vous eussiez bien empêchée si vous m'aviez bien voulu croire.

LE ROI. — Je me doutais bien que vous me diriez cela. Mais laissons le passé, qui est sans remède; pensons à l'avenir. Qu'est-ce qu'il nous faut faire présentement? et m'en dites le premier votre avis, car je ne l'ai encore demandé à personne (***).

LE DUC DE SULLY. — Sire, je ne sais nulle particularité de cette affaire, et n'y ai pas encore assez pensé; partant, je vous supplie de me donner du loisir pour dormir dessus, et demain je vous viendrai trouver, et vous donnerai, comme j'estime, quelque bon avis. Au lieu que si vous me pressez maintenant, pour certain je ne vous dirai rien qui vaille; car mon jugement ne va pas si vite.

LE ROI. — Non, c'est tout le contraire; je vous connais bien, et sais que vous ne demeurerez pas en chemin, si vous affectionnez cette affaire. Dites-moi donc ce qu'il vous en semble.

LE DUC DE SULLY. — Sire, si vous me pressez si fort, je ne dirai rien qui vaille.

(*) Cette scène est un extrait littéral des avis des ministres et des paroles du roi.

(**) *Mémoires* de Sully, édition de M. Petitot, t. VIII, p. 135. Cette scène est littéralement copiée, ainsi que l'action et la situation des personnages.

(***) *Mémoires* de Sully, p. 135. Ce petit mensonge est une marque d'égards pour Sully.

Digitized by Google

LE ROI. — Non, je veux que vous parliez présentement. Eh bien ! qu'y faut-il faire ?

LE DUC DE SULLY. — Qu'y faut-il faire ?... Donnez-moi au moins un moment. (*Il va à la fenêtre, et bat du tambourin avec ses doigts sur l'appui, et revient.*)

LE ROI. — Eh bien ! que ferons-nous ?

LE DUC DE SULLY. — Rien du tout.

LE ROI. — Comment, rien ? Ce n'est pas là un avis.

LE DUC DE SULLY. — Pardonnez-moi, sire, c'est un des meilleurs que vous sachiez prendre. Il y a des maladies qui veulent plutôt du repos que des remèdes, et je tiens celle-ci de cette nature (*).

LE ROI. — Cela est de la philosophie, qui n'est pas de saison. Il faut des raisons : quelles sont les vôtres ?

LE DUC DE SULLY. — Pour moi, je n'en ai pas beaucoup de bien bonnes, principalement si elles sont contraires à vos désirs. Mais la chose parle d'elle-même, et vous ordonne d'attendre des nouvelles avant de rien faire, afin de fonder vos résolutions en conséquence; et, en attendant, il me semblerait à propos de parler de cette affaire le moins qu'il sera possible, et faire semblant qu'elle n'est d'aucune importance et ne vous travaille nullement l'esprit. Les archiducs, voyant votre silence, pourront croire que le voyage de M. le prince est d'accord avec vous : il leur deviendra suspect, et s'en déferont le plus tôt qu'ils pourront. S'ils croient le voyage fait sans votre permission, ils penseront que la personne de M. le prince est sans importance pour vous, et le jetteront dans le mépris; si, au contraire, ils voient que son absence préjudicie à vos affaires et à votre contentement, ils vous le feront chèrement acheter (**).

LE ROI. — Quoi ! voudriez-vous que je souffrisse qu'un petit prince, mon voisin, retirât contre mon gré le premier prince de mon sang, sans m'en ressentir ? Voilà un beau conseil ! Aussi n'en ferai-je rien. Je veux que Praslin parte dans quelques jours, pour savoir son intention (***).

LE DUC DE SULLY. — Je vous avais bien dit, sire, que, ne m'ayant pas donné loisir d'y penser, je ne dirais rien qui vaille. Or, j'ai quelque chose en l'esprit qui ne nuira point à ce que vous voulez faire; mais je ne vous puis le dire que dans deux jours, et m'assure qu'il vous contentera plus que ma première proposition.

LE ROI *l'embrasse*. — Allez donc vous coucher, mon ami, et dormez jusqu'à huit heures; car j'aime mieux que le conseil ne se tienne point demain, et que mes affaires d'ordinaire demeurent pour ce jour-là, que d'incommoder votre santé (*).

(*) *Mémoires* de Sully, p. 136.
(**) *Ibid.*, p. 137.
(***) *Ibid.*, p. 138.

(*) *Mémoires* de Sully, p. 139.

SEPTIÈME JOURNÉE.

LE 27 NOVEMBRE 1609.

SCÈNE UNIQUE.

A l'Arsenal, dans le cabinet du duc de Sully.

LE ROI, LE DUC DE SULLY.

LE ROI. — Mon ami, je viens voir si vous avez pensé à moi, et ce que vous m'allez conseiller.

LE DUC DE SULLY. — Votre Majesté sera contente de moi, et ses vrais serviteurs le seront beaucoup d'elle, si, pour faire rentrer en France M. le prince et madame la princesse, elle prend des moyens qui aient le double mérite d'être les plus efficaces, et pourtant de paraître tendre à un autre but d'un intérêt moins borné et moins personnel; à un but plus élevé, plus généreux, plus digne de votre grande âme et haute renommée.

L'occupation de Juliers par l'archiduc Léopold menace l'indépendance de la Hollande, votre alliée, dont les forces sont toujours prêtes à s'unir à celles de Votre Majesté contre la maison d'Autriche. Il faut saisir cette occasion pour attaquer enfin cette puissance qui vise à la monarchie universelle, et faire cesser les menées par lesquelles elle veut soulever de nouveau la France contre son légitime roi. La

Digitized by Google

Savoie, Mantoue, la Lorraine, n'attendent qu'un signe de votre part; et l'Angleterre, si intéressée à l'indépendance de la Hollande, et si puissante, vous sollicite d'opposer enfin vos forces à l'ambition de la cour d'Espagne. Au fait, l'occupation de Clèves et Juliers lui donne pied en Hollande (*). « Ces pays-là, comme le « dit le sieur de Bongars, sont fort opulents « et puissants, assis sur notre frontière, portant « droit sur les États des Provinces-Unies, et ne « peuvent tomber entre les mains des ennemis « de Votre Majesté qu'ils n'en reçoivent un « grand accroissement de réputation et de for- « ce, et ne peuvent être ôtés à vos amis que les- « dites Provinces-Unies n'en reçoivent une ex- « trême incommodité, et que les autres princes « vos amis ne donnent en terre pour demeurer « sous les pieds de la maison d'Autriche... Il « ne faut point de Léopold dans Juliers; c'est « un furet dans une garenne. »

Je suis donc d'avis que l'intervention armée de Votre Majesté dans les affaires de la succession de Clèves et de Juliers, doit donner commencement à la glorieuse et admirable entreprise que vous avez conçue depuis quelque temps pour la formation d'une fédération européenne, garante d'une paix perpétuelle, et obstacle invincible aux ambitions désordonnées (**).

Il convient, dès ce moment, faire marcher des troupes vers les Pays-Bas, seulement ce qu'il en faut pour déloger Léopold; mais préparer une grande armée pour pousser l'affaire vers de plus grands événements et de plus importantes conséquences.

LE ROI. — Grand maître, voilà qui est bien! Mon ami, je suis content de vous. La guerre, oui, la guerre! Bouillon et Lesdiguières m'en pressent continuellement (***). Il y a deux mois, je ne vous ai pas dit cela, M. de Bouillon est venu m'en solliciter, un jour que j'avais pris médecine; il m'entama un discours sur la visée de l'Espagne à la monarchie à laquelle elle s'acheminait à grands pas (****); me disant que, sans les Hollandais, elle y serait déjà parvenue. Roquelaure et Trigny louèrent fort le grand jugement de M. de Bouillon (*); Bassompierre seul fut d'un avis différent, et j'avoue que je m'y rendis (**). Las et recru de tant de guerres passées, je me trouvais heureux de passer le reste de mes jours en paix, dans un heureux et fécond mariage. Ces raisons me détournaient d'entreprendre une guerre longue et douteuse contre le roi d'Espagne; mais je sens aujourd'hui que je ne puis différer; et ce qui me décide, c'est l'asile donné à M. le prince (***): je ne vous le cache pas, parce que c'est une hostilité de la part de l'Autriche, et une offense que je ne puis supporter avec honneur.

LE DUC DE SULLY. — Sire, c'est à moi seul qu'il faut dire cela; car il est à craindre que vos ennemis ne fassent répandre que, sans votre passion pour madame la princesse, la France resterait en paix; et déjà peut-être cette idée n'est que trop divulguée, et il importe d'arrêter les murmures qu'elle cause, en dirigeant l'attention sur de vastes projets qui au fond sont les vôtres, et intéressent la gloire ainsi que la sûreté de votre royaume. N'oubliez pas le livre trouvé à la Flèche, sire, au mois d'octobre, et tant de signatures écrites avec du sang (****).

LE ROI. — Je vous entends, mon ami. Mais j'aurai bien du mal à ne pas laisser percer l'intérêt secret qui me domine (*****). Cependant j'entre dans vos desseins, et, mordieu, j'en ai assez de belles à dire contre la cour d'Espagne, qui a toujours été mon ennemie et m'a toujours fait du mal. Ainsi, mon ami, c'est chose bien entendue : une petite armée pour marcher sans retard sur Juliers, et préparatifs pour une plus grande, qui servira pour de plus grands desseins. Adieu... (*Le roi, sur le seuil de la porte déjà ouverte :*) Restez, mon ami, ne venez point; achevez mes affaires, et surtout travaillez à l'exécution de l'ouverture que vous m'avez faite, car je la trouve bien meilleure que le conseil que vous me

(*) *Mémoires* de Sully, p. 179.
(**) *Ibid.*, p. 182.
(***) *Ibid.*, p. 165 et suiv.; Bassompierre, 1re partie, p. 179.
(****) Bassompierre, *ibid.*, p. 173.

(*) Bassompierre, p. 174.
(**) *Ibid.*, 1re partie. p. 180.
(***) *Ibid.*, p. 179.
(****) Avis donné, le 9 octobre, au roi. (M. Petitot, t. VIII, p. 162.)
(*****) Voyez sa réponse au nonce: « Oui, mordieu, je la raurai, etc.; » ci-après, scène Ire de la VIIIe journée.

Digitized by Google

donnâtes dans la chambre de ma femme au Louvre (*).

(*) *Mémoires* de Sully, édition de M. Petitot, t. VIII, p. 139. Aucun Mémoire ne fait connaître la conversation qui eut lieu entre Henri et Sully, le 27 novembre 1609. Les *Mémoires* de Sully rapportent seulement les dernières paroles que le roi dit à son ministre en le quittant : *Restez, mon ami,* etc. ; mais ces paroles-là et les faits qui ont suivi l'entretien, ne laissent aucun doute sur sa substance. Elle fut, je crois, telle que je l'ai supposée dans la scène qu'on vient de lire. *Travaillez,* dit le roi, *à l'exécution de l'ouverture que vous m'avez faite.* On voit clairement quelle était cette ouverture, quand on considère que Sully s'occupa, immédiatement après la visite du roi, de grands préparatifs de guerre ; et ce qui donne un caractère de certitude à cette indication, c'est la manière dont les secrétaires de Sully s'expriment sur sa réserve concernant l'objet de sa conférence avec le roi, et enveloppent les notions particulières qu'ils en ont. « Nous n'en savons, disent-ils, que par ouï dire ; et « partant, nous n'en saurions parler que fort obscu- « rément... Vous ne nous avez jamais voulu éclaircir « de plusieurs faits... dont nous aurions besoin pour « l'intelligence de plusieurs choses, desquelles les « moindres en apparence ou qui sont les plus ca- « chées, sont ordinairement les plus nécessaires à sa- « voir, comme les vrais ressorts qui donnent le mou- « vement et le branle aux plus grandes et importantes. « Et s'expérimente journellement que les brouilleries, « haines et envies de la cour, des courtisans, les di- « verses fantaisies et passions des grands, les contra- « riétés des conseils et des conseillers, les ambitions, « vanités et avarice des mignons et favoris, leurs « craintes et leurs espérances, *les délices, plaisirs, cu- « pidités et amourettes de toutes sortes, tant des hom- « mes que des femmes :* bref, les intrigues, riottes et « jalousies du cabinet, quoique la plupart badine- « ries, niaiseries et choses de néant, *sont néanmoins « les causes substantielles* de la plupart des séditions, « *mouvements, révoltes*, GUERRES, BATAILLES, SIÉGES « ET PRISES DE VILLES, MEURTRES, ASSASSINATS, *empri- « sonnements, massacres, ruines et saccagements de « peuples, désolations de provinces et cités, subver- « sions d'États, royaumes et empires.* »

HUITIÈME JOURNÉE.

DANS LE MOIS D'AVRIL 1610.

SCÈNE UNIQUE.

Chez la marquise de Verneuil.

LA MARQUISE DE VERNEUIL, LE NONCE DU PAPE, LE DUC D'ÉPERNON, LE PÈRE COTTON, JOUANNINI (*).

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Le parti en est pris : la guerre va éclater. Le roi part après-demain, et se met à la tête de son armée.

LE DUC D'ÉPERNON. — Dites de l'avant-garde de l'armée que son fidèle Sully lui prépare ; car enfin les protestants triomphent : ils commencent une longue guerre contre l'Espagne : ils veulent ôter son appui aux catholiques, et, s'ils le peuvent, à la chrétienté. Ceci est l'entreprise méditée depuis longtemps par les chefs du parti protestant, par Bouillon, Lesdiguières et le grave Sully.

LE NONCE DU PAPE. — Pensez-vous, monsiou, que l'amour ne soit pas le motif qui détermine le roi, et que madame la princesse ne l'intéresse pas plous sérieusement que l'abaissement de la maison d'Autriche et l'établissement d'une fédération européenne pour oune paix solide et zénérale ?

LE DUC D'ÉPERNON. — Vraiment, je n'en doute point ; mais les deux causes agissent ensemble, et l'on se propose un double but. Ravoir madame la princesse est le but du roi, abaisser l'empereur est celui de ses conseillers ; mais ces desseins sont liés : car comment faire concourir Sully et ses consorts à une guerre qui n'aurait pour objet que les amours de leur maître, si on ne leur offrait en même temps un but plus conforme à leurs intérêts, et moins honteux ? Sully, Bouillon, Lesdiguières et autres chefs des protestants, ont souvent poussé le roi à cette guerre, et toujours sans succès ; mais quand ils eurent appris que le marquis

(*) Cette scène est une fiction qui me sert à montrer les divers intérêts privés que la passion de Henri IV affectait, et à indiquer l'action particulière à chacun de ces intérêts.

Digitized by Google

Spinola, agent de l'Espagne, avait fait manquer l'enlèvement de madame la princesse, que le marquis de Cœuvres avait tenté par ordre du roi, ils réussirent facilement à le décider (*).

LE NONCE DU PAPE. — Vous savez la réponse que z'osai faire au roi quand il me demanda ce qu'on pensait à Rome de ses préparatifs. Zè loui répondis que l'Italie entière était persouadée qu'il ne prenait les armes que pour ravoir madame la princesse : « Voirement, répliqua-« t-il avec emportement, zè la veux ravoir, et « zè la raurai, mordiou! personne ne m'en « peut empêcher; non, pas même le lieutenant « de Diou en terre (**). »

LE DUC D'ÉPERNON. — Oui, oui, tout cela s'entend. Le but du roi est de ravir madame la princesse à son mari; le but de ses conseillers est le triomphe des protestants.

LE NONCE DU PAPE. — Zè crois même qu'en ce moment Sa Majesté négocie, à l'insou dou douc de Soully, avec la cour d'Espagne par l'intermédiaire dou grand-douc, qui, appréhendant la guerre en Italie, s'est fait amiable compositeur. Il paraît que le roi se contente, pour arrêter ses troupes, qu'on mette Clèves et Jouliers en dépôt dans les mains d'un tiers... et surtout qu'on loui rende madame la princesse (***).

LE DUC D'ÉPERNON. — J'ai entendu murmurer quelque chose de cela. Si la négociation réussit, il y aura de quoi faire sauter en l'air le duc de Sully avec tout son arsenal.

JOUANNINI. — Le marquis de Cœuvres n'a-t-il pas fait son possible à Bruxelles pour enlever la princesse? Et sans la reine, à qui le roi eut l'improudence de dire : « Tel jour, à telle « heure, la princesse de Condé sera ici, » le coup eût réussi.

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Elle aura averti Spinola, le ministre d'Espagne à Bruxelles.

(*) Bassompierre, partie I, p. 179 et 183.

(**) *Mémoires* pour servir à l'histoire de France, année 1610.

(***) L'Écluse fait parler Sully de la manière suivante, sur l'un des objets de la visite que le roi venait lui faire quand il fut assassiné :

« ..... Ce malheureux prince avait destiné une « partie de cette journée (du 14) à conférer avec moi : « c'était la dernière fois qu'il pouvait le faire avant « son départ. Je sais ce qu'il avait à me dire. On « avait depuis peu fait courir malicieusement le « bruit que dans le temps qu'il paraissait ainsi prêt « à fondre sur la maison d'Autriche, avec l'appareil « le plus formidable, il était sous main d'accord avec « elle, non-seulement de ne pas passer plus avant, « mais encore de trahir pour elle ses alliés, moyen-« nant qu'elle consentit qu'il gardât pour lui Clèves « et toute la succession qui avait été le sujet de son « armement. *On y joignait une seconde condition : c'é-« tait que l'Espagne lui rendît le prince et la princesse « de Condé.* Henri voulait me rassurer contre un bruit « si injurieux à sa réputation. » (*Mémoires* de Sully, par l'Écluse, t. V, liv. XXVII, p. 398 et 399.)

Dans les *Mémoires* originaux (édit. de M. Petitot, t. VIII, p. 371 et 372), la chose est autrement présentée : on voit que Sully soupçonnait la négociation du roi avec le marquis de Bronzi, et qu'il désirait être rassuré sur ce sujet. « Le roi désirait, » disent les rédacteurs, « vous parler aussi d'une certaine *pro-« messe que vous désiriez tirer de lui* sur les bruits « que les malins faisaient courir, que si l'archiduc « et ceux d'Autriche lui abandonnaient les duchés, « comtés et seigneuries de Clèves, Juliers, la Mark, « Berg, Ravensberg et Ravestein, pour en disposer « en faveur de tel prince que bon lui semblerait, *et « de remettre entre ses mains monsieur le prince et « madame la princesse, il était résolu de s'en venir « rompre ses armées, et de ne rien entreprendre da-« vantage.* »

On ne voit dans Sully que des soupçons : Bassompierre donne des certitudes. Voici les détails très-positifs qu'il donne sur cette négociation, à la p. 183 et 184 de la Ire partie de ses Mémoires :

« Au commencement de l'année 1610, M. le grand-« duc, comme amiable compositeur, qui appréhen-« dait les guerres en Italie, qui craignait, s'il demeu-« rait neutre, qu'il serait fourragé de l'un et l'autre « parti, et que s'il ne se déclarait il ne fût ruiné, « s'employa en diverses négociations de tous côtés « pour empêcher une rupture ouverte. Il envoya en « diligence le marquis de Bronzi en Espagne; et ayant « trouvé toutes choses disposées à la paix, il le fit « passer par la France, pour moyenner un bon ac-« commodement, *même avec l'espérance de rendre « madame la princesse,* et que l'on conviendrait d'un « tiers pour la disposition de Juliers, *le roi consen-« tant même le duc de Saxe;* mais comme c'était un « pays catholique, l'Espagnol n'y voulut consentir. « Enfin, le marquis de Bronzi demanda au roi s'il se « contenterait qu'il fît l'ouverture de me mettre le « dépôt de Juliers en main, pourvu que je prêtasse « serment à l'empereur, lequel consentirait que j'en « prêtasse pareillement au roi de ne m'en point des-« saisir qu'avec son consentement. *A quoi le roi s'ac-« corda volontiers.* Mais la réponse n'en vint qu'a-« près le décès de Sa Majesté. »

Digitized by Google

LE DUC D'ÉPERNON. — C'est probable. Ma foi, elle était excusable de prendre ses précautions, persuadée comme elle l'est que le roi ferait volontiers rompre son mariage avec elle pour épouser la princesse, comme il a fait rompre celui qui l'unissait avec Marguerite pour l'épouser elle-même, et que la belle Charlotte de Montmorency aurait aussi des moyens pour faire casser son mariage avec le prince... Avec de telles opinions on peut croire qu'elle n'était pas tranquille. Son couronnement vient heureusement de la rassurer.

LA MARQUISE DE VERNEUIL *à Jouannini.* — Malgré le couronnement de Sa Majesté, nous aurons des intérêts communs, la reine et moi, tant que durera cette belle passion, dont on ne peut prévoir toutes les conséquences.

JOUANNINI. — Sa Maesta en est persouadée.

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Le marquis de Concini le croit-il aussi?

JOUANNINI. — Zè n'en doute pas, et la signora Léonora aussi.

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Ils savent que vous venez me voir?

JOUANNINI. — Et ils le trouvent molto bene.

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Et moi aussi; il est bon de nous entendre. La reine n'a du moins pas à craindre que j'aie l'ambition de prendre sa place, de mettre mes enfants à la place des siens dans la ligne de la succession au trône; et elle sait bien que le roi n'en aura plus la fantaisie. (*Bas au duc d'Épernon.*) Je n'oublie pourtant pas que Jouannini, qui en ce moment est ici comme auxiliaire, y a été envoyé et s'y est introduit, il y a quelques mois, comme espion.

LE DUC D'ÉPERNON, *bas à la marquise.* — Il vous sert aujourd'hui près de la reine et de sa Léonore, autant qu'à la reine et à sa Léonore près de vous. Il vous apprend à l'une et à l'autre beaucoup de choses bonnes à savoir.

LE NONCE DU PAPE. — La réponse que le roi m'a faite devant plousieurs personnes a fait répandre qu'il en veut au chef de l'Église et va loui faire guerre, et les catholiques s'en alarment. Ce n'est pas ma faute si les fidèles se soulèvent contre loui.

LE DUC D'ÉPERNON. — Ce n'est pas moi non plus qui fais dire à toute la France que le parti protestant triomphe, et que les catholiques sont menacés. Quand on voit les Sully, les Bouillon, les Lesdiguières et autres chefs protestants à la tête de cette entreprise, et la guerre préparée contre les princes de la maison d'Autriche, dans les Pays-Bas et en Espagne, les faits parlent assez hautement. Il est vrai que je crois me devoir à moi-même de désavouer cette iniquité quand l'occasion s'en présente; mais c'est la rumeur publique qui me la fournit.

LE PÈRE COTTON. — Certainement ce n'est pas moi qui fais dire dans toutes les familles instruites par la religion chrétienne à respecter la sainteté du mariage, qu'il est affreux de faire la guerre pour ravir une femme à son mari, et désoler une légitime épouse; de faire prendre les armes à deux nations et de faire couler leur sang, pour consommer un double adultère... Ce n'est pas ma faute si les peuples n'aiment pas la guerre, et s'ils appellent injuste celle qui se prépare. Certainement ce n'est pas ma faute, ni celle de nos pères de la maison de la Flèche, s'il s'est formé à la Flèche une ligue nouvelle pour défendre la religion et les mœurs... et pourtant vous verrez que la calomnie accusera les jésuites. Nous n'avons certainement pas à nous reprocher de provoquer ces précautions; seulement il nous est difficile de rien opposer aux clameurs générales.

LE DUC D'ÉPERNON. — Qu'est-ce donc que cette conspiration de la Flèche, dont les protestants se parlent à l'oreille?

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Dites-nous donc cela, mon révérend Père. Qu'est-ce que ce registre dont on parle, épais d'un pied, doré sur tranche, curieusement relié avec des rubans de couleur incarnat et bleu, dont on dit que la moitié est couverte de signatures, dont les unes sont d'encre et les autres de sang (*)?

LE PÈRE COTTON. — Vous en dépeignez fort exactement la forme, madame; pour le fond je n'en sais autre chose, sinon que ce livre ayant été surpris par une jeune fille chez un ancien affidé de feu M. de Mercœur, nommé Médor, celui-ci dit que c'était un registre où l'on faisait seulement serment au pape pour lui demeurer bon et fidèle serviteur, avec dé-

(*) M. Petitot, t. VIII, chap. X, p. 162 et suivantes. Rapport du 19 octobre, par un gentilhomme d'honneur, au duc de Sully.

Digitized by Google

votion entière (*); que ce livre a ensuite passé des mains du sieur Médor dans celles du sieur Ducros, autre affidé de feu M. de Mercœur, lequel Ducros est de la congrégation des jésuites (**). Ce rapport a été remis au duc de Sully; il est là en bonnes mains pour servir à quelque attaque contre nos pères...

JOUANNINI. — S'il arrivait quelque faseux événemente, per moi je me souis mêlé de aucoune shose... aucoune.

LE PÈRE COTTON. — Ni moi, certes, ni moi.

LE NONCE DU PAPE. — Zè ne serai chargé de riene, de riene, *niente*.

LA MARQUISE DE VERNEUIL. — Le roi n'aura à s'en prendre qu'à lui-même et à son libertinage.

LE DUC D'ÉPERNON. — Assurément MM. de Sully, Bouillon et Lesdiguières ne pourront pas accuser d'autres qu'eux-mêmes.

NEUVIÈME JOURNÉE.

LE 14 MAI 1610.

SCÈNE PREMIÈRE.

Dans la chambre de Ravaillac, vers onze heures du matin.

RAVAILLAC, *seul*.

Aujourd'hui le 14 mai!... Saints ligueurs de Paris! révérends pères de la Flèche! pieuse reine! et vous, prince persécuté comme elle par l'infâme adultère! souverains qui régnez à Bruxelles, à Madrid, dans toute la chrétienté! très-saint père et son vénérable légat! vous enfin, dignes protecteurs de la religion catholique apostolique et romaine, à la cour de France, d'Épernon, Concini, Jouannini! le Ciel a entendu nos ferventes prières, et me donne le courage d'y répondre... Ce soir, avant que l'*Angelus* ait sonné, vous serez délivrés.

Il faut prendre un peu de nourriture avant de sortir. (*Il coupe un petit morceau de pain, et le pose sur une table.*)

Mon Dieu, bénissez ce repas... Bénissez aussi ce couteau qui va frapper le tyran hérétique, sanguinaire et débauché! *Nos et ea quæsumus sumpturi benedicat dextera Christi.* (*Il fait le signe de la croix avec la pointe de son couteau, et mange un peu de pain.*)

Il est onze heures... Si je ne puis trouver le moment quand le sacrilége ira à la messe aux Feuillants, ou quand il en reviendra, je serai à quatre heures sur le chemin de l'Arsenal. Son huguenot de Sully est malade, il ne voudra pas partir sans l'aller voir... A quatre heures... oui, à quatre heures, c'en sera fait. (*Il regarde son couteau, et passe le doigt le long du fil; il l'affile sur une pierre à aiguiser, après y avoir versé de l'eau, et dit :*) Tu ne trahiras pas la cause de notre sainte religion. (*Il passe une seconde fois le doigt le long du fil, et dit :*) Le voilà bien. (*Il le prend de la main gauche, et tourne la pointe vers son cœur; de l'autre main il cherche, en tâtant, la place où il doit frapper le roi.*) C'est ici que tu dois frapper... non, plus bas, entre la seconde et la troisième côte, à l'oreillette du cœur... c'est bien là. (*Il ploie son couteau et sort.*)

SCÈNE II.

Le même jour, dans le jardin des Tuileries, vers midi.

LE ROI, LE DUC DE GUISE, LE COMTE DE BASSOMPIERRE.

LE ROI, *venant du côté des Feuillants, à Guise et à Bassompierre, venant d'un autre côté à la rencontre du roi* (*). — Vous voilà, messieurs; vous n'aviez garde de venir à la messe aux Feuillants.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, nous espérions y arriver; mais nous nous y sommes pris trop tard; on nous a dit que Votre Majesté venait d'en sortir à pied avec mademoiselle de Villeroi, et nous sommes accourus sur votre chemin.

LE ROI. — Venez çà tous deux à mes côtés, et donnez-moi le bras. (*Le roi leur prend le*

(*) Textuel. Petitot., t. VIII, p. 163.
(**) *Ibid.*

(*) Presque toute cette scène est littéralement tirée des *Mémoires* de Bassompierre, Ire partie, p. 187.

Digitized by Google

bras.) J'ai vu la pierre que Bassompierre a fait mettre sur la porte, avec l'inscription : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?*

LE DUC DE GUISE. — M. de Bassompierre a trouvé là une allusion ingénieuse à vos bontés et à sa reconnaissance.

LE ROI *riant.* — Et moi j'ai dit pour lui, qui est Allemand, qu'il y fallait mettre : *Calicem salutaris accipiam* (*). Ce pauvre Bassompierre!

LE DUC DE GUISE *éclatant de rire.* — Sire, vous êtes, à mon gré, un des plus agréables hommes du monde; et notre destin portait que nous fussions l'un à l'autre, car si vous n'eussiez été qu'un homme médiocre, je vous eusse eu à mon service à quelque prix que c'eût été; mais puisque Dieu vous a fait naître un grand roi, il ne pouvait pas être autrement que je ne fusse à vous. (*Le roi embrasse le duc de Guise.*)

LE COMTE DE BASSOMPIERRE *au duc de Guise.* — Il vous est aisé de rire de mon dévouement et de ma reconnaissance.

LE ROI *au duc de Guise.* — Vous m'avez trouvé plus plaisant que je ne voulais l'être avec ce pauvre Bassompierre. (*Tristement.*) Vous ne me connaissez pas maintenant, vous autres; mais je mourrai un de ces jours, et, quand vous m'aurez perdu, vous connaîtrez lors ce que je valais, et la différence qu'il y a de moi aux autres hommes (**).

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Mon Dieu, ne cesserez-vous jamais, sire, de nous troubler, en nous disant que vous mourrez bientôt? Vous vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes et longues années; il n'y a point de félicité égale à la vôtre. Vous n'êtes qu'en la fleur de votre âge et en une parfaite santé et force de corps, plein d'honneurs plus qu'aucun autre mortel, jouissant en toute tranquillité du plus florissant royaume du monde, aimé et adoré de vos sujets, plein de biens, d'argent, de belles maisons, belle femme, belles maîtresses, beaux enfants qui deviennent grands : que vous faut-il de plus? qu'avez-vous à désirer davantage?

LE ROI, *après un soupir.* — Mon ami, il faut quitter tout cela... Je crois mourir bientôt (*).

LE DUC DE GUISE. — Ce mai qui, ces jours derniers, est tombé de lui-même dans la cour du Louvre, où on l'avait planté la veille, ne vous serait-il pas resté dans l'esprit?

LE ROI. — Je ne crois pas aux présages... Il y a trente ans que tous les astrologues, et tous les charlatans qui feignent d'être astrologues, me prédisent chaque année que je cours fortune de mourir; et en celle que je mourrai on remarquera tous les présages qui m'en auront averti en icelle, dont l'on fera cas, et l'on ne parlera pas de ceux qui sont avenus les années précédentes (**). Je ne crois pas plus aux prédictions qu'aux présages; et malgré cela... Je ne sais ce que c'est, Bassompierre; mais je ne puis me persuader que j'aille en Allemagne, ni que vous alliez en Italie.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Sire, mes équipages sont prêts!

LE DUC DE GUISE. — Votre Majesté part après-demain!

LE ROI, *avec tristesse.* — Je ne sais quel pressentiment me dit que je ne partirai pas... ou du moins que je n'arriverai pas.

LE DUC DE GUISE, *affectant une gaieté officieuse.* — C'est que Votre Majesté a sans doute l'espérance de revoir avant peu madame la princesse à Paris. Elle est assez aimable pour vouloir vous épargner la peine d'aller la chercher où elle est...

LE COMTE DE BASSOMPIERRE, *sur le même ton que le duc de Guise.* — Monsieur le prince est peut-être devenu aussi raisonnable que votre serviteur.

LE DUC DE GUISE. — On dit aussi que la cour d'Espagne est disposée à la rendre, pour éviter la guerre; et que monsieur le grand-duc négocie le retour de madame la princesse de la part

(*) *Je boirai le calice d'amertume.* Le sens des paroles que le roi mettait dans la bouche de Bassompierre était : Allemand qui agrée la guerre qui se prépare contre mon pays, amant malheureux qui prends part à ce que fait le roi pour posséder une maîtresse dont je me suis privé pour lui, je m'acquitte envers lui par ces sacrifices.

(**) Bassompierre, Ire partie, p. 188.

(*) Bassompierre, p. 185.

(**) *Ibid.*, Ire partie, p. 186. Cette réponse est copiée littéralement : elle prouve que les pressentiments de Henri, dans les derniers jours de sa vie, étaient des avertissements de sa conscience, éclairée par l'animadversion publique.

Digitized by Google

du roi Catholique avec Sa Majesté Très-Chrétienne. Si cela était vrai, vous auriez sujet de vous réjouir plutôt que de vous attrister.

LE ROI. — Ne dites pas de ces choses-là. Si le duc de Sully allait les entendre, je n'aurais qu'à me bien tenir... Mais non; je ne la reverrai pas. Si vous saviez comme ils la resserrent là-bas! comme on la contraint, comme on la surveille! L'archiduchesse la tient véritablement prisonnière dans son palais, à Bruxelles, depuis que Cœuvres a tenté de l'enlever... Et, pendant ce temps-là, voyez quel mouvement ils ont excité contre moi, à la cour, à Paris, dans toute la France! Combien d'inimitiés ils ont réveillées, combien ils m'en ont suscité de nouvelles! Je suis aimé et adoré de mes sujets, dit Bassompierre : je me flattais de l'être il n'y a pas longtemps; mais les machinations des Italiens, les conspirations jésuitiques, les intrigues de la cour, les clameurs des Concini, des Vinti, des Jouannini, de d'Épernon, de la Verneuil, de la reine, ont fait travailler le vieux levain de la Ligue...

LE DUC DE GUISE. — C'est la faveur dont jouit M. de Sully qui fait croire à d'Épernon que vous allez faire la guerre aux catholiques. Mais M. de Sully part avec Votre Majesté; la présidence du conseil de régence, que Votre Majesté laisse à d'Épernon pendant la guerre, doit dissiper cet accès de défiance et de jalousie.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Le couronnement de la reine, où Votre Majesté a assisté si gaiement, ne lui laisse plus aucun motif d'inquiétude; la marquise de Verneuil et le reste n'importent guère, et ne méritent pas que vous vous en occupiez... Mais ne vaudrait-il pas mieux, sire, quitter ce propos? J'ai quelque chose à vous demander.

LE ROI. — A me demander? Parlez, mon ami.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — A vous demander, sire, mais en payant : ce sont trois cents paires d'armes de votre arsenal, qui nous manquent pour trois compagnies de chevau-légers (*).

LE ROI. — Je vous les ferai donner, mais n'en dites mot; car tout le monde m'en demanderait. Venez après dîner à l'Arsenal; j'irai voir M. de Sully qui est malade, et je lui commanderai de vous les faire délivrer.

LE COMTE DE BASSOMPIERRE. — Je donnerai à l'heure même l'argent qu'elles valent à M. de Sully, afin qu'il les remplace.

LE ROI. — Je vous dirai, mon ami, comme la chanson :

Je n'en offre à personne,
Mais à vous je les donne.

(*Bassompierre lui baise la main, et se retire avec le duc de Guise.*)

SCÈNE III ET DERNIÈRE.

Dans l'appartement du roi, au Louvre, vers quatre heures de l'après-dînée.

LE ROI, L'EXEMPT DE SERVICE, VITRY, OFFICIERS.

LE ROI *seul, descendant de son lit.* — Je ne puis dormir. Je me suis inutilement jeté deux fois sur ce lit depuis mon dîner (*). (*Il se promène, triste et pensif. Puis, portant la main à son front :*) Mon Dieu! j'ai quelque chose là-dedans qui me trouble fort (**). Magiciens, qui avez marqué ma dernière heure entre le treizième et le quinzième jour de mai, c'est-à-dire entre le couronnement de la reine et mon départ pour l'armée, il y a dans cette prédiction plus d'observation que de magie. Perdre le roi avant qu'il commence la guerre; autoriser la reine avant que de perdre le roi... Je vous entends : tout n'est pas imposture dans vos prédictions; ce n'est pas dans les astres que vous avez lu ma destinée, c'est dans tous les cœurs.

France, pour qui je donnerais mille fois ma vie, il n'est pourtant que trop vrai : je trouble ton repos, je réveille toutes tes douleurs, je t'en prépare de nouvelles! Cette guerre t'indigne et te révolte... Oui, c'est un amour criminel qui t'en prépare les calamités. Je vois ta colère, ta vengeance, ta justice armée contre moi... Mais puis-je trahir la confiance et la tendresse de cette infortunée?... O malheureuse Charlotte! ma bien-aimée! te laisserai-je dans la prison où tu es retenue, et à la merci de

(*) Bassompierre, Ire partie, p. 188.

(*) L'Estoile.

(**) Pierre Mathieu.

Digitized by Google

ton indigne tyran? Serai-je arrêté par les poignards qui sont levés sur moi, quand tu attends un libérateur (*)?... (*Après un long silence, à l'exempt:*) Mon ami, quelle heure est-il?

L'EXEMPT DE SERVICE. — Sire, il est quatre heures. (*Silence.*) Je vois Votre Majesté triste et pensive. Il vaudrait mieux prendre un peu d'air; cela la réjouirait (**).

LE ROI. — C'est bien dit. Eh bien! faites apprêter mon carrosse. Aussi bien il faut que j'aille à l'Arsenal voir le duc de Sully, qui est indisposé et qui se baigne aujourd'hui. (*L'exempt sort. Vitry, commandant des gardes du corps de service, entre.*)

VITRY. — Plaît-il à Votre Majesté que je l'accompagne (*)?

LE ROI. — Non. Allez seulement où je vous ai commandé, et m'en rapportez réponse.

VITRY. — Pour le moins, sire, que je vous laisse mes gardes.

LE ROI. — Non, je ne veux ni de vous ni de vos gardes; je ne veux personne autour de moi. (*Il se promène un moment en silence.*)

UN OFFICIER. — Le carrosse de Sa Majesté est prêt.

LE ROI. — A quel quantième du mois sommes-nous?

L'OFFICIER. — Au treize.

UN AUTRE. — Non, au quatorze.

LE ROI, *à ce dernier.* — Il est vrai. Tu sais mieux ton almanach que l'autre. (*Se tournant vers les courtisans, et se prenant à rire.*) Entre le treize et le quatorze; allons. (*Il sort. On entend rouler la voiture.*)

(*Quelques moments après, l'horloge du château sonne quatre heures un quart... l'heure fatale.*)

(*) Cette apostrophe et ce qui précède, depuis ces mots, *Magiciens, qui avez marqué,* ne sont écrits ni indiqués dans aucun mémoire du temps. Je crois devoir faire cette déclaration, parce que le passage qu'on vient de lire tend à expliquer les inquiétudes de Henri IV, dans les temps voisins de sa mort, par les inquiétudes de sa conscience, et à fortifier par conséquent tout le système de cet ouvrage, dans lequel je me suis proposé de prouver que la passion de ce prince pour mademoiselle de Montmorency avait été la cause de sa mort. J'aurais mieux fait peut-être, et je suis fort disposé à le croire, de me borner à établir méthodiquement mon opinion, que de la présenter sous la forme dramatique. Si mon opinion n'était qu'un paradoxe sans fondement, car je puis me tromper, elle serait du moins sans danger, étant exposée dans une dissertation : elle aurait très-peu de lecteurs, et ces lecteurs en auraient bientôt fait justice; au lieu que, comme fragment d'histoire dramatique, elle peut laisser des impressions difficiles à effacer par la plus juste critique.

(**) L'Estoile.

(*) L'Estoile. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin, est tiré du même.

FIN.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DONT L'OBJET EST DE PROUVER QUE LA PASSION DE HENRI IV POUR LA PRINCESSE DE CONDÉ A ÉTÉ LA CAUSE IMMÉDIATE ET OCCASIONNELLE DE SA MORT.

Le titre de cet écrit serait plus juste s'il était ainsi redigé : *Extrait de plusieurs mémoires authentiques qui prouvent que la passion de Henri IV pour Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, a causé la mort de ce prince.*

En effet, le simple enchaînement des faits consignés dans ces mémoires dispense de tout raisonnement, pour faire voir que la catastrophe dont il s'agit en a été la conséquence.

Bassompierre et Sully nous ont laissé des détails affligeants sur cette passion. Nous allons les voir tels qu'ils les ont donnés.

Bassompierre écrit sous la date de 1608 ce qu'on va lire :

« Le roi, retenu dans son lit par la goutte, m'en-
« voya chercher un matin, dès huit heures, par un
« garçon de la chambre. Il me dit qu'il n'avoit pas
« fermé l'œil de la nuit, qu'il avoit souvent pensé à
« moi ; puis me fit mettre sur un carreau à genoux
« devant son lit, où il continua de me dire qu'il avoit
« pensé à moi, *et de me marier*. Moi, qui ne pensois à
« rien moins qu'à ce qu'il me vouloit dire, lui répon-
« dis : Que *sans la goutte de M. le connétable, c'en seroit*
« *déjà fait*. » (Bassompierre avait appris plus haut à ses lecteurs qu'il était fort amoureux de mademoiselle de Montmorency, qu'il était aimé d'elle, et que son mariage était arrêté avec le connétable.) Il continue ainsi : « Non, ce dit-il, je pensois de vous ma-
« rier avec mademoiselle d'Aumale, et de renouveler
« le duché d'Aumale en votre personne. Je lui dis :
« S'il me vouloit donner deux femmes ? Lors il me
« répondit après un grand soupir : Bassompierre, je
« te veux parler en ami. Je suis devenu *non-seule-*
« *ment amoureux, mais furieux et outré de madamoi-*
« *selle de Montmorency*. Si tu l'épouses et qu'elle
« t'aime, je te haïrai : si elle m'aimoit, tu me haïrois ;
« il vaut mieux que cela ne soit point cause de rom-
« pre notre bonne intelligence, car je t'aime d'affec-
« tion et d'inclination. Je suis résolu de la marier à
« mon neveu le prince de Condé, et de la réunir près
« de ma famille : ce sera la consolation et l'entretien de
« la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai
« à mon neveu, qui aime mille fois mieux la chasse
« que les dames, cent mille livres par an pour passer
« son temps, *et je ne veux d'autre grâce d'elle que*
« *son affection, sans rien prétendre davantage.* »

Bassompierre rapporte sa réponse au roi. Il fit au monarque le sacrifice qui lui était demandé, et, dans la soirée, jouant à trois dés avec lui dans la ruelle à droite du lit, il eut la douleur de voir madame d'Angoulême amener sa nièce, mademoiselle de Montmorency, dans la ruelle à gauche, l'y laisser causer en particulier avec le roi, qui lui annonçait le projet de la marier avec le prince de Condé. Un signe que fit mademoiselle de Montmorency à Bassompierre en se retirant, et qui lui exprimait la peine qu'elle ressentait de la résolution du roi, perça le cœur de cet amant malheureux ; il se trouva mal, et se retira...

Les fiançailles du prince de Condé et de mademoiselle de Montmorency se firent au commencement de 1609. Le roi exigea que Bassompierre y fût présent.
« Le roi, dit-il, *qui étoit le meilleur des hommes*, me
« dit : Je vois bien, Bassompierre, que vous êtes en
« colère ; mais je m'assure que vous ne manquerez
« pas d'y aller, quand vous aurez considéré que c'est
« mon neveu, premier prince du sang, qui vous en
« a prié lui-même... Les fiançailles se firent en la
« galerie du Louvre ; et le roi, par malice, s'appuyant
« sur moi, me tint contre les fiancés tant que la céré-
« monie dura. »

Cette malice était un peu forte de la part d'un prince que Bassompierre appelle, quelques lignes plus haut, le meilleur des hommes.

Voici maintenant ce que Sully nous dit de ce mariage : « Lorsque je vis naître, dit-il, cette inclination
« de Henri, j'en prévis de plus grands inconvénients
« que de toutes les autres, *à cause de l'extraction et de*
« *la famille de cette demoiselle*. Je fis tous mes efforts
« pour l'empêcher de faire des progrès ; efforts qui
« furent inutiles, et que je redoublai pourtant lorsque
« le roi m'annonça son dessein de la faire épouser au
« prince de Condé. *Je n'attendois point de Henri, dans*
« *cette occasion, la généreuse résolution* dont quelques
« amants se sont montrés capables, *de s'imposer par*

Digitized by Google

« *ce moyen la nécessité de renoncer à la personne* « *aimée; c'étoit tout le contraire que j'appréhendois :* « *et ce point de vue ne m'offrant que ressentiments et* « *fureurs de la part du prince outragé,* des parents « de la princesse *et de la reine,* rien ne peut exprimer « l'ardeur de mes instances et de mes soins pour dé- « tourner cette résolution. Je suppliai, je représentai, « *je me jetai aux pieds de Henri.* Je ne l'importunai « pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai : « *le fatal mariage* ne s'en fit pas moins (1). »

Sully raconte ensuite que le roi lui avoua, après ce mariage, *qu'il ne s'était pas trompé dans ces prédictions sur les effets de l'amour et de la jalousie,* c'est-à-dire de l'amour du roi et de la jalousie du prince de Condé.

Les *Mémoires sur l'histoire de France* s'expriment ainsi sur la conduite du roi et sur celle du prince : « Le roi, éperdument amoureux de la princesse de « Condé, met tout le monde en besogne, jusqu'à la « mère du mari. Le prince s'en plaint, et demande « congé à Sa Majesté de se retirer, avec sa femme, « dans l'une de ses maisons. Le roi le lui refuse rude- « ment, et en vient aux injures et menaces. On dit que « le prince y a répliqué hautement, et a mêlé en ses « propos le mot de *tyrannie;* et que le roi, en rele- « vant ce mot, a répondu : Je n'ai fait en ma vie acte « de tyran que *quand je vous ai fait reconnoître pour* « *ce que vous n'étiez point.* Le premier a dit pouille « à sa mère, qui servoit d'instrument pour corrom- « pre la pudicité de sa femme... On dit que la mar- « quise de Verneuil, qui parle ordinairement au roi « comme elle feroit à son valet, lui avoit dit *en bouf-* « *fonnant* ce propos : N'êtes-vous pas bien méchant « de vouloir coucher avec la femme de votre fils? car « vous savez bien que vous m'avez dit qu'il l'étoit (2). »

Ce propos de la marquise de Verneuil s'accorde avec la réponse que le même mémoire met dans la bouche du roi : Je n'ai jamais été tyran que quand je vous ai fait reconnaître pour ce que vous n'étiez pas; ce qui veut dire : que quand j'ai arrêté les procédures faites au parlement contre votre mère, accusée de l'empoisonnement de son mari et d'adultère, étant enceinte de vous.

Cependant le prince de Condé emmena sa femme à la campagne.

Bassompierre raconte un entretien qu'il eut, dans le mois de juin ou juillet 1609, avec le roi, à l'occasion de l'absence de la princesse ; et voici ce qu'il écrit : « A peine eus-je achevé de rendre compte des choses « qu'il m'avoit ordonnées, qu'il prit aussi audience « de moi pour me parler de sa passion pour madame « la princesse, et de la malheureuse vie qu'il me- « noit éloigné d'elle; *et véritablement c'étoit un* « *amour forcené que le sien,* qui ne se pouvoit con- « tenir dans les bornes de la bienséance. »

Sully confirme ce que le mémoire cité et Bassompierre disent de la folie du roi. Il rapporte les plaintes que le roi lui fait des algarades du prince de Condé, dans une lettre où il dit, en parlant de celui-ci : *Il fait le diable,* et où le roi prouve que ce n'était pas sans raison. Voici, au reste, comment Sully s'exprime sur les suites de ce mariage :

« Le mariage du prince de Condé avec mademoi- « selle de Montmorency, loin de faire cesser à la cour « tous les bruits de galanterie entre le roi et la prin- « cesse, les réveilla au contraire plus fortement. » Sully s'étoit indigné plus haut contre des domestiques de la reine, Concini, Vinti, Guidi, Joannini, qui donnoient à toutes les démarches du roi de l'éclat, pour en prendre droit de jeter la reine dans des résolutions violentes (1). « La reine, continue Sully, et le « prince de Condé, échauffés par tous les discours « qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt « mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins (c'est « toujours Sully qui parle) furent inutiles auprès de « la reine, *véritablement furieuse ;* et pour le prince « de Condé, il ne s'en tint pas à donner des marques « publiques de son mécontentement ; il méditoit dès « lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire « quelque temps après... Un mercredi, après midi, « jour où je n'allois pas au conseil, il entra dans mon « cabinet, portant sur son visage les marques de l'a- « gitation de son esprit... me déclara qu'il étoit ré- « solu à sortir de France. En effet, le prince ne tarda « pas à en sortir. »

Lenet (conseiller d'État) rapporte dans ses Mémoires, t. I, page 175, qu'étant à Chantilly en 1650, madame la princesse douairière de Condé raconta aux personnes de la société dont Lenet faisait partie, une aventure qui, dit-il, lui a semblé fort agréable. Voici comment il l'a écrite : « Le prince de Condé, « son mari, père de celui d'à présent, s'absentoit le « plus qu'il pouvoit de la cour, pour éloigner la prin- « cesse des yeux du roi Henri IV, et éviter la vio- « lence dont il étoit menacé. Il s'étoit retiré à Ver- « teuil, abbaye située à l'entrée de la Picardie; et « comme il avoit convié quelques-uns de ses affidés, « amis et serviteurs, pour y faire la Saint-Hubert, « le sieur et la dame de Trigny prièrent les princesses, « mère et femme du prince, d'aller dîner ce jour-là « en leur maison, qui n'est éloignée de cette abbaye « que de deux ou trois lieues. Il y a bien apparence « que cette partie étoit concertée avec le roi ; mais « tout au moins il en fut averti par le sieur de Tri- « gny, qui étoit fort dans ses plaisirs ; tellement que

(1) La marquise de Verneuil disait que le roi avait fait ce mariage pour abaisser le cœur au prince de Condé, et lui faire hausser la tête. *Mémoires historiques de France*, année 1609. (Note des Mémoires de Sully, liv. XXVI, p. 217, 218 et suivantes.)

(2) Cette citation se trouve en note dans les *Mémoires* de Sully, t. V, liv. XXVI, p. 248, édit. de 1822.

(1) *Mémoires*, liv. XXVI, p. 219. Sully parle encore de ces personnages p. 286.

Digitized by Google

« les princesses faisant cette promenade virent de « leur carrosse passer les livrées du roi et grande « quantité de chiens. La princesse mère, qui aimoit « passionnément son fils, et qui veilloit exactement « aux actions de la jeune princesse, craignit que, sous « le prétexte d'un rendez-vous de chasse, le roi ne leur « eût dressé quelque embuscade ; elle appela les ve- « neurs qu'elle voyoit de loin : ils s'approchèrent ; « mais l'un, s'avançant plus que les autres, vint à la « portière rendre compte de ce que la princesse lui « demandoit et la désabuser de sa créance, en lui di- « sant qu'un capitaine de la vénerie, qui étoit dans « le voisinage pour faire la Saint-Hubert, avoit fait « mettre le relai qu'elle voyoit en ce lieu-là, parce « qu'il courroit le cerf avec quelques-uns de ses amis. « Pendant que la princesse mère parloit à ce veneur, « la jeune princesse, qui étoit à la portière, observoit « les autres qui étoient demeurés à l'écart, et s'aper- « çut que l'un étoit le roi, qui, pour se mieux dégui- « ser sous sa livrée qu'il portoit, s'étoit mis un em- « plâtre sur l'œil gauche, et menoit deux levriers « d'attache en laisse. La princesse nous dit qu'elle « n'avoit jamais été si surprise dans sa vie, et qu'elle « n'osa dire à sa belle-mère ce qu'elle avoit vu, de « peur qu'elle ne le dît au prince, son mari. Elle « nous avoua en même temps que *cette galanterie ne « lui avoit pas déplu ;* et, poursuivant l'histoire, elle « nous raconta qu'étant arrivée à Trigny, elle s'é- « cria en entrant sur la beauté de la vue ; à quoi « la dame de Trigny lui dit que s'il lui plaisoit met- « tre la tête à une fenêtre qu'elle lui montra, elle en « verroit une encore plus agréable ; et s'y étant avan- « cée, elle vit que le roi étoit à celle d'un pavillon, « parce qu'il avoit gagné le devant, après avoir eu le « plaisir de la voir à la campagne, et qui porta tout « d'un coup une main à sa bouche, pour lui jeter « une manière de baiser, et l'autre sur son cœur, « pour montrer qu'elle l'avoit blessé. La surprise de « cette rencontre ne donnant pas lieu à la princesse « de raisonner, elle se retira brusquement, et cria : « Ah Dieu ! qu'est-ce ceci, madame ? le roi est céans. « Sur quoi la princesse mère, enflammée de colère, « partagea sa voix aux ordres qu'elle donna de re- « mettre promptement les chevaux au carrosse, aux « injures qu'elle dit, et aux menaces qu'elle fit à « Trigny qui l'entretenoit, et à sa femme qui parloit « à la jeune princesse. Le roi, accourant au bruit, ne « fut pas exempt de ses injures et de ses reproches. « Ce prince amoureux employa toutes les prières que « sa passion lui put dicter et toutes les promesses « qu'il put lui faire pour l'arrêter, mais inutilement ; « car les princesses remontèrent sur-le-champ en car- « rosse, retournèrent à Verteuil sur la parole que le « roi leur donna ; où, le soir même, la princesse mère, « manquant à celle que le roi avoit tirée d'elle, raconta « tout ceci au prince son fils, qui, peu de jours « après, enleva la princesse sa femme et la mena à « Bruxelles, entre les mains de l'infante Isabelle, qui « a été une princesse excellente en toutes sortes de « vertus. J'ai été assez longtemps en Flandre, où j'en « ai appris des choses si dignes de mémoire, qu'elles « mériteroient de tomber dans les mains de quel- « qu'un qui fût capable d'en faire un volume. »

Bassompierre raconte comment le prince de Condé accomplit son dessein de sortir de France.

« Le dernier de novembre, dit-il, M. le prince « partit de la cour pour s'en aller à Muret, d'où il « partit avec Rochefort et Tourai, et un valet de « chambre qui portoit en croupe madame la prin- « cesse sa femme... et s'en alla à Landrecy. »

« Le roi jouoit en son petit cabinet quand Delbenne « premièrement, et ensuite le chevalier du guet, lui en « portèrent la nouvelle. J'étois le plus proche de lui. « Il me dit tout bas à l'oreille : Bassompierre, mon « ami, je suis perdu ; cet homme mène sa femme « dans un bois ; je ne sais si c'est pour la tuer, ou « pour la mener hors de France. Prends garde à « mon argent et entretiens le jeu, cependant que je « vais savoir de plus particulières nouvelles. Lors il « entra avec Delbenne dans la chambre de la reine... « Alors chacun se retira du jeu, et je pris l'occasion « de rapporter au roi son argent qu'il avoit laissé sur « la table. J'entrai où il étoit, et *je ne vis jamais un « homme si éperdu ni si transporté.* Le marquis de « Cœuvres, le comte de Cramail, Delbenne et Lomé- « nie étoient avec lui. A chaque proposition ou expé- « dient qu'un des trois lui donnoit, il s'y accordoit, « et commandoit à Loménie d'en faire l'expédition : « comme d'envoyer le chevalier du guet après M. le « prince, avec les archers ; de dépêcher Balagny et « Bouin pour tâcher de l'attraper ; d'envoyer Vau- « decourt, qui étoit lors à Paris, sur la frontière de « Verdun, pour empêcher son passage par là ; et d'au- « tres choses ridicules.

« Il avoit envoyé querir ses ministres, lesquels à « leur arrivée lui donnèrent chacun pour conseil un « plat de leur métier ou un trait de leur humeur. « M. le chancelier arriva le premier, à qui le roi dit « l'affaire, et lui demanda ce qui lui sembloit à pro- « pos de faire sur cela. Il répondit posément que ce « prince ne prenoit pas le bon chemin ; qu'il eût été « à désirer que l'on l'eût mieux conseillé, et qu'il « devoit avoir modéré son ardeur. Le roi lui dit en « colère : Ce n'est pas ce que je vous demande, « M. le chancelier, c'est votre avis. Alors il dit qu'il « falloit faire de bonnes et fortes déclarations contre « lui et tous ceux qui le suivroient, ou donneroient « aide soit d'argent, soit de conseils. Comme il di- « soit cela, M. de Villeroi entra, et le roi impatient « lui demanda son avis. Après lui avoir dit la chose, « il haussa les épaules, et montra être bien étonné « de cette nouvelle ; puis dit : Qu'il falloit dépêcher « à tous les ambassadeurs du roi vers les princes « étrangers, pour leur donner avis du départ de M. le « prince, sans permission du roi et contre sa défense, « et pour leur faire faire les *officiers nécessaire* (*sic*) « auprès des princes où ils résidoient, pour ne les re- « tenir dans leurs États ou les renvoyer à Sa Majesté.

Digitized by Google

« M. le président Jannin étoit venu en compagnie « de M. de Villeroi, à qui le roi demanda aussi son « avis; il lui dit sans hésiter : Que Sa Majesté de- « voit dépêcher un de ses capitaines des gardes du « corps après, pour tâcher de le ramener, et ensuite « chez les princes aux États duquel (*sic*) il seroit allé; « les menacer de leur faire la guerre, en cas qu'ils ne « lui remissent entre les mains...

« Le roi prit goût à cet expédient ; mais il ne « voulut se résoudre qu'il n'eût ouï parler M. de « Sully là-dessus ; lequel arriva longtemps après, « avec une façon brusque et rude. Le roi alla à lui, et « lui dit : M. de Sully, M. le prince est parti, et a em- « mené sa femme. Sire, lui dit-il, je ne m'en étonne « point, je l'avois bien prévu et vous l'avois bien dit; « et si vous eussiez cru le conseil que je vous donnai « il y a quinze jours, quand il partit pour aller à « Muret, vous l'eussiez mis à la Bastille, où vous le « trouveriez maintenant, et je vous l'eusse bien gar- « dé. Le roi lui dit : C'est une affaire faite, il n'en « faut plus parler. Mais que dois-je faire cependant? « Dites-m'en votre avis. Pardieu, je ne sais, lui dit- « il; mais laissez-moi retourner à l'Arsenal, où je « souperai et me coucherai, et songerai cette nuit à « quelque bon conseil, que je vous rapporterai de- « main au matin. Non, ce dit-il, je veux que vous « m'en donniez un sur l'heure. Il y faut donc penser, « lui dit-il. Et sur cela, il se tourna vers la fenêtre « qui regarde dedans la cour, et se mit peu de temps « à jouer du tambourin dessus, puis s'en revint « vers le roi, qui lui dit : Eh bien, avez-vous songé? « Oui, lui dit-il. Et que faut-il faire ? demanda le « roi. Rien, lui répliqua-t-il. Comment, rien ? dit « le roi. Oui, rien, dit M. de Sully : si vous ne faites « rien du tout, et montrez de ne vous en soucier, on le « méprisera, personne ne l'aidera, non pas même ses « amis et serviteurs qu'il a par deçà ; et dans trois « mois, pressé de la nécessité et du peu de compte « que l'on fera de lui, vous le raurez à la condition « que vous voudrez ; là, où si vous montrez d'en être « en peine, d'avoir désir de le ravoir, on le tiendra en « considération : il sera secouru d'argent par ceux « de deçà; et plusieurs croyant vous faire déplaisir « le conserveront, qu'ils (*sic*) eussent laissé là si vous « ne vous en fussiez pas soucié.

« Le roi, qui étoit dans le trouble et dans l'impa- « tience, ne put recevoir cet avis, et s'arrêta à celui de « M. le président Jannin, *qui étoit plus brusque* et plus « selon son humeur présente, et *dépêcha le lende- « main M. de Praslin, tant vers M. le prince que vers « l'archiduc*... M. de Praslin trouva encore M. le « prince et madame la princesse à Landrecy, avec « lesquels n'ayant rien pu traiter pour leur retour, « il passa à Bruxelles vers l'archiduc, auquel il dé- « clara ce que le roi l'avoit chargé de lui dire.

« L'archiduc fut assez surpris; et bien qu'il eût « donné quelque espérance à Rochefort, qui l'étoit « allé trouver de la part de M. le prince, de le recevoir « et protéger dans ses États, il l'envoya néanmoins « prier de vouloir seulement passer sans s'y arrêter. « Mais depuis, animé par les persuasions du marquis « Spinola, il le reçut et le garda dans ses pays. »

Les écrits du temps s'accordent à dire que le roi fit menacer l'archiduc de son ressentiment. Il est constant que, le 10 février, il fit faire sommation au prince de Condé de rentrer en France. Le P. Daniel rapporte aussi, sur des preuves trouvées dans la bibliothèque de l'abbé d'Estrées, que Henri IV envoya secrètement le marquis de Cœuvres à Bruxelles pour tâcher d'enlever la princesse de Condé ; mais que ce dessein échoua, parce que Henri l'ayant découvert à la reine, cette princesse dépêcha aussitôt un courrier à M. de Spinola, qui fit prendre à la princesse un appartement dans le palais de l'archiduc (1).

Reprenons la suite de Bassompierre. « L'asile donné « au prince *fit enfin résoudre le roi à exécuter ce grand « dessein qu'il avoit longtemps écouté et souvent fait « espérer de l'entreprendre, mais où il ne s'étoit « voulu jusqu'alors entièrement jeter.* »

Ce dessein, c'était de faire la guerre à la maison d'Autriche, dont le roi appréhendait la grandeur, et dont les plus grands et les plus habiles du parti protestant, MM. de Bouillon, de Sully et Lesdiguières, le pressaient de diminuer la puissance, parce qu'ils voyaient toujours dans le roi d'Espagne le plus puissant ennemi de leur religion. Leurs sollicitations « n'eussent pas manqué d'exécution, si le roi, *las et « recru de tant de guerres passées, son peuple ruiné « et ses finances épuisées, n'eût voulut passer, autant « que le bien de son État et son honneur lui pouvoient « permettre, le reste de ses jours en paix dans un heu- « reux et fécond mariage, parmi une nombreuse fa- « mille, et dans les divertissements qui ne le détour- « noient des choses utiles au bien de son État, pour « lequel il a toujours eu une parfaite sollicitude.*

... « Le roi *disoit souvent* que des raisons le dé- « tournoient d'entreprendre une guerre longue et « douteuse avec le roi d'Espagne, et de laquelle il « ne pouvoit espérer d'autre avantage que la restitu- « tion de ce qui auroit été occupé d'une des deux « parties sur l'autre, après avoir beaucoup consumé « de temps, d'argent et d'hommes, avec la désolation « des deux frontières. »

Toutefois, ces raisons n'empêchaient pas que le roi ne fît des dispositions pour se mettre en état de saisir une bonne occasion, si elle se présentait. Il avait autorisé Sully à négocier avec Jacques II une alliance contre l'Espagne, *en cas qu'elle voulût continuer* ses ordinaires progrès. « Mais ces deux sages princes, tous « deux venus de loin à si grandes successions, son- « geoient plutôt à les bien régir et gouverner que de

(1) Voyez dans l'*Histoire de France*, par Daniel, le détail des moyens d'enlèvement préparés par le marquis de Cœuvres, et la cause qui fit manquer son entreprise. T. XII, p. 546 et suivantes.

Petitot, dans une note sur les *Mémoires de Sully*, reconnaît la vérité de ce fait, t VIII, p. 137.

Digitized by Google

« les accroître... et se lièrent d'amitié sans contre-« venir à la paix que le roi avoit avec l'Espagne, et « que *celui d'Angleterre* contracta peu de temps « après. »

D'un autre côté, le duc de Savoie avait sollicité le roi à la guerre contre l'Espagne, et lui avait offert des services considérables; et le roi avait fait avec lui un traité éventuel, comme avec l'Angleterre. Enfin les états de Hollande avaient offert au roi de rompre la trêve qu'ils avaient faite pour douze ans avec l'Espagne, lorsqu'il voudroit leur faire la guerre.

« Tout cela n'avoit encore pu *émouvoir le roi d'en-« trer en guerre* ouverte avec les Espagnols, bien qu'il « en fût âprement sollicité de tous les côtés.

« Enfin, la mort du duc de Clèves *l'ayant un peu « ébranlé, et la protection que l'archiduc donna à « M. le prince, le jetèrent tout à fait à accomplir le « traité de Savoie, et à attaquer en même temps avec « une puissante armée les Pays-Bas.* A quoi lui arriva « de surcroît la prise de Juliers par l'archiduc Léo-« pold, comme commissaire de l'empereur... » Tout cela se passait à la fin de l'an 1609.

L'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils*, et plusieurs autres écrivains, ont avancé que la guerre pour laquelle tout était disposé contre la Flandre lorsque Henri fut assassiné, avait eu pour principal objet de contraindre l'Archiduc à lui remettre la princesse entre les mains. Siri dit que ce fut le seul motif de cette guerre que Henri entreprit contre les Espagnols. Il assure de plus que la princesse était d'intelligence avec le roi contre le prince, qu'elle n'aimait point, à cause d'une infirmité naturelle ou *procurée*, qui suffit pour rendre un mariage nul.

On lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, année 1610, ce qui suit : « Le nonce se trou-« vant à la fin fort pressé de S. M. (qui lui deman-« dait ce qu'on pensait à Rome et en Italie de la « guerre qu'il entreprenait), il répondit que les plus « avisés avoient opinion que le principal sujet de ses « armes étoit madame la princesse de Condé, qu'il « vouloit ravoir. Lors le roi, tout ému en colère, et « jurant non ventre-saint-gris, mais un mort-Dieu : Je « veux la ravoir voirement, et je la raurai; personne « ne m'en peut empêcher; non : pas même le lieu-« tenant de Dieu en terre. »

Voici comment s'explique sur cette guerre le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, liv. I, p. 10 :

« Tous ces préparatifs (du roi pour la guerre) furent « couverts premièrement du prétexte ordinaire du « bien public, du repos de l'Europe, de la justice à « maintenir des alliés dans la possession d'un bien « qui leur appartenoit légitimement; mais *une pas-« sion basse et criminelle les fit augmenter encore et « hâter avec une extrême diligence.* Henri, disoit-on, « craignoit *avec raison* que ces anciens ennemis, abu-« sant de la facilité et du dépit du premier prince du « sang, n'excitassent son ambition, en lui mettant « dans l'esprit de contester la validité du mariage « que le roi avoit contracté avec Marie de Médicis, « après un divorce qu'on avoit fondé sur des raisons « assez frivoles, et l'état des enfants qu'il avoit eus « de cette seconde femme. Mais, à dire le vrai, l'ab-« sence de *son bel ange* (c'est ainsi qu'il appeloit la « princesse de Condé) lui tenoit au cœur plus que « toute autre chose. »

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* s'expriment ainsi sur les préparatifs de la guerre :

« L'an 1610, le roi fait de grands préparatifs pour « quelque dessein extraordinaire qu'on n'a jamais « bien pénétré. »

Ils n'en disent pas davantage; mais c'est assez pour faire entendre que les motifs politiques mis en avant n'ont trompé personne, qu'on n'y a rien vu qui pût déterminer à une guerre, et que les préparatifs de cette guerre n'ont pu être faits que dans une vue secrète dont l'aveu était difficile, « *parce qu'il était peu honorable.* »

Sully rapporte qu'on fit courir malicieusement le bruit que, « dans le temps que Henri paroissoit ainsi « prêt à fondre sur la maison d'Autriche avec l'ap-« pareil le plus formidable, il étoit sous main d'ac-« cord avec elle non-seulement de ne pas passer plus « avant, mais encore de trahir pour elle ses alliés, « moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-« même Clèves et toute la succession qui avoit été « le sujet de son armement. On y joignoit une se-« conde condition : c'étoit que *l'Espagne lui remît « entre les mains le prince et la princesse de Condé.* « Henri *vouloit me rassurer contre un bruit si inju-« rieux à sa réputation.* » Tout malicieux que ce bruit parût à Sully, on peut remarquer qu'il ne le dément point.

On voit dans Bassompierre que ce bruit n'était pas sans fondement. Il nous apprend qu'au commencement de 1610, le grand-duc de Toscane se porta médiateur entre l'Espagne et la France. « Il envoya « le marquis de Bronzi en Espagne; et ayant trouvé « toutes choses disposées à la paix, il le fit repasser « par la France pour moyenner un bon accommode-« ment, *même avec espérance de rendre madame la « princesse;* et que l'on conviendroit d'un tiers pour « tenir Juliers en dépôt, le roi consentant même « (*sic*) le duc de Saxe. » Le marquis de Bronzi fut autorisé par le roi à continuer la négociation avec le roi d'Espagne sur ces bases. « Cependant, reprend « Bassompierre, le roi continuoit les préparatifs « d'une grande et forte guerre pour le printemps pro-« chain (1611). » La réponse du roi d'Espagne à des ouvertures dont Bronzi était chargé, n'arriva qu'après la mort de Henri. « Nous entrâmes dans ce malheureux « mois de mai (1611), fatal à la France par la perte « que nous fîmes en icelui de notre bon roi. Je dirai « plusieurs choses des *pressentiments que le roi avoit « de mourir*. Il me dit, peu devant ce temps-là : *Je ne « sais ce que c'est, Bassompierre, mais je ne puis me « persuader que j'aille en Allemagne...* Plusieurs fois « il me dit, et à d'autres amis : *Je crois mourir bien-« tôt.* »

Digitized by Google

Les dispositions que le roi faisait pour la guerre avaient servi de prétexte à la reine pour lui exprimer le désir d'être couronnée avant son départ; et sa demande paraissait d'autant mieux fondée que le roi avait mis dans ses arrangements de la faire régente pendant son absence. Au fond, l'amour effréné du roi pour la princesse de Condé, des bruits qui annonçaient des démarches du roi et de la famille de Montmorency même vers le pape, tendantes à obtenir la dissolution du mariage de cette princesse, la crainte que la reine avait d'éprouver à son tour le sort de Marguerite de Valois, étaient des motifs fort raisonnables de son désir. Voici ce qu'en dit Bassompierre (1) : « Le connétable de Montmorency, sollicité par le roi, leur demandoit aussi sa fille (aux « archiducs). Les plus proches parents de la princesse écrivirent à la cour de Bruxelles... On alléguà même que toute la famille vouloit faire casser « le mariage. Le roi eut recours au pape; il le pressa « d'interposer son autorité, afin que la princesse, « mise en liberté, pût en demander la dissolution. « Elle n'aimoit pas son mari.

« La reine eut une passion particulière de se faire « couronner avant le départ du roi pour aller en Allemagne. Le roi ne le désiroit pas, tant pour éviter « la dépense que parce qu'il n'aimoit pas ces grandes « fêtes. Toutefois, comme il étoit *le meilleur mari du « monde*, il y consentit, et retarda son départ... jusqu'après qu'elle auroit fait son entrée à Paris..

« La cour alla donc coucher à Saint Denis le 12 mai, « pour se préparer au lendemain 13, qui fut le jour « du sacre de la reine, qui se fit avec la plus grande « magnificence qu'il fût possible. Le roi y fut extrêmement gai... Le soir, tout revint à Paris. » Le roi avait retardé son départ jusqu'au 17, pour assister, le 16, à l'entrée solennelle de la reine dans Paris. « Le « 14 au matin, dit Bassompierre, M. de Guise passa « à mon logis et me prit pour aller trouver le roi, qui « étoit allé entendre la messe aux Feuillants. On nous « dit, par les chemins, qu'il étoit allé au retour par « les Tuileries. Nous allâmes donc lui couper chemin, « et le trouvâmes dans le berceau, s'en revenant, et « parloit à mademoiselle de Villeroi, qu'il quitta « pour prendre M. de Guise et moi à ses deux côtés, et « nous dit d'abord : Je viens des Feuillants, et ai vu la « prière que Bassompierre a fait mettre sur la porte : « *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit « mihi?* et moi j'ai dit pour lui, qui étoit Allemand : « Il y falloit mettre : *Calicem salutaris accipiam.* « M. de Guise s'en prit à rire bien fort, et lui dit : « Vous êtes à mon gré un des plus agréables du « monde, et notre destin portoit que nous fussions « l'un à l'autre; car si vous n'eussiez été qu'un homme « médiocre, je vous eusse eu à mon service, à quelque « prix que c'eût été; mais puisque Dieu vous a fait « naître un grand roi, il ne pouvoit pas être autrement que je fusse à vous. Le roi l'embrassa et lui « dit, et à moi aussi : Vous ne me connoissez pas « maintenant, vous autres; mais je mourrai un « de ces jours, et quand vous m'aurez perdu, vous « connoîtrez lors ce que je valois, et la différence « qu'il y a de moi aux autres hommes. Je lui dis « alors : Mon Dieu, ne cesserez-vous point, sire, de « nous troubler en nous disant que vous mourrez « bientôt? Ces paroles ne sont point justes à dire : « vous vivrez, s'il plaît à Dieu, belles et longues « années. Il n'y a point de félicité au monde pareille « à la vôtre : vous n'êtes qu'en la fleur de votre âge, et « en parfaite santé et force de corps; plein d'honneur « plus qu'aucun des mortels; jouissant en toute tranquillité du plus florissant royaume du monde; aimé « et adoré de vos sujets; plein de biens, d'argent, de belles maisons, belle femme, belle maîtresse, beaux enfants qui deviennent grands; que vous faut-il de « plus? ou qu'avez-vous à désirer davantage? Il se mit « lors à soupirer, et me dit : Mon ami, il faut quitter « tout cela; et moi je lui repartis : Et ce propos aussi, « pour vous demander quelque chose; mais c'est en « payant, à savoir cent paires d'armes de votre arsenal « qui nous manquent, et que nous ne pouvons avoir à « quelque prix que nous en voulions donner. Ce n'est « pas pour ma compagnie, car elle est complète et armée comme il faut; mais M. de Varennes en a besoin « de 25, M de Bordes de 25, et le comte de Chartres de 50. « Il me répondit pour lors : Bassompierre, je vous les « ferai donner; mais n'en dites mot, car tout le monde « m'en demanderoit, et je dégarnirois mon arsenal. « Venez-y cette après-dînée, car j'irai voir M. de Sully, « et je lui commanderai de vous les faire délivrer. Je « lui dis : Sire, je donnerai à l'heure même l'argent « qu'elles valent à M. de Sully, afin qu'il les remplace; et il me répondit la fin d'une chanson : *Que « je n'offre à personne, mais à vous je les donne.* Lors « je lui baisai la main, et me retirai comme il entra « dans sa chambre, pour m'en aller dîner à l'hôtel de « Châlons, avec M. de Guise et M. de Roquelaure... « Après dîner, j'allai attendre le roi à l'Arsenal, « comme il m'avoit dit : mais, hélas! ce fut en « vain... (1). »

Le même jour, à quatre heures, Henri IV se rendant à l'Arsenal, où il avait donné rendez-vous à Bassompierre, est assassiné.

Ravaillac fut l'assassin. Mais on se demande qui avait excité Ravaillac?

Si on avait demandé quelles clameurs, quelles insinuations avaient préparé de longue main et déterminé au crime en 1610, on n'aurait pas eu de peine à découvrir la vérité.

Mais on a cherché à découvrir quelle personne, en tel temps, tel jour, lui avait mis le poignard à la main, avait concerté avec lui le moment de l'assassinat, les

(1) Tome I, p. 186.

(1) Pages 187, 188, 189, t. I, des *Mémoires* de Bassompierre.

Digitized by Google

moyens de le commettre, avait stipulé la promesse d'une récompense, la garantie de l'impunité; et les soupçons ont erré sur une multitude de personnes, sans pouvoir reposer sur aucune.

Sully, Péréfixe, le président Hénault d'après eux, paraissent soupçonner la reine et le duc d'Épernon, la marquise de Verneuil.

Le duc de Sully déplore dans ses Mémoires la persécution d'une multitude de gens bons et innocents qu'on accuse du meurtre du roi, tandis qu'on laisse en sécurité les grands coupables. Comme César, dit-il, *Henri IV a été proditoirement meurtri entre tous les siens, et par leurs menées et conspirations.* Le soin qu'il prit de s'enfermer et barricader à l'Arsenal après l'événement, d'y faire entrer des vivres en provision, d'appeler auprès de lui six mille Suisses qui étaient en Champagne sous les ordres du comte de Rohan, son gendre, prouve qu'il regardait la mort du roi comme l'ouvrage de la cour, par conséquent de la reine et du duc d'Épernon.

Péréfixe, l'instituteur de Louis XIII, s'exprime ainsi : « Si l'on demande quel démon poussa l'assassin, *l'histoire répond qu'elle n'en sait rien; il n'est « pas permis en chose si importante de faire passer des « soupçons et des conjectures pour des vérités assu- « rées*... Les juges mêmes qui interrogèrent Ravaillac « n'osèrent en ouvrir la bouche, et n'en parlèrent jamais « que des épaules » (1). N'est-ce pas comme si Péréfixe eût dit : L'historien en sait plus que l'histoire n'en peut dire, faute de preuves suffisantes; et le juge voit des coupables que la justice ne peut atteindre, parce que les indices les plus concluants ne suffisent pas en matière si grave contre des prévenus d'un ordre si élevé. Et les personnes d'un ordre si élevé ne pouvaient être que la reine, le duc d'Épernon, et la maîtresse du roi.

Le président Hénault, qui écrivait plus d'un siècle après l'événement, mais qui connaissait bien tout ce qu'ont écrit les contemporains, se contente de dire que *Marie de Médicis ne fut peut-être point assez surprise et assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois.* C'est partager l'opinion de Sully contre la reine, son affidé le duc d'Épernon, et la marquise de Verneuil, liée au duc d'Épernon.

Si l'on croit Robert Sidney, comte de Leicester, le duc de Bouillon accusait du crime la reine et les petits collets, c'est-à-dire les prêtres et les jésuites (2).

Nous citerons une assertion du journal de l'*Estoile* Le jour de l'assassinat était marqué, dit-il, pour une Saint-Barthélemy nouvelle; et la mort de Henri la fit manquer, parce qu'elle anéantissait le parti qu'on voulait exterminer.

Le duc de Bouillon était un des principaux mécontents du parti protestant, et le comte de Leicester, qui rapporte son opinion, ne la partageait pas. Il était persuadé que le coup partait de la cour d'Espagne, c'est-à-dire des archiducs et de Bruxelles, où s'était réfugié le prince de Condé; par conséquent avait pour principe les appréhensions de la guerre qui menaçait les archiducs, et dont ils connaissaient si bien l'indigne cause.

(1) *Histoire de Henri IV*, p. 422.

(2) *Histoire universelle anglaise.*

Les auteurs de l'Histoire universelle anglaise (1) font une observation qui peut également porter le soupçon sur les inquiétudes des archiducs et sur la jalousie du prince de Condé, contre qui Henri employait la force, la ruse et l'intrigue, et dont il était si difficile de se défendre, que le prince finit par ne pas se croire en sûreté à Bruxelles, et s'en alla en Italie. Ils remarquent que, dans le procès de Ravaillac, on a négligé d'éclaircir l'histoire de ses voyages. Il y a, disent-ils, dans un ouvrage anglais, curieux et de bonne autorité (*Winwood*, t. III, p. 158), une circonstance qui ne se trouve dans aucun historien français : c'est que Ravaillac avait été, il n'y avait pas longtemps, à Bruxelles.

Quand Ravaillac, à qui son confesseur refusait l'absolution jusqu'à ce qu'il eût déclaré ses complices, et qui répondait, je n'en ai point, se réduisit à demander une absolution conditionnelle, il prouva l'intérêt qu'il mettait à avoir l'absolution, et la bonne foi de sa dénégation. Quand il dit à une personne qui lui demandait qui lui avait conseillé le crime, Vous seriez bien surpris *si je vous disais que c'est vous,* il manifestait cette idée qu'il avait rempli le vœu exprimé par tout le monde. Il était fondé à dire à toute personne qui avait qualifié le roi de tyran, d'hérétique, d'adultère, d'ennemi de ses peuples : C'est vous qui m'avez mis le poignard à la main.

C'est ce genre de complicité hors de l'atteinte de la loi, mais non irréprochable en morale, qui fut constaté par la procédure du parlement contre un grand nombre de personnes, et qui fit cacher cette procédure. L'événement avait fait un crime de déclamations échappées à une indignation qui, de sa nature, n'était point condamnable, parce qu'elle n'était accompagnée d'aucune intention.

C'est cette espèce de complicité que désignaient le premier président de Harlay en parlant du duc d'Épernon, et les magistrats qui, selon Péréfixe, ne répondaient que des épaules.

Ainsi les complices de Ravaillac sont, suivant quelques historiens, la reine et le duc d'Épernon ensemble ou séparément; suivant d'autres, le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil ensemble ou séparément; suivant d'autres encore, les prêtres et les jésuites en connivence avec Marie de Médicis, ou de leur chef; suivant quelques-uns, la cour de Bruxelles ou d'Espagne, ou le prince de Condé; enfin, suivant Voltaire, l'esprit du temps, un reste de l'esprit de la Ligue, le fanatisme religieux. L'accusation de fana-

(1) *Histoire de France*, liv. XXIII, p. 259.

Digitized by Google

tisme serait l'absolution de toutes les personnes attaquées en particulier, si elle était justifiée.

Avec un peu de réflexion et de jugement, on reconnaîtra qu'on ne peut imputer le crime à aucun de ceux qu'on accuse séparément, qu'on peut l'imputer à tous collectivement, et surtout au prince de Condé et à ses amis; ce qui revient à en accuser Henri IV lui-même.

Voltaire pense que ni Ravaillac, ni Jean Châtel, ni Jacques Clément, n'eurent d'autre complice que l'esprit du temps, le cri de la religion (1), l'esprit de la Ligue (2).

Quoique je m'approche de cette opinion, je ne la partage cependant point. Je ne crois pas que cet esprit de la Ligue, qui devait être d'autant plus assoupi qu'on s'éloignait davantage du temps des guerres civiles, et qui avait épargné Henri IV depuis vingt ans, eût porté aux plus épouvantables excès, si des causes puissantes ne l'eussent réveillé, excité, exaspéré.

A l'appui de cette opinion, on remarque que la constance de Ravaillac dans les affreux supplices qui précédèrent son dernier moment, et son obstination à nier qu'il eût des complices, sont d'un fanatique persuadé qu'il a mérité le ciel par son crime, et qu'il meurt martyr.

La participation de la reine à un complot positif et direct est hors de toute vraisemblance. Quel motif l'aurait excitée? ce n'aurait pu être que la jalousie ou l'ambition.

Sa jalousie, comme on l'a observé, n'était pas d'amour; elle était politique. Quoique devenue très-accommodante pour la marquise de Verneuil, sauf les insolences de celle-ci, elle s'était fortement exaltée relativement à la princesse de Condé, parce qu'elle avait craint la dissolution de son mariage. Or, elle venait d'être pleinement rassurée par son couronnement et par la solennité de son entrée à Paris en qualité de reine. Tous les récits des fêtes font mention de sa joie et même de celle du roi, qui la partageait (3). Elle avait trop franchement exprimé le désir de ce couronnement, pour que ce désir cachât une intention atroce.

Accusera-t-on son ambition? Mais elle n'avait que deux jours à attendre pour être régente en l'absence du roi, qui lui en avait conféré les pouvoirs (4); et elle pouvait espérer une régence de longue durée, soit que le roi accomplît ses vastes desseins, ou qu'un malheur, trop ordinaire sur le champ de bataille, en interrompît le cours. J'ajoute que Marie de Médicis, suivant Pierre Mathieu, s'étant réveillée une nuit pleine d'agitation et de terreur, elle dit au roi, qui voulut en savoir la cause: *Je songeais qu'on vous donnait un coup de couteau sur le petit degré.* Le jour même de l'événement, le roi l'ayant entretenue de ses pressentiments et de son inquiétude, elle le détourna affectueusement d'aller à l'Arsenal. Il ne se peut pas que la personne qui aurait conçu le projet d'un crime ait dit à sa victime tout ce qui pourrait la porter à prendre ses précautions pour le prévenir.

Les probabilités ne s'élèvent pas plus contre le duc d'Épernon que contre la reine. Sully le désigne; mais Voltaire infirme son témoignage d'un mot: Sully était ennemi du duc d'Épernon; Sully était en disgrâce sous la régence, et d'Épernon en faveur.

Bassompierre dit un jour à la reine: *D'Épernon pardonne quelquefois à ses égaux, jamais à ses maîtres.* Il y a une grande distance entre l'orgueil qui *n'oublie point* (car *ne pardonne point* ne veut pas dire autre chose ici), et l'atroce bassesse d'une vengeance qui emploie le bras d'un vil assassin.

Un manuscrit trouvé chez le duc d'Aumale, et signé de lui, porte que d'Épernon a été plus que le complice de Ravaillac, et que c'est lui qui a porté au roi le troisième coup de couteau qui l'a tué. D'Aumale était ennemi capital de d'Épernon: aucune des personnes qui étaient dans la même voiture que le roi n'a eu l'idée d'accuser d'Épernon. Il y a plus: lorsque Ravaillac fut arrêté, il empêcha de le tuer, afin qu'on pût le faire parler. Si le duc d'Épernon eût été capable d'un lâche assassinat, Henri IV eût été assassiné plus tôt. S'il n'a pas employé cette voie quand il était en guerre ouverte avec le roi, il ne l'a pas employée quand il était en étroite amitié. Il avait un jour fait au roi cet aveu: « Je n'ai point d'amitié pour vous, parce que vous n'en avez pas pour moi. » La franchise de cet aveu est une garantie de fidélité dans l'indifférence, et de sincérité quand l'on se range parmi les amis; et c'était à ce rang que Henri IV avait depuis longtemps élevé d'Épernon. L'ambition n'est pas un motif plus probable que le ressentiment: il allait atteindre au pouvoir le plus élevé qu'il pût désirer; Henri l'avait désigné pour être chef du conseil de régence pendant son absence.

On a argumenté contre d'Épernon d'un fait faux: on dit qu'après la mort du roi, il alla ordonner au parlement de déférer la régence à la reine, et le menaça de son épée s'il différait. La vérité est qu'il a seulement dit au parlement que Paris s'agitait, que les factions se formaient, et, que si on leur laissait le temps de se concerter, il faudrait pour les contenir verser le sang que jusqu'alors il avait épargné. Mais c'était là une représentation fondée, et non un ordre.

La Chemise sanglante, et *la Rencontre du duc d'Épernon avec Ravaillac aux enfers*, sont deux libelles indignes de la moindre attention.

La demoiselle de Coman a déposé judiciairement qu'elle avait nourri plusieurs mois chez elle, en 1609, Ravaillac par ordre de la marquise de Verneuil, et qu'elle a entendu cette marquise comploter avec le duc d'Épernon et arrêter l'assassinat du roi.

(1) *Pyrrhonisme de l'hist.*, ch. XXXII.

(2) *Dissertation sur la mort de Henri IV.*

(3) Bassompierre dit que le roi était très-gai au couronnement de la reine, le 13.

(4) Les lettres de régence étaient expédiées. (Bassompierre)

Digitized by Google

La Coman fut reprochée comme femme publique : sa déposition fut accusée de faux ; elle fut déclarée calomnieuse, et les accusés déclarés innocents.

On cite à cette occasion un entretien du président de Harlay avec le duc d'Épernon, qui indiquerait que l'opinion de l'homme n'était pas d'accord avec le jugement du magistrat.

« Le duc d'Épernon, qui étoit le plus intéressé « dans cette affaire (celle de la Coman), et qui pour- « suivoit avec ardeur la mort de son accusatrice, vi- « sitoit avec soin ses juges. Un jour il fut voir le « premier président pour en apprendre des nouvelles. « Ce magistrat qui étoit naturellement grave, *et sur- « tout pour ceux qui ne lui plaisoient pas*, le rebuta « fort, lui disant : *Je ne suis pas votre rapporteur, « mais votre juge ;* et comme le sieur duc lui eut ré- « pliqué que c'étoit comme ami qu'il le lui deman- « doit : *Je n'ai point d'ami*, répondit-il; *je vous ferai « justice : contentez-vous de cela.* Le duc d'Épernon « s'en retourna mal content ; il en fit sa plainte à la « reine, qui lui envoya un de ses gentilshommes avec « la charge de lui dire qu'elle le prioit de le vouloir « traiter à l'avenir plus doucement, comme un sei- « gneur de sa qualité et de son mérite. A quoi le pre- « mier président fit réponse : Il y a cinquante ans « que je suis juge, et trente que j'ai l'honneur d'être le « chef de la cour souveraine des pairs de ce royaume; « et je n'ai jamais vu ni duc, ni seigneur, ni pair, ni « homme de quelque grande qualité qu'il fût, accusé « d'un crime de lèse-majesté comme est monsieur « d'Épernon, qui vint voir ses juges tout botté et « éperonné, et avec une épée à son côté. Ne faillez de « dire cela à la reine (1). »

Ce ne sont là que des paroles d'humeur. Le magistrat n'aimait pas le courtisan, et était offensé de la familiarité de son accoutrement. Cela suffit pour expliquer ses paroles.

Les mêmes Mémoires renferment encore une autre anecdote. La reine avait envoyé un gentilhomme au premier président, pour le prier de lui mander ce qu'il pensait de ce procès. « Vous direz à la reine, ré- « pondit le premier président, que Dieu m'a réservé à « vivre dans ce siècle pour y voir et entendre des « choses si étranges, que je n'eusse jamais cru les « pouvoir voir et entendre de mon vivant. »

Et lorsqu'un de ses amis, en lui parlant de la même affaire, lui eut insinué que la demoiselle de Coman, accusant tant de gens, et même les plus grands du royaume, parlait à la volée et sans preuves, il dit, en levant les yeux au ciel : « Il n'y en a que trop ! il n'y en a que trop (2) ! »

Ceci n'a rien de direct contre le duc d'Épernon. Il n'y a que trop de preuves contre les grands, ou, il n'y a que trop de grands contre lesquels on a des preuves : cela pouvait également se dire de preuves de malveillance d'un grand nombre de personnages de haut rang, sans prouver leur conspiration positive. Cela pouvait s'entendre aussi : Il n'y a que trop de preuves du mauvais esprit soufflé par des grands malveillants, et dont Ravaillac a été atteint.

D'ailleurs, il faudrait savoir à quels temps se rapporte ce que la Coman imputait au duc d'Épernon. Il n'avait pas toujours eu les bonnes grâces du roi, et il lui avait fait la guerre.

Le témoignage qui accusait le duc d'Épernon accusait aussi la marquise de Verneuil, qui fut mise en jugement ; il fut déclaré faux en ce qui les regardait l'un et l'autre. La marquise, qui avait été mise en jugement, fut renvoyée comme innocente, et le témoin puni.

Mais si l'on ne peut accuser ni la marquise de Verneuil, ni le duc d'Épernon, ni la reine, d'avoir conjuré avec Ravaillac la mort du roi, l'on ne peut non plus nier que la première n'ait exhalé souvent son altière jalousie contre lui ; que la reine, douée de peu d'esprit et de jugement, ne se soit souvent plainte des mœurs du roi, ne se soit emportée contre l'insolence de sa maîtresse ; que la passion du roi pour mademoiselle de Montmorency ne lui ait fait craindre sa répudiation ; que la guerre qui se préparait lui faisait prévoir un moment et une situation où le prince de Condé serait poussé par l'Espagne, et par le pape même, à faire casser le mariage de Marie de Médicis, pour écarter son fils de la succession au trône. On ne peut douter enfin que les Italiens intrigants et méchants qui entouraient Marie de Médicis n'aient tout ensemble envenimé dans son esprit et dans le public toutes les circonstances de la vie du roi qui pouvaient donner lieu à la censure et à d'odieuses interprétations.

On ne peut se dissimuler non plus que le duc d'Épernon, toujours suspect de peu d'inclination pour le roi, entrait volontiers dans les ressentiments de la reine et de la marquise de Verneuil ; et qu'il n'était pas plus disposé à l'indulgence pour la conduite du roi envers le prince de Condé, que ne l'avait été M. de Sully, moins serviteur du roi que son ami.

Enfin, on ne peut douter que ces trois personnes n'aient souvent clabaudé contre le roi par humeur, et n'aient pu réveiller, sans le vouloir, d'anciennes animosités de parti en France.

On ne sait que dire des insinuations de l'historien anglais au sujet du prétendu voyage de Ravaillac à Bruxelles, peu de temps avant l'assassinat de Henri IV. Comment a-t-il été ignoré en France, s'il est vrai ? S'il a été connu, le parlement n'eût pu en négliger la vérification sans contrevenir à ses devoirs, et cette négligence n'est pas présumable.

Mais, laissant de côté ce voyage réel ou supposé, rien dans l'histoire de la maison d'Autriche n'autorise à imputer aux archiducs l'ordre d'un assassinat. La participation du prince de Condé à un complot dont Ravaillac serait l'instrument, serait moins im-

(1) *Mémoires pour l'Histoire de France*, t. II, p. 357.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 358.

Digitized by Google

probable, parce que le poignard est l'arme de la jalousie, et que, de toutes les personnes accusées, le prince de Condé serait le moins coupable. Mais aucun écrivain français n'a accusé ce prince de la moindre participation au crime commis sur le roi. Toutefois, il est remarquable que le bruit de la mort du roi était répandu en Flandre plusieurs jours avant qu'elle arrivât, et que c'est sur toute la route de Bruxelles qu'il a circulé le plus notoirement. C'est un courrier passant par la ville de *Liége* qui, huit jours avant l'assassinat, annonce qu'il va en porter la nouvelle aux princes d'Allemagne ; c'est un prêtre de *Douai* qui dit, au moment même de l'événement, que l'on tuait le plus grand monarque de la terre ; c'est un marchand de la même ville qui, quinze jours avant, demande par lettre, à un marchand de *Rouen*, s'il est vrai que le roi est assassiné ; c'est un des principaux bourgeois de *Cambrai* qui dit, huit jours auparavant : *Ce vieillard a de grands projets, mais il n'ira guère loin;* c'est un marchand d'*Anvers* qui écrit, à un autre marchand flamand, qu'il a été question à Anvers de la mort du roi douze jours avant qu'elle fût arrivée (Nicolas Pasquier) ; c'est une lettre de *Zélande* à M. Tajet (1), portant que tous ceux de ce pays-là, quinze jours avant la mort du roi, recevaient avis sur avis qu'il se tramait *quelque chose de grand contre la France, et que, par toutes les terres de l'obéissance de l'archiduc, on y faisait jour et nuit des prières publiques pour la bonne issue de cette entreprise.*

Ces faits prouvent que les Pays-Bas, tout occupés de la guerre qui se préparait à Paris contre eux, et dont ils connaissaient la cause puisqu'elle résidait au milieu d'eux, comptaient sinon sur la vengeance du prince de Condé, au moins sur l'indignation qu'excitait dans la capitale une guerre qui devait faire couler le sang et les larmes de deux nations, et dont l'agresseur n'avait pour but que de satisfaire la plus criminelle et la plus odieuse des passions. Les bruits et les espérances répandus dans les Pays-Bas à l'approche des armées qui devaient y apporter le fer et le feu, manifestent les sentiments de Paris et de la France entière sur l'entreprise de Henri IV; sentiments que nos historiens nous ont cachés par ménagement pour la mémoire d'un prince d'ailleurs excellent, et dans la crainte d'affaiblir l'horreur qu'inspire le crime qui en a privé la France.

Quant aux jésuites, ils avaient un grand intérêt à la conservation du roi. Ils étaient comblés de ses bienfaits: il avait légué son cœur au collége de la Flèche ; le P. Cotton avait sa confiance, et il témoigna une vive douleur à la nouvelle de sa mort. Mais ils avaient eu des prédicateurs fanatiques, et Ravaillac avoua, dans un de ses interrogatoires, qu'il regardait Henri comme hérétique dans le cœur ; et il croyait qu'il était non-seulement permis mais ordonné de le tuer, ce qui passait pour être la doctrine des jésuites.

(1) *Mémoires pour l'Histoire de France*, t. II, p. 328.

Jusqu'ici donc aucun des accusés ne paraît coupable, et aucun n'est innocent. Une parfaite conviction n'a pu en atteindre aucun. La suspicion les enveloppe tous. Aucun n'a mis le poignard à la main de Ravaillac ; aucun ne lui a indiqué le jour, l'heure, le lieu du crime; aucun ne lui a promis sûreté, impunité, protection, gloire, récompense, après qu'il l'aurait commis. Tous ont contribué, au moins indirectement, dans les temps voisins du crime, à exalter, dans son cerveau malade, les idées d'hérésie et de tyrannie que la guerre civile y avait profondément imprimées.

Mais pourquoi, après quinze ans de paix, de réconciliation, de bienfaits, dans la cour d'un prince aimable, généreux, affectionné à la nation, grand, les anciens mécontentements se sont-ils tout à coup réveillés, de nouveaux ressentiments se sont-ils élevés, de nouvelles clameurs ont-elles éclaté ? et comment ont-elles été subitement répandues dans le peuple entier ?

La jalousie d'une maîtresse altière, l'inquiétude d'une reine menacée par ce même amour dans son existence de reine, d'épouse, de mère, entourée d'Italiens intrigants et méchants ; l'indignation de tout ce qui avait quelque rapport avec le prince persécuté; l'humiliation de l'illustre famille à laquelle appartenait sa jeune épouse; l'inquiétude même des grands, qui craignaient l'ascendant que pouvait prendre cette famille toujours enviée : toutes ces causes justifient la rumeur qui, de la cour, se répandit dans toutes les classes de la société.

La guerre préparée, la cause trop vraisemblable et malheureusement trop criminelle de cette guerre, l'aspect de jeunes époux persécutés, menacés par un amour doublement adultère, expliquent assez la conflagration générale des esprits à la première étincelle qui s'échappa de la cour.

Sommes-nous condamnés à une telle superstition pour le nom de Henri IV, qu'il faille nous étonner de l'indignation qui s'éleva généralement à la vue d'une passion si criminelle, portant le fer et le feu chez des peuples étrangers, pour parvenir au rapt d'une femme d'illustre maison, qu'il a donnée lui-même à un prince du sang ? Eh ! n'était-ce pas le poids de cette indignation trop légitime qui oppressait l'âme de ce prince coupable et malheureux, lorsqu'il exhalait, dans les temps voisins de sa mort, le pressentiment d'un assassinat ? Dans ce pressentiment ne voyez-vous pas une sorte d'aveu donné à une vengeance méritée, la condamnation d'un amour fatal prononcée dans le fond de sa conscience ? Le plus brave de nos rois, le moins superstitieux (1), ne fut assailli de sinistres présages, atteint d'inquiétudes profondes, que quand il eut poussé au dernier degré

(1) Voyez ce qu'il dit au duc de Guise et à Bassompierre au sujet d'un mai planté au Louvre, qui tomba de lui-même.

Digitized by Google

d'irritation, dans le prince de Condé, la passion la plus prompte à saisir le poignard, celle à laquelle il a le plus servi, qui hésite le moins à en frapper, la seule qui se croit toujours justifiée de ses atrocités, la seule à qui l'on fasse un mérite de s'abstenir de vengeance, et que la multitude se plaise le plus à partager. Et si Henri IV a prononcé lui-même entre l'opinion générale qui protégea le prince de Condé et lui, et s'est jugé coupable, il faut tirer de sa fin malheureuse les leçons qu'elle présente contre l'incontinence des rois, et non des motifs pour condamner et haïr les personnes qui l'entouraient.

Digitized by Google

OPINIONS DIVERSES

SUR

LES CAUSES DE LA MORT DE HENRI IV.

M. LEGOUVÉ. — M. LACRETELLE. — MADAME DE GENLIS.

Legouvé, dans ses *Observations historiques sur la mort de Henri IV*, p. 111 (1806), disait qu'on ne pouvait conclure d'aucune des circonstances alléguées par les historiens, que Henri eût été *amoureux* de la princesse de Condé. Selon Legouvé, Henri eut seulement *quelque penchant pour elle*. Ce qu'ont écrit la plupart d'entre ces historiens, que Henri n'avait entrepris la guerre contre l'Espagne que dans le dessein de la retirer des mains de l'archiduc, à qui son époux l'avait confiée, n'est pour Legouvé qu'une calomnie romanesque, inventée et répandue par les ennemis du roi au moment de son expédition, avidement reçue par la multitude et par la jalousie de Marie de Médicis.

« Peut-on croire, demande Legouvé (p. 112), qu'un « roi si renommé par son humanité et l'amour qu'il « portait à son peuple, eût voulu pour ce but hon- « teux exposer le sang de ses sujets et de ses alliés? « Non : la bonté de son cœur, l'élévation de son âme, « *ne permettent pas de le penser, et défendaient de l'é-* « *crire.* »

Il faut que Legouvé n'ait lu ni les Mémoires de Sully, ni ceux de Bassompierre.

Henri IV était bon sans doute, mais il était plus que bon, il était tendre; tendre en amitié, tendre en amour jusqu'à y perdre la tête. La tendresse, portée jusqu'à la passion pour une maîtresse, est au moins une distraction de la bonté convenable à un roi, de la bonté qui embrasse les intérêts d'une nation, qui s'en occupe avant tout, et veut son bonheur avant tout autre. Si Henri s'en est écarté, dira-t-on qu'ensuite il y est revenu? Oui, répondrai-je, il y est revenu, mais il s'en est écarté; et c'est dans un écart qu'il a été frappé du coup qui a empêché le retour.

M. Lacretelle et madame de Genlis, deux historiens de même force, tous deux également doués du sentiment profond des bienséances de cour, des finesses de l'étiquette, du discernement exquis de ce qui constitue la grâce et l'élégance d'un règne; qui se font lire par le coulant de leur diction, dont on a dit, *Toujours bien, jamais mieux*, avancent uniformément que la passion de Henri IV pour la princesse de Condé n'entre pour rien dans la cause de sa mort.

M. Lacretelle réunit sur ce sujet une grande partie des faits qui prouvent le contraire de son assertion. En les examinant, en les pesant selon les principes d'une sage critique, on en déduirait cette conséquence invincible, que Henri IV a été l'auteur de la catastrophe qui a privé la France de son généreux règne.

Mais, à l'aide de petites suppositions, de petites incertitudes, de petites remarques, M. Lacretelle fausse la marche naturelle du raisonnement : il semble avoir pris à tâche d'empêcher son lecteur d'arrêter son opinion sur un si grave sujet, et vouloir se préserver d'en avoir une lui-même.

Toutefois, nous présenterons au lecteur les observations de M. Lacretelle, après avoir dit deux mots sur l'opinion de sa noble émule, madame de Genlis.

Madame de Genlis (1) suppose d'abord que Charlotte de Montmorency ne fit impression sur le cœur du roi que quand son mariage avec le prince de Condé l'amena à la cour. Ainsi elle passe sous silence la rupture du mariage convenu entre le connétable et le comte de Bassompierre, et la cause de cette rupture.

Elle assure ensuite « qu'on doit rendre au roi la « justice qu'il ne conçut jamais le coupable projet de « séduire cette jeune princesse; il dit plusieurs fois à « Sully que, *s'il ne pouvait vaincre son amour, il sau-* « *rait du moins respecter le lien sacré qu'il avait formé* « *lui-même en marlant mademoiselle de Montmo-* « *rency.* »

Je n'ai pu trouver ces paroles que dans la compilation de l'Écluse, livre XXVI, p. 287. Mais ces paroles sont suivies d'assertions que madame de Genlis se

(1) Extrait de l'*Histoire de Louis le Grand*, par madame de Genlis, t. II, p. 380 et suivantes.

Digitized by Google

garde bien de rapporter. Sully, continue l'Écluse, ne comptait pas sur la solidité des résolutions de Henri (p. 218). Sully, parlant de la jalousie de la reine et de celle du prince de Condé, dit, toujours suivant l'Écluse : « Je n'attendois point de Henri la généreuse « résolution dont quelques amants se sont montrés ca- « pables; *c'étoit le contraire* que j'appréhendois. » Il ajoute que le roi lui convint qu'il ne s'était pas trompé *en prédisant les effets de l'amour et de la jalousie.*

Madame de Genlis affirme que « Henri ne fit au- « cune démarche dont le prince de Condé pût s'offen- « ser. La conduite de la jeune princesse fut toujours « irréprochable... Le prince de Condé pouvait empê- « cher la princesse d'aller à la cour, en fixant sa ré- « sidence habituelle dans une de ses terres; Henri « aurait pu s'en affliger, mais il était incapable d'user « de violence pour la faire revenir. » Mais le prince l'enleva, croyant sans doute, dit madame de Genlis, que cette action donnerait une haute idée de son caractère. Il s'abusa.

« On a dit, reprend-elle plus bas, que l'évasion du « prince de Condé avait décidé Henri à recommencer « la guerre; mais les Mémoires de Sully, et tous les « écrits de ce temps dignes de quelque croyance, prou- « vent que ce projet de guerre avait été formé plus « d'un an avant que le prince de Condé s'éloignât de « la cour, et que la fuite de ce prince n'en fut ni la « cause ni le prétexte. » En voilà assez pour madame de Genlis; revenons à M. Lacretelle.

« Mademoiselle de Montmorency, en venant à la « cour, toucha le roi par les naïves expressions de ses « sentiments; elle montra cette sorte d'attendrisse- « ment qui, chez les jeunes personnes, se mêle sou- « vent à l'admiration. » (Extrait du livre XVe de l'*Histoire des guerres de religion*, par M. Lacretelle, p. 354.)

Ceci est pour nous insinuer que c'est mademoiselle de Montmorency qui, sans le savoir, a séduit celui qu'on a accusé de l'avoir séduite.

Mais la vérité historique est que mademoiselle de Montmorency aimait le comte de Bassompierre, était près de l'épouser, et avait même déclaré à Henri IV qu'elle s'estimerait *bien heureuse* avec M. de Bassompierre, lorsque Henri suscita la vanité de la jeune personne contre l'inclination qu'elle ressentait (1). Le roi dit à Bassompierre que cette parole, *bien heureuse*, *le fit résoudre à rompre son mariage.*

Les vœux de Henri, dit M. Lacretelle, n'allaient qu'à jouir de la vue et de l'entretien de mademoiselle de Montmorency, et à l'entendre exprimer devant lui *un tendre enthousiasme.* Madame de Genlis (2) dit à peu près la même chose, et cite en italiques des paroles du roi à Sully que je n'ai trouvées nulle part. Or, je lis dans les Mémoires de Bassompierre que le roi lui dit au commencement de cette passion : *Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré de mademoiselle de Montmorency.*

Il est vrai que Henri, pour apaiser la censure de Sully, se donna pour un amant désintéressé. Mais Sully ne le crut point, et bientôt Henri lui confessa qu'il avait eu raison (1).

Henri, continue M. Lacretelle, en faisant choix du prince de Condé, ne paraît avoir cédé qu'à une sorte d'affection paternelle pour la fille de son connétable, de son ami; il l'élevait au plus haut rang, et lui donnait un époux qui, *plus jeune que Bassompierre*, ne lui cédait en rien *pour les avantages extérieurs.* Voici mes réponses : Siri dit que la princesse n'aimait point le prince de Condé, *à cause d'une infirmité naturelle ou procurée qui suffit pour rendre un mariage nul.* Cela est cité dans l'*Histoire de la mère et du fils.* Bassompierre était, au contraire, un des plus agréables seigneurs de la cour, et il était aimé. C'est aller au delà du romanesque que de faire agir Henri IV, dans cette circonstance, par une sorte d'affection paternelle pour la belle Charlotte, et aussi par amitié pour le connétable. Quelle amitié pour le père, quelle paternité pour la fille, que le sentiment qui a pour but l'humiliation de l'un et le déshonneur de l'autre!

M. Lacretelle dit (2) que l'*amour du roi* pour la princesse de Condé a été singulièrement *exagéré.* (Il avait donc un amour différent d'une sorte d'*affection paternelle*). Il est impossible, dit-il, *qu'il n'eût pas respecté l'innocence et l'ingénuité de la princesse de Condé.* Autre phrase de roman : il était amoureux et libertin; il était impossible, au contraire, qu'il respectât une *innocence* qui n'était plus celle d'une vierge. Quant à l'ingénuité, elle ne fait rien à la chose. M. Lacretelle ne croira pas facilement à la passion d'une personne de seize ans pour un roi presque sexagénaire : le roi avait cinquante-cinq ans. A cet âge il aurait été rebuté par une coquette de vingt-cinq ans, si un roi pouvait jamais l'être. C'est à seize ans qu'une femme peut être séduite par un homme de cinquante-cinq ans. Mais, à seize ans comme à vingt-cinq, une femme peut être flattée d'inspirer une vive passion à un grand roi, *ressentir pour lui une reconnaissance passionnée, se laisser aller aux illusions dont il peut l'environner.*

M. Lacretelle rejette les témoignages d'où il résulte que Henri IV voulut faire enlever la princesse à Bruxelles par un ambassadeur français, le marquis de Cœuvres. Les plus sages historiens du temps n'ont point ajouté foi, dit-il, à cette prétendue tentative, ou n'en font pas mention (3).

Les sages, selon l'esprit de la cour, n'ont point parlé d'un fait qui n'était point honorable pour le roi. Leur silence ne prouve rien. Je ne connais aucun his-

(1) *Mémoires* de Bassompierre, t. I, p. 144, édition de 1621.

(2) *Histoire de Henri IV*, t. II, p. 381.

(1) Voyez ce que l'Écluse fait dire à Sully sur ce sujet, p. 355.

(2) P. 360.

(3) P. 362.

Digitized by Google

torien du temps, sage ou non, qui ait nié le fait. Beaucoup, et de très-croyables, l'ont affirmé.

Le père Daniel rapporte, sur des preuves trouvées dans la bibliothèque de l'abbé d'Estrées, que le roi chargea secrètement le marquis de Cœuvres, qu'il avait envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Bruxelles, d'enlever la princesse de Condé; et le roi était, en cela, d'accord avec le connétable de Montmorency.

Le marquis concerta la chose avec elle par l'entremise de madame de Berny, femme de l'ambassadeur ordinaire. Le père Daniel donne longuement le détail de l'entreprise, et fait connaître la cause de son mauvais succès, et ajoute : « J'en ai été informé de très-bonne part (1). »

M. Petitot, éditeur des *Mémoires de Sully*, dit que le marquis de Cœuvres avait ordre de tout employer, même la violence, pour lui rendre celle qu'il aimait. Le marquis forma un plan d'enlèvement qui aurait réussi, sans l'indiscrétion de Henri IV (2).

C'est une note de la nouvelle édition des *Mémoires de Sully*, compilés par l'abbé de l'Écluse, qui fait connaître que les détails donnés par Daniel, d'après des informations de bonne part, ont été tirés des *lettres de la bibliothèque de l'abbé d'Estrées* (3).

M. Lacretelle rejette le crime sur le duc de Lerme, le digne ministre de Philippe II. Mais il ne peut cependant pas affirmer que le duc de Lerme ait remis le poignard à l'assassin.

Le duc de Lerme a ressuscité en France les conjurations de la Ligue. Il chancelait dans sa place; il veut se raffermir en portant à la France un coup mortel. Il répand l'or parmi les ligueurs, il fait colporter les déclamations des Aubri, des Varade, des Boucher, les décisions atroces de Mariana sur le régicide; *il veut des conjurés, il veut des assassins fanatiques*... « Enfin, pour « consommer le régicide dont il attend *tout* son salut, « il lui faut des courtisans français qui l'excitent, des « astrologues qui le prédisent, des confesseurs qui le « sanctifient, des insensés qui l'exécutent (4). »

Voilà une bien grande et bien puissante machine, montée par un bien petit machiniste, placé à une bien longue distance, et pour un faible intérêt. Le duc de Lerme, armant de Madrid la cour et le clergé de France, et le peuple, pour l'assassinat de Henri IV, et cela dans la vue de bien mériter de son maître et rester dans son ministère; tout cela ressemble fort à un épisode de la vie d'un génie fabuleux. Un ministre peut aisément faire faire une grave sottise à son maître ou le déterminer à un grand crime, mais y déterminer une nation étrangère! il était réservé à M. Lacretelle d'en découvrir le premier exemple.

Pour agiter tout à la fois et au même moment, d'un mouvement convulsif contre leur roi, et après dix ans de paix et de bonheur, et les courtisans, et les astrologues, et les prédicateurs, et les fanatiques d'un pays comme la France, et ses ennemis même, y compris l'atroce duc de Lerme, il faut d'autres moyens qu'un peu d'or, d'autres agents que les intrigants de cour, et d'autres intérêts que l'inquiétude du ministre d'un roi étranger.

Je dirais volontiers aux historiens qui font tout faire par l'intrigue, qui ne trouvent d'explication aux mouvements des peuples que dans de misérables anecdotes de cour, qui n'accordent aux nations ni sentiment de leur intérêt, ni volonté, ni pouvoir, je leur dirais :

Au lieu d'égarer vos regards dans la profondeur d'épaisses ténèbres, dans l'espérance d'y trouver des traces de négociations atroces qu'aucun monument ne prouve, qu'aucun indice même n'autorise à soupçonner, laissez vos yeux ouverts à l'évidence de faits incontestés, et à la nécessité de leurs conséquences.

Henri amoureux de la princesse de Condé; Marie de Médicis jalouse de Henri, inquiète sur son état comme reine et comme mère de l'héritier du trône; le prince de Condé, mari jaloux de sa femme, la soustrayant à la passion du roi, et la conduisant dans un pays soumis à l'Espagne; l'Espagne protégeant la désertion du prince de Condé; Henri furieux contre l'Espagne; ses amis les plus chers, et Sully à leur tête, tous chefs du parti protestant, profitant de la colère du roi pour le décider à la guerre contre la maison d'Autriche, protectrice de la Ligue, et odieuse à l'Europe entière par son ambition; les préparatifs de Henri pour porter ses armes en Belgique; l'émotion de l'Europe à la vue de ces préparatifs :

Quand on remarque toutes ces circonstances, peut-on ne pas prévoir ce qui va arriver à la cour, à la ville, dans les provinces de France? Tout ce qui appartient à la reine, au prince de Condé, à la maison de Montmorency, jette les hauts cris; tout ce qui a du respect pour les mœurs, dans les classes élevées, s'indigne et murmure. Le clergé catholique, à la vue des dispositions de guerre, s'inquiète du destin qui menace une puissance qui le protége... La Ligue se réveille par les mêmes appréhensions; les prédications, les confessions recommencent contre le roi hérétique, et avec un grief de plus contre le tyran adultère. Les citoyens, que les reproches d'hérésie ne touchent point, sont frappés des calamités d'une guerre entreprise pour ravir une femme à son mari, qui lui a été donnée par le roi lui-même. Dans la conflagration des esprits, le fanatisme se rallume, et Ravaillac sort de la foule! Voilà ce qui saute aux yeux de tout le monde. Ce résultat n'est pas le produit de petits faits, attestés par de misérables témoignages péniblement rapprochés et travaillés par des historiographes de l'arrière-ban des gens de cour.

(1) *Histoire de France*, t. XII, p. 546 et suivantes.
(2) M. Petitot, t. VIII, p. 137.
(3) *Mémoires* de Sully, t. V, p. 293 (1822).
(4) P. 365.

Digitized by Google

PIÈCES RELATIVES

AUX

COMÉDIES HISTORIQUES.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

A l'occasion de la publication successive de ses *Comédies historiques*, l'auteur a reçu une foule de lettres, parmi lesquelles j'ai choisi celles que je publie ici, parce qu'elles sortent du caractère banal des remerciments et des compliments, et qu'elles ont, au contraire, celui d'une critique plus ou moins sérieuse. L'une d'elles d'ailleurs (celle de M. Marron, alors président du consistoire de Paris), qui a rapport à la *Proscription de la Saint-Barthélemy*, a provoqué une réponse de l'auteur. M. Rœderer n'avait pas coutume de conserver la copie des lettres qu'il écrivait; le soin qu'il a pris de conserver celle-ci, joint à son importance, puisqu'il y aborde de nouveau la discussion du point historique qui fait l'objet de la comédie dont il s'agit; ce soin, dis-je, m'a paru annoncer l'intention de la joindre à son ouvrage dans la seconde édition qu'il en préparait, et je me suis déterminé à la publier.

LETTRE

DE M. LE BARON WALCKENAER

A M. LE COMTE RŒDERER.

Paris, ce 20 février 1820.

Monsieur le comte,

Quoique déporté depuis deux ans sur les bords de la Loire, je me trouve heureusement à Paris dans ce moment, et j'y ai reçu les comédies historiques que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je n'ai pu quitter le volume sans en achever la lecture; et le plaisir qu'elle m'a causé m'engage à risquer de passer pour un présomptueux, en vous indiquant deux sources que vous avez peut-être négligées à dessein pour votre dernière comédie, *la Mort de Henri IV*, mais qui, cependant, me paraîtraient de nature à fournir d'heureuses inspirations à votre talent. Je veux parler de ce qui concerne l'amour de Henri IV pour la princesse de Condé. Cette princesse, pendant les troubles de la Fronde et durant le loisir que lui laissait son exil à Chantilly (elle était alors princesse de Condé douairière), a fait le récit des événements de son jeune âge à Lenet, conseiller au parlement, et l'homme d'affaires de son fils.

Rien n'est plus curieux que ce qu'elle a raconté à ce sujet; et cette partie des Mémoires de Lenet en est, sans contredit, la plus amusante et la plus intéressante. Ces Mémoires ont été réimprimés dans la collection de Petitot, que vous citez; et comme ils appartiennent au siècle de Louis XIV, vous n'aurez peut-être pas pensé à les consulter pour ce qui concerne la vie de Henri IV.

L'autre source dont je veux parler est moins accessible; ce sont les Mémoires de Tallemant des Réaux. Ils sont manuscrits, et appartiennent à M. le marquis de Châteaugiron. J'y ai puisé pour ma Vie de la Fontaine, et je me rappelle d'y avoir lu des anecdotes curieuses sur Henri IV et mademoiselle de Montmorency. L'auteur les tenait de madame de Rambouillet, la mère de Julie d'Angennes (depuis duchesse de Montausier). Ces anecdotes sont trop cyniques et ne sont pas bonnes à imprimer, mais elles sont bonnes à lire. J'ai donné une notice de ces manuscrits dans la Vie de la Sablière, en tête de l'édition in-8° des Poésies de cet auteur, que le libraire Nepveu a publiées.

J'ai remarqué que, dans *le Marguillier de Saint-Eustache*, les mêmes personnages disent indifféremment *monsieur le Dauphin* et *monseigneur le Dauphin* : je ne crois pas que l'une et l'autre expression fût usitée *en même temps*. Richelet, dans un livre imprimé en 1689, indique l'année précise où Louis XIV *a permis* de donner au Dauphin, son fils, le titre de *monseigneur;* et il ajoute qu'auparavant on disait toujours *monsieur*, en s'adressant à ce prince ou en parlant de lui.

Cette remarque est bien minutieuse et bien pédantesque, lors même qu'elle serait exacte; mais elle

Digitized by Google

vous prouve du moins, monsieur le comte, avec quelle attention j'ai lu votre intéressant volume.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, votre très-humble et obéissant serviteur,

Baron WALCKENAER.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

M. Walckenaer a sans doute raison dans sa remarque, en ce qui se rapporte à l'époque du règne de Louis XIV, où le titre de *monseigneur* n'était pas donné au Dauphin. Mais il n'en faut rien conclure pour l'année 1414; car on voit, dans une lettre qui porte la date de 1476, que le roi Louis XI donnait lui-même cette qualification à son fils, âgé de six ans (qui fut depuis Charles VII). Cette date prouve que l'usage existait longtemps avant Louis XIV, et le fait cité par M. Walckenaer prouve seulement que cet usage ne s'était pas maintenu jusqu'à l'époque du règne de ce monarque.

La lettre de Louis XI, à la vérité, ne prouve rien pour 1414; mais l'on sait que ce fut sous le règne de ce prince que le titre de majesté fut donné aux rois; et il serait peut-être plus logique d'en conclure que le titre de *monseigneur* était depuis 1414 déjà donné au Dauphin de France, qu'il ne le serait de conclure le contraire, comme le fait M. Walckenaer, en se fondant uniquement sur ce que Louis XIV a fait pour le Dauphin son fils.

Quant à l'emploi alternatif de la qualification de *monsieur le Dauphin* et de *monseigneur le Dauphin*, sur lequel porte encore la remarque de M. Walckenaer, on pourrait peut-être l'expliquer, en supposant que, peu de temps avant l'époque connue où le titre de *majesté* fut donné aux rois de France, il y eut une sorte d'incertitude populaire dans l'application du nouveau titre de *monseigneur* qui commençait à être donné aux Dauphins. Mais ce qui me parait le plus probable, c'est que l'auteur n'a pas porté plus d'intention que d'attention sur ce point, si peu important dans notre histoire.

Voici la lettre de Louis XI; elle est adressée : « A « M. de Saint-Pierre, sur la conduite qu'il doit tenir à « l'égard de M. de Nemours (Jacques d'Armagnac), « prévenu de crime d'État, et dont il avoit la garde à « la Bastille.

« Monsieur de Saint-Pierre, j'ai reçu vos lestres; il « me semble que vous n'avez qu'à faire une chose, « c'est de sçavoir quelle seûreté le duc de Nemours « avoit baillée au connétable d'estre tel comme luy « pour faire le duc de Bourgogne régent, et pour me « faire mourir, et prendre *monseigneur* le Dauphin, et « avoir l'autorité et gouvernement du royaume, et le « faire parler clair sur ce point-cy, et le faire géhen- « ner bien estroit, etc., etc. »

(*Archives curieuses de l'histoire de France*, de Cimber, t. Ier, page 56.)

LETTRE DE M. MARRON

A M. RŒDERER.

Quand j'ai vu M. Rœderer nier que la religion ait été pour quelque chose dans le massacre de la Saint-Barthélemy; qu'il y ait eu en France des guerres de religion; acquitter le fanatisme catholique de tant de reproches qui, depuis si longtemps, pèsent sur lui, je me suis demandé : M. Rœderer, tout vieux qu'il est, aurait-il, par impossible, l'ambition de devenir marguillier de sa paroisse, et de figurer au banc de l'œuvre? Sérieusement parlant, je crois que M. Rœderer a soutenu un paradoxe; mais il l'a soutenu d'une manière digne de lui, avec infiniment de talent, d'érudition et d'esprit. Quoique toutes mes anciennes préventions de huguenot ne soient pas effacées, il en a affaibli, ébranlé plusieurs. Au fond, il n'a pas prouvé autre chose que ce qu'on a dit cent fois avant lui, savoir que, dans les *guerres* dites *de religion*, la religion n'est communément qu'un prétexte, et que les agitateurs,

Couvrant leurs intérêts de l'intérêt des cieux,
Conduisaient dans le piége un peuple furieux.

Je remercie bien sincèrement M. Rœderer de l'envoi qu'il m'a fait de son livre. J'ai éprouvé encore cette fois à le lire le même plaisir que j'avais à l'entendre au club de 89. Je prie toutefois M. Rœderer de m'éclaircir un doute : Où est-ce qu'il a pris « qu'à la conclusion du traité d'Amboise, Dandelot avait près de lui, à Orléans, Calvin et Théodore de Bèze, » ce dernier nominativement inculpé par Poltrot de complicité dans l'assassinat du duc de Guise? Mézerai parle *de Bèze et d'un autre ministre*. Existe-t-il ailleurs quelque chose de plus explicite? La convention d'Amboise est du 19 mars 1563, et en 1563 Calvin était dans un état de souffrance et de caducité qui présageait sa fin prochaine, laquelle arriva le 27 mai de l'année suivante. Deux ans auparavant, à la proclamation de la paix religieuse, les églises réformées de France avaient témoigné le désir de voir Calvin venir travailler à leur édification. On l'avait demandé avec instance au conseil de Genève, et le conseil, appréciant ce grand homme et craignant de l'exposer, s'était refusé à ce vœu.

Je ne pense pas que M. Rœderer ignore que sa doctrine sur les véritables causes de la Saint-Barthélemy, et sur la non-préméditation de ce massacre, a été sou-

Digitized by Google

tenue depuis peu dans l'*Histoire* ultra-catholique *d'Angleterre*, par le docteur Lingard (Londres, 1823). Mais je lui apprendrai peut-être que les auteurs de la *Revue d'Édimbourg* ont réfuté le docteur Lingard d'une manière bien remarquable. Si cette polémique n'était pas parvenue à la connaissance de M. Rœderer, il pourra en prendre une idée dans le cahier ci-joint de la *Revue protestante*, p. 218-240. Je prie instamment M. Rœderer de me renvoyer ce journal le plus tôt possible.

Je prie M. Rœderer d'agréer les assurances de mes sentiments les plus distingués.

MARRON.

Ce 3 septembre 1830.

RÉPONSE DE M. ROEDERER.

Malignon, le 13 septembre 1830

Monsieur,

Quand j'ai essayé de faire absoudre le fanatisme d'un crime auquel il est manifeste qu'il n'a eu aucune part, j'ai rejeté l'accusation sur le pouvoir absolu : ceux qui accusent le fanatisme absolvent le despotisme, voilà à quoi ils ne prennent pas garde. Mais ce n'est pas en haine de l'un ou de l'autre que l'historien doit écrire ; il doit tendre à la vérité. Malheur à ceux qu'elle déshonore et qu'elle flétrit !

Quant aux guerres dites de religion, dont j'accuse les grands et gens de cour, je sers en cela la cause du protestantisme autant que celle du catholicisme ; car il est certain, et La Noue ne laisse aucun doute sur ce point, que les grands excès qu'on attribue au fanatisme ont commencé dans l'armée de Condé, qu'on appelle les protestants ; et que le pillage de Blois commis par l'armée de Guise, qu'on appelle les catholiques, n'a été que la représaille du pillage de Beaugency, exécuté par la soldatesque de Condé. (*V.* p. 58.)

Cela me ramène encore à mon adage : Dire ce qu'on croit conforme à la vérité.

Je n'ai, comme vous dites, monsieur, prouvé autre chose que ce qu'on a dit cent fois avant moi, savoir : que la religion n'a été qu'un prétexte. Si elle n'a été que le prétexte des guerres de religion, il n'y a donc pas eu de guerre de religion, c'est-à-dire causée par la religion ? Et si je n'ai fait que répéter ce qui a été dit cent fois, comment ce que j'écris peut-il être qualifié de paradoxe ?

Au fait, monsieur, vous avez pourtant raison. Mon livre est tout à la fois lieu commun et paradoxe. Lieu commun, parce qu'il répète après cent autres que la religion ne fut qu'un prétexte ; paradoxe, parce que tous les écrivains qui ont dit cette vérité ont cependant raconté toutes les cruautés et tous les excès des guerres comme des œuvres de fanatisme : ils ne voient que la *main-d'œuvre* de l'action, si je puis parler ainsi, sans regarder les chefs et les intentions qui l'excitent et la dirigent. Ils voient le soldat qui pille et qui tue, jamais le général qui fait tuer et piller ; et dans le soldat ils voient le catholique ou le protestant, et jamais la soldatesque pillarde et indisciplinée. Quand on a lu Lacretelle, par exemple, on voit bien l'auteur qui, de sa chaire politique, vous a dit : « C'est l'ambition des grands qui vous a fait tout ce mal ; » mais on voit bien plus le poëte ou l'historien qui, dans ses descriptions des guerres, n'a montré que des fureurs religieuses ; il ne fait la part de personne. On voit l'ambition des grands tout faire et le fanatisme tout faire. Et quand il montre l'ambition, il semble que le fanatisme n'a aucun rôle dans le drame, qui, quand il met le fanatisme en scène, ne laisse rien faire à l'ambition.

J'ai fait la part à chacun. Voilà mon paradoxe.

Je ne puis vous dire en ce moment, monsieur, où j'ai trouvé que Calvin était à Orléans à l'époque du traité d'Amboise. Je suis à cinquante lieues de Paris, où j'ai laissé mes notes et extraits. Quand j'y retournerai, je m'empresserai de vous satisfaire. Je suis certain d'avoir à citer une autorité précise sur ce fait, parce qu'ayant voulu savoir si la lettre de Calvin au prince de Condé, qui est insérée dans P. Mathieu, avait été écrite d'Orléans, et étant resté longtemps dans le doute, enfin m'est venue la rencontre d'une autorité qui a résolu la question. Je croirais volontiers que c'est La Noue ou Castelnau. J'observe, au reste, que la lettre de Calvin rapportée par P. Mathieu ne prouve pas que Calvin fût, après le traité d'Amboise, dans un état de souffrance et de caducité extrêmes.

Je vous remercie, monsieur, de la communication qui me fait connaître la réfutation de la *Revue d'Édimbourg*. Je ne sais que par cet ouvrage ce qu'a écrit Lingard. La réfutation commence par beaucoup de futilités. Sur le fond de la question, elle peut être forte contre Lingard ; elle est faible contre le peu que j'ai dit sur ce sujet, et nulle contre ce que je présente comme le fond de l'histoire, dans un ouvrage qui doit être en ce moment à l'impression, et dont je charge mon secrétaire de vous porter les épreuves ou de vous prêter la minute, si vous avez le loisir de la lire en peu de jours, ou de vous l'entendre lire par lui.

Mon secrétaire aura l'honneur de vous remettre en même temps le cahier de la *Revue protestante*.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé ROEDERER.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉATRE.

DEUXIÈME PARTIE.

THÉATRE NORMAND,

OU

DU BOIS ROUSSEL (*),

COMPRENANT

LES COMÉDIES ET LES PROVERBES.

(*) Nom d'une propriété de l'auteur, située près d'Alençon, dans laquelle il a passé les vingt dernières années de sa vie, et où il faisait jouer ses pièces. Cette seconde partie des comédies de M. Rœderer est entièrement inédite. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

MONSIEUR HOC,

OU

LE MÉFIANT,

COMÉDIE EN TROIS ACTES ET EN VERS.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

M. HOC, homme de trente ans, riche; ton et tenue de la bonne compagnie.

M. AUGUSTE, son frère, plus jeune; raisonnable.

M. LE DOUX, trésorier de la marine; homme de quarante à cinquante ans. Haute finance; hurluberlu.

MADAME LE DOUX, femme de trente-six à quarante ans, requinquée; collet monté; affectation de grandes manières.

MADEMOISELLE ALBINE, fille de M. et madame Le Doux; vingt ans; naïve et bonne, mais décidée et positive.

FIN, valet de chambre de M. Hoc; trente à trente-six ans; froid coquin.

FINETTE, femme de chambre de madame Le Doux; suivante du ton ordinaire.

M. HUE, notaire; trainard; accent normand renforcé.

UN PORTIER.

La scène, dans les 1er, 4e et 5e actes, est à Paris, dans un salon commun à l'appartement de M. Hoc et de M. Le Doux. La scène est dans le cabinet de M. Hoc aux 2e et 3e actes.

Digitized by Google

MONSIEUR HOC,

OU

LE MÉFIANT.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. HOC, LE PORTIER *qui le suit.*

M. HOC, *se retournant.*

Pourquoi sur mes talons accourir de la sorte?
Cinquante fois le jour vous quittez votre porte.

LE PORTIER, *marchant avec peine.*

J'apporte votre liste... et puis je dois savoir
Chaque matin à qui je puis ouvrir le soir.

M. HOC, *prenant la liste.*

Vous faites le goutteux... et pourtant on m'assure
Qu'on vous voit chaque jour marcher d'une autre allure,
Lorsque vers la police....

LE PORTIER.

Hélas! de ce côté
Je ne tourne jamais que quand j'y suis cité.

M. HOC, *lisant la liste.*

La comtesse d'Ormeuil!... c'est quelque aventurière?

LE PORTIER.

Elle est en deuil...

M. HOC.

Fort bien : jouant la douairière...
Refusez... Qui? Pinto? un mendiant encor?

LE PORTIER.

Au contraire, monsieur; il paraît cousu d'or.
C'est un juif portugais. Feu monsieur votre père,
D'une somme, dit-il, l'a fait dépositaire;
Il veut vous la compter.

M. HOC.

D'où vient-il?

LE PORTIER.

D'Abrantès.

M. HOC.

Un juif! Je crains les juifs *et dona ferentes.*

LE PORTIER.

Dans l'instant est venu ce grand monsieur Clitandre.

M. HOC.

Il me doit de l'argent.

LE PORTIER.

S'il venait vous le rendre!

M. HOC.

Le rendre?... il se pourrait... mais pour s'accréditer,
Et quatre jours après me venir emprunter,
Avec pleine assurance, une somme plus forte!
Qu'il garde ce qu'il tient, et fermez-lui ma porte.

LE PORTIER.

Oui, monsieur.

M. HOC.

Un portier devrait avoir du tact...
A garder votre porte au moins soyez exact.
Mais vous n'attendez pas pour ouvrir que l'on sonne,
Et vous avez un chien qui n'aboie à personne.

LE PORTIER.

Monsieur, vous plairait-il jeter aussi les yeux
Sur mon petit mémoire?

M. HOC, *après avoir lu.*

Oh! oh! c'est curieux!
Pour votre maudit chien un mois de nourriture,
Quinze francs! quinze francs! mais un chien en peinture
Garderait beaucoup mieux. Changez-moi votre chien,
Qui mange comme un loup, et qui ne sert à rien.
Revenez un moment. Ne pourriez-vous m'apprendre
Si cette maison-ci n'est pas toujours à vendre?
A la porte je crois ne plus voir d'écriteau.

LE PORTIER.

On l'a changé de place; il est dans le trumeau.

M. HOC.

Pourquoi ce changement? C'est le propriétaire
Qui l'a voulu, sans doute?

LE PORTIER.

Oh oui! la chose est claire.

M. HOC.

Pourquoi l'a t-il voulu? C'est que les curieux
N'affluaient pas, je crois; mais en viendront-ils mieux?

Digitized by Google

LE PORTIER.

Les amateurs, monsieur, arrivent par douzaine.
Il n'en viendra pas moins. Ma loge est toujours pleine
De gens qui, renvoyés de votre appartement,
Veulent savoir de moi ce que c'est, et comment...

M. HOC.

Peut-être des coquins, des gens dont l'industrie
Cherche l'occasion d'une filouterie?

LE PORTIER.

Des dames, des seigneurs, en carrosses venus,
Et qui de vous, monsieur, se disent bien connus!

M. HOC.

Mensonge! Et savez-vous à quel prix on estime...

LE PORTIER.

Pour le prix on s'adresse au secrétaire intime
Du maître du logis. Mais deux cent mille écus
Sont le prix que je fais.

M. HOC.

Qui fait qu'on n'en veut plus.
(*Il fait signe au portier de sortir.*)

SCÈNE II.

M. HOC, *seul.*

Quand Le Doux, mon ami, met sa maison à vendre
Pour deux cent mille écus, tandis qu'en ami tendre
Il m'en demande, à moi, quatre cent mille francs,
Et veut me la céder, dit-il, à prix coûtant,
Son but est de prouver, d'une façon très-claire,
Qu'avec lui je ferais une excellente affaire;
Il veut mettre à profit le merveilleux plaisir
Que j'ai pris à louer son talent pour bâtir;
Et sur mon engouement, son humeur financière,
Pour me vendre fort cher, travaille à sa manière.

SCÈNE III.

M. HOC, M. AUGUSTE.

M. HOC.

Le Doux de sa maison me croit fort entêté,
Mais il y met un prix qui m'en a dégoûté.
Croyant qu'il m'en ferait payer la fantaisie,
Il me l'a fait passer, et je l'en remercie.
Quatre cent mille francs! l'achète qui voudra.
J'en reste locataire, et quand il me plaira
Je pourrai déloger; cela m'est plus commode.
S'attacher, se fixer : détestable méthode!
Il est bon de pouvoir changer de logement...
On n'est pas toujours mieux, mais on est autrement.
Cependant, mon cher frère, en vain je me le cache,
Dans cette maison-ci quelque chose m'attache...
Vous ne devinez pas?

M. AUGUSTE.

Quoi donc?

M. HOC.

Sans l'acheter,
Sans la louer non plus, je pourrais y rester.

M. AUGUSTE.

Je ne vous comprends pas.

M. HOC.

Ah! vous devez m'entendre...
M'alliant à Le Doux, et devenant son gendre...

M. AUGUSTE.

Bon! épouser Albine! Ah! c'est fort bien pensé.
Je trouve, en vérité, ce projet fort sensé.

M. HOC.

Mon âme du danger est moins intimidée.
Je veux me marier; c'est chose décidée.
J'envisage le sort de tant de vieux garçons
Dupes de tout le monde, et remplis de soupçons...
Voulez-vous au plus tôt m'arranger cette affaire?

M. AUGUSTE.

Je veux avec ardeur tout ce qui peut vous plaire.

M. HOC.

Voyez donc les parents... Mais il faut vous garder
D'aller de but en blanc déclarer, demander
L'objet de mon amour. Tournez avec adresse;
Évitez qu'un refus ne m'offense et me blesse.
Prenez de longs détours, essayez le terrain;
N'avancez qu'avec art, et la sonde à la main.

M. AUGUSTE.

Hé quoi! craignez-vous donc que Le Doux ne refuse
Votre main pour sa fille? Où serait son excuse?
N'êtes-vous pas bien né, jeune, sage, opulent,
En un mot, un parti qu'on peut dire excellent?

M. HOC.

N'avez-vous jamais vu de folle préférence,
De ces choix dont le goût ou le bon sens s'offense?

M. AUGUSTE.

Le Doux nous est parent.

M. HOC.

D'assez loin.

M. AUGUSTE.

Ces liens
Sont une garantie.

M. HOC.

On n'a pis que des siens.

M. AUGUSTE.

Le Doux est votre ami.

M. HOC.

Sans une longue étude
A-t-on de l'amitié la pleine certitude?

M. AUGUSTE.

Le Doux est grand parleur, et parle a cœur ouvert.

M. HOC.

Ne peut-on être faux, et parleur fort disert?

M. AUGUSTE.

Il est si gai!

M. HOC.

L'humeur n'est pas le caractère;
On peut être léger, et n'être point sincère.

M. AUGUSTE.

Il est parfois aussi sérieux, sec et cru.

M. HOC.

Croyez-vous qu'on soit franc parce qu'on est bourru?

Digitized by Google

M. AUGUSTE.

Enfin il est Picard.

M. HOC.

Oh ! jamais perfidie,
Sans doute, n'a souillé le sol de Picardie !
Vous vous assurez là sur un bon fondement !

M. AUGUSTE.

Sans doute. Et le proverbe...

M. HOC.

Eh ! le proverbe ment.

M. AUGUSTE.

On dit : *Un franc Picard.*

M. HOC.

L'argument est risible.
Allez-vous croire aussi tout proverbe infaillible?
Je ne m'y trompe plus ; et vous n'avez qu'à voir
Comment dans le vulgaire on aime à recevoir
Ces mots bien arrangés, ces paroles sacrées
Qui deviennent des sots les règles révérées.
Quelque impudent coquin, rusé comme un renard,
Aura dit un beau jour : *Je suis un franc Picard !*
Vingt autres après lui, dans pareille occurrence,
Auront dit et redit la même impertinence ;
Et le public, croyant ce dicton convenu,
L'aura pris pour garant d'un fait bien reconnu.

M. AUGUSTE.

Le Doux est très-bon père : il sait qu'à sa famille
Vous êtes agréable, et surtout à sa fille.

M. HOC.

A sa fille ? Est-il vrai qu'elle puisse m'aimer ?

M. AUGUSTE.

Ses discours, ses regards me l'ont fait présumer.

M. HOC.

Je me plais à penser...

M. AUGUSTE.

Croyez, sans flatterie...

M. HOC.

Ce peut bien être aussi pure coquetterie,
Désir du mariage, enfance, vanité,
Amour du changement et de la liberté...
Que sais-je ? Il faudra voir... De ce côté, mon frère,
J'ai deux écueils à craindre... et... quand je considère...

M. AUGUSTE.

Deux écueils? quels sont-ils ?

M. HOC.

Le premier, un refus ;
Le second, un aveu qui m'affligerait plus,
S'il ne sortait du cœur.

M. AUGUSTE.

Vous oubliez la mère.
Vous ne m'en dites rien. Elle est d'un caractère...

M. HOC.

Croyez-vous bonnement que je ne prévois pas
Combien elle nous peut susciter d'embarras?
Elle s'est appliquée à la haute science
Des lois de l'étiquette et de la préséance ;
Elle a l'état exact des amis, des parents
Qu'un prétendu doit voir, et des empressements
Qui sont dus à chacun, et l'ordre des visites ;
Les discours que, selon le rang et les mérites,
Il doit tenir à tous ; le temps qu'avec chacun
Il convient de passer ; quand il est opportun
Qu'il arrive chez l'un, quand il faut qu'il en parte ;
A quel autre il ne doit tout au plus qu'une carte...
(*Sérieusement.*)
Je sais que tous mes pas seront ici comptés,
Tous mes moments marqués, tous mes discours notés.
Je me perds, si je vais m'écarter de la ligne
Que fixa son compas, que son cordeau m'assigne.
Je vois tous ces dangers. Les oppositions
Naîtront de toutes parts. Que de précautions
(*Plus sérieusement.*)
Il faudra !... Vous savez comme en diplomatie
Un agent avisé travaille et négocie :
On dit un mot, puis deux ; puis on ne dit plus rien,
On regarde venir, et l'on prend un maintien.
Suivant ce qu'on entend, on avance, on recule,
L'on monte, l'on descend, on joue à la bascule ;
On s'enfonce dans l'ombre et puis l'on s'éclaircit,
Et le moment d'après l'ombre encor s'épaissit.
... L'éloquence gasconne est fort persuasive,
Mais j'admire un Normand prenant la défensive.
Jamais oui, jamais non ; jamais un vrai Normand
Ne se compromettra par un mot concluant.
O merveilleux effet d'une sage éloquence !
Le discours d'un Normand dit moins que son silence.
Un Gascon provoqué garde mal son secret :
Le pauvre homme est perdu, s'il faut qu'il soit discret.
Un Normand parlerait vingt-quatre heures de suite,
Il serait en colère au point de parler vite,
Son secret dans ses mots dûment empaqueté
Ne serait à la fin que mieux en sûreté.
Imitez à propos cette sage méthode ;
Nous sommes du pays, suivons-en donc la mode.
Vous voilà bien instruit... Le Doux connaît mon bien.
Pour finir, bien ou mal, il ne vous manque rien.

M. AUGUSTE.

Tout se présente bien dans cette grande affaire ;
Tout conspire au succès .. hors le père et la mère.
... Et la fille elle-même... En subtils ennemis,
Il faut négocier avec ces vieux amis !

M. HOC.

Moi, j'estime beaucoup cette honnête famille ;
Mais sont-ils obligés à me donner leur fille?
(*Silence et changement de ton.*)
Quand je crains leur refus, mon esprit prévoyant
Aurait d'autres soupçons, s'il n'était confiant...

M. AUGUSTE.

Confiant !

M. HOC.

Vous riez ! C'est bien à vous, mon frère,
A vous, de méconnaître ainsi mon caractère !
Encor que vous soyez mon unique héritier,
Et que votre intérêt soit de contrarier
Tout projet de liens qui, de mon héritage,
A des fils de mon sang assure le partage,
C'est vous que j'ai choisi pour premier confident,
Pour négociateur, pour conseil, pour agent ;

Digitized by Google

(*Avec chaleur.*)
C'est vous que j'ai chargé du bonheur de ma vie,
C'est par vos propres mains que je vous sacrifie!...
Est-ce être méfiant que d'en user ainsi?
(*Avec amertume.*)
Moi méfiant! ingrat!... Rien n'est fait, Dieu merci.
Je vois bien qu'il faudra dans ce moment extrême
Que je fasse à Le Doux ma demande moi-même!
Ainsi n'en parlez pas. Méfiant! de nous deux
Vous seul avez des droits à ce titre odieux.
(*Il sort : et revient sur ses pas.*)
N'allez pas vous mêler, au moins, de mon affaire :
Il m'importe beaucoup que vous veuillez vous taire.

M. AUGUSTE.

Oui, oui, je me tairai.

M. HOC.

Vous me le promettez?

M. AUGUSTE.

Oui, je vous le promets.

SCÈNE IV.

M. AUGUSTE, M. LE DOUX, MADAME LE DOUX.

M. LE DOUX, *à M. Hoc qui sort et ne l'entend pas.*
Adieu donc! vous sortez?
(*A M. Auguste.*)
Votre frère paraît être fort en colère.
A qui donc en a-t-il?

M. AUGUSTE.

Parbleu! c'est le contraire.
Mon frère est amoureux!... Oh! qu'il sera plaisant
De voir à cette épreuve un cœur si défiant!
Entraîné par l'amour, retenu par la crainte,
Tantôt dans l'abandon, tantôt dans la contrainte,
Ivre quelques instants, l'heure d'après confus,
Se fuyant, se cherchant, ne se retrouvant plus!...
(*Avec gravité.*)
Au fond, tout est très-bien. Cette importante affaire
N'a de difficulté que dans son caractère.
Son choix est excellent; et, quand vous le saurez,
Je me flatte pour lui que vous l'approuverez.

MADAME LE DOUX.

Quel est l'aimable objet pour qui son cœur soupire?

M. AUGUSTE.

Il m'a bien défendu, certes, de vous le dire.

MADAME LE DOUX.

Craindriez-vous de voir notre ancienne amitié
Trahir indignement un secret confié?
Parlez donc! C'est?... c'est?... c'est?...

M. AUGUSTE.

Eh bien! c'est votre fille.

MADAME LE DOUX, *gourmée.*

C'est un peu brusquement aborder ma famille!

M. LE DOUX.

Que diable dis-tu là?

MADAME LE DOUX.

Sans préparation
Me faire de plein saut sa déclaration!

M. AUGUSTE.

Mais vous l'avez voulu.

MADAME LE DOUX.

Avant de me la rendre,
On aurait dû savoir si je voulais l'entendre.

M. LE DOUX.

Tu veux donc soutenir ton système éternel
De cérémonial, et ton air solennel!
Il s'agit d'un ami.

MADAME LE DOUX.

Monsieur, eh! que m'importe?
Un ami, pour entrer, n'enfonce point la porte.

M. AUGUSTE, *d'un ton de plaisanterie.*

Dans mon discours très-bref, d'ailleurs improvisé,
Je ne crois pas, madame, avoir rien proposé.
Prenez ce que j'ai dit, à l'insu de mon frère,
Comme un préliminaire à tout préliminaire.

MADAME LE DOUX.

J'aurais au moins voulu qu'un illustre parent,
L'évêque, par exemple, ou bien le président
(C'était la convenance, et c'est toujours la marche),
Eussent fait envers moi la première démarche.

M. LE DOUX.

Allons, apaise-toi. Il est sous-entendu
Que, quand avec l'ami nous aurons tout conclu,
L'évêque, son clergé, sa croix et sa bannière...

MADAME LE DOUX.

Que vous parlez, monsieur, d'une étrange manière!

M. LE DOUX.

Je n'ai pas comme toi l'éloquence de Caen :
Mais j'adopte un principe, et j'y suis conséquent.

MADAME LE DOUX.

Doit-on, par un assaut, entrer dans ma famille?...
Ce que je dis, monsieur, n'est que pour votre fille.
Je veux qu'avec décence, et même dignité,
Elle prenne son rang dans la société.
Trouverez-vous mauvais un dessein aussi sage?
Sommes-nous dans un temps, dans un pays sauvage?

M. LE DOUX.

Mais si notre ami Hoc, par hasard incorrect,
S'en vient t'apostropher d'un impromptu direct,
Voudras-tu rebuter ce parti convenable?

MADAME LE DOUX.

Ce que vous supposez est fort peu vraisemblable.

M. LE DOUX.

Enfin, s'il s'affranchit de tes formalités?...

MADAME LE DOUX.

Que ne lui dites-vous que vous l'en exemptez?
Voulez-vous lui jeter votre fille à la tête?

M. LE DOUX.

Veux-tu la lui montrer comme, au jour de sa fête,
Une sainte en sa châsse?... Eh! pourquoi le blesser?

MADAME LE DOUX.

Serait-ce l'avilir que ne point s'abaisser?

M. LE DOUX.

Promets-moi la douceur.

MADAME LE DOUX.

Oui, si votre silence...

Digitized by Google

M. LE DOUX.

Je ne parle d'un mois, surtout en ta présence,
Si tu veux adoucir avec un ami sûr,
Pour trois jours seulement, ce ton sévère et dûr.
Tu pourras le reprendre.

MADAME LE DOUX.

Eh bien! laissez-moi faire...

M. LE DOUX.

Faisons la loi tous deux à notre caractère.
(*Il lui prend la main.*)
Ah! si tu mitigeais ton cérémonial!

MADAME LE DOUX.

Ah! si vous pouviez être un peu moins trivial!

M. LE DOUX.

Voici notre homme. Chut!

SCÈNE V.

LES MÊMES, M. HOC.

M. HOC, *à madame Le Doux.*

J'apprends votre arrivée;
J'en suis ravi. Comment vous êtes-vous trouvée
De l'air de Saint-Germain, que je crois trop vanté?

MADAME LE DOUX.

Monsieur, il fait toujours du bien à ma santé...

M. LE DOUX.

Mon cher, avec sa mère Albine est revenue...

MADAME LE DOUX, *bas à son mari.*

Eh bien! n'aurez-vous pas un peu de retenue?
(*Haut.*)
Elle a voulu venir pour l'opéra nouveau
Que l'on donne ce soir.

M. LE DOUX.

Et qui sera fort beau!

MADAME LE DOUX.

Je sais que de beautés la musique étincelle;
Le poëme, d'ailleurs, est ravissant comme elle.

M. LE DOUX.

Ma femme est très-bon juge. Elle est grand amateur.

M. HOC.

Elle connait l'ouvrage?

M. LE DOUX.

Elle connait l'auteur...
Mais d'abord, mon ami, ma femme est prévenue
Que chez moi la cuisine est froide et dépourvue.
Je ne l'attendais pas. Nous avons arrêté
Qu'on dinerait chez vous.

M. HOC.

Ah! j'en suis enchanté.

MADAME LE DOUX.

Nous avons espéré...

M. LE DOUX.

Mais je veux qu'il devine
Qui nous l'a proposé?

MADAME LE DOUX.

Qui? C'est moi.

M. LE DOUX.

C'est Albine.

MADAME LE DOUX, *bas, à son mari.*

Monsieur, y pensez-vous?
(*A M. Hoc.*)
Non, monsieur, point du tout;
Et même ce dîner est très-peu de son goût.

M. HOC.

Vous pouvez aisément à cette douce idée
Fermer, malgré monsieur, mon âme intimidée.

M. LE DOUX.

Eh non! mon cher ami. Pourquoi le déguiser?
Vous chérissez ma fille,
(*A demi-voix et penché vers son oreille*)
et voulez l'épouser...
Vous convenez très-bien à ma femme, à ma fille,
A moi surtout, mon cher, à toute la famille...
Plus de cérémonie.

M. HOC, *s'adressant à M. Le Doux et à sa femme.*

Heureux événement!
(*Avec embarras et inquiétude.*)
Quoi! mon projet d'avance avait votre agrément!
Je ne puis exprimer toute la gratitude...

MADAME LE DOUX.

Les choses, il est vrai, vont d'une promptitude...
(*A part.*)
Monsieur... Ah! je suffoque! est-il rien plus cruel
Qu'étrangler de la sorte un acte solennel?

M. HOC, *à part.*

La mère, je le vois, ne m'est pas favorable.

M. LE DOUX.

Oui, vous aurez ma fille, ou je me donne au diable.

M. HOC.

Doucement! doucement! Comme vous prenez feu!
(*A part.*)
C'est plutôt prendre au corps que donner un aveu.
(*Haut.*)
Je vois que vous allez prescrire à votre fille
D'accueillir un ami si cher à la famille;
C'est ce qu'il ne faut point. En tout bien, tout honneur,
Je désire moi-même interroger son cœur.
(*A madame Le Doux.*)
Me permettriez-vous de savoir d'elle-même
Quel retour elle accorde à mon amour extrême?
Vous connaissez, je crois, mes mœurs, ma probité;
Je n'abuserai point de cette liberté...

MADAME LE DOUX.

Mais... l'aveu d'une fille emprunte d'ordinaire,
Pour instruire l'amant, l'organe de sa mère...
Il me semble d'ailleurs, monsieur, qu'on peut fort bien
Apprendre si l'on plaît, sans un long entretien.
Je pourrais, sans blesser en rien la bienséance,
Vous en accorder un, monsieur, en ma présence...
Et, contenant ainsi mon esprit scrupuleux,
Je me contenterais d'avoir sur vous les yeux.

M. LE DOUX.

Ils seront fort à l'aise avec cette méthode!
(*Bas à M. Hoc.*)
Je veux vous procurer un moyen plus commode.

M. HOC.

Je vous suis obligé; mais peut-être il vaut mieux

Digitized by Google

Que j'écrive un billet tendre et respectueux.

M. LE DOUX.

Tout comme il vous plaira.

M. HOC, *à madame Le Doux.*

Je soumettrai ma lettre
A votre jugement, avant de la remettre.

MADAME LE DOUX.

Je m'en rapporte à vous.

M. HOC, *à madame Le Doux.*

Mais ne défendez point
De me répondre.

MADAME LE DOUX.

Non.

M. HOC, *à M. Le Doux.*

Ordonnez-le encor moins.

M. LE DOUX.

Je n'ordonnerai rien.

M. HOC.

Ainsi, je vais écrire.

MADAME LE DOUX.

Tout cela va d'un train !... Il faut bien y souscrire.

M. LE DOUX.

Vous savez que je hais les affectations,
Et ne m'épuise point en protestations.
Je suis vrai.

M. HOC.

Mais léger.

M. LE DOUX.

Je suis froid, mais sincère.
Je promets peu, très-peu....

M. HOC.

C'est ainsi que j'espère.

M. LE DOUX.

Mais je tiens.

MADAME LE DOUX, *gourmée.*

Moi, monsieur, je promets quand il faut.
Ma parole est sacrée.

M. HOC.

Elle vient de si haut,
(*A part.*)
Qu'elle enjoint le respect. Mais pour la confiance
Elle veut moins d'emphase et plus de bienveillance.

SCÈNE VI.

M. LE DOUX, M. AUGUSTE.

M. AUGUSTE.

Eh bien, mon cher Le Doux, la déclaration?

M. LE DOUX.

Il a franchi le pas.

M. AUGUSTE.

Point d'opposition?

M. LE DOUX.

Aucune. Cependant il faut l'aveu d'Albine.
Il veut le demander lui-même, et j'imagine
Qu'il l'obtiendra sans peine.

M. AUGUSTE.

Ainsi tout va grand train,
Et tout sera conclu dès ce soir ou demain.

M. LE DOUX.

Ou demain! Dès ce soir. Oui, ce soir, je l'espère,
Je verrai sans retard terminer cette affaire.
Oh! je ne prétends point qu'elle traîne en longueur.
Pourquoi faire languir une affaire de cœur?
J'abhorre les lenteurs, et c'est ce caractère
Qui fait qu'en ma maison j'ai logé mon notaire.
Qu'on l'appelle à l'instant... je veux régler la dot.

M. AUGUSTE.

Hé quoi! si promptement!

M. LE DOUX.

Il ne me faut qu'un mot.
... Il me vient une idée aimable et lumineuse...
Mon notaire normand la rendra ténébreuse
S'il la travaille. Ainsi, sans trop le consulter,
Expliquons-lui comment il doit l'exécuter.

M. AUGUSTE.

Vous faites impromptu des choses importantes.

M. LE DOUX.

Oui : je donne impromptu vingt mille écus de rentes
A ma fille pour dot. Autre impromptu : je vends
A mon gendre futur, et pour cent mille francs,
Cet hôtel dont il m'a, vingt fois au moins, je gage,
Offert cent mille écus, et qui vaut davantage.
Et, pour que l'impromptu que je prétends finir
N'aille pas me coûter quatre mois de loisir,
Je veux, dès ce matin, faire prier mon homme,
Sans explication, de me prêter la somme :
Cent mille francs en or; de sorte qu'il m'aura
Payé, sans le savoir, en signant le contrat.

M. AUGUSTE.

C'est fort bien. Cependant, quelque chose d'étrange
Brouille plus votre plan, je crois, qu'il ne l'arrange.
Ces cent mille francs-là !... moi, je trouverais bien
Que vendant pour si peu vous donnassiez pour rien.
Et que fait cette somme au fond de vos affaires?
Cent mille francs de plus ne vous importent guères.
N'ayez pas l'air de vendre, alors que vous donnez.
Chacun regardera ce que vous retenez...
Il ne faut point donner, ou donner avec grâce.

M. LE DOUX.

Je veux bien les payer, mais un point m'embarrasse :
C'est que le créancier ne peut les recevoir.
Lui-même doit la somme, et vous devez savoir...

M. AUGUSTE.

J'entends. Mais... dites-moi par quelle prévoyance
Vous feignez un emprunt pour vous payer d'avance?
Votre gendre futur achetant la maison
La payerait très-bien, et j'en suis caution.

M. LE DOUX.

Dans une offre à bas prix, sa folle défiance
De ma pauvre maison verra la décadence :
« Puisqu'on baisse le prix, c'est qu'elle va crouler, »
Dira-t-il : « la comète aura pu l'ébranler! »
Rien ne sera d'aplomb. De la cave aux mansardes,
Son œil préoccupé ne verra que lézardes.
De quand, de si, de mais, il se tourmentera;
Moi, je puis me fâcher, et rien ne finira.

Digitized by Google

Il vaut mieux procéder par une autre méthode.
J'agis d'autorité... Cela m'est plus commode.
Il faut prendre au collet un homme irrésolu.
Il n'objectera rien contre un marché conclu.
Je conclus, et me paye... Ah ! voici le notaire.

SCÈNE VII.

M. LE DOUX, M. HUE.

M. LE DOUX.

Asseyez-vous. Voici ce que vous allez faire.
Je vous dicte, écrivez.

M. HUE.

Hé quoi ! sans discuter ?

M. LE DOUX.

Rien n'est douteux ; allez.

M. HUE.

Et sans me consulter !
(*Il cherche des yeux autour de lui.*)

M. LE DOUX.

Que cherchez-vous, mon cher ? le code, la coutume ?

M. HUE.

Non, je cherche un canif pour arranger ma plume.

M. LE DOUX.

(*Fin paraît au fond du théâtre.*)
Écrivez au crayon ce que je vais dicter.
« *Primo :* De ce pas-ci vous irez m'emprunter
« Cent mille francs... »

M. HUE.

Monsieur...

M. LE DOUX.

Qu'est-ce qui vous arrête ?

M. HUE.

Ce crayon n'écrit point.

M. LE DOUX.

Suivez-moi, pauvre tête.
Allons à mon bureau.

SCÈNE VIII.

FIN, *seul.*

C'est un parti prudent ;
Car alors qu'il s'agit d'emprunter de l'argent,
Et qu'on est possesseur d'un emploi de finance,
Il faut le plus qu'on peut procéder en silence.
Le Doux faire un emprunt ! Par quels événements
Se fait-il que Le Doux soit aux expédients ?

SCÈNE IX.

FINETTE, FIN.

FINETTE, *tenant une lettre à la main.*

Sans doute vous savez ce qu'ici l'on prépare ?

FIN.

Je ne sais rien de neuf.

FINETTE.

Vous ! c'est assez bizarre !

FIN.

Quoi donc ?

FINETTE.

Un mariage.

FIN.

Ah ! sérieusement !
Mon maître avec Albine ?

FINETTE.

Eh oui ! tout justement.

FIN.

D'où savez-vous cela ?

FINETTE.

J'ai là certaine lettre
Qu'en secret, de sa part, je cours vite remettre.

FIN.

Que contient cette lettre ?

FINETTE.

Eh ! son intention,
Sans doute !

FIN.

En vérité ? de la discrétion !

FINETTE.

Madame sonne.

FIN.

Un mot.

FINETTE.

Adieu. Je prends la fuite.
Quand nous nous reverrons, je serai plus instruite.

SCÈNE X.

FIN, *seul.*

Ce mariage est sûr ; ici tout est égal,
Age, fortune, rang. Mon affaire va mal.
Ce Le Doux que j'ab' orre est, dit-on, galant homme :
Pour moi je n'en crois rien, et ce discours m'assomme.
Sans paraître y toucher, il conduit la maison.
Contre son sentiment je n'ai jamais raison.
S'il faut vendre, acheter, louer maison ou terre,
S'il faut régler un compte avec l'apothicaire,
C'est lui que l'on consulte, et tous mes bordereaux
Sont par un vieux commis revus dans ses bureaux !
Une fois alliés, je n'ai plus de ressource ;
Mon maître et son Le Doux n'auront plus qu'une bourse.
... Le Doux est dérangé, puisqu'il veut emprunter ;
Mon maître est méfiant, il faut l'inquiéter.
A l'hymen projeté je saurai mettre obstacle,
Et le faire manquer, tout à plat, sans miracle.
Tracassons. Ce plaisir, et c'est le pis aller,
S'il n'empêche le mal, pourra m'en consoler.

Digitized by Google

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADAME LE DOUX, ALBINE, FINETTE.

MADAME LE DOUX, *tenant une lettre cachetée.*

Toujours à vos devoirs, oui, vous vous empressez.
C'est bien fait, mon enfant; mais ce n'est point assez
De m'avoir, sans l'ouvrir, apporté cette lettre:
Pourquoi l'avoir reçue?

ALBINE.

Ah!... pour vous la remettre.
Elle est de mon cousin.

MADAME LE DOUX.

D'où savez-vous cela?

ALBINE.

Finette me l'a dit.

MADAME LE DOUX.

Ces commissions-là
Sont bien entre ses mains!... Et de qui la tient-elle?

FINETTE.

Un laquais, sans mystère...

MADAME LE DOUX.

Allez, mademoiselle;
C'est assez; laissez-nous, et sachez qu'un billet,
De quelque main qu'il soit et quel qu'en soit l'objet,
S'il s'adresse à ma fille, est remis à sa mère:
Je lui dois éviter ce qui peut lui déplaire.

SCÈNE II.

MADAME LE DOUX, ALBINE.

MADAME LE DOUX *décachette la lettre et la lit.*

La lettre n'est point mal. Savez-vous son objet?

ALBINE.

Nullement.

MADAME LE DOUX.

Il s'agit d'un important sujet:
Il veut se marier; et dans vous, chère Albine,
Il souhaite une femme, au lieu d'une cousine:
C'est un fort bon parti, c'est un homme de bien;
C'est un jeune homme encor. Tout le reste n'est rien.
... Un mari vous fait peur! Ah! près de votre mère,
La liberté sans doute a le droit de vous plaire...
Mais pour le mariage il faut se décider;
Il est temps à vingt ans: on risque à trop tarder.
C'est un but où chacun, un jour ou l'autre, aspire;
C'est la vocation de tout ce qui respire.
(*Elle relit la lettre des yeux, et la replie ensuite.*)
Vous trouverez ici quelques mots déplacés;
Le reste est convenable, et je l'approuve assez.

ALBINE, *suivant la lettre des yeux.*

Mais, maman, ne pourrais-je...?

MADAME LE DOUX.

Ah! voilà qu'on m'objecte!...

ALBINE.

Moi! je n'objecte rien...

MADAME LE DOUX.

Objection suspecte,
Et frivole encor plus! Lorsque vous le voudrez,
Vous-même, en y songeant, vous-même y répondrez.
Mon cousin, dites-vous, pétri de défiance...

ALBINE.

Je ne dis point cela...

MADAME LE DOUX.

Je réponds donc d'avance:
S'il était un avare, un jaloux, un méchant,
Jetant partout un œil farouche et malveillant,
Et si sa défiance aveugle, sombre, noire,
Était d'un vice affreux l'effrayant accessoire,
Je dirais: Loin de nous tout projet d'union!
Mais ce défaut, en lui, d'aucune passion
N'est ni l'horrible effet ni la durable cause:
Il est la défiance, et n'est pas autre chose.
Il voit dans tous les cœurs l'intérêt personnel
S'ériger à soi-même un salutaire autel,
Où tour à tour l'honneur, l'amitié, la justice,
De l'intérêt d'autrui consent le sacrifice.
« La générosité n'est qu'un bon mouvement,
« Et rien de plus, dit-il; elle n'a qu'un moment.
« Si ce bon mouvement est soudain et rapide,
« De l'intérêt jaloux il trompe l'œil avide.
« Mais s'il n'atteint le but par un premier élan,
« S'il marche avec lenteur, s'il marche en chancelant,
« Il tombe. L'intérêt est le dieu qui décide
« Toutes les volontés. C'est en lui que réside
« Le suprême pouvoir: c'est le dieu que l'on sert.
« Son pouvoir, chez les uns, se montre à découvert,
« Soumet tout aux calculs, que leur âme vénale,
« Comme la loi suprême, insolemment étale.
« Chez d'autres, l'intérêt, hypocrite et flatteur,
« Parle du dévouement le langage menteur.
« Et chez d'autres enfin, qu'un esprit romanesque
« Abuse, l'intérêt prend l'air chevaleresque...
« Jusqu'à l'occasion. Se défier de tous
« Est le meilleur parti pour éviter leurs coups.
« Point de société que l'intérêt ne rompe.
« Celui qui veut tromper, et celui qui se trompe,
« Trompent également. Telle est l'opinion
« D'où naît sa méfiance, avec quelque raison.
« Cet amour de soi-même il n'en fait point un crime:
« Autant que naturel, il le croit légitime.
« Chacun ayant le sien, il ne voit pas pourquoi
« On ne se dirait pas tout haut: *Chacun pour soi!*
« Ce principe avertit plus souvent qu'il n'offense:
« Comme il sert à l'attaque, il sert à la défense. »
Voilà ce qu'il répète en toute occasion...
Et ça n'est point du tout dénué de raison.

ALBINE.

Le soin dont il paraît que son esprit s'occupe,
C'est de voir clair en tout, pour n'être jamais dupe.
Mais s'il ne veut pas l'être, il ne veut pas non plus
Qu'on le soit avec lui. Sans discours superflus
Toujours avec franchise il vous abordera;

Digitized by Google

Sa défiance même, il vous la confiera ;
Vous en conseillera, de plus, contre lui-même...
Ce n'est point un défaut, maman, c'est un système.

MADAME LE DOUX.

Vous concluez...

ALBINE.

Pourtant, il faut en convenir,
Il est dans une erreur dont il devrait guérir ;
Il croit qu'on n'a pour lui que de l'antipathie...
Mais ce tort n'est au fond que trop de modestie.

MADAME LE DOUX.

Vous consentirez donc?

ALBINE.

Vous n'en pouvez douter.

MADAME LE DOUX.

Nous ne devons donc pas plus longtemps discuter.

ALBINE.

Je ne discute point... Voudriez-vous permettre...?

MADAME LE DOUX, *à part*.

Éludons; je le vois, elle en veut à la lettre.
(*Haut.*)
C'est un plaisir bien doux pour mon cœur maternel,
Ma fille, en ce moment critique et solennel
Où vous allez changer d'état et d'existence,
De sentir à quel point j'ai votre confiance.
Mais de votre côté, croyez, ma chère enfant,
Qu'en revanche, pour vous, moi j'en ai tout autant.
(*Elle enferme la lettre dans son sac.*)
Je ne sais maintenant qui de nous doit réponse
A la lettre. Est-ce vous? est-ce moi ?

ALBINE, *à part*.

J'y renonce,
(*Haut.*)
N'ayant pas lu la lettre. Il serait bon, maman...

SCÈNE III.

LES MÊMES, M. LE DOUX.

MADAME LE DOUX.

Ah! nous vous attendions pour arrêter un plan.

M. LE DOUX.

Un plan ! un plan ! grands dieux !

MADAME LE DOUX.

Le plan d'une réponse
Au billet que voici. Mais, moi, je vous l'annonce,
Il me paraît douteux qu'on puisse décemment
Répondre à ce billet, où le feu d'un amant...

M. LE DOUX, *après avoir lu*.

Hoc n'est point un amant...

ALBINE.

Qu'est-ce donc?

M. LE DOUX.

C'est un homme
Qui demande ta main. Savoir comment se nomme
Le rôle qu'il fait là, d'amant, de prétendu,
Cela n'importe guère, et c'est du temps perdu
De discuter ici toutes ces fariboles.
Loin de nous, mes enfants, les disputes frivoles!
(*A sa fille.*)
Eh bien ! que penses-tu de ce grave poulet?

ALBINE.

Moi ! je ne l'ai point lu.

M. LE DOUX.

Pourquoi donc?

MADAME LE DOUX.

S'il vous plaît?
Il faut examiner si ma fille peut lire...

M. LE DOUX.

Hé quoi ! ce que vous-même avez permis d'écrire!...

MADAME LE DOUX.

C'est que de certains mots... et l'on doit ménager
L'oreille d'une fille...

M. LE DOUX, *après avoir lu le billet*.

Allons !... point de danger
A lire ce billet. Moi, je vais sans scrupule
Le lire à haute voix, et braver ta férule.
(*Il lit.*)
« Depuis quatre ans entiers vous voyant chaque jour,
« Je n'ai pu garantir mon cœur contre l'amour. »

MADAME LE DOUX.

L'amour! vous l'entendez?

M. LE DOUX.

L'amour ! Ce mot m'enchante.

MADAME LE DOUX.

C'est ainsi qu'on entame une intrigue galante !
Mais, pour se marier, un prétendant correct
A l'objet de son choix fait valoir son respect,
Et non pas son amour!

M. LE DOUX.

Lisons sans commentaire :
« Mais c'est un grand malheur si je ne puis vous plaire ;
« Et je crains ce malheur. Je n'ai nul agrément.
« Je sais aimer... beaucoup; mais plaire, nullement.
« Vous m'estimez, je crois ; mais ce n'est pas l'estime
« Qui sauve les dégoûts dans une vie intime ;
« C'est l'amour, l'amour seul. C'est de lui que mon cœur
« Sollicite la main dont j'attends mon bonheur.
« A sa décision Albine doit souscrire.
« S'il n'a rien à répondre, elle n'a rien à dire. »
Ainsi finit l'épître : or, malgré vous, je tien
Qu'en tout point, qu'en tout sens, cette lettre est fort bien.
Elle a, j'en suis très-sûr, le suffrage d'Albine.

ALBINE.

Je ne dis pas, mon père...

M. LE DOUX.

Oh non ! mais je devine.
Moi, je vais rondement, et je n'ai pas le tic
De mettre mon esprit toujours à l'alambic.
Lorsqu'un ami m'écrit, ses mœurs, son caractère,
A ses mots, quels qu'ils soient, servent de commentaire ;
Je n'en admets point d'autre. Il peut être *incorrect*
Qu'on t'ait parlé d'amour en style trop direct ;
Mais je trouve fort bien que dans le mariage
L'amour se glisse encor, malgré le bel usage.
En faveur de la chose excusez donc le mot.
Qu'importe sur quel chiffre on attrape un bon lot?

Digitized by Google

ALBINE, *à part.*

Ma mère, en fait d'esprit, ne le cède à personne ;
Mais mon père, aujourd'hui, la surpasse et m'étonne.

MADAME LE DOUX.

Eh bien ! quelle est, monsieur, votre conclusion ?

M. LE DOUX, *à sa fille.*

C'est que vous répondiez.

MADAME LE DOUX.

Belle décision !

M. LE DOUX.

Plus il est défiant, plus il faut d'abondance
Dans vos expressions.

MADAME LE DOUX.

Plus il faut de décence.

M. LE DOUX.

Il faut le rassurer par la sincérité...
La bonté... la candeur... la cordialité !

MADAME LE DOUX.

Il faut le rassurer par la sage réserve
Qui prouve l'innocence, et surtout la conserve.

M. LE DOUX.

Il faut dire (après tout il est votre parent) :
« Mon cher, ne craignez pas de m'être indifférent.
« Vous m'aimez, je le crois ; et mon bonheur suprême
« Sera de vous prouver aussi que je vous aime.
« J'aime bien mes parents et je les rends heureux,
« Je ferai mon bonheur de vous aimer comme eux. »
Voilà ce qu'il faut dire.

ALBINE, *à part.*

O mon Dieu ! c'est sublime !

MADAME LE DOUX.

Il faut dire : « Monsieur, votre honorable estime
« Est pour moi d'un grand prix, et j'ose me flatter
« De la rendre durable et de la mériter. »

M. LE DOUX.

Dites-lui : *Je vous aime.*

MADAME LE DOUX.

Eh non ! *Je vous honore,*
Est le mot convenable, et c'est beaucoup encore.

M. LE DOUX.

Je vous aime est le mot ; *je vous chéris ; toujours,*
Toujours j'aurai pour vous, mon cher, le même amour.

ALBINE.

Mon père, c'est bien fort.

M. LE DOUX.

C'est fort bien, au contraire,
De dire en pareil cas ce qu'un bon cœur suggère
Pour calmer les soucis d'un amour inquiet.
Il faut plaire à l'amant, puisque l'amant te plaît.
Crois-moi : quand il s'agit de guérir un malade
Et qu'on tient le remède, on doit verser rasade.
Voilà mon sentiment... Maintenant tu feras,
Pour la conclusion, comme tu l'entendras.
Je m'en rapporte à toi. D'ailleurs voilà ta mère,
Qui, contre mes discours va se donner carrière.
Et tu pourras choisir, après cet entretien,
Entre trois bons avis, le tien, le sien, le mien.

(*Il sort.*)

SCÈNE IV.

MADAME LE DOUX, ALBINE, FINETTE.

MADAME LE DOUX.

Finette vient. Silence... En cette conjoncture
Réfléchissons encore, avant de rien conclure.
Je vous attends chez moi.

(*Elle sort.*)

SCÈNE V.

ALBINE, FINETTE.

FINETTE.

J'avais bien deviné,
N'est-ce pas ? Le billet ?...

ALBINE.

Il est fort bien tourné.

FINETTE.

On demande la main de la belle cousine ?

ALBINE.

Ce qu'on ne lui dit pas, Finette le devine.
Je n'ai rien à répondre. Elle sait tout.

FINETTE.

Hélas !
Savoir peu, savoir mal, autant ne savoir pas.
... Je pourrais vous servir...

ALBINE.

Il n'est pas nécessaire...
Mais faites mieux, offrez vos conseils à ma mère.

(*Elle sort.*)

SCÈNE VI.

FINETTE, FIN.

FIN.

Comment va notre affaire ?

FINETTE.

A la conclusion
Elle marche tout droit.

FIN, *à part.*

Quelle confusion,
(*A Finette.*)
Si j'échouais ici ! Ah ! si vous étiez sage,
Vous m'aideriez à rompre un si sot mariage.

FINETTE.

Le rompre ! y pensez-vous ? quand il est résolu !
Oh ! moi je suis toujours pour un marché conclu.

SCÈNE VII.

M. HOC, FINETTE, FIN, *qui se tient à l'écart.*

M. HOC.

Approchez.

FINETTE.

Ah ! monsieur, que vous écrivez bien !

Digitized by Google

Quel aimable billet!... D'un moment d'entretien
Auriez-vous le loisir?

M. HOC.

Mademoiselle Albine
Vous aurait confié...?

FINETTE.

Votre lettre est divine.
On m'a tout confié.

M. HOC.

Eh bien! qu'en pense-t-on?

FINETTE.

On la trouve charmante, et d'un excellent ton.
Mademoiselle Albine en était enchantée.

M. HOC.

Vous en êtes bien sûre?

FINETTE, *avec embarras.*

... Elle était transportée.

M. HOC.

C'est pour m'en informer que vous venez ici?

FINETTE.

N'en doutez pas, monsieur; j'ai bon cœur, Dieu merci;
Et je sais compatir à ce que souffre une âme
Qu'un amour violent tourmente, agite, enflamme.

M. HOC, *sèchement.*

Mais on vous a donné cette commission?

FINETTE.

On m'a donné? .. Monsieur, je vous jure que non.

M. HOC.

Eh si!... Monsieur Le Doux.

FINETTE.

Ni monsieur, ni madame...

M. HOC.

Ah! c'est mademoiselle?

FINETTE.

Eh! non plus, sur mon âme!
Mais quand ce serait elle? et qu'en concluriez-vous?

M. HOC, *avec humeur.*

Moi?.. rien. J'en conclurais... qu'elle veut un époux...
Un époux au plus tôt... et qu'étant fort pressée,
Elle s'est d'un aveu vite débarrassée.

FINETTE.

Et qu'aurait de fâcheux ce doux empressement?
Vous offenserait-il?

M. HOC, *froidement.*

Oh non, assurément!

FINETTE.

Pareil aveu, je crois, ne peut jamais déplaire.

M. HOC.

Mademoiselle Albine est sans doute sincère?

FINETTE.

C'est peu dire, monsieur; son ingénuité
Va plus vite et plus loin que la sincérité.

M. HOC, *avec humeur.*

En effet, elle en donne une preuve assez leste:
Son aveu, fort hâtif, est même peu modeste.
Sur un tel caractère il ne faut pas compter.

FINETTE.

Tout autre que monsieur l'aurait vue hésiter.

M. HOC.

Une fille qu'un mot, qu'un premier mot décide!

FINETTE.

L'amour, pour être prompt, n'en est pas moins solide.

M. HOC.

Ainsi, la sage Albine, au premier intrigant
Qui se serait près d'elle annoncé comme amant,
Aurait pu comme à moi déclarer sa tendresse!
Ingénuité soit, mais sans délicatesse!
J'espérais, tout au plus, pour ce soir ou demain
Dans les regards d'Albine entrevoir mon destin,
Et plutôt pénétrer qu'obtenir sa réponse...
Mais on la fera nette, et d'avance on l'annonce,
(*A part.*)
Pour m'épargner l'attente!.. Ah! mes prudents amours
Auraient pu supporter un délai de deux jours.
...Deux jours étaient bien peu. Qu'est-ce donc, ma petite?
Pour une fille honnête, ah! vous allez bien vite!
Quoi donc! au premier mot vous vous précipitez!
Vous me sautez au col et vous me garrottez!
A peine s'offre-t-on, vous craignez qu'on n'échappe,
Et vous prenez les gens comme dans une trappe!
Arrêtez, un moment que nous voyions un peu
La source d'où procède un aussi brusque aveu.
(*A Finette.*)
Ce n'est que ce matin que j'ai de ma tendresse
Par un billet secret instruit votre maîtresse.
Elle a pour s'expliquer un rare empressement,
Et j'en ai, je l'avoue, un peu d'étonnement.
Quoi! sans y réfléchir, sans consulter personne,
Au premier mot d'amour Albine s'abandonne!
A mes vœux, à mes feux d'abord elle consent
Sans l'aveu de sa mère... Ah! c'est fort peu décent.

FINETTE.

Monsieur, ce n'est qu'à moi qu'elle a fait confidence...

M. HOC.

Mais c'est pour m'en parler, et c'est une imprudence.
D'un raisonnable choix quels sont donc les garants,
Si ce n'est la prudence et l'aveu des parents?
Je veux bien la louer d'être fort ingénue:
Oui, mais je la voudrais aussi plus retenue...
Moi, je fais un grand cas de l'aimable pudeur
Qui retient un aveu prêt à sortir du cœur,
Fût-il autorisé comme le premier gage
D'un amour nécessaire aux nœuds du mariage:
La pudeur, qui pressent ce qu'elle en doit souffrir,
Ne fait pas même alors cet aveu sans rougir.
Elle voudrait cacher le feu qui la décide:
Son aveu le plus tendre est un aveu timide...
Je porte un peu trop loin, peut-être, en cet instant
Et ma délicatesse...

FINETTE.

Et votre esprit méchant.

M. HOC, *rentrant en lui-même, et voulant atténuer l'effet de sa querelle.*

Mais je parle devant une fille discrète
Qui, dans le beau rapport auquel elle s'apprête,
Saura bien distinguer ce qui peut être dit
De ce qui ne peut l'être, et dont le bon esprit

Digitized by Google

Saura bien corriger ce qui dans mon langage
Sent un peu l'amertume, ou n'est que verbiage.

FINETTE, *à part.*

Hélas! sans avouer mon indiscrétion,
Je n'oserais parler. Quelle punition!

(*Elle sort.*)

SCÈNE VIII.

M. HOC, FIN.

M. HOC, *se parlant à lui-même.*

Je suis trop franc!... trop franc! ah! puis-je, en conscience,
Donner nom de franchise à cette incontinence
De discours indiscrets, au besoin de parler?
Je suis franc! Un bavard sait-il dissimuler?
Je ne suis qu'un bavard; il faut que je m'observe...
Morbleu! n'aurai-je pas un peu plus de réserve?
Se fier à sa langue est d'un présomptueux!
Moi qui hait les bavards, je ne vaux pas mieux qu'eux.
(*A Fin.*)
Elle va me brouiller avec cette étourdie!

FIN.

Elle ne répond rien, elle est abasourdie.

M. HOC.

Et je n'ai pas tout dit: car je trouve assez mal
Que l'on m'ait répondu par un pareil canal.
Je n'ai point entendu qu'aidé d'une soubrette,
J'aurais avec Albine une intrigue secrète.
Je hais la marche oblique, et ce n'est point ainsi
Que je dois rechercher la fille d'un ami.
... Mais vous, qui connaissez mademoiselle Albine,
Parlez; qu'en pensez-vous?

FIN.

Elle a fort bonne mine.

M. HOC.

La mine ne fait rien. Laissons les agréments.
C'est de son caractère et de ses sentiments
Que je vous parle, moi.

FIN.

Monsieur, le caractère,
Les goûts, les sentiments, sont une grande affaire.
Comment les deviner? Vous êtes opulent,
Vous êtes un parti connu pour excellent...
Pour croire qu'une fille est tout à fait sincère,
Il faudrait, comme moi, n'être qu'un pauvre hère..
Après tout, c'est, monsieur, le sang d'un financier...
Je ne sais à quel point on peut s'y confier.

M. HOC.

Albine est fille unique; elle est riche héritière;
Aux calculs d'intérêt elle est fort étrangère.

FIN.

On voit bien des maisons, brillant d'un faux éclat,
Faillir sans qu'on y pense, et tomber tout à plat.
On connait mal le fond des maisons de finance...
On n'en juge souvent qu'à leur folle dépense...
A leur luxe insolent, qui veut par le crédit
Doubler des capitaux que le luxe détruit...
Quand il ne reste plus que le sac et les quilles,
On se dépêche alors de marier ses filles.
Elles réclament bien *la liberté du choix...*
Les biens les touchent peu!.. L'on étouffe leurs voix...
L'intérêt, trop souvent, décide les familles;
Et le vœu des parents devient la loi des filles.

M. HOC.

L'intérêt trop souvent décide... Sauriez-vous
Quelque méchante affaire arrivée à Le Doux?

FIN.

Monsieur, je ne sais rien qui puisse faire croire...

M. HOC.

Vous savez...

FIN.

Voulez-vous que j'invente une histoire?...

M. HOC.

Vous savez quelque chose!...

FIN.

Attaquer votre ami
Sur des propos en l'air, entendus à demi!

M. HOC.

Des propos! Monsieur Fin, vous savez quelque chose.

FIN.

Monsieur, je ne sais rien, et je tiens bouche close.

M. HOC.

Rien du tout?

FIN.

Non, monsieur.

M. HOC, *en colère.*

Quoi! vous ne savez rien?

FIN.

Non, monsieur; non, non, non.

M. HOC, *avec sang-froid.*

Mais... cela se peut bien.
On veut insinuer, quand on n'a rien à dire.
Par des sous-entendus on suggère, on inspire;
On fait, sans hasarder un mensonge odieux,
Travailler les esprits, qui se trompent bien mieux.
Vous possédez, je crois, cette haute science.
Mais vous me souffleriez en vain la défiance:
Je n'en concevrai point.

FIN.

A monsieur, sûrement,
N'inspire pas qui veut ce triste sentiment.

M. HOC.

Inspirer des soupçons que rien ne justifie!...
C'est le fait d'un méchant... et moi je m'en défie.

(*Il fait signe à Fin de se retirer.*)

SCÈNE IX.

M. HOC, *seul.*

Oh! oui, je m'en défie... Et pourtant ses discours
A mon inquiétude ouvrent un nouveau cours.
... Oui... Cet empressement qui me semblait étrange
Dans une fille jeune et pure comme un ange,
Celui du père encore... Ah! tout est expliqué...
Dans quelque folle affaire il peut s'être embarqué.

Digitized by Google

SCÈNE X.

M. HOC, ALBINE.

ALBINE, *accourant, et ensuite surprise de se voir avec M. Hoc.*

Je m'attendais, monsieur, à voir ici mon père.
Il m'a dit de m'y rendre, avec un grand mystère...
(*Avec embarras.*)
Nous irons, m'a-t-il dit, faire choix d'un écrin
Qu'à maman, pour bouquet, il veut donner demain.
C'est sa fête; il lui veut donner une surprise.
(*Elle fait quelques pas en arrière pour se retirer.*)
Mais je pense, monsieur, que je me suis méprise
Sur le moment fixé pour notre rendez-vous.

M. HOC.

(*Bas.*)
Sans doute il va venir. Il est clair que Le Doux
L'avait donné pour moi. Voyez la belle ruse!
Il veut me captiver; mais, certes, il s'abuse.

ALBINE, *à part.*

Il est embarrassé. Je le suis plus encor;
Mais pour le mettre à l'aise il faut faire un effort.
(*Haut, avec hésitation.*)
Vous m'avez, ce matin, écrit un billet tendre :
J'aurais dû, sans le lire, aussitôt vous le rendre.
La bienséance ainsi le voulait... Néanmoin...

M. HOC.

(*A part.*) (*Haut.*)
Finette aura parlé. Ne prenez pas le soin
De vous justifier. Oui, ma langue indiscrète
S'est fort mal expliquée ici devant Finette.
(*A part.*)
Elle est piquée au vif. Il faut s'en tenir là.
Point d'explication.

ALBINE.

Je n'entends point cela :
De quoi me parlez-vous? Finette, à cette affaire,
Est jusqu'à ce moment et doit être étrangère.
L'auriez-vous, par hasard, instruite de vos vœux?
Aurait-elle surpris de vous quelques aveux?

M. HOC.

J'ai tort, je le répète, et jusqu'à l'insolence
Je me suis oublié. Mais vous voulez, je pense,
Ignorer mes discours. En effet, le mépris,
De leur inconvenance est le plus digne prix.

ALBINE.

Mais personne, je crois, ici ne vous accuse.

M. HOC.

Des reproches en l'air!... N'y cherchez point d'excuse.

ALBINE.

Des reproches, monsieur! A moi! de votre part!
A quel sujet? Pourquoi? Comment? Par quel hasard?
J'essayais de répondre à mes propres scrupules,
Voilà tout.

M. HOC.

Mes discours ont été ridicules...
(*A part.*)
Allons, on dissimule, et c'est un parti pris.
(*Haut.*)
Mais vous n'en parliez pas, et je me suis mépris...
Oui, je le reconnais, oui, j'avais pris le change...
Laissons ce que j'ai dit, puisque ça vous arrange.

ALBINE.

Je ne veux rien savoir qui paraisse affaiblir
Ce que vous m'écrivez.

M. HOC, *à part.*

Je la voyais venir.

ALBINE.

Jusques au fond du cœur vous m'en voyez touchée.
Dès longtemps, en secret, je vous suis attachée...
(*A part.*) (*Haut.*)
Qu'il a l'air inquiet! Soyez bien assuré...

M. HOC.

(*A part.*) (*Haut.*)
Je le suis. Quel apprêt? Ah! je suis pénétré...
(*A part.*)
Contenir à ce point une juste colère!
C'est être bien docile aux leçons de son père!

ALBINE, *avec hésitation et modestie.*

Vous m'aimez; je vous aime. Unis l'un avec l'autre,
Vous ferez mon bonheur, et je ferai le vôtre.
J'y tâcherai du moins.

M. HOC.

Des aveux si formels,
Si clairs, si positifs, sont-ils bien naturels?

ALBINE.

Peut-être ils le sont trop.

M. HOC.

Excusez ma franchise,
Notre intérêt commun l'exige et l'autorise :
Je vous chéris, Albine, et dans cet entretien
Votre intérêt m'occupe encor plus que le mien.
Je vous le dirai donc : tout dans votre langage
Me semble être une étude, un rôle, un personnage.
Peut-être, dites-vous, est-il trop naturel!
Il le faudrait moins clair, pour me paraître tel.
Non, ce n'est point le vôtre. En vous, je le proteste,
Il n'est point naturel, puisqu'il n'est point modeste.
Avouez-le, entre nous : vous m'avez répété
Un discours naturel, que l'on vous a dicté.
Vos parents...

ALBINE.

Non, monsieur... Croyez-en ma parole.

M. HOC.

Vos discours naturels viennent de leur école.
Vos parents...

ALBINE.

Mes parents! je ne leur ai pas dit,
Monsieur, assurément, que vous m'aviez écrit.
Je parle d'après moi.

M. HOC.

Non, non, ma chère Albine.
De chacun de vos mots je dirais l'origine;
Et je sais qui mon cœur en doit remercier.

ALBINE.

Ce qu'on estime en vous, je puis l'apprécier :
Un cœur honnête et droit...

Digitized by Google

M. HOC.

Eh ! voilà votre père !

ALBINE.

Un nom considéré !

M. HOC.

Voilà bien votre mère !

ALBINE.

L'extérieur aimable, et quelque peu d'amour...

M. HOC.

Voilà Finette aussi qui parait à son tour...
... Votre père surtout.

ALBINE.

Je proteste que non.

M. HOC.

Votre père est si sage, et si tendre, et si bon !

ALBINE.

Mais de le consulter je n'ai pas eu l'idée.
J'ai consulté mon cœur; mon cœur seul m'a guidée.

M. HOC, *à part.*

C'est ce qu'il faut savoir... Reprenons l'argument.
(*Haut.*)
Ainsi, j'avais raison... c'est bien légèrement
Que vous osez répondre à ma vive tendresse ;
Que vous vous engagez à l'amour qui me presse.
Voyez quelle imprudence ! est-il d'autre garants
(*Avec persuasion.*)
D'un mariage heureux, que l'aveu des parents?
La décence d'ailleurs !... Sans consulter personne,
(*Avec amertume.*)
Au premier mot d'amour Albine s'abandonne !

ALBINE.

Ah ! monsieur, arrêtez. Vous me faites trembler...
Eh bien ! je ne veux plus vous le dissimuler :
Oui, j'avais leur aveu, puisqu'il faut vous le dire ;
Maman m'avait permis, monsieur, de vous sourire.
Mon père avait réglé que, sans aucun détour,
Mon cœur vous promettrait un éternel amour.
Il a fallu m'armer de force et de courage,
Pour parler, avec vous, cet étrange langage.
Il m'en a bien coûté... j'en ai beaucoup souffert.
... Cet artifice enfin, vous l'avez découvert :
Cela soulage un peu ma honte et ma colère...
Vous voyez qu'il ne faut accuser que mon père ;
A lui seul est la faute... et je vous dirai mieux :
(*Avec dépit.*)
C'est qu'il ne m'a donné rendez-vous en ces lieux
(Puisqu'il ne s'y rend pas, la chose est évidente)
Que pour me ménager cette scène offensante...

M. HOC.

Hélas! je vois trop bien ce que je voulais voir.
Finette, ainsi que vous, m'avez d'un fol espoir
Enivré ce matin. Jeu cruel, jeu barbare !
Moi qui prisais en vous le mérite si rare,
Le charme si touchant de la naïveté ;
Qui croyais y trouver la parfaite bonté,
Et qui m'y confiais avec tant d'assurance,
Pouvais-je me douter de mon extravagance ?
Il est donc éclairci que vous me détestez ;
Que mes vœux les plus chers sont par vous rejetés ;
Et que, de vos parents subissant l'influence,
Vous ne m'épouseriez que par obéissance !
Eh bien ! n'en parlons plus... Je mourrai de douleur ;
Mais du moins sans avoir causé votre malheur.

ALBINE.

Quel plaisir prenez-vous à me mettre au supplice?

M. HOC.

Je ne vous en veux pas. Vous me faites justice.

ALBINE.

Hé quoi ! je serais juste en ne vous aimant point!
Vous ne le croyez pas ; je le crois encor moins.

M. HOC.

Ne m'avez-vous pas dit que vos douces paroles
Étaient pur artifice ?

ALBINE.

Elles vous semblaient folles ;
Mes discours en effet étaient exagérés...
J'ai dit que par mon père ils étaient mesurés ;
Mais le fond était vrai.

M. HOC.

Pourquoi donc votre père
Vous a-t-il fait parler cette langue étrangère?
Pourquoi s'avise-t-il d'arranger vos discours,
D'en indiquer les mots et d'en régler le cours?
Croyait-il qu'un aveu délicat, quoique tendre,
Vous n'auriez sû le faire, et moi pu le comprendre?
Le langage du cœur n'a jamais rien d'obscur.

ALBINE.

Mon père, apparemment, n'en était pas bien sûr.

M. HOC, *à part.*

De meilleures raisons l'ont décidé sans doute.

ALBINE.

Mon père est juste et bon : il parle, et je l'écoute.

M. HOC.

C'est ce qui me tourmente. Albine, ah ! croyez-moi,
Consultez votre cœur pour fixer votre choix.
L'aveu de vos parents sans doute est nécessaire ;
Mais il ne suffit pas que la sagesse éclaire
Sur un choix dangereux. Quelquefois du malheur
Elle peut préserver, mais il faut du bonheur.
Convenances de mœurs, de rang et de fortune,
Elle les jugera sans en oublier une ;
Mais l'accord de l'esprit, un autre accord plus doux,
Le tendre accord des cœurs, n'a de juge que nous.
Pensez-y. Quelquefois, quand on est jeune, on pense
Que le temps aide à vaincre un peu de répugnance :
Le temps l'accroît toujours.

ALBINE.

Je croirais aisément
Qu'il accroît plus encore un juste attachement.

M. HOC.

Malheureusement, non ; et même la constance,
S'il en est dans le monde, est un prodige en France.
(*Avec une nuance d'humeur.*)
D'ailleurs j'ai cent défauts, et ne puis me changer ;
Vainement j'ai, cent fois, voulu les corriger.
Il n'en est si léger qui bientôt ne déplaise.

ALBINE.

Avec les gens parfaits je suis mal à mon aise.

Digitized by Google

M. HOC.

Pourquoi sur mes défauts vouloir vous étourdir?

ALBINE, *d'un ton d'inquiétude.*

Peut-être que des miens vous voulez m'avertir.

M. HOC, *adouci.*

Les vôtres! Quels sont-ils? Que ne puis-je les craindre!
Que ne puis-je les voir, m'en affliger, m'en plaindre!
Mais vous êtes charmante; et votre aimable esprit,
Je m'en défends en vain, m'enchante et me séduit.
L'accent de votre voix, votre aimable langage,
Sont d'un accord si doux avec votre visage,
Que jusqu'au fond du cœur je me sens pénétré,
Et sur mes vains soupçons pleinement rassuré.

ALBINE.

Vous voilà donc tranquille?

M. HOC.

Oui, je vous le répète.

ALBINE, *se touchant le front.*

Vous ne sentez plus rien, là, qui vous inquiète?

M. HOC, *tendrement.*

Non, rien.

ALBINE.

En vérité?

M. HOC.

Ma parole d'honneur.

ALBINE.

Vous croyez que je veux faire votre bonheur?

M. HOC, *avec confiance.*

Je le crois... j'en suis sûr.

ALBINE, *émue et soupirant.*

Ah! cette confiance
Assure aussi le mien.

M. HOC.

Quelle douce espérance!

ALBINE, *troublée.*

Mon père ne vient point... Comme il va me railler!
(*Souriant.*)
Pourtant ce tête-à-tête aurait pu nous brouiller.
(*Elle éprouve une pénible émotion. Elle fait un mouvement pour se retirer.*)

M. HOC.

Quelques moments encor... Vous respirez à peine.
Qu'avez-vous?

ALBINE, *s'essuyant les yeux.*

Vos soupçons m'ont fait un peu de peine.

M. HOC.

Vous pleurez! pourriez-vous regretter vos aveux?

ALBINE, *lui tendant la main.*

Je pleure du plaisir de vous savoir heureux.
(*Elle sort.*)

SCÈNE XI.

M. HOC, *seul, très-ému.*

Fuyez de mon esprit, sinistres conjectures,
Soupçons injurieux, méprisables murmures
D'un orgueil inquiet trop longtemps écouté.
Albine dit qu'elle aime, et c'est la vérité.
La confiance naît dans mon âme ennoblie.
Fuyez, systèmes bas dont l'erreur m'humilie;
Vous montrez des dangers que vous n'osez braver:
L'amour qui les dédaigne en sait mieux préserver.

SCÈNE XII.

M. AUGUSTE, M. HOC.

M. HOC, *prenant la main à son frère.*

Un sentiment nouveau vient d'entrer dans mon cœur;
La confiance enfin y verse le bonheur.
Mes yeux étaient séduits de la beauté d'Albine,
Et mon âme fermée à sa bonté divine;
Je reconnais enfin sa grâce, sa douceur.
Sa tendresse naïve est celle d'une sœur;
Ce n'est point une ardeur, au hasard allumée,
Qui jette un peu de flamme et beaucoup de fumée;
Qui s'annonce un beau soir et qui, vers le matin,
Pâlit, tombe en langueur, se consume et s'éteint:
C'est une affection qui, depuis notre enfance,
A semblé se confondre avec son existence.
Oui, je puis sans danger me livrer à l'amour!
J'éprouve sa douceur, et je sens qu'à son tour
A l'amitié touchante il dispose mon âme.
(*Il serre son frère dans ses bras.*)
Oui, j'aurai des amis, une amante, une femme!
Que je vais être heureux! que d'aimables plaisirs
Vont occuper ma vie et charmer mes loisirs!
Qu'il est doux de sentir la tendre confiance
(*Avec chaleur.*)
Échauffer notre cœur, doubler notre existence,
Nous créer des besoins dans l'âme d'un ami,
Y chercher des plaisirs, du bonheur, un abri;
Dans notre esprit charmé placer sa douce image;
De nos biens, de nos maux lui faire le partage;
Enfin, dans sa raison nous donnant un appui,
Du soin de nos vertus se reposer sur lui!
(*Il embrasse son frère.*)

SCÈNE XIII.

M. HOC, M. AUGUSTE, FIN.

FIN.

On demande à vous voir: c'est ce grave notaire
Qui demeure céans.

M. HOC.

Il faut le satisfaire:
Faites entrer.

M. AUGUSTE, *à part.*

O ciel! ceci va tout gâter.
Avertissons Le Doux qu'il vienne rétracter
Sa bizarre demande.

M. HOC.

Où courez-vous si vite?
Pourquoi me quittez-vous?

M. AUGUSTE.

Je reviens tout de suite.

Digitized by Google

SCÈNE XIV.

M. HOC, M. HUE, FIN.

M. HOC.

Bonjour, mon cher monsieur.

M. HUE.

Monsieur, j'ai bien l'honneur
D'assurer que je suis votre humble serviteur.

M. HOC.

Que voulez-vous de moi?

M. HUE, *très-pesamment.*

Monsieur, s'il est possible
Que vous ayez vers vous quelque fonds disponible...

M. HOC, *brusquement.*

Combien?

M. HUE.

Cent mille francs.

M. HOC.

Pour quand?

M. HUE.

Pour aujourd'hui.

M. HOC.

Pour qui?

M. HUE.

Monsieur Le Doux, votre plus cher ami,
M'a dit...

M. HOC.

C'est pour Le Doux, et pour ce moment même!
(*A part.*)
Monsieur mon frère! eh bien! ma défiance extrême!...
(*Haut.*)
C'est pour Le Doux!

M. HUE, *avec incertitude.*

Monsieur...

M. HOC.

Vous ne dites pas oui?

M. HUE.

Monsieur, il n'a pas dit si l'emprunt est pour lui.

M. HOC.

J'entends. Vous ne parlez jamais à l'aventure.

M. HUE.

On se trompe souvent dans une conjecture.

M. HOC, *après un moment de réflexion.*

J'ai les cent mille francs. A mon ami Le Doux
Je les prête avec joie. Enfin ils sont à vous.
... Il paraît qu'il se trouve en un moment de crise;
Je me plais à l'aider.

FIN, *à part.*

Quelle était ma méprise!
(*Il sort.*)

SCÈNE XV.

M. HOC, M. HUE.

M. HOC.

Il est gêné? parlez.

M. HUE.

Monsieur, il a du bien.

M. HOC.

Et des dettes aussi?

M. HUE.

Monsieur, je n'en sais rien.

M. HOC.

Sans doute il a beaucoup de billets sur la place?

M. HUE.

Un notaire normand jamais ne s'embarrasse
Des dettes de commerce : il prête sur des fonds
Bien purgés d'hypothèque, et sur des cautions.

M. HOC.

Son papier perd sans doute?

M. HUE.

En honneur, je l'ignore.

M. HOC.

Combien perd son papier?

M. HUE.

Je vous le dis encore...

M. HOC.

Il a des débiteurs pour la plupart véreux;
Des gens de cour ruinés, bien insolents, bien gueux?

M. HUE.

Je ne lui connais point de pareille créance;
Mais on fait quelquefois des prêts par complaisance...

M. HOC.

Quelqu'un aura failli.

M. HUE.

Cela peut arriver.

M. HOC.

Combien a-t-il perdu?

M. HUE.

Mais il faudrait prouver
Qu'il a perdu, pour dire à quoi monte la perte.

M. HOC.

Cent mille écus au moins!

M. HUE.

C'est une découverte
Que monsieur fait, sans doute.

M. HOC.

Ah! je m'étais douté
Qu'il serait dupe un jour d'un excès de bonté.

M. HUE.

Il est vrai qu'il est bon, puisqu'il ne faut rien taire...
... Il est bon citoyen, bon époux, et bon père.

M. HOC.

Avec cent mille francs que je vais lui prêter,
Pourra-t-il empêcher son malheur d'éclater?

M. HUE.

Vous lui prêtez vos fonds, le croyant peu solvable!
C'est un procédé noble, un trait rare, incroyable!
Mais ayant résolu de procéder ainsi,
Épargnez-vous du moins l'inutile souci
De rechercher...

M. HOC, *noblement et gravement.*

J'entends, et cela seul m'occupe,
Lui prêter en ami, non lui prêter en dupe.
Vous devez bien sentir que c'est fort différent.

Digitized by Google

M. HUE.

Je distingue, monsieur, du débiteur qui rend,
Celui qui ne rend pas; et voilà ma science.
L'amitié n'a jamais troublé ma conscience.

M. HOC.

Si je sauve Le Doux, je serai trop heureux,
Soyez-en assuré.

M. HUE.

Fort bien.

M. HOC.

Mais faisons mieux :
Puisque de sa maison il cherche à se défaire
Depuis plus de six mois, terminons cette affaire.
Le prix seul m'arrêtait : je le trouvais trop haut;
Il me semble, à présent, que c'est ce qu'elle vaut.
Allez, de la maison offrez ce qu'il désire.
Quatre cent mille francs... Quoi ! je vous vois sourire !

M. HUE.

Monsieur, de la maison Le Doux a disposé...
Il la cède à vil prix.

SCÈNE XVI.

M. HOC, M. AUGUSTE, M. HUE.

M. HOC, *étonné.*

J'étais bien avisé !

M. AUGUSTE, *bas.*

Le Doux n'est pas chez lui, je ne sais plus que faire.

M. HOC.

(*Avec humeur.*)
Ils m'ont voulu tromper... Et vous aussi, mon frère !
En vendant sa maison emprunter de l'argent !
Certes, le mal est grave, et le péril urgent.
Pour être bien à fond trompé dans cette affaire,
Il ne m'a rien manqué, car j'écoutais mon frère.
Emprunter de l'argent en vendant sa maison,
Rien en cela du moins ne blesse la raison...
Mais que pour s'arrêter au bord du précipice
Il fasse de sa fille un cruel sacrifice,
Je ne le conçois pas. Quoi ! père sans pitié,
Attendre tout d'un gendre et rien de l'amitié ?
... Et quand dans ce dessein je vois entrer un frère !...
(*Avec colère.*)
C'est une indignité !... Passe pour le notaire !

M. HUE.

De quoi parle monsieur? Je ne puis concevoir...

M. AUGUSTE.

Je laisse tout passer sans m'en apercevoir :
Imitez-moi, mon cher.

M. HOC.

Ainsi, l'aimable Albine,
Victime d'un malheur qu'il faut que je devine,
Ayant contre son cœur tristement combattu,
Me charmait par devoir, me trompait par vertu !
Enfin j'ai pénétré cet effrayant mystère !...
(*Avec colère.*)
Mais peu s'en est fallu que je crusse mon frère...
Et comment s'est-il fait que mon esprit rebours
N'ait vu dans ces beaux pleurs que des marques d'amour !
Et devais-je oublier que d'abondantes larmes
Sont, d'un sexe trompeur, les ordinaires armes !
Monsieur Hue, entrez là, là, dans mon cabinet :
Je vous suis à l'instant. J'ai votre argent tout prêt.

SCÈNE XVII.

M. HOC, M. AUGUSTE.

M. HOC.

A mon bonheur, hélas ! tout était donc contraire !
Et moi qui bonnement vous écoutais, mon frère !
Il faut rompre au plus vite, et de ce mauvais pas
Sauver au moins la fille... en ne l'épousant pas.
Sans doute après dîner on prétendait conclure ;
Il faut me dépêcher de rompre la mesure.
Évitons le dîner, et prévenons ainsi
Une triste rupture en face d'un ami.
(*Il s'assied à un bureau pour écrire.*)

M. AUGUSTE.

(*Bas.*) (*Haut.*)
Le Doux ne rentre point ! Vous feriez mieux, peut-être,
De parler à Le Doux que d'écrire une lettre.

M. HOC.

Je lui parlerais bien, s'il ne répondait pas ;
Mais comment l'empêcher ?

M. AUGUSTE.

Oui, c'est un embarras,
J'en conviens avec vous.

M. HOC.

J'aurais à me défendre
Contre lui, contre vous, contre mon cœur trop tendre.
Écrivons, écrivons.

M. AUGUSTE, *bas.*

A le dissuader
Je perdrais mes efforts ; mais je puis retarder,
En excitant sa bile, une odieuse lettre
Que l'amitié, l'honneur ne peuvent se permettre.
(*Haut.*)
Renoncer au bonheur sur d'injustes soupçons !

M. HOC, *écrivant.*

Le moment est bien pris pour donner vos leçons !

M. AUGUSTE.

Lorsque vous m'attaquez je puis, pour ma défense,
Alléguer les dangers d'une fausse apparence.

M. HOC, *écrivant toujours.*

D'une fausse apparence !

M. AUGUSTE.

Oui ; plus d'une raison
Font ouvrir un emprunt et vendre une maison.
On peut avoir formé quelque grande entreprise,
Acquis un grand domaine !...

M. HOC, *posant sa plume.*

Oui, vendre sa chemise
Est signe de richesse ! Allons, laissons cela.
Votre rôle d'ami, croyez-moi, finit là.
Vous avez assez fait, et je vous rends justice,
Pour mener votre frère au bord du précipice.

Digitized by Google

Je n'y veux pas tomber, c'est un point arrêté.
(*Il reprend sa plume.*)

M. AUGUSTE.

Le Doux, vous l'avouez, a de la probité.

M. HOC.

Cela ne répond point à mes inquiétudes :
On sait que le besoin conduit aux turpitudes.

M. AUGUSTE.

Mais, ici, le besoin que vous croyez prouvé
Est chimérique et faux ; c'est un fait controuvé.

M. HOC.

De vos beaux arguments, bon Dieu, faites-moi grâce.

M. AUGUSTE.

Je n'argumente plus, et je quitte la place.

M. HOC, *écrivant.*

Il n'est plus question, parbleu, de discuter ;
Mais d'un parti bien pris, qu'il faut exécuter...
(*Il écrit.*) (*A son frère.*)
Bien... très-bien. Quelque jour vous connaîtrez les hommes.

M. AUGUSTE.

S'ils sont tous des fripons, vous et moi nous en sommes.

M. HOC, *il se lève précipitamment, la plume à la main.*

Vous et moi !... pas encor ; mais, comme gens de bien,
Fuyons l'occasion, et ne jurons de rien.
L'intérêt personnel connaît peu de barrières.

M. AUGUSTE.

Mais il est différent selon les caractères ;
Autre chez l'honnête homme, autre chez le vaurien.
On peut s'aimer beaucoup, pourvu qu'on s'aime bien :
Il est au fond du cœur un juge fort sévère ;
On ne peut s'aimer *bien*, sans tâcher de lui plaire ;
Il n'est, sans son aveu, ni plaisir ni bonheur.
Il n'en est point non plus aux dépens de l'honneur.
Qui s'aime se respecte ; et quand on veut paraître
Constamment honorable, on a grand soin de l'être.
(*Bas.*)
Mais je le vois en verve, il faut frapper plus fort :
Je souffre de le voir se mettre dans son tort.
(*Haut.*)
Le Doux ne peut tarder. Votre injustice extrême
Se conçoit : vous jugez des autres par vous-même.
Un jaloux voit partout des rivaux, des amants ;
L'avare des voleurs, le méchant des méchants ;
L'athée intolérant ne voit que fanatisme ;
Et l'égoïste enfin voit partout l'égoïsme.
(*Bas.*)
Mais il ne m'entend pas.
(*Hoc finit, et plie sa lettre pendant ces derniers vers.*)

M. HOC, *se levant de son bureau, et tenant sa lettre.*

Plaidant pour vos amis,
Votre zèle, sans doute, en attend quelque prix :
Il est temps, croyez-moi, de leur faire visite.
Pour moi, je vais sortir ; il faut que je vous quitte.
(*Il sonne.*)

M. AUGUSTE, *à part.*

C'est très-bien. A Le Doux courons vite expliquer
Ce billet que lui-même eut l'art de provoquer.

SCÈNE XVIII.

M. HOC, FIN.

M. HOC.

Je vais sortir, et c'est pour affaire qui presse.
Remettez sans délai ma lettre à son adresse.

FIN, *lisant l'adresse.*

Monsieur n'aurait-il pas quelque ordre à me donner ?
Faudra-t-il retarder l'heure de son dîner ?

M. HOC.

Dîner ! Je ne crois pas que, d'après cette lettre,
Il me vienne personne.

FIN.

Et je cours la remettre.

M. HOC, *à part.*

Rompre mon mariage, et sortir de chez moi
A l'heure du dîner, et sans dire pourquoi,
C'est déprier mon monde ; au moins je le suppose.

FIN.

Si l'on vient, je dirai...

M. HOC.

Ces mots, pas autre chose :
Què loin d'ici m'appelle un pressant intérêt.
(*Bas.*)
Je m'en vais dîner seul, bien triste, au cabaret.
Mais avant de sortir, et pour finir l'affaire,
Il faut donner l'argent qu'attend là le notaire.

ACTE III.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. HOC, M. AUGUSTE.

M. HOC, *vivement.*

Je pense maintenant que vous m'entendez bien :
Sinon, il faut finir ici cet entretien.
Je ne demandais point, pour épouser Albine,
A connaître les biens que le sort lui destine.
L'opulence, à mes yeux, la médiocrité,
N'ajoute, n'ôte rien au prix de sa beauté.
Ma seule crainte était que le malheureux père,
Voyant dans sa maison arriver la misère,
Ne voulût devancer un malheur imminent,
Pour établir sa fille et sauver quelque argent.
J'ai craint que de son plan il eût instruit sa fille,
Et que, se dévouant au bien de sa famille,
Au lieu de couronner un amour mutuel,
Albine ne marchât en victime à l'autel.

M. AUGUSTE.

Le Doux n'a rien perdu ; j'en ai la certitude.

M. HOC.

Je n'ai pas sans motif pris de l'inquiétude.

Digitized by Google

M. AUGUSTE.

Cet emprunt qu'il vous fait, parbleu, ne prouve rien!

M. HOC.

Et la maison vendue!...

M. AUGUSTE.

Il veut un meilleur bien.
On connait sa fortune.

M. HOC.

Et pourriez-vous m'instruire...
Qu'est-ce que ce grand *on* par qui l'on fait tout dire,
Cet *on* si décisif, cet *on* toujours cité,
Et que vous invoquez comme une autorité?
Qu'entendez-vous par *on?*

M. AUGUSTE.

Mais... j'entends tout le monde.

M. HOC.

Tout le monde! Oh vraiment, d'une toise à la ronde!
Notre abbé Morellet a dit un fort bon mot :
ON n'est souvent QU'UN homme, et cet homme est un sot.
Vous êtes mal instruit, oui, très-mal, mon cher frère.
Vous croyez Le Doux riche, et je sais le contraire;
Sa fortune est détruite, et sa caisse en débet.
On dit que le ministre en est fort inquiet;
On dit que sa famille en est fort alarmée;
On dit... vous le savez : Point de feu sans fumée.

M. AUGUSTE.

On dit! on dit! Mais qui? Vous oubliez ce mot :
ON n'est souvent QU'UN homme, et cet homme est un sot.
Mais j'admets ces *on dit* : je mets la chose au pire.
Qu'en conclure, après tout? Vous venez de me dire,
Et j'ai reconnu là votre cœur généreux,
Que la fortune ici n'était rien à vos yeux :
Reste à bien constater les sentiments d'Albine.

M. HOC.

Je le répète encor, son malheur, sa ruine,
Ne diminueraient point les droits que son amour
Acquerrait sur un cœur bien payé de retour;
Mais ils m'en font douter, et voilà mon supplice.

M. AUGUSTE.

Ah! vous lui rendriez, certes, plus de justice,
Si vous aviez pu, vous, invisible en un coin,
Être de ses discours, comme moi, le témoin,
Lorsque dans l'instant même, avec un grand mystère,
De sa scène avec vous elle instruisait son père.

M. HOC.

Elle a dit à son père...?

M. AUGUSTE.

En pouviez-vous douter?

M. HOC.

Conçoit-on qu'à ce point je puisse m'emporter?
... Mais que lui disait-elle?

M. AUGUSTE.

Elle s'est d'abord plainte
Du rendez-vous donné, qui n'était qu'une feinte.

M. HOC.

Je l'avais deviné! Mais je croyais d'abord
Que pour cette manœuvre ils étaient bien d'accord.
Qu'a répondu le père? et de cette querelle
Comment s'est-il tiré?

M. AUGUSTE.

Bien. Il s'est moqué d'elle.
« Je voulais, a-t-il dit, que tous deux librement
« Pussiez vous exprimer un tendre attachement.
« Je t'avais enseigné, grâce à ma rhétorique,
« Des déclarations du plus beau pathétique.
« Je voulais te donner l'heureuse occasion
« De glisser dans son cœur la persuasion... »

M. HOC.

Je vous arrête ici : voilà qui devient louche.
Il inspirait Albine, et parlait par sa bouche.
C'est ce que je pensais.

M. AUGUSTE.

Elle, les yeux mouillés,
Reprend : « Ce rendez-vous nous a presque brouillés.
Se peut-il?... et comment?... » dit le père en alarmes.
Elle ne répond rien, mais elle est tout en larmes.
Il insiste; elle parle. Elle a bientôt cité
Cinq ou six traits marquants d'extrême dureté.
« Traiter de Turc à Maure avec une cousine! »
Dit Le Doux irrité : « Chagriner mon Albine!
« Il faut rompre, ma fille : un homme sans raison!
« Point ne veux de sa race : oh! qu'il reste garçon!.. »

M. HOC.

Vraiment! vous m'enchantez! Est-il bien vrai, mon frère?
Ne me flattez-vous point?

M. AUGUSTE.

Voyant cette colère,
Albine se repent de tout ce vain déduit,
Recourt après ses mots, les redit, se dédit;
Elle commente, explique et surtout atténue
Chaque citation qui nous semble incongrue.
Elle rit, pleure encore, et rit tout à la fois...
Aux mêmes sentiments nous cédions tous les trois.
Que sa bouche riante et ses yeux pleins de larmes
A ses discours naïfs avaient mêlé de charmes!
Vous êtes détestable, on vous trouve charmant :
Voilà ce que j'ai vu dans cet heureux moment.

M. HOC.

J'avouerai que je dois de la reconnaissance
A cet aimable effort d'une tendre indulgence...
Je dois craindre pourtant que de mes vains discours
Le sens injurieux ne revienne toujours.
On surmonte le fiel, ensuite on y succombe.

M. AUGUSTE.

Albine a justement le fiel d'une colombe.

M. HOC.

Vous croyez qu'elle m'aime?

M. AUGUSTE.

En bonne vérité,
Jamais au fond du cœur vous n'en avez douté.
Je crois à son amour comme à mon existence.

M. HOC.

Vous me rendez la vie... Eh! oui... lorsque j'y pense...
En effet, ce matin, après le long débat
Dont je regrette bien l'inconvenant éclat,
Quand ses yeux ont versé quelques furtives larmes,
Ils ont fixé sur moi des regards pleins de charmes :
Pour moi, plus que pour elle, ils semblaient m'implorer,

Digitized by Google

Et sur mon tourment seul vouloir se rassurer.
Ces pleurs, que je croyais forcés par la contrainte,
Ou commandés par l'art et versés par la feinte,
Ces pleurs venaient du cœur... Que j'ai l'esprit rebours
De voir, même en des pleurs, la ruse et des détours!
Ou de prendre, en vrai sot, pour larmes de tristesse,
Pour larmes de douleur, des larmes de tendresse!
Toutefois je voulus en vain m'en alarmer,
Mon cœur jusques au fond s'en est senti charmer.
Ces pleurs ont adouci la source de mes peines;
Ils semblent maintenant circuler dans mes veines.
... Quand l'apparence dit que le vil intérêt,
Au gré de ses parents, la décide en secret,
L'argument est-il vrai parce qu'il m'assassine?
Certes, la vérité, c'est le regard d'Albine.

M. AUGUSTE.

C'est bien; mais maintenant veut-on encor de vous?

M. HOC.

Que disent les parents?

M. AUGUSTE.

Ils sont en grand courroux.

M. HOC.

Enfin, quel est mon crime? Ai-je offensé personne?
Ne pas me croire aimé! cette erreur se pardonne.

M. AUGUSTE.

Ce qui la rend fâcheuse est que l'on a cru voir
Que l'emprunt singulier, dont on parlait ce soir,
De votre éloignement pouvait être la cause.
« Il craint que de ses fonds mon mari ne dispose, »
Dit la mère. « Je vois, dit l'époux offensé,
« Qu'il nous croit dérangés, et n'est plus si pressé
« De cet amour si pur, à qui notre fortune
« N'offrait, nous disait-il, qu'une idée importune.
« Il voulait de l'argent; et cet adorateur,
« Cet ami dévoué, n'est qu'un calculateur.
« Il craint d'être obligé d'aider à son beau-père,
« Il voit tomber sur lui le poids de ma misère.
« Ah! c'est un rare ami! »

M. HOC.

Mais à tous ces brocards
J'ai répondu d'avance, en donnant sans retards
La somme dont Le Doux m'avait fait la demande,
En offrant une somme encor beaucoup plus grande.
Je puis réaliser cent mille écus demain,
Les lui faire passer; je les ai sous la main.

M. AUGUSTE.

Il faut qu'en ce moment tout marche en sens contraire!
Le Doux n'a point encor réponse du notaire.
Le Doux était sorti, quand, de son pas pesant,
Le sieur Hue est venu porteur de votre argent.
Il était attendu chez un homme d'affaire;
Il s'est rendu chez lui pour la soirée entière.
Le Doux, dans ce retard, croit voir votre refus.

M. HOC.

De cet affreux soupçon vous me voyez confus.
(*Vivement, après un moment de réflexion.*)
Mais que dis-je, un soupçon! Oh! l'on me fait l'injure
De croire ma défaite et bien lâche et bien sûre.
Le Doux doit ressembler à tous les malheureux:
L'ami qu'ils jugent froid est un monstre à leurs yeux:
Du plus léger grief ils lui font un grand crime;
Ils retirent de lui l'affection, l'estime;
Méconnaissent en lui l'homme d'honneur, l'ami;
Dans l'ami négligent voyent un ennemi.
Il aura dit cent fois aux oreilles d'Albine:
Son amitié finit le jour de ma ruine;
C'est une tête chaude; il déclame au hasard,
Et ce n'est pas pour rien qu'il se dit franc Picard.

M. AUGUSTE.

Mais il suffit d'un mot pour éclaircir l'affaire.

M. HOC.

Je ne le dirai point.

M. AUGUSTE.

Mais enfin le notaire
Arrivera; l'argent...

M. HOC.

Hé quoi! vous y comptez?
Le notaire et l'argent...

M. AUGUSTE.

Comment! vous en doutez?

M. HOC.

Non, je n'en doute point. Le notaire est au diable;
Il a levé le pied. Le même coup accable
Le Doux et lui, sans doute... Il a pris les devants:
Mais je le trouverai. La police a des gens...
On le rattrapera... Je mettrai sur sa piste
Deux excellents limiers que j'ai là sur ma liste.

M. AUGUSTE, *riant.*

Vous allez le revoir. C'est un bardot tardif,
Qui se croirait brouillon étant expéditif.
Vous oubliez son ton, ses grands mots, son emphase.
On ne le surprend pas à finir une phrase...

M. HOC.

Vous oubliez Le Doux. Allez le rassurer.
Il faut qu'il cesse enfin de me calomnier.

M. AUGUSTE.

Allons ensemble.

M. HOC.

Oh non! Albine me méprise...

M. AUGUSTE.

Votre procédé noble...

M. HOC.

Elle en sera surprise,
Et cela me révolte... Après tout, mon honneur
Est au-dessus des droits que donne le malheur.

M. AUGUSTE.

Je vais donc les trouver.

M. HOC.

Oui, courez au plus vite:

M. AUGUSTE.

Ils vont nous épargner les frais d'une visite:
Je les vois.

M. HOC.

Je m'enfuis par cet appartement.
Préparez-les: je viens ici dans un moment.
(*Il entre dans une pièce voisine.*)

Digitized by Google

SCÈNE II.

M. AUGUSTE, M. LE DOUX, MADAME LE DOUX, ALBINE.

M. AUGUSTE.

Mon frère, toujours plein de folle défiance,
En ce moment fâcheux a besoin d'indulgence.

M. LE DOUX, *tenant à la main la lettre de M. Hoc.*

Il ne veut point ma fille. Eh bien! nous la gardons.
Ma fille m'embarrasse aussi peu que mes fonds.
Je saurai la placer.

M. AUGUSTE, *à Albine.*

Restez-lui favorable,
Et tout s'arrangera.

ALBINE.

Que vous êtes aimable!

M. AUGUSTE, *aux parents.*

Vous allez le revoir. En revenant ici,
Son motif sera digne et de vous et de lui.

SCÈNE III.

M. LE DOUX, MADAME LE DOUX, ALBINE.

MADAME LE DOUX.

Hé quoi! prétendrait-on qu'après une rupture
Qui, pour ma fille et nous, est une affreuse injure,
Un retour, une excuse, une explication
Pussent nous arracher un généreux pardon?
Qu'il pût un jour enfin devenir notre gendre?

M. LE DOUX.

Je ne sais : cependant je suis loin de prétendre,
Après son algarade, à vous forcer la main;
Mais qui sait ce qu'Albine en pensera demain?
Je l'entends qui soupire!... Au fond, c'est son affaire.
Une explication pourra la satisfaire...
Le procédé de Hoc aura beau nous blesser,
Ce n'est ni vous ni moi qu'il entend épouser...

MADAME LE DOUX.

Qu'est-ce à dire, monsieur? Estimez-vous durable
Un amour qu'il croira n'être point honorable?
Et comment y compter, s'il se tient assuré
Qu'il couvre de son nom un nom déshonoré?
Ma fille, pour aimer il faut que l'on respecte :
Et l'on croit vous tenir de famille suspecte!

M. LE DOUX.

Il me croit dérangé? Je ne puis concevoir
D'où lui vient cette idée... et je voudrais savoir...

MADAME LE DOUX.

Il importe fort peu d'en savoir l'origine;
Il suffit qu'il l'ait eue, et qu'il refuse Albine.

M. LE DOUX.

Je le croyais, ma foi, plus désintéressé,
Ami sûr, amant vrai, d'un vif amour pressé...
Au fond, c'est tout au moins un esprit nébuleux...

ALBINE.

On pourrait l'éclaircir en le rendant heureux.

MADAME LE DOUX.

Vous mettriez, Albine, à cette loterie?

M. LE DOUX.

N'y met-on pas, ma chère, alors qu'on se marie?
Tel est bon le matin, qui, le soir perverti,
Court chez un vieux roué qu'il trouve converti.
N'avez-vous jamais vu changer de caractère?
Échanger un défaut pour la vertu contraire?

MADAME LE DOUX.

J'aime à vous voir toujours, sur un premier regard,
De tous vos intérêts vous remettre au hasard...

M. LE DOUX.

Mon étoile, le sort, le ciel, la Providence,
M'ont toujours mieux servi que toute ta science.
Il n'est point de danger que je n'ose courir.
Il ne m'est pas prouvé que l'on doive mourir.
D'ailleurs, n'est-il pas vrai qu'une femme gentille
(*La regardant.*)
Peut fixer la raison au sein de sa famille?
Je n'entends pourtant pas renouer un projet
Qu'accueillit l'amitié, non le vil intérêt.
Hoc m'en a dégoûté... mais je sens que mon cœur,
Si ma fille le veut, ne tiendra pas rigueur,
Sauf ton consentement... Ah! voici le notaire!

SCÈNE IV.

LES MÊMES, LE NOTAIRE.

M. LE DOUX.

Il ne faut plus que lui pour gâter notre affaire.
Approchez-vous, monsieur.

M. HUE.

Monsieur, j'ai bien l'honneur
D'assurer que je suis votre humble serviteur.

M. LE DOUX.

Approchez, approchez. Point tant de révérence.
Ce que vous me direz, moi, je le sais d'avance :
Hoc vous a refusé.

MADAME LE DOUX.

Une offense de plus!

M. HUE.

Il m'a compté la somme en beaux et bons écus.
J'ai mis au même instant la main à l'écritoire
Pour lui donner, au moins, un reçu provisoire.
Il n'en a point voulu : « Remettez, m'a-t-il dit,
« Cet argent à Le Doux, et cela me suffit.
« Quand et comme il voudra, dans sa reconnaissance,
« De mon remboursement qu'il fixe l'échéance;
« Je m'en remets à lui. »

M. LE DOUX.

C'est un bon procédé!
J'y reconnais l'ami que son cœur a guidé.
Son cœur est excellent.

MADAME LE DOUX.

Oui, mais quel caractère!

ALBINE.

Ce trait prouve à quel point il honore mon père.

Digitized by Google

MADAME LE DOUX.

Il croit vous secourir en un besoin urgent :
Est-ce amitié pour vous? c'est mépris pour l'argent.

ALBINE.

L'amitié, dans ce trait, éclate avec l'estime;
Peu d'amour pour l'argent n'en ferait point un crime.

MADAME LE DOUX.

Mais vous, quel sentiment vous a-t-il témoigné?

ALBINE.

Je crois qu'il m'aime un peu.

MADAME LE DOUX.

Il s'est donc éloigné
Malgré son bel amour, faute de confiance;
Et vous ne sentez pas son extrême insolence!
Vous êtes bien le sang du bon monsieur Le Doux.

ALBINE.

Il croit à mon amour pour mon père et pour vous;
Il croit ma main un don de la reconnaissance:
Cette erreur, la peut-on appeler défiance?

M. LE DOUX.

Je le disais tantôt : mes projets, Dieu merci,
Contre vent et marée ont toujours réussi;
Et voici ce qui va raccommoder l'affaire.
(*Il montre le papier que M. Hue tient à la main.*)
Montrez-moi ce papier, vous, monsieur le notaire.
L'acte est-il rédigé comme je vous l'ai dit?
Avez-vous stipulé tout ce que j'ai prescrit?

M. HUE.

Oui, monsieur.

M. LE DOUX.

C'est très-bien. Allons! vienne mon homme!
Je vais le châtier.

MADAME LE DOUX.

Comment donc?

M. LE DOUX.

Je l'assomme.

ALBINE.

Mon père!

M. LE DOUX.

Taisez-vous.

MADAME LE DOUX.

Mon mari!

M. LE DOUX.

Taisez-vous.

MADAME LE DOUX.

Prenez garde du moins; n'allez pas...

M. LE DOUX.

Taisez-vous.

SCÈNE V ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, M. AUGUSTE, M. HOC.

M. AUGUSTE.

Vous revoyez mon frère : une crainte subite,
Entre tous ses amis, le ramène au plus vite.
(*Montrant M. Hue.*)
Voyant que ce monsieur, fort sujet à trainer,
Allait par son retard le faire soupçonner
D'être infidèle ami, sitôt que je l'accoste,
« Monsieur Hue, ai-je dit, vient de prendre la poste. »
(*Il fait signe à Albine que c'est un conte.*)

M. HUE.

Vient de prendre la poste!

M. AUGUSTE.

« Il emporte avec lui
« L'argent que vous vouliez prêter à votre ami. »

M. HUE.

Comment donc! il emporte... Atroce calomnie!

M. AUGUSTE.

Atroce, oui sans doute.

M. HUE.

Eh, monsieur! mais je nie...

M. AUGUSTE.

Parbleu! je nie, aussi, cent fois plus fort que vous!
Mais ne vous pressez pas de vous mettre en courroux.
Qu'a dit, qu'a fait mon frère, instruit de l'équipée?
« Ainsi, de mon ami l'espérance est trompée, »
Dit-il; « faute d'argent, offrons-lui mon crédit.
« Courons vers lui bien vite. On pourra cette nuit
« Faire poursuivre Hue, et mettre sur sa piste
« Dix excellents limiers dont je connais la liste. »
Il accourt avec moi.

M. HOC, *à M. Hue.*

Monsieur, sans vous mentir,
Oui, c'est votre retard qui m'a fait accourir :
Mais ce qu'on dit de plus n'est que plaisanterie
Dont votre probité ne peut être ternie.

M. HUE.

Mais, monsieur, mon retard!...

ALBINE, *à M. Hue.*

Auguste s'est permis
De vous en accuser pour servir vos amis.

M. HUE.

Mais je n'ai jamais vu, moi, dans aucune affaire,
La partie arrangée aux dépens du notaire.
Le monde est aujourd'hui tout à fait renversé.

M. AUGUSTE.

L'avenir va vous faire oublier le passé.

M. LE DOUX.

Monsieur, vous demandez et refusez ma fille;
C'est bien; je la reprends. Nous restons en famille.
Vous m'envoyez des fonds...

MADAME LE DOUX.

Qu'aussitôt on vous rend.

M. LE DOUX.

Point du tout, que j'accepte.

MADAME LE DOUX.

Ah! l'honneur le défend!

M. LE DOUX.

C'est ce que l'on va voir!... Et, pour finir l'affaire,
A tout événement j'ai mandé mon notaire.
L'acte qu'il avait fait, à vos arrangements
Ne cadre plus, je crois, et veut des changements :
Ils seront bientôt faits... Cependant, veuillez lire
Les stipulations que j'avais fait écrire.

M. HOC, *lit.*

« Cejourd'hui... par-devant...

Digitized by Google

M. LE DOUX.

Passez les qualités.

M. HOC.

« Les articles suivants ont été contractés :
« Le père donne, en fonds d'excellente nature,
« Quinze cent mille francs à l'épouse future,
« Si mieux n'aime l'époux recevoir tous les ans,
« En bons écus, soixante et quinze mille francs.
« De plus, voulant marquer l'intérêt le plus tendre
« Audit futur époux lorsqu'il devient son gendre,
« Vu le désir qu'il a d'acheter, à bas prix,
« La présente maison, dont il est fort épris,
« Et l'offre que vingt fois il fit, en conséquence,
« De trois cent mille francs en bons écus de France;
« Ledit père lui vend cette propriété, »
Quoi! « pour cent mille francs dont il s'est contenté;
« Et par le présent acte il lui donne quittance
« Desdits cent mille francs, qu'il a reçus d'avance. »
Qu'ai-je lu!... pardonnez... Quoi! cet emprunt maudit
Qui de nombreux emprunts accréditait le bruit...?

M. LE DOUX.

C'était tout simplement un tour d'escamotage,
Un moyen de pourvoir aux frais du mariage,
L'essai d'un grand projet fait pour vous ruiner!...
Je conçois que ce trait ne peut se pardonner.
Mais de cet acte, enfin, je vois ce qu'il faut faire :
Vous voulez votre argent : je vais vous satisfaire.

M. HOC.

Ah! ne m'accablez point. D'un coquin de valet
Je fus, comme un vrai sot, la dupe et le jouet.
Madame...

MADAME LE DOUX, *à son mari.*

Prononcez, et vous, et votre fille.

M. LE DOUX, *à sa fille.*

Décide. On te remet les droits de la famille.

M. HOC, *à Albine.*

Non, différez de grâce. Arbitre de mon sort,
Vous allez prononcer ou ma vie ou ma mort.
Deux ou trois jours encor laissez-moi l'espérance.

ALBINE.

Vous voudriez encor trois jours de défiance;
Vous ne les aurez point. Vous saurez, dès ce jour,
Qu'il n'est point de travers que n'excuse l'amour.

M. HOC.

L'amour! se pourrait-il?

M. LE DOUX.

C'est qu'elle est amoureuse!

M. HOC.

Mais elle pourrait bien n'être que généreuse.
(*Après que les acteurs ont salué pour se retirer, M. Hoc ramène son frère sur le devant de la scène, et lui dit :*)
Vous saviez ce beau tour, vous le saviez, bourreau :
Mais vous vouliez, pour prix d'un procédé si beau,
Me voir gisant à terre et battu comme plâtre,
Et faire à mes dépens un beau coup de théâtre.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONSIEUR DE LA CAUTELLE,

OU

L'HOMME A PRÉCAUTIONS,

COMÉDIE EN DEUX ACTES.

AVERTISSEMENT.

Cette pièce est composée de deux anecdotes véritables : un valet de chambre qui fait faire les habits de son maître à sa mesure, et un peintre qui, d'un tableau du Murillo, en a fait deux originaux.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

M. DE LA CAUTELLE.
MADAME DE LA CAUTELLE.
M. DESROGNURES, maître tailleur.
M. MUTILART, peintre, restaurateur de tableaux.
LA RUSE, valet de chambre.
MADEMOISELLE ROSE, femme de chambre.

La scène est dans un salon de Paris.

Digitized by Google

MONSIEUR DE LA CAUTELLE,

OU

L'HOMME A PRÉCAUTIONS.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA RUSE, *seul.*

Voici l'heure où madame vient s'asseoir à cette fenêtre, pour faire faire son portrait par un peintre qui est dans la maison vis-à-vis. Il m'a dit de la précéder; qu'il avait quelque chose d'important à me communiquer. Le voilà.

SCÈNE II.

(*Il va à la fenêtre.*)

Eh bien?

(*On entend la voix du peintre.*)

Voici une lettre qui vous expliquera la chose: il faut faire naître à votre maître la curiosité de m'avoir chez lui; que je puisse m'introduire. Faites seulement qu'il me remarque, et dites-lui que je suis *un amateur* passionné; cela flatte toujours un homme qui a des tableaux. Voici ma lettre.

LA RUSE. — Jetez. (*La lettre jetée vient tomber au milieu du théâtre.*)

SCÈNE III.

« Regardez bien le tableau n° 26, mettez-« le sur le chevalet. Il représente Vénus debout « sur des nuages, dans lesquels se jouent des « Amours, et s'élevant au ciel sur les nuages. »

— C'est bien cela! voilà Vénus, voilà les nuages, voilà les Amours. Reprenons:

« Je voudrais avoir la tête de Vénus; elle « est facile à enlever; regardez le tableau par « derrière, et vous verrez qu'elle y a été rappor-« tée. Si vous voulez me la procurer, je la « remplacerai par une toute semblable, et ça « ne se verra pas. Celle que j'y mettrai est du « peintre qui a fait le tableau; et celle que je « prendrai est d'une autre main, et d'un autre « tableau que j'ai: ainsi, je remettrai les choses « à leur place. Dans moins d'une heure je fe-« rai le changement, et je vous offre dix louis « pour avoir la facilité de le faire. C'est, je « crois, payer honnêtement. »

Oui, oui, honnêtement, c'est à voir. Nous discuterons cela. Mais, au fond, c'est justice que ce qu'il demande, et je m'y prêterai.

Mais quelle singulière aventure! Il faut que madame de la Cautelle se fasse peindre à travers la rue, pour que cette tête soit reconnue ici, par quelqu'un qui n'est pas entré dans la maison! Voici Rose: c'est le moment de la séance de madame avec son peintre.

SCÈNE IV.

ROSE, LA RUSE.

ROSE, *rangeant une chaise près d'une table, à côté d'une croisée.* — C'est une singulière chose que ce qui se passe ici.

LA RUSE. — Fort singulière, ma foi.

ROSE, *approchant un tabouret de la chaise.* — Croyez-vous que cette chaise et cette table soient bien placées?

Digitized by Google

LA RUSE. — Pas mal. Mais c'est à M. Mutilart à régler la position de madame.

ROSE. — Mais il n'est pas là, et madame va venir; elle n'aime pas, quand elle est une fois assise, à être dérangée.

LA RUSE. — Quand on se fait peindre, et d'une maison à l'autre, par une croisée, il n'y a que le peintre qui puisse dire dans quelle position il veut que soit le modèle.

ROSE. — Quelle idée de se faire peindre à travers la rue!... Mais aussi quelle défiance que celle de monsieur, qui ne veut pas qu'un peintre mette les pieds chez lui!

LA RUSE. — Est-ce bien pour monsieur qu'elle se fait peindre?

ROSE. — Oh! mon Dieu, pour lui-même! Elle est trop attachée à ses devoirs, et elle l'aime trop pour songer à d'autres... et il désire tant d'avoir son portrait!

LA RUSE. — Beau désir, ma foi! il craint plus le peintre qu'il ne désire le portrait!

ROSE, *regardant par la fenêtre.* — Voilà M. Mutilart à la fenêtre du voisin... Bon! voici, d'un autre côté, madame. C'est une exactitude admirable.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, MADAME DE LA CAUTELLE.

(*La Ruse range les meubles.*)

ROSE. — Madame arrive quand et quand M. Mutilart. Le voilà au poste. Il ne fait que d'ouvrir la croisée de notre vis-à-vis.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Ouvrez donc celle-ci tout au large. (*Elle se pose.*)

ROSE *ouvre la croisée.* — Madame!

MADAME DE LA CAUTELLE. — Eh bien?

ROSE. — M. Mutilart fait signe de vous avancer un peu à droite... comme ça...

MADAME DE LA CAUTELLE. — Suis-je bien? (*Elle se tient comme une personne qu'on peint*).

ROSE. — Il fait signe que c'est bien.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Il est temps que cela finisse...

ROSE. — Il a dit hier qu'il ne demandait plus qu'un quart d'heure.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Et toute cette peine pour un portrait qui sera, peut-être, mal reçu!

ROSE. — Vous n'avez pas cela à craindre, madame.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Au fait, je n'ai voulu que donner tout doucement une petite leçon à M. de la Cautelle, et lui prouver que toutes ses précautions avec sa femme ne serviraient à rien, si elle voulait le tromper.

ROSE. — Il est certain que quand une femme veut...

MADAME DE LA CAUTELLE. — Je suis si persuadée de cela, que je ne puis pas user des droits de la servitude, et je me tiens à mon devoir comme si j'étais libre.

ROSE. — M. Mutilart fait signe à madame de tourner un peu la tête de son côté.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Est-ce bien comme ceci?

ROSE. — Oui, madame. (*Après un moment de silence.*) Madame, il fait signe que c'est fini.

MADAME DE LA CAUTELLE *se lève.* — Ah!... grâce au ciel! (*Elle salue le peintre d'un coup de tête.*) Quand vous remettra-t-il le portrait?

ROSE. — Je vais le lui demander. (*Au peintre.*) Quand madame aura-t-elle le portrait? (*On entend le peintre qui répond:*) Descendez, je vous le remettrai dans la rue. (*Elle sort.*)

MADAME DE LA CAUTELLE. — C'est à merveille! j'aurai aujourd'hui même une occasion de le donner à M. de la Cautelle, et de lui faire ma petite morale.

SCÈNE VI.

LA RUSE, *seul.*

Ma foi, cette ruse de madame de la Cautelle m'a fait faire une jolie connaissance. Ce M. Mutilart m'a proposé une affaire considérable pour ce tableau-ci; mais la difficulté est d'introduire ici M. Mutilart. Si monsieur voulait faire nettoyer et restaurer ses tableaux... Mutilart m'a dit qu'il se faisait fort d'exciter la curiosité de monsieur, si seulement je lui faisais remarquer l'enthousiasme avec lequel il admirait la richesse de ce cabinet-ci? (*Regardant du côté de la fenêtre.*) Bon! le voilà en attitude d'amateur, la lorgnette dirigée sur ces tableaux. Sans doute il aura vu monsieur rentrer... Ainsi, nous allons savoir si son épreuve peut réussir ou non...

Digitized by Google

SCÈNE VII.

LA RUSE, *à la fenêtre*, M. DE LA CAUTELLE.

M. DE LA CAUTELLE. — Que faites-vous à cette fenêtre?

LA RUSE. — Je m'amuse à regarder un plaisant original.

M. DE LA CAUTELLE. — Un tableau! Et vous décidez que c'est un original?

LA RUSE. — Je ne parle pas de tableau, je parle d'un peintre. (*Il rit en le regardant toujours.*)

M. DE LA CAUTELLE. — Que fait-il là?

LA RUSE. — Il contemple.

M. DE LA CAUTELLE. — Ah! mon voisin a des tableaux! C'est un amateur?

LA RUSE. — Non, non, monsieur, c'est un des vôtres que regarde ce peintre. C'est le beau Murillo que vous avez acheté, ces jours passés, d'un général de l'armée d'Espagne. (*Il montre le tableau*). Les yeux, l'esprit, l'âme de ce peintre, il y est attaché tout à fait.

M. DE LA CAUTELLE. — Voudrait-il l'acheter?

LA RUSE. — L'acheter! grand Dieu! et avec quoi? Un peintre!... (*Regardant toujours par la croisée.*) Monsieur, par curiosité, venez donc voir l'attitude de cet homme-là! Il est dans l'enthousiasme!... C'est qu'aussi il est fou de son art. On m'a dit qu'il s'appliquait surtout à l'école espagnole. Tenez, le voilà qui dessine.

M. DE LA CAUTELLE. — Et comment n'a-t-il pas demandé de venir chez moi?

LA RUSE. — On lui a dit que monsieur n'aimait pas les visages inconnus. Il n'a osé.

M. DE LA CAUTELLE. — Ah! cet homme est discret. Serait-il en état de faire mon portrait?

LA RUSE. — Fort en état, monsieur; il peint bien. Mais ce n'est pas tout, il remet des tableaux sur toile, il fait des tableaux neufs avec des rognures de vieux tableaux. Il connaît toutes les parties de son art.

M. DE LA CAUTELLE. — Ma femme me tourmente pour avoir mon portrait. Faites-moi venir ce peintre.

LA RUSE. — Monsieur s'arrangera bien avec lui.

M. DE LA CAUTELLE. — Vous croyez?

LA RUSE. — J'en répondrais.

M. DE LA CAUTELLE. — En ce cas-là, j'en doute. Mais voyons.

LA RUSE. — Je vais lui parler.

M. DE LA CAUTELLE. — Un moment... Si je me fais peindre, j'ai besoin d'un frac neuf; car ma femme ne veut pas que je sois peint en habit de ville. D'ailleurs il m'en faut un...

LA RUSE. — Rien de si facile.

M. DE LA CAUTELLE. — Mais je veux qu'il m'aille bien.

LA RUSE. — Pourquoi vous irait-il mal?

M. DE LA CAUTELLE. — Pourquoi n'en ai-je pas qui ne m'aille tout de travers? Pourriez-vous m'expliquer cela?

LA RUSE. — C'est que... (*à part.*) c'est que je les fais faire à ma taille.

M. DE LA CAUTELLE. — Eh bien, c'est que...? Voulez-vous dire qu'il manque quelque chose à ma tournure?

LA RUSE. — C'est que le tailleur de monsieur est un tailleur d'habits de cour, qui n'a pas le genre des fracs.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce qu'il y a de piquant, c'est que ces mêmes fracs qui me vont si mal, quand je les mets à la réforme vous vont très-bien, à vous.

LA RUSE. — Monsieur, c'est que mon petit tailleur les refait à ma taille... (*à part.*) ou c'est qu'ils sont faits à ma mesure.

M. DE LA CAUTELLE. — Tout portés qu'ils ont été lorsque je vous les donne, ils vous font plus d'honneur qu'à moi.

LA RUSE. — Je sais que monsieur aime qu'on soit tenu proprement.

M. DE LA CAUTELLE. — Faites-moi venir votre tailleur. Je veux un frac bien fait; et puisque mon tailleur n'a pas le genre, je ne m'en servirai pas cette fois.

LA RUSE, *à part.* — Mon tailleur! Ahï! Mon tailleur, c'est le sien. (*Haut.*) Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Sans retard.

LA RUSE. — A l'instant.

M. DE LA CAUTELLE. — Est-il diligent?

LA RUSE. — On a des fracs presque tout faits pour toutes les tailles, à demi cousus. Prenez mesure à midi, vous serez habillé à deux heures.

M. DE LA CAUTELLE. — A merveille.

LA RUSE. — Voulez-vous que je fasse venir

Digitized by Google

le peintre, vous lui parlerez pendant que j'irai chez le tailleur?

M. DE LA CAUTELLE. — Oui, appelez-le.

LA RUSE. — Je n'ai qu'un signe à faire. (*Il va à la fenêtre et fait signe.*) Il va être ici dans un moment.

M. DE LA CAUTELLE. — Votre tailleur est-il un maître fripon?

LA RUSE. — Pas plus qu'un autre.

M. DE LA CAUTELLE. — Tant pis!

LA RUSE. — Tant pis?

M. DE LA CAUTELLE. — Oui; je voudrais un fripon de première ligne.

LA RUSE. — Si le mien ne l'est pas plus qu'un autre, il ne l'est pas moins.

M. DE LA CAUTELLE. — Je le voudrais mieux, plus consommé...

LA RUSE. — Monsieur se moque, et veut sûrement un honnête homme.

M. DE LA CAUTELLE. — M'avez-vous jamais vu demander l'impossible?... Mais j'oubliais... Courez vite dire au portier de laisser entrer votre homme; il l'a peut-être déjà renvoyé!

LA RUSE. — Cela pourrait bien être. J'y cours...

M. DE LA CAUTELLE. — Non-seulement cela peut être, mais cela doit être; un inconnu!

LA RUSE, *revenant*. — Bon, voilà M. Mutilart qui est entré sans difficulté.

M. DE LA CAUTELLE. — Sans difficulté! Parbleu, oui! et sans avoir peut-être rencontré personne... Coquin de portier! nous verrons cela tout à l'heure. Je veux éclaircir comment ce peintre a pu entrer ici d'emblée.

LA RUSE, *annonçant*. — M. Mutilart.

M. DE LA CAUTELLE. — Coquin de portier!

SCÈNE VIII.

M. DE LA CAUTELLE, M. MUTILART.

M. DE LA CAUTELLE. — Monsieur, vous êtes peintre?

M. MUTILART. — Oui, monsieur, à vous servir.

M. DE LA CAUTELLE. — Je suis bien aise de faire connaissance avec vous. (*A part.*) Coquin de portier! (*Haut.*) Où voit-on de vos ouvrages?

M. MUTILART. — Monsieur a pu voir au salon le portrait en pied de M. le président... et celui de Son Excellence le ministre d'État...

M. DE LA CAUTELLE. — Ils sont très-bien... Votre couleur est-elle solide?... car on voit des portraits pâlis, effacés au bout d'une année...

M. MUTILART. — Je les garantis pour trois ans. La chimie moderne nous a donné des principes sûrs. Je ne serais pas de l'époque si je les ignorais. A Rome...

M. DE LA CAUTELLE. — Ah! vous avez étudié à Rome?

M. MUTILART. — Trois grandes années.

M. DE LA CAUTELLE. — Avez-vous remporté des prix à l'Académie?

M. MUTILART. — J'ai eu un accessit; il y avait une cabale...

M. DE LA CAUTELLE. — Êtes-vous de l'Académie de peinture?

M. MUTILART. — Non, monsieur; avec le temps, et beaucoup d'étude, j'y pourrai aspirer dans quelques années.

M. DE LA CAUTELLE. — Cette modestie est fort bien. (*A part.*) Coquin de portier! (*Haut.*) Êtes-vous connu de M...

M. MUTILART. — Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — De quel autre maître encore?

M. MUTILART. — De M...

M. DE LA CAUTELLE. — Ils font cas de vous?

M. MUTILART. — Ils aiment ma docilité.

M. DE LA CAUTELLE, *à part*. — C'est une bonne qualité... Coquin de portier! (*Haut.*) Voulez-vous faire mon portrait?

M. MUTILART. — Avec grand plaisir, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Vraiment! avec plaisir? La... politesse? (*A part.*) Avec plaisir? heim?

M. MUTILART. — Avec un vrai plaisir.

M. DE LA CAUTELLE. — Oui... mais, je dis, avec ce plaisir d'imagination qui aide le talent, qui donne de la vie à un portrait, qui rend la physionomie avec toute son expression?

M. MUTILART. — Monsieur, la vôtre me revient beaucoup.

M. DE LA CAUTELLE. — En vérité! Voyons... qu'est-ce qui vous plaît en moi?

M. MUTILART. — Vos traits sont réguliers, mais votre physionomie a quelque chose d'indéterminé et de variable qui est très-piquant.

M. DE LA CAUTELLE. — Qu'entendez-vous par là?

M. MUTILART. — Par exemple, vous avez le

Digitized by Google

coup d'œil un moment direct, perçant et fixe, et ensuite oblique, errant et douteux.

M. DE LA CAUTELLE. — Bien saisi; très-bien! Ce que vous dites doit être juste. Je vois un homme, je le regarde jusqu'au fond de l'âme : c'est le moment de mon regard fixe et pénétrant; et puis je reviens à moi, je réfléchis sur l'impression que j'ai reçue : alors mon regard exprime l'incertitude de ma pensée. Mais vous ne pouvez pas peindre ces deux regards en même temps.

M. MUTILART. — Non, vraiment!

M. DE LA CAUTELLE. — Lequel peindrez-vous?

M. MUTILART. — Celui que vous voudrez.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce n'est pas répondre.

M. MUTILART. — C'est pourtant comme si je vous disais : Je peindrai votre regard comme vous l'aurez quand je vous peindrai; je ne puis faire autre chose, ni répondre autrement.

M. DE LA CAUTELLE. — Il a raison. Errant et douteux, cela ne pourrait-il pas être pris pour de la mélancolie?

M. MUTILART. — A peu près, surtout si la bouche répond...

M. DE LA CAUTELLE. — Les femmes vantent beaucoup l'air mélancolique.

M. MUTILART. — Elles l'aiment assez.

M. DE LA CAUTELLE. — Je me fais peindre pour ma femme, je la consulterai. Vous faut-il beaucoup de temps pour faire un portrait?

M. MUTILART. — Très-peu, on ne peut pas moins.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce n'est pas répondre. Ce qui est peu pour vous, peut être beaucoup et trop pour moi. Vous êtes Normand, M. Mutilart.

M. MUTILART. — Monsieur, je ne suis pas Gascon.

M. DE LA CAUTELLE. — Combien de séances?

M. MUTILART. — Deux.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce n'est pas trop. Mais de combien de temps?

M. MUTILART. — D'une petite heure, chacune.

M. DE LA CAUTELLE. — Très-bien... Et si le portrait ne ressemble pas, que devient-il?

M. MUTILART. — Je le garde.

M. DE LA CAUTELLE. — Mais qu'est-ce qui jugera s'il ressemble ou non? Sera-ce le peintre, ou le modèle?

M. MUTILART. — Ce sera vous, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Cela n'est pas trop juste.

M. MUTILART. — Si c'est notre convention!

M. DE LA CAUTELLE. — Ainsi, vous ne contesterez pas?

M. MUTILART. — Je me tiendrai pour dit qu'il ne ressemble pas, quand vous l'aurez décidé.

M. DE LA CAUTELLE. — Et vous ne me direz pas que le défaut peut se corriger?

M. MUTILART. — Je ne ferai point la moindre objection.

M. DE LA CAUTELLE. — Et vous ne me demanderez pas une séance de plus pour faire des changements?

M. MUTILART. — Pas une minute.

M. DE LA CAUTELLE. — Et vous ne direz pas que j'ai mal posé?

M. MUTILART. — Pas une syllabe qui sente la chicane.

M. DE LA CAUTELLE. — Mais s'il vous plaît d'exposer mon portrait en public, et d'y ajouter quelques attributs disgracieux, pour vous venger de moi?... ou pour vendre le tableau?... Vous ne répondez pas? Ce serait une infamie.

M. MUTILART. — Si le portrait ne vous ressemble pas, que vous importe que j'y ajoute quelque attribut?

M. DE LA CAUTELLE. — Cela est juste; je n'avais pas fait cette réflexion. Cependant...

M. MUTILART. — Mais je ne me réserve pas cette faculté. Je supprime le portrait manqué. Aussitôt condamné, aussitôt lacéré.

M. DE LA CAUTELLE. — Fort bien! à merveille! Et le portrait, s'il réussit, coûtera-t-il des millions?

M. MUTILART. — S'il réussit, il sera sans prix à mes yeux.

M. DE LA CAUTELLE. — C'est fort obligeant. Mais il s'agit de ma bourse.

M. MUTILART. — A votre bourse, il coûtera... ce qu'il vous plaira.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce n'est pas répondre.

M. MUTILART. — Dix louis payeront le portrait. Cinq de plus payeraient, avec le portrait, la bonne volonté et le zèle que j'y aurais mis, parce qu'ils seraient une preuve de votre contentement.

Digitized by Google

M. DE LA CAUTELLE. — Avec du talent et votre politesse, vous devez faire beaucoup de portraits.

M. MUTILART. — Moins qu'un autre qui n'aurait pas plus de talent que moi.

M. DE LA CAUTELLE. — Et pourquoi?

M. MUTILART. — C'est que je ne peins que les hommes.

M. DE LA CAUTELLE. — Et pourquoi ne peignez-vous pas les femmes?

M. MUTILART. — Parce qu'il y faut mettre trop de mystère, et que...

M. DE LA CAUTELLE. — Achevez.

M. MUTILART. — Et que les trois quarts des portraits qu'elles font faire sont pour leurs ..

M. DE LA CAUTELLE. — Pour leurs...?

M. MUTILART. — Ne sont pas pour leurs maris.

M. DE LA CAUTELLE. — J'entends.

M. MUTILART. — Mon pinceau ne doit pas être complice...

M. DE LA CAUTELLE. — Vous êtes marié?

M. MUTILART. — Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Votre femme est jolie?

M. MUTILART. — Pas mal, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Cela m'explique... Vous aimez les tableaux, à ce qu'il me paraît.

M. MUTILART. — Ah! monsieur, ils font mon bonheur.

M. DE LA CAUTELLE. — Il paraît que l'école espagnole vous intéresse?

M. MUTILART. — C'est ce qu'il y a de moins commun en France, et ce qui est le plus en vogue.

M. DE LA CAUTELLE. — Comment trouvez-vous les miens?

M. MUTILART. — Admirables!

M. DE LA CAUTELLE. — Vous n'y trouvez rien à redire?

M. MUTILART. — Rien, si ce n'est qu'il en faudrait de pareils au Muséum.

M. DE LA CAUTELLE. — Vous êtes le premier peintre qui ne m'ait pas dit qu'ils sont en mauvais état.

M. MUTILART. — Mais non, pas trop.

M. DE LA CAUTELLE. — Qu'ils auraient tous besoin de réparation, et plusieurs d'être remis sur toile.

M. MUTILART, *sur un ton de réserve affecté.* — Puisque monsieur m'interroge...

M. DE LA CAUTELLE. — Qu'est-ce qui peut vous arrêter?

M. MUTILART. — C'est que rentoiler des tableaux...

M. DE LA CAUTELLE. — Eh bien?...

M. MUTILART. — Eh bien, monsieur, c'est mon état principal. J'évite toujours de faire comme M. Josse.

M. DE LA CAUTELLE. — C'est fort délicat. Mais parlez-moi librement.

M. MUTILART. — Monsieur, en voilà trois qui auraient besoin d'être remis sur toile.

M. DE LA CAUTELLE. — A quoi voyez-vous cela?

M. MUTILART. — A ce que ces tableaux sont à jour. Le vernis ne tiendrait pas dessus.

M. DE LA CAUTELLE. — Comment peut-on enlever la peinture de dessus une toile, pour l'appliquer sur une autre?

M. MUTILART. — L'explication est difficile à donner clairement. Mais si monsieur voulait voir l'opération, je viendrais la faire ici sous ses yeux, dans son cabinet.

M. DE LA CAUTELLE. — Sous mes yeux! dans mon cabinet! J'aurais grand plaisir à voir cela.

M. MUTILART. — Mes confrères ne font ces réparations-là que chez eux. Ce n'est, disent-ils, que dans leurs ateliers où ils peuvent opérer avec commodité et sûreté... Et puis leur dignité souffrirait à travailler hors de chez eux.

Toutes ces raisons peuvent cacher un mauvais motif... Chez soi, on peut copier un tableau précieux, peut-être échanger un original crasseux et taché contre une passable copie; enlever une ou deux têtes d'un grand tableau, dans lequel il y a un certain nombre de figures, et les remplacer par des copies. Pour moi, je mets ma délicatesse à couvert de tout soupçon, et je me plais à préserver les personnes qui ont confiance en mon talent de toute inquiétude; et je n'opère que chez les propriétaires.

M. DE LA CAUTELLE.— Et vous viendriez ici? vous vous établiriez tout le temps nécessaire pour nettoyer et restaurer mes tableaux?

M. MUTILART. — Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Et il n'en sortirait aucun de ce cabinet?

M. MUTILART. — Aucun.

M. DE LA CAUTELLE. — Et vous y resteriez...

Digitized by Google

M. MUTILART. — Sous clef, si cela vous convenait.

M. DE LA CAUTELLE. — Eh bien! ma confiance en vous est si grande, que j'accepte cet arrangement. Vous ferez mon portrait, vous nettoierez et raccommoderez mes tableaux, sans sortir de ce cabinet... Quand commencerons-nous?

M. MUTILART. — Demain, aujourd'hui, dans une heure, si monsieur le juge à propos. Je ne demande que le temps d'aller chercher ma palette et mes pinceaux.

M. DE LA CAUTELLE. — Fort bien. Allez; je vous attends.

(*Mutilart sort.*)

SCÈNE IX.

M. DE LA CAUTELLE, LA RUSE.

LA RUSE. — Monsieur, votre tailleur est là.

M. DE LA CAUTELLE. — C'est le vôtre, non le mien, que j'ai demandé.

LA RUSE. — C'est aussi le mien, le sieur Desrognures. Faut-il le faire entrer?

M. DE LA CAUTELLE. — Pas ici, dans ma chambre. Je vais l'y joindre et me faire prendre mesure. Vous m'avez assuré que c'est un maître fripon?

LA RUSE. — Je le donne à l'épreuve.

M. DE LA CAUTELLE. — C'est bien. Comment est-il entré?

LA RUSE. — Il aura montré le billet que je lui ai écrit.

M. DE LA CAUTELLE. — Avant de le voir, il faut que je parle au portier. Appelez-le.

SCÈNE X.

M. DE LA CAUTELLE, *seul.*

Ce coquin de portier n'est jamais à sa porte. Je veux lui donner une petite leçon dont il se souvienne.

SCÈNE XI.

M. DE LA CAUTELLE, LE PORTIER, LA RUSE.

M. DE LA CAUTELLE. — Vous quittez votre porte cinquante fois dans la journée; vous ne savez ni qui entre, ni qui sort. Pourquoi ce peintre, un inconnu, est-il entré ici comme on entre à la halle?

LE PORTIER. — La porte était bien fermée. Il a frappé, j'ai ouvert. Je lui ai demandé ce qu'il voulait; il m'a répondu que monsieur l'avait fait appeler par la fenêtre de son cabinet.

M. DE LA CAUTELLE. — Il vous a dit! il vous a dit! La belle raison! Il suffit donc *de vous dire* qu'on peut entrer, pour entrer? Ainsi le premier coquin qui voudra vous dire... Il m'a dit!... un voleur, un filou, ne pouvait-il vous dire...

LE PORTIER. — Je savais bien qu'une personne que monsieur faisait appeler n'était pas un filou. Monsieur ne fait sûrement pas société avec des filous. Monsieur ne reçoit chez lui que des gens comme il faut, des personnes comme lui; et certainement quand il fait à quelqu'un l'honneur de l'appeler chez lui, c'est que...

M. DE LA CAUTELLE. — Il s'agit bien de cela! Bourreau! est-ce que je vous gronde pour avoir fait entrer un homme de ma connaissance? C'est pour avoir fait entrer ce peintre, sans savoir que je le connaissais et que je voulais le voir... N'avez-vous pas une liste des personnes qui peuvent entrer?

LE PORTIER. — Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce peintre est-il sur ma liste?

LE PORTIER. — Non, monsieur.

DE LA CAUTELLE. — A quoi sert-il que je fasse une liste, si vous laissez entrer à votre fantaisie?

LE PORTIER. — J'ai déjà eu l'honneur de dire à monsieur que si ce monsieur ne m'avait pas dit...

M. DE LA CAUTELLE, *frappant du pied.* — Encore! mais je ne veux pas m'emporter. Avec une tête comme celle-là, il y a de quoi perdre la mienne... Thibault, écoutez-moi, écoutez-moi bien.

LE PORTIER. — J'écoute, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Mais écoutez-vous réellement, sans distraction, sans préoccupation?

LE PORTIER. — Sans préoccu...?

M. DE LA CAUTELLE. — Je dis, attentivement.

LE PORTIER. — Attentivement.

M. DE LA CAUTELLE. — Thibault, il faut vous

Digitized by Google

mettre en tête les conséquences de l'indolence, de l'insouciance, de la négligence dans l'exercice de votre emploi.

LE PORTIER, *se rengorgeant.* — De mon emploi!

M. DE LA CAUTELLE. — Oui, de votre emploi! c'est sur votre emploi que reposent la sûreté, la sécurité des maîtres qui habitent la maison. Les verrous qui suppléent la serrure, la serrure qui ferme la porte, la porte qui garantit la maison, enfin la maison qui garantit le maître, le locataire, le père, la mère, les enfants, les domestiques, en un mot la famille, tout cela ne garantit rien, sans le portier qui garde la clef de la grosse serrure et le cordon de la petite. Figurez-vous, Thibault, le danger auquel vous m'exposez quand vous laissez la porte ouverte, la clef à l'abandon, le cordon au premier venu. Alors, mon cher Thibault, alors mes meubles, ma vaisselle, mes bijoux, mon argent, ma vie, celle de ma femme, tout est à la discrétion des voleurs et des assassins.

(*M. de la Cautelle dit cette dernière phrase sur un ton pathétique.*)

LE PORTIER, *riant.* — Oh! monsieur, je savais bien que la personne en question est un peintre, parce qu'il va souvent faire son état dans la maison vis-à-vis. On dit : Gueux comme un peintre, mais non voleur.

M. DE LA CAUTELLE. — Mon ami, l'argent n'est pas ce qui les tente; mais de beaux tableaux! Ah! je ne me fierais pas... N'en ai-je pas des tableaux?

LE PORTIER. — Et de beaux encore!

M. DE LA CAUTELLE. — Eh bien, vous m'exposiez à perdre ce que j'avais de plus beau.

LE PORTIER. — Un tableau ne se met pas dans la poche comme une tabatière.

M. DE LA CAUTELLE. — Tiens, mon ami, on met un tableau dans sa poche aussi facilement qu'une montre dans son gousset. On coupe la toile avec un couteau, on la roule, et on la met dans sa poche; ou bien on la tient à la main, en sortant, comme un rouleau de papier; ou on le glisse dans un parapluie qu'on met sous son bras. Dans un grand tableau, on coupe la plus belle figure qu'on remplace par une copie, et on le déshonore. Vois à quoi tu m'exposais! à perdre peut-être un tableau de vingt mille francs! Sens-tu maintenant la conséquence d'une imprudence, ou d'une négligence?

LE PORTIER. — Je la vois maintenant. Aussi quand le peintre en question reviendra, et cela ne tardera pas, à ce qu'il m'a dit, je lui fermerai la porte au nez.

M. DE LA CAUTELLE. — Garde-t'en bien!

LE PORTIER. — Oh! non, non. Point de violence; mais je l'empêcherai d'entrer.

M. DE LA CAUTELLE. — Eh non, te dis-je! Laisse-le entrer. Je connais celui-là. Ce que je t'ai dit est général, et ne s'applique pas à l'homme que j'attends. J'ai seulement voulu te montrer combien les précautions sont nécessaires.

LE PORTIER. — J'entends. Monsieur n'a plus rien à me dire?

M. DE LA CAUTELLE. — Non, réfléchissez à ce que je vous ai dit.

LE PORTIER. — C'est tout réfléchi; Dieu merci, je sais mon état.

(*Il sort.*)

LA RUSE. — M. Desrognures attend.

M. DE LA CAUTELLE. — J'y vais.

(*Il sort.*)

SCÈNE XII.

LA RUSE, *seul.*

Me voilà dans l'embarras. (*Il s'assied et rêve.*) Il a voulu que je lui donnasse mon tailleur, parce qu'il me trouve mieux habillé que lui : et mon tailleur c'était le sien; il fallait bien que ses habits m'allassent mieux qu'à lui, puisque son tailleur les faisait à ma taille. C'était notre arrangement. Maintenant, voilà un nouveau tailleur! j'ai eu tant de peine à faire comprendre ma méthode à l'ancien! Il faut recommencer mes leçons avec celui-ci... et s'il a la tête dure! si, par hasard, ça va se trouver être une espèce de demi-honnête homme! Oh! il m'entendra... (*Après un repos.*) Il reste bien longtemps!... Que diable lui dit monsieur pour le retenir ainsi?... C'est sérieusement qu'il m'a demandé un tailleur fripon, plus fripon qu'un autre... Quelle peut être son idée? qu'en veut-il faire? Aurait-il le dessein d'entreprendre quelques fournitures d'habits pour les troupes du roi, pour les gens de sa maison?.. Non; il n'est pas homme de finance...

Digitized by Google

il n'est pas non plus un industriel... Je n'y conçois rien. Mais... que je suis bête! je vais chercher bien loin... Il aura disputé sur l'aunage, sur le prix de l'étoffe, sur les boutons, sur l'origine française ou anglaise. Je vais chercher bien loin, et ce n'est que ça.

SCÈNE XIII.

LA RUSE, DESROGNURES.

LA RUSE. — Eh bien! vous a-t-on bien marchandé, épluché?

DESROGNURES. — Tout au contraire. On m'a demandé combien coûtera le frac en beau drap, boutons dorés; voilà tout. J'ai répondu dix louis, c'est le prix. J'en donne quinze, m'a-t-il dit, à une condition.

LA RUSE. — Et quelle condition?

DESROGNURES. — C'est que vous me direz, a-t-il continué, les finesses du métier. Au fait, combien entre-t-il d'étoffe dans un habit? quel drap employez-vous? est-il mêlé de coton, y entre-t-il du mérinos? et cent autres choses pareilles. J'ai répondu à tout cela à peu près juste.

LA RUSE. — Vous avez répondu! Vous êtes un faux frère.

DESROGNURES. — Je sortais, il me rappelle pour savoir ce qu'un tailleur qui sait vivre donne au valet de chambre des maîtres qu'il habille, pour leur dire que les habits qu'il fournit vont bien?

LA RUSE. — Et vous avez répondu?

DESROGNURES. — Une politesse, peu de chose; c'est d'usage...

LA RUSE. — Monsieur Desrognures!

DESROGNURES. — Monsieur...

LA RUSE. — Je ne vous demande rien; au contraire...

DESROGNURES. — Oh, monsieur! une légère reconnaissance, c'est trop juste.

LA RUSE. — Non. Je vous remercie : prenez-moi, je vous prie, mesure d'un frac... Je vais vous expliquer ce que j'attends de vous.

DESROGNURES. — Volontiers. (*Il lui prend mesure.*)

LA RUSE. — Vous voyez le genre de mes habits.

DESROGNURES. — Monsieur, je ferai, j'espère, mieux que cela, et plus dégagé... à l'air de votre visage... Quel drap voulez-vous, et de quelle couleur?

LA RUSE, *à part.* — C'est ici le difficile. (*Haut.*) Croyez-vous que la couleur qu'a choisie monsieur ne m'irait pas bien?

DESROGNURES. — Au contraire : très-bien.

LA RUSE. — Le drap n'est-il pas bon teint?

DESROGNURES. — A l'épreuve.

LA RUSE. — Vous ne savez pas que les habits de monsieur me reviennent au bout de l'an, fripés ou non. Ainsi, celui-ci, que vous allez lui faire, sera pour moi.

DESROGNURES. — Ah! vous êtes en bonne maison.

LA RUSE. — Ne pourriez-vous pas l'arranger tout de suite à ma mesure? S'il doit me revenir dans un an, pourquoi ne le ferions-nous pas tout de suite à ma taille?...

DESROGNURES. — Mais, dans un an, il sera si facile de vous l'arranger!...

LA RUSE. — Pourquoi pas tout de suite?

DESROGNURES. — Pourquoi tout de suite? Je ne vois pas...

LA RUSE. — Vous ne voyez pas que si je veux, un des jours de ce carnaval, être bien mis dans un bal.... (*Desrognures est étonné.*) Cela vous surprend? Mais qu'y a-t-il donc là d'étrange, que je prenne un à-compte d'une soirée sur un habit qui doit m'appartenir? Vous êtes étonné de peu de chose.

DESROGNURES. — C'est que, si je le fais à votre mesure, il ira mal à M. de la Cautelle.

LA RUSE. — Et pourquoi cela?

DESROGNURES. — Vous êtes bien plus grand.

LA RUSE. — Vous direz que le dernier goût est de porter les habits un peu plus longs.

DESROGNURES. — Vous êtes bien plus gros.

LA RUSE. — Vous direz que la mode est de porter les habits très-larges; que c'est plus commode...

DESROGNURES. — Mais, s'il va se trouver mal habillé?

LA RUSE. — Je lui dirai qu'il est bien.

DESROGNURES. — S'il me laisse l'habit pour mon compte?

LA RUSE, *impatienté.* — Ah! voilà bien des objections... Eh bien, je vous déclare que, s'il me va mal à moi, je le ferai rebuter; et je trouverai le moyen de faire connaître la mauvaise qualité de votre drap, et le ridicule de votre coupe toute bourgeoise. Je veux l'es-

Digitized by Google

sayer, entendez-vous, avant qu'il parvienne à monsieur; et tant pis pour vous s'il ne me va pas. M'entendez-vous, mons Desrognures?

DESROGNURES. — Très-bien, monsieur; je ne sais comment la justesse de vos raisons ne m'a pas saisi d'abord. C'est que ça est si rare, de voir des valets de chambre disputer pour leur maître comme pour eux-mêmes; vouloir qu'on les serve comme ils veulent être servis! Car c'est à cela que tend votre demande : (*riant.*) c'est que je travaille pour votre maître, comme pour vous.

LA RUSE, *riant.* — Touchez là, mon cher Desrognures. Voilà qui est entendu. Je vous attends à quatre heures pour essayer le frac. Au revoir.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. DE LA CAUTELLE, LA RUSE.

M. DE LA CAUTELLE, *vêtu très-légèrement; souliers de castor blanc, chapeau blanc et gants blancs.* — Cet habit est fort léger... Ma foi, je ne pouvais le mettre plus à propos! Le thermomètre est à dix-neuf degrés : c'est le cas du camelot, ou jamais. (*Il appelle.*) La Ruse!

LA RUSE. — Monsieur?

M. DE LA CAUTELLE. — Je vais sortir pour trois petits quarts d'heure tout au plus. Ai-je des gants? (*Il met ses lunettes.*)

LA RUSE. — Monsieur les a à ses mains.

M. DE LA CAUTELLE. — Ai-je mes lunettes?

LA RUSE. — Monsieur les a sur le nez.

M. DE LA CAUTELLE. — Ce n'est pas de celles-là que je parle; je parle de mes lunettes bleues, que je porte contre le soleil.

LA RUSE. — Je vais les chercher.

M. DE LA CAUTELLE. — Prenez en même temps mon flacon d'eau d'arquebusade : on peut se blesser.

LA RUSE. — Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE. — Et aussi mon flacon d'eau des Carmes.

LA RUSE. — Oui, monsieur.

M. DE LA CAUTELLE, *à part.* — L'eau des Carmes est souveraine contre les maux de tête. Le temps est si chaud!...

(*La Ruse sort.*)

SCÈNE II.

M. DE LA CAUTELLE, *seul.*

Je pourrais profiter de la circonstance pour faire peindre ma femme... (*Il réfléchit.*) Ma foi, c'est une bonne idée. L'occasion est unique. Un peintre qui ne peint pas les femmes; qui ne s'attend à rien! et ma femme qui n'y pense pas non plus! Je les prends là à l'improviste; le portrait ne sortira pas de ce cabinet... Ma foi, j'ai trouvé là une sortie d'un bonheur... Je voulais le portrait de ma femme; je me refusais cette satisfaction, parce que je craignais une intrigue... Quel à-propos que celui qui amène ici M. Mutilart!

SCÈNE III.

M. DE LA CAUTELLE, LA RUSE.

LA RUSE. — Monsieur, voici tout ce que vous m'avez demandé.

M. DE LA CAUTELLE. — Je gage que vous avez oublié mon crayon et ma badine.

LA RUSE. — Mon Dieu, oui.

M. DE LA CAUTELLE. — Étourdi!... (*Il regarde au baromètre.*) Que vois-je?... Ah! étourdi moi-même... étourdi mille fois. Le baromètre à la tempête, au-dessous de la tempête! et moi qui m'en vais avec mon habit de camelot... Nous allons avoir un orage, un ouragan, c'est sûr. (*Il regarde par une fenêtre.*) Mon Dieu, oui, le ciel est noir du côté du midi... Le nuage n'est pas encore là; mais il est bon de prendre ses précautions. La Ruse! la Ruse!

LA RUSE. — Me voici. (*Il apporte le crayon et la badine.*)

M. DE LA CAUTELLE. — Donnez-moi ma redingote... oui, ma redingote... Eh bien!... vous me regardez! Regardez plutôt le baromètre.

LA RUSE. — Votre prudence est grande. (*Il passe la redingote à son maître.*)

M. DE LA CAUTELLE. — Donnez-moi aussi mon parapluie.

(*Il lui donne son parapluie.*)

Digitized by Google

LA RUSE. — N'oubliez-vous pas vos claques?

M. DE LA CAUTELLE. — Oh vraiment! Il n'y a rien qui me soit si contraire que d'avoir les pieds humides.

(*La Ruse lui attache ses claques.*)

SCÈNE IV.

LA RUSE, *seul.*

Si ce coquin de Mutilart avait l'esprit d'arriver maintenant, nous avons trois bons quarts d'heure devant les mains : cela suffirait... Mais, bon, le voici.

SCÈNE V.

LA RUSE, M. MUTILART.

LA RUSE. — N'avez-vous pas rencontré monsieur?

M. MUTILART. — Je l'ai vu venir de loin, et je suis entré dans une boutique pour qu'il ne me vît pas. Sommes-nous en sûreté pour une demi-heure?

LA RUSE. — Oui, tout au moins.

M. MUTILART. — C'est bien. (*Il arrange un chevalet.*) Voilà le siége de la malade. (*Il dépend un tableau, qu'il pose sur le chevalet.*) Voici la malade. (*Il défait son habit, et le suspend à une patère; il tire de sa poche une toile roulée sur laquelle est peinte une tête de femme.*) Voici la belle en santé qui remplacera la malade. (*Il tire de l'autre poche une éponge et une petite fiole.*) Voilà ce qui va faire revivre tout ce qui l'entoure, comme elle-même.

LA RUSE *regarde la figure apportée par Mutilart.* — Ma foi, elle est fort jolie cette figure, bien ressemblante à la nôtre : cependant ce n'est pas la nôtre, et je ne sais quel scrupule fait que je crains que l'on ne reconnaisse la différence de votre pinceau à celui du peintre du tableau. Il me semble que, pour dix louis, je me hasarde à une grande disgrâce et à une mauvaise action.

M. MUTILART. — Mais vous êtes dans l'erreur! Cette tête n'est point de mon pinceau; elle est de l'auteur de ce tableau-là, qui n'est qu'une copie du Murillo.

LA RUSE. — N'est-ce pas là une copie que vous avez faite par la croisée?

M. MUTILART. — Je n'en ai point fait. Comment, et quand, aurai-je pu la faire? La fenêtre n'a été ouverte que pour peindre madame de la Cautelle.

LA RUSE, *en montrant le tableau.* — D'où vient donc cette tête-ci?

M. MUTILART. — Elle vient d'un tableau à moi connu, où elle a été adaptée, et d'où le propriétaire l'a retirée pour la rendre au tableau pour lequel elle a été faite, et que voilà. Je ne fais que la reprendre, pour la restituer à celui à qui elle appartient. Cela est très-moral. Je vous ai déjà expliqué cela dans ma lettre de ce matin.

LA RUSE. — J'entends. C'est très-moral, très-moral. Cependant, en résultat, mon maître aura été trompé deux fois. Il avait un demi-original, il n'aura plus qu'une copie complète, et un autre aura l'original parfait; et d'ailleurs, pour votre opération morale, il vous revient cent louis, et à moi, qui suis dans cette affaire aussi moral que vous, il m'en revient dix seulement.

M. MUTILART. — Allons, mettons-en quinze, et n'en parlons plus. Remarquez que le propriétaire pour lequel j'agis a été volé de sa Vénus, et votre maître a été attrapé comme connaisseur. Le vol n'est pas de jeu; au lieu que, attraper un connaisseur, c'est pain bénit. D'ailleurs, la Vénus aura aussi été achetée à deux fois.

LA RUSE. — Chut! j'entends quelqu'un. Courez à la porte.

(*Au même instant entre le tailleur.*)

SCÈNE VI.

MUTILART, LA RUSE, DESROGNURES.

LA RUSE, *à Mutilart.* — C'est l'affaire d'une minute; il m'apporte un habit que je me suis fait faire; je vais l'essayer bien vite, et puis, adieu.

M. MUTILART. — Dépêchez-vous.

LA RUSE, *au tailleur.* — Ira-t-il bien?

DESROGNURES. — Vous en serez content.

(*Il lui passe l'habit.*)

LA RUSE, *à Mutilart.* — Me va-t-il?

(*Il se regarde au miroir.*)

M. MUTILART, *sans regarder.* — Il va bien, il va bien.

M. DESROGNURES. — Il me paraît très-bien.

Digitized by Google

Aussi, il faudrait être un bien mauvais tailleur pour manquer l'habit d'un homme fait sur votre modèle.

LA RUSE. — Vous croyez?

DESROGNURES. — Certainement. Ah! plût à Dieu que tous les hommes que j'habille fussent construits comme vous voilà.

M. MUTILART, *bas à la Ruse.* — Tâchez donc d'en finir.

LA RUSE, *à Desrognures en se déshabillant.* — Mettez-là cet habit. Au revoir.

(*Le tailleur sort, après avoir posé le frac sur le dos d'une chaise.*)

SCÈNE VII.

LA RUSE, M. MUTILART.

M. MUTILART. — Peste soit du tailleur! J'ai cru que vous ne finiriez pas. Vous feriez bien de descendre, de vous tenir à la porte, d'empêcher les importuns; et si M. de la Cautelle revenait, vous viendriez bien vite m'avertir.

LA RUSE. — Oui, je vais faire sentinelle à la porte... d'autant plus que voici l'heure, et c'est aujourd'hui le jour que l'horloger vient remonter les pendules.

M. MUTILART. — Et moi, je vais fermer la porte de ce cabinet, pour qu'il n'entre personne de la maison.

(*La Ruse sort.*)

SCÈNE VIII.

M. MUTILART, SEUL.

(*Il ferme la porte à clef.*)

Eh bien! cet étourdi, il laisse là son habit... Cela n'a pas de tête... tout rusé qu'il est... (*Il se met à l'ouvrage; il taille avec un canif la figure de Vénus dans le tableau, et l'enlève.*) Belle Vénus! tu es à moi! Mettons maintenant la copie à l'indigne place où l'on t'avait nichée. (*Il remplace la Vénus originale par la copie qu'il a apportée.*) Ça est impossible à reconnaître. (*Il la regarde.*) Celle-ci est, ma foi, plus belle que l'autre. Il est vrai qu'elle est écrasée, et celle-ci enfumée! Mettons-la toujours en sûreté. (*Il regarde celle qu'il a enlevée, il la met dans la poche de son habit qui est sur le dos d'une chaise.*) Non, non, je fais là une imprudence : si M. de la Cautelle s'avisait de fouiller dans mes poches! Il vaut mieux mettre ma conquête dans celle de ce frac, qui appartient à la Ruse. Cela fera que je pourrai faire bâiller les poches du mien, de manière qu'on y verra jusqu'au fond. (*Il met la tête de Vénus dans la poche de côté du frac de la Ruse.*) Maintenant, nettoyons le tableau. (*Il verse quelques gouttes de son flacon dans une cuvette, et avec une éponge il nettoie les Amours du tableau.*) J'entends quelqu'un. Vite, ouvrons la porte, qu'on ne soupçonne rien. (*Il tourne la clef, et se remet à l'ouvrage.*)

SCÈNE IX.

M. ET MADAME DE LA CAUTELLE, MUTILART, LA RUSE.

M. DE LA CAUTELLE. — J'étouffe! quelle chaleur!

MADAME DE LA CAUTELLE. — Aussi, comme vous voilà vêtu!

M. DE LA CAUTELLE. — Je craignais la pluie. (*Il défait sa redingote.*) Madame, voici l'artiste dont je vous ai parlé; j'ai voulu vous le faire connaître, parce que c'est lui qui va me peindre pour que je puisse, enfin, vous donner la satisfaction dont vous avez la bonté de me solliciter depuis si longtemps. C'est un homme de talent, et très-moral. Il raccommode et nettoie aussi les tableaux. Voyez celui-ci, qui n'est que depuis une demi-heure entre ses mains.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Cette figure de Vénus est ravissante!

M. DE LA CAUTELLE. — Et ces Amours! C'est admirable!

M. MUTILART. — Mon Dieu! une goutte de ce délayant, un peu d'eau claire, une éponge, une main légère et de la patience, il n'en faut souvent pas davantage pour faire valoir une galerie cent pour cent de plus.

M. DE LA CAUTELLE, *à sa femme.* — Il n'est pas charlatan, comme vous voyez.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Je suis persuadée du mérite de monsieur. Mon ami, puisque vous me rendez la justice de croire que je mets un grand prix à posséder votre portrait, ne pourrais-je pas me flatter que vous seriez bien aise d'avoir aussi le mien; et puisque nous avons le bonheur de posséder ici un artiste aussi distingué, ne me permettrez-vous pas d'en profiter pour...?

Digitized by Google

M. DE LA CAUTELLE. — Pour vous faire peindre aussi?

MADAME DE LA CAUTELLE. — Oui, afin que je puisse reconnaître le plaisir que vous me faites en me donnant votre portrait.

M. DE LA CAUTELLE. — J'en suis désespéré, mais M. Mutilart ne peint que les hommes.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Est-il possible? Vous ne peignez pas les femmes, et pourquoi donc cela?

M. MUTILART. — Madame, il faut faire quelques sacrifices pour obtenir la confiance des pères de famille, des chefs de maison, des maris, en un mot.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Je ne vous entends pas.

M. DE LA CAUTELLE. — Moi, je l'entends à merveille; et, malgré la contrariété que j'en éprouve en ce moment pour ce qui vous regarde, je l'approuve fort.

MADAME DE LA CAUTELLE, *à Mutilart.* — Mais expliquez-moi donc, monsieur?

M. DE LA CAUTELLE. — Il ne vous dira pas, à vous, tout crûment sa raison... C'est que les femmes, en général, ne se font guère peindre que pour leurs amants.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Ah! quelle indignité!...

M. DE LA CAUTELLE. — Indignité tant qu'il vous plaira; mais c'est ainsi, en général; remarquez bien que je dis : en général.

MADAME DE LA CAUTELLE. — J'ignore si c'est à un usage général, mais il me semble qu'il est absurde de penser qu'une femme qui se fait peindre chez elle, au vu et su de son mari, se fasse peindre pour un autre.

M. DE LA CAUTELLE. — On fait un portrait pour le mari devant lui, et une ou deux copies se font chez les peintres pour les amis.

M. MUTILART. — Monsieur saisit le fond de la chose... il n'y a de net que de s'abstenir tout à fait. Sans doute il y a des exceptions; mais je veux éviter qu'on puisse dire que j'ai mal rencontré.

MADAME DE LA CAUTELLE *jette sur Mutilart un regard de mépris.* — Ainsi, vous ne feriez pas mon portrait?

M. MUTILART. — Je vous prie, madame, de m'en dispenser.

M. DE LA CAUTELLE. — Madame, je vous l'avais bien dit. Mais il ne faut pas que cela vous prive de celui qui vous est promis. (*A Mutilart.*) Pouvez-vous commencer?

MUTILART. — Monsieur, tout est prêt. Si vous voulez vous asseoir ici.... (*Il pose.*)

MADAME DE LA CAUTELLE, *à son mari.* — Est-ce que vous allez vous faire peindre avec l'habit que vous avez là? N'avez-vous pas commandé un frac?

M. DE LA CAUTELLE. — Oui, certainement; mais...

LA RUSE. — Monsieur, le voici. Le tailleur vient de l'apporter.

M. DE LA CAUTELLE. — Il est de parole; la couleur m'ira bien, n'est-ce-pas, M. Mutilart?

MUTILART, *en peine.* — Monsieur, mais cet habit n'est pas pour vous. Il est pour votre valet de chambre, qui l'a oublié ici.

(*Il fait signe à la Ruse d'en convenir.*)

LA RUSE *ne comprend pas.* — C'est bien l'habit de monsieur.

(*Il fait à son tour signe à Mutilart de ne pas disputer. Il passe l'habit à M. de la Cautelle.*)

M. MUTILART. — Ah! monsieur, je disais bien que cet habit n'est pas pour vous. Il ne vous va pas du tout.

LA RUSE. — M. le peintre, il va le mieux du monde. Vous avez, vous autres peintres, des manies en peinture. Il vous faut des formes singulières; vous voulez toujours draper le monde.

(*Signes réciproques qui ne sont compris de part ni d'autre.*)

M. DE LA CAUTELLE *s'examine au miroir.* — Cet habit est trop long. Il est trop large. (*Il essaye de le boutonner sur la poitrine.*) Comme cette poitrine est ronde et renflée!

LA RUSE. — Vous savez bien, monsieur, qu'il faut avoir aujourd'hui la poitrine bombée à la russe : c'est la mode. Quant à l'ampleur et à la largeur, ce sont de beaux défauts; et d'ailleurs il y a remède.

M. DE LA CAUTELLE. — Malgré cette largeur, il me gêne à la poitrine. (*Il passe la main dans la poche intérieure.*) Qu'est-ce ceci? (*Il retire la tête de la poche.*) Oh! oh! c'est une peinture! Eh! mais, c'est la tête de mon tableau! (*Il regarde le tableau.*) Non... si... Mais que signifie...?

M. MUTILART. — Monsieur, c'est une copie que j'ai ébauchée par la fenêtre du voisin.

M. DE LA CAUTELLE. — Ébauchée! Tudieu! quelle ébauche! (*Il va visiter le tableau, et re-*

Digitized by Google

connaît par derrière la coupure de la tête. Il la présente à la mesure et la trouve juste.) Morbleu! mais cette tête a été coupée dans le tableau, et remplacée!

MUTILART, *avec assurance.* — Je veux être pendu, si la tête qui est là n'est de la même main que les Amours et le reste du tableau.

M. DE LA CAUTELLE. — Quelle effronterie!

LA RUSE. — Monsieur, c'est un misérable qui a profité de votre absence et de la mienne.

M. DE LA CAUTELLE. — S'il y eut jamais coquinerie bien avérée, c'est bien celle-ci.

LA RUSE. — Allons, sortez d'ici, misérable. (*A M. de la Cautelle.*) Monsieur, permettez-moi de le mettre à la porte.

MUTILART, *à M. de la Cautelle.* — Il n'est pas nécessaire, monsieur, d'employer la force. Je suis coupable, je l'avoue, mais non pas comme vous le croyez. Demandez à quel expert il vous plaira, si cette tête rapportée n'est pas de la même main que le reste du tableau, et n'a pas été faite pour le tableau; vous me jugerez après. Mais, en attendant, n'êtes-vous pas curieux de savoir comment cette figure s'est trouvée dans la poche de cet habit difforme que vous portez?

M. DE LA CAUTELLE. — En effet, cela est singulier.

MUTILART. — J'ai cru cet habit pour votre valet de chambre, parce qu'il se l'est fait essayer par votre tailleur, et qu'il a voulu vérifier s'il allait à sa taille pour le recevoir. Il est clair que votre fidèle valet vous fait habiller à sa mesure, pour vous emprunter au besoin votre garde-robe.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Voilà donc ce qui fait que vous êtes toujours ridiculement habillé, et lui très-bien! (*Elle rit.*)

M. DE LA CAUTELLE. — Sortez d'ici, coquins; sortez, ou... (*Ils sortent.*)

SCÈNE X ET DERNIÈRE.

M. ET MADAME DE LA CAUTELLE.

MADAME DE LA CAUTELLE, *riant.* — Ah! ah! ah! Eh bien! qu'en pensez-vous, l'homme aux précautions, qui négligez les gens de bien, pénétrez toutes les ruses, et défiez les fripons?

M. DE LA CAUTELLE, *pétrifié.* — Je dis que, malgré mes précautions contre les restaurateurs de tableaux, les tailleurs, les valets escrocs, j'allais être grossièrement dupe, sans un accident très-fortuit qui les a décelés. A tout prendre, je vois que c'est une folie que de chercher à se défendre contre toutes les rubriques des coquins, et à pénétrer dans toutes les profondeurs de leur industrie. Oui, madame, vous avez raison, il faut fuir les fripons, et non les défier.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Vous n'êtes encore là qu'à moitié chemin du principe raisonnable.

M. DE LA CAUTELLE. — Que voulez-vous dire?

MADAME DE LA CAUTELLE. — Je veux dire qu'il faut tâcher de se connaître en honnêtes gens, les rechercher, s'y attacher, s'y confier. Pourquoi n'étudieriez-vous pas les gens de bien, leur caractère, les signes auxquels on les reconnaît, comme vous avez étudié les fripons?

M. DE LA CAUTELLE. — Vous avez raison, mille fois raison.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Pendant que vous êtes disposé à reconnaître les droits des honnêtes gens à votre confiance, souffrez que je parle aussi un peu en faveur des honnêtes femmes, et que je vous invite à revenir sur le jugement, que vous avez porté, des motifs qui les déterminent à se faire peindre.

M. DE LA CAUTELLE. — Vous battez un homme à terre.

MADAME DE LA CAUTELLE. — Je ne veux pas vous battre, ni à terre, ni autrement; je veux seulement vous dégager de préventions indignes de vous. Et, par exemple, pour quel amant croyez-vous que ce portrait ait été peint par le sieur Mutilart, qui ne peint jamais les femmes?

M. DE LA CAUTELLE. — Se peut-il? Mutilart? Votre portrait!

MADAME DE LA CAUTELLE. — Oui, mon portrait. J'attendais une occasion pour le donner à la personne que j'aime. La voilà venue.

M. DE LA CAUTELLE, *baisant la main à sa femme.* — Vous ne pouviez le donner à personne qui en sentît mieux le prix que moi, ni l'accompagner d'une leçon plus profitable.

FIN.

Digitized by Google

MADAME DE VILLEDIEU

ET LE

MARQUIS DE LA CHATTE,

OU

LA FEMME AUTEUR ET LE VIEUX MARQUIS,

COMÉDIE HISTORIQUE EN DEUX ACTES ET EN VERS.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Je trouve, écrit de la main de l'auteur, sur une lettre de M. de Boufflers, les mots suivants, dans lesquels il qualifie cet ouvrage d'une manière qui sera, peut-être, jugée bien sévère :

« Réponse à l'invitation que je lui avais faite d'assister à une lecture de la tragédie des *États de Blois*, que « M. Raynouard a faite chez moi.

« Je lui avais lu, quelques jours avant, *ma rapsodie* de *Madame de Villedieu*... »

Digitized by Google

NOTICE

EXTRAITE DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE (ÉD. DE 1804).

Marie-Catherine-Hortense DES JARDINS naquit à Alençon (1) vers l'an 1640, d'un père qui était prévôt de prévôté royale de cette ville. Sa mère était femme de chambre de madame la duchesse de Rohan, une protectrice compatissante qui daigna l'aider dans son malheur, malgré l'aventure qu'elle eut avec un de ses cousins, qui l'avait contrainte de quitter la maison paternelle et de venir à Paris, où elle cultiva le genre dramatique, et donna en même temps de petits romans qui lui firent un nom. Elle eut bientôt des soupirants, parmi lesquels elle distingua un jeune capitaine d'infanterie, plein d'esprit et d'une figure aimable, nommé Villedieu. Elle lui permit de lui rendre des soins, sous la condition qu'ils auraient le mariage pour but. Il était marié, depuis un an, avec la fille d'un notaire de Paris. Elle lui persuada de faire casser son mariage, attendu qu'il avait été, suivant son dire, forcé par ses parents de le contracter. L'idée était extravagante; mais elle ne cherchait qu'à faire excuser son attachement pour un homme déjà engagé. Villedieu entreprit cependant de la réaliser; et, sans perdre un seul moment, il fit publier ses bancs avec mademoiselle Des Jardins. Mais il trouva des oppositions. Malheureusement pour lui, sa femme, informée de cette démarche, présenta contre mademoiselle Des Jardins un placet à la reine, dont elle avait l'honneur d'être connue. Elle n'en suivit pas moins son amant à Cambrai, où son régiment était en garnison; et lorsqu'ils revinrent à Paris, elle y parut sous le nom de madame de Villedieu. Une telle union ne pouvait être heureuse. Il y avait déjà eu de grandes divisions entre les deux amants, lorsque Villedieu fut obligé de partir pour l'armée, où il perdit la vie à la première affaire qui eut lieu. Sa prétendue veuve ne fut point une Artémise, elle fut bientôt consolée de la mort d'un homme qu'elle n'aimait plus : partagée entre l'amour, les romans et le théâtre, elle vécut comme on peut vivre lorsqu'on a de tels amusements. La mort subite d'une de ses amies lui ouvrit les yeux; une maison religieuse fut son asile; elle se rendit à Conflans auprès de Mgr de Harlay, archevêque de Paris, à qui elle confia son projet. Le prélat, charmé de cette conversion, la fit entrer dans un couvent; elle y vécut avec sagesse jusqu'à ce que ses aventures ayant été connues de la communauté, par l'indiscrétion d'une religieuse à qui son frère les raconta, elle fut congédiée. Madame de Saint-Romain, sa sœur, reçut chez elle la nouvelle dévote, qui ne le fut pas longtemps. Elle trouva dans cette maison un monde choisi, qui lui fit reprendre bientôt son ton de galanterie. Ce fut là qu'elle connut le marquis de la Chatte (1), âgé d'environ soixante ans, qu'elle épousa ensuite. Ce marquis était marié, mais il avait congédié sa femme, et elle vivait dans le fond d'une province éloignée. Quoique madame de Villedieu ne l'ignorât pas, elle ne fit pas de difficulté de lui donner sa main secrètement. Elle alla avec M. de la Chatte à douze lieues de Paris, où un curé peu scrupuleux leur donna la bénédiction nuptiale. Le fruit de cette union fut un fils, que M. le Dauphin et mademoiselle de Montpensier tinrent sur les fonts baptismaux. Ce fils ne vécut qu'un an. La Chatte le suivit d'assez près, et sa veuve inconsolable épousa bientôt, en troisièmes noces, un de ses cousins, qui lui permit de prendre le nom de Villedieu. Après avoir passé encore quelques années dans le monde, elle se retira à Clinchemore. On prétend qu'elle abrégea ses jours par l'excès d'eau-de-vie, qu'elle buvait même dans ses repas.

Ses œuvres en vers et en prose ont été recueillies, 1702, dix volumes in-12; 1721, douze volumes in-12, dont les deux derniers ne sont point de madame de Villedieu. On y trouve plusieurs romans : *les Désordres de l'amour; le Portrait des faiblesses humaines; Cléonice; Carmente; les Galanteries grenadines; les Amours des grands hommes; Lysandre; les Mémoires du sérail; les Nouvelles africaines; les Exilés de la cour d'Auguste; les Annales galantes.* Tout y est peint avec ce pinceau vif, rapide, animé d'une femme; mais ce pinceau n'est pas toujours assez correct ni assez réservé, elle emploie quelquefois des couleurs trop romanesques; et dans ses *Mémoires du sérail* il y a trop d'événements tragiques et peu vraisemblables. On ne voit que des faiblesses dans les romans de madame de Villedieu, et on voudrait y voir des portraits vrais du caractère et des mœurs des hommes.

(1) Petite ville dans la ci-devant généralité de Grenoble, à quatre lieues de Montélimart.

(1) Le *Nouveau Dictionnaire historique*, 8e édition, imprimée à Caen, le nomme *le marquis de la Chasse*; et dans les Mémoires de mademoiselle de Montpensier, il est nommé *le marquis de Chatte*. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Ses historiettes ont fait perdre le goût des longs romans, j'en conviens; mais elles n'ont pas donné, il faut l'avouer, le goût des bons ouvrages de ce genre. Cette gloire était réservée aux célèbres Duclos, Marivaux, Prévost. Quelle différence des bonnes productions de ceux-ci à celles de madame de Villedieu ! Les unes plaisent également au philosophe et à l'homme sensible; les autres ne peuvent plaire qu'aux amants fades et langoureux, ou aux libertins. Un autre reproche qu'on peut faire à madame de Villedieu, c'est qu'en prêtant ses intrigues galantes aux plus grands hommes de l'antiquité, elle a également gâté l'histoire et le roman. Ce mélange dangereux de la vérité et de la fable contribue à répandre de l'incertitude sur les faits les plus vrais, et accréditer les anecdotes les plus fausses, surtout dans l'esprit des femmes et des jeunes gens. Les ouvrages poétiques de madame de Villedieu sont fort inférieurs à sa prose; sa versification est faible et languissante. Elle se plaint, dans une de ses pièces de vers, que l'on a arrêté un de ses romans; c'est peut-être celui où elle voulait décrire, sous des noms supposés, l'histoire d'une dame de la cour qui s'était mésalliée. Elle a donné deux tragédies, *Manlius Torquatus*, qui fut jouée en 1663 avec succès à l'hôtel de Bourgogne, et *Nijletis*, jouée aussi en 1663, qui ne fut pas si heureuse et qui la dégoûta du théâtre. Nous avons son portrait par elle-même, et ce petit écrit prouve qu'à certains égards elle n'avait pas profité du précepte du philosophe : *Nosce teipsum*.

« J'ai, dit-elle, la physionomie heureuse et spirituelle; les yeux noirs et petits, mais pleins de feu; « la bouche grande, mais les dents assez belles pour « ne pas rendre son ouverture désagréable; le teint « aussi beau que peut l'être un reste de petite vérole « maligne; le tour du visage ovale, les cheveux châtains. Mais j'ose dire que j'aurais bien plus d'avantage à montrer mon âme que mon corps, et mon « esprit que mon visage; car, sans vanité, je n'ai jamais eu d'inclination déréglée. Mon âme n'est agitée ni par l'ambition ni par l'envie, et sa tranquillité n'est jamais troublée que par la tendresse que « j'ai pour mes amis. J'ai plus de joie des biens qu'ils « reçoivent que s'ils m'étaient envoyés; mais ma « tendresse n'est pas aussi générale qu'elle est forte; « et pour qu'un homme soit digne d'être mon ami, « il faut que ses inclinations soient conformes aux « miennes, et qu'il soit le plus discret homme de son « siècle. Ce n'est pas que je donne grande matière de « discrétion, car j'ai de la vertu, et de cette vertu qui « est également éloignée du scrupule et de l'emportement, dont la simplicité fait la force, et la nudité « le plus grand ornement. J'ai une fort grande fierté; « mais comme elle ne sied bien qu'aux belles, et que « je ne suis pas de ce nombre, je tâche de mettre en « sa place une douceur qui ne m'est pas si naturelle, « mais qui m'est plus convenable. J'aime fort à railler, et ne me fâche jamais qu'on me raille, pourvu « que je sois présente. »

Digitized by Google

PERSONNAGES.

LE MARQUIS DE LA CHATTE.
LA MARQUISE DE VILLEDIEU.
DUBOSQUET, jeune négociant.
LAFLEUR, valet de chambre du marquis.
DEUX FEMMES de la marquise.
UN LAQUAIS.

La scène se passe à Alençon (petite ville près Grenoble), chez madame Des Jardins, mère de la marquise, en 1661.

Digitized by Google

MADAME DE VILLEDIEU

ET LE

MARQUIS DE LA CHATTE,

OU

LA FEMME AUTEUR ET LE VIEUX MARQUIS.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE MARQUIS DE LA CHATTE, *seul, en robe de chambre, tirant sa montre.*

Six heures et demie... Il n'est pas ordinaire
Qu'un *nouveau* marié, sans soins et sans affaire,
Se lève aussi matin, de son lit nuptial :
Sans doute un *jeune* époux serait moins matinal;
Entre un jeune homme et moi, grande est la différence!
Mon sommeil est fini lorsque le sien commence.
Et j'ai, grâces au ciel, bien dormi cette nuit :
Vers onze heures couché, je ronflais à minuit.
Çà, reprenons un peu notre vie ordinaire;
Je suis depuis deux mois dans un train tout contraire.
C'est le cas, ou jamais, de mettre par écrit
Tout ce qui s'est passé (non compris cette nuit).
Hier, j'ai renfermé, dans ce grand secrétaire,
Des hauts faits de ma vie un vieux dépositaire;
Il faut l'en retirer : je vais lui confier
Le grand événement qui vient de m'arriver.
Ah! qu'il serait heureux, pour toutes les histoires,
Que chaque homme important eût laissé ses mémoires!
(*Pendant ces derniers vers il tire de sa poche une clef, ouvre le secrétaire, en tire un registre, s'assied à la table, et se met à écrire.*)
« Cejourd'hui six août mil six cent soixante-un,
« Étant dans Alençon, moi, marquis de la Chatte,
« Agé de soixante ans, de santé délicate,
« Ayant, par ces raisons, trouvé fort opportun
« De prendre femme, en ces lieux je l'ai prise,
« Entre une heure et minuit, en face de l'Église.
« Ses noms, prénoms, et domicile, sont :
« Hortense Des Jardins, née audit Alençon,
« De feu le grand prévôt de la maréchaussée,
« Et de dame Élise Beaussée,
« Qui près de la duchesse de Rohan
« Était ci-devant femme, et réside céans.
« (Ladite Hortense, ma compagne,
« Veuve de feu Louis-François de Villedieu,
« Tué pendant la dernière campagne).
« A l'effet de consacrer devant Dieu,
« Sous les auspices de sa mère,
« Tous les arrangements entre nous deux conclus
« A Paris par-devant notaire,
« Hier dans Alençon nous nous sommes rendus. »
C'est fort exactement articuler les faits;
Ces détails cependant me semblent imparfaits;
Les motifs de mon choix ne s'y font pas connaître;
C'est beaucoup qu'il soit bon, mais il doit le paraître.
A deux titres, surtout, ma femme obtint mes vœux :
Son crédit à la cour, ses écrits glorieux.
De ses nombreux écrits voici la longue liste;
(*Il la tire de son portefeuille.*)
Pour l'insérer ici, j'attendrai mon copiste.
(*Il lit.*)
Mais, avec une épingle, il faut m'en assurer,
Car tous ces papiers-là sont prompts à s'égarer.
« Mémoires du sérail, Cléonice, Carmentes,
« Les Amours des héros, les Annales galantes,
« Les Exils de la cour d'Auguste, le Portrait
« Des faiblesses du cœur. » Il est là trait pour trait.
« Espandre... *et cætera;* de plus, deux tragédies :
« Manlius, Nitétis, et d'autres poésies. »
(*Il attache le papier à son registre avec une épingle.*)
Ce qui sort de sa plume est toujours bien écrit,
Plein de feu, plein de grâce, et petillant d'esprit.
Dans des cadres serrés, ménageant bien l'espace,
Pour des détails charmants elle a su trouver place;

Digitized by Google

Et ses contes piquants ont fait tomber, enfin,
Nos contes sans finesse et nos romans sans fin.
Aux fictions, souvent, elle a mêlé l'histoire;
Du roman historique elle sera la gloire.
Attachant, pour jamais, à des noms glorieux
Un intérêt d'amour, des souvenirs joyeux,
L'auteur nous a prouvé qu'un langage un peu libre
Sied bien aux héros grecs, même aux héros du Tibre;
Que les écrits du temps ont été trop discrets;
Qu'aux archives du cœur elle a lu leurs secrets.
Comme tous ses écrits, la marquise est charmante;
Sa conversation me ravit et m'enchante.
A mon âge il est temps de ne pas s'abuser:
Le plaisir le plus sûr est celui de causer.
Un courtisan, fidèle à son vrai caractère,
Ne doit quitter la cour qu'au moment qu'on l'enterre.
Là, pour grands protecteurs, ma femme a Mazarin,
La maison de Rohan, et monsieur le Dauphin;
Elle a, pour les charmer, des moyens efficaces:
De petits vers flatteurs, de longues dédicaces.
De plus, en ce pays elle a nombre d'amis;
Bientôt, avec les miens, ils seront réunis.
C'est à la cour que sont les amitiés durables;
Tous les cœurs sont aimants où sont les gens aimables;
On n'y songe qu'à plaire, et jamais un ami
N'y vit bien clairement qu'un autre l'eût trahi.
Le matin, courtisan assidu chez les princes;
Le soir, j'aurai chez moi la ville et les provinces,
Qui nous feront la cour à la marquise, à moi;
Esclave le matin, et le soir petit roi.
Pour attirer chez nous une foule brillante,
La marquise est vraiment une femme excellente.
Je vois, de tous les coins de ce charmant Paris,
Accourir, pour la voir, l'essaim des beaux esprits.
La cour même y viendra, car on sait qu'à la ville
Elle vient rajeunir son esprit infertile.
Enfin, ayant reçu bon accueil à la cour,
Je prétends l'accueillir, de bon cœur, à mon tour.
Ma femme est romanesque, et m'aimera, j'espère.
Qu'on aime un jeune amant, un vieux époux, un père,
N'importe, c'est aimer; *pour le cœur*, c'est toujours
Ressentir les douceurs d'un véritable amour.
Je veux dire, en deux mots, tout cela sur mon livre;
Mais, pour ce moment-ci, je ne saurais poursuivre;
Voici l'heure où je vais me voir importuner;
Il faut me reposer avant le déjeuner.

SCÈNE II.

LE MARQUIS, LAFLEUR.

LE MARQUIS, *reployant ses papiers.*

Je viens de consigner, dans ce petit registre,
L'engagement d'hier.

LAFLEUR.

Monsieur, quel est le titre
De ce petit livret, sans doute, original?

LE MARQUIS.

Vois, écrits sur le dos, ces mots: *Mémorial*
Des actes importants servant à mon histoire.

LAFLEUR.

Mémorial! C'est donc pour aider la mémoire!
Jamais mémorial ne fut plus en défaut.
Cachez bien celui-ci.

LE MARQUIS.

Pourquoi donc?

LAFLEUR.

Il le faut.
Comment donc! voulez-vous qu'à d'autres il révèle
Un secret que sa vue à l'instant me rappelle?
Ne vous le dit-il pas? Vous étiez marié.

LE MARQUIS.

Il le dit en effet. Je l'avais oublié.
(*Il parcourt son registre.*)
« En l'an seize cent vingt, j'épousai dans Bayonne
« Charlotte-Marguerite-Élisabeth Delonne.
(*Il passe à une autre feuille.*)
« En mil six cent vingt-six, je la mis au couvent,
« Pour de certains péchés répétés trop souvent.
(*Il passe à une autre feuille.*)
« En six cent trente-sept, il advint que la dame,
« Par un beau repentir, un jour toucha mon âme,
« Si bien
(*Autre feuillet.*)
« qu'en trente-huit, elle rentra chez moi.
« Avant la fin de l'an, sans me dire pourquoi,
« Madame devint mère, et me fit une fille
« Qui ne ressemblait guère aux gens de ma famille. »

LAFLEUR.

Vous avez là, monsieur, un confident parfait,
Et qui, même avec vous, reste toujours muet.
Si de votre union vous n'eussiez fait mystère,
Moi, je vous aurais dit ce qu'il a voulu taire;
Mais, dans votre secret ayant mal pénétré,
Ce n'est que d'aujourd'hui que j'en suis assuré.

LE MARQUIS.

Peste soit du registre! Il est là sans rien dire.

LAFLEUR.

Il ne sait point parler, mais il se laisse lire.
Arrachez, au plus tôt, ces malheureux feuillets,
Qui pourraient rencontrer des regards indiscrets.

LE MARQUIS.

Cette précaution, en effet nécessaire,
Ne suffit point encor pour me tirer d'affaire.

LAFLEUR.

Non. Vous auriez besoin d'un incident tout neuf:
Il faudrait que la dame eût fait de vous un veuf
Lorsque vous épousiez...

LE MARQUIS.

Si jamais la marquise
De mes nouveaux liens est instruite, et s'avise
De venir à Paris pour réclamer ses droits,
Je serai fort en peine.

LAFLEUR.

Ah! monsieur, je le crois.

LE MARQUIS.

Cependant... voyez-vous... lorsque je considère
Son grand âge, sa vie infirme et solitaire,

Digitized by Google

Sa retraite en province, au fond d'un vieux château
Où n'arriva jamais un mot qui fût nouveau,
Je crois, de son côté, pouvoir être tranquille.

LAFLEUR.

La nouvelle marquise est un peu plus agile.

LE MARQUIS.

Et voilà le danger; le danger n'est qu'ici.

LAFLEUR.

Il faut bien se garder d'y parler de ceci.

LE MARQUIS.

Le beau train qu'on ferait! Grand Dieu, quelle avanie
Nous ferait supporter ce sublime génie!

LAFLEUR.

Il faudrait disputer... Mais, enfin, vous savez
L'histoire de l'époux auquel vous succédez!
Il était, comme vous, mari d'une autre femme,
Et ce premier hymen n'effraya point madame.

LE MARQUIS.

Je sais que Villedieu, par l'hymen engagé,
Allait être pendu quand il fut soulagé
Par un coup de canon, dont il mourut sur place,
Du poids de son procès instruit par contumace.

LAFLEUR.

Si madame pénètre un jour votre secret,
Le garder avec soin est de son intérêt.

LE MARQUIS.

Quel intérêt, dis-moi, peut avoir la puissance
De réduire une femme, une femme, au silence!

LAFLEUR.

L'intérêt capital de laisser dans l'oubli
Son premier mariage et son premier mari,
De garder son état et de vivre honorée,
Au lieu d'être avilie et mourir séquestrée.
Mais, je n'ai pas tout dit : avec un jeune amant,
Madame, encore fille, eut un engagement...
Ici, dans Alençon; sa vigilante mère
Ne le fut point assez, et l'amant téméraire...

LE MARQUIS.

Que dis-tu là?

LAFLEUR.

Monsieur, je dis la vérité,
Et je ne m'en suis pas d'un seul mot écarté.

LE MARQUIS, *froidement*.

Ça n'est point de mon règne, et ne m'importe guère.

LAFLEUR.

Si le galant allait renouer cette affaire!

LE MARQUIS.

Insolent! tu croirais que jamais, à mon front,
La marquise voulût faire un pareil affront!

LAFLEUR.

Je ne dis pas... mais si...

LE MARQUIS.

Point de si!

LAFLEUR.

Dans la vie,
D'une tentation une femme est saisie...
Le diable est malin, il ne faut qu'un moment...
Le plaisir défendu n'en est que plus friand.
Le plus brillant génie et l'esprit le plus vaste
Ne font pas, m'a-t-on dit, qu'une femme soit chaste.
Si donc il arrivait que le sieur Dubosquet
(C'est le nom du jeune homme), avec art, en secret,
Fît faire à la marquise une démarche fausse,
Sans redouter alors qu'avec vous son ton hausse,
Il faut lui déclarer, monsieur, votre secret,
Et puis cacher le tout dans un pardon discret.

LE MARQUIS.

Sais-tu, monsieur Lafleur, que ton discours m'ennuie?
Pour me mettre à couvert, moi, j'attendrai la pluie.
De prévoir des chagrins je n'ai pas le loisir;
Si tu veux me parler, parle-moi de plaisir.
(*Il bâille.*)
Quand on a soixante ans, on doit songer à vivre,
Oublier l'avenir, au lieu de le poursuivre;
Oublier le passé, saisir l'instant qui fuit,
(*Il bâille.*)
Se livrer tout entier au bien dont on jouit,
(*Il tousse.*)
Ne rien voir au delà; pour jamais s'interdire
Ce qu'il faut regretter, ce qu'il faut qu'on désire.
Deux femmes, dix procès, tout l'enfer déchaîné,
Ne dérangeraient pas l'heure de mon dîné.
Sur les grands intérêts je suis presque traitable;
Mais, dans tous mes plaisirs, je suis imperturbable.
(*Il bâille.*)

LAFLEUR.

Pour jouir sans désir, il faut être savant.

LE MARQUIS.

Il faut un art profond, avec beaucoup d'argent.
Dîner, souper, coucher, sont trois grandes affaires
Dont se tirent fort mal les hommes ordinaires;
Et, de nos parvenus, lequel sut parvenir
A savoir se loger, se meubler, se vêtir?
(*Il bâille.*)

LAFLEUR.

Coucher, dîner, souper, manger, dormir et boire,
Sous des mots différents, sont une seule histoire.

LE MARQUIS.

Confondre ces objets est d'un esprit grossier.

LAFLEUR.

Pour ne les pas confondre, il faut être sorcier.

LE MARQUIS.

(*Un valet apporte du thé.*)
Se coucher pour dormir! Plus d'une confidence,
D'une alcôve discrète attend l'heureux silence.
Manger n'est pas dîner, et bien boire encor moins.
Dîner est un plaisir qui demande des soins.
Ce n'est pas tant de plats qu'un dîné se compose,
Que de bons conviés avec lesquels on cause:
(*Il bâille.*)
La conversation nous aide à digérer.
(*Il se verse une tasse de thé.*)
Je brille à table, moi; je m'y fais admirer.
L'Anglais et l'Allemand y font fort triste mine:
L'un y boit, l'autre y mange, et le seul Français dîne.
Lui seul donne et reçoit, avec de bons morceaux,
De l'esprit, du plaisir, d'agréables propos.
(*Il bâille.*)

Digitized by Google

Souper n'est pas manger, et c'est une autre affaire
Qui même, du dîner, sensiblement diffère.
Le dîner, ai-je dit, demande de grands soins;
Le vigoureux jeune homme y porte un vrai besoin,
L'appétit dévorant que l'exercice aiguise:
On n'apporte au souper qu'un peu de friandise.
Donnez la bonne chère au solide dîner,
L'éclatante lumière à l'élégant souper;
A l'un la femme aimable, à l'autre la jolie;
A l'un la bonne humeur, à l'autre la folie.

(*Il éteint les bougies qui l'incommodent, et met un garde-vue pour éviter le trop de lumière.*)

LAFLEUR.

Se plaire en un dîner qu'on voit sans appétit,
Me semble être, monsieur, un grand effort d'esprit.

LE MARQUIS.

De ces plaisirs divers qu'ici je me retrace,
J'en dois effacer un qu'aucun bien ne remplace.
Aussi, l'homme important, après mon cuisinier,
C'est tantôt mon tailleur, tantôt mon tapissier,
Quelquefois le maçon. Je veux pour ma vieillesse
Des aises, des douceurs, même de la mollesse;
Tout ce qui peut sauver du malheur de souffrir.
Sentir que je suis bien, est mon premier plaisir.

(*Il passe un habit à prétentions, et ridicule.*)

Je veux que mes habits, par un peu d'élégance,
Des jeunes gens à moi rapprochent la distance;
Je veux qu'un bon fauteuil et qu'un lit excellent
M'assurent le repos, quand le sommeil me prend;
Et qu'un appartement, construit avec méthode,
Offre, à tous mes désirs, un petit coin commode.

(*Il se jette nonchalamment sur une chaise longue.*)

SCÈNE III.

LE MARQUIS, LA MARQUISE.

LE MARQUIS.

Ah! vous voilà, marquise!

LA MARQUISE, *d'un air embarrassé.*

Je vous cherchais; bonjour.
Mon Dieu! quel temps il fait, et le triste séjour!

LE MARQUIS.

Des fatigues d'hier vous voilà reposée?

LA MARQUISE.

Pourtant, à mal dormir j'étais fort exposée!...

LE MARQUIS.

Je suis un ami sage, à qui votre santé
Est chère et précieuse.

LA MARQUISE.

Et qui n'a rien tenté
Qui pût la déranger.

LE MARQUIS.

Je m'en ferais un crime.

LA MARQUISE.

Mais, pour vous-même, il faut suivre votre régime.
Vous aimez l'exercice, il faut vous promener;
Dans des jardins charmants je vous ferai mener.
La ville d'Alençon en est tout entourée.

LE MARQUIS.

Cela vaut beaucoup mieux qu'une ville murée.

SCÈNE IV.

LA MARQUISE, LAFLEUR.

LA MARQUISE.

Lafleur, mon cher Lafleur, vous devez avoir vu,
Tout à l'heure, un jeune homme?

LAFLEUR.

Et que j'ai reconnu.
C'est monsieur Dubosquet.

LA MARQUISE.

Je crois que c'est lui-même.
Il paraissait chercher... Son embarras extrême...

LAFLEUR.

Oui, madame, il cherchait en effet... à vous voir.
Je n'ai pas fait semblant de m'en apercevoir.

LA MARQUISE.

Et pourquoi, s'il vous plaît, éviter sa rencontre?

LAFLEUR.

Il ne me cherchait pas... S'il est là, qu'il se montre.

LA MARQUISE.

Mais, s'il a des raisons... peut-être le respect...

LAFLEUR.

Je crois qu'il fait très-bien d'être fort circonspect.
Si sa visite ici n'était pas fort utile...
Elle pourrait donner à jaser par la ville.
Il peut craindre, d'ailleurs, d'interrompre le cours
Du bonheur dont jouit un mari de deux jours.

LA MARQUISE.

Ce langage est plaisant.

LAFLEUR.

Madame ignore-t-elle
Qu'à sa porte, vingt fois, je fus en sentinelle?

LA MARQUISE.

Quand?

LAFLEUR.

J'étais le mentor du jeune Dubosquet,
Et je servais, de plus, au père de valet,
Lorsqu'il y a dix ans...

LA MARQUISE.

Eh bien donc, courez vite!
Retrouvez ce jeune homme; éloignez sa visite,
Jusqu'à ce que je sache en quels lieux, et comment,
Je puis le recevoir seule, et commodément.

LAFLEUR.

J'y cours.

LA MARQUISE.

Revenez vite.

SCÈNE V.

LA MARQUISE, *seule.*

Ah! j'éprouve à sa vue
Une agitation... vraiment, inattendue.

Digitized by Google

Elle me reproduit mes plaisirs les plus chers.
C'est un état charmant, que je veux peindre en vers.
(*Elle écrit.*)

MADRIGAL

Sur la rencontre imprévue d'un amant.

« Amour, ton pouvoir est extrême;
« Tu triomphes de ma rigueur,
« Et je m'aperçois que mon cœur
« Est bien plus à toi qu'à moi-même.
« Aujourd'hui j'ai vu mon amant;
« Mon cœur l'a retrouvé charmant;
« Mes yeux ont trahi mon courage,
« Et, par leurs regards adoucis,
« Ils ont dit, d'un muet langage:
« Ah! je t'aime encore, Thyrcis. »

SCÈNE VI.

LA MARQUISE, LAFLEUR.

LA MARQUISE.
Eh bien! tu l'as trouvé? Que dit-il?
LAFLEUR.
Cette épitre
Vous dira ce qu'il veut.
LA MARQUISE, *lit.*
Ah! c'est à juste titre
Qu'il compte sur mon cœur, et demande à me voir.
Avec empressement je vais le recevoir.
Je l'attends à midi, vous irez l'en instruire.
LAFLEUR.
Le public jasera.

Ensemble.
LA MARQUISE, *après un mouvement qui signifie qu'elle s'en moque.*
Bien faire, et laisser dire.
LAFLEUR.
Mal faire, et laisser dire.
(*Il veut se retirer.*)

LA MARQUISE.
Lafleur! Ah! j'oubliais! Chez l'auteur du journal,
Allez aussi porter ce petit madrigal:
Qu'il l'insère au plus tôt.
LAFLEUR.
Y pensez-vous?
LA MARQUISE.
Sans doute.
Quand on veut de la gloire, il faut bien qu'il en coûte.
(*Elle sort.*)

SCÈNE VII.

LAFLEUR, *seul.*

Le marquis, inquiet de son premier lien,
Ce matin m'en parlait, et, dans son entretien,
Il est clair qu'il craint moins que la vieille marquise
Ne découvre à Béziers sa nouvelle sottise,
Que de voir la nouvelle apprendre, dans Paris,
Qu'elle vient d'épouser le plus fou des maris.
Quel bruit elle ferait, et quel affreux esclandre!
Mais je donne au marquis, moi, de quoi se défendre.
Ce billet (*) garantit son absolution;
Il entre, avec ses torts, en compensation.
Oui, je vais à l'instant, sans le moindre scrupule,
Faire lire, au marquis, ce papier ridicule.
Dira-t-on que j'intente une accusation,
Ou que ma confidence est une trahison?
Le marquis a besoin d'un titre à l'indulgence,
Je le lui donne, et non des droits à la vengeance.
Sans doute on doit garder, sous peine de mépris,
Les secrets confiés, non les secrets surpris.
Celui-ci m'est livré, comment? par l'impudence.
Ah! l'indiscrétion n'est pas la confiance.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

LAFLEUR, *seul.*

J'arrive au bon moment. Je pense que ces lieux
Sont ceux du rendez-vous. Qu'elle a l'air sérieux!
Pour voir entrer l'amant, il faut garder la porte,
Et prévenir monsieur, de crainte qu'il ne sorte.

SCÈNE II.

LA MARQUISE, LAFLEUR.

LA MARQUISE.
Le marquis doit aller bientôt se promener?
LAFLEUR.
Il est l'heure, et je vais pour l'y déterminer.
(*Il sort.*)

SCÈNE III.

LA MARQUISE, *seule.*

Dubosquet va venir... Mon pauvre cœur palpite...
Oui, c'est l'amour encor qui me trouble et m'agite.
Amour, cruel amour! quoi! tu viendras toujours
De mes nobles travaux interrompre le cours!
Veux-tu rendre imparfaits, sous ma plume distraite,
Trois romans qui devaient sortir de ma retraite,
Et qui, par le public dès longtemps attendus,
Pourraient, par mon libraire, être déjà vendus?
De ma célébrité perdrais-je la mémoire?
Bannirais-je bien loin tout souci de ma gloire?
Et, quand l'Europe entière ouvre les yeux sur moi,
Irais-je me trahir, et me manquer de foi?

(*) Le madrigal.

Digitized by Google

Amour, cruel amour ! ah ! par quels sacrifices
Tu me ferais payer tes funestes délices !...
Mais, les devoirs sacrés d'un hymen vertueux
Me soutiendront, peut-être, en ce jour périlleux !...
Puissance du talent, force de la morale,
Soutenez de concert la vertu conjugale !
Mais que dis-je ? craignons ici d'associer
Deux pouvoirs trop d'accord pour nous contrarier.
Un mari marche-t-il de pair avec la gloire !
Peut-il contre l'amour disputer la victoire !
La morale attentive, aux maris ombrageux,
Assure le repos... mais c'est assez pour eux.
Le repos, vous l'aurez, cher marquis de la Chatte.
Le repos ! sur ce point, j'ai l'âme délicate.
Je sais bien qu'aisément, un époux suranné
A de certains malheurs croit être condamné,
Et je suis sans pitié pour la femme étourdie
Qui fait naître un soupçon, ou qui le justifie !
Le bonheur des maris est dans l'illusion ;
La vertu d'une femme est... la discrétion.
Ah ! si de mes talents l'ambition jalouse
Permettait des écarts à votre chaste épouse,
Croyez bien, cher marquis, qu'avec habileté
Je saurais ménager votre sécurité.
Je garderais mes droits à votre confiance,
Et je vous tromperais, mon cher, en conscience.
Marquis, vous m'êtes cher... et si votre santé...
Ou vos biens éprouvaient un jour l'adversité,
On me verrait montrer, dans ce moment critique,
Un dévouement sans borne, un courage héroïque.
Êtes-vous ruiné ? Qui sont vos créanciers ?
Qu'ils viennent, me voilà ! Procureurs, usuriers,
Accourez... Vous craignez que, d'un grand avantage,
Un vieillard n'ait payé mon triste mariage ?
Promesses, dons, contrats, mes biens, tout ce que j'ai,
Tout est à vous, prenez ; je n'ai rien réservé...
Marquis, ne craignez point leur clameur importune;
Je ferai respecter votre noble infortune.
Malade ? je vous garde et ne vous quitte point ;
De votre guérison, seule je prends le soin :
Auprès de votre lit, attachée et captive,
De sages médecins consultante attentive,
Mes mains vous verseront leurs breuvages savants.
Mon cœur m'inspirera des discours consolants,
Lorsque l'art n'aura pu suspendre la souffrance.
Que la douleur s'apaise, aussitôt l'espérance
Vient calmer par mes soins votre esprit agité ;
J'implore, enfin, du ciel la suprême bonté...
Et si le ciel est sourd à mes humbles prières,
Ma pieuse douleur fermera vos paupières.
Oh ! vous qui célébrez de vulgaires vertus,
Je les laisse bien loin, et m'élève au-dessus.
Vous nous recommandez la douceur, la tendresse...
Moi, c'est le dévouement qui m'agite et me presse.
Mais, si je me dévoue avec fidélité
A lui garder fortune, honneur, repos, santé,
A quoi ses droits d'époux s'étendraient-ils encore ?
Peut-il être jaloux d'un bonheur qu'il ignore ?
Sait-il bien ce que c'est que posséder un cœur ?
De deux cœurs amoureux connaît-il le bonheur ?
Et pour qui ne connaît cette union céleste,
Est-il bien malheureux de partager le reste ?
Il n'est rien de commun entre cet homme et moi.
Il m'a donné son nom, il a reçu ma foi ;
Voilà tout... Et, jamais, nos cœurs d'intelligence
Ne se sont confondus dans la même existence ;
Jamais, de nos esprits, le mutuel essor
N'a d'une seule idée enrichi mon trésor...
Et quel est, après tout, le marquis de la Chatte ?
De quelque vain succès que son orgueil se flatte,
C'est un homme bizarre, et point original ;
Subalterne, égoïste, esprit commun, banal ;
Se tourmentant toujours pour se mettre à son aise ;
Gravement occupé de son lit, de sa chaise ;
Et toujours déployant, avec prétentions,
Contre petits dangers, grandes précautions.
En revanche, on le voit, quand il s'agit d'affaires,
Rester fort au-dessous des hommes ordinaires ;
Négligent, étourdi, se décidant toujours
Par de sottes raisons, ou par de sots discours ;
Comme on prend un habit, choisissant une épouse
Parce qu'elle est de mode... et voilà qu'il m'épouse
Parce qu'un prince aimable, en ses transports charmants,
Raffole de mes vers et vante mes romans !
L'excellente raison ! le noble caractère !
Agir en courtisan, dans une telle affaire !
En tout, petit esprit, qui n'a jamais rien su ;
Homme sans consistance, étriqué, décousu,
Qui toujours agissant, et jamais avec suite,
Règle assez bien sa montre et fort mal sa conduite.
Mais, quoi ! pour Dubosquet je semble disputer,
Quand je devrais songer à lui bien résister !
(*Langoureusement.*)
Il va venir ! hélas ! quelle est donc ma faiblesse ?
(*Elle s'assied.*)
Faudra-t-il succomber, ou vaincre ma tendresse ?
(*Pause... en se levant.*)
Ah ! si mon cher époux, de fortune chargé,
Des trésors de l'esprit était mieux partagé ;
S'il avait, au lieu d'or, l'opulence de l'âme ;
S'il était pénétré d'une céleste flamme,
Alors, certes, alors, de nos liens sacrés
Rien ne désunirait les nœuds bien assurés...
Mais, que me fait à moi sa chétive richesse !
S'en ferait-il un titre ? Ah ! ce soupçon me blesse.
Il n'est d'autre richesse, à mes yeux, que l'esprit ;
Et son luxe est le seul dont mon cœur soit épris.
(*Dédaigneusement.*)
... Votre luxe d'esprit n'aura rien d'effronté,
Marquis. Je tends la main à votre pauvreté...
A moi seule, en ce genre, est toute la fortune...
Seule, je puis payer la dépense commune...
Si de nous deux, enfin, l'un s'est mésallié,
C'est moi, oui, moi, sans doute, et j'en crois ma pitié.
(*Elle va à la fenêtre.*)
Dubosquet ne vient point, et ce retard m'étonne.
(*Avec humeur.*)
Veut-il faire valoir sa petite personne ?

Digitized by Google

(*Elle s'assied.*)
Mon mari, toutefois, d'un principe important,
Je ne sais trop pourquoi, se targue assez souvent :
« *Trop peu se respecter, égare davantage*
« *Que se respecter trop,* » dit-il, et... c'est fort sage.
Cet adage pourrait me servir de leçon.
Contre mes beaux discours c'est une objection.
(*Pause... ensuite avec réflexion.*)
Se respecter est bien ; .. c'est un mal nécessaire,
Quand on a du talent dont on veut le salaire.
Le public est, pour nous, un fâcheux tribunal...
Il veut être acheté, pour être impartial...
Il demande des mœurs au talent qui lui donne
Les plaisirs les plus doux ; sans mœurs, il l'abandonne...
Et l'on ne parvient pas, autre malheur pour nous,
A tromper le public comme on trompe un époux.
Pour tromper un mari, ce sot public conspire,
Il ménage une erreur dont il se plaît à rire;
Mais il est curieux, et ses regards méchants
Derrière le rideau poursuivent les amants.
(*Elle se promène en silence. — Avec humeur :*)
Dubosquet ne vient point...
(*Après une pause.*)
Cette maxime est sage,
Elle convient, surtout, à mon sexe, à mon âge :
Plutôt se respecter beaucoup trop que trop peu.
Mais de me respecter, n'ai-je pas fort beau jeu ?
Qui donc, de m'oublier, me donnerait envie ?
Quel est l'amant qui veut que je me sacrifie?
A voir avec sang-froid, d'un œil impartial,
Ce petit Dubosquet, mince provincial,
Qui n'est rien, ne sait rien, et pour qui la nature
Fit seulement les frais d'une aimable figure,
Ce serait bien manquer de sens et de raison,
Que de risquer, pour lui, ma réputation.
(*Changeant de ton, comme s'interrompant elle-même :*)
Je vois ce qui l'arrête, et d'où vient qu'il retarde :
A faire l'important, le fat, il se hasarde !
(*Reprenant ce qu'elle disait.*)
Et je compromettrais ma réputation,
Quand, pour la relever, j'ai pris un autre nom !
Quand, pour faire oublier ce nom de Villedieu,
Qui rappelle au public un hymen odieux,
J'ai pris le triste nom d'un vieux célibataire,
A qui femme, jamais, ne s'avisa de plaire !...
(*Avec impatience.*)
Insolent Dubosquet... Mais... je le vois... il vient...
Quelle noble démarche, et quel noble maintien !
Ah ! le charmant garçon !...

SCÈNE IV.

LA MARQUISE, DUBOSQUET.

DUBOSQUET.
Madame... Chère Hortense...
Vous avez fait, madame, une bien longue absence!

LA MARQUISE.
Vous avez du plaisir à me voir?

DUBOSQUET.
Sûrement.

LA MARQUISE.
Pourquoi donc, à venir, si peu d'empressement !
Vous aviez à midi fixé notre entrevue ;
Il est une heure au moins.

DUBOSQUET.
(*A part.*)
Que mon âme est émue !
(*Haut.*)
Aimable impatience ! il est midi sonnant.
(*Midi sonne.*)

LA MARQUISE.
Midi sonne, en effet. C'est qu'en vous attendant,
J'ai trouvé le temps long. Il passera plus vite,
S'il est bien employé, durant cette visite.
Approchez-vous.

DUBOSQUET.
Madame... Ah ! je suis si troublé !...
Ma chère.. j'ai l'honneur... Vraiment, je suis comblé.

LA MARQUISE.
Plus bas !... Approchez-vous... encor ; car j'appréhende
Qu'en ces lieux, tout ouverts, quelqu'un ne nous entende.
Parlez bas... Approchez.
(*Elle lui prend la main, et l'approche si près d'elle qu'il ne peut se dispenser de l'embrasser.*)
Il est, certes, charmant!

DUBOSQUET.
J'ai peine à concevoir... et mon étonnement...

LA MARQUISE.
Plus bas, plus bas, vous dis-je !
(*Elle le reprend par la main et l'attire à elle pour se faire embrasser une seconde fois. Il l'embrasse froidement.*)
A si grande distance
Pourquoi vous éloigner ? Ne suis-je plus Hortense ?...
J'entends du bruit...
(*Elle s'éloigne.*)
Mais non... C'est quelqu'un... ce n'est rien.
(*Le considérant à quelque distance.*)
Vous êtes embelli, grandi ; bien, oui, très-bien.
A sa noble tournure, à cette tête altière,
On dirait l'Apollon qui règne au Belvédère ;
C'est, de l'Antinoüs, le regard enchanteur ;
Ce sont ses beaux cheveux et sa douce langueur.

DUBOSQUET.
Que dit-elle de moi? Quel est donc ce langage ?

LA MARQUISE.
Approchez-vous...

DUBOSQUET.
Madame !

LA MARQUISE.
Et pourquoi si sauvage ?

DUBOSQUET.
Je ne mérite point vos éloges pompeux.
Depuis dix ans entiers je suis si malheureux !

LA MARQUISE.
(*A part.*)
Ah ! ah ! c'est pour gémir qu'il a voulu me voir !
Pour quereller, peut-être !... et d'un beau désespoir

Digitized by Google

Me donner le spectacle... Évitons une scène.
(*Haut.*)
Un aussi beau garçon est un vrai phénomène.
Et, quand je vous compare avec l'Antinoüs,
C'est qu'Adrien, tous deux, vous eût fort bien reçus.
Vous savez bien qu'à Rome, il est un des modèles
Qu'on présente aux regards des fils de Praxitèles?

DUBOSQUET.

Non pas.

LA MARQUISE.

Vous cultivez les arts?

DUBOSQUET.

Non.

LA MARQUISE.

La sculpture?

DUBOSQUET.

Non, madame.

LA MARQUISE.

Du moins, quelque peu de peinture?

DUBOSQUET.

Point du tout.

LA MARQUISE.

Sans les arts, comment vivre aujourd'hui!
Vous devez, dans le jour, avoir beaucoup d'ennui.

DUBOSQUET.

Madame, j'ai repris la maison de mon père.
Je fabrique du *point*. C'est une grande affaire
Qui m'occupe beaucoup. Cependant, le matin,
Pour faire du nouveau, je travaille au dessin.

LA MARQUISE.

Ah! vous faites du point! J'en suis, vraiment, ravie;
Ainsi, de rien savoir n'ayant eu nulle envie,
Vous n'avez rien appris?

DUBOSQUET.

Rien.

LA MARQUISE.

Vous n'avez rien lu?

DUBOSQUET.

Peu de chose.

LA MARQUISE.

Mais, quoi?

DUBOSQUET.

Je n'ai rien retenu.

LA MARQUISE.

Vous aurez parcouru quelque roman, peut-être?
Il en est un des miens, où, de vous reconnaître,
Vous auriez eu, je crois, le plaisir.

DUBOSQUET.

Par malheur,
D'un cabinet d'esprit le docte entrepreneur,
Qui, pour vingt-quatre sous qu'on payait par semaine,
Nous prêtait des journaux, des romans, par douzaine,
Après deux ans de soins dans cet ingrat métier,
Est mort de faim, de soif, de froid, banqueroutier.

LA MARQUISE.

Quoi! vous ne lisez rien, pas même mes ouvrages!
Est-ce ainsi que l'on aime? Entre tous les suffrages
Que poursuit du talent l'orgueil ambitieux,
Celui d'un ami tendre est le plus précieux.
Ah! je vous aurais cru plus touché de ma gloire!

DUBOSQUET, *perdant patience.*

Que me font vos romans? Pensez à notre histoire.
N'avez-vous pas ici des intérêts plus chers
Que l'orgueil du talent et la gloire des vers?
Les romans ne sont pas vos uniques merveilles,
Et vous avez ici d'autres fruits de vos veilles.
Vous ne cherchez, en moi, qu'un de vos froids lecteurs!
Vous me voulez au rang de vos adorateurs,
Et j'aurais dû, sans doute, amant surnuméraire,
A vos nombreux époux m'empresser de complaire!
Ne savez-vous donc pas...

LA MARQUISE, *avec insolence.*

Monsieur, je sais toujours
Interrompre, à propos, d'impertinents discours.
J'en ai trop entendu. Sachez que les querelles
Ne font point prospérer la vente des dentelles.
... Mais, je vois le marquis; il faut changer de ton.

SCÈNE V.

LE MARQUIS, LA MARQUISE, DUBOSQUET.

DUBOSQUET, *se composant.*

Madame, vous plaît-il dire, à monsieur, mon nom?

LE MARQUIS, *à la marquise.*

Monsieur vous est parent?

LA MARQUISE.

Il est fils de ma tante.

LE MARQUIS.

C'est-à-dire, cousin.

DUBOSQUET, *avec amertume.*

Et ce bonheur m'enchante!

LE MARQUIS.

Mais, vous vous disputiez lorsque je suis entré!

LA MARQUISE.

Disputer, c'est bien fort! et le mot est outré.

DUBOSQUET.

Nous discutions.

LE MARQUIS.

Monsieur fait aussi des ouvrages?

DUBOSQUET.

Je fais du point, monsieur, à fleurs, à grands ramages.
(*La marquise hausse les épaules.*)

LE MARQUIS.

Comment va le commerce?

DUBOSQUET.

Il va mal, et très-mal.

LE MARQUIS, *à la marquise.*

Comment vous va, marquise?

LA MARQUISE.

Aussi mal, et fort mal.

LE MARQUIS.

(*A part.*) (*Haut.*)
Ils sont en froid. Monsieur, vous avez une chaise.
(*Dubosquet salue pour se retirer.*)
J'espère vous revoir, et j'en serai fort aise.

Digitized by Google

SCÈNE VI.

LE MARQUIS, LA MARQUISE.

LA MARQUISE.

Ah! vous êtes trop bon, monsieur, en vérité.
Certes, ce grand garçon ne s'était point flatté
De vous voir rechercher l'honneur de ses visites.
C'est de son horizon élargir les limites...
Je crains de vous en voir bientôt embarrassé.

LE MARQUIS.

Mais c'est votre parent, madame; et j'ai pensé
Que le voir fréquemment vous serait agréable.
Sa tournure est fort noble, et sa figure aimable.

LA MARQUISE, *avec dédain.*

Vous trouvez!... Mais... c'était un fort petit garçon
Lorsqu'en quarante-huit, je partis d'Alençon.
Je le connais fort peu...

LE MARQUIS.

Vous ferez connaissance.
Il faut, pour ses parents, un peu de complaisance.
En province, surtout, ils sont fort exigeants.

LA MARQUISE.

Ajoutez, qu'en province ils sont fort déplaisants.

LE MARQUIS.

Celui-ci vous déplaît?

LA MARQUISE.

Il ne peut que déplaire.

LE MARQUIS, *d'un ton railleur.*

Ah! pour un inconnu c'est être bien sévère :
A peine il vous souvient...

LA MARQUISE.

Je le connais assez...

LE MARQUIS, *d'un ton sec et positif.*

Eh! sans doute, madame, oui, vous le connaissez!

LA MARQUISE, *embarrassée.*

Je ne le connais point...

LE MARQUIS.

Quelle étrange méprise
Veut que chaque parole, ici, se contredise!
« Je ne le connais point... je le connais assez... »
Dites donc, franchement, que vous le connaissez,
Et très-bien, et beaucoup.

LA MARQUISE.

Quoi donc? Que signifie?...

LE MARQUIS.

Sa jeunesse, votre âge... ah! tout vous justifie.

LA MARQUISE.

Qu'est-ce à dire, monsieur?

LE MARQUIS.

Vous étiez deux enfants,
Car depuis cette époque il s'est passé dix ans.

LA MARQUISE.

Quelle époque? Comment? Que prétendez-vous dire?

LE MARQUIS.

Vous aviez dix-huit ans, lui vingt.

LA MARQUISE.

Ah! quel martyre!
Quoi! vous prétendriez...?

LE MARQUIS.

Oui, je soutiens, vraiment,
Qu'il fut, lui, Dubosquet, votre premier amant.

LA MARQUISE.

Mon amant!

LE MARQUIS.

Et, de plus, que le bonheur suprême
Paya, de cet amant, la passion extrême.

LA MARQUISE.

Monsieur!

LE MARQUIS.

Je le répète, il fut amant heureux.

LA MARQUISE.

Monsieur!

LE MARQUIS.

Sincèrement il était amoureux;
De plus, cousin, voisin, à peu près de votre âge...
Il avait votre cœur... il obtint davantage...
Dubosquet, Des Jardins, ces noms, bien assortis,
Semblaient aussi vouloir que vous fussiez unis.

LA MARQUISE.

Qui peut vous avoir fait de telles calomnies?

LE MARQUIS.

Ce sont des vérités, malgré moi, rajeunies.

LA MARQUISE.

Me voilà pour toujours étrangère au bonheur!

LE MARQUIS.

Vous n'avez rien perdu de vos droits sur mon cœur.
J'espérais mon bonheur, non de votre innocence,
Mais des bonnes leçons de votre expérience:
Quand avec Dubosquet, ici, vous disputez,
(*Malignement.*)
Vous me prouvez assez que vous en profitez.
Sur tous mes sentiments, soyez donc rassurée;
Je vais vous en donner une preuve assurée...
(*Elle se rapproche, et le regarde avec reconnaissance.*)
Prévenant votre aveu, dont je me crois certain,
J'ai décidé, tantôt, que nous partions demain.

LA MARQUISE, *révoltée.*

Demain! et c'est ainsi que votre confiance...

LE MARQUIS, *ricanant.*

J'en ai beaucoup, vraiment, mais en votre prudence.
Vous connaissez trop bien les dangers de l'amour,
Pour vous y hasarder par un plus long séjour.

LA MARQUISE, *avec emphase.*

Quelle inquisition détestable, insensée,
Respectant ma conduite, accuse ma pensée!
(*Avec fureur.*)
Quelle horreur qu'un mari qui, plaisant et jaloux,
Exhale en quolibets son absurde courroux!

LE MARQUIS, *tranquillement.*

Sans inquisition, on évente une intrigue;
Sans colère, au désordre, on oppose une digue.
On voit tout d'un coup d'œil, on dit tout d'un seul mot,
Quand on est calme, froid, et qu'on n'est point un sot.

LA MARQUISE, *avec emphase.*

La froideur, alliée avec la jalousie,
Ne peut se pardonner qu'à ces monstres d'Asie
Qui, gardiens d'un sérail... Un jaloux est affreux,

Digitized by Google

S'il n'est aimable et jeune, et surtout amoureux.

LE MARQUIS, *tranquillement.*

Jeune ou vieux, calme ou vif, commode ou difficile,
Je ne veux point servir de risée à la ville.
Je ne sais point user de verrous, d'espions;
Mais, je fuis le danger, et demain nous partons.

LA MARQUISE.

Je reste.

LE MARQUIS.

Et moi, je pars!

LA MARQUISE.

La belle comédie!
Alençon pensera que l'on vous congédie!

LE MARQUIS.

Mais, je ne pars point seul : mon cuisinier me suit.
J'emmène mes chevaux, mon cocher les conduit.

LA MARQUISE, *d'un ton adouci.*

Quand on veut une femme esclave, obéissante,
Au lieu d'une compagne on prend une servante.

LE MARQUIS, *affectant l'emphase.*

Servante! Quelle idée! Ah! ce mot fait horreur.
Il faut une compagne à mon sensible cœur.
Dans les biens, dans les maux, à la ville, en campagne,
A tous les cœurs aimants il faut une compagne.
Compagne de voyage, acceptez donc ma main,
Pour monter en voiture, et pour partir demain.

LA MARQUISE.

Vous faites le plaisant! Oh! l'homme insupportable!

LE MARQUIS, *toujours avec emphase.*

J'essaye d'apaiser une femme adorable,
Qu'irritent, malgré moi, mes erreurs, mes travers.

LA MARQUISE.

Je crois, en vérité, qu'il me persifle en vers.

LE MARQUIS.

Quand on cause avec vous, peut-on parler en prose?
Des vers! Depuis une heure ai-je fait autre chose?
Digne époux d'une muse, et frère d'Apollon,
Je veux tenir mon rang dans le sacré vallon.
Et vous verrez demain ma verve didactique
Décrire, en vingt tableaux de savante fabrique,
Les eaux, les bois, les monts qui bordent le chemin;
Car il est entendu que nous partons demain.

LA MARQUISE, *déconcertée.*

Il persiste!... le fat!... Ah! je perds patience!
Ne puis-je intéresser ma mère à ma défense?

LE MARQUIS, *riant.*

Ah! ah! pauvre marquise!... Hélas! le bel esprit
Ne vaut pas, à l'user, un peu de bon esprit.
Les grands mots, les grands airs, les grands éclats, l'emphase,
La hauteur de la voix, l'enflure de la phrase,
Ma chère, un coup d'épingle au hasard appliqué,
Fait tomber tout cela comme un ballon vidé.

LA MARQUISE *se trouve mal.*

Je me meurs!

LE MARQUIS.

Au secours! au secours! Qu'on s'empresse!

SCÈNE VII.

LES MÊMES, DEUX FEMMES DE LA MARQUISE.

UNE DES FEMMES.

Ah!... madame se meurt!

L'AUTRE FEMME.

Ah! ma chère maîtresse!

LE MARQUIS, *à part.*

Il fallait que je prisse un parti décisif;
Mais, j'ai dans ce combat été beaucoup trop vif,
Et je veux qu'à l'instant son âme humiliée,
Avec elle, avec moi, soit réconciliée;
Il le faut, je le dois,... et ma confession
Viendra fort à propos dans cette occasion.
(*Aux femmes de la marquise.*)
Eh bien! est-elle mieux?

UNE DES FEMMES.

Monsieur, cela se passe.

LA MARQUISE.

Je suis mieux.

LE MARQUIS.

(*A la marquise.*)
Grâce au ciel!
(*Aux femmes.*)
Allez, je vous rends grâce.

SCÈNE VIII ET DERNIÈRE.

LA MARQUISE, LE MARQUIS.

LE MARQUIS.

Marquise, excusez-moi; je suis, vraiment, fâché.

LA MARQUISE.

Monsieur...

LE MARQUIS.

Mais, c'est qu'au fond je vous suis attaché.

LA MARQUISE.

Je le vois.
(*Elle veut se retirer.*)

LE MARQUIS.

Un instant... Vous êtes affligée?
Que je dise deux mots, et vous serez vengée.

LA MARQUISE.

Vous plaisantez, sans doute!
(*Avec amertume.*)
Ah! qu'il est généreux
De se railler des gens que l'on rend malheureux!
Qu'un époux inquiet poursuive avec colère
Les preuves d'un amour que cache le mystère,
C'est bien. Mais, il s'arrête alors qu'il peut punir,
Car c'est punir nos torts que de les découvrir.

LE MARQUIS.

Cette leçon sévère annonce l'indulgence
Qu'en ce moment fâcheux, je réclame d'avance;
Car, après avoir fait votre accusation,
Il me faut en venir à ma confession.

LA MARQUISE.

Je ne vous entends pas.

Digitized by Google

LE MARQUIS.

Je vous ai tracassée
Pour une liaison innocente, passée :
Et moi, moi qui vous parle, en vous donnant ma foi,
J'oubliai net qu'une autre avait des droits sur moi.

LA MARQUISE.

Vous êtes marié ?

LE MARQUIS.

Le fait est véritable.

LA MARQUISE.

Marié ! quelle horreur !

LE MARQUIS.

Épargnez un coupable.

LA MARQUISE.

Quelle infamie !

LE MARQUIS.

Allons... je suis à vos genoux.

LA MARQUISE.

Quelle scélératesse !

LE MARQUIS.

Ah ! quel moment pour vous !
La belle occasion d'avoir de l'indulgence !

LA MARQUISE.

Moins coupables sont ceux qu'on mène à la potence !

LE MARQUIS, *froidement*.

Mais, s'il m'en souvient bien, votre premier mari,
Lorsqu'il vous prit pour femme, avait sa femme aussi.

LA MARQUISE.

Sans doute. Mais, du moins, il m'en avait instruite;
Villedieu ne fut pas un infâme hypocrite.

LE MARQUIS.

Il ne vous trompa point : mais, enfin, à l'autel
Il ne put contracter un lien éternel.
Vous fûtes bien sa femme, et non pas son épouse.

LA MARQUISE.

Je le voulus ainsi. J'étais bien moins jalouse
D'obtenir dans le monde un état assuré,
Que de voir librement un amant adoré.

LE MARQUIS.

D'un époux indivis ayant pris l'habitude,
Pourquoi prendre avec moi si vive inquiétude ?

LA MARQUISE.

Un jeune homme charmant, tel qu'était Villedieu,
Peut-on lui comparer un mari sot et vieux ?
Ce que j'ai fait pour l'un, l'aurais-je fait pour l'autre ?
Charmer était son lot, assommer est le vôtre...
Quand j'offensais, pour lui, les usages, les lois,
La raison, dont l'amour interceptait la voix,
Dans ses charmes, du moins, je trouvais une excuse.
Mais qu'un sot, un vieux fat me trahisse et m'abuse
Quand je veux un état... Ah ! sans doute, aujourd'hui
Le public, contre vous, me devrait son appui;
Mais, loin de l'obtenir, ma conduite passée
Sera, par notre hymen, aussitôt retracée.
On le regardera comme le châtiment,
Trop longtemps mérité, par mon égarement.
On dira : D'un bigame épouse volontaire,
Elle en méritait bien un second pour salaire !...
Quel malheur est le mien ! Le public obstiné,
A mon premier hymen n'a jamais pardonné.
J'ai vu les gens de bien éviter mon approche,
Le nom de Villedieu me servir de reproche...
Et lorsque je le change, espérant assoupir,
D'un lien scandaleux, le fâcheux souvenir,
A sa place je prends celui d'une rivale,
Qui me rejette encor dans cet ancien scandale !

LE MARQUIS, *humblement*.

Ce public, ennemi de ces doubles liens,
Daignez le remarquer ! ne connaît pas les miens.

LA MARQUISE.

Votre femme, bientôt, prendra soin de l'instruire.
Elle criera !... Dieu sait où cela peut conduire !
Il ne lui faut qu'un mot pour nous déshonorer.

LE MARQUIS.

Mais ce mot, si fâcheux, nous pouvons l'éviter.
Depuis plus de trente ans, résignée au veuvage,
Ma femme ne sait pas mon second mariage.

LA MARQUISE.

Ne peut-on le lui dire ?

LE MARQUIS.

Oh ! moi, je me fais fort
D'éloigner toujours d'elle un si méchant rapport.

LA MARQUISE.

Et comment, s'il vous plaît ?

LE MARQUIS.

En gardant le silence,
En observant les lois d'une stricte décence,
En vivant sagement, comme de bons époux;
En évitant, enfin, qu'on ne parle de nous.

LA MARQUISE.

Ainsi, vous prétendez qu'une existence obscure
Soit, de tous mes succès, la triste sépulture !
ÉVITANT, dites-vous, *qu'on ne parle de* NOUS,
Au plus affreux néant me condamneriez-vous ?
Qu'on ne parle de NOUS ! *Ce de nous* me fait rire.
Qui veut *parler de vous*, et de moi ne rien dire ?
En évitant !... Hé quoi ! puis-je encore éviter
La gloire des talents que j'ai fait éclater ?
A ma célébrité, puis-je mettre un obstacle ?
Pour me faire oublier, il faudrait... un miracle.
... Si le nom de la Chatte, étant par vous porté,
S'est toujours conservé dans son obscurité,
Et de Paris, au plus, a traversé les rues,
Ce nom, par moi porté, va s'élever aux nues.
Et, quelque reculé que soit l'humble réduit,
Témoin de la froideur de votre premier lit,
Rien ne peut empêcher que, bientôt, on ne dise
Le nom de la nouvelle à la vieille marquise.
Va, je te rends ce nom, qui m'est trop odieux :
Je reprends, dès ce jour, le nom de Villedieu.
Demain, sur trois romans, où mon talent éclate,
Et que je publiais sous le nom de *la Chatte*,
Je rétablis l'ancien, aux Muses consacré,
Et qui, par mon libraire, est au moins révéré.

(*Le marquis s'assied, comme accablé.*)

LA MARQUISE.

Ah ! ah ! vous vous taisez !... Un certain caractère
Vaut bien l'esprit d'un fat, dans une grande affaire;

Digitized by Google

Et tel qu'on voit souvent, plaisant et ricaneur,
Contre un reproche vif soutient mal son honneur.

(*Le marquis se trouve mal.*)

LA MARQUISE.

Qu'avez-vous ?

LE MARQUIS.

Rien.

LA MARQUISE.

Encor ?

LE MARQUIS.

J'ai le feu dans la tête.

LA MARQUISE, *après un moment.*

Eh bien !...

LE MARQUIS.

Cela va mieux.

LA MARQUISE.

Épargnons-le... il est bête !

LE MARQUIS, *revenant à lui.*

Reprenez votre nom. A l'immortalité,
Le mien, par vos écrits, ne sera pas porté.
Je renonce, avec peine, au glorieux partage
D'une célébrité qui serait votre ouvrage ;
Mais il le faut : mon nom, trop souvent répété,
N'irait pas sans échec à la postérité.
Ce nom retentissant irait frapper, sans doute,
L'oreille de ma femme, en faisant cette route.
Mais, ce point convenu, qu'une transaction
De ce triste débat soit la conclusion :
Un intérêt égal, à tous deux, nous conseille
D'éviter les éclats d'une affaire pareille.

LA MARQUISE.

Vous êtes raisonnable, et me touchez le cœur ;
Vraiment, vous êtes bon.

LE MARQUIS, *pathétiquement.*

Et je m'en fais honneur.

LA MARQUISE, *avec mignardise.*

Mais, ne plaisantez plus...

LE MARQUIS, *toujours pathétiquement.*

Cela vous rend malade ?...
Vous, ne me grondez plus...

LA MARQUISE, *du même ton.*

Cela vous rend maussade ?

LE MARQUIS, *se confortant.*

Allons, plus de dispute, et faisons nos accords.
Ayant même intérêt, nous avons mêmes torts...

LA MARQUISE, *vivement.*

Mêmes torts ! mêmes torts ! cela vous plaît à dire !
Trouver nos torts pareils ! Vraiment, je vous admire !

LE MARQUIS, *intimidé.*

Entre... ma vieille épouse... et... votre... jeune amant...
Il est... quelques rapports... je pense.

LA MARQUISE.

Nullement.
L'amant, pour un mari, n'est qu'homme de passage.
Mais, votre femme, ici, détruit mon mariage.

LE MARQUIS.

Je vous trompai la veille, en vous donnant ma main :
Vous vouliez me tromper, vous, dès le lendemain.

LA MARQUISE.

Vous fûtes menacé d'un mal imaginaire ;
Mais, moi, pour m'accabler, que reste-t-il à faire?

LE MARQUIS.

Instruite du malheur qui vous peut arriver,
Il vous est fort aisé de vous en préserver ;
Au lieu que moi, déjà sachant votre inconstance,
Du malheur de *savoir* je fais l'expérience.

LE MARQUIS ET LA MARQUISE, *ensemble.*

Mais, nous recommençons...

LE MARQUIS.

Oui, sans nous en douter,
Du vrai point nous allons encor nous écarter.
J'y reviens... et je dis... madame la marquise...
Qu'en cette affaire... un rien... suffit et tranquillise.

LA MARQUISE.

Quel est ce rien ? voyons.

LE MARQUIS, *avec inquiétude et lui prenant la main.*

Donnez-moi votre main...
Et ne vous fâchez pas... C'est de partir demain.

(*La marquise fait un mouvement d'impatience.*)

LE MARQUIS, *continue.*

Eh oui ! partir demain prévient toute avanie;
Point de difficulté qui ne soit aplanie.
En province, on sait tout, on s'informe de tout;
On bavarde sur tout, chaque mot porte coup.
Dans Paris, à la cour, on fait tout le contraire :
On remue, on intrigue, on court à son affaire.
On n'examine point ce que fait son prochain ;
On n'a point de parents, on n'a point de voisin;
On ne demande point si vous avez un frère,
Deux femmes, deux maris : cela n'importe guère.
Que l'on voie à Paris arriver quelque jour
Cette marquise, objet de mon premier amour;
Qu'elle vienne en public, jalouse octogénaire,
Revendiquer la foi d'un fou sexagénaire :
A Paris on rira ; je pense, sur ma foi,
Que les malins rieurs seront encor pour moi.
Dans Alençon, vraiment, ce serait autre chose.
On a des mœurs, ici; pour un rien, on y glose.
A parler franchement, nous sommes deux vauriens,
Et nous sommes fort mal parmi les gens de bien.

LA MARQUISE.

Je me rends, cher marquis ; me voilà convaincue ;
J'aime à voir la raison et la vérité nue.
Allons donc à Paris, loin des observateurs,
Étaler mon esprit.

LE MARQUIS.

Surtout... cacher nos mœurs.

FIN.

Digitized by Google

LA

FOIRE D'ALENÇON,

COMÉDIE-PARADE EN TROIS ACTES.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

M. LEDUR.
LA FILLE HOUGOTTE.
HOUGOT son père.
RUZIERS.
LE GARDE, son fils.

La scène est dans la cour du Bois-Roussel.

Digitized by Google

LA

FOIRE D'ALENÇON.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE GARDE, LA FILLE HOUGOTTE.

LE GARDE. — Vous z'étiez bien sauvage hier, mademoiselle Hougotte !

HOUGOTTE. — Pas pu que d'ordinaire, M. le garde.

LE GARDE. — Ah ! vous m'avez rebuté z'hier, devant tout le monde, à s'te cuisine, que vous m'avez rendu z'onteux... z'onteux !...

HOUGOTTE. — Mais, mon petit gars, j'n'aime pas qu'on me goulichonne, comme ça, devant tout le monde.

LE GARDE. — Eh bien ! c'est fini, pu de ça, Lisette ! je ne vous fâche pas, soyez tranquille.

HOUGOTTE. — Mais je ne dis pas... je dis tant seulement que je n'aime pas ça, devant tout le monde... N'faut pas se fâcher, mon petit gars !

LE GARDE. — C'est que moi je sis pu hardi z'après dîner et devant le monde que...

HOUGOTTE. — Eh ben, pas moi ! i me sembe que quand je sis toute fine seule avec toi...

LE GARDE. — Mais, pisque vous v'fâchez...

HOUGOTTE, *pleurant*. — Mais, j'te dis que je n'sis fâchée que devant le monde...

LE GARDE. — Eh ben, v'là que tu pleures ! Eh, n'pleure donc pas comme ça ! (*Il l'embrasse.*) Quand est-ce que je nous marierons donc, pour finir tout s't'embarras ?

HOUGOTTE. — Mon père dit qu'il attend toujours ce que monsieur lui a promis, parce que sans ça i n'est pas assez riche pour faire la noce.

LE GARDE. — Mais, qu'est-ce que c'est donc qui zi a promis ?

HOUGOTTE. — Il zi a promis d'li faire gôgner 63 livres 12 sous par an de pu qui ne gôgne, s'il vlait les gôgner.

LE GARDE. — Eh ben ! pourquoi que ton père ne les gôgne pas ?

HOUGOTTE. — C'est que monsieur ne li zi a pas dit comment qu'il pouvait les gôgner.

LE GARDE. — Et comment qu'il ne s'explique pas avec monsieur ?

HOUGOTTE. — C'est qui n'ose !

LE GARDE. — Comment ! il n'ose ?...

HOUGOTTE. — C'est que monsieur est queuquefois si revêche, quand l'est en train de disputer les gens ! C'est qu'il ne finit pas ; et l'en dit des dures. Je ne sais comment on se mez en colère comme ça ; un homme qu'a ben za boëre et à manger, qu'a tout ce qui veut, quoë ! comment qui se mez en colère ?

LE GARDE. — C'est son himeur comme ça ; aussi zon ne l'écoute pas. On le laisse dire, et ça passe. J'li veux parler, moi ! zet à ton père z'aussi !

HOUGOTTE. — Eh ben, z'il ne tardera pas à venir, car voilà bentôt six heures !

SCÈNE II.

LES MÊMES, HOUGOT.

LE GARDE. — Eh ben, père Hougot, quand est-ce donc que v'nous marierez ?

HOUGOT. — Je vlai dit, mes enfants ; j'a... j'a... j'attends que monsieur me donne le moyen.

Digitized by Google

LE GARDE. — Mais, faut li demander. Il n'y pense plus.

HOUGOT. — Oh! l'a bonne mé... mémoire!

HOUGOTTE. — Avec ça, zon ne voit rien venir.

HOUGOT. — Quoique ça, l'affaire avance toujours. Alle commence à dé .. démarrer. Mais faut... faut de la patience.

LE GARDE. — Et à quoi donc est-ce que v'zavez vu cela?

HOUGOT. — J'peux ben v'l dire : Hi... hier je plantais un hêtre, et monsieur dizit comme ça : Tiens, Hougot, la première paire de sabots qu'on fera zavec le cœur de s't'être-là sera pour toi.

LE GARDE. — Diantre, v'srez ben chaussé! Et vlà tout ce que vous savez de bon pour notre mariage?

HOUGOT. — Je v'dis que l'avance toujours un peu, tout de même. Quand monsieur zest de bonne himeur avec moi, c'est qu'ine pense pu à ste fois que je le versis si ben auprès de Saint-Lau... Laurent.

LE GARDE. — Je l'ai pourtant entendu, hier, crier diablement fort contre vous.

HOUGOT. — Ça n'empêche pas, je vous dis; c'est qui pense peut-être ben encore queuquefois à ste pauvre ju... jument, dont il pense que j'en sis l'homicide, et je p... peux bien faire serment que c'est son licol, qu'elle a mis... mis le pied dans sa longe, qu'a zété l'homicide... Quoique ça, zier soir zi m'a demandé en ba... badinant : Zougot, est-ce que tu ne pourrais pas me fendre ce rocher avec trois ou quatre coups de ton sa... sa...

LE GARDE. — De ton sabre?

HOUGOT. — Non! de ton sa... sabot?... V'voyez ben qu'ça démarre toujours un peu... Mais écoute, je perds mon temps, moë, ici. — Je viens pour te parler.

LE GARDE. — Que voulez-vous me dire?

HOUGOT. — I... i... faut que j'aille ce matin à la foire d'Alençon.

HOUGOTTE. — Pourquoi faire, mon père?

HOUGOT. — Pour zacheter zune couverture, que voici le froid; et ta mère za froid, si froid, qu'a me gèle!

HOUGOTTE. — J'sis ben comme elle. Mariez-moë donc, mon père, afin que j'aie aussi une bonne couverture.

HOUGOT, *au garde*. — C'est que je voudrais que ton père me prétit son âne, pour aller à la foëre.

LE GARDE.—Mais s'il en a besoin? et v'zavez de si bonnes jambes!

HOUGOT. — Pisque t'aime la Hougotte, et que ton père za une âne, je peux ben ménager mes sabots.

LE GARDE. — Ah! c'est pour ménager vos sabots que...

HOUGOT. — Et quoë donc? sont-ils pas tout neufs? coupés dans du franc cœur de hêtre de la forêt de Perseigne, les pu beaux de la foëre de Saint-Martin de Seez? J'crois bien qui valont mieux que mes jambes... Enfin, veux-tu ou ne veux-tu pas me faire avoir l'âne de ton père?

LE GARDE. — Tenez, le vlà lui-même.

HOUGOT. — Qui? l'âne?

LE GARDE. — Non! mon père.

HOUGOT. — C'est tout de même, je vas lui parler.

SCÈNE III.

LES MÊMES, RUZIERS.

RUZIERS. — Ma foi, père Hougot, v'm'avez coupé des bois bien mal droits pour faire ste palissade. Elle ira droite comme la jambe d'un chien.

HOUGOT. — Mais, mais, aussi j'vous en ai coupé ben pu que ne vous en faut. N'faut pas le dire à monsieur; i m'en avait commandé 100 gaules, mais j'en ai pris 150. J'n'ai, ma foi, pas épargné le taillis.

RUZIERS. — Fallait mieux choisir, et n'en pas tant prendre..

HOUGOT. — V'vous plaignez que j'vous contente trop ben!

RUZIERS. — Si monsieur va dans l'taillis, quel train il va faire!

HOUGOT. — Véritablement, j'ai fait du dégât pour v'contenter. Si gronde, l'aura raison. Mais vous me grondez, vous! je ne mérite pas ça de votre part; et tout au contraire, moi, j'venais v'demander un petit service.

RUZIERS. — Quoique c'est donc?

HOUGOT. — C'est que je voudrais que v'me prétissiez votre âne, pour moi aller ce matin à la foëre à Alençon.

RUZIERS.—A la foëre à Alençon? Mais est-ce

Digitized by Google

que j'n'y vas pas donc, moë? Vlà que j'suis en route pour y aller.

HOUGOT. — Oh! oh!

RUZIERS. — Mais c'est que j'y va, moë, à la foire d'Alençon, et faut bien que mon âne m'y porte; et faut-il pas aussi qu'il rapportît de la marchandise pour la boutique de ma femme?

HOUGOT. — C'est juste; mais vous vendez bien cher vos allumettes et vos sabots!

RUZIERS. — C'est que toute la boutique de ma femme est en première qualité.

HOUGOT. — C'est ben heureux que v'la fournissez si ben!

LE GARDE. — Mon père, v'pourriez rapporter avec votre marchandise celle que le père Hougot va acheter; ça le soulagerait toujours de queuque chose.

RUZIERS. — Tu sçais ben qu'il en faut gros pour la boutique de ta mère!

HOUGOT. — Toujours ben obligé de la bonne volonté! Je ferai comme je pourrai.

RUZIERS. — Je m'en vas toujours devant, père Hugot; vous n'avez pas de commissions à me donner?

HOUGOT. — Si j'en avais à donner, j'en chargerais queuq'z'un de plus obligeant que toë.

SCÈNE IV.

HOUGOTTE, HOUGOT, LE GARDE

LE GARDE. — Écoutez, père Hougot, j'ai une idée. Je vais demander à monsieur d'envoyer chercher à Alençon des engins qu'il a commandés pour la pêche, afin que j'li donne du poisson pour vendredi, ous qu'il a le curé d'Échufflé à dîner. Il demandera qui on enverra, et comment on rapportera ces engins-là? J'li dirai d'envoyer l'âne du jardin, et vous avec, pour le conduire; v'monterez dessus pour le soulager.

HOUGOT. — Oh! c'est bien dit, mon gars; et j'aurai ma journée gôgnée, et puis 10 sous pour rafraîchir l'âne, qui serviront à payer la petite goutte, pour me réchauffer.

LE GARDE. — Eh ben, laissez-moi faire! Voici monsieur qui se promène, je vais arranger cela avec lui.

HOUGOT. — Tu, tu, feras bien, mon gars.

(*Hougot et sa fille s'en vont.*)

SCÈNE V.

LE GARDE, M. LEDUR.

LE GARDE, *à part*. — Faut faire venir ça de loin. (*Haut.*) Est-ce que monsieur ne voudrait pas de deux beaux brochets qui vont s'en aller par les grandes eaux, si on ne les prend pas tout de suite?

M. LEDUR. — Parbleu, oui! Je les veux bien. Combien pèsent-ils?

LE GARDE. — Il y en a un d'environ comme cinq livres; et l'autre, je gagerais bien qu'l'en pèse pu de sept.

M. LEDUR. — Diable! Va bien vite les prendre, et apporte-les. Nous en mangerons un vendredi!

LE GARDE. — Oh! ils sont gras! ils ont le dos large comme la main.

M. LEDUR. — Tant mieux! Eh bien, va donc bien vite!

LE GARDE. — Mais c'est que jë ne peux pas les prendre comme ça, l'eau est trop grande. Monsieur a commandé des engins à Alençon : ils sont prêts à cette heure. Si monsieur allait à Alençon, et qu'il voulît les rapporter...

M. LEDUR. — Je n'irai, parbleu, pas à Alençon pour cela; mais on peut y envoyer.

LE GARDE. — C'est que c'est lourd! il y a du plomb après ces filets. Un homme ne peut pas porter cela. Si le fermier allait à la foire...

M. LEDUR. — Tu sais bien qu'il n'y va pas, et que j'ai besoin de ses harnais pour voiturer mon bois, que les charpentiers attendent.

LE GARDE. — Peut-être que Durand...

M. LEDUR. — Il est malade.

LE GARDE. — Mais aussi, peut-être ben que ça ne presse pas tant! Les eaux sont bien débordées, mais peut-être que le poësson ne sortira pas pour cela. Je l'ai vu qu'était tout prêt de sortir tantôt, mais je l'ai rechassé dans l'étang.

M. LEDUR. — Tu es toujours un peu bête, mon cher Ruziers; tu tiens de ton père... Tu n'as pas l'esprit de penser à l'âne du jardin, qui n'a rien à faire à présent... tu le sais bien, puisque tu me le disais encore hier.

LE GARDE. — Oh! monsieur a bien raison; par ma foi, je n'y pensais pas! Que je sis bête!... Mais faut quelqu'un pour le conduire.

M. LEDUR. Il n'y a qu'à avertir Hougot pour

Digitized by Google

cela. Il mérite qu'on l'avance en grade : il a été cocher, ensuite charretier; il est temps d'en faire un ânier.

LE GARDE. — Que j'sis bête! que j'sis bête! il faut que ça soit monsieur qui pense à tout. Et s'tapendant Hougot m'disait, tout à l'heure, qu'il voulait z'aller ce matin à Alençon; et je n'y pensais plus!

M. LEDUR. — Ah! Hougot avait dessein d'aller à Alençon? C'est toujours lui! En effet, c'est aujourd'hui jour de foire; il est dit que la foire d'Alençon ne peut pas tenir sans lui! — Et c'est bien vrai qu'il t'a dit qu'il allait à Alençon? Pressé, comme je suis, pour mes plantations, quitter son ouvrage!... Eh bien, je ne veux pas qu'il ait mon âne! qu'il aille à pied! Et puis c'est un butor, qui me tuera mon âne!

LE GARDE. — C'est que... c'est que...

M. LEDUR. — Eh bien, achève : que veux-tu dire?

LE GARDE. — C'est que, si monsieur envoie un autre... Hougot croira que monsieur est fâché, et il pensera que c'est moi qui a dit à monsieur qu'il voulait aller à Alençon. Monsieur sait bien que j'ai z'un attachement avec sa fille!...

M. LEDUR. — Eh bien! qu'est-ce qui fait que tu ne l'épouses pas?

LE GARDE. — Hougot dit qu'il attend que monsieur lui dise, comme il l'a promis, ce qu'il aurait à faire pour gôgner 63 liv. 12 sous de plus par année.

M. LEDUR. — Ah, parbleu! il prend bien le chemin de gagner ces 63 liv. 12 sous! Toutes les semaines sur le chemin d'Alençon, ou de Séez, ou du Mêle! Ce ne sont pas là les chemins qui mènent aux 63 livres.

LE GARDE. — Si monsieur voulait le lui indiquer, peut-être...

M. LEDUR, *à part*. — Il me vient une idée!... (*Haut*.) Eh bien! je le lui indiquerai, ce soir, à son retour d'Alençon. Ne lui dis pas que tu m'as parlé de son projet. Tu lui diras seulement, de ma part, qu'il aille demain à Alençon chercher les filets, et qu'il prenne l'âne du jardinier pour les rapporter; et voilà tout.

LE GARDE. — Oui, monsieur, je vais lui donner vos ordres. J'oubliais de dire à monsieur que mon père va aussi ce matin à Alençon.

M. LEDUR. — Sur son âne?

LE GARDE. — Oui, monsieur.

SCÈNE VI.

M. LEDUR, *seul*.

Je veux les dégoûter de courir ainsi. Je vais faire voler mon âne à Hugot, à la foire, et faire estropier celui de Ruziers. Nous verrons la mine qu'ils feront à leur retour. Ce sera le moment de leur appliquer une bonne leçon sur la perte du temps, qui en entraîne toujours quelque autre. Je vais écrire à mon ami Mouchardet, pour qu'il facilite l'exécution de mon projet, et je lui adress rai ma lettre par Ruziers le fils, qui montera à cheval, et prendra une route différente de la leur.

SCÈNE VII.

M. LEDUR, HOUGOTTE.

HOUGOTTE. — Monsieur, voilà une lettre qu'on vient d'apporter pour vous.

M. LEDUR. — De la part de qui?

HOUGOTTE. — J' crais ben qu'elle vient du presbytère.

M. LEDUR. — Oui, c'est l'écriture de mon bon voisin, le curé Dudouit. Qu'est-ce qu'il m'écrit? (*Il lit*.) « Mon cher monsieur, je vous « remercie au nom des pauvres de ma pa- « roisse... (*Il continue des yeux seulement*.) « J'ai réfléchi, mon cher monsieur, sur le su- « jet de notre conversation d'hier. Je suis per- « suadé, comme vous, que l'habitude où sont « la plupart des gens de ce pays-ci de courir « les foires des environs, est une des princi- « pales causes de la misère qui afflige leurs « familles. D'abord, ils ne gagnent rien quand « ils sont loin de chez eux; ensuite ils dépen- « sent, au moins, une partie de ce qu'ils ont « gagné les jours précédents. Pendant leur « absence, leurs femmes découragées n'ont « pas le cœur à leur propre ouvrage. Les en- « fants, qui n'ont sous les yeux que la fainéan- « tise de leurs parents, se mettent à rôder dans « les jardins et à les piller; ou bien ils tendent « honteusement la main aux voyageurs et aux « passants. Ainsi, la dissipation des pères en- « gendre non-seulement la pauvreté, mais « aussi les vices des familles. Il y a longtemps

Digitized by Google

« qu'on l'a dit : *L'oisiveté est la mère de tous « les vices.* Si vous avez, monsieur, quelque « moyen d'exciter dans le pays un peu d'amour « pour le travail, et de vaincre la funeste ha- « bitude de courir aux foires du pays, vous au- « rez rendu un nouveau service aux habitants « malheureux. Donner du travail, est une ex- « cellente charité ; mais le faire aimer et en « faire contracter l'habitude, en serait une autre « d'un prix inestimable. Je vous invite donc à « mettre à exécution les projets que vous « m'avez confiés. J'augure bien de leur suc- « cès, etc. J'ai l'honneur d'être, etc. » Mon bon voisin Dudouit a pris la chose au sérieux. Mais il a, ma foi, raison. Il ne dit rien de trop. Sa lettre vient fort à propos pour m'exciter à la petite malice que j'ai conçue contre mes deux coureurs de foires. (*A la Hougotte.*) Qu'est-ce que tu dis de tout cela, toi, ma petite Hougotte? Es-tu bien aise quand tu vois, toutes les semaines, ton père aller à la foire d'Alençon, et à celles de Séez et du Mêle?

HOUGOTTE. — Oui-da, monsieur, j'en suis ben aise !

M. LEDUR. — Comment, tu es bien aise que ton père aille dépenser de l'argent, au lieu d'en gagner?

HOUGOTTE. — Oh! dam! monsieur, c'est qu'il est de ben bonne humeur quand c'est qu'il revient de la foëre. C'est farce tout ce qu'il dit à ma mère ; et puis... c'est que...

M. LEDUR. — Eh bien! c'est que...? Achève donc.

HOUGOTTE. — Je n'ose pas dire à monsieur...

M. LEDUR. — Dis donc, dis donc ! Eh bien, c'est que...?

HOUGOTTE. — C'est qu' j' sis pu libre d'aller ou's que je veux.

M. LEDUR. — Et où vas-tu, quand tu es libre?

HOUGOTTE. — C'est que le père à Ruziers va-t-aussi z'aux foëres. Et, pendant c'temps-là, le fils Ruziers est pu libre aussi que quand son père pousse la varlope dans sa boutique.

M. LEDUR. — J'entends... Mais quand tu demandes à ton père un bonnet, une jupe, des sabots?...

HOUGOTTE. — Il me dit comm'ça que j'allisse les gôgner.

M. LEDUR. — Eh bien, comment fais-tu pour les gâgner?

HOUGOTTE. — Pardine, je demande au fils Ruziers comment qu'il faut faire, parce qu'il est savant le fils Ruziers ; et il trouve toujours queuqu'vieille paire de sabots neufs, dans queuqu'coin de la boutique à sa mère.

M. LEDUR. — C'est à merveille, ma petite!... Mais quand tu seras mariée avec ton bon ami Ruziers fils, seras-tu bien aise qu'il te laisse deux ou trois jours de la semaine seule, pour aller riboter aux foires?

HOUGOTTE. — Oh! dame, monsieur, si... Pardinne, est-ce que?... Ma finne, monsieur, moë, j'n'sais pas... Est-ce que... comment ce que...

M. LEDUR. — Tu ne sais pas, pauvre petite! Je sais pour toi, et je ne sais que trop... Va, va à ton ouvrage. (*à part.*) Moi, je vais écrire à Mouchardet.

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. LEDUR, *seul.*

Il est quatre heures, et nos gens ne sont pas encore revenus d'Alençon! Cependant Hougot m'avait promis d'être ici à trois heures pour *arrouser*. Mais le tour que j'ai chargé le fils de Ruziers de lui jouer, ainsi qu'à son père, aura fort occupé les uns et fort amusé les autres. Enfin, je vois Ruziers fils!

SCÈNE II.

LE GARDE, M. LEDUR.

M. LEDUR. — Ah! te voilà! Eh bien, comment cela s'est-il passé?

LE GARDE. — Fort bien, monsieur ; et monsieur Mouchardet nous a secondés à merveille.

M. LEDUR. — Tu lui as remis ma lettre?

LE GARDE. — Mon Dieu, sans doute! c'est ce qui nous a bien servis ; et cependant, du commencement, je croyais qu'l'était fou, ce monsieur Mouchardet.

M. LEDUR. — Comment donc?

Digitized by Google

LE GARDE. — Pardi! quand j'l'i remis votre lettre, il se tourna de côté et marmottit queuques paroles entre ses dents, et il me regardit d'une façon... là, si maligne, que je ne peux pas dire... J'l'i dis : Monsieur, si v'vouliez ben lire!... j'crains que cela presse... Il m'a regardé zen riant, comme pour me dire : Benêt, t'es donc bien pressé d'être pincé?... Il croyait que v'm'envoyiez à lui pour queuque correction.

M. LEDUR. — Tu l'aurais bien mérité, peut-être.

LE GARDE. — Il me demanda de vos nouvelles; si vous vous portiez bien; si vous écriviez toujours sans lunettes, et ben longtemps tous les jours?

M. LEDUR. — Il est bien bon. Ne t'a-t-il demandé que cela?

LE GARDE. — Il m'a demandé si c'est toujours à la boëte du Mêle que v'z'envoyez vos lettres; si v'z'amis viennent vous tenir souvent compagnie; s'il v'z'en vient de Paris? que ce n'est que des gens de mérite qui sont capables de faire société avec vous; qu'il voudrait bien connaître des personnes si célèbres.

M. LEDUR. — Il ne t'en a pas demandé la liste?

LE GARDE. — Oh! non!... Enfin il a lu votre lettre, ous que vous l'instruisiez du projet de faire dérober l'âne de Hougot et écloper celui de mon père, et de faire faire cette opération par des gens habiles qui n'y courriont aucun risque... Il m'a dit : C'est ben facile, et m'a demandé dans quelle auberge Hougot descendait et mon père. J'ai dit : Mon père, il va à la Pomme d'Or; pour Hougot, il est si attaché à son âne, qu'il ne le quittera pas pour faire ses commissions, ses affaires et sa promenade; il mangera son pain sans descendre de dessus sa bête, et la bête se passera ben de manger jusqu'à son retour au Bois-Roussel. En ce cas, a dit monsieur Mouchardet, il faudra bien lui voler son âne sous lui.

M. LEDUR. — Oh! oh! je ne le croyais pas si habile.

LE GARDE. — Moi, j'étais bien étonné : je croyais que monsieur Mouchardet rêvait; mais non pas! v'z'allez voir. Comme je disais cela, v'là Hougot qu'arrive sur son âne, et je le suivons. Il s'en va tout droit sur la place, ous qu'il y avait un charlatan, monté sur une table, qui faisait des farces. V'là que Hougot s'avance sur son âne jusque dans la foule, et il fut bientôt entouré de monde qui regardait comme lui. Alors monsieur Mouchardet fit venir d'un signe trois grands estafiers, à qui il dit queuques mots tout bas; et un quart d'heure après, je vis l'un d'eux qui emmena l'âne, par le licou, au travers du monde assemblé, et l'emmena par la rue aux Cieux, je ne sais où. Je regardis du côté de Hougot : il était toujours à la même place, plus haut que le monde.

M. LEDUR. — Cela est, ma foi, plaisant!

LE GARDE. — Je me demandis comment ça se faisait qu'il avait toujours l'air d'être sur son âne, et que l'âne était passé par ici pour aller par la rue aux Cieux. Mais, tout d'un coup, Hougot disparaît, et j'entends de grands éclats de rire autour de lui. Oh! ma foi, personne ne regardait plus le charlatan. Tout le monde regardait Hougot, qu'était tombé par terre sur la selle de l'âne... et plus d'âne... et qui criait : *On m'a volé mon âne, mon âne, mon âne!* Tout le monde disait : *Le pataud, le butor! il s'est laissé voler son âne entre ses jambes! Faut, pas moins, que ceux qui ont fait ça soyent bien subtils!*

M. LEDUR. — Mais, en effet, comment cela a-t-il pu se faire? Tu me fais là des contes...

LE GARDE. — Oh! monsieur, je ne sis pas capable de vous tromper; et, véritablement, il a fallu qu'on m'expliquât cela à moi-même.

M. LEDUR. — Eh bien, donne-moi l'explication qu'on t'a donnée.

LE GARDE. — Tenez, voilà la réponse de monsieur Mouchardet, qui vous la donnera lui-même. Sitôt que le coup est arrivé, monsieur Mouchardet m'est venu frapper un petit coup sur l'épaule, et m'a emmené dans l'endroit ous qu'était l'âne, avec les gars qui l'avaient enlevé, et c'est alors qu'ils m'ont raconté leur manigance. Je la conçois comme si je la voyais... et c'est si simple que je la ferais moi-même.

M. LEDUR. — Eh bien! je ne serai pas fâché de voir cela. Mais voici Hougot. Je vais commencer par lui faire une querelle sur son retard à revenir...

SCÈNE III.

LES MÊMES, HOUGOT.

M. LEDUR. — Vous revenez bien tard!

Digitized by Google

HOUGOT. — Mon... monsieur!

M. LEDUR. — Eh bien! Mon... monsieur! qu'avez-vous à me dire pour excuse? La semaine se passe à ne rien faire. Ce potager fait honte! je suis encore à deviner à quoi s'est passée la journée d'hier.

HOUGOT. — Mon... monsieur... je... je n'ai pourtant pas posé un seul instant.

M. LEDUR. — Mais enfin, qu'avez-vous fait?

HOUGOT. — Avant le dé... déjeuner j'ai nettoyé la grande allée.

M. LEDUR. — Elle était nettoyée et ratissée de la veille.

HOUGOT. — Oui, mon... monsieur; mais il restait encore un tas de petits ca... cailloux à enlever.

M. LEDUR. — Une poignée!

HOUGOT. — Une poignée, véritablement; mais je ne pouvais pas emporter ces ca... ca... cailloux dans ma main.

M. LEDUR. — Eh bien! dans ta main ou autrement, il n'y en avait pas pour six minutes!

HOUGOT. — Il me fallait une brou... ou... ou... brouette...

M. LEDUR. — Eh bien, brouette ou non?

HOUGOT. — Il me fallait ma pelle, et j'ai eu peine de l'aller chercher à la fontaine, ous que Chollet l'avait emportée.

M. LEDUR. — Tu pouvais en prendre une autre.

HOUGOT. — Mais, ma brouette, le bonhomme Dujardin l'avait emmenée au fond de la pièce du bois.

M. LEDUR. — N'y en avait-il pas une autre?

HOUGOT. — C'est que je sis accoutumé à la mienne.

M. LEDUR. — Mais encore, il n'y a pas là pour trois heures d'ouvrage!

HOUGOT. — Mais c'est que j'ai porté les petits ca... ca... cailloux dans un trou qu'est par là, sur le grand chemin, ous que M. le curé Dudouit vous disait dernièrement qu'il zi faudrait cinq ou six tombereaux de pierres! et je rencontris en chemin Durant, qui peut ben v'dire que je ne me suis pas détourné tant seulement d'un pas, pisque même j'ai arrêté là comme aux environs peut-être ben d'une demi-heure, ou trois quarts d'heure, à parler avec lui...

M. LEDUR. — Après déjeuner tu t'es reposé, sans doute, de tant de travaux?

HOUGOT. — J'ai pa... palissadé ces deux branches d'acacia qui pendiont.

M. LEDUR. — Qu'est-ce que tu faisais donc vers midi à la fontaine?

HOUGOT. — J'étais allé couper des osiers, pour palissader les ac... ac... ac... acacias...

M. LEDUR. — Et à onze heures, qu'est-ce que tu faisais dans la boutique du menuisier?

HOUGOT. — J'y... j'y repassais mon cou... couteau, pour couper des osiers.

M. LEDUR. — A neuf heures du matin, je t'ai déjà vu une première fois dans le pré de la fontaine : était-ce pour couper des osiers?

HOUGOT. — Pardine, monsieur, j'étais allé pour faire aller le bélier, pour avoir de l'iau pour mouiller la pierre à Ruziers, ous que j'aiguisis mon couteau.

M. LEDUR. — Allons, laissons cela; tâche de m'achever de labourer ce carré d'asperges commencé il y a dix jours, et songe à gagner un peu mieux tes journées; car si je me mets un jour à calculer ce que tu me coûtes et ce que tu me rapportes... je pourrai bien...

HOUGOT. — Et vous n'savez pas encore tout ce que j'vous coûte!

M. LEDUR. — Comment, drôle!... mais je crois que tu m'affrontes!

HOUGOT. — Non! vous n'l'savez pas!... Que j'sis malheureux!

M. LEDUR. — Que veux-tu dire?

HOUGOT. — Votre âne...

M. LEDUR. — Eh bien, mon âne?

HOUGOT. — Ils me l'ont volé, à Alençon!

M. LEDUR. — On t'a volé mon âne?

HOUGOT. — Ah! mon Dieu, oui!

M. LEDUR. — Comment peut-on voler un âne? Dis donc que tu l'as perdu, et que tu es trop paresseux pour l'avoir cherché.

HOUGOT. — Ils l'ont volé, vous dis-je; j'aurais eu beau chercher!

M. LEDUR. — On te l'a pris à l'auberge : l'aubergiste est responsable.

HOUGOT. — Je n'y sis seulement pas entré.

M. LEDUR. — Tu l'auras attaché à quelque barreau; tu l'auras laissé là, et quelqu'un l'aura emmené. Il fallait demander aux voisins.

HOUGOT. — Bah! les voisins! ils étiont tous d'accord! Cet Alençon, on ne z'y est pas pu en sûreté que dans la forêt de Perseigne, dans le temps des Prussiens.

Digitized by Google

M. LEDUR. — Insolent! insulter toute une ville! la capitale du département de l'Orne!

HOUGOT. — Mais, mon... monsieur... ils m'avont volé votre âne entre mes jambes.

M. LEDUR. — Entre tes jambes?

HOUGOT. — Comme je sis Hougot; j'étais monté dessus.

M. LEDUR. — Ils t'ont donc fait violence? c'est un assassinat! Il y a une justice, parbleu!

HOUGOT. — Non, ils l'ont filouté, escamoté, dérobé... quoë, sans que je m'en apercevisse... Mon Dieu, mon Dieu, que je sis malheureux!

(*Il pleure.*)

M. LEDUR. — Ça ne se peut pas! on n'escamote pas un âne à un homme qui est monté dessus. Tu es un menteur, et je ne veux pas garder plus longtemps à mon service un drôle de si mauvais exemple pour les gens qui m'entourent. Je vais faire ton compte, et te payer.

(*Il sort.*)

SCÈNE IV.

HOUGOT, LE GARDE, RUZIERS.

HOUGOT. — Que je sis malheureux! comment faire pour l'adoucir? S't'homme! il n'est pas de fer, il a zun cœur; c'est attaché à s'n'âne, c'est ben naturel!

RUZIERS. — Qu'est-ce que t'as donc tant à gémir, imbécile?

HOUGOT. — Diantre! et s't'âne à monsieur qui m'avont volé!

RUZIERS. — Eh ben! s't'âne à monsieur, il n'était point à toi! Est-ce que ça te regarde qu'on l'ait volé? Mais le mien qu'ils ont déferré et rendu boiteux, c'est ben le mien, et je n'en pleure pas.

HOUGOT. — Mais, il veut me renvoyer!

RUZIERS. — Est-ce que t'es cause qu'on a volé son âne? T'es cause qu'on a volé son âne, comme j'sis cause qu'on a estropié le mien.

HOUGOT.—C'est sensible de perdre son âne; jugez-en par vous-même.

RUZIERS. — Eh bien, moë, je dis que c'est à lui à faire rechercher le voleur qui a pris sa bête, et le coquin qui a démonté la mienne. Quand il viendra za ma boutique, c'est que j'li dirai ben.

HOUGOT. — Mais vous ne savez pas ce qu'il dit; vraiment, le chagrin tourne l'esprit de cet homme-là : il dit qu'on n'a pas volé son âne, que je l'ai laissé à l'abandon, et que l'âne est perdu par ma négligence.

RUZIERS, *père et fils ensemble.* — Oh! pour celui-là, c'est faux, oui c'est faux, et je le soutiendrez à lui-même!

RUZIERS, *père.*—Je t'ai ben vu tomber, quand est-ce qu'ils ont dérobé l'âne de dessous toi. Ta tête passait par-dessus toutes celles du monde qui était là à regarder ce charlatan; j'étais à quatre pas derrière toi; pardi, je t'ai ben vu quand, tout d'un coup, t'es chu par terre; et ce qui est de mieux, c'est que, le moment avant, j'ai vu passer l'âne que les voleurs emmenaient par son licol.

LE GARDE. — Et moë, j'les ai vus ceux-là qu'étiont du complot, et qui vous soutenient en l'air sur la selle jusqu'à ce que l'âne fût éloigné, et qu'ils vous ont flanqué par terre.

HOUGOT. — Comment est-ce que je pourrai expliquer ça à monsieur? car, faut dire la vérité, ça ne se comprend pas, qu'on peut prendre un âne, comme ça, entre les jambes, sans qu'on s'en aperçoive.

LE GARDE. — Eh ben! si v'voulez, je pourrons faire la chose devant monsieur, telle qu'elle s'est passée. Mon père n'a qu'à v'prêter son bourit, v'monterez dessus, et moi et lui, avec un troisième que je prendrons avec nous, nous v'démonterons, sans que v'sen aperceviez.

RUZIERS. — T'as là une bonne idée : ce s'ra moi qui fra l'charlatan; j'entends ben ça, moi... par ainsi, monsieur verra aussi ma bête blessée, et il sera excité à faire faire des recherches par son ami Mouchardet... Ah! si j'avais ici le frère de ma femme, il aurait bientôt dépisté ça, lui! c'est un gars! quoë, ça ne serait pas long.

HOUGOT. — Eh ben! allez préparer le bourit; mettez-li la même selle que j'étais dessus; et j'frons devant monsieur la représentation de la chose, telle qu'elle a été.

LE GARDE. — Oh! j'entends ben la manœuvre, et j'sis sûr de réussir. Laissez-moi faire!

HOUGOT. — Mais, vous n'me laisserez pas tomber par terre, comme ont fait les voleurs, qu'ont manqué me casser les jambes et les reins.

LE GARDE. — Non, non! j'y prendrons garde. Soyez tranquille!

Digitized by Google

SCÈNE V.

M. LEDUR, HOUGOT, RUZIERS, LE GARDE.

M. LEDUR. — Voici votre compte. Il vous revient 15 francs 10 sous, les voilà.

HOUGOT. — Monsieur, je v'prie de garder cela à compte pour le bourit. Je veux le payer ce qu'vous plaira! Ah, monsieur, je vous demande pardon et excuse! V's'êtes ben fâché, et j'sis pu fâché que vous; car j'en sis si chagrin que je ne m'en saurais ravoir. J'aimerais mieux que les voleurs m'eussiont volé moi-même, que vot'âne. Je vous le dis, en vérité, comme je sis Hougot, si je connaissais les voleurs et qu'ils voulissiont rendre l'âne, je me mettrais à leur service à sa place.

M. LEDUR. — Eh bien, puisque tu as tant de conscience, tu n'as qu'à faire ce marché avec moi.

HOUGOT. — Ah! monsieur, v'zy perdriez trop; el' chagrin il me tue, quoë! j'ai les jambes et les bras cassés! j'sis incapable de m'ner la brouette. St'âne, il me pèse dix fois plus sur l'estomac, que je ne pesais sur son dos. Tant que ce pauvre animal n's'ra pas retrouvé, je n'saurai rien faire.

M. LEDUR. — Ça ne fera pas mon compte. Perdre mon âne, et toi ne rien faire pour le payer! je serai donc dupe de mon âne et de tes âneries? Mais je te l'ai déjà dit, je ne suis pas dupe de ton mensonge. Tu as perdu ton âne parce que tu l'as laissé à l'abandon, et sans lui donner à manger! Je parie que tu as encore les dix sous qui t'ont été avancés pour son dîner.

HOUGOT. — Ah! pardi, monsieur, oui. Le pauvre animal n'avait pas encore dîné, ni moi non plus, quand ils l'avont volé. J'allais justement le mener dans une bonne auberge, ous que j'aurions été ben tous les deux; mais j'vais v'rendre vos dix sous: c'est juste, ça! c'est juste! et je n'dois pas profiter de ces dix sous-là. (*Il cherche les dix sous dans sa poche.*)

M. LEDUR. — Il ne s'agit pas de ces dix sous-là; il s'agit de mon âne. Je dis qu'il est impossible qu'on l'ait volé entre tes jambes, comme tu as l'impudence de me l'assurer.

HOUGOT. — Eh ben! v'la Ruziers, qu'était présent ou tout près, qui sait ben comme que la chose s'est passée.

RUZIERS. — Si monsieur veut m'donner du monde à mon commandement, je prêterai mon âne, et monsieur verra comme Hougot et l'âne peuvent se séparer, sans s'en apercevoir ni l'un ni l'autre.

M. LEDUR. — Je le veux bien. Je mets à votre disposition tous les gens de la maison. Je suis curieux de voir comment vous vous y prendrez, pour me faire accroire une chose impossible. On donnera un des habits de ma vieille garde-robe à Ruziers, pour faire le charlatan. (*Bas à Ruziers fils.*) On amènera à Hugot l'âne qu'il croit volé. Il sera peut-être assez bête pour monter dessus sans le reconnaître.

SCÈNE VI.

M. LEDUR, HOUGOT.

M. LEDUR. — Vous ne risquez rien, en attendant, de convenir que vous êtes un impudent menteur.

HOUGOT. — Monsieur, p't'être ben que queuquefois...

M. LEDUR. — Mais vous l'êtes tous dans cette Normandie! Au moins convenez-en... voyons, n'est-ce pas vrai?

HOUGOT. — Monsieur, quand j'dirai que c'est vrai, ça ne comptera pas si j'sis un menteur.

M. LEDUR. — Dites toujours.

HOUGOT. — Eh ben! monsieur, je croirais ben qu'il y en a peut-être d'aucuns, queuquefois, qui pourriont ben mentir quand ils ne disont pas la vérité.

M. LEDUR. - C'est fort clair. Tu ne te compromets pas par ta réponse. Tout cet embarras que vous me causez, et celui où vous êtes, ne seraient pas arrivés, si...

HOUGOT. — Oh! je sis dans un grand embarras, véritablement.

M. LEDUR. — ... Ne seraient pas arrivés, sans votre maudite habitude d'aller perdre un jour de la semaine à quelque foire des environs.

HOUGOT. — Monsieur, ne m'en parlez pas; j'en suis revenu pour jamais. Véritablement, j'serais pu riche, ou pas si gueux, si j'avais resté à mon ouvrage. V'là st'âne; s'il faut vous l'payer, faudra que mes journées de pu de six mois y passent.

M. LEDUR. — Eh bien! comme vous êtes un vieux serviteur, et qu'il y a quinze ans que

Digitized by Google

vous tuez le temps, moitié chez moi et l'autre moitié aux foires du pays, je veux avoir de l'indulgence pour vous; je vous tiens quitte du prix de mon âne, pour le travail des 53 journées que vous perdez à la foire. Vous n'avez qu'à venir faire ces journées dans le jardin : vous aurez payé l'âne, et vous n'aurez pas reçu un sou de moins.

HOUGOT. — Ah! monsieur, j'v'remercie. V's'êtes ben bon. Je fais ce marché-là ben volontiers.

M. LEDUR. — Si l'âne se retrouvait, je vous payerais ces journées-là, en sus des autres.

HOUGOT. — Ben obligé, monsieur.

M. LEDUR. — Savez-vous ce que vous gagneriez à cela, et ce que vous produiraient ces journées, si elles entraient dans votre poche?

HOUGOT. — Je n'ai jamais fait ce calcul-là; mais monsieur sait ben...

M. LEDUR. — Cela augmenterait votre revenu de 63 fr. 12 sous. Une journée par semaine, cela fait 53 journées par an, qui, à 24 sous, font 63 livres 12 sous.

HOUGOT. — Soixante-trois livres 12 sous! M'est avis que ces 63 francs-là sont l'augmentation de revenu que vous m'aviez promis depuis longtemps.

M. LEDUR. — C'est cela même.

HOUGOT. — Ainsi, pour les avoir, je n'avais qu'à renoncer à courir les foëres?

M. LEDUR. — Pas autre chose. Mais il faut me promettre...

HOUGOT. — Eh ben! j'y sis résolu... je fais le serment, foi de Hougot, de ne plus aller aux foires... Mais queu dommage que, quand je m'y résous, faut que ça serve à payer st'âne!... j'avais ben besoin de st'âne pour aller à Alençon!... j'pouvais si ben aller à pied! Ah! pardié oui, si j'avais été à pied, j'aurais st'année 63 francs de rente de plus!

SCÈNE VII.

LES MÊMES, LE GARDE.

LE GARDE. — Allons! père Hougot, le bourit est sellé; i faut monter dessus. Il est là dans l'avenue. Arrivez! v'là le charlatan qui va commencer. (*On entend sonner de la trompette et battre du tambour. Hougot va voir l'âne préparé.*)

M. LEDUR, *à Hougot*. — Allez vous préparer. Je vais aller voir cela. Quel tintamarre ils font avec ce tambour!

HOUGOT, *revenant tout ébahi*. — Mais, mon Dieu! est-ce que je rêve donc? mais st'âne, est stilà que j'ai perdu... Mais, monsieur, le vlà li-même. C'est votre bourit, à parler par respect; c'est là li-même. Mais comment donc qu'ça se fait?

M. LEDUR. — Comment! mon âne est revenu! (*Il regarde dans la coulisse.*) Allons, puisqu'il est retrouvé, et que vous avez juré de travailler les jours de foires, voilà vos 63 francs d'augmentation de revenus assurés.

LE GARDE, *à M. Ledur*. — Ainsi, plus rien ne s'oppose à mon mariage avec sa fille?

HOUGOT. — Mais, dis-moi, mon gars, comment est-ce que t'as retrouvé l'âne?

LE GARDE. — Pardi! je l'ai racheté, et il faudra que vous me rendiez ce qu'il m'a coûté, à moins que vous ne me donniez votre fille.

HOUGOT.—C'est dit. T'épouse ma Hougotte, et je ne te dois rien.

LE GARDE. — C'est entendu.

M. LEDUR. — Tout cela est fort bien; mais il faut, pour que je donne mon consentement à cet arrangement, que vous me représentiez la filouterie, comme vous dites qu'elle s'est passée; autrement je ne saurais que penser de vous tous. (*Il sort.*)

HOUGOT, LE GARDE, *ensemble*. — C'est juste, c'est juste! Aussi bien tout est prêt. Allons! en route, en route! (*On entend l'âne : Ihan! ihan!*)

HOUGOT. — J'y vas, j'y vas. Ne crie donc pas si fort!

(*La toile se baisse.*)

Digitized by Google

ACTE III.

DIVERTISSEMENT.

Le théâtre représente un jardin.

SCÈNE PREMIÈRE.

HOUGOT, LE GARDE.

HOUGOT. — Tout ça, c'est ben bon pour amuser monsieur et sa compagnie... Mais, écoute-moi, mon gars.

LE GARDE. — Qu'est-ce que c'est, père Hougot?

HOUGOT. — Tu, tu n'm'veux pas faire de mal, n'est-ce pas?

LE GARDE. — Comment donc! moi, vous faire du mal! Et qu'est-ce que dirait mam'zelle Hougotte?

HOUGOT. — Oh! je pense ben... T'es un bon enfant, toi; t'es meilleux que ton père... C'est que, pourtant, si v'm'laississiez tomber tout d'un coup par terre, n'en fau... faudrait pas davantage pour casser mes sabots.

LE GARDE. — Casser vos sabots! Dieu m'en garde!

HOUGOT. — Peut-être pas mes sabots, mais au moins mes jambes.

LE GARDE. — Oh! elles sont solides, vos jambes.

HOUGOT. — Et quand v'n'me casseriez que les reins!

LE GARDE, *riant*. — Soyez donc tranquille, père Hougot.

HOUGOT, *fâché*. — Tu ris! mais c'est que j' n'badine pas, moë. C'est un mauvais badinage que de faire ca-casser les reins à z'un homme qui n'a qu'ça pour vivre.

LE GARDE. — Mais, je ne badine pas.

HOUGOT. — Faut, mon gars, que tu me promettes de n'me pas laisser tomber par terre, comme un sac de charbonnier, quand on z'aura tiré l'âne de dessous moë.

LE GARDE. — J'v'l'promets, père Hougot, *foi de Ruziers*. Non, j'v'laisserons pas tomber par terre, quand l'âne sera tiré d'entre vos jambes. Êtes-vous tranquille à présent?

HOUGOT. — C'est ben; pis que tu le promets, *foi de Ruziers*, je te crais.

LE GARDE. — C'est entendu?

HOUGOT. — Oui.

LE GARDE. — Et v'serez content, pourvu que nous v'soutenions ben en l'air, tant que v'n'descendrez pas d'vous-même?

HOUGOT. — Oui, oui, j'serai ben content com'ça.

LE GARDE. — Je ne vous croyais pas si défiant, père Hougot!

HOUGOT. — C'est qu'vois-tu ben, mon gars, ça amuserait ben pus la compagnie de monsieur, si v'm'laississiez tomber sur mon dos, comme l'avont fait ces filoux d'Alençon, ous que tout le monde a tant ri!... et que moë j'n'riais point!

LE GARDE. — Oh! monsieur Ledur a le cœur bon, *quand même*... J'sais ben qu'il n' rirait pas si l'on vous faisait du mal, ni sa compagnie non plus, j'crais ben. Enfin, suffit qu'on n'vous laissera pas tomber... Mais retenez ben, père Hougot, qu'v'n'en demandéz pas davantage?

HOUGOT. — Mon Dieu, non; pas davantage, et j'serai ben content com'ça.

SCÈNE II.

(*L'âne se met à braire derrière le théâtre, et plusieurs voix appellent Hougot*).

UNE VOIX. — Allons donc, allons donc, père Hougot!

UNE AUTRE VOIX. — Père Hougot, on n'attend pus que vous!

UNE AUTRE. — Allons, Hougot, n'jasez pas tant!

HOUGOT. — Allons, allons, mes gars. V's'êtes ben pressés! me voilà! me voilà!

SCÈNE III.

LE GARDE, *seul*.

(*Malignement et gaiement*.) Va, va, mon bonhomme. Non, nous ne te laisserons pas tomber; et puisque tu n'en demandes pas davantage pour être content, je veux que tu le sois au delà de tes espérances... Mais j'entends qu' çà commence: allons voir.

Digitized by Google

SCÈNE IV.

(*La toile du fond se lève; on voit, d'un côté du théâtre, un charlatan avec son Paillasse sur des tréteaux, et des gens du peuple au fond. De l'autre côté, et en face du charlatan, Hougot sur son âne. Paillasse bat du tambour, le charlatan joue de la flûte ou de la clarinette. Hougot ne les quitte pas des yeux.*)

RUZIERS PÈRE, *en habit de charlatan galonné*, etc. — Messious et mesdames, je souis infinimente flatté de la confiance qui vo réounit autour de vostre très-houmble et très-oubéissante serviteur.

Z'oze vi lo dire : ste confiance est une prove de vostre discernemante, et de la sympathie que la divine Providenza a mise dans lo couore des zhonnêtes jens par les attasser les ouns aux autres. Mes remèdes, messious et mesdames, ze ne vi dirai pas, comme tous ces sarlatans qui passent leur misérable vie à courir les foires... non, je ne vi dirai pas qu'ils sont composés de baume précieux, d'élissirs, d'essences et de quintessences tirées de plantes rares et de métaux singoliers.

Non, messious et mesdames, ze vi dirai simplement : Mes remèdes ne sont que des simples, des plantes communes, mais soisies dans les vastes herbazes de son excellenze monsignor le comte de Fioravanti, mon respectable et très-ser papa. (*Il ôte son chapeau.*) Non, messious, ce ne sont que des zerbes que les vasses et les bouffoli manzent et foulent aux pieds dans mon payse. Vi m'allez demander quel est mon payse? Ze ne vi dirai pas, comme les vils sarlatans, que ce sont des montagnes de l'Asia, de l'Africa, ou de l'América. Non, messious et mesdames, ze souis tout simplemente né natif des montagnes de la Souisse, del côté de l'Italia, ici tout presso di voï. C'est, messious, à la porta de la bella Normandia. Sacun peut aller sarcer loui-même les plantes dont il s'azit, dans les zerbages de mon ser papa (*Il ôte son chapeau*); et avec un billet que ze donne gratis, chacun peut s'y présenter librement.

Mes infousions, que ze tiens ici per la comodité des personnes qui n'aiment pas à voyager, gouarissent en quarante-huit heures, pas oune minoute de pious, les maladies les pious enracinées du foie, de la rate, de l'estomac et di polmon. Elles gouarissent les dolores, la goutte, la sciatique les pious invétérées.

Il souffit de verser une couillerée de mon infusion dans oune verre d'eau fraisse, bien claire, et de le boire pendant trois zours de souite, le matin en se levant, et à zeûn.

On sent oune saleur dolce dans toute le corps, oun quart d'heure après qu'on a avalé ce verre; on crasse trois fois, on éternue cinq fois, et enfin on lasse oune vente ou deux, pas piou, et alors on est gouari, sain, lézer et contente.

Et ze n'ai pas encore dite, messious et mesdames, ce qu'il y a piou particolare dans mon remédia : c'est que, comme il ne mé coûte rien, et que ce ne sont que des plantes commounes des zerbaz de mon ser et respectable papa, son excellenza monsignor le comte de Fioravanti (*Il ôte son chapeau*), moi, messious et mesdames, ze lé donne aussi pour rien. Ze ne demande pas oune obole, pas oun fétu, pas oune épingle, per mon remède; ze n'assepte pas même ce qu'on voudrait m'offrir, et ze vi prie de m'épargner le sagrin de vi refouser. Solamente, je consens que Paillasse, mon valet de sambre, assepte 30 sols per la boteille et le bosshon.

Allons, messious et mesdames, me voilà prêt à répondre à votre empressemente. Demandez, prenez, asseptez. Ne m'épargnez pas, je vi prie. Z'ai oun caissone en routa qui m'apporta cinquante quintaux dé provisionne. Ne craignez pas d'épouiser ce pétite magazine.

(*Roulement de tambour, fanfarre de la trompette. Ruziers présente des fioles à droite, à gauche, et des deux mains. Alors on dérobe l'âne sous Hougot, qui est soutenu par quatre hommes tenant chacun un coin de la selle. On le tourne en face des spectateurs.*)

HOUGOT. — Oh çà, vous autres, v'là que c'est fini. N'm'laissez pas tomber; et abaissez-me tout doucement, que je mette pied à terre.

UN DES PORTEURS. — Oui, oui, père Hougot, soyez tranquille; nous n'vous laisserons pas choir. J'allons v'poser sur c'piédestal-ci, et vous descendrez tout seul, tout à vot'aise.

(*On pose la selle sur un piédestal, d'où l'on enlève un vase ou une statue.*)

LE GARDE. — Eh bien, père Hougot, vous voilà content. Je vous ai tenu parole, n'est-ce pas?

HOUGOT, *sur la selle*. — C'est vrai, c'est vrai,

Digitized by Google

mon petit gars. T'es ben gentil. (*S'appuyant sur le pommeau de la selle.*)... Mais dis-moi donc...

LE GARDE. — Qu'eu qu'c'est?

HOUGOT. — Qu'eu que c'est qu'a dit monsieur et sa compagnie? L'ont ben ri, j'crais, d'm'voër, et c't'âne... (*Pendant qu'il parle au garde, on l'enlève sur la selle, de 5 à 6 pieds, au moyen d'un cric placé et assuré sous le piédestal.*) Eh ben! eh ben! Comment qu'ça va donc? Quoiqu'c'est donc qui m'fait monter com'ça z'en l'air?

LE GARDE. — Souvenez-vous bien, père Hougot, qu'v'z'avez dit que v'seriez content, pourvu qu'on n'vous laissât pas tomber. Eh bien, vous v'z'en allez en l'air; c'est ben le contraire que de tomber par terre!

HOUGOT. — Ah chien! tu veux que je tombe de plus haut, pour que j'm'fasse pu de mal. T'es un malin chien, t'es un coquin... j'te...

PLUSIEURS VOIX. — Adieu donc, père Hougot.

UNE VOIX. — Est-ce que v's'allez à la foire dans la lune?

PLUSIEURS. — Il va z'à la foire dans la lune!

UNE FEMME. — Faut li faire nos adieux. Dansons une ronde autour de lui, avant qu'il s'en aille tout à fait.

(*On se forme en rond de dix ou douze personnes, et l'on chante la ronde qui suit.*)

RONDE.

1.

Comment l'fêt'rons-nous?
Comment l'fêt'rons-nous?
Monsieur Hougot, conseillez-nous,
Car c'est vous qu'on aime. } *Bis.*

(*On tourne.*)

HOUGOT.

J'aimerai qui m'aimera,
J'aimerai qui m'aime. } *Bis.*

(*On tourne.*)

2.

Embrassons-le tous.
Embrassons-le tous;
Monsieur Hougot, le voulez-vous?
Car c'est vous qu'on aime. } *Bis.*

HOUGOT.

J'aimerai qui m'aidera,
J'aimerai qui m'aide. } *Bis.*

3.

Mais comment f'rons-nous?
Mais comment f'rons-nous?
Monsieur Hougot, descendez-vous?
Car c'est vous qu'on aime. } *Bis.*

HOUGOT.

J'aimerai, etc.

4.

Mettons le feu d'ssous,
Mettons le feu d'ssous.
Monsieur Hougot, qu'en pensez-vous?
Car c'est vous qu'on aime. } *Bis.*

HOUGOT.

J'aimerai, etc.

UN NOTABLE DE BURSARD. — Mes amis, mes amis, un petit moment, écoutez-moi.

AIR : *Où allez-vous, monsieur l'abbé?*

Vous ne vous y prenez pas bien;
Vous ne réussirez à rien.
Prenez-moi des échelles,
Eh bien!
Ou mettez-vous des ailes:
Vous m'entendez bien.

HOUGOT.

Même air.

En vérité, moi je ne puis
Aux échelles servir d'appui.
Laissez-là les écbelles,
Eh bien!
Mettez plutôt des ailes:
Vous m'entendez bien.

Demandez à madame Septier les ailes de ces gros dindons, qui sont dans la basse-cour... Ça v'z'ira bien, mes amis, ça v'z'ira bien.

(*La ronde recommence.*)

Comment l'fêt'rons-nous, etc.

SCÈNE V ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, M. LEDUR.

M. LEDUR. — Qu'est-ce donc que ceci? Monsieur Hougot en l'air!

HOUGOT. — Mon... monsieur, ayez la bonté de me faire descendre.

M. LEDUR. — Je ne sais pas comment on s'y est pris pour te percher là-haut.

HOUGOT. — Ni moë itout, mon... monsieur; c'est une ma... manigance.

Digitized by Google

M. LEDUR. — Qu'on me cherche une scie, ou une hache... un coup de hache, dans le pivot, tranchera la difficulté.

HOUGOT. — J'l'crais ben qu'ça tranchera... Mais, ça m'cassera les os d'tomber d'si haut.

M. LEDUR. — Il a raison. Comment l'a-t-on élevé là-haut?

LE GARDE. — Il avait recommandé qu'on le soutînt solidement quand on l'y aurait tiré l'âne d'entre les jambes, et j'n'avons rien trouvé de plus solide que le cric de la remise, qui sert à élever les voitures.

M. LEDUR. — Mais, qui est-ce qui a fait monter ce cric?

LE GARDE. — Monsieur, ce n'est personne. Faut bien croire qu'il a monté de lui-même. C'est malin, un cric!

M. LEDUR. — Mon pauvre Hougot, c'est un tour qu'ils t'ont joué, pour que tu n'oublies pas la foire d'Alençon.

HOUGOT. — Ah! monsieur, ben sûr qu'je n'irai plus que quand je ne pourrai pas faire autrement et qu'il y aura de bonnes raisons, comme quand ma femme aura besoin d'une botte d'allumettes et d'une demi-livre de chandelles.

M. LEDUR. — Je vois que tu es bien corrigé! Allons, qu'on lâche la bride du cric, et que cela finisse. Hougot, tiens-toi bien!

HOUGOT. — Ben obligé, mon... monsieur.

(*On laisse descendre le cric, et la toile tombe.*)

FIN.

Digitized by Google

MADEMOISELLE ZIGUETTE,

ET

LA SONNETTE DE MADAME,

COMÉDIE EN UN ACTE.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

MADAME BACHOT.
MADEMOISELLE ZIGUETTE, femme de chambre.
M. FANFERLUCHE.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR [1].

Cette pièce est éminemment classique : il y a unité d'action, unité de temps, unité de lieu.

Le sujet ne manque pas d'intérêt, puisqu'il s'agit d'unir un jeune homme, plein de candeur, à une jeune fille qui, n'étant qu'apprentie femme de chambre, peut encore être présumée innocente.

L'action est simple, puisqu'il s'agit uniquement de faire que les deux jeunes gens s'entendent sur leur mariage, qui est déjà concerté entre les personnes de qui il dépend : c'est l'embarras d'une première déclaration et d'un premier aveu.

Le nœud de la pièce est positif et très-serré : c'est le nœud qui attache un fil de laiton bien tendu, à une sonnette bien pendue.

On ne peut pas dire que l'action manque de ressort, ni le dialogue de mouvement; car la sonnette, qui fournit le nœud, est aussi garnie de ressorts et de mouvements qui la font jouer; et ce ne sont pas des ressorts usés au théâtre : aussi les situations sont-elles piquantes, variées.

Les caractères sont soutenus; car la sonnette, qui rompt les conversations des deux jeunes amants, ne fait que les exalter par la contrariété.

Enfin, on peut affirmer, à la gloire de l'auteur, que l'intrigue, suivant le précepte de Boileau, *se dénoue aisément*, et que le dénoûment est clair autant qu'imprévu, puisqu'il consiste à dénouer effectivement le nœud qui attache le fil de laiton au ressort de la sonnette; lequel *nœud*, comme nous l'avons dit, est le nœud de la pièce.

Au reste, le lecteur apprendra, avec plaisir, que ce petit ouvrage a été composé pour madame Alexandrine Mercier, par son grand-père, pour l'amusement de son arrière-petit-fils, Lucien; et que cette jeune et agréable dame a joué, avec beaucoup de gentillesse, le rôle de mademoiselle Ziguette, sur le théâtre du Bois-Roussel, en 1828, an XVI *de l'époque*.

(1) Cet avertissement est de l'auteur lui-même; il y prend la qualité d'*Éditeur*, pour se procurer le divertissement de prononcer, sur sa pièce, un jugement plaisant, qui rappelle, en quelque sorte, le commencement de la préface qu'il a mise en tête de sa comédie historique de *la Mort de Henri IV*, insérée dans ce volume. (Voir page 342.)

Il s'y est aussi amusé à rappeler l'âge de seize ans qu'avait sa petite-fille, et son état de maternité, lorsqu'elle joua le principal rôle de sa pièce, sur son théâtre du Bois-Roussel, en 1828. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

MADEMOISELLE ZIGUETTE,

ET

LA SONNETTE DE MADAME.

SCÈNE PREMIÈRE.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *seule.*

(*Elle est couchée sur son lit, tout habillée. Elle dort, et rêve; elle balbutie ce qui suit :*)

En vérité, monsieur... ce que vous me dites... je n'entends rien à ce que vous me dites... on ne m'a jamais dit de ces choses-là... Vous avez les yeux pleins de larmes!... Mais finissez donc, monsieur Fanferluche... vous allez me faire pleurer aussi... Votre émotion... Mais ne vous éloignez pas... expliquez-vous... Qu'est-ce que vous voulez donc me dire?... (*Silence.*) Ah! (*Grand soupir.*) vous désiriez m'épouser! Je suis bien sensible... (*La sonnette de madame sonne, et mademoiselle Ziguette s'éveille en sursaut, et se met sur son séant.*) Allons, voilà la sonnette qui commence! J'ai bien fait de ne pas me déshabiller : il est huit heures, c'est l'heure du *petit lever.* Madame s'est couchée à quatre. Elle va prendre son chocolat, mettre son bonnet du matin, changer de camisole et prendre son oreiller de parade, et dormir ensuite en attendant les visites du matin, qu'elle reçoit dans son lit. (*Mademoiselle Ziguette s'arrange en disant ces paroles, et prend le bonnet, la camisole et l'oreiller garni de dentelles*). Quand je reviendrai, je pourrai me déshabiller et me coucher tout de bon. Si je pouvais achever mon rêve!... Allons... (*Au moment qu'elle va à la porte pour sortir, se présente M. Fanferluche.*)

SCÈNE II.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, M. FANFERLUCHE.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *effrayée de voir un jeune homme dans sa chambre.*—Vous voilà, monsieur Fanferluche! Mon Dieu! que venez-vous faire ici?

M. FANFERLUCHE. — Mademoiselle, je voudrais avoir l'avantage de vous dire deux paroles...

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — C'est impossible, monsieur; jamais personne n'entre dans ma chambre.

M. FANFERLUCHE. — Mais m'y voilà. Ainsi...

(*La sonnette sonne avec redoublement.*)

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *se sauvant.* — J'y suis, j'y suis!

SCÈNE III.

FANFERLUCHE, *seul.*

Elle me reçoit rudement, et même froidement... et, ce qu'il y a de plus douloureux, avec une espèce d'indifférence... Il est vrai qu'elle était surprise... et la sonnette ne lui a pas laissé le temps de se remettre... Cette sonnette qui est là, tout juste, sur son lit!... On croit dormir sérieusement, et tout à coup, drelin, drelin, on est réveillé en sursaut, et marche!... C'est insipide! Et c'est qu'elle est grosse, cette sonnette! Le son entré dans les oreilles comme un

Digitized by Google

roulement de tambour, ou même comme une serinette de l'office pour siffler les merles... Mais, que vois-je sur cette commode? le bouquet que je lui donnai hier! elle lui a mis la queue dans l'eau pour le rafraîchir... c'est pourtant une attention. (*Il regarde dans un tiroir de la commode qui est ouvert.*) Et mon gant, que j'ai oublié hier sur le banc devant la porte, le voilà plié et serré! c'est un signe certain, et même équivoque, du cas qu'elle fait de ce qui m'appartient... et, non-seulement, de ce qui touche ma personne, mais même ma main... Elle a bien raison, car j'ai de l'amour pour elle jusqu'au bout des doigts! Il faut bien qu'il en soit resté quelque chose au bout de mes gants. Il semble qu'elle ait deviné cela. Je l'entends qui descend... Allons, prenons courage; mes propositions sont honnêtes; pourquoi être timide? J'ai lieu de croire qu'elles lui seront agréables; je puis risquer un coup de désespoir, et même de témérité, en lui déclarant, avec respect, les sentiments de mon cœur, comme ma mère me l'a permis.

SCÈNE IV.

M. FANFERLUCHE, MADEMOISELLE ZIGUETTE.

MADEMOISELLE ZIGUETTE *rentre dans sa chambre; mais elle aperçoit M. Fanferluche et elle sort, et se tient en dehors.* — Vous êtes encore là, monsieur Fanferluche! Sortez, s'il vous plaît.

M. FANFERLUCHE. — Mademoiselle, je voudrais avoir le plaisir de vous dire seulement quatre paroles...

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Hors de ma chambre, à l'office, vous me direz ce qu'il vous plaira.

M. FANFERLUCHE. — Je ne me permettrai rien, avec une demoiselle comme vous, que d'honnête, j'ose dire.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Je n'en doute pas, monsieur, mais pas dans ma chambre; je n'y rentre pas que vous n'en soyez sorti.

M. FANFERLUCHE. — Je n'ai que quatre paroles à vous dire, de la part de maman.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *entrant.* — Mon Dieu, si quelqu'un vous voyait!

M. FANFERLUCHE. — Vous me faites frissonner de tout mon cœur. Mademoiselle Ziguette, si quelqu'un me voyait!... entrez donc bien vite et fermez la porte, qu'on ne me voie pas...

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *avançant, et poussant la porte.* — Je vois bien que pour en finir...

M. FANFERLUCHE, *lui offrant la main.* — Oui, pour en finir, il faut venir.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Eh bien, que voulez-vous me dire, monsieur Fanferluche?

M. FANFERLUCHE. — Si vous permettiez que je ferme la porte?

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *avec effroi.* — Non, non!...

M. FANFERLUCHE. — Eh bien, je me donnerai donc l'honneur, et la témérité, de vous dire, mademoiselle Ziguette, avec la permission de ma chère mère, qui vous aime... Ah! elle vous aime, ma chère mère, comme si vous étiez sa fille...

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *troublée.*—Comme elle se porte bien à présent, madame votre mère!...

(*La sonnette sonne fortement.*)

Vous voyez bien, monsieur, qu'il faut que je vous quitte. (*A part.*) Moi, qui croyais que madame allait se rendormir!

M. FANFERLUCHE. — Je puis vous attendre ici.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Oh! mon Dieu, non, monsieur; il faut sortir. Sortez.... sortez. (*Il supplie.*) Je vous l'ordonne; je vais revenir, et j'espère bien ne pas vous y retrouver.

SCÈNE V.

M. FANFERLUCHE, *seul.*

M'en irai-je, resterai-je? la fâcherai-je, si je reste? la fâcherai-je, si je ne reste pas? est-elle bien disposée, l'est-elle mal? reviendra-t-elle, ne reviendra-t-elle pas? attendrai-je longtemps, reviendra-t-elle bien vite? Si elle revient pour me chasser, pour voir si je suis sorti, et me faire sortir!... Plutôt m'en aller. Oui, il faut m'en aller, de peur de la fâcher; elle m'a averti, ça mérite réflexion. (*En disant cela, il s'assied et s'étend sur sa chaise.*) Oui, le plus prudent est d'éviter qu'elle me retrouve ici. Si je lui écrivais avant de m'en aller? Oui, il

Digitized by Google

faut lui écrire... et quoi?... Que je suis sorti pour ne pas lui désobéir... Mais il n'y a pas de temps à perdre, elle m'a dit qu'elle allait revenir! Vite, écrivons que nous lui obéissons... quoique avec une douleur vive et... mélancolique. (*Il cherche du papier et une plume.*)

SCÈNE VI.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, M. FANFERLUCHE.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Comment, monsieur, vous voilà encore! Madame, qui s'endort toujours après son petit lever, est aujourd'hui fort éveillée. Elle va sonner tout à l'heure; allez-vous-en bien vite, je vous prie.

M. FANFERLUCHE. — Ce que j'ai à vous dire n'est pas bien long... Si j'osais...

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — C'est que je tremble que madame ne m'appelle.

M. FANFERLUCHE. — Si j'osais...

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Si je ne craignais pas...

M. FANFERLUCHE. — Je n'ai que deux mots...

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Je ne suis pas sûre de deux minutes.

M. FANFERLUCHE. — Deux mots sont bientôt dits!

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Deux minutes sont sitôt passées!

M. FANFERLUCHE, *après un soupir.* — Ah! mademoiselle Ziguette, si mes mérites n'étaient pas autant au-dessous des vôtres... (*Il s'arrête.*)

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *comme si elle entendait la sonnette, tressaille.* — Ah! mon Dieu! j'ai cru entendre la sonnette.

M. FANFERLUCHE. — Rassurez-vous, mademoiselle. Mon Dieu, je suis fâché... Mais vous ne m'écoutez pas... vous n'entendez que la sonnette...

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Maudite sonnette! C'est vrai, c'est vrai; je vous l'avoue : je n'ai pas entendu ce que vous m'avez dit. Si vous aviez la bonté de le répéter?

M. FANFERLUCHE. — Je n'ai pas dit ce que je voulais dire.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Eh bien, voulez-vous me dire, bien vite, ce que vous ne m'avez pas dit? Mais, bien vite, car je crains... (*Elle regarde la sonnette.*)

M. FANFERLUCHE. — Bien vite!... Voilà la difficulté... Comment vous dire sans précaution... Et si vous vous fâchez, je n'aurai peut-être pas le temps de vous expliquer... et de vous apaiser.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Oh! mais, si ce que vous voulez me dire est si terrible!... je ferai bien, peut-être, de ne pas vous écouter.

M. FANFERLUCHE. — Terrible? Oh, non! Ne craignez pas... Allons, il faut parler... Mademoiselle, je me permets de vous dire que je vous adore, et même que je vous aime; et je vous prie, avec la permission de ma chère mère, de vouloir bien être consentante à ce qu'elle demande à madame la marquise, qui est votre marraine, la permission de devenir... (*Il hésite.*)

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Quoi?

M. FANFERLUCHE, *d'une voix altérée.* — Vous ne devinez pas?

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Non. (*La sonnette sonne, et mademoiselle Ziguette court à madame la marquise.*)

M. FANFERLUCHE. — Un moment donc, un moment!

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Vous entendez bien qu'on m'appelle!

SCÈNE VII.

M. FANFERLUCHE, *seul.*

Ah! méchante! Cela est-il désespérant et insipide!... Chienne de sonnette!... Invention diabolique, et contraire aux mœurs de l'humanité! Ça coupe la parole et le sentiment; et le sommeil, donc, quand on dort! Ça commande sans parler; et ils vous font attacher çà, là, à l'oreiller d'une demoiselle comme mademoiselle Ziguette, de peur qu'elle n'échappe au bruit. Que ne l'attachent-ils à son oreille, l'effet sera encore plus sûr! (*Il contemple la sonnette.*) Mais, je vois quelque chose!... Ah! il me vient une idée... Ah! ma chère mère, quand vous saurez la belle idée que je vais mettre en œuvre!... (*Il prend une chaise, monte dessus, et détache le fil de fer qui tire la sonnette.*) Détachons le fil de laiton qui tire la sonnette : ça est bien facile; ça ne fait aucun dommage...

Digitized by Google

on le remettra bien. Je m'en charge. (*L'opération faite, il dit :*) Comme ça, je n'aurai pas à craindre que l'entretien décisif, que je vais avoir avec mademoiselle Ziguette, soit interrompu et tout dépité comme les premiers. M'a-t-elle compris? Que m'allait-elle répondre? Il me semble qu'elle était bien aise... Non, elle n'a pas saisi le fond de ma pensée, elle n'était ni bien aise, ni fâchée... Oh! pauvre Fanferluche, quelle agitation dans ton cœur agité!... J'entends mademoiselle Ziguette. Voici le moment qui va décider de mon sort. Heureusement, cette fois-ci, la conversation ne sera pas si brusquement interrompue, et l'urgence de l'exigence, de la circonstance, ne sera plus aussi étouffante.

SCÈNE VIII.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, M. FANFERLUCHE.

M. FANFERLUCHE. — Vous êtes méchante, mademoiselle Ziguette! je n'avais plus qu'un mot, un petit mot à vous dire, et vous vous êtes sauvée. Je parie que vous le voyiez venir ce petit mot-là, et que vous l'avez bien entendu sans que je le dise. Convenez franchement que...

MADEMOISELLE ZIGUETTE.—C'est votre faute, monsieur Fanferluche; pourquoi ne pas dire, tout de suite, ce que vous voulez dire? Il semble que vous désiriez être interrompu par la sonnette, pour rester là, dans ma chambre, toute la matinée, sans avancer ni reculer.

M. FANFERLUCHE. — Si vous m'aviez encouragé, j'aurais été plus hardi; mais, c'est qu'il paraîtrait que vous vouliez m'ôter le plaisir d'amener convenablement la demande que j'ai à vous faire, et m'obliger à la précipiter pour qu'elle manque de la délicatesse et même de la politesse nécessaires, pour que vous ne la rebutiez pas.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Eh bien! à présent, voilà que nous disputons? et toujours dans ma chambre! Dieu merci, les gens de la maison auront le temps de savoir qu'il y a un monsieur dans ma chambre. Qu'est-ce qu'on pensera d'une demoiselle qui... Ah! mon Dieu! est-ce que madame n'a pas sonné?

M. FANFERLUCHE. — Non, non; madame s'est rendormie; nous avons le temps.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *étonnée.* — Et comment savez-vous cela?

M. FANFERLUCHE. — Je le sais, parce que je le désire. (*Il regarde mademoiselle Ziguette en face, et lui dit avec un grand sérieux:*) Mademoiselle, si ma proposition vous est agréable, ma chère mère ira faire la demande en règle à madame la marquise, votre marraine.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Quelle proposition?

M. FANFERLUCHE. — D'avoir l'honneur de vous épouser.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. *Surprise, émotion, embarras.* — De m'épouser! C'est pour moi qu'est l'honneur; mais je ne sais pas, moi, ce que je dois répondre. Je n'ose pas répondre sans la permission de madame.

M. FANFERLUCHE. — Je vous l'ai dit, ma chère mère se charge de la demander; mais, moi, je demande ce que dit votre cœur de ma proposition; s'il y est sensible, s'il consent que je vous aime?... Vous ne répondez pas? C'est que vous ne réciproquez donc pas à mes sentiments!

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — C'est que je suis bien jeune pour penser au mariage.

M. FANFERLUCHE. — Si votre cœur est sensible, mademoiselle, c'est qu'il est temps. C'est là (*mettant le doigt sur son cœur*), qu'on sent cela.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Et d'ailleurs, moi, je n'ai rien.

M. FANFERLUCHE. — Est-ce que j'ai quelque chose, moi? Quand on a de la jeunesse et bon courage, et le *sentiment*, on ne manque de rien. Ma chère mère a pensé à cela. Vous avez une bonne place, elle dit que j'en aurai une. Répondez-moi donc sur votre sentiment pour moi.

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *avec embarras.* — Monsieur Fanferluche...

M. FANFERLUCHE. — A propos de Fanferluche, j'oubliais de vous dire, qu'à compter de votre consentement, je ne m'appellerai plus *Fanferluche*, qui est un petit nom d'enfant que m'a donné madame la marquise. C'est trop nigaud : *Fanferluche*.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — C'est une bien mauvaise coutume d'appeler les enfants de petits noms nigauds : ça leur reste.

M. FANFERLUCHE. — Mon Dieu, oui, ça leur

Digitized by Google

reste; mais, il ne me restera pas, à moi. Je m'appellerai Fanfan; je dirai que je m'appelle Fanfan; et quand je l'aurai dit, c'est dit.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Ce que j'en dis, ce n'est pas que ça me regarde.

M. FANFERLUCHE. — Non, c'est que ça vous déplairait d'être appelée madame Fanferluche.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Mon Dieu, je ne pense pas à tout cela!

M. FANFERLUCHE, *avec dépit.* — Non, cruelle, non, vous n'y pensez pas; vous êtes cruelle, et même insensible à mes vœux. Vous évitez de répondre à ma demande; mais j'y reviendrai jusqu'à mon dernier soupir.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Je ne sais pas, moi, monsieur, ce que ma marraine veut que je réponde... Je n'ai jamais été dans le cas de pareille question.

M. FANFERLUCHE. — Dites-moi votre *sentiment*, le sentiment de votre cœur; votre marraine ne fait rien à cela... Je vous supplie, mademoiselle... (*Il se jette à ses genoux.*)

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Voilà madame qui sonne.

M. FANFERLUCHE. — Non, non, elle ne sonnera pas, j'en suis sûr, que vous ne m'ayez répondu.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Je ne peux pas répondre, qu'elle n'ait sonné. (*On entend frapper sur le parquet de la chambre de madame. — Mademoiselle Ziguette regarde la sonnette.*) C'est madame qui frappe. Pourquoi ne sonne-t-elle pas?

M. FANFERLUCHE, *lui prenant la main.* — Eh bien! dites-moi ce seul mot : *Je vous aime.*

MADEMOISELLE ZIGUETTE, *avec embarras.* — Mon Dieu! je le dirais bien; mais... (*On frappe une seconde fois.*) Encore!... J'entends quelqu'un; retirez-vous, cachez-vous.

SCÈNE IX ET DERNIÈRE.

LES PRÉCÉDENTS, MADAME BACHOT.

MADAME BACHOT. — Eh bien, mademoiselle, pourquoi donc ne répondez-vous pas à la sonnette de madame? C'est singulier qu'il faille que moi, la femme de charge du château, je vienne vous appeler; encore est-il heureux que je me sois trouvée là, dans sa chambre, pour lui parler d'affaire; sans cela elle aurait été obligée de venir vous chercher elle-même.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Je vous assure, madame Bachot, que madame n'a pas sonné.

MADAME BACHOT. — Elle a sonné trois fois, moi présente. (*Elle regarde la sonnette.*) Mais, en effet, le fil de laiton est cassé... (*Elle va du côté du lit, et voit son fils assis dans un coin.*) Ah! te voilà, Fanferluche? Pourquoi es-tu ici?

M. FANFERLUCHE. — Ma chère mère, c'est pour servir de témoin à mademoiselle, comme quoi la sonnette n'a pas sonné. C'est sûr qu'elle n'a pas sonné.

(*A part, à sa mère.*)

Vous savez bien pourquoi j'y suis.

MADAME BACHOT. — De quoi parliez-vous donc vous deux?

M. FANFERLUCHE. — Ah! ma mère, pouvez-vous le demander? Je parlais de ma flamme.

MADAME BACHOT. — Et moi, qui en parlais à madame!

M. FANFERLUCHE. — Comment! sans attendre le consentement de mademoiselle Ziguette? Ah, ma mère! mademoiselle Ziguette me jugera indélicat.

MADAME BACHOT. — Quand je dis que j'en parlais à madame, la vérité c'est que madame m'en parlait; elle me demandait comment allait l'amour entre les deux jeunes gens, et quand je les mariais? Pouvais-je me dispenser de lui répondre? Mademoiselle, je vous prends pour juge. (*On frappe.*)

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Madame, tout ce que vous faites est bien fait.

M. FANFERLUCHE. — Est-ce un compliment pour moi, ce que vous dites là, mademoiselle? Si vous me trouvez bien fait pour vous, je m'estime autant que le plus bel homme de France.

MADEMOISELLE ZIGUETTE. — Vous ne vous estimerez jamais plus, monsieur Fanferluche, que je ne vous estime.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

BORNE DE NONANCOURT,

PROVERBE.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

M. CHIP.
CHIP, son fils.
M. GRAP.
MADEMOISELLE GRAP, sa fille.
UN INGÉNIEUR des ponts et chaussées.
UN PIQUEUR.

Le théâtre représente, en face, deux boutiques qui ont leur entrée tout à côté l'une de l'autre.

Digitized by Google

LA

BORNE DE NONANCOURT.

SCÈNE PREMIÈRE.

L'INGÉNIEUR, LE PIQUEUR.

(*L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et un piqueur tenant une chaîne et des piquets. Ils s'arrêtent avec la chaîne entre les deux boutiques.*)

L'INGÉNIEUR. — Plantez là votre piquet.

LE PIQUEUR. — Mais, monsieur, il va gêner l'entrée de cette maison; ce sera bien pis, quand on placera la borne.

L'INGÉNIEUR. — C'est là, la place de la borne du numéro 46. Plantez, là, le piquet. Il y a quarante-six milles de distance d'ici à Paris.

LE PIQUEUR. — Ma foi, quand la borne sera là, il faudra se faire mince pour entrer dans la boutique. Une borne de vingt et un pouces de diamètre, devant une porte qui n'en a que dix-huit d'ouverture!

L'INGÉNIEUR. — L'essentiel n'est pas que la borne ne gêne pas la boutique, c'est que la boutique ne gêne pas la borne : or, la boutique ne gênera point la borne. Ces deux maisons forment justement un petit renfoncement, qui fera que la borne ne prendra point sur le chemin. La borne sera très-bien là.

LE PIQUEUR. — Elle fera même un fort bon effet... Comme elle s'aligne sur le reste de la rue! Ce renfoncement a l'air fait exprès pour la recevoir.

L'INGÉNIEUR. — A côté de votre piquet, mettez deux témoins..

(*Il se retire.*)

SCÈNE II.

M. GRAP, LE PIQUEUR.

M. GRAP. — Me trompai-je, monsieur? ce militaire, qui s'en va de ce côté, n'a-t-il pas ordonné de placer ici, devant ma porte, un piquet en présence de deux témoins? Cela n'est pas clair.

LE PIQUEUR. — Oui, monsieur.

M. GRAP, *à part.* — C'est, sans doute, un piquet de gendarmerie. Cela n'est pas clair. (*Haut.*) Mais, monsieur, oserai-je vous demander pourquoi cette précaution?

LE PIQUEUR. — C'est pour que les voyageurs ne soient plus trompés aux mesures itinéraires.

M. GRAP. — Iti...?

LE PIQUEUR. — Itinéraires.

M. GRAP. — Monsieur, je vous assure qu'on ne vend chez moi ni à faux poids, ni à fausses mesures. Toutes mes mesures sont étalonnées au mètre de la juridiction. Je vous prie, monsieur, de me faire l'honneur d'entrer dans ma boutique et de vérifier... Je vais mettre sous vos yeux toutes mes mesures... (*A part.*) Cela n'est pas clair.

LE PIQUEUR, *riant.* — Mais qui vous parle...?

M. GRAP. — Monsieur, faites-moi l'honneur d'entrer...

LE PIQUEUR. — Il ne s'agit pas des mesures de votre commerce.

M. GRAP. — Comment?

LE PIQUEUR. — Il s'agit de la mesure des distances, que le gouvernement fait placer, de

Digitized by Google

mille toises en mille toises, sur toutes les routes de France, à partir du parvis de Notre-Dame, afin que les voyageurs sachent exactement le chemin qu'ils ont fait, et celui qui leur reste à faire.

M. GRAP. — En ce cas, monsieur, qu'est-il besoin d'un piquet de gendarmerie devant ma boutique? On va déshonorer ma maison, me faire perdre mon crédit. Un piquet de gendarmerie à ma porte, bon Dieu! Tout cela n'est pas clair.

LE PIQUEUR. — Il ne s'agit pas d'un piquet de gendarmerie, mais d'un piquet de fer que voilà, d'une aiguille pour marquer le point où s'est arrêté le mesurage de monsieur l'ingénieur, au quarante-sixième mille...

M. GRAP, *à part.* — Cela n'est pas clair. (*Haut.*) Je crois que je commence à comprendre. Ainsi, ce monsieur, que j'ai pris pour un militaire...

LE PIQUEUR. — C'est l'ingénieur en chef du département.

M. GRAP. — Ah! c'est monsieur l'ingénieur en chef? (*A part.*) Tout ceci n'est pas clair. (*Haut.*) Ne parliez-vous pas de deux témoins, pour accompagner le piquet? Dans ce pays-ci, deux témoins! cela fait trembler!

LE PIQUEUR, *riant.* — On appelle témoins, dans notre état, des piquets enfoncés en terre, pour que la mesure que l'on a voulu marquer ne soit pas perdue, si le piquet est renversé par quelque accident.

M. GRAP, *bas.* — Cela n'est pas clair. (*Haut.*) Voudriez-vous avoir la bonté de me répéter le nom de ces mesures, dont vous parliez tout à l'heure?

LE PIQUEUR. — La mesure des routes.

M. GRAP. — Vous vous êtes servi d'un autre mot.

LE PIQUEUR. — Mesures itinéraires.

M. GRAP. — C'est cela. Je vous suis très-obligé. (*A part.*) Ceci n'est pas clair : ces messieurs veulent maintenant me donner le change... J'ai, quelquefois, entendu parler de ces mesures *vétérinaires*, par le fils de mon voisin Chip, qui est maréchal expert d'un régiment de dragons. Et qui sait si le sieur Chip, tout mon voisin qu'il est, n'a pas donné lieu à quelques recherches?... Ma foi, adieu le mariage de son fils avec ma fille, s'il y a quelque chose à redire sur son compte. (*Au piqueur.*) Monsieur, quoiqu'il ne s'agisse pas de mesures de mon commerce, puisqu'il en a été question à l'occasion des autres, j'insiste encore pour que vous vouliez bien venir, par curiosité, reconnaître qu'elles sont dûment étalonnées...

LE PIQUEUR. — Cela ne me regarde pas.

M. GRAP, *à part.* — Ils sentent qu'ils se sont trop avancés; ils veulent se tirer de là... Cela n'est pas clair. (*Haut.*) Monsieur, que j'aie l'honneur de vous offrir un petit verre d'excellente eau-de-vie de Cognac : cela ne sera pas de trop. Le temps est si froid et si humide!... Faites-moi l'honneur d'entrer... Monsieur, entre nous... j'aurai, peut-être, quelque chose d'important à vous confier... Tout cela n'est pas clair. Mon voisin n'est, peut-être, pas aussi net que moi... je ne réponds de personne. Ce soir, son fils devait être fiancé avec ma fille; mais, ma foi! s'il y a du louche sur son négoce...

LE PIQUEUR. — Il fait le même négoce que vous?

M. GRAP. — Oui, monsieur; il tient l'épicerie.

LE PIQUEUR. — Faites-vous de bonnes affaires?

M. GRAP. — Pas grand'chose, monsieur. Je penserais qu'il fait plus que moi; et, s'il a des moyens que je n'ai pas... cela n'est pas clair. C'est trop, de deux épiciers, dans la même rue. Il y en a encore deux, outre M. Chip et moi; ce serait assez d'un épicier pour Nonancourt. Ce n'est pas pour moi que je parle : ce que je dis est pour l'un comme pour l'autre; mais, il est certain que tant de concurrence fait que chacun cherche à se procurer la plus mauvaise marchandise, pour la donner à meilleur marché, et que les *indélicats* ont recours à des moyens répréhensibles pour se tirer d'affaire... cela n'est pas clair... Revenons à vos mesures *vétérinaires*.

LE PIQUEUR. — Itinéraires.

M. GRAP. — Oui, itinéraires. Je répète que je ne parle pas pour moi; mais, il est certain que le public serait mieux servi, et les épiciers mes confrères plus honnêtes gens, si j'étais tout seul à exercer le commerce de l'épicerie, dans la ville de Nonancourt.

LE PIQUEUR. — Oh! ceci, pour le coup, est fort clair.

M. GRAP. — Très-clair, monsieur : cela saute aux yeux.

Digitized by Google

SCÈNE III.

LES MÊMES, MADEMOISELLE GRAP.

MADEMOISELLE GRAP. — Mon père, voici bientôt l'heure où M. Chip et son fils, et leur famille, doivent se rendre chez M. Raffle, le notaire, pour signer notre contrat de mariage. Vous n'êtes pas encore habillé?

M. GRAP. — Ma fille, cela n'est pas clair : je crains que cela ne soit différé.

LE PIQUEUR. — Je me retire pour un moment. Je vais chercher les deux témoins qu'il nous faut. Voudriez-vous bien empêcher qu'on ne dérange le piquet que nous avons planté là? (*Il sort.*)

M. GRAP, *au piqueur.* — Très-volontiers.

MADEMOISELLE GRAP. — Que dites-vous, mon père, que cela n'est pas clair? Seriez-vous assez cruel pour retirer un consentement que vous avez fait attendre si longtemps? Êtes-vous père, ou non?

M. GRAP. — Cela n'est pas clair, vous dis-je.

SCÈNE IV.

M. GRAP, MADEMOISELLE GRAP, CHIP fils, *venant de la ville.*

CHIP fils, *se présentant pour entrer chez son père.* — Qu'est-ce que ce piquet?

M. GRAP. — Ils disent que c'est l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, qui veut planter là une borne : mais, cela n'est pas clair... je soupçonne autre chose.

CHIP fils. — Et quoi?

M. GRAP. — Je soupçonne qu'ils veulent chercher querelle à votre père pour ses mesures. Ils ont dit qu'on trompait ici les voyageurs sur les mesures *vétérinaires.*

CHIP fils, *bas.* — Morbleu!... mais non... le beau-père radote. (*Haut.*) Ce sera, sûrement, l'administration des ponts et chaussées qui vient planter là une borne milliaire, comme elle a fait hier à une demi-lieue d'ici. Ce doit être le numéro 46, car celle que j'ai vue tout à l'heure, en revenant, est 45.

M. GRAP. — Vous croyez...

CHIP fils. — Eh oui, je crois, et ne crois que trop, qu'ils vont bloquer la boutique de mon père!

M. GRAP. — Et si c'est là leur dessein... la mienne, même, en souffrira. Ils rétrécissent mon entrée.

CHIP fils. — Mais, ils bouchent celle de mon père. La belle place pour mettre une borne!

M. GRAP. — Mais, puisqu'ils bouchent l'entrée de ton père, ils pourraient, sans inconvénient, poser la borne un peu plus de son côté : cela me ferait grand bien; cela ne lui ferait pas plus de mal.

CHIP fils. — M'empêcher d'entrer au gîte nuptial, le jour de mon mariage!

MADEMOISELLE GRAP. — Ah! mon ami, si c'était pour t'empêcher de sortir après!

CHIP fils. — Mademoiselle, qu'est-ce que le plaisir d'y être? il faut sortir pour rentrer, et rentrer pour sortir. Et puis, ils empêchent le commerce de mon père. Oh! j'attendrai ici monsieur l'ingénieur, et parbleu!...

SCÈNE V.

LES MÊMES, M. CHIP.

M. CHIP, *de sa boutique.* — Qu'est-ce donc que vous dites, vous autres? vous avez l'air bien échauffés. (*Il trébuche dans le piquet en sortant de la boutique.*) Qui diable a mis là ce piquet? un piquet planté devant ma porte, est-il possible!

CHIP fils. — Mon père, c'est l'ingénieur des ponts et chaussées qui va mettre là, en place du piquet, une borne de vingt et un pouces de diamètre. C'est le numéro 46, qui est parti du parvis Notre-Dame, exprès pour venir ici, à pas comptés.

M. CHIP. — S'établir devant notre boutique, est-il possible! Il veut donc interdire mon négoce?

CHIP fils. — Comment, votre négoce! dites donc : tout commerce, entre vous, et le genre humain de la ville de Nonancourt.

M. CHIP. — Mon voisin, est-il possible?

M. GRAP. — Plus que possible, mon voisin. Il est très-certain que cela n'est pas clair. Voici monsieur l'ingénieur, il faut lui parler.

SCÈNE VI ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, L'INGÉNIEUR, LE PIQUEUR.

CHIP fils. — Oh! çà, mon père, et vous, mon beau-père, laissez-moi parler à monsieur l'in-

Digitized by Google

génieur. — Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer.

L'INGÉNIEUR. — Bonjour, monsieur.

CHIP fils. — Il ne vous est sûrement pas échappé, monsieur, que cette borne, que vous faites poser là, va presque boucher la boutique de mon père; et moi, qui me marie avec mademoiselle (*elle salue*), vous m'empêchez l'entrée, si vous la plantez pendant que nous serons à l'église, et la sortie si vous la plantez pendant le dîner. On ne peut pas bloquer ainsi une noce.

L'INGÉNIEUR. — J'ai très-bien remarqué, en effet, que le numéro 46, dont c'est là la place, nuirait à la boutique de votre père, si les choses devaient rester comme elles sont... mais, il n'en est pas ainsi; on peut, facilement, remédier...

M. CHIP, M. GRAP, CHIP fils, MADEMOISELLE GRAP, *tous ensemble*. — Est-il possible! cela n'est pas clair! Comment cela, monsieur? comment cela?

M. CHIP. — Est-il possible, monsieur, qu'on empêche mon commerce, et qu'on me ruine?

L'INGÉNIEUR. — Ce n'est pas mon intention, de porter préjudice à votre commerce.

M. GRAP. — Ça n'est pas clair! Le fait est que...

CHIP fils. — Ne pourriez-vous, monsieur, mettre la borne un peu plus loin, au delà de la boutique de mon père?

L'INGÉNIEUR. — Je le ferais volontiers, si cela se pouvait; mais une pierre milliaire, qui est faite, précisément, pour marquer la distance! je ne puis la mettre ni plus loin, ni plus près.

CHIP fils. — Ne pourriez-vous la mettre de l'autre côté de la rue, où elle n'incommoderait personne?

L'INGÉNIEUR. — Mon Dieu, non! cela ne se peut pas.

M. GRAP. — Cela ne se peut pas? Cela n'est pas clair.

M. CHIP. — Est-il possible, que cela soit impossible?

CHIP fils. — Elle marquerait aussi bien la distance.

L'INGÉNIEUR. — Mais elles sont toutes, depuis Paris, sur la gauche de la route, et doivent continuer ainsi jusqu'à Brest. Je ne puis déranger la ligne.

M. GRAP. — Pourquoi a-t-on mis plutôt sur la gauche que sur la droite?

L'INGÉNIEUR. — On a voulu que, quand de Paris, on va en province, on eût les bornes à gauche, pour que, quand on va de province à Paris, on les eût à droite.

M. CHIP, *bas à l'ingénieur*. — Ne pourrait-on, monsieur, au moins, partager la gêne entre mon voisin Grap et moi, et mettre la borne entre nos deux portes?

L'INGÉNIEUR. — Ce n'est pas moi, vous ai-je dit, qui détermine la position de cette borne : c'est la distance.

M. GRAP, *à part, à l'ingénieur*. — Puisque mon voisin doit être presque bouché par la borne, ne pourriez-vous pas le boucher tout à fait, pour dégager ma boutique?

M. CHIP, *à l'ingénieur, à part*. — Mon voisin vend si peu, et, entre nous, sa boutique est si décriée, que vous ne lui feriez pas grand tort en la condamnant tout à fait.

L'INGÉNIEUR. — Très-bien, messieurs; je reconnais toute la vérité du proverbe : *Qui a bon voisin, a bon matin*.

M. GRAP. — Oui, bon mâtin.

M. CHIP. — Oui, pour le mordre.

L'INGÉNIEUR. — Ce serait pour le garder, sans doute. Mais le proverbe ne dit pas *mâtin*, il dit *matin*, bonne matinée : Qui a bon voisin, a bonne matinée; il peut dormir tranquille. Ainsi, monsieur Grap peut se reposer sur monsieur Chip, pour garder sa boutique; et monsieur Chip, sur monsieur Grap.

M. GRAP. — Cela n'est pas clair.

M. CHIP. — Est-il possible!

L'INGÉNIEUR. — Je vous assure, messieurs, que vous êtes de bien bons amis. Vous donnez envie de votre amitié.

M. CHIP ET M. GRAP, *ensemble*. — Monsieur, faites-moi l'honneur de venir vous reposer chez moi.

CHIP fils. — Ne pourriez-vous pas diminuer de moitié la grosseur de cette borne? a-t-elle besoin d'être de deux pieds de large, pour porter le numéro 46?

L'INGÉNIEUR. — Il faut qu'elle soit pareille aux autres.

MADEMOISELLE GRAP. — Si vous supprimiez la borne, ne pourrait-on pas la peindre sur le mur, au-dessus de la boutique, avec le numéro 46? (*L'ingénieur rit.*)

CHIP fils. — Vous riez, monsieur? Cela n'est pourtant pas gai; il faut une fin à tout cela; il

Digitized by Google

ne se peut pas que l'administration viole la propriété. Il y a certainement lieu à indemnité, si l'on ne peut se dispenser de nuire, par la position de cette borne, à la propriété d'autrui. Il y a sûrement des lois.

L'INGÉNIEUR. — Voilà ce qu'il y a de raisonnable à dire. Oui, il y a des lois qui nous défendent de prendre sur la propriété *sans indemnité préalable;* or, ici, quoique la borne ne prenne rien sur la propriété de monsieur, elle y nuit; il y a donc lieu à indemnité.

ENSEMBLE. — Quelle indemnité?

L'INGÉNIEUR. — Arrangeons-nous : la borne empêche l'entrée de votre magasin; elle gêne l'entrée du vôtre : ne pouvant changer la place de la borne, changez celle de vos portes. Au lieu de les avoir, l'une et l'autre, à côté du mur mitoyen où va s'appuyer le numéro 46, fermez-les, et ouvrez-les du côté du mur opposé.

M. CHIP. — Est-il possible! Je n'avais pas eu l'esprit d'imaginer cela!

M. GRAP. — Cela n'est pas clair. Cela coûtera de l'argent : qui le payera?

L'INGÉNIEUR. — Le gouvernement.

M. CHIP. — Est-il possible!

L'INGÉNIEUR. — Très-possible.

M. GRAP. — Cela n'est pas clair.

L'INGÉNIEUR. — Cela est si clair, et si possible, et rentre tellement dans mes devoirs, que je m'en suis déjà occupé très-sérieusement, comme vous l'allez voir à l'instant même. Piqueur! (*Il appelle, le piqueur se présente.*)

M. CHIP. — Est-il possible!

M. GRAP. — Cela n'est pas clair.

L'INGÉNIEUR, *au piqueur.* — Toutes les dispositions que j'ai ordonnées, pour la transposition subite de ces portes, sont-elles terminées? tous vos hommes sont-ils prêts?

LE PIQUEUR. — Oui, monsieur.

M. CHIP. — Est-il possible!

M. GRAP. — Cela n'est pas clair!

L'INGÉNIEUR, *gaiement et d'un ton de charlatan.* — Regardez bien, messieurs et mesdames, et ne vous étonnez pas de ce que vous allez voir : c'eût été merveilleux dans d'autres temps; peut-être même qu'on eût crié au miracle. Mais ce n'est rien, en comparaison de tout ce qui est devenu possible par le perfectionnement actuel des arts : nous avons de petites machines à vapeur, que l'on porte dans le gousset, au moyen desquelles nous enlevons et déplaçons les maisons, et les ponts, aussi facilement que si c'étaient des quilles.

M. CHIP. — Cela est-il possible!

M. GRAP. — Cela n'est pas clair!

L'INGÉNIEUR, *du même ton.* — Attention à mon commandement! (*Il frappe dans ses mains.*) Une, deux, trois, marche!

(*L'opération se fait. Les ouvertures des portes sont bouchées, au moyen de ce que les devantures vitrées des deux boutiques se rapprochent, ce qui fait que les portes se trouvent rejetées à droite et à gauche du fond de la scène.*)

M. CHIP. — Est-il possible!

M. GRAP. — Cela n'est pas clair!

L'INGÉNIEUR. — Piqueur, venez avec vos hommes, et mettez la borne en place. — Eh bien, messieurs et mesdames, qu'en dites-vous? êtes-vous satisfaits? Voyez cette borne : elle fait là à merveille.

M. CHIP. — Est-il possible!

M. GRAP. — Quoique tout ceci ne soit pas encore très-clair, allons nous occuper de la noce. Nous espérons que M. l'ingénieur voudra bien y assister.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

CHARMES DE LA CAMPAGNE,

PROVERBE.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

LE BARON.
LA BARONNE.
LA FEMME DE CHAMBRE de la baronne.
M. MÉNAGER, fermier.
CHOLET, paysan de la ferme.

La scène est sur la terrasse, devant la maison du Bois-Roussel, au milieu des herbages de la Normandie.

Digitized by Google

LES

CHARMES DE LA CAMPAGNE.

SCÈNE PREMIÈRE.

LE BARON, *écrivant sur le palier de l'escalier qui donne sur le jardin*, LA FEMME DE CHAMBRE.

LA FEMME DE CHAMBRE. — Madame la baronne fait dire à monsieur de se dépêcher; qu'il est temps de faire partir ses lettres pour le Mêle, s'il veut qu'elles arrivent avant le passage du courrier.

LE BARON. — Dites-lui que j'ai fini. Je n'ai plus qu'à cacheter mes lettres.

LA FEMME DE CHAMBRE. — Madame recommande, à monsieur, de ne pas oublier la lettre qu'elle lui a remise, hier, pour madame de la Salle.

LE BARON. — Je ne l'oublierai pas. La voilà devant moi, avec les miennes. Je vais toutes les fermer et les cacheter. Apportez-moi de la lumière, et dites à Cholet de se préparer.

LA FEMME DE CHAMBRE. — Il est tout prêt.

LE BARON. — Qu'il vienne.

SCÈNE II.

LE BARON, *seul. Il plie quelques lettres.*

Voici celle de ma femme à sa tante. (*La femme de chambre apporte de la lumière, et sort.*) Elle n'écrit vraiment pas mal. C'est simple, c'est naturel, c'est poli, et point de fautes de français. (*Il lit.*) « Ma chère tante, si ce « n'était une idée pénible que celle de passer « six mois loin de vous, je serais ici la plus « heureuse femme du monde. Vous ne vous « faites pas une idée de la situation du Bois-« Roussel, et de l'impression que fait l'aspect « du pays. Figurez-vous un grand bassin, un « grand lac, je ne sais comment vous dire, de « belle verdure, de beau gazon, qui s'étend à « perte de vue, et qui est bordé, sur les côtés, de « deux amphithéâtres couverts de grands bois. « La maison domine sur cette vallée. A droite « de la maison, on a la vue d'un bourg qu'on « nomme Essey, et qui fait un effet très-pitto-« resque. En face, une seule habitation dans « le lointain. Ces herbages sont couverts de « bœufs et de chevaux qui vivent très-bien en-« semble, qui restent là nuit et jour, n'ont « d'autre chose à faire que de paître, sont en « pleine liberté, et ne voient ni maître, ni « chien, ni berger, et ne connaissent pas « même la sujétion d'un troupeau. Ce paysage « est toujours le même et toujours différent, « parce que les animaux, sans paraître chan-« ger de place, ne restent pourtant jamais à la « même. Ils se groupent, ils se dispersent; ils « sont tantôt à droite, tantôt à gauche, quel-« quefois partout; quelquefois, mais rare-« ment, on ne les voit plus. Il y a, près de la « maison, des bosquets ou plutôt des planta-« tions, qui entrecoupent la vue des herbages; « quelquefois ces plantations cachent les ani-« maux, mais, ordinairement, elles les enca-« drent dans un joli paysage, qui a son loin-« tain, et dont elles forment les côtés et le « premier plan. Vous m'entendrez mieux que « je ne m'explique, ma chère tante; je vous « écris comme à une artiste, et non comme une « artiste, quoique cette vue me rappelle mes « études de dessin, et je crois que je les repren-« drai. Malgré l'art que mon beau-père a mis, « pour y former des points de vue distincts et

Digitized by Google

« variés, ces points de vue n'existent que pour « le salon : changez de pièce, vous voyez autre « chose à travers ses plantations; avancez « vingt-cinq pas dans le jardin, vous êtes au « delà des plantations, et alors vous embrassez « tout le pays d'un seul coup d'œil, et vous ne « voyez plus qu'une immense prairie. Je ne « sais quel effet produirait ce pays sans les « animaux qui sont toujours là, ou couchés, « ou broutant, le matin, le soir, la nuit : mais « ces animaux y mettent de la vie, je dirais pres- « que du sentiment. Les formes élégantes des « jeunes chevaux, leur gaieté, leurs courses, « contrastent si agréablement avec la majesté « des bœufs; les uns et les autres se dessinent « si bien, leurs couleurs marquent si agréable- « ment sur le fond de verdure; ils sont si « beaux, si paisibles, si unis, si libres, si heu- « reux; cet ensemble, aussi éloigné de la mo- « notonie que du tapage, est tellement har- « monieux, qu'il porte à l'âme un sentiment de « calme que je n'ai éprouvé nulle part : on « sent qu'on ne s'en lassera point; on sent « qu'on est hors de l'agitation, sans crain- « dre de tomber dans l'ennui. Cette vallée est « le séjour du *calme :* le calme est le dieu de « ce séjour; il y est aussi opposé à la fatigue « d'un long et insipide repos, qu'à celle de la « tempête.

« Vous direz, ma chère tante, parce que « vous demeurez sur le boulevard le plus « bruyant de Paris, qu'il faut avoir l'imagina- « tion bien exaltée pour se faire une divinité « chérie du *calme*, qui ne pourrait être qu'un « dieu à la glace; je sens que vous pouvez « vous moquer de moi, parce que vous avez de « l'esprit. Cependant, je vous dirai ce qui peut « favoriser mon illusion : c'est que tout ce qui « m'entoure, me met en sécurité pour ce qui « regarde mes enfants. Ils peuvent ici aller, « venir, courir, s'éloigner, sans que je voie un « seul danger pour eux ; toujours de l'herbe et « des fleurs sous leurs pieds. Qu'ils courent, « c'est sur des fleurs; qu'ils s'asseyent, c'est « sur des fleurs; qu'ils tombent, c'est sur des « fleurs : cette sécurité-là n'est pas indifférente. « Et puis, l'air y est excellent; mon mari s'en « trouvera aussi bien que mes enfants; il va se « reposer ici de la vie de cet hiver, qui a été « un peu fatigante, quoique nous n'ayons « guère, comme vous savez, passé que deux « nuits par semaine au bal; mais c'était, peut- « être, trop pour lui, à cause de sa poitrine, « qu'il a délicate.

« J'ai, d'ailleurs, un grand plaisir ici : c'est « de voir la satisfaction que notre séjour cause « à mon beau-père. Il aime beaucoup mes en- « fants : rien de ce qui vient d'eux ne l'impor- « tune, ni le bruit, ni les demandes, ni les vo- « lontés; ils rient, ils crient, ils chantent tant « qu'ils veulent, dans le salon, sous ses fenê- « tres, cela est égal. Il ne s'est jamais plaint « qu'ils l'interrompissent, quoiqu'il travaille « habituellement et sérieusement, jusque vers « le dîner. Vous voyez, ma chère tante, que « mon séjour ici me met en repos sur bien des « intérêts qui me sont chers : ainsi je compte « sur l'indulgence de votre bon et solide es- « prit.

« J'oubliais de vous dire, ma chère tante, « que mon beau-père a eu l'attention de me « donner l'appartement le plus gai de la mai- « son. Ma chambre à coucher a deux croisées « qui donnent sur la vallée dont je vous ai « parlé, et deux sur la ferme. Le mouvement « de la ferme me ravit, et me rappelle cette « description de l'abbé Delille que nous avons « lue ensemble. Enfin, tout me plaît ici, hor- « mis votre absence. Est-ce que vous ne vou- « driez pas nous venir voir? Mon beau-père « en serait enchanté. »

SCÈNE III.

(*Cholet entre pour prendre les lettres. Le baron les plie et les cachette, et les remet à Cholet.*)

LE BARON. — Va, cours bien vite au Mèle, et assure-toi que les lettres partiront.

SCÈNE IV.

LE BARON, LA BARONNE.

LA BARONNE. — Ouf! je suis tout essoufflée ! Figure-toi le malheur qui a manqué de nous arriver! je dis le malheur : deux, trois malheurs, presque au même moment ! Je n'entendais pas les enfants; j'appelle, par la fenêtre, Marie, Alexandrine, Louise : personne ne répond. Je descends dans la cour de la ferme :

Digitized by Google

j'entends la voix d'Alexandrine; elle était, imagine-toi, dans l'écurie des chevaux avec le cuisinier, qui a là des lapins. Elle était à voir les lapins. Je la prends par la main, et l'emmène : comme je sors de l'écurie, je vois Marie, qui tenait Pauline sur ses bras, qui se sauvait dans le trou à fumier pour éviter un jeune cheval échappé qui ruait, se dressait, galoppait dans la cour. Je fus saisie, comme tu peux croire. Mais ce n'est pas tout : pour comble d'inquiétude, au même moment j'aperçois d'un autre côté, mais à six pas de moi, Louise qui se battait avec un dindon; cette vilaine bête était furieuse, elle sautait aux yeux de Louise, qui se défendait avec un petit bâton. Heureusement, le cocher est venu au secours; sans lui, je ne sais ce qui serait arrivé. J'ai bien grondé Marie, comme tu peux croire; et Alexandrine et Louise, je les ai menacées de les mettre en pénitence, si elles recommençaient. Le vilain voisinage que cette ferme, et tous ces animaux, et ce fumier! Marie en avait jusqu'aux genoux. C'est terrible, qu'on ne puisse pas laisser aller les enfants un moment, sans avoir à craindre ces vilains animaux de la ferme! Je suis toute renversée de la peur que cela m'a causé.

LE BARON. — Bien heureux d'en être quitte pour la peur! Assieds-toi là... à côté de moi. Tiens, regarde cette belle vallée, cela te calmera! Vois-tu le bel effet que fait le soleil couchant?

LA BARONNE. — Il est vrai. C'est de ce côté qu'est la tranquillité et la sûreté. Ceci est charmant. Je vais travailler auprès de toi. (*Elle prend son ouvrage, et brode. Le baron prend sa lunette, et regarde au travers.*)

LE BARON. — Moi, je vais te découvrir quelque joli site dans le lointain.

LA BARONNE. — Qui est-ce qui vient là, par l'herbage?

LE BARON. — C'est Ménager, qui en est le fermier.

SCÈNE V ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, M. MÉNAGER.

LA BARONNE. — Bonjour, monsieur Ménager! C'est vous qui êtes le fermier de ces beaux herbages?

M. MÉNAGER. — Oui, madame, c'est moë, à vous rendre mes devoërs.

LA BARONNE. — Qu'ils sont beaux ces herbages! la belle vue qu'on a de cette terrasse! J'en ai fait un dessin, et je veux en faire un joli tableau!

M. MÉNAGER. — Oui, madame, ça fait une belle table; mais ou's qu'il n'y a rien dessus!

LA BARONNE. — Comment! n'est-ce pas une belle verdure? Voilà deux lieues de gazon, aussi beau que celui des Tuileries.

M. MÉNAGER. — Je veux dire que l'herbe n'pousse pas. Le temps est trop froëd, les bêtes ne trouvent pas de quoë manger.

LA BARONNE. — Ces herbages-ci sont les plus beaux du pays.

M. MÉNAGER. — Ils n'sont pas vilains. Il y en a, pourtant, encore de plus beaux.

LA BARONNE. — Comment! plus beaux? mieux situés, mieux plantés, dont l'entourage est plus pittoresque?

M. MÉNAGER. — Je ne dis pas pour la vue, mais, qu'on peut z'y mettre vingt bêtes de plus.

LA BARONNE. — Est-ce que le terrain est meilleur?

M. MÉNAGER. — C'est qu'il y a plus d'arpents.

LA BARONNE. — Vos bœufs sont superbes. Ils ont de si belles robes, des cornes si majestueuses! ils sont si calmes, si paisibles, si gras! Il me semble que je ne vois que les vôtres de cette beauté-là.

M. MÉNAGER. — Vous me pardonnerez, madame. Les cousins Septier en ont, pourtant, aussi de belles paires... dans s't'herbage d'à côté. (*Il montre les Cruchets.*)

LA BARONNE, *regardant du côté des Cruchets.* — Il me semble qu'il y en a de petits avec les gros, et que j'en vois, là, de bien maigres.

M. MÉNAGER. — Le cousin Septier fait des élèves. Ces petits-là sont des bouvars d'un an, qui ont même ben fait dans s't'herbage, depuis voilà quelques mois. Et puis les Septier font travailler leux animaux; ils les mettent à la charrue.

LA BARONNE. — Pourquoi n'y pas mettre les vôtres?

M. MÉNAGER. — Moë, madame, c'est différent; je ne fais point d'z'élèves, non plus que de labourage : je fais la graisse.

Digitized by Google

LA BARONNE. — Que voulez-vous dire, la graisse?

M. MÉNAGER. — J'achète les animaux maigres, pour les engraisser.

LA BARONNE. — C'est pour cela qu'ils sont si beaux. Ils n'ont rien à faire. Ils sont bien nourris, en bon air, en liberté : ils sont bien heureux avec vous, monsieur Ménager... Cette idée-là rend la vue de vos herbages encore plus intéressante... Vraiment, on ne connaît pas à la ville les charmes de la campagne! On n'y voit qu'en peinture, ou dans des descriptions, les prés, les troupeaux, les bœufs... Ici, on voit les choses mêmes; on a devant soi des tableaux vivants; on voit la nature animée, des animaux libres, paisibles, heureux. L'âme jouit à ce spectacle. Vous ne savez pas, monsieur Ménager, combien il est agréable d'habiter la campagne.

M. MÉNAGER. — Vraëment, madame la baronne, oui... Les animaux sont heureux ici. D'aucuns qu'il n'y a, font de vingt à vingt-cinq livres de graisse, par quinzaine; et les ceux de l'herbage des Jarriers donnent encore plus de suif que l'z'autres.

LA BARONNE. — Du suif! Et comment savez-vous cela?

M. MÉNAGER. — D'ous que je le sais? Des bouchers de Poëssy, qui le savent bien, eux. En voyant un animal, ils vous diront, d'un coup d'œil, combien de chair, combien d'os, combien de graisse fine, combien de suif, combien de cuir et de corne. Ils ont bientôt fait le compte de tout cela, à Poëssy.

LA BARONNE. — Comment! les bouchers à Poissy? Je n'entends pas.

M. MÉNAGER. — Madame, dans huit jours, de ces quarante bœufs que vous voyez là, j'en vas mener vingt à Poëssy, les plus gras; et puis, quinze jours après, les autres.

LA BARONNE. — Et pourquoi faire?

M. MÉNAGER. — Pour les vendre aux bouchers de Paris, qui en font de la viande pour les bourgeoës de Paris.

LA BARONNE. — Ah! l'horreur!

M. MÉNAGER, *riant*. — Mais, madame la baronne est encore bien jeune, et, pourtant, je gagerais ben qu'elle a déjà mangé la valeur de quatre ou cinq bœufs, comme ce gros-là que voilà, avec cette peau noëre et blanche.

LA BARONNE. — Moi! je vous assure bien que non!

M. MÉNAGER. — Ah! que si fait ben! Est-ce que v'n'aimez pas l'aloyau, le bisteck, les langues salées?

LA BARONNE. — Oui; mais...

M. MÉNAGER. — Eh ben! queuqu'c'est que s't'herbage avec ces animaux? c'est, comme qui dirait, eune fabrique de bistecks, d'aloyaux, de langues salées; et le fabricant, c'est le bestial lui-même, qui fait tout cela sans y prendre grand'peine; et puis, il est aussi la voëture qui porte la marchandise jusqu'à la boucherie. V'là ce qu'c'est.

LA BARONNE. — Ah! l'horreur! l'horreur! les pauvres animaux! Je ne peux plus voir cet herbage. Je ne veux plus regarder ces malheureux bœufs... La campagne est odieuse. Tout y est calcul, sordide avarice. Il y a cent fois plus de bon naturel à Paris; on y a bien meilleur cœur. (*Se tournant vers le salon.*) Mon mari, as-tu entendu ce que dit monsieur Ménager! c'est affreux! je ne puis plus me souffrir ici. Retournons bien vite à Paris! à Paris, à Paris!

FIN.

Digitized by Google

LA

PIPE DE CIDRE,

SCÈNES NORMANDES.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

LE JARDINIER.
LA JARDINIÈRE, sa femme.
JOHANN, cocher allemand.
BAPTISTE, cuisinier.
LE FILS CHOLET, marmiton.
HOUGOT.
MARIANNE, fille de cuisine.
MADEMOISELLE CASTEL, femme de charge.
MADEMOISELLE GABRIELLE, femme de chambre.
MARIE, bonne d'enfants.

La scène se passe dans la cuisine et dans la cour, au château du Bois-Roussel.

Digitized by Google

LA

PIPE DE CIDRE.

SCÈNE PREMIÈRE.

JOHANN, *seul, allumant sa pipe.*

Quante ch'aurai fimé mon bibe, che donnerai à mancher à mes chévaux. Les chévaux, ça ne presse pas, ils ne demandent rien.

(*Il fume.*)

SCÈNE II.

LE JARDINIER, *sortant de chez lui avec sa femme;* JOHANN.

LA JARDINIÈRE. — Oh! oh! monsieur Johann, vous avez été débarrassé de bonne heure aujourd'hui. Je ne vous ai pas vu entrer, ni sortir de l'écurie.

JOHANN. — Che souis pas déparrassé. Mais, c'est tout comme si che l'étais, puisque che ne m'emparrasse pas. Che fime mon bibe d'apord; c'est le commencement du journée.

LE JARDINIER. — Je n'aime pas ce goût-là, de votre pipe.

LA JARDINIÈRE. — Ni moi, non plus.

JOHANN. — C'est mon tasse de café, bour moi.

LA JARDINIÈRE. — C'est du mauvais café. Celui que je prenais au château, quand j'étais gouvernante, valait mieux que ça.

JOHANN. — Le bibe, c'est le coutume de mon bays. Sans le bibe, c'est tout de même comme sans du pain.

LA JARDINIÈRE. — Oh! ça pue, ça prend aux habits, ça fait les dents noires; c'est malpropre.

JOHANN. — Mais, vous avez bien aussi vos coutimes en Normantie, de même comme dans mon bays. Tous les bays ont leurs coutimes.

LA JARDINIÈRE. — Oh! nous n'en avons pas d'aussi vilaines. Défaites-vous de cela, monsieur Johann.

JOHANN. — Mais, qué tiable, vous avez aussi un coutime tout bareille.

LE JARDINIER. — Pareille! Je serais curieux de savoir laquelle. Je n'en ai pas connaissance.

JOHANN. — Comment, sacretié, vous comprenez pas? (*Il rit.*)

LE JARDINIER. — Ma foi, non, je ne comprends pas!

JOHANN. — Et le bibe de citre, donc! ce n'est pas un bon bibe, peut-être! Sacretié, que fous ne foyez pas ça! C'est le même chose que mon bays.

LE JARDINIER. — Oh! parlez-moi de celle-là: oui, c'est, ma foi, vrai, nous avons aussi notre pipe. Ce diable de Johann!

JOHANN, *riant d'un gros rire.* — Che disais pien, moi, que fous afez aussi fotre coutime. (*Sérieusement.*) Moi, che prends sté coutime. Che dis pas di mal des coutimes des autres. Ch'aime peaucoup le bibe de Normantie, presque autant comme le bibe de la Prousse; che m'accomote à tout, et c'est pour s'te raison que ch'ai touchours été pien venu bartout. Ch'ai été à Lyon...

LE JARDINIER. — Eh bien! voilà que vous avez fini de l'une, vous devriez commencer avec l'autre; il est bien bon votre cidre!

JOHANN. — Tiaple oui, il est pon; mais, c'est mal qu'il n'être bas à moi tout seul. Monsieur le paron, il a donné le bibe pour tous les gens de la cuisine. C'est trop du monte, pour un betit bibe de huit cent cinquante pouteilles... Mais,

Digitized by Google

bourtant, il est vrai que c'est bour moi que le paron a donné le bibe aux chens de la cuisine, parce que, si che ne lui avais bas barlé du citre, il n'aurait pas donné s'te bibe. Aussi, chen pois bien six fois plis qu'in autre. Oh ! oh ! oh ! (*Il rit.*) Mais, ch'en peux bien faire poire aussi à des amis ; buisqu'il a été donné à cause de moi : n'est-ce pas vrai, matame la chardinière ?

LA JARDINIÈRE. — Sans doute, monsieur Jean. On voit bien que monsieur le baron vous aime ; ce cidre-là vous appartient.

JOHANN. — Allons, chardinier, allez-en tirer un bot.

LE JARDINIER. — Vous êtes bien le maître de ce cidre-là. Pardieu, à votre place, je ne me contenterais pas d'en faire boire à mes amis, j'en mettrais de côté un petit quartaut pour cela. Il ne faut pas attendre qu'il soit bas pour l'avoir bon. J'en tirerais, tout de suite, ce que j'en voudrais, s'il était à moi comme à vous.

JOHANN. — Mais, comment tiable faire ? Si on en tire peaucoup, ils verront pien qu'on en a pris.

LE JARDINIER. — Il n'y a qu'à mettre de l'eau à la place. Ça ne s'apercevra pas. Ce cidre est trop fort, comme il est, pour les femmes, et elles ne s'y connaissent pas.

JOHANN. — Tiable, mais je connais pien, moi ! et il faudra que che poive avec eux.

LE JARDINIER. — Ne vous dédommagerez-vous pas avec le petit quartaut, que je vous mettrai en réserve ?

JOHANN. — Ah pien ! che feux pien ; faites ça. Arranchez ça.

LE JARDINIER. — Eh bien, je vais arranger cela, tout de suite, et, d'ici à une demi-heure, vous pourrez dire deux mots à votre quartaut, que j'apporterai chez nous. (*Il sort.*)

JOHANN. — Allons, che fais à mes chevaux.

LA JARDINIÈRE. — Et moi, je vais voir les poulets et les lapins que nous nourrissons avec l'avoine, le son et le pain du château, pour les vendre au château. Apportez-moi une poignée de son et d'avoine avec vous.

JOHANN. — Oui, che ferai. (*Il va vers l'écurie.*)

SCÈNE III.

BAPTISTE, LA JARDINIÈRE.

BAPTISTE. — Madame la jardinière, il me faudra un lapin pour rôtir aujourd'hui, et deux poulets à fricasser.

LA JARDINIÈRE. — Combien les payera-t-on ?

BAPTISTE. — D'abord, je porterai les trois pièces pour quatre sur le mémoire, et puis je les compterai pour trente sous chacune

LA JARDINIÈRE. — Oh ! c'est bien payé !

BAPTISTE. — Comment, au prix où sont les grains !

LA JARDINIÈRE. — Mais, c'est monsieur qui les fournit.

BAPTISTE. — Oh ! si vous le prenez comme ça, je n'ai rien à répondre. Mais, il est censé que ce n'est pas monsieur qui nourrit ces animaux-là. Et de quoi les nourrit-il ? Est-ce la peine d'en parler ? Et puis, qui a la peine de les nourrir ? n'est-ce pas nous ?

LA JARDINIÈRE. — Dites donc, *moi ;* car ça ne vous fait pas beaucoup maigrir.

BAPTISTE. — Et qui est-ce qui vous donne la pratique du château ?

LA JARDINIÈRE. — Allons, allons, passons là-dessus... (*Elle rentre.*)

SCÈNE IV.

BAPTISTE, HOUGOT.

BAPTISTE. — Ah ! vous voilà, monsieur Hougot ?

HOUGOT. — Peut-être bien, monsieur, qu'c'est moë...

BAPTISTE. — Et comment ça va-t-il ?

HOUGOT. — J'crois ben que ça ne va pas pire.

BAPTISTE. — Le temps est bien beau aujourd'hui !

HOUGOT. — Il n'est point vilain.

BAPTISTE. — Pourriez-vous me dire l'heure qu'il est ?

HOUGOT. — Il pourrait, peut-être ben, être comme aux environs, peut-être, de huit heures, ou qu'euque chose comm'ça.

BAPTISTE. — Allons, je vais servir l'avant-déjeuner des gens.

SCÈNE V.

LES MÊMES, MADEMOISELLE GABRIELLE, MADEMOISELLE CASTEL, MARIE, MARIANNE.

LES QUATRE FEMMES ENSEMBLE. — Ah ! voilà monsieur Hougot ; bonjour, monsieur Hougot.

Digitized by Google

HOUGOT. — Bon... bonjour, mes... mesdemoiselles. Vous voilà bien éveillées, Dieu marci.

MADEMOISELLE CASTEL. — Monsieur Hougot, vous arrivez à point pour déjeuner avec nous.

HOUGOT. — Vous êtes ben honnête, mademoiselle.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Oh! c'est juste, qu'il déjeune avec nous. C'est un brave homme : le cidre qu'il nous a fourni est excellent.

HOUGOT. — Mademoiselle, je suis bien aise que vous le trouvississiez bon. A la vé... vérité, il n'était pas... pas mé...chant.

MARIE. — Oh! il était bien bon.

MARIANNE. — Aussi, M. Johann ne s'en laisse pas chômer.

MADEMOISELLE CASTEL, *allant vers la cuisine*. — Monsieur Baptiste, si vous vouliez, nous déjeunerions à l'air, devant la cuisine. Vous y faites un si grand feu, qu'on y étouffe.

BAPTISTE, *venant sur la porte*. — Je le veux bien, car je ne puis diminuer mon feu.

MADEMOISELLE CASTEL. — Je ne vois pas trop à quoi il vous sert en ce moment-ci, puisque ce n'est qu'un premier déjeuner froid.

BAPTISTE. — Je ne veux pas perdre l'habitude de faire de la cendre, et désapprendre mon métier quand je suis à la campagne. (*Il sonne le déjeuner.*)

SCÈNE VI.

LES MÊMES, JOHANN ET AUTRES, *qui se rendent au son de la cloche.*

MADEMOISELLE CASTEL, *appelant*. — Marianne, mettez la table ici.

MARIANNE. — Oui, je vais la mettre. (*Elle apporte une table.*)

MADEMOISELLE CASTEL. — Que ceux qui veulent être assis, apportent leur chaise. (*Chacun va chercher sa chaise.*) Et une chaise pour monsieur Hougot?... Je vais la chercher, moi.

M. HOUGOT. — Ben honnête, ma... mad'moiselle.

JOHANN, *arrivant de l'écurie*. — Tiable! on décheune à l'air, auchourd'hui... Oh! vous êtes bien pressés de décheuner, auchourd'hui. (*A part*). Tiable! s'ils vont trouver le chardinier! (*Haut*). Moi, che voudrais mieux remettre le table dans le cuisine; il n'être pas sain de mancher à l'air, on attrape des fluxions. Dans mon pays...

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Dans votre pays, dans votre pays, il fait plus froid qu'ici. Ça est bien de votre pays, d'être frileux comme ça.

JOHANN. — Mam'zelle, si che suis frilé, che suis pas froide pour cela; et vous savez bien...

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Oh! je sais... Asseyez-vous auprès de moi, ça vous réchauffera.

MADEMOISELLE CASTEL. — Il faut bien faire quelque chose d'extraordinaire en honneur de monsieur Hougot, qui nous a vendu de si bon cidre. (*Hougot ôte son chapeau.*) C'est que voilà monsieur Hougot.

JOHANN. — Tiable, monsieur Hougot, il décheune pas si matin.

MARIANNE, *à Johann*. — Eh bien! cherchez donc aussi votre chaise.

JOHANN, *de la cuisine*. Che ne trouve pas de chaise, moi.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Regardez dans le vestibule.

JOHANN. — Eh bien! vous me faites chercher une chaise pour m'asseoir, et che vois rien pour boire sir le table?

MARIANNE. — Tiens, moi qui oublie d'aller tirer du cidre. Allons, j'y vais. (*Elle prend le pot qui est sur la table, et va à la cave.*)

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Mangez donc, monsieur Hougot.

HOUGOT. — Ma... mad'moiselle, j'ai pu... pu soif que faim; j'attendrai le ci... cidre.

SCÈNE VII.

LES MÊMES, CHOLET.

(*Marianne apporte le cidre, et le pose sur la table. Johann en verse à Hougot, qui regarde le cidre et fait une grimace en voyant la couleur. Il le goûte, et fait une nouvelle grimace.*).

HOUGOT, *à part*. — Dia... diable, ce n'est pas là mon cidre!

JOHANN, *mangeant*. — Fous nous avez fourni là tu pien pon cidre, monsieur Hougot.

HOUGOT. — Mon... monsieur Johann, il se pou... pourrait bien.

JOHANN. — Nous fous l'avons pien payé aussi!

Digitized by Google

HOUGOT. — Mon... monsieur, je ne dis pas que non.

JOHANN. — Le reconnaissez-fous?

HOUGOT. — Mon... monsieur, il y a déjà du temps.

JOHANN. — Donnez-m'en donc un verre...

MARIANNE *en verse à tout le monde.* — Oh! quelle mauvaise couleur est-ce qu'il a aujourd'hui?

MADEMOISELLE CASTEL. — Oh! qu'il est mauvais!

MADEMOISELLE GABRIELLE. — On ne le reconnaît plus.

MARIE. — Ce n'est pas le même.

MARIANNE. — Oh! je l'ai pris à la pipe.

BAPTISTE. — Comment donc est-ce que cela se fait? Comme il est troublé! comme il est noir! et quel goût il a! Il ne sent plus que la rinçure!

MADEMOISELLE CASTEL. — Hier, il était encore si bon!

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Mais, qu'est-ce qui est donc arrivé à ce cidre-là? Monsieur Johann, dites-en donc votre sentiment.

JOHANN *regarde au travers son verre.*—Moi, che le trouve toujours de la même couleur.

TOUS ENSEMBLE. — Oh! il est plus pâle, et tout trouble! Mais, quel goût lui trouvez-vous?

JOHANN, *buvant.*—Che le trouve toujours te même.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Comment, vous le trouvez aussi bon qu'hier?

JOHANN.—C'est toujours le même. Pourquoi foulez-vous qu'il soit changé?

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Mais l'est-il, oui, ou non?

JOHANN *regoûte, se détourne, et fait la grimace.* — Che tis non.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Mais, tenez, c'est que vous avez encore le goût de la pipe dans la bouche; rebuvez-en encore, et faites attention. (*Elle lui verse un grand verre; il hésite, et marque sa répugnance.*) Buvez donc, puisque vous le trouvez bon!

JOHANN, *buvant encore.*—Plis chen pois, plis che le trouffe excellent! Enfin, père Hougot, c'est vous qui l'avez fendi.

HOUGOT. — Il se pourrait peut-être bien...

JOHANN.— Comment, il se pourrait! N'est-ce pas très-sûr?

HOUGOT. — Je n'dis pas que non.

JOHANN. — Mais, sacretié, il faut dire que oui.

HOUGOT. — Oh! je... je ne dirai pas oui.

JOHANN. — Mais le bibe, il n'a pas chanché de place, c'est le même bibe.

HOUGOT. — Oh, la pipe! il est po... possible.

JOHANN. — Mais, le citre, fous defez le reconnaître?

HOUGOT. — Je ne le reco... onnais point.

JOHANN. — Mais, il est très-pon, très-pon, ce citre-là. (*Il s'en verse un verre, il le boit, faisant à part un signe de répugnance.*) Vous ne devez pas renier ce citre-là; il être pien pon, et le couleur être fort peau.

HOUGOT. — Mon... monsieur Johann, vous voulez me faire con... onvenir que j'ai ven... endu du cidre comme ça, et je n'en ferai rien. Si j'en con... convenais, vous me redeman... mandriez votre argent, et je n'rends rien.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Il faut bien croire monsieur Johann, qui s'y connait mieux que nous, quoiqu'il me semble...

JOHANN. — Oh, foui! mam'zelle Gabrielle, elle a raison, c'est point chanché le citre; il être touchours le même, et touchours pon. Mais ces femmes, est-ce qu'ils connaissent quéque chose?

BAPTISTE. — Il me vient une idée. Peut-être que le vase n'était pas propre. (*Marianne chuchote à l'oreille des autres femmes. Appelant:*) Cholet! Cholet! Tiens, va-t'en tirer un autre pot de cidre; vide, et rince celui-là. (*Cholet emporte le pot.*)

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, *excepté* CHOLET.

MARIANNE. — Tenez, monsieur Johann, vous direz tout ce qu'il vous plaira, je n'ai pas voulu parler devant ce petit Cholet... mais vous ne m'ôterez pas de la tête que vos amis le jardinier et sa femme ont bu notre cidre, et qu'ils ont mis de l'eau à la place, et encore de l'eau qui n'est pas trop claire.

JOHANN, *à part.* — S'te tiaple de puits, il tonne plis que te l'eau trouple! (*Haut.*) Moi, che crois rien! Le citre, il est pon, che m'en contende. Le chardinier et sa femme sont de très-honnêtes chens. Moi, che prends leur barti. Che n'aime pas qu'on barle mal de bersonne. Sa-

Digitized by Google

cretié, il ne faut bas faire tort à tes honnêtes gens. Moi, che suis bas bour cela ; moi, bas cabable d'accuser quand che ne sais pas. Qué tiaple! pertre la rébutation... Si le citre était gâté, encore on bourrait tire... Mais ce citre, il est pon... Che ne sais ce que fous foulez dire.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Il ne faut plus parler de cela, puisque cela fait de la peine à monsieur Johann; et il a raison, il ne faut pas faire de jugement téméraire; cela devient sérieux. Un peu de cidre de plus ou de moins, un peu meilleur, un peu plus mauvais, cela ne fait pas grand'chose.

HOUGOT. — Mais, ma... mademoiselle, moë, c'est pour mon hon... neur, que je voulusse bien qu'il se pi... pisse éclaircir par queue manigance on a changé, de s'te façon, le cidre de mon cru. C'étions de belles et bonnes pommes, des meilleux de l'année, qui n'était pas des plus mauvaises.

SCÈNE IX.

LES MÊMES, CHOLET, *rapportant la cruche.*

CHOLET. — Oh! je viens de voër de belles choses ! Diantre, il est bien aisé de comprendre pourquoi est-ce que le cidre est si trouble; c'est qu'on z'y a mis de l'iau du puits. La pipe en z'est encore toute mouillée par-dessus, et j'ai trouvé dans un coin de la cave, derrière le bois du jardinier, deux arrosoërs du jardin, encore pleins d'iau trouble du puits qui devait encore z'y entrer; et il en faut encore, puisque la pipe est presque vide, et ne devrait pas être à moitié; par ainsi, il sera encore pus faible qui n'est, et encore pus trouble; car, ce n'est pas avec la boue du puits qu'on peut faire du cidre.

HOUGOT. — Oh! véritablement, non.

MARIANNE. — En effet, quand j'ai été tirer la première cruche, j'ai vu le tonneau mouillé, et de l'eau à terre, autour du tonneau. J'ai pensé que ce pouvait être l'humidité de la cave; et puis, j'ai entendu quelqu'un se sauver, quand j'ai tourné du côté de la cave... (*A Johann.*) Eh bien, votre ami le jardinier! avec ses arrosoirs... il ferait bien mieux d'arroser nos choux.

JOHANN. — Oh! si c'est lui qui fait de ces coups-là, che ne téfends pas. En effet, ce citre est plis faible.

HOUGOT. — Je n'ac... accuse personne, le bon Dieu m'en garde! Mais s'ti-là qui a déshonoré, de la façon, le cidre que j'ai fourni, c'est... c'est... un malhonnête... J'n'dis point que c'est le jardinier. J'n'crois pas non plus ses accusateurs; ce n'est pas li, et le gars Cholet n'est, ce peut bien, pas sûr que ce soit de l'iau qu'il aurait vue dedans.

JOHANN. — Il a raison, le père Hougot. Il ne faut pas parler de cela, de peur de faire du tort à quelqu'un qui ne mérite pas.

MARIANNE. — Oui, mais avec tout ce tripotage, nous n'avons plus que de l'eau à boire.

TOUTES LES FEMMES ENSEMBLE. — Nous ne voulons point boire d'eau, nous ne sommes pas des grenouilles, entendez-vous, monsieur Johann?

JOHANN. — Che ne tis pas que fous êtes des crenouilles; che fois, sacretié pien, que fous êtes pas des crenouilles. Moi, che tis pas des inchures; écoutez... Qu'est-ce qui a barlé à monsieur le baron pour avoir du citre? C'être moi, je crois pien. Il faut ne rien dire; che tâcherai qu'il tonne une autre; mais, il faut ne plis parler de celle-là qui est passée... Oh! che feux, moi, découfrir le foleur. Che sais bien comment il faut faire pour cela. Laissez-moi faire : che feux le brendre de façon qu'il refiendra blis. Mais, il faut me laisser faire. Che tirai à monsieur le paron que la bibe il a coulé.

BAPTISTE. — Monsieur le baron ne donnera pas une pipe aux gens toutes les six semaines, surtout s'il sait que ce ne sont pas eux qui le boivent; et, en attendant, nous n'avons que de l'eau à boire. Quand on est en Normandie, on ne boit pas d'eau; l'eau est mauvaise en Normandie.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Oh! l'eau ne vaut rien, en Normandie; ce n'est pas comme l'eau de Paris.

MARIANNE. — Il n'y a qu'à demander au fermier : l'eau de la fontaine fait mal à ses vaches.

MADEMOISELLE CASTEL. — Nous ne voulons point boire d'eau, puisqu'on nous a donné du cidre. Monsieur Johann, c'est à vous à vous expliquer avec le jardinier.

JOHANN. — Moi, ch'ai point d'exblication à faire; s'il n'a point folé le citre, il n'en confiendra pas, c'est natirel.

MADEMOISELLE CASTEL. — Et s'il l'a volé?

Digitized by Google

JOHANN. — Il niera, comme te chiste; mais, che tire touchours qu'il a pas folé. Le foici qui fient. Fous poufez expliquer fous avec lui; moi, che me mêle pas de ces pétises.

SCÈNE X ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, LE JARDINIER, *avec ses arrosoirs à la main.*

MARIANNE. — Nous disons, monsieur le jardinier, qu'avec ces arrosoirs-là, vous nous faites venir du cidre autant comme des laitues.

LE JARDINIER. — Du cidre? Qu'est-ce qui dit cela?

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Nous vous sommes bien obligés, monsieur le jardinier, du soin que vous prenez de notre boisson.

LE JARDINIER. — Du soin que je prends, moi, de votre boisson!

BAPTISTE. — Oui, de notre boisson; vous videz la pipe de cidre, et vous videz ensuite le puits pour le remplacer. Pourtant, nous n'avons pas plus de cidre, ni plus d'eau, qu'il ne nous en faut.

LE JARDINIER. — Vous n'avez pas plus de de cidre, ni plus d'eau, qu'il ne vous en faut? Je ne sais ce que vous voulez dire. Expliquez-vous, je vous répondrai.

MARIANNE. — Nous disons que vous avez bu notre cidre.

LE JARDINIER. — Vous dites que j'ai bu votre cidre?

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Et oui, vous!

LE JARDINIER. — Quel cidre? Parlez clair.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Que vous avez vidé la pipe dans votre gosier, et le puits dans la pipe. (*Elle rit à gorge déployée.*)

LE JARDINIER. — Qu'est-ce que vous voulez dire? Parlez clair, expliquez-vous! Je ne ris pas, moi. Ceci touche à l'honneur, et sur l'honneur...

BAPTISTE. — Ce qu'on vous dit est assez clair. On vous dit que vous avez bu notre cidre.

LE JARDINIER. — Bon!

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Et que vous avez mis une demi-douzaine d'arrosoirs d'eau en place.

LE JARDINIER. — Ceci est autre chose. Expliquez-vous. Laquelle des deux choses m'impute-t-on? car mon honneur ne veut rien laisser d'obscur; mon honneur m'est plus cher que la vie; ceux qui attaqueront mon honneur, pourront bien s'en repentir. Il y a un juge de paix au Mêle, et faudra voir... Enfin, de quoi est-ce qu'on m'accuse? Qu'on s'explique clairement.

MARIANNE. — Eh! pardinne, on vous l'a assez dit. On vous accuse d'avoir bu notre cidre, et d'avoir mis de l'eau en place, et de l'eau qui est à moitié bonne, encore.

LE JARDINIER. — Ah! c'est ça! Eh bien, monsieur Johann, monsieur Hougot, je vous prends à témoin de ce qu'on me dit là; et puis je vous ferai voir, moi, que je n'ai pas bu votre cidre, et que je n'ai pas mis de l'eau dans votre pipe.

MARIANNE. — Et l'eau qui était dans ces arrosoirs-là, il y a un moment, derrière votre bois, dans la cave, où est-ce qu'elle a passé?

LE JARDINIER. — Où est-ce qu'elle a passé?... Monsieur Johann le sait bien. Oh! il le dira devant le juge de paix.

JOHANN. — Moi, che sais rien.

LE JARDINIER. — Comment, vous ne savez rien? Je l'ai mise dans votre cidre, à vous, comme nous en étions convenus. Or, si je l'ai mise dans le vôtre, je ne l'ai donc pas mise dans le leur. Ça est-il clair? Je ne sais seulement pas s'ils ont du cidre, moi, ni où il est logé. Oh! l'on attaque mon honneur! nous verrons!

JOHANN, *à part.* — Ah, coquin! tu me trahis! attends, attends. (*Haut.*) Moi, che vous ai bas dit de mettre de l'eau dans s'te pipe; et pourquoi que j'aurais foulu gâter cette citre?

LE JARDINIER, *à part.* — Ah! tu te renies toi-même! Eh bien, tu ne tâteras pas du quartaut! (*Haut.*) N'est-il pas vrai, qu'ayant beaucoup bu chez nous, et avec nous, depuis trois mois, de ce cidre qui est à la cave, vous m'avez prié de mettre un peu d'eau dans la pipe, en attendant la nouvelle pipe qui doit vous arriver? Ne m'avez-vous pas dit que ce cidre était à vous? que monsieur le baron vous l'avait donné? Toutes les fois que vous êtes venu chez nous, ne m'avez-vous pas, ou demandé à boire un coup du mien, ou offert une cruche du vôtre? Voilà ma femme, qui peut dire...

LA JARDINIÈRE. — Je dois en convenir, monsieur Johann n'a pas été en reste avec nous; quand nous lui offrions le matin à rafraîchir, c'était lui qui nous l'offrait le soir.

LE JARDINIER, *à part.* — Attrape! et tu

Digitized by Google

verras, tout à l'heure, ce que je ferai de ton quartaut!

JOHANN.— Féritablement, ch'ai dit que le paron avait donné le citre à cause de moi, mais ch'ai pas dit que c'était pour moi tout seul : ça, che lé pas dit, ça, che lé pas dit. Quand che defrais sauver mon tête, moi, pas cabable d'un mensonge pareil. C'être mal à vous, de dire un'chose qui n'être pas fraie.

LE JARDINIER. — Ah! la pipe ne vous appartenait pas! ah! vous étiez généreux aux dépens des autres! C'est ce qu'il fallait deviner; moi, je ne suis pas devin. Mesdemoiselles, je suis bien fâché de m'être mêlé d'administrer votre boisson; mais l'auteur est monsieur Johann. Aussi, plus de commerce entre nous. Il a compromis mon honneur, nous ne boirons plus de cidre ensemble. Je garde le mien pour moi; qu'il garde le sien, ou le vôtre! Et, pour vous prouver que j'ai de l'honneur, c'est que je veux vous rendre le cidre que cet homme-là m'a fait boire à vos dépens. J'ai, l' an quartaut de très-bon cidre, que mon pere vient de m'envoyer pour ma femme; je vous en fais présent, mais, à la condition que monsieur Johann n'y tâtera pas.

TOUS. — Oh! nous le garderons pour nous!

JOHANN, *furieux*. — Sacretié! vous direz, peut-être, aussi que c'est moi qui vous a dit de mettre de l'eau trouple dans le bibe?

LA JARDINIÈRE. — Et comment vouliez-vous faire autrement? Le puits, dans ce mois-ci, n'en donne pas d'autre; encore, heureux d'en avoir.

MADEMOISELLE GABRIELLE. — Allons, monsieur Johann, c'est moi qui me charge de demander une autre pipe. Vous, vous achèverez celle que vous trouvez toujours si bonne; et nous, nous boirons le quartaut de monsieur le jardinier. Cela vous apprendra à régaler vos voisins à nos dépens.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE, ET DU THÉATRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR DE CETTE COLLECTION.... Après le premier titre du volume.

PREMIÈRE PARTIE.

COMÉDIES HISTORIQUES.

Pages.

PRÉFACE (du *Marguillier de Saint-Eustache*)..... 1

LE MARGUILLIER DE SAINT-EUSTACHE, comédie..... 11

PREFACE (du *Fouet de nos pères, ou l'Éducation de Louis XII*)..... 41

LE FOUET DE NOS PÈRES, OU L'ÉDUCATION DE LOUIS XII, comédie..... 53

AVANT-PROPOS (du *Diamant de Charles-Quint*)..... 79

LE DIAMANT DE CHARLES-QUINT, comédie..... 81

AVANT-PROPOS (de la *Proscription de la Saint-Barthélemy*)..... 96

ÉBAUCHE HISTORIQUE DES PREMIÈRES GUERRES DE COUR, OU GUERRES DES GRANDS, IMPROPREMENT APPELÉES GUERRES DE RELIGION, DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE..... 97

RÉFLEXIONS SUR LES DIVERSES OPINIONS QUI ONT ÉTÉ RÉPANDUES CONCERNANT LES CAUSES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY, ET RÉSUMÉ DE CES CAUSES..... 164

AVIS (sur la *Proscription de la Saint-Barthélemy*)..... 171

LA PROSCRIPTION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY..... 175

ÉCRITS JUSTIFICATIFS DE LA PROSCRIPTION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY..... 197

REMARQUES SUR PLUSIEURS ACCUSATIONS PORTÉES PAR DES HISTORIENS CONTRE CATHERINE DE MÉDICIS..... 213

AVANT-PROPOS (du *Budget de Henri III, ou les Premiers États de Blois*)..... 230

DISSERTATION SUR LA NATURE DES GUERRES QU'ON A QUALIFIÉES DE GUERRES DE RELIGION. 231

NOTE (sur le *Budget de Henri III*)..... 265

LE BUDGET DE HENRI III, OU LES PREMIERS ÉTATS DE BLOIS, comédie..... 267

NOTICE SUR HENRI III..... 308

PROJET DE PRÉFACE (pour le *Budget de Henri III*)..... 334

PROJET D'AVANT-PROPOS *de l'éditeur* (pour le *Budget de Henri III*)..... 335

Digitized by Google

Pages.
PRÉFACE (de la *Mort de Henri IV*) 342
LA MORT DE HENRI IV 347
MÉMOIRE DONT L'OBJET EST DE PROUVER QUE LA PASSION DE HENRI IV POUR LA PRINCESSE DE CONDÉ A ÉTÉ LA CAUSE IMMÉDIATE ET OCCASIONNELLE DE SA MORT 371
OPINIONS DIVERSES SUR LES CAUSES DE LA MORT DE HENRI IV 382
PIÈCES RELATIVES AUX COMÉDIES HISTORIQUES 385

DEUXIÈME PARTIE.

THÉATRE NORMAND, OU DU BOIS-ROUSSEL.

MONSIEUR HOC, OU LE MÉFIANT, comédie en trois actes et en vers 391
MONSIEUR DE LA CAUTELLE OU L'HOMME A PRÉCAUTIONS, comédie en deux actes 417
MADAME DE VILLEDIEU ET LE MARQUIS DE LA CHATTE, OU LA FEMME AUTEUR ET LE VIEUX MARQUIS, comédie historique en deux actes et en vers 433
LA FOIRE D'ALENÇON, comédie-parade en trois actes 449
MADEMOISELLE ZIGUETTE ET LA SONNETTE DE MADAME, comédie en un acte 465
LA BORNE DE NONANCOURT, proverbe 473
LES CHARMES DE LA CAMPAGNE, proverbe 481
LA PIPE DE CIDRE, scènes normandes 487

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

ERRATA.

Page	56,	1re colonne,	ligne	24, au lieu de : *l'un*, lisez : *l'une*.
—	86,	1re —	—	6, au lieu de : *l'apprendre*, lisez : *me l'apprendre*.
—	122,	2e —	—	5, fermez le guillemet après le mot *églises*.
—	134,	2e —	—	32, au lieu de : *le savait épuisés*, lisez : *les avait épuisés*.
—	147,	2e —	—	17, au lieu de : *loyale*, lisez : *royale*.
—	149,	1re —	—	30, 31 et 32. Rectifier ainsi la citation d'un passage des Mémoires de la reine Marguerite : *et, quelque apparence qu'il fist de lui avoir de l'affection et de vouloir servir Sa Majesté en Flandre, qu'il n'avait d'autre dessein que de troubler la France; que son dessein, d'elle, n'avait été en cette affaire que...* etc.
—	213,	2e —		avant-dernière ligne, au lieu de : *Montecucullo*, lisez : *Montecuccoli*, comme à la page 81.
—	247,	2e —		au dernier mot de la page, au lieu de : *pour*, lisez : *par*.
—	270,	2e —		à la note *A*, ligne 6, mettre entre deux parenthèses les mots suivants : (*c'est-à-dire de la religion romaine, et quelques autres termes.*)
—	279,	1re —		à la note, au lieu de : 1596, lisez : 1576.
—	294,	1re —		lignes 22 et 23. Il faut enfermer entre deux guillemets les mots suivants : « *pour la reine de Navarre, sous le bon plaisir du roi.* »
—	311,	2e —	—	46, après le mot : *mère*, fermez le guillemet.
—	339,	2e —	—	33 et 34, ces mots : *le jeune*, doivent être mis entre deux virgules.
—	353,	1re —	—	4, au lieu de : *au Louvre*, lisez : *à l'Arsenal*.

Digitized by Google

Art 157 A Hav. + Leward + Stempel
Mich A A.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01763 9926

Digitized by Google

Digitized by Google